

Ulri[illegible] Thym[illegible]

Kings of Sardinia

Carlo Emanuele 3rd born 1701 king by the abdication of his father in Sepr 1730
joined the Bourbons when in 1733 the French & the Spaniards invaded Italy to oppose
the election of Augustus 3rd in Poland defeat the Austrians but refuse to give Milan
to Carlo Emanuele he obtains some addition of territory at the Peace of 1738 -

In 1740 or 41 died the Emperor Charles VI; & the Bourbons again invade Italy Savoy but Carlo
Emanuele drives them back, in 1743 he makes a treaty with Maria Theresa, to which also
England is a party. Carlo Emanuele for some time is well beaten, but in 1746 is victorious &
also in 1747. Nevertheless at the peace of Aix-la-Chapelle (Aquisgrana) he gained little.
from then 1748 till his death in 1773 he was at peace —

He married 3 wives. Anna Christina di Baviera who died in 1723
Cristina di Assia Rheinfeldt Rottemburg who died 1735
Elisabetta Teresa di Lorena who died in 1743

From the second of these was born in 1726 his successor
Vittorio Amedeo 3rd

Digitized by Google

UNIVERSITA' DI ROMA
Istituto di Filosofia del Diritto
BIBLIOTECA
GIUSEPPE CAPOGRASSI
25646

OEUVRES

DE

M. MICHELET.


GIUSEPPE
BIBLIOTECA
CAPOGRASSI
B
8
UNIVERSITÀ DI ROMA
Istituto di Filosofia del Diritto

ŒUVRES

DE

M. MICHELET

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE,

CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

TOME SECOND.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE MODERNE.

MÉMOIRES DE LUTHER ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

ORIGINES DU DROIT FRANÇAIS CHERCHÉES DANS LES SYMBOLES DU DROIT UNIVERSEL.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1840

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE

MODERNE.

PRÉFACE.

C'est surtout dans la composition d'un abrégé, qu'il faut considérer pour qui l'on écrit. Celui qu'on va lire s'adresse au jeune public de nos colléges; il est destiné à être appris par cœur, et à servir de texte aux leçons des professeurs de l'université.

Si pourtant il tombait entre les mains de cet autre public pour lequel nous n'écrivons point, nous croirions devoir le prévenir sur le but et la forme de notre *Précis*, de crainte qu'il n'y cherchât ce qui ne doit pas s'y trouver.

D'abord nous avons insisté sur l'histoire des événements politiques, plus que sur l'histoire de la religion, des institutions, du commerce, des lettres et des arts. Nous n'ignorons pas que la seconde est plus importante encore que la première; mais c'est par l'étude de la première qu'on doit commencer.

Les faits, les dates ne sont point en grand nombre dans ce petit livre. C'est un abrégé, et non point une table, comme celles que nous avons publiées. Les *Tableaux chronologiques et synchroniques* étaient une espèce de dépôt où l'on pouvait chercher une date, rapprocher et comparer des faits. Dans le Précis, nous nous proposions tout autre chose : laisser, s'il était possible, dans la mémoire des élèves qui l'apprendront par cœur, une empreinte durable de l'histoire moderne.

Pour atteindre ce but, il aurait fallu premièrement marquer, dans une division large et simple, l'unité dramatique de l'histoire des trois derniers siècles; ensuite, représenter toutes les idées intermédiaires, non par des expressions abstraites, mais par des faits caractéristiques qui pussent saisir de jeunes imaginations. Il les eût fallu peu nombreux, mais assez bien choisis pour servir de symboles à tous les autres, de sorte que les mêmes faits présentassent à l'enfant une suite d'images, à l'homme mûr une chaîne d'idées. Nous disons ce que nous aurions voulu faire, et non ce que nous avons fait.

L'histoire des peuples du nord et de l'orient de l'Europe occupe relativement peu de place dans cet abrégé. Les limites étroites dans lesquelles nous étions obligés de nous renfermer ne nous permettaient pas de lui donner les mêmes développements qu'à celle des peuples qui ont marché à la tête de la civilisation européenne.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE MODERNE.

INTRODUCTION.

Dans l'histoire ancienne de l'Europe, deux peuples dominateurs occupent la scène tour à tour; il y a généralement unité d'action et d'intérêt. Cette unité, moins visible dans le moyen âge, reparaît dans l'histoire moderne, et s'y manifeste principalement dans les révolutions du Système d'équilibre.

L'histoire du moyen âge et l'histoire moderne ne peuvent être divisées avec précision. Si l'on considère l'histoire du moyen âge comme terminée avec la dernière invasion des Barbares (celle des Turcs Ottomans), l'histoire moderne comprendra trois siècles et demi, depuis la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la révolution française, 1453-1789.

L'histoire moderne peut se partager en trois grandes périodes: I. Depuis la prise de Constantinople jusqu'à la réforme de Luther, 1453-1517. — II. Depuis la Réforme jusqu'au traité de Westphalie, 1517-1648. — III. Depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française, 1648-1789. — Le Système d'équilibre, préparé dans la première période, se forme dans la seconde, et se maintient dans la troisième. — Les deux dernières périodes se subdivisent elles-mêmes en cinq âges du Système d'équilibre : 1517-1559, 1559-1603, 1603-1648, 1648-1715, 1715-1789.

Principaux caractères de l'histoire moderne.

1° Les grands États, qui se sont formés par la réunion successive des fiefs, tendent ensuite à engloutir les petits États, soit par la conquête, soit par des mariages. Les républiques sont absorbées par les monarchies, les États électifs par les États héréditaires. Cette tendance à l'unité absolue est arrêtée par le Système d'équilibre. — Les mariages des souverains entre eux mettent dans l'Europe les liaisons et les rivalités d'une famille.

2° L'Europe tend à soumettre et à civiliser le reste du monde. La domination coloniale des Européens ne commence à être ébranlée que vers la fin du dix-huitième siècle. — Importance des grandes puissances maritimes. Communications commerciales de toutes les parties du globe (les nations avaient communiqué plus souvent par la guerre que par le commerce). La politique, dominée, dans le moyen âge et jusqu'à la fin du seizième siècle, par l'intérêt religieux, est de plus en plus dominée chez les modernes par l'intérêt commercial.

3° Opposition des races méridionales (de langues et de civilisation latines), et des races septentrionales (de langues et de civilisation germaniques). Les peuples occidentaux de l'Europe développent la civilisation et la portent aux nations les plus éloignées. Les peuples orientaux (la plupart d'origine slave) sont longtemps occupés de fermer l'Europe aux Barbares; aussi leurs progrès dans les arts de la paix sont-ils plus lents. Il en est de même des peuples scandinaves, placés à l'extrémité de la sphère d'activité de la civilisation européenne.

Première période. — ***Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la Réforme de Luther,* 1453-1517.**

Cette période, commune au moyen âge et à l'âge moderne, est moins caractérisée que les deux suivantes; les événements y présentent un intérêt moins simple, une liaison moins facile à saisir. C'est encore le travail intérieur de chaque État qui tend à faire un corps avant de se lier aux États voisins. Les premiers essais du Système d'équilibre datent de la fin de cette période.

Les peuples déjà civilisés au moyen âge doivent être assujettis par ceux qui ont conservé le génie tout militaire des temps barbares. Les Provençaux et Languedociens l'ont été par les Français; les Mores le sont par les Espagnols; les Grecs, par les Turcs; les Italiens, par les Espagnols, les Français et les Allemands.

Situation intérieure des principaux États. — Peuples d'origine germanique, peuples d'origine slave. Chez les premiers, soumis seuls au régime féodal proprement dit, une bourgeoisie libre s'est élevée à la faveur des progrès de l'aisance et de l'industrie; elle soutient les rois contre les grands.

Au milieu du quinzième siècle, la féodalité a triomphé de l'Empire; elle humilie les rois en Castille; elle prolonge son indépendance dans le Portugal, occupé des guerres et des découvertes d'Afrique; dans les trois royaumes du Nord, livrés à l'anarchie depuis l'union de Calmar; en Angleterre, à la faveur des guerres des Roses; à Naples, au milieu des querelles des maisons d'Aragon et d'Anjou. Mais les rois l'attaquent déjà en Écosse; en France, Charles VII, vainqueur des Anglais, en prépare l'abaissement par ses institutions; et, avant la fin du siècle, les règnes de Ferdinand le Catholique et de Ferdinand le Bâtard, de Jean II (de Portugal), de Henri VII et de Louis XI, élèveront le pouvoir royal sur les ruines de la féodalité.

Trois États se détachent de ce tableau. Lorsque les autres États tendent à l'unité monarchique, l'Italie reste divisée. La puissance des ducs de Bourgogne parvient au comble et s'écroule, tandis que s'élève la république militaire des Suisses.

Les deux grands peuples slaves présentent une opposition qui nous révèle leur destinée. La Russie devient une, et sort de la barbarie. La Pologne, tout en modifiant sa constitution, reste fidèle aux formes anarchiques des gouvernements barbares.

Relations des principaux États entre eux. — La république européenne n'a plus cette unité d'impulsion que la religion lui donna à l'époque des croisades; elle n'est pas encore nettement divisée comme elle le sera par la Réforme. Elle se trouve partagée en plusieurs groupes qui suivent la position géographique des États autant que leurs relations politiques : l'Angleterre avec l'Écosse et la France; l'Aragon avec la Castille et l'Italie; l'Italie et l'Allemagne avec tous les États (directement ou indirectement); la Turquie se lie avec la Hongrie; celle-ci avec la Bohême et l'Autriche; la Pologne forme le lien commun de l'Orient et du Nord, dont elle est la puissance prépondérante. Les trois royaumes du Nord et la Russie forment deux mondes à part.

Les États occidentaux, la plupart agités au dedans, se reposent des guerres étrangères. — Au nord, la Suède, enchaînée depuis soixante ans au Danemark, rompt l'union de Calmar; la Russie s'affranchit des Tartares [1]; l'ordre Teutonique devient vassal de la Pologne. — Tous les États orientaux sont menacés par les Turcs, qui n'ont plus rien à craindre derrière eux depuis la prise de Constantinople, et ne sont arrêtés que par les Hongrois. L'Empereur, occupé de fonder la grandeur de sa maison, l'Allemagne de réparer les maux des guerres politiques et religieuses, semblent oublier le danger.

Nous pouvons isoler l'histoire du Nord et de l'Orient, pour suivre sans distraction les révolutions des États occidentaux. Nous voyons alors l'Angleterre, le Portugal, mais surtout l'Espagne et la France, prendre une grandeur imposante, soit par leurs conquêtes dans les pays récemment découverts, soit par la réunion de toute la puissance nationale dans la main des rois. C'est dans l'Italie que ces forces nouvelles doivent se développer par une lutte opiniâtre. Il faut donc observer comment l'Italie fut ouverte aux étrangers, avant d'assister aux commencements de la lutte dont elle doit être le théâtre dans cette période et dans la suivante [2].

[1] Nous suivrons, pour ce mot, l'orthographe préférée par M. Abel Rémusat, dans la préface des *Recherches sur les langues des Tartares.*

[2] Les limites de ce tableau ne nous permettent pas de faire marcher l'histoire de la civilisation de front avec l'histoire politique. Nous nous contenterons d'en marquer ici le point de départ au quinzième siècle.

Essor de l'esprit d'invention et de découvertes. — En littérature, l'enthousiasme de l'érudition arrête quelque temps le développement du génie moderne. — Invention de l'imprimerie (1436, 1452). — Usage plus fréquent de la poudre à canon et de la boussole. — Découvertes des Portugais et des Espagnols. — Le commerce maritime, jusque-là concentré dans la Baltique (ligue hanséatique) et dans la Méditerranée (Venise, Gênes, Florence, Barcelonne, Marseille), est étendu

Seconde période. — *Depuis la Réforme jusqu'au traité de Westphalie*, 1517-1648.

La seconde période de l'histoire moderne s'ouvre par la rivalité de François Ier, de Charles-Quint et de Soliman ; elle est surtout caractérisée par la Réforme. La maison d'Autriche, dont la puissance colossale pouvait seule fermer l'Europe aux Turcs, semble ne l'avoir défendue que pour l'asservir. Mais Charles-Quint rencontre une triple barrière. François Ier et Soliman combattent l'Empereur pour des motifs d'ambition particulière, et sauvent l'indépendance de l'Europe. Lorsque François Ier est épuisé, Soliman le seconde, et Charles trouve un nouvel obstacle dans la ligue des protestants d'Allemagne. C'est le *premier âge de la Réforme et du Système d'équilibre*, 1517-1550.

1550-1600. *Second âge du Système d'équilibre et de la Réforme.* — Elle s'est déjà répandue dans l'Europe et particulièrement en France, en Angleterre, en Écosse et aux Pays-Bas. L'Espagne, le seul pays occidental qui lui soit resté fermé, s'en déclare l'adversaire ; Philippe II veut ramener l'Europe à l'unité religieuse, et étendre sa domination sur les peuples occidentaux. Pendant toute la seconde période, et surtout dans cet âge, les guerres sont à la fois étrangères et civiles.

1600-1648. *Troisième âge du Système d'équilibre et de la Réforme.*—Le mouvement de la Réforme amène en dernier lieu deux résultats simultanés, mais indépendants l'un de l'autre : une révolution dont le dénoûment est une guerre civile, et une guerre qui présente à l'Europe le caractère d'une révolution, ou plutôt une guerre civile européenne. — En Angleterre, la Réforme victorieuse se divise et lutte contre elle-même. — En Allemagne, elle attire tous les peuples dans le tourbillon d'une guerre de trente années. De ce chaos sort le système régulier d'équilibre qui doit subsister dans la période suivante.

Les États orientaux et septentrionaux ne sont plus étrangers au système occidental, comme dans la période précédente. Au premier âge, la Turquie entre dans la balance de l'Europe, au troisième, la Suède intervient d'une manière plus décisive encore dans les affaires de l'Occident. — Dès le second, la Livonie met les États slaves en contact avec les États scandinaves, auxquels ils étaient jusque-là étrangers.

Au commencement de cette période, les souverains réunissent dans leurs mains toutes les forces nationales, et présentent aux peuples le repos intérieur et les conquêtes lointaines en dédommagement de leurs priviléges. — Le commerce prend un immense développement, malgré le système de monopole qui s'organise à la même époque.

Troisième période.— *Depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française,* 1648-1789.

Dans cette période, le principal mobile est purement politique : c'est le *maintien du Système d'équilibre.* Elle se divise en deux parties d'environ soixante et dix ans chacune : avant la mort de Louis XIV, 1648-1715; depuis la mort de Louis XIV, 1715-1789.

I. 1648-1715. *Quatrième âge du Système d'équilibre.* — Au commencement de la troisième période, comme au commencement de la seconde, l'indépendance de l'Europe est en danger. La France occupe le rang politique que tenait l'Espagne, et exerce de plus l'influence d'une civilisation supérieure.

Tant que Louis XIV n'a pour adversaires que l'Espagne, déjà épuisée, la Hollande, puissance toute maritime, et l'Empire, divisé par ses négociations. il dicte des lois à l'Europe. Enfin l'Angleterre, sous un second Guillaume d'Orange, reprend le rôle qu'elle a joué du temps d'Élisabeth, celui de principal antagoniste de la puissance prépondérante. De concert avec la Hollande, elle anéantit les prétentions de la France à la domination des mers. De concert avec l'Autriche, elle la resserre dans ses limites naturelles, mais ne peut l'empêcher d'établir en Espagne une branche de la maison de Bourbon.

La Suède est la première puissance septentrionale. Sous deux conquérants, elle change deux fois la face du Nord, mais elle est trop faible pour obtenir une suprématie durable. La Russie l'arrête, et prend cette suprématie pour ne point la perdre. — Le système des États du Nord tient peu à celui des États du Midi, si ce n'est par l'ancienne alliance de la Suède avec la France.

II. 1715-1789. *Cinquième âge du Système d'équilibre.* — L'élévation des royaumes nouveaux de Prusse et de Sardaigne marque les premières années du dix-huitième siècle. La Prusse doit être avec l'Angleterre l'arbitre de l'Europe, pendant que la France est affaiblie, et que la Russie n'a pas atteint toute sa force.

Il y a au dix-huitième siècle moins de dispropor-

à toutes les mers, par les voyages de Colomb, de Gama, etc., et passe entre les mains des nations occidentales vers la fin de cette période.—Commerce par terre; négociants lombards; Pays-Bas et villes libres d'Allemagne, entrepôts du Nord et du Midi.—Industrie manufacturière des mêmes peuples, surtout des Pays-Bas.

tion entre les puissances. La nation prépondérante étant insulaire et essentiellement maritime, n'a d'autre intérêt, relativement au continent, que de maintenir l'équilibre. Telle est aussi sa conduite dans les trois guerres continentales entre les États de l'Occident. — L'Autriche, maîtresse de la plus grande partie de l'Italie, pouvait emporter la balance; l'Angleterre, son alliée, la laisse dépouiller de Naples, qui devient un royaume indépendant. — La France veut anéantir l'Autriche; l'Angleterre sauve l'existence de l'Autriche, mais n'empêche pas la Prusse de l'affaiblir et de devenir sa rivale. — L'Autriche et la France veulent anéantir la Prusse; l'Angleterre la secourt comme elle a secouru l'Autriche, directement par ses subsides, indirectement par sa guerre maritime contre la France.

Sur mer et dans les colonies, l'équilibre est rompu par l'Angleterre. Les guerres coloniales, qui sont un des caractères de ce siècle, lui donnent l'occasion de ruiner la marine de la France et celle de l'Espagne, et de s'arroger sur les neutres une juridiction vexatoire. La révolution la moins attendue ébranle cette puissance colossale. Les plus importantes colonies de l'Angleterre lui échappent: mais elle fait face à tous ses ennemis, fonde dans l'Orient un empire aussi vaste que celui qu'elle perd dans l'Occident, et reste maîtresse des mers.

La Russie grandit, et par son développement intérieur, et par l'anarchie de ses voisins. Elle agite longtemps la Suède, dépouille la Turquie, engloutit la Pologne, et s'avance dans l'Europe. Le système des États du Nord se mêle de plus en plus à celui des États du Midi et de l'Occident. Les révolutions et les guerres sanglantes qui vont éclater à la fin de la troisième période confondront dans un seul système tous les États européens.

PREMIÈRE PÉRIODE.

[1453-1517.]

CHAPITRE PREMIER.

ITALIE. — GUERRE DES TURCS. 1453-1494.

Splendeur de l'Italie : Venise, Florence, Rome, etc.— Sa décadence réelle : Condottieri, tyrannies et conspirations, politique machiavélique.—Conquête imminente : Turcs, Espagnols, Français. — Prise de Constantinople, 1453. Tentative de Jean de Calabre sur le royaume de Naples, 1460-1464. — Diversions de l'Albanais Scanderbeg, de Huniade et de Mathias Corvin en Hongrie.— Projet de croisade, qui avorte par la mort de Pie II, 1464. — Venise appelle les Turcs; prise d'Otrante, 1480.—Les Vénitiens appellent René d'Anjou. Le pape appelle les Suisses. — Savonarole prédit la conquête de l'Italie.

[*Italie.— Venise.*] Au milieu de la barbarie féodale dont le quinzième siècle portait encore l'empreinte, l'Italie offrait le spectacle d'une vieille civilisation. Elle imposait aux étrangers par l'autorité antique de la religion et par toutes les pompes de l'opulence et des arts. Le Français ou l'Allemand qui passait les Alpes admirait dans la Lombardie cette agriculture savante, ces innombrables canaux qui faisaient de la vallée du Pô un vaste jardin. Il voyait s'élever des lagunes cette merveilleuse Venise, avec ses palais de marbre, et son arsenal qui, disait-on, occupait cinquante mille hommes. De ses ports sortaient chaque année trois ou quatre mille vaisseaux, les uns pour Oran, Cadix et Bruges; les autres pour l'Égypte ou Constantinople. La *dominante* Venise, comme elle s'appelait elle-même, commandait par ses provéditeurs dans presque tous les ports que l'on rencontre depuis le fond de l'Adriatique jusqu'à celui de la mer Noire.

[*Florence. — Rome.*] Plus loin, c'était l'ingénieuse Florence, qui, sous Côme ou Laurent, se croyait toujours une république. Princes et citoyens, marchands et hommes de lettres, les Médicis recevaient par les mêmes vaisseaux les tissus d'Alexandrie et les manuscrits de la Grèce. En même temps qu'ils ressuscitaient le platonisme par les travaux de Ficin, ils faisaient élever, par Brunelleschi, cette coupole de Sainte-Marie, en face de laquelle Michel-Ange voulait qu'on plaçât son tombeau. Même enthousiasme pour les lettres et les arts dans les cours de Milan, de Ferrare et de Mantoue, d'Urbin et de Bologne. Le conquérant espagnol du royaume de Naples imitait les mœurs italiennes, et ne demandait, pour se réconcilier avec Côme de Médicis, qu'un beau manuscrit de Tite-Live. A Rome enfin, on trouvait l'érudition elle-même assise dans la chaire de Saint-Pierre avec les Nicolas V et les Pie II. Cette culture universelle des lettres semblait avoir humanisé les esprits. Dans la plus sanglante bataille du quinzième siècle, il n'y avait pas eu mille hommes de tués [1]. Les combats n'étaient plus guère que des tournois.

[*Condottieri.*] Cependant, un observateur attentif s'aperçoit aisément de la décadence de l'Italie. Cette douceur apparente des mœurs n'était autre chose que l'affaiblissement du caractère national. Pour n'être point sanglantes, les guerres n'en étaient que plus longues, plus ruineuses. Les condottieri promenaient à travers l'Italie des troupes indisciplinées, toujours prêtes à passer sous le drapeau opposé pour la moindre augmentation de solde; la guerre était devenue un jeu lucratif entre les Piccinino et les Sforza. Partout de petits tyrans, loués par les savants et détestés des peuples. Les lettres, dans lesquelles l'Italie plaçait elle-même sa gloire, avaient perdu l'originalité du quatorzième siècle; aux Dante, aux Pétrarque, avaient succédé les Philelphe et les Pontanus. La religion n'était nulle part plus oubliée. Le népotisme affligeait l'Église et lui ôtait le respect des peuples. L'usurpateur des terres du saint-siége, le condottiere Sforza datait ses lettres : *è Firmiano nostro, invito Petro et Paulo* [2].

[1] Machiavelli, *Storie Fiorentine*, t. VII.

[2] Machiavelli, *Storie Fiorentine*, liv. v.

[*Conspirations.*] Le génie expirant de la liberté italienne protestait encore par de vaines conspirations. Porcaro, qui se croyait prédit par les vers de Pétrarque [1], essaya de rétablir dans Rome le gouvernement républicain. A Florence, les Pazzi, à Milan, le jeune Olgiati et deux autres, poignardèrent dans une église Julien de Médicis et Galéas Sforza [1476-87]. Les insensés avaient cru que la liberté de leur patrie dégénérée tenait à la vie d'un homme!

[*Laurent de Médicis. — Inquisiteurs d'État.* 1454.] Deux gouvernements passaient pour les plus sages de l'Italie, ceux de Florence et de Venise. Laurent de Médicis faisait chanter ses vers aux Florentins, conduisait lui-même, dans les rues de la ville, de pédantesques et somptueuses mascarades [2], et se livrait en aveugle à cette munificence royale qui faisait l'admiration des gens de lettres, et préparait la banqueroute de Florence. A Venise, au contraire, le plus froid intérêt semblait l'unique loi du gouvernement. Là, point de favoris, nul caprice, nulle prodigalité. Mais ce gouvernement de fer ne subsistait qu'en resserrant de plus en plus l'unité du pouvoir. La tyrannie des Dix ne suffisait plus; il fallut créer, dans le sein même de ce conseil, des Inquisiteurs d'État [1454]. Cette dictature faisait prospérer au dehors les affaires de la république en tarissant les sources intérieures de sa prospérité. De 1423 à 1453, Venise avait augmenté son territoire de quatre provinces, tandis que ses revenus diminuaient de plus de cent mille ducats. En vain elle essayait de retenir, par des mesures sanguinaires, les ressources qui lui échappaient [3] : le temps n'était pas loin où l'Italie allait perdre à la fois et son commerce, et sa richesse, et son indépendance. Il fallait une nouvelle invasion des Barbares pour lui arracher le monopole du commerce et des arts qui allaient être désormais le patrimoine du monde.

[*Turcs, Français, Espagnols.*] Quel devait être le conquérant de l'Italie? le Turc, le Français ou l'Espagnol? C'est ce qu'aucune prévoyance ne pouvait déterminer. Les papes et la plupart des Italiens redoutaient avant tout les Turcs. Le grand Sforza et Alphonse le Magnanime ne songeaient qu'à fermer l'Italie aux Français qui revendiquaient Naples et pouvaient réclamer Milan [4]. Venise, se croyant invincible dans ses lagunes, traitait indifféremment avec les uns, avec les autres, sacrifiant quelquefois, à des intérêts secondaires, son honneur et la sûreté de l'Italie.

[*Constantinople.* 1453.] Telle était la situation de cette contrée, lorsqu'elle entendit le dernier cri de détresse de Constantinople [1453]. Séparée déjà de l'Europe et par les Turcs, et par le schisme, cette malheureuse cité voyait sous ses murs une armée de trois cent mille Barbares. Dans ce moment critique, les Occidentaux, habitués aux plaintes des Grecs, y firent encore peu d'attention. Charles VII achevait l'expulsion des Anglais; la Hongrie était agitée; l'impassible Frédéric III s'occupait d'ériger l'Autriche en archiduché. Les possesseurs de Péra et de Galata, les Génois et les Vénitiens, calculèrent la grandeur de leur perte, au lieu de la prévenir. Gênes envoya quatre vaisseaux; Venise délibéra si elle renoncerait à ses conquêtes d'Italie pour conserver ses colonies et son commerce [5]. Au milieu de cette hésitation funeste, l'Italie vit débarquer sur tous ses rivages les fugitifs de Constantinople. Leurs récits remplirent l'Europe de honte et de terreur; ils déploraient Sainte-Sophie changée en mosquée, Constantinople saccagée et déserte, plus de soixante mille chrétiens traînés en esclavage; ils décrivaient les prodigieux canons de Mahomet, et ce moment où les Grecs virent à leur réveil les galères des infidèles naviguer sur la terre [6], et descendre dans leur port.

[*Jean de Calabre.* 1460-64.] L'Europe s'émut enfin : Nicolas V prêcha la croisade; tous les États italiens se réconcilièrent à Lodi [1454]. Dans les autres pays, une foule d'hommes prirent la croix. A Lille, le duc de Bourgogne fit apparaître, dans un banquet, l'image de l'Église désolée, et, selon les rites de la chevalerie, jura Dieu, la Vierge, les dames et le *faisan*, qu'il irait combattre les infidèles [7]. Mais cette ardeur dura peu : neuf jours après avoir signé le traité de Lodi, les Vénitiens en firent un avec les Turcs; Charles VII ne permit point que l'on prêchât la croisade en France; le duc de Bourgogne resta dans ses États, et la nou-

[1] Machiavelli, *Storie Fiorentine*, liv. v.

[2] Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, t. III.

[3] Si l'on en croyait le manuscrit publié par M. Daru (t. VII), comme renfermant les Statuts des Inquisiteurs d'État, ces Inquisiteurs faisaient poignarder l'ouvrier qui transportait ailleurs une industrie utile à la république.

[4] Sismondi, *Hist. des Répub. italiennes*, t. X, p. 28.

[5] Daru, *Hist. de Venise*, t. II, liv. xvi; et Pièces justificatives, t. VIII.

[6] On dit que le sultan transporta sa flotte en une nuit, dans le port de Constantinople, en la faisant glisser sur des planches enduites de graisse. *Voyez* Cantimir, et Saadud-din, *Histoire ottomane*, traduction manuscrite de M. Galland, citée par M. Daru, *Histoire de Venise*, 2e édition; Pièces justificatives, t. VIII, p. 194-6.

[7] Olivier de la Marche, t. VIII de la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, édition de M. Petitot.

velle tentative de Jean de Calabre sur le royaume de Naples, occupa toute l'attention de l'Italie [1460-64].

[*Scanderbeg.*] Les véritables, les seuls champions de la chrétienté étaient le Hongrois Huniade et l'Albanais Scanderbeg. Ce dernier, dont l'héroïsme barbare rappelait les temps de la fable, abattait, dit-on, d'un seul coup la tête d'un taureau sauvage. On l'avait vu, comme Alexandre, dont les Turcs lui donnaient le nom, sauter seul dans les murs d'une ville assiégée. Dix ans après sa mort, les Turcs se partagèrent ses ossements, croyant devenir invincibles[1]. Encore aujourd'hui, le nom de Scanderbeg est chanté dans les montagnes de l'Épire.

[*Huniade.* 1456. — *Mathias Corvin.*] L'autre *soldat de Jésus-Christ*, le *Chevalier blanc* de Valachie, le *Diable* des Turcs, arrêtait leurs progrès tandis que les diversions de Scanderbeg les ramenaient en arrière[2]. Lorsque les Ottomans attaquèrent Belgrade, le boulevard de la Hongrie, Huniade traversa l'armée des infidèles pour se jeter dans la place, repoussa pendant quarante jours les plus furieux assauts, et fut célébré comme le sauveur de la chrétienté [1456]. Son fils, Mathias Corvin, que la reconnaissance des Hongrois éleva sur le trône, opposa sa *garde noire*, première infanterie régulière qu'ait eue ce peuple, aux janissaires de Mahomet II. Le règne de Mathias fut la gloire de la Hongrie. Pendant qu'il combattait tour à tour les Turcs, les Allemands et les Polonais, il fondait dans sa capitale une université, deux académies, un observatoire, un musée d'antiques, une bibliothèque, alors la plus considérable du monde[3]. Ce rival de Mahomet II parlait, comme lui, plusieurs langues; comme lui, il aimait les lettres en conservant les mœurs des Barbares. Il avait accepté, dit-on, l'offre d'un homme qui se chargeait d'assassiner son beau-père, le roi de Bohême; mais il rejeta avec indignation la proposition de l'empoisonner : *Contre mes ennemis,* dit-il, *je ne veux employer que le fer.* C'est à lui toutefois que les Hongrois durent leur grande charte (*Decretum majus*, 1485. *Voy.* le ch. III). Un proverbe hongrois suffit à son éloge : *Depuis Corvin, plus de justice.*

[*Pie II.* 1464.] Le pape Pie II et Venise se liguèrent avec ce grand prince lorsque la Servie et la Bosnie, conquises par les Turcs, leur ouvrirent le chemin de l'Italie. Le pontife était l'âme de la croisade; il avait indiqué le rendez-vous d'Ancône à ceux qui voudraient aller avec lui combattre l'ennemi de la foi. L'habile secrétaire du concile de Bâle, l'esprit le plus poli du siècle, le plus subtil des diplomates, devint un héros sur la chaire de Saint-Pierre. La grande pensée du salut de la chrétienté semblait lui avoir donné une âme nouvelle[4]. Mais ses forces n'y suffirent pas. Le vieillard expira sur le rivage, à la vue des galères vénitiennes qui allaient le porter en Grèce [1464].

[*Paul II.—Venise tributaire des Turcs.* 1479.] Son successeur, Paul II, abandonna cette politique généreuse. Il arma contre les Bohémiens hérétiques le gendre de leur roi, ce même Mathias Corvin, dont la valeur n'eût dû être exercée que contre les Turcs. Pendant que les chrétiens s'affaiblissaient ainsi par leurs divisions, Mahomet II jurait solennellement dans la mosquée, qui fut Sainte-Sophie, l'extermination du christianisme. Venise, abandonnée de ses alliés, perdit l'île de Négrepont, conquise par les Turcs à la vue de sa flotte. En vain Paul II et les Vénitiens allèrent chercher des alliés jusqu'au fond de la Perse; le schah fut défait par les Turcs, et la prise de Caffa ferma pour longtemps aux Européens toute communication avec les Persans. Enfin, la cavalerie turque se répandit dans le Frioul jusqu'à la Piave, brûlant les récoltes, les bois, les villages et les palais des nobles vénitiens; la nuit, on voyait de Venise même les flammes de cet incendie[5]. La république abandonna la lutte inégale qu'elle soutenait seule depuis quinze ans, sacrifia Scutari, et se soumit à un tribut [1479].

[*Mort de Mahomet II.* 1480-81]. Le pape Sixte IV et Ferdinand, roi de Naples, qui n'avaient point secouru Venise, l'accusèrent d'avoir trahi la cause de la chrétienté. Après avoir favorisé la conjuration des Pazzi, et fait ensuite une guerre ouverte aux Médicis, ils tournaient contre les Vénitiens leur politique inquiète. La vengeance de Venise fut cruelle. En même temps que Mahomet II faisait attaquer Rhodes, on apprit qu cent vaisseaux turcs, observés, ou plutôt escortés par la flotte

[1] Barlesio, *de Vitâ Georgii Castrioti*, etc., 1537, *passim.*

[2] Le premier titre est celui que prenait toujours Scanderbeg, le second désignait ordinairement Huniade chez ses contemporains (Comines, t. VI, ch. XIII); le troisième lui était donné par les Turcs, qui le nommaient à leurs enfants pour les effrayer (M. de Sacy, dans la *Biographie universelle*, art. *Huniade*), comme les Sarrasins menaçaient autrefois les leurs de Richard Cœur-de-Lion.

[3] Bonfinius, *Rerum Hungaricarum decades.* 1568, *passim.*

[4] *Commentarii Pii secundi* (1610), p. 300-400. Voyez aussi ses lettres dans les *Œuvres complètes.*

[5] Sismondi, *Répub. Ital.*, t. XI, p. 141; d'après Sabellico, témoin oculaire.

vénitienne, avaient passé en Italie, que déjà Otrante était prise, et le gouverneur scié en deux. L'effroi fut au comble, et l'événement l'eût justifié peut-être, si la mort du sultan n'avait arrêté pour quelque temps le cours de la conquête mahométane [1480-81].

[*Savonarole.*] Ainsi les Italiens faisaient intervenir les étrangers dans leurs querelles. Après avoir attiré les Turcs, les Vénitiens prirent à leur service le jeune René, duc de Lorraine, héritier des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Dès 1474, Sixte IV avait appelé les Suisses. Les *Barbares* s'habituaient à passer les Alpes, et ils allaient raconter dans leur pays les merveilles de la belle Italie; les uns célébraient son luxe et ses richesses, les autres son climat, ses vins, ses fruits délicieux [1]. Alors s'éleva dans Florence la voix prophétique du dominicain Savonarole, qui annonçait à l'Italie les châtiments de Babylone et de Ninive : « O Italie, ô Rome, dit le Seigneur, je vais vous livrer aux mains d'un peuple qui vous effacera d'entre les peuples. Les Barbares vont venir, affamés comme des lions... Et la mortalité sera si grande, que les fossoyeurs iront par les rues, criant : Qui a des morts? Et alors l'un apportera son père, et l'autre son fils... O Rome, je te le répète, fais pénitence; faites pénitence, ô Venise! ô Milan [2]! »

Ils persévérèrent. Le roi de Naples prit ses barons soulevés au piége d'un traité perfide. Gênes resta en proie aux factions des Adorni et des Fregosi. Laurent de Médicis, au lit de mort, refusa l'absolution à laquelle Savonarole mettait pour condition l'affranchissement de Florence. A Milan, Ludovic le More enferma son neveu, en attendant qu'il l'empoisonnât. Roderic Borgia ceignit la tiare sous le nom d'Alexandre VI. Le moment inévitable était venu.

CHAPITRE II.

OCCIDENT. — FRANCE ET PAYS-BAS, ANGLETERRE ET ÉCOSSE, ESPAGNE ET PORTUGAL, DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XV[e] SIÈCLE.

Avant de se disputer la possession de l'Italie, il fallait que les grandes puissances de l'Occident sortissent de l'anarchie féodale, et réunissent toutes les forces nationales dans la main des rois. Le triomphe du pouvoir monarchique sur la féodalité est le sujet de ce chapitre. Avec la féodalité périssent les priviléges et les libertés du moyen âge. Ces libertés périssent comme celles de l'antiquité, parce qu'elles étaient des priviléges. L'égalité civile ne pouvait s'établir que par la victoire de la monarchie [3].

Les instruments de cette révolution furent des hommes d'Église et des légistes. L'Église, ne se recrutant que par l'élection, au milieu du système universel d'hérédité qui s'établit au moyen âge, avait élevé les vaincus au-dessus des vainqueurs, les fils des bourgeois et ceux même des serfs, au-dessus des nobles. C'est à elle que les rois demandèrent des ministres dans leur dernière lutte contre l'aristocratie. Duprat, Wolsey et Ximénès, tous cardinaux et premiers ministres, sortaient de familles obscures. Ximénès avait commencé par enseigner le droit dans sa maison [4]. Les hommes d'Église et les légistes étaient imbus des principes du droit romain, bien plus favorable que les coutumes féodales au pouvoir monarchique et à l'égalité civile.

La forme de cette révolution présente quelques différences dans les divers États. En Angleterre, elle est préparée et accélérée par une guerre terrible qui extermine la noblesse; en Espagne, elle est compliquée par la lutte des croyances religieuses. Mais partout elle offre un caractère commun : l'aristocratie, déjà vaincue par le pouvoir royal, essaye de l'ébranler en le déplaçant, en renversant les maisons, les branches régnantes, pour leur substituer des maisons ennemies, des branches rivales (Voy. *le 1er de nos tableaux synchroniques*). Les moyens employés par les deux partis sont odieux et souvent atroces. La politique, dans l'enfance, ne choisit encore qu'entre la violence et la perfidie; voyez plus bas la mort des comtes de Douglas, des ducs de Bragance et de Viseu, surtout celle du comte de Mar et des ducs de Clarence et de Guienne. Cependant la postérité, trompée par le succès, s'est exagéré les talents des princes de cette époque (Louis XI, Ferdinand le Bâtard, Henri VII, Iwan III, etc.). Le plus habile de tous, Ferdinand

[1] *Voy.* La très-joyeuse, plaisante et récréative histoire, composée par le loyal serviteur du bon Chevalier sans paour et sans reproche, t. XV de la collect. des *Mémoires*, p. 306, 334, 335.

[2] Savonarola, *Prediche quadragesimali* (1544, in-12); *predica vigesima prima*, p. 211-212. Voy. aussi *Petri Martyris Anglerii epistol.* cxxx, cxxxi, etc. « Malheur à toi, mère des arts, ô belle Italie... etc. 1495. »

[3] L'égalité fait des progrès rapides au moment même où périssent les libertés politiques du moyen âge. Celles de l'Espagne sont vaincues par Charles-Quint en 1521, et en 1528 les cortès de Castille permettent à tout le monde de porter l'épée, *afin que les bourgeois puissent se défendre contre les nobles.* Voy. Ferreras, XII[e] partie.

[4] Gomecius, fol. 2. — Giannone remarque que, sous Ferdinand le Bâtard, les lois romaines prévalurent à

le Catholique, n'est qu'un fourbe heureux aux yeux de Machiavel [1].

§ 1. — France, 1452-1494 [2].

Fin des guerres des Anglais. — Féodalité ; maisons de Bourgogne, Bretagne, Anjou, Albret, Foix, Armagnac, etc. Grandeur du duc de Bourgogne. — Avantages du roi de France : première taille perpétuelle, première armée permanente, 1444. — Mort de Charles VII, avénement de Louis XI, 1461. — Mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avénement de Charles le Téméraire, 1467. — Ligue du *bien public*. — Traités de Conflans et de Saint-Maur, 1465. — Entrevue de Péronne et captivité du roi, 1468. — Seconde ligue des grands vassaux, dissoute par la mort du duc de Guienne, frère de Louis, 1472. Invasion d'Édouard IV. Traité de Péquigny, 1475. — Charles le Téméraire se tourne contre l'Allemagne, puis contre les Suisses ; ses défaites à Granson et à Morat, 1476. Sa mort, 1477. — Marie de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche. — Louis XI, maître de l'Anjou, du Maine, de la Provence, de l'Artois et de la Franche-Comté, 1481-82. — Sa mort; régence d'Anne de Beaujeu, 1483. Prétentions des états, 1484. Abaissement des grands. — Charles VIII se prépare à l'expédition d'Italie.

[*État de la France.*] Lorsque la retraite des Anglais permit à la France de se reconnaître, les laboureurs descendant des châteaux et des villes fortes où la guerre les avait enfermés, retrouvaient leurs champs en friche et leurs villages en ruine. Les compagnies licenciées continuaient d'infester les routes et de rançonner le paysan. Les seigneurs féodaux, qui venaient d'aider Charles VII à chasser les Anglais, étaient rois sur leurs terres, et ne reconnaissaient aucune loi divine ni humaine. Un comte d'Armagnac s'intitulait *comte par la grâce de Dieu*, faisait pendre les huissiers du parlement, épousait sa propre sœur, *et battait son confesseur quand il refusait de l'absoudre* [3]. L'on avait vu pendant trois ans le frère du duc de Bretagne demander du pain aux passants par les barreaux de sa prison, jusqu'à ce que son frère le fît étrangler.

[*Puissance des grands vassaux.*] C'est vers le roi que se tournaient les espérances du pauvre peuple, c'est de lui qu'il attendait quelque soulagement à sa misère. Le système féodal qui, au dixième siècle, avait été le salut de l'Europe, en était devenu le fléau. Ce système semblait reprendre son ancienne force depuis les guerres des Anglais. Sans parler des comtes d'Albret, de Foix, d'Armagnac et de tant d'autres seigneurs, les maisons de Bourgogne, de Bretagne et d'Anjou le disputaient à la maison royale de splendeur et de puissance.

Le comté de Provence, héritage de la maison d'Anjou, était une espèce de centre pour les populations du Midi, comme la Flandre pour celles du Nord ; elle joignait à ce riche comté l'Anjou, le Maine et la Lorraine, entourant ainsi de tous côtés les domaines du roi. L'esprit de l'antique chevalerie semblait s'être réfugié dans cette famille héroïque : le monde était plein des exploits et des malheurs du roi René et de ses enfants. Pendant que sa fille Marguerite d'Anjou soutenait dans dix batailles les droits de la Rose rouge, Jean de Calabre, son fils, prenait, perdait le royaume de Naples, et mourait au moment où l'enthousiasme des Catalans le portait au trône d'Aragon. Des espérances si vastes, des guerres si lointaines, annulaient en France la puissance de cette maison. Le caractère de son chef était d'ailleurs peu propre à soutenir une lutte opiniâtre contre le pouvoir royal. Le bon René, dans ses dernières années, ne s'occupait guère que de poésie pastorale, de peinture et d'astrologie. Lorsqu'on lui apprit que Louis XI lui avait pris l'Anjou, il peignait une belle perdrix grise, et n'interrompit point son travail.

Le véritable chef de la féodalité était le duc de Bourgogne. Ce prince, plus riche qu'aucun roi de l'Europe, réunissait sous sa domination des provinces françaises et des États allemands, une noblesse innombrable, et les villes les plus commerçantes de l'Europe. Gand et Liége pouvaient mettre chacune quarante mille hommes sur pied. Mais les éléments qui composaient cette grande puissance étaient trop divers pour bien s'accorder. Les Hollandais ne voulaient point obéir aux Flamands, ni ceux-ci aux Bourguignons. Une implacable haine existait entre la noblesse des châteaux et le peuple des villes marchandes. Ces fières et opulentes cités mêlaient avec l'esprit industriel des temps modernes la violence des mœurs féodales. Dès que la moindre atteinte était portée aux priviléges de Gand, les doyens des métiers sonnaient la cloche de Roland,

Naples sur les lois lombardes, par l'influence des professeurs qui étaient en même temps magistrats et avocats. (Liv. XXVIII, chap. V.)

[1] *Voy.* Machiavel, Lettres familières, avril 1513, mai 1514.

[2] *Sources principales :* t. IX, X, XI, XII, XIII, XIV, de la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, édit. de M. Petitot, particulièrement les volumes qui contiennent les Mémoires de Comines ; *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. VII et suivants.

[3] Pièces du procès de Jean IV, comte d'Armagnac, citées par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. C'est Jean V qui épousa sa sœur.

et plantaient leurs bannières dans le marché. Alors, le duc montait à cheval avec sa noblesse, et il fallait des batailles et des torrents de sang.

[*Forces du roi.*] Le roi de France, au contraire, était généralement soutenu par les villes. Dans ses domaines, les petits étaient bien mieux protégés contre les grands. C'était un bourgeois, Jacques Cœur, qui lui avait prêté l'argent nécessaire pour reconquérir la Normandie. Partout le roi réprimait la licence des gens de guerre. Dès 1441, il avait débarrassé le royaume des *compagnies*, en les envoyant contre les Suisses, qui en firent justice à la bataille de Saint-Jacques. En même temps, il fondait le parlement de Toulouse, étendait le ressort du parlement de Paris, malgré les réclamations du duc de Bourgogne, et limitait toutes les justices féodales. En voyant un d'Armagnac exilé, un d'Alençon emprisonné, un bâtard de Bourbon jeté à la rivière, les grands apprenaient qu'aucun rang ne mettait au-dessus des lois. Une révolution si heureuse faisait accueillir avec confiance toutes les nouveautés favorables au pouvoir monarchique. Charles VII créa une armée permanente de quinze cents lances, institua la milice des francs archers, qui devaient rester dans leurs foyers et s'exercer aux armes les dimanches; il mit sur les peuples une taille perpétuelle sans l'autorisation des états généraux, et personne ne murmura [1444].

Les grands eux-mêmes concouraient à augmenter le pouvoir royal, dont ils disposaient tour à tour. Ceux qui ne gouvernaient point le roi se contentaient d'intriguer auprès du Dauphin et de l'exciter contre son père. Tout changea de face lorsque Charles VII succomba aux inquiétudes que lui donnait son fils, retiré en Bourgogne [1461]. Aux funérailles du roi, Dunois dit à toute la noblesse assemblée : « Le roi notre maître est mort; que chacun songe à se pourvoir. »

[*Louis XI.* 1461.] Louis XI n'avait rien de ce caractère chevaleresque en faveur duquel les Français pardonnaient tant de faiblesses à Charles VII. Il aimait les négociations plus que les combats, s'habillait pauvrement, et s'entourait de petites gens. Il prenait un laquais pour héraut, un barbier pour gentilhomme de la chambre, appelait le prévôt Tristan *son compère*. Dans son impatience d'abaisser les grands, il renvoie, dès son arrivée, tous les ministres de Charles VII; il ôte aux seigneurs toute influence dans les élections ecclésiastiques, en abolissant la Pragmatique; irrite le duc de Bretagne, en essayant de lui ôter les droits régaliens; le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, en rachetant à son père les villes de la Somme, et en voulant lui retirer le don de la Normandie; enfin il mécontente tous les nobles en ne tenant nul compte de leurs droits de chasse, l'offense la plus sensible peut-être pour un gentilhomme de ce temps.

[*Ligue du bien public.*] Les grands n'éclatèrent pas avant que l'affaiblissement du duc de Bourgogne eût mis toute l'autorité entre les mains de son fils, le comte de Charolais, depuis si célèbre sous le nom de Charles le Téméraire. Alors le duc Jean de Calabre, le duc de Bourbon, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois, et beaucoup d'autres seigneurs, se liguèrent *pour le bien public* avec le duc de Bretagne et le comte de Charolais. Ils s'entendirent, par leurs envoyés, dans l'église de Notre-Dame de Paris, et prirent pour signe de ralliement une aiguillette de soie rouge. A cette coalition presque universelle de la noblesse, le roi essaya d'opposer les villes, et surtout Paris. Il y abolit presque toutes les aides, se composa un conseil de bourgeois et de membres du parlement et de l'université; il confia la reine à la garde des Parisiens, et voulut qu'elle fît ses couches dans leur ville, *la ville du monde qu'il aimait le mieux*. Il y eut peu d'ensemble dans l'attaque des confédérés. Louis XI eut le temps d'accabler le duc de Bourbon. Le duc de Bretagne ne joignit l'armée principale qu'après la bataille de Montlhéri. On avait si bien oublié la guerre depuis l'expulsion des Anglais, qu'à l'exception d'un petit nombre de corps, chaque armée s'enfuit de son côté [1]. Alors le roi entama des négociations insidieuses, et la dissolution imminente de la ligue décida les confédérés à traiter (à Conflans et à Saint-Maur, 1465). Le roi leur accorda toutes leurs demandes; à son frère, la Normandie, province qui faisait à elle seule le tiers des revenus du roi; au comte de Charolais, les villes de la Somme; à tous les autres, des places fortes, des seigneuries et des pensions. Pour que le *bien public* ne parût pas entièrement oublié, on stipula, pour la forme, qu'une assemblée de notables y aviserait. La plupart des autres articles ne furent pas exécutés plus sérieusement que le dernier; le roi profita d'une révolte de Liége et de Dinant contre le duc de Bourgogne, pour reprendre la Normandie, fit annuler par les états du royaume (à Tours, 1466) les principaux articles du traité de Conflans, et força le duc de Bretagne à renoncer à l'alliance du comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne.

[*Entrevue de Péronne.* 1468.] Louis XI, qui espérait encore apaiser ce dernier à force d'adresse, alla lui-même le trouver à Péronne [1468]. Il y était à peine que le duc apprit la révolte des Liégeois soulevés contre lui par les agents du roi de France. Ils avaient emmené prisonnier Louis de

[1] Comines, liv. I, ch. IV.

Bourbon, leur évêque, massacré l'archidiacre, et, par un jeu horrible, s'étaient jeté ses membres les uns aux autres. La fureur du duc de Bourgogne fut telle, que le roi craignit un instant pour sa vie. Il voyait dans l'enceinte du château de Péronne la tour où le comte de Vermandois avait fait autrefois périr Charles le Simple. Il en fut quitte à meilleur marché. Le duc se contenta de lui faire confirmer le traité de Conflans, et de l'emmener devant Liége pour voir ruiner cette ville. Le roi, de retour, ne manqua pas de faire annuler encore par les états tout ce qu'il venait de jurer.

[*Mort du duc de Guienne.* 1472.] Alors se forma contre lui une confédération plus redoutable que celle du *bien public*. Son frère, à qui il venait de donner la Guienne, et les ducs de Bretagne et de Bourgogne, y avaient attiré la plupart des seigneurs auparavant fidèles au roi. Ils appelaient le roi d'Aragon, Juan II, qui réclamait le Roussillon, et le roi d'Angleterre, Édouard IV, beau-frère du duc de Bourgogne, qui sentait le besoin d'affermir son règne en occupant au dehors l'esprit inquiet des Anglais. Le duc de Bretagne ne dissimulait point les vues des confédérés. « J'aime tant le bien du » royaume de France, disait-il, qu'au lieu d'un » roi j'en voudrais six. » Louis XI n'avait pas à espérer d'être soutenu cette fois par les villes, qu'il écrasait d'impôts. La mort de son frère pouvait seule rompre la ligue : son frère mourut. Le roi, qui se faisait instruire des progrès de la maladie, ordonnait des prières publiques pour la santé du duc de Guienne, et faisait avancer des troupes pour s'emparer de son apanage. Il étouffa la procédure commencée contre le moine qu'on soupçonnait d'avoir empoisonné le prince, et fit répandre que le diable l'avait étranglé dans sa prison.

[*Descente. Édouard IV.* 1475.] Débarrassé de son frère, Louis XI repoussa Juan II du Roussillon, Charles le Téméraire de la Picardie, et s'assura de tous les ennemis qu'il avait dans le royaume [1]. Mais le plus grand danger n'était point passé. Le roi d'Angleterre débarqua à Calais, en réclamant, comme de coutume, *son royaume de France*. La nation anglaise avait fait de grands efforts pour cette guerre. *Le roi*, dit Comines, *avait dans son armée dix ou douze hommes, tant de Londres que d'autres villes, gros et gras, qui étaient les principaux entre les communes d'Angleterre, et qui avaient tenu la main à ce passage, et à lever cette puissante armée.* Au lieu de recevoir les Anglais à leur arrivée, et de les guider dans ce pays où tout était nouveau pour eux, le duc de Bourgogne s'en était allé guerroyer en Allemagne. Cependant, le temps était mauvais; quoique Édouard *eût soin de faire loger en bonne tente les hommes des communes qui l'avaient suivi, ce n'était point la vie qu'ils avaient accoutumée, ils en furent bientôt las; ils avaient cru qu'ayant une fois passé la mer, ils auraient une bataille au bout de trois jours* (Comines. l. IV, ch. XI). Louis trouva le moyen de faire accepter au roi et à ses favoris des présents et des pensions, traita tous les soldats à table ouverte, et se félicita de s'être ainsi défait, pour quelque argent, d'une armée qui venait conquérir la France.

[*Guerre de Charles le Téméraire contre l'Allemagne.*] Dès cette époque, il n'eut plus rien à craindre de Charles le Téméraire. Ce prince orgueilleux avait conçu le dessein de rétablir dans de plus vastes proportions l'ancien royaume de Bourgogne, en réunissant à ses États la Lorraine, la Provence, le Dauphiné et la Suisse. Louis XI se garda bien de l'inquiéter; il prolongea les trêves, et *le laissa s'aller heurter contre ces Allemagnes*. En effet, le duc ayant voulu forcer la ville de Neuss de recevoir un des deux prétendants à l'archevêché de Cologne, tous les princes de l'Empire vinrent l'observer avec une armée de cent mille hommes. Il s'obstina une année entière, et ne quitta ce malheureux siége que pour tourner ses armes contre les Suisses.

[*Défaite de Granson.* 1476. — *Défaite de Morat.*] Ce peuple de bourgeois et de paysans, affranchis depuis deux siècles du joug de la maison d'Autriche, était toujours haï des princes et de la noblesse. Louis XI, encore Dauphin, avait éprouvé la valeur des Suisses à la bataille de Saint-Jacques, où seize cents d'entre eux s'étaient fait tuer plutôt que de reculer devant vingt mille hommes. Néanmoins, le sire d'Hagenbach, gouverneur du duc de Bourgogne dans le comté de Ferrette, vexait leurs alliés et ne craignait pas de les insulter eux-mêmes. *Nous écorcherons l'ours de Berne*, disait-il, *et nous nous en ferons une fourrure.* La patience des Suisses se lassa; ils s'allièrent avec les Autrichiens, leurs anciens ennemis, firent décapiter Hagenbach, et battirent les Bourguignons à Héricourt. Ils essayèrent d'apaiser le duc de Bourgogne; ils lui exposaient qu'il n'avait rien à gagner contre eux : *Il y a plus d'or*, disaient-ils, *dans les éperons de*

[1] Du duc d'Alençon, en l'emprisonnant (1472); du roi René, en lui enlevant l'Anjou (1474); du duc de Bourbon, en donnant Anne de France à son frère (1473-74), et en le nommant lui-même son lieutenant dans plusieurs provinces du Midi (1475); enfin du comte d'Armagnac et de Charles d'Albret (1473), du duc de Nemours et du connétable de Saint-Pol (1475-77), en les faisant mettre à mort tous les quatre.

vos chevaliers, que vous n'en trouverez dans tous nos cantons. Le duc fut inflexible. Ayant envahi la Lorraine et la Suisse, il prit Granson, et fit noyer la garnison qui s'était rendue sur sa parole. Cependant, l'armée des Suisses avançait : le duc de Bourgogne eut l'imprudence d'aller à sa rencontre, et de perdre ainsi l'avantage que la plaine donnait à sa cavalerie. Placé sur la colline qui porte encore aujourd'hui son nom, il les vit fondre du haut des montagnes, en criant : *Granson! Granson!* En même temps on entendait dans toute la vallée ces deux trompes d'une monstrueuse grandeur, que les Suisses avaient, disaient-ils, reçues autrefois de Charlemagne, et qu'on nommait le taureau d'Uri et la vache d'Underwalden. Rien n'arrêta les confédérés. Les Bourguignons essayèrent toujours inutilement de plonger dans cette forêt de piques qui s'avançait au pas de course. La déroute fut bientôt complète. Le camp du duc, ses canons, ses trésors, tombèrent entre les mains des vainqueurs. Mais ceux-ci ne savaient pas tout ce qu'ils avaient gagné. L'un d'eux vendit pour un écu le gros diamant du duc de Bourgogne ; l'argent de son trésor fut partagé sans compter, et mesuré à pleins chapeaux. Cependant, le malheur n'avait point instruit Charles le Téméraire. Trois mois après il vint attaquer les Suisses à Morat, et éprouva une défaite bien plus sanglante. Les vainqueurs ne firent point de prisonniers, et élevèrent un monument avec les ossements des Bourguignons. *Cruel comme à Morat,* fut longtemps un dicton populaire parmi les Suisses [1476].

[*Défaite de Nanci.* 1477.] Cette défaite fut la ruine de Charles le Téméraire. Il avait épuisé ses bonnes villes d'hommes et d'argent; depuis deux ans il tenait ses gentilshommes sous les armes. Il tomba dans une mélancolie qui approchait du délire, laissant croître sa barbe et ne changeant plus de vêtement. Il s'obstinait à vouloir chasser de Lorraine le jeune René qui venait d'y rentrer. Ce prince, qui avait combattu pour les Suisses, qui se plaisait à parler leur langue, qui prenait quelquefois leur costume, les vit bientôt venir à son secours. Le duc de Bourgogne, réduit à trois mille hommes, ne voulut point fuir *devant un enfant,* mais il avait lui-même peu d'espérance. Au moment de combattre, l'Italien Campo-Basso, auprès duquel Louis XI marchandait depuis longtemps la vie de Charles le Téméraire, arracha la croix rouge, et commença ainsi la défaite des Bourguignons [1477]. Quelques jours après, on retrouva le corps du prince; on l'apporta en grande pompe à Nanci ; René vint lui jeter de l'eau bénite, et lui prenant la main : *Beau cousin*, lui dit-il, *Dieu ait votre âme! vous nous avez fait moult maux et douleurs.* Mais le peuple ne voulut pas croire à la mort d'un prince qui depuis si longtemps occupait la renommée. On assurait toujours qu'il ne tarderait pas à reparaître ; et, dix ans après, des marchands livraient gratuitement des marchandises, sous condition qu'on les leur payerait le double au retour du grand duc de Bourgogne.

La chute de la maison de Bourgogne affermit pour toujours celle de France. Les possesseurs des trois grands fiefs, Bourgogne, Provence, Bretagne, étant morts sans enfants mâles, nos rois démembrèrent la première succession [1477], recueillirent la seconde en vertu d'un testament [1481], et la troisième par un mariage [1491].

[*Guerre contre Maximilien.*] D'abord, Louis XI espérait acquérir tout l'héritage de Charles le Téméraire, en mariant le Dauphin à sa fille, Marie de Bourgogne. Mais les états de Flandre, las d'obéir aux Français, donnèrent la main de leur souveraine à Maximilien d'Autriche, depuis Empereur et grand-père de Charles-Quint. Ainsi commença la rivalité des maisons d'Autriche et de France. Malgré la défaite des Français à Guinegate, Louis XI resta du moins maître de l'Artois et de la Franche-Comté, qui, par le traité d'Arras [1481], devaient former la dot de Marguerite, fille de l'archiduc, promise au Dauphin (Charles VIII).

[*Charles VIII.*] Lorsque Louis XI laissa le trône à son fils encore enfant [1483], la France, qui avait tant souffert en silence, éleva la voix. Les états, assemblés en 1484 par la régente, Anne de Beaujeu, voulaient donner à leurs délégués la principale influence dans le conseil de régence ; ne voter l'impôt que pour deux ans, au bout desquels ils seraient de nouveau assemblés ; enfin, régler eux-mêmes la répartition de l'impôt. Les six *nations* entre lesquelles les états étaient divisés, commençaient à se rapprocher, et voulaient se former toutes en pays d'états, comme le Languedoc et la Normandie, lorsqu'on prononça la dissolution de l'assemblée. La régente continua le règne de Louis XI par sa fermeté à l'égard des grands. Elle accabla le duc d'Orléans qui lui disputait la régence, et réunit la Bretagne à la couronne, en mariant son fils à l'héritière de ce duché [1491]. Ainsi fut accompli l'ouvrage de l'abaissement des grands. La France atteignit cette unité qui allait la rendre redoutable à toute l'Europe. Aux vieux serviteurs de Louis XI succède une génération jeune et ardente comme son roi. Impatient de faire valoir les droits qu'il a hérités de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, Charles VIII apaise, à force d'argent, la jalousie du roi d'Angleterre, rend le Roussillon à Ferdinand le Catholique, à Maximilien l'Artois et la Franche-Comté ; il n'hésite point à sacrifier

trois des plus fortes barrières de la France. La perte de quelques provinces importe peu au conquérant futur du royaume de Naples et de l'empire d'Orient.

SUITE

DU CHAPITRE II.

§ II. — Angleterre, 1454-1509; Écosse, 1452-1513.

Angleterre. Mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou; mort de Gloccster, perte des provinces de France. — Richard d'York, Warwick; condamnation des ministres, protectorat de Richard, 1455. — Batailles de Northampton, de Wakefield; mort de Richard, son fils Édouard IV, 1461. Défaites des Lancastriens à Towton et à Exham, 1463. — Revers d'Édouard IV à Nottingham, 1470. Bataille de Tewkesbury, défaite et mort de Henri VI, 1471. — Mort d'Édouard IV, 1483. Richard III. — Henri Tudor; bataille de Bosworth; Henri VII, 1485. Accroissement du pouvoir royal.
Écosse. Lutte de Jacques II contre l'aristocratie. Son alliance avec la maison de Lancastre. — Jacques III, 1460. Jacques IV, 1488. Réconciliation du roi et de la noblesse. Bataille de Flowden. Jacques V, 1513.

[*Henri VI. — Warwick.*] Toujours battus depuis un siècle par les Anglais, les Français avaient enfin leur tour. À chaque campagne, les Anglais, chassés de nos villes par Dunois ou Richemont, revenaient dans leurs provinces, couverts de honte, et s'en prenaient à leurs généraux, à leurs ministres; c'étaient tantôt les querelles des oncles du roi, tantôt le rappel du duc d'York, qui avaient causé leurs défaites. Au vainqueur d'Azincourt avait succédé le jeune Henri VI, dont l'innocence et la douceur étaient si peu faites pour ces temps de troubles, et dont la faible raison acheva de s'égarer au commencement de la guerre civile. Tandis que le revenu annuel de la couronne s'étendait à 5,000 livres sterling [1], plusieurs grandes familles avaient réuni des fortunes royales par des mariages ou des successions. Le seul comte de Warwick, le dernier et le plus illustre exemple de l'hospitalité féodale, nourrissait, dit-on, dans ses terres jusqu'à trente mille personnes [2]. Quand il tenait maison à Londres, ses vassaux et ses amis consommaient six bœufs par repas [3]. Cette fortune colossale était soutenue par tous les talents d'un chef de parti. Son intrépidité était étrangère au point d'honneur chevaleresque; cet homme, qu'on avait vu attaquer une flotte double de la sienne [4], fuyait souvent sans rougir [5] lorsqu'il voyait plier les siens. Impitoyable pour les nobles, il épargnait le peuple dans les batailles. Comment s'étonner qu'il ait mérité le surnom de *faiseur de rois?*

[*Marguerite d'Anjou.*] La cour, déjà si faible contre de tels hommes, aggravait encore, comme à plaisir, le mécontentement du peuple. Lorsque la haine des Anglais contre la France était aigrie par tant de revers, on leur donna une reine française. La belle Marguerite d'Anjou, fille du roi René de Provence, devait porter en Angleterre l'esprit héroïque de sa famille, mais non ses douces vertus. Henri achète sa main par la cession du Maine et de l'Anjou; au lieu de recevoir une dot, il en donne une. Un an s'écoule à peine depuis ce mariage, et l'oncle du roi, le *bon duc* de Gloccster, que la nation adorait parce qu'il voulait toujours la guerre, est trouvé mort dans son lit. Les mauvaises nouvelles arrivent de France coup sur coup; on s'indigne encore de la perte du Maine et de l'Anjou, et l'on apprend que Rouen, que la Normandie entière est aux Français; leur armée ne trouve en Guienne aucune résistance. Pas un soldat n'est envoyé d'Angleterre, pas un gouverneur n'essaye de résister, et, au mois d'août 1451, l'Angleterre n'a plus sur le continent que la ville de Calais.

[*York protecteur.* 1455.] L'orgueil national, si cruellement humilié, commença à chercher un vengeur. Les regards se tournèrent vers Richard d'York, dont les droits, prescrits, il est vrai, depuis longtemps, étaient supérieurs à ceux de la maison de Lancastre. A lui se rallièrent les Nevil et une grande partie de la noblesse. Le duc de Suffolk, le favori de la reine, fut leur première victime. Un imposteur souleva ensuite les hommes de Kent, toujours prêts à commencer les révolutions, les conduisit à Londres, et fit tomber la tête de lord Say, autre ministre de Henri. Enfin, les partisans de Richard lui-même vinrent en armes à Saint-Albans, demander qu'on leur livrât Sommerset, qui, après avoir perdu la Normandie, était devenu premier ministre. Voilà le premier sang versé dans cette guerre qui doit durer trente ans, qui doit coûter la vie à quatre-vingts princes, et exterminer l'ancienne noblesse du royaume. Le duc d'York fait son roi prisonnier, le reconduit en triomphe à Londres, et se contente du titre de *protecteur* [1455].

[1] Lingard, t. V de la traduction française, p. 259.
[2] Hume.
[3] Lingard, t. V, p. 284.
[4] Lingard, t. V, p. 282.
[5] Comines, liv. III, chap. VII.

[*Sa mort.*] Cependant Marguerite d'Anjou arme les comtés du nord, ennemis constants des innovations. Elle est battue à Northampton. Henri tombe de nouveau entre les mains de ses ennemis, et le vainqueur, ne dissimulant plus ses prétentions, se fait déclarer par le parlement héritier présomptif du trône. Il touchait ainsi au but de son ambition, lorsqu'il rencontra, près de Wakefield, l'armée que l'infatigable Marguerite avait encore rassemblée. Il accepta le combat, malgré l'infériorité de ses forces, fut vaincu, et sa tête, ornée par la reine d'un diadème de papier, fut plantée sur la muraille d'York. Rutland, son fils, à peine âgé de douze ans, fuyait avec son gouverneur, lorsqu'on l'arrête au pont de Wakefield. L'enfant tombe à genoux, incapable de parler, et le gouverneur l'ayant nommé : « Ton père a tué mon » père, s'écrie lord Clifford, il faut que tu meures » aussi, toi et les tiens, » et il le poignarde. Cette barbarie sembla avoir ouvert un abîme entre les deux partis; les échafauds furent désormais dressés sur les champs de bataille, et attendirent les vaincus.

[*Édouard IV.* 1461. — *Marguerite en France.* 1463.] Alors commença d'une manière plus régulière la lutte de la Rose rouge et de la Rose blanche, tels étaient les signes de ralliement d'York et de Lancastre. Warwick fait proclamer roi, par la populace de Londres, le fils du duc d'York, sous le nom d'Édouard IV [1461]. Enfant de la guerre civile, Édouard versait volontiers le sang; mais il intéressait le peuple par le malheur de son père et de son frère; il n'avait que vingt ans, il aimait le plaisir, et c'était le plus bel homme du siècle. Le parti de Lancastre n'avait pour lui que la longue possession du trône et les serments du peuple. Lorsque la reine entraînait vers le midi la tourbe effrénée des paysans du nord, qui ne se payaient que par le pillage [1], Londres et les plus riches provinces s'attachaient à Édouard comme à un défenseur. Bientôt Warwick conduisit son jeune roi contre elle jusqu'au village de Towton. C'est là que pendant tout un jour, sous une neige épaisse, combattirent les deux partis avec une fureur peu commune même dans les guerres civiles. Warwick voyant plier les siens, tue son cheval, baise la croix qui formait la garde de son épée, et jure qu'il partagera le sort du dernier des soldats. Les Lancastriens sont précipités dans les eaux du Cock. Édouard défend de faire quartier aux vaincus; trente-huit mille hommes sont noyés ou massacrés. La reine, ne ménageant plus rien, s'adressa aux étrangers, aux Français; déjà elle avait livré Berwick aux Écossais; elle passa en France, et promit à Louis XI de lui donner Calais en gage pour en obtenir un faible et odieux secours. Mais la flotte qui portait ses trésors fut brisée par la tempête; elle perdit la bataille d'Exham et ses dernières espérances [1463]. Le malheureux Henri retomba bientôt au pouvoir de ses ennemis. La reine parvint en France avec son fils à travers les plus grands dangers.

Après la victoire vint le partage des dépouilles. Warwick et les autres Nevil eurent la part principale. Mais bientôt ils virent succéder à leur crédit les parents d'Élisabeth Widewile, simple lady, que l'imprudent amour d'Édouard avait élevée au trône [2]. Alors le *faiseur de rois* ne songea plus qu'à détruire son ouvrage; il négocia avec la France, souleva le nord de l'Angleterre, attira dans son parti le frère même du roi, le duc de Clarence, et se rendit maître de la personne d'Édouard. L'Angleterre eut un instant deux rois prisonniers. Mais Warwick se vit bientôt obligé de fuir avec Clarence, et de passer sur le continent.

[*Édouard IV chassé.* 1470.] On ne pouvait renverser York que par les forces de Lancastre. Warwick se réconcilie avec cette même Marguerite d'Anjou qui avait fait décapiter son père, et repasse en Angleterre sur les vaisseaux du roi de France. En vain Charles le Téméraire avait averti l'indolent Édouard; en vain le peuple chantait dans ses ballades le nom de l'exilé, et faisait allusion, dans les spectacles informes de cet âge, à son infortune et à ses vertus [3]. Édouard ne se réveilla qu'en apprenant que Warwick marchait à lui avec plus de soixante mille hommes. Trahi par les siens à Nottingham, il se sauva si précipitamment qu'il aborda presque seul dans les États du duc de Bourgogne [1470].

[*Mort de Warwick.* — *Henri VI.* 1471. — *Édouard IV.* 1483.] Pendant que Henri VI sort de la tour de Londres, et que le roi de France célèbre, par des fêtes publiques, le rétablissement de son allié, Clarence, qui se repent d'avoir travaillé pour la maison de Lancastre, rappelle son frère en Angleterre. Édouard part de Bourgogne avec les secours que le duc fournit secrètement, et débarque à Ravenspur, au lieu même où Henri IV aborda autrefois pour renverser Richard II. Il s'a-

[1] Hume. Lingard, p. 25.

[2] D'après une tradition généralement suivie, Warwick aurait négocié en France le mariage du roi d'Angleterre avec Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI, pendant qu'Édouard épousait Élisabeth Widewile. Cette tradition n'est point confirmée par le témoignage des trois principaux historiens contemporains (Lingard).

[3] Lingard, p. 308.

vance sans obstacle, et déclare sur la route qu'il réclame seulement le duché d'York, héritage de son père. Il prend la plume d'autruche [1] et fait crier par les siens : *Longue vie au roi Henri!* Mais, dès que son armée est assez forte, il lève le masque et vient disputer le trône aux Lancastriens dans la plaine de Barnet. La trahison de Clarence, qui passa à son frère avec douze mille hommes, et l'erreur qui fit confondre le soleil que portait ce jour-là dans ses armes le parti d'Édouard avec l'étoile rayonnante du parti opposé, entraînèrent la perte de la bataille et la mort du comte de Warwick. Marguerite, attaquée avant d'avoir réuni les forces qui lui restaient, fut vaincue et prise avec son fils à Tewkesbury. Le jeune prince fut conduit dans la tente du roi : « Qui vous a rendu si hardi, » lui dit Édouard, pour entrer dans mes États?— » Je suis venu, répondit fièrement le jeune prince, » défendre la couronne de mon père et mon propre » héritage. » Édouard, irrité, le frappa de son gantelet au visage, et ses frères, Clarence et Glocester, ou peut-être leurs chevaliers, se jetèrent sur lui et le percèrent de coups. Le même jour de l'entrée d'Édouard à Londres, on dit que Henri VI périt à la Tour, de la main même du duc de Glocester [1471]. Dès lors le triomphe de la Rose blanche fut assuré. Édouard n'eut plus à craindre que ses propres frères. Il prévint Clarence en le faisant mourir sous de vains prétextes; mais il fut empoisonné par Glocester, si l'on doit en croire le bruit qui courut [1483]. Voyez plus haut son expédition en France.

[*Richard III.*] A peine Édouard laisse-t-il le trône à son jeune fils Édouard V, que le duc de Glocester se fait nommer *protecteur*. La reine mère, qui savait trop quelle protection elle avait à attendre de cet homme, dont l'aspect seul faisait horreur, s'était réfugiée à Westminster; le respect du lieu saint n'arrêtant point Richard, elle lui remit en tremblant ses deux fils. Mais il ne pouvait rien entreprendre contre eux avant d'avoir fait périr leurs défenseurs naturels, lord Hastings surtout, l'ami personnel d'Édouard IV. Richard entre un jour dans la salle du conseil avec un air enjoué; puis changeant tout à coup de visage : « Quelle » peine, s'écrie-t-il, méritent ceux qui complotent » la mort du Protecteur? Voyez dans quel état la » femme de mon frère et Jeanne Shore (c'était la » maîtresse d'Hastings) m'ont réduit par leurs sor» tilèges? » Et il montrait un bras desséché qu'il avait dans cet état depuis sa naissance. Ensuite, s'adressant à Hastings : « C'est vous qui êtes l'insti» gateur de tout cela. Par saint Paul! je ne dînerai » pas qu'on ne m'ait apporté votre tête. » Il frappe sur une table; des soldats fondent dans la salle, entraînent Hastings, et le décapitent dans la cour, sur une pièce de charpente qui se trouvait là. Alors le parlement déclare les deux jeunes princes bâtards et fils de bâtard. Un docteur Shaw prêche au peuple *que les rejetons illégitimes ne profiteront pas;* une douzaine d'ouvriers jettent leurs bonnets en l'air en criant : Vive le roi Richard! et il accepte la couronne *pour se conformer aux ordres du peuple.* Ses neveux furent étouffés à la Tour, et longtemps après, l'on trouva deux squelettes d'enfants sous l'escalier de la prison.

[*Mort de Richard III.* 1485.] Cependant le trône de Richard III était mal affermi; il restait au fond de la Bretagne un rejeton de Lancastre, Henri Tudor de Richemont, dont les droits à la couronne étaient plus que douteux [2]. Il était, par son aïeul Owen Tudor, d'origine galloise. Les Gallois l'appelèrent [3]. Si l'on excepte les comtés du nord, où Richard avait beaucoup de partisans [4], toute l'Angleterre attendait Richemont pour se déclarer en sa faveur. Richard, ne sachant à qui se fier, précipita la crise, et s'avança jusqu'à Bosworth. A peine ces deux armées étaient en présence, qu'il reconnut dans les rangs étrangers les Stanley, qu'il croyait pour lui. Alors il s'élance, la couronne en tête, en criant : « Trahison, trahison! » tue de sa main deux gentilshommes, renverse l'étendard ennemi, et se fait jour jusqu'à son rival [5]; mais il est accablé par le nombre. Lord Stanley lui arrache la couronne et la place sur la tête de Henri. Le corps dépouillé de Richard fut mis derrière un cavalier, et conduit ainsi à Leicester, la tête pendante d'un côté et les pieds de l'autre [1485].

[*Henri VII (Tudor).*] Henri réunit les droits des deux maisons rivales par son mariage avec Élisabeth, fille d'Édouard IV. Mais son règne fut longtemps troublé par les intrigues de la veuve d'Édouard et de la sœur de ce prince, duchesse douairière de Bourgogne. Elles suscitèrent d'abord contre lui un jeune boulanger, qui se faisait passer pour le comte de Warwick, fils du duc de Clarence. Henri, ayant défait les partisans de l'imposteur à la bataille de Stoke, l'employa comme marmiton dans ses cuisines; et peu après, en récompense de sa bonne conduite, lui donna la charge de fau-

[1] Que portaient les partisans du prince de Galles, fils de Henri VI. Lingard, p. 315.

[2] Lingard, p. 397.

[3] Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. Ier de la 2e édit.

[4] Lingard, p. 386, 396, 408.

[5] Id., p. 411.

connier[1]. Un rival plus redoutable s'éleva ensuite contre lui. Ce personnage mystérieux, qui ressemblait à Édouard IV, prenait le nom de second fils de ce prince. La duchesse de Bourgogne le reconnut pour son neveu, après un examen solennel, et le nomma publiquement la *Rose blanche d'Angleterre*[2]. Charles VIII le traita en roi; Jacques III, le roi d'Écosse, lui donna en mariage une de ses parentes : mais ses tentatives ne furent point heureuses. Il envahit successivement l'Irlande, le nord de l'Angleterre, le comté de Cornouailles, et fut toujours repoussé. Les habitants de ce comté, trompés dans les espérances qu'ils avaient conçues à l'avénement d'un prince de race galloise[3], refusèrent de mourir pour le Prétendant. Il n'en fut pas moins fait prisonnier, et forcé de lire, dans la salle de Westminster, une confession signée de sa main. Il y reconnaissait qu'il était né à Tournay, d'une famille juive, et qu'il s'appelait Perkin Warbeck. Un nouvel imposteur ayant pris le nom de comte de Warwick, Henri VII voulut terminer ces troubles, et fit mettre à mort le véritable comte de Warwick, prince infortuné dont la naissance faisait tout le crime, et qui, dès ses premières années, était enfermé à la tour de Londres.

[*Aristocratie anglaise.*] Telle fut la fin des troubles qui avaient coûté tant de sang à l'Angleterre. Qui fut vaincu dans cette longue lutte? ni York ni Lancastre, mais l'aristocratie anglaise, décimée dans les batailles, dépouillée par les proscriptions. Si l'on en croyait Fortescue, près du cinquième des terres du royaume serait tombé par confiscation entre les mains de Henri VII. Ce qui fut plus funeste encore à la puissance des nobles, c'est la loi qui leur permit d'aliéner leurs terres en cassant les substitutions. Les besoins croissants d'un luxe inconnu jusque-là les firent profiter avidement de cette permission de se ruiner. Ils quittèrent, pour vivre à la cour, le séjour de leurs châteaux antiques, où ils régnaient en souverains depuis la Conquête. Ils renoncèrent à cette hospitalité somptueuse par laquelle ils avaient si longtemps entretenu la fidélité de leurs vassaux. *Les hommes* des barons trouvaient déserte la salle des plaids et celle des festins; ils abandonnaient ceux qui les avaient abandonnés, et retournaient chez eux *hommes* du roi. (Abolition du droit de *maintenance*.)

[*Règne de Henri VII.*] Le premier souci de Henri VII pendant son règne fut l'accumulation d'un trésor : on comptait si peu sur l'avenir après tant de révolutions! Exigence des dettes féodales, rachat des services féodaux, amendes, confiscations, tous les moyens lui furent bons pour atteindre son but. Il obtint de l'argent de son parlement pour faire la guerre à la France, il en obtint des Français pour ne point la faire, *gagnant sur ses sujets par la guerre, et sur ses ennemis par la paix* (Bacon). Il chercha aussi à s'appuyer sur des alliances avec des dynasties mieux affermies, donna sa fille au roi d'Écosse, et obtint pour son fils l'infante d'Espagne [1502-3]. Sous lui, la marine et l'industrie prirent leur premier essor. Il envoya à la recherche de nouvelles contrées le Vénitien Sébastien Gabotto, qui découvrit l'Amérique du Nord [1498]. Il accorda à plusieurs villes l'exemption de la loi qui défendait au père de mettre son fils en apprentissage à moins d'avoir vingt schellings de rente en fonds de terre. Ainsi, au moment où Henri VII fonde la toute-puissance des Tudors sur l'abaissement de la noblesse, nous voyons commencer l'élévation des communes, qui, dans un siècle et demi, renverseront les Stuarts.

[*Écosse.*] Le temps était loin encore où l'autre royaume de la Grande-Bretagne parviendrait à un ordre aussi régulier. L'Écosse contenait bien plus d'éléments de discorde que l'Angleterre. D'abord le sol plus montagneux avait mieux favorisé la résistance des races vaincues. La souveraineté des gens des *basses terres* sur les montagnards, des Saxons sur les Celtes[4], était purement nominale. Ceux-ci ne connaissaient guère de souverains que les chefs héréditaires de leurs clans. Le principal de ces chefs, le *lord des îles*, comte de Ross, était, à l'égard des rois d'Écosse, sur le pied d'un souverain tributaire plutôt que d'un sujet; c'était l'ami secret ou déclaré de tous les ennemis du roi, l'allié de l'Angleterre contre l'Écosse, celui de Douglas contre les Stuarts. Les premiers princes de cette dynastie ménagèrent les montagnards, faute de pouvoir les réduire; Jacques Ier les exempte expressément d'obéir à une loi, attendu, dit-il, que *c'est leur usage de se piller et de se tuer les uns et les autres*[5]. Ainsi la civilisation anglaise qui envahissait peu à peu l'Écosse, s'arrêtait aux monts Grampian.

[*Douglas.*] Au midi même de ces monts, l'autorité royale trouvait d'infatigables adversaires dans les lords et les barons, dans les Douglas surtout; cette famille héroïque, qui avait disputé le trône

[1] Lingard, p. 441.
[2] Id., p. 467.
[3] Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands*, 1re édit., t. III.

[4] Les montagnards appellent toujours *Saxons* les autres Écossais.
[5] Pinkerton, *History of Scotland, from the accession of the house of Stuart to that of Mary, with appendices of original papers*. In-4°, 1797, t. I, p. 155.

aux Stuarts dès l'avénement de leur dynastie, qui depuis était allée combattre les Anglais en France, et qui avait rapporté pour trophée le titre de comtes de Touraine. Dans la famille même des Stuarts, les rois d'Écosse avaient des rivaux; leurs frères ou leurs cousins, les ducs d'Albany, gouvernaient en leur nom, ou les inquiétaient de leurs prétentions ambitieuses. Qu'on ajoute à ces causes de troubles la singularité d'une suite de six minorités [1437-1578], et l'on comprendra pourquoi l'Écosse fut le dernier royaume qui sortit de l'anarchie du moyen âge.

Après les guerres de France, la lutte contre les Douglas devint plus terrible. Les rois y déployèrent plus de violence que d'habileté. Sous Jacques II, William Douglas, attiré par le chancelier Crichton au château d'Édimbourg, y fut mis à mort avec quelques formes d'une justice dérisoire [1440]. Un autre William Douglas, le plus insolent de tous ceux qui portèrent ce nom, ayant été appelé par le même prince à Stirling, le poussa à bout par des paroles outrageantes, et fut poignardé de sa main [1452]. Son frère, Jacques Douglas, marcha contre le roi à la tête de quarante mille hommes; le força de s'enfuir dans le nord, et l'eût vaincu s'il n'eût insulté les Hamiltons, jusque-là attachés à sa famille. Douglas, abandonné des siens, fut obligé de s'enfuir en Angleterre, et les guerres des Roses, qui commençaient, empêchèrent les Anglais de se servir de ce dangereux exilé pour troubler l'Ecosse. Les comtes d'Angus, branche de la maison de Douglas, reçurent le comte de Douglas, et ne furent guère moins redoutables aux rois. Peu après les Hamiltons s'élevèrent aussi, et devinrent avec les Campbell, comtes d'Argyle, les plus puissants seigneurs de l'Écosse aux seizième et dix-septième siècles.

[*Jacques III.* 1460.] Sous Jacques III [1460], l'Écosse s'étendit au nord et au midi par l'acquisition des Orcades et de Berwick; la réunion du comté de Ross à la couronne abattit pour toujours la puissance du *lord des îles*, et pourtant nul règne ne fut plus honteux. Jamais prince ne choqua, comme Jacques III, les idées et les usages de son peuple. Quel laird écossais eût daigné obéir à un roi toujours caché dans un château fort, étranger aux amusements guerriers de la noblesse, entouré d'artistes anglais, décidant de la paix et de la guerre d'après les conseils d'un maître de musique, d'un maçon et d'un tailleur? Il avait été jusqu'à défendre aux nobles de paraître armés à sa cour, comme s'il eût craint de voir une épée.

Encore s'il se fût appuyé de l'amour des communes ou du clergé contre la noblesse : mais il se les aliéna en ôtant aux bourgs l'élection de leur alderman, au clergé, la nomination de ses dignitaires.

[*Sa mort.* 1488.] Jacques III, qui se rendait justice, craignit que ses deux frères, le duc d'Albany et le comte de Mar, ne voulussent supplanter un roi si méprisé. La prédiction d'un astrologue le décida à les enfermer au château d'Édimbourg. Albany se sauva, et le lâche monarque crut assurer son repos en faisant ouvrir les veines à son jeune frère. Les favoris triomphaient, le maçon et architecte Cochrane osa se faire donner la dépouille de sa victime, et prendre le titre de comte de Mar. Telle était sa confiance dans l'avenir, qu'en mettant en circulation une monnaie de faux aloi, il avait dit : « Avant que ma monnaie soit retirée, je serai » pendu. » Il le fut en effet. Les nobles saisirent les favoris sous les yeux du roi, et les pendirent au pont de Lawder. Quelque temps après, ils s'attaquèrent au roi même, et formèrent une confédération, la plus vaste qui eût jamais menacé le trône d'Écosse [1488]. Jacques avait encore pour lui les barons du nord et de l'ouest, mais il s'enfuit au premier choc, et tomba de cheval dans un ruisseau. Porté dans un moulin voisin, il demanda un confesseur; le prêtre qui se présenta était du parti ennemi; il reçut sa confession et le poignarda [1].

[*Jacques IV, sa mort.* 1513.] Jacques IV, que les mécontents élevèrent sur le trône de son père, eut un règne plus heureux. Les barons lui obéirent moins comme à leur roi que comme au plus brillant chevalier du royaume. Il consomma la ruine du *lord des îles* en réunissant les Hébrides à la couronne; il établit des cours de justice royale dans tout le nord du royaume. Négligé par les Français, Jacques IV s'était allié au roi d'Angleterre, Henri VII. Lorsque Henri VIII envahit la France, Louis XII réclama le secours des Écossais; Anne de Bretagne envoya son anneau à leur roi, le désignant pour son chevalier. Jacques se serait accusé de déloyauté s'il n'eût secouru une reine suppliante. Tous les lords, tous les barons d'Écosse le suivirent dans cette expédition romanesque. Mais il perdit un temps précieux près de Flowden, dans le château de mistress Heron, où il resta comme enchanté. Réveillé par l'arrivée de l'armée anglaise, il fut vaincu malgré sa valeur, et toute sa noblesse se fit tuer avec lui [1513]. La mort de douze comtes, de treize lords, de cinq fils aînés de pairs, d'une foule de barons et de dix mille soldats, livra pour tout le siècle l'Écosse épuisée aux intrigues de la France et de l'Angleterre.

[1] Pinkerton, t. I, p. 335.

SUITE
DU CHAPITRE II.

§ III. — Espagne et Portugal. 1454-1521.

Henri IV, roi de Castille, 1454; révolte des grands au nom de l'Infant; déposition de Henri; bataille de Medina del Campo, 1465. — Juan II, roi d'Aragon; révolte de la Catalogne, 1462-72. — Mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, 1469. — Guerre contre les Mores, prise de Grenade, 1481-92. — Ferdinand et Isabelle répriment les grands et les villes, en s'appuyant sur l'inquisition, fondée en 1480. — Expulsion des juifs, 1492. Conversion forcée des Mores, 1499. — Mort d'Isabelle, 1504. — Ministère de Ximénès. Conquête de la Navarre, 1512. — Mort de Ferdinand, 1516. Son successeur Charles d'Autriche. Révolte de Castille, Murcie, etc., 1516, 1521.

C'est en Espagne que les Barbares du Nord et du Midi, que les Goths et les Arabes se sont rencontrés. Arrêtés par l'Océan dans la péninsule espagnole, ils y ont combattu comme en champ clos, durant tout le moyen âge. Ainsi, l'esprit des croisades, qui a agité passagèrement tous les autres peuples de l'Europe, a formé le fond même du caractère espagnol, avec sa farouche intolérance et son orgueil chevaleresque, exaltés par la violence des passions africaines. Car l'Espagne tient à la barbarie, malgré le détroit. On retrouve de ce côté les productions, les races de l'Afrique et même ses déserts [1]. Une seule bataille livra l'Espagne aux Mores, et il a fallu huit cents ans pour la leur enlever.

[*Mores. — Espagnols.*] Depuis le treizième siècle, les chrétiens avaient prévalu; au quinzième, la population musulmane, concentrée dans le royaume de Grenade, et comme adossée à la mer, ne pouvait plus reculer; mais on voyait déjà auquel des deux peuples appartenait l'empire de l'Espagne: du côté des Mores, une foule de marchands, entassés dans de riches cités, amollis par les bains et par le climat [2]; des agriculteurs paisibles, occupés dans leurs délicieuses vallées du soin des mûriers et du travail de la soie [3]; une nation vive et ingénieuse, qui ne respirait que pour la musique et la danse, qui recherchait les vêtements éclatants, et parait jusqu'à ses tombeaux [4]; de l'autre, un peuple silencieux, vêtu de brun et de noir, qui n'aimait que la guerre, et l'aimait sanglante; qui, laissant aux juifs le commerce et les sciences, ne connaissait pas de plus beau titre que celui de fils des Goths, race altière dans son indépendance, terrible dans l'amour et dans la religion. Là, tout le peuple se tenait pour noble; le bourgeois n'avait pas payé ses franchises [5]; le paysan, qui portait aussi l'épée contre les Mores, sentait sa dignité de *chrétien*.

[*Résistance aux rois.*] Ces hommes si redoutables à l'ennemi ne l'étaient guère moins à leurs rois. Pendant longtemps, les rois n'avaient été, pour ainsi dire, que les premiers des barons; celui d'Aragon poursuivait quelquefois ses sujets au tribunal du *justiza* ou grand justicier du royaume [6]. L'esprit de résistance des Aragonais avait passé en proverbe, comme la fierté castillane: *Donnez un clou à l'Aragonais, il l'enfoncera avec sa tête plutôt qu'avec un marteau.* Leur serment d'obéissance était hautain et menaçant: *Nous qui, séparément, sommes autant que vous, et qui, réunis, pouvons davantage, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos priviléges; sinon, non.*

[*Juifs.*] Aussi, les rois d'Espagne aimaient mieux se servir des *nouveaux chrétiens*, c'est ainsi qu'on appelait les juifs convertis et leurs enfants. Ils trouvaient en eux plus de lumières et d'obéissance. La tolérance des Mores les avait autrefois attirés en Espagne, et, depuis l'an 1400, plus de cent mille familles de juifs s'étaient converties. Ils se rendaient nécessaires au roi par leur habileté dans les affaires, par leurs connaissances en médecine, en astrologie: ce fut un juif qui fit, en 1468, au roi d'Aragon l'opération de la cataracte [7]. Le commerce était en leurs mains; ils avaient attiré par l'usure tout l'argent du pays; c'était à eux que les rois confiaient la levée des impôts. Que de titres à la haine du peuple! Elle éclata plusieurs fois d'une manière terrible dans les cités populeuses de Tolède, de Ségovie et de Cordoue [8].

[*Grands.*] Les grands, qui se voyaient peu à peu écartés par les *nouveaux chrétiens*, et en général

[1] C'est un adage dans plusieurs parties de la vieille Castille: *L'alouette qui veut traverser le pays, doit porter avec elle son grain.* Bory de Saint-Vincent, *Itinéraire*, p. 281. Sur la stérilité et la faible population de l'Aragon, même au moyen âge, *voy.* Blancas, cité par Hallam, t. Ier de la trad., p. 456.

[2] Çurita, *Secunda parte de los Annales de la corona de Aragon*, 1610, in-4o, t. IV, liv. xx, fol. 315.

[3] Çurita, t. IV, liv. xx, fol. 334. Comecius, *de rebus gestis à F. Ximenes* (1569), in-fol., p. 60.

[4] *Voy.* plus bas le règne de Charles-Quint.

[5] Hallam, t. I, p. 390-1.

[6] Id., p. 463.

[7] Mariana, liv. xxiv, anno 1468.

[8] Id., liv. xxii, xxiii, anno 1446, 1463, 1473.

par les hommes d'un rang inférieur, devenaient les ennemis de l'autorité royale, dont ils ne pouvaient disposer à leur profit. Ceux de Castille armèrent l'infant don Henri contre son père Juan II, et parvinrent à faire décapiter le favori du roi, Alvaro de Luna. Ses biens immenses furent confisqués, et, pendant trois jours, un bassin, placé sur l'échafaud près de son cadavre, reçut les aumônes de ceux qui voulaient bien contribuer aux frais de sa sépulture [1].

[*Henri IV, roi de Castille.* 1454. — *Bataille de Medina del Campo,* 1465.] Henri IV, devenu roi [1454], essaya de se soustraire au joug des grands qui l'avaient soutenu lorsqu'il était infant; mais en même temps il irritait les villes en levant des impôts de sa propre autorité, et en osant nommer lui-même des députés aux cortès [2]. Il était d'ailleurs avili par sa connivence aux débauches de la reine, et par sa lâcheté; les Castillans ne pouvaient obéir à un prince qui se retirait de l'armée au moment d'une bataille [3]. Les chefs des grands, Carillo, archevêque de Tolède, don Juan de Pacheco, marquis de Villena, et son frère, qui possédaient les grandes maîtrises de San-Iago et de Calatrava, opposèrent au roi son frère don Alonzo, encore enfant; ils déclarèrent illégitime l'infante dona Juana qu'on croyait fille de Bertrand de la Cueva, amant de la reine; exposèrent sur un trône l'effigie de Henri, dans la plaine d'Avila, et l'ayant dépouillée des ornements royaux, la précipitèrent pour mettre don Alonzo à la place. Après une bataille indécise (Medina del Campo, 1465), le malheureux roi, abandonné de tout le monde, errait au hasard dans son royaume, au milieu des châteaux et des villes qui lui fermaient leurs portes, sans que personne daignât l'arrêter. Un soir, après une course de dix-huit lieues, il s'était hasardé à entrer dans Tolède; on sonna le tocsin, il fut obligé de sortir, et l'un des cavaliers qui l'accompagnaient ne voulut pas même lui prêter un cheval [4].

[*Juan II d'Aragon.*] L'Aragon et la Navarre n'étaient pas plus tranquilles. Juan II, qui succéda depuis à son frère Alfonse le Magnanime dans les royaumes d'Aragon et de Sicile, retenait à son propre fils, don Carlos de Viana, la couronne de Navarre, dont ce jeune prince devait hériter de sa mère (depuis 1441). Une marâtre excitait le père contre le fils au profit de deux enfants du second lit (Ferdinand le Catholique et Léonore, comtesse de Foix). Les factions éternelles de la Navarre, les Beaumont et les Grammont, suivaient leurs haines particulières sous le nom des deux princes. Deux fois le parti le plus juste fut vaincu en bataille rangée; deux fois l'indignation des sujets de don Juan le força de mettre en liberté son malheureux fils. Don Carlos étant mort de poison ou de chagrin [1461], dona Blanca, sa sœur, héritait de ses droits. Son père la livra à Léonore, sa sœur cadette, qui l'empoisonna au château d'Orthez. La Catalogne était déjà soulevée, l'horreur de ce double parricide exalta les esprits; les Catalans n'avaient pu avoir don Carlos pour roi : ils l'invoquèrent comme un saint [5]; ils appelèrent successivement le roi de Castille, l'infant de Portugal, et Jean de Calabre, et ne se soumirent qu'au bout de dix ans de combats [1472].

[*Ferdinand et Isabelle.* 1469-79.] Pendant que Juan II risquait la Catalogne, Ferdinand son fils gagnait la Castille. Le frère de Henri IV étant mort, les grands avaient substitué à ses prétentions sa sœur Isabelle. Pour l'appuyer contre le roi, ils la marièrent à l'infant d'Aragon, qui se trouvait après elle le plus proche héritier du trône [1469]. Henri IV mourut bientôt à la suite d'un repas que lui donnèrent ses ennemis réconciliés [1474]. Mais en mourant il avait déclaré que dona Juana était sa fille légitime. La Galice et tout le pays depuis Tolède jusqu'à Murcie s'étaient déclarés pour elle [6]. Le roi de Portugal, son oncle, Alfonse l'*Africain*, l'avait fiancée, et venait soutenir sa cause avec ses chevaliers qui avaient conquis Arzile et Tanger. Les Portugais et les Castillans se rencontrèrent à Toro [1476]. Les premiers eurent le dessous, et les armes d'Almeyda, que portait leur drapeau, furent suspendues dans la cathédrale de Tolède [7]. Cet échec suffit pour décourager les Portugais; tous les seigneurs castillans se rangèrent du côté de Ferdinand et d'Isabelle : la couronne de Castille fut affermie sur leurs têtes; et la mort de Juan II, qui leur laissa l'Aragon [1479], leur permit de tourner toutes les forces de l'Espagne chrétienne contre les Mores de Grenade.

[1481-1492.] C'était un bruit qui courait chez les Mores, que le terme fatal de leur domination en Espagne était arrivé [8]. Un faquir troublait Grenade de ses prédictions lamentables, et elles étaient assez motivées par l'état du royaume. Déjà, sous

[1] Mariana, liv. XXII, anno 1451.
[2] Id., *Teoria de las cortes*, cité par Hallam, t. I, p. 416, 424.
[3] Id., liv. XXIII, anno 1467.
[4] Id., ibid., anno 1468.
[5] Çurita, t. IV, liv. XX, fol. 97.
[6] Mariana, liv. XXIV.
[7] Id., ibid.
[8] Çurita, t. IV, liv. XX, fol. 332.

Henri IV, ils avaient perdu Gibraltar. Des villes fortes d'assiette, mais sans fossés, sans ouvrages extérieurs, et défendues seulement par un mur peu épais; une brillante cavalerie exercée à lancer la zagaie, prompte à charger, prompte à fuir: telles étaient les ressources du peuple de Grenade [1]. Il n'avait point à compter sur l'Afrique. Ce n'était plus le temps où les hordes des Almohades et des Almoravides pouvaient inonder la péninsule. Le soudan d'Égypte se contenta d'envoyer à Ferdinand le gardien du Saint-Sépulcre, pour lui parler en leur faveur, et fut bientôt distrait de cette affaire lointaine par la crainte que lui inspiraient les Ottomans.

[*Prise de Grenade*. 1492.] Quoique tous les ans les chrétiens et les Mores courussent alternativement les pays ennemis, brûlant les vignes, les oliviers et les orangers, un accord singulier existait entre eux : la trêve ne devait pas être considérée comme rompue, lors même qu'un des deux partis aurait pris une place, pourvu qu'elle eût été occupée sans appareil de guerre, sans bannières ni trompettes, et en moins de trois jours [2]. Zahara, emportée de cette manière par les Mores, fut le prétexte de la guerre. Les Espagnols envahirent le royaume de Grenade, encouragés par leur belle reine, à laquelle seule les Castillans voulaient obéir. On voyait déjà dans cette armée les conquérants futurs de la Barbarie et de Naples, Pedro de Navarre et Gonzalve de Cordoue. Dans le cours de onze années les chrétiens se rendirent maîtres d'Alhama, le boulevard de Grenade [3], prirent Malaga, l'entrepôt du commerce d'Espagne avec l'Afrique; Baça, à laquelle on donnait cent cinquante mille habitants; et vinrent enfin, avec quatre-vingt mille hommes, mettre le siége devant Grenade elle-même. Cette capitale était en proie aux plus furieuses discordes. Le fils s'y était armé contre le père, le frère contre le frère. Boabdil et son oncle s'étaient partagé les restes de cette souveraineté expirante, et le dernier avait vendu sa part aux Espagnols pour un riche comté. Restait Boabdil, qui s'était reconnu vassal de Ferdinand, et qui suivait l'opiniâtre fureur du peuple plutôt qu'il ne la dirigeait. Le siége dura neuf mois; un More essaya de poignarder Ferdinand et Isabelle; un incendie détruisit tout le camp; la reine, que rien ne découragea, ordonna qu'une ville fût construite à sa place, et la ville de Santa-Fé, élevée en quatre-vingts jours, montra aux musulmans que le siége ne serait jamais levé [4]. Enfin, les Mores ouvrirent leurs portes, sur la promesse qu'on leur fit de leur laisser des juges de leur nation, et le libre exercice de leur culte [1492].

[*Colomb.*] Dans la même année Christophe Colomb donnait un monde à l'Espagne [5].

Les royaumes de l'Espagne étaient réunis, à l'exception de la Navarre, proie certaine de deux grandes monarchies, entre lesquelles la nature elle-même semblait la diviser d'avance. Mais il s'en fallait que ces parties assemblées par force composassent un corps. Les Castillans observaient d'un œil jaloux les Aragonais, les uns et les autres voyaient toujours des ennemis dans les Mores et les juifs qui vivaient au milieu d'eux. Chaque ville avait ses franchises, chacun des grands ses priviléges. Il fallait vaincre toutes ces résistances, accorder ces forces hétérogènes avant de les tourner vers la conquête. Malgré l'habileté de Ferdinand, malgré l'enthousiasme qu'inspirait Isabelle, ils n'atteignirent ce but qu'après trente ans d'efforts. Les moyens furent terribles, proportionnés à l'énergie d'un tel peuple; le prix fut l'empire des deux mondes au seizième siècle.

[*Cortès. — Sainte Hermandad.*] Les cortès espagnoles, qui pouvaient seules régulariser la résistance, étaient les plus anciennes assemblées de l'Europe; mais ces établissements, formés dans l'anarchie du moyen âge, n'avaient point l'organisation qui eût pu seule en assurer la durée. En 1480, dix-sept villes de Castille étaient seules représentées; en 1520, la Galice entière n'envoyait point de députés aux cortès [6]. Ceux de la seule Guadalaxara votaient pour quatre cents bourgs ou villes. Il en était à peu près de même en Aragon. La rivalité des villes perpétuait cet abus; en 1506 et en 1512, les villes privilégiées de Castille repoussèrent les réclamations des autres [7]. Ainsi, pour demeurer le maître, Ferdinand n'avait qu'à laisser le champ ouvert aux prétentions rivales. Il obtint par la sainte hermandad des villes et par les révoltes des vassaux, la soumission des grands; par les grands, celle des villes; par l'inquisition, celle des uns et des autres [8]. Les violences des grands déterminèrent Saragosse à lui laisser changer ses anciennes constitutions municipales, qu'elle avait toujours défendues. L'organisation de la sainte hermandad ou fraternité des cités d'Aragon, qui aurait terminé les guerres privées des seigneurs, fut en-

[1] Çurita, t. IV, liv. xx, fol. 332.
[2] Çurita, t. IV, fol. 314. Mariana, liv. xxv.
[3] Çurita, ibid.
[4] *Petri Martyris Angleri epistolæ*, 73, 91, etc. L'auteur fut témoin oculaire de ces événements.
[5] Épitaphe de Colomb.
[6] Sépulvéda, t. I, liv. II, p. 59.
[7] Hallam, t. I, d'après Mariana.
[8] Dans la seule Galice, il fit démolir quarante-six châteaux. (Hernando de Pulgar.)

travée par eux [1488], et le roi fut obligé, aux cortès de 1495, d'en proroger l'établissement pour dix années; mais le peuple de Saragosse en fut si irrité, que pendant longtemps le justiza d'Aragon, qui n'avait pas voulu jurer l'hermandad, n'osa plus entrer dans la ville [1]. Dès lors, la royauté dut hériter en grande partie de l'attachement des peuples pour cette magistrature, considérée depuis longtemps comme le rempart des libertés publiques contre les empiétements des rois.

Cependant Ferdinand et Isabelle n'auraient jamais acquis un pouvoir absolu, si l'indigence de la couronne les eût laissés dans la dépendance des cortès. Ils révoquèrent par deux fois les concessions de Henri IV, celles par lesquelles ils avaient eux-mêmes acheté l'obéissance des grands [1480, 1506]. La réunion des trois grandes maîtrises d'Alcantara, de Calatrava et de San-Iago, qu'ils eurent l'adresse de se faire déférer par les chevaliers, leur donna à la fois une armée et des biens immenses [1493, 1494]. Plus tard, les rois d'Espagne, ayant obtenu du pape la vente de la bulle de la Cruzada et la présentation aux évêchés [1508, 1522], devinrent les plus riches souverains de l'Europe, avant même de tirer aucune somme considérable de l'Amérique.

[*Portugal.*] C'était par des moyens semblables que les rois de Portugal fondaient leur puissance. Ils s'attribuèrent les maîtrises des ordres d'Avis, de San-Iago et du Christ, afin de mettre la noblesse dans leur dépendance. Dans une même diète [à Évora, 1482], Juan II, successeur d'Alfonse l'Africain, révoqua les concessions de ses prédécesseurs, ôta aux seigneurs le droit de vie et de mort, et soumit leurs domaines à la juridiction royale. La noblesse indignée prit pour chef le duc de Bragance, qui appela les Castillans; le roi le fit juger par une commission et décapiter : le duc de Viseu, cousin germain de don Juan, et son beau-frère, conspira contre lui, et le roi le poignarda de sa propre main.

[***Inquisition en Espagne.***] Mais ce qui assura le triomphe du pouvoir absolu en Espagne, c'est qu'il s'appuya sur le zèle de la foi, qui était le trait national du caractère espagnol. Les rois se liguèrent avec l'inquisition, cette vaste et puissante hiérarchie, d'autant plus terrible qu'elle unissait la force régulière de l'autorité politique à la violence des passions religieuses. L'établissement de l'inquisition rencontra les plus grands obstacles de la part des Aragonais. Moins en contact avec les Mores que les Castillans, ils étaient moins animés contre eux : la plupart des membres du gouvernement d'Aragon descendaient de familles juives. Ils réclamèrent fortement contre le secret des procédures et contre les confiscations, choses contraires, dirent-ils, aux *fueros* du royaume. Ils assassinèrent même un inquisiteur, dans l'espoir d'effrayer les autres. Mais le nouvel établissement était trop conforme aux idées religieuses de la plupart des Espagnols pour ne pas résister à ces attaques. Le titre de *familier de l'inquisition*, qui emportait l'exemption des charges municipales, fut tellement recherché que, dans certaines villes, ces privilégiés surpassèrent en nombre les autres habitants, et que les cortès furent obligées d'y mettre ordre [2].

[***Juifs chassés.*** 1492.] Après la conquête de Grenade, l'inquisition ne se borna plus à des persécutions individuelles. Il fut ordonné à tous les juifs de se convertir ou de sortir d'Espagne sous quatre mois, avec défense d'emporter ni or ni argent [1492]. Cent soixante-dix mille familles, formant une population de huit cent mille âmes, vendirent leurs effets à la hâte, et s'enfuirent en Portugal, en Italie, en Afrique et jusque dans le Levant. ***Alors on vit donner une maison pour un âne, une vigne***

[1] Çurita, t. IV, liv. xx, fol. 251-356.

[2] Inscription mise par les inquisiteurs, peu après la fondation de l'inquisition, au château de Triana, dans un faubourg de Séville : *Sanctum Inquisitionis Officium contrà hæreticorum pravitatem in Hispaniæ regnis initiatum est Hispali, anno MCCCCLXXXI, etc. Generalis inquisitor primus fuit Fr. Thomas de Torquemada. Faxit Deus ut in augmentum fidei usque sæculi permaneat, etc. Exsurge, Domine; judica causam tuam. Capite nobis vulpes.* — Autre inscription mise en 1524, par les inquisiteurs, à leur maison de Séville : *Anno Domini MCCCCLXXXI, sacrum Inquisitionis Officium contrà hæreticos judaizantes ad fidei exaltationem hic exordium sumpsit; ubi, post Judæorum ac Saracenorum expulsionem ad annum usque MDXXIV, divo Carolo, etc., regnante, etc., viginti millia hæreticorum et ultra nefandum hæreseos crimen adjurârunt; nec non hominum fere millia in suis hæresibus obstinatorum posteà jure prævio ignibus tradita sunt et combusta. Domini nostri imperatoris jussu et impensis licentiatus de La Cueva poni jussit, A. D. MDXXIV.*

Il est digne de remarque que plusieurs papes réprouvèrent les rigueurs de l'inquisition d'Espagne. Dès 1445, Nicolas V avait défendu de faire aucune différence entre les anciens et les nouveaux chrétiens. Sixte IV, Innocent VIII et Léon X accueillirent les nombreux appels que l'on fit à leur tribunal, et rappelèrent aux inquisiteurs espagnols la parabole du bon pasteur. En 1546, lorsque Charles-Quint voulait introduire l'inquisition à Naples, Paul III encouragea la résistance des Napolitains, reprochant à l'inquisition d'Espagne de ne pas profiter des exemples de douceur que lui donnait celle de Rome.

pour un morceau de toile ou de drap. Un contemporain nous raconte qu'il vit une foule de ces malheureux débarquer en Italie, et mourir de faim et de misère auprès du môle de Gênes, seul endroit de cette ville où on leur permit de se reposer quelques jours.

[*Inquisition en Portugal*. 1526.] Les juifs qui se retirèrent en Portugal, n'y furent reçus qu'en payant huit écus d'or par tête; encore devaient-ils, dans un temps marqué, sortir du royaume, sous peine d'être esclaves, ce qui s'exécuta rigoureusement. On prétend cependant que les premiers qui arrivèrent, écrivaient à leurs frères d'Espagne : « La terre est bonne, le peuple idiot; l'eau est à » nous; vous pouvez venir, car tout nous appar- » tiendra. » Don Manuel, successeur de don Juan, affranchit ceux qui étaient devenus esclaves. Mais, en 1496, il leur ordonna de sortir du royaume, en laissant leurs enfants au-dessous de quatorze ans. La plupart aimèrent mieux recevoir le baptême, et, en 1507, Manuel abolit la distinction des *anciens* et des *nouveaux chrétiens*. L'inquisition fut établie en 1526 à Lisbonne, et de là elle s'étendit jusqu'aux Indes orientales, où les Portugais étaient abordés en 1498. (*Voy*. plus bas.)

[*Mores de Grenade*.] Sept ans après l'expulsion des juifs [1499-1501], le roi d'Espagne entreprit, d'une manière non moins violente, de convertir les Mores de Grenade, auxquels la capitulation garantissait le libre exercice de leur religion. Ceux de l'Albayein (quartier le plus élevé de Grenade) se révoltèrent d'abord, et furent imités par les sauvages habitants des Alpuxarras. Les Gandules d'Afrique vinrent les soutenir, et le roi, ayant éprouvé la difficulté de les réduire, fournit des vaisseaux à ceux qui voulurent passer en Afrique; mais la plupart restèrent, feignant de se faire chrétiens[1].

[*Mort d'Isabelle*. 1504. — *Ximénès*.] La réduction des Mores fut suivie de la conquête de Naples [1501-1503] et de la mort d'Isabelle [1504]. Cette grande reine était adorée du peuple castillan, dont elle représentait si bien le noble caractère [2], et dont elle défendait l'indépendance contre son époux. A sa mort, les Castillans n'eurent que le choix des maîtres étrangers. Il leur fallait obéir au roi d'Aragon ou à l'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, qui avait épousé dona Juana, fille de Ferdinand et d'Isabelle, héritière du royaume de Castille. Telle était leur antipathie pour les Aragonais, et particulièrement pour Ferdinand, que, malgré toutes les intrigues de ce dernier, qui voulait la régence, ils se rallièrent à l'archiduc dès qu'il aborda en Espagne. La conduite de Philippe fut d'abord populaire; il arrêta les violences de l'inquisition, qui allaient exciter un soulèvement général [3]; mais il déposa tous les corrégidors, tous les gouverneurs de villes, pour donner leurs places à ses Flamands; enfin il voulut faire renfermer, comme folle, dona Juana, dont la faible raison était égarée par la jalousie. Philippe mourut bientôt [1506]. Cependant Ferdinand n'eût pu encore gouverner la Castille, s'il n'eût été appuyé par le confesseur et le ministre d'Isabelle, le célèbre Ximénès de Cisneros, archevêque de Tolède, en qui la Castille admirait à la fois un politique et un saint. C'était un pauvre moine que l'archevêque de Grenade avait donné à Isabelle pour confesseur et pour conseiller. L'étonnement avait été grand à la cour lorsqu'on y vit paraître cet homme du désert, *dont la pâleur et l'austérité rappelaient les Paul et les Hilarion* [4]. Au milieu même des grandeurs, il observait rigoureusement la règle de saint François, voyageant à pied et mendiant sa nourriture. Il fallut un ordre du pape pour l'obliger d'accepter l'archevêché de Tolède, et pour le forcer à vivre d'une manière convenable à l'opulence du plus riche bénéfice de l'Espagne. Il se résigna à porter des fourrures précieuses, mais par-dessus la serge; orna ses appartements de lits magnifiques, et continua de coucher sur le plancher. Cette vie humble et austère lui laissait dans les affaires la grandeur hautaine du caractère espagnol; les nobles, qu'il écrasait, ne pouvaient s'empêcher d'admirer son courage. Un acte aurait brouillé Ferdinand et son gendre, Ximénès osa le déchirer. Comme il traversait une place pendant un combat de taureaux, l'animal furieux fut lâché, et blessa quelques-uns des siens, sans lui faire hâter le pas [5].

[1] Mariana, liv. XXVII.

[2] Dans la gloire de ce règne, la part principale doit revenir à la reine Isabelle. Elle montra le plus grand courage dans les traverses de sa jeunesse : lorsque Ferdinand fuyait de Ségovie, elle osa y rester *; elle voulut qu'on gardât Alhama, aux portes de Grenade, lorsque ses plus vaillants officiers proposaient la retraite **. Elle ne souscrivit qu'à regret à l'établissement de l'inquisition. Elle aimait les lettres et les protégeait; elle entendait le latin, tandis que Ferdinand savait à peine signer ***. Elle avait armé malgré lui la flotte qui découvrit l'Amérique. Elle défendit Colomb accusé, consola Gonzalve de Cordoue dans sa disgrâce, ordonna l'affranchissement des malheureux Américains.

* Mariana, liv. XXIV.

** Çurita, liv. XX.

*** Mariana, liv. XXIII, XXV.

[3] Mariana, liv. XXVIII.

[4] *Petri Martyris Anglerii epist.*

[5] Gomecius, *de Rebus gestis a Fr. Ximenio Cisnerio*. 1569, fol. 2, 3, 7, 13, 61, 66.

[*Mores d'Afrique. — Navarre.*] Ainsi les Castillans, retrouvant dans Ximénès l'esprit héroïque de leur grande reine, oublièrent qu'ils obéissaient à Ferdinand, et les dernières années de ce prince furent marquées par la conquête de la Barbarie et de la Navarre. La guerre des Mores ne semblait pas terminée tant que ceux d'Afrique, fortifiés par une multitude de fugitifs, infestaient les côtes d'Espagne, et trouvaient un refuge assuré dans le port d'Oran, au Peñon de Velez, et dans tant d'autres repaires. Ximénès proposa, défraya et conduisit lui-même une expédition contre Oran. La prise de cette ville, emportée sous ses yeux par Pedro de Navarre, entraîna celle de Tripoli, et la soumission d'Alger, de Tunis et de Trémecen [1509-1510]. Deux ans après, la réunion de la Navarre, enlevée par Ferdinand à Jean d'Albret, compléta celle de tous les royaumes d'Espagne [1512]. La comtesse de Foix, Léonore, avait joui un mois de ce trône qu'elle avait acheté au prix du sang de sa sœur. Après la mort de Phébus, son fils, la main de sa fille Catherine, demandée en vain pour l'infant, fut donnée par le parti français à Jean d'Albret, que ses domaines de Foix, de Périgord et de Limoges, attachaient invariablement à la France. Dès que les deux grandes puissances qui luttaient en Italie commencèrent pour ainsi dire à se prendre corps à corps, la Navarre se trouva partagée entre elles, par la nécessité de sa position géographique entre Ferdinand et Louis XII.

Ximénès avait quatre-vingts ans, lorsque le roi, près de mourir, le désigna pour régent jusqu'à l'arrivée de son petit-fils Charles d'Autriche [1516]. Il n'en fit pas moins face aux ennemis du dehors et du dedans. Il empêcha les Français de conquérir la Navarre par un moyen aussi nouveau que hardi, c'était de démanteler toutes les places, excepté Pampelune, et d'ôter ainsi tout point d'appui à l'invasion. En même temps, il formait une milice nationale, il s'assurait des villes en leur accordant la faculté de lever elles-mêmes les impôts (Gomecius, f. 25), il révoquait les concessions que le feu roi avait faites aux grands. Lorsque ceux-ci vinrent réclamer, et témoignèrent des doutes sur les pouvoirs qui lui avaient été donnés, Ximénès leur montrant d'un balcon un train formidable d'artillerie : *Vous voyez*, dit-il, *mes pouvoirs !*

[*Charles-Quint roi.* 1516.] Les Flamands choquèrent l'Espagne dès leur arrivée. D'abord, ils disgracièrent Ximénès expirant, et nommèrent un étranger, un jeune homme de vingt ans, pour le remplacer dans le premier siége du royaume. Ils établirent un tarif de tous les emplois, et mirent, pour ainsi dire, l'Espagne à l'encan. Charles prit le titre de roi, sans attendre l'aveu des cortès. Il convoqua celles de Castille dans un coin de la Galice, demanda un second subside avant qu'on eût payé le premier, l'arracha par la force ou la corruption, et partit pour prendre possession de la couronne impériale, sans s'inquiéter s'il laissait une révolution derrière lui. Tolède avait refusé d'envoyer à ces cortès; Ségovie et Zamora mirent à mort leurs députés; et telle était l'horreur qu'ils inspiraient, que personne ne voulut piller leurs maisons, ni se souiller du bien des traîtres. Cependant le mal gagnait toute l'Espagne. La Castille et la Galice entières, Murcie et la plupart des villes de Léon et de l'Estramadure, étaient soulevées. La révolte n'était pas moins furieuse à Valence; mais elle avait un caractère différent. Les habitants avaient juré une hermandad contre les nobles, et Charles, mécontent de la noblesse, avait eu l'imprudence de la confirmer. Majorque imita l'exemple de Valence, et voulut même se livrer aux Français. Dans ces deux royaumes, des tondeurs de draps étaient à la tête de l'hermandad [1].

[*Juan de Padilla.*] D'abord, les *communeros* de Castille s'emparèrent de Tordésillas, où résidait la mère de Charles-Quint, et firent tous leurs actes au nom de cette princesse. Mais leurs succès durèrent peu. Ils avaient demandé, dans leurs remontrances, que les terres des nobles fussent soumises aux impôts. La noblesse abandonna un parti dont la victoire lui eût été préjudiciable. Les villes elles-mêmes n'étaient point d'accord entre elles. La vieille rivalité de Burgos et de Tolède se réveilla; la première se soumit au roi, qui lui assurait la franchise de ses marchés [2]. Les *communeros* divisés n'avaient plus d'espoir que dans le secours de l'armée française qui avait envahi la Navarre. Mais, avant d'avoir pu opérer leur jonction avec elle, ils furent atteints par les *leales*, et entièrement défaits [1521]. D. Juan de Padilla, le héros de la révolution, chercha la mort dans les rangs ennemis; mais il fut démonté, blessé, pris et décapité le lendemain. Avant de mourir, il envoya à sa femme, D. Maria Pacheco, les reliques qu'il portait au cou, et écrivit sa fameuse lettre à la ville de Tolède :
« A toi, la couronne de l'Espagne et la lumière du
» monde, à toi, qui fus libre dès le temps des Goths,
» et qui as versé ton sang pour assurer ta liberté
» et celle des cités voisines, ton fils légitime, Juan
» de Padilla, te fait savoir que par le sang de son
» corps tes anciennes victoires vont être rafraîchies

[1] Ferreras, XIIe par., t. X de la traduction, p. 579, 609.

[2] Sepulveda, t. I, p. 53.

» et renouvelées, etc.[1]. » La réduction de la Castille entraîna celle du royaume de Valence et de toutes les provinces révoltées. Mais Charles-Quint, instruit par une telle leçon, respecta dès lors l'orgueil des Espagnols, affectant de parler leur langue, résidant le plus souvent parmi eux, et ménageant, dans ce peuple héroïque, l'instrument avec lequel il voulait soumettre le monde.

CHAPITRE III.

ORIENT ET NORD.—ÉTATS GERMANIQUES ET SCANDINAVES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Empire d'Allemagne; prépondérance et politique intéressée de l'Autriche. — Élévation de la Suisse; décadence de l'ordre Teutonique. — Villes du Rhin et de Souabe; prépondérance et décadence de la Ligue Hanséatique. Élévation de la Hollande. — Guerres de Danemark, Suède et Norwége. Affranchissement de la Suède. 1453-1520.

[*États germaniques.*] Si l'on consulte l'analogie des mœurs et des langues, l'on doit compter au nombre des États germaniques l'Empire, la Suisse, les Pays-Bas et les trois royaumes du Nord, l'Angleterre même à plusieurs égards; mais les rapports politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre avec la France nous ont forcé de placer l'histoire de ces puissances dans le chapitre précédent.

[*Allemagne.*] L'Allemagne n'est pas seulement le centre du système germanique; c'est une petite Europe au milieu de la grande, où les variétés de population et de territoire se représentent avec des oppositions moins prononcées. On y trouvait au XV[e] siècle toutes les formes du gouvernement, depuis les principautés héréditaires ou électives de Saxe et de Cologne, jusqu'aux démocraties d'Uri et d'Underwald; depuis l'oligarchie commerçante de Lubeck, jusqu'à l'aristocratie militaire de l'ordre Teutonique.

Ce corps singulier de l'Empire, dont les membres étaient si hétérogènes et si inégaux, dont le chef était si peu puissant, semblait toujours prêt à se dissoudre. Les villes, la noblesse, la plupart même des princes étaient presque étrangers à un empereur que les seuls électeurs avaient choisi. Cependant la communauté d'origine et de langue a maintenu pendant des siècles l'unité du corps germanique; joignez-y la nécessité de la défense, la crainte des Turcs, de Charles-Quint, de Louis XIV.

[1] Sandoval, in-fol., 1681, liv. IX, § 22, p. 356.

[*Autriche.*] L'Empire se souvenait toujours qu'il avait dominé l'Europe, et rappelait de temps en temps ses droits dans de vaines proclamations. Le plus puissant prince du XV[e] siècle, Charles le Téméraire, avait paru les reconnaître en sollicitant la dignité royale de l'empereur Frédéric III. Ces prétentions surannées pouvaient devenir redoutables, depuis que la couronne impériale était fixée dans la maison d'Autriche [1438]. Placée entre l'Allemagne, l'Italie et la Hongrie, au véritable point central de l'Europe, l'Autriche devait prévaloir sur ces deux dernières contrées, au moins par l'esprit de suite et l'obstination. Joignez-y cette politique plus habile qu'héroïque, qui, au moyen d'une suite de mariages, mit dans les mains de la maison d'Autriche le prix du sang des autres peuples, et lui soumit les conquérants avec leurs conquêtes : elle acquit ainsi d'un côté la Hongrie et la Bohême [1526], de l'autre les Pays-Bas [1481], et par les Pays-Bas, l'Espagne, Naples et l'Amérique [1506-1516], par l'Espagne, le Portugal et les Indes orientales [1581].

[*Puissance impériale dans la maison d'Autriche.*] Vers la fin du quinzième siècle, la puissance impériale était tellement déchue que les princes de la maison d'Autriche oublièrent le plus souvent qu'ils étaient empereurs pour ne s'occuper que des intérêts de leurs États héréditaires. Rien ne les écarta de cette politique qui devait tôt ou tard relever dans leurs mains la puissance impériale elle-même. Ainsi Frédéric III, toujours battu par l'électeur palatin ou par le roi de Hongrie, ferme l'oreille aux cris de l'Europe alarmée par les progrès des Turcs. Mais il érige l'Autriche en archiduché; il lie les intérêts de sa maison à ceux des papes, en sacrifiant à Nicolas V la pragmatique d'Augsbourg; il marie son fils Maximilien à l'héritière des Pays-Bas [1481]. Maximilien lui-même devient, par son inconséquence et sa pauvreté, la risée de l'Europe, courant sans cesse de la Suisse aux Pays-Bas, et d'Italie en Allemagne, emprisonné par les gens de Bruges, battu par les Vénitiens, et notant exactement ses affronts dans son *livre rouge.* Mais il recueille les successions du Tyrol, de Goritz, et une partie de celle de Bavière. Son fils, Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, épouse l'héritière d'Espagne [1496]; un de ses petits-fils [traité de 1515] doit épouser la sœur du roi de Bohême et de Hongrie.

[*Constitution de l'Empire.* 1495-1501.] Pendant que la maison d'Autriche prépare ainsi sa future grandeur, l'Empire essaye de régulariser sa constitution. Le tribunal désormais permanent de *la Chambre impériale* [1495] doit faire cesser les guerres privées, et substituer un état de droit à

l'état de nature qui règne encore parmi les membres du corps germanique. La division des Cercles doit faciliter l'exercice de cette juridiction. Un conseil de régence est destiné à surveiller et à suppléer l'empereur [1500]. Les électeurs refusent longtemps d'entrer dans cette organisation nouvelle. L'empereur oppose le conseil Aulique à la Chambre impériale [1501], et ces institutions salutaires sont affaiblies dès leur naissance.

Cette absence d'ordre, ce défaut de protection avaient obligé successivement les parties les plus éloignées de l'Empire à former des confédérations plus ou moins indépendantes, ou à chercher des protections étrangères. Telle fut la situation de la Suisse, de l'ordre Teutonique, des ligues du Rhin et de la Souabe, de la ligue Hanséatique.

[*Prusse.*] La même époque voit l'élévation des Suisses et la décadence de l'ordre Teutonique. La seconde de ces deux puissances militaires, espèce d'avant-garde que le génie belliqueux de l'Allemagne avait poussée jusqu'au milieu des Slaves, fut obligée de soumettre au roi de Pologne la Prusse, que les chevaliers Teutons avaient conquise et convertie deux siècles auparavant [traité de Thorn, 1466].

[*Suisse.*] La Suisse, séparée de l'Empire par la victoire de Morgarten et par la ligue de Brunnen, avait confirmé sa liberté par la défaite de Charles le Téméraire, qui apprit à l'Europe féodale la puissance de l'infanterie. L'alliance des Grisons, l'accession de cinq nouveaux cantons [Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzel, 1481-1513], avaient porté la Suisse au plus haut point de grandeur. Les bourgeois de Berne, les bergers d'Uri, se voyaient caressés par les papes et courtisés par les rois. Louis XI substitua les Suisses aux francs archers [1480]. Ils composèrent, dans les guerres d'Italie, la meilleure partie de l'infanterie de Charles VIII et de Louis XII. Dès qu'ils eurent passé les Alpes à la suite des Français, ils furent accueillis par le pape, qui les opposait aux Français eux-mêmes, et dominèrent un instant dans le nord de l'Italie (sous le nom de Maximilien Sforza). Après leur défaite de Marignan [1515], les discordes religieuses les armèrent les uns contre les autres, et les renfermèrent dans leurs montagnes.

Les deux puissances commerçantes de l'Allemagne ne formaient pas un corps assez compacte pour imiter l'exemple de la Suisse, et se rendre indépendantes.

[*Villes du Rhin et de Souabe.*] La ligue des villes du Rhin et de Souabe se composait de riches cités entre lesquelles celles de Nuremberg, de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Spire tenaient le premier rang. Ce sont elles qui faisaient le principal commerce par terre entre le Nord et le Midi. Arrivées à Cologne, les marchandises passaient entre les mains des Hanséatiques, qui les distribuaient dans tout le Nord.

[*Ligue Hanséatique.*] La ligue Hanséatique, composée de quatre-vingts villes, occupait tous les rivages septentrionaux de l'Allemagne et s'étendait sur ceux des Pays-Bas. Elle fut jusqu'au seizième siècle la puissance dominante du Nord. La salle immense de Lubeck, où se tenaient les assemblées générales de la Hanse, atteste encore la puissance de ces souverains. Ils avaient uni, par d'innombrables canaux, l'Océan, la Baltique et la plupart des fleuves du nord de l'Allemagne. Mais leur principal commerce était maritime. Les comptoirs hanséatiques de Londres, de Bruges, de Bergen, de Novogorod, étaient analogues sous plusieurs rapports aux factoreries des Vénitiens et des Génois dans le Levant; c'étaient des espèces de forts. Les commis ne pouvaient s'y marier, de peur qu'ils n'enseignassent le commerce et les arts aux indigènes [1]. Ils n'étaient reçus dans certains comptoirs qu'après des épreuves cruelles qui garantissaient leur courage. Le commerce se faisait encore presque partout les armes à la main. Si les gens de la Hanse apportaient à Novogorod ou à Londres du drap de Flandre trop grossier, trop étroit ou trop cher, le peuple se soulevait, et souvent en assommait quelques-uns. Alors les marchands menaçaient de quitter la ville, et le peuple alarmé en passait par où ils voulaient. Les habitants de Bruges ayant tué quelques hommes de la Hanse, elle exigea, pour rétablir son comptoir dans cette ville, que plusieurs bourgeois fissent amende honorable, et que d'autres allassent en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et à Jérusalem. En effet, la punition la plus terrible que les Hanséatiques pussent infliger à un pays, c'était de n'y plus revenir. Lorsqu'ils n'allaient point en Suède, les habitants manquaient de drap, de houblon, de sel et de hareng; dans les révolutions, le paysan suédois était toujours pour ceux qui lui fournissaient le hareng et le sel. Aussi la Hanse exigeait-elle des priviléges excessifs; la plupart des villes maritimes de Suède laissaient occuper au moins la moitié de leurs magistratures par des Hanséatiques.

Cependant cette vaste puissance ne portait point sur une base solide. La longue ligne qu'occupaient les villes de la Hanse, depuis la Livonie jusqu'aux Pays-Bas, était partout étroite, partout rompue par des États étrangers ou ennemis. Les villes qui

[1] *Voy. passim* Mallet, *Histoire de la Ligue Hanséatique*, Genève, 1805. L'auteur a souvent profité des travaux de Sartorius.

la composaient, avaient des intérêts divers, des droits inégaux; les unes étaient *alliées*, d'autres *protégées*, d'autres *sujettes*. Leur commerce même, qui faisait toute leur existence, était précaire. N'étant ni agricoles, ni manufacturières, ne pouvant que transporter et débiter des produits étrangers, elles se trouvaient dépendre de mille accidents naturels ou politiques qu'aucune prévoyance ne pouvait prévenir. Ainsi, le hareng, qui, vers le XIV[e] siècle, avait quitté les côtes de Poméranie pour celles de Scanie, commença, au milieu du XV[e], à émigrer des côtes de la Baltique vers celles de l'Océan du Nord. Ainsi la soumission de Novogorod et de Plescow au czar Iwan III [1477], la réduction de Bruges par l'armée de l'Empire [vers 1489], fermèrent aux Hanséatiques les deux sources principales de leurs richesses. En même temps les progrès de l'ordre public rendaient la protection de la Hanse inutile à un grand nombre de villes continentales, surtout depuis que la constitution de l'Empire se fut affermie, vers 1495. Celles du Rhin n'avaient jamais voulu s'unir à elles; Cologne, qui était entrée dans leur ligue, s'en sépara et demanda la protection de la Flandre. Les Hollandais, dont le commerce et l'industrie avaient grandi à l'ombre de la Hanse, n'eurent plus besoin d'elle quand ils devinrent sujets des puissantes maisons de Bourgogne et d'Autriche, et commencèrent à lui disputer le monopole de la Baltique. A la fois agriculteurs, manufacturiers et commerçants, ils avaient l'avantage sur une puissance toute commerçante. Pour défendre les intérêts de leur trafic contre ces dangereux rivaux, les Hanséatiques furent obligés d'intervenir dans toutes les révolutions du Nord.

[*Danemark. — Suède. — Norwége.*] Le christianisme et la civilisation étant passés d'Allemagne en Danemark, et de là en Suède et en Norwége, conservèrent longtemps au Danemark la prépondérance sur les deux autres États. Les évêques suédois et norwégiens étaient les plus puissants seigneurs de ces contrées, et ils étaient également dévoués aux Danois. Mais les rois de Danemark ne purent faire valoir cette prépondérance que par des efforts continuels, qui les mettaient dans la dépendance des nobles danois, et les obligeaient de leur faire des concessions fréquentes : ces concessions ne se faisaient qu'aux dépens du pouvoir royal et de la liberté des paysans, qui peu à peu tombèrent dans l'esclavage. En Suède, au contraire, les paysans s'éloignèrent peu de l'ancienne liberté des peuples scandinaves, et formèrent même un ordre politique. Cette différence de constitution explique la vigueur avec laquelle la Suède repoussa le joug des Danois. Quant aux Norwégiens, soit que le clergé eût encore plus d'influence chez eux que chez les Suédois, soit qu'ils craignissent d'obéir à la Suède, ils montrèrent ordinairement moins de répugnance pour la domination danoise.

[*Révolutions du Nord.* 1433-1420.] La fameuse union de Calmar, qui avait semblé promettre aux trois royaumes du Nord tant de gloire et de puissance, n'avait fait que soumettre la Suède et la Norwége au joug des princes danois et des Allemands dont ils s'entouraient. La révolution de 1433, comme celle de 1521, commença par les paysans de la Dalécarlie : Engelbrecht en fut le Gustave Wasa; la première comme la seconde fut soutenue par les villes hanséatiques, dont le roi de Danemark (Éric le Poméranien, neveu de Marguerite de Waldemar) combattait le monopole en favorisant les Hollandais. L'union fut rétablie quelque temps par Christophe le Bavarois, le *roi de l'écorce*, comme l'appelaient les Suédois, obligés de vivre d'écorce d'arbre. Mais après sa mort [1448], ils chassèrent les Danois et les Allemands, se donnèrent pour roi Charles Canutson, maréchal du royaume, et refusèrent de reconnaître le nouveau roi de Danemark et de Norwége, Christiern, premier de la maison d'Oldenbourg (d'où sortent, par la branche de Holstein-Gottorp, la dernière dynastie de Suède et la maison impériale de Russie aujourd'hui régnante). Les Danois, fortifiés par la réunion du Sleswick et du Holstein [1459], rétablirent deux fois leur domination sur la Suède, par le secours de l'archevêque d'Upsal [1457, 1465], et furent deux fois chassés par le parti de la noblesse et du peuple.

A la mort de Charles Canutson, en 1470, la Suède se donna successivement pour *administrateurs* trois seigneurs du nom de Sture (Stenon, Swante et Stenon). Ils s'appuyèrent sur les laboureurs, et les rappelèrent dans le sénat. Ils battirent les Danois devant Stockholm [1471], et leur prirent le fameux drapeau de Danebrog, qui était comme le palladium de la monarchie. Ils fondèrent l'université d'Upsal, en même temps que le roi de Danemark instituait celle de Copenhague [1477-1478]. Enfin, si l'on excepte une courte période pendant laquelle la Suède fut obligée de reconnaître Jean II, successeur de Christiern I[er], ils la maintinrent indépendante jusqu'en 1520.

CHAPITRE IV.

ORIENT ET NORD. — ÉTATS SLAVES ET TURQUIE, DANS LA SECONDE MOITIÉ DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Progrès des Turcs, 1411-1582. — Podiebrad, roi de Bohême, Mathias Corvin, roi de Hongrie, 1458. Wla-

dislas de Pologne réunit la Hongrie et la Bohême. — Pologne, sous les Jagellons, 1386-1506. — Lutte de la Russie contre les Tartares, les Lithuaniens et les Livoniens, 1462-1505.

[*États slaves.*] La conquête de l'empire grec par les Turcs-Ottomans peut-être considérée comme la dernière invasion des Barbares et le terme du moyen âge. C'est aux peuple d'origine slave, placés sur la route des Barbares de l'Asie, qu'il appartient de leur fermer l'Europe, ou du moins de les arrêter par de puissantes diversions. La Russie, qui a déjà épuisé la fureur des Tartares au quatorzième siècle, va leur redevenir formidable sous Iwan III [1462]. Contre l'invasion des Turcs, une première ligue, composée de Hongrois, Valaques et Moldaves, couvre l'Allemagne et la Pologne, qui forment comme la réserve de l'armée chrétienne. La Pologne, plus forte que jamais, n'a plus d'ennemis derrière elle; elle vient de soumettre la Prusse et de pénétrer jusqu'à la Baltique [1454-1466].

[*Causes des progrès de la Turquie.*] I. Les progrès rapides de la conquête ottomane pendant le quinzième siècle, s'expliquent par les causes suivantes : 1° esprit fanatique et militaire; 2° troupes réglées, opposées aux milices féodales des Européens et à la cavalerie des Persans et des mameluks; institution des janissaires; 3° situation particulière des ennemis des Turcs : à l'orient, troubles politiques et religieux de la Perse, faibles fondements de la puissance des mameluks; à l'occident, discordes de la chrétienté; la Hongrie la défend du côté de la terre, Venise du côté de la mer; mais elles sont affaiblies, l'une par l'ambition de la maison d'Autriche, l'autre par la jalousie de l'Italie et de toute l'Europe; héroïsme impuissant des chevaliers de Rhodes et des princes d'Albanie.

[*Bajazet II*, 1481.] Nous avons vu, dans le chapitre Ier, Mahomet II achever la conquête de l'empire grec, échouer contre la Hongrie, mais s'emparer de la domination des mers, et faire trembler la chrétienté. A l'avénement de Bajazet II [1481], les rôles changèrent; la terreur passa du côté du sultan. Son frère Zizim, qui lui avait disputé le trône, s'étant réfugié chez les chevaliers de Rhodes, devint, entre les mains du roi de France, et ensuite du pape, un gage de la sûreté de l'Occident. Bajazet paya à Innocent VIII et à Alexandre VI des sommes considérables pour qu'ils le retinssent prisonnier. Ce prince impopulaire, qui avait commencé son règne par faire périr le vizir Achmet, l'idole des janissaires, le vieux général de Mahomet II, suivit, malgré lui, l'ardeur militaire de la nation. Les Turcs tournèrent d'abord leurs armes contre les mameluks et les Persans. Défaits par les premiers, à Issus, ils préparèrent la ruine de leurs vainqueurs, en dépeuplant la Circassie, où les mameluks se recrutaient. Après la mort de Zizim, n'ayant plus à craindre une guerre intérieure, ils attaquèrent les Vénitiens dans le Péloponèse, et menacèrent l'Italie [1499-1503]; mais la Hongrie, la Bohême et la Pologne se mirent en mouvement, et l'avénement des Sophis renouvela et régularisa la rivalité politique des Persans et des Turcs [1501]. Après cette guerre, Bajazet indisposa les Turcs contre lui par une paix de huit années, voulut abdiquer en faveur de son fils Achmet, et fut détrôné par son second fils Sélim, qui le fit périr. L'avénement du nouveau prince, le plus cruel et le plus belliqueux de tous les sultans, jeta l'Orient et l'Occident dans les mêmes alarmes [1512] : on ne savait s'il fondrait d'abord sur la Perse, sur l'Égypte, ou sur l'Italie (*Cantimir,* passim).

[*Hongrie et Bohême.*] II. L'Europe n'eût eu rien à craindre des Barbares, si la Hongrie, unie à la Bohême d'une manière durable, les eût tenus en respect. Mais la première attaqua la seconde dans son indépendance et dans sa croyance religieuse. Ainsi affaiblies l'une par l'autre, elles flottèrent, au quinzième siècle, entre les deux puissances esclavone et allemande, qui les environnaient (Pologne et Autriche). Réunies, de 1453 à 1458, sous un prince allemand, quelque temps séparées et indépendantes sous des souverains nationaux (la Bohême jusqu'en 1471, la Hongrie jusqu'en 1490), elles furent de nouveau réunies, sous des princes polonais, jusqu'en 1526, époque à laquelle elles passèrent définitivement sous la domination autrichienne.

[*Podiébrad et Mathias.* 1458.] Après le règne de Ladislas d'Autriche, qui avait reçu tant de gloire des exploits de Jean Huniade, George Podiébrad s'empara de la couronne de Bohême, et Mathias Corvin, fils de Huniade, fut élu roi de Hongrie [1458]. Ces deux princes combattirent avec succès les prétentions chimériques de l'empereur Frédéric III. Podiébrad protégea les Hussites, et encourut l'inimitié des papes; Mathias combattit les Turcs avec gloire, et obtint la faveur de Paul II, qui lui offrit la couronne de Podiébrad, son beau-père. Ce dernier opposa à Mathias l'alliance du roi de Pologne, dont il fit reconnaître le fils aîné de Wladislas pour son successeur. En même temps Casimir, frère de Wladislas, essayait d'enlever à Mathias la couronne de Hongrie. Mathias, ainsi pressé de tous côtés, fut obligé de renoncer à la conquête de la Bohême, et de se contenter des provinces de Moravie, de Silésie et de Lusace, qui devaient revenir à Wladislas, si Mathias mourait le premier [1475-1478].

Le roi de Hongrie se dédommagea aux dépens de l'Autriche. Sous le prétexte que Frédéric III lui avait refusé sa fille, il envahit par deux fois ses États, et s'en maintint en possession. Avec ce grand prince, la chrétienté perdit son principal défenseur, la Hongrie ses conquêtes et sa prépondérance politique [1490]. La civilisation, qu'il avait essayé d'introduire dans ce royaume, fut ajournée pour plusieurs siècles. Nous avons parlé (chapitre Ier) de ce qu'il fit pour les lettres et les arts. Par son *Decretum majus*, il régularisa la discipline militaire, abolit le combat judiciaire, défendit de paraître en armes aux foires et marchés, ordonna que les peines ne seraient plus étendues aux parents du coupable, que ses biens ne seraient plus confisqués, que le roi n'accepterait point de mines d'or, de sel, etc., sans dédommager le propriétaire, etc. [1].

[*Wladislas.*] Wladislas (de Pologne), roi de Bohême, ayant été élu roi de Hongrie, fut attaqué par son frère Jean Albert et par Maximilien d'Autriche, qui tous deux prétendaient à cette couronne. Il apaisa son frère par la cession de la Silésie [1491], et Maximilien, en substituant à la maison d'Autriche le royaume de Hongrie, en cas qu'il manquât lui-même de postérité mâle. (*Voy.* 1526.) — Sous Wladislas, et sous son fils Louis II, qui lui succéda, encore enfant, en 1516, la Hongrie fut impunément ravagée par les Turcs.

[*Pologne.*] III. La Pologne, réunie depuis 1386 à la Lithuanie, par Wladislas Jagellon, premier prince de cette dynastie, se trouvait au xve siècle, la puissance prépondérante entre les États slaves. Couverte du côté des Turcs par la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie, rivale de la Russie pour la Lithuanie, de l'Autriche pour la Hongrie et la Bohême, elle disputait à l'ordre Teutonique la Prusse et la Livonie. Le principe de sa faiblesse était la jalousie des deux peuples de langues différentes dont se composait le corps de l'État. Les Jagellons, princes lithuaniens, auraient voulu que leur pays ne dépendît point des lois polonaises, et qu'il recouvrât la Podolie. Les Polonais reprochaient à Casimir IV *de passer l'automne, l'hiver et le printemps en Lithuanie* [2].

[*Traité de Thorn.* 1466.] Sous Casimir, second fils de Wladislas Jagellon (cinquième du nom), les Polonais protégèrent les Slaves de la Prusse contre la tyrannie des chevaliers teutons, et imposèrent à ceux-ci le traité de Thorn [1466], par lequel l'ordre perdait la Prusse occidentale, et devenait vassal de la Pologne pour la Prusse orientale. Qui eût dit alors que la Prusse démembrerait un jour la Pologne? En même temps, les Polonais donnaient un roi à la Bohême et à la Hongrie [1471-1490]. Les trois frères de Wladislas, Jean Albert, Alexandre, et Sigismond Ier, furent élus successivement rois de Pologne [1492, 1501, 1506], firent la guerre aux Valaques et aux Turcs et remportèrent de brillants avantages sur les Russes. La Lithuanie, séparée de la Pologne à l'avénement de Jean Albert, lui fut définitivement réunie par Alexandre.

[*Gouvernement de Pologne.*] Vers 1466, la continuité des guerres ramenant les mêmes besoins, introduisit en Pologne le gouvernement représentatif; mais la fierté de la noblesse, qui seule était représentée par ses *nonces*, maintint les formes anarchiques des temps barbares : on continua d'exiger le *consentement unanime* dans les délibérations. Bien plus, dans les occasions importantes, les Polonais restèrent fidèles à l'ancien usage, et l'on vit, comme au moyen âge, l'innombrable pospolite délibérer dans une plaine le sabre à la main.

[*Russie.*] IV. Au xve siècle, la population russe nous présente trois classes : les enfants boyards, descendants des conquérants, les paysans libres, fermiers des premiers, et dont l'état approche de plus en plus de l'esclavage; enfin les esclaves.

Le grand-duché de Moscou était sans cesse menacé : à l'occident, par les Lithuaniens et les Livoniens, à l'orient, par les Tartares de la grande horde, de Kasan et d'Astrakan; il se trouvait resserré par les républiques commerçantes de Novogorod et de Plescow, et par les principautés de Twer, de Véréia et de Rézan. Au nord, s'étendaient beaucoup de pays sauvages et de peuples païens. La nation moscovite, encore barbare, mais au moins attachée à des demeures fixes, devait absorber les peuplades errantes des Tartares. État héréditaire, le grand-duché devait prévaloir tôt ou tard sur les États électifs de Pologne et de Livonie.

1462-1505, Iwan III. — Il opposa à la grande horde l'alliance des Tartares de Crimée, aux Lithuaniens celle du prince de Moldavie et de Valachie, de Mathias Corvin et de Maximilien. — Il divisa Plescow et Novogorod, qui ne pouvaient lui résister qu'en faisant cause commune; affaiblit successivement cette dernière république, s'en rendit maître en 1477, et l'épuisa en enlevant ses principaux citoyens. Fort de l'alliance du kan de Crimée, il imposa un tribut aux Kazanais, refusa celui que payaient ses prédécesseurs à la grande horde, qui fut bientôt détruite par les Tartares Nogaïs [1480]. Iwan réunit Twer, Véréia, Rostof, Yaro-

[1] Bonfinius, *Rerum hungaricarum decades*, 1568, in-fol., p. 649.

[2] Dlugossi, *seu* Longini, *Historiæ Polonicæ*, t. II, 1712, p. 1141-60.

slaf. Il fit longtemps la guerre aux Lithuaniens, mais Alexandre, ayant réuni la Lithuanie à la Pologne, s'allia avec les chevaliers de Livonie; et le czar, qui, depuis la destruction de la grande horde, avait moins ménagé ses alliés de Moldavie et de Crimée, perdit tout son ascendant: il fut battu à Plescow par Plettemberg, maître des chevaliers de Livonie [1501], et l'année même de sa mort [1505], Kasan se révolta contre les Russes.

[*Iwan IV.*] Iwan prit le premier le titre de czar. Ayant obtenu du pape la main de Sophie Paléologue, réfugiée à Rome, il mit dans ses armes le double aigle de l'empire grec. — Il attira et retint par force des artistes grecs et italiens. — Le premier, il assigna des fiefs aux *enfants boyards*, sous la condition d'un service militaire; il introduisit quelque ordre dans les finances, établit les postes, réunit dans un code [1497] les anciennes institutions judiciaires, et voulut en vain distribuer aux *enfants boyards* les domaines du clergé. — Iwan avait fondé Iwangorod en 1492 (où fut depuis Pétersbourg), lorsque les victoires de Plettemberg fermèrent aux Russes pour deux siècles le chemin de la Baltique. (*V. Karamsin*, passim.)

CHAPITRE V.

PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE, 1494-1516.

Louis le More appelle les Français. Charles VIII envahit l'Italie. Ligue contre les Français. Bataille de Fornovo, 1495. — Louis XII envahit le Milanais, 1499. Guerre avec les Espagnols de Naples. Défaite des Français au Garigliano, 1503. — Alexandre VI, et César Borgia; Jules II. Révolte de Gênes contre Louis XII, 1507. L'Italie, l'Empire, la France, la Hongrie conspirent contre Venise. — *Sainte Ligue* contre la France, 1511-12.—Victoires et mort de Gaston de Foix. Mauvais succès de Louis XII, 1512-14. — François Ier envahit le Milanais. Bataille de Marignan, 1515. Traité de Noyon, 1516.

Lorsqu'on traverse aujourd'hui les Maremmes de Sienne, et que l'on retrouve en Italie tant d'autres traces des guerres du XVIe siècle, une tristesse inexprimable saisit l'âme, et l'on maudit les Barbares qui ont commencé cette désolation [1]. Ce désert des Maremmes, c'est un général de Charles-Quint qui l'a fait; ces ruines de palais incendiés sont l'ouvrage des landsknechts de François Ier. Ces peintures dégradées de Jules Romain attestent encore que les soldats du connétable de Bourbon établirent leurs écuries dans le Vatican. Ne nous hâtons pas cependant d'accuser nos pères. Les guerres d'Italie ne furent le caprice ni d'un roi ni d'un peuple. Pendant plus d'un demi-siècle, une impulsion irrésistible entraîna au delà des Alpes tous les peuples de l'Occident, comme autrefois ceux du Nord. Les calamités furent presque aussi cruelles, mais le résultat fut le même: les vainqueurs furent élevés à la civilisation des vaincus.

[*Louis le More appelle les Français.*] Louis le More, alarmé des menaces du roi de Naples, dont la petite-fille avait épousé son neveu, Jean Galéas (*Voy.* le chap. Ier), se détermina à soutenir son usurpation par le secours des Français. Mais il était loin de savoir quelle puissance il attirait dans l'Italie. Il fut lui-même saisi d'étonnement et de terreur, lorsqu'il vit descendre du mont Genèvre (septembre 1494) cette armée formidable, qui, par la variété des costumes, des armes et des langues, semblait à elle seule l'invasion de toutes les nations de l'Europe: Français, Basques, Bretons, Suisses, Allemands, et jusqu'aux Écossais; et cette invincible gendarmerie, et ces pesants canons de bronze que les Français avaient rendus aussi mobiles que leurs armées. Une guerre toute nouvelle commençait pour l'Italie. L'ancienne tactique, qui faisait succéder dans les batailles un escadron à l'autre, était vaincue d'avance par l'impétuosité française, par la froide fureur des Suisses. La guerre n'était plus une affaire de tactique. Elle devait être terrible, inexorable; le vainqueur ne comprenait pas même la prière du vaincu. Les soldats de Charles VIII, pleins de défiance et de haine contre un pays où ils craignaient d'être empoisonnés à chaque repas, massacraient régulièrement les prisonniers [2].

[*Savonarole.*] A l'approche des Français, les vieux gouvernements d'Italie s'écroulent d'eux-mêmes. Pise se délivre des Florentins; Florence, des Médicis. Savonarole reçoit Charles VIII comme le *fléau de Dieu*, envoyé pour punir les péchés de l'Italie. Alexandre VI, qui, jusque-là, négociait à la fois avec les Français, avec les Aragonais, avec les Turcs, entend avec effroi les mots de concile et de déposition, et se cache dans le château de Saint-Ange. Il livre en tremblant le frère de Bajazet II, dont Charles VIII croit avoir besoin pour

[1] *Commentaires* de Blaise de Montluc, t. XXI de la Coll., p. 267-8.

Voy. aussi divers *Voyages*, et surtout *Voyage au Montamiata et dans le Siennois*, par Santi, traduit par Bodard. Lyon, 1802; 2 vol. in-8o, 1er vol. *passim* jusqu'à la page 278.

[2] A Montefortino, au mont Saint-Jean, à Rapallo, à Sarzane, à Toscanella, à Fornovo, à Gaëte.

conquérir l'empire d'Orient; mais il le livre empoisonné. Cependant, le nouveau roi de Naples, Alphonse II, s'est sauvé dans un couvent de Sicile, laissant son royaume à défendre à un roi de dix-huit ans. Le jeune Ferdinand II est abandonné à San Germano, et voit son palais pillé par la populace de Naples, toujours furieuse contre les vaincus. Les gens d'armes français, ne se fatiguant plus à porter d'armures, poursuivent cette conquête pacifique en habit du matin, sans autre peine que d'envoyer leurs fourriers devant eux pour marquer les logements [1]. Bientôt les Turcs voient flotter les fleurs de lis à Otrante, et les Grecs achètent des armes [2].

Les partisans de la maison d'Anjou, dépouillés depuis soixante ans, avaient cru vaincre avec Charles VIII. Mais ce prince, qui se souciait peu des services qu'ils avaient pu rendre aux rois provençaux, n'exigea aucune restitution du parti opposé. Il mécontenta toute la noblesse, en annonçant l'intention de restreindre les juridictions féodales, à l'exemple de celles de France [3]. Il nomma des Français pour gouverneurs de toutes les villes et forteresses, et décida ainsi plusieurs villes à relever les bannières d'Aragon. Au bout de trois mois, les Napolitains étaient las des Français, les Français étaient las de Naples; ils avaient oublié leurs projets sur l'Orient. Ils étaient impatients de revenir conter aux dames leurs brillantes aventures.

[*Fornovo.* 1495.] Cependant une ligue presque universelle s'était formée contre Charles VIII. Il fallait qu'il se hâtât de regagner la France, s'il ne voulait être enfermé dans le royaume qu'il était venu conquérir. En redescendant les Apennins, il rencontra à Fornovo l'armée des confédérés, forte de quarante mille hommes; les Français n'étaient que neuf mille. Après avoir demandé inutilement le passage, ils le forcèrent, et l'armée ennemie, qui essaya de les arrêter, fut mise en fuite par quelques charges de cavalerie. Ainsi le roi rentra glorieusement en France ayant justifié toutes ses imprudences par une victoire.

[*Mort de Savonarole.*] Les Italiens, se croyant délivrés, demandèrent compte à Savonarole de ses sinistres prédictions. Son parti, celui des *Piagnoni* (Pénitents), qui avait affranchi et réformé Florence, vit tomber tout son crédit. Les amis des Médicis, qu'ils avaient poursuivis avec acharnement, le pape Alexandre VI, dont Savonarole attaquait les excès avec une extrême liberté, saisirent l'occasion de perdre une faction qui avait lassé l'enthousiasme mobile des Florentins. Un moine franciscain, voulant, disait-il, prouver que Savonarole était un imposteur, et qu'il n'avait le don ni des prophéties ni des miracles, offrit de passer avec lui dans un bûcher ardent. Au jour marqué, lorsque le bûcher était dressé, et tout le peuple dans l'attente, les deux partis firent des difficultés, et une grande pluie qui survint mit le comble à la mauvaise humeur du peuple. Savonarole fut arrêté, jugé par les commissaires du pape, et brûlé vif. Lorsqu'on lui lut la sentence par laquelle il était retranché de l'Église : *De la militante*, répondit-il, espérant appartenir dès lors à l'Église triomphante [1498].

L'Italie ne s'aperçut que trop de la vérité de ses prophéties.

[*Louis XII.* 1498. — *Partage du royaume de Naples.*] Le jour même de l'épreuve du bûcher, Charles VIII mourait à Amboise, et laissait le trône au duc d'Orléans, Louis XII, qui joignait aux prétentions de son prédécesseur sur Naples, celle que son aïeule, Valentine Visconti, lui donnait sur le Milanais. Dès que son mariage avec la veuve de Charles VIII eut assuré la réunion de la Bretagne, il envahit le Milanais de concert avec les Vénitiens. Les deux armées ennemies étaient en partie composées de Suisses; ceux de Ludovic ne voulurent point combattre contre la bannière de leur canton, qu'ils voyaient dans l'armée du roi de France, et livrèrent le duc de Milan. Mais en reprenant le chemin de leurs montagnes, ils s'emparèrent de Bellinzona, que Louis XII fut obligé de leur céder, et qui devint pour eux la clef de la Lombardie. Le Milanais conquis, Louis XII, qui n'espérait pas conquérir le royaume de Naples malgré les Espagnols, partagea ce royaume avec eux par un traité secret. L'infortuné don Frédéric, qui régnait alors, appelle les Espagnols à son secours, et lorsqu'il a introduit Gonzalve de Cordoue dans ses principales forteresses, le traité de passage lui est signifié [1501]. Cette odieuse conquête n'engendra que la guerre. Les deux nations se disputèrent la gabelle qu'on levait sur les troupeaux voyageurs qui passent, au printemps, de la Pouille dans l'Abbruzze; c'était le revenu le plus net du royaume. Ferdinand amusa Louis XII par un traité, jusqu'à ce qu'il eût envoyé des forces suffisantes à Gonzalve bloqué dans Barlette. L'habileté du *grand capitaine* et la discipline de l'infanterie espagnole l'emportèrent partout sur le brillant courage des gens d'armes français. La vaillance de Louis d'Ars et de d'Aubigny, les exploits de Bayard qui, disait-on, avait défendu un pont contre une armée, n'empêchèrent

[1] Comines, liv. VII, chap. XIV.
[2] Id., ibid., chap. XVII.
[3] Giannone, liv. XXX, chap. I.

pas les Français d'être battus à Séminara, à la Cérignola, et d'être chassés pour une seconde fois du royaume de Naples par leur défaite du Garigliano [déc. 1503].

[*Mort d'Alexandre VI.* 1503.] Cependant Louis XII était encore maître d'une grande partie de l'Italie; souverain du Milanais et seigneur de Gênes, allié de Florence et du pape Alexandre VI, qui ne s'appuyaient que sur lui [1], il étendait son influence sur la Toscane, la Romagne et l'État de Rome. La mort d'Alexandre VI et la ruine de son fils ne lui furent guère moins funestes que la défaite du Garigliano. Cette puissance italienne des Borgia, qui s'élevait entre les possessions des Français et celles des Espagnols, était comme la garde avancée du Milanais.

César Borgia mérita d'être l'idéal de Machiavel, non pour s'être montré plus perfide que les autres princes de cette époque : Ferdinand le Catholique eût pu réclamer; non pour avoir été l'assassin de son frère et l'amant de sa sœur : il ne pouvait surpasser son père en dépravation et en cruauté; mais pour avoir fait une science du crime, pour en avoir tenu école et donné leçons [2]. Cependant le héros même du système lui donna, par son mauvais succès, un éclatant démenti. Allié de Louis XII et gonfalonnier de l'Église, il déploya pendant six ans toutes les ressources de la ruse et de la valeur. Il croyait travailler pour lui; il avait tout prévu, disait-il à Machiavel; à la mort de son père, il espérait faire un pape au moyen de dix-huit cardinaux espagnols nommés par Alexandre VI; dans les États romains il avait gagné la petite noblesse, écrasé la haute; il avait exterminé les tyrans de Romagne; il s'était attaché le peuple de cette province, qui respirait sous son administration ferme et habile. Il avait tout prévu, hors le cas où il se trouverait malade à la mort de son père, et ce cas arriva. Le père et le fils, qui avaient, dit-on, invité un cardinal pour s'en défaire, burent le poison qu'ils lui destinaient. « Cet homme si prudent semble avoir perdu la tête, » écrivait alors Machiavel [14 novembre 1503]. Il se laissa arracher par le nouveau pape, Jules II, l'abandon de toutes les forteresses qu'il occupait, et alla ensuite se livrer à Gonzalve de Cordoue, croyant *que la parole des autres vaudrait mieux que la sienne* (lettre du 4 novembre). Mais le général de Ferdinand le Catholique, qui disait « que la toile d'honneur doit être d'un tissu « lâche, » l'envoya en Espagne, où il fut enfermé dans la citadelle de Medina del Campo.

[*Jules II.*] Jules II poursuivit les conquêtes de Borgia avec des vues moins personnelles. Il voulait faire de l'État pontifical l'État dominant de l'Italie, délivrer toute la péninsule des *Barbares*, et constituer les Suisses gardiens de la liberté italienne. Employant tour à tour les armes spirituelles et temporelles, ce pontife intrépide consuma sa vie dans l'exécution de ce projet contradictoire; on ne pouvait chasser les Barbares qu'au moyen de Venise, et il fallait abaisser Venise pour élever l'Église au rang de puissance prépondérante de l'Italie.

D'abord Jules II voulut affranchir les Génois ses compatriotes, et encouragea leur révolte contre Louis XII. Les nobles, favorisés par le gouvernement français, ne cessaient d'insulter le peuple; ils marchaient armés de poignards, sur lesquels ils avaient fait graver : *Castiga villano*. Le peuple se révolta, et prit un teinturier pour doge. Louis XII parut bientôt sous leurs murs avec une brillante armée; le chevalier Bayard gravit sans peine les montagnes qui couvrent Gênes, et il leur criait : « Ores, marchands, défendez-vous avec vos aulnes, et laissez » les piques et lances, lesquelles vous n'avez accoutumées [3]. » Le roi ne voulant pas ruiner une ville si riche, fit seulement pendre le doge et quelques autres, brûla les priviléges de la ville, et fit construire à la Lanterne une forteresse qui commandait l'entrée du port [1507].

[*Ligue de Cambrai.* 1508.] La même jalousie des monarchies contre les républiques, des peuples pauvres encore contre l'opulence industrieuse, arma bientôt la plupart des princes de l'Occident contre l'ancienne rivale de Gênes. Le gouvernement de Venise avait su profiter des fautes et des malheurs de toutes les autres puissances; il avait gagné à la chute de Ludovic le More, à l'expulsion des Français de Naples, à la ruine de César Borgia. Tant de succès excitaient la crainte et la jalousie des puissances italiennes elles-mêmes, qui auraient dû souhaiter la grandeur de Venise. « Vos seigneu» ries, écrivait Machiavel aux Florentins, m'ont » toujours dit que c'étaient les Vénitiens qui me» naçaient la liberté de l'Italie [4]. » Dès l'an 1503,

[1] *César Borgia de France, par la grâce de Dieu, duc de Romagne et de Valentinois*, etc. (sauf-conduit du 19 octobre 1502). — Il disait à l'ambassadeur de Florence : *Le roi de France, notre maître commun...* (10 janvier 1503. Légation de Machiavel auprès de César Borgia.)

[2] Machiavel dit quelque part : *Il a envoyé un de ses élèves...* Hugues de Moncade, général de Charles-Quint, s'honorait d'être sorti de cette école.

[3] Champier, *les Gestes, ensemble la Vie du preux chevalier Bayard*, etc.

[4] Légation auprès de l'empereur, 1508, février. *Voyez* aussi sa Légation à la cour de France, 1503, 13 février.

M. de Chaumont, lieutenant du roi dans le Milanais, disait au même ambassadeur. « On fera en » sorte que les Vénitiens ne s'occupent plus que » de la pêche; quant aux Suisses, on en est sûr » [22 janvier]. » Cette conjuration contre Venise, qui existait dès 1504 (Traité de Blois), fut renouvelée en 1508 (Ligue de Cambrai, 10 décembre), par l'imprudence de Jules II, qui voulait à tout prix recouvrer quelques villes de Romagne. Le pape, l'empereur et le roi de France offrirent au roi de Hongrie d'entrer dans la confédération pour reprendre la Dalmatie et l'Esclavonie. Il n'y eut pas jusqu'aux ducs de Savoie et de Ferrare, jusqu'au marquis de Mantoue, qui ne voulussent aussi porter un coup à ceux qu'ils avaient craints si longtemps. Les Vénitiens furent défaits par Louis XII à la sanglante bataille d'Aignadel [1509] et les boulets des batteries françaises volèrent jusqu'aux lagunes. Dans ce danger, le sénat de Venise ne démentit pas sa réputation de sagesse. Il déclara qu'il voulait épargner aux provinces les maux de la guerre, les délia du serment de fidélité, et promit de les indemniser de leurs pertes au retour de la paix. Soit attachement à la république, soit haine des Allemands, les paysans du Véronais se laissaient pendre plutôt que d'abjurer Saint-Marc, et de crier vive l'empereur. Les Vénitiens battirent le marquis de Mantoue, reprirent Padoue, et la défendirent contre Maximilien, qui l'assiégea avec cent mille hommes. Le roi de Naples et le pape, dont les prétentions étaient satisfaites, se réconcilièrent avec Venise, et Jules II, ne songeant plus qu'à chasser les *Barbares* de l'Italie, tourna sa politique impétueuse contre les Français.

[*Sainte Ligue.*] Les projets du pape n'étaient que trop favorisés par l'économie mal entendue de Louis XII, qui avait réduit les pensions des Suisses, et qui ne leur permettait plus de s'approvisionner dans la Bourgogne et le Milanais. On sentit alors la faute de Louis XI, qui, en substituant aux francs archers l'infanterie mercenaire des Suisses, avait mis la France à la discrétion des étrangers. Il fallut remplacer les Suisses par des landsknechts allemands, qui furent rappelés par l'empereur la veille de la bataille de Ravenne. Cependant le pape avait commencé la guerre; il appelait les Suisses en Italie, et faisait entrer dans la *sainte ligue* contre la France, Ferdinand, Venise, Henri VIII et Maximilien [1511-1512]. Tandis que Louis XII, ne sachant s'il peut sans pécher se défendre contre le pape, consulte des docteurs, et assemble un concile à Pise, Jules II assiége la Mirandole en personne, se loge sous le feu de la place, au milieu de ses cardinaux tremblants, et y fait son entrée par la brèche.

[*Gaston de Foix.*] L'ardeur de Jules II, la politique des alliés, furent un instant déconcertées par la courte apparition de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, à la tête de l'armée française. Ce jeune homme de vingt-deux ans arrive en Lombardie, remporte trois victoires en trois mois, et meurt, laissant la mémoire du général le plus impétueux qu'ait vu l'Italie. D'abord il intimide ou gagne les Suisses et les fait rentrer dans leurs montagnes; il sauve Bologne assiégée, et s'y jette avec son armée à la faveur de la neige et de l'ouragan [7 février]; le 18, il était devant Brescia reprise par les Vénitiens; le 19, il l'avait forcée; le 11 avril, il périssait vainqueur à Ravenne. Dans l'effrayante rapidité de ses succès, il ne ménageait ni les siens ni les vaincus. Brescia fut livrée pendant sept jours à la fureur du soldat; les vainqueurs massacrèrent, dit-on, quinze mille personnes, hommes, femmes et enfants. Le chevalier Bayard eut bien peu d'imitateurs.

Gaston, de retour en Romagne, attaqua Ravenne, pour forcer l'armée de l'Espagne et du pape à accepter la bataille [1]. La canonnade ayant commencé, Pedro de Navarre, qui avait formé l'infanterie espagnole, et qui comptait sur elle pour la victoire, la tenait couchée à plat ventre, attendant de sang-froid que les boulets eussent haché la gendarmerie des deux partis. Les gens d'armes italiens perdirent patience, et se firent battre par les Français. L'infanterie espagnole, après avoir soutenu le combat avec une valeur opiniâtre, se retirait lentement, Gaston s'en indigna, se précipita sur elle avec une vingtaine d'homme d'armes, pénétra dans les rangs et y trouva la mort [1512].

Dès lors rien ne réussit plus à Louis XII. Les Sforza furent rétablis à Milan, les Médicis à Florence. L'armée du roi fut battue par les Suisses à Novarre, par les Anglais à Guinegate. La France, attaquée de front par les Espagnols et les Suisses, prise à dos par les Anglais, vit ses deux alliés d'Écosse et de Navarre vaincus ou dépouillés (*voyez* le chap. II). La guerre n'avait plus d'objet. Les Suisses régnaient à Milan sous le nom de Maximilien Sforza; la France et Venise étaient abaissées, l'empereur épuisé, Henri VIII découragé, Ferdinand satisfait par la conquête de la Navarre qui découvrait la frontière de France. Louis XII conclut une trêve avec Ferdinand, abjura le concile de Pise, laissa le Milanais à Maximilien Sforza, et épousa la sœur de Henri VIII [1514]. (*Voy.* plus bas son administration.)

[*François Ier. 1515.—Marignan.*] Pendant que

[1] *Voy.* la lettre de Bayard à son oncle, t. XVI de la collection des Mémoires.

l'Europe croit la France abattue et comme vieillie avec Louis XII, elle déploie des ressources inattendues sous le jeune François Ier qui vient de lui succéder [1er janvier 1515]. Les Suisses, qui pensent garder tous les passages des Alpes, apprennent avec étonnement que l'armée française a débouché par la vallée de l'Argentière. Deux mille cinq cents lances, dix mille Basques, vingt-deux mille landsknechts ont passé par un défilé qui n'avait jamais été pratiqué que par les chasseurs de chamois. L'armée française avance en négociant jusqu'à Marignan : là, les Suisses, qu'on avait crus gagnés, viennent fondre sur les Français avec leurs piques de dix-huit pieds et leurs espadons à deux mains, sans artillerie, sans cavalerie, n'employant d'autre art militaire que la force du corps, marchant droit aux batteries, dont les décharges emportent des files entières, et soutenant plus de trente charges de ces grands chevaux de bataille couverts d'acier comme les gens d'armes qui les montaient. Le soir, ils étaient venus à bout de séparer les corps de l'armée française. Le roi, qui avait combattu vaillamment, ne voyait plus autour de lui qu'une poignée de gens d'armes [1]. Mais, pendant la nuit, les Français se rallièrent, et le combat recommença au jour, plus furieux que jamais. Enfin, les Suisses entendent le cri de guerre des Vénitiens, alliés de la France : *Marco! Marco!* Persuadés que toute l'armée italienne arrivait, ils serrèrent leurs rangs, et se retirèrent, mais avec une contenance si fière, qu'on n'osa pas les poursuivre [2]. Ayant obtenu de François Ier plus d'argent que Sforza ne pouvait leur en donner, ils ne reparurent plus en Italie. Le pape traita aussi avec les vainqueurs, et obtint de lui le traité du Concordat qui abolissait la Pragmatique sanction. L'alliance du pape et de Venise semblait ouvrir à François Ier le chemin de Naples. Le jeune Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui venait de succéder en Espagne à son aïeul Ferdinand le Catholique, avait besoin de la paix pour recueillir ce vaste héritage. François Ier jouit de sa victoire au lieu de l'achever. Le traité de Noyon rendit un instant de repos à l'Europe, et donna aux deux rivaux le temps de préparer une guerre plus terrible [1516].

[1] Fleuranges, XVIe vol. de la *Coll. des Mémoires.*

[2] *Lettre de François Ier à sa mère :* « Toute la nuit demeurasmes cul sur la selle, la lance au poing, l'armet à la tête... et pour ce que j'étois le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin... et croyez, madame, que nous avons été vingt-huit heures à cheval, sans boire ni manger... Depuis deux mille ans en çà n'a point été vue si fière ni si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravenne, que ce ne fut au prix qu'un tiercelet... et ne dira-t-on que les gendarmes sont lièvres armés, car... Écrit au camp de Sainte-Brigide, le vendredy 14e jour de septembre mil cinq cent quinze.» XVIIe vol. de la *Coll. des Mémoires.*

SECONDE PÉRIODE.

[1517-1648.]

A ne voir que la suite des guerres et des événements politiques, le seizième siècle est un siècle de sang et de ruines. Il s'ouvre avec la dévastation de l'Italie par les troupes mercenaires de François Ier et de Charles-Quint, avec les affreux ravages de Soliman qui dépeuple annuellement la Hongrie. Puis viennent ces luttes terribles des croyances religieuses, où la guerre n'est pas seulement de peuple à peuple, mais de ville à ville et d'homme à homme, où elle s'introduit jusqu'au foyer domestique, et jusque entre le fils et le père. Celui qui laisserait l'histoire dans cette crise, croirait que l'Europe va tomber dans une barbarie profonde. Et loin de là, la fleur délicate des arts et de la civilisation grandit et se fortifie au milieu des chocs violents qui semblent près de la détruire. Michel-Ange peint la chapelle Sixtine l'année de la bataille de Ravenne. Le jeune Tartaglia sort mutilé du sac de Brescia pour devenir le restaurateur des mathématiques[1]. La grande époque du droit chez les modernes, l'âge de l'Hôpital et de Cujas, est celui de la Saint-Barthélemy.

Le caractère du seizième siècle, ce qui le distingue profondément de ceux du moyen âge, c'est la puissance de l'opinion ; c'est alors qu'elle devient véritablement *la reine du monde*. Henri VIII n'ose point répudier Catherine d'Aragon avant d'avoir consulté les principales universités de l'Europe. Charles-Quint cherche à prouver sa foi par la persécution des Mores, pendant que ses armées prennent et rançonnent le pape. François Ier élève les premiers bûchers où soient montés les protestants de France, pour excuser, aux yeux de ses sujets et aux siens, ses liaisons avec Soliman et les luthériens d'Allemagne. Ces actes même d'intolérance étaient autant d'hommages rendus à l'opinion. Les princes courtisaient alors les plus indignes ministres de la renommée. Les rois de France et d'Espagne enchérissaient l'un sur l'autre pour obtenir la faveur de Paul Jove et de l'Arétin.

Pendant que la France suit de loin l'Italie dans les plus ingénieux développements de l'intelligence, deux peuples, d'un caractère profondément sérieux, leur laissent les lettres et les arts, comme de vains jouets ou de profanes amusements. Les Espagnols, peuple conquérant et politique, tirent leur force, ainsi qu'autrefois les Romains[2], de leur attachement aux vieilles maximes, aux anciennes croyances. Occupés de vaincre et de gouverner l'Europe, ils se reposent en toute matière spéculative sur l'autorité de l'Église. Tandis que l'Espagne tend de plus en plus à l'unité politique et religieuse, l'Allemagne, avec sa constitution anarchique, se livre à toute l'audace des opinions et des systèmes. La France, placée entre l'une et l'autre, sera, au seizième siècle, le principal champ de bataille où lutteront ces deux esprits opposés. La lutte y sera d'autant plus violente et plus longue que les forces sont plus égales.

[1] Daru. *Hist. de Venise*, t. III, p. 558.

[2] Giannone, d'après Bodin et de Thou, *Hist. civ.*, liv. XXX, ch. II.

CHAPITRE VI.

LÉON X, FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT.

François Ier, 1515. Charles-Quint empereur, 1519. Première guerre contre Charles-Quint, 1521. Défection du duc de Bourbon, 1523. — Bataille de Pavie, 1525; captivité de François Ier, traité de Madrid, 1526. — Seconde guerre, 1527. — Paix de Cambrai, 1529. — Alliance publique de François Ier avec Soliman, 1534. — Troisième guerre, 1535. Trêve de Nice, 1538. Reprise des hostilités, 1541. Bataille de Cérisoles, 1544. Traité de Crépy. Mort de François Ier et de Henri VIII, 1547. — Situation intérieure de la France et de l'Espagne. — Réforme. — Premières persécutions, 1535. — Massacre des Vaudois, 1545.

[*François Ier et Charles V.*] Avec quelque sévérité qu'on doive juger François Ier et Léon X, il faut se garder de les comparer à cette ignoble génération de princes qui a fermé l'âge précédent (Alexandre VI, Louis XI, Ferdinand le Catholique, Jacques III, etc.). Dans leurs fautes mêmes il y a au moins quelque gloire, quelque grandeur. Ils n'ont pas fait leur siècle, sans doute, mais ils s'en sont montrés dignes; ils ont aimé les arts, et les arts parlent encore pour eux aujourd'hui, et demandent grâce pour leur mémoire. Le prix des indulgences dont la vente souleva l'Allemagne, paya les peintures du Vatican et la construction de Saint-Pierre. Les exactions de Duprat sont oubliées : l'imprimerie royale, le Collége de France subsistent.

Charles-Quint se présente à nous sous un aspect plus sévère, entouré de ses hommes d'État, de ses généraux; entre Launoy, Pescaire, Antonio de Leyva, et tant d'autres guerriers illustres. On le voit traversant sans cesse l'Europe pour visiter les parties dispersées de son vaste empire, parlant à chaque peuple sa langue, combattant tour à tour François Ier et les protestants d'Allemagne, Soliman et les Barbaresques; c'est le véritable successeur de Charlemagne, le défenseur du monde chrétien. Cependant l'homme d'État domine en lui le guerrier. Il nous offre le premier modèle des souverains des temps modernes; François Ier n'est qu'un héros du moyen âge.

Lorsque l'Empire était vacant par la mort de Maximilien Ier [1519], et que les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre demandaient la couronne impériale, les électeurs, craignant de se donner un maître, l'offrirent à l'un d'entre eux, à Frédéric *le Sage*, électeur de Saxe. Ce prince la fit donner au roi d'Espagne, et mérita son surnom. Charles-Quint était des trois candidats celui qui pouvait menacer le plus la liberté de l'Allemagne, mais c'était aussi le plus capable de la défendre contre les Turcs. Sélim et Soliman renouvelaient alors les craintes que l'Europe avait éprouvées du temps de Mahomet II. Le maître de l'Espagne, du royaume de Naples et de l'Autriche, pouvait seul fermer le monde civilisé aux Barbares de l'Afrique et de l'Asie.

Ainsi éclata, avec leur concurrence pour la couronne impériale, la sanglante rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Le premier réclamait Naples pour lui, la Navarre pour Henri d'Albret; l'empereur revendiquait le fief impérial du Milanais et le duché de Bourgogne. Leurs ressources pouvaient passer pour égales. Si l'empire de Charles était plus vaste, il n'était point arrondi comme la France. Ses sujets étaient plus riches, mais son autorité plus limitée. La gendarmerie française n'avait pas moins de réputation que l'infanterie espagnole. La victoire devait appartenir à celui qui mettrait le roi d'Angleterre dans son parti. Henri VIII avait raison de prendre pour devise : *Qui je défends est maître.* Tous deux font des pensions au cardinal Wolsey, son premier ministre; tous deux demandent Marie sa fille, l'un pour le Dauphin, l'autre pour lui-même. François Ier obtient de lui une entrevue près de Calais, et, ne se souvenant plus qu'il a besoin de le gagner, il l'éclipse par sa grâce et sa magnificence [1]. Charles-Quint, plus adroit, avait prévenu cette entrevue en visitant lui-même Henri VIII en Angleterre. Il avait gagné Wolsey en lui faisant espérer la tiare. La négociation était d'ailleurs bien plus facile pour lui que pour François Ier. Henri VIII en voulait déjà au roi de France, qui gouvernait l'Écosse par le duc d'Albany, son protégé et son sujet [2], au préjudice de Marguerite, veuve de Jacques IV et sœur du roi d'Angleterre. En s'unissant à Charles-Quint, il avait la chance de recouvrer quelque chose des domaines que ses ancêtres avaient autrefois possédés en France.

Tout réussit à l'empereur. Il mit Léon X de son côté, et eut ensuite le crédit de faire élever à la papauté son précepteur, Adrien d'Utrecht. Les Français, qui pénétrèrent en Espagne, arrivèrent trop tard pour donner la main aux insurgés [1521]. Le gouverneur du Milanais, Lautrec, qui, disait

[1] On nomma ladite assemblée le *Camp de Drap d'or*... tellement que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prez sur leurs espaules. Martin du Bellay, XVII, p. 285.

[2] Pinkerton, t. II, p. 135. Le régent lui-même, dans ses dépêches, appelait le roi de France *mon maître*. Il tenait beaucoup plus aux grands biens qu'il avait en France qu'à la régence du royaume d'Écosse.

on, avait exilé de Milan près de la moitié des habitants, fut chassé de la Lombardie. Il le fut encore l'année suivante; les Suisses, mal payés, demandèrent *congé ou bataille*, et se firent battre à la Bicoque. L'argent destiné aux troupes avait été détourné par la reine mère, en haine du général.

[*Le connétable de Bourbon.*] Au moment où François I[er] songeait à rentrer en Italie, un ennemi intérieur mettait la France dans le plus grand danger. Il avait fait un passe-droit au connétable de Bourbon, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la victoire de Marignan. Charles, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, tenait de son épouse, petite-fille de Louis XI, le duché de Bourbon, les comtés de Clermont, de la Marche et d'autres domaines, qui faisaient de lui le plus grand seigneur du royaume. A la mort de sa femme, la reine mère, Louise de Savoie, qui avait voulu se marier au connétable, et qui en avait éprouvé un refus, voulut le ruiner, ne pouvant l'épouser. Elle lui disputa cette riche succession, et obtint de son fils que provisoirement les biens seraient mis en séquestre[1]. Bourbon, désespéré, prit la résolution de passer à l'empereur [1523]. Un siècle auparavant, la révolte n'emportait aucune idée de déloyauté. Les chevaliers les plus accomplis de France étaient entrés dans la *ligue du Bien public*. Récemment encore, on avait vu en Espagne don Pedro de Giron, mécontent de Charles-Quint, lui déclarer en face qu'il renonçait à son obéissance, et prendre le commandement des *communeros*[2]. Mais ici il ne s'agissait point d'une révolte contre le roi; en France, elle était impossible à cette époque. C'était une conspiration contre l'existence même de la France que Bourbon tramait avec les étrangers. Il avait promis à Charles-Quint d'attaquer la Bourgogne dès que François I[er] aurait passé les Alpes, de soulever cinq provinces, où il se croyait le maître; le royaume de Provence devait être rétabli en faveur du connétable, et la France, partagée entre l'Espagne et l'Angleterre, eût cessé d'exister comme nation. Il put jouir bientôt des malheurs de sa patrie. Devenu général des armées de l'empereur, il vit fuir les Français devant lui à la Bigrasse; il vit le chevalier Bayard frappé d'un coup mortel et couché au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemi, et dit audit Bayard « qu'il avait grand pitié » de lui, le voyant en cest estat, pour avoir esté si » vertueux chevalier. Le capitaine Bayard lui fit » réponse : Monsieur, il n'y a point de pitié en » moy, car je meurs en homme de bien. Mais j'ai » pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre » prince et vostre patrie et vostre serment[3]. »

Bourbon croyait qu'à sa première apparition en France, ses vassaux viendraient se ranger avec lui sous les drapeaux de l'étranger. Personne ne remua. Les Impériaux furent repoussés au siége de Marseille; et ils ne sauvèrent leur armée épuisée que par une retraite qui ressemblait à une fuite. Au lieu d'accabler les Impériaux en Provence, le roi aima mieux les devancer en Italie.

[*Pavie.* 1525.] A une époque de science militaire et de tactique, François I[er] se croyait toujours au temps de la chevalerie. Il mettait son honneur à ne point reculer, même pour vaincre. Il s'obstina au siége de Pavie [1525]. Il ne donna point le temps aux Impériaux, mal payés, de se disperser d'eux-mêmes. Il s'affaiblit en détachant douze mille hommes vers le royaume de Naples. Sa supériorité était dans l'artillerie; il voulut décider la victoire par la gendarmerie, comme à Marignan; se précipita devant son artillerie et la rendit inutile. Les Suisses s'enfuirent; les landsknechts furent écrasés, avec la *Rose Blanche*, leur colonel[4]. Alors tout le poids de la bataille tomba sur le roi et sa gendarmerie. Les vieux héros des guerres d'Italie, la Palisse et la Trémouille, furent portés par terre; le roi de Navarre, Montmorency, *l'Aventureux*[5], une foule d'autres, furent faits prisonniers. François I[er] se défendait à pied : son cheval avait été tué sous lui : son armure, que nous avons encore, était toute faussée de coups de feu et de coups de piques. Heureusement, un des gentilshommes français qui avaient suivi Bourbon, l'aperçut et le sauva; mais il ne voulut point se rendre à un traître, et fit appeler le vice-roi de Naples, qui reçut son épée à genoux. Il écrivit le soir, selon la tradition, un seul mot à sa mère : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*[6].

[*Captivité du roi.—Traité de Madrid.*] Charles-Quint savait bien que *tout n'était point perdu*, il ne s'exagéra point son succès; il sentit que la France était entière et forte, malgré la perte d'une armée. Il ne songea qu'à tirer de son prisonnier un traité

[1] *Voy.* la lettre du connétable à François I[er], dans les *Mémoires de du Bellay*, t. XVII, p. 415.

[2] Sépulveda, t. I, p. 79.

[3] Du Bellay, XVII, p. 451.

[4] Le duc de Suffolk.

[5] Le maréchal de Fleuranges.

[6] *Voy.* la lettre par laquelle Charles-Quint apprend au marquis de Denia la captivité de François I[er] (Sandoval, t. I, liv. XIII, § II, p. 487, in-fol. Anvers. 1581); celle que Louise de Savoie écrivit à l'empereur, en faveur de son fils; celle de François I[er] aux différents ordres de l'État, et l'acte d'abdication. T. XXII de la *Coll. des Mémoires*, p. 69, 71 et 84.

avantageux. François I[er] était arrivé en Espagne, croyant, d'après son cœur, qu'il lui suffirait de voir *son bon frère* pour être renvoyé honorablement dans son royaume. Il n'en fut pas ainsi. L'empereur maltraita son prisonnier pour en tirer une plus riche rançon. Cependant l'Europe témoignait le plus vif intérêt pour *ce roi soldat* [1]. Érasme, sujet de Charles-Quint, osa lui écrire en faveur de son captif. Les nobles espagnols demandèrent qu'il fût prisonnier sur parole, s'offrant eux-mêmes pour caution. Ce ne fut qu'au bout d'un an, lorsque Charles craignait que son prisonnier ne lui échappât par la mort, lorsque François I[er] eut abdiqué en faveur du Dauphin, qu'il se décida à le relâcher, en lui faisant signer un traité honteux. Le roi de France renonçait à ses prétentions sur l'Italie, promettait de faire droit à celles de Bourbon, de céder la Bourgogne, de donner ses deux fils en otage, et de s'allier par un double mariage à la famille de Charles-Quint [1526].

A ce prix, il fut libre. Mais il ne sortit pas tout entier de cette fatale prison; il y laissa cette bonne foi, cette confiance héroïque, qui, jusque-là, avaient fait sa gloire. À Madrid même, il avait protesté secrètement contre le traité. Redevenu roi, il ne lui fut pas difficile de l'éluder. Henri VIII, alarmé de la victoire de Charles-Quint, s'était allié à la France. Le pape, Venise, Florence, Gênes, le duc même de Milan, qui, depuis la bataille de Pavie, se trouvaient à la merci des armées impériales, ne voyaient plus dans les Français que des libérateurs. François I[er] fit déclarer, par les états de Bourgogne, qu'il n'avait pas le droit de céder aucune partie de la France, et lorque Charles-Quint réclama l'exécution du traité, en l'accusant de perfidie, il répondit qu'il en avait *menti par la gorge*, le somma d'*assurer le camp*, et lui laissa le choix des armes [2].

[*Prise de Rome*. 1527.] Pendant que l'Europe s'attendait à une guerre terrible, François I[er] ne songeait qu'à compromettre ses alliés pour effrayer Charles-Quint, et améliorer les conditions du traité de Madrid. L'Italie restait en proie à la guerre la plus hideuse qui pût déshonorer l'humanité; c'était moins une guerre qu'un long supplice infligé par une soldatesque féroce à un peuple désarmé. Les troupes mal payées de Charles-Quint n'étaient point à lui, n'étaient à personne; elles commandaient à leurs généraux. Dix mois entiers, Milan fut abandonnée à la froide barbarie des Espagnols. Dès qu'on sut dans l'Allemagne que l'Italie était ainsi livrée au pillage, treize ou quatorze mille Allemands passèrent les Alpes sous George Frondsberg, luthérien furieux, qui portait à son cou une chaîne d'or destinée, disait-il, à étrangler le pape. Bourbon et Leyva conduisaient, ou plutôt suivaient, cette armée de brigands. Elle se grossissait, sur sa route, d'une foule d'Italiens qui imitaient les vices des Barbares, ne pouvant imiter leur valeur. L'armée prit son chemin par Ferrare et Bologne; elle fut sur le point d'entrer en Toscane, et les Espagnols ne juraient que *par le sac glorieux de Florence* [3]; mais une impulsion plus forte entraînait les Allemands vers Rome, comme autrefois les Goths leurs aïeux. Clément VII, qui avait traité avec le vice-roi de Naples, et qui voyait pourtant approcher l'armée de Bourbon, cherchait à s'aveugler lui-même, et semblait comme fasciné par la grandeur même du péril. Il licencia ses meilleures troupes à l'approche des Impériaux, croyant peut-être que Rome désarmée leur inspirerait quelque respect. Dès le matin du 6 mai, Bourbon donna l'assaut [1527]. Il avait mis une cotte d'armes blanche pour être mieux vu des siens et des ennemis. Dans une si odieuse entreprise, le succès pouvait seul le relever à ses propres yeux; s'apercevant que ses fantassins allemands le secondaient mollement, il saisit une échelle, et il y montait, lorsqu'une balle l'atteignit dans les reins; il sentit bien qu'il était mort, et ordonna aux siens de couvrir son corps de son manteau et de cacher ainsi sa chute. Ses soldats ne le vengèrent que trop. Sept à huit mille Romains furent massacrés le premier jour; rien ne fut épargné, ni les couvents, ni les églises, ni Saint-Pierre même : les places étaient jonchées de reliques, d'ornements d'autels, que les Allemands jetaient, après en avoir arraché l'or et l'argent. Les Espagnols, plus avides et plus cruels encore, renouvelèrent tous les jours pendant près d'une année les plus affreux abus de la victoire; on n'entendait que les cris des malheureux qu'ils faisaient périr dans les tortures pour leur faire avouer où ils avaient caché leur argent. Ils les liaient dans leurs maisons, afin de les retrouver quand ils voulaient recommencer leur supplice.

[*Lautrec. Doria.*] L'indignation fut au comble dans l'Europe, quand on apprit le sac de Rome et la captivité du pape. Charles-Quint ordonna des prières pour la délivrance du pontife, prisonnier de l'armée impériale plus que de l'empereur. François I[er] crut le moment favorable pour faire entrer en Italie les troupes qui, quelques mois plus tôt, auraient sauvé Rome et Milan. Lautrec marcha sur Naples, pendant que les généraux impériaux né-

[1] Expression de Montluc, parlant à François I[er] lui-même, t. XXI, p. 6.

[2] Du Bellay, XVIII, p. 38.

[3] Sismondi, XV, d'après *Lettere de' principi*, t. II, fol. 17.

gociaient avec leurs soldats pour les faire sortir de Rome; mais on le laissa manquer d'argent, comme dans les premières guerres. La peste consuma son armée. Cependant rien n'était perdu, tant que l'on conservait des communications par mer avec la France. François I[er] eut l'imprudence de mécontenter le Génois Doria, le premier marin de l'époque. Il *sembloit*, dit Montluc, *que la mer redoutast cet homme* [1]. On lui avait retenu la rançon du prince d'Orange, on ne payait point la solde de ses galères, on avait nommé à son préjudice un amiral du Levant; ce qui l'irritait encore davantage, c'est que François I[er] ne respectait point les priviléges de Gênes, et voulait transporter à Savone le commerce de cette ville. Au lieu de le satisfaire sur ces divers griefs, le roi donna ordre de l'arrêter. Doria, dont l'engagement avec la France venait d'expirer, se donna à l'empereur, à condition que sa patrie serait indépendante, et dominerait de nouveau dans la Ligurie. Charles-Quint lui offrit de le reconnaître pour prince de Gênes, mais il aima mieux être le premier citoyen d'une ville libre.

[*Traité de Cambrai.* 1529.] Cependant les deux partis souhaitaient la paix. Charles-Quint était alarmé par les progrès de la Réforme, et par l'invasion du terrible Soliman, qui vint camper devant Vienne. François I[er], épuisé, ne songeait plus qu'à s'arranger aux dépens de ses alliés. Il voulait retirer ses enfants, et garder la Bourgogne. Jusqu'à la veille du traité, il protesta à ses alliés d'Italie qu'il ne séparerait point ses intérêts des leurs. Il refusa aux Florentins la permission de faire une paix particulière avec l'empereur [2], et il signa le traité de Cambrai, par lequel il les abandonnait, eux, et les Vénitiens, et tous ses partisans, à la vengeance de Charles-Quint [1529]. Cet odieux traité bannit pour toujours les Français de l'Italie. Dès lors le principal théâtre de la guerre sera partout ailleurs, en Savoie, en Picardie, aux Pays-Bas, en Lorraine.

[*Charles-Quint en Afrique.* 1535.] Tandis que la chrétienté espérait quelque repos, un fléau jusque-là ignoré dépeuplait les rivages de l'Italie et de l'Espagne. Les Barbaresques commencèrent vers cette époque à faire la *traite des blancs.* Les Turcs dévastaient d'abord les contrées qu'ils voulaient envahir; c'est ainsi qu'ils firent presque un désert de la Hongrie méridionale et des provinces occidentales de l'ancien empire grec. Les Tartares et les Barbaresques, ces enfants perdus de la puissance ottomane, la secondaient, les uns à l'orient, les autres au midi, dans ce système de dépopulation. Les chevaliers de Rhodes, que Charles-Quint avait établis dans l'île de Malte, étaient trop faibles pour purger la mer des vaisseaux innombrables dont la couvrait Barberousse, dey de Tunis et amiral de Soliman. Charles-Quint résolut d'attaquer le pirate dans son repaire [1535]. Cinq cents vaisseaux transportèrent en Afrique une armée de trente mille hommes, composée en grande partie des vieilles bandes qui avaient fait les guerres d'Italie. Le pape et le roi de Portugal avaient grossi cette flotte. Doria y avait joint ses galères, et l'empereur y était monté lui-même avec l'élite de la noblesse espagnole. Barberousse n'avait point de force capable de résister à l'armement le plus formidable que la chrétienté eût fait contre les infidèles depuis les croisades. La Goulette fut prise d'assaut, Tunis se rendit, et vingt mille chrétiens, délivrés de l'esclavage et ramenés dans leur patrie aux frais de l'empereur, firent bénir dans toute l'Europe le nom de Charles-Quint.

[*Alliance de François I[er] avec Soliman.*] La conduite de François I[er] présentait une triste opposition. Il venait de déclarer son alliance avec Soliman [1534]. Il négociait avec les protestants d'Allemagne, avec Henri VIII, qui avait répudié la tante de Charles-Quint et abandonné l'Église. Il ne tira d'aucun d'eux les secours qu'il en attendait. Soliman alla perdre ses janissaires dans les plaines sans bornes de l'Asie. Henri VIII était trop occupé chez lui par la révolution religieuse, qu'il opérait avec tant de violence. Les confédérés de Smalkalde ne pouvaient se fier en un prince qui caressait les protestants à Dresde et les faisait brûler à Paris. François I[er] n'en renouvela pas moins la guerre en faisant envahir la Savoie et menaçant le Milanais [1535]. Le duc de Savoie, alarmé des prétentions de la mère du roi de France (Louise de Savoie), avait épousé la belle-sœur de Charles-Quint. Le duc de Milan, accusé par l'empereur de traiter avec les Français, avait essayé de s'en disculper en faisant décapiter, sous un vain prétexte, l'ambassadeur de François I[er]. Charles-Quint annonça dans Rome, en présence des envoyés de toute la chrétienté, qu'il comptait sur la victoire, et déclara que, « s'il n'avait pas plus de ressources que son rival, il irait à l'instant, les bras liés, la corde au cou, se jeter à ses pieds et implorer sa pitié. » Avant d'entrer en campagne, il partagea à ses officiers les domaines et les grandes charges de la couronne de France.

[*Légions provinciales.*] En effet, tout le monde croyait que François I[er] était perdu. On ne savait pas quelles ressources la France avait en elle-même. Depuis 1533, le roi s'était enfin décidé à placer la

[1] Montluc, t. XX, 370.

[2] Fr. Guicciardini, lib. XIX.

force militaire de la France dans l'infanterie, et dans une infanterie nationale. Il se souvenait que les Suisses avaient fait perdre la bataille de la Bicoque, et peut-être celle de Pavie; que les landsknechts avaient été rappelés par l'empereur la veille de la bataille de Ravenne. Mais donner ainsi des armes au peuple, c'était, disait-on, courir un grand risque [1]. Dans une ordonnance sur la chasse, rendue en 1517, François Ier avait défendu le port d'armes sous des peines terribles. Néanmoins, il se décida à créer sept légions provinciales, fortes chacune de six mille hommes, et tirées des provinces frontières. Ces troupes étaient encore peu aguerries, lorsque les armées de Charles-Quint entrèrent à la fois en Provence, en Champagne et en Picardie. Aussi François Ier, ne se reposant pas sur leur valeur, résolut d'arrêter l'ennemi en lui opposant un désert. Toute la Provence, des Alpes à Marseille, et de la mer au Dauphiné, fut dévastée avec une inflexible sévérité par le maréchal de Montmorency : villages, fermes, moulins, tout fut brûlé, toute apparence de culture détruite. Le maréchal, établi dans un camp inattaquable entre le Rhône et la Durance, attendit patiemment que l'armée de l'empereur se fut consumée devant Marseille. Charles-Quint fut contraint à la retraite, et obligé de consentir à une trêve dont le pape se fit le médiateur (trêve de Nice, 1538). Un mois après, Charles et François se virent à Aigues-Mortes, et ces princes, qui s'étaient traités d'une manière si outrageante, dont l'un accusait l'autre d'avoir empoisonné le Dauphin, se donnèrent toutes les assurances d'une amitié fraternelle.

[*Épuisement de Charles-Quint.*] L'épuisement des deux rivaux était pourtant l'unique cause de la trêve. Quoique Charles-Quint eût tâché de gagner les cortès de Castille, en autorisant la députation permanente imitée de celle d'Aragon, et en renouvelant la loi qui excluait les étrangers des emplois, il n'avait pu obtenir d'argent ni en 1527, ni en 1533, ni en 1538. Gand avait pris les armes plutôt que de payer un nouvel impôt. L'administration du Mexique n'était pas encore organisée; le Pérou n'appartenait encore qu'à ceux qui l'avaient conquis, et qui le désolaient par leurs guerres civiles. L'empereur avait été obligé de vendre une grande partie des domaines royaux, avait contracté une dette de sept millions de ducats, et ne trouvait plus à emprunter dans aucune banque à 13 ni à 14. Cette pénurie excita, vers 1539, une révolte presque universelle dans les armées de Charles-Quint. Elles se soulevèrent en Sicile, pillèrent la Lombardie, et menacèrent de livrer la Goulette à Barberousse. Il fallut trouver à tout prix de quoi payer leur solde arriérée, et en licencier la plus grande partie.

[*Épuisement de François Ier.*] Le roi de France n'était guère moins embarrassé. Depuis l'avénement de Charles VIII, la richesse nationale avait pris un développement rapide par l'effet du repos intérieur; mais les dépenses surpassaient de beaucoup les ressources. Charles VII avait eu dix-sept cents hommes d'armes. François Ier en eut jusqu'à trois mille, sans compter six mille chevau-légers, et souvent douze ou quinze mille Suisses. Charles VII levait moins de deux millions d'impôts; Louis XI en leva cinq, François Ier près de neuf. Pour subvenir à ces dépenses, les rois ne convoquaient point les états généraux, depuis 1484 [2]. Ils leur substituaient des assemblées de notables [1526], et le plus souvent levaient de l'argent par des ordonnances qu'ils faisaient enregistrer au parlement de Paris; Louis XII, *le Père du peuple*, diminua d'abord les impôts, et vendit les offices des finances [1499]; mais il fut contraint, vers la fin de son règne, d'augmenter les impôts, de faire des emprunts, et d'aliéner les domaines royaux [1511, 1514]. François Ier établit de nouvelles taxes (particulièrement en 1523), vendit et multiplia les charges de judicature [1515, 1522, 1524], fonda les premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville, aliéna les domaines royaux [1532, 1544], enfin institua la loterie royale [1539].

Il avait une sorte d'avantage sur Charles-Quint dans cette facilité de se ruiner. Il en profita, lorsque l'empereur eut échoué dans sa grande expédition contre Alger [1541-42]. Deux ans auparavant, Charles-Quint, passant par la France pour réprimer la révolte de Gand, avait amusé le roi de la promesse de donner au duc d'Orléans, son second fils, l'investiture du Milanais. La duchesse d'Étampes, qui gouvernait le roi, le voyant s'affaiblir, et craignant la haine de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin, s'efforçait de procurer au

[1] Au premier remuement de guerre, le roy François dressa des légionnaires, qui fut une très-belle invention, si elle eust été bien suivie; car c'est le vray moyen d'avoir toujours une bonne armée sur pied, comme faisoient les Romains, et de tenir son peuple aguerry, combien que je ne sçai si cela est bon ou mauvais. La dispute n'en est pas petite; si aymerois-je mieux me fier aux miens qu'aux estrangers. (Montluc, t. XX, p. 385.) — On voit, dans les Mémoires de Montluc et de Tavanes, qu'on mettait des gentilshommes dans chaque légion, et que les plus vaillantes étaient celles où il y en avait le plus.

[2] Une seule fois à Tours, en 1506, et seulement pour annuler le Traité de Blois.

duc d'Orléans un établissement indépendant, où elle pût trouver un asile à la mort de François I[er]. Joignez à cette cause principale de la guerre l'assassinat de deux envoyés français, qui, traversant l'Italie pour aller à la cour de Soliman, furent tués dans le Milanais par l'ordre du gouverneur impérial, qui voulait se saisir de leurs papiers. François I[er] comptait sur l'alliance des Turcs et sur ses liaisons avec les princes protestants d'Allemagne, de Danemark et de Suède; il s'était attaché particulièrement Guillaume, duc de Clèves, en lui faisant épouser sa nièce, Jeanne d'Albret, qui fut depuis mère de notre Henri IV. Il envahit presque en même temps le Roussillon, le Piémont, le Luxembourg, le Brabant et la Flandre. Soliman joignit sa flotte à celle de France; elles bombardèrent inutilement le château de Nice. Mais l'odieux spectacle du croissant uni aux fleurs de lis indisposa toute la chrétienté contre le roi de France. Ceux même qui jusqu'ici l'avaient favorisé, fermèrent les yeux sur l'intérêt de l'Europe pour s'unir à Charles-Quint. L'Empire se déclara contre l'allié des Turcs. Le roi d'Angleterre, réconcilié avec Charles depuis la mort de Catherine d'Aragon, prit parti contre François I[er], qui avait donné sa fille au roi d'Écosse. Henri VIII défit Jacques V [1543], Charles-Quint accabla le duc de Clèves [1543], et tous deux, n'ayant plus rien à craindre derrière eux, se concertèrent pour envahir les États de François I[er]. La France, seule contre tous, déploya une vigueur inattendue : elle combattit avec cinq armées, et étonna les confédérés par la brillante victoire de Cérisoles; l'infanterie gagna cette bataille, perdue par la gendarmerie[1]. Charles-Quint, mal secondé par Henri VIII, et rappelé par les progrès de Soliman en Hongrie, signa, à treize lieues de Paris, un traité par lequel François renonçait à Naples, Charles à la Bourgogne; le duc d'Orléans devait être investi du Milanais [1545]. Les rois de France et d'Angleterre ne tardèrent pas à faire la paix, et moururent tous deux la même année [1547].

La longue lutte des deux grandes puissances de l'Europe est loin d'être terminée; mais elle se complique désormais d'intérêts religieux, qu'on ne peut comprendre sans connaître les progrès de la Réforme en Allemagne. Nous nous arrêterons ici pour regarder derrière nous, et pour examiner quelle avait été la situation intérieure de l'Espagne et de la France pendant la rivalité de François I[er] et de Charles-Quint.

[*Espagne.*] En Espagne, la royauté marchait à grands pas vers ce pouvoir absolu qu'elle avait atteint en France. Charles-Quint imita l'exemple de son père, et fit plusieurs lois sans l'autorisation des cortès. En 1538, les nobles et les prélats de Castille ayant repoussé l'impôt général de la *Sisa*, qui aurait porté sur la vente en détail des denrées, le roi d'Espagne cessa de les convoquer, alléguant qu'ils n'avaient pas le droit de voter des impôts qu'ils ne payaient point. Les cortès ne se composèrent plus que de trente-six députés envoyés par les dix-huit villes qui seules étaient représentées. Les nobles se repentirent trop tard de s'être joints au roi pour accabler les *communeros*, en 1521.

Le pouvoir de l'inquisition espagnole faisait des progrès d'autant plus rapides que l'agitation de l'Allemagne alarmait de plus en plus Charles-Quint sur les suites politiques des innovations religieuses. L'inquisition fut introduite aux Pays-Bas en 1522; et, sans la résistance opiniâtre des Napolitains, elle l'eût été chez eux en 1546. Après avoir retiré quelque temps aux tribunaux de l'inquisition le droit d'exercer la juridiction royale [en Espagne 1535-1545, en Sicile 1535-1550], on finit par le leur rendre. Depuis 1539, l'inquisiteur général Tabera gouverna l'Espagne, en l'absence de l'empereur, sous le nom de l'Infant, depuis Philippe II.

Le règne de François I[er] est l'apogée du pouvoir royal en France avant le ministère du cardinal de Richelieu. Il commença par concentrer dans ses mains le pouvoir ecclésiastique par le traité du concordat [1515], restreignit les juridictions ecclésiastiques [1539], organisa un système de police[2], et imposa silence aux parlements. Celui de Paris avait été affaibli sous Charles VII et Louis XI, par la création des parlements de Grenoble, Bordeaux et Dijon [1451, 1462, 1477]; sous Louis XII, par celle des parlements de Rouen et d'Aix [1499, 1501]. Pendant la captivité de François I[er], il essaya de reprendre quelque importance, et commença des poursuites contre le chancelier Duprat. Mais le roi, de retour, lui défendit de s'occuper désormais d'affaires politiques, et lui ôta encore de son influence en rendant les charges vénales et en les multipliant.

François I[er] s'était vanté d'avoir mis désormais les rois *hors de pages*. Mais l'agitation croissante des esprits, qu'on remarquait sous son règne, annonçait de nouveaux troubles. L'esprit de liberté se plaçait dans la religion, pour rentrer un jour, avec des forces doublées, dans les institutions politiques. D'abord les réformateurs s'en tinrent à des attaques contre les mœurs du clergé; les *Colloquia*

[1] Montluc, liv. XXI, p. 31.

[2] Instructions de Catherine de Médicis à son fils.

d'Érasme, tirés à vingt-quatre mille exemplaires, furent épuisés rapidement. Les Psaumes, traduits par Marot, furent bientôt chantés sur des airs de romances par les gentilshommes et par les dames, tandis que l'ordonnance en vertu de laquelle les lois devaient être désormais rédigées en français, mettaient tout le monde à même de connaître et de discuter les matières politiques [1538]. La cour de Marguerite de Navarre et celle de la duchesse de Ferrare, Renée de France, étaient le rendez-vous de tous les partisans des nouvelles opinions. La plus grande légèreté d'esprit et le plus profond fanatisme, Marot et Calvin, se rencontraient à Nérac. François Ier avait d'abord vu sans inquiétude ce mouvement des esprits. Il avait protégé contre le clergé les premiers protestants de France [1523-1524]. En 1534, lorsqu'il resserrait ses liaisons avec les protestants d'Allemagne, il invita Mélanchton à présenter une profession de foi conciliante. Il favorisa la révolution de Genève, qui devint le foyer du calvinisme [1535]. Cependant, depuis son retour de Madrid, il était plus sévère pour les protestants de France. En 1527 et en 1534, la fermentation des nouvelles doctrines s'étant manifestée par des outrages aux images saintes, et par des placards affichés au Louvre, plusieurs protestants furent brûlés à petit feu, en présence du roi et de toute la cour. En 1535, il ordonna la suppression des imprimeries, sous peine de la hart, et, sur les réclamations du parlement, révoqua la même année cette ordonnance pour établir la censure.

La fin du règne de François Ier fut marquée par un événement affreux. Les Vaudois, habitants de quelques vallées inaccessibles de la Provence et du Dauphiné, avaient conservé des doctrines ariennes, et venaient d'adopter celles de Calvin. La force des positions qu'ils occupaient au milieu des Alpes inspirait des inquiétudes. Le parlement d'Aix ordonna, en 1540, que Cabrière et Mérindol, leurs principaux points de réunion, fussent incendiés. Après la retraite de Charles-Quint [1545], l'arrêt fut exécuté, malgré les réclamations de Sadolet, évêque de Carpentras. Le président d'Oppède, l'avocat du roi Guérin et le capitaine Paulin, l'ancien agent du roi chez les Turcs, pénétrèrent dans les vallées, en exterminèrent les habitants avec une cruauté inouïe, et changèrent toute la contrée en désert. Cette effroyable exécution peut être considérée comme l'une des premières causes de nos guerres civiles.

CHAPITRE VII.

LUTHER. — RÉFORME EN ALLEMAGNE. — GUERRE DES TURCS. 1517-1555.

Luther attaque la vente des indulgences, 1517. Il brûle la bulle du pape, 1520. Diète de Worms, 1521. — Sécularisation de la Prusse, 1525. Guerre des paysans de Souabe, 1524-5. Anabaptisme. — Ligues catholique, 1524, et protestante, 1526. — Guerre des Turcs; Soliman, 1521. — Invasion de la Hongrie, 1526; siége de Vienne, 1529. — Diète de Spire, 1529. *Confession* d'Augsbourg, 1530. — Ligue de Smalkalde, 1531. — Révolte des anabaptistes de Westphalie, 1534; troubles et guerres intérieures de l'Allemagne, 1534-46. —Concile de Trente, 1545.—Guerre de Charles-Quint contre les protestants; bataille de Muhlberg, 1547. — Révolte de Maurice de Saxe, 1551. Paix d'Augsbourg, 1555. — Mort de Charles-Quint, 1558.

Tous les États de l'Europe avaient atteint l'unité monarchique, le système d'équilibre s'établissait entre eux, lorsque l'ancienne unité religieuse de l'Occident fut rompue par la Réforme. Cet événement, le plus grand des temps modernes avec la révolution française, sépara de l'Église romaine la moitié de l'Europe, et amena la plupart des révolutions et des guerres qui eurent lieu jusqu'au traité de Westphalie. L'Europe s'est trouvée, depuis la Réforme, divisée d'une manière qui coïncide avec la division des races. Les peuples de race romaine sont restés catholiques. Le protestantisme domine chez ceux de la race germanique, l'Église grecque chez les peuples slaves.

La première époque de la Réforme nous présente en opposition Luther et Zwingle, la seconde Calvin et Socin. Luther et Calvin conservent une partie du dogme et de la hiérarchie. Zwingle et Socin réduisent peu à peu la religion au déisme. La monarchie pontificale étant renversée par l'aristocratie luthérienne, celle-ci est attaquée par la démocratie calviniste; c'est une réforme dans la Réforme. Pendant la première et la seconde époque, d'anciennes sectes anarchiques, composées en partie de visionnaires apocalyptiques, se relèvent, et donnent à la Réforme l'aspect formidable d'une guerre contre la société; ce sont les anabaptistes dans la première période, les indépendants et les niveleurs dans la seconde.

Le principe de la Réforme était essentiellement mobile et progressif. Divisée dans son berceau même, elle se répandit à travers l'Europe sous cent formes diverses. Repoussée en Italie, en Espagne, en Portugal [1526], en Pologne [1523], elle s'établit en Bohême à la faveur des priviléges des Calixtins; elle s'appuya en Angleterre de souvenirs de Wiclef; elle allait se proportionnant à tous les

degrés de civilisation, se conformant aux besoins politiques de chaque pays. Démocratique en Suisse [1525], aristocratique en Danemark [1527], elle s'associa en Suède à l'élévation du pouvoir royal [1529]; dans l'Empire, à la cause des libertés germaniques.

§ I. — Origine de la Réforme.

[*Réforme*. 1517. — *Léon X*.] Dans la mémorable année 1517, à laquelle on rapporte ordinairement le commencement de la Réforme, ni l'Europe, ni le pape, ni Luther même ne se doutaient d'un si grand événement. Les princes chrétiens se liguaient contre le Turc. Léon X envahissait le duché d'Urbin, et portait au comble la puissance temporelle du saint-siége. Malgré l'embarras de ses finances, qui l'obligeait de faire vendre des indulgences en Allemagne et de créer à la fois trente et un cardinaux, il prodiguait aux savants, aux artistes, les trésors de l'Église avec une glorieuse imprévoyance. Il envoyait jusqu'en Danemark et en Suède rechercher les monuments de l'histoire du Nord [1]. Il autorisait par un bref la vente de l'*Orlando furioso* [2], et recevait la lettre éloquente de Raphaël sur la restauration des antiquités de Rome. Au milieu de ces soins, il apprit qu'un professeur de la nouvelle université de Wittemberg, nommé Martin Luther, déjà connu pour avoir, l'année précédente, hasardé des opinions hardies en matière de foi, venait d'attaquer la vente des indulgences. Léon X, qui correspondait lui-même avec Érasme, ne s'alarma point de ces nouveautés; il répondit aux accusateurs de Luther que c'était un homme de talent, et que toute cette dispute n'était qu'une querelle de moines [3].

[*Luther*.] L'université de Wittemberg, récemment fondée par l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, était, en Allemagne, une des premières où le platonisme eût triomphé de la scolastique, et où l'enseignement des lettres fût associé à celui du droit, de la théologie et de la philosophie. Luther, particulièrement, avait d'abord étudié le droit, puis, ayant pris l'habit monastique dans un accès de ferveur, il avait résolu de chercher la philosophie dans Platon, la religion dans la Bible. Mais ce qui le distinguait, c'était moins sa vaste science qu'une éloquence vive et emportée, et une facilité alors extraordinaire de traiter les matières philosophiques et religieuses dans sa langue maternelle; *c'est par où il enlevait tout le monde* [4]. Cet esprit impétueux, une fois lancé, alla plus loin qu'il n'avait voulu [5]. Il attaqua l'abus, puis le principe des indulgences, ensuite l'intercession des saints, la confession auriculaire, le purgatoire, le célibat des prêtres, la transsubstantiation, enfin l'autorité de l'Église, et le caractère de son chef visible. Pressé en vain par le légat Cajetan de se rétracter, il en appela du légat au pape, du pape à un concile général; et lorsque le pape l'eut condamné, il osa user de représailles, et brûla solennellement, sur la place de Wittemberg, la bulle de condamnation et les volumes du droit canonique [15 juin 1520].

[*Zwingle*.] Un coup si hardi saisit l'Europe d'étonnement. La plupart des sectes et des hérésies s'étaient formées dans l'ombre, et se seraient tenues heureuses d'être ignorées. Zwingle lui-même, dont les prédications enlevaient, à la même époque, la moitié de la Suisse à l'autorité du saint-siége, ne s'était pas annoncé avec cette hauteur [6]. On soupçonna quelque chose de plus grand dans celui qui se constituait le juge du chef de l'Église. Luther

[1] 1517.

[2] Publié en 1516.

[3] *Che fra Martino aveva bellissimo ingegno, e che coteste erano invidie fratesche.*

[4] Bossuet.

[5] Luther, Préface de la *Captivité de Babylone*. « Que » je le veuille ou non, je suis forcé de devenir plus savant de jour en jour, lorsque des maîtres si renommés » m'attaquent, tantôt ensemble, tantôt séparément. » J'ai écrit il y a deux ans sur les indulgences; mais » je me repens fort aujourd'hui d'avoir publié ce petit » livre. J'étais encore irrésolu, par un respect superstitieux pour la tyrannie de Rome : je croyais alors » que les indulgences ne devaient pas être condamnées; » mais depuis, grâce à Sylvestre et aux autres défenseurs des indulgences, j'ai compris que ce n'était » qu'une invention de la cour papale pour faire perdre » la foi en Dieu et l'argent des hommes. Ensuite sont » venus Eccius et Emser, avec leur bande, pour m'enseigner la suprématie et la toute-puissance du pape. Je » dois reconnaître, pour ne pas me montrer ingrat envers de si savants hommes, que j'ai beaucoup profité » de leurs écrits. Je niais que la papauté fût de droit » divin; mais j'accordais encore qu'elle était de droit » humain. Après avoir entendu et lu les subtilités par » lesquelles ces pauvres gens voudraient élever leur » idole, je me suis convaincu que la papauté est le » royaume de Babylone, et la puissance de Nemrod *le* » *fort chasseur*. »

[6] Zwingle, curé de Zurich, commença ses prédications en 1516 : les cantons de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de Berne, et les villes alliées de Saint-Gall et de Mulhausen embrassèrent sa doctrine. Ceux de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug, Fribourg, Soleure et le Valais, restèrent fidèles à la religion catholique. Glaris et Appenzel furent partagés. Les habitants des cantons catholiques, gouvernés démocratiquement et habitant presque tous hors des villes, tenaient à leurs anciens usages et recevaient toujours des pensions du pape et du roi de France. François Ier se porta en vain

lui-même donna pour un miracle son audace et son succès.

[*Ce qui favorisait la Réforme.*] Cependant il était aisé de voir combien de circonstances favorables encourageaient le réformateur. La monarchie pontificale, qui seule avait mis quelque harmonie dans le chaos anarchique du moyen âge, avait été successivement affaiblie par les progrès du pouvoir royal et de l'ordre civil. Les scandales dont un grand nombre de prêtres affligeaient l'Église, minaient chaque jour un édifice déjà ébranlé par l'esprit de doute et de contradiction. Deux circonstances contribuaient à en déterminer la ruine. D'abord, l'invention de l'imprimerie donnait aux novateurs du seizième siècle des moyens de communication et de propagation, qui avaient manqué à ceux du moyen âge pour résister avec quelque ensemble à une puissance organisée aussi fortement que l'Église. Ensuite, les embarras financiers de beaucoup de princes leur persuadaient d'avance toute doctrine qui mettait à leur disposition les trésors du clergé. L'Europe présentait alors un phénomène remarquable : la disproportion des besoins et des ressources, résultat de l'élévation récente d'un pouvoir central dans chaque État. L'Église paya le déficit. Plusieurs souverains catholiques avaient déjà obtenu du saint-siége d'exercer une partie de ses droits. Les princes du nord de l'Allemagne, menacés dans leur indépendance par le maître du Mexique et du Pérou, trouvèrent leurs Indes dans la sécularisation des biens ecclésiastiques.

[*L'Allemagne, patrie nécessaire de la Réforme.*] Déjà la Réforme avait été tentée plusieurs fois, en Italie, par Arnaud de Brescia, par Valdus en France, par Wiclef en Angleterre. C'était en Allemagne qu'elle devait commencer à jeter des racines profondes. Le clergé allemand était plus riche, et par conséquent plus envié. Les souverainetés épiscopales de l'Empire étaient données à des cadets de grandes familles, qui portaient dans l'ordre ecclésiastique les mœurs violentes et scandaleuses des séculiers. Mais la haine la plus forte était contre la cour de Rome, contre le clergé italien, dont le génie fiscal épuisait l'Allemagne. Dès le temps de l'empire romain, l'éternelle opposition du Midi et du Nord s'était comme personnifiée dans l'Allemagne et dans l'Italie. Au moyen âge, la lutte se régularisa ; la force et l'esprit, la violence et la politique, l'ordre féodal et la hiérarchie catholique, l'hérédité et l'élection, furent aux prises dans les querelles de l'Empire et du sacerdoce ; l'esprit critique, à son réveil, préludait par l'attaque des personnes à l'examen des opinions. Au quinzième siècle, les Hussites arrachèrent quelques concessions par une guerre de trente années. Au seizième, les rapports des Italiens et des Allemands ne faisaient qu'augmenter l'ancienne antipathie. Conduits sans cesse en Italie par la guerre, les hommes du Nord voyaient avec scandale les magnificences des papes, et ces pompes dont le culte aime à s'entourer dans les contrées méridionales. Leur ignorance ajoutait à leur sévérité : ils regardaient comme profane tout ce qu'ils ne comprenaient pas ; et lorsqu'ils repassaient les Alpes, ils remplissaient d'horreur leurs barbares concitoyens, en leur décrivant *les fêtes idolâtriques de la nouvelle Babylone.*

[*Diète de Worms.* 1521.—*Luther à Wartbourg.*] Luther connaissait bien cette disposition des esprits. Lorsqu'il fut cité par le nouvel empereur à la diète de Worms, il n'hésita point de s'y rendre. Ses amis lui rappelaient le sort de Jean Huss. « Je suis sommé légalement de comparaître à Worms, répondit-il, et je m'y rendrai au nom du Seigneur, dussé-je voir conjurés contre moi autant de diables qu'il y a de tuiles sur les toits. » Une foule de ses partisans voulurent du moins l'accompagner, et il entra dans la ville escorté de cent chevaliers armés de toutes pièces. Ayant refusé de se rétracter, malgré l'invitation publique et les sollicitations particulières des princes et des électeurs, il fut mis au ban de l'Empire peu de jours après son départ. Ainsi, Charles-Quint se déclara contre la Réforme. Il était roi d'Espagne ; il avait besoin du pape dans ses affaires d'Italie ; enfin son titre d'empereur et de premier souverain de l'Europe le constituait le défenseur de l'ancienne foi. Des motifs analogues agissaient sur François Ier ; la nouvelle hérésie fut condamnée par l'université de Paris. Enfin, le jeune roi d'Angleterre, Henri VIII, qui se piquait de théologie, écrivit un livre contre Luther. Mais il trouva d'ardents défenseurs dans les princes d'Allemagne, surtout dans l'électeur de Saxe, qui semble même l'avoir mis en avant. Ce prince avait été vicaire impérial dans l'interrègne, et c'est alors que Luther avait osé brûler la bulle du pape. Après

pour médiateur entre les Suisses ; les cantons catholiques n'acceptant point la pacification proposée, ceux de Zurich et de Berne leur retranchaient les vivres. Les catholiques envahirent le territoire de Zurich, et gagnèrent sur les protestants une bataille où Zwingle fut tué en combattant à la tête de son troupeau (bataille de Cappel, 1531). Les catholiques, plus barbares, plus belliqueux et moins riches, devaient vaincre, mais ne pouvaient soutenir la guerre aussi longtemps que les cantons protestants. Sleidan. Muller, *Hist. univ.* Bruxelles, édition Meline, t. II, p. 150. (*Voy.* pour Genève le chapitre suivant.)

la diète de Worms, l'électeur, pensant que les choses n'étaient pas mûres encore, résolut de préserver Luther de ses propres emportements. Comme il s'enfonçait dans la forêt de Thuringe en revenant de la diète, des cavaliers masqués l'enlevèrent et le cachèrent dans le château de Wartbourg. Enfermé près d'un an dans ce donjon, qui semble dominer toute l'Allemagne, le réformateur commença sa traduction de la Bible en langue vulgaire, et inonda l'Europe de ses écrits. Ces pamphlets théologiques, imprimés aussitôt que dictés, pénétraient dans les provinces les plus reculées; on les lisait le soir dans les familles, et le prédicateur invisible était entendu de tout l'Empire. Jamais écrivain n'avait si vivement sympathisé avec le peuple. Ses violences, ses bouffonneries, ses apostrophes aux puissants du monde, aux évêques, au pape, au roi d'Angleterre, qu'il traitait *avec un magnifique mépris d'eux et de Satan*, charmaient, enflammaient l'Allemagne, et la partie burlesque de ces drames populaires n'en rendait l'effet que plus sûr. Érasme, Mélanchton, la plupart des savants pardonnaient à Luther sa jactance et sa grossièreté en faveur de la violence avec laquelle il attaquait la scolastique. Les princes applaudissaient une réforme faite à leur profit. D'ailleurs, Luther, tout en soulevant les passions du peuple, défendait l'emploi de toute autre arme que celle de la parole: « C'est la parole, disait-il, qui, pendant que je dormais tranquillement, et que je buvais ma bière avec mon cher Mélanchton, a tellement ébranlé la papauté, que jamais prince ni empereur n'en a fait autant. »

[*Albert de Brandebourg*. 1525.] Mais il se flattait en vain de contenir les passions, une fois soulevées, dans les bornes d'une discussion abstraite. On ne tarda pas à tirer de ses principes des conséquences plus rigoureuses qu'il n'aurait voulu. Les princes avaient mis la main sur les propriétés ecclésiastiques; Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, sécularisa un État entier; il épousa la fille du nouveau roi de Danemark, et se déclara duc héréditaire de la Prusse, sous la suzeraineté de la Pologne; exemple terrible dans un empire plein de souverains ecclésiastiques, que pouvait tenter l'appât d'une pareille usurpation [1525].

[*Conséquences de la Réforme dans le peuple*. 1524. — *Anabaptistes*.] Cependant ce danger n'était pas le plus grand. Le bas peuple, les paysans, endormis depuis si longtemps sous le poids de l'oppression féodale, entendirent les savants et les princes parler de liberté, d'affranchissement, et s'appliquèrent ce qu'on ne disait pas pour eux. La réclamation des pauvres paysans de Souabe, dans sa barbarie naïve, restera comme un monument de modération courageuse [1]. Peu à peu l'éternelle haine du pauvre contre le riche se réveilla, aveugle et furieuse, comme dans la *Jacquerie*, mais affectant déjà une forme systématique, comme au temps des *Niveleurs*. Elle se compliqua de tous les germes de démocratie religieuse qu'on avait cru étouffés au moyen âge. Des Lollardistes, des Béghards, une foule de visionnaires apocalyptiques se remuèrent. Le mot de ralliement était la nécessité d'un second baptême, le but une guerre terrible contre l'ordre établi, contre toute espèce d'ordre; guerre contre la propriété, c'était un vol fait au pauvre; guerre contre la science, elle rompait l'égalité naturelle, elle tentait Dieu qui révélait tout à ses saints; les livres, les tableaux, étaient des inventions du diable. Le fougueux Carlostadt avait déjà donné l'exemple, courant d'église en église, brisant les images et renversant les autels. A Wittemberg, les écoliers brûlèrent leurs livres sous les yeux mêmes de Luther. Les paysans de Thuringe, imitant ceux de la Souabe, suivirent l'enthousiaste Muncer, bouleversèrent Mulhausen, appelèrent aux armes les ouvriers des mines de Mansfeld, et essayèrent de se joindre à leurs frères de la Franconie [1524]. Sur le Rhin, dans l'Alsace et dans la Lorraine, dans le Tyrol, la Carinthie et la Styrie, le peuple prenait partout les armes. Partout ils déposaient les magistrats, saisissaient les terres des nobles, et leur faisaient quitter leur nom et leurs habits pour leur en donner de semblables aux leurs. Tous les princes catholiques et protestants s'armèrent contre eux; ils ne tinrent pas un instant contre la pesante cavalerie des nobles, et furent traités comme des bêtes fauves.

§ II. — Première lutte contre la Réforme.

La sécularisation de la Prusse, et surtout la révolte des anabaptistes, donnaient à la Réforme le caractère politique le plus menaçant. Les deux opinions averties devinrent deux partis, deux ligues [catholique à Ratisbonne; 1524, et à Dessau; protestante à Torgau, 1526]. L'empereur observait le moment d'accabler l'une par l'autre, et d'asservir à la fois les catholiques et les protestants. Il crut l'avoir trouvé, lorsque la victoire de Pavie mit son rival entre ses mains. Mais, dès l'année suivante, une ligue universelle se forma contre lui dans l'Occident. Le pape et l'Italie entière, Henri VIII, son allié, lui déclarèrent la guerre. En même temps, l'élection de Ferdinand au trône de Bohême et de

[1] *Die zwœlf artikel der Bauerschaft*. *Voy*. à la fin de *Sartorius*, *Bauernkrieg*, et dans les œuvres allem. de Luther. Wittemberg, 1569, 2 B. f. 64.

Hongrie entraînait la maison d'Autriche dans les guerres civiles de ce royaume, découvrait, pour ainsi dire, l'Allemagne, et la mettait face à face avec Soliman.

[*Sélim.—Soliman.*1521.—*Siége de Vienne.*1529.] Les progrès de la barbarie ottomane, qui se rapprochait chaque jour, compliquaient d'une manière effrayante les affaires de l'Empire. Le sultan Sélim, ce conquérant rapide, dont la férocité faisait frémir les Turcs eux-mêmes, venait de doubler l'étendue de la domination des Osmanlis. Le tigre avait saisi en trois bonds la Syrie, l'Égypte et l'Arabie. La brillante cavalerie des mameluks avait péri au pied de son trône dans l'immense massacre du Caire [1]. Il avait juré de dompter *les têtes rouges* [2], pour tourner ensuite contre les chrétiens les forces des nations mahométanes. Un cancer le dispensa de tenir son serment. *L'an* 926 *de l'Hégire* [1521], *sultan Sélim passa au royaume éternel, laissant l'empire du monde à Soliman* [3]. Soliman le Magnifique ceignit le sabre à Stamboul, la même année où Charles-Quint recevait à Aix-la-Chapelle la couronne impériale. Il commença son règne par la conquête de Belgrade et par celle de Rhodes, les deux écueils de Mahomet II [1521-2]. La seconde assurait aux Turcs l'empire de la mer dans la partie orientale de la Méditerranée; la première leur ouvrait la Hongrie. Lorsqu'ils envahirent ce royaume en 1526, le jeune roi Louis n'avait pu rassembler que vingt-cinq mille hommes contre cent cinquante mille. Les Hongrois, qui, selon l'ancien usage, avaient ôté les éperons à celui qui portait l'étendard de la Vierge [4], n'en furent pas moins défaits (à Mohacz). Louis fut tué dans la déroute, avec son général, Paul Tomorri, évêque de Colocza, et un grand nombre d'autres évêques qui portaient les armes dans les périls continuels de la Hongrie. Deux rois furent élus en même temps, Ferdinand d'Autriche et Jean Zapoly, vayvode de Transylvanie. Zapoly, n'obtenant aucun secours de la Pologne, s'adressa aux Turcs eux-mêmes. L'ambassadeur de Ferdinand, le gigantesque Hobordanse, célèbre pour avoir vaincu, en combat singulier, un des plus vaillants pachas, avait osé braver le sultan, et Soliman avait juré que, s'il ne trouvait pas Ferdinand devant Bude, il irait le chercher dans Vienne. Au mois de septembre 1529, le cercle noir d'une armée innombrable enferma la capitale de l'Autriche. Heureusement une foule de vaillants hommes, allemands et espagnols, s'y étaient jetés. On distinguait don Pedro de Navarre et le comte de Salms, qui, à en croire les Allemands, avait pris François Ier à Pavie. Au bout de vingt jours et de vingt assauts, Soliman prononça un anathème contre le sultan qui attaquerait de nouveau cette ville fatale. Il partit la nuit, rompant les ponts derrière lui, égorgeant ses prisonniers; et, le cinquième jour, il était de retour à Bude. Il consola son orgueil en couronnant Zapoly, prince infortuné, qui voyait en même temps, des fenêtres de la citadelle de Pesth, emmener dix mille Hongrois que les Tartares de Soliman avaient surpris dans la joie des fêtes de Noël, et qu'ils chassaient devant eux par troupeaux [5].

Que faisait l'Allemagne, pendant que les Turcs franchissaient toutes les anciennes barrières, pendant que Soliman répandait ses Tartares au delà de Vienne? Elle disputait sur la transsubstantiation et sur le libre arbitre. Ses guerriers les plus illustres siégeaient dans les diètes et interrogeaient des docteurs. Tel était le flegme intrépide de cette grande nation, telle sa confiance dans sa force et dans sa masse.

[*Confession d'Augsbourg.* 1530. — *Ligue de Smalkalde.* 1530.] La guerre des Turcs et celle des Français, la prise de Rome et la défense de Vienne occupaient tellement Charles-Quint et son frère, que les protestants obtinrent la tolérance jusqu'au prochain concile. Mais, après la paix de Cambrai, Charles-Quint, voyant la France abattue, l'Italie asservie, Soliman repoussé, entreprit de juger le grand procès de la Réforme. Les deux partis comparurent à Augsbourg. Les sectateurs de Luther, désignés par le nom général de *protestants,* depuis qu'ils avaient *protesté* contre la défense d'innover [Spire, 1529], voulurent se distinguer de tous les autres ennemis de Rome, dont les excès auraient calomnié leur cause, des Zwingliens républicains de la Suisse, odieux aux princes et à la noblesse; des anabaptistes surtout, proscrits comme ennemis de l'ordre et de la société. Leur confession, adoucie par le savant et pacifique Mélanchton, qui se jetait, les larmes aux yeux, entre les deux partis, n'en fut pas moins repoussée comme hérétique. Ils furent sommés de renoncer à leurs erreurs, sous peine d'être mis au ban de l'Empire [Augsbourg, 1530]. Charles-Quint sembla même prêt à employer la violence, et fit un instant fermer les portes d'Augsbourg. La diète fut à peine dissoute, que les princes protestants se rassemblèrent à Smalkalde et y conclurent une ligue défensive par laquelle ils devaient former un même corps [31 décembre 1530]. Ils

[1] « Hi! c'est sultan Sélim!... » Allusion d'un poëte arabe à ce massacre, dans Kantimir.

[2] Les Persans sont appelés ainsi par les Turcs.

[3] Épitaphe de Sélim.

[4] Istuanfi, p. 124-7.

[5] Id., p. 173.

protestèrent contre l'élection de Ferdinand au titre de roi des Romains. Les contingents furent fixés; on s'adressa aux rois de France, d'Angleterre et de Danemark, et l'on se tint prêt à combattre.

[*L'Allemagne réunie par Soliman.*] Les Turcs semblaient s'être chargés de réconcilier encore l'Allemagne. L'empereur apprit que Soliman venait d'entrer en Hongrie à la tête de trois cent mille hommes, tandis que le pirate Khaïr Eddyn Barberousse, devenu capitan-pacha, joignait le royaume de Tunis à celui d'Alger, et tenait toute la Méditerranée en alarme. Il se hâta d'offrir aux protestants tout ce qu'ils avaient demandé, la tolérance, la conservation des biens sécularisés jusqu'au prochain concile, l'admission dans la chambre impériale.

[*Défaite des Turcs.*] Pendant cette négociation, Soliman fut arrêté un mois par le Dalmate Juritzi, devant une bicoque en ruine. Il essaya de regagner du temps en passant à travers les chemins impraticables de la Styrie, lorsque déjà les neiges et les glaces assiégeaient les montagnes; mais l'aspect formidable de l'armée de Charles-Quint le décida à se retirer. L'Allemagne, réunie par les promesses de l'empereur, avait fait les plus grands efforts. Les troupes italiennes, flamandes, bourguignonnes, bohémiennes, hongroises, se joignant à celles de l'Empire, avaient porté ses forces à quatre-vingt-dix mille fantassins et trente mille cavaliers, dont un grand nombre étaient couverts de fer [1]. Jamais armée n'avait été plus européenne depuis Godefroi de Bouillon. La cavalerie légère des Turcs fut enveloppée et taillée en pièces. Le sultan ne se rassura qu'en sortant des gorges où coulent la Murr et la Drave, et en rentrant dans la plaine de Waradin.

[*Anabaptistes de Munster. — Jean de Leyde.*] François I[er] et Soliman se relayaient pour occuper Charles-Quint. Le sultan, ayant envahi la Perse, était allé se faire couronner dans Bagdad; l'empereur respirait (*voyez* l'expédition de Tunis dans le chapitre précédent); le roi de France l'attaqua en attaquant la Savoie, son alliée. Cette nouvelle guerre différa de douze ans la rupture décisive entre les catholiques et les protestants d'Allemagne. Cependant l'intervalle ne fut point une paix. D'abord l'anabaptisme éclata de nouveau dans Munster, sous une forme plus effrayante. Des mêmes fureurs anarchiques sortit un gouvernement bizarre, mélange monstrueux de démagogie et de tyrannie. Les anabaptistes de Munster suivaient exclusivement l'Ancien Testament; Jésus-Christ étant de la race de David, son royaume devait être d'une forme judaïque. Ils reconnaissaient deux prophètes de Dieu, David et Jean de Leyde, leur chef, et deux prophètes du diable, le pape et Luther. Jean de Leyde était un garçon tailleur, jeune homme vaillant et féroce dont ils avaient fait leur roi, et qui devait étendre par toute la terre le royaume de Jésus-Christ. Les princes le prévinrent.

[*Concile de Trente.* 1545.] Les catholiques et les protestants, réunis un instant contre les anabaptistes, ne furent ensuite que plus ennemis. On parlait toujours d'un concile général; personne n'en voulait sérieusement. Le pape le redoutait, les protestants le récusaient d'avance. Le concile [réuni à Trente, 1545] pouvait resserrer l'unité de la hiérarchie catholique, mais non rétablir celle de l'Église. Les armes devaient seules décider. Déjà les protestants avaient chassé les Autrichiens du Wurtemberg. Ils dépouillaient Henri de Brunswick, qui exécutait à son profit les arrêts de la chambre impériale. Ils encourageaient l'archevêque de Cologne à imiter l'exemple d'Albert de Brandebourg, ce qui leur eût donné la majorité dans le conseil électoral.

[*Bataille de Muhlberg,* 1547.] Lorsque la guerre de France fut terminée, Charles-Quint et son frère traitèrent avec les Turcs, et s'unirent étroitement avec le pape pour accabler à la fois les libertés religieuses et politiques de l'Allemagne. Les luthériens, avertis par l'imprudence de Paul III, qui annonçait la guerre comme une croisade, se levèrent sous l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, au nombre de quatre-vingt mille. Abandonnés de la France, de l'Angleterre et du Danemark, qui les avaient excités à la guerre, séparés des Suisses par leur horreur pour *les blasphèmes de Zwingle*, ils étaient assez forts s'ils fussent restés unis. Pendant qu'ils pressent Charles-Quint retranché sous le canon d'Ingolstadt, le jeune Maurice, duc de Saxe, qui avait traité secrètement avec lui, trahit la cause protestante et envahit les États de l'électeur, son parent. Charles-Quint n'avait plus qu'à accabler les membres isolés de la ligue. Dès que la mort de Henri VIII et celle de François I[er] [28 janvier, 31 mars 1547] eurent ôté aux protestants tout espoir de secours, il marcha contre l'électeur de Saxe, et le défit à Muhlberg [24 avril].

Les deux frères abusèrent de la victoire. Charles-Quint fit condamner l'électeur à mort par un conseil d'officiers espagnols que présidait le duc d'Albe, et lui arracha la cession de son électorat, qu'il transféra à Maurice. Il retint prisonnier le landgrave de Hesse, trompé par un lâche stratagème, et montra qu'il n'avait vaincu ni pour la foi catholique, ni pour la constitution de l'Empire.

Ferdinand imitait son frère. Dès 1545, il s'était déclaré feudataire de Soliman pour le royaume de Hongrie, gardant toutes ses forces contre la Bohême et l'Allemagne. Il avait rétabli l'archevêché

[1] P. Jove, témoin oculaire.

de Prague, si formidable aux anciens Hussites, et s'était déclaré souverain héréditaire de Bohême. En 1547, il essaya de lever une armée, sans l'autorisation des états, pour attaquer les luthériens de Saxe, alliés des Bohémiens. Elle se leva, cette armée, mais contre le prince qui violait ses serments. Les Bohémiens se liguèrent pour la défense de leur constitution *et de leur langue.* La bataille de Muhlberg les livra à Ferdinand, qui détruisit leurs privilèges.

[*Martinuzzi.*] La Hongrie n'eut pas moins à se plaindre de lui. La funeste lutte de Ferdinand contre Zapoly avait ouvert ce royaume aux Turcs. Tout le parti national, tous ceux qui ne voulaient pour maîtres ni des Turcs ni des Autrichiens, s'étaient rangés autour du cardinal George Martinuzzi (Uthysenitsch), tuteur du jeune fils de Zapoly. Cet homme extraordinaire, qui, à vingt ans, gagnait encore sa vie en entretenant de bois les poêles du palais royal de Bude, était devenu le maître véritable de la Transylvanie. La reine mère appelant les Turcs, il traita avec Ferdinand, qui au moins était chrétien; il fit pousser partout le cri de guerre [1], rassembla en quelques jours soixante et dix mille hommes, et emporta, à la tête de ses heiduques, la ville de Lippe, que les Autrichiens ne pouvaient reprendre sur les infidèles. Ces succès, cette popularité, alarmaient le frère de Charles-Quint. Martinuzzi avait autorisé les Transylvains à repousser par les armes la licence des soldats allemands. Ferdinand le fit assassiner, mais ce crime lui coûta la Transylvanie. Le fils de Zapoly y fut rétabli, et les Autrichiens ne conservèrent ce qu'ils possédaient de la Hongrie qu'en payant tribut à la Porte Ottomane.

[*Charles-Quint.*] Cependant Charles-Quint opprimait l'Allemagne, et menaçait l'Europe. D'un côté, il exceptait de l'alliance qu'il proposait aux Suisses, Bâle, Zurich et Schaffhouse, qui, disait-il, appartenaient à l'Empire. De l'autre, il prononçait la sentence du ban contre Albert de Brandebourg, devenu feudataire du roi de Pologne [2]; il indisposait Ferdinand même, et séparait les intérêts des deux branches de la maison d'Autriche, en essayant de transporter de son frère à son fils la succession à l'Empire. Il avait introduit l'inquisition aux Pays-Bas. En Allemagne, il voulait imposer aux catholiques et aux protestants son *Inhalt* (intérim), arrangement conciliatoire qui ne les réunit qu'en un point, la haine de l'empereur. On comparait l'*Intérim* aux Établissements de Henri VIII, et ce n'était pas sans raison: l'empereur aussi tranchait du pape; lorsque Maurice de Saxe, gendre du landgrave, réclama la liberté de son beau-père qu'il avait juré de garantir, Charles-Quint lui déclara qu'il le déliait de son serment. Partout il traînait à sa suite le landgrave et le vénérable électeur de Saxe, comme pour triompher en leurs personnes de la liberté germanique. La vieille Allemagne voyait, pour la première fois, les étrangers violer son territoire au nom de l'empereur: elle était traversée en tous sens par des mercenaires italiens, par de farouches Espagnols, qui mettaient à contribution les catholiques et les protestants, les amis et les ennemis.

[*Maurice de Saxe.— Pacification d'Augsbourg.* 1555.] Pour renverser cette puissance injuste, qui semblait inébranlable, il suffit du jeune Maurice, le principal instrument de la victoire de Charles-Quint. Celui-ci n'avait fait que transférer à un prince plus habile l'électorat de Saxe et la place de chef des protestants d'Allemagne. Maurice se voyait le jouet de l'empereur, qui retenait son beau-père; une foule de petits livres et de peintures satiriques, qui circulaient dans l'Allemagne[3], le désignaient comme un apostat, comme un traître, comme le fléau de son pays. Une profonde dissimulation couvrit les projets de Maurice: d'abord il fallait lever une armée sans alarmer l'empereur; il se charge de soumettre Magdebourg à l'*intérim* et joint les troupes de la ville aux siennes. En même temps il traite secrètement avec le roi de France. L'empereur, ayant refusé de nouveau de rendre la liberté au landgrave, reçoit à la fois deux manifestes, l'un de Maurice, au nom de l'Allemagne, pillée par les Espagnols, outragée dans l'histoire officielle de Louis d'Avila [4]; l'autre du roi de France, Henri II, qui s'intitulait le protecteur des princes de l'Empire, et qui plaçait en tête de son manifeste un bonnet de liberté entre deux poignards [5]. Pendant que les Français s'emparent des Trois-Évêchés, Maurice marche à grandes journées sur Inspruck [1552]. Le vieil empereur, alors malade et sans troupes, partit la nuit, par une pluie affreuse, et se fit porter vers les montagnes de la Carinthie. Sans une sédition qui retarda Maurice, Charles-Quint tombait entre les mains de son ennemi. Il fallut céder. L'empereur conclut avec les protestants la convention de Passau, et le mauvais succès de la guerre qu'il soutint contre la France changea cette convention en une paix définitive [Augsbourg, 1555]. Les protestants

[1] Béchet, *Histoire de Martinusius*, p. 324. Un homme à cheval, armé de toutes pièces, et un homme à pied, tenant une épée ensanglantée, parcouraient le pays en poussant le cri de guerre, selon l'ancien usage de Transylvanie.

[2] Sleidan, l. XXI.

[3] Id., l. XXIII.

[4] Id., l. XXIV.

[5] Id., ibid.

professèrent librement leur religion, conservèrent les biens ecclésiastiques qu'ils possédaient avant 1552, et purent entrer dans la chambre impériale. Telle fut la première victoire de la liberté religieuse; l'esprit critique, ayant ainsi reçu une existence légale, suivit dès lors une route déterminée à travers les obstacles qui ne purent le retarder. (Voyez plus bas les germes de guerre que contenait cette paix.)

[*Abdication de Charles-Quint.*] L'empereur, abandonné de la fortune, *qui n'aime point les vieillards* [1], laissa l'Empire à son frère, ses royaumes à ses fils, et alla cacher ses derniers jours dans la solitude de Saint-Just. Les funérailles qu'il se fit faire de son vivant n'étaient qu'une image trop fidèle de cette gloire éclipsée à laquelle il survivait.

CHAPITRE VIII.

LA RÉFORME EN ANGLETERRE ET DANS LE NORD DE L'EUROPE, 1521-1547.

§ I. — Angleterre et Écosse, 1527-1547.

Divorce de Henri VIII. — L'Angleterre se sépare de l'Église romaine, 30 mars 1534. — *Pèlerinage de grâce.* — Persécution des catholiques et des protestants, 1540. — Tentative sur l'Écosse, 1542. — Soumission et organisation administrative du pays de Galles et de l'Irlande.

Les États germaniques du Nord, l'Angleterre, la Suède et le Danemark, suivirent l'exemple de l'Allemagne; mais en se séparant du saint-siége, ces trois États, dominés par l'esprit de l'aristocratie, conservèrent en partie la hiérarchie catholique.

[*Henri VIII.*] La révolution opérée par Henri VIII ne doit pas être confondue avec la véritable réforme d'Angleterre. Cette révolution ne fit que séparer l'Angleterre de Rome, que confisquer le pouvoir et les biens de l'Église au profit des rois. Faite sans conscience ni conviction, par le prince et l'aristocratie, elle ne fut que le dernier terme de la toute-puissance auquel les Anglais portaient la couronne depuis un demi-siècle, en haine de l'anarchie des Roses. La propagation des anciennes doctrines d'Occam et de Wiclef rendait les classes élevées indifférentes aux innovations religieuses. Cette réforme officielle n'avait rien à voir avec celle qui s'opérait en même temps dans les rangs inférieurs du peuple, par l'enthousiasme spontané des luthériens, des calvinistes, des anabaptistes, venus en foule de l'Allemagne, des Pays-Bas et de Genève. Celle-ci domina sur-le-champ en Écosse, et finit par vaincre l'autre en Angleterre.

[*Anne Boleyn. — Schisme.* 1534.] L'occasion de la réforme aristocratique et royale d'Angleterre fut petite : elle parut tenir à la passion éphémère de Henri VIII pour Anne Boleyn, dame d'honneur de la reine Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint. Au bout de vingt ans de mariage, il se souvint que la reine avait été pendant quelques mois l'épouse de son frère. C'était le moment où la victoire de Pavie, rompant l'équilibre de l'Occident, effrayait Henri VIII sur le succès de l'empereur, son allié; il passa du côté de François et demanda son divorce à Clément VII. Le pape, menacé par Charles-Quint, cherchait tous les moyens de gagner du temps; après avoir remis le jugement à des légats, il évoqua l'affaire à Rome. Les Anglais ne voyaient pas le divorce avec plus de plaisir : outre l'intérêt qu'inspirait Catherine, ils craignaient qu'une rupture avec l'Espagne n'arrêtât le commerce des Pays-Bas. Ils refusaient de fréquenter les marchés de France, par lesquels on aurait voulu remplacer ceux de la Flandre. Cependant des conseillers plus hardis, qui avaient succédé au cardinal-légat Wolsey, le ministre d'État Cromwell, et Cranmer, docteur d'Oxford, que Henri avait fait archevêque de Cantorbéry, détruisaient ses scrupules en lui achetant l'approbation des principales universités de l'Europe. Le roi éclata enfin, et le clergé du royaume fut juridiquement accusé d'avoir reconnu pour légat le ministre disgracié. Les députés du clergé n'obtinrent leur pardon qu'en faisant au roi un présent de cent mille livres, et en le reconnaissant pour le protecteur et le chef suprême de l'Église d'Angleterre. Le 30 mars 1534, cette déclaration, passée en bill dans les deux chambres, fut sanctionnée par le roi, et tout appel à Rome fut défendu. Le 23 du même mois, Clément VII s'était prononcé contre le divorce, d'après l'avis presque unanime de ses cardinaux : ainsi l'Angleterre fut séparée du saint-siége.

[*Prodigalité du roi. — Pèlerinage de grâce.*] Ce changement, qui semblait terminer la révolution, n'en était que le commencement. D'abord le roi déclara tous les pouvoirs ecclésiastiques suspendus; les évêques devaient, au bout d'un mois, présenter pétition pour recouvrer l'exercice de leur autorité. Les monastères furent supprimés, et leurs biens, équivalant à sept millions de notre monnaie, réunis à la couronne. Mais le roi eut bientôt tout dissipé : il donna, dit-on, à un de ses cuisiniers une terre pour un bon plat. Le précieux mobilier des couvents, leurs chartes, leurs bibliothèques, furent

[1] Mot de Charles-Quint lui-même.

enlevés, dispersés. Les âmes pieuses étaient indignées; les pauvres ne trouvaient plus leur subsistance à la porte des monastères. La noblesse et les propriétaires des campagnes prétendaient que, si les couvents cessaient d'exister, leurs terres ne pouvaient retomber à la couronne, mais revenir aux représentants des donateurs. Les habitants de cinq comtés du nord coururent aux armes, et marchèrent sur Londres, pour accomplir ce qu'ils appelaient le *pèlerinage de grâce;* mais on négocia avec eux; on promit beaucoup, et quand ils se dispersèrent, on les pendit par centaines.

[*Bill des six articles.*] Les protestants, qui affluaient alors en Angleterre, avaient cru pouvoir s'y établir à la faveur de cette révolution; Henri VIII leur apprit combien ils se trompaient. Il n'eût voulu pour rien au monde renoncer à ce titre de *Défenseur de la foi*, que lui avait valu son livre contre Luther. Il maintint donc l'ancienne foi par son bill des *six articles*, et poursuivit les deux partis avec une impartiale intolérance. L'on vit, en 1540, les protestants et les catholiques traînés de la Tour à Smithfield sur la même claie; les premiers étaient brûlés comme hérétiques, les seconds pendus comme traîtres, pour avoir nié *la suprématie.*

[*Lambert.*] Le roi ayant en tout point remplacé le pape, établit solennellement son infaillibilité religieuse et politique: il fit décréter par le parlement que ses proclamations auraient la même force que les bills passés dans les deux chambres. Ce qu'il y eut de plus terrible, c'est qu'il crut lui-même à cette infaillibilité, et regarda comme sacrés tous les caprices de ses passions: des six femmes qu'il eut, deux furent chassées, deux décapitées sous prétexte d'adultère, la dernière faillit l'être pour avoir soutenu les opinions des protestants. Il exerça dans sa famille un despotisme à la fois sanguinaire et tracassier, et traita toute la nation comme sa famille. Il fit faire une traduction de la Bible, et défendit toutes les autres; encore, à l'exception des chefs de famille, toute personne était passible, chaque fois qu'elle ouvrait la Bible, d'un mois d'emprisonnement. Il écrivit lui-même deux livres pour l'instruction religieuse du peuple (*l'Institution et l'Érudition du chrétien*). Il alla jusqu'à disputer en personne contre les novateurs. Un maître d'école, nommé Lambert, poursuivi pour avoir nié la présence réelle, ayant appelé du métropolitain au chef de l'Église, le roi argumenta contre lui, et, au bout de cinq heures de dispute, il lui demanda s'il voulait céder ou mourir; Lambert choisit la mort, et fut brûlé à petit feu. Une scène plus bizarre encore fut le jugement de saint Thomas de Cantorbéry, mort en 1170. Il fut cité à Westminster comme accusé de trahison, et, au bout du délai ordinaire de trente jours, condamné par défaut; les reliques du contumace furent brûlées. et ses propriétés, c'est-à-dire sa châsse et les offrandes qui la décoraient, confisquées au profit du roi.

[*L'Écosse.*] Henri VIII aurait voulu étendre sur l'Écosse sa tyrannie religieuse; mais le parti français, qui y dominait, était attaché à la religion catholique, et toute la nation avait horreur du joug anglais. Sir George Douglas écrivait, en parlant du roi d'Angleterre: «Il n'y a pas jusqu'aux plus petits garçons qui ne lui veuillent jeter des pierres, les femmes y briseront leurs quenouilles. Tout le peuple mourrait plutôt pour l'empêcher; la plupart des hommes nobles et tout le clergé sont contre lui.»

La jeune reine d'Écosse (Marie) resta sous la garde de Jacques Hamilton, comte d'Arran, fils de celui dont on a parlé, nommé gouverneur par les lords, quoique le testament du feu roi désignât pour régent le cardinal Beaton; et l'Écosse fut comprise dans le traité conclu entre l'Angleterre et la France en 1546 (*Voy.* le chapitre VIII). Le roi d'Angleterre mourut un an après.

[*Servilité du parlement anglais.*] Pendant les dernières années de son règne, Henri, ayant dépensé les sommes prodigieuses qu'il avait tirées de la suppression des monastères, chercha de nouvelles ressources dans la servilité de son parlement. Il l'avait discipliné de bonne heure, et, à la moindre résistance, il réprimandait les *varlets des communes.* Dès 1543, c'est-à-dire quatre ans après, il lui avait demandé un énorme subside. Il avait arraché de nouvelles sommes sous toutes les formes, impôts, don gratuit, emprunt, altération des monnaies. Enfin le parlement, sanctionnant la banqueroute, lui abandonna tout ce qu'il avait emprunté depuis la trente et unième année de son règne. On prétendait qu'avant la vingt-sixième, les recettes de l'échiquier avaient surpassé les sommes de toutes les taxes imposées par ses prédécesseurs, et qu'avant sa mort cette somme s'était plus que doublée.

[*Pays de Galles et d'Irlande.*] Ce fut sous Henri VIII que le pays de Galles fut assujetti aux formes régulières de l'administration anglaise, et que l'Irlande connut quelque ordre civil. Les innovations de Henri VIII avaient été mal reçues dans cette île, et des colons anglais et de la population indigène. Le gouvernement du pays était remis ordinairement à des Irlandais, aux Kildare ou aux Ossory (Osmonds), chefs des familles rivales des Fitz-Gérald et des Butlers. Le jeune fils de Kildare, ayant cru son père tué à Londres, se présenta au conseil, et déclara la guerre en son nom à Henri VIII, roi d'Angleterre; les sages conseils de l'archevêque d'Armagh ne prévalurent point sur les chants d'un barde irlan-

dais, qui, dans la langue nationale, excitait le héros à venger le sang de son père. Sa valeur ne put rien contre la discipline anglaise : il stipula pour lui et les siens un plein pardon, et fut décapité à Londres. Ainsi le calme se rétablit; les chefs irlandais sollicitèrent eux-mêmes la pairie. O'Neal, le plus célèbre de tous, reparaîtra plus tard sous le nom de comte de Tyrone.

§ II. — Danemark, Suède et Norwége. 1513-1560.

Christian II tourne contre lui la noblesse danoise, la Suède, 1520, et la Hanse, 1517. — Gustave Wasa; insurrection de la Dalécarlie, Christian II remplacé en Suède par Gustave Wasa, 1523; en Danemark et en Norwége par Frédéric de Holstein, 1523. — Indépendance de l'Église danoise, 1527; de l'Église suédoise, 1529. — Mort de Frédéric Ier, guerre civile, 1533. — Christian III abolit le culte catholique, 1536; et incorpore la Norwége au Danemark, 1537.

Tandis que l'Allemagne protestante cherchait dans la liberté politique la garantie de son indépendance religieuse, le Danemark et la Suède confirmaient leur révolution par l'adoption de la Réforme.

[*Christian II.*] Christian II avait irrité également la noblesse danoise, contre laquelle il protégeait les paysans; la Suède, qu'il inondait de sang [1520]; les villes hanséatiques, auxquelles il avait fermé les portes du Danemark par des prohibitions [1517]. Il se trouva bientôt puni du mal et du bien qu'il avait faits. Gouverné par le prêtre allemand Slagheek, autrefois barbier, et par la fille d'une aubergiste hollandaise, il suivait avec moins d'adresse la route qui avait conduit les princes du midi de l'Europe au pouvoir absolu. Il voulait écraser la noblesse de Danemark et conquérir la Suède. Il avait soudoyé des troupes en Allemagne, en Pologne et en Écosse; il avait obtenu quatre mille hommes de François Ier. Une bataille le rendit maître de la Suède, déchirée par la querelle du jeune Stenon Sture, *administrateur,* et de l'archevêque d'Upsal, Gustave Troll. Il fit juger par une commission ecclésiastique tous ceux des évêques et des sénateurs qui avaient opiné pour la déposition de Troll. En un même jour, ils furent décapités et brûlés à Stockholm, au milieu d'un peuple en larmes. Dans toutes les provinces de Suède où Christian passa, les potences et les échafauds s'élevaient. Il outrageait les vaincus, il se déclarait roi héréditaire, et proclamait qu'il ne faisait point de chevaliers parmi les Suédois, parce qu'il ne devait la Suède qu'à son épée.

[*Gustave Wasa.*] Cependant le jeune Gustave Wasa, neveu de l'ancien roi Charles Canutson, parvint à s'échapper de la prison où le retenait Christian. Les Lubeckois, qui voyaient dans celui-ci le beau-frère de Charles-Quint, souverain des Hollandais, leurs ennemis; qui savaient qu'il avait demandé à l'empereur de lui faire don de leur ville, firent passer Gustave Wasa en Suède. Découvert par les Danois, Gustave se sauva de retraite en retraite, et fut un jour atteint par les lances de ceux qui le cherchaient dans une meule de paille. On montre encore à Falhun, à Ornay, les asiles du libérateur. Il parvint en Dalécarlie, chez cette race dure et intrépide de paysans par lesquels ont toujours commencé les révolutions de la Suède. Il se mêla aux Dalécarliens de Copparberg (pays des mines de cuivre), adopta leur costume, et se mit au service d'un d'entre eux. Enfin, aux fêtes de Noël 1521, saisissant l'occasion du rassemblement qu'amenait la fête, il les harangua dans la grande plaine de Mora. Ils remarquèrent avec joie que le vent du nord n'avait pas cessé de souffler pendant qu'il parlait; deux cents d'entre eux le suivirent; leur exemple entraîna tout le peuple, et au bout de quelques mois, les Danois ne possédaient plus en Suède qu'Abo, Calmar et Stockholm.

[*Frédéric de Holstein.*] Christian avait précisément choisi ce moment critique pour tenter en Danemark une révolution capable d'ébranler le trône le mieux affermi. Il publiait deux codes qui allaient armer contre lui les deux ordres tout-puissants dans ce royaume, le clergé et la noblesse. Il supprimait la juridiction temporelle des évêques, défendait de piller les effets naufragés, ôtait aux seigneurs le droit de vendre leurs paysans, et permettait au paysan maltraité de quitter la terre de son seigneur. La protection des paysans, qui avait fait en Suède la popularité des Stures, perdit le roi de Danemark. Les nobles et les évêques appelèrent au trône son oncle Frédéric, duc de Holstein. Ainsi, le Danemark et la Suède lui échappèrent en même temps.

[*L'Église suédoise.*] Après avoir conquis la Suède sur les étrangers, Gustave la conquit sur les évêques suédois. Il ôta au clergé ses dîmes et sa juridiction, encouragea les nobles à revendiquer les terres ecclésiastiques sur lesquelles ils pouvaient avoir quelque droit; enfin, il enleva aux évêques les châteaux et les places fortes qu'ils avaient entre les mains, et, par la suppression des appels à Rome, l'Eglise suédoise se trouva indépendante, sans abandonner la hiérarchie et la plupart des cérémonies catholiques [1529]. On fait monter à treize mille le nombre des terres ou fermes dont le roi s'empara. Ayant ainsi abattu dans le pouvoir épiscopal la tête de l'aristocratie, il eut meilleur marché de la noblesse, imposa sans obstacle les terres féodales,

et fit déclarer la couronne héréditaire dans la maison de Wasa.

[*États d'Odensée.* 1527.] Les évêques de Danemark, qui pourtant avaient contribué à la révolution, ne furent pas plus heureux que ceux de la Suède. Elle ne se fit qu'au profit des nobles, qui exigèrent de Frédéric Ier le droit de vie et de mort sur leurs paysans. La prédication du luthéranisme fut ordonnée; les états d'Odensée [1527] décrétèrent la liberté de conscience, abolirent le célibat des ecclésiastiques, et brisèrent tout lien entre le clergé danois et le siége de Rome.

[*Captivité de Christian.*] Les pays les plus éloignés du nord, moins accessibles aux idées nouvelles, ne reçurent pas sans résistance cette révolution religieuse. Les Dalécarliens furent armés par le clergé contre le roi qu'ils avaient fait eux-mêmes. Les Norwégiens et les Islandais ne virent dans l'introduction du protestantisme qu'une nouvelle tyrannie des Danois. Christian II, qui s'était réfugié aux Pays-Bas, crut pouvoir profiter de cette disposition. Cet homme, qui avait autrefois chassé avec des dogues un évêque fugitif, associait alors sa cause à celle de la religion catholique. Avec le secours de plusieurs princes d'Allemagne, de Charles-Quint et de quelques marchands hollandais, il équipa une flotte, débarqua en Norwége, et pénétra de là en Suède. Les Hanséatiques armèrent contre les Hollandais, qui amenaient Christian. Repoussé, et obligé de se renfermer dans Opslo, il se rendit aux Danois, qui lui promirent la liberté, et le tinrent enfermé vingt-neuf ans dans le donjon de Sænderbourg, sans autre compagnie qu'un nain.

[*Lubeck. Christophe d'Oldenbourg.*] A la mort de Frédéric Ier [1534], les évêques tentèrent un effort pour prévenir leur ruine imminente. Ils essayèrent de porter au trône le plus jeune fils de ce prince, âgé de huit ans, qui n'était pas encore prévenu en faveur du luthéranisme, comme son aîné (Christian III); on faisait valoir que cet enfant, étant né en Danemark, *parlait dès le berceau la langue du pays*, au lieu que son frère était considéré comme un Allemand. Cette lutte des évêques contre la noblesse, de la foi catholique contre la nouvelle doctrine, du patriotisme danois contre l'influence étrangère, encouragea l'ambition de Lubeck. Cette république avait peu profité de la ruine de Christian II. Frédéric avait créé des compagnies, Gustave favorisait les Anglais. L'administration démocratique, qui avait remplacé à Lubeck l'ancienne oligarchie, était animée de l'esprit de conquête plus que de celui de commerce. Les hommes nouveaux qui la conduisaient, le bourgmestre Wullenwever et le commandant Meyer, naguère serrurier, conçurent le projet de renouveler dans un royaume la révolution démocratique qu'ils avaient faite dans une ville, de conquérir et de démembrer le Danemark. Ils confièrent la conduite de cette guerre révolutionnaire à un aventurier illustre, le comte Christophe d'Oldenbourg, qui s'était signalé contre les Turcs; il n'avait que son nom et son épée, mais il se consolait, dit-on, de sa pauvreté en lisant Homère dans l'original. Il entra dans le Danemark en soulevant les classes inférieures au nom de Christian II, nom magique qui ralliait toujours les catholiques et les paysans. Tout était tromperie dans cette guerre machiavélique : les démocrates de Lubeck nommaient au peuple Christian II, et ne pensaient qu'à eux-mêmes; leur général Christophe ne travaillait ni pour Christian ni pour Lubeck, mais pour ses propres intérêts. Les calamités de cette révolution furent telles, que *la guerre du comte* est restée une expression proverbiale en Danemark. L'effroi général rallia tous les esprits à Christian III. Le sénat, retiré dans le Jutland, qui seul lui restait, l'appela du Holstein, où il s'était retiré; Gustave lui prêta des secours. Le jeune roi assiégea Lubeck elle-même, et la força de rappeler ses troupes. Les paysans, partout battus, perdirent l'espoir de la liberté. Christian III entra à Copenhague après un long siége. Le sénat fit arrêter les évêques, les dépouilla de leurs biens, et leur substitua des surintendants chargés de propager la *religion évangélique*. Ainsi s'éleva le pouvoir absolu de la noblesse par la défaite du clergé et des paysans. Christian III reconnut le trône *électif*, promit de consulter le grand maître du royaume, le chancelier et le maréchal, qui devaient recevoir les plaintes contre le roi. La noblesse danoise décida que la Norwége ne serait plus qu'une province du royaume. Le protestantisme y fut établi. Le puissant archevêché de Drontheim était devenu un simple évêché, l'ancien esprit de résistance cessa de se manifester, si l'on excepte les troubles excités à Bergen par la tyrannie des facteurs hanséatiques, et le soulèvement des paysans, que l'on forçait de travailler aux mines, sous les ordres des mineurs allemands.

[*L'Islande.*] La pauvre Islande, entre ses neiges et ses volcans, essaya aussi de repousser la nouvelle foi qu'on voulait lui imposer. Les Islandais avaient pour la domination danoise la même répugnance que les Danois pour l'influence allemande. Les évêques Augmont et Areson résistèrent à la tête de leur peuple, jusqu'à ce que les Danois eussent tranché la tête au second. Areson n'était point estimé pour la régularité de ses mœurs; mais il fut pleuré comme l'homme du peuple et comme un poëte national : c'est lui qui, dès 1528, avait introduit l'imprimerie dans cette île reculée.

La révolution religieuse et politique du Danemark s'affermit ainsi partout, malgré une nouvelle tentative de Charles-Quint en faveur de l'électeur palatin, mari de sa nièce, fille de Christian II. Enfin, l'alliance de Christian III avec les protestants d'Allemagne et avec François Ier décida l'empereur à le reconnaître. Il obtint pour ses sujets des Pays-Bas la liberté de naviguer dans la Baltique ; dernier coup porté à la ligue hanséatique, et dont elle ne devait point se relever.

CHAPITRE IX.

CALVIN. — LA RÉFORME EN FRANCE, EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE, AUX PAYS-BAS, JUSQU'A LA SAINT-BARTHÉLEMI, 1555-1572 [1].

Calvin à Genève, 1535. — Le calvinisme passe en France, aux Pays-Bas, en Angleterre et en Écosse. — Opposition de Philippe II. — Son mariage avec Marie, reine d'Angleterre, 1555. — Paix entre le roi d'Espagne et le roi de France Henri II, 1559. — Constitution de l'inquisition, 1561. — Mariage de Marie Stuart avec François II, 1560. — Lutte de l'Écosse et de l'Angleterre, 1559-1567. — Avénement de Charles IX, 1561. — Massacre de Vassi; guerre civile, 1562. — Paix d'Amboise, 1563; de Longjumeau, 1568. — Batailles de Jarnac et de Moncontour, 1569. — Persécutions dans les Pays-Bas. — Conseil des troubles, 1567. — Révolte des Moresques d'Espagne, 1571. — Saint-Barthélemi, 1572.

Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint, ne joignait pas comme lui l'Empire à la couronne d'Espagne, mais il disposait en grande partie de l'Angleterre par son mariage [1554] avec Marie, fille de Henri VIII. Le roi de France avait à combattre en lui le maître de l'Espagne et des Pays-Bas, le dominateur de l'Italie et de l'Angleterre, le possesseur des mines d'Amérique. Il attaqua pourtant le premier. Les Guises, branche cadette de la maison de Lorraine, revendiquaient, comme héritiers de René d'Anjou, le royaume des Deux-Siciles; ils obtinrent de conduire une armée en Italie. La route semblait frayée : Brissac, maître du Piémont, avait entamé le Milanais; le Gascon Montluc défendait opiniâtrément la ville de Sienne. Mais personne en Italie ne croyait plus aux succès durables des Français; aucune puissance italienne ne se déclara pour Guise. Le duc d'Albe, qui l'attendait dans les Abbruzzes, usa l'impétuosité des Français. Guise lui-même demanda son rappel, et vint réparer par la prise de Calais la défaite de Saint-Quentin [1557]. La France rassurée crut voir en lui un sauveur. Le connétable de Montmorency, prisonnier des Espagnols, négocia la paix de Cateau-Cambresis [1559]. Henri II ne garda de ses conquêtes que Calais (pour huit ans), les trois évêchés et quelques places de Savoie. C'était perdre l'espoir des conquêtes lointaines; mais le royaume se trouvait fermé aux invasions étrangères; ce traité lui assurait ses trois portes d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie.

La réconciliation des rois de France et d'Espagne n'était qu'une ligue contre la Réforme, qui prenait chaque jour un caractère plus alarmant.

La Réforme, à son premier âge, n'avait guère fait que détruire; dans le second, elle essaya de fonder. A son début, elle avait composé avec la puissance civile; la réforme luthérienne avait, sous plusieurs rapports, été l'ouvrage des princes auxquels elle soumettait l'Église. Les peuples attendaient une réforme qui fût à eux; elle leur fut donnée par Jean Calvin, protestant français réfugié à Genève. La première avait conquis l'Allemagne du nord, la seconde bouleversa la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse. Partout elle rencontra un opiniâtre adversaire dans la puissance espagnole, que partout elle vainquit.

[*Calvin*. 1535.] Lorsque Calvin passa de Nérac à Genève [1535], il trouva cette ville affranchie de son évêque et des ducs de Savoie, mais entretenue dans la plus violente fermentation par les complots des *mamelus* (serviles), et par les insultes continuelles des gentilshommes de la *Confrérie de la Cuiller*. Il en devint l'apôtre et le législateur [1541-64], se portant pour juge entre *le paganisme de Zwingle et le papisme de Luther*. L'Église fut une démocratie, et l'État s'y absorba. Le calvinisme eut, comme la religion catholique, un terrain indépendant de toute puissance temporelle. L'alliance de Berne et de Fribourg permettait au réformateur de prêcher à l'aise derrière les lances des Suisses. Posté entre l'Italie, la Suisse et la France, Calvin ébranla tout l'Occident. Il n'avait ni l'impétuosité, ni la bonhomie, ni les facéties de Luther. Son style était triste et amer, mais fort, serré, pénétrant. Conséquent dans ses écrits plus

[1] Séparer dans la seconde moitié du seizième siècle, l'histoire de l'Espagne et des Pays-Bas, de la France, de l'Angleterre et de l'Écosse, ce serait se condamner à de continuelles répétitions. Cependant, pour faciliter l'enseignement, nous renvoyons au chapitre XII du *Tableau chronologique* (*voy.* t. Ier, p. 515 à 520), qui contient le programme de ces diverses histoires. On y trouvera beaucoup de dates et de faits de détail, qui ne pouvaient entrer dans un tableau général de cette période.

que dans sa conduite, il commença par réclamer la tolérance auprès de François Ier [1], et finit par faire brûler Servet.

[*Progrès de ses doctrines.*] D'abord les Vaudois, et toutes les populations ingénieuses et inquiètes du midi de la France, qui avaient les premières essayé de secouer le joug au moyen âge, se rallièrent à la nouvelle doctrine. De Genève et de la Navarre, elle s'étendit jusqu'à la ville commerçante de la Rochelle, jusqu'aux cités alors savantes de l'intérieur, Poitiers, Bourges, Orléans; elle pénétra jusqu'aux Pays-Bas, et s'associa à ces bandes de *Rederikers* qui couraient le pays en déclamant contre les abus. De là, passant la mer, elle vint troubler la victoire de Henri VIII sur le pape, elle s'assit sur le trône d'Angleterre avec Édouard VI [1547], tandis qu'elle était portée par Knox dans la sauvage Écosse, et ne s'arrêtait qu'à l'entrée des montagnes, où les *Highlanders* conservèrent la foi de leurs ancêtres avec la haine des *Saxons* hérétiques.

[*Assemblées de Paris.* 1550.] Les assemblées furent d'abord secrètes. Les premières qui eurent lieu en France se tinrent à Paris, rue Saint-Jacques [vers 1550]; bientôt elles se multiplièrent. Les bûchers n'y faisaient rien; c'était pour le peuple une trop grande douceur d'entendre la parole de Dieu dans sa langue. Plusieurs étaient attirés par la curiosité, d'autres par la compassion, quelques-uns tentés par le danger même. En 1550, il n'y avait qu'une église réformée en France; en 1561, il y en eut plus de deux mille. Quelquefois ils s'assemblaient en plein champ au nombre de huit ou dix mille personnes; le ministre montait sur une charrette ou sur des arbres amoncelés, le peuple se plaçait sous le vent pour mieux recueillir la parole, et ensuite tous ensemble, hommes, femmes et enfants, entonnaient des psaumes. Ceux qui avaient des armes veillaient alentour, la main sur l'épée. Puis venaient les colporteurs qui déballaient des catéchismes, des petits livres et des images contre les évêques et le pape [2].

Ils ne s'en tinrent pas longtemps à ces assemblées. Non moins intolérants que leurs persécuteurs, ils voulurent exterminer ce qu'ils appelaient l'*idolâtrie*. Ils commencèrent à renverser les autels, à brûler les tableaux, à démolir les églises. Dès 1561, ils sommèrent le roi de France d'abattre les images de Jésus-Christ et des saints [3].

[*Philippe II.* 1556.] Tels étaient les adversaires que Philippe II entreprit de combattre et d'anéantir. Partout il les rencontrait sur son chemin; en Angleterre, pour l'empêcher d'épouser Élisabeth [1558]; en France, pour balancer la puissance des Guises ses alliés [1561]; aux Pays-Bas, pour appuyer de leur fanatisme la cause de la liberté publique [4].

Au caractère cosmopolite de Charles-Quint avait succédé un prince tout Castillan, qui dédaignait toute autre langue, qui avait en horreur toute croyance étrangère à la sienne, qui voulait établir partout les formes régulières de l'administration, de la législation, de la religion espagnole. D'abord il s'était contraint pour épouser Marie, reine d'Angleterre [1553], mais il n'avait pas trompé les Anglais. Le verre de bière qu'il but solennellement à son débarquement, les sermons de son confesseur sur la tolérance, ne lui donnèrent aucune popularité. On en crut plutôt les bûchers élevés par sa femme. Après la mort de Marie [1558], il ne dissimula plus, il introduisit des troupes espagnoles aux Pays-Bas, y maintint l'inquisition, et à son départ déclara en quelque sorte la guerre aux défenseurs des libertés du pays dans la personne du prince d'Orange [5]. Enfin il s'unit avec Henri II contre les ennemis intérieurs, qui les menaçaient également, en épousant sa fille, Élisabeth de France [paix de Cateau-Cambresis, 1559]. Les fêtes de cette paix menaçante furent marquées d'un caractère funèbre. Un tournoi fut donné au pied même de la Bastille, où le protestant Anne Dubourg attendait la mort. Le roi fut blessé, et le mariage se fit la nuit à Saint-Paul pendant son agonie [6]. Philippe II, revenu dans ses États pour n'en plus sortir, fit construire, en mémoire de sa victoire de Saint-Quentin, le monastère de l'Escurial, et y consacra cinquante millions de piastres. De sept lieues on découvre le sombre édifice, tout bâti de granit. Nulle sculp-

[1] *Præfatio ad christianissimum regem quâ hic ei liber pro confessione fidei offertur.* Ce morceau éloquent ouvre son livre de l'*Institution chrétienne*, publié en 1536, qu'il a traduit lui-même.

[2] C'était, par exemple, le cardinal de Lorraine tenant dans un sac le petit François II, qui tâchait de passer la tête pour respirer de temps en temps. Aux Pays-Bas, on vendait le cardinal Granvelle, principal ministre de Philippe, couvant des œufs d'où sortaient des évêques en rampant, tandis que le diable planait sur sa tête, le bénissait et disait: *Voici mon fils bien-aimé. Mémoires de Condé*, II, 656; et Schiller, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, liv. II, chap. 1, trad. par M. de Châteaugiron.

[3] *Mém. de Condé*, livre III, p. 101.

[4] Surtout depuis 1565.

[5] Le roi en s'embarquant dit au prince d'Orange, qui se rejetait sur les états: *No, no los estados, ma vos, vos, vos.* Van der Vynckt.

[6] *Mém. de Vieilleville*, t. XXVIII, p. 417.

ture n'en pare les murailles. La hardiesse des voûtes en fait toute la beauté. La disposition des bâtiments présente la forme d'un gril [1].

[*Jésuites.*] A cette époque, les esprits étaient parvenus en Espagne au dernier degré d'exaltation religieuse. Le progrès rapide des hérétiques dans toute l'Europe, la victoire du traité d'Augsbourg qu'ils avaient remportée sur Charles-Quint, leurs violences contre les images, leurs outrages aux saintes hosties, que les prédicateurs retraçaient aux Espagnols épouvantés, avaient produit un redoublement de ferveur. Ignace de Loyola avait fondé l'ordre des jésuites, tout dévoué au saint-siége [1434-40]. Sainte Thérèse de Jésus réformait les carmélites, et embrasait toutes les âmes des feux d'un amour mystique. Les carmes, les ordres mendiants, suivirent bientôt la même réforme. La constitution de l'inquisition fut fixée en 1561. Si l'on excepte les Moresques, l'Espagne se trouva unie, comme un seul homme, dans un violent accès d'horreur contre les mécréants et les hérétiques. Étroitement liée avec le Portugal, que les jésuites gouvernaient, disposant des vieilles bandes de Charles-Quint et des trésors des deux mondes, elle entreprit de soumettre l'Europe à son empire et à sa foi.

[*Élisabeth.* 1559.] Les protestants dispersés se rallièrent au nom de la reine Élisabeth, qui leur offrit asile et protection. Partout elle encouragea leur résistance contre Philippe II et les catholiques. Absolus dans leurs États, ces deux monarques agirent au dehors avec la violence de deux chefs de parti. La dévotion fastueuse de Philippe, l'esprit chevaleresque de la cour d'Élisabeth se concilièrent avec un système d'intrigue et de corruption; mais la victoire devait rester à Élisabeth : le temps était de son parti. Elle ennoblissait le despotisme par l'enthousiasme qu'elle inspirait à la nation. Ceux même qu'elle persécutait étaient pour elle, en dépit de tout. Un puritain condamné à perdre la main, l'eut à peine coupée, qu'il prit son chapeau de l'autre, et le faisant tourner en l'air, il s'écria : *Vive la reine!*

Il fallut trente ans avant que les deux adversaires se prissent corps à corps. La lutte eut lieu d'abord en Écosse, en France et aux Pays-Bas.

[*Marie Stuart.*] Elle ne fut pas longue en Écosse [1559-1567]. La rivale d'Élisabeth, la séduisante Marie Stuart, veuve à dix-huit ans de François II, se voyait comme étrangère au milieu de ses sujets, qui détestaient en elle les Guises, ses oncles, chefs du parti catholique en France. Ses barons, soutenus par l'Angleterre, s'unirent avec Darnley, son époux, et poignardèrent sous ses yeux le musicien italien Riccio, son favori. Peu après, la maison qu'habitait Darnley, près d'Holyrood, sauta en l'air; il fut enseveli sous ses ruines, et Marie, enlevée par le principal auteur du crime, l'épousa de gré ou de force. La reine et le parti des barons se renvoyèrent mutuellement l'accusation. Mais Marie fut la moins forte. Elle ne trouva de refuge que dans les États de sa mortelle ennemie, qui la retint prisonnière, donna à qui elle voulut la tutelle du jeune fils de Marie, régna sous son nom en Écosse, et put dès lors lutter avec moins d'inégalité contre Philippe II.

[*Guillaume d'Orange.*] Mais c'était surtout dans la France et dans les Pays-Bas qu'Élisabeth et Philippe se faisaient une guerre secrète. L'âme du parti protestant était dans ces deux contrées le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, et son beau-père l'amiral Coligni, généraux malheureux, mais politiques profonds, génies tristes, opiniâtres, animés de l'instinct démocratique du calvinisme, malgré le sang de Nassau et de Montmorency. Colonel de l'infanterie sous Henri II, Coligni rallia à lui toute la petite noblesse, il donna à la Rochelle une organisation républicaine, tandis que le prince d'Orange encourageait la confédération des *Gueux*, et jetait les fondements d'une république plus durable.

[*Fr. de Guise.*] Le grand Guise et son frère, le cardinal de Lorraine [2], gouvernaient la France sous François II, époux de leur nièce Marie Stuart [1560]. Guise était l'idole du peuple depuis qu'il avait pris Calais en huit jours sur les Anglais. Mais il avait trouvé la France ruinée. Il s'était vu obligé de reprendre les domaines aliénés et de supprimer l'impôt des *cinquante mille hommes*, c'est-à-dire de désarmer le gouvernement au moment où la révolution éclatait. Des milliers de solliciteurs assiégeaient Fontainebleau, et le cardinal de Lorraine, ne sachant que leur répondre, faisait afficher que l'on pendrait ceux qui n'auraient pas vidé la ville dans les vingt-quatre heures.

[*Conspiration d'Amboise.* 1560.] Les Bourbons (Antoine, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé), qui ne voyaient pas volontiers la chose publique entre les mains des deux cadets de la maison de Lorraine, profitèrent du mécontentement

[1] Instrument du martyre de saint Laurent; la bataille de Saint-Quentin fut gagnée par les Espagnols le jour de sa fête.

[2] *Voy.*, dans les Mémoires de Gaspard de Tavannes, la comparaison des avantages qu'avaient obtenus de Henri II les maisons rivales de Guise et de Montmorency, t. XXIII, p. 410.

général. Ils s'associèrent aux calvinistes, à Coligni, aux Anglais, qui venaient la nuit négocier avec eux à Saint-Denis. Les protestants marchèrent en armes sur Amboise, pour s'emparer de la personne du roi. Mais ils furent dénoncés aux Guises, et massacrés sur les chemins. Quelques-uns, qu'on avait réservés pour les exécuter devant le roi et toute la cour, trempèrent leurs mains dans le sang de leurs frères déjà décapités, et les levèrent au ciel contre ceux qui les avaient trahis. Cette scène funèbre sembla porter malheur à tous ceux qui en avaient été témoins, à François II, à Marie Stuart, au grand Guise, au chancelier Olivier, protestant dans le cœur, qui les avait condamnés et qui en mourut de remords [1].

[*Charles IX. — L'Hôpital.*] A l'avénement du petit Charles (IX[e] du nom, 1560), le pouvoir appartenait à sa mère, Catherine de Médicis, si elle eût su le garder; elle ne fit que l'ôter aux Guises, chefs des catholiques, et le gouvernement resta isolé entre les deux partis. Ce n'était pas une Italienne, avec la vieille politique des Borgia, qui pouvait tenir la balance entre les hommes énergiques qui la méprisaient : elle n'était pas digne de cette époque de conviction, et l'époque elle-même ne l'était pas du chancelier de l'Hôpital [2], noble image de la froide sagesse, impuissante entre les passions. Guise ressaisit, comme chef de parti, le pouvoir qu'il avait perdu. La cour lui fournit un prétexte, en adoucissant les édits contre les réformés, par ceux de Saint-Germain et de Janvier, et en admettant leurs docteurs à une discussion solennelle dans le colloque de Poissi. En même temps que les calvinistes se soulevaient à Nîmes, le duc de Guise passant par Vassi en Champagne, ses gens se prirent de querelle avec quelques huguenots qui étaient au prêche, et les massacrèrent [1562]. La guerre civile commença. *César*, disait le prince de Condé, *a passé le Rubicon.*

[*Première guerre civile.* 1562-1563.] A l'approche d'une lutte si terrible, les deux partis n'hésitèrent pas à appeler l'étranger [3]. Les vieilles barrières politiques qui séparaient les peuples tombèrent devant l'intérêt religieux. Les protestants demandèrent secours à leurs frères d'Allemagne; ils livrèrent le Havre aux Anglais, tandis que les Guises entraient dans un vaste plan formé, disait-on, par le roi d'Espagne pour écraser Genève et la Navarre, les deux siéges de l'hérésie, pour exterminer les calvinistes de France, et dompter ensuite les luthériens dans l'Empire [4]. De tous côtés les partis s'assemblaient [5], avec un farouche enthousiasme. Dans ces premières armées, ni jeux de hasard, ni blasphème, ni débauche [6]; les prières se faisaient en commun le matin et le soir. Mais sous cette sainteté extérieure, les cœurs n'étaient pas moins cruels. Montluc, gouverneur de Guienne, parcourait sa province avec des bourreaux : *On pouvoit cognoistre,* dit-il lui-même, *par où il étoit passé, car par les arbres sur les chemins on en trouvoit les enseignes* [7]. Dans le Dauphiné c'était un protestant, le baron des Adrets, qui précipitait ses prisonniers du haut d'une tour sur la pointe des piques.

[*Mort de Fr. de Guise.* 1563.] Guise fut d'abord vainqueur à Dreux [8] : il fit prisonnier Condé, le général des protestants, partagea son lit avec lui, et dormit profondément à côté de son ennemi mortel. Orléans, la place principale des religionnaires, ne fut sauvée que par l'assassinat du duc de Guise, qu'un protestant blessa par derrière d'un coup de pistolet [1563]. Quelles qu'aient été son ambition et ses liaisons avec Philippe II, la postérité pardonnera beaucoup à l'homme qui disait à son assassin : « Or çà, je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession : la vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense; et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. »

[*Traité d'Amboise*, 1563; — *de Longjumeau*, 1568; — *de Saint-Germain*, 1570.] La reine mère, délivrée d'un maître, traita avec les protestants [à Amboise, 1563], et se vit obligée, par l'indignation des catholiques, de violer peu à peu tous les articles du traité. Condé et Coligni essayèrent en vain de s'emparer du jeune roi; défaits à Saint-Denis, mais toujours redoutables, ils imposèrent à la cour la paix de Longjumeau [1568], *surnommée boi-*

[1] Vieilleville, t. XXVII, p. 425.

[2] Le chancelier l'Hôpital, qui avait les fleurs de lis dans le cœur... L'Étoile, t. XLV, p. 57.

[3] Lanoue, t. XXXIV, p. 123-157. Les étrangers ouvroient les yeux et frétilloient pour entrer en France.

[4] Mém. de Condé, t. III, p. 210.

[5] Lanoue, t. XXXIV, p. 125. La plupart de la noblesse délibéra de venir à Paris, imaginant comme à l'aventure que ses protecteurs pourroient avoir besoin d'elle... avec dix, vingt ou trente de leurs amis, portant armes couvertes, et logeant en hosteleries ou par les champs, en bien payant.

[6] Lanoue donne les mêmes éloges aux catholiques et aux protestants, t. XXXIV, p. 154.

[7] Montluc, t. XX.

[8] *Voy.* dans les Mém. de Condé, t. IV, les relations de la bataille de Dreux, attribuées à Coligni, p. 178, et à François de Guise, p. 688.

teuse et malassise, laquelle confirma celle d'Amboise. Une tentative de la cour pour saisir les deux chefs décida une troisième guerre. Toute modération sortit des conseils du roi avec le chancelier l'Hôpital. Les protestants prirent la Rochelle pour place d'armes, au lieu d'Orléans; ils se cotisèrent pour payer leurs auxiliaires allemands, que le duc de Deux-Ponts et le prince d'Orange leur amenaient à travers toute la France. Malgré leurs défaites de Jarnac et de Moncontour [1569], malgré la mort de Condé et la blessure de Coligni, la cour n'en fut pas moins obligée de leur accorder une troisième paix [Saint-Germain, 1570]. Leur culte devait être libre dans deux villes par province; on leur laissait pour places de sûreté la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Le jeune roi de Navarre devait épouser la sœur de Charles IX (Marguerite de Valois). On faisait même espérer à Coligni de commander les secours que le roi voulait, disait-on, envoyer aux protestants des Pays-Bas. Les catholiques frémirent d'un traité si humiliant après quatre victoires; les protestants eux-mêmes, y croyant à peine, ne l'acceptèrent que par lassitude [1], et les gens sages attendaient de cette paix hostile quelque épouvantable malheur.

[*Persécution en Flandre.*] La situation des Pays-Bas n'était pas moins effrayante. Philippe II ne comprenait ni la liberté ni l'esprit du Nord, ni l'intérêt du commerce; tous ses sujets, Belges et Bataves, se tournèrent contre lui, et les calvinistes, persécutés par l'inquisition; et les nobles, désormais sans espoir de rétablir leur fortune ruinée au service de Charles-Quint; et les moines, qui craignaient les réformes ordonnées par le concile de Trente, ainsi que l'établissement de nouveaux évêchés dotés à leurs dépens; enfin, les bons citoyens, qui voyaient avec indignation l'introduction des troupes espagnoles et le renversement des vieilles libertés du pays. D'abord l'opposition des Flamands force le roi de rappeler son vieux ministre, le cardinal Granvelle [1565]; les plus grands seigneurs forment la confédération des *Gueux*, et pendent à leur col des écuelles de bois, s'associant ainsi au petit peuple [1566]. Les calvinistes lèvent la tête de tous côtés; impriment plus de cinq mille ouvrages contre l'ancien culte, et, dans les seules provinces du Brabant et de la Flandre, pillent et profanent quatre cents églises [2].

Ce dernier excès combla la mesure. L'âme barbare de Philippe II couvait déjà les pensées les plus sinistres : il résolut de poursuivre et d'exterminer ces ennemis terribles, qu'il rencontrait partout, et jusque dans sa famille. Il enveloppa dans la même haine et l'opposition légale des nobles flamands, et les fureurs iconoclastes des calvinistes, et l'opiniâtre attachement des pauvres Moresques à la religion, à la langue et au costume de leurs pères. Mais il ne voulut point agir sans la sanction de l'Église : il obtint de l'inquisition une condamnation secrète de ses rebelles des Pays-Bas [3], il interrogea même les plus célèbres docteurs, entre autres Oraduy, professeur de théologie à l'université d'Alcala, sur les mesures qu'il devait prendre à l'égard des Moresques; Oraduy répondit par le proverbe: *Des ennemis toujours le moins* [4]. Le roi, confirmé dans ses projets de vengeance, jura de donner un exemple dans la personne de ses ennemis *de manière à faire tinter les oreilles de la chrétienté, dût-il mettre en péril tous ses États* [5].

Les conseils sanguinaires qu'il avait fait donner à la cour de France par le duc d'Albe [6], il commença à les suivre, sans distinction de personne, avec une atroce inflexibilité. Son fils, don Carlos, parlait d'aller se mettre à la tête des révoltés des Pays-Bas; Philippe fit accélérer sa mort par les médecins [1568]. Il organise l'inquisition en Amérique [1570.] Il désarme en un même jour tous les Moresques de Valence, défend à ceux de Grenade la langue et le costume arabes, prohibe l'usage des bains, les *zembras*, les *leilas*, et jusqu'aux rameaux verts dont ces infortunés couvraient leurs tombeaux; leurs enfants de plus de cinq ans doivent aller aux écoles pour apprendre la religion et la langue castillane [1563-68]. En même temps marchait d'Italie en Flandre le sanguinaire duc d'Albe, à la tête d'une armée fanatique comme l'Espagne et corrompue comme l'Italie [7]. Au bruit de sa marche, les Suisses s'armèrent pour couvrir Genève. Cent mille personnes, imitant le prince d'Orange, s'enfuirent des Pays-Bas [8]. Le duc d'Albe établit dès son

[1] L'admiral dit qu'il désireroit plutôt mourir que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. Lanoue, tome XXXIV, page 290.

[2] Schiller, tome I, page 253, et tome II, premières pages.

[3] Schiller, d'après Meteren, fol. 54.

[4] Ferreras, t. IX, p. 525.

[5] Lettre de l'envoyé d'Espagne à Paris, adressée à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, citée par Schiller, vol. II.

[6] Entrevue de Bayonne, 1566. On y entendit le duc d'Albe dire à la reine mère, Catherine de Médicis, *que la tête d'un saumon valait mieux que celle de cent grenouilles.*

[7] *Voy.* les détails dans Meteren, liv. III, p. 52.

[8] Rien n'est fait, disait Granvelle, puisqu'on a laissé échapper le *Taciturne*.

arrivée le *conseil des troubles*, le *conseil de sang*, comme disaient les Belges, qu'il composa en partie d'Espagnols [1567]. Tous ceux qui refusent d'abjurer, tous ceux qui ont assisté aux prêches, fussent-ils catholiques, tous ceux qui les ont tolérés, sont également mis à mort. Les *Gueux* sont poursuivis comme les hérétiques : ceux même qui n'ont fait que solliciter le rappel de Granvelle sont recherchés et punis; le comte d'Egmont, dont les victoires à Saint-Quentin et à Gravelines avaient honoré le commencement du règne de Philippe II, l'idole du peuple et l'un des plus loyaux serviteurs du roi, périt sur un échafaud. Les efforts des protestants d'Allemagne et de France, qui forment une armée à Louis de Nassau, fils du prince d'Orange, sont déconcertés par le duc d'Albe; et, pour mieux insulter ses victimes, il se fait élever dans la citadelle d'Anvers une statue de bronze, qui foule aux pieds des esclaves, et qui menace la ville.

Même barbarie, même succès en Espagne; Philippe saisit avec joie l'occasion de la révolte des Moresques pour accabler ce malheureux peuple. Au moment de tourner ses forces au dehors, il ne voulait laisser aucune résistance derrière lui. La pesanteur de l'oppression avait rendu quelque courage aux Moresques : un fabricant de carmin, de la famille des Abencerrages, s'entendit avec quelques autres; d'épaisses fumées s'élevèrent de montagne en montagne; le drapeau incarnat fut relevé; les femmes elles-mêmes s'armèrent de longues aiguilles d'emballeurs pour percer le ventre des chevaux : les prêtres furent partout massacrés. Mais bientôt arrivèrent les vieilles bandes de l'Espagne. Les Moresques reçurent quelques faibles secours d'Alger; ils implorèrent en vain ceux du sultan Sélim. Les vieillards, les enfants, les femmes suppliantes furent massacrés sans pitié. Le roi ordonna qu'au-dessus de dix ans tous ceux qui restaient deviendraient esclaves [1571][1].

[*Saint-Barthélemi*. 1572.] Le faible et honteux gouvernement de la France ne voulut pas rester en arrière. L'exaspération des catholiques était devenue extrême, lorsqu'aux noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois, ils virent arriver dans Paris ces hommes sombres et sévères qu'ils avaient souvent rencontrés sur les champs de bataille, et dont ils regardaient la présence comme leur honte. Ils se comptèrent et commencèrent à jeter des regards sinistres sur leurs ennemis. Sans faire honneur à la reine mère ni à ses fils d'une dissimulation si longue et d'un plan si fortement conçu, on peut croire que la possibilité d'un tel événement avait été pour quelque chose dans les motifs de la paix de Saint-Germain. Cependant un crime si hardi ne serait pas entré dans leur résolution, s'ils n'eussent craint un instant l'ascendant de Coligni sur le jeune Charles IX. Sa mère et son frère, le duc d'Anjou, qu'il commençait à menacer, ramenèrent à eux par la peur cette âme faible et capricieuse, où tout se tournait en fureur, et lui firent résoudre le massacre des protestants aussi facilement qu'il aurait ordonné celui des principaux catholiques. Le 24 août 1572, sur les deux ou trois heures de la nuit, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois sonna, et le jeune Henri de Guise, croyant venger son père, commença le massacre en égorgeant Coligni. Alors on n'entendit plus qu'un cri : *Tue! Tue!* La plupart des protestants furent surpris dans leurs lits. Un gentilhomme fut poursuivi, la hallebarde dans les reins, jusque dans la chambre et dans la ruelle de la reine de Navarre. Un catholique se vanta d'avoir racheté des *massacreurs* plus de trente huguenots pour les torturer à plaisir. Charles IX fit venir son beau-frère et le prince de Condé, et leur dit : *La messe ou la mort!* On assure que, d'une fenêtre du Louvre, il tira avec une arquebuse sur les protestants qui fuyaient de l'autre côté de l'eau. Le lendemain une aubépine ayant refleuri dans le cimetière des Innocents, le fanatisme fut ranimé par ce prétendu miracle, et le massacre recommença. Le roi, la reine mère et toute la cour allèrent à Montfaucon voir *ce qui restait du corps de l'amiral*[2]. Il faut ajouter l'Hôpital aux victimes de la Saint-Barthélemi; lorsqu'il apprit l'exécrable nouvelle, il voulait qu'on ouvrît les portes de sa maison aux *massacreurs* qui viendraient; il n'y survécut que six mois, répétant toujours : *Excidat illa dies ævo*[3]!

[1] Ferreras, t. IX et X.

[2] De Thou, t. XXXVII, p. 233.

[3] *Collect. des Mém.*, t. XXXVII, Marguerite de Valois, 49-59, et de Thou, 230-3; XXXV. Avis du maréchal de Tavannes, donnés au roi sur les affaires de son royaume après la paix de Saint-Germain; XLV, L'Étoile, 73-8; 1er vol. (de la seconde série), Sully, 225-246; *voy.* surtout dans le t. XLIV (de la première série), Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur et de qualité (Miron, son médecin), étant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Saint-Barthélemi, 496-510.

« ... Or, après avoir reposé seulement deux heures la » nuict, ainsi que le jour commençoit à poindre, le » roy, la royne ma mère et moi allasmes au portail du » Louvre, joignant le jeu de paulme, en une chambre » qui regarde sur la place de la basse court pour voir » le commencement de l'exécution; où nous ne fusmes » pas longtemps, ainsi que nous considérions les évé- » nements et la conséquence d'une si grande entre-

Une chose aussi horrible que la Saint-Barthélemi, c'est la joie qu'elle excita. On en frappa des médailles à Rome, et Philippe II félicita la cour de France. Il croyait le protestantisme vaincu. Il associait la Saint-Barthélemi et les massacres ordonnés par le duc d'Albe au glorieux événement de la bataille de Lépante, dans laquelle les flottes d'Espagne, du pape et de Venise, commandées par don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, avaient, l'année précédente, anéanti la marine ottomane. Les Turcs vaincus sur mer, les Moresques réduits, les hérétiques exterminés en France et aux Pays-Bas, semblaient frayer la route au roi d'Espagne vers cette monarchie universelle à laquelle son père avait en vain aspiré.

CHAPITRE X.

SUITE JUSQU'À LA MORT DE HENRI IV, 1572-1610. COUP D'OEIL SUR LA SITUATION DES PUISSANCES BELLIGÉRANTES APRÈS LES GUERRES DE RELIGION.

Mort de Charles IX, 1574. — Insurrection des Pays-Bas, 1572. Union d'Utrecht, 1579. — Formation de la Ligue en France, 1577. Puissance des Guises. Bataille de Contras, 1587. Barricades, états de Blois, 1588. Assassinat de Henri III, 1589. Avénement de Henri IV. — Mort de Marie Stuart, 1587. Armement et mauvais succès de Philippe II, 1588. Grandeur d'Élisabeth.

[*Mort de Charles IX.* 1574.] « Le roi Charles, » oyant, le soir du même jour et tout le lendemain, » conter les meurtres et tueries qui s'y étoient faits » des vieillards, femmes et enfants, tira à part » maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, » qu'il aimoit infiniment quoiqu'il fust de la reli- » gion, et lui dit : Ambroise, je ne sçay ce qui m'est » survenu depuis deux ou trois jours, mais je me » trouve l'esprit et le corps grandement esmeus, » voire tout ainsi que si j'avois la fièvre, me sem- » blant à tout moment, aussi bien veillant que dor- » mant, que ces corps massacrez se présentent à » moy les faces hydeuses et couvertes de sang ; je » voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbé- » ciles et innocents [1]. » Dès lors il ne fit plus que languir, et dix-huit mois après un flux de sang l'emporta [1574].

[*Henri III.*] Le crime avait été inutile. Dans plusieurs villes les gouverneurs refusèrent de l'exécuter. Les calvinistes, se jetant dans la Rochelle, dans Sancerre, et d'autres places du midi, s'y défendirent en désespérés. L'horreur qu'inspirait la Saint-Barthélemi leur donna des auxiliaires en créant parmi les catholiques le parti modéré, qu'on appelait celui des *politiques*. Le nouveau roi, Henri III, qui revint de Pologne pour succéder à son frère, était connu pour un des auteurs du massacre. Son propre frère, le duc d'Alençon, s'enfuit de la cour avec le jeune roi de Navarre, et réunit ainsi les *politiques* et les calvinistes.

[*Philippe perd la moitié des Pays-Bas.*] Aux Pays-Bas, la tyrannie du duc d'Albe n'avait pas mieux réussi. Tant qu'il se contenta de dresser des échafauds, le peuple resta tranquille; il vit, sans se révolter, tomber les têtes les plus illustres de la noblesse. Il n'existait qu'un moyen de rendre le mécontentement commun aux catholiques et aux protestants, aux nobles et aux bourgeois, aux Belges et aux Bataves, c'était d'établir des impôts vexatoires, et de laisser le soldat mal payé rançonner les habitants : le duc d'Albe fit l'un et l'autre. L'impôt du dixième, établi sur les denrées, fit intervenir dans les moindres ventes, sur les marchés, dans les boutiques, les agents du fisc espagnol. Les amendes innombrables, les vexations continuelles irritèrent toute la population. Pendant que les boutiques se ferment, et que le duc d'Albe fait pendre les marchands coupables d'avoir fermé, les *gueux marins* (c'est ainsi qu'on désignait les fugitifs qui vivaient de piraterie), chassés des ports de l'Angleterre sur la réclamation de Philippe II,

» prise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jus- » ques alors guière bien pensé, nous entendismes à » l'instant tirer un coup de pistolet; et ne sçaurois dire » en quel endroict ni s'il offença quelqu'un : bien sçay- » je que le son seulement nous blessa tous trois si avant » en l'esprit qu'il offença nos sens et nostre jugement, » espris de terreur et d'appréhension des grands dés- » ordres qui s'alloient lors commettre; et pour y obvier » envoyasmes soudainement et en toute diligence un » gentilhomme vers M. de Guise, pour luy dire et ex- » pressément commander de nostre part qu'il se reti- » rast en son logis, et qu'il se gardast bien de rien » entreprendre sur l'admiral, ce seul commandement » faisant cesser tout le reste. Mais tost après le gentil- » homme retournant nous dit que M. de Guise luy avoit » répondu que le commandement estoit venu trop tard, » et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à » exécuter par tout le reste de la ville. Ainsi retour- » nasmes à notre première délibération, et peu après » nous laissasmes suivre le fil et le cours de l'entreprise » et de l'exécution. Voilà, monsieur, la vraye histoire » de la Sainct-Barthélemy, qui m'a troublé ceste nuict » l'entendement. »

[1] Sully, 1er vol. de la *Coll. des Mém.* (deuxième série), p. 245.

s'emparent du fort de Brielle en Hollande [1572], et commencent la guerre dans ce pays coupé par tant de bras de mer, de fleuves et de canaux. Une foule de villes chassent les Espagnols. Peut-être restait-il encore quelque moyen de pacification; mais le duc d'Albe apprit aux premières villes qui se rendirent qu'elles n'avaient ni clémence, ni bonne foi à espérer. A Rotterdam, à Malines, à Zutphen, à Naarden, les capitulations furent violées, les habitants massacrés. Harlem, sachant ce qu'elle devait attendre, rompit les digues, et envoya dix têtes espagnoles pour payement du dixième denier. Après une résistance mémorable, elle obtint son pardon, et le duc d'Albe confondit dans un massacre général les malades et les blessés. Les soldats espagnols eurent eux-mêmes quelques remords de ce manquement de foi, et en expiation, ils consacrèrent une partie du butin à bâtir une maison aux jésuites de Bruxelles.

Sous les successeurs du duc d'Albe, la licence des troupes espagnoles, qui pillèrent Anvers, força les provinces wallones de s'unir, dans la révolte, à celles du nord [1576]; mais cette alliance ne pouvait être durable. La révolution se consolida en se concentrant dans le nord par l'union d'Utrecht, fondement de la république des Provinces-Unies [1579]. L'intolérance des protestants ramena les provinces méridionales sous le joug du roi d'Espagne. La population batave, toute protestante, tout allemande de caractère et de langue, toute composée de bourgeois livrés au commerce maritime, attira ce qui lui était analogue dans les provinces du midi. Les Espagnols purent reconquérir dans la Belgique les murs et le territoire; mais la partie la plus industrieuse de la population leur échappa.

Les insurgés avaient offert successivement de se soumettre à la branche allemande de la maison d'Autriche, à la France, à l'Angleterre. L'archiduc Mathias ne leur amena aucun secours. Don Juan, frère et général de Philippe II, le duc d'Anjou, frère de Henri III, Leicester, favori d'Élisabeth, qui voulurent successivement se faire souverains des Pays-Bas, se montrèrent également perfides [1577, 1582, 1587]. La Hollande, regardée comme une proie par tous ceux à qui elle s'adressait, se décida enfin, faute d'un souverain, à rester en république. Le génie de cet État naissant fut le prince d'Orange, qui, abandonnant les provinces méridionales à l'invincible duc de Parme, lutta contre lui par la politique, jusqu'à ce qu'un fanatique, armé par l'Espagne, l'eût assassiné [1584].

[*La Ligue.* 1577.] Pendant que Philippe perdait la moitié des Pays-Bas, il gagnait le royaume de Portugal. Le roi don Sébastien s'était jeté sur la côte d'Afrique avec dix mille hommes, dans le vain espoir de la conquérir et de percer jusqu'aux Indes. Ce héros du temps des croisades ne fut, au seizième siècle, qu'un aventurier. Son oncle, le cardinal D. Henri, qui lui succéda, étant mort peu après, Philippe II s'empara du Portugal, malgré la France et les Portugais eux-mêmes [1580].

[*Bataille de Coutras.* 1587.] En France tout lui réussissait. La versatilité de Henri III, celle du duc d'Alençon, qui se mit à la tête des protestants français et ensuite de ceux des Pays-Bas, avaient décidé le parti catholique à chercher un chef hors de la famille royale. Par le traité de 1576, le roi avait accordé aux calvinistes la liberté du culte dans tout le royaume, excepté Paris: il leur donnait une chambre mi-partie dans chaque parlement, et plusieurs villes de sûreté (Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières), où ils devaient tenir des garnisons payées par le roi. Ce traité détermina la formation de la Ligue [1577]. Les associés juraient de défendre la religion, *de remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'elles avaient au temps de Clovis*, de procéder contre ceux qui persécuteraient l'Union, *sans acception de personne*, afin de *rendre prompte obéissance et fidèle service au chef qui serait nommé* [1]. Le roi crut devenir le maître de l'association en s'en déclarant le chef. Il commençait à entrevoir les desseins du duc de Guise; on avait trouvé dans les papiers d'un avocat, mort à Lyon en revenant de Rome, une pièce dans laquelle il disait que les descendants de Hugues Capet avaient régné jusque-là illégitimement et par une usurpation maudite de Dieu, que le trône appartenait aux princes lorrains, vraie postérité de Charlemagne. La mort du frère du roi encourageait ces prétentions [1584]. Henri n'ayant point d'enfant, et la plupart des catholiques repoussant du trône le prince hérétique auquel revenait la couronne, le duc de Guise et le roi d'Espagne, beau-frère de Henri III, s'unirent pour détrôner le roi, sauf ensuite à se disputer ses dépouilles. Ils n'eurent que trop de facilités pour le rendre odieux. Les revers de ses armées semblaient autant de trahisons : le faible prince était à la fois battu par les protestants et accusé par les catholiques. La victoire de Coutras, où le roi de Navarre s'illustra par sa valeur et par sa clémence envers les vaincus [1587], mit le comble à l'irritation des catholiques. Pendant que la Ligue s'organisait dans la capitale, Henri III, partagé entre les soins d'une dévotion monastique et les excès d'une débauche dégoûtante, donnait à tout Paris le spectacle de sa prodigalité scandaleuse et de ses goûts

[1] Premier vol. de la *Coll. des Mém.* (deuxième série), p. 66.

puérils. Il dépensait douze cent mille francs aux noces de Joyeuse, son favori, et n'avait pas de quoi payer un messager pour envoyer au duc de Guise une lettre de laquelle dépendait le salut du royaume. Il passait le temps à arranger les collets de la reine et à friser lui-même ses cheveux. Il s'était fait prieur de la confrérie des pénitents blancs. « Au » commencement de novembre, le roy fit mettre » sus par les églises de Paris, les oratoires, autre- » ment dit les paradis, où il allait tous les jours » faire ses aumônes et prières en grande dévotion, » laissant ses chemises à grands godrons, dont il » était auparavant si curieux, pour en prendre à » collet renversé à l'italienne. Il allait ordinaire- » ment en coche avec la reine sa femme, par les » rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens » damerets, se faisait lire la grammaire et appre- » nait à décliner [1]. »

Ainsi la crise devenait imminente en France et dans tout l'Occident [1585-1588]. Elle semblait devoir être favorable à l'Espagne : la prise d'Anvers par le prince de Parme, le plus mémorable fait d'armes du seizième siècle, complétait la réduction de la Belgique [1585]. Le roi de France avait été obligé de se mettre à la discrétion des Guises [même année], et la Ligue prenait pour foyer une ville immense, où le fanatisme religieux se fortifiait du fanatisme démocratique [1588]. Mais le roi de Navarre résista, contre toute vraisemblance, aux forces réunies des catholiques [1586-7]; Élisabeth donna une armée aux Provinces-Unies [1585], de l'argent au roi de Navarre [1585] : elle déjoua toutes les conspirations [1584-5-6]; et frappa l'Espagne et les Guises dans la personne de Marie Stuart.

[*Mort de Marie Stuart.* 1587.] Longtemps Élisabeth avait répondu aux instances de ses conseillers : ***Puis-je tuer l'oiseau qui s'est réfugié dans mon sein?*** Elle avait accepté des broderies et des robes de Paris que lui offrait sa captive. Mais l'irritation croissante de la grande lutte européenne, les craintes qu'on inspirait sans cesse à Élisabeth pour sa propre vie, la puissance mystérieuse du jésuite Persons, qui, du continent, remuait l'Angleterre, portèrent la reine aux dernières extrémités [2].

Malgré l'intervention des rois de France et d'Écosse, Marie fut condamnée à mort par une commission, comme coupable d'avoir conspiré avec les étrangers pour l'invasion de l'Angleterre et la mort d'Élisabeth. Une salle avait été tendue de noir dans le château de Fotheringay; la reine d'Écosse y parut couverte de ses plus riches habillements; elle consola ses domestiques en pleurs, protesta de son innocence et pardonna à ses ennemis. Élisabeth aggrava l'horreur de cette résolution cruelle par des regrets affectés et des dénégations hypocrites [1587].

[*Barricades.* 1588.] La mort de Marie ne fut nulle part plus ressentie qu'en France. Mais qui l'aurait vengée? Son beau-frère, Henri III, tombait du trône : son cousin, Henri de Guise, croyait y monter. ***La France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse.*** Depuis ses succès sur les Allemands, alliés du roi de Navarre, le peuple ne l'appelait plus que le ***nouveau Gédéon, le nouveau Machabée;*** les nobles le nommaient ***notre grand.*** Il n'avait qu'à venir à Paris pour en être le maître; le roi le lui défend, et il arrive : toute la ville court au-devant de lui en criant : ***Vive le duc de Guise! Hosanna filio David!*** Il brave le roi dans son Louvre, à la tête de quatre cents gentilshommes. Dès lors les Lorrains croient avoir cause gagnée : le roi sera jeté dans un couvent, la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, montre les ciseaux d'or avec lesquels elle doit tondre le *Valois*. Le peuple élève partout des barricades, désarme les Suisses que le roi venait de faire entrer dans Paris, et les eût tous massacrés sans le duc de Guise. Un moment d'irrésolution lui fit tout perdre : pendant qu'il diffère d'attaquer le Louvre, la vieille Catherine de Médicis l'amuse par des propositions, et le roi se sauve à Chartres. Guise essaya en vain de se rattacher au parlement. ***C'est grand' pitié, monsieur,*** lui dit le président Achille de Harlai, ***quand le valet chasse le maître; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur au roi, mon corps entre les mains des méchants.***

[*États de Blois.*] Le roi, délivré, mais abandonné de tout le monde, fut obligé de céder : il approuva tout ce qui s'était fait, livra au duc un

[1] L'Étoile, t. XLV, p. 123.

[2] Un prêtre catholique ayant été pendu sous ses croisées mêmes, Marie comprit son sort et demanda la vie à toute condition : elle écrivait à Élisabeth : « Je vous » supplie, madame, les mains jointes, de me délivrer de » cette longue et misérable captivité... Vous avez dit » à mon secrétaire que vous ne vouliez persécuter per- » sonne à cause de sa religion seulement. Pour l'amour » de Dieu, madame, persistez dans cette sainte résolu- » tion, digne de vous, digne de votre sang. Le siècle » présent a suffisamment prouvé, dans toute l'étendue » de la chrétienté, que la force humaine ne peut l'em- » porter sur la conscience. En ce qui me concerne, si » ma religion est le but où visent mes ennemis, je suis » prête, grâce à Dieu, à courber mon cou sous la » hache, et à verser mon sang à la face des nations » chrétiennes : je regarderai comme un bonheur » d'être la première victime; ce n'est pas une vaine » ostentation, vous savez que je ne suis pas hors de » danger. »

grand nombre de villes, le nomma généralissime des armées du royaume, et convoqua les états généraux à Blois. Le duc de Guise voulait un plus haut titre : il abreuva le roi de tant d'outrages, qu'il arracha au plus timide des hommes une résolution hardie, celle de l'assassiner.

« Le jeudi 22 décembre 1588, le duc de Guise se mettant à table pour dîner, trouva sous sa serviette un billet dans lequel était écrit : « Donnez-» vous de garde, on est sur le point de vous jouer » un mauvais tour. » L'ayant lu, il écrivit au bas : *On n'oserait ;* et il le rejeta sous la table. « Voilà, » dit-il, le neuvième d'aujourd'hui. » Malgré ces avertissements, il persista à se rendre au conseil ; et comme il traversait la chambre où se tenaient *les quarante-cinq gentilshommes ordinaires*, il fut égorgé [1].

[*Destruction de l'armada.*] Pendant cette tragédie, qui favorisait plutôt qu'elle ne contrariait les desseins de l'Espagne, Philippe II entreprenait la conquête de l'Angleterre et la vengeance de Marie Stuart. Le 3 juin 1588 sortit de l'embouchure du Tage le plus formidable armement qui eût jamais effrayé la chrétienté : cent trente-cinq vaisseaux d'une grandeur jusque-là inouïe, huit mille matelots, dix-neuf mille soldats, la fleur de la noblesse espagnole, et Lope de Vega sur la flotte pour chanter la victoire. Les Espagnols, ivres de ce spectacle, décorèrent cette flotte du nom d'*invincible armada*. Elle devait rejoindre aux Pays-Bas le prince de Parme, et protéger le passage de trente-deux mille vieux soldats ; la forêt de Waes en Flandre s'était changée en bâtiments de transport. L'alarme était extrême en Angleterre : on montrait aux portes des églises les instruments de torture que les inquisiteurs apportaient sur la flotte espagnole. La reine parut à cheval devant les milices assemblées à Tewkesbury, et promit de mourir pour son peuple. Mais la force de l'Angleterre était dans sa marine. Sous l'amiral Howard servaient les plus grands hommes de mer du siècle, Drake, Hawkins, Frobisher. Les petits vaisseaux anglais harcelèrent la flotte espagnole, déjà maltraitée par les éléments ; ils la troublèrent par leurs brûlots ; le prince de Parme ne put sortir des ports de Flandre, et les restes de cet armement formidable, poursuivis par la tempête sur les rivages d'Écosse et d'Irlande, vinrent se cacher dans les ports de l'Espagne.

Le reste de la vie d'Élisabeth ne fut qu'un triomphe : elle rendit inutiles les entreprises de Philippe II sur l'Irlande, et poursuivit sa victoire

[1] « Le 23, à quatre heures du matin, le roy demanda à son valet de chambre les clefs des petites cellules qu'il avoit fait dresser pour des capucins. Il descendit, et de fois à autres il alloit lui-même regarder en sa chambre si les *quarante-cinq* y étoient arrivés, et à mesure qu'il y en trouvoit, les faisoit monter et les enfermoit... Et peu après que le duc de Guise fut assis au conseil. « J'ai » froid, dit-il, le cœur me fait mal ; que l'on fasse du » feu ; » et s'adressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l'épargne : « Monsieur de Morfontaine, je vous prie » de dire à M. de Saint-Prix, premier valet de chambre » du roy, que je le prie de me donner des raisins de » Damas ou de la conserve de roses... » Le duc de Guise met des prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis. « Messieurs, dit-il, qui en veut? » et se lève. Mais, ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite et tourne le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montsery l'aîné, qui étoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulut se reculer pour se mettre en défense ; et tout d'un temps est par lui même frappé d'un coup de poignard dans le sein, disant : « Ah ! traître, tu en mourras. » Et en même temps le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge, dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins. Et bien qu'il eust son épée engagée de son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant (tant il étoit puissant) de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'au pied du lit du roy, où il tomba... Lequel étant dans son cabinet, leur ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que ledit duc de Guise en avoit donné au feu amiral : chose remarquable, avec une, que le roi l'ayant un peu contemplé, dit tout bas : « Mon Dieu, qu'il est grand ! il paroit encore plus grand mort que vivant. »

» Le sieur de Beaulieu, apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, cependant » qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez par-» don à Dieu et au roy. » Alors, sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévost de France, lequel, par le commandement du roy, fit brûler le corps par son exécuteur en cette première salle, qui est en bas, à la main droite en entrant dans le château ; et à la fin jeter les cendres en la rivière. »

Relation de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise, par le sieur Miron, médecin du roy Henri III, XLV[e] volume de la *Collection des Mémoires ;* L'Étoile, même volume ; Palma Coyet, XXXVIII ; et Sully, I[er] vol., p. 100-8.

Sur les Barricades, *voy.* les mêmes mémoires, et particulièrement le procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Ile-de-France, XLV[e] vol.

sur toutes les mers. L'enthousiasme de l'Europe, exalté par de tels succès, prit la forme la plus flatteuse pour une femme, celle d'une ingénieuse galanterie. On oublia l'âge de la reine (55 ans). Henri IV déclarait à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il la trouvait plus belle que sa Gabrielle. Shakspeare la proclamait *la belle vestale assise sur le trône d'Occident;* mais aucun hommage ne la touchait plus que ceux du spirituel Walter Raleigh et du jeune et brillant comte d'Essex : le premier avait commencé sa fortune en jetant son manteau sous les pieds de la reine qui traversait un endroit fangeux; d'Essex l'avait charmée par son héroïsme. Il s'était sauvé de la cour, malgré ses ordres, pour prendre part à l'expédition de Cadix : il y sauta le premier à terre, et, si on l'eût cru, Cadix serait peut-être resté aux Anglais. Son ingratitude et sa fin tragique attristèrent seules les derniers jours d'Élisabeth.

§ II. — Jusqu'à la mort de Henri IV. Coup d'œil sur la situation des puissances belligérantes.

Mayenne. — Combat d'Arques. — Bataille d'Ivri, 1590. — États de Paris, 1593. — Abjuration et absolution de Henri IV, 1593-1595. — Édit de Nantes. — Paix de Vervins, 1598. — Épuisement de l'Espagne; expulsion des Mores de Valence, 1609. — Administration de Henri IV; richesse de la France. — Assassinat de Henri IV, 1610.

Philippe II, repoussé de la Hollande et de l'Angleterre, tournait toutes ses forces contre la France; le duc de Mayenne, frère de Guise, non moins habile, mais moins populaire, ne pouvait balancer l'or et les intrigues de l'Espagne.

[*Assassinat de Henri III.* 1589.] Dès que la nouvelle de la mort de Guise parvint à Paris, le peuple prit le deuil, les prédicateurs tonnèrent; on tendait de noir les églises; on plaçait sur les autels les images du roi en cire, et on les perçait d'aiguilles. Mayenne fut créé chef de la Ligue, les états nommèrent quarante personnes pour gouverner. Bussi-Leclerc, devenu, de maître d'armes et de procureur, gouverneur de la Bastille, y conduisit la moitié du parlement. Henri III n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les bras du roi de Navarre : tous deux vinrent assiéger Paris. Ils campaient à Saint-Cloud, lorsqu'un jeune moine, nommé Clément, assassina Henri III d'un coup de couteau dans le bas-ventre. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, qui attendait la nouvelle sur la route, l'apporta la première, presque folle de joie. On offrit dans les églises l'image de Clément à l'adoration du peuple; sa mère, pauvre paysanne de Bourgogne, étant venue à Paris, la foule se porta au-devant d'elle en criant : *Heureux le sein qui vous a porté et les mamelles qui vous ont allaité!* [1589.]

[*Henri IV. — Arques. — Ivri.*] Henri IV, abandonné de la plupart des catholiques, fut bientôt serré de près par Mayenne, qui se faisait fort de l'amener aux Parisiens, pieds et poings liés. Déjà on louait des fenêtres pour le voir passer. Mais Mayenne avait affaire à un adversaire qui ne dormait pas, et *qui usait*, comme disait le prince de Parme, *plus de bottes que de souliers* [1] : il attendit Mayenne près d'Arques en Normandie, et combattit avec trois mille hommes contre trente mille. Henri, fortifié d'une foule de gentilshommes, vint à son tour attaquer Paris et pilla le faubourg Saint-Germain.

L'année suivante [1590], nouvelle victoire à Ivri sur l'Eure, où il battit Mayenne et les Espagnols. On sait les paroles qu'il adressa à ses troupes avant la bataille : *Mes compagnons, si vous courez ma fortune, je cours aussi la vôtre. Je veux vaincre et mourir avec vous... Gardez bien vos rangs, je vous prie, et si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire* (Péréfixe). D'Ivri, il vint bloquer la capitale : cette malheureuse ville, en proie aux fureurs des Seize et à la tyrannie des soldats espagnols, fut réduite aux dernières extrémités de la famine : on y fit du pain avec les ossements des morts; des mères y mangèrent leurs enfants. Les Parisiens, opprimés par leurs défenseurs, ne trouvaient de pitié que dans le prince qui les assiégeait. Il laissa passer une grande partie des bouches inutiles : *Faudra-t-il donc*, disait-il, *que ce soit moi qui les nourrisse? Il ne faut point que Paris soit un cimetière : je ne veux point régner sur des morts.* Et encore : *Je ressemble à la vraie mère de Salomon; j'aimerais mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir déchiré en lambeaux.* Paris ne fut délivré que par l'arrivée du prince de Parme, qui, par ses savantes manœuvres, força Henri de lever le siége, et retourna ensuite aux Pays-Bas.

[*Abjuration de Henri IV.* 1594.] Cependant le parti de la Ligue s'affaiblissait de jour en jour. Le lien de ce parti était la haine du roi : il avait préparé sa propre dissolution en assassinant Henri III. Il s'était divisé alors en deux factions principales : celle des Guises, appuyée surtout par la noblesse et le parlement, et celle de l'Espagne, soutenue

[1] *Satire Ménippée*, 1712, p. 49. — Le duc de Mayenne était dormeur et chargé d'embonpoint.

par d'obscurs démagogues. La seconde, concentrée dans les grandes villes, et sans esprit militaire, se caractérisa par la persécution des magistrats [1589-91] : Mayenne la réprima [1591], mais en ôtant à la Ligue son énergie démocratique. Cependant les Guises, deux fois battus, deux fois bloqués dans Paris, ne pouvaient se soutenir sans l'appui de ces mêmes Espagnols dont ils proscrivaient les agents. Les divisions éclatèrent aux états de Paris [1593] ; Mayenne y fit échouer les prétentions de Philippe II, mais non pas à son profit. La Ligue, véritablement dissoute dès ce moment, perdit son prétexte, par l'abjuration et surtout par l'absolution de Henri IV [1593-95]; son principal point d'appui, par l'entrée du roi dans la capitale [1594]. Il pardonna à tout le monde, et fit, le soir même du jour de son entrée, la partie de madame de Montpensier. Dès lors, la Ligue ne fut plus que ridicule, et la satire Ménippée lui porta le coup de grâce. Henri racheta son royaume pièce à pièce des mains des grands qui se le partageaient.

[*Paix de Verrins.* 1598.] En 1595, la guerre civile fit place à la guerre étrangère. Le roi tourna contre les Espagnols l'ardeur militaire de la nation. Dans la mémorable année 1588, Philippe II fléchit enfin ; tous ses projets avaient échoué, ses trésors étaient épuisés, sa marine presque ruinée. Il renonça à ses prétentions sur la France (2 mai), et transféra les Pays-Bas à sa fille (6 mai). Élisabeth et les Provinces-Unies s'alarmèrent de la paix de Vervins, et resserrèrent leur alliance ; Henri IV avait mieux vu que rien n'était plus à craindre de Philippe II (mort le 13 septembre). Le roi de France termina les troubles intérieurs en même temps que la guerre étrangère, en accordant la tolérance religieuse et des garanties politiques aux protestants (Édit de Nantes, avril).

[*Épuisement de l'Espagne.*] La situation des puissances belligérantes, après ces longues guerres, présente un contraste frappant. C'est le maître des deux Indes qui est ruiné. L'épuisement de l'Espagne ne fait que s'accroître sous le règne du cardinal de Lerma et du comte-duc d'Olivarès, favori de Philippe III et de Philippe IV. L'Espagne ne produisant plus de quoi acheter les métaux de l'Amérique, ils cessent de l'enrichir. De tout ce qu'on importe en Amérique, un vingtième au plus est manufacturé en Espagne. A Séville, les seize cents métiers qui travaillaient la laine et la soie en 1536 sont réduits à quatre cents vers 1621. Dans une même année [1509], l'Espagne chasse un million de sujets industrieux (les Mores de Valence), et se voit forcée d'accorder une trêve de douze ans aux Provinces-Unies.

Au contraire, la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies prennent un accroissement rapide de population, de richesse et de grandeur.

[*Prospérité de l'Angleterre, des Pays-Bas, et de la France.*] Dès 1595, Philippe II, en fermant aux Hollandais le port de Lisbonne, les avait forcés de chercher aux Indes les denrées de l'Orient, et d'y fonder un empire sur les ruines de celui des Portugais. La république fut troublée au dedans par les querelles du stathouder et du syndic (Maurice d'Orange et Barnevelt), par la lutte du pouvoir militaire et de la liberté civile, du parti de la guerre et de celui de la paix (Gomaristes et Arminiens); mais le besoin de la défense nationale assura la victoire au premier de ces deux partis. Il en coûta la vie au vénérable Barnevelt, décapité à soixante et dix ans [1619].

A l'expiration de la trêve de douze ans, ce ne fut plus une guerre civile, mais une guerre régulière, une guerre savante, une école pour tous les militaires de l'Europe. L'habileté du général des Espagnols, le célèbre Spinola, fut balancée par celle du prince Frédéric Henri, frère et successeur de Maurice.

Cependant la France était sortie de ses ruines sous Henri IV. Malgré les faiblesses de ce grand roi, malgré les fautes même qu'un examen attentif peut faire découvrir dans son règne, il n'en mérita pas moins le titre auquel il aspirait, celui de restaurateur de la France [1]. « Il mit tous ses soins à

[1] « Si je voulois acquérir le titre d'orateur, disait-» il dans l'assemblée des notables de Rouen, j'aurois » appris quelque belle harangue, et la prononcerois » avec assez de gravité. Mais, messieurs, mon désir tend » à des titres bien plus glorieux, qui sont de m'appeler » libérateur et restaurateur de cet État : pour à quoi » parvenir je vous ai assemblés. Vous sçavez à vos dé-» pens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a » appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France, non-» seulement quasi ruinée, mais presque perdue pour les » François. Par grâce divine, par les prières, par les » bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession » des armes, par l'épée de ma brave et généreuse no-» blesse (de laquelle je ne distingue pas mes princes, » pour être notre plus beau titre, foy de gentilhomme), » par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de perte. » Sauvons-la à cette heure de ruine; participez, mes » sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous » avez fait à la première. Je ne vous ai point appelez, » comme fesoient mes prédécesseurs, pour vous faire » approuver mes volontez : je vous ai fait assembler » pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour » les suivre; bref, pour me mettre en tutelle entre » vos mains; envie qui ne prend guères aux roys, » aux barbes grises et aux victorieux. Mais le violent » amour que j'apporte à mes sujets, l'extrême désir

policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis : les troupes inutiles sont licenciées; l'ordre dans les finances succède au plus odieux brigandage; il paye peu à peu toutes les dettes de la couronne sans fouler les peuples. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait qu'*ils eussent une poule au pot tous les dimanches*, expressions triviales, mais sentiment paternel. Ce fut une chose bien admirable que, malgré l'épuisement et le brigandage, il eût, en moins de quinze ans, diminué le fardeau des tailles de quatre millions de son temps; que tous les autres droits fussent réduits à la moitié; qu'il eût payé cent millions de dettes. Il acheta pour plus de cinquante millions de domaines; toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus : c'est la gloire éternelle de Sully et celle du roi qui osa choisir un homme de guerre pour rétablir les finances de l'État, et qui travailla avec son ministre.

[*Administration.*]» La justice est réformée, et, ce qui était beaucoup plus difficile, les deux religions vivent en paix, au moins en apparence. L'agriculture est encouragée, *le labourage et le pâturage* (disait Sully), *voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou*. Le commerce et les arts, moins protégés par Sully, furent cependant en honneur; les étoffes d'or et d'argent enrichissent Lyon et la France. Henri établit des manufactures de tapisseries de haute lice en laine et en soie rehaussée d'or : on commence à faire de petites glaces dans le goût de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré les oppositions de Sully. Henri fait creuser le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et la Loire. Paris est agrandi et embelli : il forme la Place Royale; il restaure tous les ponts. Le faubourg Saint-Germain ne tenait point à la ville, il n'était point pavé, le roi se charge de tout. Il fait construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. Saint-Germain, Mouceaux, Fontainebleau, et surtout le Louvre, sont augmentés et presque entièrement bâtis. Il donne des logements dans le Louvre, sous cette longue galerie qui est son ouvrage, à des artistes en tout genre, qu'il encourageait souvent de ses regards comme par des récompenses. Il est enfin vrai fondateur de la Bibliothèque royale. Quand don Pèdre de Tolède fut envoyé par Philippe III en ambassade auprès de Henri, il ne reconnut plus cette ville qu'il avait vue autrefois si malheureuse et si languissante : *C'est qu'alors le père de la famille n'y était pas*, lui dit Henri; *et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent.* » (Voltaire).

[*Projets du roi.*] La France était devenue l'arbitre de l'Europe. Grâce à sa médiation puissante, le pape et Venise avaient été réconciliés [1607]; l'Espagne et les Provinces-Unies avaient enfin interrompu leur longue lutte [1609-1621]; Henri IV allait abaisser la maison d'Autriche; si nous en croyons son ministre, il prétendait fonder une paix perpétuelle, et substituer un état légal à l'état de nature qui existe encore entre les membres de la grande famille européenne. Tout était prêt, une nombreuse armée, des approvisionnements de tout genre, la plus formidable artillerie du monde, et quarante-deux millions dans les caves de la Bastille. Un coup de poignard sauva l'Autriche. Le peuple soupçonna l'empereur, le roi d'Espagne, la reine de France, le duc d'Épernon, les jésuites. Tous profitèrent du crime; mais il suffit, pour l'expliquer, du fanatisme qui poursuivit, pendant tout son règne, un prince que l'on soupçonnait d'être toujours protestant dans le cœur, et de vouloir faire triompher sa religion dans l'Europe. Le coup avait été tenté dix-sept fois avant Ravaillac.

[*Sa mort.* 1610.] « Le vendredi 14 du mois de may 1610, jour triste et fatal pour la France, le roy, sur les dix heures du matin, fut entendre la messe aux Feuillants : au retour, il se retira dans son cabinet, où le duc de Vendôme, son fils naturel, qu'il aimoit fort, vint lui dire qu'un nommé La Brosse, qui faisoit profession d'astrologie, lui avoit dit que la constellation sous laquelle Sa Majesté étoit née le menaçoit d'un grand danger ce jour-là : ainsi, qu'il l'avertit de se bien garder. A quoi le roy répondit en riant à M. de Vendôme : « La Brosse » est un vieil matois qui a envie d'avoir de votre » argent, et vous un jeune fol de le croire. Nos » jours sont comptez devant Dieu. » Et sur ce le duc de Vendôme fut avertir la reine, qui pria le roy de ne pas sortir du Louvre le reste du jour. A quoi il fit la même réponse.

» Après dîné, le roy s'est mis sur son lit pour dormir, mais ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps, et s'est jeté de rechef sur le lit. Mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé, et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure il étoit. L'exempt des gardes lui a répondu qu'il étoit quatre heures, et a dit : « Sire, je » vois Votre Majesté triste et toute pensive; il vaudroit mieux prendre un peu l'air : cela la réjouiroit. — C'est bien dit. Hé bien, faites apprêter

» que j'ai d'ajouter deux beaux titres à celui de roy, » me fait trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté. »

» mon carrosse; j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully, » qui est indisposé, et qui se baigne aujourd'hui. »

» Le carrosse étant prêt, il est sorti du Louvre, accompagné du duc de Montbazon, du duc d'Espernon, du maréchal de Lavardin, Roquelaure, La Force, Mirebeau et Liancourt, premier écuyer. En même temps il chargea le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes, d'aller au palais faire diligenter les apprêts qui s'y faisoient pour l'entrée de la reine, et fit demeurer ses gardes au Louvre. De façon que le roy ne fut suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, et quelques valets de pied. Le carrosse était malheureusement ouvert de chaque portière, parce qu'il faisoit beau temps, et que le roy vouloit voir en passant les préparatifs qu'on faisoit dans la ville. Son carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva d'un côté un chariot chargé de vin, et de l'autre côté un autre chargé de foin, lesquels faisoient embarras; il fut contraint de s'arrêter, à cause que la rue est fort étroite, par les boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière des saints Innocents.

» Dans cet embarras, une grande partie des valets de pied passa dans le cimetière pour courir plus à l'aise, et devancer le carrosse du roy au bout de ladite rue. De deux seuls valets de pied qui avoient suivi le carrosse, l'un s'avança pour détourner cet embarras, et l'autre s'abaissa pour renouer sa jarretière, lorsqu'un scélérat sorti des enfers, appelé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit eu le temps, pendant cet embarras, de remarquer le côté où étoit le roy, monte sur la roue dudit carrosse, et d'un couteau tranchant de deux côtez, lui porte un coup entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur, qui a fait que le roy s'est écrié : « Je suis blessé! » Mais le scélérat, sans s'effrayer, a redoublé et l'a frappé d'un second coup dans le cœur, dont le roy est mort, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. Ce second a été suivi d'un troisième, tant le parricide étoit animé contre son roy, mais qui n'a porté que dans la manche du duc de Montbazon.

» Chose surprenante! nul des seigneurs qui étoient dans le carrosse n'a vu frapper le roy : et si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'eût sçu à qui s'en prendre. Mais il s'est tenu là comme pour se faire voir, et pour se glorifier du plus grand des assassinats [1]. »

CHAPITRE XI.

RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, 1603-1649 [2].

Jacques Ier, 1603. — Charles Ier, 1625. Guerre contre la France, 1627. — Le roi essaye de gouverner sans parlement, 1630-1638. — Procès d'Hampden, 1636. *Covenant* d'Écosse, 1638. *Long Parlement*, 1640. — Commencement de la guerre civile, 1642. — Covenant d'Angleterre et d'Écosse, 1643. — Succès des Parlementaires. Le pouvoir passe aux Indépendants. Cromwell. — Le roi se livre aux Écossais, qui le vendent, 1645. — Révolte et prédominance de l'armée. — Procès et exécution de Charles Ier. Abolition de la monarchie, 1649.

[*Jacques Ier*. 1603.] Lorsque Jacques Ier succéda à Élisabeth, le long règne de cette princesse avait fatigué l'enthousiasme et l'obéissance de la nation. Le caractère du nouveau prince ne pouvait diminuer cette disposition. L'Angleterre vit de mauvais œil un roi écossais, entouré d'Écossais, appartenant par sa mère à la maison de Guise; du reste, plus versé dans la théologie que dans la politique [3], et pâlissant devant une épée. Tout déplaisait en lui aux Anglais, et ses imprudentes proclamations en faveur du droit divin des rois, et son projet d'unir l'Angleterre et l'Écosse, et sa tolérance envers les catholiques qui conspiraient contre lui [conspiration des poudres, 1605]. D'un autre côté, l'Écosse ne voyait pas avec plus de plaisir ses tentatives pour la soumettre au culte anglican. Jacques, livré à des favoris, se mettait par sa prodigalité dans la dépendance du parlement, en même temps qu'il l'irritait par le contraste de ses prétentions et de sa faiblesse.

La gloire d'Élisabeth avait été d'élever la nation à ses propres yeux; le malheur des Stuarts fut de l'humilier. Jacques abandonna le rôle d'adversaire de l'Espagne et de chef des protestants en Europe. Il ne déclara la guerre à l'Espagne qu'en 1625, et malgré lui. Il fit épouser à son fils une princesse catholique (Henriette de France).

[*Charles Ier*. 1625.] A l'avénement de Charles Ier [1625], le roi et le peuple ne savaient pas eux-mêmes à quel point ils étaient déjà étrangers l'un à l'autre. Tandis que le pouvoir monarchique triomphait sur le continent, les communes anglaises avaient acquis une importance inconciliable avec

[1] L'Étoile, t. XLVIII, p. 447-450.

[2] Si ce chapitre présentait quelque intérêt, il le devrait aux ouvrages de MM. Guizot et Villemain, que nous avons extraits et souvent copiés. Nous avons puisé aussi de précieux renseignements dans celui de M. Mazure, quoique le sujet de son ouvrage soit généralement étranger à celui de ce chapitre. (*Hist. de la Révol.*, de 1688.)

[3] Henri IV l'appelait Maître Jacques.

l'ancien gouvernement. L'abaissement de l'aristocratie sous les Tudors, la division des propriétés, la vente des biens ecclésiastiques, les avaient enrichies et enhardies par le sentiment de leur force. Elles cherchaient des garanties politiques. Les institutions qui pouvaient les leur donner existaient déjà; elles avaient été respectées par les Tudors, qui s'en faisaient un instrument. Mais il fallait un mobile aussi puissant que l'intérêt religieux pour rendre la vie aux institutions. La réforme presbytérienne, ennemie de la réforme anglicane, trouvait le trône entre elle et l'épiscopat. Le trône fut attaqué.

[*Pétition des droits.*] Le premier parlement chercha à obtenir, par le retard des subsides, le redressement des griefs publics [1625]. Le second en accusa l'auteur dans la personne du duc de Buckingham, favori du roi [1626]. Pendant la durée de ces deux assemblées, les guerres malheureuses d'Espagne et de France ôtèrent au gouvernement ce qui lui restait de popularité. La seconde avait pourtant été entreprise pour secourir les protestants et délivrer la Rochelle [échec de Buckingham dans l'île de Rhé, 1627]. Le troisième parlement, ajournant toute contestation particulière, demanda, dans la *pétition des droits*, une sanction explicite de ces libertés publiques, qui devaient être reconnues soixante ans après dans la *déclaration des droits*. Charles, voyant toutes ses demandes rejetées, fit la paix avec la France et avec l'Espagne, et essaya de gouverner sans convoquer le parlement [1630-1638].

[*Strafford et Laud.*] Il ne voyait plus de résistance. Son seul embarras était d'accorder les deux partis qui se disputaient le despotisme, la reine et les ministres, la cour et le conseil. Le comte de Strafford et l'archevêque Laud, qui auraient voulu gouverner au moins dans l'intérêt général du roi, furent jetés dans une foule de mesures violentes et vexatoires. On vendit le monopole de la plupart des denrées; les impôts illégaux furent soutenus par des juges serviles et des tribunaux d'exception; des amendes inouïes devinrent le châtiment de la plupart des délits. Le gouvernement, mal appuyé par la haute aristocratie, recourut au clergé anglican, qui envahit peu à peu le pouvoir civil. Les non-conformistes furent persécutés[1]. Une foule d'hommes, qui ne pouvaient plus supporter un gouvernement si odieux, passèrent en Amérique. Au moment où un ordre du conseil interdit les émigrations, huit vaisseaux prêts à partir étaient à l'ancre dans la Tamise : sur l'un étaient déjà montés Pynn, Hampden et Cromwell.

[*Procès de Hampden.—Long Parlement.* 1640.] L'indignation publique éclata à l'occasion du procès de Hampden : ce gentilhomme aima mieux se laisser mettre en prison que de payer une taxe illégale de vingt schellings. Un mois après sa condamnation, l'évêque d'Édimbourg ayant essayé d'introduire la nouvelle liturgie d'Angleterre, un tumulte affreux éclata dans la cathédrale, l'évêque fut insulté, les magistrats poursuivis. Les Écossais jurèrent un *covenant* par lequel ils s'engageaient à défendre contre tout péril le souverain, la religion, les lois et les libertés du pays. Des messagers qui se relevaient de village en village, le portèrent dans les lieux les plus reculés du pays, comme la *croix de feu* était portée dans les montagnes pour appeler à la guerre les vassaux du même seigneur. Les covenantaires reçurent des armes et de l'argent du cardinal de Richelieu; et l'armée anglaise ayant refusé de combattre contre ses *frères*, le roi

[1] « ... Ils furent condamnés au pilori, à perdre les oreilles, à 5,000 liv. sterling d'amende, et à un emprisonnement perpétuel. Le jour de l'exécution, une foule immense se pressait sur la place; le bourreau voulut l'écarter : « Ne les repoussez pas, dit l'un d'eux, nommé » Burton, il faut qu'ils apprennent à souffrir. » Et le bourreau troublé n'insista point. Un jeune homme pâlit en le regardant : « Mon fils, lui dit Burton, pourquoi » es-tu pâle? Mon cœur n'est point faible, et si j'avais » besoin de plus de force, Dieu ne m'en laisserait pas » manquer. » De moment en moment la foule se serrait de plus près autour des condamnés; quelqu'un donna à Bastwick un bouquet; une abeille vint s'y poser : « Voyez, dit-il, cette pauvre abeille; sur le pilori même » elle vient sucer le miel des fleurs; et moi donc, pour- » quoi n'y pourrais-je pas goûter le miel de Jésus- » Christ? » — « Chrétiens, dit Pynn, si nous avions fait » cas de notre propre liberté, nous ne serions pas ici; » c'est pour votre liberté à tous que nous avons com- » promis la nôtre : gardez-la bien, je vous en conjure, » tenez ferme, soyez fidèles à la cause de Dieu et du » pays; autrement vous tomberez, vous et vos enfants, » dans une éternelle servitude. » Et la place retentit de solennelles acclamations.

» Quelques mois après, les mêmes scènes se renouvelèrent autour de l'échafaud où, pour la même cause, Lilburne subit un traitement aussi cruel. L'exaltation du condamné et du peuple parut même plus ardente. Lié derrière une charrette, et fouetté par le bourreau à travers les rues de Westminster, Lilburne ne cessa d'exhorter la multitude qui se précipitait sur ses pas. Attaché au pilori, il continua de parler; on lui enjoignit de se taire, mais en vain; on le bâillonna. Tirant alors des pamphlets de ses poches, il en jeta au peuple qui s'en saisit avidement; on lui garrotta les mains. Immobile et silencieuse, la foule qui l'avait écouté demeura pour le regarder. Quelques-uns de ses juges étaient à une fenêtre, comme curieux de voir jusqu'où irait sa persévérance; elle lassa leur curiosité. » Guizot, *Révolution d'Angleterre*, t. Ier.

fut obligé de se mettre à la discrétion d'un cinquième parlement [*long parlement*, 1640].

[*Guerre civile.* 1642.] La nouvelle assemblée, chargée de tant de vengeances, poursuivit avec acharnement tous ceux qu'on appelait les *délinquants*, Strafford, surtout, qui avait irrité la nation, moins par des crimes réels que par la violence d'un caractère impérieux. Il sollicita lui-même le roi de signer le bill de sa condamnation, et Charles eut la déplorable faiblesse d'y consentir. Le parlement prit possession du gouvernement, dirigea l'emploi des subsides, réforma les jugements des tribunaux, et désarma l'autorité royale en proclamant sa propre indissolubilité. L'épouvantable massacre des protestants d'Irlande donna au parlement l'occasion de s'emparer du pouvoir militaire; les catholiques irlandais s'étaient soulevés contre les Anglais établis parmi eux, et avaient fait partout main-basse sur leurs tyrans, invoquant le nom de la reine, et déployant une fausse commission du roi. Charles, poussé à bout par une menaçante remontrance, se rendit lui-même à la chambre pour arrêter cinq membres des communes. Il échoua dans ce coup d'État, et sortit de Londres pour commencer la guerre civile [11 janvier 1642 [1]].

Le parti du parlement avait l'avantage de l'enthousiasme et du nombre : il avait la capitale, les grandes villes, les ports, la flotte. Le roi avait la plus grande partie de la noblesse, plus exercée aux armes que les troupes parlementaires. Dans les comtés du nord et de l'ouest, les royalistes dominaient; les parlementaires, dans ceux de l'est, du centre et du sud-est, les plus peuplés et les plus riches. Ces derniers comtés, contigus les uns aux autres, formaient comme une ceinture autour de Londres.

[*Edge-Hill. — Newbury.* 1643. — *Marston-Moor.*] Le roi marcha bientôt sur la capitale; mais la bataille indécise de Edge-Hill sauva les parlementaires. Ils eurent le temps de s'organiser. Le colonel Cromwell forma, dans les comtés de l'est, des escadrons de volontaires, qui opposèrent l'enthousiasme religieux aux sentiments d'honneur qui animaient les cavaliers. Le parlement vainquit encore à Newbury, et s'unit avec l'Écosse par un *covenant* solennel [1643]. Les intelligences du roi avec les Montagnards du nord et avec les catholiques irlandais accélérèrent cette union inattendue de deux peuples jusque-là ennemis. On assurait qu'un grand nombre de *papistes* irlandais étaient mêlés aux troupes rappelées de leur île par le roi; que les femmes même, armées de longs couteaux, et sous un accoutrement sauvage, avaient été vues dans leurs rangs. Le parlement ne voulut point recevoir les lettres de celui que le roi avait convoqué à Oxford, et poussa la guerre avec une nouvelle vigueur. L'enthousiasme avait porté quelques familles à se priver d'un repas par semaine pour en offrir au parlement la valeur; une ordonnance convertit cette offre en une taxe obligatoire pour tous les habitants de Londres et des environs. Le neveu du roi, le prince Robert, fut défait à Marston-Moor, après une lutte acharnée, par l'invincible obstination des *saints* de l'armée parlementaire, des cavaliers de Cromwell, qui reçurent sur le champ de bataille le surnom de *côtes de fer;* ils auraient pu envoyer au parlement plus de cent drapeaux ennemis, si, dans leur enthousiasme, ils ne les avaient mis en pièces pour en orner leurs bonnets et leurs bras. Le roi perdit York et tout le nord. La reine se sauva en France [1644].

[*Seconde bataille de Newbury.*] Ce désastre sembla un instant réparé. Le roi avait fait capituler, dans le comté de Cornouailles, le comte d'Essex, général du parlement. Les bandes irlandaises avaient débarqué en Écosse, et Montrose, l'un des plus vaillants *Cavaliers*, ayant paru tout à coup dans leur camp, en costume de montagnard, avait gagné deux batailles, soulevé les clans du nord, et semé l'effroi jusqu'aux portes d'Édimbourg. Déjà le roi marchait sur Londres; le peuple fermait les boutiques, priait et jeûnait, lorsqu'on apprit qu'il avait été défait à Newbury (pour la seconde fois). Les Parlementaires avaient fait des prodiges : à la vue des canons qu'ils avaient perdus naguère dans le comté de Cornouailles, ils se précipitèrent sur les batteries royales, ressaisirent leurs pièces, et les ramenèrent en les embrassant avec transport.

[*Acte de renonciation.*] Alors, la mésintelligence éclata entre les vainqueurs. Le pouvoir échappa aux Presbytériens pour passer aux Indépendants. Ce dernier parti était un mélange d'enthousiastes, de philosophes et de libertins; mais il tirait son unité d'un principe, le droit à la liberté de croyance. Malgré leurs crimes et leurs rêveries, ce principe devait leur donner la victoire sur des adversaires moins énergiques et moins conséquents. Pendant que les Presbytériens croient préparer la paix par de vaines négociations avec le roi, les Indépendants s'emparent de la guerre. Cromwell déclare que les puissants la prolongent à dessein, et la chambre, entraînée par le désintéressement, ou

[1] La reine sollicitait un asile en France. « Faut répondre à la reine d'Angleterre, écrivit le cardinal de Richelieu au résident de France, qu'en pareille occasion, qui quitte sa place la perd. » M. Mazure, *Pièces justificatives.*

par la crainte de perdre sa popularité, décide que chacun *renoncera à soi-même*, et que les membres du parlement n'exerceront plus aucune charge civile ni militaire.

[*Naseby. — Le roi livré aux Anglais.*] Cromwell trouva le moyen, par de nouveaux succès, de se faire exempter de la règle commune, et les Indépendants défirent l'armée royale à Naseby, près de Northampton. Les papiers du roi, trouvés après la victoire, et lus publiquement à Londres, prouvèrent que, malgré ses protestations mille fois répétées, il appelait les étrangers et particulièrement les Irlandais catholiques. En même temps, Montrose, abandonné par les montagnards qui allaient enfouir chez eux leur butin, avait été surpris et défait. Le prince Robert, jusque-là connu pour son courage impétueux, avait rendu Bristol à la première sommation. Le roi erra longtemps de ville en ville, de château en château, changeant sans cesse de déguisement : il s'arrêta sur les hauteurs de Harrow, hésitant s'il ne rentrerait pas dans sa capitale, qu'il apercevait de loin. Enfin, il se retira par lassitude, plutôt que par choix, dans le camp des Écossais, où le résident de France lui faisait espérer un asile, et où il s'aperçut bientôt qu'il était prisonnier. Ses hôtes ne lui épargnèrent pas les outrages. Un ministre écossais, prêchant devant lui, à Newcastle, désigna aux chants de l'assemblée le psaume LI qui commence par ces mots : « Tyran, pourquoi te glorifies-tu dans ta malice, » et te vantes-tu de tes iniquités ? » Le roi, se levant tout à coup, entonna, au lieu de ce verset, le psaume LVI : « Aie pitié de moi, mon Dieu, car mes » ennemis m'ont foulé aux pieds tout le jour, et il » y en a beaucoup qui me font la guerre ; » et d'un commun élan, toute l'assistance se joignit à lui. Cependant, les Écossais, désespérant de lui faire accepter le covenant, le livrèrent aux Anglais, qui offraient de leur payer les frais de la guerre.

Le malheureux prince ne fut plus qu'un instrument que se disputèrent les Indépendants et les Presbytériens, jusqu'à ce qu'ils le brisassent. La mésintelligence était au comble entre l'armée et la chambre. On enleva le roi du lieu où le gardaient les commissaires du parlement, et, sans prendre l'ordre du général en chef Fairfax, Cromwell le fit amener à l'armée [1].

[*Cromwell.*] Cependant une réaction avait lieu en faveur du roi. Des bandes de bourgeois et d'apprentis, d'officiers réformés, de mariniers, forcèrent les portes de Westminster, et contraignirent la chambre à voter le retour du roi. Mais soixante membres se réfugièrent à l'armée, qui marcha sur Londres. Son entrée dans la capitale fut le triomphe des Indépendants. Cromwell, voyant les Presbytériens éclipsés, ayant peur de son propre parti, hésita un instant s'il ne travaillerait point au rétablissement du roi. Mais, voyant bien qu'il n'y avait pas moyen de se fier à lui, il commença à viser plus haut [2], et songea à soustraire le roi à l'armée, comme il l'avait enlevé au parlement. Charles, épouvanté par des avis menaçants, s'échappa, et

[1] Cromwell, solennellement accusé dans la chambre des communes, tomba à genoux, fondant en larmes, avec une véhémence de paroles, de sanglots et de gestes qui saisit d'émotion ou de surprise tous les assistants : il se répandit en pieuses invocations, en ferventes prières, appelant sur sa tête, si quelque homme de tout le royaume était plus que lui fidèle à la chambre, toutes les condamnations du Seigneur. Puis se relevant, il parla plus de deux heures du parlement, du roi, de l'armée, de ses amis, de ses ennemis, de lui-même, abordant et mêlant toutes choses, humble et audacieux, verbeux et passionné, répétant surtout à la chambre qu'on l'inquiétait à tort, qu'on le compromettait sans motif, que, sauf quelques hommes dont les regards se tournaient vers la terre d'Égypte, officiers et soldats, tous lui étaient dévoués et faciles à retenir sous sa loi. Tel fut enfin son succès, que, lorsqu'il se rassit, l'ascendant avait passé à ses amis, et que, « s'ils l'eussent voulu, disait trente ans après Grimstone lui-même, la chambre nous eût envoyés à la Tour, mes officiers et moi, comme calomniateurs. » (Guizot.)

[2] Cromwell provoqua une conférence entre quelques meneurs politiques, la plupart officiers généraux comme lui, et les républicains. Il fallait bien, dit-il, qu'ils cherchassent de concert quel gouvernement convenait le mieux à l'Angleterre, puisque maintenant c'était à eux de le régler ; mais au fond, il voulait surtout savoir lesquels, parmi eux, seraient intraitables, et ce qu'il en devait attendre ou redouter. Ludlow, Vane, Hutchinson, Sidney, Haslerig se déclarèrent hautement, repoussant toute idée de monarchie, comme condamnée par la Bible, la raison et l'expérience. Les généraux furent plus réservés ; à leur avis, la république était désirable, mais d'un succès douteux ; il valait mieux ne se point engager, consulter l'état des affaires, le besoin des temps, obéir chaque jour aux directions de la Providence. Les républicains insistèrent pour qu'on s'expliquât sans détour : la discussion s'échauffait, Ludlow, entre autres, pressait vivement Cromwell de se prononcer, car ils voulaient, dit-il, connaître leurs amis ; Cromwell éludait, ricanait et, poussé de plus en plus, se tirant enfin d'embarras par une bouffonnerie, il gagna la porte de la chambre et sortit brusquement en jetant à la tête de Ludlow un coussin que celui-ci lui renvoya sur-le-champ avec plus d'humeur. (Guizot, t. II, p. 311.)

— Ludlow comprit plus tard, en voyant agir Cromwell, que, dès l'époque de cette conversation, il méditait la tyrannie, et *qu'il avait cherché à lui tâter le pouls.* (Villemain, t. Ier, p. 125.)

passa dans l'île de Wight, où il se trouva à la disposition de Cromwell.

[*Les Niveleurs.*] La ruine du roi fut le sceau de la réconciliation de Cromwell avec les républicains. Il avait été forcé de réprimer dans l'armée la faction anarchique des *Niveleurs;* il avait saisi un d'entre eux au milieu d'un régiment et l'avait fait sur-le-champ condamner et exécuter en présence de l'armée; mais il n'avait garde de se brouiller pour toujours avec un parti si énergique.

[*Condamnation du roi.* 1649.] Il les regagna èn battant les Écossais, dont l'armée venait seconder la réaction en faveur du roi. Le parlement d'Angleterre, effrayé d'une victoire si prompte, qui devait tourner au profit des Indépendants, se hâta de négocier de nouveau avec le roi. Pendant que Charles dispute avec les députés du parlement et repousse avec loyauté les moyens d'évasion que ses serviteurs lui préparent, l'armée le fait enlever de l'île de Wight, et *purge* le parlement. Le colonel Pride, la liste des membres proscrits à la main, occupe la porte des Communes à la tête de deux régiments, et repousse outrageusement ceux qui persistent à réclamer leur droit. Dès lors, le parti des Indépendants fut le maître, l'enthousiasme des fanatiques monta au comble [1]. Le roi fut soumis au jugement d'une commission présidée par John Bradshaw, cousin de Milton [2]. Malgré l'opposition de plusieurs membres, et entre autres du jeune et vertueux Sidney, malgré la récusation de Charles, qui soutint que les Communes ne pouvaient exercer une autorité parlementaire sans le concours du roi et des lords, malgré l'intervention des commissaires écossais et des ambassadeurs des États-Généraux, le roi fut condamné à mort. Au moment où le juge prononçait le nom de *Charles Stuart, amené pour répondre à une accusation de trahison et autres grands crimes présentés contre lui au nom du peuple d'Angleterre...* « *Pas de la moitié du peuple,* s'écria une voix : *Où est le peuple? Où est son consentement? Olivier Cromwell est un traître!* »

L'assemblée entière tressaillit : tous les regards se tournèrent vers la galerie : « *A bas les femmes!* s'écria le colonel Axtell : *Soldats, feu sur elles!* » On reconnut lady Fairfax.

Avant, après la sentence, on refusa d'entendre le roi. On l'entraîna au milieu des outrages des soldats et des cris : *Justice! exécution!* Quand il fallut signer l'ordre du supplice, on eut grand' peine à rassembler les commissaires. Cromwell, presque seul gai, bruyant, hardi, se livrait aux plus grossiers accès de sa bouffonnerie accoutumée; après avoir signé le troisième, il barbouilla d'encre le visage de Henri Martyn, assis près de lui, et qui le lui rendit à l'instant. Le colonel Ingolsby, son cousin, inscrit au nombre des juges, mais qui n'avait point siégé à la cour, entra par hasard dans la salle : « Pour cette fois, s'écria Cromwell, il ne nous échappera pas, » et s'emparant aussitôt d'Ingolsby avec de grands éclats de rire, aidé de quelques membres qui se trouvaient là, il lui mit la plume entre les doigts, et lui conduisant la main, le contraignit de signer. On recueillit enfin cinquante-neuf signatures, plusieurs noms tellement griffonnés, soit par trouble, soit à dessein, qu'il était presque impossible de les distinguer [3].

[*Exécution de Charles Ier.* 1648.] L'échafaud avait été dressé contre une fenêtre de Whitehall. Le roi, après avoir béni ses enfants, y marcha la tête haute, le pas ferme, dépassant les soldats qui le conduisaient. Beaucoup de gens trempèrent leurs mouchoirs dans son sang. Cromwell voulut voir le corps déjà enfermé dans le cercueil, le considéra attentivement, et, soulevant de ses mains la tête comme pour s'assurer qu'elle était bien séparée du tronc : « C'était là un corps bien constitué, dit-il, et qui promettait une longue vie. »

La chambre des lords fut abolie deux jours après. Un grand sceau fut gravé avec cet exergue: *L'an 1er de la liberté restaurée par la bénédiction de Dieu.* 1648 [4].

[1] Hugh Peters, chapelain de Fairfax, disait aux généraux, en prêchant devant les débris des deux chambres : « Comme Moïse, vous êtes destinés à tirer le peuple de » la servitude de l'Égypte; comment s'accomplira ce » dessein? c'est ce qui ne m'a pas encore été révélé. » Il mit sa tête dans ses mains, se baissa sur un coussin placé devant lui, et se relevant tout à coup : « Voici, » voici maintenant la révélation! je vais vous en faire » part : Cette armée extirpera la monarchie, non-seu- » lement ici, mais en France et dans tous les autres » royaumes qui nous entourent; c'est par là qu'elle vous » tirera d'Égypte. » (Guizot.)

[2] La première fois qu'on parla de l'accusation du roi dans la chambre des communes, Cromwell se leva et dit que, si quelqu'un avait fait une telle proposition de dessein prémédité, il le regarderait comme un traître; mais que, puisque la Providence les avait conduits elle-même jusque-là, il priait Dieu de bénir leurs conseils. « Dernièrement, dit il, comme je me disposais à » présenter une demande pour le rétablissement du roi, » j'ai senti ma langue se coller à ma bouche, et j'ai cru » voir, dans cette impression surnaturelle, une réponse » que le ciel, qui a rejeté le roi, envoyait à mes prières. » (Guizot.)

— L'armée laissa au parlement cette sale et hideuse besogne. (Villemain, d'après Whitelocke.)

[3] Guizot.

[4] Vieux style. Cette date répond au 9 février 1649.

CHAPITRE XII.

GUERRE DE TRENTE ANS, 1618-1648 [1].

Maximilien II, 1564-1576. — Rodolphe II, 1576-1612. — Mathias, empereur, 1612-1619. — Insurrection de la Bohême, commencement de la guerre de Trente ans. — *Période palatine*, 1619-1623. — Ferdinand II. — Guerre contre les protestants, Bohême, Palatinat. — Triomphe de Ferdinand. — *Période danoise*, 1625-1629. — Ligue des États de basse Saxe. — Succès de Tilly et Waldstein. — Intervention du Danemark et de la Suède. — *Période suédoise*, 1630-1635. — Gustave-Adolphe envahit l'Empire. — Bataille de Leipsick, 1631. — Invasion de la Bavière. — Bataille de Lutzen, mort de Gustave-Adolphe, 1632. — Assassinat de Waldstein, 1634. — Paix de Prague, 1635. — *Période française*, 1635-1648. — Ministère de Richelieu, etc. — Bataille des Dunes, 1640. — Bataille de Leipsick, 1642; de Fribourg, Norlingen, Lens, 1644-1645-1648, etc. — Traité de Westphalie, 1648.

La guerre de Trente ans est la dernière lutte soutenue par la Réforme. Cette guerre, indéterminée dans sa marche et dans son objet, se compose de quatre guerres distinctes, où l'électeur palatin, le Danemark, la Suède et la France jouent successivement le principal rôle. Elle se complique de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle ait embrassé l'Europe entière. — Plusieurs causes la prolongent indéfiniment : 1° l'étroite union des deux branches de la maison d'Autriche et du parti catholique; le parti contraire n'est point homogène; 2° l'inaction de l'Angleterre; l'intervention tardive de la France, la faiblesse matérielle du Danemark et de la Suède, etc.

Les armées qui font la guerre de Trente ans ne sont plus des milices féodales; ce sont des armées permanentes, mais que leurs souverains ne peuvent entretenir. (*Voy.* plus haut les armées de Charles-Quint dans les guerres d'Italie.) Elles vivent aux dépens du pays, et le ruinent. Le paysan ruiné se fait soldat, et se vend au premier venu. La guerre, se prolongeant, forme ainsi des armées sans patrie, une force militaire immense, qui flotte dans l'Allemagne, et encourage les projets les plus gigantesques des princes, et même des particuliers.

L'Allemagne redevient le centre de la politique européenne. La première lutte de la Réforme contre la maison d'Autriche s'y renouvelle, après soixante ans d'interruption. Toutes les puissances y prennent part.

[1] Pour connaître la situation de l'Europe avant la guerre de Trente ans, on peut étudier les XIVe, XVe et XVIe de nos *Tableaux synchroniques*.

[***Résultats.***] L'Europe semble devoir être bouleversée; cependant on n'aperçoit qu'un changement important : la France a succédé à la suprématie de la maison d'Autriche; mais l'influence de la Réforme n'est plus sensible désormais, et le traité de Westphalie commence un nouveau monde.

[*Maximilien II. — Rodolphe II.*] Soit crainte des Turcs, soit modération personnelle des princes, la branche allemande de la maison d'Autriche suivit, dans la seconde moitié du XVIe siècle, une politique tout opposée à celle de Philippe II. La tolérance de Ferdinand Ier et de Maximilien II favorisa les progrès du protestantisme dans l'Autriche, dans la Bohême et dans la Hongrie; on soupçonna même Maximilien d'être protestant dans le cœur [1555-1576]. Le faible Rodolphe II, qui lui succéda, n'eut ni sa modération ni son habileté. Pendant qu'il s'enfermait avec Tycho Brahé pour étudier l'astrologie et l'alchimie, les protestants de Hongrie, de Bohême et d'Autriche, faisaient cause commune. L'archiduc Mathias, frère de Rodolphe, les favorisa, et força l'empereur de lui céder l'Autriche et la Hongrie [1607-1609].

[***Succession de Juliers.***] L'Empire n'était pas moins agité que les États héréditaires de la maison d'Autriche. Aix-la-Chapelle et Donawerth, où les protestants s'étaient rendus les maîtres, furent mises au ban de l'Empire. L'électeur-archevêque de Cologne, qui voulait séculariser ses États, fut dépossédé. L'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers compliqua encore la situation de l'Allemagne. Des princes protestants et catholiques, l'électeur de Brandebourg, le duc de Deux-Ponts et d'autres encore, y prétendaient également. L'Empire se partagea en deux ligues. Henri IV, qui favorisait les protestants, allait entrer en Allemagne et profiter de cet état des esprits pour abaisser la maison d'Autriche, lorsqu'il fut assassiné [1610]. Pour être différée, la guerre de Trente ans n'en devait être que plus terrible.

[***Mathias, empereur. — Bataille de Prague.*** 1621.] Mathias, après avoir forcé Rodolphe de lui céder la Bohême, lui succéda dans l'Empire [1612-19], mais aussi dans tous les embarras de sa position. Les Espagnols et les Hollandais envahissent les duchés de Clèves et de Juliers. Les Bohémiens, dirigés par le comte de Turn, se soulèvent pour la défense de leur religion. Turn, à la tête d'une partie des états, se rend dans la salle du conseil, et précipite les quatre ***gouverneurs*** dans les fossés du château de Prague [1618]. Les Bohémiens prétendirent que c'était ***une coutume antique de leur pays*** de jeter par la fenêtre les ministres prévaricateurs. Ils levèrent des troupes, et ne voulant point reconnaître pour le successeur de Mathias l'élève

des jésuites, Ferdinand II, ils donnèrent la couronne à Frédéric V, électeur palatin, gendre du roi d'Angleterre et neveu du stathouder de Hollande. [*Période palatine de la guerre de Trente ans*, 1619-1625]. En même temps les Hongrois élurent roi le vayvode de Transylvanie, Betlem Gabor. Ferdinand, un instant assiégé dans Vienne par les Bohémiens, fut soutenu par le duc de Bavière, par la ligue catholique d'Allemagne, par les Espagnols. Frédéric, qui était calviniste, fut abandonné de l'*union* luthérienne : Jacques Ier, son beau-père, se contenta de négocier pour lui. Attaqué dans la capitale même de la Bohême, il perdit la bataille de Prague par sa négligence ou sa lâcheté. Il dînait tranquillement dans le château pendant qu'on mourait pour lui dans la plaine [1621]. Malgré la valeur de Mansfeld et d'autres partisans qui ravageaient l'Allemagne en son nom, il fut encore chassé du Palatinat ; l'union protestante fut dissoute et la dignité électorale transférée au duc de Bavière.

[*Waldstein.*] *Période danoise* [1625-1629]. Les États de la basse Saxe, menacés d'une restitution prochaine des biens ecclésiastiques, appelèrent au secours de l'Allemagne les princes du Nord qui leur étaient unis par l'intérêt de la religion. Le jeune roi de Suède, Gustave-Adolphe, était alors occupé par une guerre glorieuse contre la Pologne, alliée de l'Autriche. Le roi de Danemark, Christian IV, prit leur défense. A l'approche de cette guerre nouvelle, Ferdinand II souhaitait ne pas dépendre de la ligue catholique, dont le duc de Bavière était le chef, et dont le célèbre Tilly commandait les troupes. Le comte de Waldstein [1], officier de l'empereur, offrit de lui former une armée, pourvu qu'il lui fût permis de la porter à cinquante mille hommes. Il tint parole. Tous les aventuriers qui voulaient vivre de pillage accoururent autour de lui, et il fit également la loi aux amis et aux ennemis de l'empereur. Christian IV est défait à Lutter. Waldstein soumet la Poméranie, reçoit de l'empereur les États des deux ducs de Mecklembourg et le titre de *général de la Baltique*. Sans un secours que les Suédois jetèrent dans la place, il prenait la puissante ville de Stralsund [1628]. Tout le nord tremblait. L'empereur, pour diviser ses ennemis, accorda au Danemark une paix humiliante [1629]. Il ordonna aux protestants la restitution de tous les biens sécularisés depuis 1555. Alors l'armée de Waldstein retomba sur l'Allemagne et la foula à plaisir : plusieurs États furent frappés de contributions énormes ; la détresse des habitants fut portée au comble ; quelques-uns déterraient les cadavres pour assouvir leur faim, on trouvait des morts ayant la bouche encore pleine d'herbes crues.

[*Gustave-Adolphe.* 1630. — *Bataille de Leipsick.* 1631.] *Période suédoise* [1630-1635]. Le salut vint de la Suède et de la France. Le cardinal de Richelieu dégagea les Suédois en leur ménageant une trêve avec la Pologne. Il désarma l'empereur en lui persuadant qu'il ne pouvait faire élire son fils roi des Romains, s'il ne sacrifiait Waldstein au ressentiment de l'Allemagne. Et dès qu'il se fut ainsi privé de son meilleur général, Gustave-Adolphe entra dans l'Empire [1630]. Ferdinand s'effraya peu d'abord ; il disait que *ce roi de neige* allait fondre en avançant vers le midi. On ne savait pas encore ce que c'était que ces hommes de fer, cette armée héroïque et pieuse, en comparaison des troupes mercenaires de l'Allemagne. Peu après l'arrivée de Gustave-Adolphe, Torquato Conti, général de l'empereur, lui demandant une trêve à cause des grands froids, Gustave répondit *que les Suédois ne connaissaient point d'hiver*. Le génie du conquérant déconcerta la routine allemande par une tactique impétueuse qui sacrifiait tout à la rapidité des mouvements, qui prodiguait les hommes pour abréger la guerre. Se rendre maître des places fortes en suivant le cours des fleuves, assurer la Suède en fermant la Baltique aux Impériaux, leur enlever tous leurs alliés, cerner l'Autriche avant de l'attaquer, tel fut le plan de Gustave. S'il eût marché droit à Vienne, il n'apparaissait en Allemagne que comme un conquérant étranger ; en chassant les Impériaux des États du nord et de l'occident qu'ils écrasaient, il se présentait comme le champion de l'Empire contre l'empereur. Tilly, qui lui fut d'abord opposé, n'arrêta point le torrent ; il ne fit qu'attirer sur les armes impériales l'exécration de l'Europe par la destruction de Magdebourg. La Saxe, le Brandebourg, qui auraient voulu rester neutres, sont entraînés dans l'alliance de Gustave par la rapidité de ses succès. Il défait Tilly à la sanglante bataille de Leipsick [1631]. Tandis que les Saxons se préparent à attaquer la Bohême, il bat le duc de Lorraine, pénètre en Alsace, et soumet les électorats de Trèves, de Mayence et du Rhin, auxquels Richelieu aurait voulu permettre la neutralité ; mais il fallait à Gustave des amis ou des ennemis. Enfin la Bavière est envahie en même temps que la Bohême ; Tilly meurt en défendant le Lech ; l'Autriche est découverte de tous côtés.

Il fallut bien alors que Ferdinand recourût à cet orgueilleux Waldstein qu'il avait chassé. Longtemps il vit comme à ses pieds l'empereur et les catholiques : il se trouvait, disait-il, trop heureux dans la retraite. On ne put vaincre cette modération philosophique qu'en lui donnant dans l'Empire un pouvoir à peu près égal à celui de l'empereur.

[1] Il signait Waldstein, et non point Wallenstein.

[*Lutzen.* 1632.] A ce prix, il sauva la Bohême et marcha sur Nuremberg pour arrêter les armes de Gustave. Ce fut alors un grand étonnement dans l'Europe, lorsque l'on vit pendant trois mois ces deux hommes invincibles camper en face l'un de l'autre sans profiter d'une occasion tant attendue. Waldstein se mit enfin en mouvement, et fut rejoint près de Lutzen par le roi de Suède. Gustave attaqua, voulant défendre l'électeur de Saxe. Après plusieurs charges, le roi, trompé par le brouillard, se jeta devant les rangs ennemis et tomba frappé de deux balles. Le duc de Saxe-Lauenbourg, qui passa ensuite aux Impériaux, se trouvait derrière lui au moment fatal, et fut accusé de sa mort. On envoya à Vienne le justaucorps de buffle que portait le héros suédois [1632]. L'Europe pleura Gustave; mais pourquoi? Peut-être mourut-il à temps pour sa gloire. Il avait sauvé l'Allemagne et n'avait pas eu le temps de l'opprimer. Il n'avait point rendu le Palatinat à l'électeur dépouillé; il destinait Mayence à son chancelier Oxenstierna; il avait témoigné du goût pour la résidence d'Augsbourg, qui serait devenue le siége d'un nouvel empire.

[*Assassinat de Waldstein.*] Pendant que l'habile Oxenstierna continuait la guerre et se faisait déclarer à Heilbron chef de la ligue des cercles de Franconie, de Souabe et du Rhin, Waldstein restait en Bohême dans une formidable inaction. C'était pour lui que Gustave semblait avoir travaillé en abattant par toute l'Allemagne le parti impérial. Il l'avait servi et par ses victoires et par sa mort. L'Allemagne, avait dit Waldstein, *ne peut contenir deux hommes comme nous.* Depuis la mort de Gustave, il était seul. Enfermé dans son palais de Prague, avec un train royal, entouré d'une foule d'aventuriers qui s'étaient adonnés à sa fortune, il épiait l'occasion. Cet homme terrible, qu'on voyait peu, qui ne riait jamais, qui ne parlait à ses soldats que pour faire leur fortune ou prononcer leur mort, était l'attente de l'Europe. Le roi de France l'appelait *son cousin*, et Richelieu l'engageait à se faire roi de Bohême. Il était temps que l'empereur prît une décision : il prit celle de Henri III pour le duc de Guise. Waldstein fut assassiné à Égra, et Ferdinand, se souvenant des services qu'il lui avait autrefois rendus, fit dire trois mille messes pour le repos de son âme [1634].

Cependant l'électeur de Saxe avait fait sa paix avec l'empereur. Les Suédois n'étaient pas assez forts pour tenir seuls en Allemagne. Il fallut que la France descendît à son tour sur le champ de bataille.

[*Richelieu.* 1635.] *Période française* [1635-1648]. Richelieu, qui la gouvernait alors, l'avait trouvée livrée à l'influence espagnole, troublée par les princes et les grands, par la mère du roi, par les protestants [gouvernement de Marie de Médicis, 1610-1617; du favori de Luynes, 1617-1621]. Ce grand ministre avait repris contre ceux-ci le système de Henri IV, avec cet avantage qu'aucun engagement antérieur, aucun motif de reconnaissance ne l'obligeait d'avoir pour eux de dangereux ménagements. Il leur avait pris la Rochelle en jetant dans la mer une digue de 800 toises, comme autrefois Alexandre au siége de Tyr, les avait vaincus, désarmés, et pourtant rassurés par une politique magnanime [1627-8]. Puis, il s'était tourné contre les grands, avait chassé de France la mère et le frère du roi, et fait tomber sur l'échafaud la tête d'un Marillac et d'un Montmorency [1630-32]. Il avait ses prisons à lui dans sa maison de Ruel; il y faisait condamner ses ennemis, sauf à se moquer ensuite des juges. Il ne lui restait qu'à honorer ces victoires odieuses sur les ennemis intérieurs par des conquêtes sur l'étranger [1635].

[*Bernard de Weimar.*] D'abord il achète Bernard de Weimar, le meilleur élève de Gustave-Adolphe, avec son armée. Il s'allie aux Hollandais pour partager les Pays-Bas espagnols, tandis qu'à l'autre bout de la France il reprendra le Roussillon; l'alliance du duc de Savoie lui assure les passages de l'Italie. Entamée du côté des Pays-Bas, la France gagna en Italie plus de gloire que d'avantage réel. Mais les Hollandais ses alliés détruisirent la marine espagnole à la bataille des Dunes [1639]. Bernard de Weimar prit les quatre villes forestières, Fribourg et Brisach, sous les murs desquelles il remporta quatre victoires. Il oubliait que la France lui avait acheté d'avance ses conquêtes. Il allait se rendre indépendant, lorsqu'il mourut aussi à propos pour Richelieu que Waldstein pour Ferdinand.

[*Succès des Français.*] Tout devint favorable aux Français du moment que le soulèvement de la Catalogne et du Portugal réduisit l'Espagne à une guerre défensive [1640]. La maison de Bragance monta sur le trône de Portugal aux applaudissements de l'Europe. Les Français, vainqueurs en Italie, prirent aux Pays-Bas Arras et Thionville. Le grand Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après l'avénement de Louis XIV; heureux présage de ce grand règne, qui rassura la France après la mort de Richelieu et de Louis XIII.

[*Bataille de Leipsick.* 1642.] La guerre avait alors changé de caractère pour la seconde fois. Au fanatisme de Tilly et de son maître Ferdinand II, au génie révolutionnaire des Waldstein et des Weimar, avaient succédé d'habiles tacticiens, un Piccolomini, un Merci, généraux de l'empereur, et les élèves de Gustave-Adolphe, Banner, Torsten-

son, Wrangel. La guerre étant un métier pour tant de gens, la paix devenait de plus en plus difficile. La France, tout occupée de couvrir ses conquêtes de Lorraine et d'Alsace, refusait de se joindre aux Suédois pour accabler la maison d'Autriche. Torstenson crut un instant vaincre sans le secours des Français. Ce général paralytique, qui étonnait l'Europe par la rapidité de ses manœuvres, avait renouvelé à Leipsick la gloire de Gustave-Adolphe [1642]; il avait frappé dans les Danois les amis secrets de l'empereur; l'alliance du Transylvain lui permettait de pénétrer enfin en Autriche [1645]. La défection du Transylvain et la mort de Torstenson sauvèrent l'empereur.

[*Ferdinand III.* 1637. — *Condé.* — *Traité de Westphalie.* 1648.] Cependant des négociations étaient ouvertes depuis 1636 : l'avénement de Ferdinand III à l'Empire semblait devoir les favoriser [1637]. Quoique la médiation du pape, de Venise, des rois de Danemark, de Pologne et d'Angleterre eût été rejetée, les préliminaires de paix furent signés en 1642. La mort de Richelieu releva l'espoir de la maison d'Autriche, et recula la paix. Il fallut les victoires de Condé à Fribourg, à Norlingen et à Lens [1644-45-48], celle de Turenne et des Suédois à Sommershausen, enfin la prise de la petite Prague par Wrangel [1648], pour décider l'empereur à signer le traité de Westphalie. La guerre ne continua qu'entre l'Espagne, la France et le Portugal. Principaux articles : 1° La paix d'Augsbourg [1555] est confirmée et étendue aux calvinistes. 2° La souveraineté des divers États de l'Allemagne, dans l'étendue de leur territoire, est sanctionnée, ainsi que leurs droits aux diètes générales de l'Empire; ces droits sont garantis, *à l'intérieur*, par la composition de la chambre impériale et du conseil aulique, où les protestants et les catholiques entrent désormais en nombre égal; *à l'extérieur*, par la médiation de la France et de la Suède. 3° Indemnités adjugées à plusieurs États; pour les former, un grand nombre de biens ecclésiastiques sont sécularisés; la *France* obtient l'Alsace, les Trois-Évêchés, Philipsbourg et Pignerol, les clefs de l'Allemagne et du Piémont; *la Suède*, une partie de la Poméranie, Brême, Werden, Wismar, etc., trois voix aux diètes de l'Empire, et cinq millions d'écus; *l'électeur de Brandebourg*, Magdebourg, Halberstadt, etc.; *la Saxe, le Mecklembourg* et *Hesse-Cassel*, sont aussi indemnisés. — 4° Le fils de Frédéric V recouvre le bas Palatinat du Rhin (le haut Palatinat demeure à la Bavière); une huitième dignité électorale est créée en sa faveur. — 5° Les Provinces-Unies sont reconnues indépendantes de l'Espagne; les Provinces-Unies et les cantons suisses, de l'empire germanique.

CHAPITRE XIII.

L'ORIENT ET LE NORD AU QUINZIÈME SIÈCLE.

§ I. — Turquie, Hongrie, 1566-1648.

[*Soliman le Magnifique.*] Le règne de Soliman le Magnifique avait été l'apogée de la grandeur ottomane. Sous lui, les Turcs ne furent pas moins redoutables sur terre que sur mer; ils entrèrent dans le système de l'Europe par leur alliance avec la France contre la maison d'Autriche. Soliman essaya de donner une législation à ses peuples, il réunit les maximes et ordonnances de ses prédécesseurs, remplissant les lacunes et fixant la hiérarchie civile. Il embellit Constantinople en rétablissant l'ancien aqueduc, dont l'eau se partage en huit cents fontaines; il fonda la mosquée Souleimanieh, qui renferme quatre colléges, un hospice pour les pauvres, un hôpital pour les malades, une bibliothèque de deux mille manuscrits. La langue turque s'ennoblit par le mélange de l'arabe et du persan; Soliman lui-même faisait des vers en ces langues. Dans sa vieillesse, le sultan fut entièrement gouverné par Rouschen (Roxelane), qu'il avait épousée, et qui lui fit mettre à mort ses enfants d'un premier lit. L'empire, épuisé par tant de guerres, sembla vieillir avec lui sous l'influence d'un gouvernement de sérail. Soliman en prépara la décadence en ôtant le commandement des armées aux membres de la famille impériale.

[*Lépante.* 1571.] Sous son indolent successeur, Sélim II [1566-74], les Turcs enlevèrent Chypre aux Vénitiens, mal secondés par l'Espagne; mais ils furent défaits dans le golfe de Lépante par les flottes combinées de Philippe II, de Venise et du pape, sous les ordres de don Juan d'Autriche. Depuis cet échec, les Turcs avouèrent que Dieu, qui leur avait donné l'empire de la terre, avait laissé celui de la mer aux infidèles.

Sous Amurat III, Mahomet III, et Achmet Ier [1574-1617], les Turcs soutinrent, avec des succès divers, de longues guerres contre les Persans et les Hongrois. Les janissaires, qui avaient troublé de leurs révoltes les règnes de ces princes, mirent à mort leurs successeurs Mustapha et Othman [1617-23]. L'empire se releva sous Amurat IV l'Intrépide, qui occupa au dehors l'esprit turbulent des janissaires, prit Bagdad et intervint dans les troubles de l'Inde. Sous l'imbécile Ibrahim [1645-49], les Turcs, suivant toujours l'impulsion donnée par Amurat, enlevèrent Candie aux Vénitiens.

Hongrie. Ce royaume était partagé entre la maison d'Autriche et les Turcs, depuis 1562. De ce

partage résultait une guerre continuelle. La suzeraineté de la Transylvanie était une autre cause de guerre entre l'Autriche et la Porte. — Dans l'intérieur, la Hongrie n'était pas plus tranquille. Les princes autrichiens, espérant augmenter leur pouvoir en ramenant la Hongrie à une croyance uniforme, persécutaient les protestants et violaient les priviléges de la nation. Les Hongrois se soulevèrent sous Rodolphe II, Ferdinand II et Ferdinand III; les princes de Transylvanie, Étienne Botschkaï, Betlem Gabor, George Ragotzi, se donnèrent successivement pour chefs aux mécontents. Par les pacifications de Vienne [1622], et de Lintz [1645]; par les décrets des diètes d'OEdenbourg [1622], et de Presbourg [1647], les rois de Hongrie furent forcés d'accorder l'exercice public de la religion protestante, et de respecter les priviléges nationaux.

§ II. — Pologne, Prusse, Russie, 1505-1648.

La Pologne prévaut sur l'ordre Teutonique, puissance allemande avancée hors de l'Allemagne au milieu des États slaves, et mal soutenue par l'Empire; mais en récompense, elle néglige de protéger les Bohémiens et les Hongrois dans leurs révoltes contre l'Autriche.

Les deux grands peuples d'origine slave avaient de fréquents rapports entre eux, mais en avaient peu avec les États scandinaves, avant que les révolutions de la Livonie les engageassent dans une guerre commune, vers le milieu du seizième siècle. La Livonie devint alors, pour le nord de l'Europe, ce qu'avait été le Milanais pour les États du Midi.

[*Prusse.* 1525.] ***État de la Pologne et de la Russie, dans la première moitié du seizième siècle.*** Avénement de Wasili IV *Iwanowitch* [1505], et de Sigismond Ier [1506]. Le faible Wasili eut l'imprudence de rompre avec les Tartares de la Crimée, qui avaient servi si utilement Iwan III; il acheva l'assujettissement de Plescof, enleva Smolensk aux Lithuaniens, mais il fut battu par eux la même année [1514]. Il s'allia avec l'ordre Teutonique contre les Polonais, sans pouvoir empêcher la Prusse de se soumettre à la Pologne. Le grand maître, Albert de Brandebourg, embrassa le luthéranisme [1525], sécularisa la Prusse teutonique, et la reçut en fief de Sigismond Ier.

[*Iwan IV.* 1533-84.] 1533, Avénement d'Iwan IV *Wasiliewitch,* en Russie; 1548, de Sigismond II, dit Auguste, en Pologne.

Pendant la minorité d'Iwan IV, le pouvoir passe des mains de la régente Hélène à plusieurs grands qui se supplantent tour à tour. — 1547, Sous l'influence de la czarine Anastasie, Iwan IV modéra d'abord la violence de son caractère. Il compléta l'abaissement des Tartares par la réunion définitive de Kasan, et par la conquête d'Astrakan [1552-54].

[*Livonie.* 1558-83.] 1558-1583, ***Guerre de Livonie.*** — L'ordre des chevaliers Porte-Glaive, vainqueur des Russes en 1502, fut indépendant de l'ordre Teutonique depuis 1521. Mais vers cette époque, toutes les puissances du Nord élevèrent des prétentions sur la Livonie. Iwan IV l'ayant envahie en 1558, le grand maître Gotthar Kettler aima mieux la réunir à la Pologne par le traité de Wilna [1561], en se créant lui-même duc de Courlande. Le roi de Danemark, Frédéric II, maître de l'île d'OEsel et de quelques districts, et le roi de Suède, Éric XIV, appelé par la ville de Revel et par la noblesse d'Esthonie, prirent part à la guerre, qui se poursuivit sur terre et sur mer.

Le czar rencontra deux obstacles dans ses projets de conquêtes : la jalousie des Russes contre les étrangers qu'il leur préférait, et la crainte que sa cruauté inspirait aux Livoniens. Il écrasa tout ce qui pouvait résister parmi ses sujets dans la bourgeoisie commerçante et dans la noblesse [1570], et envahit ensuite la Livonie au nom d'un frère du roi de Danemark [1575]. Mais la Pologne et la Suède s'unirent contre le czar, qui fit la paix avec la Pologne, en lui abandonnant la Livonie, et conclut une trêve avec la Suède, qui resta en possession de la Carélie [1582-83]. Il mourut en 1584.

[Code d'Iwan IV, 1550, présentant un système de toutes les anciennes lois. Justice gratuite. Tous les possesseurs de terre assujettis au service militaire. Établissement d'une solde. Institution de la milice permanente des strélitz. — Commerce avec la Tartarie, la Turquie et la Lithuanie. Les guerres de Livonie et de Lithuanie fermant aux Russes la Baltique, ils ne communiquent plus avec le reste de l'Europe qu'en tournant la Suède par les mers du Nord. 1555, L'Anglais Chanceller, envoyé par la reine Marie pour trouver un passage aux Indes par le Nord, aborde au lieu où l'on fonda depuis Archangel; commerce régulier entre la Russie et l'Angleterre jusqu'aux guerres civiles de la Russie, 1605. — 1577-81, Découverte de la Sibérie.]

[***Successions de Pologne,*** 1572; ***de Russie,*** 1593.] La dynastie des Jagellons s'éteignit en 1572, par la mort de Sigismond-Auguste; celle de Rurik, en 1598, par la mort du czar Fédor Ier, fils et successeur d'Iwan IV. De ces deux événements résultèrent, médiatement ou immédiatement, deux guerres longues et sanglantes, qui mirent de nouveau aux prises toutes les puissances du Nord; l'une eut pour objet la succession de Suède, l'autre celle de Russie. La première, qui dura soixante-sept ans [1593-1660], fut interrompue deux fois,

d'abord par la seconde [1609-1619], ensuite par la guerre de Trente ans [1629-1635].

[*Faux Démétrius.*] Le trône de Pologne devint purement électif. 1573-1575, Henri de Valois n'apparut en ce royaume que pour signer les premiers *Pacta conventa.* — 1575-1587, l'avénement d'Étienne Batthori, prince de Transylvanie, différa le moment où la Pologne devait perdre sa prépondérance. Il contint ses sujets [Dantzick, Riga, 1578. 1586]; il humilia la Russie et le Danemark [1582-85]. — 1587, Sigismond III, fils de Jean III, roi de Suède, élu roi de Pologne, se trouva, à son avénement au trône de son père, dans une position difficile : la Suède était protestante, la Pologne catholique; toutes deux réclamaient la Livonie. L'oncle de Sigismond (Charles IX), chef du parti luthérien en Suède, prévalut sur lui et par la politique [1595] et par les armes [1598]. De là une guerre entre les deux peuples, qui ne s'interrompit qu'au moment où ils prirent la Russie pour champ de bataille. L'usurpation de Boris-Godunow, et l'imposture de plusieurs faux Démétrius, qui se portaient pour héritiers du trône de Moscou, faisaient espérer aux Polonais et aux Suédois, ou de démembrer la Russie, ou de lui donner pour maître un de leurs princes. — Leurs espérances furent trompées. Un Russe [1613-1645], Michaïl Fédrowitsch, fonda la maison de Romanow. 1616-1618, La Russie céda à la Suède l'Ingrie et la Carélie russe; à la Pologne les territoires de Smolensko, de Tschernigow et de Nowgorod-Sewerskoi, et perdit toute communication avec la Baltique.

1620-1629, La guerre recommença entre la Pologne et la Suède, jusqu'à l'époque où Gustave-Adolphe prit part à la guerre de Trente ans. [1629, Trêve de six ans, renouvelée en 1635 pour vingt-six.]

Sigismond III, et son successeur Wladislas VII [1632-1648], soutinrent de longues guerres contre les Turcs, les Russes, et les Cosaques de l'Ukraine.

La Pologne céda à la Suède le rôle de puissance dominante du Nord; mais elle conserva sa supériorité sur la Russie, dont le développement avait été retardé par ses guerres civiles.

Prusse. 1563, Joachim II, électeur de Brandebourg, obtint du roi de Pologne l'investiture simultanée du fief de Prusse. 1618, A la mort du duc Albert-Frédéric (fils d'Albert de Brandebourg), l'électeur Jean Sigismond, son gendre, lui succéda. — 1614, 1666, La branche électorale recueillit aussi une partie de la succession de Juliers, en vertu des droits d'Anne, fille du duc de Prusse, Albert-Frédéric, et femme de l'électeur de Brandebourg, Jean Sigismond.—Le fils de ce dernier, Frédéric-Guillaume, fonda la grandeur de la Prusse.

§ III. — Danemark et Suède.

Au seizième siècle, ces deux États furent en proie à des troubles intérieurs, et soutinrent de longues guerres. Les forces des deux peuples se développèrent, et ils arrivèrent préparés à la guerre de Trente ans. La Suède préludait alors au rôle héroïque qu'elle devait jouer dans tout le dix-huitième siècle.

[*Paix de Stettin.* 1570.] La lassitude du Danemark et les troubles intérieurs de la Suède terminèrent, par la paix de Stettin [1570], la longue querelle qui durait entre ces royaumes depuis la rupture de l'union de Calmar. Le Danemark fut dès lors paisible sous les longs règnes de Frédéric II [1559-1588] et de Christiern IV, jusqu'à l'époque où ce dernier, plus habile administrateur que grand général, compromit le repos du Danemark en attaquant Gustave-Adolphe [1611-13], et en prenant part à la guerre de Trente ans [1625].

L'indigne fils de Gustave Wasa, Éric XIV [1560-68], avait été dépossédé par son frère Jean III [1568-1592], qui entreprit de rétablir en Suède la religion catholique. Le fils de Jean, Sigismond, roi de Suède et de Pologne, fut supplanté par son oncle Charles IX [1604], père de Gustave-Adolphe. *Voy.* plus haut l'article *Pologne.*

CHAPITRE XIV.

DÉCOUVERTES ET COLONIES DES MODERNES. — DÉCOUVERTES ET ÉTABLISSEMENTS DES PORTUGAIS DANS LES DEUX INDES, 1412-1582.

§ I. — Découvertes et colonies des modernes.

Principaux motifs qui ont déterminé les modernes à chercher de nouvelles terres et à s'y établir. 1° Esprit guerrier et aventureux, désir d'acquérir par la conquête et le pillage; 2° esprit de commerce, désir d'acquérir par la voie légitime des échanges; 3° esprit religieux, désir de conquérir les nations idolâtres à la foi chrétienne, ou de se dérober aux troubles de religion.

La *fondation des principales colonies modernes* est due aux cinq peuples les plus occidentaux, qui ont eu successivement l'empire des mers : aux Portugais et aux Espagnols (xve et xvie siècles); aux Hollandais et aux Français (xviie siècle); enfin, aux Anglais (xviie et xviiie siècles). — Les colonies des Espagnols eurent, dans l'origine, pour principal objet l'exploitation des mines; celles des Portugais le commerce et la levée des tributs imposés

aux vaincus; celles des Hollandais furent essentiellement commerçantes; celles des Anglais, à la fois commerçantes et agricoles.

La *principale différence entre les colonies anciennes et les modernes*, c'est que les anciennes ne restaient unies à leur métropole que par les liens d'une sorte de parenté; les modernes sont regardées comme la propriété de leur métropole qui leur interdit le commerce avec les étrangers.

Résultats directs des découvertes et des établissements des modernes. — Le commerce change de forme et de route. Au commerce de terre est généralement substitué le commerce maritime; le commerce du monde passe des pays situés sur la Méditerranée aux pays occidentaux.—Les *résultats indirects* sont innombrables; l'un des plus remarquables est le développement des puissances maritimes.

Principales routes du commerce de l'Orient pendant le moyen âge. — Dans la première moitié du moyen âge, les Grecs faisaient le commerce de l'Inde par l'Égypte, puis par le Pont-Euxin et la mer Caspienne; dans la seconde, les Italiens le faisaient par la Syrie et le golfe Persique, enfin par l'Égypte. — *Croisades.* — *Voyages* de Ruhruquis, de Marco-Paolo, et de John Mandeville, du XIe au XIVe siècle. —Au commencement du XIVe siècle, les Espagnols découvrent les Canaries.

§ II. — Découvertes et établissements des Portugais.

L'infant don Henri encourage les navigateurs. — Découvertes de Madère, des Açores, du Congo, 1412-1484, du cap de Bonne-Espérance, 1486. — Voyage de Vasco de Gama, 1497-1498. — Découverte du Brésil, 1500. — Almeida et Albuquerque, 1505-1515. — Soumission de Ceylan, 1518. — Premières relations avec la Chine et le Japon, 1517-1542. — Décadence des colonies portugaises. — Ataïde et Jean de Castro, 1545-1572. — Domination des Espagnols, 1582.

[*L'infant don Henri.*] Il appartenait au peuple le plus occidental de l'Europe de commencer cette suite de découvertes qui ont étendu la civilisation européenne sur tout le monde. Les Portugais, resserrés par les puissances de l'Espagne et toujours en guerre avec les Mores, sur lesquels ils avaient conquis leur patrie, devaient tourner leur ambition du côté de l'Afrique. Après cette croisade de plusieurs siècles, les idées des vainqueurs s'agrandirent : ils conçurent le projet d'aller chercher de nouveaux peuples infidèles pour les subjuguer et les convertir. Mille vieux récits enflammaient la curiosité, la valeur et l'avarice : on voulait voir ces mystérieuses contrées où la nature avait prodigué les monstres, où elle avait semé l'or à la surface de la terre. L'infant don Henri, troisième fils de Jean Ier, seconda l'ardeur de la nation. Il passa sa vie à Sagres, près du cap de Saint-Vincent; là, les yeux fixés sur les mers du Midi, il dirigea les audacieux pilotes qui visitèrent les premiers ces parages inconnus. Le cap Non, borne fatale des navigateurs antiques, avait déjà été franchi; on avait trouvé Madère [1412-13]. On passa encore le cap Bojador, le cap Vert; on découvrit les Açores [1448]; on franchit cette ligne redoutable où l'on croyait que l'air brûlait comme le feu. Lorsqu'on eut pénétré au delà du Sénégal, on vit avec étonnement que les hommes, de couleur cendrée au nord de ce fleuve, devenaient entièrement noirs au midi. L'on aperçut, en arrivant au Congo, un nouveau ciel et de nouvelles étoiles [1484.] Mais ce qui encouragea plus puissamment l'esprit de découvertes, c'est l'or que l'on avait trouvé en Guinée.

[*Cap de Bonne-Espérance.* 1486.] On commença alors à moins mépriser les récits des anciens Phéniciens, qui prétendaient avoir fait le tour de l'Afrique, et l'on espéra qu'en suivant la même route, on pourrait arriver aux Indes orientales. Pendant que le roi Jean II envoyait par terre deux gentilshommes aux Indes (Covillam et Payva), Barthélemi Diaz touchait le promontoire qui borne l'Afrique au sud, et le nommait le cap des Tempêtes; mais le roi, sûr dès lors de trouver la route des Indes, l'appela le *cap de Bonne-Espérance* [1486].

C'est alors que la découverte du nouveau monde vint étonner les Portugais et redoubler leur émulation. Mais les deux nations auraient pu se disputer l'empire de la mer; on recourut au pape; Alexandre VI divisa les deux nouveaux mondes : tout ce qui était à l'orient des Açores devait appartenir au Portugal; tout ce qui était à l'occident fut donné à l'Espagne. On traça une ligne sur le globe, qui marqua les limites de ces droits réciproques, et qu'on appela la *ligne de démarcation*. De nouvelles découvertes dérangèrent bientôt cette ligne.

[*Vasco de Gama*. 1497-8.] Enfin le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné, donna le commandement d'une flotte au fameux Vasco de Gama [1497-1498]. Il reçut du prince la relation du voyage de Covillam; il emmena dix hommes condamnés à mort, qu'il devait risquer dans l'occasion, et qui, par leur audace, pouvaient mériter leur grâce. Il passa une nuit en prières dans la chapelle de la Vierge, et s'approcha de la sainte table la veille de son départ. Le peuple le conduisit tout en larmes au rivage. Un couvent magnifique a été fondé au lieu même d'où Gama était parti.

La flotte approchait du *terrible cap*, lorsque l'équipage, épouvanté par cette mer orageuse, et redoutant la famine, se révolta contre Gama. Rien ne put l'arrêter; il mit les chefs aux fers, et, pre-

nant lui-même le gouvernail, il doubla la pointe de l'Afrique. De plus grands dangers l'attendaient sur cette côte orientale, qu'aucun vaisseau européen n'avait encore visitée. Les Mores, qui faisaient le commerce de l'Afrique et de l'Inde, dressèrent des piéges à ces nouveaux venus, qui allaient partager avec eux. Mais l'artillerie les épouvanta, et Gama, traversant le golfe de sept cents lieues qui sépare l'Afrique de l'Inde, aborda à Calicut, treize mois après son départ de Lisbonne.

En descendant sur ce rivage inconnu, Vasco défendit aux siens de le suivre et de venir le défendre s'ils apprenaient qu'il fût en danger. Malgré les complots des Mores, il fit accepter au Zamorin l'alliance du Portugal.

[*Alvarès Cabral.*] Une nouvelle expédition suivit bientôt la première, sous les ordres d'Alvarès Cabral : l'amiral avait reçu des mains du roi un chapeau bénit par le pape. Après avoir passé les îles du cap Vert, il prit le large, s'éloigna beaucoup à l'occident, et vit une terre nouvelle, riche, fertile, où régnait un printemps éternel : c'était le Brésil, la contrée de tout le continent américain la plus voisine de l'Afrique. Il n'y a que trente degrés de longitude de cette terre au mont Atlas : c'était celle qu'on aurait dû découvrir la première [1500].

[*Albuquerque.*] [1505-1515]. L'habileté de Cabral, de Gama et d'Almeïda, premier vice-roi des Indes, déconcerta les efforts des Mores, divisa les naturels du pays, arma Cochin contre Calicut et Cananor. Quiloa et Sofala, en Afrique, reçurent la loi des Européens. Mais le principal fondateur de l'empire des Portugais dans les Indes fut le vaillant Albuquerque : il prit, à l'entrée du golfe Persique, Ormus, la ville la plus brillante et la plus polie de l'Asie [1507]. Le roi de Perse, dont elle avait dépendu, demandait un tribut aux Portugais; Albuquerque montre aux ambassadeurs des boulets et des grenades : « Voilà, dit-il, la monnaie des tributs que paye le roi de Portugal. »

[*Les Vénitiens.*] Cependant Venise voyait tarir les sources de sa richesse; la route d'Alexandrie commençait à être négligée. Le soudan d'Égypte ne percevait plus de droit de passage sur les denrées de l'Orient. Les Vénitiens, ligués avec lui, envoyèrent à Alexandrie des bois de construction qui, transportés à Suez, servirent à former une flotte [1508]. Elle eut d'abord l'avantage sur les Portugais dispersés; mais elle fut ensuite battue, ainsi que les autres armements qui continuèrent à descendre la mer Rouge. Pour prévenir de nouvelles attaques, Albuquerque proposait au roi d'Abyssinie de détourner le Nil, ce qui eût changé l'Égypte en désert.

Il fit de Goa le chef-lieu des établissements portugais dans l'Inde [1510]. L'occupation de Malaca et de Ceylan rendit les Portugais maîtres de la vaste mer qui termine au nord le golfe du Bengale [1511-1518]. Le conquérant mourut à Goa, pauvre et disgracié. Avec lui disparurent chez les vainqueurs toute justice, toute humanité. Longtemps après sa mort, les Indiens allaient au tombeau du grand Albuquerque lui demander justice des vexations de ses successeurs.

[*Empire des Portugais.*] Les Portugais s'étant introduits à la Chine et au Japon [1517-42], eurent quelque temps entre les mains tout le commerce maritime de l'Asie. Leur empire s'étendait sur les côtes de Guinée, de Mélinde, de Mosambique et de Sofala, sur celles des deux presqu'îles de l'Inde, sur les Moluques, Ceylan et les îles de la Sonde. Mais ils n'avaient guère dans cette vaste étendue de pays qu'une chaîne de comptoirs et de forteresses. La décadence de leurs colonies était accélérée par plusieurs causes : 1° l'éloignement des conquêtes; 2° la faible population du Portugal, peu proportionnée à l'étendue de ces établissements : l'orgueil national empêchait le mélange des vainqueurs et des vaincus; 3° l'amour du brigandage, qui se substitua bientôt à l'esprit du commerce; 4° le désordre de l'administration; 5° le monopole de la couronne; 6° enfin, les Portugais se contentaient de transporter les marchandises à Lisbonne, et ne les distribuaient pas dans l'Europe. Ils devaient tôt ou tard être supplantés par des rivaux plus industrieux.

[*Jean de Castro.*] La décadence de leur empire fut retardée par deux héros, Jean de Castro [1545-48] et Ataïde [1568-72]. Le premier eut à combattre les Indiens et les Turcs réunis. Le roi de Cambaie avait reçu du grand Soliman des ingénieurs, des fondeurs, et tous les moyens d'une guerre européenne. Castro n'en délivra pas moins la citadelle de Diu, et triompha dans Goa à la manière des généraux de l'antiquité. Il manquait de fonds pour réparer les fortifications de Diu : il fit un emprunt en son nom aux habitants de Goa, en leur donnant ses moustaches en gage. Il expira entre les bras de saint François Xavier, en 1548. On ne trouva que trois réaux chez cet homme, qui avait manié les trésors des Indes.

[*Ataïde.*] Le gouvernement d'Ataïde fut l'époque d'un soulèvement universel des Indes contre les Portugais : il fit face de tous côtés, battit l'armée du roi de Cambaie, forte de cent mille hommes, défit le Zamorin et lui fit jurer de ne plus avoir de vaisseaux de guerre. Lors même qu'il était encore pressé dans Goa, il refusa d'abandonner les possessions les plus éloignées, et fit partir pour Lisbonne les vaisseaux qui y portaient tous les ans les tributs des Indes.

Après lui, tout tomba rapidement. La division de l'Inde en trois gouvernements affaiblit encore la puissance portugaise. A la mort de Sébastien et de son successeur, le cardinal Henri [1581], l'Inde portugaise suivit le sort du Portugal, et passa entre les mains inhabiles des Espagnols [1582], jusqu'à ce que les Hollandais vinssent les débarrasser de ce vaste empire.

CHAPITRE XV.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE. — CONQUÊTES ET ÉTABLISSEMENTS DES ESPAGNOLS AUX QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES.

Christophe Colomb. — Découverte de l'Amérique, 12 octobre 1492. — Second voyage, 1493. — Troisième, 1498. — Découverte de la mer du Sud, 1513. — Cortez, conquête du Mexique, 1518-1521. — Pizarre, conquête du Pérou, 1524-1533. — Découvertes et établissements divers, 1540-1567.

« C'est ici le plus grand événement de notre globe, dont une moitié avait toujours été ignorée de l'autre. Tout ce qui a paru grand jusqu'ici semble disparaître devant cette espèce de création nouvelle.

» [*Christophe Colomb.*] Colombo, frappé des entreprises des Portugais, conçut qu'on pouvait faire quelque chose de plus grand, et par la seule inspection d'une carte de notre univers, jugea qu'il devait y en avoir un autre, et qu'on le trouverait en voguant toujours vers l'occident. Son courage fut égal à la force de son esprit, et d'autant plus grand qu'il eut à combattre les préjugés de tous les princes. Gênes, sa patrie, qui le traita de visionnaire, perdit la seule occasion de s'agrandir qui pouvait s'offrir pour elle. Henri VII, roi d'Angleterre, plus avide d'argent que capable d'en hasarder dans une si noble entreprise, n'écouta pas le frère de Colombo; lui-même fut refusé en Portugal par Jean II, dont les vues étaient entièrement tournées du côté de l'Afrique. Il ne pouvait s'adresser à la France, où la marine était toujours négligée, et les affaires autant que jamais en confusion sous la minorité de Charles VIII. L'empereur Maximilien n'avait ni ports pour une flotte, ni argent pour l'équiper. Venise eût pu s'en charger; mais, soit que l'aversion des Génois pour les Vénitiens ne permît pas à Colombo de s'adresser à la rivale de sa patrie, soit que Venise ne conçût de grandeur que dans son commerce d'Alexandrie et du Levant, Colombo n'espéra qu'en la cour d'Espagne. Ce ne fut pourtant qu'après huit ans de sollicitations que la cour d'Isabelle consentit au bien que le citoyen de Gênes voulait lui faire. La cour d'Espagne était pauvre : il fallut que le prieur Pérez et deux négociants, nommés Pinzone, avançassent dix-sept mille ducats pour les frais de l'armement. Colombo eut de la cour une patente, et partit enfin du port de Palos en Andalousie avec trois petits vaisseaux et un vain titre d'amiral.

» [*Découverte de l'Amérique.* 1492. — *Second voyage.* 1493.] Des îles Canaries, où il mouilla, il ne mit que trente-trois jours pour découvrir la première île de l'Amérique [12 octobre 1492], et pendant ce court trajet, il eut à soutenir plus de murmures de son équipage qu'il n'avait essuyé de refus des princes de l'Europe. Cette île, située environ à mille lieues des Canaries, fut nommé San-Salvador. Aussitôt il découvrit les autres îles Lucayes, Cuba, et Hispaniola, nommée aujourd'hui Saint-Domingue. Ferdinand et Isabelle furent dans une singulière surprise de le voir revenir au bout de sept mois avec des Américains d'Hispaniola, des raretés du pays, et surtout de l'or qu'il leur présenta. Le roi et la reine le firent asseoir et couvrir comme un grand d'Espagne, le nommèrent grand amiral et vice-roi du nouveau monde; il était regardé partout comme un homme unique envoyé du ciel. C'était alors à qui s'embarquerait sous ses ordres. Il repart avec une flotte de dix-sept vaisseaux [1493]. Il trouve encore de nouvelles îles, les Antilles et la Jamaïque. Le doute s'était changé en admiration pour lui à son premier voyage; mais l'admiration se tourna en envie au second.

» Il était amiral, vice-roi et pouvait ajouter à ces titres celui de bienfaiteur de Ferdinand et d'Isabelle. Cependant des juges, envoyés sur ses vaisseaux mêmes pour veiller sur sa conduite, le ramenèrent en Espagne. Le peuple, qui entendit que Colombo arrivait, courut au-devant de lui comme au-devant du génie tutélaire de l'Espagne : on tira Colombo du vaisseau, il parut, mais avec les fers aux pieds et aux mains.

» [*Troisième voyage.* 1498.] Ce traitement lui avait été fait par l'ordre de Fonseca, évêque de Burgos, intendant des armements [1]. L'ingratitude était aussi grande que les services. Isabelle en fut honteuse : elle répara cet affront autant qu'elle le put; mais on retint Colombo quatre années, soit

[1] *Codice diplomatico Colombo-Americano, ossia raccolta di documenti inediti, etc. Genova*, 1823, p. LIV, LV. *Voy.* dans le même recueil, la lettre de Colomb à la nourrice du prince D. Juan, lorsqu'il revenait prisonnier en Espagne, p. 297.

qu'on craignît qu'il ne prît pour lui ce qu'il avait découvert, soit qu'on voulût seulement avoir le temps de s'informer de sa conduite. Enfin, on le renvoya encore dans son nouveau monde [1498]. Ce fut à ce troisième voyage qu'il aperçut le continent à dix degrés de l'équateur, et qu'il vit la côte où l'on a bâti Carthagène [1].

» [*Americo Vespucci.*] La cendre de Colombo ne s'intéresse plus à la gloire qu'il eut pendant sa vie d'avoir doublé les œuvres de la création ; mais les hommes aiment à rendre justice aux morts, soit qu'ils se flattent de l'espérance qu'on la rendra mieux aux vivants, soit qu'ils aiment naturellement la vérité. Americo Vespucci, négociant florentin, jouit de la gloire de donner son nom à la nouvelle moitié du globe, dans laquelle il ne possédait pas un pouce de terre : il prétendit avoir le premier découvert le continent. Quand il serait vrai qu'il eût fait cette découverte, la gloire n'en serait pas à lui ; elle appartient incontestablement à celui qui eut le génie et le courage d'entreprendre le premier voyage. » (Voltaire.)

[*Les Espagnols aux Antilles. — Las Casas.*] Tandis que de hardis navigateurs poursuivent l'ouvrage de Colombo, que les Portugais et les Anglais découvrent l'Amérique du Nord, et que Balboa aperçoit, des hauteurs de Panama, l'Océan du Sud [1513], l'aveugle cupidité des colons espagnols dépeuplait les Antilles. Ces premiers conquérants du nouveau monde étaient la lie de l'ancien. Des aventuriers impatients de retourner dans leur patrie ne pouvaient attendre les lents bénéfices de l'agriculture ou de l'industrie. Ils ne connaissaient d'autres richesses que l'or. Cette erreur coûta dix millions d'hommes à l'Amérique. La race faible et molle qui occupait le pays, succomba bientôt à des travaux excessifs et malsains. La population d'Hispaniola était réduite, en 1507, d'un million d'hommes à soixante mille. Malgré les ordres bienfaisants d'Isabelle, malgré les efforts de Ximénès et les réclamations pathétiques des dominicains, la dépopulation s'étendit entre les tropiques. Personne n'éleva la voix en faveur des Américains avec plus de courage et d'opiniâtreté que le célèbre Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiapa, le protecteur des Indiens. Par deux fois il passa en Europe, et plaida solennellement leur cause devant Charles-Quint. Le cœur se brise, lorsqu'on lit dans sa *Destruycion de las Indias* les traitements barbares que souffraient ces malheureux [2].

[1] Dans un quatrième voyage [1501-1504], l'infortuné Colomb se vit refuser un abri dans les ports qu'il avait découverts. Il échoua sur la côte de la Jamaïque, et y resta un an dénué de tout secours : il écrivit de là une lettre pathétique à Ferdinand et à Isabelle. Il revint en Espagne, épuisé de fatigues, et la nouvelle de la mort d'Isabelle, sa protectrice, lui porta le dernier coup [1506].

« Que m'ont servi, dit-il dans cette lettre, vingt an- » nées de travaux, tant de fatigues et de périls? Je n'ai » pas aujourd'hui une maison en Castille, et si je veux » dîner, souper ou dormir, je n'ai pour dernier refuge » que l'hôtellerie ; encore le plus souvent l'argent me » manque-t-il pour payer mon écot... A moins d'avoir » la patience de Job, n'y avait-il pas de quoi mourir » désespéré, en voyant que dans un pareil temps, dans » l'extrême péril que je courais, moi et mon jeune fils, » et mon frère et mes amis, on me fermait cette terre » et ces ports que j'avais, par la volonté divine, gagnés » à l'Espagne, et pour la découverte desquels j'avais » sué du sang... Cependant je montai le mieux que je » pus au plus haut du vaisseau, poussant des cris d'a- » larme, et appelant les quatre vents à mon secours; » et rien ne me répondit... Épuisé, je m'endormis, et » j'entendis une voix pleine de douceur et de pitié, qui » prononçait ces paroles : « Homme insensé, homme » lent à croire et à servir ton Dieu! quel soin n'a-t-il » pas eu de toi depuis ta naissance? a-t-il fait davan- » tage pour Moïse et pour David son serviteur? Les » Indes, cette partie du monde si riche, il te les a don- » nées pour tiennes : tu en as fait part à qui il t'a plu. » Les barrières de l'Océan, qui étaient fermées de chaî- » nes si fortes, il t'en a donné les clefs... » Et moi, » comme à demi mort, j'entendais pourtant toute chose ; » mais jamais je ne pus trouver de réponse ; seulement » je me mis à pleurer mes erreurs. Celui qui me par- » lait, quel qu'il fût, termina par ces paroles : « Ras- » sure-toi, prends confiance ; car les tribulations des » hommes sont écrites sur la pierre et sur le marbre. » » ... S'il plaisait à Vos Majestés de me faire la grâce » d'envoyer un vaisseau de plus de soixante-quatre ton- » neaux avec des biscuits et quelques autres provisions, » il suffirait pour me porter en Espagne, moi et ces » pauvres gens. Que Vos Majestés m'accordent quelque » pitié. Que le ciel, que la terre pleurent pour moi. Qu'il » pleure pour moi, quiconque a de la charité, quicon- » que aime la vérité et la justice. Je suis resté ici dans » ces îles des Indes, isolé, malade, en grande peine, » attendant chaque jour la mort, environné d'innom- » brables sauvages, pleins de cruauté, si loin des sacre- » ments de notre sainte mère l'Église! Je n'ai pas un » maravédis pour faire une offrande spirituelle. Je sup- » plie Vos Majestés que, si Dieu me permet de sortir » d'ici, elles m'accordent d'aller à Rome et d'accomplir » d'autres pèlerinages. Que la sainte Trinité leur con- » serve la vie et la puissance! Donnée aux Indes dans » l'île de la Jamaïque, le 7 juillet de l'an 1503. » *Lettre de Colomb, réimprimée par les soins de l'abbé Morelli, à Bassano*, 1810.

[2] Las-Casas, *Brevissima relacion de la destruycion de las Indias*, éd. de Venise, 1643. Les femmes étaient attachées au travail de la terre, les hommes à celui des mines. Les générations périssaient. Une foule d'Indiens s'étranglaient. Je connais un Espagnol dont la cruauté a décidé plus de deux cents Indiens à se tuer. — P. 29. Il y

[*Fernand Cortez.*] On ne sait si on doit admirer davantage l'audace des conquérants de l'Amérique, ou détester leur férocité. Ils avaient découvert en quatre expéditions les côtes de la Floride, du Yucatan et du Mexique, lorsque Fernand Cortez partit de l'île de Cuba pour de nouvelles expéditions dans le continent [1519]. « Ce simple lieutenant du gouverneur d'une île nouvellement découverte, suivi de moins de six cents hommes, n'ayant que dix-huit chevaux et quelques pièces de campagne, va subjuguer le plus puissant État de l'Amérique. D'abord il est assez heureux pour trouver un Espagnol qui, ayant été neuf ans prisonnier à Yucatan, sur le chemin du Mexique, lui sert d'interprète. Cortez avance le long du golfe du Mexique, tantôt caressant les naturels du pays, tantôt faisant la guerre. Il trouve des villes policées où les arts sont en honneur. La puissante république de Tlascala, qui florissait sous un gouvernement aristocratique, s'oppose à son passage; mais la vue des chevaux, et le bruit seul du canon, mettaient en fuite ces multitudes mal armées. Il fait une paix aussi avantageuse qu'il le veut; six mille de ses nouveaux alliés de Tlascala l'accompagnent dans son voyage du Mexique. Il entre dans cet empire sans résistance, malgré les défenses du souverain : ce souverain commandait cependant, à qu'on dit, à trente vassaux dont chacun pouvait paraître à la tête de cent mille hommes armés de flèches et de ces pierres tranchantes qui leur tenaient lieu de fer.

» [*Mexico.*] La ville de Mexico, bâtie au milieu d'un grand lac, était le plus beau monument de l'industrie américaine; des chaussées immenses traversaient le lac tout couvert de petites barques faites de troncs d'arbres. On voyait dans la ville des maisons spacieuses et commodes, construites de pierres, des marchés, des boutiques qui brillaient d'ouvrages d'or et d'argent, ciselés et sculptés, de vaisselle de terre vernissée, d'étoffes de coton et de tissus de plumes qui formaient des dessins éclatants par les plus vives nuances. Auprès du grand marché était un palais où l'on rendait sommairement la justice aux marchands. Plusieurs palais de l'empereur Montézuma augmentaient la somptuosité de la ville : un d'eux était entouré de grands jardins où l'on ne cultivait que des plantes médicinales; des intendants les distribuaient gratuitement aux malades : on rendait compte au roi du succès de leurs usages, et les médecins en tenaient registre à leur manière, sans avoir l'usage de l'écriture. Les autres espèces de magnificence ne marquent que le progrès des arts; celle-là marque le progrès de la morale. S'il n'était pas de la nature humaine de réunir le meilleur et le pire, on ne comprendrait pas comment cette morale s'accordait avec les sacrifices humains dont le sang regorgeait à Mexico devant l'idole de Visiliputsli, regardé comme le dieu des armées. Les ambassadeurs de Montézuma dirent à Cortez, à ce qu'on prétend, que leur maître avait sacrifié dans ses guerres près de vingt mille ennemis chaque année dans le grand temple de Mexico : c'est peut-être une exagération; on aura voulu colorer par là les injustices du vainqueur de Montézuma; mais enfin, quand les Espagnols entrèrent dans le temple, ils trouvèrent parmi ses ornements des crânes d'hommes suspendus comme des trophées. Leur police, en tout le reste, était humaine et sage : l'éducation de la

avait un officier du roi qui reçut trois cents Indiens; au bout de trois mois il lui en restait trente : on lui en rendit trois cents; il les fit périr; on lui en donna encore, jusqu'à ce qu'il mourût et que le diable l'emportât. — Sans les frères franciscains et une sage *audience* qui fut établie, ils auraient dépeuplé le Mexique comme Hispaniola. — 142. Au Pérou, un Alonzo Sanchez rencontre une troupe de femmes chargées de vivres, qui ne s'enfuient point et les lui donnent; il prend les vivres et massacre les femmes. — 58. Ils creusaient des fossés, les remplissaient de pieux, et y jetaient pêle-mêle les Indiens qu'ils prenaient vivants, des vieillards, des femmes enceintes, de petits enfants, jusqu'à ce que la fosse fût comblée. — 61. Ils traînaient des Indiens après eux pour les faire combattre contre leurs frères, et les forçaient de manger de la chair d'Indien. — 83. Quand les Espagnols les traînaient dans les montagnes et qu'ils tombaient de fatigue, on leur cassait les dents avec la pomme de l'épée : alors les Indiens disaient : « Tuez-» moi ici, ici je veux rester mort. » — 72. Un Espagnol allant à la chasse ne trouve rien à donner à ses chiens. Il rencontre une femme avec un petit enfant, prend l'enfant, le taille en pièces, et distribue la chair entre ses chiens. — 116. J'ai vu de mes yeux les Espagnols couper les mains, le nez et les oreilles à des hommes et à des femmes, sans autre motif que leur caprice; et cela dans tant de lieux et tant de fois, qu'il serait trop long de l'énumérer. Je les ai vus dresser des dogues à chasser et mettre en pièces les Indiens. Je les ai vus arracher des enfants à la mamelle de leur mère et les lancer en l'air de toutes leurs forces. Un prêtre nommé Ocagna tira un enfant du feu où on l'avait jeté; un Espagnol survint, qui le lui arracha et l'y rejeta. Cet homme est mort subitement le lendemain, et j'ai été d'avis qu'on ne devait point l'enterrer. — 132. Je proteste sur ma conscience et devant Dieu que je n'ai point exagéré de la dix-millième partie tout ce qui s'est fait et se fait encore. — 134. Terminé à Valence, 1642, 8 décembre. — *Voy.* aussi l'ouvrage intitulé : *Aqui se contiene una disputa, o controversia, entre el Obispo don fray Bartolomé de Las Casas, Obispo que fué de la ciudad réal de Chiapa, y el doctor Gines de Sepulveda, Chronista del emperador nuestro, sobre que el doctor contendia que las conquistas de las Indias eran licitas.* 1550, *Valladolid.*

jeunesse formait un des plus grands objets du gouvernement. Il y avait des écoles publiques établies pour l'un et pour l'autre sexe : nous admirons encore les anciens Égyptiens d'avoir connu que l'année est d'environ trois cent soixante-cinq jours : les Mexicains avaient poussé jusque-là leur astronomie. La guerre était chez eux réduite en art : ce qui leur avait donné tant de supériorité sur leurs voisins. Un grand ordre dans les finances maintenait la grandeur de cet empire, regardé par ses voisins avec crainte et avec envie.

» [*Réception des Espagnols.*] Mais ces animaux guerriers sur qui les principaux Espagnols étaient montés, ce tonnerre artificiel qui se formait dans leurs mains, ces châteaux de bois qui les avaient apportés sur l'Océan, ce fer dont ils étaient couverts, leurs marches comptées par des victoires, tant de sujets d'admiration joints à cette faiblesse qui porte les peuples à admirer, tout cela fit que, quand Cortez arriva dans la ville de Mexico, il fut reçu par Montézuma comme son maître, et par les habitants comme leur dieu. On se mettait à genoux dans les rues quand un valet espagnol passait. On raconte qu'un cacique sur les terres duquel passait un capitaine espagnol, lui présenta des esclaves et du gibier : « Si tu es dieu, lui dit-il, voilà des hommes, mange-les; si tu es homme, voilà des vivres que ces esclaves t'appréteront.

» [*Montézuma.*] Peu à peu la cour de Montézuma, s'apprivoisant avec leurs hôtes, osa les traiter comme des hommes. Une partie des Espagnols étaient à la Vera-Cruz, sur le chemin du Mexique; un général de l'empereur, qui avait des ordres secrets, les attaqua, et quoique ses troupes fussent vaincues, il y eut trois ou quatre Espagnols de tués; la tête d'un d'eux fut même portée à Montézuma. Alors Cortez fit ce qui s'est jamais fait de plus hardi : il va au palais, suivi de cinquante Espagnols, emmène l'empereur prisonnier au quartier espagnol, le force à lui livrer ceux qui ont attaqué les siens à la Vera-Cruz, et fait mettre les fers aux pieds et aux mains de l'empereur même, comme un général qui punit un simple soldat; ensuite il l'engage à se reconnaître publiquement vassal de Charles-Quint. Montézuma et les principaux de l'empire donnent, pour tribut attaché à leur hommage, six cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, et de tout ce que l'industrie de plusieurs siècles avait fabriqué de plus rare. Cortez en mit à part le cinquième pour son maître, prit un cinquième pour lui, et distribua le reste à ses soldats.

» On peut compter parmi les grands prodiges, que les conquérants de ce nouveau monde se déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en souffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraisemblable : tandis que Cortez était près de subjuguer l'empire du Mexique avec cinq cents hommes qui lui restaient, le gouverneur de Cuba, Velasquez, plus offensé de la gloire de Cortez, son lieutenant, que de son peu de soumission, envoie presque toutes ses troupes, qui consistaient en huit cents fantassins, quatre-vingts cavaliers bien montés et deux petites pièces de canon, pour réduire Cortez, le prendre prisonnier, et poursuivre le cours de ses victoires. Cortez, ayant d'un côté mille Espagnols à combattre, et le continent à retenir dans la soumission, laissa quatre-vingts hommes pour lui répondre de tout le Mexique, et marcha, suivi du reste, contre ses compatriotes : il en défait une partie, il gagne l'autre. Enfin, cette armée, qui venait pour le détruire, se range sous ses drapeaux, et il retourne au Mexique avec elle.

» L'empereur était toujours en prison dans sa capitale, gardé par quatre-vingts soldats : celui qui les commandait, sur un bruit vrai ou faux que les Mexicains conspiraient pour délivrer leur maître, avait pris le temps d'une fête où deux mille des premiers seigneurs étaient plongés dans l'ivresse de leurs liqueurs fortes; il fond sur eux avec cinquante soldats, les égorge eux et leur suite sans résistance, et les dépouille de tous les ornements d'or et de pierreries dont ils s'étaient parés pour cette fête. Cette énormité, que tout le peuple attribuait avec raison à la rage de l'avarice, souleva ces hommes trop patients; et quand Cortez arriva, il trouva deux cent mille Américains en armes contre quatre-vingts Espagnols occupés à se défendre et à garder l'empereur. Ils assiégèrent Cortez pour délivrer leur roi : ils se précipitèrent en foule contre les canons et les mousquets. Les Espagnols étaient fatigués de tuer, et les Américains se succédaient en foule sans se décourager[1]. Cortez fut obligé de quitter la ville, où il eût été affamé;

[1] « Je leur déclarai que, s'ils s'obstinaient, je ne m'arrêterais que quand il ne resterait plus de vestiges de la ville et des habitants. Ils répondirent qu'ils étaient tous déterminés à mourir pour nous achever; que je pouvais voir les terrasses, les rues et les places pleines de monde; et qu'ils avaient calculé qu'en perdant vingt-cinq mille contre un, nous finirions les premiers. » Hernando Cortez, *Historia de la Nueva-Espania por su conquistador.* Ire lettre à Charles-Quint, 30 octobre 1520. — « Ils me demandaient pourquoi, fils du soleil, qui fait le tour du monde en vingt-quatre heures, j'en mettais davantage à les exterminer, à satisfaire le désir qu'ils avaient de mourir et de rejoindre le dieu du repos. » IIe lettre.

mais les Mexicains avaient rompu toutes les chaussées. Les Espagnols firent des ponts avec les corps des ennemis; dans leur retraite sanglante ils perdirent tous les trésors qu'ils avaient ravis pour Charles-Quint et pour eux. Vainqueur à la sanglante bataille d'Otumba, Cortez entreprit d'assiéger cette ville immense. Il fit faire par ses soldats et par les Tlascaliens qu'il avait avec lui, neuf bateaux, pour rentrer dans Mexico par le lac même qui semblait lui en défendre l'entrée. Les Mexicains ne craignirent point de donner un combat naval : quatre à cinq mille canots chargés chacun de deux hommes, couvrirent le lac, et vinrent attaquer les neuf bateaux de Cortez, sur lesquels il avait environ trois cents hommes. Ces neuf brigantins, qui avaient du canon, renversèrent bientôt la flotte ennemie. Cortez, avec le reste de ses troupes, combattait sur les chaussées. Sept ou huit Espagnols faits prisonniers furent sacrifiés dans le temple du Mexique. Mais enfin, après de nouveaux combats, on prit le nouvel empereur. C'est ce Gatimozin, si fameux par les paroles qu'il prononça lorsqu'un receveur des trésors du roi d'Espagne le fit mettre sur des charbons ardents, pour savoir en quel endroit du lac il avait fait jeter ses richesses : son grand prêtre, condamné au même supplice, jetait des cris; Gatimozin lui dit : « Et moi, suis-je sur un lit de roses? »

[*Prise de Mexico.* 1521.] Cortez fut maître absolu de la ville de Mexico [1521], avec laquelle tout le reste de l'empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, le Darien et toutes les contrées voisines. Quel fut le prix des services inouïs de Cortez? Celui qu'eut Colombo; il fut persécuté. Malgré les titres dont il fut décoré dans sa patrie, il y fut peu considéré; à peine put-il obtenir une audience de Charles-Quint. Un jour il fendit la presse qui entourait le coche de l'empereur, et monta sur l'étrier de la portière. Charles demanda quel était cet homme : « C'est, répondit Cortez, celui qui vous a donné plus d'États que vos pères ne vous ont laissé de villes. »

[*Pérou.*] Cependant les Espagnols cherchaient de nouvelles terres à conquérir et à dépeupler. Magalhaens avait tourné l'Amérique méridionale, traversé l'Océan Pacifique et fait le premier le tour du monde. Mais le plus grand État américain, après le Mexique, restait encore à découvrir. Un jour que les Espagnols pesaient quelques parcelles d'or, un Indien, renversant les balances, leur dit qu'à six soleils de marche vers le midi, ils trouveraient un pays où l'or était assez commun pour servir aux plus vils usages. Deux aventuriers, Pizarre et Almagro, un enfant trouvé et un gardeur de pourceaux devenu soldat, entreprirent la découverte et la conquête de ces vastes contrées que les Espagnols ont désignées par le nom de Pérou.

« Du pays de Cusco et des environs du tropique du Capricorne jusqu'à la hauteur de l'île des Perles, un seul roi étendait sa domination absolue dans l'espace de près de trente degrés : il était d'une race de conquérants qu'on appelait Incas. Le premier de ces Incas, qui avait subjugué le pays, et qui lui imposait des lois, passait pour le fils du Soleil. Les Péruviens transmettaient les principaux faits à la postérité par des nœuds qu'ils faisaient à des cordes. Ils avaient des obélisques, des gnomons réguliers pour marquer les points des équinoxes et des solstices. Leurs années étaient de trois cent soixante-cinq jours. Ils avaient élevé des prodiges d'architecture et taillé des statues avec un art surprenant. C'était la nation la plus policée et la plus industrieuse du nouveau monde.

» L'Inca Huescar, père d'Atabalipa, dernier Inca, sous qui ce vaste empire fut détruit, l'avait beaucoup augmenté et embelli. Cet Inca, qui conquit tout le pays de Quito, avait fait, par les mains de ses soldats et des peuples vaincus, un grand chemin de cinq cents lieues, de Cusco à Quito, à travers des précipices comblés et des montagnes aplanies. Des relais d'hommes, établis de demi-lieue en demi-lieue, portaient les ordres du monarque dans tout son empire. Telle était la police; et si on veut juger de la magnificence, il suffit de savoir que le roi était porté, dans ses voyages, sur un trône d'or qu'on trouva peser vingt-cinq mille ducats, et que la litière de lames d'or sur laquelle était le trône, était soutenue par les premiers de l'État.

» [*Pizarre.* 1532.] Pizarre attaqua cet empire avec deux cent cinquante fantassins, soixante cavaliers, et une douzaine de petits canons. Il arriva par la mer du Sud à la hauteur de Quito par delà l'équateur. Atabalipa, fils d'Huescar, régnait alors [1532]; il était vers Quito avec environ quarante mille soldats armés de flèches et de piques d'or et d'argent. Pizarre commença, comme Cortez, en offrant à l'Inca l'amitié de Charles-Quint. Quand l'armée de l'Inca et la petite troupe castillane furent en présence, les Espagnols voulurent encore mettre de leur côté jusqu'aux apparences de la religion. Un moine, nommé Valverde, s'avance avec un interprète vers l'Inca, une Bible à la main, et lui dit qu'il faut croire *tout ce que dit ce livre.* » L'Inca l'approchant de son oreille, et n'entendant rien, le jeta par terre, et le combat commença.

» Les canons, les chevaux et les armes de fer firent sur les Péruviens le même effet que sur les Mexicains : on n'eut guère que la peine de tuer; et Atabalipa, arraché de son trône d'or par les vainqueurs, fut chargé de fers. Pour se procurer une

liberté prompte, il s'obligea à donner autant d'or qu'une des salles de ses palais pouvait en contenir jusqu'à la hauteur de sa main, qu'il éleva en l'air au-dessus de sa tête. Chaque cavalier espagnol eut deux cent quarante marcs en or pur; chaque fantassin en eut cent soixante. On partagea dix fois environ autant d'argent dans la même proportion. Les officiers eurent des richesses immenses; et on envoya à Charles-Quint trente mille marcs d'argent, trois mille d'or non travaillé, et vingt mille marcs pesant d'argent, avec deux mille d'or en ouvrage du pays. L'infortuné Atabalipa n'en fut pas moins mis à mort.

» Diego d'Almagro marche à Cusco, à travers des multitudes qu'il faut écarter; il pénètre jusqu'au Chili. Partout on prend possession au nom de Charles-Quint. Bientôt après, la discorde se met entre les vainqueurs du Pérou, comme elle avait divisé Vélasquez et Fernand Cortez dans l'Amérique septentrionale.

» [*Guerres civiles.*] Almagro et les frères de Pizarre font la guerre civile dans Cusco même, la capitale des Incas: toutes les recrues qu'ils avaient reçues de l'Europe se partagent et combattent pour le chef qu'elles choisissent. Ils donnent un combat sanglant sous les murs de Cusco, sans que les Péruviens osent profiter de l'affaiblissement de leur ennemi commun. Enfin, Almagro fut fait prisonnier, et son rival lui fit trancher la tête; mais bientôt après il fut assassiné lui-même par les amis d'Almagro.

» Déjà se formait dans tout le nouveau monde le gouvernement espagnol: les grandes provinces avaient leurs gouverneurs; des tribunaux appelés *audiences*, étaient établis; des archevêques, des évêques, des tribunaux d'inquisition, toute la hiérarchie ecclésiastique exerçait ses fonctions comme à Madrid, lorsque les capitaines, qui avaient conquis le Pérou pour l'empereur Charles-Quint, voulurent le prendre pour eux-mêmes. Un fils d'Almagro se fit reconnaître gouverneur du Pérou; mais d'autres Espagnols, aimant mieux obéir à leur maître qui demeurait en Europe qu'à leur compagnon qui devenait leur souverain, le firent périr par la main du bourreau. » (Voltaire.)

Une nouvelle guerre civile fut de même étouffée. Charles-Quint, cédant enfin aux réclamations de Las Casas, avait garanti aux Indiens la liberté personnelle, en déterminant les tributs et services auxquels ils restaient assujettis [1542]. Les colons espagnols prirent les armes et se donnèrent pour chef Gonzalo Pizarre. Mais le nom du roi était si respecté, qu'il suffit, pour rétablir l'ordre, d'envoyer un vieillard, un inquisiteur (Pedro de la Gasca). Il rallia à lui la plupart des Espagnols, gagna les uns, battit les autres, et assura à l'Espagne la possession du Pérou [1546].

[*Empire espagnol en Amérique.*] *Tableau de l'empire espagnol en Amérique.* — Si l'on excepte le Mexique et le Pérou, l'Espagne ne possédait réellement que des côtes. Les peuples de l'intérieur ne pouvaient être soumis qu'à mesure qu'ils étaient convertis par les missions, et attachés au sol par la civilisation.

Découvertes et établissements divers. — 1540, Entreprise de Gonzalo Pizarre pour découvrir le pays à l'est des Andes; Orellana traverse l'Amérique méridionale, par une navigation de deux mille lieues. — Établissements : 1527, province de Vénézuela; 1535, Buenos-Ayres; 1536, province de Grenade; 1540, Sant-Iago; 1550, la Conception; 1555, Carthagène et Porto-Bello; 1567, Caraccas.

Administration. — Gouvernement politique : en Espagne, conseil des Indes, et cour de commerce et de justice; en Amérique, deux vice-rois, audiences, municipalités. Caciques, et *protecteurs* des Indiens. Gouvernement ecclésiastique (entièrement dépendant du roi): archevêques, évêques, curés ou doctrinaires, missionnaires, moines. Inquisition établie en 1570 par Philippe II.

Administration commerciale. Monopole. Ports privilégiés : en Amérique, la Vera-Cruz, Carthagène et Porto-Bello; en Europe, Séville (plus tard Cadix); *flotte* et galions. L'agriculture et les manufactures sont négligées en Espagne et en Amérique pour l'exploitation des mines; lent accroissement des colonies, et ruine de la métropole avant 1600[1]. Mais dans le cours du seizième siècle, l'énorme quantité de métaux précieux que l'Espagne doit tirer de l'Amérique contribue à en faire la puissance prépondérante de l'Europe.

CHAPITRE XVI.

DES LETTRES, DES ARTS ET DES SCIENCES, DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE. LÉON X ET FRANÇOIS Ier.

Le quinzième siècle a été celui de l'érudition[2];

[1] Pour la suite, voir l'excellente dissertation de M. Weiss sur la Décadence de l'industrie et du commerce en Espagne au dix-septième siècle.

[2] Sous le rapport de la culture des lettres, le quinzième siècle appartient tout entier au moyen âge. Pour la moitié de ce siècle, voyez *le Précis de l'Histoire du moyen âge*, par M. Desmichels.

l'enthousiasme de l'antiquité a fait abandonner la route ouverte si heureusement par Dante, Boccace et Pétrarque. Au seizième siècle, le génie moderne brille de nouveau pour ne plus s'éteindre.

La marche de l'esprit humain à cette époque présente deux mouvements très-distincts : le premier, favorisé par l'influence de Léon X et de François Ier, est particulier à l'Italie et à la France; le second est européen. — Le premier, caractérisé par les progrès des lettres et des arts, est arrêté en France par les guerres civiles, ralenti en Italie par les guerres étrangères; dans cette dernière contrée, le génie des lettres s'éteint sous le joug des Espagnols; mais l'impulsion donnée aux arts s'y prolonge jusqu'au milieu du siècle suivant. — Le second mouvement est le développement d'un esprit audacieux de doute et d'examen. Dans le dix-septième siècle, il doit être en partie arrêté par un retour aux croyances religieuses, en partie détourné vers les sciences naturelles; mais il reparaîtra au dix-huitième.

§ I. — Lettres et Arts.

Indépendamment des causes générales qui ont amené la renaissance des lettres, telles que les progrès de la sécurité et de l'opulence, la découverte des monuments de l'antiquité, etc., plusieurs causes particulières ont dû leur donner un nouvel essor chez les Italiens du seizième siècle : 1° les livres sont devenus communs, grâce aux progrès de l'imprimerie; 2° la nation italienne, ne pouvant plus influer sur son sort, cherche une consolation dans les jouissances de l'esprit; 3° une foule de princes, et surtout les Médicis, encouragent les savants et les artistes; les écrivains illustres profitent moins de cette protection.

[*Italie. Poésie.*] La poésie, qui, avec les arts, fait la principale gloire de l'Italie au seizième siècle, allie le goût et le génie dans la première partie de cette période. — La muse épique élève deux monuments immortels. — La comédie et la tragédie présentent des essais, à la vérité, médiocres. — Les genres les plus opposés, la satire et la pastorale, sont cultivés. C'est surtout dans ce dernier genre que l'on remarque la décadence rapide du goût.

Le Bofardo, mort en	1490	Le Trissin, mort en	1550
Machiavel. . . .	1529	Le Tasse	1596
L'Arioste	1533	Le Guarini. . . .	1619

[*Prose.*] L'éloquence, production tardive des littératures, n'a point le temps de se former. Mais plusieurs historiens approchent de l'antiquité.

Machiavel, mort en	1529	Paul Jove, mort en.	1552
Fr. Guichardin . .	1540	Baronius	1607
Bembo.	1547		

[*Érudition.*] Les langues anciennes sont cultivées autant que dans l'âge précédent, mais cette gloire est éclipsée par tant d'autres.

Pontanus, mort en .	1503	Sadolet, mort en .	1547
Alde Manuce. . .	1516	Fracastor. . . .	1553
Jean Second . . .	1523	J. C. Scaliger. . .	1558
Sannazar. . . .	1530	Vida	1563
A. J. Lascaris. . .	1535	P. Manuce. . . .	1574
Bembo.	1547	Alde Manuce. . .	1597

[*Arts.*] La supériorité dans les arts est en Italie le trait caractéristique du seizième siècle. Les anciens restent sans rivaux dans la sculpture, mais les modernes les égalent dans l'architecture, et dans la peinture ils les surpassent peut-être. — L'école romaine se distingue par la perfection du dessin, l'école vénitienne par la beauté du coloris.

Giorgion, mort en .	1511	Le Primatice, mort en	1564
Bramante. . . .	1514	Palladio	1568
Léonard de Vinci .	1520	Le Titien	1576
Raphaël	1518	Le Véronèse . . .	1588
Le Corrége . . .	1534	Le Tintoret . . .	1594
Le Parmesan. . .	1534	Augustin Carrache .	1601
Jules Romain. . .	1546	Le Caravage. . .	1609
Michel-Ange. . .	1564	Annibal Carrache .	1609
Jean d'Udine. . .	1564	Louis Carrache . .	1619

[*France.*] La France suit de loin l'Italie. L'historien Comines est mort en 1509. — François Ier fonde le Collége de France et l'Imprimerie Royale. Il encourage le poëte Marot [1544], et les frères du Bellay [1543, 1560], négociateurs et historiens. Sa sœur, Marguerite de Navarre [1549], cultive elle-même les lettres. François Ier honore le Titien, attire en France le Primatice et Léonard de Vinci. Il bâtit Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord, et commence le Louvre. Sous lui fleurissent Jean Cousin [1589], dessinateur et peintre; Germain Pilon, Philibert de l'Orme, Jean Goujon [1572], sculpteurs et architectes; les érudits Guillaume Budée [1540], Turnèbe [1565], Muret [1585], Henri Étienne [1598], célèbre imprimeur; enfin, les illustres jurisconsultes Dumoulin [1566], et Cujas [1590]. — Après le règne de François Ier, le poëte Ronsard [1585] jouit d'une estime peu durable; mais Montaigne [1592], Amyot [1593], et *la Satire Ménippée* donnent un nouveau caractère à la langue française.

[*Allemagne, Espagne, etc.*] Les autres pays sont moins riches en talents illustres. Cependant l'Allemagne cite son Luther, le cordonnier poëte Hans Sachs, et les peintres Albert Durer et Lucas Cranach. Le Portugal et l'Espagne ont leurs écrivains illustres, le Camoëns, Lope de Vega et Cer-

vantés; les Pays-Bas et l'Écosse, leurs érudits et leurs historiens, Juste-Lipse [1616] et Buchanan [1582].—Sur les quarante-trois universités fondées au seizième siècle, quatorze le furent par les seuls rois d'Espagne, dix par Charles-Quint.

§ II. — Philosophie et Sciences.

[*Philosophie.*] La philosophie dans le siècle précédent n'a été cultivée que par les érudits. Elle s'est bornée à attaquer la scolastique et à lui opposer le platonisme. Peu à peu, entraînée par un mouvement plus rapide, elle porta l'examen sur tous les objets. Mais on a trop peu d'observations; nulle méthode; l'esprit humain cherche au hasard. Beaucoup d'hommes découragés deviennent les plus audacieux sceptiques.

Érasme, mort en .	1535	Montaigne . . .	1592
Vivès	1540	G. Bruno, mort en .	1600
Rabelais	1553	Charron	1603
Cardan, mort en .	1576	Boehm, mort en. .	1624
Telesio.	1588	Campanella . . .	1639

[*Politique.*] La théorie de la politique naît avec Machiavel; mais au commencement du seizième siècle, les Italiens n'ont pas fait assez de progrès dans cette science pour voir qu'elle se concilie avec la morale.

Machiavel, mort en	1529	Bodin, mort en . .	1596
Thomas Morus . .	1535		

[*Sciences naturelles.*] Les sciences naturelles quittent les vains systèmes pour entrer dans la route de l'observation et de l'expérience.

Paracelse, mort en	1541	Gessner, mort en .	1565
Copernic	1543	Paré.	1592
Fallope.	1562	Viète	1603
Vésale	1564	Van Helmont. . .	1644

CHAPITRE XVII.

TROUBLES DES COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE LOUIS XIII. — RICHELIEU. 1610-1643.

Louis XIII. — Régence, Concini, Luynes, 1610-21. — Richelieu. — Siége de la Rochelle, 1627. — Guerre de Trente ans. Richelieu appuie les Suédois.— Guerre contre l'Espagne, 1636.—Conspiration de Cinq-Mars. — Mort de Richelieu et de Louis XIII, 1642-43.

Le caractère général du dix-septième siècle, c'est le progrès commun de la royauté et du tiers état. Le progrès de la royauté n'est suspendu que deux fois par les minorités de Louis XIII et de Louis XIV. Celui du tiers état ne s'arrête que vers la fin du règne de Louis XIV. A cette époque le roi n'ayant depuis longtemps rien à craindre de la noblesse, lui livre l'administration. Jusque-là tous les ministres, Concini, Luynes, Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois, sortaient de la roture, tout au plus de la petite noblesse. Quelques-uns des amiraux et des officiers supérieurs des armées de Louis XIV appartenaient aux derniers rangs du peuple.

Dans la première partie de ce siècle l'action politique est pour ainsi dire négative. Il s'agit d'annuler ce qui fait obstacle à la centralisation monarchique, les grands et les protestants; c'est l'œuvre de Richelieu. Dans la seconde moitié, il y a sous Colbert une tentative d'organisation législative, et surtout administrative; la production industrielle prend l'essor. La France agit puissamment au dedans et au dehors, elle produit, elle combat. Mais la production ne marche point du même pas que la consommation. La France s'épuise à compléter son territoire par des conquêtes nécessaires et glorieuses. Le cours de sa prospérité intérieure est aussi retardé par la grandeur des guerres et des conquêtes; elle l'est par la réaction aristocratique. La noblesse s'empare du pouvoir monarchique, se place partout entre le roi et le peuple, et communique à la royauté sa propre décrépitude.

[*Louis XIII. — Marie de Médicis, régente. — Concini.*] Henri IV avait eu grand'peine à se tenir entre les protestants et les catholiques. Lorsqu'il mourut, cette indécision ne pouvait plus continuer; il fallait se jeter d'un côté, et c'eût été du côté protestant. La grande guerre d'Allemagne qui commençait, lui offrait le rôle magnifique de chef de l'opposition européenne contre la maison d'Autriche, le rôle que prit vingt ans plus tard Gustave-Adolphe. Le roi mort, un enfant, Louis XIII, une régente italienne, Marie de Médicis, son ministre italien, Concini, ne pouvaient continuer Henri IV. Cet enfant, cette femme, ne pouvaient monter à cheval pour aller guerroyer contre l'Autriche. Ne pouvant combattre l'Autriche, il fallait l'avoir pour amie. Ne pouvant mener les grands et les protestants en Allemagne à une croisade protestante, il fallait, s'il était possible, gagner les grands et affaiblir les protestants. Cette politique de Concini, tant blâmée des historiens, reçoit sa justification du premier juge en cette matière, de Richelieu lui-même, dans un de ses écrits. Les grands à qui Henri IV n'avait pu ôter leurs places fortes, un Condé, un d'Épernon, un Bouillon, un Longueville, se trouvaient tous armés à sa mort, ils exi-

gèrent de l'argent, et il fallut, pour éviter la guerre civile, leur livrer le trésor de Henri IV (douze millions, et non trente, selon Richelieu). Puis ils demandèrent les états généraux [1614]. Ces états qui du reste ne firent rien, répondirent peu à l'attente des grands; ils se montrèrent dévoués à la couronne, le Tiers réclama une déclaration de l'indépendance de la couronne à l'égard du pape. Les grands n'ayant rien pu tirer des états, eurent recours à la force, et s'allièrent aux protestants [1615]; bizarre alliance du vieux parti féodal avec la réforme religieuse du seizième siècle. Concini, lassé des moyens termes, fit arrêter le prince de Condé, chef de la coalition; cette démarche hardie annonçait une nouvelle politique; il venait de s'attacher le jeune Richelieu [1616].

[*De Luynes*. 1617.] Une intrigue de cour renversa Concini au profit du jeune Luynes, domestique favori du petit roi, qui lui persuada de s'affranchir de son ministre et de sa mère [1617]. Concini fut assassiné, sa veuve Léonora Galigaï exécutée comme sorcière. Leur vrai crime était le brigandage et la vénalité. Luynes ne fit guère que continuer le ministère de Concini. Il avait un ennemi de plus, la mère du roi, qui par deux fois fit craindre une guerre civile. Les protestants se montraient chaque jour plus menaçants. Ils réclamaient, les armes à la main, l'exécution de ce dangereux édit de Nantes qui laissait subsister une république dans le royaume. Luynes les poussa à bout en réunissant le Béarn à la couronne, et déclarant que dans cette province les biens ecclésiastiques seraient rendus aux catholiques. C'est précisément ce que l'empereur voulait faire en Allemagne, et ce qui fut la cause principale de la guerre de Trente ans. Richelieu s'y prit mieux plus tard. Il n'inquiéta point les protestants pour les biens usurpés, il ne toucha qu'à leurs places fortes. Leur assemblée de la Rochelle, en 1621, publia une déclaration d'indépendance, partagea en huit cercles les sept cents églises réformées de France, régla les levées d'argent et d'hommes, en un mot organisa la république protestante. Ils offraient cent mille écus par mois à Lesdiguières pour qu'il se mît à leur tête et organisât leur armée. Mais le vieux soldat ne voulut point, à quatre-vingts ans, quitter sa petite royauté du Dauphiné pour accepter la conduite de ce parti indisciplinable. Luynes, qui avait pris le commandement des armées, et le titre de connétable, échoua honteusement devant Montauban, où il avait conduit le roi. Il mourut dans cette campagne [1621].

[*Richelieu.—Guerre contre le pape et les protestants.—Intrigues de Gaston.*] Ce ne fut que deux ans après que la reine mère parvint à introduire au conseil sa créature, Richelieu [1624]. Le roi avait de l'antipathie pour cet homme, dans lequel il semblait pressentir un maître. La première pensée de Richelieu fut de neutraliser l'Angleterre, seule alliée des protestants de France. Cela fut fait de deux manières. D'une part, on soutint la Hollande, on lui prêta de l'argent pour en obtenir des vaisseaux; de l'autre, le mariage du roi d'Angleterre avec la belle Henriette de France, fille de Henri IV, augmenta l'indécision naturelle de Charles I[er] et la défiance des Anglais pour son gouvernement. Le cardinal commençait ainsi par une alliance avec les Anglais et les Hollandais hérétiques, et une guerre contre le pape; on put juger d'après cela quelle liberté d'esprit il portait dans la politique. Le pape, livré aux Espagnols, occupait pour eux le petit canton suisse de la Valteline, leur gardant la porte des Alpes, par où leurs possessions d'Italie communiquaient avec l'Autriche. Richelieu achète des troupes suisses, les envoie contre celles du pape, et rend la Valteline aux Grisons, non sans s'être assuré, par une décision de la Sorbonne, qu'il peut le faire en sûreté de conscience. Après avoir battu le pape, il bat l'année suivante [1525] les protestants qui ont repris les armes; il les bat et les ménage, ne pouvant encore les écraser. Il était entravé dans l'exécution de ses grands projets par les plus méprisables intrigues. Des femmes excitaient des jeunes gens; les domestiques de Gaston, duc d'Orléans, aiguillonnaient sa paresseuse ambition. Ils voulaient lui donner un appui au dehors en lui faisant épouser une princesse étrangère. Richelieu essaya d'abord de les gagner. Il donna le bâton de maréchal à d'Ornano, gouverneur de Gaston. Ils s'enhardirent par là, et complotèrent sa mort. Richelieu fit encore venir leur principal complice, le jeune Chalais, et n'obtint rien. Alors, changeant de moyens, il livra Chalais à une commission du parlement de Bretagne, et le fit décapiter [1626]. Gaston, pendant qu'on coupait la tête à son ami, épousa, sans mot dire, mademoiselle de Montpensier. D'Ornano, enfermé à la Bastille, y mourut bientôt, sans doute empoisonné. Les favoris de Gaston étaient sujets à mourir à la Bastille [Puylaurens, en 1635]. Telle était la politique du temps, telle nous la lisons dans le Machiavel du XVII[e] siècle, Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin. La devise de ces politiques, telle que la donne Naudé, c'est : *Salus populi suprema lex esto*. Du reste, ils s'accordent sur le choix des moyens. C'est cette doctrine atroce qui inspira nos terroristes de 93. Elle semble n'avoir laissé à Richelieu ni doutes ni remords. Comme il expirait, le prêtre lui demanda s'il pardonnait à ses ennemis. « Je n'en ai jamais eu d'autres, répondit-il, que ceux de l'État. » Il

avait dit à une autre époque ces paroles qui font frémir : « Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé ; mais, quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. »

[*Prise de la Rochelle.*] Effectivement, il marcha en ligne droite, avec une inflexibilité terrible. Il supprima la charge de connétable. Celle d'amiral de France, il la prit pour lui sous le titre de surintendant général de la navigation. Ce titre voulait dire d'avance : destructeur de la Rochelle. Sous prétexte d'économie, il ordonna la réduction des pensions et la démolition des forteresses. La forteresse du protestantisme, la Rochelle, fut enfin attaquée. Un fat qui gouvernait le roi d'Angleterre, le beau Buckingham, s'était déclaré solennellement amoureux de la reine de France ; on lui ferma l'entrée du royaume, et il fit déclarer la guerre à la France. L'Anglais promit des secours à la Rochelle, elle se souleva, et tomba sous la serre de Richelieu [1627-28]. Buckingham vint avec quelques mille hommes se faire battre dans l'île de Rhé. Charles Ier eut ensuite bien d'autres affaires. Avec la fameuse *pétition des droits* [1628] commença la révolution d'Angleterre ; Richelieu n'y fut rien moins qu'étranger. Cependant la Rochelle, abandonnée des Anglais, se vit isolée de la mer par une prodigieuse digue de quinze cents toises ; on en distingue encore les restes à la mer basse. Le travail dura plus d'un an, la mer emporta plus d'une fois la digue. Richelieu ne lâcha pas prise. L'Amsterdam française dont Coligni avait cru se faire le Guillaume d'Orange, fut saisie dans ses eaux, et méditerranisée ; isolée de son élément, elle ne fit plus que languir. Le protestantisme fut tué du même coup, au moins comme parti politique. La guerre traîna encore dans le Midi. Le fameux duc de Rohan lui-même finit par s'arranger pour cent mille écus.

[*Guerre d'Italie.* 1629-30.] Après avoir brisé le parti protestant en France, Richelieu battit le parti catholique en Europe ; il força les Espagnols dans leur Italie où ils régnaient depuis Charles-Quint. Il trancha par une vive et courte guerre le nœud de la succession de Mantoue et de Montferrat, petites possessions, mais grandes positions militaires. Le dernier duc les avait léguées à un prince français, au duc de Nevers. Les Savoyards, fortifiés au Pas de Suze, se croyaient inexpugnables ; Richelieu lui-même le pensait ainsi. Le roi emporta de sa personne cette terrible barrière ; le duc de Nevers fut affermi, la France eut un avant-poste en Italie, et le duc de Savoie sut que les Français passaient chez lui quand ils voulaient [1630].

[*Journée des dupes.*] Pendant cette belle guerre, la mère du roi, les courtisans, les ministres même en faisaient une sourde et lâche à Richelieu. Ils crurent l'avoir détrôné. Il revit Louis, lui parla un quart d'heure, et se retrouva roi. Cette journée fut appelée la *journée des dupes*. Ce fut une comédie. Le cardinal fit ses paquets le matin, et ses ennemis en firent autant le soir. Mais la pièce eut son côté tragique. Le cardinal fit prendre les deux Marillac, le maréchal et le surintendant, tous deux ses créatures, qui avaient tourné contre lui. Sans parler du crime de péculat et de concussion, si commun à cette époque, ils étaient coupables d'avoir essayé de faire manquer la guerre d'Italie, en retenant les sommes qui y étaient destinées. L'un d'eux eut la tête tranchée. Ce qu'il y eut d'odieux, c'est qu'il fut jugé par une commission, par ses ennemis personnels, dans une maison particulière, dans le palais même du cardinal, à Ruel.

[*Révolte de Gaston.—Montmorency décapité.*] La reine mère, plus embarrassante, avait été arrêtée, intimidée. On l'avait décidée à s'enfuir à Bruxelles avec son fils Gaston. Celui-ci, aidé par le duc de Lorraine, dont il avait épousé la fille en secondes noces, rassemble quelques troupes de vagabonds, et se jette en France. Il y était appelé par les grands, entre autres par Montmorency, gouverneur du Languedoc. Les grands voulaient cette fois jouer quitte ou double. Pour aller joindre Montmorency, il fallait traverser le royaume. Les soldats mal payés de Gaston se payèrent de leurs mains sur la route. Partout les villes fermèrent leurs portes à ces brigands. La jonction eut lieu à Castelnaudari, et ils n'en furent pas moins battus [1632]. Gaston jeta les armes et fit encore la paix en livrant ses amis ; il jura expressément *d'aimer les ministres du roi, en particulier M. le cardinal.* Montmorency, blessé et pris, fut impitoyablement décapité à Toulouse. On plaignit ce dernier représentant du monde chevaleresque et féodal. Déjà son parent le duc de Bouteville, père du célèbre Luxembourg, avait eu la tête tranchée en 1627, pour s'être battu en duel. Lorsque de pareilles têtes tombaient, les grands commençaient à comprendre qu'il ne fallait plus se jouer de l'État et de la loi.

[*Guerre de Trente ans.*] C'était alors le plus fort de la guerre de Trente ans. Richelieu ne pouvait y intervenir directement, tant qu'il avait les grands sur les bras. L'empereur avait alors frappé le parti protestant ; le Palatin était ruiné [1623], le roi de Danemark quittait la partie [1629]. Les armées catholiques avaient à leur tête les plus grands généraux, le tacticien Tilly et ce démon de la guerre, Waldstein. Pour relever les protestants, pour remuer cette lourde Allemagne, il fallait un mouvement du dehors. Richelieu fouilla le Nord au delà

du Danemark, et de Suède il tira Gustave-Adolphe. Il le débarrassa d'abord de la guerre de Pologne; il lui donna de l'argent, lui ménagea l'alliance des Provinces-Unies et du roi d'Angleterre. En même temps, il fut assez adroit pour décider l'empereur à désarmer. Le Suédois, pauvre prince qui avait plus à gagner qu'à perdre, se lança dans l'Allemagne, fit une guerre à coups de foudre, déconcerta les fameux tacticiens, les battit à son aise pendant qu'ils étudiaient ses coups; il leur enleva d'un revers tout le Rhin, tout l'occident de l'Allemagne. Richelieu n'avait pas prévu qu'il irait si vite. Heureusement, Gustave périt à Lutzen, heureusement pour ses ennemis, pour ses alliés, pour sa gloire. Il mourut pur et invaincu [1632].

[*Période française*. 1635-48.—*Bernard de Weimar.*] Richelieu continue les subsides aux Suédois, ferme la France du côté de l'Allemagne en confisquant la Lorraine, et déclare la guerre aux Espagnols [1635]. Il croyait la maison d'Autriche assez matée pour pouvoir entrer en partage de ses dépouilles. Il avait acheté le meilleur élève de Gustave-Adolphe, Bernard de Saxe-Weimar. Cependant cette guerre fut d'abord difficile. Les Impériaux entrèrent par la Bourgogne et les Espagnols par la Picardie. Ils n'étaient plus qu'à trente lieues de Paris. On déménageait, le ministre lui-même semblait avoir perdu la tête. Les Espagnols furent repoussés [1636]. Bernard de Weimar gagna, au profit de la France, ses belles batailles de Rhinfeld et de Brisach; Brisach, Fribourg, ces places imprenables, furent prises pourtant. La tentation devenait forte pour Bernard; il souhaitait, avec l'argent de la France, se former une petite souveraineté sur le Rhin; son maître, le grand Gustave, n'en avait pas eu le temps; Bernard ne l'eut pas davantage. Il mourut à trente-six ans, fort à propos pour la France et pour Richelieu [1639].

[*Catalogne et Portugal.* 1640. — *Cinq-Mars.*] L'année suivante [1640], le cardinal trouva moyen de simplifier la guerre. Ce fut d'en créer une à l'Espagne chez elle, et plus d'une. L'est et l'ouest, la Catalogne et le Portugal, prirent feu en même temps. Les Catalans se mirent sous la protection de la France. L'Espagne voulait faire comme Richelieu, lui ménager chez lui une bonne guerre intérieure. Elle traitait avec Gaston, avec les grands. Le comte de Soissons, qui fit feu avant l'ordre, fut obligé de se sauver chez les Espagnols, et fut tué en combattant pour eux près de Sedan [1641]. La faction ne se découragea pas; un nouveau complot fut tramé, de concert avec l'Espagne. Le jeune Cinq-Mars, grand écuyer et favori de Louis XIII, s'y jeta avec l'étourderie qui avait perdu Chalais. Le discret de Thou, fils de l'historien, sut l'affaire et ne dit mot. Le roi lui-même n'ignorait pas qu'on tramait la perte du ministre. Celui-ci, qui était alors bien malade, semblait perdu sans ressource. Ayant pourtant réussi à se procurer une copie de leur traité avec l'étranger, il eut encore le temps de faire le procès à ses ennemis avant de mourir. Il fit couper la tête à Cinq-Mars et à de Thou; le duc de Bouillon, qui avait déjà le couteau sur la gorge, se racheta en rendant sa ville de Sedan, le foyer de toutes les intrigues. A l'autre bout de la France, Richelieu prenait en même temps Perpignan aux Espagnols. Ces deux places furent un legs du cardinal à la France, qu'elles couvrent au nord et au midi. La même année mourut le grand homme [1642].

TROISIÈME PÉRIODE.

[1648 - 1789.]

PREMIÈRE PARTIE DE LA TROISIÈME PÉRIODE.

1648-1715.

CHAPITRE XVIII.

TROUBLES SOUS MAZARIN. COMMENCEMENT DE COLBERT. LOUIS XIV. 1643-1661.

Administration de Mazarin. — Bataille de Rocroi, 1643. Victoires de Condé; traité de Westphalie, 1648. — La Fronde, 1648-53. — Traité des Pyrénées, 1659. — Louis XIV gouverne par lui-même, 1661. Administration de Colbert.

[*Louis XIV*. 1643.—*Mazarin*.] La mort de Richelieu fut une délivrance pour tout le monde. On respira. Le peuple fit des chansons. Le roi les chanta lui-même, tout mourant qu'il était. Sa veuve, Anne d'Autriche, fut régente au nom du nouveau roi, Louis XIV, alors âgé de six ans. La France, après Richelieu et Louis XIII, se trouvait, comme après Henri IV, sous une molle main de femme qui ne savait résister ni retenir. Il n'y avait plus, dit un contemporain, que trois petits mots dans la langue française : « La reine est si bonne! » Le Concini de cette nouvelle Marie de Médicis fut un Italien de beaucoup d'esprit, le cardinal Mazarin. Son administration, aussi déplorable au dedans que glorieuse au dehors, fut troublée par la ridicule révolution de la Fronde, et couronnée par les deux traités de Westphalie et des Pyrénées; le premier est resté la charte diplomatique de l'Europe jusqu'à la révolution française. Le bien, le mal, c'était également l'héritage de Richelieu. Richelieu avait tendu à l'excès le ressort du gouvernement; il se détendit tout naturellement sous Mazarin. Richelieu, ayant à rendre chaque jour quelque combat à mort, avait vécu, en finances, d'expédients tyranniques. Il avait mangé le présent, l'avenir même, en tuant le crédit. Mazarin, recevant les choses en cet état, augmenta le désordre, laissa prendre et prit lui-même. Il laissait à sa mort deux cents millions de biens. Il avait toutefois trop d'esprit pour ne pas sentir le prix de l'ordre. Au lit de la mort, il dit à Louis XIV, qu'il croyait s'acquitter de tout envers lui, en lui donnant Colbert. Du reste, une partie de cet argent volé fut employé honorablement. Il envoya Gabriel Naudé par toute l'Europe pour acheter à tout prix des livres précieux; il forma ainsi son admirable *bibliothèque Mazarine*, et il l'ouvrit au public. Ce fut la première bibliothèque publique à Paris. En même temps il faisait donner à Descartes, retiré en Hollande, une pension de mille écus, qu'il lui fit payer exactement.

[*Rocroi*. 1643.] Le nouveau règne fut inauguré par des victoires. L'infanterie française prit pour la première fois sa place dans le monde par la bataille de Rocroi [1643]. Cet événement est bien autre chose qu'une bataille, c'est un grand fait social. La cavalerie est l'arme aristocratique, l'infanterie l'arme plébéienne. L'apparition de l'infanterie est celle du peuple. Chaque fois qu'une nationalité surgit, l'infanterie apparaît. Tel peuple, telle infanterie. Depuis un siècle et demi que l'Espagne était une nation, le fantassin espagnol régnait sur les champs de bataille, brave sous le feu, se respectant lui-même, quelque déguenillé qu'il fût, et faisant partout respecter le *senor soldado*; du reste, sombre, avare et avide, mal payé, mais sujet à patienter en attendant le pillage de quelque bonne ville d'Allemagne ou de Flandre. Ils avaient juré au temps de Charles-Quint, « par le sac de Florence »; ils avaient pillé Rome, puis Anvers, puis je ne sais combien de villes des Pays-Bas. Parmi les Espagnols, il y avait des hommes de toutes nations, surtout des Italiens. Le caractère national disparaissait. L'esprit de corps, et le vieil honneur de l'armée les soutenaient encore, lorsqu'ils furent portés par terre à la bataille de Rocroi. Le soldat

qui prit leur place, fut le soldat français, l'idéal du soldat, la fougue disciplinée. Celui-ci, loin encore à cette époque de comprendre la patrie, avait du moins un vif sentiment du pays. C'était une gaillarde population de fils de laboureurs, dont les grands-pères avaient fait les dernières guerres de religion. Ces guerres de partisans, ces escarmouches à coups de pistolet, firent toute une nation de soldats; il y eut dans les familles des traditions d'honneur et de bravoure. Les petits-fils, enrôlés, conduits par un jeune homme de vingt ans, le grand Condé, forcèrent à Rocroi les lignes espagnoles, enfoncèrent les vieilles bandes aussi gaiement que leurs descendants franchirent, sous la conduite d'un autre jeune homme, les ponts d'Arcole et de Lodi.

Depuis Gustave-Adolphe, la guerre s'était inspirée d'un plus libre génie. On croyait moins à la force matérielle, davantage à la force morale. La tactique était, si je puis dire, devenue spiritualiste. Dès qu'on sentait le dieu en soi, on marchait, sans compter l'ennemi. Il fallait en tête un homme audacieux, un jeune homme qui crût au succès. Condé à Fribourg jeta son bâton dans les rangs ennemis; tous les Français coururent le ramasser.

[*Traité de Westphalie.* 1648.] La victoire engendre la victoire. Les lignes de Rocroi forcées, la barrière de l'honneur espagnol et allemand fut forcée pour jamais. L'année suivante [1644], l'habile et vieux Mercy laisse emporter les lignes de Thionville, Condé prend Philipsbourg et Mayence, la position centrale du Rhin. Mercy est de nouveau battu, et complétement, à Nordlingue [1645]. En 1646, Condé prend Dunkerque, la clef de la Flandre et du détroit. Enfin, le 20 août 1648, il gagne dans l'Artois la bataille de Lens. Le 24 octobre fut signée la paix de Westphalie. Condé avait simplifié les négociations.

[*Condé.*] Ces cinq années de succès inouïs furent fatales au bon sens de Condé. Il ne se douta pas du peuple qui avait gagné ses victoires; il les prit pour lui même, et tout le monde, il est vrai, pensait comme lui. Voilà ce qui lui fit jouer dans la Fronde ce rôle de matamore, de héros de théâtre; puis trompé, désappointé, impuissant et ridicule, il se fâcha, passa à l'ennemi; mais il fut battu dès qu'il ne commanda plus à des Français.

[*La Fronde.*] L'année même de ce glorieux traité de Westphalie, qui terminait la guerre européenne et donnait l'Alsace à la France, éclata la plus ridicule des révolutions. La *Fronde* (cette guerre d'enfants, nommée fort bien du nom d'un jeu d'enfant) fut sans doute comique dans ses événements, mais bien plus dans son principe : c'était, au fond, la révolte des légistes contre la loi. Le parlement s'arma contre l'autorité royale, dont il procédait. Il prit pour lui le pouvoir des états généraux, et se prétendit le délégué de la nation qui n'en savait rien. C'était le temps où le parlement d'Angleterre, véritable parlement dans le sens politique du mot, coupait la tête à son roi [1649]. En récompense, la populace de Naples se faisait un roi d'un pêcheur [Masaniello, 1648]. Notre parlement, composé de gens de loi qui achetaient leur charge, n'en voulait pas à la dynastie, à la royauté, mais seulement au pouvoir royal. Leur conduite depuis deux siècles ne faisait prévoir rien de semblable. Ils avaient montré pendant les guerres de religion beaucoup de frayeur et de docilité. Favorables pour la plupart aux idées nouvelles, ils avaient pourtant enregistré la Saint-Barthélemi. Sous Richelieu, même docilité; les parlements lui avaient fourni des commissions pour ses justices sanguinaires, et n'en avaient pas moins été maltraités, violentés, interdits [Paris, 1635; Rouen, 1640]. Ils portaient alors la tête bien basse. Quand ils la relevèrent, qu'ils la sentirent encore sur leurs épaules, et virent que le maître était bien mort, ils se sentirent braves, ils parlèrent haut. Ce fut une gaie et vive échappée d'écoliers entre deux maîtres sévères, entre Richelieu et Louis XIV, entre la violence et la force.

[*Molé. — Retz.*] Dans cette tragi-comédie, les plus amusantes figures après celles du *Mars français*, comme on appelait Condé, ce sont les chefs opposés des deux partis du parlement: l'immobile président Molé, simple barre de fer, qui ne mollissait contre aucun homme ni aucune idée; d'autre part, la mobilité elle-même personnifiée dans le coadjuteur, le fameux cardinal de Retz. Ce pétulant jeune homme avait commencé par écrire à dix-sept ans une histoire de la conjuration de Fiesque; puis, pour joindre la pratique à la théorie, il était entré dans une conjuration contre le cardinal de Richelieu. Sa joie était de s'entendre appeler le petit Catilina. Quand il entrait au sénat parisien, il laissait passer un poignard de sa poche. Ayant su que César avait eu des dettes, il eut des dettes. Comme César, il a laissé des Commentaires. Il ne lui manquait que Pharsale.

L'extrême misère du peuple ne permettant guère de nouvel impôt, Mazarin vivait de ressources fortuites, de vexations. Son surintendant des finances, Émeri, autre Italien, ayant retranché quatre années de traitement aux compagnies souveraines en compensation d'un droit onéreux, il exempta le parlement. Le parlement ne voulut pas être exempté seul, et refusa l'enregistrement des édits. Il déclara son *union* avec les compagnies souveraines, en invitant les autres parlements à y accéder [13 mai, 15 juin 1648]. Mazarin crut frapper

un grand coup en faisant arrêter quatre conseillers, pendant qu'on apportait dans Notre-Dame les drapeaux pris à la bataille de Lens, et qu'on chantait le *Te Deum*. Ce fut le commencement de l'insurrection. Des quatre prisonniers, le plus cher au peuple était un vieux conseiller imbécile, qui plaisait par sa rudesse et ses beaux cheveux blancs. Il s'appelait Broussel. Le peuple s'ameute devant sa porte. Une vieille servante pérore. Peu à peu le bruit gagne. Cent mille âmes se mettent à crier : « Liberté et Broussel! »

[*La cour à Saint-Germain.*] Les princes, les grands, le parlement, le petit peuple, tout le monde se trouve d'accord contre le Mazarin. La reine est obligée de sortir de Paris avec son fils enfant. Ils couchent à Saint-Germain sur la paille. C'était un mauvais temps pour les rois. La reine d'Angleterre, réfugiée à Paris, restait l'hiver au lit, faute de bois. Cependant le parlement lève des troupes, les procureurs montent à cheval, chaque porte cochère fournit un laquais armé. Le vicomte de Turenne, qui était de cette intrigante maison de Bouillon, croit le moment venu de recouvrer Sedan, et se fait un instant le général de la Fronde. Cet homme, froid et grave, faisait aussi en cela sa cour à madame de Longueville; tout général, tout chef de parti, tout vrai héros de roman ou d'histoire, devait alors nécessairement avoir une dame de ses pensées, et être amoureux.

[*Arrestation des princes.* 1650. — *Traité des Pyrénées.* 1659.] Les Espagnols, qui entrèrent en France pour profiter de cette crise [1649], réconcilièrent un moment les deux partis par la crainte. Condé, jusque-là resté fidèle à la cour, sentit qu'on ne pouvait se passer de lui, et devint d'une exigence insupportable. C'est alors que fut créé pour lui et les jeunes gens qui l'environnaient le nom de *petits-maîtres*. Il se faisait marchander par les deux partis en même temps; il fallut l'arrêter [1650]. Ce fut un prétexte pour Turenne, qui venait de passer aux Espagnols, et qui déclara combattre pour sa délivrance. Le parti des princes, celui des frondeurs, se trouvant unis et soutenus de l'Espagne, Mazarin dut céder. Il se mit de côté, laissa passer l'orage; l'année suivante il revint, gagna Turenne, et essaya en vain de ramener le roi dans Paris [combat de la Porte Saint-Antoine, 1652]. Un an de plus, et la lassitude des partis étant devenue complète, ce furent les Parisiens eux-mêmes qui pressèrent le roi de revenir [1653]. Les frondeurs s'étouffaient dans les antichambres de Mazarin. Condé et les Espagnols furent battus par l'armée royale, alors commandée par Turenne. Mazarin, s'alliant sans scrupule avec la république d'Angleterre, avec Cromwell, accabla les Espagnols. Turenne gagna sur eux la bataille des Dunes [1658], qui donna Dunkerque à l'Anglais, et à la France la paix des Pyrénées [1659]. Le traité de Westphalie lui avait garanti ses barrières de l'Artois, de l'Alsace et du Roussillon; celui des Pyrénées lui donna de plus Gravelines, Landrecy, Thionville, Montmédy. Le jeune roi de France épousa l'infante avec cinq cent mille écus de dot qui ne furent point payés. L'infante renonçait à toute succession aux États d'Espagne. Mazarin ne disputa pas, il prévit ce que vaudraient les renonciations [1659].

Il y eut alors le plus complet triomphe de la royauté, le plus parfait accord du peuple en un homme, qui se soit trouvé jamais. Richelieu avait brisé les grands et les protestants; la Fronde avait ruiné le parlement en le faisant connaître. Il ne resta debout sur la France qu'un peuple et un roi. Le premier vécut dans le second; il ne pouvait vivre encore de sa vie propre. Quand Louis XIV dit: « L'État, c'est moi, » il n'y eut dans cette parole ni enflure ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait.

[*Louis* XIV.] Le jeune Louis était tout à fait propre à jouer ce rôle magnifique. Sa froide et solennelle figure plana cinquante ans sur la France avec la même majesté. Dans les trente premières années, il siégeait huit heures par jour aux conseils, conciliant les affaires avec les plaisirs, écoutant, consultant, mais jugeant lui-même. Ses ministres changeaient, mouraient; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté, avec la régularité du soleil qu'il avait choisi pour emblème.

[*Colbert.*] L'une des gloires de Louis XIV, c'est d'avoir gardé vingt-deux ans pour ministre l'un des hommes qui ont fait le plus pour la gloire de la France; je parle de Colbert. C'était le petit-fils d'un marchand de laine de Reims, à l'enseigne du *Long-vêtu;* un esprit quelque peu pesant et dur, mais solide, actif, invincible au travail. Il réunissait les attributions de l'intérieur, du commerce, des finances, celles même de la marine qu'il plaça entre les mains de son fils; il ne lui manquait que les ministères de la guerre et de la justice pour être roi de France. La guerre était dirigée [depuis 1666] par Louvois, exact, violent, farouche administrateur, dont l'influence balança celle de Colbert. Louis XIV semblait placé entre eux, comme entre son bon et son mauvais génie; et toutefois, l'un et l'autre étaient nécessaires; à eux deux, ils formèrent l'équilibre du grand règne [1].

[1] *Voy.* t. Ier, p. 530, *Tableaux chronologiques,* le § relatif à l'administration de Louis XIV.

Lorsque Colbert entra aux affaires, en 1661, les impôts étaient de quatre-vingt-quatre millions, et le roi en touchait à peine trente-deux. En 1670, malgré les guerres, il avait élevé le revenu à soixante-dix millions. Sa première opération financière, la réduction des rentes, donna une grave atteinte au crédit. Ses règlements industriels furent singulièrement vexatoires et tyranniques. Mais il porta sur le commerce le regard le plus éclairé. Il créa des comités consultatifs de marchands, établit des entrepôts francs, fit des routes, assura le commerce de mer par la destruction des pirates. En même temps il portait dans l'administration politique une main hardie. Il défendait de rien vendre ou léguer à fonds perdu aux communautés [1661]. Il restreignit les exemptions d'impôts que les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois des villes franches étendaient à leurs fermiers, en les présentant comme simples valets. Il révoqua en 1664 toutes les lettres de noblesse expédiées depuis 1630. Il déclara casuels tous les offices comptables, afin de les supprimer peu à peu. On reproche à Colbert d'avoir encouragé le commerce plus que l'agriculture. Cependant il défendit de saisir pour payement de la taille les lits, habits, chevaux, bœufs et outils des laboureurs, et seulement le cinquième du bétail. Il maintint le blé à bas prix en défendant l'exportation. Il faut considérer que la plus grande partie des terres étant alors entre les mains des grands et de la noblesse, les encouragements donnés à l'agriculture auraient moins profité au peuple qu'à l'aristocratie. Au contraire le commerce était entre les mains de la classe moyenne qui commençait à s'élever.

Cet homme, sorti d'un comptoir, avait le sentiment de la grandeur de la France. Il oubliait son économie pour toutes les dépenses glorieuses. « Il faut, écrivait-il à Louis XIV, épargner cinq sols aux choses non nécessaires, et jeter les millions quand il est question de votre gloire. Un repas inutile de 3000 livres me fait une peine incroyable, et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir. » Les principaux monuments de Louis XIV, ses plus beaux établissements, Observatoire, Bibliothèque, Académies, reviennent en grande partie à Colbert. Il fit donner des pensions aux gens de lettres, aux artistes de France et même des pays étrangers. « Il n'y avait point de savant distingué, dit un contemporain, quelque éloigné qu'il fût de la France, que les gratifications n'allassent trouver chez lui. » — « Quoique le roi ne soit pas votre souverain, écrivait-il au Hollandais Isaac Vossius, il veut néanmoins être votre bienfaiteur. »

Quelques reproches qu'on puisse faire à Louis XIV, ce sont de belles justifications que de telles lettres. Joignez-y les Invalides, Dunkerque, et le canal des deux mers. Joignez-y encore Versailles. Ce prodigieux monument, auquel aucun pays du monde n'a rien à opposer, est le symbole de cette grandeur de la France, unifiée pour la première fois au dix-septième siècle. Ces merveilleux entassements de verdure et cette hiérarchie de bronzes, de marbres, de jets et de cascades échelonnés sur la montagne royale, depuis les monstres et les tritons qui rugissent au bas le triomphe du grand roi, jusqu'aux belles statues antiques qui couronnent la plate-forme de la paisible image des dieux, il y a dans tout cela une image grandiose de la monarchie elle-même. Ces eaux qui montent et descendent avec tant de grâce et de majesté, semblent exprimer la vaste circulation sociale qui eut lieu alors pour la première fois, la puissance et la richesse montant du peuple au roi, pour retomber du roi au peuple, en gloire, en bon ordre, en sécurité. La mère d'Apollon, la charmante Latone, en laquelle est l'unité du jardin, fait taire de quelques gouttes d'eau les insolentes clameurs du groupe qui l'assiége; d'hommes ils deviennent grenouilles coassantes; n'est-ce pas la régente triomphant de la Fronde?

CHAPITRE XIX.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XIV. 1661-1715 [1].

Guerre d'Espagne. Conquête de la Flandre et de la Franche-Comté. Triple alliance contre la France. Traité d'Aix-la-Chapelle, 1667-1668. — Invasion des Provinces-Unies, 1672. — Ligue contre la France, 1673-75. Victoires et mort de Turenne, 1674-75. Paix de Nimègue, 1678. — Révocation de l'édit de Nantes, 1685. — Louis XIV déclare la guerre à presque toute l'Europe, 1686. Guerre de la succession d'Angleterre, 1688. Luxembourg et Catinat. Paix de Ryswick, 1698. — Guerre de la succession d'Espagne, 1698-1713. Ligue de l'Europe contre la France, 1701. Victoires des confédérés. Paix d'Utrecht et de Rastadt, 1712-13. Mort de Louis XIV, 1715.

Une et forte, quand la plupart des États faiblis-

[1] *Voy.* t. Ier, p. 530 à 535, *Tableaux chronologiques*, les chap. XVIII, XIX et XX, relatifs aux Révolutions de l'Angleterre et des Provinces-Unies, 1618-1715. — Colonies des Européens pendant le XVIIe siècle. — États méridionaux. Empire d'Allemagne, 1648-1715. — États du Nord. Charles XII et Pierre le Grand, 1648-1725.

saient, la France réclama, obtint la suprématie. Le pape ayant laissé insulter d'une manière grave l'ambassadeur de France, et violer son hôtel, Louis XIV exigea la plus éclatante réparation. Le pape fut obligé de chasser son propre frère, et d'élever une pyramide pour perpétuer son humiliation [1664]. En même temps qu'il traitait si sévèrement le chef spirituel de la chrétienté, il défendait sur mer et sur terre l'intérêt chrétien; il purgeait la mer des pirates barbaresques [1664]. Il envoyait à l'empereur Léopold, engagé dans une guerre contre les Turcs, des troupes qui prirent la part la plus brillante à la bataille de Saint-Gothard.

[*Espagne.*] Cette force que la France annonçait ainsi, contre qui allait-elle la déployer? Deux puissances étaient seules en Occident, l'Angleterre étant annulée par le retour des Stuarts. Il y avait l'Espagne et la Hollande, les vaincus et les vainqueurs. L'Espagne était encore ce prodigieux *vaisseau dont la proue était dans la mer des Indes, et la poupe dans l'océan Atlantique;* mais le vaisseau avait été démâté, désagréé, échoué à la côte, dans la tempête du protestantisme. Un coup de vent lui avait emporté sa chaloupe de Hollande, un second lui avait enlevé le Portugal et découvert son flanc, un troisième avait détaché les Indes orientales. Ce qui restait, vaste et imposant, mais inerte, immobile, attendait sa ruine avec dignité.

[*Hollande.*] D'autre part, il y avait la Hollande, ce petit peuple dur, avare, taciturne, qui fit tant de grandes choses sans grandeur. D'abord ils vécurent malgré l'Océan, ce fut le premier miracle; puis ils salèrent le hareng et le fromage, et transmutèrent leurs tonnes infectes en tonnes d'or; puis ils rendirent cet or fécond par la banque, leurs pièces d'or *firent des petits.* Au milieu du dix-septième siècle, ils avaient recueilli à plaisir les dépouilles de l'Espagne, lui avaient pris la mer, et les Indes par-dessus. Les Pays-Bas espagnols étaient tenus en état de siége, en vertu d'un traité. L'Espagne avait signé la fermeture de l'Escaut, et la ruine d'Anvers [1648]. Il était défendu aux Belges de vendre les produits de leur sol. La Hollande était déjà un vampire couché sur la Belgique, suçant sa vie, engraissant de sa maigreur.

[*Conquête de Flandre.*] Telle était la situation de l'Occident, quand la France atteignit le point de sa force. La terre était encore à l'Espagne, la mer à la Hollande. L'œuvre de la France au dix-septième siècle devait être le démembrement de l'une, l'affaiblissement de l'autre. La première chose était plus facile que la seconde. La France avait des armées, pas encore de vaisseaux. On commença donc par l'Espagne. D'abord la France s'allia en apparence avec la Hollande contre l'Espagne et l'Angleterre, qui se battaient pour la domination des mers. La France promet secours aux Hollandais, mais elle laisse les trois puissances heurter leurs vaisseaux, user leur marine dans les batailles navales les plus obstinées qui se fussent encore livrées. Puis, Philippe IV étant mort [1667], Louis XIV, alléguant la loi civile des Pays-Bas, prétendit que sa femme, fille aînée du défunt, devait succéder de préférence au fils cadet (droit de dévolution). Elle avait, il est vrai, renoncé à la succession, mais la dot promise n'avait pas été payée. L'armée française entre en Flandre dans toute la pompe du nouveau règne : Turenne en tête, puis le roi, les ministres, les dames dans les carrosses dorés de la cour; puis Vauban, qui, à mesure qu'on avance, s'établit dans les places et les fortifie. La Flandre fut prise en deux mois, et nous l'avons gardée. L'hiver même, quand on croyait la guerre suspendue [janvier 1668], les troupes filent par la Champagne en Bourgogne, et tombent sur la Franche-Comté. L'Espagne ne s'attendait à rien. Les autorités du pays étaient achetées d'avance. Tout fut fini en dix-sept jours. La cour d'Espagne indignée écrivait au gouverneur « que le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de la province au lieu d'y venir lui-même. »

[*Paix d'Aix-la-Chapelle.* 1668.] Ces succès rapides réconcilient l'Espagne et la Hollande. Celle ci ne se souciait pas d'avoir pour voisin le grand roi. Voilà les Hollandais qui s'intéressent à l'Espagne, qui la défendent, qui s'unissent en sa faveur avec l'Angleterre et la Suède : les Hollandais ont l'adresse de se faire demander cette union par l'Angleterre. Trois États protestants s'arment pour défendre l'Espagne catholique contre la France catholique. Ce curieux événement montre à quelle distance nous sommes déjà du seizième siècle et des guerres de religion [triple alliance de la Haye, 1668]. Il fallut que Louis XIV se contentât de la Flandre française et rendît la Franche-Comté.

La Hollande avait protégé l'Espagne, et fait reculer la France. Un bourgeois, un échevin d'Amsterdam était venu signifier au roi au milieu de toute sa gloire qu'il n'irait pas plus loin. Des médailles outrageantes avaient été frappées. On prétendait que l'échevin d'Amsterdam s'était fait représenter avec un soleil, et cette devise : « *In conspectu meo stetit sol.* »

Le débat était dès lors en Europe entre la France et la Hollande. La première ne pouvait plus avancer d'un pas sans rencontrer la seconde. D'abord, le roi achète argent comptant l'alliance de l'Angleterre et de la Suède. Charles II, qui avait déjà trahi l'Angleterre en vendant Mardick et Dunkerque à la France, vend encore une fois l'intérêt du pays.

On promet à la nation quelques-unes des îles hollandaises, au roi de l'argent pour ses fêtes et ses maîtresses. La jeune et séduisante duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, sœur de Charles II, négocia dans un voyage triomphal la honte de son frère. C'est celle qui mourut si jeune, si regrettée, pour qui Corneille et Racine firent chacun une Bérénice, et Bossuet la fameuse oraison funèbre.

[*Création d'une marine.*] Cependant l'armée de Louis XIV avait été portée à cent quatre-vingt mille hommes. Elle recevait de Louvois la plus formidable organisation. Pour la première fois la baïonnette, cette arme si terrible entre des mains françaises, fut mise au bout du fusil. L'infatigable génie de Colbert avait créé une marine. La France, obligée naguère d'emprunter des vaisseaux à la Hollande, en eut cent en 1672. Cinq arsenaux de marine furent bâtis, Brest, Rochefort, Toulon, Dunkerque, le Havre. Dunkerque est malheureusement ruiné, mais Toulon, mais Brest avec ses vastes constructions, avec ses montagnes écartées pour faire place aux vaisseaux, témoignent encore de l'effort herculéen que fit alors la France, de l'immortel défi qu'elle porta à la Hollande pour la domination des mers.

La Hollande tenait la mer, et croyait tout tenir. Le parti de la mer gouvernait, les de Witt au conseil, et Ruyter sur les flottes; les de Witt, hommes d'État, géomètres, pilotes, ennemis jurés du parti de la terre, de la maison d'Orange, du stathoudérat. Ils semblaient oublier que la Hollande tient au continent; ils n'y voyaient qu'une île. Les forteresses tombaient en ruines, la Hollande avait vingt-cinq mille mauvais soldats, et cela lorsque la frontière française s'avançait et touchait presque la leur.

[*Conquête de la Hollande.* 1672.] Tout à coup cent mille hommes s'ébranlèrent de la Flandre vers la Hollande [1672]. « Ce fut, dit Temple, un coup de foudre dans un ciel serein. » Ils laissent derrière eux Maestricht sans s'amuser à le prendre, s'emparent de la Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel; les voilà à quatre lieues d'Amsterdam. Rien ne pouvait sauver la Hollande. Ses alliés d'Espagne et de Brandebourg, les seuls qu'elle eût, n'auraient pas fait lâcher prise à Louis XIV. Le vainqueur seul pouvait la sauver par ses fautes, et il le fit. Condé et Turenne voulaient qu'on démantelât les places, Louvois qu'on y mît des garnisons, c'est-à-dire qu'on dispersât l'armée. Le roi crut Louvois. On se fia aux murailles, on crut prendre la Hollande en mettant la main sur des pierres; la Hollande échappa. Dans le premier moment, la république amphibie voulut se jeter à la mer, et s'embarquer pour Batavia avec son or. Puis la guerre se ralentissant, elle reprit l'espoir de résister sur terre, le peuple se jeta furieux sur les chefs du parti de la mer, les de Witt; ils furent mis en pièces; Ruyter pensa être traité de même. On confia toutes les forces de la république au jeune Guillaume d'Orange.

[*Guillaume d'Orange.*] Ce général de vingt-deux ans qui, pour son coup d'essai, entreprit, presque sans armes, de faire tête au plus grand roi de la terre, avait dans un corps faible et comme mourant, la froide et dure obstination de son aïeul le Taciturne, l'adversaire de Philippe II. C'était un homme de bronze, étranger à tout sentiment de nature et d'humanité. Élevé par les de Witt, il fut leur ruine; Stuart par sa mère, il renversa les Stuarts; gendre de Jacques II, il le détrôna, et cette Angleterre qu'il avait prise aux siens, il la laissa à ceux qu'il haïssait, aux princes de la maison de Hanovre. Il n'eut qu'une passion, mais atroce : la haine de la France; on assure qu'à la paix de Nimègue, quand il essaya de surprendre Luxembourg, il avait déjà connaissance du traité, mais il avait encore soif du sang français. Il n'y gagna pas plus qu'à l'ordinaire. Chose remarquable, ce grand et intrépide général fit presque toujours la guerre à reculons, mais ses retraites admirables valaient des victoires.

[*L'Europe liguée contre Louis XIV.* 1674.] D'abord pour défendre la Hollande, il la noya, il ouvrit les écluses, pendant que Ruyter assurait la mer en battant les Français et les Anglais, et venait ranger sa flotte triomphante dans la plaine inondée d'Amsterdam. Puis Guillaume arma contre la France, l'Espagne et l'Autriche. Il détacha l'Angleterre de Louis XIV; Charles II fut forcé par son parlement de signer la paix. Les voisins catholiques de la Hollande, l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne, puis le Brandebourg, puis le Danemark, puis l'Empire, l'Europe entière, se déclarèrent contre Louis XIV [1674].

Il fallut bien alors abandonner les places de Hollande, il fallut reculer. Les dédommagements furent pris, comme à l'ordinaire, aux dépens de l'Espagne. Louis XIV s'empara de la Franche-Comté, qui depuis est restée à la France. Aux Pays-Bas, Condé plus faible de vingt mille hommes, livrait au prince cette furieuse bataille de Senef. Condé vainquit, mais c'était une victoire pour le prince d'Orange d'avoir, à perte égale, tenu devant Condé. Sur le Rhin, Turenne, qui, selon Bonaparte, crut toujours d'audace en vieillissant, tenait en échec tout l'Empire. Deux fois il sauva l'Alsace, deux fois il pénétra en Allemagne. C'est alors que, sur un ordre de Louvois, le Palatinat fut incendié. Le Palatin était secrètement allié avec l'empereur; on voulut ne laisser qu'un désert aux Impériaux.

[*Mort de Turenne.* 1675.] Turenne, rentrant en Allemagne, allait porter un coup décisif, lorsqu'il fut tué à Saltzbach [1675]. Condé malade se retira la même année.

[*Duquesne.* 1677.] On vit alors que le destin de la France ne tenait point à un homme. Les alliés qui la croyaient désarmée par la retraite des deux grands généraux, ne purent entamer la frontière du Rhin, et perdirent dans les Pays-Bas les places de Condé, Bouchain, Aire, Valenciennes, Cambrai, Gand, Ypres. Duquesne envoyé au secours de Messine, révoltée contre l'Espagne, livra à Ruyter une terrible bataille navale en vue de l'Etna; les alliés seuls y perdirent douze vaisseaux, six galères, sept mille hommes, sept cents pièces de canon, et, ce qui valait plus que tout cela, Ruyter. Duquesne anéantit leur flotte dans une seconde bataille [1677].

[*Paix de Nimègue.* 1678.] Les alliés souhaitèrent la paix alors; la France et la Hollande étaient également épuisées. Colbert voulait se retirer, si la guerre ne finissait point. Cette paix de Nimègue fut encore avantageuse pour la France. Elle garda la Franche-Comté et douze places des Pays-Bas, elle eut Fribourg pour Philipsbourg. Le Danemark et le Brandebourg restituèrent ce qu'ils avaient pris à la Suède alliée de la France. La Hollande seule ne perdit rien, et la grande question européenne resta tout entière [1678].

C'est ici l'apogée du règne de Louis XIV. L'Europe s'était armée contre lui, et il avait résisté, il avait grandi encore. Alors il se laissa donner le nom de *grand*. Le duc de la Feuillade alla plus loin. Il entretint un luminaire devant sa statue, comme devant un autel. On croit lire l'histoire des empereurs romains.

[*Littérature.*] La brillante littérature de cette époque n'est autre chose qu'un hymne à la royauté. La voix qui couvre les autres, est celle de Bossuet. C'est ainsi que Bossuet lui-même, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, représente les rois d'Égypte loués par le prêtre dans les temples en présence des dieux. La première époque du grand règne, celle de Descartes, de Port-Royal, de Pascal et de Corneille, n'avait pas présenté cette unanimité; la littérature y était animée encore d'une verve plus rude et plus libre. Au moment où nous sommes parvenus, Molière vient de mourir [1673], Racine a donné Phèdre [1677], la Fontaine publie les six derniers livres de ses Fables [1678], madame de Sévigné écrit ses Lettres, Bossuet médite la Connaissance de Dieu et de soi-même, et prépare le Discours sur l'histoire universelle [1681]. L'abbé de Fénelon, jeune encore, simple directeur d'un couvent de filles, vit sous le patronage de Bossuet, qui le croit son disciple. Bossuet mène le chœur triomphal du grand siècle, en pleine sécurité du passé et de l'avenir, entre le jansénisme éclipsé et le quiétisme imminent, entre le sombre Pascal et le mystique Fénelon. Cependant le cartésianisme est poussé à ses conséquences les plus formidables; Malebranche fait rentrer l'intelligence humaine en Dieu, et tout à l'heure dans cette Hollande protestante en lutte avec la France catholique, va s'ouvrir, pour l'absorption commune du catholicisme, du protestantisme, de la liberté, de la morale, de Dieu et du monde, le gouffre sans fond de Spinosa.

[*Chambre de réunion.*] En attendant, Louis XIV règne en Europe. Le signe de la royauté, c'est la juridiction. Il veut que les puissances reconnaissent les décisions de ses parlements. Les chambres de *réunions* interprètent le traité de Nimègue et *réunissent les dépendances* des places qui lui ont été cédées. L'une de ces dépendances n'était rien moins que Strasbourg [1681]. On hésite à obéir; il bombarde Luxembourg [1684]. Il bombarde Alger [1683], Tripoli [1685]; il bombarde Gênes; il l'aurait écrasée dans ses palais de marbre, si le doge n'était venu demander grâce à Versailles [1684]. Il achète Casal, la porte de l'Italie; il bâtit Huningue, celle de la Suisse. Il intervient dans l'Empire; il veut faire un électeur de Cologne [1689]. Il réclame, au nom de sa belle-sœur, duchesse d'Orléans, une partie du Palatinat, invoquant dans cette affaire, comme dans celle de la Flandre, le droit civil contre le droit féodal. Les décisions de droit étaient soutenues par la force, l'Europe avait désarmé, et Louis XIV restait armé; il portait sa marine à deux cent trente vaisseaux; vers la fin de son règne, ses armées montèrent à quatre cent cinquante mille hommes.

[*Déclaration du clergé.* 1682.] A la même époque, la monarchie atteignait la plus haute centralisation. Les deux obstacles furent brisés : la puissance pontificale, et l'opposition protestante. Dès 1673, un édit avait déclaré tous les évêchés du royaume sujets à la régale. En 1682, une assemblée de trente-cinq évêques, dont Bossuet était l'âme, décida « que le pape n'a autorité que dans les choses spirituelles, que dans ces choses mêmes les conciles généraux lui sont supérieurs, et que ses décisions ne sont infaillibles qu'après que l'Église les a acceptées. » Le pape refusa dès lors des bulles à tous les évêques et abbés que le roi nomma, de sorte qu'en 1689, il y eut vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. On parlait de faire un patriarche. En 1687, le pape ayant voulu abolir le droit d'asile dont les ambassadeurs jouissaient à Rome pour leurs hôtels et leurs quartiers, Louis XIV refusa seul; l'ambassadeur français entra à Rome

à la tête de huit cents hommes, et maintint son privilège à main armée.

[*Révocation de l'édit de Nantes.* 1685. — *Madame de Maintenon.*] Ce qui rassurait en cette affaire la conscience religieuse de Louis XIV, c'est que pendant qu'il humiliait le pape, il écrasait les protestants. Richelieu les avait anéantis comme parti politique; mais il leur avait laissé leurs voix dans les parlements, leurs synodes, enfin une partie de leur organisation intérieure. Il se flattait vainement de les ramener par la persuasion. Louis XIV y employa l'argent, et crut avoir fort avancé l'ouvrage; on lui annonçait chaque matin qu'un canton, une ville, s'étaient convertis; il ne fallait plus, disait-on, qu'agir avec un peu de vigueur, et il allait accomplir l'unité de l'Église et de la France [Révocation de l'édit de Nantes, 1685]. C'était la pensée des plus grands hommes du temps, en particulier de Bossuet. L'emploi de la violence en matière de foi, l'application d'un mal temporel pour procurer un bien éternel, ne répugnait alors à personne. Il faut dire encore qu'à cette époque, il y avait une grande exaspération contre les protestants. La France, bornée dans ses succès par la Hollande, sentait une autre Hollande en son sein, qui se réjouissait des succès de l'autre. Tant que Colbert vécut, il les défendit; exclus des charges, ils avaient tourné leur activité du côté de l'industrie et du commerce; ils ne troublaient plus la France, ils l'enrichissaient. Après Colbert, Louis XIV fut gouverné par Louvois, l'ennemi de Colbert, et par madame de Maintenon qu'il épousa secrètement vers 1685. Née calviniste et petite-fille du fameux Théodore Agrippa d'Aubigné, l'un des chefs de l'opposition protestante contre Henri IV, cette discrète et judicieuse personne avait abjuré elle-même et aurait voulu faire abjurer ses coreligionnaires; âme froide, que la misère de ses premières années semblait avoir endurcie et séchée, elle avait été la femme de l'auteur de l'*Énéide travestie*, de Scarron, *le cul-de-jatte*, avant d'être femme de Louis le Grand. Elle n'eut point d'enfants, elle ne connut point l'amour maternel. C'est elle qui conseilla la plus odieuse mesure de cette persécution, d'enlever les enfants à leurs parents pour les convertir. Les cris des mères ont monté au ciel.

La puissance de Louis XIV avait rencontré sa limite au dehors dans l'opposition protestante de la Hollande. Au dedans, il la trouva dans la résistance des calvinistes. Désobéi pour la première fois, le gouvernement montra une violence farouche qui n'était point dans l'âme de Louis XIV. Les vexations de tout genre, les confiscations, les galères, les roues, les gibets, tout fut employé. Les dragons mis à discrétion chez les calvinistes aidaient les missionnaires à leur manière. Le roi ne sut que la moindre partie des excès qui furent commis. Aussi l'on eut beau fermer le royaume, confisquer les biens des fugitifs, envoyer aux galères ceux qui favorisaient leur évasion, l'État perdit deux cent mille sujets, selon d'autres cinq cent mille. Ils échappèrent en foule, ils s'établirent en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, surtout en Prusse. Ils furent désormais pour la France des ennemis acharnés. Guillaume chargea plus d'une fois les Français à la tête d'un régiment français. Il dut en grande partie le succès de la guerre d'Irlande au vieux maréchal de Schomberg, qui avait préféré sa croyance à sa patrie. La machine infernale qui faillit faire sauter Saint-Malo en 1693, avait été inventée par un réfugié.

[*Expulsion de Jacques II.* 1688.] C'est précisément à ce moment que la plupart des puissances européennes formèrent la ligue d'Augsbourg [1686]. Catholiques et protestants, Guillaume et Innocent XI, Suède et Savoie, Danemark et Autriche, Bavière, Saxe, Brandebourg, tout le monde était d'accord contre Louis XIV. On l'accusait, entre autres choses, d'avoir, par ses intelligences avec les Hongrois révoltés, ouvert l'Allemagne aux Turcs, et amené cette effroyable invasion dont Vienne fut sauvée par Jean Sobieski. Louis XIV n'avait pour lui que le roi d'Angleterre, Jacques II; une révolution imprévue renversa Jacques, et mit l'Angleterre entre les mains de Guillaume. La seconde et définitive catastrophe des Stuarts, préparée depuis si longtemps par l'indigne gouvernement de Charles II, éclata sous son frère. Celui-ci n'imita pas les tergiversations hypocrites de Charles; Jacques était un homme de cœur, brave, borné, opiniâtre; il se déclara catholique et jésuite (ceci était littéralement exact), il fit tout ce qu'il fallait pour tomber, et tomba. Son gendre Guillaume, appelé de Hollande, prit sa place sans coup férir [1688].

Louis XIV accueillit magnifiquement Jacques II, et prit sa cause en main; il jeta le gant à l'Europe, il déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Empire, à l'Espagne, au pape. Pendant que les calvinistes français fortifiaient les armées de la ligue, une foule d'hommes de toutes nations vinrent prendre parti dans les armées de Louis XIV. Il eut des régiments de Hongrois, d'Irlandais. Un jour qu'on le complimentait sur les succès de l'armée française: « Dites plutôt, répliqua-t-il, l'armée de France. »

Cette seconde période du règne de Louis XIV va être remplie par deux guerres de successions : la succession d'Angleterre, la succession d'Espagne. La première guerre se termine honorablement pour la France, par le traité de Ryswick [1698], et

cependant le résultat est contre elle, elle reconnaît Guillaume. Dans la seconde [terminée par les traités d'Utrecht et de Rastadt, 1712-4], elle éprouve les plus humiliants revers, et le résultat lui est favorable. L'Espagne, assurée à un petit-fils de Louis XIV, est désormais ouverte à l'influence française. L'Angleterre, l'Espagne, gagnent à cette double révolution. L'ère de la liberté anglaise est l'avénement de Guillaume [1688]; depuis celui de Philippe V [1701], la population, décroissante en Espagne, y a toujours augmenté.

Ajoutez à ces résultats l'élévation de deux États secondaires, désormais indispensables à l'équilibre européen : la Prusse et le Piémont, qu'on peut définir la résistance allemande et la résistance italienne. La Prusse, allemande et slave à la fois, agglomère peu à peu l'Allemagne du Nord et contre-balance l'Autriche. Le royaume de Savoie-Piémont gardera les Alpes et les fermera, italien contre la France, français contre l'Italie.

On a besoin de marquer d'avance ces beaux et utiles résultats pour se consoler de tant de revers de la France qui restent à raconter.

[*Luxembourg.*] En 1689, elle porte à l'Allemagne un cruel défi. Elle met un désert entre elle et ses ennemis. Tout le Palatinat est brûlé pour la seconde fois; Spire, Worms, plus de quarante villes et villages sont incendiés. Deux généraux font tête en Flandre et aux Alpes, Luxembourg et Catinat; c'est encore Condé et Turenne. Luxembourg, général d'inspiration et de mouvements soudains, faisant la guerre en grand seigneur, souvent surpris, jamais vaincu. Après ses belles batailles de Fleurus, Steinkerque et Neerwinden [1690-92-93], d'où il remporta tant de drapeaux, on l'appelait le *Tapissier de Notre-Dame*. Ce brillant général était disgracié de la nature. Guillaume disait toujours : « Ne pourrai-je donc battre ce petit bossu? »

[*Catinat.*] Catinat prenait la guerre comme science. C'était un officier de fortune, sorti d'une famille de robe, d'abord avocat, premier exemple du général plébéien. Il y avait en cet homme quelque chose d'antique. Il fit son chemin lentement, à force de mérite; il commanda tard et ne fut jamais en faveur. Il ne demandait rien, recevait peu, souvent refusait. Les soldats, qui aimaient sa simplicité et sa bonhomie, l'appelaient le Père la Pensée. La cour s'en servait à regret. Quand il eut battu le duc de Savoie à Staffarde, pris Saluces et forcé l'ennemi à Suze [1690], Louvois lui écrivait : « Quoique vous ayez fort mal servi le roi cette campagne, Sa Majesté veut bien vous conserver votre gratification ordinaire. » Catinat ne se rebutait de rien; il endurait, avec la même patience, les rudesses de Louvois et les difficultés de cette dure guerre des Alpes.

[*La Hogue.* 1692.] Les plus grands coups se portèrent en Irlande et sur mer. Louis XIV voulait ramener l'Angleterre sous l'influence française. Il fit passer Jacques en Irlande; il lui envoya renfort sur renfort, flotte sur flotte. Jacques échoua. Le secours odieux des Français et des Irlandais confirma les Anglais dans leur haine contre lui. Au lieu de soulever l'Écosse qui l'attendait, il resta en Irlande, s'amusa aux siéges, et fut battu à la Boyne. Louis XIV ne se rebuta pas; il lui donna de quoi armer et équiper trente mille hommes, et il tenta d'en envoyer vingt mille; Tourville et d'Étrées devaient les escorter avec soixante-quinze vaisseaux. Le vent arrêtant d'Étrées, Tourville se trouva avec quarante-quatre vaisseaux contre quatre-vingts. Il demanda des ordres à la cour. Louis XIV crut à sa fortune, et ordonna de forcer le passage. Cette terrible bataille de la Hogue ne nous coûta que dix-sept vaisseaux, mais l'assurance, la fierté de notre marine y périt. Elle était réduite, en 1707, à trente-cinq vaisseaux; elle ne s'est relevée qu'un instant sous Louis XVI. La bataille de la Hogue est pour les Anglais l'ère de la domination des mers [1692]. Louis XIV avait mis sur une de ses médailles un Neptune menaçant, avec le mot du poëte : « *Quos ego...* » Les Hollandais en frappèrent une qui portait pour légende : « *Maturate fugam, regique hæc dicite vestro : Non illi imperium pelagi...* »

[*Paix de Ryswick.* 1698.] Les ravages terribles de nos corsaires, des Jean-Bart, des Duguay-Trouin, la sanglante bataille de Neerwinden gagnée par Luxembourg, celle de Catinat à la Marsaille [1693], devaient peu à peu rendre les alliés plus traitables. Le duc de Savoie céda le premier. La guerre était finie pour lui : toutes les places fortes étaient entre les mains des Français. On lui offrait restitution, et pour sa fille l'expectative du trône de France; elle devait épouser le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, héritier de la monarchie. La défection de la Savoie [1696] décida peu à peu les autres. La France garda le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté et Strasbourg; mais elle reconnut Guillaume. Au fond, c'était être vaincu [paix de Ryswick, 1698].

[*Testament de Charles II.* 1700.] Cette paix n'était qu'une trêve accordée aux souffrances du peuple. Une grande affaire occupait l'Europe. Il ne s'agissait plus de telle ou telle province d'Espagne, mais de la monarchie espagnole tout entière, avec Naples, les Pays-Bas, les Indes. On sait que Charles-Quint s'était couché vivant dans son cercueil, et qu'il avait assisté à ses funérailles; Charles II, le dernier de ses descendants, assistait à celles de la monarchie. Ce vieillard de trente-neuf ans, gouverné par sa femme, par sa mère, par son confesseur, in-

fluencé par tout le monde, faisait et défaisait son testament. Le roi de France, l'empereur, le prince électoral de Bavière et le duc de Savoie, tous sortis de princesses espagnoles, se disputaient d'avance ses dépouilles. On s'accordait tantôt pour le Bavarois, tantôt pour l'Autrichien, on parlait aussi de démembrement. Le pauvre roi voyait vivant tout cela ; il en était indigné. Tout ce qu'il savait, ignorant et incertain qu'il était, c'est qu'il voulait garantir l'unité de la monarchie espagnole. Il s'arrêta au prince le plus capable de maintenir cette unité ; il choisit un petit-fils de Louis XIV ; puis faisant ouvrir les tombeaux de l'Escurial, il exhuma son père, sa mère, sa première femme, et baisa leurs os. Il ne tarda pas à les rejoindre [1700].

Louis XIV accepta le legs et le péril. Il envoya en Espagne le second de ses petits-fils, le duc d'Anjou, qui fut Philippe V ; il lui adressa au départ cette noble parole, qui de siècle en siècle paraîtra plus vraie et plus profonde : « Il n'y a plus de Pyrénées. » La conséquence immédiate était une guerre européenne. Aussi, malgré l'avis de son conseil, se décida-t-il à reconnaître le fils de Jacques II comme prince de Galles, et à soutenir à la fois la succession d'Espagne et celle d'Angleterre.

[*Affaiblissement de la France.*] Il était pourtant bien tard pour commencer une telle guerre. Il y avait cinquante-sept ans qu'il régnait. Il avait vieilli, tout avait vieilli. La France semblait pâlie de la vieillesse de son roi. Toutes ses gloires finissaient peu à peu. Colbert était mort, Louvois était mort [1682, 1691], Arnaud aussi, et Boileau, et Racine, et la Fontaine, et madame de Sévigné ; tout à l'heure va tomber et s'éteindre la grande voix du siècle, Bossuet [1704]. La France, au lieu de Colbert et Louvois, avait Chamillart, qui cumulait leurs ministères ; Chamillart était dirigé par madame de Maintenon, madame de Maintenon par Babbien, sa vieille servante. Chose bizarre, une autre femme gouvernait l'Angleterre après le roi Guillaume ; je parle de la reine Anne, fille de Jacques II, et petite-fille, par sa mère, de l'historien Clarendon, comme madame de Maintenon l'était d'Agrippa d'Aubigné.

Pour être placé entre les mains de bourgeois anoblis (Chamillart, le Tellier, Pontchartrain, etc.), le gouvernement n'en était que plus favorable à la noblesse. Prodigieusement multipliée dans les derniers temps, étrangère au commerce et à l'industrie, dédaigneuse et incapable, elle avait envahi l'antichambre, l'armée, et surtout les bureaux. Les petits nobles étaient à leur choix officiers ou commis. Il y avait bientôt autant d'officiers que de soldats, autant de commis que d'administrés. Les grands seigneurs achetaient des régiments pour leurs enfants en bas âge, commandaient les armées, et se faisaient prendre à Crémone, à Hochstedt.

[*Marlborough et Eugène.*] Il y avait alors à la tête des armées alliées deux hommes capables de profiter de tout cela. Un Anglais et un Français, Marlborough et Eugène. Ce dernier, cadet de la maison de Savoie, mais fils du comte de Soissons et d'une nièce de Mazarin, peut être appelé Français. Marlborough, le *bel Anglais*, était un esprit froid et fin, qui avait étudié sous Turenne, et qui nous rendait nos propres leçons. Eugène, quoique Vendôme l'appelât un *mauvais finassier*, était un homme d'un tact extraordinaire, qui s'inquiétait médiocrement des règles, mais qui savait à fond les lieux, les choses et les personnes, connaissait le fort et le faible, et profitait du faible. Ses plus éclatants et plus faciles succès furent sur la barbarie ottomane. Cet homme d'esprit, qui vint toujours à point, alterna ses victoires aux deux bouts de l'Europe, sur le grand roi et sur les Turcs, et il eut l'air d'avoir sauvé la liberté et la chrétienté.

Ces deux généraux avaient une chose commode pour la guerre, c'est qu'ils étaient rois dans leur pays ; ils combattaient l'été, et l'hiver gouvernaient, négociaient. Ils avaient carte blanche, et n'avaient pas besoin, la veille d'une bataille, d'envoyer à Versailles pour obtenir l'autorisation de vaincre.

[*Villeroi. — Vendôme.*] En 1701, Catinat cède l'armée au magnifique Villeroi, que le prince Eugène prend dans son lit à Crémone. Eugène n'y gagna pas. Villeroi fut remplacé par Vendôme, petit-fils de Henri IV, et vrai soldat, avec les mœurs d'une femme. Vendôme, comme son frère le grand prieur, restait couché jusqu'à quatre heures après midi. C'était l'un des plus jeunes généraux de Louis XIV ; il n'avait que cinquante ans. Les soldats l'adoraient aussi pour ses mauvaises qualités. Il y avait peu d'ordre, de prévoyance, de discipline dans cette armée ; mais beaucoup d'audace et de gaieté. On réparait tout à force de courage.

[*Villars.*] Catinat commandait du côté de l'Allemagne, et sous lui Villars. Celui-ci, impatient de la prudence de son chef, gagne témérairement la bataille de Fridlingen [1702] ; puis, perçant dans l'Allemagne, il gagne encore, malgré l'électeur de Bavière, allié de Louis XIV, la bataille de Hochstedt [1703]. Villars excitait l'enthousiasme des soldats par sa bravoure, ses vanteries, sa belle figure militaire. A Fridlingen, ils le proclamèrent maréchal de France sur le champ de bataille.

La route de l'Autriche était ouverte, lorsqu'on apprit que le duc de Savoie venait de prendre parti contre la France et l'Espagne, contre ses deux gendres [1703]. Jusqu'à cette époque, les alliés n'avaient eu aucun avantage signalé sur la France. Elle com-

battait pourtant sur toutes ses frontières et au dedans, contre tout le monde et contre elle-même. Les calvinistes des Cévennes, exaspérés par les rigueurs de l'intendant Basville, étaient en armes depuis 1702. On envoya contre eux, entre autres généraux Villars et Berwick. Ce dernier était un Stuart, un fils naturel de Jacques II, qui devint un des premiers tacticiens du siècle.

[*Défaite de Hochstedt.* 1704; — *de Turin, de Ramillies.* 1705-1706.] Villars était éloigné en Languedoc, Catinat retiré, lorsque l'armée d'Allemagne, confiée à MM. de Marsin et Tallard, éprouva à Hochstedt, sur le théâtre même de la victoire de Villars, une des plus cruelles défaites qu'ait essuyées la France. Ils s'étaient jetés à l'aveugle dans l'Allemagne, sur la route de Vienne, lorsque Marlborough et Eugène leur coupèrent le chemin. Les dispositions étaient faites de sorte qu'indépendamment des morts il y eut quatorze mille hommes qui se rendirent sans avoir pu combattre [1704]. Villars accourut à temps pour couvrir la Lorraine, tandis que Vendôme gagnait l'avantage sur Eugène à la sanglante affaire de Cassano [1705]. En 1706, Vendôme est remplacé par la Feuillade en Italie. La France éprouve deux grandes défaites. Par celle de Turin, Eugène lui enlève l'Italie entière; par celle de Ramillies, Marlborough l'expulse des Pays-Bas espagnols.

[*Défaite d'Oudenarde.* 1708. — *Misère de la France.*] En 1707, les alliés pénétrèrent en France par la Provence, en 1708 par la Flandre (défaite d'Oudenarde). 1709 fut une année terrible; d'abord un hiver meurtrier, puis la famine. La misère se fit sentir à tous. Les laquais du roi mendièrent à la porte de Versailles, madame de Maintenon mangea du pain bis. Des compagnies de cavalerie tout entières désertaient enseignes déployées, pour gagner leur vie par la contrebande. Les recruteurs faisaient la chasse aux hommes. L'impôt prenant toutes les formes pour atteindre le peuple, les actes de l'état civil furent taxés, on paya pour naître et mourir. Les paysans, poursuivis dans les bois par les traitants, s'armèrent et prirent d'assaut la ville de Castres. Le roi ne trouvait plus à emprunter à quatre cents pour cent; la dette monta, avant la mort de Louis XIV, à près de trois milliards.

Les alliés souffraient aussi. L'Angleterre se ruinait pour ruiner la France. Mais l'Europe était conduite par deux hommes qui voulaient la guerre, et c'était d'ailleurs un trop doux spectacle que l'humiliation de Louis XIV. Ses ambassadeurs ne recevaient pour réponse que des propositions dérisoires. Il fallait, disait-on, qu'il défît lui-même son ouvrage, qu'il détrônât Philippe V. Il descendit jusqu'à offrir de l'argent aux alliés pour entretenir la guerre contre son petit-fils. Mais non, ils voulaient qu'il le chassât lui-même, qu'une armée française combattît un prince français.

[*Victoire de Malplaquet.* 1709.] Le vieux roi déclara alors qu'il se mettrait à la tête de sa noblesse, et qu'il irait mourir à la frontière. Il s'adressa pour la première fois à son peuple, il le prit pour juge et se releva par son humiliation même. La manière dont les Français combattirent cette année [1709], indique assez combien la guerre était devenue nationale. C'était le 9 septembre, près du village de Malplaquet; le soldat qui avait manqué de vivres un jour entier, venait de recevoir son pain, il le jeta pour combattre. Villars, grièvement blessé, est emporté du champ de bataille; l'armée se retire en bon ordre, n'ayant pas perdu huit mille hommes, les alliés en laissaient sur la place quinze ou vingt mille.

[*Victoire de Denain.* 1712. — *Traité d'Utrecht.* 1712.] En Espagne, le trône de Philippe V, fondé par Berwick à Almanza [1707], fut affermi à Villaviciosa par Vendôme [1710]; il fit coucher le jeune roi sur un lit de drapeaux. Cependant l'élévation de l'archiduc Charles à l'Empire [1711] faisait craindre à l'Europe la réunion de l'Empire et de l'Espagne. Ce n'était pas la peine d'abaisser Louis XIV pour élever un Charles-Quint. L'Angleterre se lassait de payer, elle voyait Marlborough, gagné par les Hollandais, faire la guerre à leur profit. Enfin la victoire surprise par Villars à Denain, faisait tort à la réputation du prince Eugène [1712]. Cette guerre terrible, dans laquelle les alliés avaient cru démembrer la France, ne lui ôta pas une province [Traités d'Utrecht et de Rastadt, 1712; de la Barrière, 1715].

Elle ne céda que quelques colonies. Elle maintint le petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne. La monarchie espagnole perdit, il est vrai, ses possessions en Italie et aux Pays-Bas; elle céda la Sicile au duc de Savoie, les Pays-Bas espagnols, Naples et le Milanais à l'Autriche; mais elle gagnait à se resserrer en soi, à perdre l'embarras de ces possessions lointaines qu'elle ne pouvait ni défendre ni gouverner; les Deux-Siciles devaient d'ailleurs bientôt revenir à une branche des Bourbons d'Espagne. La Hollande eut plusieurs places des Pays-Bas, pour les défendre à frais communs avec l'Autriche. L'Angleterre fit reconnaître sa nouvelle dynastie; elle prit pied à Gibraltar et à Minorque, à la porte de l'Espagne et dans la Méditerranée. Elle obtint pour elle et pour la Hollande un traité de commerce désavantageux pour la France. Elle exigea la démolition de Dunkerque, et empêcha la France d'y suppléer par le canal de Mardick. Elle entretint, et ce fut là le plus hon-

teux, un commissaire anglais pour s'assurer, par ses yeux, si la France ne relevait pas les ruines de la ville de Jean-Bart. « On va travailler, dit un contemporain, à la démolition de Dunkerque; on demande huit cent mille livres pour en démolir le tiers seulement. » Aujourd'hui encore on ne peut lire sans douleur et indignation la triste supplique adressée par les habitants de Dunkerque à la reine d'Angleterre elle-même.

[*Mort de Louis XIV.* 1715.] Telle fut la fin du grand règne. Louis XIV survécut peu au traité d'Utrecht [mort en 1715]. Il avait vu presque tous ses enfants mourir en quelques années, le Dauphin, le duc, la duchesse de Bourgogne, et un de leurs fils. Il ne restait dans ce palais désert qu'un vieillard presque octogénaire, et un enfant de cinq ans. Tous les grands hommes du règne avaient précédé, un nouvel âge commençait. Dans la littérature, comme dans la société, les ressorts allaient se détendre. Cette époque de relâchement et de mollesse s'annonce de loin par le doux quiétisme de madame Guyon, qui réduit la religion à l'amour. Dans ses discours, l'habile et éloquent Massillon effleure le dogme, et s'attache à la morale. Les hardiesses politiques de Fénélon appartiennent déjà au dix-huitième siècle.

CHAPITRE XX.

DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS, AU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

Le génie des lettres et des arts brille encore dans les États du Midi pendant la première moitié du dix-septième siècle. Le génie de la philosophie et des sciences éclaire les États du Nord, surtout dans la seconde. La France, placée entre les uns et les autres, réunit seule cette double lumière, étend sur tous les peuples policés la souveraineté de sa langue, et se place désormais à la tête de la civilisation européenne.

§ I. — France.

La France, comme l'Italie, a son grand siècle littéraire après de longues agitations. — Un monarque, objet de l'enthousiasme national, anime et encourage le génie. — *L'esprit religieux* est, à cette époque, la première inspiration des lettres. La religion, entre les attaques du seizième siècle et celles du dix-huitième, anime ses défenseurs d'une force toute nouvelle. — Les lettres reçoivent en outre une impulsion particulière de l'*esprit social*, naturel aux Français, mais qui ne peut se développer que par les progrès de l'aisance et de la sécurité; c'est à ce caractère que la littérature française doit sa supériorité dans la poésie dramatique, et dans tous les genres de peinture de mœurs. — Une capitale, une cour, sont l'arbitre du mérite littéraire; il y a moins d'originalité, mais l'on atteint la perfection du goût.

Le dix-septième siècle présente deux périodes distinctes. En France, la première s'étend jusqu'en 1661, époque à laquelle Louis XIV commence à régner par lui-même, et à exercer quelque influence sur les lettres. Les écrivains qui ont vécu, ou qui se sont formés dans cette période, ont encore pour la plupart quelque chose de l'âpreté du seizième siècle; la pensée est plus hardie et souvent plus profonde. Le goût est encore le privilége de quelques hommes de génie. A cette période appartiennent (outre les peintres le Poussin et le Sueur) un grand nombre d'écrivains : Malherbe, Racan, Brébœuf, Rotrou et le grand Corneille; Balzac et Voiture; Sarrasin et Mézerai; Descartes et Pascal. La Rochefoucauld, le cardinal de Retz et Molière marquent le passage de la première période à la seconde.

La France, au siècle de Louis XIV, ne produisit pas d'épopée; son grand poëme est écrit en prose. — Éclat de la poésie dramatique. La tragédie atteint d'abord la noblesse, la force et le sublime, elle y joint ensuite la grâce et le pathétique. — La comédie de caractère, sans rivale chez les autres nations. Trois âges de la comédie française : philosophie profonde et gaieté naïve, gaieté sans philosophie, intérêt sans gaieté. — L'opéra s'élève au rang des ouvrages littéraires. — Élégance et sagesse de la poésie didactique. — La satire attaque les ridicules plus que les vices, et surtout les ridicules littéraires. — L'apologue devient un petit poëme dramatique. — La poésie lyrique ne fleurit que tard, et déploie plus d'art que d'enthousiasme. — La pastorale reste faible, ou trop spirituelle. — La poésie légère est plus gracieuse que piquante.

Poëtes dramatiques.

Rotrou, mort en. .	1650	Th. Corneille, mort en	1709
Molière.	1673	Regnard	1709
Pierre Corneille. .	1684	Brueys.	1723
Quinault	1688	Campistron . . .	1723
Racine.	1699	Dancourt	1726
Boursault. . . .	1708	Crébillon	1762

Autres poëtes.

Malherbe, mort en .	1628	Segrais, mort en .	1701
Brébœuf	1661	Boileau.	1711
Racan	1670	La Fare.	1713
Benserade. . . .	1691	Chaulieu	1720
Mme Deshoulières .	1694	J.-B. Rousseau . .	1741
La Fontaine . . .	1695		

L'éloquence du barreau ne peut prendre l'essor [Le Maistre, 1658; Patru, 1681; Pélisson, 1693]. — L'éloquence de la chaire surpasse tous les modèles de l'antiquité. L'oraison funèbre reparaît sous une forme inconnue aux anciens.

Orateurs.

Cheminais, mort en.	1689	Fléchier, mort en .	1710
Mascaron	1703	Fénélon	1715
Bourdaloue . . .	1704	Massillon	1743
Bossuet.	1704		

L'histoire peu fidèle et froidement élégante, ou bien de pure érudition. Le *Discours sur l'Histoire universelle* ouvre à l'histoire une route nouvelle. — D'abondants matériaux sont déposés dans les mémoires et dans les correspondances des négociateurs.— Une foule d'autres genres sont cultivés avec succès. — Le roman de caractère rivalise avec la comédie. — Les femmes rencontrent, dans la négligence d'une correspondance intime, la perfection du style familier. — La traduction fait quelques progrès.— Enfin la critique littéraire prend naissance.

Historiens.

Sarrasin, mort en .	1654	Amelot de la Houssaie	1706
Péréfixe	1670	Boulainvilliers . .	1722
Le cardinal de Retz.	1679	Fleuri	1723
Mézerai	1683	Rapin de Thoiras .	1725
Le P. Maimbourg. .	1686	Daniel	1728
Mme de Motteville .	1689	Vertot	1735
Saint-Réal. . . .	1692	Dubos	1742
Varillas	1696	Saint-Simon . . .	1755
Le P. d'Orléans . .	1698		

Historiens érudits.

Th. Godefroi, mort en	1648	Herbelot, mort en .	1695
Sirmond	1651	Tillemont	1698
Pétau	1652	Cousin	1707
Labbe	1667	Mabillon	1707
Valois	1676	Ruinard	1709
Moréri	1680	Baluze	1718
Godefroi	1681	Basnage	1723
Ducange	1688	Le Clerc	1736
Pagi	1695	Montfaucon . . .	1741

Littérateurs en divers genres.

Voiture, mort en .	1648	Bouhours, mort en .	1702
Vaugelas	1649	Perrault	1703
Balzac	1654	Saint-Évremont . .	1703
Du Ryer	1656	Fénélon	1715
Scarron	1660	Tourreil	1715
D'Ablancourt. . .	1664	Mme de Maintenon .	1719
Arnault d'Andilly .	1674	Hamilton	1720
Le Bossu	1680	Dufresni	1724
De Saci.	1684	La Motte Houdart .	1731
Chapelle	1586	Mme de Lambert. .	1733
Ant. Arnaud . . .	1694	Dubos	1742
Lancelot	1695	Mongault	1747
Mme de Sévigné . .	1696	Le Sage	1747
Mlle de la Fayette .	1699	Fontenelle . . .	1757
Bachaumont . . .	1702		

La métaphysique donne une impulsion nouvelle à l'esprit humain. — Les moralistes accumulent les observations sans essayer de donner à la morale un ensemble, une forme scientifique. — On commence à porter l'esprit philosophique dans les sciences naturelles. — Quelques sceptiques, isolés dans ce siècle, forment la liaison du seizième siècle avec le dix-huitième.

Philosophes.

Descartes, mort en .	1650	Bayle, mort en . .	1706
Gassendi	1655	Malebranche . . .	1715
Pascal	1662	Huet	1721
La Motte le Vayer .	1672	Buffier	1737
La Rochefoucauld .	1680	L'abbé de Saint-Pierre.	1743
Nicole	1695	Fontenelle . . .	1757
La Bruyère . . .	1696		

Les sciences ne sont pas négligées. — Essor des mathématiques. — Naissance de la géographie. — Commencement des voyages scientifiques.

Savants et Mathématiciens.

Descartes, mort en .	1650	L'Hôpital, mort en .	1704
Fermat.	1652	Jacques Bernouilli .	1705
Pascal	1662	Nicolas Bernouilli .	1726
Pecquet	1674	Jean Bernouilli . .	1748
Rohault	1675		

Géographes et Voyageurs.

Samson, mort en .	1667	Tournefort, mort en	1708
Bochard.	1669	Chardin	1713
Bernier.	1688	De L'Isle	1726
Vaillant	1706		

L'érudition classique n'est pas moins cultivée qu'au seizième siècle; mais elle est moins remarquée.

Érudits et poëtes latins.

Saumaise, mort en .	1653	Jouvenci, mort en .	1716
Lefèvre	1672	Mme Dacier . . .	1722
Rapin	1687	Dacier	1722
Furetière	1688	De la Rue	1725
Ménage	1691	De la Monnaie . .	1728
Santeuil	1697	Le cardin. de Polignac.	1741
Commire	1702	Brumoi.	1742
Danet	1709		

Quoique la culture des arts du dessin ne fasse pas le caractère principal du siècle de Louis XIV, ils contribuent aussi à la splendeur de cette brillante époque. L'architecture y jette le plus grand éclat. La peinture, cultivée d'abord avec génie, éprouve une décadence qui doit s'accélérer dans le siècle suivant.

Peintres.

Le Sueur, mort en .	1655	Le Poussin, mort en.	1665

Le Brun, mort en .	1690	Jouvenet, mort en .	1717
Mignard	1695	Rigaud.	1744

Sculpteurs.

Puget. mort en . .	1695	Coysevox, mort en .	1720
Girardon	1715	Couston	1733

Architectes.

Fr. Mansard, mort en	1666	Claude Perrault, m. en	1703
Le Nôtre	1700	H. Mansard . . .	1708

Graveurs.

Callot, mort en . .	1635	Audran, mort en. .	1703
Nanteuil	1678		

Musicien.

Lulli, mort en . . 1687.

§ II. — Angleterre, Hollande, Allemagne. — Italie, Espagne.

L'Angleterre, l'Italie et l'Espagne suivent immédiatement la France dans la carrière des lettres; les deux premières (avec la Hollande) la devancent dans celle des sciences. — Malgré l'apparition de quelques hommes supérieurs, le développement de l'Allemagne ne commence pas encore. — L'Italie, dans la première moitié du dix-septième siècle, conserve la gloire de la peinture, que la Flandre partage avec elle.

1° *Littérature.* — Les noms de Bacon et de Shakspeare marquent le premier essor du génie anglais. Mais les guerres religieuses arrêtent longtemps toute spéculation; c'est cependant à elles que l'on doit rapporter le phénomène du *Paradis perdu* [malgré la tardive apparition de ce poëme, 1669]. Sous Charles II, l'Angleterre est soumise à l'influence littéraire comme à l'influence politique de la France; et cet esprit d'imitation subsiste dans toute la période *classique* de la littérature anglaise [de l'avénement de Charles II à la mort de la reine Anne, 1661-1714]. Dans cette période, l'Angleterre produit trois grands poëtes (Dryden, Addison et Pope), beaucoup de poëtes ingénieux, et plusieurs prosateurs distingués.

Poëtes anglais.

Shakspeare, mort en	1616	Walter, mort en. .	1687
Denham	1666	Dryden.	1701
Cowley.	1667	Rowe	1718
Milton	1674	Addison	1719
Rochester. . . .	1680	Prior	1721
Butler	1680	Congrève	1729
Roscommon . . .	1684	Gay.	1732
Otway	1685	Pope	1744

Prosateurs anglais.

Clarendon, mort en.	1674	Addison, mort en .	1719
Tillotson	1694	Steele	1729
Temple.	1698	Swift	1745
Burnet.	1715	Bolingbroke . . .	1751

La littérature italienne a perdu son éclat. Un penseur original et profond [Vico, mort en 1744] fonde à Naples la philosophie de l'histoire; quelques historiens estimables se font remarquer; mais la poésie est envahie par le bel esprit et l'affectation.

Poëtes italiens.

Marini, mort en. .	1625	Salvator, mort en. .	1673
Tassoni	1635		

Historiens italiens.

Sarpi, mort en . .	1623	Bentivoglio, mort en	1644
Davila	1634	Nani	1678

La littérature espagnole offre un prodige de philosophie et de gaieté; après les noms de Cervantès et de deux grands poëtes tragiques, viennent ceux de plusieurs historiens.

Écrivains espagnols.

Cervantès, mort en .	1616	Lope de Vega, mort en	1635
Mariana	1624	Solis	1686
Herrera	1625	Calderone. . . .	1687

2° *Philosophie.* — L'Angleterre, préparée par les controverses théologiques et politiques, ouvre à la métaphysique et à la science politique des routes nouvelles. — L'Allemagne oppose un seul homme à tous les métaphysiciens, comme à tous les savants anglais (Leibnitz). — Un Hollandais érige l'athéisme en système (Spinosa); mais un autre philosophe de la même nation (Grotius) donne à la morale une forme scientifique, et montre qu'elle doit régir les rapports des sociétés, comme ceux des individus. La nouvelle science, appuyée d'abord sur l'érudition, l'est ensuite sur la philosophie.

Philosophes et politiques anglais.

Bacon, mort en . .	1626	Locke, mort en . .	1704
Hobbes.	1679	Shaftesbury . . .	1713
Sidney	1683	Clarke	1729
Cudworth. . . .	1688		

Philosophes et politiques hollandais.

Grotius, mort en .	1645	S'Gravesande, mort en	1742
Spinosa	1677		

Philosophes et politiques allemands.

Puffendorf, mort en	1694	Wolf, mort en . .	1754
Leibnitz	1716		

3° *Sciences.* — Elles ont eu dans Bacon leur législateur et comme leur prophète; mais elles ne reçoivent leur direction véritable que de Galilée et de Newton. A la suite de ces grands hommes se rangent une foule de savants.

Savants anglais.

Bacon, mort en . .	1626	LesGrégori.1646,1675,1708	
Harvey	1657	Newton	1726
Barrow	1677	Halley	1741
Boyle	1691		

Savants italiens.

Aldovrandi, mort en	1615	Borelli, mort en. .	1679
Sanctorius, vers. .	1636	Viviani.	1703
Galilée.	1642	Cassini.	1712
Toricelli	1647		

Savants hollandais.

Huygens, mort en .	1702	Boerhaave, mort en.	1758

Savants allemands et danois.

Kepler, mort en. .	1630	Kirkher, mort en .	1680
Tycho-Brahé. . .	1636	Stahl	1735

4° *Érudition.* — Elle s'exerce sur des objets plus variés. Les antiquités du moyen âge et de l'Orient partagent les travaux des érudits, jusqu'alors exclusivement occupés de l'antiquité classique.—*Érudits anglais :* Owen, Farnabe, Usserius, Bentley, Marsham, Stanley, Hyde, Pocock.—*Érudits de Hollande et des Pays-Bas :* Barlæus, Schrevelius, Heinsius, les Vossius. — *Érudits allemands :* Freinshemius, Gronovius, Morhof, Fabrius, Spanheim.—*Érudits italiens :* Muratori, etc.

5° *Arts.* — Les arts suivent en Italie la décadence des lettres. La peinture seule fait exception. École lombarde. École flamande.

Peintres italiens.

Le Guide, mort en .	1642	Le Guerchin, mort en	1666
L'Albano	1647	Salvator Rosa . .	1673
Lanfranc	1647	Le Bernin, sculpteur,	
Le Dominiquin . .	1648	architecte et peintre.	1680

Peintres flamands.

Rubens, mort en. .	1640	Rembrandt, mort en	1688
Van Dyck	1641	Le jeune Teniers. .	1694
Le vieux Teniers. .	1649		

DEUXIÈME PARTIE DE LA TROISIÈME PÉRIODE.

1715-1789.

CHAPITRE XXI.

DISSOLUTION DE LA MONARCHIE. 1715-1789 [1].

Louis XV. Régence du duc d'Orléans, 1715. Ministère de Bourbon, 1723; de Fleury, 1726-1745. Guerre de la succession d'Autriche, 1740. Revers des Français. Victoires de Fontenoi et de Raucoux, 1745-46. Paix d'Aix-la-Chapelle, 1748. — Guerre de Sept ans, 1756. Pacte de famille, 1761. Abolition des jésuites, 1764, et du parlement, 1771. — Louis XVI, 1774. — Turgot. Necker. — Calonne; assemblée des notables, 1787. — États généraux, 1789.

Entre Louis le Grand et Napoléon le Grand, la France descendit sur une pente rapide, au terme de laquelle la vieille monarchie, rencontrant le peuple, se brisa, et fit place à l'ordre nouveau qui prévaut encore. L'unité du dix-huitième siècle est dans la préparation de ce grand événement. D'abord la guerre littéraire et philosophique pour la liberté religieuse, puis la grande et sanglante bataille de la liberté politique, une victoire ruineuse sur l'Europe, et malgré une réaction passagère, l'affermissement définitif de l'ordre constitutionnel et de l'égalité civile.

Au point de départ, au terme, apparaît la maison d'Orléans.

[*Le régent. — Law.*] Pendant que le feu roi s'en va tout seul et sans pompe à Saint-Denis, le duc d'Orléans fait casser son testament par le parlement. La politique du régent, sa vie, ses mœurs, toute sa personne, était un démenti pour le règne précédent. Toutes les vieilles barrières tombent; le régent invite les particuliers à donner leur avis sur les affaires, il proclame les maximes de Fénélon, il fait imprimer le Télémaque à ses frais, il ouvre au public la bibliothèque du roi. Les traitants qui, sous le dernier règne, ont engraissé des

[1] *Voy.* t. Ier, p. 535 à 543, *Tableaux chronologiques*, les chap. XXI à XXV, État des principales puissances après la paix d'Utrecht.—Guerre de la succession d'Autriche. 1741-1748; et guerre de Sept ans. 1756-1763. — Colonies des Européens pendant le XVIIIe siècle. — Histoire intérieure des États occidentaux. 1715-1789. — États du Nord et de l'Orient. 1725-1789.

maux de la France, sont jugés par une chambre ardente, rançonnés, condamnés à tort et à travers; cette terreur contre les financiers ne fait qu'ajouter à la popularité du prince. Cependant il ne suffit pas de les condamner, il faut les remplacer par d'autres moyens, faire face à cette dette de trois milliards que laisse Louis XIV. Alors une grande chose est tentée; un banquier écossais, nommé Law, disciple, à ce qu'il dit, de Locke et de Newton, vient faire en France la première épreuve des ressources du crédit. Il ouvre une banque, substitue les billets à l'argent, hypothèque ses billets sur l'entreprise immense de la perception des impôts du royaume, sur les richesses coloniales d'un monde inconnu. Il crée la compagnie du Mississipi. L'on voit, pour la première fois, les hommes repousser l'or; la valeur des billets croît d'heure en heure. On s'étouffe dans la rue Quincampoix, aux portes des bureaux où l'on échange pour du papier ce métal incommode. Le régent devient un des directeurs de l'entreprise, et se fait banquier. Cependant la confiance s'ébranle, cette religion du papier a ses incrédules : il tombe rapidement. Malheur aux derniers possesseurs; d'étranges bouleversements s'opèrent, le riche devient pauvre, le pauvre riche. La fortune qui jusque-là tenait au sol et s'immobilisait dans les familles, s'est, pour la première fois, volatilisée; elle suivra désormais les besoins du commerce et de l'industrie. Un mouvement analogue a lieu par toute l'Europe; les esprits sont, pour ainsi dire, détachés de la glèbe. Law, s'enfuyant au milieu des malédictions, a du moins laissé ce bienfait [1717-1721].

[*Alberoni.*] Le régent, dans sa facilité pour les idées nouvelles, dans sa curiosité scientifique, dans ses mœurs effrénées, est un des types du dix-huitième siècle. Il impose la Bulle par égard pour le pape, mais n'en est pas moins impie. Ses *roués* sont des nobles; mais son homme, son ministre, le vrai roi de la France est ce drôle de cardinal Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde. Le régent est naturellement uni avec l'Angleterre, qui, sous la maison de Hanovre, représente aussi le principe moderne, comme en Allemagne la jeune royauté de Prusse, dans le Nord la Russie créée par Pierre le Grand. L'ennemi commun est l'Espagne, aux dépens de laquelle s'est faite la paix d'Utrecht. L'Espagne et la France, d'autant plus ennemies qu'elles sont parentes, se regardent d'un œil hostile. Le ministre espagnol, l'intrigant Alberoni entreprend de relever le vieux principe par toute l'Europe. Il veut rendre à l'Espagne tout ce qu'elle a perdu, et donner la régence de France à Philippe V; il veut rétablir le prétendant en Angleterre. Pour cela Alberoni compte louer la meilleure épée du temps, prendre à sa solde le Suédois Charles XII; ce roi aventurier sera payé par l'Espagne, comme Gustave-Adolphe le fut par la France. Cet immense projet manqua partout : Charles XII fut tué, le prétendant échoua, l'ambassadeur espagnol en France fut pris en flagrant délit de conspiration avec la duchesse du Maine, femme d'un fils légitimé de Louis XIV; la petite et spirituelle princesse avait cru, de son académie de Sceaux, changer la face de l'Europe. Les Mémoires de la Fronde, qui venaient de paraître, lui avaient donné de l'émulation. Le régent et Dubois, qui n'avaient ni haine ni amitié, trouvèrent cela si ridicule, qu'ils ne punirent personne, sauf quelques pauvres gentilshommes bretons qui s'étaient mis en avant [1718]. La France, l'Angleterre, la Hollande et l'empereur, unis contre Alberoni, forment la quadruple alliance. Cependant, en 1720, l'Espagne obtient pour consolation la Toscane, Parme et Plaisance, et l'empereur, en lui donnant l'investiture de ces États, force le duc de Savoie de prendre la Sardaigne en échange de la Sicile. L'Europe était obstinée à la paix, et l'on s'arrangeait à tout prix.

[*Ministère du duc de Bourbon et de Fleury. 1723-43.*] Le dur et maladroit ministère du duc de Bourbon, qui gouverna après la mort du régent [1723-1726], fut bientôt remplacé par celui du prudent et circonspect Fleury, ex-précepteur du jeune roi, qui, sans bruit, s'empara et du roi et du royaume [1726-1743]. Louis XV, qui jusqu'à sept ans marchait à la lisière, qui jusqu'à douze ans porta un corps de baleine, devait être mené toute sa vie. Sous le gouvernement économe et timide du vieux prêtre, la France ne fut troublée que par l'affaire de la Bulle, les *convulsions* du jansénisme, et les réclamations des parlements. La France, endormie sous Fleury, était unie à l'Angleterre endormie sous Walpole; union inégale, où la France n'avait l'avantage en aucun sens. L'Angleterre était alors l'admiration des Français; ils allaient étudier auprès des *libres penseurs* de la Grande-Bretagne, comme autrefois les philosophes grecs auprès des prêtres égyptiens. Voltaire y allait chercher quatre mots de Locke, de Newton, et sa tragédie de Brutus [1730]. Le président de Montesquieu, devenu plus circonspect, après le brillant scandale des *Lettres Persanes* [publiées en 1721], prenait en Angleterre le type qu'il devait proposer à l'imitation de tous les peuples. Personne ne songeait à l'Allemagne, où Leibnitz était mort, ni à l'Italie, où vivait Vico.

Il y avait tant de causes de guerre au milieu de ce grand calme, qu'une étincelle partie du Nord mit l'Europe en flammes.

[*La France soutient Stanislas.—Stanislas obtient*

la Lorraine.] Sous le duc de Bourbon, une intrigue de cour avait par hasard marié le roi de France à la fille d'un prince sans État, Stanislas Lesczinski, ce palatin que Charles XII avait fait un instant roi de Pologne, et qui s'était retiré en France. A la mort d'Auguste II [1733], le parti de Stanislas se réveilla, en opposition à celui d'Auguste III, électeur de Saxe, fils du feu roi. Stanislas réunit jusqu'à soixante mille suffrages. Villars et les vieux généraux poussaient à la guerre; ils prétendaient qu'on ne pouvait se dispenser de soutenir le beau-père du roi de France. Fleury se laissa forcer la main. Il en fit trop peu pour réussir, assez pour compromettre le nom français. Il envoya trois millions et quinze cents hommes contre cinquante mille Russes. Un Français, qui se trouvait par hasard à l'arrivée de nos troupes, le comte de Plélo, ambassadeur en Danemark, rougit pour la France, se mit à leur tête, et se fit tuer.

L'Espagne s'était déclarée pour Stanislas contre l'Autriche, qui soutenait Auguste. Cette guerre lointaine de Pologne était pour elle un prétexte de recouvrer ses possessions d'Italie; elle y réussit en partie par le secours de la France. Pendant que Villars envahissait le Milanais, les Espagnols reprenaient les Deux-Siciles, et y établissaient l'infant don Carlos [1734-5]. Ils gardèrent cette conquête au traité de Vienne [1738]. Stanislas, en dédommagement du trône de Pologne, reçut la Lorraine, qui, à sa mort, dut passer à la France; le duc de Lorraine, François, gendre de l'empereur, époux de la fameuse Marie-Thérèse, eut en échange la Toscane, comme fief de l'Empire. Le dernier des Médicis étant mort sans postérité, Fleury s'empressa de traiter pour assurer les Deux-Siciles aux Bourbons d'Espagne, malgré la jalousie des Anglais. Ajoutez que dix mille Russes étaient parvenus jusqu'au Rhin. On s'aperçut, pour la première fois, que cette Asie européenne pouvait, par-dessus l'Allemagne, étendre ses longs bras jusqu'à la France.

Ainsi, la France décrépite avec Fleury et Villars, sous un ministre octogénaire et un général octogénaire, avait pourtant gagné la Lorraine. L'Espagne, renouvelée par la maison de Bourbon, avait gagné deux royaumes sur l'Autriche. Celle-ci, encore sous la maison de Charles-Quint, représentait le vieux principe européen, destiné à périr pour faire place au principe moderne. L'empereur Charles VI, inquiet, comme Charles II d'Espagne en 1700, avait, au prix des plus grands sacrifices, essayé de faire garantir ses États à sa fille Marie-Thérèse, épouse du duc de Lorraine, devenu duc de Toscane.

[*Force croissante de la Prusse. — Frédéric II.*] En face de la vieille Autriche, s'élevait la jeune Prusse, État allemand, slave, français, au milieu de l'Allemagne; aucun n'avait reçu plus de réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes. La Prusse était destinée à renouveler l'ancienne opposition saxonne contre les empereurs. Cet État, pauvre et sans barrière naturelle, qui n'opposait à l'ennemi ni les canaux de la Hollande ni les montagnes de la Savoie, n'en a pas moins crû et grandi, pure création de la politique, de la guerre, c'est-à-dire de la volonté, de la liberté humaine triomphant de la nature. Le premier roi, Guillaume, dur et brutal soldat, avait passé trente ans à amasser de l'argent et à discipliner ses troupes à coups de canne; ce fondateur de la Prusse conçut l'État comme un régiment. Il craignait que son fils ne continuât pas sur le même plan, et il eut la tentation de lui faire couper la tête, comme fit le czar Pierre pour son fils Alexis. Ce fils, qui fut Frédéric II, plaisait peu à un père qui n'estimait que la taille et la force, qui faisait enlever partout des hommes de six pieds pour composer des régiments de géants. Le jeune Frédéric était petit, avec de grosses épaules, un gros œil dur et perçant, quelque chose de bizarre. C'était un bel esprit, un mucisien, un philosophe avec des goûts immoraux et ridicules; grand faiseur de petits vers français, il ne savait pas le latin, et méprisait l'allemand; pur logicien qui ne pouvait saisir ni la beauté de l'art antique, ni la profondeur de la science moderne. Il avait pourtant une chose, par quoi il a mérité d'être appelé le Grand : *il voulait.* Il voulut être brave; il voulut faire de sa Prusse l'un des premiers États de l'Europe; il voulut être législateur; il voulut que ses déserts de Prusse se peuplassent. Il vint à bout de tout. Il fut l'un des fondateurs de l'art militaire, entre Turenne et Napoléon. Quand celui-ci entra à Berlin, il ne voulut voir que le tombeau de Frédéric, prit pour lui son épée, et dit : « Ceci est à moi. »

La Prusse, État nouveau, qui devait ses plus industrieux citoyens à la révocation de l'édit de Nantes, devait tôt ou tard devenir le centre du philosophisme moderne. Frédéric II comprit ce rôle; il se déclara en poésie, en philosophie, disciple de Voltaire; c'était faire sa cour à l'opinion : les goûts futiles de Frédéric servirent en cela ses projets les plus sérieux. L'empereur Julien avait été le singe de Marc-Aurèle, Frédéric fut celui de Julien. D'abord, en l'honneur des Antonins que Voltaire lui proposait pour modèle, il écrit un livre sentimental et vertueux contre Machiavel. Il ne régnait pas encore. Voltaire, dans son naïf enthousiasme, revoit les épreuves, exalte le royal auteur, et promet au monde un Titus. A son avénement, Frédéric voulut faire détruire l'édition.

[*Marie-Thérèse et Frédéric.* 1740.] La même

année, l'empereur Charles VI meurt, et Frédéric devient roi [1740]. Tous les États qui ont garanti sa succession à sa fille Marie-Thérèse, prennent les armes contre elle. Le moment semble venu de dépecer le grand corps de l'Autriche; tous accourent à cette curée. Les droits les plus surannés sont ravivés. L'Espagne réclame la Bohême et la Hongrie; le roi de Sardaigne, le Milanais; Frédéric, la Silésie; la France ne demande rien, sinon l'Empire même pour l'électeur de Bavière, client de nos rois depuis plus d'un demi-siècle. L'électeur, élu empereur sans difficulté, est nommé en même temps généralissime du roi de France.

Les frères Belle-Isle, petits-fils de Fouquet, remuent la France de leurs projets chimériques. Fleury fait, pour la seconde fois, la guerre malgré lui, et, comme la première, il la fait manquer. L'armée française, mal payée, mal nourrie, se disperse, après de faciles succès, partout où elle peut vivre. Elle laisse Vienne de côté et s'enfonce en Bohême. D'autre part, Frédéric, vainqueur à Molwitz, met la main sur la Silésie [1741].

Marie-Thérèse était seule; sa cause semblait perdue. Enceinte alors, elle croyait « qu'il ne lui resterait pas une ville pour y faire ses couches. » Mais l'Angleterre et la Hollande ne pouvaient voir de sang-froid le triomphe de la France. Le pacifique Walpole tombe, des subsides sont donnés à Marie-Thérèse, une escadre anglaise force le roi de Naples à la neutralité. Le roi de Prusse, qui a ce qu'il veut, fait la paix. Les Français se morfondent en Bohême, perdent Prague, et reviennent à grand'peine à travers les neiges. Belle-Isle en fut quitte pour se comparer à Xénophon [1742].

Les Anglais, descendus sur le continent, se mettent, à Dettingen, entre les mains de l'armée française, qui les lâche et se laisse battre [1743]. Voilà nos troupes rejetées en deçà du Rhin, et notre pauvre empereur de Bavière abandonné à la vengeance de l'Autriche.

Ce n'était pas là le compte du roi de Prusse. Marie-Thérèse, redevenue si forte, n'aurait pas manqué de lui reprendre la Silésie. Il se met du côté de la France et de la Bavière, revient à la charge, entre en Bohême, s'assure de la Silésie par trois victoires, envahit la Saxe, et force l'impératrice et les Saxons de signer le traité de Dresde. Le Bavarois étant mort, l'Autrichienne avait fait son époux empereur [François Ier, 1745].

Cependant les Français avaient l'avantage en Italie. Secondés par les Espagnols, le roi de Naples et les Génois, ils établissent l'infant don Philippe dans les duchés de Milan et de Parme. Aux Pays-Bas, sous le maréchal de Saxe, ils gagnent les batailles de Fontenoi et de Raucoux [1745-6]. La première, tant célébrée, était perdue sans remède, si l'Irlandais Lally, inspiré par sa haine contre les Anglais, n'eût proposé de rompre leur colonne avec quatre pièces de canon. Un courtisan adroit, le duc de Richelieu, s'appropria l'idée et la gloire du succès. L'Irlandais entra le premier dans la colonne anglaise, l'épée à la main. La même année, la France lançait sur l'Angleterre son plus formidable ennemi, le Prétendant. Les Highlanders de l'Écosse l'accueillirent, fondirent des montagnes avec un irrésistible élan, enlevant les canons à la course, et démolissant les escadrons à coups de poignard. Il eût fallu que ces succès fussent soutenus par la France. Notre marine était réduite à rien. Lally obtint quelques vaisseaux, mais les Anglais gardaient la mer, ils empêchèrent les Écossais de recevoir aucun secours. Ils avaient sur les Écossais l'avantage du nombre, de la richesse, une bonne cavalerie, une bonne artillerie. Ils vainquirent à Culloden [1745-6].

[*Paix d'Aix-la-Chapelle.* 1748.] Les Espagnols se retirent de l'Italie. Les Français en sont chassés. Ils avancent dans les Pays-Bas. L'Angleterre craint pour la Hollande, et y rétablit le stathoudérat. Les succès de la France contre la Hollande servirent du moins à décider la paix. Elle avait perdu sa marine, ses colonies; les Russes paraissaient pour la seconde fois sur le Rhin. La paix d'Aix-la-Chapelle rendit à la France ses colonies, assura la Silésie à la Prusse, Parme et Plaisance aux Bourbons d'Espagne. Contre toute espérance, l'Autriche subsista [1748].

[*La France philosophique et littéraire.*] La France avait fait une dure expérience de sa faiblesse, mais elle ne pouvait en profiter. Au gouvernement du vieux prêtre avait succédé celui des maîtresses. Mlle Poisson, marquise de Pompadour, régna vingt années. Née bourgeoise, elle eut quelques velléités de patriotisme. Sa créature, le contrôleur Machaut, voulait imposer le clergé; d'Argenson organisait l'administration de la guerre avec le talent et la sévérité de Louvois. Au milieu de la petite guerre du parlement et du clergé, le philosophisme gagnait. A la cour même, il avait des partisans; le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin, Quesnay, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué. Tous ces projets n'aboutissaient qu'à de vaines conversations; les vieilles corporations résistaient; la royauté, caressée par les philosophes qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès. Voltaire préparait une histoire générale antichrétienne [Essai sur les

Mœurs, 1756]. Peu à peu la philosophie nouvelle sortait de cette forme polémique à quoi Voltaire la réduisait. Dès 1748, le président de Montesquieu, fondateur de l'Académie des Sciences naturelles à Bordeaux, donna, sous forme, il est vrai, décousue et timide, une théorie matérialiste de la législation, déduite de l'influence des climats; telle est du moins l'idée dominante de l'Esprit des lois, ce livre si ingénieux, si brillant, quelquefois si profond. En 1749, apparut la colossale Histoire Naturelle du comte de Buffon; en 1751, les premiers volumes de l'Encyclopédie, monument gigantesque où devait entrer tout le dix-huitième siècle, polémique et dogmatique, économie et mathématiques, irréligion et philanthropie, athéisme et panthéisme, d'Alembert et Diderot. Le tout fut dit par Condillac en un mot, qui contint le siècle : Traité des Sensations, 1754. Cependant la guerre religieuse était continuée par Voltaire, qui venait de se poster en observation au point central de l'Europe, entre la France, la Suisse et l'Allemagne, aux portes de Genève, au chef-lieu des anciens Vaudois, d'Arnaldo de Brescia, et de Zuingle, et de Calvin.

[*Guerre de Sept ans.* 1756.] C'était l'apogée de la puissance de Frédéric. Depuis sa conquête de Silésie, il avait perdu tout ménagement. Dans son étrange cour de Postdam, ce bel esprit guerrier se moquait de Dieu, des philosophes et des souverains, ses confrères; il avait maltraité Voltaire, le principal organe de l'opinion; il désolait de ses épigrammes les rois et les reines; il ne croyait ni à la beauté de madame de Pompadour, ni au génie poétique de l'abbé Bernis, principal ministre de France. L'occasion parut favorable à l'impératrice pour recouvrer la Silésie; elle ameuta l'Europe, les reines surtout; elle entraîna celle de Pologne et l'impératrice de Russie; elle fit sa cour à la maîtresse de Louis XV. La monstrueuse alliance de la France avec cette vieille Autriche contre un souverain qui maintenait l'équilibre de l'Allemagne, réunit contre lui toute l'Europe. L'Angleterre seule l'aida et lui donna des subsides. Elle était gouvernée alors par un avocat goutteux, le fameux William Pitt, depuis lord Chatam, qui s'éleva à force d'éloquence, à force de haine contre les Français. L'Angleterre voulait deux choses : le maintien de l'équilibre européen, et la ruine des colonies françaises et espagnoles. Ses griefs étaient graves : les Espagnols avaient maltraité ses contrebandiers, et les Français voulaient l'empêcher, au Canada, de bâtir sur leur territoire. Aux Indes, La Bourdonnaie et son successeur Dupleix menaçaient de fonder une grande puissance, en face de la puissance anglaise. Les Anglais, pour déclaration de guerre, nous confisquèrent trois cents navires [1756].

Ce fut une merveille, dans cette guerre, de voir l'imperceptible Prusse, entre les masses de l'Autriche, de la France et de la Russie, courir de l'une à l'autre et faire face de tous côtés. C'est la seconde époque de l'art militaire. Les ineptes adversaires de Frédéric crurent qu'il devait tous ses succès à la précision des manœuvres des soldats prussiens, à leur habileté à faire l'exercice et à tirer cinq coups par minute. Frédéric avait certainement perfectionné la machine-soldat. Cela pouvait s'imiter : le czar Pierre III, et le comte de Saint-Germain formèrent des automates-guerriers à coups de bâton. Ce qu'on n'imita pas c'est la célérité de ses manœuvres, l'heureuse disposition de ses marches, qui lui donnait une grande facilité de mouvoir, de concentrer des masses rapides, de les porter au défaut de l'armée ennemie.

Dans cette chasse terrible que les grandes et grosses armées des alliés faisaient à l'agile Prussien, on ne peut s'empêcher de remarquer l'amusante circonspection des tacticiens autrichiens, et la fatuité étourdie des grands seigneurs qui conduisaient les armées de France. Le Fabius de l'Autriche, le sage et pesant Daün, se bornait à une guerre de position; il ne trouvait pas de camps assez forts, de montagnes assez inaccessibles; Frédéric battait toujours ces armées paralytiques.

[*Rosbach.* 1757.] D'abord, il se débarrassa des Saxons. Il ne leur fit pas de mal, il les désarma seulement. Puis il frappa un coup en Bohême. Repoussé, délaissé de l'armée anglaise qui convient à Closterseven de ne plus se battre, menacé par les Russes vainqueurs à Jægerndorf, il passe en Saxe, et y trouve les Français et les Impériaux combinés. Quatre armées entouraient la Prusse. Il se croyait perdu, il voulait se tuer; il l'écrivit à sa sœur et à d'Argens. Il n'avait peur que d'une chose, c'est que, lui mort, le grand distributeur de la gloire, Voltaire, ne poursuivît son nom; il lui écrivit une épître, pour le désarmer; ainsi Julien, blessé à mort, tira de sa robe et débita un discours qu'il avait composé pour cette circonstance. « Pour moi, disait Frédéric,

Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi. »

L'épître faite, il battit l'ennemi. Le prince de Soubise, croyant le voir fuir, se met étourdiment à sa poursuite; alors les Prussiens démasquent leurs troupes, tuent trois mille hommes, et en prennent sept mille. On trouva dans le camp une armée de cuisiniers, de comédiens, de perruquiers, quantité de perroquets, de parasols, je ne sais combien de caisses d'eau de lavande, etc. [1757].

Le tacticien seul peut suivre le roi de Prusse dans cette série de belles et savantes batailles. La guerre de Sept ans, quelle que soit la variété de ses événements, est une guerre de politique et de stratégie; elle n'a pas l'intérêt des guerres d'idées, des guerres de la religion et de la liberté au seizième siècle et au nôtre.

[*Pacte de famille.* 1761.] La défaite de Rosbach renouvelée à Crevelt, de grands revers balancés par de petits avantages, la ruine totale de notre marine et de nos colonies, les Anglais maîtres des mers et conquérants de l'Inde, l'épuisement, l'humiliation de toute la vieille Europe en face de la jeune Prusse, voilà la guerre de Sept ans. Elle se termina sous le ministère de M. de Choiseul. Ce ministre, homme d'esprit, crut frapper un grand coup en ménageant le *pacte de famille* entre les diverses branches de la maison de Bourbon [1761].

Au milieu des humiliations de la guerre de Sept ans, et par ces humiliations mêmes, le drame du siècle s'acheminait rapidement vers sa péripétie. Qui avait été vaincu dans cette guerre et dans la précédente? la France? Non, mais la noblesse, qui seule fournissait les officiers, les généraux. Les ennemis de la France ne pouvaient nier la bravoure française après Chevert et d'Assas. N'avait-on pas vu, au combat d'Exiles, nos soldats, escaladant les Alpes sous la mitraille, s'élancer aux canons ennemis par les embrasures, pendant que les pièces reculaient. Quant aux généraux, les seuls qu'on ose nommer à cette époque, Saxe, Broglie, étaient des étrangers. Celui qui s'appropria la gloire de Fontenoi, le grand général du siècle, au dire des femmes et des courtisans, le *vainqueur de Mahon*, le vieil Alcibiade du vieux Voltaire, Richelieu, avait suffisamment prouvé, pendant cinq campagnes de la dernière guerre, ce qu'on devait penser de cette réputation si habilement ménagée. Ces campagnes furent du moins lucratives; il en rapporta de quoi bâtir sur nos boulevards l'élégant pavillon de Hanovre.

[*J.-J. Rousseau.*] Vers la fin de cette ignoble guerre de Sept ans, où l'aristocratie était tombée si bas, éclata la grande pensée plébéienne. C'était comme si la France eût crié à l'Europe : Ce n'est pas moi qui suis vaincue. Dès 1750, le fils d'un horloger de Genève, Jean-Jacques Rousseau, vagabond, scribe, laquais tour à tour, avait maudit la science, en haine du philosophisme et de la caste des gens de lettres; puis maudit l'inégalité, en haine d'une noblesse dégénérée [1754]. Cette fièvre de dissolution niveleuse coula par torrents dans les lettres de la Nouvelle Héloïse [1759]. Le naturalisme fut posé dans l'Émile, le déisme dans la Profession de foi du vicaire savoyard [1762]. Enfin, dans le Contrat social apparurent les trois mots de la Révolution, tracés d'une main de feu.

La Révolution, elle s'avançait tellement irrésistible, que le roi, qui l'entrevoyait avec épouvante, travaillait pour elle en dépit de lui, et lui frayait la voie. En 1763, il lui fonda son temple, *le Panthéon*, qui devait recevoir Rousseau et Voltaire. En 1764, il abolit les jésuites; en 1771, le parlement. Instrument docile de la nécessité, il abattait d'une main indifférente ce qui restait encore debout des ruines du moyen âge.

[*Abolition des jésuites.* 1764.] La société des jésuites, qu'on croyait si profondément enracinée, fut anéantie sans coup férir dans toute l'Europe. Ainsi avaient péri les Templiers au quatorzième siècle, quand le système auquel ils appartenaient eut fait son temps. On livra les jésuites aux parlements, leurs ennemis acharnés. Mais de même que les pierres de Port-Royal étaient tombées sur la tête des jésuites, la chute de ceux-ci fut fatale aux parlements. Ces corporations, entraînées par leur popularité croissante et par leur récente victoire, voulaient sortir de leurs anciennes voies. L'imparfaite balance de la vieille monarchie tenait à l'élastique opposition des parlements qui remontraient, ajournaient, et finissaient par céder respectueusement. Quelques têtes hardies et dures, entre autres le Breton la Chalotais, entreprirent de les mener plus loin. Dans le procès du duc d'Aiguillon, ils tinrent ferme, ils furent brisés [1771]. Ce n'était pas aux juges de Lally, de Calas, de Sirven et de Labarre, qu'il appartenait de faire la Révolution, encore moins à la coterie qui les renversa. Le spirituel abbé Terray et le facétieux chancelier Maupeou, alliés du duc d'Aiguillon et de madame du Barry, n'étaient pas assez honnêtes gens pour avoir droit de faire le bien. Terray, qui eut les finances, remédia un peu au désordre, mais par la banqueroute. Maupeou abolit la vénalité des charges, rendit la justice gratuite; mais personne ne voulut croire qu'elle fût gratuite entre les mains des créatures de Maupeou. Tout le monde se moqua de leur réforme, personne plus qu'eux-mêmes. Un rire inextinguible éclata à l'apparition des Mémoires de Beaumarchais. Louis XV les lut comme tout le monde, et y prit plaisir. L'égoïste monarque distinguait mieux que personne le péril croissant de la royauté, mais il jugeait avec raison qu'après tout, elle durerait encore plus que lui [mort en 1774].

[*Louis XVI.* 1774]. Son infortuné successeur, Louis XVI, héritait de tout cela. Beaucoup de gens avaient conçu de tristes présages à l'occasion des fêtes de son mariage, où plusieurs centaines de personnes furent étouffées. Cependant l'avénement

de l'honnête jeune roi, s'asseyant avec sa gracieuse épouse sur le trône purifié de Louis XV, avait rendu au pays un immense espoir. Ce fut pour cette vieille société une époque de bonheur et de naïf attendrissement; elle pleurait, s'admirait dans ses larmes, et se croyait rajeunie. Le genre à la mode était l'idylle; d'abord, les fadeurs de Florian, l'innocence de Gessner, puis l'immortelle églogue de Paul et Virginie. La reine se bâtissait dans Trianon un hameau, une ferme. Les philosophes conduisaient la charrue, par écrit. « Choiseul est agricole, et Voltaire est fermier. » Tout le monde s'intéressait au peuple, aimait le peuple, écrivait pour le peuple; la bienfaisance était de bon ton, on faisait de petites aumônes et de grandes fêtes.

Pendant que la haute société jouait sincèrement cette comédie sentimentale, continuait le grand mouvement du monde, qui dans un moment allait tout emporter. Le vrai confident du public, le confident de Beaumarchais, devenait plus âcre chaque jour; il tournait de la comédie à la satire, de la satire au drame tragique. Royauté, parlement, noblesse, tout chancelait de faiblesse; le monde était comme ivre. Le philosophisme lui-même était malade, de la morsure de Rousseau et de Gilbert. On ne croyait plus ni à la religion, ni à l'irréligion; on aurait voulu croire pourtant; les esprits forts allaient incognito chercher des croyances dans la fantasmagorie de Cagliostro et dans le baquet de Mesmer. Cependant retentissait autour de la France l'éternel dialogue du scepticisme rationnel : au nihilisme de Hume répondait le dogmatisme apparent de Kant, et par-dessus, la grande voix poétique de Goëthe, harmonieuse, immorale et indifférente. La France, émue et préoccupée, n'entendait rien de tout cela. L'Allemagne poursuivait l'épopée scientifique; la France accomplissait le drame social.

[*Turgot. — Necker.*] Ce qui fait le triste comique de ces derniers jours de la vieille société, c'est le contraste des grandes promesses et de la complète impuissance. L'impuissance est le trait commun de tous les ministres d'alors. Tous promettent et ne peuvent rien. M. de Choiseul voulait défendre la Pologne, abaisser l'Angleterre, relever la France par une guerre européenne, et il ne pouvait suffire aux dépenses de la journée; s'il eût voulu exécuter ses projets, les parlements qui le soutenaient l'auraient abandonné. Maupeou et Terray ôtent les parlements, et ne peuvent rien mettre à la place; ils veulent réformer les finances, et ils ne s'appuient que sur les voleurs du trésor public. Sous Louis XVI, le grand, l'honnête, le confiant Turgot [1774-1776] propose le vrai remède : l'économie et l'abolition du privilége. A qui les propose-t-il? aux privilégiés, qui le renversent. Cependant la nécessité les oblige d'appeler à leur aide un habile banquier, un éloquent étranger, un second Law, mais plus honnête. Necker promet merveille, il rassure tout le monde, il n'annonce point de réforme fondamentale, il va procéder tout doucement. Il inspire confiance, il s'adresse au crédit, il trouve de l'argent, il emprunte. La confiance, la bonne administration vont étendre le commerce, le commerce va créer des ressources. De rapides emprunts sont hypothéqués sur des ressources fortuites, lentes, lointaines. Necker finit par jeter les cartes sur la table, et revenir aux moyens proposés par Turgot, l'économie, l'égalité d'impôt. Son compte rendu est un aveu triomphant de son impuissance [1781].

[*Guerre d'Amérique.* 1778-84.] Necker avait eu, il faut l'avouer, à soutenir un double combat. Il lui fallut, par-dessus les dépenses de l'intérieur, suffire à celles de la guerre que nous faisions en faveur de la jeune Amérique [1778-1784]. Nous aidâmes alors à créer contre l'Angleterre une Angleterre rivale. Quoique celle-ci ait prouvé qu'elle en gardait peu de souvenir, jamais argent ne fut mieux employé. On ne pouvait trop payer les dernières victoires navales de la France, et la création de Cherbonrg. C'était alors un curieux moment de confiance et d'enthousiasme. La France enviait Franklin à l'Amérique; notre jeune noblesse s'embarquait aux croisades de la liberté.

[*Notables.* 1787.] Le roi ayant essayé en vain des ministres patriotes, de Turgot et de Necker, il crut la reine et la cour, il essaya des ministres courtisans. On ne pouvait trouver un ministre plus agréable que M. de Calonne, un guide plus rassurant pour s'enfoncer gaiement dans la ruine. Quand il eut épuisé le crédit que la sage conduite de Necker avait créé, il ne sut que devenir et assembla les notables [1787]. Il fallut leur avouer que les emprunts s'étaient élevés en peu d'années à un milliard six cent quarante-six millions, et qu'il existait dans le revenu un déficit annuel de cent quarante millions. Les notables, qui appartenaient eux-mêmes aux classes privilégiées, donnèrent, au lieu d'argent, des avis et des accusations. Brienne, élevé par eux à la place de Calonne, eut recours aux impôts; le parlement refusa de les enregistrer, et demanda les états généraux, c'est-à-dire sa propre ruine et celle de la vieille monarchie.

[*États généraux.* 1789.] Les philosophes avaient échoué avec Turgot, les banquiers avec Necker, les courtisans avec Calonne et Brienne. Les privilégiés ne voulaient point payer, et le peuple ne le pouvait plus. Les états généraux, comme l'a dit un éminent historien, ne firent que décréter une révolution déjà faite [ouverture des états généraux, 5 mai 1789].

LIVRES A CONSULTER [1].

Philosophie de l'histoire. — Bossuet; Voltaire; Montesquieu; Turgot (second volume des œuvres complètes); Condorcet; Guizot et Cousin (Cours de 1828); Michelet (Introduction à l'Histoire universelle). —Vico (Science nouvelle); Herder (Idées); Kant (quelques opuscules); Lessing (Éducation du genre humain).

Secours : *Géographie*. Malte-Brun; Balbi; Piquet (Dictionnaire); Brué (Atlas). — *Géographie de la France :* D'Anville, Valois, d'Expilly, Bailleul, etc. — *Chronologie*. Art de vérifier les dates; Krusse (Atlas géographique et chronologique (traduit par Ansart et Lebas); Koch (Révolutions de l'Europe). — *Biographie :* Moreri (édit. de 1759); Biographie universelle de Michaud. — *Glossaires :* Ducange, Laurière, Raynouard, Roquefort, etc.

Europe : Histoires générales. — Schœll; Desmichels (Histoire du moyen âge, et Précis de l'histoire du moyen âge); Hallam (l'Europe au moyen âge); Heeren (Manuel de l'histoire moderne).

Empire : Schmidt, Pfeffel. — *Suisse :* Müller. — *Angleterre :* Hume, Lingard, Hallam, Augustin Thierry. — *Italie :* Sismondi, Giannone, Daru, Saint-Marc. — *Espagne :* Mariana, Ferreras, Conde; Sismondi (Littérature). —*Empire Ottoman :* Hammer. —*Nord :* Abrégé de Lacombe. Ampère (Littérature et religion). —*Russie :* Levesque, Karamsin. — *Danemark :* Mallet.

France. — *Histoires générales :* Sismondi, Guizot (Essais et Cours), Aug. Thierry, Michelet. —*Abrégés :* Hénault, Cayx et Poirson, Michelet.

Histoires spéciales. — *Église :* Lecointe. — *Droit :* Fleury, Bernardi, Henrion de Pansey. — *Littérature :* D. Rivet et ses continuateurs, Villemain, Sismondi (1er vol. des Littératures du midi de l'Europe), Raynouard, Roquefort, etc. — *Art :* De Caumont, etc. — *Histoires de provinces et de villes*. Bretagne : D. Morice, Lobineau. Languedoc : D. Vaissette. Béarn : Marca, Oihenart. Provence : Papon. Bourgogne : D. Plancher. Alsace : Schœpflin. Lorraine : D. Calmet. Paris : Félibien et Lobineau, etc.

Collection d'écrivains originaux : D. Bouquet (Scriptores rerum francicarum, jusqu'au XIIIe siècle, en partie traduits par Guizot). — Buchon et Dacier (Chroniques françaises, XIVe et XVe siècles). —Petitot (Collection des Mémoires, etc. du XIIIe au XVIIe siècle). La plupart des Chroniques et Mémoires, auxquels nous renverrons plus bas, sont contenus dans cette grande collection et dans les deux précédentes. — Marten (Thesaurus anecdotorum, etc.). — *Collections d'actes officiels*. Baluze (Capitulaires des rois de la première et de la seconde race). Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race, édité par Laurière, Secousse, etc.

Ouvrages particuliers aux diverses périodes de l'Histoire de France : *Chapitre I et II*. Gaule celtique et romaine. — Strabon, César, Suétone, Tacite, Historia augusta, Codex Theodosianus. Gallia christiana; Amédée Thierry.

Chapitre III. Invasion des barbares. Mérovingiens. — Priscus, Procope, Jornandès, Sidonius Apollinaris. Gregorius Turonensis, Fredegarius, Annales Metenses, etc. Guizot (Cours, Essais); Aug. Thierry (Lettres).

Chapitres IV, V, VI. Carlovingiens. — S. Bonifacii Epistolæ, Eginhard, Poeta saxo, Annales Fuldenses, Monachus Sancti Galli, Theganus, Astronomus, Nithardus, Frodoardus, Hincmarus. Guizot (Cours, Essais); Aug. Thierry (Lettres).

Chapitre VII. Premiers Capétiens. — Raoul Glaber, Gerberti Epistolæ, Helgaldus, Ordericus Vitalis. Guizot, Thierry.

Chapitre VIII. —Bongars, Gesta Dei per Francos. Michaud (Histoire des Croisades, avec notes de Reinaud) Hammer (Histoire des Assassins). Gibbon, Guizot, Thierry.

Chapitres IX et *X*. De Louis VI à saint Louis.

[1] Cette liste étant dressée pour les jeunes élèves de nos écoles, on a cru ne devoir y admettre parmi les ouvrages écrits en langues modernes que ceux qui ont été traduits en français.

— Suger; Abælardi et sancti Bernardi opera; Rigordus; Villehardouin; Guillaume de Tyr; Pierre de Vaux-Sernay; Chronique languedocienne. Guizot; Thierry (Conquête de l'Angleterre, et Lettres).

Chapitre XI. Saint Louis. — Joinville; le Confesseur; Mathieu Paris; Guillaume de Nangis; Établissements. Guizot, Thierry.

Chapitre XII. De Philippe III à Philippe VI. — Chroniques de Saint-Denis; les continuateurs de Nangis; le Chanoine de Saint-Victor; Dupuy (Preuves du différend, Condamnation des Templiers); Mathieu de Westminster; Meyer et Oudegherst (Chroniques de Flandre). Consulter aussi la collection anglaise des *Acta publica*, de Rymer.

Chapitres XIII et *XIV.* De Philippe VI à Louis XI. — Froissart; les continuateurs de Nangis; Thomas Walsingham; Anonyme de Saint-Denys; Juvénal des Ursins; le religieux de Saint-Denys; Monstrelet; Journal d'un bourgeois de Paris; Le Laboureur, (Histoire de Charles VI); Théodore et Denys Godefroy (Histoire de Charles VI et de Charles VII); Secousse (Histoire de Charles le Mauvais); Barante (Histoire des ducs de Bourgogne).

Chapitres XV et *XVI.* De Louis XI à François Ier. — Comines; Jean de Troyes; Jean d'Auton; Mémoires de la Trémoille; Amelgard; Burchard (Diarium Alexandri VI); Belcarius; Guichardin; Machiavel; Théodore Godefroy (Histoire de Louis XII); le Bibliophile Jacob (Histoire de Louis XII).

Chapitres XVII, XVIII, XIX. De François Ier à Louis XIII. — Martin Dubellay; Guillaume Champier; les Gestes de Bayard; Fleuranges; Blaise de Montluc; Sandoval; La Place; La Planche; La Popelinière. Mémoires de Vielleville, Condé, Tavannes, l'Étoile, Lanoue, Marguerite de Valois, Miron, Palma Cayet, Sully, d'Aubigné; Satire Ménippée. Bossuet (Les Variations). Giannone, Paul Jove, Meteren, Ferreras, Davila, Bentivoglio. Mathieu; de Thou. Robertson (Histoire de Charles V).

Chapitres XX, XXI, XXII. De Louis XIII à Louis XV. — Richelieu; madame de Motteville, le cardinal de Retz; Saint-Simon, Dangeau. Voltaire, Lémontey, Forbonnais, etc.

Chapitre XXIII. Louis XV et Louis XVI. — Voltaire, Lémontey, Lacretelle, Frédéric (OEuvres du roi de Prusse); Chatam (Discours); Franklin (OEuvres), etc.

MÉMOIRES

DE LUTHER,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME;

TRADUITS ET MIS EN ORDRE

PAR M. MICHELET.

INTRODUCTION.

Ce qu'on va lire n'est point un roman historique sur la vie de Luther, pas davantage une histoire de la fondation du luthéranisme. C'est une biographie, composée d'une suite de traductions. Sauf les premières années, que Luther ne pouvait raconter lui-même, le traducteur a eu rarement besoin de prendre la parole. Il n'a guère fait autre chose que choisir, dater, ordonner les textes épars. C'est constamment Luther qui parle, toujours Luther raconté par Luther. Qui serait assez hardi pour mêler ses paroles à celles d'un tel homme? Il fallait se taire, et le laisser dire. C'est ce que l'on a fait, autant qu'il était possible.

Ce travail, publié en 1835, a été fait presque entièrement dans les années 1828 et 1829. Le traducteur de la *Scienza nuova* sentait vivement à cette époque le besoin de redescendre des théories aux applications, d'étudier le général dans l'individuel, l'histoire dans la biographie, l'humanité dans un homme. Il lui fallait un homme qui eût été homme à la plus haute puissance, un individu qui fût à la fois une personne réelle et une idée; de plus, un homme complet, de pensée et d'action; un homme enfin dont la vie fût connue tout entière, et dans le plus grand détail, dont tous les actes, toutes les paroles, eussent été notés et recueillis.

Si Luther n'a pas fait lui-même ses mémoires, il les a du moins admirablement préparés [1]. Sa correspondance n'est guère moins volumineuse que celle de Voltaire. De plus il n'est aucun de ses ouvrages dogmatiques ou polémiques où il n'ait, sans y songer, déposé quelque détail dont le biographe peut faire son profit. Ajoutez que toutes ses paroles ont été avidement recueillies par ses disciples. Le bon, le mauvais, l'insignifiant, ils ont tout pris; ce que Luther laissait échapper dans la conversation la plus familière, au coin du feu, au jardin, à table, après souper, la moindre chose qu'il disait à sa femme, à ses enfants, à lui-même, vite ils l'écrivaient. Un homme, observé et suivi de si près, a dû à chaque instant laisser tomber des mots qu'il eût voulu ravoir. Plus tard les luthériens y ont eu regret. Ils auraient bien voulu rayer telle ligne, arracher telle page. *Quod scriptum est, scriptum est.*

C'est donc ici le vrai livre des Confessions de Luther, confessions négligées, éparses, involontaires, et d'autant plus vraies. Celles de Rousseau sont à coup sûr moins naïves, celles de saint Augustin moins complètes et moins variées.

Comme biographie, celle-ci se placerait, s'il l'eût écrite lui-même en entier, entre les deux autres dont nous venons de faire mention. Elle présente

[1] Nous avons suivi pour les œuvres allemandes l'édition de Wittemberg, en 12 vol. in-folio, 1539-1559; pour les œuvres latines, celle de Wittemberg, en 7 vol. in-folio, 1545-1558, quelquefois celle d'Iéna, 1600-1612, en 4 vol. in-folio; pour les *Tischreden*, l'édition de Francfort, 1568, in-folio. On trouvera à la fin de l'ouvrage des renvois qui permettent de vérifier chaque passage. Quant aux citations tirées des Lettres, elles ont été exactement datées dans le texte. La date rend tout renvoi superflu; elle suffit pour faire retrouver aisément ces passages dans l'excellente édition de M. de Wette, 5 vol. in-8°, Berlin, 1825. Indépendamment des œuvres de Luther, nous avons mis à profit quelques autres ouvrages : *Ukert*, *Seckendorf*, *Mareineke*, etc.

réunies les deux faces qu'elles offrent séparées. Dans saint Augustin, la passion, la nature, l'individualité humaine, n'apparaissent que pour être immolées à la grâce divine. C'est l'histoire d'une crise de l'âme, d'une renaissance, d'une *Vita nuova;* le saint eût rougi de nous faire mieux connaître l'autre vie qu'il avait quittée. Dans Rousseau, c'est tout le contraire; il ne s'agit plus de la grâce; la nature règne sans partage, elle triomphe, elle s'étale; cela va quelquefois jusqu'au dégoût. Luther a présenté, non pas l'équilibre de la grâce et de la nature, mais leur plus douloureux combat. Les luttes de la sensibilité, les tentations plus hautes du doute, bien d'autres hommes en ont souffert; Pascal les eut évidemment, il les étouffa et il en mourut. Luther n'a rien caché, il ne s'est pu contenir. Il a donné à voir en lui, à sonder, la plaie profonde de notre nature. C'est le seul homme peut-être où l'on puisse étudier à plaisir cette terrible anatomie.

Jusqu'ici on n'a montré de Luther que son duel contre Rome. Nous, nous donnons sa vie entière, ses combats, ses doutes, ses tentations, ses consolations. L'homme nous occupe ici autant et plus que l'homme de parti. Nous le montrons, ce violent et terrible réformateur du Nord, non pas seulement dans son nid d'aigle à la Wartbourg, ou bravant l'Empereur et l'Empire à la diète de Worms, mais dans sa maison de Wittemberg, au milieu de ses graves amis, de ses enfants qui entourent la table, se promenant avec eux dans son jardin, sur les bords du petit étang, dans ce cloître mélancolique qui est devenu la demeure d'une famille; nous l'entendons rêvant tout haut, trouvant dans tout ce qui l'entoure, dans la fleur, dans le fruit, dans l'oiseau qui passe, de graves et pieuses pensées. (*Voy.* t. II, liv. IV, chap. I.)

Quelque sympathie que puisse inspirer cette aimable et puissante personnalité de Luther, elle ne doit pas influencer notre jugement sur la doctrine qu'il a enseignée, sur les conséquences qui en sortent nécessairement. Cet homme qui fit de la liberté un si énergique usage, a ressuscité la théorie augustinienne de l'anéantissement de la liberté. Il a immolé le libre arbitre à la grâce, l'homme à Dieu, la morale à une sorte de fatalité providentielle.

De nos jours les amis de la liberté se recommandent volontiers du fataliste Luther. Cela semble bizarre au premier coup d'œil. Luther lui-même croyait se retrouver dans Jean Huss, dans les Vaudois, partisans du libre arbitre. C'est que ces doctrines spéculatives, quelque opposées qu'elles paraissent, se rencontrent toutefois dans leur principe d'action, la souveraineté de la raison individuelle, la résistance au principe traditionnel, à l'autorité.

Il n'est donc pas inexact de dire que Luther a été le restaurateur de la liberté pour les derniers siècles. S'il l'a niée en théorie, il l'a fondée en pratique. Il a, sinon fait, au moins courageusement signé de son nom la grande révolution qui légalisa en Europe le droit d'examen. Ce premier droit de l'intelligence humaine, auquel tous les autres sont rattachés, si nous l'exerçons aujourd'hui dans sa plénitude, c'est à lui en grande partie que nous le devons. Nous ne pouvons penser, parler, écrire, que cet immense bienfait de l'affranchissement intellectuel ne se renouvelle à chaque instant. Les lignes mêmes que je trace ici, à qui dois-je de pouvoir les publier, sinon au libérateur de la pensée moderne?

Cette dette payée à Luther, nous ne craindrons pas d'avouer que nos sympathies les plus fortes ne sont pas de ce côté. On ne trouvera point ici l'énumération des causes qui rendirent la victoire du protestantisme inévitable. Nous ne montrerons pas, après tant d'autres, les plaies d'une Église où nous sommes né, et qui nous est chère. Pauvre vieille mère du monde moderne, reniée, battue par son fils, certes, ce n'est pas nous qui voudrions la blesser encore. Nous aurons occasion de dire ailleurs combien la doctrine catholique nous semble, sinon plus logique, au moins plus judicieuse, plus féconde et plus complète que celle d'aucune des sectes qui se sont élevées contre elle. Sa faiblesse, sa grandeur aussi, c'est de n'avoir rien exclu qui fût de l'homme, d'avoir voulu satisfaire à la fois les principes contradictoires de l'esprit humain. Cela seul donnait sur elle des succès faciles à ceux qui réduisaient l'homme à tel ou tel principe, en niant les autres. L'universel, en quelque sens qu'on prenne le mot, est faible contre le spécial. L'*hérésie* est un *choix*, une spécialité. Spécialité d'opinion, spécialité de pays. Wiclef, Jean Huss,

étaient d'ardents patriotes; le Saxon Luther fut l'Arminius de la moderne Allemagne. Universelle dans le temps, dans l'espace, dans la doctrine, l'Église avait contre chacun l'infériorité d'une moyenne commune. Il lui fallait lutter pour l'unité du monde contre les forces diverses du monde. Comme grand nombre, elle contenait, elle traînait le mauvais bagage des tièdes et des timides. Comme gouvernement, elle rencontrait toutes les tentations mondaines. Comme centre des traditions religieuses, elle recevait de toutes parts une foule de croyances locales contre lesquelles elle avait peine à défendre son unité, sa perpétuité. Elle se présentait au monde telle que le monde et le temps l'avaient faite. Elle lui apparaissait sous la robe bigarrée de l'histoire. Ayant subi, embrassé l'humanité tout entière, elle en avait aussi les misères, les contradictions. Les petites sociétés hérétiques, ferventes par le péril et la liberté, isolées, et partant plus pures, plus à l'abri des tentations, méconnaissaient l'Église cosmopolite, et se comparaient avec orgueil. Le pieux et profond mystique du Rhin et des Pays-Bas, l'agreste et simple Vaudois, pur comme l'herbe des Alpes, avaient beau jeu pour accuser d'adultère et de prostitution celle qui avait tout reçu, tout adopté. Chaque ruisseau pourrait dire à l'Océan, sans doute : Moi, je viens de ma montagne, je ne connais d'eau que les miennes. Toi, tu reçois les souillures du monde.—Oui, mais je suis l'Océan.

Voilà ce qu'il faudrait pouvoir dire et développer. Aucun livre plus que celui-ci n'aurait besoin d'une introduction. Pour savoir comment Luther fut obligé de faire et subir ce qu'il appelle lui-même *la plus extrême des misères;* pour comprendre ce grand et malheureux homme qui remit en marche l'esprit humain à l'instant même où il croyait le reposer sur l'oreiller de la grâce; pour apprécier cette tentative impuissante d'union entre Dieu et l'homme, il faudrait connaître les essais plus conséquents que firent, avant et après, les mystiques, les rationnalistes, c'est-à-dire esquisser toute l'histoire de la religion chrétienne. Cette introduction si nécessaire, peut-être dans quelque temps me déciderai-je à la donner.

Pourquoi donc ajourner encore ceci? pourquoi commencer tant de choses et s'arrêter toujours en chemin? Si l'on tient à le savoir, je le dirai volontiers.

A moitié de l'histoire Romaine, j'ai rencontré le christianisme naissant. A moitié de l'histoire de France, je l'ai rencontré vieillissant et affaissé; ici, je le retrouve encore. Quelque part que j'aille, il est devant moi, il barre ma route et m'empêche de passer.

Toucher au christianisme! ceux-là seuls n'hésiteraient point qui ne le connaissent pas.... Pour moi, je me rappelle les nuits où je veillais une mère malade; elle souffrait d'être immobile, elle demandait qu'on l'aidât à changer de place, et voulait se retourner. Les mains filiales hésitaient; comment remuer ses membres endoloris?...

Voilà bien des années que ces idées me travaillent. Elles font toujours, dans cette saison d'orages, le trouble, la rêverie de ma solitude. Cette conversation intérieure qui devrait améliorer, elle m'est douce au moins, je ne suis pas pressé de la finir, ni de me séparer encore de ces vieilles et chères pensées.

Août 1835.

MÉMOIRES

DE LUTHER.

LIVRE PREMIER.

1483-1521.

CHAPITRE PREMIER.

1483-1517.

NAISSANCE, ÉDUCATION DE LUTHER, SON ORDINATION, SES TENTATIONS, SON VOYAGE A ROME.

« J'ai souvent conversé avec Mélanchton, et lui ai raconté toute ma vie de point en point. Je suis fils d'un paysan; mon père, mon grand-père, mon aïeul, étaient de vrais paysans. Mon père est allé à Mansfeld, et y est devenu mineur. Moi, j'y suis né. Que je dusse être ensuite bachelier, docteur, etc., cela n'était point dans les étoiles. N'ai-je pas étonné les gens en me faisant moine? puis en quittant le bonnet brun pour un autre? Cela vraiment a bien chagriné mon père, et lui a fait mal. Ensuite je me suis pris aux cheveux avec le pape, j'ai épousé une nonne échappée, et j'en ai eu des enfants. Qui a vu cela dans les étoiles? Qui m'aurait annoncé d'avance qu'il en dût arriver ainsi? »

Jean Luther, père de celui qui est devenu si célèbre, était de Mœra ou Mœrke, petit village de Saxe, près d'Eisenach. Sa mère était fille d'un bourgeois de cette ville, ou, selon une tradition que j'adopterais plus volontiers, de Neustadt en Franconie. Si l'on en croyait un auteur moderne qui ne cite point ses autorités, Jean Luther aurait eu le malheur de tuer, dans une prairie, un paysan qui y faisait paître ses troupeaux, et eût été forcé de se retirer à Eisleben, plus tard dans la vallée de Mansfeld. Sa femme l'avait suivi enceinte; elle accoucha, en arrivant à Eisleben, de Martin Luther. Le père, qui n'était qu'un pauvre mineur, avait bien de la peine à soutenir sa famille, et l'on verra tout à l'heure que ses enfants furent obligés quelquefois de vivre d'aumône. Cependant, au lieu de les faire travailler avec lui, il voulut qu'ils allassent aux écoles. Jean Luther paraît avoir été un homme plein de simplicité et de foi. Lorsque son pasteur le consolait dans ses derniers moments: « Pour ne pas croire cela, dit-il, il faudrait être un homme bien tiède. » Sa femme ne lui survécut pas d'une année (1531). Ils avaient alors une petite fortune, qu'ils devaient sans doute à leur fils. Jean Luther laissa une maison, deux fourneaux à forge, et environ mille thalers en argent comptant.

Les armes du père de Luther, car les paysans en prenaient à l'imitation des armoiries des nobles, étaient tout simplement un marteau. Luther ne rougit point de ses parents. Il a consacré leur nom dans sa formule de bénédiction nuptiale: « *Hans, veux-tu prendre Grethe* (Jean, Marguerite). »

« C'est pour moi un devoir de piété, dit-il à Mélanchton, dans la lettre où il lui annonce la mort de Jean Luther, de pleurer celui duquel le Père de miséricorde m'a fait naître, celui par les travaux et les sueurs duquel Dieu m'a nourri et m'a formé tel que je suis, quelque peu que je sois. Certes, je me réjouis qu'il ait vécu jusqu'aujourd'hui pour voir la lumière de la vérité. Béni soit Dieu pour l'éternité dans tous ses conseils et ses décrets! Amen! »

Martin LUTHER ou Luder, ou Lother (car il signe quelquefois ainsi), naquit à Eisleben, le 10 novembre 1483, à onze heures du soir. Envoyé

de bonne heure à l'école d'Eisenach (1489), il chantait devant les maisons pour gagner son pain, comme faisaient alors beaucoup de pauvres étudiants en Allemagne. C'est de lui que nous tenons cette particularité. « Que personne ne s'avise de mépriser devant moi les pauvres compagnons qui vont chantant et disant de porte en porte : *Panem propter Deum !* vous savez comme dit le psaume : *Les princes et les rois ont chanté.* Et moi aussi, j'ai été un pauvre mendiant, j'ai reçu du pain aux portes des maisons, particulièrement à Eisenach, dans ma chère ville ! »

Il trouva enfin une subsistance plus assurée et un asile dans la maison de la dame Ursula, femme ou veuve de Jean Schweickard, qui eut pitié de voir errer ce jeune enfant. Les secours de cette femme charitable le mirent à même d'étudier quatre ans à Eisenach. En 1501, il entra à l'université d'Erfurth, où il fut soutenu par son père. Luther rappelle quelque part sa bienfaitrice par des mots pleins d'émotion, et il en a gardé reconnaissance aux femmes toute sa vie.

Après avoir essayé de la théologie, il fut décidé, par les conseils de ses amis, à embrasser l'étude du droit, qui conduisait alors aux postes les plus lucratifs de l'État et de l'Église. Mais il ne semble pas s'y être jamais livré avec goût. Il aimait bien mieux la belle littérature, et surtout la musique. C'était son art de prédilection. Il la cultiva toute sa vie, et l'enseigna à ses enfants. Il n'hésite pas à déclarer que la musique lui semble le premier des arts après la théologie. « La musique est l'art des prophètes ; c'est le seul qui, comme la théologie, puisse calmer les troubles de l'âme et mettre le diable en fuite. » Il touchait du luth, jouait de la flûte. Peut-être eût-il réussi encore dans d'autres arts. Il fut l'ami du grand peintre, Lucas Cranach. Il était, ce semble, adroit de ses mains, il apprit à tourner.

Ce goût pour la musique et la littérature, la lecture assidue des poëtes, qu'il mêlait aux études de la dialectique et du droit, tout cela n'annonçait point qu'il dût bientôt jouer un rôle si sérieux dans l'histoire de la religion. Diverses traditions porteraient à croire que, malgré son application, il partageait la vie des étudiants allemands de cette époque : cette gaieté dans l'indigence, ces habitudes bruyantes, cet extérieur belliqueux avec une âme douce et un esprit pacifique, l'ostentation du désordre avec des mœurs pures. Certes, si quelqu'un avait rencontré Martin Luther, voyageant à pied sur la route d'Erfurth à Mansfeld, dans la troisième fête de Pâques de l'an 1503, l'épée et le couteau de chasse au côté, et se blessant lui-même de ses propres armes, il ne se serait point avisé que le maladroit étudiant dût sous peu renverser la domination de l'Église catholique dans la moitié de l'Europe.

En 1505, un accident donna à la vie du jeune homme une direction toute nouvelle. Il vit un de ses amis tué d'un coup de foudre à ses côtés. Il poussa un cri, et ce cri fut un vœu à sainte Anne de se faire moine, s'il échappait. Le danger passé, il ne chercha pas à éluder un engagement arraché par la terreur. Il ne sollicita point de dispense. Il regardait le coup dont il s'était vu presque atteint, comme une menace et un ordre du ciel. Il ne différa que de quatorze jours l'accomplissement de son vœu.

Le 17 juillet 1505, après avoir passé gaiement la soirée avec ses amis à faire de la musique, il entra la nuit dans le cloître des Augustins, à Erfurth. Il n'avait apporté avec lui que son Plaute et son Virgile.

Le lendemain, il écrivit un mot d'adieu à diverses personnes, informa son père de sa résolution, et resta un mois sans se laisser voir. Il sentait combien il tenait encore au monde ; il craignait le visage respecté de son père, et ses ordres et ses prières. Ce ne fut, en effet, qu'au bout de deux ans que Jean Luther le laissa faire et consentit à assister à son ordination. On avait choisi pour la cérémonie le jour où le mineur pouvait quitter ses travaux. Il vint à Erfurth avec plusieurs de ses amis, et donna au fils qu'il perdait, ce qu'il avait pu mettre de côté, vingt florins.

Il ne faut pas croire qu'en prenant ces engagements redoutables, le nouveau prêtre fût poussé par une ferveur singulière. Nous avons vu avec quel bagage de littérature mondaine il était entré dans le cloître. Écoutons-le lui-même sur les dispositions qu'il y apportait : « Lorsque je dis ma première messe à Erfurth, j'étais presque mort : car je n'avais aucune foi. Je voyais seulement que j'étais très-digne. Je ne me regardais point comme un pécheur. La première messe était chose fort célébrée et dont il revenait beaucoup d'argent. On apportait les *horas canonicas* avec des flambeaux. *Le cher jeune seigneur*, comme les paysans appelaient leur nouveau curé, devait alors danser avec sa mère, si elle vivait encore, et les assistants en pleuraient de joie. Si elle était morte, il la mettait, disait-on, sous le calice, et la sauvait du purgatoire. »

Luther ayant obtenu ce qu'il voulait, étant devenu prêtre, moine, tout étant consommé, et la porte close, alors commencèrent, je ne dis pas les regrets, mais les tristesses, les perplexités, les tentations de la chair, les mauvaises subtilités de l'esprit. Nous ne savons guère aujourd'hui ce que

c'est que cette rude gymnastique de l'âme solitaire. Nous donnons bon ordre à nos passions. Nous les tuons à leur naissance. Dans cette énervante distraction d'affaires, d'études, de jouissances faciles, dans cette satiété précoce des sens et de l'esprit, comment se représenter les guerres spirituelles que se livrait en lui-même l'homme du moyen âge, les douloureux mystères d'une vie abstinente et fantastique, tant de combats terribles qui ont passé sans bruit et sans mémoire entre le mur et les sombres vitraux de la pauvre cellule du moine? Un archevêque de Mayence disait souvent : « Le cœur humain est comme la meule d'un moulin. Si l'on y met du blé, elle l'écrase et en fait de la farine; si l'on n'en met point, elle tourne toujours, mais s'use elle-même. »

« ... Lorsque j'étais moine, dit Luther, j'écrivais souvent au docteur Staupitz. Je lui écrivais une fois : *Oh! mes péchés! mes péchés! mes péchés!* A quoi il me répondit : « Tu veux être sans péché, et tu n'en as pourtant aucun véritable. Christ a été le pardon des péchés. »

« ... Je me confessais souvent au docteur Staupitz, non d'affaires de femmes, mais de ce qui fait le nœud de la question. Il me répondait ainsi que tous les autres confesseurs : Je ne comprends pas. Enfin il vint me trouver à table et me dit : Comment donc êtes-vous si triste, *frater Martine?* — Ah! oui, je le suis, répondis-je. — Vous ne savez pas, dit-il, qu'une telle tentation vous est bonne et nécessaire, mais ne serait bonne qu'à vous. Il voulait dire seulement que j'étais savant, et que sans ces tentations, je deviendrais fier et orgueilleux; mais j'ai compris plus tard que c'était une voix et une parole du Saint-Esprit. »

Luther raconte ailleurs que ces tentations l'avaient réduit à un tel état, que pendant quatorze jours il n'avait ni bu, ni mangé, ni dormi.

« Ah! si saint Paul vivait aujourd'hui, que je voudrais savoir de lui-même quel genre de tentation il a éprouvé. Ce n'était point l'aiguillon de la chair, ce n'était point la bonne Técla, comme le rêvent les papistes. Oh! non, ce n'était point là un péché qui lui eût déchiré la conscience. C'est quelque chose de plus haut que le désespoir causé par les péchés; c'est plutôt la tentation dont il est parlé dans le psaume : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu délaissé? Comme s'il voulait dire : Tu m'es ennemi sans cause; et comme dans Job : Je suis pourtant juste et innocent. Je suis sûr que le livre de Job est une histoire véritable dont on a fait ensuite un poëme... Jérôme et autres Pères n'ont pas senti de telles tentations. Ils n'en ont connu que de puériles, celles de la chair, qui ont pourtant bien aussi leurs ennuis. Augustin et Ambroise ont eu aussi des tentations et ont tremblé devant le glaive; mais ce n'est rien en comparaison de l'ange de Satan *qui frappe des poings*... Si je vis encore un peu, je veux écrire un livre sur les tentations, sans lesquelles un homme ne peut ni comprendre la sainte Écriture, ni connaître la crainte et l'amour de Dieu. »

« ... J'étais malade à l'infirmerie. Les tentations les plus cruelles épuisaient mon corps et le martyrisaient, de sorte que je pouvais à peine respirer et haleter. Aucun homme ne me consolait : tous ceux auxquels je me plaignais, répondaient : Je ne sais pas. Alors je me disais : Suis-je donc le seul qui doive être si triste en esprit?... Oh! que je voyais des spectres et des figures horribles!... Mais il y a dix ans, Dieu me donna une consolation par ses chers anges, celle de combattre et d'écrire. »

Il nous explique lui-même longtemps après, l'année même qui précéda celle de sa mort, de quelle nature étaient ces tentations si terribles. « Dès les écoles, en étudiant les épîtres de saint Paul, j'avais été saisi du plus violent désir de savoir ce que saint Paul voulait dire dans l'épître aux Romains. Un seul mot m'arrêtait : *Justitia Dei revelatur in illo*. Je haïssais ce mot, *justitia Dei*, parce que, selon l'usage des docteurs, j'avais appris à l'entendre de la justice active, par laquelle Dieu est juste, et punit les injustes et les pécheurs. Moi qui menais la vie d'un moine irrépréhensible, et qui pourtant sentais en moi la conscience inquiète du pécheur, sans parvenir à me rassurer sur la satisfaction que je pouvais faire à Dieu, je n'aimais point, non, il faut le dire, je haïssais ce Dieu juste, vengeur du péché. Je m'indignais contre lui. C'était en moi un grand murmure, si ce n'était blasphème. Je disais : « N'est-ce donc pas assez que les malheureux pécheurs, déjà perdus éternellement par le péché originel, aient été accablés de tant de calamités par la loi du décalogue; il faut encore que Dieu ajoute la douleur à la douleur par son Évangile, et que dans l'Évangile même il nous menace de sa justice et de sa colère?... » Je m'emportais ainsi dans le trouble de ma conscience, et je revenais toujours frapper au même endroit de saint Paul, brûlant de pénétrer ce qu'il voulait dire.

» Comme je méditais nuit et jour sur ces paroles (*La justice de Dieu se révèle en lui, comme il est écrit : Le juste vit de la foi*), Dieu eut enfin pitié de moi; je compris que la *justice* de Dieu, c'est celle dont vit le juste, par le bienfait de Dieu, c'est-à-dire la *Foi*; et que le passage signifiait : l'Évangile révèle la justice de Dieu, justice passive, par laquelle le Dieu miséricordieux nous

justifie par la foi. Alors je me sentis comme rené, et il me sembla que j'entrais, à portes ouvertes, dans le paradis... Je lus plus tard le livre de saint Augustin, *De la lettre et de l'esprit*, et je trouvai, contre mon attente, qu'il entend aussi par justice de Dieu, celle de laquelle Dieu nous revêt en nous justifiant. Je m'en réjouis, quoique la chose soit dite encore imparfaitement dans ce livre, et que ce Père ne s'explique pas complétement ni avec clarté sur la doctrine de l'imputation... »

Il ne manquait à Luther pour se confirmer dans la doctrine de la grâce, que de visiter le peuple chez lequel la grâce avait défailli. C'est de l'Italie que nous parlons. On nous dispense de peindre cette Italie des Borgia. Il y avait certainement à cette époque quelque chose qui s'est vu rarement ou jamais dans l'histoire : une perversité raisonnée et scientifique, une magnifique ostentation de scélératesse, disons tout d'un mot : le prêtre athée, se croyant roi du monde. Cela était du temps. Ce qui était du pays, ce qui ne peut changer, c'est cet invincible paganisme qui a toujours subsisté en Italie. Là, quoi qu'on fasse, la nature est païenne. Telle nature, tel art. C'est une glorieuse comédie, drapée par Raphaël, chantée par l'Arioste. Ce qu'il y a de grave, d'élevé, de divin dans l'art italien, les hommes du Nord le sentaient peu. Ils n'y reconnaissaient que sensualité, que tentations charnelles. Leur meilleure défense, c'était de fermer les yeux, de passer vite, de maudire en passant.

Le côté austère de l'Italie, la politique et la jurisprudence, ne les choquaient pas moins. Les nations germaniques ont toujours instinctivement repoussé, maudit le droit romain. Tacite raconte qu'à la défaite de Varus, les Germains se vengèrent des formes juridiques auxquelles il avait essayé de les soumettre. L'un de ces barbares clouant à un arbre la tête d'un légiste romain, lui perça la langue, et il lui disait : Siffle, vipère, siffle maintenant. Cette haine des légistes, perpétuée dans tout le moyen âge, a été, comme on verra, vivement exprimée par Luther; et il en devait être ainsi. Le légiste et le théologien sont les deux pôles; l'un croit à la liberté, l'autre à la grâce; l'un à l'homme, l'autre à Dieu. La première croyance fut toujours celle de l'Italie. Son réformateur, Savonarole, qui parut peu avant Luther, ne proposait rien autre qu'un changement dans les œuvres, dans les mœurs, et non dans la foi.

Voilà Luther en Italie. C'est un moment de joie, d'immense espoir, que celui où l'on descend les Alpes pour entrer dans cette glorieuse contrée. Il espérait certainement raffermir sa foi dans la ville sainte, laisser ses doutes aux tombeaux des saints apôtres. La vieille Rome aussi, la Rome classique l'attirait, ce sanctuaire des lettres, qu'il avait cultivées avec tant d'ardeur dans sa pauvre ville de Wittemberg.

D'abord il est reçu à Milan dans un couvent de marbre. Il continue de couvent en couvent, c'est-à-dire de palais en palais. Partout grande chère, tables somptueuses. Le candide Allemand s'étonnait un peu de ces magnificences de l'humilité, de ces splendeurs royales de la pénitence. Il se hasarda une fois à dire aux moines italiens qu'ils feraient mieux de ne pas manger de viande le vendredi. Cette parole faillit lui coûter la vie; il n'échappa qu'avec peine à leurs embûches.

Il continue, triste, désabusé, à pied dans les plaines brûlantes de la Lombardie. Il arrive malade à Padoue; il persiste, il entre mourant à Bologne. La pauvre tête du voyageur avait été trop rudement frappée du soleil d'Italie, et de tant d'étranges choses, et de telles mœurs, et de telles paroles. Il resta alité à Bologne, dans la ville du droit romain et des légistes, croyant sa mort prochaine. Il répétait tout bas, pour se raffermir, les paroles du prophète et de l'apôtre : *Le juste vit de la foi.*

Il exprime naïvement dans une conversation combien l'Italie faisait peur aux bons Allemands. « Il suffit aux Italiens que vous regardiez dans un miroir pour qu'ils puissent vous tuer. Ils peuvent vous ôter tous les sens par de secrets poisons. En Italie, l'air est pestilentiel. La nuit on ferme exactement les fenêtres, et l'on bouche les fentes. » Luther assure qu'il fut malade, ainsi que le frère qui l'accompagnait, pour avoir dormi les croisées ouvertes, mais ils mangèrent deux grenades par lesquelles Dieu leur sauva la vie.

Il continua son voyage, traversa seulement Florence, et entra enfin dans Rome. Il descendit au couvent de son ordre près la *porte du Peuple*. « Lorsque j'arrivai, je tombai à genoux, levai les mains au ciel, et je m'écriai : Salut, sainte Rome, sanctifiée par les saints martyrs, et par leur sang qui y a été versé !... » Dans sa ferveur, dit-il, il courut les saints lieux, vit tout, crut tout. Il s'aperçut bientôt qu'il croyait seul. Le christianisme semblait oublié dans cette capitale du monde chrétien. Le pape n'était plus le scandaleux Alexandre VI; c'était le belliqueux et colérique Jules II. Ce père des fidèles ne respirait que sang et ruine. On sait que son grand artiste Michel-Ange, le représenta foudroyant Bologne de sa bénédiction. Le pape venait de lui commander pour lui-même un tombeau grand comme un temple; c'est le monument dont il nous reste le Moïse, entre autres statues.

L'unique pensée du pape et de Rome, c'était

alors la guerre contre les Français. Luther eût été bien reçu à parler de la grâce et de l'impuissance des œuvres, à ce singulier prêtre qui assiégeait les villes en personne, qui récemment encore n'avait voulu entrer à la Mirandole que par la brèche. Ses cardinaux, apprentis officiers, étaient des politiques, des diplomates, ou bien des gens de lettres, des savants parvenus, qui ne lisaient que Cicéron, qui auraient craint de compromettre leur latinité en ouvrant la Bible. S'ils nommaient le pape, c'était *le grand pontife;* un saint canonisé était dans leur langage *relatus inter Divos*, et s'ils parlaient encore de la grâce, ils disaient : *Deorum immortalium beneficiis.*

Si notre Allemand se réfugiait aux églises, il n'avait pas même la consolation d'une bonne messe. Le prêtre romain expédiait le divin sacrifice de telle vitesse, que Luther était encore à l'évangile quand l'officiant lui disait : *Ite, missa est.* Ces prêtres italiens faisaient souvent parade d'une scandaleuse audace d'esprit fort. Il leur arrivait en consacrant l'hostie de dire : *Panis es, et panis manebis.* Il ne restait plus qu'à fuir en se voilant la tête. Luther quitta Rome au bout de quatorze jours.

Il emportait en Allemagne la condamnation de l'Italie, celle de l'Église. Dans ce rapide et triste voyage, le Saxon en avait vu assez pour condamner, trop peu pour comprendre. Certes, pour un esprit préoccupé du côté moral du christianisme, il eût fallu un singulier effort de philosophie, un sens historique bien précoce pour retrouver la religion dans ce monde d'art, de droit, de politique, qui constituait l'Italie.

« Je ne voudrais pas, dit-il quelque part, je ne voudrais pas pour cent mille florins ne pas avoir vu Rome (et il répète ces mots trois fois). Je serais resté dans l'inquiétude de faire peut-être injustice au pape. »

CHAPITRE II.

1517-1521.

LUTHER ATTAQUE LES INDULGENCES. IL BRULE LA BULLE DU PAPE. — ÉRASME, HUTTEN, FRANZ DE SICKINGEN. — LUTHER COMPARAIT A LA DIÈTE DE WORMS. — SON ENLÈVEMENT.

La papauté était loin de soupçonner son danger. Depuis le treizième siècle on disputait, on aboyait contre elle. Le monde lui paraissait définitivement endormi au bruit uniforme des criailleries de l'École. Il semblait qu'il n'y eût plus grand' chose de nouveau à dire. Tout le monde avait parlé à perdre haleine. Wiclef, Jean Huss, Jérôme de Prague, persécutés, condamnés, brûlés, n'en avaient pas moins eu le temps de dire tout ce qu'ils avaient en pensée. Les docteurs de la très-catholique université de Paris, les Pierre d'Ailly, les Clémengis, le doux Gerson lui-même, avaient respectueusement souffleté la papauté. Elle durait pourtant, elle vivotait, patiente et tenace. Le quinzième siècle s'écoula ainsi. Les conciles de Constance et de Bâle eurent moins d'effet que de bruit. Les papes les laissèrent dire, firent révoquer les Pragmatiques, rétablirent tout doucement leur domination en Europe et fondèrent une grande souveraineté en Italie.

Jules II conquit pour l'Église; Léon X pour sa famille. Ce jeune pape, mondain, homme de lettres, homme de plaisir et d'affaires, comme les autres Médicis, avait les passions de son âge, et celles des vieux papes, et celles de son temps. Il voulait faire rois les Médicis. Lui-même jouait le rôle du premier roi de la chrétienté. Indépendamment de cette coûteuse diplomatie qui s'étendait à tous les Etats de l'Europe, il entretenait de lointaines relations scientifiques. Il s'informait du Nord même, et faisait recueillir jusqu'aux monuments de l'histoire scandinave. A Rome, il bâtissait Saint-Pierre, dont Jules II lui avait légué la construction. L'héroïque Jules II n'avait pas calculé ses ressources. Quand Michel-Ange apportait un tel plan, qui pouvait marchander? Il avait dit, comme on sait, du Panthéon : Je mettrai ce temple à trois cents pieds dans les airs. Le pauvre État romain n'était pas de force à lutter contre le génie magnifique de ces artistes, dont l'ancien Empire, maître du monde, aurait à peine été capable de réaliser les conceptions.

Léon X avait commencé son pontificat par vendre à François I[er] ce qui n'était pas à lui, les droits de l'Église de France. Plus tard, il avait fait pour finance trente cardinaux en une fois. C'étaient là de petites ressources. Il n'avait pas, lui, les mines du Mexique. Ses mines, c'étaient la vieille foi des peuples, leur crédule débonnaireté. Il en avait donné l'exploitation en Allemagne aux dominicains. Ils avaient succédé aux augustins dans la vente des indulgences. Le dominicain Tetzel, effronté saltimbanque, allait à grand bruit, grand appareil, grande dépense, débitant cette denrée dans les églises, dans les places, dans les cabarets. Il rendait le moins qu'il pouvait, et empochait l'argent; le légat du pape l'en convainquit plus tard. La foi des acheteurs diminuant, il fallait bien enfler le mérite du spécifique; il y avait long-

temps qu'on en vendait; le commerce baissait. L'intrépide Tetzel avait poussé la rhétorique aux dernières limites de l'amplification. Entassant hardiment les pieuses menteries, il énumérait tous les maux dont guérissait cette panacée. Il ne se contentait pas des péchés connus, il inventait des crimes, imaginait des infamies, étranges, inouïes, auxquelles personne ne songea jamais; et quand il voyait l'auditoire frappé d'horreur, il ajoutait froidement : « Eh bien, tout cela est expié, dès que l'argent sonne dans la caisse du pape! »

Luther assure qu'alors il ne savait pas trop ce que c'était que les indulgences. Lorsqu'il en vit le prospectus fièrement décoré du nom et de la protection de l'archevêque de Mayence, que le pape avait chargé de surveiller la vente des indulgences en Allemagne, il fut saisi d'indignation. Jamais un problème de pure spéculation ne l'eût mis en contradiction avec ses supérieurs ecclésiastiques. Mais ceci était une question de bon sens, de moralité. Docteur en théologie, professeur influent à l'université de Wittemberg, que l'électeur venait de fonder, vicaire provincial des Augustins, et chargé de remplacer le vicaire général dans les visites pastorales de la Misnie et de la Thuringe, il se croyait sans doute plus responsable qu'un autre du dépôt de la foi saxonne. Sa conscience fut frappée, il risquait beaucoup en parlant; s'il se taisait, il se croyait damné.

Il commença dans la forme légale, s'adressa à son évêque, celui de Brandebourg, pour le prier de faire taire Tetzel. L'évêque répondit que c'était attaquer la puissance de l'Église, qu'il allait se faire bien des affaires, qu'il valait mieux se tenir tranquille. Alors Luther s'adressa au primat, archevêque de Mayence et de Magdebourg. Ce prélat était un prince de la maison de Brandebourg, ennemie de l'électeur de Saxe; Luther lui envoyait des propositions qu'il offrait de soutenir contre la doctrine des indulgences. Nous abrégeons sa lettre, extrêmement longue dans l'original (31 octobre 1517):

« Père vénérable en Dieu, prince très-illustre, veuille votre grâce jeter un œil favorable sur moi qui ne suis que terre et cendre, et recevoir favorablement ma demande avec la douceur épiscopale. On porte par tout le pays, au nom de votre grâce et seigneurie, l'indulgence papale pour la construction de la cathédrale de Saint-Pierre de Rome. Je ne blâme pas tant les grandes clameurs des prédicateurs de l'indulgence, lesquels je n'ai point entendus, que le faux sens adopté par le pauvre, simple et grossier peuple, qui publie partout hautement les imaginations qu'il a conçues à ce sujet. Cela me fait mal et me rend malade.... Ils croient que les âmes seront tirées du purgatoire, dès qu'ils auront mis l'argent dans les coffres. Ils croient que l'indulgence est assez puissante pour sauver le plus grand pécheur, celui (tel est leur blasphème) qui aurait violé la sainte mère de notre Sauveur!... Grand Dieu! les pauvres âmes seront donc, sous le sceau de votre autorité, enseignées pour la mort et non pour la vie! Vous en rendrez un compte terrible, dont la gravité va toujours croissant...

» Qu'il vous plaise, noble et vénérable père, de lire et de considérer les propositions suivantes, où l'on montre la vanité des indulgences que les prédicateurs proclament comme chose tout à fait certaine. »

L'archevêque ne répondit pas. Luther, qui s'en doutait, avait le même jour, 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, à midi, affiché ses propositions à l'église du château de Wittemberg, qui subsiste encore.

« Les thèses indiquées ci-dessous, seront soutenues à Wittemberg, sous la présidence du révérend Martin Luther, etc. 1517 :

» Le pape ne veut ni ne peut remettre aucune peine, si ce n'est celles qu'il a imposées de son chef ou d'après les canons.

— Les canons pénitentiaux sont pour les vivants; ils ne peuvent charger d'aucune peine l'âme des morts.

— Le changement de la peine canonique en peine du purgatoire, est une ivraie, une zizanie; évidemment les évêques dormaient quand on a semé cette mauvaise herbe.

— Le pouvoir de soulager les âmes du purgatoire, que le pape peut exercer par toute la chrétienté, chaque évêque, chaque curé le possède dans son diocèse, dans sa paroisse... Qui sait si toutes les âmes en purgatoire voudraient être rachetées? on l'a dit de saint Séverin.

— Il faut enseigner aux chrétiens qu'à moins d'avoir le superflu, ils doivent garder pour leur famille le nécessaire, et ne rien dépenser pour leurs péchés.

— Il faut enseigner aux chrétiens que le pape, quand il donne des pardons, a moins besoin d'argent que de bonne prière pour lui, et que c'est là ce qu'il demande.

— Il faut enseigner aux chrétiens que si le pape connaissait les exactions des prêcheurs de pardons, il aimerait mieux que la basilique de Saint-Pierre tombât en cendres, plutôt que de la construire avec la chair, la peau et les os de ses brebis.

— Le pape doit vouloir que si les pardons, chose petite, sont célébrés avec une cloche, une cérémonie, une solennité, l'Évangile, chose si grande, soit prêché avec cent cloches, cent cérémonies, cent solennités.

— Le vrai trésor de l'Église, c'est le sacro-saint Évangile de la gloire et de la grâce de Dieu.

— On a sujet de haïr ce trésor de l'Évangile, par qui les premiers deviennent les derniers;

— On a sujet d'aimer le trésor des indulgences, par qui les derniers deviennent les premiers.

— Les trésors de l'Évangile sont les filets avec lesquels on pêchait les hommes de richesses;

— Les trésors des indulgences sont les filets avec lesquels on pêche les richesses des hommes.

— Dire que la croix, mise dans les armes du pape, équivaut à la croix du Christ, c'est un blasphème.

— Pourquoi le pape, dans sa très-sainte charité, ne vide-t-il pas le purgatoire où tant d'âmes sont en peine? Ce serait là exercer plus dignement son pouvoir, que de délivrer des âmes à prix d'argent (cet argent porte malheur); et pourquoi encore? pour élever une église.

— Quelle est cette étrange compassion de Dieu et du pape, qui, pour de l'argent, changent l'âme d'un impie, d'un ennemi de Dieu, en une âme pieuse et agréable au Seigneur?

— Le pape, dont les trésors surpassent aujourd'hui les plus énormes trésors, ne peut-il donc, avec son argent plutôt qu'avec celui des pauvres fidèles, élever une seule église, la basilique de Saint-Pierre?

— Que remet, que donne le pape à ceux qui, par la contrition parfaite, ont droit à la rémission plénière?

— Loin de nous tous ces prophètes, qui disent au peuple de Christ : *La paix, la paix;* et ne donnent point la paix.

— Loin, bien loin, tous ces prophètes qui disent au peuple de Christ : *La croix, la croix;* et ne montrent point la croix.

— Il faut exhorter les chrétiens à suivre Christ, leur chef, à travers les peines, les supplices et l'enfer même; de sorte qu'ils soient assurés que c'est par les tribulations qu'on entre dans le ciel, et non par la sécurité et la paix, etc. »

Ces propositions, négatives ou polémiques, trouvaient leur complément dans les thèses dogmatiques que Luther publia presque en même temps :

« L'homme ne peut pas naturellement vouloir que Dieu soit Dieu. Il aimerait mieux être Dieu lui-même, et que Dieu ne fût pas Dieu.

— Il est faux que l'appétit soit libre d'aller dans les deux sens; il n'est pas libre, mais captif.

— Il n'y a en la nature, par devant Dieu, rien que concupiscence.

— Il est faux que cette concupiscence puisse être réglée par la vertu de l'espérance. Car l'espérance est contraire à la charité qui cherche et désire seulement ce qui est de Dieu. L'espérance ne vient pas de nos mérites, mais de nos passions qui effacent nos mérites.

— La meilleure, l'infaillible préparation et l'unique disposition à recevoir la grâce, c'est le choix et la prédestination arrêtés par Dieu de toute éternité.

— Du côté de l'homme, rien ne précède la grâce, que la non-disposition à la grâce, ou plutôt la rébellion.

— Il est faux qu'on puisse trouver excuse dans une ignorance invincible. L'ignorance de Dieu, de soi, des bonnes œuvres, c'est la nature invincible de l'homme, etc. »

La publication de ces thèses et le sermon en langue vulgaire que Luther prononça à l'appui, furent comme un coup de tonnerre dans l'Allemagne. Cette immolation de la liberté à la grâce, de l'homme à Dieu, du fini à l'infini, fut reconnue par le peuple allemand, comme la vraie religion nationale, la foi que Gottschalk avait professée dès le temps de Charlemagne, au berceau même du christianisme allemand, la foi de Tauler, et de tous les mystiques des Pays-Bas. Le peuple se jeta avec la plus âpre avidité sur cette pâture religieuse dont on l'avait sevré depuis le quatorzième siècle. Les propositions furent imprimées à je ne sais combien de mille, dévorées, répandues, colportées. Luther fut lui-même alarmé de son succès. « Je suis fâché, dit-il, de les voir tant imprimées, tant répandues; ce n'est pas là une bonne manière d'instruire le peuple. Il me reste moi-même quelques doutes. J'aurais prouvé certaines choses, j'en aurais omis d'autres, si j'avais prévu cela. »

Il semblait alors fort disposé à laisser tout, et à se soumettre. « Je veux obéir, disait-il; j'aimerais mieux obéir que faire des miracles, quand même j'aurais le don des miracles. »

Tetzel ébranla ces résolutions pacifiques, en brûlant les propositions de Luther. Les étudiants de Wittemberg usèrent de représailles pour celles de Tetzel, et Luther en exprime quelque regret. Mais lui-même fit paraître ses *Résolutions*, à l'appui des premières propositions. «Vous verrez, écrit-il à un ami, mes *Resolutiones et responsiones*. Peut-être en certains passages les trouverez-vous plus libres qu'il ne faudrait; à plus forte raison, doivent-elles paraître intolérables aux flatteurs de Rome. Elles étaient déjà publiées; autrement, j'y aurais mis quelque adoucissement. »

Le bruit de cette controverse se répandit hors de l'Allemagne et parvint à Rome. On prétend que Léon X crut qu'il ne s'agissait que de jalousie de métier entre les augustins et les dominicains, et qu'il aurait dit : « Rivalités de moines! Fra Luther

est un beau génie ! » De son côté, Luther protestait de son respect pour le pape même. Il écrivit en même temps deux lettres, l'une à Léon X, par laquelle il s'abandonnait à lui sans réserve, et se soumettait à sa décision. « Très-saint père, disait-il en finissant, je m'offre et me jette à vos pieds, moi et tout ce qui est en moi. Donnez la vie ou la mort ; appelez, rappelez, approuvez, désapprouvez, je reconnais votre voix pour la voix du Christ qui règne et parle en vous. Si j'ai mérité la mort, je ne refuserai point de mourir ; car la terre et la plénitude de la terre sont au Seigneur qui est béni dans les siècles : puisse-t-il vous sauver éternellement ! Amen. » (Jour de la Trinité, 1518.)

L'autre lettre était adressée au vicaire général Staupitz, qu'il priait de l'envoyer au pape. Dans celle-ci, Luther indiquait que sa doctrine n'était autre que celle qu'il avait reçue de Staupitz lui-même. « Je me souviens, mon révérend Père, que parmi vos doux et salutaires discours, d'où mon Seigneur Jésus fait découler pour moi de si merveilleuses consolations, il y eut aussi mention du sujet *de la pénitence :* et qu'alors émus de pitié pour tant de consciences, que l'on torture par d'innombrables et insupportables prescriptions sur la manière de se confesser, nous reçûmes de vous, comme une voix du ciel, cette parole : *Qu'il n'y a de vraie pénitence que celle qui commence par l'amour de la justice et de Dieu ;* et que ce qu'ils donnent pour la fin de la pénitence en doit être plutôt le principe. — Cette parole de vous resta en moi comme la flèche aiguë du chasseur. J'osai engager la lutte avec les Écritures qui enseignent la pénitence ; joute pleine de charme, où les paroles saintes jaillissaient de toutes parts et voltigeaient autour de moi en saluant et applaudissant cette sentence. Autrefois il n'y avait rien de plus amer pour moi dans toute l'Écriture que ce mot de pénitence, bien que je fisse mes efforts pour dissimuler devant Dieu, et exprimer un amour de commande. Aujourd'hui rien comme ce mot, ne sonne délicieusement à mon oreille. Tant les préceptes de Dieu deviennent suaves et doux, lorsqu'on apprend à les lire, non dans les livres seulement, mais dans les blessures mêmes du doux Sauveur ! »

Ces deux lettres du 30 mai 1518, sont datées d'Heidelberg, où les augustins tenaient alors un synode provincial, et où Luther s'était rendu pour soutenir ses doctrines et combattre à tout venant. Cette fameuse université à deux pas du Rhin, et par conséquent sur la route la plus fréquentée de l'Allemagne, était certainement le théâtre le plus éclatant où l'on pût présenter la nouvelle doctrine.

Rome commençait à s'émouvoir. Le maître du sacré palais, le vieux dominicain Sylvestre de Prierio, écrivit contre le moine augustin en faveur de la doctrine de saint Thomas, et s'attira une foudroyante réponse (fin d'août 1518). Luther reçut immédiatement l'ordre de comparaître à Rome dans soixante jours. L'empereur Maximilien avait inutilement demandé qu'on ne précipitât pas les choses, promettant de faire tout ce que le pape ordonnerait au sujet de Luther. Mais à Rome on n'était pas sans quelque méfiance sur le zèle de Maximilien. Il arrivait de lui certains mots qui sonnaient mal aux oreilles du pape : « Ce que fait votre moine n'est pas à mépriser, avait dit l'empereur à Pfeffinger, conseiller de l'électeur de Saxe ; le jeu va commencer avec les prêtres. Prenez soin de lui, il pourrait arriver que nous en eussions besoin. » Plus d'une fois il s'était plaint amèrement des prêtres et des clercs. « Ce pape, disait-il en parlant de Léon X, s'est conduit avec moi comme un misérable. Je puis dire que je n'ai trouvé dans aucun pape ni sincérité ni bonne foi ; mais j'espère bien, s'il plaît à Dieu, que celui-ci sera le dernier. » Ces paroles étaient menaçantes. L'on se rappelait d'ailleurs que Maximilien, pour réconcilier définitivement l'Empire et le saint-siége, avait songé à se faire pape lui-même. Aussi Léon X se garda bien de lui remettre la décision de cette querelle, qui prenait chaque jour une nouvelle importance.

Luther n'avait d'espérance que dans la protection de l'électeur. Ce prince, soit par intérêt pour sa nouvelle université, soit par goût pour la personne de Luther, l'avait toujours protégé spécialement. Il avait voulu faire les frais de son doctorat. En 1517, Luther le remercie dans une lettre de lui avoir envoyé, à l'entrée de l'hiver, du drap pour lui faire une robe. Il se doutait bien aussi que l'électeur ne lui savait pas mauvais gré d'un éclat qui faisait tort à l'archevêque de Mayence et de Magdebourg, prince issu de la maison de Brandebourg, et par conséquent ennemi de celle de Saxe. Enfin, et c'était un puissant motif de se rassurer, l'électeur avait annoncé qu'il ne connaissait de règle de foi que les propres paroles de l'Écriture. Luther le lui rappelle dans le passage suivant (27 mars 1519) : « Le docteur J. Staupitz, mon véritable père en Christ, m'a rapporté que causant un jour avec votre altesse électorale sur ces prédicateurs qui, au lieu d'annoncer la pure parole de Dieu, ne prêchent au peuple que de misérables arguties ou des traditions humaines, vous lui dîtes que la sainte Écriture parle avec une telle majesté et une si complète évidence, qu'elle n'a pas besoin de tous ces instruments de disputes, et qu'elle force de dire : « Jamais homme n'a ainsi parlé ; là est le doigt de » Dieu ; celui-ci n'enseigne point comme les scribes » et les pharisiens, mais comme ayant la toute-

» puissance.» Staupitz approuvant ces paroles, vous lui dites : « Donnez-moi donc la main, et promettez-moi, je vous prie, qu'à l'avenir vous suivrez cette nouvelle doctrine. » La continuation naturelle de ce passage se trouve dans une vie manuscrite de l'électeur, par Spalatin. « Avec quel plaisir il écoutait les prédications, et lisait la parole de Dieu, surtout les évangélistes, dont il avait sans cesse à la bouche de belles et consolantes sentences! Mais celle qu'il répétait sans cesse, c'était cette parole de Christ dans saint Jean : *Sans moi vous ne pouvez rien.* Il se servait de cette parole pour combattre la doctrine du libre arbitre, avant même qu'Érasme de Rotterdam eût osé soutenir dans plusieurs écrits contre la parole de Dieu cette misérable liberté. Il me disait souvent : Comment pouvons-nous avoir le libre arbitre, puisque Christ lui-même a dit : Sans moi vous ne pouvez rien, *Sine me nihil potestis facere?* »

Toutefois on se tromperait si l'on croyait, d'après ceci, que Staupitz et son disciple ne furent que l'instrument de l'électeur. La Réforme de Luther fut évidemment spontanée. Le prince, comme nous le verrons ailleurs, s'effraya plutôt de l'audace de Luther. Il aima, il embrassa la Réforme, il en profita ; jamais il ne l'eût commencée.

Luther écrit le 15 février 1518 à son prudent ami, Spalatin, le chapelain, le secrétaire et le confident de l'électeur : « Voilà ces criailleurs qui vont disant, à mon grand chagrin, que tout ceci est l'ouvrage de notre très-illustre prince ; à les en croire, c'est lui qui me pousserait pour faire dépit à l'archevêque de Magdebourg et de Mayence. Examinez, je vous prie, s'il est à propos d'en avertir le prince. Je suis vraiment désolé de voir son altesse soupçonnée à cause de moi. Devenir une cause de discorde entre de si grands princes, il y a de quoi trembler et frémir. » Il tient le même langage à l'électeur lui-même dans sa relation de la conférence d'Augsbourg (novembre).

21 mars, à J. Lange (depuis archevêque de Saltzbourg) : « Notre prince nous a pris sous sa protection, moi et Carlostad, et cela sans en avoir été prié. Il ne souffrira pas qu'ils me traînent à Rome. Ils le savent, et c'est leur chagrin. » Ceci ferait croire qu'alors Luther avait reçu de l'électeur des assurances positives. Cependant, le 21 août 1518, dans une lettre plus confidentielle, à Spalatin, il dit : « Je ne vois pas encore comment éviter les censures dont je suis menacé, si le prince ne vient à mon secours. Et pourtant, j'aimerais mieux toutes les censures du monde plutôt que de voir son altesse blâmée à cause de moi... Voici ce qui a paru le mieux à nos doctes et prudents amis, c'est que je demande au prince un sauf-conduit (*salvum*, *ut vocant*, *conductum per suum dominium*). Il me le refusera, j'en suis sûr, et j'aurai, disent-ils, une bonne excuse pour ne pas comparaître à Rome. Veuillez donc faire en sorte d'obtenir de notre très-illustre prince un rescript portant qu'il me refuse le sauf-conduit, et m'abandonne, si je me mets en route, à mes risques et périls. En cela vous me rendrez un important service. Mais il faut que la chose se fasse promptement ; le temps presse, le jour fixé approche. »

Luther eût pu s'épargner cette lettre. Le prince, sans l'en avertir, le protégeait activement. Il avait obtenu que Luther serait examiné par un légat en Allemagne, dans la ville libre d'Augsbourg ; et à ce moment il était de sa personne à Augsbourg, où sans doute il s'entendait avec les magistrats pour garantir la sûreté de Luther dans cette dangereuse entrevue. C'est sans doute à cette providence invisible de Luther qu'on doit attribuer les soins inquiets de ces magistrats, pour le préserver des embûches que pouvaient lui dresser les Italiens. Pour lui, il allait droit devant lui dans son courage et sa simplicité, sans bien savoir ce que le prince ferait ou ne ferait pas, en sa faveur (2 septembre).

« Je l'ai dit, et je le répète, je ne veux pas que dans cette affaire notre prince, qui est innocent de tout cela, fasse la moindre chose pour défendre mes propositions... Qu'il tienne la main à ce que je ne sois exposé à aucune violence, s'il peut le faire sans compromettre ses intérêts. S'il ne le peut, j'accepte mon péril tout entier. »

Le légat, Caietano de Vio, était certainement un juge peu suspect. Il avait écrit lui-même qu'il était permis d'interpréter l'Écriture, sans suivre le torrent des Pères (*contrà torrentem SS. Patrum*). Ces hardiesses l'avaient rendu quelque peu suspect d'hérésie. Homme du pape dans cette affaire que le pape le chargeait d'arranger, il prit la chose en politique, n'attaqua dans la doctrine de Luther que ce qui ébranlait la domination politique et fiscale de la cour de Rome. Il s'en tint à la question pratique du *trésor des indulgences*, sans remonter au principe spéculatif de la grâce.

« Lorsque je fus cité à Augsbourg, j'y vins et comparus, mais avec une forte garde et sous la garantie de l'électeur de Saxe, Frédéric, qui m'avait adressé à ceux d'Augsbourg et m'avait recommandé à eux. Ils eurent grande attention à moi, et m'avertirent de ne point aller avec les Italiens, de ne faire aucune société avec eux, de ne point me fier à eux, car je ne savais pas, disaient-ils, ce que c'était qu'un Welche. Pendant trois jours entiers, je fus à Augsbourg sans sauf-conduit de l'Empereur. Dans cet intervalle, un Italien venait souvent m'inviter à aller chez le cardinal. Il insistait sans se

décourager. Tu dois te rétracter, disait-il ; tu n'as qu'un mot à dire : *Revoco*. Le cardinal te recommandera au pape, et tu retourneras avec honneur auprès de ton prince. »

Il lui citait, entre autres exemples, celui du fameux Joachim de Flores, qui, s'étant soumis, n'avait pas été hérétique, quoiqu'il eût avancé des propositions hérétiques.

« Au bout de trois jours, arriva l'évêque de Trente, qui montra au cardinal le sauf-conduit de l'Empereur. Alors j'allai le trouver en toute humilité. Je tombai d'abord à genoux, puis je m'abaissai jusqu'à terre et je restai à ses pieds. Je ne me relevai que quand il me l'eut ordonné trois fois. Cela lui plut fort, et il espéra que je prendrais une meilleure pensée.

» Lorsque je revins le lendemain et que je refusai absolument de rien rétracter, il me dit : Penses-tu que le pape s'embarrasse beaucoup de l'Allemagne ? Crois-tu que les princes te défendront avec des armes et des gens de guerre ? Oh ! non ! Où veux-tu rester ?... — Sous le ciel, répondis-je.

» Plus tard le pape baissa le ton et écrivit à l'Église, même à maître Spalatin, et à Pfeffinger, afin qu'ils me fissent livrer à lui, et insistassent pour l'exécution de son décret.

» Cependant mes petits livres et mes *Resolutiones* allèrent, ou plutôt volèrent en peu de jours par toute l'Europe. Ainsi, l'électeur de Saxe fut confirmé et fortifié ; il ne voulut point exécuter les ordres du pape et se soumit à la connaissance de l'Écriture.

» Si le cardinal eût agi à mon égard avec plus de raison et de discrétion, s'il m'eût reçu lorsque je tombai à ses pieds, les choses n'en seraient jamais venues où elles sont. Car dans ce temps je ne voyais encore que bien peu les erreurs du pape ; s'il s'était tu, je me serais tu aisément. C'était alors le style et l'usage de la cour de Rome, que le pape dit dans les affaires obscures et embrouillées : Nous rappelons la chose à nous, en vertu de notre puissance papale, annulons le tout et le mettons à néant. Alors il ne restait plus aux deux parties qu'à pleurer. Je tiens que le pape donnerait trois cardinaux pour que la chose fût encore dans le sac. »

Ajoutons quelques détails tirés d'une lettre qu'écrivit Luther à Spalatin (c'est-à-dire à l'électeur), lorsqu'il était à Augsbourg, et pendant les conférences (14 octobre) : « Voilà quatre jours que le légat confère avec moi, disons mieux, contre moi... Il refuse de disputer en public ou même en particulier, répétant sans cesse : Rétracte-toi, reconnais ton erreur, que tu le croies ou non ; le pape le veut ainsi... Enfin on a obtenu de lui que je pourrais m'expliquer par écrit, et je l'ai fait en présence du seigneur de Feilitsch, représentant de l'électeur. Alors le légat n'a plus voulu de ce que j'avais écrit, il s'est remis à crier rétractation. Il est allé chercher je ne sais quel long discours dans les romans de saint Thomas, croyant alors m'avoir vaincu et réduit au silence. Dix fois je voulus parler, autant de fois il m'arrêtait, il tonnait, il régnait tyranniquement dans la dispute.

» Je me mis enfin à crier à mon tour : Si vous pouvez me montrer que votre décret de Clément VI dit expressément que les mérites du Christ *sont* le trésor des indulgences, je me rétracte. — Dieu sait alors comme ils ont tous éclaté de rire. Lui il a arraché le livre et l'a feuilleté hors d'haleine (*fervens et anhelans*) jusqu'à l'endroit où il est écrit, que Christ par sa Passion *a acquis* les trésors, etc. Je l'arrêtai sur ce mot *a acquis*... — Après le dîner, il fit venir le révérend père Staupitz, et par ses caresses l'engagea de m'amener à une rétractation, ajoutant que je trouverais difficilement quelqu'un qui me voulût plus de bien que lui-même. »

Les disputants suivaient une méthode différente ; la conciliation était impossible. Les amis de Luther craignaient un guet-apens de la part des Italiens. Il quitta Augsbourg en laissant un appel au pape mieux informé, et il adressa une longue relation de la conférence à l'électeur. Nous y apprenons que, dans la discussion, il avait appuyé ses opinions relatives à l'autorité du pape, sur le concile de Bâle, sur l'université de Paris et sur Gerson. Il prie l'électeur de ne point le livrer au pape : « Veuille votre très-illustre altesse faire ce qui est de son honneur, de sa conscience, et ne pas m'envoyer au pape. L'homme (il parle du légat) n'a certainement pas dans ses instructions une garantie pour ma sûreté à Rome. Parler en ce sens à votre très-illustre altesse, ce serait lui dire de livrer le sang chrétien, de devenir homicide. A Rome ! le pape lui-même n'y vit pas en sûreté. Ils ont là-bas assez de papier et d'encre ; ils ont des notaires et des scribes sans nombre. Ils peuvent aisément écrire en quoi j'ai erré. Il en coûtera moins d'argent pour m'instruire absent par écrit, que pour me perdre présent par trahison. »

Ces craintes étaient fondées. La cour de Rome allait s'adresser directement à l'électeur de Saxe. Il lui fallait Luther à tout prix. Le légat s'était déjà plaint amèrement à Frédéric de l'audace de Luther, le suppliant de le renvoyer à Augsbourg ou de le chasser, s'il ne voulait souiller sa gloire et celle de ces ancêtres en protégeant ce misérable moine. « J'ai appris hier de Nuremberg que Charles de Miltitz est en route, qu'il a trois brefs du pape (au dire d'un témoin oculaire et digne de foi), pour me prendre au corps et me livrer au pontife. Mais

j'en ai appelé au futur concile. » Il était nécessaire qu'il se hâtât de récuser le pape, car, comme le légat l'avait écrit à Frédéric, Luther était déjà condamné à Rome. Il fit cette nouvelle protestation en observant toutes les formes juridiques, déclara qu'il se soumettrait volontiers au jugement du pape bien informé; mais que le pape pouvant faillir, comme saint Pierre lui-même a failli, il en appelait au concile général, supérieur au pape, de tout ce que le pape décréterait contre lui. Cependant il craignait quelque violence subite; on pouvait l'enlever de Wittemberg. « L'on t'a trompé, écrit-il à Spalatin, je n'ai point fait mes adieux au peuple de Wittemberg; il est vrai que j'ai parlé à peu près comme il suit : Vous le savez tous, je suis un prédicateur variable et peu fixe. Combien de fois ne vous ai-je pas quittés sans vous saluer! Si la même chose arrivait encore et que je ne dusse point revenir, prenez que je vous ai fait mes adieux d'avance. »

(2 décembre.) « On me conseille de demander au prince qu'il m'enferme, comme prisonnier, dans quelque château, et qu'il écrive au légat qu'il me tient en lieu sûr, où je serai forcé de répondre. »

« Il est hors de doute que le prince et l'université sont pour moi. L'on me rapporte une conversation tenue sur mon compte à la cour de l'évêque de Brandebourg. Quelqu'un dit : Érasme, Fabricius et autres doctes personnages le soutiennent. Le pape ne s'en soucierait guère, répondit l'évêque, si l'université de Wittemberg et l'électeur n'étaient aussi de son côté. » Cependant Luther passa dans de vives craintes la fin de cette année 1518. Il songeait à quitter l'Allemagne. « Pour n'attirer aucun danger sur votre altesse, voici que j'abandonne vos terres; j'irai où me conduira la miséricorde de Dieu, me confiant à tout événement dans sa divine volonté. C'est pourquoi je salue respectueusement votre altesse; chez quelque peuple que j'aille, je conserverai une éternelle reconnaissance de vos bienfaits. » (19 novembre.) La Saxe pouvait en effet lui paraître alors une retraite peu sûre. Le pape cherchait à gagner l'électeur. Charles de Miltitz fut chargé de lui offrir la rose d'or, haute distinction que la cour de Rome n'accordait guère qu'à des rois, comme récompense de leur piété filiale envers l'Église. C'était pour l'électeur une épreuve difficile. Il fallait s'expliquer nettement, et peut-être attirer sur soi un grand péril. Cette hésitation de l'électeur paraît dans une lettre de Luther. « Le prince m'a tout à fait détourné de publier les actes de la conférence d'Augsbourg, puis il me l'a permis, et on les imprime... Dans son inquiétude pour moi, il aimerait mieux que je fusse partout ailleurs. Il m'a fait venir à Lichtenberg, où j'ai conféré longtemps avec Spalatin sur ce sujet. Si les censures viennent, ai-je dit, je ne resterai point. Il m'a pourtant dit de ne pas tant me hâter de partir pour la France. »

Ceci était écrit le 13 décembre. Le 20, Luther était rassuré. L'électeur avait répondu, avec une froideur toute diplomatique, qu'il se reconnaissait pour fils très-obéissant de la très-sainte mère Église, qu'il professait un grand respect pour la sainteté pontificale, mais demandait qu'on fît examiner l'affaire par des juges non suspects. C'était un moyen de la faire traîner en longueur; pendant ce temps il pouvait survenir tel incident qui diminuerait, qui ajournerait le danger. C'était tout de gagner du temps. En effet, au mois de janvier 1519, l'Empereur mourut, l'interrègne commença, et Frédéric se trouva, par le choix de Maximilien, vicaire de l'Empire dans la vacance.

Le 3 mars 1519, Luther rassuré écrivit au pape une lettre altière sous forme respectueuse. « Je ne puis supporter, très-saint père, le poids de votre courroux; mais je ne sais comment m'y soustraire. Grâce aux résistances et aux attaques de mes ennemis, mes paroles se sont répandues plus que je n'espérais, et elles ont descendu trop profondément dans les cœurs pour que je puisse les rétracter. L'Allemagne fleurit de nos jours en érudition, en raison, en génie. Si je veux honorer Rome par devant elle, je dois me garder de rien révoquer. Ce serait souiller encore plus l'Église romaine, la livrer aux accusations, au mépris des hommes.

» Ceux-là ont fait injure et déshonneur à l'Église romaine en Allemagne, qui, abusant du nom de Votre Sainteté, n'ont servi par leurs absurdes prédications qu'une infâme avarice, et qui ont souillé les choses saintes de l'abomination et de l'opprobre d'Égypte. Et comme si ce n'était assez de tant de maux, moi qui ai voulu combattre ces monstres, c'est moi qu'ils accusent.

» Maintenant, très-saint père, j'en atteste Dieu et les hommes, je n'ai jamais voulu, je ne veux pas davantage aujourd'hui toucher à l'Église romaine ni à votre sainte autorité. Je reconnais pleinement que cette Église est au-dessus de tout; qu'on ne lui peut rien préférer de ce qui est au ciel et sur la terre, si ce n'est Jésus-Christ, Notre Seigneur. »

Luther avait dès lors pris son parti. Déjà un mois ou deux auparavant il avait écrit : « Le pape n'a pas voulu souffrir un juge, et moi je n'ai pas voulu du jugement du pape. Il sera donc le texte, et moi la glose. » Ailleurs il dit à Spalatin (13 mars) : « Je suis en travail pour l'épître de saint Paul aux Galates. J'ai en pensée un sermon sur la Passion; outre mes leçons ordinaires, j'enseigne le soir les

petits enfants, et je leur explique l'oraison dominicale. Cependant, je retourne les décrétales pour ma nouvelle dispute, et j'y trouve Christ tellement altéré et crucifié, que je ne sais trop (je vous le dis à l'oreille) si le pape n'est pas l'Antechrist lui-même, ou l'apôtre de l'Antechrist. »

Quels que fussent les progrès de Luther dans la violence, le pape avait désormais peu de chance d'arracher à un prince puissant, à qui la plupart des électeurs déféraient l'Empire, son théologien favori. Miltitz changea de ton. Il déclara que le pape voudrait bien encore se contenter d'une rétractation. Il vit familièrement Luther. Il le flatta, il lui avoua qu'il avait enlevé le monde à soi, et l'avait soustrait au pape. Il assurait que dans sa route il avait à peine trouvé, sur cinq hommes, deux ou trois partisans de la papauté. Il voulait lui persuader d'aller s'expliquer devant l'archevêque de Trèves. Il ne justifiait pas autrement qu'il fût autorisé à faire cette proposition ni par le pape, ni par l'archevêque. Le conseil était suspect. Luther savait qu'il avait été brûlé en effigie à Rome [*papyraceus Martinus in campo Floræ publicè combustus, execratus, devotus*]. Il répondit durement à Miltitz, et l'avertit qu'un de ses envoyés avait inspiré de tels soupçons à Wittemberg, qu'on avait failli le faire sauter dans l'Elbe. « Si, comme vous le dites, vous êtes obligé, par mon refus, de venir vous-même, Dieu vous accorde un heureux voyage. Moi, je suis fort occupé; je n'ai ni le temps, ni l'argent nécessaire pour me promener ainsi. Adieu, homme excellent. » [17 mai.]

A l'arrivée de Miltitz en Allemagne, Luther avait dit qu'il se tairait, pourvu que ses adversaires se tussent aussi. Ils le dégagèrent de sa parole. Le docteur Eck le défia solennellement de venir disputer avec lui à Leipzig. Les facultés de Paris, de Louvain, de Cologne, condamnèrent ses propositions.

Pour se rendre décemment à Leipzig, Luther fut obligé de demander une robe au parcimonieux électeur, qui, depuis deux ou trois ans, avait oublié de l'habiller. La lettre est curieuse :

« Je prie votre Grâce électorale de vouloir bien m'acheter une chape blanche et une chape noire. La blanche, je la demande humblement. Pour la noire, votre altesse me la doit: car il y a deux ou trois ans qu'elle me l'a promise, et Pfeffinger délie si difficilement les cordons de sa bourse, que j'ai été obligé de m'en procurer une moi-même. Je prie humblement votre altesse, qui a pensé que le *Psautier* méritait une chape noire, de vouloir bien ne pas juger le *saint Paul* indigne d'une chape blanche. »

Luther était alors si complétement rassuré, que non content d'aller se défendre à Leipzig, il prit l'offensive à Wittemberg. « Il osa, dit son biographe catholique, Cochlæus, il osa, avec l'autorisation du prince qui le protégeait, citer solennellement les inquisiteurs les plus habiles, ceux qui se croiraient capables d'avaler le fer et de fendre le caillou, pour qu'ils vinssent disputer avec lui; on leur offrait le sauf-conduit du prince, qui de plus se chargeait de les héberger et de les défrayer.

Cependant, le principal adversaire de Luther, le docteur Eck, s'était rendu à Rome pour solliciter sa condamnation. Luther était jugé d'avance. Il ne lui restait qu'à juger son juge, à condamner lui-même l'autorité par-devant le peuple. C'est ce qu'il fit dans son terrible livre de la Captivité de Babylone. Il avançait que l'Église était captive, que Jésus-Christ, constamment profané dans l'idolâtrie de la messe, méconnu dans le dogme de la transsubstantiation, se trouvait prisonnier du pape.

Il explique dans la préface, avec une audacieuse franchise, comment il s'est trouvé poussé de proche en proche par ses adversaires : « Que je le veuille ou non, je deviens chaque jour plus habile, poussé comme je suis, et tenu en haleine par tant de maîtres à la fois. J'ai écrit sur les indulgences, il y a deux ans, mais d'une façon qui me fait regretter vivement d'avoir donné mes feuilles au public. J'étais encore prodigieusement engoué, à cette époque, de la puissance papale; je n'osai rejeter les indulgences entièrement. Je les voyais d'ailleurs approuvées par tant de personnes; moi, j'étais seul à rouler ce rocher (*hoc volvere saxum*). Mais depuis, grâce à Sylvestre et autres frères qui les défendirent vaillamment, j'ai compris que ce n'était rien autre chose que des impostures inventées par les flatteurs de Rome, pour faire perdre la foi aux hommes et s'emparer de leur bourse. Plaise à Dieu que je puisse porter les libraires et tous ceux qui ont lu mes écrits sur les indulgences à les brûler sans en laisser trace, en mettant à la place de tout ce que j'ai dit, cette unique proposition : *Les indulgences sont des billevesées inventées par les flagorneurs de Rome.*

» Après cela, Eck, Emser et leur bande vinrent m'entreprendre sur la question de la suprématie du pape. Je dois reconnaître, pour ne pas me montrer ingrat envers ces doctes personnages, que la peine qu'ils se sont donnée n'a pas été perdue pour mon avancement. Auparavant, je niais que la papauté fût de droit divin, mais j'accordais encore qu'elle était de droit humain. Après avoir entendu et lu les subtilités ultrà-subtiles sur lesquelles ces pauvres gens fondent les droits de leur idole, j'ai fini par mieux comprendre, et je me suis trouvé convaincu, que le règne du pape est celui de Babylone et de *Nemrod, le fort chasseur*. C'est pourquoi

je prie instamment les libraires et les lecteurs (pour que rien ne manque aux succès de mes bons amis), de brûler également ce que j'ai écrit jusqu'ici sur ce point, et de s'en tenir à cette proposition : *Le pape est le fort chasseur, le Nemrod de l'épiscopat romain.* »

En même temps, pour qu'on sût bien qu'il s'attaquait à la papauté plus qu'au pape, il écrivit dans les deux langues une longue lettre à Léon X, où il s'excusait de lui en vouloir personnellement. « Au milieu des monstres de ce siècle, contre lesquels je combats depuis trois ans, il faut bien qu'une fois pourtant, très-honorable père, je me souvienne de toi. Ta renommée tant célébrée des gens de lettres, ta vie irréprochable te mettrait au-dessus de toute attaque. Je ne suis pas si sot que de m'en prendre à toi, lorsqu'il n'est personne qui ne te loue. Je t'ai appelé un Daniel dans Babylone, j'ai protesté de ton innocence... Oui, cher Léon, tu me fais l'effet de Daniel dans la fosse, d'Ézéchiel parmi les scorpions. Que pourrais-tu, seul contre ces monstres? Ajoutons encore trois ou quatre cardinaux savants et vertueux. Vous seriez empoisonnés infailliblement si vous osiez entreprendre de remédier à tant de maux... C'en est fait de la cour de Rome. La colère de Dieu est venue pour elle à son terme ; elle hait les conciles, elle a horreur de toute réforme. Elle remplit l'éloge de sa mère, dont il est dit : *Nous avons soigné Babylone; elle n'est pas guérie; laissons Babylone.* O infortuné Léon, qui siéges sur ce trône maudit! Moi je te dis la vérité parce que je te veux du bien. Si saint Bernard avait pitié de son pape Eugène, quelles seront nos plaintes, lorsque la corruption a augmenté trois cents ans de plus... Oui, tu me remercierais de ton salut éternel, si je venais à bout de briser ce cachot, cet enfer, où tu te trouves retenu. »

Lorsque la bulle de condamnation arriva en Allemagne, elle trouva tout un peuple soulevé. A Erfurt, les étudiants l'arrachèrent aux libraires, la mirent en pièces, et la jetèrent à l'eau en faisant cette mauvaise pointe : « Bulle elle est, disaient-ils, comme bulle d'eau elle doit nager. » Luther écrivit à l'instant : *Contre la bulle exécrable de l'Antechrist.* Le 10 décembre 1520, il la brûla aux portes de la ville, et le même jour il écrivit à Spalatin, son intermédiaire ordinaire auprès de l'électeur. « Aujourd'hui 10 décembre de l'année 1520, la neuvième heure du jour, ont été brûlés à Wittemberg, à la porte de l'Est, près la sainte croix, tous les livres du pape, le *Décret*, les *Décrétales*, *l'Extravagante* de Clément VI, la dernière bulle de Léon X, la *Somme angélique*, le Chrysoprasus d'Eck et quelques autres ouvrages d'Eck et d'Emser. Voilà des choses nouvelles! » Il dit, dans l'acte même qu'il fit dresser à ce sujet : « Si quelqu'un me demande pourquoi j'en agis ainsi, je lui répondrai que c'est une vieille coutume de brûler les mauvais livres. Les apôtres en ont brûlé pour cinq mille deniers. »

Selon la tradition, il aurait dit, en jetant dans les flammes le livre des Décrétales : « Tu as affligé le saint du Seigneur, que le feu éternel t'afflige toi-même et te consume. »

C'étaient bien là, en effet, des choses nouvelles, comme le disait Luther. Jusqu'alors la plupart des sectes et des hérésies s'étaient formées dans l'ombre, et se seraient tenues heureuses d'être ignorées; mais voici qu'un moine traite d'égal à égal avec le pape, et se constitue le juge du chef de l'Église. La chaîne de la tradition vient d'être rompue, l'unité brisée, la *robe sans couture* déchirée. Qu'on ne croie pas que Luther lui-même, avec toute sa violence, ait franchi sans douleur ce dernier pas. C'était d'un coup arracher de son cœur tout un passé vénérable dans lequel on avait été nourri. Il croyait, il est vrai, garder pour soi l'Écriture. Mais enfin c'était l'Écriture autrement interprétée qu'on ne faisait depuis mille ans. Ses ennemis ont dit souvent tout cela; aucun d'eux plus éloquemment que lui.

« Sans doute, écrit-il à Érasme au commencement de son triste livre *De servo arbitrio*, sans doute, tu te sens quelque peu arrêté en présence d'une suite si nombreuse d'érudits, devant le consentement de tant de siècles où brillèrent des hommes si habiles dans les lettres sacrées, où parurent de si grands martyrs, glorifiés par de nombreux miracles. Ajoute encore les théologiens plus récents, tant d'académies, de conciles, d'évêques, de pontifes. De ce côté se trouvent l'érudition, le génie, le nombre, la grandeur, la hauteur, la force, la sainteté, les miracles; et que n'y a-t-il pas? Du mien Wiclef et Laurent Valla (et aussi Augustin, quoique tu l'oublies), puis Luther, un pauvre homme, né d'hier, seul avec quelques amis qui n'ont ni tant d'érudition, ni tant de génie, ni le nombre, ni la grandeur, ni la sainteté, ni les miracles. A eux tous, ils ne pourraient guérir un cheval boiteux.... *Et alia quæ tu plurima fanda enumerare vales.* Que sommes-nous, nous autres? Ce que le loup disait de Philomèle : Tu n'es qu'une voix ; *Vox est, prætereàque nihil...*

» Je l'avoue, mon cher Érasme, c'est avec raison que tu hésites devant toutes ces choses ; moi aussi, il y a dix ans, j'ai hésité... Pouvais-je croire que cette Troie, qui depuis si longtemps avait victorieusement résisté à tant d'assauts, pût tomber un jour? J'en atteste Dieu dans mon âme, j'eusse persévéré dans ma crainte, j'hésiterais encore aujourd'hui, si ma conscience, si la vérité, ne m'a-

vaient contraint de parler. Je n'ai pas, tu le penses bien, un cœur de roche; et quand je l'aurais, battu par tant de flots et d'orages, il se serait brisé, ce cœur, lorsque toute cette autorité venait fondre sur ma tête, comme un déluge prêt à m'accabler. »

Il dit ailleurs: « ... J'ai appris par la sainte Écriture que c'est chose pleine de péril et de terreur d'élever la voix dans l'église de Dieu, de parler au milieu de ceux que vous aurez pour juges, lorsque arrivés au dernier jour du jugement, vous vous trouverez sous le regard de Dieu, sous l'œil des anges, toute créature voyant, écoutant, et dressant l'oreille au Verbe divin. Certes, quand j'y songe, je ne désirerais rien plus que le silence, et l'éponge pour mes écrits... Avoir à rendre compte à Dieu de toute parole oiseuse, cela est dur, est effroyable! [1] »

(27 mars 1519.) « J'étais seul, et jeté dans cette affaire sans prévoyance; j'accordais au pape beaucoup d'articles essentiels; qu'étais-je, pauvre, misérable moine, pour tenir contre la majesté du pape, devant lequel les rois de la terre (que dis-je? la terre même, l'enfer et le ciel) tremblaient?... Ce que j'ai souffert la première et la seconde année; dans quel abattement, non pas feint et supposé, mais bien véritable, ou plutôt dans quel désespoir je me trouvais, ah! ils ne le savent point ces esprits confiants qui, depuis, ont attaqué le pape avec tant de fierté et de présomption... Ne pouvant trouver de lumière auprès des maîtres morts ou muets (je parle des livres des théologiens et des juristes), je souhaitai de consulter le conseil vivant des églises de Dieu, afin que, s'il existait des gens pieux qu'éclairât le Saint-Esprit, ils prissent compassion de moi, et voulussent bien donner un avis bon et sûr, pour mon bien et pour celui de toute la chrétienté. Mais il était impossible que je les reconnusse. Je ne regardais que le pape, les cardinaux, évêques, théologiens, canonistes, moines, prêtres; c'est de là que j'attendais l'esprit. Car je m'étais si avidement abreuvé et repu de leur doctrine, que je ne sentais plus si je veillais ou si je dormais... Si j'avais alors bravé le pape, comme je le fais aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût, à l'heure même, ouverte pour m'engloutir vivant, ainsi que Coré et Abiron... Lorsque j'entendais le nom de l'Église, je frémissais et offrais de céder. En 1518, je dis au cardinal Caietano à Augsbourg, que je voulais désormais me taire; seulement je le priais, en toute humilité, d'imposer même silence à mes adversaires, et d'arrêter leurs clameurs. Loin de me l'accorder, il me menaça, si je ne me rétractais, de condamner tout ce que j'avais enseigné. J'avais déjà donné le Catéchisme, par lequel beaucoup de gens s'étaient améliorés; je ne devais pas souffrir qu'il fût condamné...

» Je fus ainsi forcé de tenter ce que je regardais comme le dernier des maux... Mais je ne songe pas pour cette fois à conter mon histoire. Je veux seulement confesser ma sottise, mon ignorance et ma faiblesse. Je veux faire trembler, par mon exemple, ces présomptueux criailleurs ou écrivailleurs, qui n'ont point porté la croix, ni connu les tentations de Satan... »

Contre la tradition du moyen âge, contre l'autorité de l'Église, Luther cherchait un refuge dans l'Écriture, antérieure à la tradition, supérieure à l'Église elle-même. Il traduisait les psaumes, il écrivait ses *postilles* des évangiles et des épîtres. A nulle autre époque de sa vie, il n'approcha plus près du mysticisme. Il se fondait alors sur saint Jean, non moins que sur saint Paul, et semblait prêt à parcourir tous les degrés de la doctrine de l'amour, sans s'effrayer des conséquences funestes qui en découlaient pour la liberté et la moralité de l'homme. Il y a, dit-il, dans son livre de la Liberté chrétienne, il y a deux hommes dans l'homme. L'homme intérieur, l'âme, l'homme extérieur, le corps; aucun rapport entre eux. Comme les œuvres viennent de l'homme extérieur, leurs effets ne peuvent affecter l'âme; que le corps hante des lieux profanes, qu'il mange, boive, qu'il ne prie point de bouche et néglige tout ce que font les hypocrites, l'âme n'en souffrira pas. Par la foi, l'âme s'unit au Christ comme l'épouse à son époux. Alors tout leur est commun, le bien comme le mal... Nous tous, qui croyons en Christ, nous sommes rois et pontifes. — Le chrétien élevé par sa foi au-dessus de tout, devient, par cette puissance spirituelle, seigneur de toutes choses, de sorte que rien ne peut lui nuire, *imò omnia ei subjecta coguntur servire ad salutem...* Si je crois, toutes choses bonnes ou mauvaises tournent en bien pour moi. C'est là cette inestimable puissance et liberté du chrétien.

« Si tu sens ton cœur hésiter et douter, il est grand temps que tu ailles au prêtre, et que tu demandes l'absolution de tes péchés. Tu dois mourir mille fois plutôt que de douter du jugement du prêtre, qui est le jugement de Dieu. Si tu peux croire à ce jugement, ton cœur doit rire de joie et

[1] Il est curieux de rapprocher de ces paroles de Luther le passage si différent des Confessions de Rousseau :

« Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra; je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement : Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus... Et puis, qu'un seul dise, s'il l'ose : *Je fus meilleur que cet homme-là.* »

louer Dieu, qui, par l'intermédiaire de l'homme, a consolé ta conscience. — Si tu ne penses pas être digne du pardon, c'est que tu n'as pas encore fait assez, c'est que tu es trop peu instruit dans la foi, et plus qu'il ne faut dans les œuvres. Il est mille fois plus important de croire fermement à l'absolution que d'en être digne, et de faire satisfaction. Cette foi vous rend digne, et constitue la véritable satisfaction. L'homme peut alors servir avec joie son Dieu, lui qui, sans cela, par suite de l'inquiétude de son cœur, ne fait jamais aucune bonne œuvre. C'est là ce qui s'appelle le doux fardeau de Notre Seigneur Jésus-Christ. » Sermon prêché à Leipzig, en 1519, sur la justification.

Cette dangereuse doctrine fut accueillie par le peuple et par la plus grande partie des lettrés. Érasme, le plus célèbre d'entre eux, paraît seul en avoir senti la portée. Esprit critique et négatif, émule du bel esprit italien Laurent Valla, qui avait écrit au quinzième siècle un livre *De libero arbitrio,* il écrivit lui-même contre Luther, sous ce même titre. Dès l'année 1519, il reçut avec froideur les avances du moine de Wittemberg. Celui-ci, qui sentait alors combien il avait besoin de l'appui des gens de lettres, avait écrit des lettres louangeuses à Reuchlin et à Érasme (1518, 1519). La réponse de ce dernier est froide et significative (1519). « Je me réserve tout entier pour mieux aider à la renaissance des belles-lettres; et il me semble que l'on avance plus par une modération politique (*modestiâ civili*) que par l'emportement. C'est ainsi que le Christ a amené le monde sous son obéissance; c'est ainsi que Paul a aboli la loi judaïque en tirant tout à l'interprétation. Il vaut mieux crier contre ceux qui abusent de l'autorité des prêtres que contre les prêtres eux-mêmes. Il en faut faire autant à l'égard des rois. Au lieu de jeter le mépris sur les écoles, il faut les ramener à de plus saines études. Lorsqu'il s'agit de choses trop enfoncées dans les esprits pour qu'on puisse les en arracher d'un seul coup, il faut procéder par la discussion et par une argumentation serrée et puissante, plutôt que par affirmations... Il faut toujours prendre garde de ne rien dire, de ne rien faire d'un air d'arrogance ou de révolte; telle est, selon moi, la méthode qui convient à l'esprit du Christ. Ce que j'en dis n'est pas pour vous enseigner ce que vous devez faire, mais pour que vous fassiez toujours comme vous faites. »

Ces timides ménagements n'étaient point à l'usage d'un tel homme ni d'un tel moment. L'entraînement était immense. Les nobles et le peuple, les châteaux et les villes libres, rivalisaient de zèle et d'enthousiasme pour Luther. A Nuremberg, à Strasbourg, à Mayence même, on s'arrachait ses moindres pamphlets. La feuille, tout humide, était apportée sous le manteau, et passée de boutique en boutique. Les prétentieux littérateurs du compagnonnage allemand, les ferblantiers poëtes, les cordonniers hommes de lettres, dévoraient la bonne nouvelle. Le bon Hans Sachs sortait de sa vulgarité ordinaire, il laissait son soulier commencé, il écrivait ses meilleurs vers, sa meilleure pièce. Il chantait à demi-voix, *le rossignol* de Wittemberg, dont la voix retentit partout...

Rien ne seconda plus puissamment Luther que le zèle des imprimeurs et des libraires pour les idées nouvelles. « Les livres qui lui étaient favorables, dit un contemporain, étaient imprimés par les typographes avec un soin minutieux, souvent à leurs frais, et à un grand nombre d'exemplaires. Il y avait une foule d'anciens moines qui, rentrés dans le siècle, vivaient des livres de Luther, et les colportaient par toute l'Allemagne. Ce n'était qu'à force d'argent que les catholiques pouvaient faire imprimer leurs ouvrages, et l'on y laissait tant de fautes, qu'ils semblaient écrits par des ignorants et des barbares. Si quelque imprimeur plus consciencieux y apportait plus de soin, on le tourmentait, on se riait de lui dans les marchés publics et aux foires de Francfort, comme d'un papiste, d'un esclave des prêtres. »

Quel que fût le zèle des villes, c'était surtout à la noblesse que Luther avait fait appel, et elle y répondait avec un zèle qu'il était souvent contraint de modérer lui-même. En 1519, il écrivit en latin une *Défense des articles condamnés* par la bulle de Léon X, et il la dédie dans ces termes au seigneur Fabien de Feilitsch : « Il nous a paru convenable de vous écrire désormais à vous autres laïques, nouvel ordre de clercs, et de débuter heureusement, s'il plaît à Dieu, sous les favorables auspices de ton nom. Que cet écrit me recommande donc, ou plutôt qu'il recommande la doctrine chrétienne à toi et à toute votre noblesse. » Il avait envie de dédier la traduction de cet ouvrage à Franz de Sickingen, et quelque autre aux comtes de Mansfeld; il s'en abstint, dit-il, « de crainte d'éveiller la jalousie de beaucoup d'autres, et surtout de la noblesse franconienne. » La même année il publiait son violent pamphlet : *A la noblesse chrétienne d'Allemagne sur l'amélioration de la chrétienté.* Quatre mille exemplaires furent enlevés en un instant.

Les principaux des nobles, amis de Luther, étaient Sylvestre de Schauenberg, Franz de Sickingen, Taubenheim et Ulrich de Hutten. Schauenberg avait confié son jeune fils aux soins de Melanchton, et offrait de prêter main-forte à l'électeur de Saxe, en cas qu'il vînt en péril pour la cause de la Réforme. Taubenheim et d'autres envoyaient de

l'argent à Luther. « J'ai reçu cent pièces d'or que m'envoie Taubenheim ; Schart m'en a aussi donné cinquante, et je commence à craindre que Dieu ne me paye ici-bas ; mais j'ai protesté que je ne voulais pas être ainsi gorgé, ou que j'allais tout rendre. » Le margrave de Brandebourg avait sollicité la faveur de le voir ; Sickingen et Hutten lui promettaient leur appui envers et contre tous. « Hutten, dit-il en septembre 1520, m'a adressé une lettre *brûlante de colère* contre le pontife romain ; il écrit qu'il va tomber de la plume et de l'épée sur la tyrannie sacerdotale ; il est outré de ce que le pape a essayé contre lui le poignard et le poison, et a mandé à l'évêque de Mayence de le lui envoyer à Rome, pieds et poings liés. » « Tu vois, dit-il encore, ce que demande Hutten ; mais je ne voudrais pas qu'on fît servir à la cause de l'Évangile la violence et le meurtre. Je lui ai écrit dans ce sens. »

Cependant l'Empereur venait de sommer Luther de comparaître à Worms devant la diète impériale ; les deux partis allaient se trouver en présence, amis et ennemis.

« Plût à Dieu, disait Hutten, que je pusse assister à la diète, je mettrais les choses en mouvement, j'exciterais bien vite quelque tumulte. » Le 20 avril, il écrit à Luther : « Quelles atrocités ai-je apprises ! Il n'y a point de *furie* comparable à la *fureur* de ces gens. Il faut en venir, je le vois, aux glaives, aux arcs, aux flèches, aux canons. Toi, père, fortifie ton courage, moque-toi de ces bêtes sauvages. Je vois s'accroître chaque jour le nombre de tes partisans ; tu ne manqueras pas de défenseurs. Un grand nombre sont venus vers moi, disant : Plaise à Dieu qu'il ne faiblisse pas, qu'il réponde avec courage, qu'il ne se laisse abattre par aucune terreur ! » En même temps Hutten envoyait partout des lettres aux magistrats des villes, pour former une ligue entre elles et les nobles du Rhin, c'est-à-dire pour les armer contre les princes ecclésiastiques[1]. Il écrivait à Pirkeimer, l'un des principaux magistrats de Nuremberg :

« Excite le courage des tiens ; j'ai quelque espérance que vous trouverez des partisans dans les villes qu'anime l'amour de la liberté. Franz de Sickingen est pour nous ; il brûle de zèle. Il s'est pénétré de Luther. Je lui fais lire à table ses opuscules. Il a juré de ne point manquer à la cause de la liberté ; et ce qu'il a dit, il le fera. Prêche pour lui près de tes concitoyens. Il n'y a point d'âme plus grande en Allemagne. »

[1] Voyez dans nos Éclaircissements le dialogue des voleurs, composé par Hutten, dans le but de réunir les nobles et les bourgeois contre les prêtres.

Jusque dans l'assemblée de Worms il y avait des partisans de Luther. « Quelqu'un, en pleine diète, a montré un écrit portant que quatre cents nobles ont juré de le défendre ; et il a ajouté Buntschuh, Buntschuh (c'était, comme on verra, le mot de ralliement des paysans insurgés). Les catholiques n'étaient même pas très-sûrs de l'Empereur. Hutten écrit, durant la diète : « César, dit-on, a résolu de prendre le parti du pape. » Dans la ville, parmi le peuple, les luthériens étaient nombreux. Hermann Busch écrit à Hutten qu'un prêtre, sorti du palais impérial avec deux soldats espagnols, voulut, aux portes mêmes du palais, enlever de force quatre-vingts exemplaires de la *Captivité de Babylone,* mais qu'il fut bientôt obligé de se réfugier dans l'intérieur du palais. Cependant, pour le décider à prendre les armes, il lui montre les Espagnols se promenant tout fiers sur leurs mules dans les places de Worms, et la foule intimidée qui se retire.

Le biographe hostile de Luther, Cochlæus, raconte d'une manière satirique le voyage du réformateur.

« On lui prépara, dit-il, un chariot, en forme de litière bien fermée, où il était parfaitement à l'abri des injures de l'air. Autour de lui étaient de doctes personnes, le prévôt Jonas, le docteur Schurf, le théologien Amsdorf, etc. Partout où il passait il y avait un grand concours de peuple. Dans les hôtelleries, bonne chère, de joyeuses libations, même de la musique. Luther lui-même, pour attirer les yeux, jouait de la harpe comme un autre Orphée, un Orphée tondu et encapuchonné. Bien que le sauf-conduit de l'Empereur portât qu'il ne prêcherait point sur sa route, il prêcha cependant à Erfurt, le jour de la Quasimodo, et fit imprimer son sermon. » Ce portrait de Luther ne s'accorde pas trop avec celui qu'en a fait un contemporain quelque temps avant la diète de Worms.

« Martin est d'une taille moyenne ; les soucis et les études l'ont maigri au point que l'on pourrait compter tous les os de son corps. Cependant il est encore dans la force et la verdeur de l'âge. Sa voix est claire et perçante. Puissant dans la doctrine, admirable dans la connaissance de l'Écriture, dont il pourrait presque citer tous les versets les uns après les autres, il a appris le grec et l'hébreu pour comparer et juger les traductions de la Bible. Jamais il ne reste court ; il a à sa disposition un monde de choses et de paroles (*sylva ingens verborum et rerum*). Il est d'un commerce agréable et facile ; il n'a jamais dans son air rien de dur, de sourcilleux ; il sait même se prêter aux plaisirs de la vie. Dans les réunions il est gai, plaisant, montrant partout une parfaite sécurité et faisant toujours bon visage, malgré les atroces menaces de ses adversaires.

Aussi est-il difficile de croire que cet homme entreprenne de si grandes choses sans la protection divine. Le seul reproche que presque tout le monde lui fait, c'est d'être trop mordant dans ses réponses, de ne reculer devant aucune expression outrageante. »

Nous devons à Luther lui-même un beau récit de ce qui eut lieu à la diète, et ce récit est généralement conforme à ceux qu'en ont faits ses ennemis.

« Lorsque le héraut m'eut cité le mardi de la semaine sainte, et m'eut apporté le sauf-conduit de l'Empereur et de plusieurs princes, le même sauf-conduit fut, le lendemain mercredi, violé à Worms, où ils me condamnèrent et brûlèrent mes livres. La nouvelle m'en vint lorsque j'étais à Erfurt. Dans toutes les villes la condamnation était déjà publiquement affichée, de sorte que le héraut lui-même me demandait si je songeais encore à me rendre à Worms?

» Quoique je fusse effrayé et tremblant, je lui répondis : Je veux m'y rendre, quand même il devrait s'y trouver autant de diables que de tuiles sur les toits! Lors donc que j'arrivai à Oppenheim près de Worms, maître Bucer vint me trouver, et me détourna d'entrer dans la ville. Sglapian, confesseur de l'Empereur, était venu le trouver et le prier de m'avertir que je n'entrasse point à Worms; car je devais y être brûlé! Je ferais mieux, disait-il, de m'arrêter dans le voisinage chez Franz de Sickingen, qui me recevrait volontiers.

» Les misérables faisaient tout cela pour m'empêcher de comparaître; car, si j'avais tardé trois jours, mon sauf-conduit n'eût plus été valable, ils m'auraient fermé les portes, ne m'auraient point écouté, mais condamné tyranniquement. J'avançai donc dans la simplicité de mon cœur, et lorsque je fus en vue de la ville, j'écrivis sur l'heure à Spalatin que j'étais arrivé, en lui demandant où je devais loger. Ils s'étonnèrent tous de mon arrivée imprévue; car ils pensaient que je serais resté dehors, arrêté par la ruse et par la terreur.

» Deux de la noblesse, le seigneur de Hirsfeld et Jean Schott, vinrent me prendre par ordre de l'électeur de Saxe et me conduisirent chez eux. Mais aucun prince ne vint me voir, seulement des comtes et des nobles qui me regardaient beaucoup. C'étaient ceux qui avaient présenté à Sa Majesté Impériale les quatre cents articles contre les ecclésiastiques, en priant qu'on réformât les abus; sinon qu'ils le feraient eux-mêmes. Ils en ont tous été délivrés par mon évangile.

» Le pape avait écrit à l'Empereur de ne point observer le sauf-conduit. Les évêques y poussaient; mais les princes et les états n'y voulurent point consentir; car il en fût résulté bien du bruit. J'avais tiré un grand éclat de tout cela; ils devaient avoir peur de moi plus que je n'avais d'eux. En effet le landgrave de Hesse qui était encore un jeune seigneur, demanda à m'entendre, vint me trouver, causa avec moi, et me dit à la fin : Cher docteur, si vous avez raison, que notre Seigneur Dieu vous soit en aide!

» J'avais écrit, dès mon arrivée, à Sglapian, confesseur de l'Empereur, en le priant de vouloir bien venir me trouver, selon sa volonté et sa commodité; mais il ne voulut pas : il disait que la chose serait inutile.

» Je fus ensuite cité et je comparus devant tout le conseil de la diète impériale dans la maison de ville, où l'Empereur, les électeurs et les princes étaient rassemblés [1]. Le docteur Eck, official de l'évêque de Trèves, commença, et me dit : Martin, tu es appelé ici pour dire si tu reconnais pour tiens les livres qui sont placés sur la table. Et il me les montrait. — Je le crois, répondis-je. Mais le docteur Jérôme Schurf ajouta sur-le-champ : Qu'on lise les titres. Lorsqu'on les eut lus, je dis : Oui, ces livres sont les miens.

» Il me demanda encore : Veux-tu les désavouer? Je répondis : Très-gracieux seigneur Empereur, quelques-uns de mes écrits sont des livres de controverse, dans lesquels j'attaque mes adversaires. D'autres sont des livres d'enseignement et de doctrine. Dans ceux-ci je ne puis, ni ne veux rien rétracter, car c'est parole de Dieu. Mais pour mes livres de controverse, si j'ai été trop violent contre quelqu'un, si j'ai été trop loin, je veux bien me laisser instruire, pourvu qu'on me donne le temps d'y penser. On me donna un jour et une nuit.

» Le jour d'après, je fus appelé par les évêques et d'autres qui devaient traiter avec moi pour que je me rétractasse. Je leur dis : La parole de Dieu n'est point ma parole; c'est pourquoi je ne puis l'abandonner. Mais, dans ce qui est au delà, je veux être obéissant et docile. Le margrave Joachim prit alors la parole, et dit : Seigneur docteur, autant que je puis comprendre, votre pensée est de vous laisser conseiller et instruire, hors les seuls points qui touchent l'Écriture? — Oui, répondis-je, c'est ce que je veux.

» Ils me dirent alors que je devais m'en remettre à la majesté impériale; mais je n'y consentis point. Ils me demandaient s'ils n'étaient pas eux-mêmes

[1] Il se trouvait à la diète, outre l'Empereur, six électeurs, un archiduc, deux landgraves, cinq margraves, vingt-sept ducs et un grand nombre de comtes, d'archevêques, d'évêques, etc.; en tout deux cent six personnes.

des chrétiens qui pussent décider de telles choses? A quoi je répliquai : Oui, pourvu que ce soit sans faire tort ni offense à l'Écriture, que je veux maintenir. Je ne puis abandonner ce qui n'est pas mien. —Ils insistaient : Vous devez vous reposer sur nous et croire que nous déciderons bien. — Je ne suis pas fort porté à croire que ceux-là décideront pour moi contre eux-mêmes, qui viennent de me condamner déjà, lorsque j'étais sous le sauf-conduit. Mais voyez ce que je veux faire; agissez avec moi comme vous voudrez; je consens à renoncer à mon sauf-conduit, et à vous l'abandonner. Alors le seigneur Frédéric de Feilitsch se mit à dire : En voilà véritablement assez, si ce n'est trop.

» Ils dirent ensuite : Abandonnez-nous au moins quelques articles. Je répondis : Au nom de Dieu, je ne veux point défendre les articles qui sont étrangers à l'Écriture. Aussitôt deux évêques allèrent dire à l'Empereur que je me rétractais. Alors l'évêque *** envoya vers moi, et me fit demander si j'avais consenti à m'en remettre à l'Empereur et à l'Empire? Je répondis que je ne le voulais pas, et que je n'y avais jamais consenti. Ainsi, je résistais seul contre tous. Mon docteur et les autres étaient mécontents de ma ténacité. Quelques-uns me disaient que si je voulais m'en remettre à eux, ils abandonneraient et céderaient en retour les articles qui avaient été condamnés au concile de Constance. A tout cela je répondais : Voici mon corps et ma vie.

» Cochlæus vint alors, et me dit : Martin, si tu veux renoncer au sauf-conduit, je disputerai avec toi. Je l'aurais fait dans ma simplicité, mais le docteur Jérôme Schurf répondit en riant et avec ironie : Oui, vraiment, c'est cela qu'il faudrait. Ce n'est pas une offre inégale; qui serait si sot!... Ainsi je restai sous le sauf-conduit. Quelques bons compagnons s'étaient déjà élancés en disant : Comment! vous l'emmèneriez prisonnier? Cela ne saurait être.

» Sur ces entrefaites, vint un docteur du margrave de Bade, qui essaya de m'émouvoir avec de grands mots : Je devais, disait-il, beaucoup faire, beaucoup céder pour l'amour de la charité, afin que la paix et l'union subsistassent, et qu'il n'y eût pas de soulèvement. On était obligé d'obéir à la majesté impériale, comme à la plus haute autorité; on devait soigneusement éviter de faire du scandale dans le monde; par conséquent, je devais me rétracter. — Je veux de tout mon cœur, répondis-je, au nom de la charité, obéir et tout faire, en ce qui n'est point contre la foi et l'honneur de Christ.

» Alors le chancelier de Trèves me dit : Martin, tu es désobéissant à la majesté impériale; c'est pourquoi il t'est permis de partir, sous le sauf-conduit qui t'a été donné. Je répondis : Il s'est fait comme il a plu au Seigneur. Et vous, à votre tour, considérez où vous restez. Ainsi, je partis dans ma simplicité, sans remarquer ni comprendre toutes leurs finesses.

» Ensuite ils exécutèrent le cruel édit du ban, qui donnait à chacun occasion de se venger de ses ennemis, sous prétexte et apparence d'hérésie luthérienne, et cependant il a bien fallu à la fin que les tyrans révoquassent ce qu'ils avaient fait.

» C'est ainsi qu'il m'advint à Worms, où je n'avais pourtant de soutien que le Saint-Esprit. »

Nous trouvons d'autres détails curieux dans un récit plus étendu de la conférence de Worms, écrit immédiatement après, et qui peut-être est de Luther; cependant il y parle à la troisième personne.

« Le lendemain de l'arrivée de Luther à Worms, à quatre heures de l'après-midi, le maître des cérémonies de l'Empire, et le héraut qui l'avait accompagné depuis Wittemberg, vinrent le prendre dans son hôtellerie dite *la Cour Allemande*, et le conduisirent à la maison de ville par des passages secrets, pour le soustraire à la foule qui s'était rassemblée sur le chemin. Il y en eut beaucoup, malgré cette précaution, qui accouraient aux portes de la maison de ville, et voulaient y pénétrer avec Luther; mais les gardes les repoussaient. Beaucoup étaient montés sur les toits pour voir le docteur Martin. Lorsqu'il fut entré dans la salle, plusieurs seigneurs vinrent successivement lui adresser des paroles d'encouragement : « Soyez intrépide, lui disaient-ils, parlez en homme, et ne craignez pas ceux qui peuvent tuer les corps, mais qui sont impuissants contre les âmes. » « Moine, dit le fameux capitaine George Frundsberg, en lui mettant la main sur l'épaule, prends-y garde, tu vas faire un pas plus périlleux que nous autres n'en avons jamais fait. Mais si tu es dans le bon chemin, Dieu ne t'abandonnera pas. » Le duc Jean de Weimar lui avait donné l'argent nécessaire à son voyage.

» Luther fit ses réponses en latin et en allemand. Il rappela d'abord que dans ses ouvrages il y avait des choses approuvées même de ses adversaires, et que sans doute ce n'était pas cette partie qu'il s'agissait de révoquer; puis il continua ainsi : « La seconde partie de mes livres comprend ceux dans lesquels j'ai attaqué la papauté et les papistes, comme ayant, par une fausse doctrine, par une vie et des exemples pervers, désolé la chrétienté dans les choses du corps et dans celles de l'âme. Or, personne ne peut nier, etc... Cependant les papes ont enseigné eux-mêmes dans leurs décrétales que les constitutions du pape, qui seraient contraires à l'Évangile ou aux Pères, devaient être regardées

comme fausses et non valables. Si donc je révoquais cette partie, je ne ferais que fortifier les papistes dans leur tyrannie et leur oppression, et ouvrir portes et fenêtres à leurs horribles impiétés... On dirait que j'ai révoqué mes accusations contre eux sur l'ordre de Sa Majesté Impériale et de l'Empire. Dieu! quel manteau ignominieux je deviendrais pour leur perversité et leur tyrannie!

» La troisième et dernière partie de mes livres est de nature polémique. J'avoue que j'y ai souvent été plus violent et plus âpre que la religion et ma robe ne le veulent. Je ne me donne pas pour un saint. Ce n'est pas non plus ma vie que je discute devant vous, mais la doctrine de Jésus-Christ. Néanmoins, je ne crois pas qu'il me convienne de rétracter ceci plus que le reste, car ici encore, je ne ferais qu'approuver la tyrannie et l'impiété qui ravagent le peuple de Dieu.

» Je ne suis qu'un homme. Je ne puis défendre ma doctrine autrement que n'a fait mon divin Sauveur; quand il fut frappé par l'officier du grand prêtre, il lui dit : « Si j'ai mal parlé, faites voir ce que j'ai dit de mal. »

» Si donc le Seigneur lui-même a demandé à être interrogé, et même par un méchant esclave, à combien plus forte raison moi, qui ne suis que terre et cendre, et qui puis me tromper facilement, ne devrais-je pas demander à me justifier sur ma doctrine?... Si les témoignages de l'Écriture sont contre moi, je me rétracterai de grand cœur, et je serai le premier à jeter mes livres au feu... Craignez que le règne de notre jeune et tant louable empereur Charles (lequel est maintenant, avec Dieu, un grand espoir pour nous), ne commence ainsi d'une manière funeste, et n'ait une suite et une fin également déplorables!... Je supplie donc en toute humilité Votre Majesté Impériale et Vos Altesses Électorales et Seigneuriales, de ne pas vouloir se laisser indisposer contre ma doctrine sans que mes adversaires aient produit de justes raisons contre moi... »

» Après ce discours, l'orateur de l'Empereur se leva vivement et dit que Luther était resté à côté de la question, qu'on ne pouvait remettre en doute ce qui avait été une fois décidé par les conciles, et qu'on lui demandait en conséquence de dire tout simplement et uniment s'il se rétractait ou non.

» Alors Luther reprit la parole en ces termes :

« Puis donc que Votre Majesté Impériale et Vos Altesses demandent de moi une brève et simple réponse, j'en vais donner une qui n'aura ni dents ni cornes : Si l'on ne peut me convaincre par la sainte Écriture ou par d'autres raisons claires et incontestables (car je ne puis m'en rapporter uniquement ni au pape ni aux conciles qui ont si souvent failli), je ne puis, je ne veux rien révoquer. Les témoignages que j'ai cités n'ont pu être réfutés, ma conscience est prisonnière dans la parole de Dieu; l'on ne peut conseiller à personne d'agir contre sa conscience. Me voici donc. je ne puis faire autrement. Que Dieu me soit en aide. Amen. »

» Les électeurs et états de l'Empire allèrent se consulter sur cette réponse de Luther. Après une longue délibération de leur part, l'official de Trèves fut chargé de la réfuter. « Martin, dit-il, tu n'as point répondu avec la modestie qui convient à ta condition. Ton discours ne se rapporte pas à la question qui t'a été posée... A quoi bon discuter de nouveau des points que l'Église et les conciles ont condamnés depuis tant de siècles?... Si ceux qui se mettent en opposition avec les conciles voulaient forcer l'Église à les convaincre avec des livres, il n'y aurait plus rien de certain ni de définitif dans la chrétienté. C'est pourquoi Sa Majesté demande que tu répondes tout simplement par oui ou par non si tu veux révoquer. »

» Alors Luther pria l'Empereur de ne point souffrir qu'on le contraignît à se rétracter contrairement à sa conscience, et sans qu'on lui eût fait voir qu'il était dans l'erreur. Il ajouta que sa réponse n'était point sophistique, que les conciles avaient souvent pris des décisions contradictoires, et qu'il était prêt à le prouver. L'official répondit brièvement qu'on ne pouvait prouver ces contradictions, mais Luther persista et offrit d'en donner les preuves.

» Cependant comme le jour tombait et qu'il commençait à faire sombre, l'assemblée se sépara. Les Espagnols se moquèrent de l'homme de Dieu et l'injurièrent quand il sortit de la maison de ville pour retourner à son hôtellerie.

» Le lendemain l'Empereur envoya aux électeurs et états, pour en délibérer, l'acte du ban impérial contre Luther et ses adhérents. Le sauf-conduit néanmoins était maintenu dans cet acte.

» Dans la dernière conférence, l'archevêque de Trèves demanda à Luther quel conseil il donnerait lui-même pour terminer cette affaire. Luther répondit : « Il n'y a ici d'autre conseil à donner que celui de Gamaliel dans les *Actes des Apôtres :* Si cette œuvre vient des hommes, elle périra ; si, de Dieu, vous n'y pouvez rien. »

» Peu après, l'official de Trèves vint porter à Luther dans son hôtellerie le sauf-conduit impérial pour son retour. Il avait vingt jours pour se rendre en lieu de sûreté, et il lui était enjoint de ne point prêcher, ni autrement exciter le peuple sur sa route. Il partit le lendemain, 26 avril. Le héraut l'escorta sur un ordre verbal de l'Empereur.

» Arrivé à Friedbourg, Luther écrivit deux let-

tres, l'une à l'Empereur, l'autre aux électeurs et états assemblés à Worms. Dans la première, il exprime son regret d'avoir été dans la nécessité de désobéir à l'Empereur. « Mais, dit-il, Dieu et sa parole sont au-dessus de tous les hommes. » Il regrette aussi de n'avoir pu obtenir qu'on discutât les témoignages qu'il avait tirés de l'Écriture, ajoutant qu'il est prêt à se présenter de nouveau devant toute autre assemblée que l'on désignera, et à se soumettre en toutes choses sans exception, pourvu que la parole de Dieu ne reçoive aucune atteinte. La lettre aux électeurs et états est écrite dans le même sens.

» (A Spalatin.) « Tu ne saurais croire avec quelle civilité m'a reçu l'abbé de Hirsfeld. Il a envoyé au-devant de nous, à la distance d'un grand mille, son chancelier et son trésorier, et lui-même il est venu nous recevoir près de son château avec une troupe de cavaliers, pour nous conduire dans la ville. Le sénat nous a reçus à la porte. L'abbé nous a splendidement traités dans son monastère, et m'a couché dans son lit. Le cinquième jour, au matin, ils me forcèrent de faire un sermon. J'eus beau représenter qu'ils perdraient leurs régales, si les Impériaux allaient traiter cela de violation de la foi jurée, parce qu'ils m'avaient enjoint de ne pas prêcher sur ma route. Je disais pourtant que je n'avais jamais consenti à lier la parole de Dieu; ce qui est vrai.

» Je prêchai également à Eisenach, devant un curé tout tremblant, et un notaire et des témoins qui protestaient, en s'excusant sur la crainte de leurs tyrans. Ainsi, tu entendras peut-être dire à Worms que j'ai violé ma foi; mais je ne l'ai pas violée. Lier la parole de Dieu, c'est une condition qui n'est pas en mon pouvoir.

» Enfin, on vint à pied d'Eisenach à notre rencontre, et nous entrâmes le soir dans la ville; tous nos compagnons étaient partis le matin avec Jérôme.

» Pour moi, j'allais rejoindre ma chair (ses parents) en traversant la forêt, et je venais de les quitter pour me diriger sur Walterhausen, lorsque, peu d'instants après, près du fort d'Altenstein, je fus fait prisonnier. Amsdorf savait sans doute qu'on me prendrait, mais il ignore où l'on me garde.

» Mon frère, ayant vu à temps les cavaliers, sauta à bas de la voiture, et sans demander congé, il arriva à pied, sur le soir, m'a-t-on dit, à Walterhausen. Moi, on m'ôta mes vêtements pour me faire mettre un habit de chevalier, et je me laissai croître les cheveux et la barbe. Tu ne m'aurais pas reconnu sans peine, car depuis longtemps je ne me reconnais pas moi-même. Me voilà maintenant vivant dans la liberté chrétienne, affranchi de toutes les lois du tyran. » (14 mai.)

Conduit au château de Wartbourg, Luther ne savait trop à qui il devait attribuer la douce et honorable captivité dans laquelle il se voyait retenu. Il avait renvoyé le héraut qui l'escortait à quelques lieues de Worms, et ses ennemis en ont conclu qu'il s'attendait à son enlèvement. Le contraire ressort de sa correspondance. Cependant un cri de douleur s'élevait par toute l'Allemagne. On croyait qu'il avait péri; on accusait l'Empereur et le pape. Dans la réalité, c'était l'électeur de Saxe, le protecteur de Luther, qui, s'effrayant de la sentence portée contre lui, et ne pouvant ni le soutenir, ni l'abandonner, avait imaginé ce moyen de le sauver de sa propre audace, de gagner du temps, tout en fortifiant son parti. Cacher Luther, c'était le sûr moyen de porter au comble l'exaltation de l'Allemagne et ses craintes pour le champion de la foi.

LIVRE DEUXIÈME.

1521-1528.

CHAPITRE PREMIER.

1521-1524.

SÉJOUR DE LUTHER AU CHATEAU DE WARTBOURG. — IL REVIENT A WITTEMBERG SANS L'AUTORISATION DE L'ÉLECTEUR. — SES ÉCRITS CONTRE LE ROI D'ANGLETERRE, ET CONTRE LES PRINCES EN GÉNÉRAL.

Pendant qu'à Worms on s'indigne, on s'irrite d'avoir laissé échapper l'audacieux, il n'est plus temps, il plane invisible sur ses ennemis du haut du château de Wartbourg. Bel et bien clos dans son donjon, il peut à son aise reprendre sa flûte, chanter ses psaumes allemands, traduire sa Bible, foudroyer le diable et le pape.

« Le bruit se répand, écrit Luther, que des amis envoyés de Franconie m'ont fait prisonnier. » — Et ailleurs : « On a pensé, à ce que je soupçonne, que Luther avait été tué ou condamné à un éternel silence, afin que la chose publique retombât sous la tyrannie sophistique, dont on me sait si mauvais gré d'avoir commencé la ruine. » Luther eut soin cependant de laisser voir qu'il existait encore. Il écrit à Spalatin : « Je voudrais que la lettre que je t'envoie se perdît par quelque adroite négligence de toi ou des tiens, pour qu'elle tombât entre les mains de nos ennemis... Tu feras copier l'évangile que je t'envoie; il ne faut pas qu'on reconnaisse ma main. » — « J'avais résolu dans mon désert de dédier à mon hôte un livre sur les Traditions des hommes, car il me demandait que je l'instrnisisse sur cette matière; mais j'ai craint de révéler par là le lieu de ma captivité. » — « Je n'ai obtenu qu'avec peine de t'envoyer cette lettre, tant on a peur qu'ils ne viennent à découvrir en quel lieu je suis... » (Juin 1521.)

« Les prêtres et les moines, qui ont fait leurs folies pendant que j'étais libre, ont tellement peur depuis que je suis captif, qu'ils commencent à adoucir les extravagances qu'ils ont débitées contre moi. Ils ne peuvent plus soutenir l'effort de la foule qui grossit, et ne savent par où s'échapper. Voyez-vous le bras du Puissant de Jacob, tout ce qu'il fait pendant que nous nous taisons, que nous patientons, que nous prions! Ne se vérifie-t-elle pas cette parole de Moïse : *Vos tacebitis, et Dominus pugnabit pro vobis?* Un de ceux de Rome a écrit à une huppe [1] de Mayence : « Luther est perdu » comme nous le voulions; mais le peuple est » tellement soulevé, que je crains bien que nous » ayons peine à sauver nos vies, si nous n'allons à » sa recherche, chandelles allumées, et que nous » ne le fassions revenir. »

Luther date ses lettres : *De la région de l'air, de la région des oiseaux;* ou bien : *Du milieu des oiseaux qui chantent doucement sur le branchage et louent Dieu jour et nuit de toutes leurs forces;* ou encore : *De la montagne, de l'île de Patmos.*

C'est de là qu'il répand dans des lettres tristes et éloquentes les pensées qui viennent remplir sa solitude (*ex eremo meâ*). « Que fais-tu maintenant, mon Philippe, dit-il à Melanchton? est-ce que tu ne pries point pour moi?... Quant à moi, assis tout le jour, je me mets devant les yeux la figure de l'Église, et je vois cette parole du psaume LXXXVIII : *Numquid vanè constituisti omnes filios hominum?* Dieu! quel horrible spectre de la colère de Dieu, que ce règne abominable de l'antechrist de Rome! Je prends en haine la dureté de mon cœur, qui ne se résout pas en torrents de larmes pour pleurer les fils de mon peuple égorgé. Il ne s'en trouve pas un qui se lève et qui tienne pour Dieu, ou qui fasse de soi un rempart à la maison d'Israël, dans ce jour suprême de la colère. O règne du pape, digne de la lie des siècles! Dieu ait pitié de nous! » (12 mai.)

« Quand je considère ces temps horribles de co-

[1] Cette désignation des dignitaires de l'Église, fait penser aux oiseaux merveilleux de Rabelais, les *papegots*, *érégots*, etc.

lère, je ne demande rien que de trouver dans mes yeux des fleuves de larmes pour pleurer la désolation des âmes, que produit ce royaume de péché et de perdition. Le monstre siége à Rome, au milieu de l'Église, et il se proclame Dieu; les pontifes l'adulent, les sophistes l'encensent, et il n'est rien que ne fassent pour lui les hypocrites. Cependant l'enfer épanouit son cœur, et ouvre sa gueule immense : Satan se joue dans la perdition des âmes. Moi, je suis assis tout le jour, à boire et à ne rien faire. Je lis la Bible en grec et en hébreu. J'écrirai quelque chose en allemand sur la liberté de la confession auriculaire. Je continuerai aussi le psautier et les commentaires (*postillas*), dès que j'aurai reçu de Wittemberg ce dont j'ai besoin, entre autres choses le *Magnificat* que j'ai commencé. » (24 mai.) Cette solitude mélancolique était pour Luther pleine de tentations et de troubles. Il écrit à Melanchton : « Ta lettre m'a déplu à double titre; d'abord parce que je vois que tu portes ta croix avec impatience, que tu cèdes trop aux affections, que tu es tendre selon ta coutume; ensuite, parce que tu m'élèves trop haut, et que tu tombes dans une grande erreur en m'attribuant tant de choses, comme si je prenais tant de souci de la cause de Dieu. Cette haute opinion que tu as de moi me confond et me déchire, quand je me vois insensible et endurci, assis dans l'oisiveté, ô douleur! rarement en prières, ne poussant pas un gémissement pour l'Église de de Dieu. Que dis-je! ma chair indomptée me brûle d'un feu dévorant. En somme, moi qui devais être consumé par l'esprit, je me consume par la chair, la luxure, la paresse, l'oisiveté, la somnolence; est-ce donc parce que vous ne priez plus pour moi, que Dieu s'est détourné de moi? C'est à toi de prendre ma place, toi mieux doué de Dieu, et qui lui es plus agréable.

» Voilà déjà huit jours que je n'écris pas, que je ne prie pas, que je n'étudie pas, soit tentations de de la chair, soit autres ennuis qui me tourmentent. Si les choses ne vont pas mieux, j'entrerai publiquement à Erfurt : tu m'y verras ou je t'y verrai; car je consulterai les médecins ou les chirurgiens. » Il était malade alors, et souffrait cruellement; il décrit son mal dans des termes trop naïfs, et on peut dire trop grossiers, pour que nous puissions les traduire. Mais ses souffrances spirituelles étaient plus vives encore et plus profondes. (13 juillet.)

« Lorsque je partis de Worms, en 1521, que je fus pris près d'Eisenach, et que j'habitai mon Patmos, le château de Wartbourg, j'étais loin du monde dans une chambre, et personne ne pouvait venir à moi que deux jeunes garçons nobles qui m'apportaient à manger et à boire deux fois le jour. Ils m'avaient acheté un sac de noisettes que j'avais mis dans une caisse. Le soir, lorsque je fus passé dans l'autre chambre, que j'eus éteint la lumière, et que je me fus couché, il me sembla que les noisettes se mettaient en mouvement, se heurtaient bien fort l'une contre l'autre, et venaient cliqueter contre mon lit. Je ne m'en inquiétai point. Plus tard, je me réveillai; il se faisait sur l'escalier un grand bruit comme si l'on eût jeté du haut en bas une centaine de tonneaux. Je savais bien cependant que l'escalier était fermé avec des chaînes et une porte de fer, de sorte que personne ne pouvait monter. Je me levai pour voir ce que c'était, et je dis : Est-ce toi?... Eh bien! soit... Et je me recommandai au Seigneur Christ dont il est écrit, *Omnia subjecisti pedibus ejus*, comme dit le VIIIe psaume, et je me remis au lit. — Alors vint à Eisenach la femme de Jean de Berblibs. Elle avait soupçonné que j'étais au château, et elle aurait voulu me voir; mais la chose était impossible. Ils me mirent alors dans une autre partie du château, et placèrent la dame de Berblibs dans la chambre que j'occupais, et elle entendit la nuit tant de vacarme, qu'elle crut qu'il y avait mille diables. »

Luther trouvait peu de livres à Wartbourg. Il se mit avec ardeur à l'étude du grec et de l'hébreu; il s'occupa de répondre au livre de Latomus, si prolixe, dit-il, et si mal écrit. Il traduisit en allemand l'apologie de Melanchton contre les théologiens de Paris, en y ajoutant un commentaire (*tuam in asinos parisienses apologiam cum illorum insaniâ statui vernaculè dare adjectis annotationibus*). (13 juillet.) Il déployait alors une activité extraordinaire, et du haut de sa montagne inondait l'Allemagne d'écrits : « J'ai publié un petit livre contre celui de Catharinus sur l'Antechrist, un traité en allemand sur la confession, le psaume LXVII expliqué en allemand, le cantique de Marie expliqué en allemand, le psaume XXXVII de même, et une consolation à l'église de Wittemberg.

» J'ai sous presse un commentaire en allemand des épîtres et évangiles de l'année; j'ai également terminé une réprimande publique au cardinal de Mayence sur l'idole des indulgences qu'il vient de relever à Halle, et une explication de l'évangile des dix lépreux; le tout en allemand. Je suis né pour mes Allemands, et je veux les servir. J'avais commencé en chaire, à Wittemberg, une amplification populaire sur les deux Testaments, et j'étais parvenu, dans la Genèse, au XXXIIe chapitre, et dans l'Évangile, à saint Jean-Baptiste. Je me suis arrêté là. » (1er novembre.)

« Je suis dans le tremblement, et ma conscience me trouble, parce qu'à Worms, cédant à ton con-

seil et à celui de tes amis, j'ai laissé faiblir l'esprit en moi, au lieu de montrer un Élie à ces idoles. Ils en entendraient bien d'autres, si je me trouvais encore une fois devant eux. » (9 septembre.)

L'affaire de l'archevêque de Mayence, à laquelle il est fait allusion dans la lettre que nous venons de citer, mérite que nous y insistions. Il est curieux de voir l'énergie qu'y déploie Luther, et comme il y traite en maître les puissances, le cardinal archevêque, et l'électeur lui-même. Spalatin lui avait écrit pour l'engager à supprimer sa *réprimande publique* à l'archevêque. Luther lui répond: « Je ne sais si jamais lettre m'a été plus désagréable que ta dernière; non-seulement j'ai différé ma réponse, mais j'avais résolu de n'en pas faire. D'abord je ne supporterai pas ce que tu me dis, *que le prince ne souffrira point qu'on écrive contre le Mayençais, et qu'on trouble la paix publique :* je vous anéantirais plutôt (*perdam*) toi et l'archevêque et toute créature. Tu dis fort bien qu'il ne faut pas troubler la paix publique; et tu souffriras qu'on trouble la paix éternelle de Dieu par ces œuvres impies et sacriléges de perdition? Non pas, Spalatin, non pas, prince; je résisterai de toutes mes forces, pour les brebis du Christ, à ce loup dévorant, comme j'ai résisté aux autres. Je t'envoie donc un livre contre lui, qui était déjà prêt quand ta lettre est venue : elle ne m'y a pas fait changer un mot. Je devais toutefois le soumettre à l'examen de Philippe (Melanchton); c'était à lui d'y changer ce qu'il eût jugé à propos. Garde-toi de ne pas le transmettre à Philippe, ou de chercher à dissuader; la chose est décidée, on ne t'écoutera point. » (11 novembre.) Quelques jours après, il écrit à l'évêque lui-même :

« ... Cette première et fidèle exhortation que j'avais faite à votre Grâce électorale, ne m'ayant valu de sa part que raillerie et ingratitude, je lui ai écrit une seconde fois, lui offrant d'accepter ses instructions et ses conseils. Quelle a été la réponse de votre Grâce? dure, malhonnête, indigne d'un évêque et d'un chrétien.

» Or, quoique mes deux lettres n'aient servi à rien, je ne me laisse point rebuter, et, conformément à l'Évangile, je vais faire parvenir à votre Grâce un troisième avertissement. Vous venez de rétablir à Halle l'idole qui fait perdre aux bons et simples chrétiens leur argent et leur âme, et vous avez publiquement reconnu par là que tout ce qu'avait fait Tetzel, il l'avait fait de concert avec l'archevêque de Mayence...

» Ce même Dieu vit encore, n'en doutez pas; il sait encore l'art de résister à un cardinal de Mayence, celui-ci eût-il quatre empereurs de son côté. C'est son plaisir de briser les cèdres, et d'abaisser les Pharaons superbes et endurcis. Je prie votre Grâce de ne point tenter ce Dieu.

» Penseriez-vous que Luther fût mort? Ne le croyez pas. Il est sous la protection de ce Dieu qui déjà a humilié le pape, et tout prêt à commencer avec l'archevêque de Mayence un jeu dont peu de gens se douteront... Donné en mon désert, le dimanche après Sainte-Catherine (25 nov. 1521). Votre bienveillant et soumis, Martin LUTHER. »

Le cardinal répondit humblement, et de sa propre main :

« Cher docteur, j'ai reçu votre lettre datée du dimanche d'après la Sainte-Catherine, et je l'ai lue avec toute bienveillance et amitié. Cependant je m'étonne de son contenu, car on a remédié depuis longtemps à la chose qui vous a fait écrire.

» Je me conduirai dorénavant, Dieu aidant, de telle sorte qu'il convient à un prince pieux, chrétien et ecclésiastique. Je reconnais que j'ai besoin de la grâce de Dieu, et que je suis un pauvre homme, pécheur et faillible, qui pèche et se trompe tous les jours. Je sais qu'il n'est rien de bon en moi sans la grâce de Dieu, et que je ne suis par moi-même qu'un vil fumier.

» Voilà ce que je voulais répondre à votre bienveillante exhortation, car je suis aussi disposé qu'il est possible à vous faire toute sorte de grâce et de bien. Je souffre volontiers une réprimande fraternelle et chrétienne, et j'espère que le Dieu miséricordieux m'accordera sa grâce et sa force, pour vivre selon sa volonté en ceci comme dans les autres choses. Donné à Halle, le jour de Saint-Thomas (21 décembre 1521). ALBERTUS *manu propriâ.* »

Le prédicateur et conseiller de l'archevêque, Fabricius Capiton, dans une réponse à la lettre de Luther, avait blâmé son âpreté, et dit qu'il fallait garder des ménagements avec les puissants, les excuser, quelquefois même fermer les yeux sur leurs actes, etc... Luther réplique :... « Vous demandez de la douceur et des ménagements; je vous entends. Mais y a-t-il quelque communauté entre le chrétien et l'hypocrite? La foi chrétienne est une foi publique et sincère; elle voit les choses, elle les proclame telles qu'elles sont... Mon opinion est qu'on doit démasquer tout, ne rien ménager, n'excuser rien, ne fermer les yeux sur rien, de sorte que la vérité reste pure et à découvert, et comme placée sur un champ libre... Jérémie, 48 : *Maudit soit celui qui est tiède dans l'œuvre du Seigneur!* Autre chose est, mon cher Fabricius, de louer le vice ou l'amoindrir, autre chose de le guérir avec bonté et douceur. Avant tout, il faut déclarer hautement ce qui est juste et injuste, et ensuite, quand l'auditeur s'est pénétré de notre enseignement, il

faut l'accueillir et l'aider malgré les imperfections dans lesquelles il pourra encore retomber. *Ne repoussez pas celui qui est faible dans la foi,* dit saint Paul... J'espère qu'on ne pourra me reprocher d'avoir, pour ma part, manqué de charité et de patience envers les faibles... Si votre cardinal avait écrit sa lettre dans la sincérité de son cœur, ô mon Dieu, avec quelle joie, quelle humilité je tomberais à ses pieds! comme je m'estimerais indigne d'en baiser la poussière! car moi-même suis-je autre chose que poussière et ordure? Qu'il accepte la parole de Dieu, et nous serons à lui comme des serviteurs fidèles et soumis... A l'égard de ceux qui persécutent et condamnent cette parole, la charité suprême consiste précisément à résister à leurs fureurs sacriléges de toutes manières.

» Croyez-vous trouver en Luther un homme qui consente à fermer les yeux, pourvu qu'on l'amuse par quelques cajoleries?... Cher Fabricius, je devrais vous répondre plus durement que je ne fais... mon *amour* est prêt à mourir pour vous, mais qui touche à la *foi*, touche à la prunelle de notre œil. Raillez ou honorez l'*amour* comme vous le voudrez; mais la *foi*, la parole, vous devez l'adorer et la regarder comme le saint des saints: c'est ce que nous exigeons de vous. Attendez tout de notre amour, mais craignez, redoutez notre foi...

» Je ne réponds point au cardinal même, ne sachant comment lui écrire, sans approuver ou reprendre sa sincérité ou son hypocrisie. C'est par vous qu'il saura la pensée de Luther.... De mon désert, le jour de Saint-Antoine (17 janvier 1522). »

Citons encore la préface qu'il mit en tête de son explication de l'évangile des Lépreux, et qu'il adressa à plusieurs de ses amis :

« Pauvre frère que je suis! voilà que j'ai encore allumé un grand feu; j'ai de nouveau *mordu* un bon trou dans la poche des papistes; j'ai attaqué la confession! Que vais-je devenir désormais? Où trouveront-ils assez de soufre, de bitume, de fer et de bois, pour mettre en cendres cet hérétique empoisonné? Il faudra pour le moins enlever les fenêtres des églises, de peur que l'espace ne manque aux prédications des saints prêtres sur l'Évangile, *id est*, à leurs injures et à leurs vociférations furibondes contre Luther. Quelle autre chose prêcheraient-ils au pauvre peuple? Il faut que chacun prêche ce qu'il peut et ce qu'il sait.

«... Tuez, tuez, s'écrient-ils, tuez cet hérésiarque qui veut renverser tout l'état ecclésiastique, » qui veut soulever la chrétienté entière! » J'espère que, si j'en suis digne, ils en viendront là, et qu'ils combleront en moi la mesure de leurs pères. Mais il n'est pas encore temps, mon heure n'est pas venue; il faut qu'auparavant je rende encore plus furieuse cette race de vipères, et que je mérite loyalement de mourir par eux... »

Du fond de sa retraite, ne pouvant plus se jeter dans la mêlée, il exhorte Melanchton :

« Lors même que je périrais, rien ne serait perdu pour l'Évangile, car tu m'y surpasses aujourd'hui; tu es l'Élisée qui succède à Élie, enveloppé d'un double esprit.

» Ne vous laissez pas abattre, mais chantez la nuit le cantique du Seigneur, que je vous ai donné: je le chanterai aussi, moi, n'ayant de souci que pour la parole. Que celui qui ignore, ignore : que celui qui périt, périsse, pourvu qu'ils ne puissent pas se plaindre que notre office leur ait manqué. » (26 mai 1521.)

On le pressait alors de donner la solution d'une question qu'il avait soulevée, et dont la décision ne pouvait sortir des controverses théologiques, la question des vœux monastiques; les moines demandaient de toutes parts à sortir, et Melanchton n'osait rien prendre sur lui. Luther lui-même n'aborde ce sujet qu'avec hésitation.

« Vous ne m'avez pas encore convaincu qu'on doive penser de même du vœu des prêtres et de celui des moines. Ce qui me touche beaucoup, c'est que l'ordre sacerdotal, institué de Dieu, est libre, mais non pas celui des moines, qui ont choisi leur état, et se sont offerts à Dieu de leur plein gré. Je déciderais pourtant volontiers que ceux qui n'ont pas atteint l'âge du mariage, ou qui y sont encore, et qui sont entrés dans ces coupe-gorges, en peuvent sortir sans scrupule; mais je n'ose me prononcer pour ceux qui sont déjà vieux, et qui ont vécu longtemps dans cet état.

» Du reste, comme Paul donne, au sujet des prêtres, une décision très-large, en disant que ce sont les démons qui leur ont interdit le mariage, et que la voix de Paul est la voix de la majesté divine, je ne doute point qu'il ne faille la confesser hautement; ainsi, lors même qu'au temps de leur profession, ils se seraient liés par cette prohibition du diable, maintenant qu'ils savent à quoi ils se sont liés, ils peuvent se délier en toute confiance. (1er août.) Pour moi, j'ai souvent annulé sans scrupule des vœux faits avant l'âge de vingt ans, et je les annulerais encore, parce qu'il n'est personne qui ne voie qu'il n'y a eu là ni délibération ni connaissance. Mais j'ai fait cela pour ceux qui n'avaient pas encore changé d'état ni d'habit; quant à ceux qui auraient déjà exercé dans les monastères les fonctions du sacrifice, je n'ai rien osé encore. Je ne sais de quel nuage m'offusquent et me tourmentent cette vanité et cette opinion humaine. » (6 août 1521.)

Quelquefois il se rassure, et parle nettement :

« Quant aux vœux des religieux et des prêtres, nous avons fait, Philippe et moi, une vigoureuse conspiration pour les détruire et les mettre à néant... Ce malheureux célibat des jeunes gens et des jeunes filles me révèle tous les jours tant de monstruosités, que rien ne sonne plus mal à mes oreilles que le nom de nonne, de moine, de prêtre : et le mariage me semble un paradis, même avec la dernière pauvreté. » (1[er] novembre.)

Préface de Luther à son livre *De Votis monasticis*, écrite sous forme de lettre à son père. (21 novembre 1521.) « ... Ce n'est pas volontairement que je me suis fait moine. Dans la terreur d'une apparition soudaine, entouré de la mort et me croyant appelé par le ciel, je fis un vœu irréfléchi et forcé. Quand je te dis cela dans notre entrevue, tu me répondis : « Dieu veuille que ce ne soit pas un prestige et un fantôme diabolique! » Cette parole, comme si Dieu l'eût prononcée par ta bouche, me pénétra bientôt profondément; mais je fermai mon cœur, tant que je pus, contre toi et ta parole. De même, lorsque ensuite je te reprochai ton ressentiment, tu me fis une réponse qui me frappa comme aucune parole ne m'a frappé, et elle est toujours restée au fond de mon cœur. Tu me dis : « N'as-tu pas entendu aussi qu'on doit obéir à ses parents? » Mais j'étais endurci dans ma dévotion, et j'écoutais ce que tu disais comme ne venant que d'un homme. Cependant, dans le fond de mon âme, je n'ai jamais pu mépriser ces paroles... »

— « Il me souvient que lorsque j'eus prononcé mes vœux, le père de ma chair, d'abord très-irrité, s'écria, lorsqu'il fut apaisé : Plaise au ciel que ce ne soit pas un tour de Satan! Parole qui a jeté dans mon cœur de si profondes racines, que je n'ai jamais rien entendu de sa bouche dont j'aie gardé une plus ferme mémoire. Il me semble que Dieu a parlé par sa bouche. » (9 septembre.) Il recommande à Wenceslas Link qu'on laisse aux moines la liberté de sortir des couvents sans jamais contraindre personne. « Je suis sûr que tu ne feras, que tu ne laisseras rien faire de contraire à l'Évangile, lors même qu'il faudrait perdre tous les monastères. Je n'aime point cette sortie turbulente dont j'ai ouï parler... Mais je ne vois pas qu'il soit bon et convenable de les rappeler, quoiqu'ils n'aient pas bien et convenablement agi. Il faudrait qu'à l'exemple de Cyrus dans Hérodote, tu donnasses la liberté à ceux qui veulent sortir, mais sans mettre personne dehors, ni retenir personne par force...»

Il avait montré la même tolérance lorsque ceux d'Erfurt s'étaient portés à des actes de violence envers les prêtres catholiques.—Carlostad, à Wittemberg, eut bientôt rempli et dépassé les instructions de Luther.

« Bon Dieu! s'écrie celui-ci dans une lettre à Spalatin, nos gens de Wittemberg marieront-ils jusqu'aux moines! Quant à moi, ils ne me feront pas prendre femme.—Prends bien garde de ne pas prendre femme, afin de ne pas tomber dans la tribulation de la chair. » (6 août.)

Cette hésitation et ces ménagements montrent assez que Luther suivait plus qu'il ne devançait le mouvement qui entraînait tous les esprits hors des routes anciennes.

« Origène, écrit-il à Spalatin, avait un enseignement à part pour les femmes; pourquoi Melanchton n'essayerait-il pas quelque chose de pareil? Il le peut et le doit, car le peuple a faim et soif. »

« Je désirerais fort que Melanchton prêchât aussi quelque part en public, dans la ville, aux jours de fêtes, dans l'après-dînée, pour tenir lieu de la boisson et du jeu : on s'habituerait ainsi à ramener la liberté, et à la façonner sur le modèle de l'Église antique.

» Car si nous avons rompu avec toutes les lois humaines, et secoué le joug, nous arrêterons-nous à ce que Melanchton n'est pas oint et rasé, à ce qu'il est marié? Il est véritablement prêtre; et il remplit les fonctions du prêtre, à moins que l'office du prêtre ne soit pas l'enseignement de la parole. Autrement le Christ non plus ne sera pas prêtre, puisqu'il enseigne tantôt dans les synagogues, tantôt sur la barque, tantôt sur le rivage, tantôt sur la montagne. Tout rôle en tout lieu, à toute heure, il l'a rempli sans cesser d'être lui-même.

» Il faudrait que Melanchton lût au peuple l'Évangile en allemand, comme il a commencé à le lire en latin, afin de devenir ainsi peu à peu un évêque allemand, comme il est devenu évêque latin. » (9 septembre.)

Cependant l'Empereur étant occupé de la guerre contre le roi de France, l'électeur se rassura, et il fit donner à Luther un peu plus de liberté. « Je suis allé deux jours à la chasse pour voir un peu ce plaisir γλυκύπικρον (doux-amer) des héros : nous prîmes deux lièvres et quelques pauvres misérables perdreaux; digne occupation d'oisifs. Je théologisais pourtant au milieu des filets et des chiens; autant ce spectacle m'a causé de plaisir, autant ç'a été pour moi un mystère de pitié et de douleur. Qu'est-ce que cela nous représente, sinon le diable avec ses docteurs impies pour chiens, c'est-à-dire les évêques et les théologiens qui chassent ces innocentes bestioles? Je sentais profondément ce triste mystère sur les animaux simples et fidèles.

» En voici un autre plus atroce. Nous avions sauvé un petit lièvre vivant, je l'avais enveloppé dans la manche de ma robe; pendant que j'étais éloigné un instant, les chiens trouvèrent le pauvre lièvre, et, à travers la robe, lui cassèrent la jambe

droite, et l'étranglèrent. Ainsi sévissent le pape et Satan pour perdre même les âmes sauvées.

» Enfin, j'en ai assez de la chasse; j'aimerais mieux, je pense, celle où l'on perce de traits et de flèches ours, loups, sangliers, renards, et toute la gent des docteurs impies... Je t'écris cette plaisanterie, afin que tu saches que vous autres courtisans, mangeurs de bêtes, vous serez bêtes à votre tour dans le paradis, où saura bien vous prendre et vous encager, Christ, le grand chasseur. C'est vous qui êtes en jeu, tandis que vous vous jouez à la chasse. » (15 août.) — Du reste, Luther ne se déplaisait pas à Wartbourg; il y avait trouvé un accueil libéral, où il reconnaissait la main de l'électeur. « Le maître de ce lieu me traite beaucoup mieux que je ne le mérite. » (10 juin.) « Je ne voudrais être à charge à personne. Mais je suis persuadé que je vis ici aux dépens de notre prince; autrement je n'y resterais pas une heure. On sait que s'il faut dépenser l'argent de quelqu'un, c'est celui des princes. » (15 août.)

A la fin du mois de novembre 1521, le désir de revoir et d'encourager ses disciples, lui fit faire une courte excursion à Wittemberg; mais il eut soin que l'électeur n'en sût rien. « Je lui cache, dit-il à Spalatin, et mon voyage et mon retour. Pour quel motif? c'est ce que tu comprends assez.»

Le motif, c'était le caractère alarmant que prenait la Réforme entre les mains de Carlostad, des théologiens démagogues, des briseurs d'images, anabaptistes et autres, qui commençaient à se produire. « Nous avons vu le prince de ces prophètes, Claus Storck, qui marche avec l'air et le costume de ces soldats que nous appelons landsknechts; il y en avait encore un autre en longue robe, et le docteur Gérard de Cologne. Ce Storck me semble porté par un esprit de légèreté, qui ne lui permet pas de faire grand cas de ses propres opinions. Mais Satan se joue dans ces hommes. » (4 septembre 1522.)

Luther n'attachait pas encore à ce mouvement une grande importance. « Je ne sors pas de ma retraite, écrit-il; je ne bouge pas pour ces prophètes, car ils ne m'émeuvent guère. » (17 janv. 1522.) Il chargea Melanchton de les éprouver, et c'est alors qu'il lui adressa cette belle lettre (13 janvier 1522) : « Si tu veux éprouver leur inspiration, demande s'ils ont ressenti ces angoisses spirituelles et ces naissances divines, ces morts et ces enfers... Si tu n'entends que choses douces et paisibles et dévotes (comme ils disent), quand même ils se diraient ravis au troisième ciel, tu n'approuveras rien de cela. Il y manque le signe du Fils de l'homme, le βάσανος (pierre de touche), l'unique épreuve des chrétiens, la règle qui discerne les esprits. Veux-tu savoir le lieu, le temps et la manière des entretiens divins? écoute : ***Il a brisé comme le lion tous mes os***, etc. ***J'ai été repoussé de ta face et de tes regards***, etc. ***Mon âme a été remplie de maux, et ma vie a approché de l'enfer.*** La majesté divine ne parle pas comme ils le prétendent, immédiatement, et de manière que l'homme la voie; non, ***L'homme ne me verra point, et il vivra.*** C'est pourquoi elle parle par la bouche des hommes, parce que nous ne pouvons tous supporter sa parole. La vierge même s'est troublée à la vue de l'ange. Écoutez aussi la plainte de Daniel et de Jérémie : ***Prenez-moi dans votre jugement, et ne me soyez pas un sujet d'épouvante.*** »

(17 janvier 1522.) « Aie soin que notre prince ne teigne pas ses mains du sang de ces nouveaux prophètes.

» C'est par la parole seule qu'il faut combattre, par la parole qu'il faut vaincre, par la parole qu'il faut détruire ce qu'ils ont élevé par la force et la violence.

» ...Je ne condamne que par la parole; que celui qui croit, croie et suive; que celui qui ne croit pas, ne croie pas, et qu'on le laisse aller. Il ne faut contraindre aucune personne à la foi ni aux choses de la foi; il faut l'y traîner par la parole. Je condamne les images, mais par la parole, non pour qu'on les brûle, mais pour qu'on n'y mette pas sa confiance.»

Mais il se passait à Wittemberg même des choses qui ne pouvaient permettre à Luther de rester plus longtemps dans son donjon. Il partit sans demander l'agrément de l'électeur.

On trouve, dans un des historiens de la Réforme, un curieux récit de ce voyage.

« Jean Kessler, jeune théologien de Saint-Gall, se rendant avec un ami à Wittemberg pour y achever ses études, rencontra le soir, dans une auberge située à la porte d'Iéna, Luther habillé en cavalier. Ils ne le connurent point. Le cavalier avait devant lui un petit livre, qui était, comme ils le virent plus tard, le psautier en hébreu. Il les salua poliment, et les invita à s'asseoir à sa table. Dans la conversation, il leur demanda aussi ce que l'on pensait de Luther en Suisse. Kessler lui répondit que les uns ne savaient comment le célébrer, et remerciaient Dieu de l'avoir envoyé sur la terre pour y relever la vérité, tandis que d'autres, et notamment les prêtres, le condamnaient comme un hérétique qu'on ne pouvait épargner. D'après quelques mots que l'hôtelier dit aux jeunes voyageurs, ils le prirent pour Ulrich de Hutten. Deux marchands arrivèrent; l'un d'eux tira de sa poche et mit à côté de lui un livre de Luther nouvellement imprimé, et qui n'était pas encore relié. Il demanda si les autres l'avaient déjà vu. Luther parla du peu de bonne volonté pour les choses sé-

rieuses, qui se manifestait dans les princes assemblés alors à la diète de Nuremberg. Il exprima aussi l'espoir « que la vérité évangélique porterait plus » de fruits dans ceux qui viendraient et qui n'au» raient pas encore été empoisonnés par l'erreur » papale. » L'un des marchands dit : « Je ne suis pas savant en ces questions; mais, à mon sens, Luther doit être ou un ange du ciel, ou un démon de l'enfer; aussi, je vais employer les derniers dix florins que je me suis ménagés à aller à confesse chez lui. » Cette conversation eut lieu pendant le souper. Luther s'était arrangé d'avance avec l'hôtelier pour payer l'écot de toute la table. Au moment de se retirer, Luther donna la main aux deux Suisses (les marchands étaient allés à leurs affaires), les priant de saluer de sa part, quand ils seraient arrivés à Wittemberg, le docteur Jérôme Schurf, leur compatriote. Ils lui demandèrent comment ils le devaient nommer auprès de celui-ci. « Dites-lui seulement, leur répondit-il, que celui qui doit venir le salue; il ne manquera pas de comprendre ces paroles. »

» Les marchands, quand ils apprirent, en revenant dans la chambre, que c'était à Luther qu'ils avaient parlé, furent inconsolables de ne pas l'avoir su plus tôt, de ne pas lui avoir montré plus de respect, et d'avoir dit en sa présence des choses peu sensées. Le lendemain, ils se levèrent exprès de grand matin, pour le trouver encore avant son départ, et lui faire leurs très-humbles excuses. Luther ne convint qu'implicitement que c'était lui. »

Comme il était en chemin pour se rendre à Wittemberg, il écrivit à l'électeur qui lui avait défendu de quitter la Wartbourg : « ... Ce n'est pas des hommes que je tiens l'Évangile, mais du ciel, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et j'aurais bien pu, comme je veux faire dorénavant, m'appeler son serviteur, et prendre le titre d'évangéliste. Si j'ai demandé à être interrogé, ce n'était pas que je doutasse de la bonté de ma cause, mais uniquement par déférence et humilité. Or, comme je vois que cet excès d'humilité ne fait qu'abaisser l'Évangile, et que le diable, si je cède un pouce de terrain, veut occuper toute la place, ma conscience me force d'agir autrement. C'est assez que, pour plaire à votre Grâce électorale, j'aie passé une année dans la retraite. Le diable sait bien que ce n'était pas crainte; il a vu mon cœur quand je suis entré dans Worms. La ville eût-elle été pleine de diables, je m'y serais jeté avec joie.

» Or, le duc George ne peut pas même passer pour un diable; et votre Grâce électorale se dira elle-même si ce ne serait pas outrager indignement le Père de toute miséricorde, qui nous commande d'avoir confiance en lui, que de craindre la colère de ce duc. Si Dieu m'appelait à Leipsick, sa capitale, comme il m'appelle à Wittemberg, j'y entrerais quand même (pardonnez-moi cette folie), quand même il pleuvrait des ducs George neuf jours durant, et chacun d'eux neuf fois plus furieux. Il prend donc Jésus-Christ pour un homme de paille? Le Seigneur peut bien tolérer cela quelque temps, mais non pas toujours. Je ne cacherai pas non plus à votre Grâce électorale, que j'ai plus d'une fois prié et pleuré pour que Dieu voulût éclairer le duc; je le ferai encore une fois avec ardeur, mais ce sera la dernière. Je supplie aussi votre Grâce de prier elle-même et de faire prier, pour que nous détournions de lui, s'il plaît à Dieu, le terrible jugement qui, chaque jour, hélas! le menace de plus près.

» J'écris ceci pour vous faire savoir que je vais à Wittemberg sous une protection plus haute que celle de l'électeur; aussi n'ai-je pas l'intention de demander appui à votre Grâce. Je crois même que je la protégerai plus que je ne serai protégé par elle: si je savais qu'elle dût me protéger, je ne viendrais pas. L'épée ne peut rien en ceci; il faut que Dieu agisse, sans que les hommes s'en mêlent. Celui qui a le plus de foi, protégera le plus efficacement; et comme je sens que votre Grâce est encore très-faible dans la foi, je ne puis nullement voir en elle celui qui doit me protéger et me sauver.

» Votre Grâce électorale me demande ce qu'elle doit faire en ces circonstances, estimant avoir fait peu jusqu'ici. Je réponds, en toute soumission, que votre Grâce n'a fait que trop, et qu'elle ne devrait rien faire. Dieu ne veut pas de toutes ces inquiétudes, de tout ce mouvement, quand il s'agit de sa cause; il veut qu'on s'en remette à lui seul. Si votre Grâce a cette foi, elle trouvera paix et sécurité; sinon, moi du moins, je croirai; et je serai obligé de laisser à votre Grâce les tourments par lesquels Dieu punit les incrédules. Puis donc que je ne veux pas suivre les exhortations de votre Grâce, elle sera justifiée devant Dieu, si je suis pris ou tué. Devant les hommes, je désire qu'elle agisse comme il suit: qu'elle obéisse à l'autorité en bon électeur, qu'elle laisse régner la Majesté impériale en ses États conformément aux règlements de l'Empire, et qu'elle se garde d'opposer quelque résistance à la puissance qui voudra me prendre ou me tuer; car personne ne doit briser la puissance ni lui résister, hormis celui qui l'a instituée; autrement, c'est révolte, c'est contre Dieu. J'espère seulement qu'ils auront assez de sens pour reconnaître que votre Grâce électorale est de trop haut lieu pour se faire elle-même mon geôlier. Si elle laisse les portes ouvertes, et qu'elle fasse observer le sauf-conduit, au cas où ils viendront me prendre, elle aura satisfait à l'obéissance. Si, au contraire, ils sont assez déraisonna-

bles pour ordonner à votre Grâce de mettre elle-même la main sur moi, je ferai en sorte qu'elle n'éprouve pour moi nul préjudice de corps, de biens, ni d'âme.

» Je m'expliquerai plus au long une autre fois, s'il en est besoin. J'ai dépêché le présent écrit, de peur que votre Grâce ne fût affligée de la nouvelle de mon arrivée; car, pour être chrétien, je dois consoler tout le monde et n'être préjudiciable à personne.

» Si votre Grâce croyait, elle verrait la magnificence de Dieu; mais comme elle ne croit pas encore, elle n'a encore rien vu. Aimons et glorifions Dieu dans l'éternité. Amen. Écrit à Borna, à côté de mon guide, le mercredi des Cendres 1522. (5 mars.) De votre Grâce électorale le très-soumis serviteur. Martin Luther. »

(7 mars). L'électeur avait fait prier Luther de lui exposer les motifs de son retour à Wittemberg dans une lettre qui pût être montrée à l'Empereur. Dans cette lettre, Luther donne trois motifs : l'Église de Wittemberg l'a instamment prié de revenir; deuxièmement, le désordre s'est mis dans son troupeau; enfin il a voulu empêcher, autant qu'il serait en lui, l'insurrection qu'il regarde comme imminente.

« ... Le second motif de mon retour, dit-il, c'est qu'à Wittemberg, pendant mon absence, Satan a pénétré dans ma bergerie, et y a fait des ravages que je ne puis réparer que par ma présence et par ma parole vivante; une lettre n'y aurait rien fait. Ma conscience ne me permettait plus de tarder; je devais négliger non-seulement la grâce ou disgrâce de votre Altesse, mais la colère du monde entier. C'est mon troupeau, le troupeau que Dieu m'a confié, ce sont mes enfants en Jésus-Christ: je n'ai pu hésiter un moment. Je dois souffrir la mort pour eux, et je le ferais volontiers avec la grâce de Dieu, comme Jésus-Christ le demande (saint Jean, X, 12). S'il eût suffi de ma plume pour remédier à ce mal, pourquoi serais-je venu? Pourquoi, si ma présence n'y était pas nécessaire, ne me résoudrais-je à quitter Wittemberg pour toujours?... »

Luther à son ami Hartmuth de Kronberg, au mois de mars (peu après son retour à Wittemberg): « ... Satan, *qui toujours se mêle parmi les enfants de Dieu*, comme dit Job (I, 6,) vient de nous faire (et à moi en particulier,) un mal cruel à Wittemberg. Tous mes ennemis, quelque près qu'ils fussent souvent de moi, ne m'ont jamais porté un coup comme celui que j'ai reçu des miens. Je suis obligé d'avouer que cette fumée me fait bien mal aux yeux et au cœur. « C'est par là, s'est dit Satan, que je » veux abattre le courage de Luther, et vaincre cet » esprit si roide. Cette fois, il ne s'en tirera pas. »

» ... Peut-être Dieu me veut-il punir par ce coup, d'avoir, à Worms, comprimé mon esprit, et parlé avec trop peu de véhémence devant les tyrans. Les païens, il est vrai, m'ont depuis accusé d'orgueil. Ils ne savent pas ce que c'est que la foi.

» Je cédais aux instances de mes bons amis qui ne voulaient point que je parusse trop sauvage; mais je me suis souvent repenti de cette déférence et de cette humilité.

» ... Moi-même je ne connais point Luther, et ne veux point le connaître. Ce que je prêche ne vient pas de lui, mais de Jésus-Christ. Que le diable emporte Luther, s'il peut, je ne m'en soucie pas, pourvu qu'il laisse Jésus-Christ régner dans les cœurs... »

Vers le milieu de la même année, Luther éclata avec la plus grande violence contre les princes. Un grand nombre de princes et d'évêques (entre autres le duc George), venaient de prohiber la traduction qu'il donnait alors de la Bible; on en rendait le prix à ceux qui l'avaient achetée. Luther accepte audacieusement le combat: « Nous avons eu les prémices de la victoire et triomphé de la tyrannie papale qui avait pesé sur les rois et les princes; combien ne sera-t-il pas plus facile de venir à bout des princes eux-mêmes!... J'ai grand' peur que s'ils continuent d'écouter cette sotte cervelle du duc George, il n'y ait des troubles qui mènent à leur perte, dans toute l'Allemagne, les princes et les magistrats, et qui enveloppent en même temps le clergé tout entier; c'est ainsi que je vois les choses. Le peuple s'agite de tous côtés, et il a les yeux ouverts; il ne veut plus, il ne peut plus se laisser opprimer. C'est le Seigneur qui mène tout cela et qui ferme les yeux des princes sur ces symptômes menaçants; c'est lui qui consommera tout par leur aveuglement et leur violence; il me semble voir l'Allemagne nager dans le sang.

» Qu'ils sachent bien que le glaive de la guerre civile est suspendu sur leurs têtes. Ils font tout pour perdre Luther, et Luther fait tout pour les sauver. Ce n'est pas pour Luther, mais pour eux qu'approche la perdition; ils l'avancent eux-mêmes, au lieu de s'en garder. Je crois que l'esprit parle ici en moi. Que si le décret de la colère est arrêté dans le ciel, et que la prière ni la sagesse n'y puissent rien, nous obtiendrons que notre Josias s'endorme dans la paix, et que le monde soit laissé à lui-même dans sa Babylone. — Quoique exposé à toute heure à la mort, au milieu de mes ennemis, sans aucun secours humain, je n'ai cependant jamais rien tant méprisé en ma vie que ces stupides menaces du prince George et de ses pareils. L'esprit, n'en doute pas, se rendra maître du duc George et de ses égaux en sottise. Je t'écris tout ceci à jeun et de

grand matin, le cœur rempli d'une pieuse confiance. Mon Christ vit et règne, et moi je vivrai et régnerai. » (19 mars.)

Au milieu de l'année parut le livre que Henri VIII avait fait faire par son chapelain Edward Lee, et dans lequel il se portait pour champion de l'Église.

« Il y a bien dans ce livre une ignorance royale, mais il y a aussi une virulence et une fausseté qui n'appartiennent qu'à Lee. » (22 juillet.) — La réponse de Luther parut l'année suivante, sa violence surpassa tout ce que ses écrits contre le pape avaient pu faire attendre. Jamais avant cette époque un homme privé n'avait adressé à un roi des paroles si méprisantes et si audacieuses.

« Moi, aux paroles des Pères, des hommes, des anges, des démons, j'oppose, non pas l'antique usage ni la multitude des hommes, mais la seule parole de l'éternelle Majesté, l'Évangile qu'eux-mêmes sont forcés de reconnaître. Là, je me tiens, je m'assieds, je m'arrête; là est ma gloire, mon triomphe; de là, j'insulte aux papes, aux thomistes, aux henricistes, aux sophistes et à toutes les portes de l'enfer. Je m'inquiète peu des paroles des hommes quelle qu'ait été leur sainteté; pas davantage de la tradition, de la coutume trompeuse. La parole de Dieu est au-dessus de tout. Si j'ai pour moi la divine Majesté, que m'importe le reste, quand même mille Augustins, mille Cypriens, mille églises de Henri, se lèveraient contre moi? Dieu ne peut errer ni tromper; Augustin et Cyprien, comme tous les élus, peuvent errer et ont erré.

» La messe vaincue, nous avons, je crois, vaincu la papauté. La messe était comme la roche, où la papauté se fondait, avec ses monastères, ses épiscopats, ses colléges, ses autels, ses ministres et ses doctrines; enfin avec tout son ventre. Tout cela croulera avec l'abomination de leur messe sacrilége.

» Pour la cause de Christ, j'ai foulé aux pieds l'idole de l'abomination romaine, qui s'était mise à la place de Dieu et s'était établie maîtresse des rois et du monde. Quel est donc ce Henri, ce nouveau thomiste, ce disciple du monstre, pour que je respecte ses blasphèmes et sa violence? Il est le défenseur de l'Église, oui, de son Église à lui, qu'il porte si haut, de cette prostituée qui vit dans la pourpre, ivre de débauches, de cette mère de fornications. Moi, mon chef est Christ, je frapperai du même coup cette Église et son défenseur qui ne font qu'un; je les briserai...

» J'en suis sûr, mes doctrines viennent du ciel. Je les ai fait triompher contre celui qui, dans son petit ongle, a plus de force et d'astuce que tous les papes, tous les rois, tous les docteurs... Mes dogmes resteront, et le pape tombera, malgré toutes les portes de l'enfer, toutes les puissances de l'air, de la terre et de la mer. Ils m'ont provoqué à la guerre, eh bien! ils l'auront la guerre. Ils ont méprisé la paix que je leur offrais, ils n'auront plus la paix. Dieu verra qui des deux le premier en aura assez, du pape ou de Luther. Trois fois j'ai paru devant eux. Je suis entré dans Worms, sachant bien que César devait violer à mon égard la foi publique. Luther, ce fugitif, ce trembleur, est venu se jeter sous les dents de Behemoth... Mais eux, ces terribles géants, dans ces trois années, s'en est-il présenté un seul à Wittemberg? Et cependant ils y seraient venus en toute sûreté sous la garantie de l'Empereur. Les lâches, ils osent espérer encore le triomphe! Ils pensaient se relever, par ma fuite, de leur honteuse ignominie. On la connaît aujourd'hui par tout le monde; on sait qu'ils n'ont point eu le courage de se hasarder en face du seul Luther. » (1523.)

Il fut plus violent encore dans le traité qu'il publia en allemand, sur la Puissance séculière. « Les princes sont du monde, et le monde est ennemi de Dieu; aussi vivent-ils selon le monde et contre la loi de Dieu. Ne vous étonnez donc pas de leurs furieuses violences contre l'Évangile, car ils ne peuvent manquer à leur propre nature. Vous devez savoir que depuis le commencement du monde, c'est chose bien rare qu'un prince prudent, plus rare encore un prince probe et honnête. Ce sont communément de grands sots, ou de maudits vauriens (*maximè fatui, pessimi nebulones super terram*). Aussi, faut-il toujours attendre d'eux le pis, presque jamais le bien, surtout lorsqu'il s'agit du salut des âmes. Ils servent à Dieu de licteurs et de bourreaux, quand il veut punir les méchants. Notre Dieu est un puissant roi, il lui faut de nobles, d'illustres, de riches bourreaux et licteurs comme ceux-ci; il veut qu'ils aient en abondance des richesses, des honneurs, qu'ils soient redoutés de tous. Il plaît à sa divine volonté que nous appelions ses bourreaux de cléments seigneurs, que nous nous prosternions à leurs pieds, que nous soyons leurs très-humbles sujets. Mais ces bourreaux ne poussent point eux-mêmes l'artifice jusqu'à vouloir devenir de bons pasteurs. Qu'un prince soit prudent, probe, chrétien, c'est là un grand miracle, un précieux signe de la faveur divine; car d'ordinaire, il en arrive comme pour les Juifs dont Dieu disait : Je leur donnerai un roi dans ma colère, je l'ôterai dans mon indignation. *Dabo tibi regem in furore meo, et auferam in indignatione meâ.* »

» Les voilà, nos princes chrétiens qui protégent la foi et dévorent le Turc... Bons compagnons!

fiez-vous-y. Ils vont faire quelque chose dans leur belle sagesse : ils vont se casser le cou, et pousser les nations dans les désastres et les misères... Pour moi, j'ouvrirai les yeux aux aveugles pour qu'ils comprennent ces quatre mots du psaume cvi : *Effundit contemptum super principes.* Je vous le jure par Dieu même; si vous attendez qu'on vienne vous crier en face ces quatre mots, vous êtes perdus, quand même chacun de vous serait aussi puissant que le Turc; et alors il ne vous servira de rien de vous enfler et de grincer des dents... Il y a déjà bien peu de princes qui ne soient traités de sots et de fripons ; c'est qu'ils se montrent tels, et que le peuple commence à comprendre... Bons maîtres et seigneurs, gouvernez avec modération et justice, car vos peuples ne supporteront pas longtemps votre tyrannie ; ils ne le peuvent ni ne le veulent. Ce monde n'est plus le monde d'autrefois, où vous alliez à la chasse des hommes, comme à celle des bêtes fauves. »

Observation de Luther, sur deux mandements sévères de l'Empereur contre lui. « ... J'exhorte tout bon chrétien à prier avec nous pour ces princes aveugles, que Dieu nous a sans doute envoyés dans sa colère, et à ne pas les suivre contre les Turcs. Le Turc est dix fois plus habile et plus religieux que nos princes. Comment pourraient-ils réussir contre lui, ces fous qui tentent et blasphèment Dieu d'une manière si horrible? Cette pauvre et misérable créature, qui n'est pas un instant sûre de sa vie, notre Empereur, ne se glorifie-t-il pas impudemment d'être le vrai et souverain défenseur de la foi chrétienne?

» L'Écriture sainte dit que la foi chrétienne est un rocher contre lequel échoueront et le diable et la mort, et toute puissance; que c'est une force divine; et cette force divine se ferait protéger par un enfant de la mort que la moindre chose jettera bas? O Dieu ! que le monde est insensé ! Voilà le roi d'Angleterre qui s'intitule à son tour, *défenseur de la foi!* Les Hongrois même se vantent d'être les protecteurs de Dieu, et ils chantent dans leurs litanies : *Ut nos defensores tuos exaudire digneris...* Pourquoi n'y a-t-il pas aussi des princes pour protéger Jésus-Christ, et d'autres pour défendre le Saint-Esprit? Alors, je pense, la sainte Trinité et la foi seraient enfin convenablement gardées!...» (1523.)

De telles hardiesses effrayaient l'électeur. Luther avait peine à le rassurer. « Je me souviens, mon cher Spalatin, de ce que j'ai écrit de Born à l'électeur, et plût à Dieu que vous eussiez foi, avertis par les signes si évidents de la main de Dieu. Ne voilà-t-il pas deux ans que je vis encore contre toute attente? L'électeur non-seulement est à l'abri, mais depuis un an il voit la fureur des princes apaisée? Il n'est pas difficile au Christ de protéger le Christ dans cette mienne cause, où l'électeur est entré par le seul conseil de Dieu. Si je savais un moyen de le tirer de cette cause sans honte pour l'Évangile, je n'y plaindrais pas même ma vie. Moi, j'avais bien compté qu'avant un an, on me traînerait au dernier supplice; c'était là mon expédient pour sa délivrance. Maintenant, puisque nous ne sommes pas capables de comprendre et de pénétrer son dessein, nous serons toujours parfaitement en sûreté en disant : *Que ta volonté soit faite !* Et je ne doute pas que le prince ne soit à l'abri de toute attaque, tant qu'il ne donnera pas un assentiment et une approbation publique à notre cause. Pourquoi est-il forcé de partager notre opprobre? Dieu le sait, quoiqu'il soit bien certain qu'il n'y a là pour lui ni dommage, ni péril, et, au contraire, un grand avantage pour son salut. » (12 octobre 1523.)

Ce qui faisait la sécurité de Luther, c'est qu'un bouleversement général semblait imminent. La tourbe populaire grondait. La petite noblesse, plus impatiente, prenait le devant. Les riches principautés ecclésiastiques étaient là comme une proie, dont le pillage semblait devoir commencer la guerre civile. Les catholiques eux-mêmes réclamaient, par les moyens légaux, contre les abus que Luther avait signalés dans l'Église. En mars 1523, la diète de Nuremberg suspendit l'exécution de l'édit impérial contre Luther, et dressa contre le clergé les *centum gravamina.* Déjà le plus ardent des nobles du Rhin, Franz de Sickingen, avait ouvert la lutte des petits seigneurs contre les princes, en attaquant le Palatin. « Voilà, dit Luther, une chose très-fâcheuse. Des présages certains nous annoncent un bouleversement des États. Je ne doute pas que l'Allemagne ne soit menacée, ou de la plus cruelle guerre ou de son dernier jour.» (16 janvier 1523.)

CHAPITRE II.

COMMENCEMENTS DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE. — ESSAIS D'ORGANISATION, ETC.

Les temps qui suivent le retour de Luther à Wittemberg, forment la période de sa vie la plus active, la plus laborieuse. Il lui fallait continuer la Réforme, entrer chaque jour plus avant dans la voie qu'il avait ouverte, renverser de nouveaux obstacles, et cependant de temps à autre s'arrêter dans cette œuvre de destruction, pour réédifier et

rebâtir tellement quellement. Sa vie n'a plus alors l'unité qu'elle présentait à Worms et au château de Wartbourg. Descendu de sa poétique solitude, plongé dans les plus mesquines réalités, jeté en proie au monde, c'est à lui que s'adresseront tous les ennemis de Rome. Tous affluent chez lui et assiégent sa porte, princes, docteurs ou bourgeois. Il faut qu'il réponde aux Bohémiens, aux Italiens, aux Suisses, à toute l'Europe. Les fugitifs arrivent de tous côtés. De ceux-ci, les plus embarrassants, sans contredit, ce sont les religieuses échappées de leurs couvents, repoussées de leurs familles, et qui viennent chercher un asile auprès de Luther. Cet homme de trente-six ans est obligé de recevoir ces femmes et ces filles, de leur servir de père. Pauvre moine, dans sa situation nécessiteuse (voyez le chapitre IV), il arrache à peine quelques secours pour elle au parcimonieux électeur qui le laisse lui-même mourir de faim. Tomber dans ces misères après le triomphe de Worms, c'était de quoi calmer l'exaltation du réformateur.

Les réponses qu'il donne à cette foule qui vient le consulter, sont empreintes d'une libéralité d'esprit, dont nous le verrons quelquefois s'écarter plus tard, lorsque devenu chef d'une Église établie, il éprouvera lui-même le besoin d'arrêter le mouvement qu'il avait imprimé à la pensée religieuse.

D'abord c'est le pasteur de Zwickau, Hausmann, qui interpelle Luther pour fixer les limites de la liberté évangélique. Il répond : « Nous donnons liberté entière sur l'une et l'autre espèce; mais à ceux qui s'en approchent dignement et avec crainte. Laissons tout le reste selon le rit accoutumé, et que chacun suive son propre esprit, que chacun écoute sa conscience pour répondre à l'Évangile. » Ensuite viennent les frères moraves, les Vaudois de la Moravie (26 mars 1522) : « Le sacrement lui-même, leur écrit Luther, n'est pas tellement nécessaire, qu'il rende superflues la foi et la charité. C'est une folie que de s'escrimer pour ces misères, en négligeant les choses précieuses et salutaires. Là où se trouvent la foi et la charité, il ne peut y avoir de péché, ni parce qu'on adore, ni parce qu'on n'adore pas. Au contraire, là, où il n'y a pas charité et foi, il ne peut y avoir qu'éternel péché. Si ces ergoteurs ne veulent pas dire concomitance, qu'ils disent autrement et cessent de disputer, puisqu'on s'accorde sur le fond. La foi, la charité n'adore pas (il s'agit du culte des saints), parce qu'elle sait qu'il n'est pas commandé d'adorer, et qu'on ne pèche pas pour ne point adorer. Ainsi elle passe en liberté au milieu de ces gens, et les accorde tous en laissant chacun abonder dans son propre sens. Elle défend de disputer et de se condamner les uns les autres; car elle hait les sectes et les schismes. Je résoudrais la question de l'adoration de Dieu dans les saints, en disant que c'est une chose libre et indifférente. » Il s'exprime sur ce dernier sujet avec une hauteur singulière.

« Le monde entier m'interroge tellement (ce que j'admire) sur le culte des saints, que je suis forcé de mettre au jour mon jugement. Je voudrais qu'on laissât dormir cette question, pour ce seul motif qu'elle n'est pas nécessaire. » (29 mai 1522.) « Quant à l'exposition des reliques, je crois qu'on les a déjà montrées et remontrées par toute la terre. Pour le purgatoire, je pense que c'est chose fort incertaine. Il est vraisemblable qu'à l'exception d'un petit nombre, tous les morts dorment insensibles. Je ne crois pas que le purgatoire soit un lieu déterminé, comme l'imaginent les sophistes. A les en croire, tous ceux qui ne sont ni dans le ciel ni dans l'enfer sont dans le purgatoire. Qui oserait l'assurer? les âmes des morts peuvent dormir entre le ciel, la terre, l'enfer, le purgatoire et toutes choses, comme il arrive aux vivants, dans un profond sommeil... Je pense que c'est cette peine qu'on appelle l'avant-goût de l'enfer, et dont le Christ, Moïse, Abraham, David, Jacob, Job, Ézéchias et beaucoup d'autres ont tant souffert. Comme elle est semblable à l'enfer, et cependant temporaire, qu'elle ait lieu dans le corps ou hors du corps, c'est pour moi le purgatoire. » (13 janvier 1522.)

La confession perd, entre les mains de Luther, le caractère que lui avait donné l'Église. Ce n'est plus ce redoutable tribunal qui ouvre et ferme le ciel. Le prêtre ne fait plus que mettre sa sagesse et son expérience au service du pénitent; de sacrement qu'elle était, la confession devient, pour le prêtre, un ministère de consolation et de bon conseil.

« Dans la confession, il n'est point nécessaire que l'on raconte tous ses péchés; mais les gens peuvent dire ce qu'ils veulent; nous ne les lapidons point pour cela; s'ils avouent du fond du cœur qu'ils sont de pauvres pécheurs, nous nous en contentons.

» Si un meurtrier disait devant les tribunaux que je l'ai absous, je dirais : Je ne sais point s'il est absous; ce n'est pas moi qui confesse et absous, c'est le Christ. A Venise, une femme avait tué et jeté à l'eau un jeune compagnon qui avait couché avec elle. Un moine lui donna l'absolution et la dénonça. La femme s'excusa en montrant l'absolution du moine. Le sénat décida que le moine serait brûlé et la femme bannie de la ville. C'était un jugement bien sage. Mais si je donnais un billet, signé de ma main, à une conscience effrayée, et que le juge eût ce billet, je pourrais justement le

réclamer, comme j'ai fait avec le duc George. Car celui qui a en main les lettres des autres, sans un bon titre, celui-là est un voleur. »

Quant à la messe, il la traite dès 1519 comme une chose indifférente pour ses formes extérieures. Il écrivait alors à Spalatin : « Tu me demandes un modèle de commémorations pour la messe. Je te supplie de ne pas te tourmenter de ces minuties ; prie pour ceux pour lesquels Dieu t'inspirera, et aie la conscience libre sur ce sujet. Ce n'est pas une chose si importante, qu'il faille enchaîner encore par des décrets et des traditions l'esprit de liberté : il suffit, et au delà, de la masse déjà excessive des traditions régnantes. » Vers la fin de sa vie, en 1542, il disait encore au même Spalatin (10 novembre) : « Fais, pour l'élévation du sacrement, ce qu'il te plaira de faire. Je ne veux pas que dans les choses indifférentes on impose aucune chaîne. C'est ainsi que j'écris, que j'écrivis, que j'écrirai toujours, à tous ceux qui me fatiguent de cette question. »

Il comprenait pourtant la nécessité d'un culte extérieur : « Bien que les cérémonies ne soient pas nécessaires au salut, cependant elles font impression sur les esprits grossiers. Je parle principalement des cérémonies de la messe, que vous pouvez conserver, comme nous avons fait ici, à Wittemberg. » (11 janvier 1531.) « Je ne condamne aucune cérémonie, si ce n'est celles qui sont contraires à l'Évangile. Nous avons conservé le baptistère et le baptême, bien que nous l'administrions en nous servant de la langue vulgaire. Je permets les images dans le temple ; la messe est célébrée avec les rites et les costumes accoutumés ; seulement on y chante quelques hymnes en langue vulgaire, et les paroles de la consécration sont en allemand. Enfin je n'aurais point aboli la messe latine, pour y substituer la messe en langue vulgaire, si je n'y avais été forcé. » (14 mars 1528.)

« Tu vas organiser l'Église de Kœnigsberg, je t'en prie, au nom du Christ, change le moins de choses possible. Il y a près de là des villes épiscopales, il ne faut pas que les cérémonies de la nouvelle Église diffèrent beaucoup des anciens rites. Si la messe en latin n'est pas abolie, ne l'abolis pas ; seulement mêles-y quelques chants en allemand. Si elle est abolie, conserve l'ordre et les costumes anciens. » (16 juillet 1528.)

Le changement le plus grave que Luther fit subir à la messe, fut de la traduire en langue vulgaire. « La messe sera dite en allemand pour les laïques, mais l'office de chaque jour se fera en latin, en y joignant toutefois quelques hymnes allemands. » (28 octobre 1525.)

« Je suis bien aise de voir qu'en Allemagne la messe soit à présent célébrée en allemand. Mais que Carlostad fasse de cela une nécessité, voilà qui est encore de trop. C'est un esprit incorrigible. Toujours, toujours des lois, des nécessités, des péchés ! Il ne saurait faire autrement... Je dirai volontiers la messe en allemand, et je m'en occupe aussi ; mais je voudrais qu'elle eût un véritable air allemand. Traduire simplement le texte latin, en conservant le ton et le chant usités, cela peut aller à la rigueur, mais ne sonne pas bien et ne me satisfait pas. Il faut que tout ensemble, texte et notes, accent et gestes, viennent de notre langue et de notre voix natales ; autrement ce ne sera qu'imitation et singerie... »

« Je désire, plutôt que je ne promets, de vous donner une messe en allemand ; car je ne me sens pas capable de ce travail, où il faut à la fois la musique et l'esprit. » (12 novembre 1524.)

« Je te renvoie la messe ; je tolérerai qu'on la chante ainsi, mais il ne me plaît pas qu'on garde la musique latine sur les paroles allemandes. Je voudrais qu'on adoptât le chant allemand. » (26 mars 1525.)

» Je suis d'avis qu'il serait bon, à l'exemple des prophètes et des anciens Pères de l'Église, de faire des psaumes en allemand pour le peuple. Nous cherchons des poëtes de tous côtés ; mais puisqu'il t'a été donné beaucoup de faconde et d'éloquence dans la langue allemande, et que tu as cultivé ces dons, je te prie de m'aider dans mon travail, et d'essayer de traduire quelque psaume sur le modèle de ce que j'ai déjà fait. Je voudrais exclure les mots et les nouveaux termes de cour : il faudrait, pour être compris du peuple, le langage le plus simple et le plus ordinaire, quoique, cependant, pur et juste ; il faudrait que la phrase fût claire et le plus près du texte qu'il sera possible. » (1524.)

Ce n'était pas chose facile que d'organiser la nouvelle Église. L'ancienne hiérarchie était brisée. Le principe de la Réforme étant de ramener toute chose au texte de l'Évangile, pour être conséquent, il fallait rendre à l'Église la forme démocratique qu'elle avait aux premiers siècles. Luther y semblait d'abord disposé.

De ministris Ecclesiæ instituendis, adressé aux Bohémiens. « Voilà une belle invention des papistes, que le prêtre est revêtu d'un caractère indélébile, et qu'aucune faute ne peut le lui faire perdre... Le prêtre doit être choisi, élu par les suffrages du peuple, et ensuite confirmé par l'évêque (c'est-à-dire qu'après l'élection, le premier, le plus vénérable d'entre les électeurs impose les mains à l'élu). Est-ce que Christ, le premier prêtre du Nouveau Testament, a eu besoin de la tonsure et de toutes ces momeries de l'ordination épiscopale ? Est-ce que ses apôtres, ses disciples en ont eu besoin ?... Tous

les chrétiens sont prêtres, tous peuvent enseigner la parole de Dieu, administrer le baptême, consacrer le pain et le vin, car Christ a dit : Faites cela en mémoire de moi. Nous tous qui sommes chrétiens, nous avons le pouvoir des clefs. Christ a dit aux apôtres qui représentaient auprès de lui l'humanité tout entière : Je vous le dis en vérité, ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié dans le ciel. Mais lier et délier n'est autre chose que prêcher et appliquer l'Évangile. Délier, c'est annoncer que Dieu a remis les fautes du pécheur. Lier, c'est ôter l'Évangile et annoncer que les péchés sont retenus.

» Les noms que doivent porter les prêtres sont ceux de ministres, diacres, évêques (surveillants), dispensateurs. Si le ministre cesse d'être fidèle, il doit être déposé; ses frères peuvent l'excommunier et mettre quelque autre ministre à sa place. Le premier office dans l'Église est celui de la prédication. Jésus-Christ et Paul prêchaient, mais ne baptisaient point. » (1523).

Il ne voulait point, nous l'avons déjà vu, qu'on astreignît toutes les Églises à une règle uniforme. « Ce n'est point mon avis qu'on doive imposer à toute l'Allemagne nos règlements de Wittemberg. » Et encore : « Il ne me paraît point sûr de réunir les nôtres en concile, pour établir l'unité des cérémonies; c'est une chose de mauvais exemple, à quelque bonne intention qu'on l'entreprenne, ainsi que le prouvent tous les conciles de l'Église, depuis le commencement. Ainsi dans le concile des apôtres on a traité des œuvres et des traditions plus que de la foi; dans ceux qui ont suivi, on n'a jamais parlé de la foi, mais toujours d'opinions et de questions, en sorte que le nom de concile m'est aussi suspect et aussi odieux que le nom de libre arbitre. Si une Église ne veut pas imiter l'autre en ces choses extérieures, qu'est-il besoin de se contraindre par des décrets de conciles, qui se changent bientôt en lois et en filets pour les âmes? » (12 novembre 1524.)

Cependant il sentit que cette liberté pouvait aller trop loin, et faire tomber la Réforme dans une foule d'abus. « J'ai lu ton ordination, mon cher Hausmann, mais je pense qu'il ne faut pas la publier. J'en suis depuis longtemps à me repentir de ce que j'ai fait; depuis qu'à mon exemple tous ont proposé leurs réformes, la variété et la multitude des cérémonies a crû à l'infini, si bien qu'avant peu nous aurons surpassé l'océan des cérémonies papales. » (21 mars 1534.)

Pour mettre quelque unité dans les cérémonies de la nouvelle Église, on institua des visites annuelles, qui se firent dans toute la Saxe. Les visiteurs devaient s'informer de la vie et des doctrines des pasteurs, redresser la foi de ceux qui erraient, et dépouiller du sacerdoce ceux dont les mœurs n'étaient point exemplaires. Ces visiteurs étaient nommés par l'électeur, d'après les avis de Luther qui, résidant toujours à Wittemberg, formait, avec Jonas, Melanchton, et quelques autres théologiens, une sorte de comité central pour la direction de toutes les affaires ecclésiastiques.

« Ceux de Winsheim ont demandé à notre illustre prince de te permettre de venir gouverner leur Église; d'après notre délibération, il a rejeté cette demande. Il t'accorde de retourner dans ta patrie, si nous te jugeons digne de ce ministère. » (Novembre 1531.) Signé LUTHER, JONAS, MELANCHTON.

On trouve dans les lettres de Luther un grand nombre de consultations de ce genre, signées de lui et de plusieurs autres théologiens protestants.

Bien que Luther n'eût aucun titre qui le plaçât au-dessus des autres pasteurs, il exerçait cependant une sorte de suprématie et de contrôle. « Voici, écrit-il à Amsdorf, de nouvelles plaintes sur toi et Frezhans, parce que vous avez excommunié un barbier; je ne veux point décider encore entre vous, mais réponds, je t'en supplie, pourquoi cette excommunication? » (Juillet 1532.)

« Nous ne pouvons que refuser la communion; tenter de donner à l'excommunication religieuse tous les effets de l'excommunication politique, ce serait nous rendre ridicules en essayant de faire ce qui n'est plus de ce siècle, et ce qui est au-dessus de nos forces... Le magistrat civil doit rester en dehors de toutes ces choses. » (26 juin 1533.) Cependant l'excommunication lui semblait parfois une arme bonne à employer. Un bourgeois de Wittemberg avait acheté une maison trente florins, et, après quelques réparations, il voulut la vendre quatre cents. « S'il le fait, dit Luther, je l'excommunie. Nous devrions relever l'excommunication. » — Comme on parlait de rétablir les consistoires, le jurisconsulte Christian Bruck dit à Luther : « Les nobles et les bourgeois craignent que vous ne commenciez par les paysans pour en venir ensuite à eux. — Juriste, répondit Luther, tenez-vous-en à votre droit et à ce qui touche l'ordre extérieur. » — En 1538, apprenant qu'un homme de Wittemberg méprisait Dieu, sa parole et ses serviteurs, il le fait menacer par deux chapelains. — Plus tard, il défend d'admettre au sacrement un noble qui était usurier.

Une des choses qui tourmentèrent le plus le réformateur, fut l'abolition des vœux monastiques. Dès le milieu de 1522, il publia une exhortation aux quatre ordres mendiants. Les augustins au mois de mars, les chartreux au mois d'août se déclarèrent hautement pour lui.

« Aux lieutenants de la Majesté impériale à Nu-

remberg :... Dieu ne peut demander des vœux, qui sont au-dessus de la nature humaine... Chers seigneurs, laissez-vous fléchir. Vous ne savez pas quelles horribles et infâmes malices le diable exerce dans les couvents. Ne vous en rendez pas complices, n'en chargez pas votre conscience. Si mes ennemis les plus acharnés savaient ce que j'apprends chaque jour de tous les pays, ah ! ils m'aideraient demain à renverser les couvents. Vous me forcez à crier plus haut que je ne voudrais. Cédez, je vous en supplie, avant que les scandales n'éclatent trop honteusement. » (Août 1523.)

« Le décret général des chartreux sur la liberté qu'auront les moines de sortir et de quitter l'habit, me plaît fort, et je le publierai. L'exemple d'un ordre si considérable aidera nos affaires et appuiera nos décisions. » (20 août 1522.) — Cependant il voulait que les choses se fissent sans bruit ni scandale. Il écrit à Jean Lange : « Ta sortie du monastère n'a pas, je pense, été sans motif, mais j'aurais mieux aimé que tu te misses au-dessus de tous les motifs; non que je condamne la liberté de sortir, mais je voudrais voir enlever à nos adversaires toute occasion de calomnie. »

Il avait beau recommander qu'on évitât toute violence, la Réforme lui échappait en s'étendant chaque jour au dehors. A Erfurt, en 1521, on avait forcé les maisons de plusieurs prêtres, et il s'en était plaint; on alla encore plus loin, en 1522, dans les Pays-Bas. « Tu sais, je pense, ce qui s'est passé à Anvers, et comment les femmes ont délivré par force Henri de Zutphen. Les frères sont chassés du couvent, les uns prisonniers en divers endroits, les autres relâchés après avoir renié le Christ; d'autres encore ont persisté; ceux qui sont fils de la cité ont été jetés dans la maison des Béghards; tout le mobilier du couvent est vendu, et l'église fermée ainsi que le couvent; on va la démolir. Le saint sacrement a été transporté en pompe dans l'église de la sainte Vierge, comme si on le tirait d'un lieu hérétique; des bourgeois, des femmes, ont été torturés et punis. Henri lui-même revient à nous par Brême; il s'y est arrêté et y enseigne la parole, à la prière du peuple, sur l'ordre du conseil, en dépit de l'évêque. Le peuple est animé d'un désir et d'une ardeur admirables; enfin, quelques personnes ont établi près de nous un colporteur, qui leur porte des livres de Wittemberg. Henri lui-même voulait avoir de toi des lettres d'obédience; mais nous ne pouvions t'atteindre si promptement. Nous en avons donc donné en ton nom, sous le sceau de notre prieur. » (19 décembre 1522.)

Tous les augustins de Wittemberg avaient l'un après l'autre abandonné le couvent, le prieur en résigna la propriété entre les mains de l'électeur, et Luther jeta le froc. Le 9 octobre 1524, il parut en public avec une robe semblable à celle que les prédicateurs portent encore aujourd'hui en Allemagne; c'était l'électeur qui lui en avait donné le drap.

Son exemple encouragea moines et religieuses à rentrer dans le siècle. Ces femmes, jetées tout à coup hors du cloître et fort embarrassées dans un monde qu'elles ne connaissaient pas, accouraient près de celui dont la parole leur avait fait quitter la solitude du monastère.

« J'ai reçu hier neuf religieuses sortant de captivité, du monastère de Nimpschen, et parmi elles Staupitza et deux autres de la famille de Zeschau. » (8 avril 1523.)

« J'ai grand'pitié d'elles, et surtout des autres qui meurent en foule de cette maudite et incestueuse chasteté. Ce sexe si faible est uni au mâle par la nature, par Dieu même; si on l'en sépare, il périt. O tyrans, ô parents cruels d'Allemagne !... Tu demandes ce que je ferai à leur égard ? D'abord je signifierai aux parents qu'ils les recueillent; sinon, j'aurai soin qu'on les reçoive ailleurs. Voici leurs noms : Magdeleine Staupitz, Elsa de Canitz, Ave Grossin, Ave Schonfeld et sa sœur Marguerite Schonfeld, Laneta de Golis, Marguerite Zeschau et Catherine de Bora. Elles se sont évadées d'une manière étonnante... Mendie-moi auprès de tes riches courtisans quelque argent, dont je puisse les nourrir pendant une huitaine ou une quinzaine de jours, jusqu'à ce que je les rende à leurs parents ou à ceux qui m'ont donné promesse. » (10 avril 1523.)

« Mon maître Spalatin, je m'étonne que vous m'ayez renvoyé cette femme, puisque vous connaissez bien ma main, et que vous ne donnez d'autre raison, sinon que la lettre n'était pas signée... Prie l'électeur qu'il donne quelque dix florins et une robe neuve ou vieille ou autre chose, enfin qu'il donne pour ces pauvres vierges malgré elles. » (22 avril 1523.)

Le 10 avril 1522, Luther écrit à Léonard Koppe, bourgeois considérable de Torgau, qui avait aidé neuf religieuses à se retirer de leur couvent. Il l'approuve et l'exhorte à ne pas se laisser effrayer par les cris qui s'élèveront contre lui. « Vous avez fait une bonne œuvre, et plût à Dieu que nous pussions délivrer de même tant d'autres consciences qui sont encore prisonnières... La parole de Dieu est maintenant dans le monde et non dans les couvents... »

Le 18 juin 1523, il écrit une lettre de consolation à trois demoiselles que le duc Henri, fils du duc George, avait chassées de sa cour pour avoir lu les livres de Luther. « Bénissez ceux qui vous outragent, etc... Vous n'êtes malheureusement

que trop vengées de leur injustice. Il faut avoir pitié de ces furieux, de ces insensés qui ne voient pas qu'ils perdent misérablement leur âme en pensant vous faire du mal... »

« Voici bien du nouveau, que tu sais déjà, sans doute, c'est que la duchesse de Montsberg s'est échappée par grand miracle du couvent de Freyberg; elle est dans ma maison avec deux jeunes filles, l'une Marguerite Volckmarin, fille d'un bourgeois de Leipsick, l'autre, Dorothée, fille d'un bourgeois de Freyberg. » (20 octobre 1528.)

« Cette malheureuse Élisabeth de Reinsberg, chassée de l'école des filles d'Altenbourg et n'ayant plus de quoi vivre, s'est adressée à moi après s'être plainte au prince, qui l'a renvoyée à ceux qui sont chargés du séquestre; elle m'a prié de t'écrire pour que tu l'appuies près d'eux, etc. » (Mars 1533.)

« Cette jeune fille d'Altenbourg, dont le vieux père et la mère ont été pris dans leur maison, s'est adressée à moi pour me supplier de lui donner secours et conseil. Ce que je ferai dans cette affaire, Dieu le sait. » (14 juillet 1533.)

Quelques mots de Luther donnent lieu de croire que ces femmes qui affluaient autour de lui, abusèrent souvent de sa facilité, que plusieurs même prétendaient faussement s'être échappées du cloître. — « Que de religieuses n'ai-je pas soutenues à grands frais!... Que de fois n'ai-je pas été trompé par de prétendues nonnes, de vraies coureuses, quelle que fût leur noblesse (*generosas meretrices*). » (1535, 24 août.)

Ces tristes méprises modifièrent de bonne heure les idées de Luther sur l'opportunité de la suppression des couvents. Dans une préface adressée à la commune de Leisnick (1523), il conseille de ne pas les supprimer violemment; mais de les laisser s'éteindre en n'y recevant plus de novices. « Comme il ne faut contraindre personne dans les choses de la foi, continue-t-il, on ne doit pas expulser ni maltraiter ceux qui voudront rester dans les couvents, soit à cause de leur grand âge, soit par amour de l'oisiveté et de la bonne chère, soit par motif de conscience. Il faut les laisser jusqu'à leur fin comme ils ont été auparavant, car l'Évangile nous enseigne de faire du bien, même aux indignes; et il faut considérer ici que ces personnes sont entrées dans leur état, aveuglées par l'erreur commune, et qu'elles n'ont point appris de métier qui puisse les nourrir... Les biens de ces couvents doivent être employés comme il suit : d'abord, je viens de le dire, à l'entretien des religieux qui y restent. Ensuite il faut donner une certaine somme à ceux qui en sortent (quand même ils n'auraient rien apporté), pour qu'ils puissent commencer un autre état; car ils quittent leur asile pour toujours, et ils auraient pu, pendant qu'ils étaient au couvent, apprendre quelque chose. Quant à ceux qui avaient apporté du bien, il est juste qu'on leur en restitue la plus grande partie, sinon le tout. Ce qui reste sera mis en caisse commune pour en être prêté et donné aux pauvres du pays. On remplira ainsi la volonté des fondateurs; car, quoiqu'ils se soient laissé séduire à donner leur bien aux couvents, leur intention a pourtant été de le consacrer à l'honneur et au culte de Dieu. Or, il n'est pas de plus beau culte que la charité chrétienne qui vient au secours de l'indigent, comme Jésus-Christ l'attestera lui-même au jugement dernier (saint Mathieu, XXV)... Cependant, si parmi les héritiers des fondateurs il s'en trouvait qui fussent dans le besoin, il serait équitable et conforme à la charité de leur délivrer une partie de la fondation, même le tout, s'il était nécessaire, la volonté de leurs pères n'ayant pu être, ou du moins n'ayant pas dû être, d'ôter le pain à leurs enfants et héritiers pour le donner à des étrangers... Vous m'objecterez que je fais le trou trop large, et que de cette manière il restera peu de chose à la caisse commune; chacun, dites-vous, viendra prétendre qu'il lui faut tant et tant, etc. Mais j'ai déjà dit que ce doit être une œuvre d'équité et de charité. Que chacun examine, en sa conscience, combien il lui faudra pour ses besoins et combien il pourra laisser à la caisse, qu'ensuite la commune pèse les circonstances à son tour, et tout ira bien. Quand même la cupidité de quelques particuliers trouverait son profit à cet accommodement, cela vaudrait toujours mieux que les pillages et les désordres qu'on a vus en Bohême... »

« Je ne voudrais pas conseiller à des vieillards de quitter le monastère, d'abord parce que, rendus au monde, ils deviendraient peut-être à charge aux autres, et trouveraient difficilement, dans ce refroidissement de la charité, les soins dont ils sont dignes. Dans l'intérieur du monastère, ils ne seront à charge à personne, ni obligés de recourir à la sollicitude des étrangers; ils pourront faire beaucoup pour le salut de leur prochain, ce qui, dans le monde, leur serait difficile, je dis même impossible. » Luther finit par encourager un moine à rester dans son monastère. « J'y ai moi-même vécu quelques années; j'y aurais vécu plus longtemps, et j'y serais encore aujourd'hui, si mes frères et l'état du monastère me l'avaient permis. » (28 fév. 1528.)

Quelques nonnes des Pays-Bas écrivirent au docteur Martin Luther, et se recommandèrent à ses prières. C'étaient de pieuses vierges craignant Dieu, qui se nourrissaient du travail de leurs mains, et vivaient dans l'union. Le docteur en eut grande compassion, et il dit : « On doit laisser de pauvres nonnes comme celles-ci vivre toujours

à leur manière. Il en est de même des feldkloster, qui ont été fondés par les princes pour ceux de la noblesse. Mais les ordres mendiants... C'est des cloîtres comme ceux dont je parlais tout à l'heure, que l'on peut tirer des gens habiles pour les charges de l'Église, pour le gouvernement civil et pour l'économie. »

Cette époque de la vie de Luther (1521-1528) fut prodigieusement affairée et misérablement laborieuse. Il n'était plus soutenu, comme dans la précédente, par la chaleur de la lutte et l'intérêt du péril. *A Spalatin.* « Je t'en conjure, délivre-moi ; je suis tellement écrasé des affaires des autres, que la vie m'en devient à charge... — Martin Luther, courtisan hors de la cour, et bien malgré lui. (*Aulicus extrà aulam, et invitus.*) (1523.) Je suis très-occupé, visiteur, lecteur, prédicateur, auteur, auditeur, acteur, coureur, lutteur, et que sais-je ? » (29 octobre 1528.)

La réforme des paroisses à poursuivre, l'uniformité des cérémonies à établir, la rédaction du grand Catéchisme, les réponses aux nouveaux pasteurs, les lettres à l'électeur dont il fallait obtenir l'agrément pour chaque innovation; c'était bien du travail et bien de l'ennui. Cependant les adversaires de Luther ne le laissaient pas reposer. Érasme publiait contre lui son formidable livre *De libero arbitrio*, auquel Luther ne se décida à répondre qu'en 1525. La Réforme elle-même semblait se tourner contre le réformateur. Son ancien ami Carlostad avait couru dans la voie où marchait Luther. C'était même pour l'arrêter dans ses rapides et violentes innovations, que Luther avait quitté précipitamment le château de Wartbourg. Il ne s'agissait plus seulement de l'autorité religieuse; l'autorité civile elle-même allait être mise en question. Derrière Carlostad, on entrevoyait Münzer; derrière les sacramentaires et les iconoclastes, apparaissait dans le lointain la révolte des paysans, une jaquerie, une guerre servile plus raisonnée, plus niveleuse et non moins sanglante que celles de l'antiquité.

CHAPITRE III.

1523-1525.

CARLOSTAD. — MÜNZER. GUERRE DES PAYSANS.

« Priez pour moi, et aidez-moi à fouler aux pieds ce Satan qui s'est élevé à Wittemberg contre l'Évangile, au nom de l'Évangile : nous avons maintenant à combattre un ange devenu, comme il croit, ange de lumière. Il sera difficile de faire céder Carlostad par persuasion ; mais Christ le contraindra, s'il ne cède de lui-même. Car nous sommes maîtres de la vie et de la mort, nous qui croyons au maître de la vie et de la mort. » (12 mars 1523.)

« J'ai résolu de lui interdire la chaire où il est monté témérairement sans aucune vocation, malgré Dieu et les hommes. » (19 mars.)

» J'ai fâché Carlostad, parce que j'ai cassé ses ordinations, quoique je n'aie pas condamné sa doctrine ; il me déplaît cependant qu'il ne s'occupe que de cérémonies et de choses extérieures, négligeant la vraie doctrine chrétienne ; c'est-à-dire la foi et la charité... Par sa sotte manière d'enseigner, il conduisait le peuple à se croire chrétien pour des misères, pour communier sous les deux espèces, pour ne pas se confesser, pour briser des images... Il voulait s'ériger en nouveau docteur et élever ses ordonnances dans le peuple, sur la ruine de mon autorité (*pressâ meâ auctoritate*). » (30 mars.)

« Aujourd'hui même, j'ai pris à part Carlostad, pour le supplier de ne rien publier contre moi ; qu'autrement, nous serions forcés de jouer de la corne l'un contre l'autre. Notre homme a juré par tout ce qu'il y a de plus sacré, de ne rien écrire contre moi. » (21 avril.)

« ... Il faut instruire les faibles avec douceur et patience... Veux-tu, après avoir sucé le lait, couper les mamelles et empêcher les autres de se nourrir comme toi ? Si les mères jetaient par terre et abandonnaient les enfants qui ne savent pas, en naissant, manger comme les hommes, que serais-tu devenu ? Cher ami, si tu as sucé et grandi assez, laisse donc les autres sucer et grandir à leur tour... »

Carlostad abandonna ses fonctions de professeur et d'archidiacre à Wittemberg, mais sans abandonner le traitement, il s'en alla à Orlamunde, puis à Iéna. « Carlostad a érigé une imprimerie à Iéna... Mais l'électeur et notre académie ont promis, conformément à l'édit impérial, de ne permettre aucune publication qui n'ait été soumise à l'examen des commissaires. On ne peut souffrir que Carlostad et les siens s'affranchissent seuls de la soumission aux princes. » (7 janvier 1524.) « Carlostad est infatigable comme d'habitude ; avec ses nouvelles presses qu'il a érigées à Iéna, il a publié et publiera, m'a-t-on dit, dix-huit ouvrages. » (14 janvier 1524.)

« Laissons la tristesse avec l'inquiétude à l'esprit de Carlostad. Pour nous, soutenons le combat sans trop nous en préoccuper ; c'est la cause de Dieu, c'est l'affaire de Dieu, ce sera l'œuvre de Dieu, la victoire de Dieu ; il saura, sans nous,

combattre et vaincre; que s'il nous juge dignes de nous prendre pour cette guerre, nous serons prêts et dévoués. J'écris ceci pour t'exhorter, toi et les autres par ton intermédiaire, à ne pas avoir peur de Satan, à ne pas laisser votre cœur se troubler. Si nous sommes injustes, ne faut-il pas que nous soyons accablés? Si nous sommes justes, il y a un Dieu juste qui fera voir notre justice comme le plein midi. Périsse ce qui périt, survive ce qui survit, ce n'est pas notre affaire.» (22 octobre 1524.)

« Nous rappellerons Carlostad au nom de l'université à l'office de la parole, qu'il doit à Wittemberg, nous le rappellerons du lieu où il n'a pas été appelé; enfin, s'il ne vient pas, nous l'accuserons auprès du prince.» (14 mars 1524.)

Luther crut devoir se transporter lui-même à Iéna. Carlostad, se croyant blessé par un sermon de Luther, lui fit demander une entrevue. Elle eut lieu dans la chambre de Luther, en présence d'un grand nombre de témoins. Après de longues récriminations de part et d'autre, Carlostad dit: «Allons, docteur, prêchez toujours contre moi, je saurai ce que j'ai à faire de mon côté. *Luther:* Si vous avez quelque chose sur le cœur, écrivez-le hardiment. *Carlost.* Aussi ferai-je, et je ne craindrai personne. *Luth.* Oui; écrivez contre moi publiquement. *Carlost.* Si c'est là votre envie, j'ai de quoi vous satisfaire. *Luth.* Faites, je vous donnerai un florin pour gage de bataille. *Carlost.* Un florin? *Luth.* Que je sois un menteur si je ne le fais. *Carlost.* Eh bien! j'accepte.» A ce mot, le docteur Luther tira de sa poche un florin d'or qu'il présenta à Carlostad en disant: « Prenez et attaquez-moi hardiment; allons, sus! » Carlostad prit le florin, le montra à tous les assistants, et dit: « Chers frères, voilà des arrhes, c'est le signe du droit que j'ai d'écrire contre le docteur Luther. Soyez-en tous témoins. » Ensuite il le mit dans sa bourse et donna la main à Luther. Celui-ci but un coup à sa santé. Carlostad lui fit raison en ajoutant: « Cher docteur, je vous prie de ne pas m'empêcher d'imprimer ce que je voudrai et de ne me persécuter en aucune façon. Je pense me nourrir de ma charrue, et vous serez à même d'éprouver ce que produit la charrue.» *Luth.* « Comment voudrais-je vous empêcher d'écrire contre moi? Je vous prie de le faire et je vous donne ce florin tout justement pour que vous ne m'épargniez point. Plus vous m'attaquerez violemment, plus j'en serai aise.» Ils se donnèrent encore une fois la main et se séparèrent.

Cependant comme la ville d'Orlamunde entrait trop vivement dans les opinions de Carlostad, et avait même chassé son pasteur, Luther obtint un ordre de l'électeur pour l'en faire sortir. Carlostad lut solennellement une lettre d'adieu, aux hommes d'abord, et ensuite aux femmes; on les avait appelés au son de la cloche, et pendant la lecture tous pleuraient: «Carlostad a écrit à ceux d'Orlamunde, avec cette suscription: *André Bodenstein, chassé, sans avoir été entendu ni convaincu, par Martin Luther*. Tu vois que moi qui ai failli être martyr, j'en suis venu à ce point de faire des martyrs à mon tour. Egranus fait le martyr aussi, et écrit qu'il a été chassé par les papistes et par les luthériens. Tu ne saurais croire combien s'est répandu ce dogme de Carlostad sur le sacrement. *** est venu à résipiscence et demande pardon; on l'avait aussi forcé de quitter le pays; j'ai écrit pour lui, et ne sais si j'obtiendrai. Martin d'Iéna, qui avait également reçu l'ordre de partir, a fait en chaire ses adieux, tout en larmes et implorant son pardon: il a reçu pour toute réponse cinq florins, puis en faisant mendier par la ville, il a eu encore vingt-cinq gros. Tout cela tournera, je pense, au bien des prédicateurs; ce sera une épreuve pour leur vocation, qui leur apprendra en même temps à prêcher et à se conduire avec crainte. » (27 octobre 1524.)

Carlostad tourna alors vers Strasbourg, et de là vers Bâle. Ses doctrines se rapprochaient beaucoup de celles des Suisses, d'OEcolampade, de Zwingli, etc.

« Je diffère d'écrire sur l'eucharistie, jusqu'à ce que Carlostad ait répandu les poisons qu'il doit répandre, comme il me l'a promis après avoir même reçu de moi une pièce d'or. — Zwingli et Léon le juif, dans la Suisse, tiennent les mêmes opinions que Carlostad; ainsi se propage ce fléau; mais le Christ règne, s'il ne combat point.» (12 novembre 1524.)

Toutefois il crut devoir répondre aux plaintes que faisait Carlostad d'avoir été chassé par lui de la Saxe. « D'abord je puis bien dire que je n'ai jamais fait mention de Carlostad devant l'électeur de Saxe; car je n'ai, de toute ma vie, dit un mot à ce prince; je ne l'ai pas non plus entendu parler, je n'ai pas même vu sa figure, si ce n'est une fois à Worms, en présence de l'Empereur, quand je fus interrogé pour la seconde fois. Mais il est vrai que je lui ai souvent écrit par Spalatin, surtout pour l'engager à résister à l'esprit d'Alstet [1]. Mais mes paroles restèrent sans effet, au point que je me fâchais contre l'électeur. Carlostad devait donc épargner à un tel prince les outrages qu'il lui a prodigués... Quant au duc Jean-Frédéric, j'avoue que je lui ai souvent parlé de ces

[1] C'était la résidence de Münzer, chef de la révolte des paysans, dont nous parlerons plus bas.

affaires; je lui ai signalé les attentats et l'ambition perverse de Carlostad... »

« ... Il n'y a pas à plaisanter avec *Monseigneur tout le monde* (herr *omnes*); c'est pourquoi Dieu a constitué des autorités; car il veut qu'il y ait de l'ordre ici-bas. »

Enfin Carlostad éclata. « J'ai reçu hier une lettre de mes amis de Strasbourg au sujet de Carlostad; en voyageant de ce côté, il est allé à Bâle, et il a enfin vomi cinq livres, qui seront suivis de deux autres. J'y suis traité de double papiste, d'allié de l'Antechrist, que sais-je? (14 décembre.) Mes amis m'écrivent de Bâle, que les amis de Carlostad y ont été punis de la prison, et que peu s'en est fallu qu'on ne brûlât ses livres. Il y a été aussi lui-même, mais en cachette. OEcolampade et Pellican écrivent pour donner leur assentiment à son opinion. » (13 janvier 1525.)

« Carlostad avait résolu d'aller nicher à Schweindorf; mais le comte d'Henneberg le lui a interdit par lettres expresses au conseil de ville. Je voudrais bien qu'on en fît autant pour Strauss... » (10 avril 1525.)

Luther parut charmé de voir Carlostad se déclarer: « Le diable s'est tu, écrit-il, jusqu'à ce que je l'eusse gagné avec un florin qui, grâce à Dieu, a été bien placé, et je ne m'en repens pas. » Il écrivit alors divers pamphlets d'une verve admirable *Contre les prophètes célestes.* « On ne craint rien, comme si le diable dormait; tandis qu'il tourne autour, comme un lion cruel. Mais j'espère que, moi vivant, il n'y aura point de péril. Tant que je vivrai, je combattrai, serve ce que pourra. » Chacun ne cherche que ce qui plaît à la raison. Ainsi les Ariens, les Pélagiens... Ainsi sous la papauté, c'était une proposition bien sonnante que le libre arbitre pût quelque chose pour la grâce. La doctrine de la foi et de la bonne conscience importe plus que celle des bonnes œuvres; car, si les œuvres manquent, la foi restant, il y a encore espoir de secours. On doit employer les moyens spirituels pour engager les vrais chrétiens à reconnaître leurs péchés. « Mais pour les hommes grossiers, pour *Monsieur tout le monde* (Herr *omnes*), on doit le pousser corporellement et grossièrement à travailler et faire sa besogne, de sorte que bon gré mal gré, il soit pieux extérieurement sous la loi et sous le glaive, comme on tient les bêtes sauvages en cages et enchaînées.

» L'esprit des nouveaux prophètes veut être le plus haut esprit, un esprit qui aurait mangé le Saint-Esprit avec les plumes et avec tout le reste... Bible, disent-ils, oui, *bibel, bubel, babel*... Eh bien! puisque le mauvais esprit est si obstiné dans son sens, je ne veux pas lui céder plus que je ne l'ai fait auparavant. Je parlerai des images, d'abord selon la loi de Moïse, et je dirai que Moïse ne défend que les images de Dieu... Contentons-nous donc de prier les princes de supprimer les images, et ôtons-les de nos cœurs. »

Plus loin Luther s'étonne ironiquement de ce que les modernes iconoclastes ne poussent pas leur zèle pieux jusqu'à se défaire aussi de leur argent et de tout objet précieux qui porte des empreintes d'images. « Pour aider la faiblesse de ces saintes gens et les délivrer de ce qui les souille, il faudrait des gaillards qui n'eussent pas grand'-chose dans le gousset. La *voix céleste*, à ce qu'il paraît, n'est pas assez forte pour les engager à tout jeter d'eux-mêmes. Il faudrait un peu de violence. »

« ... Lorsqu'à Orlamunde je traitai des images avec les disciples de Carlostad, et que j'eus montré par le texte, que dans tous les passages de Moïse qu'ils me citaient il n'était parlé que des idoles des païens, il en sortit un d'entre eux, qui se croyait sans doute le plus habile, et qui me dit: « Écoute! Je puis bien te tutoyer, si tu es chrétien. » Je lui répondis: « Appelle-moi toujours comme tu voudras. » Mais je remarquai qu'il m'aurait plus volontiers encore frappé; il était si plein de l'esprit de Carlostad, que les autres ne pouvaient le faire taire. « Si tu ne veux pas suivre Moïse, continua-t-il, il faut au moins que tu souffres l'Évangile; mais tu as jeté l'Évangile sous la table, et il faut qu'il soit tiré de là; non, il n'y peut pas rester. » — « Que dit donc l'Évangile? » lui répliquai-je. — « Jésus dit dans l'Évangile (ce fut sa réponse), je ne sais où cela se trouve, mais mes frères le savent bien, que la fiancée doit ôter sa chemise dans la nuit des noces. Donc il faut ôter et briser toutes les images, afin de devenir purs et libres de la créature. » *Hæc ille.*

» Que devais-je faire, me trouvant parmi de telles gens? Ce fut du moins pour moi l'occasion d'apprendre que briser les images c'était, d'après l'Évangile, ôter la chemise à la fiancée dans la nuit des noces. Ces paroles et ce mot de l'Évangile jeté sous la table, il les avait entendus de son maître; sans doute Carlostad m'avait accusé de jeter l'Évangile, pour dire qu'il était venu le relever. Cet orgueil est cause de tous ses malheurs; voilà ce qui l'a poussé de la lumière dans les ténèbres... »

« ... Nous sommes allègres et pleins de courage, et nous combattons contre des esprits mélancoliques, timides, abattus, qui ont peur du bruit d'une feuille sans avoir peur de Dieu; c'est l'ordinaire des impies (psaume xxv). Leur passion, c'est de régenter Dieu, et sa parole et ses œuvres.

Ils ne seraient pas si hardis si Dieu n'était invisible, intangible. Si c'était un homme visible et présent, il les ferait fuir avec un brin de paille.

» Celui que Dieu pousse à parler, le fait librement et publiquement sans s'inquiéter s'il est seul et si quelqu'un se met de son parti. Ainsi fit Jérémie, et je puis me vanter d'avoir moi-même fait ainsi [1]. C'est donc sans aucun doute le diable, cet esprit détourné et homicide, qui se glisse par derrière, et qui s'excuse ensuite, disant que d'abord il n'avait pas été assez fort dans la foi. Non, l'esprit de Dieu ne s'excuse point ainsi. Je te connais bien, mon diable...

» ... Si tu leur demandes (aux partisans de Carlostad) comment on arrive à cet esprit sublime, ils ne te renvoient point à l'Évangile, mais à leurs rêves, aux espaces imaginaires. « Pose-toi dans l'ennui, disent-ils, comme moi je m'y suis posé, et tu l'apprendras de même ; la voix céleste se fera entendre, et Dieu te parlera en personne. » Si ensuite tu insistes et demandes ce que c'est que cet ennui, ils en savent autant que le docteur Carlostad sait le grec et l'hébreu... Ne reconnais-tu pas ici le diable, l'ennemi de l'ordre divin? Le vois-tu comme il ouvre une large bouche, criant : Esprit, esprit, esprit; et tout en criant cela il détruit ponts, chemins, échelles; en un mot, toute voie par laquelle l'esprit peut pénétrer en toi : à savoir, l'ordre extérieur établi de Dieu dans le saint baptême, dans les signes et dans sa propre parole? Ils veulent que tu apprennes à monter les nues, chevaucher le vent, et ils ne te disent ni comment, ni quand, ni où, ni quoi; tu dois, comme eux, l'apprendre par toi-même. »

« Martin Luther, indigne ecclésiaste et évangéliste à Wittemberg, à tous les chrétiens de Strasbourg, les tout aimables amis de Dieu : Je supporterais volontiers les emportements de Carlostad dans l'affaire des images. Moi-même j'ai fait, par mes écrits, plus de mal aux images qu'il ne fera jamais par toutes ses violences et ses fureurs. Mais ce qui est intolérable, c'est que l'on excite et que l'on pousse les gens à tout cela, comme si c'était obligatoire, et qu'à moins de briser les images, on ne pût être chrétien. Sans doute, les œuvres ne font pas le chrétien; ces choses extérieures telles que les images et le sabbat, sont laissées libres dans le Nouveau Testament, de même que toutes les autres cérémonies de la loi. Saint Paul dit : « Nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde. » Si elles ne sont rien, pourquoi donc, à ce sujet, enchaîner et torturer la conscience des chrétiens? Si elles ne sont rien, qu'elles tombent ou qu'elles soient debout, il n'importe. »

Il passe à un sujet plus élevé, à la question de la présence réelle, question supérieure du symbolisme chrétien dont celle des images est le côté inférieur. C'est principalement en ce point que Luther se trouvait opposé à la réforme suisse, et que Carlostad s'y rattachait, quelque éloigné qu'il en fût par la hardiesse de ses opinions politiques.

« J'avoue que si Carlostad ou quelque autre eût pu me montrer, il y a cinq ans, que dans le saint sacrement il n'y a que du pain et du vin, il m'aurait rendu un grand service. J'ai eu des tentations bien fortes alors, je me suis tordu, j'ai lutté; j'aurais été bien heureux de me tirer de là. Je voyais bien que je pouvais ainsi porter au papisme le coup le plus terrible... Il y en a bien eu deux encore qui m'ont écrit sur ce point, et de plus habiles gens que le docteur Carlostad, et qui ne torturaient pas comme lui les paroles d'après leur caprice. Mais je suis enchaîné, je ne puis en sortir, le texte est trop puissant, rien ne peut l'arracher de mon esprit.

» Aujourd'hui même, s'il arrivait que quelqu'un pût me prouver, par des raisons solides, qu'il n'y a là que du pain et du vin, on n'aurait pas besoin de m'attaquer si furieusement. Je ne suis malheureusement que trop porté à cette interprétation toutes les fois que je sens en moi mon Adam. Mais ce que le docteur Carlostad imagine et débite sur ce sujet me touche si peu, qu'au contraire j'en suis plutôt confirmé dans mon opinion; et si je ne l'avais déjà pensé, de telles billevesées prises hors de l'Écriture, et comme en l'air, suffiraient pour me faire croire que son opinion n'est pas la bonne. »

Il avait écrit déjà dans le pamphlet *Contre les prophètes célestes :* « Carlostad dit ne pouvoir *raisonnablement* concevoir que le corps de Jésus-Christ se réduise dans un si petit espace. Mais, si on consulte la raison, on ne croira plus aucun mystère... » Luther ajoute à la page suivante cette bouffonnerie incroyablement audacieuse : « Tu penses apparemment que l'ivrogne Christ, ayant trop bu à souper, a étourdi ses disciples de paroles superflues. »

Cette violente polémique de Luther contre Carlostad était chaque jour aigrie par les symptômes

[1] « L'esprit de ces prophètes s'est toujours chevaleresquement enfui, et voilà qu'il se glorifie comme un esprit magnanime et chevaleresque. — Mais moi, j'ai paru à Leipsick pour y disputer devant le peuple le plus dangereux. Je me suis présenté à Augsbourg, sans sauf-conduit, devant mes plus grands ennemis; à Worms, devant César et tout l'Empire, quoique je susse bien que le sauf-conduit était brisé. Mon esprit est resté libre comme une fleur des champs... » (1524.)

effrayants de bouleversement général qui menaçait l'Allemagne. Les doctrines du hardi théologien répondaient aux vœux, aux pensées dont les masses populaires étaient préoccupées, en Souabe, en Thuringe, en Alsace, dans tout l'occident de l'Empire. Le bas peuple, les paysans, endormis depuis si longtemps sous le poids de l'oppression féodale, entendirent les savants et les princes parler de liberté, d'affranchissement, et s'appliquèrent ce qu'on ne disait pas pour eux [1]. La réclamation des pauvres paysans de la Souabe, dans sa barbarie naïve, restera comme un monument de modération courageuse. Peu à peu l'éternelle haine du pauvre contre le riche se réveilla, moins aveugle toutefois que dans la *jaquerie*, mais cherchant déjà une forme systématique, qu'elle ne devait atteindre qu'au temps des *niveleurs* anglais. Elle se compliqua de tous les germes de démocratie religieuse qu'on avait crus étouffés au moyen âge. Des Lollardistes, des Béghards, une foule de visionnaires apocalyptiques se remuèrent. Le mot de ralliement devint plus tard la nécessité d'un second baptême; dès le principe, le but fut une guerre terrible contre l'ordre établi, contre toute espèce d'ordre; guerre contre la propriété, c'était un vol fait au pauvre; guerre contre la science, elle rompait l'égalité naturelle, elle tentait Dieu qui révélait tout à ses saints; les livres, les tableaux étaient des inventions du diable.

Les paysans se soulevèrent d'abord dans la forêt Noire, puis autour d'Heilbronn, de Francfort, dans le pays de Bade et Spire. De là, l'incendie gagna l'Alsace, et nulle part il n'eut un caractère plus terrible. Nous le retrouvons encore dans le Palatinat, la Hesse, la Bavière. En Souabe, le chef principal des insurgés était un des petits nobles de la vallée du Necker, le célèbre Goetz de Berlichingen, *Goetz à la main de fer*, qui assurait n'être devenu leur général que malgré lui et par force.

« Doléance et demande amiable de toute la réunion des paysans, avec leurs prières chrétiennes. Le tout exposé très-brièvement en douze articles principaux. Au lecteur chrétien, paix et grâce divine par le Christ!

» Il y a aujourd'hui beaucoup d'antichrétiens qui prennent occasion de la réunion des paysans pour blasphémer l'Évangile, disant : que ce sont là les fruits du nouvel Évangile, que personne n'obéisse plus, que chacun se soulève et se cabre, qu'on s'assemble et s'attroupe avec grande violence; qu'on veuille réformer, chasser les autorités ecclésiastiques et séculières, peut-être même les égorger. A ces jugements pervers et impies, répondent les articles suivants.

» D'abord ils détournent l'opprobre dont on veut couvrir la parole de Dieu; ensuite ils disculpent chrétiennement les paysans du reproche de désobéissance et de révolte.

» L'Évangile n'est pas une cause de soulèvement ou de trouble; c'est une parole qui annonce le Christ, le Messie qui nous était promis; cette parole et la vie qu'elle enseigne ne sont qu'amour, paix, patience et union. Sachez aussi que tous ceux qui croient en ce Christ seront unis dans l'amour, la paix et la patience. Puis donc que les articles des paysans, comme on le verra plus clairement ensuite, ne sont pas dirigés à une autre intention que d'entendre l'Évangile, et de vivre en s'y conformant, comment les antichrétiens peuvent-ils nommer l'Évangile une cause de trouble et de désobéissance. Si les antichrétiens et les ennemis de l'Évangile se dressent contre de telles demandes, ce n'est pas l'Évangile qui en est la cause, c'est le diable, le mortel ennemi de l'Évangile, lequel, par l'incrédulité, a éveillé dans les siens l'espoir d'opprimer et d'effacer la parole de Dieu qui n'est que paix, amour et union.

» Il résulte clairement de là que les paysans qui, dans leurs articles, demandent un tel Évangile pour leur doctrine et pour leur vie, ne peuvent être appelés désobéissants ni révoltés. Si Dieu nous appelle et nous presse de vivre selon sa parole, s'il veut nous écouter, qui blâmera la volonté de Dieu, qui pourra s'attaquer à son jugement, et lutter contre ce qu'il lui plaît de faire? Il a bien entendu les enfants d'Israël qui criaient à lui, il les a délivrés de la main de Pharaon. Ne peut-il pas encore aujourd'hui sauver les siens? Oui, il les sauvera, et bientôt! Lis donc les articles suivants, lecteur chrétien; lis-les avec soin, et juge. »

Suivent les articles :

[1] Les paysans n'avaient pas attendu la Réforme pour s'insurger; des révoltes avaient eu lieu dès 1491, dès 1502. Les villes libres avaient imité cet exemple : Erfurt en 1509, Spire en 1512, et Worms en 1513. Les troubles avaient recommencé en 1524; mais cette fois, par les nobles. Franz de Sickingen, leur chef, crut le moment venu de se jeter sur les biens des princes ecclésiastiques; il osa mettre le siége devant Trèves. Il était, dit-on, dirigé par les célèbres réformateurs OEcolampade et Bucer, et par Hutten, alors au service de l'archevêque de Mayence. Le duc de Bavière, le palatin, le landgrave de Hesse, vinrent délivrer Trèves; ils voulaient attaquer Mayence, en punition de la connivence présumée de l'archevêque avec Sickingen. Celui-ci périt; Hutten fut proscrit, et dès lors sans asile, mais toujours écrivant, toujours violent et colérique; il mourut, peu après, de misère.

« I. En premier lieu, c'est notre humble demande et prière à nous tous, c'est notre volonté unanime, que désormais nous ayons le pouvoir et le droit d'élire et choisir nous-mêmes un pasteur; que nous ayons aussi le pouvoir de le déposer s'il se conduit comme il ne convient point. Le même pasteur choisi par nous, doit nous prêcher clairement le saint Évangile, dans sa pureté, sans aucune addition de précepte ou de commandement humain. Car en nous annonçant toujours la véritable foi, on nous donne occasion de prier Dieu, de lui demander sa grâce, de former en nous cette même véritable foi et de l'y affermir. Si la grâce divine ne se forme point en nous, nous restons toujours chair et sang, et alors nous ne sommes rien de bon. On voit clairement dans l'Écriture que nous ne pouvons arriver à Dieu que par la véritable foi, et parvenir à la béatitude que par sa miséricorde. Il nous faut donc nécessairement un tel guide et pasteur, ainsi qu'il est institué dans l'Écriture.

» II. Puisque la dîme légitime est établie dans l'Ancien Testament (que le Nouveau a confirmé en tout), nous voulons payer la dîme légitime du grain, toutefois de la manière convenable... Nous sommes désormais dans la volonté que les prud'hommes établis par une commune reçoivent et rassemblent cette dîme; qu'ils fournissent au pasteur élu par toute une commune de quoi l'entretenir, lui et les siens, suffisamment et convenablement, après que la commune en aura connu; et ce qui restera, on doit en user pour soulager les pauvres qui se trouvent dans le même village. S'il restait encore quelque chose, on doit le réserver pour les frais de guerre, d'escorte et autres choses semblables, afin de délivrer les pauvres gens de l'impôt établi jusqu'ici pour le payement de ces frais. S'il est arrivé, d'un autre côté, qu'un ou plusieurs villages aient, dans le besoin, vendu leur dîme, ceux qui l'ont achetée n'auront rien à redouter de nous, nous nous arrangerons avec eux selon les circonstances, afin de les indemniser au fur et à mesure que nous pourrons. Mais quant à ceux qui, au lieu d'avoir acquis la dîme d'un village par achat, se la sont appropriée de leur propre chef, eux ou leurs ancêtres, nous ne leur devons rien et nous ne leur donnerons rien. Cette dîme sera employée comme il est dit ci-dessus. Pour ce qui est de la petite dîme du sang (du bétail), nous ne l'acquitterons en aucune façon, car Dieu le Seigneur a créé les animaux pour être librement à l'usage de l'homme. Nous estimons cette dîme une dîme illégitime, inventée par les hommes; c'est pourquoi nous cesserons de la payer. »

Dans leur III[e] article, les paysans déclarent ne plus vouloir être traités comme la propriété de leurs seigneurs, « car Jésus-Christ, par son sang précieux, les a rachetés tous sans exception, le pâtre à l'égal de l'Empereur. » Ils veulent être libres, mais seulement selon l'Écriture, c'est-à-dire sans licence aucune et en reconnaissant l'autorité, car l'Évangile leur enseigne à être humbles et à obéir aux puissances « *en toutes choses convenables et chrétiennes.* »

« IV. Il est contraire à la justice et à la charité, disent-ils, que les pauvres gens n'aient aucun droit au gibier, aux oiseaux et aux poissons des eaux courantes; de même: qu'ils soient obligés de souffrir, sans rien dire, l'énorme dommage que font à leurs champs les bêtes des forêts; car, lorsque Dieu créa l'homme, il lui donna pouvoir sur tous les animaux indistinctement. » — Ils ajoutent qu'ils auront, conformément à l'Évangile, des égards pour ceux d'entre les seigneurs qui pourront prouver, par des titres, qu'ils ont acheté leur droit de pêche, mais que pour les autres ce droit cessera sans indemnité.

V. Les bois et forêts anciennement communaux, qui auront passé en les mains de tiers, autrement que par suite d'une vente équitable, doivent revenir à leur propriétaire originaire, qui est la commune. Chaque habitant doit avoir le droit d'y prendre le bois qui lui sera nécessaire, au jugement des prud'hommes.

VI. Ils demandent un allégement dans les services qui leur sont imposés, et qui deviennent de jour en jour plus accablants. Ils veulent servir « comme leurs pères, selon la parole de Dieu. »

« VII. Que le seigneur ne demande pas au paysan de faire gratuitement plus de services qu'il n'est dit dans leur pacte mutuel (vereinigung).

» VIII. Beaucoup de terres sont grevées d'un cens trop élevé. Que les seigneurs acceptent l'arbitrage d'hommes irréprochables, et qu'ils diminuent le cens selon l'équité, « afin que le paysan ne travaille pas en vain, car tout ouvrier a droit à son salaire. »

» IX. La justice se rend avec partialité. On établit sans cesse de nouvelles dispositions sur les peines. Qu'on ne favorise personne et qu'on s'en tienne aux anciens règlements.

» X. Que les champs et prairies distraits des biens de la commune, autrement que par une vente équitable, retournent à la commune.

» XI. Les droits de décès sont révoltants et ouvertement opposés à la volonté de Dieu, « car c'est une spoliation des veuves et des orphelins. » Qu'ils soient entièrement et à jamais abolis.

» XII. ... S'il se trouvait qu'un ou plusieurs des articles qui précèdent, fût en opposition avec l'Écriture (ce que nous ne pensons pas), nous y renonçons d'avance. Si, au contraire, l'Écriture nous en indiquait encore d'autres sur l'oppression du

prochain, nous les réservons et y adhérons également dès à présent. Que la paix de Jésus-Christ soit avec tous. Amen. »

Luther ne pouvait garder le silence dans cette grande crise. Les seigneurs l'accusaient d'être le premier auteur des troubles. Les paysans se recommandaient de son nom, et l'invoquaient pour arbitre. Il ne refusa pas ce rôle dangereux. Dans sa réponse à leurs douze articles, il se porte pour juge entre le prince et le peuple. Nulle part peut-être il ne s'est élevé plus haut.

Exhortation à la paix, en réponse aux douze articles des paysans de la Souabe, et aussi contre l'esprit de meurtre et de brigandage des autres paysans ameutés. — « Les paysans actuellement rassemblés dans la Souabe, viennent de dresser et de faire répandre, par la voie de l'impression, douze articles qui renferment leurs griefs contre l'autorité. Ce que j'approuve le plus dans cet écrit, c'est qu'au douzième article ils se déclarent prêts à accepter toute instruction évangélique meilleure que la leur au sujet de leurs doléances.

» En effet, si ce sont là leurs véritables intentions (et comme ils ont fait leur déclaration à la face des hommes, sans craindre la lumière, il ne me convient pas de l'interpréter autrement), il y a encore à espérer une bonne fin à toutes ces agitations.

» Et moi qui suis aussi du nombre de ceux qui font de l'Écriture sainte leur étude sur cette terre, moi auquel ils s'adressent nommément (s'en rapportant à moi dans un de leurs imprimés), je me sens singulièrement enhardi par cette déclaration de leur part à produire aussi mon sentiment au grand jour sur la matière en question, conformément aux préceptes de la charité, qui doit unir tous les hommes. En quoi faisant, je m'affranchirai et devant Dieu et devant les hommes du reproche d'avoir contribué au mal par mon silence, au cas où ceci finirait d'une manière funeste.

» Peut-être aussi n'ont-ils fait cette déclaration que pour en imposer; et sans doute il y en a parmi eux d'assez méchants pour cela, car il est impossible qu'en une telle multitude, tous soient bons chrétiens; il est plutôt vraisemblable que beaucoup d'entre eux font servir la bonne volonté des autres aux desseins pervers qui leur sont propres. Eh bien! s'il y a imposture dans cette déclaration, j'annonce aux imposteurs qu'ils ne réussiront pas; et que, s'ils réussissaient, ce serait à leur dam, à leur perte éternelle.

» L'affaire dans laquelle nous sommes engagés est grande et périlleuse; elle touche et le royaume de Dieu et celui de ce monde. En effet, s'il arrivait que cette révolte se propageât et prît le dessus, l'un et l'autre y périraient, et le gouvernement séculier et la parole de Dieu, et il s'ensuivrait une éternelle dévastation de toute la terre allemande. Il est donc urgent, dans de si graves circonstances, que nous donnions sur toutes choses notre avis librement, et sans égard aux personnes. En même temps il n'est pas moins nécessaire que nous devenions enfin attentifs et obéissants, que nous cessions de boucher nos oreilles et nos cœurs, ce qui, jusqu'ici, a laissé prendre à la colère de Dieu son plein mouvement, son branle le plus terrible (*seinen vollen gang und schwang*). Tant de signes effrayants qui, dans ces derniers temps, ont apparu au ciel et sur la terre, annoncent de grandes calamités et des changements inouïs à l'Allemagne. Nous nous en inquiétons peu, pour notre malheur; mais Dieu n'en poursuivra pas moins le cours de ses châtiments, jusqu'à ce qu'il ait enfin fait mollir nos têtes de fer.

» Première Partie. — *Aux princes et seigneurs.* — D'abord nous ne pouvons remercier personne sur la terre de tout ce désordre et de ce soulèvement, si ce n'est vous, princes et seigneurs, vous surtout aveugles évêques, prêtres et moines insensés, qui, aujourd'hui encore, endurcis dans votre perversité, ne cessez de crier contre le saint Évangile, quoique vous sachiez qu'il est juste et bon et que vous ne pouvez rien dire contre. En même temps, comme autorités séculières, vous êtes les bourreaux et les sangsues des pauvres gens, vous immolez tout à votre luxe et à votre orgueil effrénés, jusqu'à ce que le peuple ne veuille ni ne puisse vous endurer davantage. Vous avez déjà le glaive à la gorge, et vous vous croyez encore si fermes en selle qu'on ne puisse vous renverser. Vous vous casserez le col avec cette sécurité impie. Je vous avais exhorté maintes fois à vous garder de ce verset (psaume cIV): *Effundit contemptum super principes:* il verse le mépris sur les princes. Vous faites tous vos efforts pour que ces paroles s'accomplissent sur vous, vous voulez que la massue déjà levée tombe et vous écrase; les avis, les conseils seraient superflus.

» Les signes de la colère de Dieu qui apparaissent sur la terre et au ciel s'adressent à vous pourtant. C'est vous, ce sont vos crimes que Dieu veut punir. Si ces paysans qui vous attaquent maintenant ne sont pas les ministres de sa volonté, d'autres le seront. Vous les battriez, que vous n'en seriez pas moins vaincus. Dieu en susciterait d'autres; il veut vous frapper et il vous frappera.

» Vous comblez la mesure de vos iniquités en imputant cette calamité à l'Évangile et à ma doctrine. Calomniez toujours. Vous ne voulez pas savoir ce que j'ai enseigné et ce qu'est l'Évangile; il en est un Autre à la porte qui va vous l'apprendre, si vous ne vous amendez. Ne me suis-je pas employé

de tout temps avec zèle et ardeur à recommander au peuple l'obéissance à l'autorité, à la vôtre même, si tyrannique, si intolérable qu'elle fût? qui plus que moi a combattu la sédition? Aussi les prophètes de meurtre me haïssent-ils autant que vous. Vous persécutiez mon Évangile par tous les moyens qui étaient en vous, pendant que cet Évangile faisait prier le peuple pour vous et qu'il aidait à soutenir votre autorité chancelante.

» En vérité, si je voulais me venger, je n'aurais maintenant qu'à rire dans ma barbe et regarder les paysans à l'œuvre; je pourrais même faire cause commune avec eux et envenimer la plaie. Dieu me préserve de pareilles pensées! C'est pourquoi, chers seigneurs, amis ou ennemis, ne méprisez pas mon loyal secours, quoique je ne sois qu'un pauvre homme; ne méprisez pas non plus cette sédition, je vous supplie : non pas que je veuille dire par là qu'ils soient trop forts contre vous; ce n'est pas eux que je voudrais vous faire craindre, c'est Dieu, c'est le Seigneur irrité. Si Celui-là veut vous punir (vous ne l'avez que trop mérité), il vous punira; et s'il n'y avait pas assez de paysans, il changerait les pierres en paysans; un seul des leurs en égorgerait cent des vôtres : tous tant que vous êtes, ni vos cuirasses ni votre force ne vous sauveraient.

» S'il est encore un conseil à vous donner, chers seigneurs, au nom de Dieu, reculez un peu devant la colère que vous voyez déchaînée. On craint et on évite l'homme ivre. Mettez un terme à vos exactions, faites trève à cette âpre tyrannie; traitez les paysans comme l'homme sensé traite les gens ivres ou en démence. N'engagez pas de lutte avec eux, vous ne pouvez savoir comment cela finira. Employez d'abord la douceur, de peur qu'une faible étincelle, gagnant tout autour, n'aille allumer, par toute l'Allemagne, un incendie que rien n'éteindrait. Vous ne perdrez rien par la douceur, et quand même vous y perdriez quelque peu, la paix vous en dédommagerait au centuple. Dans la guerre, vous pouvez vous engloutir et vous perdre, corps et biens. Les paysans ont dressé douze articles dont quelques-uns contiennent des demandes si équitables, qu'elles vous déshonorent devant Dieu et les hommes, et qu'elles réalisent le psaume CVIII, car elles couvrent les princes de mépris.

» Moi, j'aurais bien d'autres articles et de plus importants peut-être à dresser contre vous, sur le gouvernement de l'Allemagne, ainsi que je l'ai fait dans mon livre *A la noblesse allemande.* Mais mes paroles ont été pour vous comme le vent en l'air, et c'est pour cela qu'il vous faut maintenant essuyer toutes ces réclamations d'intérêts particuliers.

» Quant aux premiers articles, vous ne pouvez leur refuser la libre élection de leurs pasteurs. Ils veulent qu'on leur prêche l'Évangile. L'autorité ne peut ni ne doit y mettre d'empêchement, elle doit même permettre à chacun d'enseigner et de croire ce que bon lui semblera, que ce soit Évangile ou mensonge. C'est assez qu'elle défende de prêcher le trouble et la révolte.

» Les autres articles, qui touchent l'état matériel des paysans, droit de décès, augmentation des services, etc., sont également justes. Car l'autorité n'est point instituée pour son propre intérêt ni pour faire servir les sujets à l'assouvissement de ses caprices et de ses mauvaises passions, mais bien pour l'intérêt du peuple. Or, on ne peut supporter si longtemps vos criantes exactions. A quoi servirait-il au paysan de voir son champ rapporter autant de florins que d'herbes et de grains de blé, si son seigneur le dépouillait dans la même mesure, et dissipait, comme paille, l'argent qu'il en aurait tiré, l'employant en habits, châteaux et bombances? Ce qu'il faudrait faire avant tout, ce serait de couper court à tout ce luxe et de boucher les trous par où l'argent s'en va, de façon qu'il en restât quelque peu dans la poche du paysan.

» Deuxième Partie.—*Aux paysans.* —Jusqu'ici, chers amis, vous n'avez vu qu'une chose : j'ai reconnu que les princes et seigneurs qui défendent de prêcher l'Évangile, et qui chargent les peuples de fardeaux intolérables, ont bien mérité que Dieu les précipitât du siége, car ils pèchent contre Dieu et les hommes, ils sont sans excuse. Néanmoins c'est à vous de conduire votre entreprise avec conscience et justice. Si vous avez de la conscience, Dieu vous assistera : quand même vous succomberiez pour le moment, vous triompheriez à la fin; ceux de vous qui périraient dans le combat, seraient sauvés. Mais si vous avez la justice et la conscience contre vous, vous succomberez, et quand même vous ne succomberiez pas, quand même vous tueriez tous les princes, votre corps et votre âme n'en seraient pas moins éternellement perdus. Il n'y a donc pas à plaisanter ici. Il y va de votre corps et de votre vie à jamais. Ce qu'il vous faut considérer, ce n'est pas votre force et le tort de vos adversaires, il faut voir surtout si ce que vous faites est selon la justice et la conscience.

» N'en croyez donc pas, je vous prie, les prophètes de meurtre que Satan a suscités parmi vous, et qui viennent de lui, quoiqu'ils invoquent le saint nom de l'Évangile. Ils me haïront à cause du conseil que je vous donne, ils m'appelleront hypocrite, mais cela ne me touche point. Ce que je désire, c'est de sauver de la colère de Dieu les bonnes et honnêtes gens qui sont parmi vous; je ne craindrai pas les autres, qu'ils me méprisent ou non. J'en connais Un qui est plus fort qu'eux tous, et

Celui-là m'enseigne par le psaume III de faire ce que je fais. Les cent mille ne me font pas peur...

» Vous invoquez le nom de Dieu et vous prétendez agir d'après sa parole; n'oubliez donc pas avant tout que Dieu punit celui qui invoque son nom en vain. Craignez sa colère. Qu'êtes-vous, et qu'est-ce que le monde? Oubliez-vous qu'il est le Dieu tout-puissant et terrible, le Dieu du déluge, celui qui a foudroyé Sodome? Or il est facile de voir que vous ne faites pas honneur à son nom. Dieu ne dit-il pas : Qui prend l'épée périra par l'épée? Et saint Paul : Que toute âme soit soumise à l'autorité en tout respect et honneur? Comment pouvez-vous, après ces enseignements, prétendre encore que vous agissez d'après l'Évangile? Prenez-y garde, un jugement terrible vous attend.

» Mais, dites-vous, l'autorité est mauvaise, intolérable, elle ne veut pas nous laisser l'Évangile, elle nous accable de charges hors de toute mesure, elle nous perd de corps et d'âme. A cela je réponds que la méchanceté et l'injustice de l'autorité n'excusent pas la révolte, car il ne convient pas à tout homme de punir les méchants. En outre le droit naturel dit que nul ne doit être juge en sa propre cause, ni se venger lui-même, car le proverbe dit vrai : Frapper qui frappe, ne vaut. Le droit divin nous enseigne même chose : La vengeance m'appartient, dit le Seigneur, c'est moi qui veux juger. Votre entreprise est donc contraire non-seulement au droit, selon la Bible et l'Évangile, mais aussi au droit naturel et à la simple équité. Vous ne pouvez y persister à moins de prouver que vous y êtes appelés par un nouveau commandement de Dieu, tout particulier et confirmé par des miracles.

» Vous voyez la paille dans l'œil de l'autorité, mais vous ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre. L'autorité est injuste en ce qu'elle interdit l'Évangile et qu'elle vous accable de charges; mais combien êtes-vous plus injustes, vous qui, non contents d'interdire la parole de Dieu, la foulez aux pieds, vous qui vous arrogez le pouvoir réservé à Dieu seul? D'un autre côté, qui est le plus grand voleur (je vous en fais juge) de celui qui prend une partie ou de celui qui prend le tout? Or l'autorité vous prend injustement votre bien, mais vous lui prenez à elle non-seulement le bien, mais aussi le corps et la vie. Vous assurez bien, il est vrai, que vous lui laisserez quelque chose; qui vous en croira? Vous lui avez pris le pouvoir; qui prend le tout ne craint pas de prendre aussi la partie; quand le loup mange la brebis, il en mange bien aussi les oreilles.

» Et comment ne voyez-vous donc pas, mes amis, que si votre doctrine était vraie, il n'y aurait plus sur la terre ni autorité, ni ordre, ni justice d'aucune espèce? Chacun serait son juge à soi; l'on ne verrait que meurtre, désolation et brigandage.

» Que feriez-vous, si, dans votre troupe, chacun voulait également être indépendant, se faire justice, se venger lui-même? Le souffririez-vous? Ne diriez-vous pas que c'est aux supérieurs de juger?

» Telle est la loi que doivent observer même les païens, les Turcs et les juifs, s'il doit y avoir ordre et paix sur la terre. Loin d'être chrétiens, vous êtes donc pires que les païens et les Turcs. Que dira Jésus-Christ en voyant son nom ainsi profané par vous?

» Chers amis, je crains fort que Satan n'ait envoyé parmi vous des prophètes de meurtre qui convoitent l'empire de ce monde et qui pensent y arriver par vous, sans s'inquiéter des périls et temporels et spirituels dans lesquels ils vous précipitent.

» Mais passons maintenant au droit évangélique. Celui-ci ne lie pas les païens comme le droit dont nous venons de parler. Jésus-Christ, dont vous tirez le nom de chrétiens, ne dit-il pas (saint Mathieu, V) : Ne résistez pas à celui qui vous fait du mal; si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente aussi l'autre... L'entendez-vous, chrétiens rassemblés? Comment faites-vous rimer votre conduite avec ce précepte? Si vous ne savez pas souffrir, comme le demande Notre-Seigneur, dépouillez vite son nom, vous n'en êtes pas digne; ou il va tout à l'heure vous l'arracher lui-même.

» (Suivent d'autres versets de l'Évangile sur la douceur chrétienne.) Souffrir, souffrir, la croix, la croix, voilà la loi qu'enseigne le Christ, il n'y en a point d'autres...

» Eh! mes amis, si vous faites de telles choses, quand donc en viendrez-vous à cet autre précepte qui vous commande d'aimer vos ennemis et de leur faire du bien?... Oh! plût à Dieu que la plupart d'entre nous fussent avant tout de bons et pieux païens qui observassent la loi naturelle!

» Pour vous montrer jusqu'où vos prophètes vous ont égarés, je n'ai qu'à vous rappeler quelques exemples qui mettent en lumière la loi de l'Évangile. Regardez Jésus-Christ et saint Pierre dans le jardin de Gézémaneh. Saint Pierre ne croyait-il pas faire une bonne action en défendant son maître et seigneur, contre ceux qui venaient pour le livrer aux bourreaux? Et cependant vous savez que Jésus-Christ le réprimanda comme un meurtrier pour avoir résisté l'épée à la main.

» Autre exemple : Jésus-Christ lui-même attaché à la croix, que fait-il? Ne prie-t-il pas pour ses persécuteurs, ne dit-il pas : O mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font! Et Jésus-Christ ne fut-il pas cependant glorifié après avoir souffert, son royaume n'a-t-il pas prévalu et triom-

phé? De même Dieu vous aiderait, si vous saviez souffrir comme il le demande.

» Pour prendre un exemple dans le temps même où nous vivons, comment s'est-il fait que ni l'Empereur ni le pape n'aient pu rien contre moi? Plus ils ont fait d'efforts pour arrêter et détruire l'Évangile, plus celui-ci a gagné et pris force. Je n'ai point tiré l'épée, je n'ai point fait de révolte; j'ai toujours prêché l'obéissance à l'autorité, même à celle qui me persécutait; je m'en reposais toujours sur Dieu, je remettais tout entre ses mains. C'est pour cela, qu'en dépit du pape et des tyrans, il m'a non-seulement conservé la vie, ce qui déjà était un miracle, mais il a aussi de plus en plus avancé et répandu mon Évangile. Et voilà que maintenant, pensant servir l'Évangile, vous vous jetez en travers. En vérité, vous lui portez le coup le plus terrible dans l'esprit des hommes, vous l'écrasez pour ainsi dire par vos perverses et folles entreprises.

» Je vous dis tout ceci, chers amis, pour vous montrer combien vous profanez le nom du Christ et de sa sainte loi. Quelque justes que puissent être vos demandes, il ne convient pas au chrétien de combattre ni d'employer la violence : nous devons souffrir l'injustice, telle est notre loi (I. Corinth., VI). Je vous le répète donc, agissez en cette occurrence comme vous voudrez, mais laissez là le nom du Christ, et n'en faites pas honteusement le prétexte et le manteau de votre conduite impie. Je ne le permettrai pas, je ne le tolérerai pas, je vous arracherai ce nom par tous les efforts dont je suis capable, jusqu'à la dernière goutte de mon sang...

» Non que je veuille par là justifier l'autorité : ses torts sont immenses, je l'avoue; mais ce que je veux, c'est que, s'il faut malheureusement (Dieu veuille nous l'épargner!), s'il faut, dis-je, que vous en veniez aux mains, on n'appelle chrétiens ni l'un ni l'autre parti. Ce sera une guerre de païens et point autre, car les chrétiens ne combattent pas avec les épées ni les arquebuses, mais avec la croix et la patience, de même que leur général Jésus-Christ ne manie pas l'épée, mais se laisse attacher à la croix. Leur triomphe ne consiste pas dans la domination et le pouvoir, mais dans la soumission et l'humilité. Les armes de notre chevalerie n'ont pas d'efficacité corporelle, leur force est dans le Très-Haut.

» Intitulez-vous donc : gens qui veulent suivre la nature et ne pas supporter le mal; voilà le nom qui vous convient; si vous ne le prenez pas, mais que vous persistiez à garder et prononcer sans cesse celui du Christ, je ne pourrai que vous regarder comme mes ennemis et comme ceux de l'Évangile, à l'égal du pape et de l'Empereur. Or, sachez que dans ce cas, je suis décidé à m'en remettre entièrement à Dieu, et à l'implorer pour qu'il vous éclaire, qu'il soit contre vous et vous fasse échouer.

» J'y risquerai ma tête, comme j'ai fait contre le pape et l'Empereur, car je vois clairement que le diable n'ayant pu venir à bout de moi par eux, veut m'exterminer et me dévorer par les prophètes de meurtre qui sont parmi vous. Eh bien! qu'il me dévore : un tel morceau ne sera pas de facile digestion.

» Toutefois, chers amis, je vous supplie humblement et comme un ami qui veut votre bien, d'y bien penser avant d'aller plus loin, et de me dispenser de combattre et de prier contre vous, quoique je ne sois moi-même qu'un pauvre pécheur; je sais pourtant que dans ce cas j'aurais tellement raison, que Dieu écouterait immanquablement mes prières. Il nous a enseigné lui-même, dans le saint *Pater noster*, à demander que *son nom soit sanctifié sur la terre comme au ciel.* Il est impossible que vous ayez, de votre côté, la même confiance en Dieu, car l'Écriture et votre conscience vous condamnent et vous disent que vous agissez en païens, en ennemis de l'Évangile. Si vous étiez chrétiens, vous n'agiriez pas du poing et de l'épée; vous diriez, *Délivre-nous du mal*, et, *Que ta volonté soit faite* (suivent des versets qui expriment cette pensée). Mais vous voulez être vous-mêmes votre Dieu et votre Sauveur; le vrai Dieu, le vrai Sauveur vous abandonne donc. Les demandes que vous avez dressées ne sont pas contraires au droit naturel et à l'équité, par leur teneur même, mais par la violence avec laquelle vous les voulez arracher à l'autorité. Aussi celui qui les a dressées n'est pas un homme pieux et sincère; il a cité grand nombre de chapitres de l'Écriture, sans écrire les versets mêmes, afin de rendre votre entreprise spécieuse, de vous séduire et de vous jeter dans les périls. Quand on lit les chapitres qu'il a désignés, on n'y voit pas grand' chose sur votre entreprise, on y trouve plutôt le contraire, à savoir, que l'on doit vivre et agir chrétiennement. Ce sera, je pense, un prophète séditieux qui aura voulu attaquer l'Évangile par vous; Dieu veuille lui résister et vous garder de lui!

» En premier lieu, vous vous glorifiez, dans votre préface, de ne demander qu'à vivre selon l'Évangile. Mais n'avouez-vous pas vous-mêmes que vous êtes en révolte? Et comment, je vous le demande, avez-vous l'audace de colorer une pareille conduite du saint nom de l'Évangile?

» Vous citez en exemple les enfants d'Israël. Vous dites que Dieu entendit les cris qu'ils poussaient vers lui, et qu'il les délivra. Pourquoi donc ne suivez-vous pas cet exemple dont vous vous glori-

fiez? Invoquez Dieu, comme ils ont fait, et attendez qu'il vous envoie aussi un Moïse qui prouve sa mission par des miracles. Les enfants d'Israël ne s'ameutèrent point contre Pharaon; ils ne s'aidèrent point eux-mêmes comme vous avez dessein de faire. Cet exemple vous est donc directement contraire, et vous damne au lieu de vous sauver.

» Il n'est pas vrai non plus que vos articles, comme vous l'annoncez dans votre préface, enseignent l'Évangile, et lui soient conformes. Y en a-t-il un seul sur les douze, qui renferme quelque point de doctrine évangélique? N'ont-ils pas tous uniquement pour objet d'affranchir vos personnes et vos biens? Ne traitent-ils pas tous de choses temporelles? Vous, vous convoitez le pouvoir et les biens de la terre, vous ne voulez souffrir aucun tort; l'Évangile, au contraire, n'a nul souci de ces choses, et place la vie extérieure dans la souffrance, l'injustice, la croix, la patience et le mépris de la vie, comme de toute affaire de ce monde.

» Il faut donc ou que vous abandonniez votre entreprise, et que vous consentiez à souffrir les torts, si vous voulez porter le nom de chrétiens; ou bien, si vous persistez dans vos résolutions, il faut que vous dépouilliez ce nom et que vous en preniez un autre. Choisissez, point de milieu.

» Vous dites que l'on empêche l'Évangile de parvenir jusqu'à vous; je vous réponds qu'il n'y a aucune puissance ni sur la terre ni au ciel qui puisse faire cela. Une doctrine publique marche libre sous le ciel, elle n'est liée à aucun endroit, aussi peu que l'étoile qui, traversant les airs, annonçait aux sages de l'Orient la naissance de Jésus-Christ... Si l'on interdit l'Évangile dans la ville ou le village où vous êtes, suivez-le ailleurs où on le prêche... Jésus-Christ a dit (saint Mathieu, X): « S'ils vous chassent d'une ville, fuyez dans une autre. » Il ne dit point: « S'ils veulent vous chasser d'une ville, restez-y, attroupez-vous contre les seigneurs, au nom de l'Évangile, et rendez-vous maîtres de la ville. » Qu'est-ce donc que ces chrétiens qui, au nom de l'Évangile, se font brigands, voleurs? Osent-ils bien se dire évangéliques?

» Réponse au I[er] article. — Si l'autorité ne veut pas de bon gré entretenir le pasteur qui convient à la commune, il faut, dit Luther, que celle-ci le fasse à ses propres frais. Si l'autorité ne veut pas tolérer ce pasteur, que les fidèles le suivent dans une autre commune.

» Réponse à l'article II. — Vous voulez disposer d'une dîme qui n'est pas à vous: ce serait une spoliation, un brigandage. Si vous voulez faire du bien, faites-le du vôtre et non de ce qui est à autrui. Dieu dit par Isaïe: « Je déteste l'offrande qui vient du vol. »

» Réponse à l'article III. — Vous voulez appliquer à la chair la liberté chrétienne enseignée par l'Évangile. Abraham et les autres patriarches, ainsi que les prophètes, n'ont-ils pas aussi eu des serfs? Lisez saint Paul, l'empire de ce monde ne peut subsister sans l'inégalité des personnes.

» Aux huit derniers articles.—Quant à vos articles sur le gibier, le bois, les *services*, le cens, etc., je les renvoie aux hommes de loi; il ne me convient pas d'en juger, mais je vous répète que le chrétien est un martyr, et qu'il n'a nul souci de toutes ces choses; cessez donc de parler du droit chrétien, et dites plutôt que c'est le droit humain, le droit naturel que vous revendiquez, car le droit chrétien vous commande de souffrir en ces choses, et de ne vous plaindre qu'à Dieu.

» Chers amis, voilà l'instruction que j'ai à vous donner en réponse à la demande que vous m'avez faite. Dieu veuille que vous soyez fidèles à votre promesse, de vous laisser guider selon l'Écriture. Ne criez pas tout d'abord: Luther est un flatteur des princes, il parle contre l'Évangile. Mais lisez auparavant, et voyez si tout ce que je dis n'est pas fondé sur la parole de Dieu.

» *Exhortation aux deux partis.* — Puis donc, mes amis, que, ni les uns ni les autres, vous ne défendez une chose chrétienne, mais que les deux partis agissent également contre Dieu, renoncez, je vous supplie, à la violence. Autrement vous couvrirez toute l'Allemagne d'un carnage horrible, et cela n'aura pas de fin. Car comme vous êtes également dans l'injustice, vous vous perdrez mutuellement, et Dieu frappera un méchant par l'autre.

» Vous, seigneurs, vous avez contre vous l'Écriture et l'histoire, qui vous enseignent que la tyrannie a toujours été punie. Vous êtes vous-mêmes des tyrans et des bourreaux, vous interdisez l'Évangile. Vous n'avez donc nul espoir d'échapper au sort qui jusqu'ici a frappé vos pareils. Voyez tous ces empires des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, ils ont tous péri par le glaive, après avoir commencé par le glaive. Dieu voulait prouver que c'est lui qui est juge de la terre, et que nulle injustice ne reste impunie.

» Vous, paysans, vous avez de même contre vous l'Écriture et l'expérience. Jamais la révolte n'a eu une bonne fin, et Dieu a sévèrement pourvu à ce que cette parole ne fût pas trompeuse: Qui prend l'épée périra par l'épée. Quand même vous vaincriez tous les nobles, vainqueurs des nobles, vous vous déchireriez entre vous comme les bêtes féroces. L'esprit ne régnant pas sur vous, mais seulement la chair et le sang, Dieu ne tarderait pas à envoyer un mauvais esprit, un esprit destructeur, comme il fit à Sichem et à son roi...

» Ce qui me pénètre de douleur et de pitié (et plût au ciel que la chose pût être rachetée de ma vie!) ce sont deux malheurs irréparables qui vont fondre sur l'un et l'autre parti. D'abord, comme vous combattez tous pour l'injustice, il est immanquable que ceux qui périront dans la lutte seront éternellement perdus corps et âme; car ils mourront dans leurs péchés, sans repentir, sans secours de la grâce. L'autre malheur c'est que l'Allemagne sera dévastée; un tel carnage une fois commencé, il ne cessera pas avant que tout soit détruit. Le combat s'engage aisément, mais il n'est pas en notre pouvoir de l'arrêter. Insensés, que vous ont-ils donc fait, ces enfants, ces femmes, ces vieillards, que vous entraînez dans votre perte, pour que vous remplissiez le pays de sang, de brigandage, pour que vous fassiez tant de veuves et d'orphelins?

» Oh! Satan se réjouit! Dieu est dans son courroux le plus terrible, et il menace de le lâcher contre nous. Prenez-y garde, chers amis, il y va des uns comme des autres. A quoi vous servira-t-il de vous condamner éternellement et de gaieté de cœur, et de laisser après vous un pays ensanglanté et désert?

» C'est pourquoi mon conseil serait de choisir quelques comtes et seigneurs parmi la noblesse, de choisir également quelques conseillers dans les villes, et de les laisser accorder les affaires à l'amiable. Vous, seigneurs, si vous m'écoutez, vous renoncerez à cet orgueil outrageant qu'il vous faudrait bien dépouiller à la fin; vous adoucirez votre tyrannie, de sorte que le pauvre homme puisse avoir aussi un peu d'aise. Vous, paysans, vous céderez de votre côté, et vous abandonnerez quelques-uns de vos articles qui vont trop loin. De cette manière, les affaires n'auront pas été traitées selon l'Évangile, mais du moins accordées conformément au droit humain.

» Si vous ne suiviez pas un semblable conseil (ce qu'à Dieu ne plaise), je ne pourrai vous empêcher d'en venir aux mains. Mais je serai innocent de la perte de vos âmes, de votre sang, de votre bien. C'est sur vous que pèseront vos péchés. Je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas un combat de chrétiens contre chrétiens, mais de tyrans, d'oppresseurs, contre des brigands, des profanateurs du nom de l'Évangile. Ceux qui périront seront éternellement damnés. Pour moi, je prierai Dieu avec les miens, afin qu'il vous réconcilie et vous empêche d'en venir où vous voulez. Néanmoins je ne puis vous cacher que les signes terribles qui se sont fait voir dans ces derniers temps, attristent mon âme et me font craindre que la colère de Dieu ne soit trop allumée, et qu'il ne dise comme dans Jérémie : Quand même Noé, Job et Daniel, se placeraient devant ce peuple, je n'aurais pas d'entrailles pour lui. Dieu veuille que vous craigniez sa colère et que vous vous amendiez, afin que la calamité soit au moins différée! Tels sont les conseils que je vous donne en chrétien et en frère, ma conscience m'en est témoin, Dieu fasse qu'ils portent fruit. Amen.»

Le caractère biographique de cet ouvrage et les proportions dans lesquelles nous devons le resserrer, ne nous permettent pas d'entrer dans l'histoire de cette *Jaquerie* allemande (*voyez* toutefois nos Additions et Éclaircissements). Nous nous contenterons ici de rapporter la sanguinaire proclamation du docteur Thomas Münzer, chef des paysans de Thuringe; elle forme un singulier contraste avec le ton de modération et de douceur qu'on a pu remarquer dans les douze articles que nous avons donnés plus haut.

« La vraie crainte de Dieu avant tout.

» Chers frères, jusqu'à quand dormirez-vous? Désobéirez-vous toujours à la volonté de Dieu, parce que, bornés comme vous êtes, vous vous croyez abandonnés? Que de fois vous ai-je répété mes enseignements! Dieu ne peut se révéler plus longtemps. Il faut que vous teniez ferme. Sinon, le sacrifice, les douleurs, tout aura été en vain. Vous recommencerez alors à souffrir, je vous le prédis. Il faut ou souffrir pour la cause de Dieu, ou devenir le martyr du diable.

» Tenez donc ferme, résistez à la peur et à la paresse, cessez de flatter les rêveurs dévoyés du chemin, et les scélérats impies. Levez-vous, et combattez le combat du Seigneur. Le temps presse. Faites respecter à vos frères le témoignage de Dieu; autrement, tous périront. L'Allemagne, la France, l'Italie sont tout entières soulevées; le Maître veut jouer son jeu, l'heure des méchants est venue.

» A Fulde quatre églises de l'évêché ont été saccagées, la semaine sainte; les paysans de Klégen en Hégau, et ceux de la forêt Noire, se sont levés au nombre de trois cent mille. Leur masse grossit chaque jour. Toute ma crainte, c'est que ces insensés ne donnent dans un pacte trompeur, dont ils ne prévoient pas les suites désastreuses. Vous ne seriez que trois, mais confiants en Dieu, cherchant son honneur et sa gloire, que cent mille ennemis ne vous feraient pas peur.

» Sus, sus, sus! (*dran, dran, dran!*) il est temps, les méchants tremblent. Soyez sans pitié, quand même Ésaü vous donnerait de belles paroles (Genèse, XXXIII); n'écoutez pas les gémissements des impies; ils vous supplieront bien tendrement, ils pleureront comme les enfants; n'en soyez pas tou-

chés; Dieu défendit à Moïse de l'être (Deut., VII), et il nous a révélé la même défense. Soulevez les villes et les villages, surtout les mineurs des montagnes...

» Sus, sus, sus! (*dran, dran, dran!*) pendant que le feu chauffe; que le glaive tiède de sang n'ait pas le temps de refroidir. Forgez Nemrod sur l'enclume, *pink pank,* tuez tout dans la tour; tant que ceux-là vivront, vous ne serez jamais délivrés de la crainte des hommes. On ne peut vous parler de Dieu, tant qu'ils règnent sur vous.

» Sus, sus, sus! (*dran, dran, dran!*) pendant qu'il fait jour; Dieu vous précède; suivez. Toute cette histoire est décrite et expliquée dans saint Mathieu, chapitre XXIV. N'ayez donc peur. Dieu est avec vous, comme il est dit, chapitre II, paragraphe 2. Dieu vous dit de ne rien craindre. N'ayez peur du nombre. Ce n'est pas votre combat, c'est celui du Seigneur, ce n'est pas vous qui combattez. Soyez hardis, et vous éprouverez la puissance du secours d'en haut. Amen. Donné à Mülhausen, en 1525. Thomas Münzer, serviteur de Dieu contre les impies. »

Dans une lettre à l'électeur Frédéric et au duc Jean, Luther se compare à Münzer... « Moi, je ne suis qu'un pauvre homme; j'ai commencé mon entreprise avec crainte et tremblement; ainsi fit saint Paul (il l'avoue lui-même, Cor., I, 3-6), lui qui, cependant, pouvait se glorifier d'entendre une voix céleste. Moi je n'entends pas de telles voix, et je ne suis pas soutenu de l'Esprit. Avec quels humbles ménagements n'ai-je pas attaqué le pape! quels n'ont pas été mes combats contre moi-même! quelles supplications n'ai-je pas faites à Dieu! mon premier écrit en fait foi. Cependant j'ai fait avec ce pauvre esprit ce que n'a pas encore osé ce terrible esprit *croque-monde* (weltfressergeist) [1]. J'ai disputé à Leipsick, entouré du peuple le plus hostile. J'ai comparu à Augsbourg devant mon plus grand ennemi. J'ai tenu à Worms devant César et tout l'Empire, quoique je susse bien que mon sauf-conduit était rompu et que l'astuce et la trahison m'attendaient.

» Quelque faible et pauvre que je fusse alors, mon cœur me disait pourtant qu'il fallait entrer dans Worms, dussé-je y trouver autant de diables que de tuiles sur les toits... Il m'a fallu, dans mon coin, disputer sans relâche, que ce fût contre un, contre deux, contre trois, n'importe, de quelque façon qu'on le demandât. Faible et pauvre d'esprit, j'ai dû pourtant rester à moi-même, comme la fleur des champs; je ne pouvais choisir ni l'adversaire, ni le temps, ni le lieu, ni le mode, ni la mesure de l'attaque; j'ai dû me tenir prêt à répondre à tout le monde, comme l'enseigne l'apôtre (saint Pierre, Ép. I, 3-15).

» Et cet esprit qui est élevé au-dessus de nous autant que le soleil l'est au-dessus de la terre, cet esprit qui nous regarde à peine comme des insectes et des vermisseaux, il lui faut une assemblée toute composée de gens favorables et sûrs, desquels il n'ait rien à craindre, et il refuse de répondre à deux ou trois tenants qui l'interrogeraient à part... C'est que nous n'avons de force que celle que Jésus-Christ nous donne; s'il nous livre à nous-mêmes, le bruit d'une feuille peut nous faire trembler; s'il nous soutient, notre esprit sent bien en soi la puissance et la gloire du Seigneur... Je suis forcé de me vanter moi-même, quelque folie qu'il y ait en cela; saint Paul y fut bien contraint aussi (Cor., II, 11-16); je m'en abstiendrais volontiers, si je le pouvais en présence de ces esprits de mensonge. »

Immédiatement après la défaite des paysans, Melanchton publia une petite histoire de Münzer. Il est inutile de dire que ce récit est singulièrement défavorable aux vaincus. L'auteur assure que Münzer, réfugié à Frankenhausen, se cacha dans un lit, et fit le malade, mais un cavalier le trouva, et son portefeuille le fit reconnaître...

« Quand on lui serra les menottes, il poussa des cris; à cette occasion le duc George s'avisa de lui dire : « Tu souffres, Thomas, mais ils ont souffert davantage aujourd'hui, les pauvres gens qu'on a tués, et c'est toi qui les avais poussés là. » « Ils ne l'ont pas voulu autrement, » répondit Thomas, en éclatant de rire, comme s'il eût été possédé du diable... »

Münzer avoua dans son interrogatoire qu'il songeait depuis longtemps à réformer la chrétienté, et que le soulèvement des paysans de la Souabe lui avait paru une occasion favorable.

« Il se montra très-pusillanime au dernier moment. Il était tellement égaré, qu'il ne put réciter seul le *Credo*. Le duc Henri de Brunswick le lui dit et il le répéta.—Il avoua aussi publiquement qu'il avait eu tort; quant aux princes, il les exhorta à être moins durs envers les pauvres gens, et à lire les livres des Rois, disant que s'ils suivaient ses conseils ils n'auraient plus de semblables dangers à craindre. Après ce discours il fut décapité. Sa tête fut attachée à une pique, et resta exposée pour l'exemple. »

Il écrivit avant de mourir aux habitants de Mülhausen, pour leur recommander sa femme et les prier de ne point se venger sur elle. « Avant de quitter la terre, disait-il, il croyait devoir les ex-

[1] Münzer se refusait à toute controverse privée ou tenue devant une assemblée qui ne lui fût pas favorable.

horter instamment à renoncer à la révolte et à éviter toute nouvelle effusion de sang. »

De quelques atroces violences que se soient souillés Münzer et les paysans, on s'étonne de la dureté avec laquelle Luther parle de leur défaite. Il ne leur pardonne pas d'avoir compromis le nom de la Réforme... « O misérables esprits de troubles, où sont maintenant ces paroles par lesquelles vous excitiez et ameutiez les pauvres gens? Quand vous disiez qu'ils étaient le peuple de Dieu, que Dieu combattait pour eux, qu'un seul d'entre eux abattrait cent ennemis, qu'avec un chapeau ils en tueraient cinq de chaque coup, et que les pierres des arquebuses, au lieu de frapper devant, tourneraient contre ceux qui les auraient tirées? Où est maintenant Münzer avec cette manche dans laquelle il se faisait fort d'arrêter tout ce qu'on lancerait contre son peuple? Quel est maintenant ce Dieu qui pendant près d'une année a prophétisé par la bouche de Münzer? »

« Je crois que tous les paysans doivent périr plutôt que les princes et les magistrats, parce que les paysans prennent l'épée sans autorité divine... Nulle miséricorde, nulle tolérance n'est due aux paysans, mais l'indignation de Dieu et des hommes. » (30 mai 1525.) — « Les paysans, dit-il ailleurs, sont dans le ban de Dieu et de l'Empereur. On peut les traiter comme des chiens enragés. » — Dans une lettre du 21 juin, il énumère les horribles massacres qu'en ont faits les nobles, sans donner le moindre signe d'intérêt ou de pitié.

Luther montra plus de générosité à l'égard de son ennemi Carlostad. Celui-ci courait alors le plus grand danger. Il avait peine à se justifier d'avoir enseigné des doctrines analogues à celles de Münzer. Il revint à Wittemberg, s'humilia auprès de Luther. Celui-ci intercéda en sa faveur et obtint de l'électeur que Carlostad pût, selon son désir, s'établir comme laboureur à Kemberg.

« Le pauvre homme me fait beaucoup de peine, et votre Grâce sait qu'on doit être clément envers les malheureux, surtout quand ils sont innocents. » (12 septembre 1525.)

Le 22 novembre 1526, il écrit encore : « ... Le docteur Carlostad m'a vivement prié d'intercéder auprès de votre Grâce pour qu'il lui fût accordé d'habiter la ville de Kemberg; la malice des paysans lui rend pénible le séjour d'un village. Or, comme il s'est tenu tranquille jusqu'à présent, et que d'ailleurs le prévôt de Kemberg le pourrait bien surveiller, je prie humblement votre Grâce électorale de lui accorder sa demande, quoique votre Grâce ait déjà fait beaucoup pour lui et qu'elle se soit même attiré à son sujet des soupçons et des calomnies. Mais Dieu vous le rendra d'autant plus abondamment. C'est à lui de songer au salut de son âme, cela le regarde : pour ce qui est du corps et de la subsistance, nous devons le bien traiter. »

« A tous les chers chrétiens qui le présent écrit verront, grâce et paix de Dieu notre père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le docteur Martin Luther. Le docteur Andréas Carlostad vient de m'envoyer un petit livre par lequel il se disculpe d'avoir été l'un des chefs des rebelles, et il me prie instamment de faire imprimer cet écrit pour sauver l'honneur de son nom et peut-être même sa vie qui se trouve en péril, par suite de la précipitation avec laquelle on jugerait les accusés. En effet le bruit court que l'on va procéder rapidement contre beaucoup de pauvres gens, et par pure colère exécuter les innocents avec les coupables, sans les avoir entendus ni convaincus; et je crains bien que les lâches tyrans, qui, auparavant, tremblaient au bruit d'une feuille, ne s'enhardissent maintenant à assouvir leur mauvais vouloir, jusqu'à ce que, au jour marqué, Dieu les jette bas, à leur tour.

» Or, quoique le docteur Carlostad soit mon plus grand ennemi dans des questions de doctrine, et qu'il n'y ait pas de réconciliation à espérer entre nous sur ces points, la confiance avec laquelle il s'adresse à moi dans ses alarmes, plutôt qu'à ses anciens amis qui l'animaient autrefois contre moi, cette confiance ne sera point trompée, et je lui rendrai volontiers ce service, ainsi que d'autres s'il y a lieu. »

Luther exprime l'espoir, que, par la grâce de Dieu, tout pourra encore bien tourner pour Carlostad, et qu'il finira par renoncer à ses erreurs touchant le sacrement. En même temps il se défend contre ceux qui croiraient qu'en faisant cette démarche, il cède en quoi que ce soit sur les points de doctrine. Quant à ceux qui l'accuseraient d'un excès de crédulité, il leur répond : « Qu'il ne lui convient ni à lui ni à personne de juger le cœur d'autrui. La charité n'est pas soupçonneuse, dit saint Paul, et ailleurs : La charité croit et confie tout. »

« Voici donc mon opinion : tant que le docteur Carlostad s'offre à se faire juger selon le droit, et à souffrir ce qui est juste au cas où il serait convaincu d'avoir pris part à la rébellion, je dois ajouter foi à son livre et à son dire, quoique moi-même auparavant je fusse disposé à le croire animé, lui et les siens, d'un esprit séditieux. Mais à présent je dois aider à ce qu'il obtienne l'enquête qu'il désire. »

Dans ce qui suit, Luther attribue, en grande partie, ce qui est arrivé à la violence avec laquelle les princes et les évêques se sont opposés à l'intro-

duction religieuse. « De là parmi le peuple cette fureur qui naturellement ne cessera point avant que les tyrans ne soient dans la boue; car les choses ne peuvent durer quand un maître ne sait qu'inspirer la crainte, au lieu de se faire aimer.

» Non, laissons plutôt notre prêtraille et nos hobereaux fermer l'oreille aux avertissements; qu'ils aillent, qu'ils aillent, qu'ils continuent d'accuser l'Évangile du mal qu'ils ont mérité, qu'ils disent toujours : Je m'en moque. Tout à l'heure il en viendra un Autre qui leur répondra : « Je veux que dans quelque temps il ne reste sous le ciel ni prince ni évêque. » Laissez-les donc faire; ils ne tarderont pas à trouver ce qu'ils cherchent depuis si longtemps; la chose est en train. Dieu veuille encore qu'ils se convertissent à temps! Amen.

» Je prie en conséquence les nobles et les évêques et tout le monde, de laisser se défendre le docteur Carlostad qui assure si solennellement pouvoir se justifier de toute rébellion, de peur que Dieu ne soit tenté davantage, et que la colère du peuple ne devienne plus violente et plus juste... Il n'a jamais menti Celui qui a promis d'entendre les cris des opprimés, et ce n'est non plus la puissance qui lui manque pour punir. Que Dieu nous accorde sa grâce. Amen. » (1525.)

« L'Allemagne est perdue, j'en ai peur. Il faut bien qu'elle périsse puisque les princes ne veulent employer que l'épée. Ah! ils croient qu'on peut ainsi arracher, poil à poil, la barbe du bon Dieu; il le leur rendra sur la face. » (1526.)

« L'esprit de ces tyrans est impuissant, lâche, étranger à toute pensée honnête. Ils sont dignes d'être les esclaves du peuple. Mais par la grâce de Christ, je suis assez vengé par le mépris que j'ai pour eux et pour Satan, leur dieu. » (Fin de décembre 1525.)

CHAPITRE IV.

1524-1527.

ATTAQUES DES RATIONALISTES CONTRE LUTHER. — ZWINGLI, BUCER, ETC. — ÉRASME.

Pendant cette terrible tragédie de la guerre des paysans, la guerre théologique continuait contre Luther. Les réformateurs de la Suisse et du Rhin, Zwingli, Bucer, OEcolampade, partageaient les principes théologiques de Carlostad : ils n'en différaient guère que par leur soumission à l'autorité civile. Aucun d'eux ne voulait rester dans les bornes que Luther prétendait imposer à la Réforme. Durs et froids logiciens, ils effaçaient chaque jour ce qu'il essayait de sauver de la vieille poésie chrétienne. Moins hardi, et plus dangereux encore, le roi des gens de lettres, le froid et ingénieux Érasme lui portait des coups plus terribles.

Pendant longtemps, Zwingli et Bucer [1], esprits politiques, essayèrent de sauver à tout prix l'apparente unité du protestantisme. Bucer, *le grand architecte des subtilités* (Bossuet), dissimula quelque temps ses opinions aux yeux de Luther et se fit même le traducteur de ses ouvrages allemands. « Personne, dit Luther, personne n'a traduit en latin mes ouvrages avec plus d'habileté et d'exactitude que maître Bucer. Il n'y mêle rien de ses folies relativement au sacrement. Si je voulais montrer mon cœur et ma pensée avec des mots, je ne pourrais pas mieux faire. »

Ailleurs il semble s'être aperçu de l'infidélité de la traduction. Le 13 septembre 1527, il écrit à un imprimeur, que Bucer, en traduisant ses ouvrages en latin, avait altéré certains passages de manière à lui faire dire ce qu'il ne pensait pas. « C'est ainsi que nous avons rendu les Pères hérétiques. » Et il le prie, s'il réimprime le volume où se trouvent les changements de Bucer, de faire lui-même une préface pour avertir le lecteur. En 1527, Luther écrivit contre Zwingli et OEcolampade un livre où il les appelait nouveaux wiclefistes et déclarait leurs opinions dangereuses et sacriléges.

Enfin, en 1528, il disait : « Je connais assez et plus qu'assez l'iniquité de Bucer, pour ne pas m'étonner qu'il tourne contre moi ce que j'ai écrit pour le sacrement... Que le Christ te garde, toi qui vis au milieu de ces bêtes féroces, de ces vipères, de ces lionnes, de ces panthères, avec presque plus de danger que Daniel dans la fosse aux lions. »

« Je crois Zwingli bien digne d'une sainte haine, pour sa téméraire et criminelle manière de traiter la parole de Dieu, » (27 octobre 1527.) — « Quel homme que ce Zwingli, si ignorant dans la grammaire et la dialectique pour ne rien dire des autres sciences! » (28 novembre 1527.)

Dans un second ouvrage qu'il publia contre eux en 1528, il dit : « Je rejette et condamne comme pure erreur toute doctrine qui parle du libre ar-

[1] Les érudits du seizième siècle traduisaient ordinairement en grec leur nom propre. Ainsi Kuhhorn (corne de vache) avait changé son nom en celui de Bucer, Hanschein (lumière domestique) se fit appeler OEcolampade, Didier (de *desiderium*, désir) Érasme, Schwarz-Erde (terre noire) Mélanchton, etc. Luther et Zwingli, les deux réformateurs populaires, gardent seuls le nom qu'ils ont reçu, dans la langue vulgaire.

bitre. » C'était là sa grande querelle avec Érasme. Elle avait commencé dès l'année 1525, où Érasme publia son livre *De libero arbitrio;* jusqu'alors ils avaient été en relations amicales. Érasme avait plusieurs fois pris la défense de Luther, et celui-ci en retour consentait à respecter la neutralité d'Érasme. La lettre suivante montre que Luther croyait en 1524 avoir besoin de garder encore quelques ménagements.

« Voilà assez longtemps que je me tais, cher Érasme; et quoique j'attendisse que toi, le premier et le plus grand des deux, tu rompisses le silence, j'ai cru que la charité même m'ordonnait de commencer. D'abord je ne te reproche pas d'être resté éloigné de nous, de crainte d'embarrasser la cause que tu soutenais contre nos ennemis, les papistes. Enfin je ne me suis pas autrement faché de ce que, dans les livres que tu as publiés en plusieurs endroits pour capter leur faveur ou adoucir leur furie, tu nous as harcelés de quelques morsures et piqûres assez vives. Nous voyons que le Seigneur ne t'a pas donné encore l'énergie ou le sens qu'il faudrait, pour attaquer ces monstres librement et courageusement, et nous ne sommes pas gens à exiger de toi ce qui est au-dessus de tes forces. Nous avons respecté en toi ta faiblesse et la mesure du don de Dieu. Le monde entier ne peut nier que tu n'aies fait fleurir les lettres, par où l'on arrive à la véritable intelligence des Écritures, et que ce don de Dieu ne soit en toi magnifique et admirable; c'est de quoi il faut rendre grâce. Aussi, n'ai-je jamais désiré de te voir sortir de la mesure où tu te tiens pour entrer dans notre camp; tu y rendrais de grands services sans doute par ton talent et ton éloquence; mais, puisque le cœur fait défaut, mieux vaut servir dans ce que Dieu t'a donné. On craignait seulement que tu ne te laissasses entraîner par nos adversaires à attaquer nos dogmes dans des livres, et alors j'aurais été contraint de te résister en face. Nous avons apaisé quelques-uns des nôtres qui avaient préparé des livres pour te traîner dans l'arène. C'est pour cette raison que je n'aurais pas voulu voir publier l'*Expostulatio* d'Hutten, et encore moins ton *Éponge d'Hutten.* Tu as pu, dans cette dernière circonstance, sentir par toi-même combien il est aisé d'écrire sur la modération, et d'accuser l'emportement de Luther, mais difficile, impossible de pratiquer ces leçons, sinon par un don singulier de l'esprit. Crois-le donc, ou ne le crois pas, le Christ m'est témoin que je te plains du fond de l'âme, à voir tant de haines et de passions irritées contre toi, desquelles je ne puis croire (ta vertu est humaine et trop faible pour de tels orages) que tu ne ressentes aucune émotion. Cependant peut-être les nôtres sont poussés par un zèle légitime; il leur semble que tu les as indignement provoqués... Pour moi, quoique irritable et souvent entraîné par la colère à écrire avec amertume, je ne l'ai jamais fait qu'à l'égard des opiniâtres. Cette clémence et cette douceur envers les pécheurs et les impies, quelque insensés et iniques qu'ils puissent être, ma conscience m'en rend témoignage, et je puis en appeler à l'expérience de bien des gens. De même j'ai retenu ma plume, malgré tes piqûres, j'ai promis de la retenir, jusqu'à ce que tu te fusses ouvertement déclaré. Car, quels que soient nos dissentiments, avec quelque impiété ou quelque dissimulation que tu exprimes ta désapprobation ou tes doutes sur les points les plus importants de la religion, je ne puis ni ne veux t'accuser d'entêtement. Mais que faire maintenant? Des deux côtés les choses sont très-envenimées. Moi, je voudrais, si je pouvais servir de médiateur, qu'ils cessassent de t'attaquer avec tant de furie, et laissassent ta vieillesse s'endormir en paix dans le Seigneur. Ils le feraient, je pense, s'ils considéraient ta faiblesse et s'ils appréciaient la grandeur de cette cause qui a depuis longtemps dépassé ta petite mesure. Les choses en sont venues à ce point qu'il n'y a guère de péril à craindre pour notre cause, lors même qu'Érasme réunirait contre nous toutes ses forces... Toutefois il y a bien quelque raison, pour que les nôtres supportent mal tes attaques; c'est que la faiblesse humaine s'inquiète et s'effraye de l'autorité et du nom d'Érasme; être mordu d'Érasme une seule fois, c'est tout autre chose que d'être en butte aux attaques de tous les papistes conjurés. Je voulais te dire tout cela, cher Érasme, en preuve de ma candeur, et parce que je désire que le Seigneur t'envoie un esprit digne de ton nom. Si cela tarde, je demande de toi que, du moins, tu restes spectateur de notre tragédie. Ne joins pas tes forces à nos adversaires; ne publie pas de livres contre moi, et je n'en publierai pas contre toi. Quant à ceux qui se plaignent d'être attaqués au nom de Luther, souviens-toi que ce sont des hommes semblables à toi et à moi, auxquels il faut accorder indulgence et pardon, et que, comme dit saint Paul, *il nous faut porter le fardeau les uns des autres.* C'est assez de se mordre, il faut songer à ne pas nous dévorer les uns les autres... » (Avril 1524.)

A Borner. « Érasme en sait moins sur la prédestination, que n'en avaient jamais su les sophistes de l'École. Érasme n'est pas redoutable sur cette matière, non plus que dans toutes les choses chrétiennes.

» Je ne provoquerai pas Érasme, et même, s'il me provoque une fois, deux fois, je ne riposterai

pas. Il n'est pas sage à lui de préparer contre moi les forces de son éloquence... Je me présenterai avec confiance devant le très-éloquent Érasme, tout bégayant que je suis en comparaison de lui; je ne me soucie point de son crédit, de son nom, de sa réputation. Je ne me fâche pas contre Mosellanus de ce qu'il s'attache à Érasme plutôt qu'à moi. Dis-lui même qu'il soit érasmien de toute sa force.» (28 mai 1522.)

Ces ménagements ne pouvaient durer. La publication du *De libero arbitrio,* fut une déclaration de guerre. Luther reconnut que la véritable question venait d'être enfin posée. «Ce que j'estime, ce que je loue en toi, c'est que seul tu as touché le fond de l'affaire, et ce qui est le tout des choses; je veux dire: le libre arbitre. Toi, tu ne me fatigues pas de querelles étrangères, de papauté, de purgatoire, d'indulgences et autres fadaises, pour lesquelles ils m'ont relancé. Seul, tu as saisi le nœud, tu as frappé à la gorge. Merci, Érasme!...»

«Il est irréligieux, dis-tu, il est superflu, de pure curiosité, de savoir si Dieu est doué de prescience, si notre volonté agit dans ce qui touche le salut éternel, ou seulement souffre l'action de la grâce; si ce que nous faisons de bien ou de mal, nous le faisons ou le souffrons!... Grand Dieu! qu'y aura-t-il donc de religieux, de grave, d'utile? Érasme, Érasme, il est difficile d'alléguer ici l'ignorance. Un homme de ton âge, qui vit au milieu du peuple chrétien, et qui a longtemps médité l'Écriture! il n'y a pas moyen de t'excuser, ni de bien penser de toi... Eh quoi! vous théologien, vous, docteur des chrétiens, vous ne restez pas même dans votre scepticisme ordinaire, vous décidez que ces choses n'ont rien de nécessaire, sans lesquelles il n'y a plus ni Dieu, ni Christ, ni Évangile, ni foi, rien qui subsiste, je ne dis pas du christianisme, mais du judaïsme!»

Mais Luther a beau être fort, éloquent, il ne peut briser les liens qui l'enserrent. «Pourquoi, dit Érasme, Dieu ne change-t-il pas le vice de notre volonté, puisqu'elle n'est pas en notre pouvoir; ou pourquoi nous l'impute-t-il, puisque ce vice de la volonté est inhérent à l'homme?... Le vase dit au potier: Pourquoi m'avez-vous fait pour le feu éternel?... Si l'homme n'est pas libre, que signifient *précepte, action, récompense,* enfin toute la langue? Pourquoi ces mots: Convertissez-vous, etc.»

Luther est fort embarrassé de répondre à tout cela: «Dieu nous parle ainsi, dit-il, seulement pour nous convaincre que nous sommes impuissants si nous n'implorons le secours de Dieu. Satan dit: Tu peux agir. Moïse dit: Agis; pour nous convaincre contre Satan que nous ne pouvons agir.» Réponse, ce semble, ridicule et cruelle; c'est lier les gens pour leur dire: Marchez, et les frapper chaque fois qu'ils tombent. Reculant devant les conséquences qu'Érasme tire ou laisse entrevoir, Luther rejette tout système d'interprétation de l'Écriture, et lui-même se trouve forcé d'y recourir pour échapper aux conclusions de son adversaire. C'est ainsi, par exemple, qu'il explique le *Indurabo cor Pharaonis:* «En nous, c'est-à-dire par nous, Dieu fait le mal, non par sa faute, mais par suite de nos vices; car nous sommes pécheurs par nature, tandis que Dieu ne peut faire que le bien. En vertu de sa toute-puissance, il nous entraîne dans son action, mais il ne peut faire, quoiqu'il soit le bien même, qu'un mauvais instrument ne produise pas le mal.»

Ce dut être une grande joie pour Érasme, de voir l'ennemi triomphant de la papauté s'agiter douloureusement sous les coups qu'il lui portait, et saisir pour le combattre une arme si dangereuse à celui qui la tient. Plus Luther se débat, plus il prend avantage, plus il s'enfonce dans sa victoire, et plus il plonge dans l'immoralité et le fatalisme, au point d'être contraint d'admettre que Judas devait nécessairement trahir le Christ. Aussi Luther garda un long souvenir de cette querelle. Il ne se fit point illusion sur son triomphe; la solution du terrible problème ne se trouvait point, il le sentait, dans son *De servo arbitrio,* et jusqu'à son dernier jour le nom de celui qui l'avait poussé jusqu'aux plus immorales conséquences de la doctrine de la grâce, se mêle dans ses écrits et dans ses discours aux malédictions contre les blasphémateurs du Christ.

Il s'indignait surtout de l'apparente modération d'Érasme, qui n'osant attaquer à sa base l'édifice du christianisme, semblait vouloir le détruire lentement, pierre à pierre. Ces détours, cette conduite équivoque, n'allaient point à l'énergie de Luther. «Érasme, dit-il, ce roi amphibole qui siége tranquille sur le trône de l'amphibologie, nous abuse par ses paroles ambiguës, et bat des mains quand il nous voit enlacés dans ses insidieuses figures, comme une proie tombée dans ses rets. Trouvant alors une occasion pour sa rhétorique, il tombe sur nous à grands cris, déchirant, flagellant, crucifiant, nous jetant tout l'enfer à la tête, parce qu'on a compris, dit-il, d'une manière calomnieuse, infâme et satanique, des paroles qu'il voulait cependant que l'on comprît ainsi... Voyez-le s'avancer en rampant comme une vipère pour tenter les âmes simples, comme le serpent qui sollicita Ève au doute et lui rendit suspects les préceptes de Dieu.» Cette querelle causa à Luther, quoi qu'il en dise, tant d'embarras

et de tourments, qu'il finit par refuser le combat, et qu'il empêcha ses amis de répondre pour lui. «Quand je me bats contre de la boue, vainqueur ou vaincu, je suis toujours sali [1]. »

«Je ne voudrais pas, écrit-il à son fils Jean, recevoir dix mille florins, et me trouver devant notre Seigneur, dans le péril où sera Jérôme, encore moins dans celui d'Érasme.

» Si je reprends de la santé et de la force, je veux pleinement et librement confesser mon Dieu contre Érasme. Je ne veux pas vendre mon cher petit Jésus. J'avance tous les jours vers le tombeau; c'est pourquoi je veux auparavant confesser mon Dieu à pleine bouche et sans mettre une feuille devant. — Jusqu'ici j'ai hésité, je me disais: Si tu le tues, qu'arrivera-t-il? J'ai tué Münzer dont la mort me pèse sur le col. Mais je l'ai tué, parce qu'il voulait tuer mon Christ. »

Au jour de la Trinité, le docteur Martin Luther dit: «Je vous prie, vous tous, pour qui l'honneur de Christ et de l'Évangile est une chose sérieuse, que vous veuillez être ennemis d'Érasme... »

Un jour le docteur Luther dit au docteur Jonas et au docteur Pomeranus, avec un grand et sérieux zèle de cœur: «Je vous recommande comme ma dernière volonté d'être terrible pour ce serpent... Dès que je reviendrai en santé, je veux, avec l'aide de Dieu, écrire contre lui, et le tuer. Nous avons souffert qu'il se moquât de nous et nous prît à la gorge, mais aujourd'hui qu'il en veut faire autant au Christ, nous voulons nous mettre contre lui... Il est vrai qu'écraser Érasme, c'est écraser une punaise, mais mon Christ dont il se moque m'importe plus que le péril d'Érasme.

» Si je vis, je veux, avec l'aide de Dieu, purger l'Église de son ordure. C'est lui qui a semé et fait naître Crotus, Egranus, Witzeln, OEcolampade, Campanus et d'autres visionnaires ou épicuriens. Je ne veux plus le reconnaître dans l'Église, qu'on le sache bien.»

Luther dit un jour en voyant le portrait d'Érasme. «Érasme, comme sa figure le montre, est un homme plein de ruse et de malice, qui s'est moqué de Dieu et de la religion. Il emploie de belles paroles: « le cher Seigneur Christ, la parole de salut, les saints sacrements, » mais il tient la vérité pour une très-froide chose. S'il prêche, cela sonne faux, comme un vase fêlé. Il a attaqué la papauté, et maintenant il tire sa tête du lac. »

[1] Hoc scio pro certo, quod, si cum stercore certo,
Vinco vel vincor, semper ego maculor.

CHAPITRE V.

1526-1529.

MARIAGE DE LUTHER. PAUVRETÉ. DÉCOURAGEMENT. ABANDON. MALADIE. CROYANCE A LA FIN DU MONDE.

L'âme la plus ferme aurait eu peine à résister à tant de secousses; celle de Luther faiblit visiblement après la crise de l'année 1525. Son rôle avait changé, et de la manière la plus triste. L'opposition d'Érasme signalait l'éloignement des gens de lettres, qui, d'abord, avaient servi si puissamment la cause de Luther. Il avait laissé sans réponse sérieuse le livre *De libero arbitrio*. Le grand novateur, le chef du peuple contre Rome, s'était vu dépassé par le peuple, maudit du peuple, dans la guerre des paysans. Il ne faut pas s'étonner du découragement qui s'empara de lui à cette époque. Dans cet affaiblissement de l'esprit, la chair redevint forte; il se maria. Les deux ou trois ans qui suivent, sont une sorte d'éclipse pour Luther; nous le voyons généralement préoccupé de soins matériels, qui ne peuvent remplir le vide qu'il éprouve. Enfin il succombe; une grande crise physique marque la fin de cette période d'atonie. Il est réveillé de sa léthargie par le danger de l'Allemagne envahie par Soliman (1529), et menacée par Charles-Quint dans sa liberté et sa foi à la diète d'Augsbourg (1530).

«Puisque Dieu a créé la femme telle qu'elle doit nécessairement être auprès de l'homme, n'en demandons pas davantage, Dieu est de notre côté. Honorons donc le mariage comme chose honorable et divine.

» Ce genre de vie est le premier qui ait plu à Dieu, c'est celui qu'il a perpétuellement maintenu, c'est le dernier qu'il glorifiera sur tout autre. Où étaient les royaumes et les empires, lorsque Adam et les patriarches vivaient dans le mariage? — De quel autre genre de vie dérive l'empire sur toutes choses? Quoique par la malice des hommes les magistrats aient été obligés de l'usurper en grande partie, et que le mariage soit devenu un empire de guerre, tandis que le mariage, dans sa pureté et sa simplicité, est l'empire de la paix.» (17 janvier 1525.)

«Tu m'écris, mon cher Spalatin, que tu veux abandonner la cour et ton office... Mon avis est que tu restes, à moins que tu ne partes pour te marier... Pour moi, je suis dans la main de Dieu, comme une créature dont il peut changer et rechanger le cœur, qu'il peut tuer ou vivifier, à tout instant et à toute heure. Cependant dans l'état où

a toujours été et où est encore mon cœur, je ne prendrai point de femme, non que je ne sente ma chair et mon sexe, je ne suis ni de bois ni de pierre, mais mon esprit n'est pas tourné au mariage, lorsque j'attends chaque jour la mort et le supplice des hérétiques. » (30 novembre 1524.)

« Ne t'étonne pas que je ne me marie point, *qui sic famosus sum amator.* Il faut plutôt s'étonner que moi, qui écris tant sur le mariage, et qui suis sans cesse mêlé aux femmes, je ne sois pas devenu femme depuis longtemps, sans parler de ce que je n'en aie épousé aucune. Cependant, si tu veux te régler sur mon exemple, en voici un bien puissant. J'ai eu jusqu'à trois épouses en même temps, et je les ai aimées si fort que j'en ai perdu deux qui vont prendre d'autres époux. Pour la troisième, je la retiens à peine de la main gauche, et elle va s'échapper. » (16 avril 1525.)

A Amsdorf. « J'espère vivre encore quelque temps, et je n'ai point voulu refuser de donner à mon père l'espoir d'une postérité. Je veux d'ailleurs faire moi-même ce que j'ai enseigné, puisque tant d'autres se sont montrés pusillanimes pour pratiquer ce qui est si clairement dit dans l'Évangile. C'est la volonté de Dieu que je suis; je n'ai point pour ma femme un amour brûlant, désordonné, mais seulement de l'affection. » (21 juin 1525.)

Celle qu'il épousa était une jeune fille noble, échappée du couvent, âgée de vingt-quatre ans et remarquablement belle: elle se nommait Catherine de Bora; il paraît qu'elle avait aimé d'abord Jérôme Baumgartner, jeune savant de Nuremberg. Luther écrivait à celui-ci, le 12 octobre 1524: « Si tu veux obtenir ta Catherine de Bora, hâte-toi, avant qu'on ne la donne à un autre, qui l'a sous la main. Cependant elle n'a pas encore triomphé de son amour pour toi. Moi, je me réjouirais fort de vous voir unis. »

Il écrit à Stiefel, un an après le mariage (12 août 1526). « Catherine, ma chère *côte*, te salue; elle se porte fort bien, grâce à Dieu; douce pour moi, obéissante et facile en toutes choses, au delà de mon espérance. Je ne voudrais pas changer ma pauvreté pour les richesses de Crésus. »

Luther, en effet, était très-pauvre alors. Préoccupé des soins de son ménage et de la famille dont il devait bientôt se trouver chargé, il cherchait à se faire un métier; il travaillait de ses mains: « Si le monde ne veut plus nous nourrir pour la parole, apprenons à vivre de nos mains. » Il eût choisi sans doute, s'il avait pu choisir, quelqu'un de ces arts qu'il aimait, l'art d'Albert Dürer et de son ami Lucas Cranach, ou la musique, qu'il appelait la première science après la théologie; mais il n'avait point de maître. Il se fit tourneur. « Puisque parmi nous autres barbares il n'y a point d'art ni d'esprit cultivé, moi et Wolfgang, mon serviteur, nous nous sommes mis à tourner. » Il chargea Wenceslas Link de lui acheter des instruments à Nuremberg. Il se mit aussi à jardiner et à bâtir: « J'ai planté un jardin, écrit-il à Spalatin, j'ai construit une fontaine, et à l'un comme à l'autre j'ai assez bien réussi. Viens et tu seras couronné de lis et de roses. » (Décembre 1525.) Au mois d'avril 1527, un abbé de Nuremberg lui fit présent d'une horloge: « Il faut, lui répondit-il, que je me fasse disciple des mathématiciens pour comprendre tout ce mécanisme; car je n'ai jamais rien vu de pareil. » Et un mois après: « J'ai reçu les instruments pour tourner, et le cadran avec le cylindre et l'horloge de bois. Mais tu as oublié de me dire combien il me restait à payer. J'ai pour le moment assez d'outils, à moins que tu n'en aies de nouvelle espèce qui puissent tourner d'eux-mêmes pendant que mon serviteur ronfle ou lève le nez en l'air. Je suis déjà maître passé en horlogerie. Cela m'est précieux pour marquer l'heure à mes ivrognes de Saxons, qui font plus attention à leurs verres qu'à l'heure, et ne s'inquiètent pas beaucoup si le soleil, l'horloge ou celui qui la règle, se trompent. » (19 mai 1527.) « Mes melons ainsi que mes courges et mes citrouilles croissent à vue d'œil. Tu vois que j'ai su bien faire venir les graines que vous m'avez envoyées. » (5 juillet.)

Le jardinage n'était pas une grande ressource. Luther se trouvait dans une situation affligeante et bizarre. Cet homme qui régentait les rois, se voyait, pour les besoins de la subsistance journalière, dans la dépendance de l'électeur. La nouvelle Église ne s'était affranchie de la papauté qu'en s'assujettissant à l'autorité civile; elle se voyait, dès sa naissance, négligée, affamée par celle-ci.

En 1523, Luther avait écrit à Spalatin qu'il voulait résigner son revenu de couvent entre les mains de l'électeur. « ... Puisque nous ne lisons plus, ni ne braillons, ni ne messons, ni ne faisons aucune chose de ce qu'a institué la fondation, nous ne pouvons plus vivre de cet argent; on a droit de le réclamer. » (Novembre 1523.)

« Staupitz ne paye encore rien de nos revenus... Tous les jours les dettes nous enveloppent davantage, et je ne sais s'il faut demander encore à l'électeur, ou laisser aller les choses, et que ce qui périsse, périsse, jusqu'à ce qu'enfin la misère me force de quitter Wittemberg, et de faire satisfaction aux gens du pape et de l'Empereur. » (Novembre 1523.) « Sommes-nous ici pour payer à tout le monde, et que personne ne nous paye? Cela est vraiment étrange. » (1er février 1524.) « Je suis de jour en jour plus accablé de dettes. Il me faudra

chercher l'aumône de quelque autre manière. » (24 avril 1524.) « Cette vie ne peut durer. Comment ces lenteurs du prince n'exciteraient-elles pas de justes soupçons! Pour moi, j'aurais depuis longtemps abandonné le couvent pour me loger ailleurs, en vivant de mon travail (quoiqu'ici je ne vive pas sans travail non plus), si je n'avais craint un scandale pour l'Évangile et même pour le prince. » (Fin de décembre 1524.)

« Tu me demandes huit florins, mais où les prendrai-je? Comme tu le sais, il faut que je vive avec la plus stricte économie, et mon imprudence m'a fait contracter cette année une dette de plus de cent florins que je dois à l'un et à l'autre. J'ai été obligé de laisser trois gobelets pour gage de cinquante florins. Il est vrai que mon Seigneur, qui avait ainsi puni mon imprudence, m'a enfin libéré... Ajoute que Lucas et Christian ne veulent plus m'accepter pour répondant, ayant éprouvé que de cette manière ils perdent tout, ou épuisent jusqu'au fond de ma bourse. » (2 février 1527.)

« Dis à Nicolas Endrissus qu'il me demande quelques exemplaires de mes ouvrages. Quoique je sois très-pauvre, cependant je me suis réservé certains droits avec mes imprimeurs; je ne leur demande rien pour tout mon travail, si ce n'est de pouvoir prendre parfois un exemplaire de mes livres. Ce n'est pas trop, je pense, puisque d'autres écrivains, même des traducteurs, reçoivent un ducat par cahier. » (5 juillet 1527.)

« Qu'est-il arrivé, mon cher Spalatin, pour que tu m'écrives avec tant de menaces et d'un ton si impérieux? Jonas n'a-t-il pas assez essuyé tes mépris et ceux de ton prince, pour que vous vous acharniez encore sur cet homme excellent? Je connais le caractère du prince, je sais comme il traite légèrement les hommes!... C'est donc ainsi que nous honorons l'Évangile, en refusant à ses ministres une petite prébende pour vivre... N'est-ce pas une iniquité et une odieuse perfidie que de lui ordonner de partir, et toutefois de faire en sorte qu'on n'ait pas l'air de lui en avoir donné l'ordre? Et vous croyez que le Christ ne s'aperçoit pas de cette ruse?... Je ne pense pas cependant que nous ayons été pour le prince une cause de dommage... Il en est venu dans sa bourse passablement des biens de ce monde, et il en vient chaque jour davantage. — Dieu saura bien nous repaître, si vous nous refusez l'aumône et quelque maudite monnaie. — ... Cher Spalatin, traite-nous, je te prie, nous les pauvres et les exilés de Christ, avec plus de douceur, ou explique-toi nettement, afin que nous sachions où nous allons, que nous ne soyons plus forcés de nous perdre nous-mêmes en suivant un ordre à double sens, qui, tout en nous contraignant de partir, ne nous permet pas de nommer ceux qui nous y forcent. » (27 novembre 1524.)

« Nous avons reçu avec plaisir, mon cher Gérard Lampadarius, et la lettre et le drap, que tu nous as envoyés avec tant de candeur d'âme et de bienveillance de cœur... Nous nous servons constamment, et chaque nuit, de tes lampes, ma Catherine et moi, et nous nous plaignons ensemble de ne t'avoir pas fait de cadeau et de n'avoir rien à t'envoyer qui entretînt auprès de toi notre souvenir. J'ai grande honte de ne t'avoir pas même fait un présent de papier, lorsque cela m'était facile... Je ne laisserai pas de t'envoyer au moins quelque liasse de livres. Je t'aurais dès maintenant envoyé un Isaïe allemand qui vient de naître, mais on m'a arraché tous les exemplaires, et je n'en ai plus un seul. » (14 octobre 1528.)

A Martin Gorlitz, qui lui avait fait un présent de bière. « Ta Cérès de Torgau a été heureusement et glorieusement consommée. On l'avait réservée pour moi et pour les visiteurs, qui ne pouvaient se lasser de la vanter par-dessus tout ce qu'ils avaient jamais goûté. Et moi, en vrai rustre, je ne t'en ai pas remercié encore, toi et ton Émilia. Je suis un οἰκοδεσπότης si négligent de mes affaires, que j'avais oublié, et que j'ignorais entièrement que je l'eusse dans ma cave; c'est mon serviteur qui me l'a rappelé. Salue pour moi tous nos frères, et surtout ton Émilia et son fils, la biche gracieuse et le jeune faon. Que le Seigneur te bénisse et te fasse multiplier à milliers, selon l'esprit comme selon la chair. » (15 janvier 1529.)

Luther écrit à Amsdorf qu'il va donner l'hospitalité à une nouvelle mariée. « Si ma Catherine accouchait en même temps, et que tout cela vînt à coïncider, tu en deviendrais plus pauvre. Ceins-toi donc, non pas du fer et du glaive, mais d'or et d'argent et d'un bon sac, à tout événement, car je ne te lâcherai pas sans un présent. » (29 mars 1529.)

A Jonas. « J'en étais à la dixième ligne de ta lettre quand on vint m'annoncer que ma Ketha m'avait donné une fille. *Gloria et laus Patri in cœlis.* Mon petit Jean est sauvé, la femme d'Augustin va bien; enfin Marguerite Mochinn a échappé à la mort contre toute attente. En compensation, nous avons perdu cinq porcs... Puisse la peste se contenter de cette contribution. *Ego sum, qui sum huctenùs, scilicet ut apostolus, quasi mortuus, et ecce vivo.* »

La peste régnait alors à Wittemberg. La femme de Luther était enceinte, son fils malade des dents; deux femmes, Hanna et Marguerite Mochinn, avaient été atteintes de la peste. Il écrit à Amsdorf: « Ma maison est devenue un hôpital. » (1er novembre 1527.)

« La femme de George, le chapelain, est morte d'une fausse couche et de la peste... Tout le monde était frappé de terreur. J'ai recueilli le curé avec sa famille. » (4 novembre 1527.) « Ton petit Jean ne te salue pas, parce qu'il est malade, mais il te demande tes prières. Voici douze jours qu'il n'a rien mangé. C'est une chose admirable combien cet enfant a la volonté d'être gai et allègre comme de coutume, mais l'excès de sa faiblesse ne le lui permet pas. On a ouvert hier l'apostème de Marguerite Mochinn; elle commence à se rétablir; je l'ai renfermée dans notre chambre d'hiver, et nous, nous nous tenons dans la grande salle de devant, Hanschen dans ma chambre à poêle, et la femme d'Augustin dans la sienne: nous commençons à espérer la fin de la peste. Adieu, embrasse ta fille et sa mère, et souvenez-vous de nous dans vos prières. » (10 novembre 1527.)

« Mon pauvre fils était mort, mais il est ressuscité; depuis douze jours il ne mangeait plus. Le Seigneur a augmenté ma famille d'une petite fille. Nous nous portons tous bien, à l'exception de Luther lui-même qui, sain de corps, isolé du monde entier, souffre à l'intérieur, des atteintes du diable et de tous ses anges. J'écris pour la seconde et la dernière fois contre les sacramentaires et leurs vaines paroles, etc. » (31 décembre 1527.)

« Ma petite fille Élisabeth est morte; je m'étonne comme elle m'a laissé le cœur malade, un cœur de femme, tant je suis ému. Je n'aurais jamais cru que l'âme d'un père fût si tendre pour son enfant. » (5 août 1528.) « Je pourrais t'apprendre ce que c'est qu'être père, *præsertim sexûs, qui ultra filiorum casum etiam habet misericordiam valdè moventem.* » (5 juin 1530.)

Vers la fin de l'année 1527, Luther lui-même fut plusieurs fois très-malade de corps et d'esprit. Le 27 octobre il termine ainsi une lettre à Melanchton. « Je n'ai pas encore lu le nouvel ouvrage d'Érasme, et que lirais-je, moi serviteur malade de Jésus-Christ, moi qui suis à peine vivant? que faire? qu'écrire? Dieu veut-il ainsi m'abîmer de tous les flots à la fois? Et ceux qui devraient avoir compassion de moi, viennent, après tant de souffrances, me donner le coup de grâce! Puisse Dieu les éclairer et les convertir! Amen. »

Deux amis intimes de Luther, les docteurs Jean Bugenhagen et Jonas nous ont laissé la note suivante sur une défaillance qui surprit Luther, vers la fin de 1527. « Le samedi de la visitation de Notre-Dame (1527), dans l'après-midi, le docteur Luther se plaignait de douleurs de tête et de bourdonnements d'oreilles d'une violence inexprimable. Il croyait y succomber. Dans la matinée il fit appeler le docteur Bugenhagen pour se confesser à lui. Il lui parla avec effroi des tentations qu'il venait d'éprouver, le supplia de le soutenir, de prier Dieu pour lui, et il termina en disant: « Parce que j'ai quelquefois l'air gai et joyeux, beaucoup de gens se figurent que je ne marche que sur des roses; Dieu sait ce qu'il en est dans mon cœur. Je me suis souvent proposé, dans l'intérêt du monde, de prendre un extérieur plus austère et plus saint (je ne sais trop comment dire), mais Dieu ne m'a pas donné de faire comme je voulais. »

» L'après-midi du même jour, il tomba sans connaissance, devint froid, et ne donna plus signe de vie. Quand il fut rappelé à lui-même, par les secours qu'on lui prodiguait, il se mit à prier avec grande ferveur: « Tu sais, ô mon Dieu, disait-il, que j'eusse volontiers versé mon sang pour ta parole, mais tu as voulu qu'il en fût autrement. Que ta volonté soit faite! Sans doute je n'en étais pas digne. La mort serait mon bonheur; cependant, ô mon Dieu, si tu le voulais, je vivrais volontiers encore pour répandre ta sainte parole et consoler ceux des tiens qui faiblissent. Si mon heure est venue, néanmoins, que ta volonté soit faite! Tu es le maître de la vie et de la mort.

» O mon Seigneur Jésus-Christ, je te remercie de m'avoir fait la grâce de connaître ton saint nom. Tu sais que je crois en toi, au Père et au Saint-Esprit; tu es mon divin médiateur et sauveur... Tu sais, ô mon Seigneur, que Satan m'a dressé maints piéges, pour tuer mon corps par les tyrans et mon âme par ses *flèches ardentes*, par ses tentations infernales. Jusqu'ici tu m'as protégé miraculeusement contre toutes ses fureurs. Protége-moi encore, ô mon Seigneur fidèle, si telle est ta volonté. »

» Ensuite il se tourna vers nous deux (Bugenhagen et Jonas), et nous dit: « Le monde aime le mensonge, et il y en aura beaucoup qui diront que je me suis rétracté avant de mourir. Je vous demande donc instamment de recevoir ma profession de foi: je déclare, en conscience, avoir enseigné la vraie parole de Dieu, comme le Seigneur me l'a imposé et m'y a contraint. Oui, je le déclare, ce que j'ai prêché sur la foi, la charité, la croix, le saint sacrement, et autres articles de la doctrine chrétienne, est juste, bon et salutaire.

» Beaucoup m'accusent d'avoir été trop violent et trop dur. Je l'avoue, j'ai quelquefois été violent et dur envers mes ennemis. Cependant je n'ai jamais recherché le préjudice de qui que ce soit, bien moins encore la perdition d'aucune âme. Je m'étais proposé d'écrire sur le baptême et contre Zwingli, mais, à ce qu'il semble, Dieu en a décidé autrement. »

» Ensuite il parla des sectes qui viendront per-

vertir la parole de Dieu et qui n'épargneront pas, disait-il, le troupeau que le Seigneur a racheté de son sang. Il pleurait en parlant ainsi. « Jusqu'ici, disait-il encore, Dieu m'a permis de lutter avec vous contre ces esprits de désordre, et je le ferais volontiers encore; mais seuls, vous serez trop faibles contre eux tous. Jésus-Christ me rassure pourtant; car il est plus fort que Satan et toutes ses armes : il est le Seigneur de Satan. »

» Quelque temps après, quand on l'eut un peu réchauffé par des frictions et l'application de coussins bien chauds, il demanda à sa femme : « Où donc est mon petit cœur, mon bien-aimé petit Jean? » Quand l'enfant fut apporté, il sourit à son père qui se mit à dire les larmes aux yeux : « O cher pauvre petit enfant, je te recommande bien à Dieu, toi et ta bonne mère, ma chère Catherine. Vous n'avez rien. Mais Dieu aura soin de vous. Il est le père des orphelins et des veuves. Conserve-les, ô mon Dieu, instruis-les, comme tu m'as conservé et instruit jusqu'à ce jour. » Ensuite il dit quelques mots à sa femme au sujet de quelques gobelets d'argent. « Tu sais, ajouta-t-il, que nous n'avons rien que cela. »

» Un sommeil profond lui rendit des forces, et le lendemain il se trouva beaucoup mieux. Il dit alors au docteur Jonas : « Je n'oublierai jamais la journée d'hier. Le Seigneur conduit l'homme dans l'enfer et l'en retire. La tempête qui fondit hier matin sur mon âme, a été bien plus terrible que celle que mon corps a essuyée vers le soir. Dieu tue et vivifie. Il est le maître de la vie et de la mort. »

« — Pendant près de trois mois, j'ai langui non de corps mais d'esprit; au point que c'est à peine si j'ai pu écrire quelques lignes. Ce sont là les persécutions de Satan. » (8 octobre 1527.)

« Je voudrais répondre aux sacramentaires; mais si mon âme ne se fortifie, je ne suis capable de rien. » (1er novembre 1527.) « Je n'ai pas encore lu Érasme ni les sacramentaires, si ce n'est environ trois cahiers de Zwingli. C'est bien fait à eux de me fouler aux pieds misérablement, afin que je puisse dire avec Jésus-Christ : *Il a persécuté le faible, le pauvre, celui dont la mortification avait brisé le cœur.* » Seul je porte le poids de la colère de Dieu, parce que j'ai péché envers lui; le pape et César, les princes, les évêques, le monde entier me hait et m'assaille : mais ce n'est pas assez encore, si mes frères mêmes ne viennent me tourmenter; mes péchés, la mort, Satan et ses anges, sévissent sans interruption contre moi. Et qu'est-ce qui me garderait, qui me consolerait, si Christ lui-même m'abandonnait, lui pour qui j'ai encouru leur haine? Mais il n'abandonnera pas, à la fin dernière, le malheureux pécheur, car je pense bien que je serai le dernier de tous les hommes. Oh! plaise, plaise au ciel, qu'Érasme et les sacramentaires éprouvent, un quart d'heure seulement, les misères de mon cœur! » (10 novembre 1527.)

« Satan me fait endurer de merveilleuses tentations, mais les prières des saints ne m'abandonnent pas, quoique les blessures de mon cœur ne soient pas faciles à guérir. Ma consolation, c'est qu'il en est bien d'autres qui ont à livrer les mêmes combats. Sans doute il n'y a point de maux que mes péchés n'aient mérités. Mais ma vie, ma force, c'est que j'ai la conscience d'avoir enseigné pour le salut de beaucoup la vraie et pure parole du Christ; c'est là ce qui brûle Satan; il voudrait me voir, moi avec le Verbe, noyé et perdu. Aussi je n'ai rien à souffrir des tyrans de ce monde, tandis que d'autres sont tués, brûlés, et meurent pour le Christ; mais je n'en ai que plus à souffrir spirituellement du prince de ce monde. » (21 août 1527.)

« Quand je veux travailler, ma tête est comme remplie de tintements, de tonnerres, et si je ne cessais à l'instant, je tomberais en syncope. Voici le troisième jour que je n'ai pu même regarder une lettre. Ma tête devient un petit chapitre, que cela continue, et elle ne sera bientôt plus qu'un paragraphe, qu'une phrase (*caput meum factum est capitulum, perget verò fietque paragraphus, tandem periodus*)... Le jour où tes lettres m'arrivèrent de Nuremberg, j'eus une visite de Satan; j'étais seul; Vitus et Cyriacus étaient éloignés. Cette fois il fut le plus fort, me chassa de mon lit, me força d'aller chercher des visages d'hommes. » (12 mai 1530.)

« Quoique bien portant, je suis toujours malade des persécutions de Satan; cela m'empêche d'écrire et de rien faire. — Le dernier jour, je le crois bien, n'est pas loin de nous. Adieu, ne cesse de prier pour le pauvre Luther. » (28 février 1529.) — « On peut éteindre les tentations de la chair, mais qu'il est difficile de lutter contre la tentation du blasphème et du désespoir! Nous ne comprenons point le péché, ni ne savons où est le remède. » — Après une semaine de souffrances continuelles, il écrivait : « Ayant perdu presque mon Christ, j'étais battu des flots et des tempêtes du désespoir et du blasphème. » (2 août 1527.).

Au milieu de ces troubles intérieurs, Luther, loin d'être soutenu et consolé par ses amis, les voyait les uns tièdes et timidement sceptiques; les autres, lancés dans la route du mysticisme que lui-même leur avait ouverte, et s'éloignant de lui chaque jour. Le premier qui se déclara fut Agricola, le chef des *Antinomiens* (ennemis de la Loi). Nous verrons au dernier livre combien cette polémique, contre un ami si cher, troubla Luther dans ses derniers jours.

« Quelqu'un m'a fait un conte à ton sujet, mon cher Agricola, et il a insisté, jusqu'à ce que je lui eusse promis de t'en écrire et de m'en assurer. Ce conte, c'est que tu commencerais à mettre en avant que l'on peut avoir la foi sans les œuvres, et que tu défendrais cette nouveauté envers et contre tous, à grand renfort de mots grecs et d'artifices de rhétorique... Je t'avertis de te défier des piéges de Satan... A quoi me suis-je jamais moins attendu qu'à la chute d'OEcolampade et de Regius? Et que n'ai-je pas à craindre maintenant pour ces hommes qui ont été mes intimes? Il n'est pas étonnant que je tremble aussi pour toi que, pour rien au monde, je ne voudrais voir séparé d'opinion. » (11 sept. 1528.)

« Pourquoi m'irriterais-je contre les papistes? Tout ce qu'ils me font est de bonne guerre. Nous sommes ennemis déclarés. Mais ceux qui me font le plus de mal, ce sont mes plus chers enfants. *Fraterculi mei, aurei amiculi mei*, eux qui, si Luther n'avait point écrit, ne sauraient rien de Christ et de l'Évangile, et n'auraient pas secoué la tyrannie papale; du moins, s'ils en eussent eu le pouvoir, le courage leur aurait manqué. Je croyais avoir jusqu'à présent souffert et épuisé toutes les adversités, mais mon Absalon, l'enfant de mon cœur, n'avait pas encore délaissé son père; il n'avait point versé l'ignominie sur David. Mon Judas, la terreur des disciples de Christ, le traître qui livra son maître, ne m'avait point encore vendu, et voici maintenant que tout cela a été fait.

» — Il y a maintenant contre nous une persécution clandestine, mais bien dangereuse. Notre ministère est méprisé. Nous-mêmes nous sommes haïs, persécutés, on nous laisse périr de faim. Voilà quel est aujourd'hui le sort de la parole de Dieu; lorsqu'elle vient à ceux qui en ont besoin, ils ne veulent pas la recevoir... Christ n'aurait point été crucifié s'il était sorti de Jérusalem. Mais le prophète ne veut point mourir hors de Jérusalem, et cependant ce n'est que dans sa patrie que le prophète est sans honneur. C'est ainsi qu'il en est de nous... Il arrivera bientôt que tous les grands de ce duché l'auront rendu vide de ministres de la parole; ceux-ci seront chassés par la faim, pour ne rien dire des autres injures. » (18 octobre 1531.)

« Il n'y a rien de très-certain sur les apparitions dont on fait tant de bruit en Bohême; beaucoup nient le fait. Quant au gouffre qui s'est formé ici, sous mes propres yeux, le dimanche après l'Épiphanie, à huit heures du soir, c'est une chose certaine, et qui s'est vue en plusieurs endroits jusqu'à la mer. De plus, en décembre, on a vu le ciel en feu au-dessus de l'église de Breslaw, à ce que m'écrit le docteur Hess; un autre jour, ajoute-t-il, on a vu deux charpentes embrasées, et au milieu, une tourelle de feu. C'est le dernier jour, si je ne me trompe, qu'annoncent ces signes. L'Empire tombe, les rois tombent, les prêtres tombent, et le monde entier chancelle, comme une grande maison qui va crouler, annonce sa ruine par de petites lézardes. Cela ne tardera point à moins que le Turc, ainsi qu'Ézéchiel le prophétise de Gog et de Magog, ne se perde dans sa victoire et son orgueil, avec le pape son allié. » (7 mars 1529.)

« Grâce et paix en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le monde court à sa fin, et il me vient souvent cette pensée que le jour du Jugement pourrait bien arriver avant que nous eussions achevé notre traduction de la sainte Écriture. Toutes les choses temporelles qui y sont prédites se trouvent accomplies. L'empire romain penche vers sa ruine, le Turc est arrivé au comble de sa puissance, la splendeur papale s'éclipse, le monde craque en tous les coins comme s'il allait crouler. L'Empire, si l'on veut, s'est relevé un peu sous notre empereur Charles, mais c'est peut-être pour la dernière fois; ne serait-ce pas comme la lumière qui, au moment de s'éteindre pour toujours, jette une vive et dernière flamme?... »

« Le Turc va fondre sur nous; ce sera, je le crois bien, le réformateur envoyé par la colère de Dieu. » (15 mars.)

« J'ai chez moi un homme arrivé à Venise, qui affirme que le fils du doge est à la cour du Turc: ainsi nous combattons jusqu'à présent contre celui-ci, en attendant que le pape, les Vénitiens, les Français, se soient ouvertement et impudemment faits Turcs. Le même homme rapporte encore qu'il y avait dans l'armée du Français, à Pavie, huit cents Turcs, dont trois cents sont retournés sains et saufs dans leur pays, par ennui de la guerre. Comme tu ne m'écris pas ces monstruosités, j'ai pensé que tu les ignorais; pour moi elles m'ont été racontées et par écrit et de vive voix, avec des détails qui ne me permettent pas d'en douter. L'heure de minuit approche où l'on entendra ce cri: *L'époux arrive, sortez au-devant de lui.* » (6 mai 1529.)

LIVRE TROISIÈME.

1529-1546.

CHAPITRE PREMIER.

1529-1532.

LES TURCS. DANGER DE L'ALLEMAGNE. — AUGSBOURG, SMALKALDE. DANGER DU PROTESTANTISME.

Luther fut tiré de son abattement et ramené à la vie active par les dangers qui menaçaient la Réforme et l'Allemagne. Lorsque ce *fléau de Dieu*, qu'il attendait avec résignation comme le signe du Jugement, fondit en effet sur l'Allemagne, lorsque les Turcs vinrent camper devant Vienne, Luther se ravisa, appela le peuple aux armes, et fit un livre contre les Turcs, qu'il dédia au landgrave de Hesse. Le 9 octobre 1528 il écrivit à ce prince, pour lui exposer les motifs qui l'avaient décidé à composer ce livre. « Je ne puis me taire, dit-il; il est malheureusement parmi nous des prédicateurs qui font croire au peuple qu'on ne doit point s'occuper de la guerre des Turcs; il y en a même d'assez extravagants pour prétendre qu'en toutes circonstances il est défendu aux chrétiens d'avoir recours aux armes temporelles. D'autres encore, qui, regardant le peuple allemand comme un peuple de brutes incorrigibles, vont jusqu'à désirer qu'il tombe au pouvoir des Turcs. Ces folies, ces horribles malices, sont imputées à Luther et à l'Évangile, comme, il y a trois ans, la révolte des paysans, et en général tout le mal qui arrive dans le monde. Il est donc urgent que j'écrive à ce sujet, tant pour confondre les calomniateurs, que pour éclairer les consciences innocentes sur ce qu'il faut faire contre le Turc...»

« Nous avons appris hier que le Turc est parti de Vienne pour la Hongrie, par un grand miracle de Dieu. Car après avoir livré inutilement le vingtième assaut, il a ouvert la brèche par une mine en trois endroits. Mais rien n'a pu ramener son armée à l'attaque, Dieu l'avait frappée de terreur; ils aimaient mieux se laisser égorger par leurs chefs que de tenter ce dernier assaut. On croit qu'il s'est retiré ainsi de peur des bombardes et de notre future armée; d'autres en jugent autrement. Dieu a manifestement combattu pour nous cette année. Le Turc a perdu vingt-six mille hommes, et il a péri trois mille des nôtres dans les sorties. J'ai voulu te communiquer ces nouvelles, afin que nous rendions grâces et que nous priions ensemble. Car le Turc, devenu notre voisin, ne nous laissera pas éternellement la paix. » (27 octobre 1529.)

L'Allemagne était sauvée, mais le protestantisme allemand n'en était que plus en péril. L'irritation des deux partis avait été portée au comble par un événement antérieur à l'invasion de Soliman. Si l'on en croit le biographe catholique de Luther, Cochlæus, que nous avons déjà cité, le chancelier du duc George, Otto Pack, supposa une ligue des princes catholiques contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse; il apposa à ce prétendu projet le sceau du duc George, puis livra ces fausses lettres au landgrave qui, se croyant menacé, leva une armée et s'unit étroitement à l'électeur.

Les catholiques et surtout le duc George se défendirent vivement d'avoir jamais songé à menacer l'indépendance religieuse des princes luthériens; ils rejetèrent tout sur le chancelier qui n'avait fait peut-être que divulguer les secrets desseins de son maître. « Le docteur Pack, captif volontaire du landgrave, à ce que je pense, est jusqu'à présent accusé d'avoir formé cette alliance des princes. Il prétend se tirer d'affaire à son honneur, et fasse Dieu que cette trame retombe sur la tête du rustre qui en est, je crois, l'auteur, sur celle de notre grand adversaire, tu sais de qui je parle (le duc George de Saxe). » (14 juillet 1528.)

« Cette ligue des princes impies, qu'ils nient cependant, tu vois quels troubles elle a excités; pour moi, je prends la froide excuse du duc George pour un aveu. Dieu confondra ce fou enragé, ce Moab qui dresse sa superbe au-dessus de ses forces. Nous prierons contre ces homicides; assez d'indulgence. S'ils ourdissent encore quelque projet, nous invo-

querons Dieu, puis nous appellerons les princes pour qu'ils soient perdus sans miséricorde. »

Bien que tous les princes eussent déclaré ces lettres fausses, les évêques de Mayence, Bamberg, etc., furent tenus de payer cent mille écus d'or, comme indemnité des armements qu'avaient faits les princes luthériens. Ceux-ci ne demandaient pas mieux que de commencer la guerre. Ils se comptaient et sentaient leurs forces. Le grand maître de l'ordre Teutonique avait sécularisé la Prusse, les ducs de Mecklembourg et de Brunswick, encouragés par ce grand événement, avaient appelé des prédicateurs luthériens (1525). La Réforme dominait dans le nord de l'Allemagne. En Suisse et sur le Rhin, les Zwingliens, chaque jour plus nombreux, cherchaient à se rapprocher de Luther. Enfin au sud et à l'est, les Turcs, maîtres de Bude et de la Hongrie, menaçaient toujours l'Autriche et tenaient en échec l'Empereur. A son défaut, le duc George de Saxe et les puissants évêques du nord s'étaient constitués les adversaires de la Réforme. Une violente polémique s'était engagée depuis longtemps entre ce prince et Luther. Le duc écrivait à celui-ci : « Tu crains que nous n'ayons commerce avec les hypocrites, la présente te fera voir ce qui en est. Si nous dissimulons dans cette lettre, tu pourras dire de nous tout ce que tu voudras ; sinon, il faudra chercher les hypocrites là où l'on t'appelle un prophète, un Daniel, l'apôtre de l'Allemagne, l'évangéliste... Tu t'imagines peut-être que tu es envoyé de Dieu vers nous, comme ces prophètes à qui Dieu donna mission de convertir les princes et les puissants. Moïse fut envoyé à Pharaon, Samuel à Saül, Nathan à David, Isaïe à Ézéchias, saint Jean-Baptiste à Hérode, nous le savons. Mais parmi tous ces prophètes nous ne trouvons pas un seul apostat. Ils ont tous été gens constants dans leur doctrine, hommes sincères et pieux, sans orgueil, sans avarice, amis de la chasteté...

» Nous ne faisons pas non plus grand cas de tes prières ni de celles des tiens ; nous savons que Dieu hait l'assemblée de tes apostats... Dieu a puni par nous Münzer de sa perversité ; il pourra bien en faire autant de Luther, et nous ne refuserons pas d'être encore en ceci son indigne instrument...

» Non, reviens plutôt, Luther, ne te laisse pas mener plus longtemps par l'esprit qui séduisit l'apostat Sergius : l'Église chrétienne ne ferme pas son sein au pécheur repentant... Si c'est l'orgueil qui t'a perdu, regarde ce fier manichéen, saint Augustin, ton maître, dont tu as juré d'observer la règle : reviens comme lui, reviens à ta fidélité et à tes serments, sois comme lui une lumière de la chrétienté... Voilà les conseils que nous avons à te donner pour le nouvel an. Si tu t'y conformes, tu en seras éternellement récompensé de Dieu et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir la grâce de l'Empereur. » (28 décembre 1525.)

Mémoire de Luther contre le duc George qui avait intercepté une de ses lettres, 1529... « Quant aux belles dénominations que le duc George me donne, misérable, scélérat, parjure et sans honneur, je n'ai qu'à l'en remercier ; ce sont là les émeraudes, les rubis et les diamants dont les princes doivent m'orner en retour de l'honneur et de la puissance que l'autorité temporelle tire de la restauration de l'Évangile...

» ... Ne dirait-on pas que le duc George ne connaît pas de supérieur ? Moi, hobereau des hobereaux, dit-il, je suis seul maître et prince, je suis au-dessus de tous les princes de l'Allemagne, au-dessus de l'Empire, de ses lois et de ses usages. C'est moi que l'on doit craindre, à moi seul que l'on doit obéir ; ma volonté doit faire loi en dépit de quiconque pensera et parlera autrement. — Amis, où s'arrêtera la superbe de ce Moab ? Il ne lui reste plus qu'à escalader le ciel, à espionner, punir les lettres et les pensées jusque dans le sanctuaire de Dieu même. Voilà notre petit prince, et avec cela il veut être glorifié, respecté, adoré ! à la bonne heure, grand merci ! »

En 1529, l'année même du traité de Cambrai et du siége de Vienne par Soliman, l'Empereur avait convoqué une diète à Spire. (15 mars.) On y décida que les états de l'Empire devaient continuer d'obéir au décret lancé contre Luther en 1524, et que toute innovation demeurerait interdite jusqu'à la convocation d'un concile général. C'est alors que le parti de la Réforme éclata. L'électeur de Saxe, le margrave de Brandebourg, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, le prince d'Anhalt, et avec eux les députés de quatorze villes impériales, firent contre le décret de la diète une protestation solennelle, le déclarant injuste et impie. Ils en gardèrent le nom de *protestants.*

Le landgrave de Hesse sentait la nécessité de réunir toutes les sectes dissidentes pour en former un parti redoutable aux catholiques de l'Allemagne ; il essaya de réconcilier Luther avec les sacramentaires. Luther prévoyait bien l'inutilité de cette tentative.

« Le landgrave de Hesse nous a convoqués à Marbourg pour la Saint-Michel, afin de tenter un accord entre nous et les sacramentaires... Je n'en attendais rien de bon ; tout est plein d'embûches, je le vois bien. Je crains que la victoire ne leur reste comme au siècle d'Arius. On a toujours vu de pareilles assemblées être plus nuisibles qu'utiles... Ce jeune homme de Hesse est inquiet et plein de pensées qui fermentent. Le Seigneur nous a sauvés,

dans ces deux dernières années, de deux grands incendies qui auraient embrasé toute l'Allemagne.» (2 août 1529.)

« Nous avons reçu du landgrave une magnifique et splendide hospitalité. Il y avait là OEcolampade, Zwingli, Bucer, etc. Tous demandaient la paix avec une humilité extraordinaire. La conférence a duré deux jours; j'ai répondu à OEcolampade et à Zwingli en leur opposant ce passage : *Hoc est corpus meum;* j'ai réfuté toutes leurs objections. En somme, ce sont des gens ignorants et incapables de soutenir une discussion.» (12 octobre 1529.)

«Je me réjouis, mon cher Amsdorf, de te voir te réjouir de notre synode de Marbourg; la chose est petite en apparence, mais au fond très-importante. Les prières des gens pieux ont fait que nous les voyons confondus, morfondus, humiliés.»

«Toute l'argumentation de Zwingli se réduisait à ceci : que le corps ne peut être sans lieu ni dimension. OEcolampade soutenait que les Pères appelaient le pain un signe, que ce n'était donc pas le corps même... Ils nous suppliaient de leur donner le nom de frères. Zwingli le demandait au landgrave en pleurant. Il n'y a aucun lieu sur la terre, disait-il, où j'aimerais mieux passer ma vie qu'à Wittemberg... Nous ne leur avons pas accordé ce nom de frères, mais seulement ce que la charité nous oblige à donner même à nos ennemis... Ils se sont en tout point conduits avec une incroyable humilité et douceur. C'était, comme il est visible aujourd'hui, pour nous amener à une feinte concorde, pour nous faire les partisans, les patrons de leurs erreurs... O rusé Satan! mais Christ qui nous a sauvés est plus habile que toi. Je ne m'étonne plus maintenant de leurs impudents mensonges. Je vois qu'ils ne peuvent faire autrement, et je me glorifie de leur chute.» (1er juin 1530.)

Cette guerre théologique de l'Allemagne remplit les intermèdes de la grande guerre européenne que Charles-Quint soutenait contre François Ier et contre les Turcs. Mais dans les crises les plus violentes de celle-ci, l'autre se ralentit à peine. C'est un imposant spectacle que celui de l'Allemagne absorbée dans la pensée religieuse, et près d'oublier la ruine prochaine dont semblaient la menacer les plus formidables ennemis. Pendant que les Turcs franchissaient toutes les anciennes barrières et que Soliman répandait ses Tartares au delà de Vienne, l'Allemagne disputait sur la transsubstantiation et sur le libre arbitre. Ses guerriers les plus illustres siégaient dans les diètes et interrogeaient les docteurs. Tel était le flegme intrépide de cette grande nation, telle sa confiance dans sa force et dans sa masse.

La guerre des Turcs et celle des Français, la prise de Rome et la défense de Vienne, occupaient tellement Charles-Quint et Ferdinand, que les protestants avaient obtenu la tolérance jusqu'au prochain concile. Mais en 1530, Charles-Quint, voyant la France abattue, l'Italie asservie, Soliman repoussé, entreprit de juger le grand procès de la Réforme. Les deux partis comparurent à Augsbourg. Les sectateurs de Luther, désignés par le nom général de *protestants*, voulurent se distinguer de tous les autres ennemis de Rome, dont les excès auraient calomnié leur cause, des zwingliens républicains de la Suisse, odieux aux princes et à la noblesse, des anabaptistes surtout, proscrits comme ennemis de l'ordre et de la société. Luther, sur qui pesait encore la sentence prononcée à Worms, qui le déclarait hérétique, ne put s'y rendre; il fut remplacé par le savant et pacifique Melanchton, esprit doux et timide comme Érasme, dont il restait l'ami malgré Luther.

L'électeur amena du moins celui-ci le plus près possible d'Augsbourg, dans la forteresse de Cobourg. De là Luther pouvait entretenir avec les ministres protestants une active et facile correspondance. Le 22 avril il écrit à Melanchton : «Je suis enfin arrivé à mon Sinaï, cher Philippe, mais de ce Sinaï je ferai une Sion, et j'y élèverai trois tabernacles, l'un au psalmiste, l'autre aux prophètes, l'autre enfin à Ésope (dont il traduisait alors les fables). Rien ne manque pour que ma solitude soit complète. J'ai une vaste maison, qui domine le château, et les clefs de toutes les chambres. A peine y a-t-il trente personnes dans toute la forteresse, encore douze sont des veilleurs de nuit, et deux autres des sentinelles toujours postées sur les tours.» (22 avril.)

A Spalatin (9 mai) : «Vous allez à Augsbourg, sans avoir pris les auspices, et ne sachant quand ils vous permettront de commencer. Moi, je suis déjà au milieu des comices, en présence de magnanimes souverains, devant des rois, des ducs, des grands, des nobles, qui confèrent avec gravité sur les affaires de l'État, et d'une voix infatigable remplissent l'air de leurs décrets et de leurs prédications. Ils ne siégent point enfermés dans ces antres et ces royales cavernes que vous appelez des palais, mais sous le soleil; ils ont le ciel pour tente, pour tapis riche et varié, la verdure des arbres sous lesquels ils sont en liberté; pour enceinte, la terre jusqu'à ses dernières limites. Ce luxe stupide de l'or et de la soie leur fait horreur; tous, ils ont mêmes couleurs, même visage. Ils sont tous également noirs, tous font la même musique, et dans ce chant sur une seule note, l'on n'entend que l'agréable dissonance de la voix des jeunes se

mêlant à celle des vieux. Nulle part je n'ai vu ni entendu parler de leur empereur; ils méprisent souverainement ce quadrupède qui sert à nos chevaliers; ils ont quelque chose de meilleur, avec quoi ils peuvent se moquer de la furie des canons. Autant que j'ai pu comprendre leurs décrets, grâce à un interprète, ils ont décidé, à l'unanimité, de faire la guerre, pendant toute cette année, à l'orge, au blé et à la farine, enfin à ce qu'il y a de mieux parmi les fruits et les graines. Et il est à craindre qu'ils ne soient presque partout vainqueurs, car c'est une race de guerriers adroits et rusés, également habiles à butiner par force ou surprise. Moi, oisif spectateur, j'ai assisté avec grande satisfaction à leurs comices. L'espoir où je suis des victoires que leur courage leur donnera sur le blé et l'orge, ou sur tout autre ennemi, m'a rendu le fidèle et sincère ami de ces *patres patriæ*, de ces sauveurs de la république. Et si par des vœux je puis les servir, je demande au ciel que délivrés de l'odieux nom de corbeaux, etc. Tout cela n'est qu'une plaisanterie, mais une plaisanterie sérieuse et nécessaire pour repousser les pensées qui m'accablent, si toutefois elle les repousse. » (9 mai.)

« Les nobles seigneurs qui forment nos comices courent ou plutôt naviguent à travers les airs. Le matin, de bonne heure, ils s'en vont en guerre, armés de leurs becs invincibles, et tandis qu'ils pillent, ravagent et dévorent, je suis délivré pour quelque temps de leurs éternels chants de victoire. Le soir, ils reviennent triomphants; la fatigue ferme leurs yeux, mais leur sommeil est doux et léger comme celui d'un vainqueur. Il y a quelques jours j'ai pénétré dans leur palais pour voir la pompe de leur empire. Les malheureux eurent grand'peur; ils s'imaginaient que je venais détruire leur industrie. Ce fut un bruit, une frayeur, des visages consternés !!! Quand je vis que moi seul je faisais trembler tant d'Achilles et d'Hectors, je battis des mains, je jetai mon chapeau en l'air, pensant que j'étais bien assez vengé si je pouvais me moquer d'eux. Tout ceci n'est point un simple jeu, c'est une allégorie, un présage de ce qui arrivera. Ainsi devant la parole de Dieu l'on verra trembler toutes ces harpies qui sont maintenant à Augsbourg, criant et romanisant. » (19 juin.)

Melanchton transformé à Augsbourg en chef de parti, ayant à batailler chaque jour avec les légats, les princes, l'Empereur, se trouvait fort mal de cette vie active qu'on lui avait imposée. Plusieurs fois il fit part de ses peines à Luther, qui, pour toute consolation, le tançait rudement :

« Vous me parlez de vos travaux, de vos périls, de vos larmes, et moi suis-je donc assis sur des roses? est-ce que je ne porte pas une part de votre fardeau? Ah! plût au ciel que ma cause fût telle qu'elle permît les larmes! » (29 juin 1530.)

« Dieu récompense selon ses œuvres le tyran de Salzbourg qui te fait tant de mal! Il méritait de toi une autre réponse, telle que je la lui aurais faite peut-être, telle qu'il n'en a jamais entendu de semblable. Il faudra qu'ils entendent, je le crains, cette parole de Jules César : *Ils l'ont voulu*...

» Tout ce que j'écris est inutile, parce que tu veux, selon ta philosophie, gouverner toutes ces choses avec ta raison, c'est-à-dire déraisonner avec la raison. Va, continue de te tuer à cette chose, sans voir que ta main ni ton esprit ne peuvent la saisir, qu'elle ne veut pas de tes soins. » (30 juin 1530.)

« Dieu a mis cette cause dans un certain lieu que ne connaissait point ta rhétorique ni ta philosophie. Ce lieu, on l'appelle la foi; là toutes choses sont inaccessibles à la vue; quiconque veut les rendre visibles, apparentes et compréhensibles, celui-là ne gagne pour prix de son travail que des peines et des larmes, comme tu en as gagné. Dieu a dit qu'il habitait dans les nues, qu'il était assis dans les ténèbres. Si Moïse avait cherché moyen d'éviter l'armée de Pharaon, Israël serait peut-être encore en Égypte... Si nous n'avons pas la foi, pourquoi ne pas chercher consolation dans la foi d'autrui : car il y en a nécessairement qui croient, si nous ne croyons pas? Ou bien, faut-il dire que le Christ nous a abandonnés, avant la consommation des siècles? S'il n'est pas avec nous, où est-il en ce monde, je vous le demande? Si nous ne sommes point l'Église ou une partie de l'Église, où est l'Église? Est-ce Ferdinand, le duc de Bavière, le pape, le Turc et leurs semblables? Si nous n'avons la parole de Dieu, qui donc l'aura? Toi, tu ne comprends point toutes ces choses; car Satan te travaille et te rend faible. Puisse le Christ te guérir! c'est ma sincère et continuelle prière. » (29 juin.)

« Ma santé est faible... Mais je méprise cet ange de Satan qui vient souffleter ma chair. Si je ne puis lire ni écrire, au moins je puis penser et prier, et même me quereller avec le diable; ensuite dormir, paresser, jouer et chanter. Quant à toi, mon cher Philippe, ne te macère point pour cette affaire qui n'est point en ta main, mais en celle d'Un plus puissant à qui personne ne pourra l'enlever. » (31 juillet.)

Melanchton croyait qu'il était possible de rapprocher les deux partis; Luther comprit de bonne heure qu'ils étaient irréconciliables. Dans le commencement de la Réforme, il avait souvent réclamé les conférences et les disputes publiques; il lui fallait alors tout tenter, avant d'abandonner l'espérance de conserver l'unité chrétienne; mais

sur la fin de sa vie, dès le temps même de la diète d'Augsbourg, il se prononçait contre tous ces combats de parole, où le vaincu ne veut jamais avouer sa défaite.

(26 août 1530.) « Je suis contre toute tentative faite pour accorder les deux doctrines ; car c'est chose impossible, à moins que le pape ne veuille abolir sa papauté. C'est assez pour nous d'avoir rendu raison de notre croyance et de demander la paix. Pourquoi espérer de les convertir à la vérité? »

A Spalatin. (26 août 1530.) « J'apprends que vous avez entrepris une œuvre admirable, de mettre d'accord Luther et le pape. Mais le pape ne le veut pas, et Luther s'y refuse ; prenez garde d'y perdre votre temps et vos peines. Si vous en venez à bout, pour suivre votre exemple, je vous promets de réconcilier Christ et Bélial. »

Dans une lettre du 21 juillet, il écrivait à Melanchton : « Vous verrez si j'étais un vrai prophète quand je répétais sans cesse qu'il n'y avait point d'accord possible entre les deux doctrines, et que ce serait assez pour nous d'obtenir la paix publique. »

Ces prophéties ne furent pas écoutées ; les conférences eurent lieu, et l'on demanda aux protestants une profession de foi. Melanchton la rédigea, en prenant l'avis de Luther sur les points les plus importants.

A Melanchton. « J'ai reçu votre apologie, et je m'étonne que vous me demandiez ce qu'il faut céder aux papistes. Pour ce qui est du prince, et de ce qu'il faut lui accorder si quelque danger le menace, c'est une autre question. Quant à moi, il a été fait dans cette apologie plus de concessions qu'il n'était convenable ; et s'ils les rejettent, je ne vois pas que je puisse aller plus loin, à moins que leurs raisons et leurs livres ne me paraissent meilleurs qu'ils ne m'ont semblé jusqu'à cette heure. J'emploie les jours et les nuits à cette affaire, réfléchissant, interprétant, discutant, parcourant toute l'Écriture ; chaque jour augmente ma certitude et me confirme dans ma doctrine. »

(20 septembre 1530.) « Nos adversaires ne nous cèdent pas un poil ; et nous, il ne faut pas seulement que nous leur cédions le canon, les messes, la communion sous une espèce, la juridiction accoutumée ; mais encore il faudrait avouer que leurs doctrines, leurs persécutions, tout ce qu'ils ont fait ou pensé, a été juste et légitime, et que c'est à tort que nous les avons accusés. C'est-à-dire qu'ils veulent que notre propre témoignage les justifie et nous condamne. Ce n'est pas là simplement nous rétracter, mais nous maudire trois fois nous-mêmes. »

« ... Je n'aime pas que dans cette cause vous vous appuyiez de mes opinions. Je ne veux être ni paraître votre chef ; quand même l'on interpréterait cela à bien, je ne veux pas de ce nom. Si ce n'est point votre propre cause, je ne veux pas qu'on dise que c'est la mienne, et que je vous l'ai imposée. Je la défendrai moi-même, s'il n'y a que moi qui la soutienne. »

Deux jours avant, il avait écrit à Melanchton : « Si j'apprends que les choses vont mal de votre côté, j'aurai peine à m'empêcher d'aller voir cette formidable rangée des dents de Satan. » Et quelque temps après : « J'aurais voulu être la victime sacrifiée par ce dernier concile, comme Jean Huss a été à Constance celle du dernier jour de la fortune papale. » (21 juillet 1530.)

La profession de foi des protestants fut présentée à la diète et « lue par ordre de César devant tout l'Empire, c'est-à-dire devant tous les princes et les états de l'Empire. C'est une grande joie pour moi d'avoir vécu jusqu'à cette heure, que je voie Christ prêché par ses confesseurs devant une telle assemblée, et dans une si belle confession. » (6 juillet.)

Cette confession était signée de cinq électeurs, trente princes ecclésiastiques, vingt-trois princes séculiers, vingt-deux abbés, trente-deux comtes et barons, trente-neuf ville libres et impériales. « Le prince électeur de Saxe, le margrave George de Brandebourg, Jean-Frédéric le Jeune, landgrave de Hesse ; Ernest et François, ducs de Lunebourg ; le prince Wolfgang de Anhalt ; les villes de Nuremberg et de Reutlingen, ont signé la confession... Beaucoup d'évêques inclinent à la paix, sans s'inquiéter des sophismes d'Eck et de Faber. L'archevêque de Mayence est très-porté pour la paix ; de même le duc Henri de Brunswick, qui a invité familièrement Melanchton à dîner, l'assurant qu'il ne pouvait nier les articles touchant les deux espèces, le mariage des prêtres, et l'inutilité d'établir des différences entre les choses qui servent à la nourriture. Les nôtres avouent que personne ne s'est montré plus conciliant, dans toutes les conférences, que l'Empereur. Il a reçu notre prince non-seulement avec bonté, mais avec respect. » (6 juillet.)

L'évêque d'Augsbourg, le confesseur même de Charles-Quint, étaient favorablement disposés pour les luthériens. L'Espagnol disait à Melanchton qu'il s'étonnait qu'en Allemagne on contestât la doctrine de Luther sur la foi, que lui il avait toujours pensé de même sur ce point. (Relation de Spalatin sur la diète d'Augsbourg.)

Quoi qu'en dise ici Luther des douces dispositions de Charles-Quint, il termina les discussions en sommant les réformés de renoncer à leurs erreurs sous peine d'être mis au ban de l'Empire. Il

sembla même prêt à employer la violence et fit un instant fermer les portes d'Augsbourg.

« Si l'Empereur veut faire un édit, qu'il le fasse; après Worms aussi il en fit un. Écoutons l'Empereur puisqu'il est l'Empereur, rien de plus. Que nous importe ce rustre qui veut se poser comme Empereur (il parle du duc George)? » (15 juillet 1530.)

« Notre cause se défendra mieux de la violence et des menaces, que de ces ruses sataniques que j'ai craintes, surtout jusqu'à ce jour... Qu'ils nous rendent Léonard Keiser et tant d'autres, qu'ils ont si injustement fait mourir.. Qu'ils nous rendent tant d'âmes perdues par leur doctrine impie; qu'ils rendent toutes ces richesses qu'ils ont prises avec leurs trompeuses indulgences et leurs fraudes de toute espèce. Qu'ils rendent à Dieu sa gloire violée par tant de blasphèmes; qu'ils rétablissent, dans les personnes et dans les mœurs, la pureté ecclésiastique, si honteusement souillée. Que dirais-je encore? Alors nous aussi nous pourrions parler *de possessorio*. » (13 juillet.)

« L'Empereur va ordonner simplement que toutes choses soient rétablies en leur état, que le règne du pape recommence, ce qui excitera, je le crains, de grands troubles pour la ruine des prêtres et des clercs. Les villes les plus puissantes, Nuremberg, Ulm, Augsbourg, Francfort, Strasbourg et douze autres, rejettent ouvertement le décret impérial, et font cause commune avec nos princes. Tu as entendu parler de l'inondation de Rome, de celle de Flandre et de Brabant. Ce sont des signes envoyés de Dieu, mais les impies ne peuvent les comprendre. Tu sais encore la vision des moines de Spire. Brentius m'écrit qu'à Bade on a vu dans les airs une armée nombreuse, et sur le flanc de cette armée un soldat qui brandissait une lance d'un air triomphant, et qui passa la montagne voisine et le Rhin. » (5 décembre.)

La diète fut à peine dissoute, que les princes protestants se rassemblèrent à Smalkalde et y conclurent une ligue défensive, par laquelle ils devaient former un même corps (31 décembre.) Ils protestèrent contre l'élection de Ferdinand au titre de roi des Romains. On se prépara à combattre; les contingents furent fixés : on s'adressa aux rois de France, d'Angleterre et de Danemark. Luther fut accusé d'avoir poussé les protestants à prendre cette attitude hostile.

« Je n'ai point conseillé, comme on l'a dit, la résistance à l'Empereur. Voici mon avis comme théologien : Si les juristes montrent par leurs lois que cela est permis, moi je leur permettrai de suivre leurs lois. Si l'Empereur a établi dans ses lois qu'en pareil cas on peut lui résister, qu'il souffre de la loi que lui-même a faite... Le prince est une personne politique; s'il agit comme prince, il n'agit pas comme chrétien, car le chrétien n'est ni prince, ni homme, ni femme, ni aucune personne de ce monde. Si donc il est permis au prince, comme prince, de résister à César, qu'il le fasse selon son jugement et sa conscience. Quant au chrétien, rien ne lui est permis; il est mort au monde. » (15 janvier 1531.)

En 1531, Luther écrit un mémoire contre un petit livre anonyme imprimé à Dresde, dans lequel on reprochait aux protestants de s'armer en secret et de vouloir surprendre les catholiques, pendant que ceux-ci ne songeaient, disait-on, qu'à la paix et à la concorde.

«... On cache soigneusement d'où ce livre vient, personne ne doit le savoir. Eh bien! je le veux donc ignorer aussi. Je veux avoir le rhume pour cette fois et ne pas *sentir* le maladroit pédant. Cependant j'essayerai toujours mon savoir-faire et je frapperai hardiment sur le sac; si les coups tombent sur l'âne qui s'y trouve, ce ne sera pas ma faute; ce n'est pas à lui, c'est au sac que j'en voulais.

» Qu'il soit vrai ou non que les luthériens se préparent et se rassemblent, cela ne me regarde pas, ce n'est pas moi qui le leur ai ordonné ni conseillé; je ne sais pas ce qu'ils font ou ce qu'ils ne font pas; mais puisque les papistes annoncent par ce livre qu'ils croient à ces armements, j'accueille ce bruit avec plaisir et je me réjouis de leurs illusions et de leurs alarmes; j'augmenterais même volontiers ces illusions, si je le pouvais, rien que pour les faire mourir de peur. Si Caïn tue Abel, si Anne et Caïphe persécutent Jésus, il est juste qu'ils en soient punis. Qu'ils vivent dans les transes, qu'ils tremblent au bruit d'une feuille, qu'ils voient partout le fantôme de l'insurrection et de la mort, rien de plus équitable.

» ... N'est-il pas vrai, imposteurs, que lorsqu'à Augsbourg les nôtres présentèrent leur confession de foi, un papiste a dit : Ils nous donnent là un livre écrit avec de l'encre; je voudrais, moi, qu'on leur répondît avec du sang?

» N'est-il pas vrai que l'électeur de Brandebourg et le duc George de Saxe, ont promis à l'Empereur de fournir cinq mille chevaux contre les luthériens?

» N'est-il pas vrai qu'un grand nombre de prêtres et de seigneurs ont parié qu'avant la Saint-Michel c'en serait fait de tous les luthériens?

» N'est-il pas vrai que l'électeur de Brandebourg a déclaré publiquement que l'Empereur et tout l'Empire s'emploieraient corps et biens pour arriver à ce but?...

» Croyez-vous que l'on ne connaisse pas votre édit? que l'on ignore que par cet édit toutes les

épées de l'Empire sont aiguisées et dégaînées, toutes les arquebuses chargées, toute la cavalerie lancée, pour fondre sur l'électeur de Saxe et son parti, pour tout mettre à feu et à sang, tout remplir de pleurs et de désolation? voilà votre édit, voilà vos entreprises meurtrières scellées de votre sceau et de vos armes, et vous voulez que l'on appelle cela de la paix, vous osez accuser les luthériens de troubler le bon accord? O impudence, ô hypocrisie sans bornes!... Mais je vous entends : vous voudriez que les nôtres ne s'apprêtassent point à la guerre dont leurs ennemis mortels les menacent depuis longtemps, mais qu'ils se laissassent égorger sans crier ni se défendre, comme des brebis à l'abattoir. Grand merci, mes bonnes gens! Moi, prédicateur, je dois endurer cela, je le sais bien, et ceux à qui cette grâce est donnée doivent l'endurer également. Mais que tous les autres en feront de même, je ne puis le garantir aux tyrans. Si je donnais publiquement ce conseil aux nôtres, les tyrans s'en prévaudraient, et je ne veux point leur ôter la peur qu'ils ont de notre résistance. Ont-ils envie de gagner leurs éperons en nous massacrant? qu'ils les gagnent donc avec péril comme il convient à de braves chevaliers. Égorgeurs de leur métier, qu'ils s'attendent du moins à être reçus comme des égorgeurs...

» ... Que l'on m'accuse, ou non, d'être trop violent, je ne m'en soucie plus. Je veux que ce soit ma gloire et mon honneur désormais, que l'on dise de moi comme je tempête et sévis contre les papistes. Voilà plus de dix ans que je m'humilie et que je donne de bonnes paroles. A quoi tant de supplications ont-elles servi? A empirer le mal. Ces rustres n'en sont que plus fiers. — Eh bien! puisqu'ils sont incorrigibles, puisqu'il n'y a plus espoir d'ébranler leurs infernales résolutions par la bonté, je romps avec eux, je poursuivrai de mes imprécations, sans fin ni repos, jusqu'à ma tombe. Ils n'auront plus jamais une bonne parole de moi; je veux qu'on les enterre au bruit de mes foudres et de mes éclairs.

» Je ne puis plus prier sans maudire. Si je dis : *Que ton nom soit sanctifié*, il faut que j'ajoute : Maudit soit le nom des papistes et de tous ceux qui te blasphèment! Si je dis : *Que ton royaume arrive*, je dois ajouter : Maudits soient la papauté et tous les royaumes qui sont opposés au tien! Si je dis : *Que ta volonté soit faite*, je dis encore : Maudits soient et périssent les desseins des papistes et de tous ceux qui te combattent!... Ainsi je prie ardemment tous les jours, et avec moi tous les fidèles de Jésus-Christ... Cependant je garde encore à tout le monde un cœur bon et aimant, et mes plus grands ennemis eux-mêmes le savent bien.

» Souvent la nuit, quand je ne puis dormir, je cherche dans mon lit, avec douleur et anxiété, comment on pourrait encore déterminer les papistes à la pénitence avant le jugement terrible qui les menace. Mais il semble que cela ne doit pas être. Ils repoussent toute pénitence et demandent à grands cris notre sang. L'évêque de Saltzbourg a dit à maître Philippe, à la diète d'Augsbourg : « Pourquoi disputer si longtemps? Nous savons bien que vous avez raison. » Et un autre jour : « Vous ne voulez pas céder, nous non plus, il faut donc qu'un parti extermine l'autre. Vous êtes le petit et nous le grand : nous verrons qui aura le dessus. » Jamais je n'aurais cru qu'on pût dire de telles paroles. »

CHAPITRE II.

1534-1536.

ANABAPTISTES DE MUNSTER.

Pendant que les deux grandes ligues des princes sont en présence, et semblent se défier, un tiers s'élève entre deux, pour l'effroi commun des deux partis. Cette fois, c'est encore le peuple, comme dans la guerre des paysans, mais un peuple organisé, maître d'une riche cité. La *jaquerie* du Nord, plus systématique que celle du Midi, produit l'idéal de la démagogie allemande du seizième siècle, une royauté biblique, un David populaire, un Messie artisan. Le mystique compagnonnage allemand intronise un tailleur.

L'entreprise du tailleur fut hardie, mais non absurde. L'anabaptisme avait de grandes forces. Il n'éclata que dans Munster; mais il était répandu dans la Westphalie, dans le Brabant, la Gueldre, la Hollande, la Frise, et tout le littoral de la Baltique jusqu'en Livonie.

Les anabaptistes formulèrent la malédiction que les paysans vaincus avait jetée sur Luther. Ils détestèrent en lui l'ami de la noblesse, le soutien de l'autorité civile, le *remora* de la Réforme. « Quatre prophètes, deux vrais et deux faux; les vrais sont David et Jean de Leyde; les faux, le pape et Luther, mais Luther est pire que le pape. »

Comment l'Évangile a d'abord pris naissance à Munster, et comment il y a fini après la destruction des anabaptistes. Histoire véritable et bien digne d'être lue et conservée dans la mémoire (car l'esprit des anabaptistes de Munster vit encore), décrite par Henricus Dorpius de cette ville. Nous nous contenterons de donner un extrait de ce prolixe récit :

La Réforme commença à Munster en 1532, par Rothmann, prédicateur luthérien ou zwinglien. Elle y eut un si grand succès, que l'évêque, cédant à l'intercession du landgrave de Hesse, accorda aux évangéliques six de ses églises. Plus tard, un garçon tailleur, Jean de Leyde, y apporta la doctrine des anabaptistes, et la propagea dans quelques familles. Il fut aidé dans son œuvre par un prédicateur nommé Hermann Stapraeda, de Moersa, anabaptiste comme lui. Bientôt leurs assemblées secrètes devinrent si nombreuses, que les catholiques et les réformés en furent également alarmés, et chassèrent les anabaptistes de la ville. Mais ceux-ci revinrent plus hardis; ils intimidèrent le conseil, et l'obligèrent de fixer un jour où il y aurait discussion publique dans la maison commune, sur le baptême des enfants. Dans cette discussion, le pasteur Rothmann passa du côté des anabaptistes, et devint lui-même un de leurs chefs... Un jour, un autre de leurs prédicateurs se met à courir dans les rues, en criant : « Faites pénitence, faites pénitence, amendez-vous, faites-vous baptiser, ou Dieu va vous punir! » Soit crainte, soit zèle religieux, beaucoup de gens qui entendirent ces cris se hâtèrent de demander le baptême. Alors les anabaptistes remplissent le marché en criant : « Sus aux païens qui ne veulent pas du baptême! » Ils s'emparent des canons, des munitions, de la maison de ville, et maltraitent les catholiques et les luthériens qu'ils rencontrent. Ceux-ci se forment en nombre et attaquent les anabaptistes à leur tour. Après divers combats sans résultat, les deux partis éprouvèrent le besoin de se rapprocher, et convinrent que chacun serait libre de professer sa croyance. Mais les anabaptistes n'observèrent point ce traité; ils écrivirent sous main à tous ceux de leur secte qui étaient dans les villes voisines, pour les faire venir à Munster. « Quittez ce que vous avez, écrivaient-ils; maisons, femmes, enfants, laissez tout pour venir à nous. Tout ce que vous aurez abandonné, vous sera rendu au décuple... » Quand les riches s'aperçurent que la ville se remplissait d'étrangers, ils en sortirent comme ils purent, n'y laissant de leur parti que les gens du bas peuple. (Carême de l'année 1534.)

Les anabaptistes, enhardis par leur départ et par les renforts qui leur étaient arrivés, déposèrent aussitôt le conseil de ville qui était luthérien, et en composèrent un d'hommes de leur parti.

Quelques jours plus tard, ils pillèrent les églises et les couvents, et coururent la ville en tumulte, armés de hallebardes, d'arquebuses et de bâtons, criant comme des furieux : « Faites pénitence, faites pénitence! » et après : « Hors la ville, impies! hors la ville, ou l'on vous assomme! » Ainsi ils chassèrent sans pitié tous ceux qui n'étaient pas des leurs. Ni vieillard, ni femme enceinte, ne fut excepté. Un grand nombre de ces pauvres fugitifs tombèrent entre les mains de l'évêque, qui se préparait à assiéger la ville. Sans avoir égard à ce qu'ils n'étaient point du parti des anabaptistes, il les fit emprisonner; beaucoup d'entre eux furent même cruellement mis à mort.

Les anabaptistes étant maîtres de la ville, leur prophète suprême, Jean de Matthiesen, ordonna que tout le monde mît son avoir en commun, sans rien céler, sous peine de la vie. Le peuple eut peur et obéit. Les biens des fugitifs furent saisis de même. Ce prophète décida encore que l'on ne garderait aucun autre livre que la Bible et le Nouveau Testament. Tous les autres qu'on put trouver furent brûlés dans la cour de la cathédrale. Ainsi le voulait le Père du ciel, disait le prophète. On en brûla au moins pour vingt mille florins.

Un maréchal ferrant ayant parlé injurieusement des prophètes, toute la commune est assemblée sur le marché, et Jean Matthiesen le tue d'un coup de feu. Peu après, ce prophète court tout seul hors la ville, une hallebarde à la main, criant que le Père lui a ordonné de repousser les ennemis. Il avait à peine passé la porte qu'il fut tué.

Jean de Leyde lui succéda comme prophète suprême, et il épousa sa veuve. Il releva le courage du peuple abattu par la mort de son prédécesseur. A la Pentecôte, l'évêque fit donner l'assaut, mais il fut repoussé avec grande perte. Jean de Leyde nomma douze fidèles (parmi lesquels se trouvaient trois nobles) pour être les anciens dans Israël... Il déclara aussi que Dieu lui avait révélé des doctrines nouvelles sur le mariage; il discuta avec les prédicateurs, qui, enfin, se rangèrent à son avis et prêchèrent trois jours de suite sur la pluralité des femmes. Un assez grand nombre d'habitants se déclarèrent contre la nouvelle doctrine, et firent même prisonniers les prédicateurs avec l'un des prophètes; mais bientôt ils furent obligés de les relâcher, et quarante-neuf d'entre eux périrent.

A la Saint-Jean de l'année 1534, un nouveau prophète, auparavant orfèvre à Warendorff, assembla le peuple, et lui annonça qu'il avait eu une révélation d'après laquelle Jean de Leyde devait régner sur toute la terre, et occuper le trône de David jusqu'au temps où Dieu le Père viendrait lui redemander le gouvernement... Les douze anciens furent déposés et Jean de Leyde proclamé roi.

Plus les anabaptistes prenaient de femmes, plus l'esprit de libertinage augmentait parmi eux; ils commirent d'horribles excès sur des jeunes filles de dix, douze et quatorze ans. Ces violences barbares, et les maux du siége irritèrent une partie du

peuple. Plusieurs soupçonnaient Jean de Leyde d'imposture et songeaient à le livrer à l'évêque. Le roi redoubla de vigilance et nomma douze ducs chargés de maintenir la ville dans la soumission (Jour des Rois 1535). Il promit à ces douze chefs qu'ils régneraient à la place de tous les princes de la terre, et il leur distribua d'avance des électorats et des principautés. Le « noble landgrave de Hesse » est seul excepté de la proscription ; ils espèrent, disent-ils, qu'il deviendra leur frère... Le roi désigna le jour de Pâques comme l'époque où la ville serait délivrée.

... L'une des reines ayant dit à ses compagnes qu'elle ne croyait pas conforme à la volonté de Dieu qu'on laissât ainsi le pauvre peuple mourir de misère et de faim, le roi la conduisit au marché avec ses autres femmes, lui ordonna de s'agenouiller au milieu de ses compagnes prosternées comme elle, et lui trancha la tête. Les autres reines chantèrent : *Gloire à Dieu au haut des cieux!* et tout le peuple se mit à danser autour. Cependant il n'avait plus à manger que du pain et du sel! Vers la fin du siége, la famine fut si grande que l'on y distribuait régulièrement la chair des morts ; on n'exceptait que ceux qui avaient eu des maladies contagieuses. A la Saint-Jean de l'année 1535, l'évêque apprit d'un transfuge le moyen d'attaquer la ville avec avantage. Elle fut prise le jour même de la Saint-Jean, et, après une résistance opiniâtre, les anabaptistes furent massacrés. Le roi, ainsi que son vicaire et son lieutenant, fut emmenés entre deux chevaux, une chaîne double au cou, la tête et les pieds nus... L'évêque l'interpella durement sur l'horrible désastre dont il était cause; il lui répondit : « François de Waldeck (c'était son nom), si les choses avaient été à mon gré, ils seraient tous morts de faim, avant que je t'eusse livré la ville. »

Nous trouvons beaucoup d'autres détails intéressants dans une pièce insérée au second volume des œuvres allemandes de Luther (édition de Witt.), sous le titre suivant : *Nouvelle sur les anabaptistes de Munster.*

« ... Huit jours après que l'assaut a été repoussé par les anabaptistes, le roi a commencé son règne en s'entourant d'une cour complète, à l'égal d'un prince séculier. Il a institué des maîtres de cérémonies, des maréchaux, des huissiers, des maîtres de cuisine, des fourriers, des chanceliers, des orateurs (*redner*), des serviteurs pour la table, des échansons, etc.

» Une de ses femmes a été élevée au rang de reine, et elle a également sa cour à elle. C'est une belle et noble femme de Hollande, mariée auparavant à un autre prophète qui a été tué devant Munster et de qui elle est encore enceinte.

» Le roi a en outre trente et un chevaux couverts de draps d'or. Il s'est fait faire des habits précieux en or et en argent avec les ornements de l'église. Son écuyer est paré comme lui de vêtements superbes pris de ces ornements, et il porte en outre des bagues d'or; de même la reine avec ses vierges et ses femmes.

» Lorsque le roi, dans sa majesté, traverse la ville à cheval, des pages l'accompagnent : l'un porte à son côté droit la couronne et la Bible, l'autre une épée nue. L'un d'eux est le fils de l'évêque de Munster. Il est prisonnier et il sert le roi dans sa chambre.

» Le roi a de même dans sa triple couronne surmontée d'une chaîne d'or et de pierreries, la figure du monde percée d'une épée d'or et d'une épée d'argent. Au milieu du pommeau des deux épées se trouve une petite croix sur laquelle est écrit : *Un roi de la justice sur le monde.* La reine porte les mêmes ornements.

» En cet appareil le roi se rend trois fois par semaine au marché, où il monte sur un siége élevé qu'on a fait exprès. Le lieutenant du roi, nommé Knipperdolling, se tient une marche plus bas, puis viennent les conseillers. Celui qui a affaire au roi s'incline deux fois, se laisse tomber à terre à la troisième, et expose ensuite ce qu'il a à dire.

» Un mardi ils ont célébré la sainte Cène dans la *cour du dôme;* ils étaient à table au nombre de près de quatre mille deux cent. Trois plats furent servis : à savoir du bouilli, du jambon et du rôti : le roi et ses femmes et tous leurs domestiques servirent les convives.

» Après le repas, le roi et la reine prirent du gâteau de froment, le rompirent et en donnèrent aux autres, disant : « Prenez, mangez et annoncez la mort du Seigneur. » De même ils prirent une cruche de vin, disant : « Prenez, buvez-en tous et annoncez la mort du Seigneur. »

» Les convives rompirent de même des gâteaux, et se les présentèrent les uns aux autres en prononçant ces paroles : « Frère et sœur, prends et mange. De même que Jésus-Christ s'est dévoué pour moi, de même je veux me dévouer pour toi ; et de même que dans ce gâteau les grains de froment sont joints, et que les raisins ont été unis pour former ce vin, de même nous aussi nous sommes unis. » Il s'exhortaient en même temps à ne rien dire de frivole, ni qui fût contraire à la loi du Seigneur. Ensuite ils remercièrent Dieu, d'abord par des prières, et puis par des cantiques, surtout par le cantique : *Gloire à Dieu au haut des cieux!* Le roi et ses femmes, avec leurs serviteurs, se mirent à table également, ainsi que ceux qui revenaient de la garde.

» Quand tout fut fini, le roi demanda à l'assem-

blée s'ils étaient tous disposés à faire et à souffrir la volonté du Père. Ils répondirent tous : *Oui*. Puis le prophète Jean de Warendorff se leva, et dit : « Que Dieu lui avait ordonné d'envoyer quelques-uns d'entre eux pour annoncer les miracles dont ils avaient été témoins. » Le même prophète ajouta que, selon l'ordre de Dieu, ceux qu'il nommerait devaient se rendre dans quatre villes de l'Empire, et y prêcher... On donna à chacun un feuin d'or de la valeur de neuf florins avec de la monnaie ordinaire pour le voyage, et ils partirent le soir même.

» La veille de Saint-Gall, ils parurent dans les villes désignées, faisant grand bruit, et criant : « Convertissez-vous et faites pénitence, car la mi- » séricorde du Père est à sa fin. La cognée frappe » déjà la racine de l'arbre. Que votre ville accepte » la paix, ou elle va périr. » Arrivés devant le conseil des quatre villes, ils étendirent leurs manteaux par terre, et y jetèrent les susdites pièces d'or, en disant : « Nous sommes envoyés par le Père pour » vous annoncer la paix. Si vous l'acceptez, mettez » tout votre bien en commun; si vous ne voulez » pas faire cela, nous protesterons devant Dieu » avec cette pièce d'or, et nous prouverons par elle » que vous avez rejeté la paix qu'il vous envoyait. » Il est arrivé maintenant, le temps annoncé par » tous les prophètes, ce temps où Dieu ne voudra » plus souffrir sur la terre que la justice; et quand » le roi aura fait régner la justice sur toute la face » de la terre, alors Jésus-Christ remettra le gou- » vernement entre les mains du Père. »

» Alors ils furent mis en prison et questionnés sur leur croyance, leur vie, etc... (Suit l'interrogatoire.)... Ils disaient qu'il y avait quatre prophètes, deux vrais, et deux faux; que les vrais, c'étaient David et Jean de Leyde, et les faux, le pape et Luther. « Luther, disaient-ils, est pire encore que le pape. » Ils tiennent aussi pour damnés tous les autres anabaptistes, quelque part qu'ils se trouvent.

» ... Dans Munster, disaient-ils, les hommes ont communément cinq, six, sept ou huit femmes, selon leur bon plaisir [1]. Mais chacun est obligé d'habiter d'abord avec l'une d'entre elles, jusqu'à ce qu'elle soit enceinte. Ensuite, il peut faire comme il lui plaît. Toutes les jeunes filles qui ont passé douze ans doivent se marier...

» ... Ils détruisent les églises et toutes maisons consacrées à Dieu.

» ... Ils attendent à Munster des gens de Groningue et d'autres contrées de la Hollande. Eux venus, le roi se lèvera avec toutes ses forces, et subjuguera la terre entière.

» Ils tiennent aussi qu'il est impossible de bien comprendre l'Écriture sans que des prophètes l'aient expliquée. Quand on discute avec eux et qu'ils en viennent à ne pouvoir justifier leur entreprise par l'Écriture, ils disent que le Père ne leur donne pas de s'expliquer là-dessus. D'autres répondent : Le prophète l'a dit par l'ordre de Dieu.

» Il ne s'en trouva aucun qui voulût se rétracter, ni qui acceptât sa grâce à ce prix. Ils chantaient et remerciaient Dieu qui les avait jugés dignes de souffrir pour son nom.

» Les anabaptistes sommés par le landgrave de Hesse de se justifier relativement au roi qu'ils s'étaient donné, lui répondirent (janvier 1535) : « Que les temps de la restitution annoncés par les livres saints étaient arrivés, que l'Évangile leur avait ouvert la prison de Babylone, et qu'il fallait à présent rendre aux Babyloniens selon leurs œuvres; qu'une lecture attentive des prophètes, de l'Apocalypse, etc., montrerait évidemment au landgrave si c'était d'eux-mêmes qu'ils avaient institué un roi, ou bien par l'ordre de Dieu, etc. »

Suit la convention qui fut arrêtée l'an 1535, entre l'évêque de Munster et cette ville, par l'entremise des conseillers du landgrave... Les anabaptistes envoyèrent au landgrave de Hesse leur livre *De restitutione*. Il le lut avec indignation et ordonna à ses théologiens d'y répondre et d'opposer particulièrement aux anabaptistes neuf articles qu'il désigna. Dans ces articles, il leur reproche, entre autres choses : 1° de faire consister la justice non pas dans la foi seule, mais dans la foi et les œuvres ensemble; 2° d'accuser injustement Luther de n'avoir jamais enseigné les bonnes œuvres; 3° de défendre le libre arbitre.

Dans le livre *De restitutione*, les anabaptistes divisaient toute l'histoire du monde en trois parties principales. « Le premier monde, disent-ils, celui qui exista jusqu'à Noé, fut submergé par les eaux. Le second, celui dans lequel nous-mêmes nous vivons encore, sera fondu et purifié par le feu. Le troisième sera un nouveau ciel et une nouvelle terre, habités par la justice. C'est ce que Dieu a désigné par l'arche sainte dans laquelle il y avait le vestibule, le sanctuaire et le saint des saints... La venue du troisième monde sera précédée d'une restitution et d'un châtiment universels. Les méchants seront tués, le règne de la justice préparé, les ennemis du Christ jetés à bas, et toutes choses restituées. C'est ce temps qui commence maintenant. »

Entretien ou discussion qu'Antoine Corvinus et Jean Kymeus ont eue à Béverger avec Jean de

[1] L'un des interrogés dit que le roi en avait cinq. D'après une autre relation, le nombre en serait monté à la fin jusqu'à dix-sept.

Leyde, *le roi de Munster*. — « Quand le roi entra dans notre chambre avec l'escorte qui l'avait tiré de sa prison, nous le saluâmes d'une manière amicale et l'invitâmes à s'asseoir près du feu. Nous lui demandâmes comment il se portait et s'il souffrait dans sa prison. Il répondit qu'il souffrait du froid et se sentait mal au cœur, mais qu'il devait tout endurer avec patience, puisque Dieu avait ainsi disposé de lui. Peu à peu, toujours en lui parlant amicalement, car on ne pouvait rien obtenir de lui d'une autre manière, nous arrivâmes à parler de son royaume et de sa doctrine, de la manière qu'il suit :

Premier point de l'interrogatoire.— *Les ministres*. « Cher Jean, nous entendons dire de votre gouvernement des choses extraordinaires et horribles. Si elles sont telles qu'on le dit, et malheureusement cela n'est que trop vrai, nous ne pouvons concevoir comment il vous est possible de justifier une semblable entreprise par la sainte Écriture...»

Le roi. « Ce que nous avons fait et enseigné, nous l'avons fait et enseigné avec bon droit, et nous pouvons justifier toute notre entreprise, nos actions et notre doctrine, devant Dieu et à qui il appartient. »

Les ministres lui objectent que dans l'Écriture il n'était question que d'un règne spirituel de Jésus-Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » a-t-il dit lui-même.

Le roi. « J'entends très-bien ce que vous dites du royaume spirituel de Jésus-Christ et je n'attaque nullement les passages que vous citez. Mais vous devez savoir distinguer le royaume spirituel de Jésus-Christ, lequel se rapporte aux temps de la souffrance et duquel, après tout, ni vous ni Luther vous n'avez une juste idée, et l'autre royaume, celui qui, après la résurrection, sera établi dans ce monde pendant mille ans. Tous les versets qui traitent du royaume spirituel de Jésus-Christ ont rapport au temps de la souffrance, mais ceux qui se trouvent dans les prophètes et dans l'Apocalypse et qui traitent du royaume temporel, doivent être rapportés au temps de la gloire et de la puissance que Jésus-Christ aura dans le monde avec les siens.

» Notre royaume de Munster a été une image de ce royaume temporel du Christ ; vous savez que Dieu annonce et désigne beaucoup de choses par des figures. Nous avions cru que notre royaume durerait jusqu'à la venue du Seigneur, mais nous voyons à présent qu'en ce point notre entendement a failli et que nos prophètes ne l'ont pas bien compris eux-mêmes. Dieu nous en a, dans la prison, ouvert et révélé la véritable intelligence...

» Je n'ignore pas que vous rapportez communément au royaume spirituel du Christ ces passages et d'autres semblables, qui pourtant doivent, sans aucun doute, être entendus du royaume temporel. Mais qu'est-ce que ces interprétations spirituelles, et à quoi servent-elles, si rien ne doit se réaliser un jour ?... Dieu a créé le monde principalement pour se complaire dans les hommes auxquels il a donné un reflet de sa force et de sa puissance. »

Les ministres. «... Et comment vous justifierez-vous quand Dieu vous dira au jugement dernier : Qui t'a fait roi ? Qui t'a ordonné de répandre dans le monde de si effroyables erreurs, au grand détriment de ma parole ? »

Le roi. « Je répondrai : Les prophètes de Munster me l'ont ordonné comme étant votre volonté divine, en preuve de quoi ils m'ont donné en gage leur corps et leur âme. »

Les ministres lui demandent ce qu'il en est des révélations divines qu'il aurait eues, dit-on, au sujet de son élévation à la royauté.

Le roi. « Je n'ai pas eu de révélation à ce sujet, seulement il m'est venu des pensées, comme s'il devait y avoir un roi à Munster, et que moi je dusse être ce roi. Ces pensées m'ébranlèrent et m'affligèrent profondément. Je priais Dieu de vouloir bien prendre en considération mon inhabileté, et de ne point me charger d'un tel fardeau. Au cas où il ne voudrait pas m'épargner cette peine, je le priais de me faire désigner par des prophètes dignes de foi et en possession de sa parole. Je m'en tins là et n'en dis rien à personne. Mais quinze jours après un prophète se leva au milieu de la commune et s'écria que Dieu lui avait signifié que Jean de Leyde devait être roi. Il annonça la même chose au conseil, qui aussitôt se conforma à ce qu'il disait, se démit de son pouvoir et me proclama roi avec toute la commune. Il me remit aussi le glaive de la justice. C'est ainsi que je suis devenu roi. »

Deuxième article. — *Le roi*. « ... Nous ne nous sommes opposés à l'autorité que parce qu'elle voulait nous interdire notre baptême et la parole de Dieu. Nous avons résisté à la violence. Vous prétendez que nous avons agi injustement en cela, mais saint Pierre ne dit-il pas qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ?... Vous ne réprouveriez pas tout ce que nous avons fait, si vous saviez comment les choses se sont passées... »

Les ministres. « Parez et justifiez vos actes comme vous voudrez, vous n'en serez pas moins éternellement des rebelles, coupables du crime de lèse-majesté. Le chrétien doit souffrir et ne point résister au méchant. Quand même tout le conseil se fût rangé de votre parti (ce qui n'a pas eu lieu), vous auriez dû supporter la violence plutôt que de commencer un schisme, une sédition, une tyrannie pareils, contrairement à la parole de Dieu, à

la majesté de l'Empereur, à la dignité royale, à celle de l'électorat et des princes et états de l'Empire. »

Le roi. « Nous savons ce que nous avons fait. Que Dieu soit notre juge. »

Les ministres. « Nous aussi, nous savons sur quoi est fondé ce que nous disons. Que Dieu soit notre juge aussi. »

Troisième article. — *Le roi.* « ... Nous avons été assiégés et détruits à cause de la parole divine ; c'est pour elle que nous avons souffert la faim et tous les maux, que nous avons perdu les nôtres, et que nous sommes tombés dans une si lamentable calamité ! Ceux d'entre nous qui sont encore en vie, mourront sans résistance et sans plainte, comme l'agneau qu'on immole... »

Cinquième article. — Le roi dit qu'il a longtemps été de l'avis de Zwingli, mais qu'il est revenu à croire en la transsubstantiation. Seulement il n'accorde pas à ses interlocuteurs que celle-ci s'opère aussi dans celui qui n'a pas la foi.

Sixième article. — *Les ministres.* « ... Que voulez-vous donc faire de Jésus-Christ, s'il n'a pas reçu chair et sang de sa mère Marie ? Voulez-vous qu'il soit un fantôme, un spectre ? Il serait besoin que notre Urbanus Regius fît imprimer un second livre pour vous faire comprendre votre langue natale[1], sans cela vos têtes d'ânes résisteront toujours à l'instruction. »

Le roi. « Si vous saviez quelle consolation infinie est renfermée dans cette connaissance que Jésus-Christ, Dieu et fils du Dieu vivant, s'est fait homme et a versé son sang, non pas celui de Marie, pour racheter nos péchés (lui qui est pur de toute faute), vous ne parleriez pas comme vous faites et vous ne trouveriez pas notre opinion si mauvaise. »

Septième article sur la polygamie. — Le roi oppose aux ministres l'exemple des patriarches. Les ministres se retranchent derrière l'usage généralement établi dans les temps modernes, et déclarent que le mariage est *res politica.* Le roi dit qu'il vaut mieux avoir beaucoup d'épouses, que beaucoup de prostituées, et termine cet entretien, comme le second, par ces mots : « Que Dieu soit notre juge. »

Quoique rédigé par les prédicateurs, l'effet de cette discussion ne leur est pas favorable. On ne peut s'empêcher d'admirer la fermeté, le bon sens, et la modeste simplicité du roi de Munster, qui ressort encore par la dureté pédantesque de ses interlocuteurs.

Corvinus et Kymeus au lecteur chrétien : — « Nous avons représenté notre entretien avec le roi à peu près mot pour mot, sans passer un seul de ses arguments ; seulement nous les avons mis en notre langage et posés plus convenablement qu'il ne le faisait... Environ huit jours après, il envoya vers nous pour nous prier de venir encore une fois traiter avec lui... Nous discutâmes de nouveau pendant deux jours ; il se trouva plus docile que la première fois, mais nous n'avons vu en cela que le désir de sauver sa vie. Il déclara de son propre mouvement que si on le prenait en grâce, il voulait, avec le secours de Melchior Hoffmann et de ses reines, exhorter tous les anabaptistes, qui sont très-nombreux, selon lui, dans la Hollande, le Brabant, l'Angleterre et la Frise, à se taire désormais, à obéir, et même à faire baptiser leurs enfants, jusqu'à ce que l'autorité s'arrangeât avec eux sur les affaires de religion. » ... Suit la nouvelle confession de foi de Jean de Leyde, par laquelle il modifie quelques points de la première. En exhortant les anabaptistes à l'obéissance, il n'entend qu'une obéissance extérieure. Il ne cède point sur le fond des doctrines, et veut qu'on laisse les consciences libres. Quant à l'eucharistie, il déclare que tous ses confrères sont zwingliens sur ce point, et que lui-même il l'avait toujours été, mais que dans sa prison Dieu lui a fait connaître ses erreurs. Cette confession est signée en hollandais : *Moi, Jean de Leyde, signé de ma propre main.*

Le 19 janvier 1536, Jean de Leyde, ainsi que Knipperdolling et Krechting, son vicaire et son lieutenant, furent tirés de leurs cachots. Le lendemain, l'évêque leur envoya son chapelain pour conférer avec chacun d'eux séparément, sur leurs croyances et sur les actes qu'ils avaient commis. Le roi témoigna du repentir et se rétracta, mais les deux autres persistèrent et ne s'avouèrent coupables en rien... Le 22 au matin, toutes les portes de Munster furent fermées ; on ne laissa plus entrer ni sortir, et vers les huit heures, le roi, dépouillé jusqu'à la ceinture, fut conduit sur un échafaud dressé dans le marché. Deux cents fantassins et trois cents cavaliers se tenaient auprès. L'affluence du peuple était extrême. Il fut attaché à un poteau, et deux bourreaux le déchirèrent tour à tour avec des tenailles ardentes. Enfin l'un d'eux lui plongea un couteau dans la poitrine, et termina ainsi l'exécution qui durait depuis une heure.

« Aux trois premiers coups de tenailles le roi ne laissa entendre aucun cri, mais après il s'écria sans cesse, les yeux tournés au ciel : *O mon Père, ayez pitié de moi !* et il pria Dieu avec ardeur, pour la rémission de ses péchés. Quand il se sentit défaillir, il dit : *O mon Père, je remets mon esprit entre tes mains !* et il expira. »

« Le cadavre fut jeté sur une claie et traîné de-

[1] Ceci se rapporte à l'interprétation du mot : né, *geboren.*

vant la tour de Saint-Lambert, où étaient préparés trois paniers de fer. Arrivé là, on l'attacha avec des chaînes dans l'un de ces paniers, et les paysans le hissèrent au haut de la tour, où il fut suspendu à un crochet. » — Le supplice de Knipperdolling et de Krechting fut le même que celui du roi. Ils persistèrent jusqu'à la fin dans tout ce qu'ils avaient dit. « Pendant l'exécution ils n'invoquèrent que le Père, sans faire mention du Christ, comme c'était l'usage de leur secte. Ni l'un ni l'autre ne dit rien de remarquable : peut-être leur silence était-il la suite des tourments qu'ils avaient endurés dans la prison, car ils semblaient déjà plus morts que vifs. Leurs corps furent mis dans les deux autres paniers de fer, et hissés par les paysans, l'un à la droite, l'autre à la gauche du roi, mais plus bas de la hauteur d'un homme. Alors on rouvrit les portes de la ville, et il y entra une grande foule de gens venus trop tard pour voir l'exécution. »

Préface de Luther aux Nouvelles, sur les affaires de Munster. « Ah! que dois-je, et comment dois-je écrire contre ou sur ces pauvres gens de Munster! N'est-il pas visible que le diable y règne en personne, ou plutôt qu'il y a là toute une bande de diables?

» Reconnaissons pourtant ici la grâce et la miséricorde infinies de Dieu. Après que l'Allemagne, par tant de blasphèmes, par le sang de tant d'innocents, a mérité une si rude férule, le père de toute miséricorde ne permet pas encore au diable de frapper son vrai coup, il nous avertit d'abord paternellement par ce jeu grossier que Satan fait à Munster. La puissance de Dieu contraint l'esprit aux cent ruses à s'y prendre d'abord avec gaucherie et maladresse, afin de nous laisser le temps d'échapper par la pénitence, aux coups mieux calculés qu'il nous réservait.

» En effet, l'esprit qui veut tromper le monde ne doit pas commencer par prendre des femmes, par étendre la main vers les honneurs et le glaive royal, ou bien par égorger les gens; ceci est trop grossier. Chacun s'aperçoit que cet esprit ne veut autre chose que s'élever lui-même et opprimer les autres. Ce qu'il faut pour tromper, c'est de mettre un habit gris, de prendre un air triste et piteux, de pencher la tête, de refuser l'argent, de ne pas manger de viande; de fuir les femmes à l'égal du poison, de repousser comme damnable tout pouvoir temporel, de rejeter le glaive; puis de se baisser tout doucement vers la couronne, le glaive et les clefs, pour les ramasser et s'en saisir furtivement. Voilà qui pourrait réussir, voilà qui tromperait même les sages, les hommes tournés au spirituel. Ce serait là un beau diable, à plumes plus belles que plumes de paon et de faisan.

» Mais saisir la couronne si impudemment, prendre non-seulement une femme, mais autant de femmes que dit le caprice et le plaisir. Ah! c'est le fait d'un diablotin écolier, d'un diable à l'A B C; ou bien c'est le véritable Satan, le Satan docte et habile, mais garrotté par la main de Dieu de chaînes si puissantes qu'il n'a pu agir plus adroitement. C'est pour nous menacer tous et nous exhorter à craindre ses châtiments, avant qu'il ne laisse le champ libre à un diable savant qui nous attaquerait, non plus avec l'A B C, mais avec le véritable texte, le texte difficile. S'il fait de telles choses comme diablotin à l'école, que ne pourrait-il faire comme diable raisonnable, sage, savant, légiste, théologien?

» ... Lorsque Dieu est en colère et qu'il nous prive de sa parole, nulle tromperie du diable n'est trop grossière. Les commencements de Mahomet aussi furent grossiers; cependant, Dieu n'y mettant obstacle, il en est sorti un empire damnable et infâme, comme tout le monde sait. Si Dieu ne nous eût pas été en aide contre Münzer, il se fût élevé par lui un empire turc, comme celui de Mahomet. En somme : nulle étincelle n'est si petite, que Dieu y laissant souffler le diable, il n'en puisse sortir un feu qui dévore le monde, et que personne n'éteigne. La meilleure arme contre le diable c'est le glaive de l'esprit, la parole de Dieu; le diable est un esprit et il se moque des cuirasses, des chevaux et des cavaliers.

» Mais nos seigneurs évêques et princes ne veulent pas souffrir que l'on prêche l'Évangile, et que, par la parole divine, l'on arrache les âmes au diable; ils pensent qu'il suffit d'égorger. De cette manière ils prennent au diable les corps, ils lui laissent les âmes; ils réussiront comme les Juifs, qui croyaient exterminer Christ en le crucifiant...

» ... Ceux de Munster, entre autres blasphèmes, parlent de la naissance de Jésus-Christ, comme s'il ne venait pas (c'est leur langage) de la semence de Marie et que cependant il fût de la semence de David. Mais ils ne s'expliquent pas clairement. Le diable garde la bouillie ardente dans la bouche et ne fait que grommeler : ***mum, mum,*** voulant probablement dire pis. Toutefois ce que l'on comprend, c'est que, d'après eux, la semence ou la chair de Marie ne pourrait pas nous racheter. Eh bien! diable, grommelle et crache tant que tu voudras, le seul petit mot : ***né***, renverse tout cela. Dans toutes les langues, sur toute la terre, on appelle ***né*** l'enfant de chair et de sang qui sort des entrailles de la femme, et non autre chose. Or l'Écriture dit partout que Jésus-Christ est ***né*** de sa mère Marie, qu'il est son fils premier né : ainsi Isaïe, Gabriel, et ailleurs : « Tu seras enceinte en ton corps, » etc.

Mon cher, *être enceinte* ne signifie pas : être un tuyau par lequel il coule de l'eau (selon les blasphèmes de Machinée); mais cela veut dire qu'un enfant est pris de la chair et du sang de sa mère, qu'il est nourri en elle, qu'il y prend croissance, qu'il est à la fin mis au monde.

» L'autre proposition de ces gens, celle par laquelle ils condamnent le baptême des enfants et en font une chose païenne, est de même assez grossière. Ils regardent comme mauvais tout ce que les impies ont et donnent. Pourquoi donc alors ne tiennent-ils pas pour mauvais l'or, l'argent et les autres biens qu'ils ont pris aux impies dans Munster. Ils devraient faire de l'or et de l'argent tout neuf...

» Leur méchant royaume est si visiblement un royaume de grossière imposture et de révolte qu'il n'est pas besoin d'en parler. J'en ai déjà trop dit : je m'arrête. »

CHAPITRE III.

1536-1545.

DERNIÈRES ANNÉES DE LA VIE DE LUTHER. — POLYGAMIE DU LANDGRAVE DE HESSE, ETC.

Les catholiques et les protestants réunis un instant contre les anabaptistes, n'en furent ensuite que plus ennemis. On parlait toujours d'un concile général; personne n'en voulait sérieusement. Le pape le redoutait, les protestants le récusaient d'avance.

« On m'écrit de la diète, que l'Empereur presse les nôtres de consentir à un concile, et qu'il se courrouce de leur refus. Je ne comprends pas ces monstruosités. Le pape nie que des hérétiques comme nous puissent avoir place à un concile : l'Empereur veut que nous consentions au concile et à ses décrets. C'est peut-être Dieu qui les rend fous... Mais voici sans doute leur folle combinaison. Comme jusqu'à présent ils n'ont pu, sous le nom du pape, de l'Église, de l'Empereur, des diètes, rendre redoutable leur mauvaise cause, ils pensent maintenant à se couvrir du nom de concile afin de pouvoir crier contre nous : que nous sommes des gens tellement perdus et désespérés que nous ne voulons écouter ni le pape, ni l'Église, ni l'Empereur, ni l'Empire, ni le concile même que nous avons tant de fois demandé. Voyez l'habileté de Satan contre ce pauvre sot de Dieu, qui aura sans doute de la peine à se tirer de piéges si bien dressés?... Non, c'est le Seigneur qui se jouera de ceux qui se jouent de lui. S'il nous faut consentir à un concile ainsi disposé pour nous, pourquoi, il y a vingt-cinq ans, ne nous sommes-nous pas soumis au pape, seigneur des conciles, et à toutes ses bulles? » (9 juillet 1545.)

Ce concile aurait pu resserrer l'unité de la hiérarchie catholique, mais non rétablir celle de l'Église. Les armes devaient seules décider. Déjà les protestants avaient chassé les Autrichiens de Wurtemberg. Ils dépouillaient Henri de Brunswick, qui exécutait à son profit les arrêts de la chambre impériale. Ils encourageaient l'archevêque de Cologne à imiter l'exemple d'Albert de Brandebourg, en sécularisant son archevêché, ce qui leur eût donné la majorité dans le conseil électoral. Cependant il y eut encore quelques tentatives de conciliation. Des conférences s'ouvrirent à Worms et à Ratisbonne (1540—1541). Elles furent aussi inutiles que celles qui les avaient précédées. Luther ne s'y trouva point et donna même peu d'attention à ces disputes qui de jour en jour prenaient un caractère plus politique que religieux.

« Il ne m'est rien venu de Worms, si ce n'est ce que m'écrit Melanchton, qu'il s'y est réuni une telle multitude de doctes personnages de France, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, que dans aucun synode pontifical on n'en pourra jamais voir un aussi grand nombre. » (27 novembre 1540.)

« J'ai reçu des nouvelles de Worms. Les nôtres procèdent avec force et sagesse; nos adversaires, comme gens sots et ineptes, n'usent que de ruses et de mensonges. On croirait voir Satan lui-même, quand se lève l'aurore, courir çà et là, cherchant, sans pouvoir trouver, quelque sombre repaire pour échapper à cette lumière qui le poursuit. » (9 janvier 1541.)

Après une nouvelle conférence de théologiens des deux partis, on voulut avoir l'opinion de Luther sur dix articles dont on était convenu. « Notre prince apprenant que l'on venait directement à moi sans s'adresser à lui, accourut avec Pontanus, et tous deux arrangèrent la réponse à leur façon. »

Quelques années auparavant, cette intervention du prince aurait soulevé l'indignation de Luther. Ici il en parle sans colère, le dégoût et la lassitude commencent à s'emparer de lui. Il voit bien qu'en travaillant à rétablir l'Évangile dans sa pureté primitive, il n'a fait que fournir aux puissants du siècle les moyens de satisfaire leurs ambitions terrestres, et qu'ils font chaque jour bon marché de son Christ.

« Notre excellent prince m'a donné à lire les conditions qu'il veut proposer pour avoir la paix avec l'Empereur et nos adversaires. Je vois qu'ils regardent toute cette affaire comme une comédie qui se joue entre eux, tandis que c'est une tragédie entre Dieu et Satan, où Satan triomphe et où Dieu est

humilié. Mais viendra la catastrophe où le Tout-Puissant, auteur de cette tragédie, nous donnera la victoire. Je suis indigné qu'on se joue ainsi de si grandes choses. » (4 avril 1541.)

Nous avons vu de bonne heure dans quelle triste dépendance la Réforme s'était trouvée à l'égard des princes qui la protégeaient; Luther eut le temps de voir les conséquences où cette dépendance devait aboutir. Ces princes, c'étaient des hommes; il fallut les servir, non-seulement comme princes, mais comme hommes, dans leurs caprices, dans les besoins de leur humanité. De là, des concessions qui, sans être contraires aux principes de la Réforme, semblèrent peu honorables aux réformateurs.

Le chef le plus belliqueux du parti protestant, l'impétueux et colérique landgrave de Hesse, fit représenter à Luther et aux ministres que sa santé ne lui permettait pas de se contenter d'une femme. Les instructions qu'il donna à Bucer pour négocier cette affaire avec les théologiens de Wittemberg, sont un curieux mélange de sensualité, de craintes religieuses et de naïveté hardie.

« Depuis mon mariage, écrit-il, je vis dans l'adultère et la fornication; et comme je ne veux point abandonner cette vie, je ne puis m'approcher de la sainte table; car saint Paul a dit que l'adultère ne possédera pas le royaume des cieux. » Il énumère ensuite les raisons qui le forçent à vivre ainsi. « Ma femme, dit-il, n'est ni belle, ni aimable; elle sent mauvais, elle boit, et mes chambellans savent bien comment elle se comporte alors, etc. » — Je suis d'une forte complexion, les médecins peuvent le témoigner, souvent je vais aux diètes impériales. « *Ubi lautè vivitur et corpus curatur; quomodo me ibi gerere queam absque uxore, cùm non semper magnum gynæceum mecum ducere possim?...* » Comment puis-je punir la fornication et les autres crimes, lorsque moi-même je m'en rends coupable, lorsque tous pourraient me dire : Maître, commence par toi... Si nous prenions les armes pour la cause de l'Évangile, je ne le ferais qu'avec une conscience troublée, car je me dirais : Si tu meurs en cette guerre, tu vas au démon... J'ai lu avec soin l'Ancien et le Nouveau Testament, et je n'y ai trouvé d'autre remède que de prendre une seconde femme, car je ne puis, ni ne veux changer la vie que je mène. Je l'atteste par-devant Dieu, ce qu'Abraham, Jacob, David, Lamech et Salomon ont fait, pourquoi ne le puis-je faire? » Cette question de la polygamie avait été agitée déjà dans les premières années du protestantisme; on la trouvait partout dans l'Écriture à laquelle la Réforme disait vouloir ramener le monde. Les réformateurs considéraient d'ailleurs le mariage *ut res politica*, et sujette aux règlements du prince. En présence de cette question, Luther recula d'abord; la chose lui répugnait, mais il n'osait condamner l'Ancien Testament. D'ailleurs la doctrine que le landgrave invoquait, était précisément celle que Luther avait adoptée en principe dès les commencements de la Réforme, quoiqu'il ne conseillât pas de la pratiquer; il avait écrit en 1524 : « Il faut que le mari soit certain par sa propre conscience et par la parole de Dieu, que la polygamie lui est permise... Pour moi, j'avoue que je ne puis mettre d'opposition à ce qu'on épouse plusieurs femmes, et que cela ne répugne pas à l'Écriture sainte. Cependant je ne voudrais pas que cet exemple s'introduisît parmi les chrétiens, à qui il convient de s'abstenir même de ce qui est permis, pour éviter le scandale et pour maintenir l'*honestas* que saint Paul exige en toute occasion. Il est tout à fait indigne d'un chrétien de courir avec tant d'ardeur, pour son propre avantage, jusqu'aux dernières limites de la liberté, et de négliger pourtant les choses les plus vulgaires et les plus nécessaires de la charité. Aussi je n'ai point voulu, dans mon sermon, ouvrir cette fenêtre. » (13 janvier 1524.)

« La polygamie permise autrefois aux Juifs et aux Gentils, ne peut, d'après la foi, exister chez les chrétiens, si ce n'est dans un cas d'absolue nécessité, comme quand on est obligé de se séparer de sa femme lépreuse, etc. Tu diras donc à ces hommes de chair que s'ils veulent être chrétiens, il leur faut maîtriser la chair et ne point lui lâcher la bride. S'ils veulent être gentils, qu'ils le soient, mais à leurs risques et périls. » (21 mars 1527.)

Un jour Luther demanda au docteur Basilius si, d'après les lois, le mari dont la femme aurait quelque maladie incurable, et serait, pour ainsi dire, plus morte que vivante, pourrait être autorisé à prendre une concubine. Le docteur Basilius ayant répondu que, dans certains cas, cette permission serait probablement accordée, Luther dit : « C'est là une chose dangereuse, car si l'on admet les cas de maladie, l'on pourrait venir chaque jour inventer de nouvelles raisons de dissoudre les mariages. » (1539.)

Le message du landgrave jeta Luther dans un grand embarras. Tout ce qu'il y avait de théologiens protestants à Wittemberg, se réunit pour dresser une réponse; on résolut de composer avec ce prince. On lui accorda le double mariage, mais à condition que sa seconde femme ne serait point reconnue publiquement. « Votre Altesse comprend assez d'elle-même la différence qu'il y a d'établir une loi universelle ou d'user de dispense en un cas particulier pour de pressantes raisons. Nous ne pouvons introduire publiquement et sanctionner comme par une loi la permission d'épouser plusieurs

femmes... Nous prions Votre Altesse de considérer dans quel danger serait un homme convaincu d'avoir introduit en Allemagne une telle loi, qui diviserait les familles et les engagerait en des procès éternels... Votre Altesse est d'une complexion faible, elle dort peu ; de grands ménagements lui sont nécessaires... Le grand Scanderbeg exhortait souvent ses soldats à la chasteté, disant qu'il n'y avait rien de si nuisible à leur profession que le plaisir de l'amour... Qu'il plaise donc à Votre Altesse d'examiner sérieusement les considérations du scandale, des travaux, des soins, des chagrins et des infirmités qui lui ont été représentées... Si cependant Votre Altesse est entièrement résolue d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement... Fait à Wittemberg, après la fête de saint Nicolas, de l'an 1539. Martin Luther, Philippe Melanchton, Martin Bucer, Antoine Corvin, Adam, Jean Lening, Justin Wintfert, Dyonisius Melanther. »

C'était une chose dure que de forcer Luther qui, comme théologien et père de famille, tenait à la sainteté du mariage, de déclarer qu'en vertu de l'Ancien Testament, deux femmes pouvaient s'asseoir avec leurs jalousies et leurs haines au même foyer domestique. Cette croix, il la sentit douloureusement. « Quant à l'affaire *macédonique*, ne t'en afflige pas trop, puisque les choses en sont venues au point que ni joie ni tristesse n'y peuvent rien. Pourquoi nous tuer nous-mêmes ? pourquoi souffrir que la tristesse nous ôte la pensée de celui qui a vaincu toutes les morts et toutes les tristesses ? Celui qui a vaincu le diable et jugé le prince de ce monde, n'a-t-il pas en même temps jugé et vaincu ce scandale ?... A leurs yeux, nos vertus sont des vices quand nous n'adorons point Satan avec eux. Que Satan triomphe donc, et n'en concevons ni chagrin, ni tristesse; mais réjouissons-nous en Christ, qui brisera les efforts de tous nos ennemis. » (18 juin 1540.)

Il semble qu'il ait espéré, pour éviter ce scandale, l'intervention de l'Empereur.

« Si César et l'Empire le voulaient, comme ils seront forcés de le vouloir, ils feraient bientôt cesser par un édit ce scandale, afin que cela ne puisse devenir pour l'avenir un droit ou un exemple. »

Depuis cette époque, les lettres de Luther, comme celles de Melanchton, sont pleines de dégoût et de tristesse.

Quelqu'un demandant à Luther de l'appuyer par une lettre près de la cour de Dresde, Luther lui répond qu'il a perdu tout crédit, toute influence. Dans les lettres précédentes, il se trouve parfois des expressions amères contre cette cour. *Mundana illac aula.*

» J'assisterai à tes noces, mon cher Lauterbach, mais en esprit et par la prière. Car que j'y aille de corps, ce n'est pas seulement la multitude des affaires qui m'en empêche, mais le danger d'offenser ces mameluks et la reine de ce royaume (la duchesse Catherine de Saxe?) ; car qui n'est offensé de la folie de Luther ? »

« Tu me demandes, mon cher Jonas, de t'écrire de temps à autre quelques mots de consolation. Mais c'est moi plus que personne qui ai besoin que tes lettres viennent rendre quelque vie à mon esprit, moi qui comme Loth ai tant à souffrir au milieu de cette infâme et satanique ingratitude, de cet horrible mépris de la parole du Seigneur. Il faut que je voie Satan posséder les cœurs de ceux qui croient qu'à eux seuls sont réservées les premières places dans le royaume de Christ ! »

Les protestants commençaient déjà à se relâcher de leur sévérité. On rouvrait les maisons de débauches. Il vaudrait mieux, dit Luther, ne pas avoir chassé Satan que de le ramener en plus grande force. (13 septembre 1540.)

« Le pape, l'Empereur, le Français, Ferdinand, ont envoyé auprès du Turc, pour demander la paix, une ambassade magnifique chargée de riches présents. Et ce qu'il y a de plus beau, c'est que pour ne pas blesser les yeux des Turcs, ils ont tous quitté le costume de leur pays, et se sont parés de longues robes à la mode turque... J'espère que ce sont les signes bienheureux de la fin imminente de toutes choses. » (17 juillet 1545.)

A Jonas. « Je te dis à l'oreille que j'ai de grands soupçons qu'on nous enverra seuls, nous autres luthériens, à la guerre contre le Turc. Le roi Ferdinand a enlevé de Bohême l'argent de la guerre, et a défendu qu'on fît partir un seul soldat. L'Empereur ne fait rien. Et si c'était leur dessein que nous fussions exterminés par le Turc ? » (29 décembre 1542.)

« Rien de nouveau ici, sinon que le margrave de Brandebourg se fait une mauvaise réputation par tout le monde au sujet de la guerre de Hongrie. Ferdinand n'en a pas une meilleure. Je vois un concours de tant de motifs et de très-vraisemblables, que je ne puis m'empêcher de croire que tout cela indique une horrible et funeste trahison. » (26 janvier 1542.)

« Je te demande, qu'arrivera-t-il enfin de cette horrible trahison des princes et des rois ? » (16 décembre 1543.)

« Puisse Dieu nous venger des incendiaires (presque tous les mois il parle d'incendies qui ont lieu à Wittemberg) ! Satan a trouvé un nouveau moyen de nous tuer. On jette du poison dans le vin, du plâtre dans le lait. A Jéna, douze personnes ont

été empoisonnées dans du vin. Peut-être sont-elles mortes seulement pour avoir trop bu. Cependant on assure qu'à Magdebourg et à Northuse, on a trouvé des marchands vendant du lait empoisonné.» (Avril 1541.) Dans une des lettres suivantes, il fait mention d'une histoire d'hosties empoisonnées.— A Amsdorf, à l'occasion de la peste de Magdebourg. « Ce que tu me mandes de la frayeur que l'on a aujourd'hui de la peste, j'en ai fait aussi l'épreuve il y a quelques années; et je m'étonne de voir que, plus se répand la prédication de la vie en Jésus-Christ, plus augmente dans le peuple la peur de la mort, soit qu'auparavant, sous le règne du pape, un faux espoir de vie diminuât pour eux la crainte de la mort, et que maintenant la véritable espérance de vie étant mise devant leurs yeux, ils sentent combien la nature est faible pour croire au vainqueur de la mort; soit que Dieu nous tente par ces faiblesses et laisse prendre à Satan, au milieu de cette frayeur, plus de hardiesse et de force. Tant que nous avons vécu dans la foi du pape, nous étions comme des gens ivres, endormis ou fous, prenant la mort pour la vie, c'est-à-dire ignorant ce que c'est que la mort et la colère de Dieu. Maintenant que la lumière a brillé et que la colère de Dieu nous est mieux connue, la nature est sortie du sommeil et de la folie. De là vient qu'ils ont plus peur qu'autrefois... J'ajoute et j'applique ici ce passage du psaume LXXI. *Ne me rejetez pas dans le temps de ma vieillesse; lorsque ma force succombera, ne m'abandonnez pas.* Car je pense que ce temps suprême est la vieillesse du Christ et le temps de l'abattement, c'est-à-dire que c'est le grand et dernier assaut du diable, comme David, dans ses derniers jours, affaibli par l'âge, eût été tué par le géant, si Abisaï ne fût venu à son aide... J'ai appris presque toute cette année à chanter avec saint Paul : *Quasi mortui et ecce vivimus.* Et ailleurs : *Per gloriam vestram quotidiè morior.* Et quand il dit aux Corinthiens, *In mortibus frequenter*, ce n'a pas été chez lui spéculation ou méditation sur la mort, mais sentiment de la mort elle-même, comme s'il n'y avait plus d'espérance de vie. » (20 novembre 1538.)

« J'espère qu'au milieu du déchirement du monde, le Christ va hâter son jour et fera écrouler l'univers, *Ut fractus illabatur orbis.* » (12 février 1538.)

LIVRE QUATRIÈME.

1530-1546.

CHAPITRE PREMIER.

CONVERSATIONS DE LUTHER. — LA FAMILLE, LA FEMME, LES ENFANTS, LA NATURE.

Arrêtons-nous dans cette triste histoire des dernières années de la vie publique. Réfugions-nous, comme Luther, dans la vie privée; asseyons-nous à sa table, à côté de sa femme, au milieu de ses enfants et de ses amis; écoutons les paroles graves du pieux et tendre père de famille.

« Celui qui insulte les prédicateurs et les femmes ne réussira pas bien. C'est des femmes que viennent les enfants par quoi se maintient le gouvernement de la famille et de l'État. Qui les méprise, méprise Dieu et les hommes.

» Le droit saxon est trop dur, lorsqu'il donne seulement à la veuve un siége et une quenouille. Par le premier mot, il faut entendre la maison; par le second, l'entretien, la subsistance. On paye bien un valet. Que dis-je, on donne plus à un mendiant.

» Il n'y a point de doute que les femmes en mal d'enfant, qui meurent dans la foi, sont sauvées; parce qu'elles meurent dans la charge et la fonction pour laquelle Dieu les a créées.

» C'est l'usage dans les Pays-Bas, que chaque nouveau et jeune prêtre se choisisse une petite fille qu'il tient pour sa fiancée, et cela, pour honorer le saint état du mariage. »

On disait à Luther : Si un prédicateur chrétien doit souffrir la prison et la persécution pour l'amour de la parole, ne doit-il pas, à plus forte raison, se passer du mariage? Il répondit à cela : « Il est plus facile de supporter la prison que de brûler : je l'ai éprouvé moi-même. Plus je macérais mon corps, plus je tâchais de le dompter, et plus je brûlais. Quand on aurait le don de rester chaste dans le célibat, on doit encore se marier pour faire dépit au pape... Si j'étais mort à l'improviste, j'aurais voulu, pour honorer le mariage, faire venir à mon lit de mort une pieuse fille que j'aurais prise comme épouse, et à laquelle j'aurais donné deux gobelets d'argent pour don de noces et présent de lendemain (morgengabe). »

Lettre à un ami qui lui demande conseil pour se marier : « Si tu brûles, il faut prendre femme... Tu voudrais bien en avoir une, belle, pieuse et riche. Très-bien, mon cher; on t'en donnera une en peinture, avec des joues roses et des jambes blanches. Ce sont aussi les plus pieuses; mais elles ne valent rien pour la cuisine ni pour le lit... Se lever de bonne heure et se marier jeune, personne ne s'en repentira.

» Il n'est guère plus possible de se passer de femme que de boire ou de manger. Conçu, nourri, porté dans le corps des femmes, notre chair est à elles dans sa plus grande partie, et il nous est impossible de nous en séparer tout à fait.

» Si j'avais voulu faire l'amour, il y a treize ans, j'aurais pris Ave Schonfeldin, qui est aujourd'hui au docteur Basilius, le médecin de Prusse. Je n'aimais pas alors ma Catherine; je la soupçonnais d'être fière et hautaine; mais il a plu ainsi à Dieu; il a voulu que j'eusse pitié d'elle, et cela m'a fort bien tourné; Dieu soit loué!

» La plus grande grâce de Dieu est d'avoir un bon et pieux époux, avec qui vous viviez en paix, à qui vous puissiez confier tout ce que vous avez, même votre corps et votre vie, et avec qui vous ayez de petits enfants. Catherine, tu as un homme pieux qui t'aime, tu es une impératrice. Grâce soit rendue à Dieu! »

Quelqu'un excusait ceux qui courent après les filles, le docteur Luther répondit : « Qu'ils sachent que c'est mépriser le sexe féminin. Ils abusent des femmes qui n'ont pas été créées pour cela. C'est une grande chose qu'une jeune fille puisse toujours être aimée; le diable le permet rarement... Elle disait bien, mon hôtesse d'Eisenach, quand j'y étais aux écoles. *Il n'est sur terre chose plus douce que d'être aimé d'une femme.* »

« Au jour de la Saint-Martin, anniversaire de la naissance du docteur Martin Luther, maître Ambrosius Brend vint lui demander sa nièce... Un jour qu'il les surprit dans un entretien secret, il se mit à rire, et dit : « Je ne m'étonne pas qu'un fiancé ait tant à dire à sa fiancée; pourraient-ils se lasser jamais? Mais on ne doit point les gêner; ils ont privilége par dessus droit et coutume. » — En la lui accordant, il dit ces paroles : « Monsieur et cher ami, je vous présente cette jeune fille telle que Dieu me l'a donnée dans sa bonté. Je la remets entre vos mains; Dieu vous bénisse, de sorte que votre union soit sainte et heureuse! »

Le docteur Martin Luther était à la noce de la fille de Jean Luffle. Après le souper, il conduisit la mariée au lit, et dit à l'époux, que d'après le commun usage il devait être le maître dans la maison... quand la femme n'y était pas; et pour signe, il ôta un soulier à l'époux et le mit sur le ciel du lit, afin qu'il prît ainsi la domination et le gouvernement.

« Fais comme moi, cher compagnon, quand je voulus prendre ma Catherine, je priai notre Seigneur, mais je priai sérieusement. Fais-en autant, tu n'as pas encore sérieusement prié. »

En 1541, Luther fut un jour extrêmement gai et enjoué à table. « Ne vous scandalisez pas de me voir de si bonne humeur, dit-il à ses amis, j'ai reçu aujourd'hui beaucoup de mauvaises nouvelles et je viens de lire une lettre très-violente contre moi. Nos affaires vont bien, puisque le diable tempête si fort. »

Il riait du bavardage de sa femme, et lui demandait, si, avant de prêcher si bien, elle avait dit un *Pater*. Si elle l'eût fait, Dieu lui aurait sans doute défendu de prêcher.

« Si je devais encore faire l'amour, je voudrais me tailler dans la pierre une femme obéissante; sans cela je désespère d'en trouver.

» La première année du mariage, on a d'étranges pensées. Si on est à table, on se dit : Auparavant tu étais seul; aujourd'hui tu es à deux (*Selbander*). Au lit, si l'on s'éveille, on voit une autre tête à côté de soi. Dans la première année, ma Catherine se tenait assise à côté de moi quand j'étudiais, et comme elle ne savait que dire, elle me demandait : « Seigneur docteur, en Prusse, le maître d'hôtel n'est-il pas frère du margrave? »

» Il ne faut pas mettre d'intervalle entre les fiançailles et les noces... Les amis mettent des obstacles, comme il m'est arrivé avec maître Philippe et pour le mariage d'Eisleben (Agricola). Tous mes meilleurs amis criaient : Point celle-là, mais une autre. »

Lucas Cranach l'aîné avait fait le portrait de la femme de Luther. Lorsque le tableau fut suspendu à la muraille et que le docteur le vit. « Je veux, dit-il, faire peindre aussi un homme, envoyer à Mantoue les deux portraits pour le concile, et demander aux saints pères s'ils n'aimeraient pas mieux l'état du mariage, que le célibat des ecclésiastiques. »

«... Un signe certain que Dieu est ennemi de la papauté, c'est qu'il lui a refusé cette bénédiction du fruit corporel (la génération des enfants...). »

« Quand Ève fut amenée devant Adam, il devint plein du Saint-Esprit et lui donna le plus beau, le plus glorieux des noms; il l'appela *Eva*, c'est-à-dire la mère de tous les vivants; il ne l'appela point sa femme, mais la mère, la mère de tous les vivants. C'est là la gloire et l'ornement le plus précieux de la femme : elle est *Fons omnium viventium*, la source de toute vie humaine. Cette parole est brève, mais ni Démosthènes ni Cicéron n'aurait pu dire ainsi. C'est le Saint-Esprit lui-même qui parle ici par notre premier père, et comme il a fait un si noble éloge du mariage, il est juste que nous couvrions et cachions ce qu'il y a de fragile dans la femme. Jésus-Christ, le fils de Dieu, n'a pas non plus méprisé le mariage; il est lui-même né d'une femme, ce qui est un grand éloge du mariage. »

« On trouve l'image du mariage dans toutes les créatures, non-seulement dans les animaux de la terre, de l'air et des eaux, mais encore dans les arbres et les pierres. Tout le monde sait qu'il est des arbres, tels que le pommier et le poirier, qui sont comme mari et femme, qui se demandent réciproquement, et qui prospèrent mieux quand ils sont plantés ensemble. Parmi les pierres on remarque la même chose, surtout dans les pierres précieuses, le corail, l'émeraude et autres. Le ciel est aussi le mari de la terre. Il la vivifie par la chaleur du soleil, la pluie et le vent, et lui fait ainsi porter toutes sortes de plantes et de fruits. »

Les petits enfants du docteur se tenaient debout devant la table, en regardant avec bien de l'attention les pêches qui étaient servies; le docteur se mit à dire : « Qui veut voir l'image d'une âme qui jouit dans l'espérance, la trouvera bien ici. Ah! si nous pouvions attendre avec autant de joie la vie à venir! »

On amena au docteur sa petite fille Magdalena, pour qu'elle chantât à son cousin le chant qui commence ainsi : *Le pape invoque l'Empereur et les rois*, etc. Mais elle ne le voulut point, quoique sa mère l'en priât fort. Le docteur dit à ce sujet : « Rien de bien par force. Sans la grâce, il ne résulte rien de bon des œuvres de la loi. »

« *Servez le Seigneur avec crainte et réjouissez-vous avec tremblement.* Il n'y a pas là, pour moi,

de contradiction. C'est ce que mon petit Jean fait à l'égard de son père. Mais je ne puis en faire autant à l'égard de Dieu. Si je suis à ma table, et que j'écrive ou que je fasse autre chose, Jean me chante une petite chanson; s'il chante trop haut et que je l'avertisse, il continue, mais en lui-même et avec quelque crainte. Dieu veut aussi que nous soyons toujours gais, mais d'une gaieté mêlée de crainte et de réserve. »

Au premier jour de l'an, un petit enfant du docteur pleurait et criait, au point que personne ne pouvait le calmer: le docteur avec sa femme en fut triste et chagriné une grande heure, ensuite il dit: « Tels sont les désagréments et les charges du mariage... C'est pour cela qu'aucun des Pères n'a rien écrit de remarquablement bon à ce sujet. Jérôme a parlé assez salement, je dirais presque antichrétiennement, du mariage, etc. Au contraire saint Augustin... »

Après qu'il eut joué avec sa petite Magdalena, sa femme lui donna le plus jeune de ses enfants, et il dit: « Je voudrais être mort à l'âge de cet enfant; j'aurais bien renoncé à tout l'honneur que j'ai et que je puis obtenir encore en ce monde. » Et comme l'enfant l'eut sali, il dit: « Oh! combien notre Seigneur doit en souffrir de nous plus qu'une mère de son enfant! »

Il disait à son petit enfant: « Tu es l'innocent petit fou de notre Seigneur, sous la grâce et non sous la loi. Tu es sans crainte, sans inquiétude; tout ce que tu fais est bien fait. »

« Les enfants sont les plus heureux. Nous autres vieux fous nous nous tourmentons et nous affligeons par nos éternelles disputes sur la parole. « Est-ce vrai? Est-ce possible? Comment est-ce possible? » nous demandons-nous sans cesse... Les enfants, dans la simplicité et la pureté de leur foi, ont la certitude et ne doutent en rien de ce qui fait leur salut... Pour être sauvés, nous devons, à leur exemple, nous en remettre à la simple parole. Mais le diable, pour nous empêcher, nous jette sans cesse quelque chose en travers. C'est pourquoi le mieux c'est de mourir sans différer et de nous en aller vite sous terre. »

Une autre fois que son petit enfant Martin prenait le sein de sa mère, le docteur dit: « Cet enfant, et tout ce qui m'appartient, est haï du pape et du duc George, haï de leurs partisans, haï des diables. Cependant tous ces ennemis n'inquiètent guère le cher enfant, il ne s'inquiète pas de ce que tant et de si puissants seigneurs lui en veulent, il suce gaiement la mamelle, regarde autour de lui en riant tout haut, et les laisse gronder tant qu'ils veulent. »

Comme maître Spalatin et maître Lenhart Beier, pasteur de Zwickaw, étaient chez le docteur Martin Luther, il jouait bonnement avec son petit enfant Martin, qui babillait et caressait tendrement sa poupée. Le docteur dit: « Telles étaient nos pensées dans le Paradis, simples et naïves; innocentes, sans méchanceté ni hypocrisie; nous eussions été véritablement comme cet enfant quand il parle de Dieu et qu'il en est si sûr. »

« Quels ont dû être les sentiments d'Abraham, lorsqu'il a consenti à sacrifier et égorger son fils unique? Il n'en aura rien dit à Sara. La chose lui eût trop coûté. Vraiment, je disputerais avec Dieu, s'il m'imposait et m'ordonnait une telle chose. » Alors la femme du docteur prit la parole et dit: « Je ne puis croire que Dieu demande à personne qu'il égorge son enfant. »

« Ah, combien mon cœur soupirait après les miens, lorsque j'étais malade à la mort dans mon séjour à Smalkalde. Je croyais que je ne reverrais plus ma femme ni mes petits enfants; que cette séparation me faisait de mal!... Il n'est personne assez dégagé de la chair pour ne pas sentir ce penchant de la nature. C'est une grande chose que le lien et la société qui unissent l'homme et la femme! »

Il est touchant de voir comme tout ramenait Luther à des réflexions pieuses sur la bonté de Dieu, sur l'état de l'homme avant sa chute, sur la vie à venir. Ainsi une belle branche chargée de cerises que le docteur Jonas met sur table, la joie de sa femme qui sert des poissons du petit étang de leur jardin, la simple vue d'une rose, etc. « Le 9 avril 1539, le docteur se trouvait dans son jardin et regardait attentivement les arbres tout brillants de fleurs et de verdure. Il dit avec admiration: « Gloire à Dieu qui de la créature morte fait ainsi sortir la vie au printemps. Voyez ces rameaux, comme ils sont forts et gracieux; ils sont déjà tout gros de fruits. Voilà une belle image de la résurrection des hommes. L'hiver est la mort et l'été la résurrection. Alors tout revit, tout est verdoyant. »

« Philippe et moi, nous sommes accablés d'affaires et d'embarras. Moi qui suis vieux et *emeritus*, j'aimerais mieux maintenant prendre un plaisir de vieillard dans les jardins, à contempler les merveilles de Dieu dans les arbres, les fleurs, les herbes, les oiseaux, etc.; c'est ce plaisir et ce loisir qui me reviendraient, si mes péchés ne m'avaient mérité d'en être privé par ces affaires importunes et souvent inutiles. » (8 avril 1538.)

Le 18 avril 1539, sur le soir, il y eut un orage très-fort, suivi d'une pluie bienfaisante qui rendit la verdure à la terre et aux arbres. Le docteur Martin dit en regardant le ciel: « Voilà un beau temps! Tu nous l'accordes, ô mon Dieu! à nous qui sommes si ingrats, si pleins de méchanceté et d'avarice. Tu es un Dieu de bonté. Ce n'est pas là

une œuvre de Satan ; non, c'est un tonnerre bienfaisant qui ébranle la terre et l'ouvre pour lui faire porter des fruits et répandre un parfum semblable à celui que répand la prière du chrétien pieux. »

Un autre jour, sur la route de Leipsick, le docteur voyant la plaine couverte de blés superbes, se mit à prier avec ferveur ; il disait : « O Dieu de bonté, tu nous donnes une année heureuse! Ce n'est pas à cause de notre piété; c'est pour glorifier ton saint nom. Fais, ô mon Dieu, que nous nous amendions et que nous croissions dans ta parole! Tout en toi est miracle. Ta voix fait sortir de la terre, et même du sable aride, ces plantes et ces épis si beaux qui réjouissent la vue. O mon père, donne à tous tes enfants leur pain quotidien! »

« Supportons les difficultés qui accompagnent nos fonctions avec égalité d'âme, et attendons secours du Christ. Considère, dans ces violettes et ces pensées que tu foules en te promenant sur la lisière de nos jardins, un emblème de notre condition. Nous consolons le peuple (?) lorsque nous remplissons l'Église; il y a là la robe de pourpre, la couleur des afflictions, mais au fond la fleur d'or rappelle la foi qui ne se flétrit pas. »

Un soir le docteur Martin Luther voyait un petit oiseau perché sur un arbre et s'y posant pour passer la nuit; il dit : « Ce petit oiseau a choisi son abri et va dormir bien paisiblement; il ne s'inquiète pas, il ne songe point au gîte du lendemain; il se tient bien tranquille sur sa petite branche, et laisse Dieu songer pour lui. »

Vers le soir, vinrent deux oiseaux qui faisaient un nid dans le jardin du docteur. Ils étaient souvent effrayés dans leur vol par ceux qui passaient. Il se mit à dire : « Ah! cher petit oiseau, ne fuis point, je te souhaite du bien de tout mon cœur ; si tu pouvais seulement me croire! C'est ainsi que nous refusons de nous confier en Dieu, qui bien loin de vouloir notre perte, a donné pour nous son propre fils. »

CHAPITRE II.

LA BIBLE. — LES PÈRES. — LES SCOLASTIQUES. — LE PAPE. — LES CONCILES.

Le docteur Martin Luther avait écrit avec de la craie, sur le mur qui se trouvait derrière son poële, les paroles suivantes (Luc, XVI) : « Qui est fidèle dans la plus petite chose, sera fidèle dans la plus grande. Qui est infidèle dans le petit, sera infidèle dans le grand. »

« Le petit enfant Jésus (il le montrait peint sur la muraille), dort encore dans les bras de Marie, sa mère. Il se réveillera un jour et nous demandera compte de ce que nous avons fait. »

Luther se faisant un jour couper les cheveux et faire la barbe en présence du docteur Jonas, dit à celui-ci : « Le péché originel est en nous comme la barbe. On la coupe aujourd'hui, nous avons le visage frais, et demain elle repousse et ne cesse de pousser jusqu'à ce que nous soyons sous terre. De même le péché originel ne peut être extirpé en nous; il remue tant que nous vivons. Néanmoins nous devons lui résister de toutes nos forces et le couper sans relâche. »

« La nature humaine est si corrompue qu'elle n'éprouve pas même le désir des choses célestes. Elle est comme l'enfant nouveau-né à qui l'on aurait beau promettre tous les trésors et tous les plaisirs de la terre : il n'en a nul souci et ne connaît que le sein de sa mère. De même, quand l'Évangile nous parle de la vie éternelle que Jésus-Christ nous a promise, nous sommes sourds à ses paroles divines, nous nous engourdissons dans la chair, et nous n'avons que des pensées frivoles et périssables. La nature humaine n'a pas l'intelligence, pas même le sentiment, de ce mal mortel qui l'accable. »

« Dans les choses divines, le Père est la *grammaire,* car il donne les mots, il est la source d'où coulent les bonnes, pures et belles paroles que l'on peut prononcer. Le Fils est la *dialectique :* il donne la disposition, la manière de placer les choses dans un bel ordre, de sorte qu'elles suivent et résultent les unes des autres. Le Saint-Esprit est la *rhétorique :* il sait bien exposer, pousser les choses et les étendre, donner la vie et la force, de manière à faire impression et saisir les cœurs.

» La Trinité se retrouve dans toute la création. Dans le soleil, il y a la substance, l'éclat et la chaleur; dans les fleuves, la substance, le cours et la puissance. De même dans les arts. Dans l'astronomie, le mouvement, la lumière et l'influence; dans la musique, les trois notes *re, mi, fa,* etc. Les scolastiques ont négligé ces signes importants, pour s'attacher à des niaiseries.

» Le décalogue est la *doctrina doctrinarum,* le symbole l'*historia historiarum*, le pater *oratio orationum*, les sacrements *ceremoniæ ceremoniarum.* »

On demandait au docteur Martin Luther si pendant la domination du pape, les gens qui n'ont pas connu cette doctrine de l'Évangile que nous avons aujourd'hui, grâce à Dieu, avaient pu être sauvés. Il répondit : « Je n'en sais rien; à moins que je ne pense que le baptême a pu produire cet effet. J'ai vu beaucoup de moines auxquels on a présenté

la croix de Christ à leur lit de mort, comme c'était alors l'usage. Ils peuvent avoir été sauvés par leur foi en ses mérites et ses souffrances.

» Cicéron est bien supérieur à Aristote dans sa morale. Cicéron était un homme sage et laborieux qui a beaucoup fait et beaucoup souffert. J'espère que notre Seigneur sera clément pour lui et pour ceux qui lui ressemblent, quoiqu'il ne nous appartienne pas d'en parler avec certitude. Que Dieu ne puisse faire des exceptions et établir une distinction entre les païens, c'est ce qu'on ne pourrait dire. Il y aura un nouveau ciel et une nouvelle terre bien plus larges et plus vastes que ceux d'aujourd'hui. »

On demandait à Luther si l'offensé devait aller jusqu'à demander pardon à l'offenseur. Il répondit : « Non, Jésus-Christ ne l'a pas fait lui-même, il ne l'a pas commandé. Il suffit qu'on pardonne les offenses dans son cœur, qu'on les pardonne publiquement, s'il y a lieu, et qu'on prie pour celui qui les a commises. J'étais moi-même allé une fois demander pardon à deux personnes qui m'avaient offensé, M. E. et D. H. S. (maître Eisleben [Agricola] et le docteur Jérome Schurf?); mais par hasard ni l'un ni l'autre ne fut chez lui, et depuis je n'y suis pas retourné. Je remercie Dieu maintenant qu'il ne m'ait point permis de faire comme je voulais. »

Le docteur Martin Luther soupirait un jour en pensant aux perturbateurs et aux sectaires qui méprisaient la parole de Dieu. « Ah! disait-il, si j'étais un grand poëte, je voudrais écrire un chant, un poëme magnifique sur l'utilité et l'efficacité de la parole divine. Sans elle... Pendant plusieurs années je lisais la Bible deux fois par an; c'est un grand et puissant arbre dont chaque parole est un rameau, je les ai secoués tous, tant j'étais curieux de savoir ce que chaque branche portait, ce qu'elle pouvait donner, et j'en faisais tomber chaque fois une couple de poires ou de pommes.

» Autrefois sous la papauté, on faisait des pèlerinages pour visiter les saints. On allait à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques de Compostelle, pour l'expiation de ses péchés. Aujourd'hui nous pouvons faire des pèlerinages chrétiens dans la foi. Quand nous lisons avec soin les prophètes, les psaumes et les évangiles, nous allons, non pas par la ville sainte, mais par nos pensées et nos cœurs, jusqu'à Dieu. C'est là visiter la véritable terre promise et le paradis de la vie éternelle. »

« Que sont les saints en comparaison du Christ? rien de plus que les petites gouttes de la rosée des nuits sur la tête de l'Époux et dans les boucles de de sa chevelure. »

Luther n'aimait pas qu'on insistât sur les miracles. Il regardait ce genre de preuves comme secondaire. « Les preuves convaincantes sont dans la parole de Dieu. Nos adversaires lisent la Bible traduite, beaucoup plus que les nôtres. Je crois que le duc George l'a lue avec plus de soin que tous ceux de la noblesse qui tiennent pour nous. Il dit à quelqu'un : « Pourvu que le moine achève de traduire la Bible, il peut partir ensuite quand il voudra. »

Le docteur Luther disait que Melanchton l'avait forcé de traduire le Nouveau Testament.

« Que nos adversaires s'emportent et fassent rage. Dieu n'a pas opposé un mur de pierres aux vagues de la mer, ni une montagne d'acier. Il a suffi d'un rivage, d'une digue de sable.

» J'ai beaucoup lu la Bible dans ma jeunesse pendant que j'étais moine. Mais cela ne servait à rien, je faisais simplement du Christ un Moïse. Maintenant nous l'avons retrouvé, ce cher Christ. Rendons grâce et tenons-nous-y ferme, et souffrons pour lui ce que nous devons souffrir.

» Pourquoi enseigne-t-on et observe-t-on les dix commandements? C'est que les lois naturelles ne se trouvent nulle part si bien rangées et décrites que dans Moïse. Je voudrais même qu'on lui fît d'autres emprunts dans les choses temporelles, telles que les lois sur la *lettre de divorce*, le jubilé, l'année d'affranchissement, les dîmes, etc. Le monde en serait mieux gouverné... C'est ainsi que les Romains ont pris leurs Douze Tables chez les Grecs... Quant au sabbat ou dimanche, ce n'est pas une nécessité de l'observer, et si nous l'observons, nous devons le faire, non pas à cause du commandement de Moïse, mais parce que la nature aussi nous enseigne à nous donner de temps en temps un jour de repos, afin qu'hommes et animaux reprennent des forces, et que l'on aille entendre le sermon et la parole de Dieu. »

« Puisque, dans ce siècle, on commence à restituer toutes choses, comme si déjà c'était le jour de la restauration universelle, il m'est venu dans l'esprit d'essayer si on ne pourrait pas aussi restituer Moïse et rappeler les rivières à leur source. J'ai eu soin d'abord de traiter toutes choses le plus simplement du monde, et de ne pas me laisser entraîner aux explications mystiques, comme on les appelle... Je ne vois pas d'autre raison pour que Dieu ait voulu former le peuple juif par ces cérémonies, sinon qu'il a vu le penchant du peuple à se laisser prendre à ces choses extérieures. Afin que ce ne fussent pas des fantômes vides et de purs simulacres, il a ajouté sa parole pour y mettre du poids et de la substance, de sorte qu'elles devinssent choses sérieuses et graves.

» J'ai ajouté à chaque chapitre de courtes allé-

gories, non que j'en tienne beaucoup de compte, mais afin de prévenir la manie de plusieurs à traiter l'allégorie. Ainsi, dans Jérôme, Origène et autres anciens écrivains, nous voyons une malheureuse et stérile habitude d'imaginer des allégories qui ramènent tout à la morale et aux œuvres, tandis qu'il faudrait tout ramener à la parole et la foi. » (Avril 1525.)

« Le *Pater noster* est ma prière; c'est celle que je dis, et j'y mêle en même temps quelque chose des Psaumes pour que les faux docteurs soient confondus et couverts de honte. Le *Pater* n'a aucune prière qui lui soit comparable; je l'aime mieux qu'aucun psaume [1]. »

« J'avoue franchement que j'ignore si je possède ou non le sens légitime des psaumes, bien que je ne doute pas de la vérité de celui que je donne. — L'un se trompe en quelques endroits, l'autre en plusieurs; je vois des choses que n'a pas vues saint Augustin; et d'autres, je le sais, verront bien des choses que je ne vois pas.

» Qui oserait prétendre que personne ait complètement entendu un seul psaume? Notre vie est un commencement et un progrès, et non une consommation; celui-là est le meilleur, qui approche le plus de l'esprit. Il y a des degrés dans le vie et l'action, pourquoi n'y en aurait-il pas dans l'intelligence? L'Apôtre dit que nous nous transformons de lumière en lumière. »

Du *Nouveau Testament*. « L'évangile de saint Jean est le vrai et pur Évangile, l'Évangile principal, parce qu'il renferme le plus de paroles de Jésus-Christ. De même, les épîtres de saint Paul et de saint Pierre sont bien au-dessus des évangiles de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Luc. En somme, l'évangile de saint Jean et sa première épître, les épîtres de saint Paul, notamment celles aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens, et la première de saint Pierre, voilà les livres qui te montrent Jésus-Christ, et qui t'enseignent tout ce qu'il t'est nécessaire et utile de savoir, quand même tu ne verrais jamais d'autre livre. »

Il ne regardait comme apostoliques ni l'épître aux Hébreux, ni celle de saint Jacques. Il s'exprime de la manière suivante sur celle de saint Jude : « Personne ne peut nier que cette épître ne soit un extrait ou une copie de la seconde épître de saint Pierre; les mots sont presque les mêmes. Jude y parle des apôtres comme leur disciple, et comme après leur mort. Il cite des versets et des événements qu'on ne trouve nulle part dans l'Écriture. »

L'opinion de Luther sur l'Apocalypse est remarquable : « Que chacun, dit-il, juge de ce livre d'après ses lumières et son sens particulier. Je ne prétends imposer à personne mon opinion : je dis tout simplement ce que j'en pense. Je ne le regarde ni comme apostolique, ni comme prophétique... » Et ailleurs : « Beaucoup de Pères ont rejeté ce livre, et chacun peut en penser ce que son esprit lui inspirera. Pour moi, je ne puis me faire à cet ouvrage. Une seule raison suffirait pour m'en détourner : c'est que Jésus-Christ n'y est adoré ni enseigné tel que nous le connaissons. »

Des *Pères*. « On peut lire Jérôme pour l'étude de l'histoire : quant à la foi et à la bonne vraie religion et doctrine, il n'y en a pas un mot dans ses écrits. J'ai déjà proscrit Origène. Chrysostôme n'a point d'autorité chez moi. Basile n'est qu'un moine; je n'en donnerais pas un cheveu. L'apologie de Philippe Melanchton est au-dessus des écrits de tous les docteurs de l'Église, sans excepter Augustin. Hilaire et Théophylacte sont bons. Ambroise aussi; il marche bien sur l'article le plus essentiel, le pardon des péchés.

» Bernard est au-dessus de tous les docteurs dans ses prédications; mais, quand il dispute, il devient un tout autre homme; alors il accorde trop à la loi et au libre arbitre.

» Bonaventure est le meilleur des théologiens scolastiques.

» Parmi les Pères, Augustin a sans contredit la première place, Ambroise la seconde, Bernard la troisième. Tertullien est un vrai Carlostad. Cyrille a les meilleures sentences. Cyprien le martyr est un faible théologien. Théophylacte est le meilleur interprète de saint Paul. »

(Pour prouver que l'antiquité n'ajoute pas à l'autorité) : « Nous voyons combien saint Paul se plaint avec douleur des Corinthiens et des Galates. Parmi les apôtres mêmes, le Christ trouva un traître dans Judas.

» Les livres que les Pères ont écrits sur la Bible n'ont jamais rien de concluant; ils laissent le lecteur suspendu entre le ciel et la terre. Lisez Chrysostôme, le meilleur rhéteur et parleur de tous. »

Il remarque que les Pères ne disaient rien de la justification par la grâce pendant leur vie, mais y croyaient à leur mort. Cela était plus prudent pour ne point encourager le mysticisme, ni décourager les bonnes œuvres.

« Les chers Pères ont mieux vécu qu'écrit. »

Il fait l'éloge de l'histoire de saint Épiphane et des poésies de Prudence.

« Augustin et Hilaire, entre tous, ont écrit avec le plus de clarté et de vérité; les autres doivent être lus *cum judicio*.

[1] C'est aussi ce que dit Montaigne dans ses *Essais*.

» Ambroise a été mêlé aux affaires du monde, comme nous le sommes aujourd'hui. Nous sommes obligés de nous occuper au consistoire d'affaires de mariage plus que de la parole de Dieu...

» On a nommé Bonaventure le séraphique, Thomas l'angélique, Scot le subtil; Martin Luther sera nommé l'archihérétique.

Saint Augustin était peint dans un livre avec un capuchon de moine. Luther dit, en voyant cette image: « Ils font tort au saint homme, car il a mené une vie commune, comme tout autre homme du pays; il se servait de cuillers et de tasses d'argent; il n'a pas mené une vie à part comme les moines.

» Macaire, Antoine, Benoît, ont fait un grand et remarquable tort à l'Église avec leur moinerie; et je crois que dans le ciel ils seront placés bien plus bas qu'un citoyen, père de famille, pieux et craignant Dieu.

» Saint Augustin me plaît plus que tous les autres. Il a enseigné une pure doctrine, et soumis ses livres. avec l'humilité chrétienne, à la sainte Écriture... Augustin est favorable au mariage; il parle bien des évêques, qui étaient les pasteurs d'alors, mais le temps et les disputes des pélagiens l'ont aigri et lui ont fait mal... S'il eût vu le scandale de la papauté, il ne l'eût certes pas souffert.

» Saint Augustin est le premier Père de l'Église qui ait traité du péché originel. »

Après avoir parlé de saint Augustin, Luther ajoute: « Mais depuis que j'ai compris Paul par la grâce de Dieu, je n'ai pu estimer aucun docteur; ils sont devenus tout à fait petits à mes yeux.

» Je ne connais aucun des Pères dont je sois si ennemi que de saint Jérôme. Il n'écrit que sur le jeûne, les aliments, la virginité, etc. Il n'enseigne rien sur la foi, etc. Le docteur Staupitz avait coutume de dire: Je voudrais bien savoir comment Jérôme a pu être sauvé? »

« Les nominaux sont dans les hautes écoles une secte à laquelle j'ai aussi appartenu. Ils tiennent contre les thomistes, scotistes et albertistes. Ils s'appellent eux-mêmes occamistes. C'est la secte la plus nouvelle de toutes, et aujourd'hui la plus puissante, nommément à Paris. »

Luther fait cas du *Maître des sentences* de Pierre Lombard; mais il trouve qu'en général les scolastiques donnaient trop peu à la grâce, trop au libre arbitre.

« Gerson seul, entre tous les docteurs, a fait mention des tentations spirituelles. Tous les autres, Grégoire de Naziance, Augustin, Scot, Thomas, Richard, Occam, n'ont senti que les tentations corporelles. Le seul Gerson a écrit sur le découragement. L'Église, à mesure qu'elle est plus ancienne, doit éprouver de telles tentations spirituelles. Nous sommes dans cet âge de l'Église.

» Guillaume de Paris a aussi éprouvé quelque chose de ces tentations spirituelles. Mais les scolastiques ne sont jamais parvenus à la connaissance du catéchisme. Le seul Gerson sert à rassurer et relever les consciences... Il a sauvé beaucoup de pauvres âmes du désespoir, en amoindrissant et exténuant la loi, de manière toutefois que la loi subsistât. — Mais Christ ne perce point le tonneau, il le défonce. Il dit: « Tu ne dois point te confier dans la loi ni te reposer sur elle, mais sur moi, sur le Christ. Si tu n'es pas bon, je le suis. »

« Le docteur Staupitz nous parlait un jour d'André Zacharias qui, à ce qu'on prétend, a vaincu Jean Huss dans la dispute. Il nous racontait que le docteur Proles, de Gotha, voyant dans un couvent Zacharias peint avec une rose à son bonnet, dit à ce sujet: Dieu me garde de porter une telle rose, car il a vaincu Jean Huss injustement, et au moyen d'une bible falsifiée. Il y a dans le XXXIVe chapitre d'Ézéchiel: *C'est moi qui vais visiter et punir mes pasteurs:* mais on y avait ajouté ces mots: *et non point le peuple;* ceux du concile lui montrèrent ce texte dans sa propre bible falsifiée comme les autres, et conclurent ainsi: Tu vois que tu ne dois point punir le pape, que Dieu s'en charge lui-même. Ainsi le saint homme a été condamné et brûlé.

» Maître Jean Agricola lisait un écrit de Jean Huss, plein d'esprit, de résignation et de ferveur, où l'on voyait comme dans sa prison il souffrait le martyre des douleurs de la pierre, et se voyait rebuté par l'empereur Sigismond. Le docteur Luther admirait tant d'esprit et de courage... « C'est bien injustement, disait-il, que nous sommes appelés hérétiques, Jean Huss et moi...

» Jean Huss est mort, non comme un anabaptiste, mais comme un chrétien. On voit en lui la faiblesse chrétienne; mais en même temps s'éveille dans son âme la force de Dieu qui le relève. Le combat de la chair et de l'esprit, dans le Christ et dans Huss, est doux et aimable à voir... Constance est aujourd'hui une pauvre misérable ville. Je crois que Dieu l'a punie... Jean Huss a été brûlé; et moi aussi, je pense que je serai tué, s'il plaît à Dieu. Il a arraché quelques épines de la vigne du Christ, en attaquant seulement les scandales de la papauté. Mais moi, docteur Martin Luther, je suis venu dans un champ déjà noir et bien labouré, j'ai attaqué la doctrine du pape, et l'ai terrassé.

» Jean Huss était la semence qui doit mourir et être enfoncée dans la terre, pour sortir ensuite, et croître avec force. »

Luther improvisa un jour à table le vers suivant:

Pestis eram vivens, moriens ero mors tua, papa.

« La tête de l'Antechrist, c'est à la fois le pape

et le Turc. Le pape en est l'esprit, le Turc la chair.

» C'est ma pauvre et infirme condition (pour ne point parler de la justice de ma cause) qui a fait le malheur du pape. « Si j'ai défendu ma doctrine contre tant de rois et d'empereurs, se disait-il, comment craindrais-je un simple moine? » S'il m'avait estimé un ennemi dangereux, il aurait pu m'étouffer dès l'origine.

» J'avoue que j'ai souvent été trop violent, mais jamais à l'égard de la papauté. Il devrait y avoir contre celle-ci une langue à part dont tous les mots fussent des coups de foudre.

» Les papistes sont confondus et vaincus par les témoignages de l'Écriture. Dieu merci, je connais leur erreur sous toutes ses faces, de l'*alpha* à l'*oméga*. Cependant aujourd'hui même qu'ils avouent que l'Écriture est contre eux, la splendeur et la majesté du pape m'éblouissent quelquefois et c'est avec tremblement que je l'attaque...

» Le pape se dit : « Céderais-je à un moine qui veut me dépouiller de ma couronne et de ma majesté? Bien fou qui céderait. » Je donnerais mes deux mains pour croire en Jésus-Christ aussi fermement, aussi sûrement, que le pape croit que Jésus-Christ n'est rien.

» D'autres ont attaqué les mœurs des papes, comme Érasme et Jean Huss. Mais moi, j'ai renversé les deux piliers sur lesquels reposait la papauté : les vœux et les messes particulières. »

Des Conciles. — « Les conciles ne doivent point ordonner de la foi, mais de la discipline. »

Le docteur Martin Luther levait un jour les yeux vers le ciel; il soupira, et dit : « Ah! un concile général, libre, et vraiment chrétien! Dieu saura bien le faire; la chose est sienne; il connatt et il a dans sa main tous les conseils les plus secrets. »

« Lorsque Pierre-Paul Vergerius, légat du pape, vint à Wittemberg, l'an 1535, et que je montai au château où il était, il nous cita, et nous somma d'aller au concile. J'irai, lui dis-je, et j'ajoutai : Vous autres papistes, vous travaillez inutilement. Si vous tenez un concile, vous n'y traitez point des sacrements, de la justification par la foi, des bonnes œuvres, mais seulement de babioles et d'enfantillage, comme de fixer la longueur des habits, ou la largeur des ceintures des prêtres, ou la dimension de la tonsure, etc. Il se détourna de moi, appuya sa tête sur sa main, et dit à son compagnon : « Celui-ci touche vraiment le fond des choses, etc. »

On demandait quand le pape convoquerait le concile. « Il me semble, dit le docteur Martin Luther, qu'il n'en sera rien avant le jugement dernier. C'est alors que notre Seigneur Dieu tiendra lui-même un concile. »

Luther conseillait de ne point refuser d'aller au concile, mais d'exiger qu'il fût libre; «si on le refuse, il n'y a pas de meilleure excuse pour nous. »

Des biens ecclésiastiques. Luther voudrait qu'ils fussent appliqués à l'entretien des écoles et des pauvres théologiens. Il déplore la spoliation des églises. Il prédit que les princes vont bientôt se disputer les dépouilles des églises. « Le pape prodigue maintenant les biens ecclésiastiques aux princes catholiques pour se faire des amis et des alliés.

» Ce ne sont point tant nos princes de la confession d'Augsbourg qui pillent les biens ecclésiastiques, c'est plutôt Ferdinand, l'Empereur, et l'archevêque de Mayence. Ferdinand a rançonné tous les monastères. Les Bavarois sont les plus grands voleurs des biens ecclésiastiques; ils ont de riches abbayes. Mon gracieux seigneur et le landgrave n'ont que de pauvres monastères d'ordres mendiants. On voulait, à la diète, mettre les monastères à la disposition de l'Empereur, qui y aurait établi ses gouvernements militaires. Je donnai le conseil suivant : *Il faut auparavant réunir tous les monastères en un même lieu. Qui voudrait souffrir dans sa terre les gens de l'Empereur?* Tout cela a été poussé par l'archevêque de Mayence. »

Dans la réponse à la lettre où le roi de Danemark lui demandait ses conseils, Luther désapprouve l'article de la réunion des biens ecclésiastiques à la couronne. « Voyez, dit-il, au contraire notre prince Jean-Frédéric, comme il applique les biens de l'Église à l'entretien des pasteurs et des professeurs. »

« Le proverbe a raison : *Biens de prêtres ne profitent pas* (pfaffengut raffengut). Burchard Hund, conseiller de l'électeur de Saxe, Jean, avait coutume de dire : Nous autres de la noblesse, nous avons réuni les biens des cloîtres à nos biens nobles, et les biens des cloîtres ont dévoré les biens nobles, de sorte que nous n'avons plus ni les uns ni les autres. » Luther ajoute la fable du renard qui venge ses petits en brûlant l'arbre et les petits de l'aigle.

Un ancien précepteur du fils de Ferdinand, roi des Romains, nommé Severus, contait à Luther l'histoire du chien qui défendait la viande et qui pourtant, quand les autres la lui arrachaient, en prenait sa part. C'est ce que fait maintenant l'Empereur, dit Luther, pour les biens ecclésiastiques (Utrecht et Liége).

Des cardinaux et des évêques. « En Italie, en France, en Angleterre, en Espagne, les évêques sont ordinairement les conseillers des rois; c'est qu'ils sont pauvres. Mais en Allemagne où ils sont riches, puissants, et où ils ont une grande considération, les évêques gouvernent en leur propre nom.

» Je veux mettre tous mes soins pour que les canonicats et les petits évêchés subsistent, de sorte qu'on puisse avec ce revenu établir des prédicateurs et des pasteurs dans les villes. Les grands évêchés seront sécularisés. »

Le jour de l'Ascension, le docteur Martin Luther dîna avec l'électeur de Saxe, et l'on résolut que les évêques conserveraient leur autorité, à condition qu'ils abjureraient le pape. « Nos gens les examineront, et les ordonneront, par l'imposition des mains. C'est ainsi que je suis évêque à présent. »

Dans les disputes d'Heidelberg on demandait d'où venaient les moines. Réponse : « Dieu ayant fait le prêtre, le diable voulut l'imiter ; mais il fit la tonsure trop grande, de là les moines.

» La moinerie ne se rétablira point aussi longtemps que l'article de la justification restera pur.

» Autrefois les moines étaient en si grande considération que le pape les redoutait plus que les rois et les évêques. Car ils avaient le commun peuple dans leurs mains. Les moines étaient les meilleurs oiseleurs du pape. Le roi d'Angleterre a beau ne plus reconnaître le pape pour le chef suprême de la chrétienté. Il ne fait rien que tourmenter le corps, en fortifiant l'âme de la papauté. » (Henri VIII n'avait pas encore supprimé les monastères.)

CHAPITRE III.

DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS, ET DES ARTS LIBÉRAUX.

« On doit tirer des écoles des pasteurs qui édifient et soutiennent l'Église. Des écoles et des pasteurs, cela vaut mieux que des conciles, comme je l'ai dit déjà.

» J'espère que si le monde dure encore, les universités d'Erfurt et de Leipsick se relèveront et prendront des forces, pourvu qu'elles adoptent la saine théologie, à quoi elles semblent déjà disposées. Mais il faut que quelques-uns s'endorment auparavant. — Je m'étonnais d'abord qu'une université eût été fondée ici, à Wittemberg. — Erfurt est situé au mieux pour cela : là il doit y avoir une ville, quand même celle qui existe serait brûlée, ce que Dieu veuille empêcher. L'université d'Erfurt était jadis si renommée, que toutes les autres en comparaison étaient considérées comme de petites écoles. Maintenant cette gloire et cette majesté ont disparu, et l'université d'Erfurt est tout à fait morte.

» Autrefois on avançait les maîtres, on les honorait ; on portait devant eux des flambeaux. Je trouve qu'il n'y a jamais eu en ce monde de joie comparable à celle-là. C'était aussi une grande fête quand on faisait des docteurs. On allait à cheval autour de la ville ; on s'habillait avec plus de soin, on se parait. Tout cela ne se fait plus, mais je voudrais bien que l'on fît revivre ces bonnes coutumes.

» Malheur à l'Allemagne qui néglige les écoles, qui les méprise et les laisse tomber ! Malheur à l'archevêque de Mayence et d'Erfurt qui pourrait d'un mot relever les universités de ces deux villes, et qui les laisse désolées et désertes ! Un seul coin de l'Allemagne, celui où nous sommes, fleurit encore, grâce à Dieu, par la pureté de la doctrine et la culture des arts libéraux. Les papistes voudront rebâtir l'étable, lorsque le loup aura mangé les brebis. — La faute en est à l'évêque de Mayence, c'est un fléau pour les écoles et pour toute l'Allemagne. Aussi en est-il déjà justement puni. Il a sur son visage une couleur de mort, comme de la boue mêlée de sang.

» C'est à Paris, en France, que se trouve la plus célèbre et la plus excellente école. Il y a une foule d'étudiants, dans les vingt mille et au delà. Les théologiens y ont à eux le lieu le plus agréable de la ville, une rue particulière fermée de portes aux deux bouts ; on l'appelle la *Sorbonne*. Peut-être, à ce que j'imagine, tire-t-elle ce nom de ces fruits de cormiers (*sorbus*), qui viennent sur les bords de la mer Morte, et qui présentent au dehors une agréable apparence ; ouvrez-les, ce n'est que cendres au dedans. Telle est l'université de Paris, elle présente une grande foule, mais elle est la mère de bien des erreurs. S'ils disputent, ils crient comme des paysans libres, en latin, en français. Enfin on frappe des pieds pour les faire taire. Ils ne font point de docteurs en théologie à moins qu'on n'étudie dix ans dans leur sophistique et futile dialectique. Le répondant doit siéger un jour entier et soutenir la dispute contre tout venant, de six heures du matin à six heures du soir.

» A Bourges en France, dans les promotions publiques de docteurs en théologie qui se font dans l'église métropolitaine, on leur donne à chacun un filet, apparemment pour qu'ils s'en servent à prendre les gens.

» Nous avons, grâce à Dieu, des universités qui ont embrassé la parole de Dieu. Il y a encore beaucoup de belles écoles particulières qui se disposent bien, telles que Zwickaw, Torgaw, Wittemberg, Gotha, Eisenach, Deventer, etc.

Extrait du traité de Luther sur l'éducation. — L'éducation domestique est insuffisante. — Il faut que les magistrats veillent à l'instruction des enfants. Établir des écoles est un de leurs principaux soins. Les fonctions publiques ne doivent même

être confiées qu'aux plus doctes. — Importance de l'étude des langues. Le diable redoute cette étude, et cherche à l'éteindre. N'est-ce pas par elle que nous avons retrouvé la vraie doctrine? La première chose que Christ ait donnée à ses apôtres, c'est le don des langues. — Luther se plaint de ce que, dans les monastères, on ne sait plus le latin, à peine l'allemand.

« Pour moi, si j'ai jamais des enfants, et que ma fortune me le permette, je veux qu'ils deviennent habiles dans les langues et dans l'histoire; qu'ils apprennent même la musique et les mathématiques. » Suit un éloge des poëtes et des historiens.

Qu'on envoie au moins les enfants une heure ou deux par jour à l'école, qu'ils emploient le reste à soigner la maison et à apprendre quelque métier.

Il doit aussi y avoir des écoles pour les filles. — « On devrait fonder des bibliothèques publiques. D'abord des livres de théologie, latins, grecs, hébreux, allemands, puis des livres pour apprendre la langue, tels que les orateurs, les poëtes, peu importe qu'ils soient chrétiens ou païens; les livres qui traitent des arts libéraux et des arts mécaniques; les livres de jurisprudence et de médecine, les annales, les chroniques, les histoires, dans la langue où elles ont été écrites, doivent tenir la première place dans une bibliothèque, etc. »

Des langues. — « Les Grecs, comparés aux Hébreux, ont bien de bonnes et agréables paroles, mais n'ont point de *sentences*. La langue hébraïque est la plus riche; elle ne mendie point, comme le grec, le latin et l'allemand. Elle n'a pas besoin de recourir aux mots composés.

» Les Hébreux boivent à la source, les Grecs au ruisseau, les Latins au bourbier. »

« J'ai peu d'usage de la langue latine, élevé, comme je le fus, dans la barbarie des doctrines scolastiques. » (12 novembre 1544.)

« Je ne suis point de dialecte particulier en allemand. J'emploie la langue commune, de manière à être entendu dans la haute et dans la basse Allemagne. Je parle d'après la chancellerie de Saxe, que tous suivent, en Allemagne, dans leurs actes publics, rois, princes, villes impériales. Aussi, est-ce le langage le plus commun. L'empereur Maximilien et l'électeur Frédéric de Saxe ont aussi ramené les dialectes allemands à une langue certaine. La langue des Marches est encore plus douce que celle de Saxe. »

De la grammaire. — « Autre chose est la grammaire, autre chose est la langue hébraïque. La langue hébraïque, puis la grammaire positive, a péri en grande partie chez les Juifs; elle est tombée avec la chose même, et avec l'intelligence, comme dit Isaïe (XXIX). Il ne faut donc rien accorder aux rabbins dans les choses sacrées; ils torturent et violentent les étymologies et les constructions, parce qu'ils veulent forcer la chose par les mots, soumettre la chose aux mots, tandis que ce sont les choses qui doivent commander.

» On voit de semblables débats entre les cicéroniens et les autres latinistes. Pour moi, je ne suis ni latin, ni grammairien, encore moins cicéronien; cependant, j'approuve ceux qui aiment mieux prétendre à ce dernier nom. De même, dans la littérature sacrée, j'aimerais à être simplement mosaïque, davidique ou isaïque, s'il se pouvait, plutôt qu'un Hébreu kumique, ou semblable à tout autre rabbin. » (1537.)

« Je regrette de n'avoir pas plus de temps à donner à l'étude des poëtes et des rhéteurs : j'avais acheté un Homère pour devenir Grec. » (29 mars 1523.)

« Si je devais écrire sur la dialectique, j'exprimerais tout en allemand; je rejetterais tous ces mots étrangers : *propositio*, *syllogismus*, *enthymema*, *exemplum*...

» Ceux qui introduisent de nouveaux mots, doivent aussi introduire de nouvelles choses, comme Scot avec sa *réalité*, son *hiccité;* comme les anabaptistes et les prédicateurs des troubles, avec leurs *besprengung*, *entgrobung*, *gelassenheit*. Qu'on se garde donc de tous ceux qui s'étudient à trouver des mots nouveaux et inusités. »

Luther citait la fable de la cour du lion, et disait, « qu'après la Bible, il ne connaissait pas de meilleur livre que les *Fables d'Ésope* et les écrits de Caton; de même que Donat lui semblait le meilleur grammairien. Ce n'est point un seul homme qui a fait ces fables; beaucoup de grands esprits y ont travaillé à chaque époque du monde. »

Des savants. — « Avant peu d'années, on manquera entièrement de savants. On aurait beau creuser pour en déterrer, rien ne servira; on pèche trop contre Dieu. »

A un ami : « Ne te laisse pas aller à la crainte que l'Allemagne ne devienne plus barbare qu'elle ne l'a jamais été, par la chute des lettres que causerait notre théologie. » (27 mars 1523.)

CHAPITRE IV.

DRAMES. — MUSIQUE. — ASTROLOGIE. — IMPRIMERIE. — BANQUE, ETC.

Des représentations théâtrales. — Luther ne désapprouve point un maître d'école qui jouait les comédies de Térence. Il énumère les diverses uti-

lités de la comédie. Si on s'abstenait de la comédie, parce qu'il s'agit souvent d'amour, on n'oserait non plus lire la Bible.

« — Notre cher Joachim m'a demandé mon jugement sur ces représentations d'histoires saintes, que blâment plusieurs de nos ministres. Voici, en peu de mots, mon opinion. Il a été commandé à tous les hommes de répandre et de propager le Verbe de Dieu, par tous les moyens, non pas seulement par la parole, mais par écritures, peintures, sculptures, psaumes, chansons, instruments de musique, comme dit le psaume : *Laudate eum in tympano et choro, laudate eum chordis et organo.* Et Moïse dit : *Ligabis ea quasi signum in manu tuâ, eruntque et movebuntur inter oculos tuos, scribesque ea in limine et ostiis domûs tuæ.* Moïse veut que la parole se meuve devant les yeux, et comment cela se pourrait-il faire mieux et plus clairement que par des représentations semblables, mais graves et modestes, et non par des farces, comme autrefois sous la papauté? De tels spectacles frappent les yeux du peuple, et l'émeuvent souvent bien plus que des prédications publiques. Je sais que dans la basse Allemagne, où l'on a interdit la profession publique de l'Évangile, des drames, tirés de la Loi et de l'Évangile, en ont converti un grand nombre. » (5 avril 1543.)

De la musique. — « La musique est un des plus beaux et des plus magnifiques présents de Dieu. Satan en est l'ennemi. Par elle on repousse bien des tentations et de mauvaises pensées. Le diable ne tient pas contre.

» Quelques-uns de la noblesse, et des courtisans, pensent que mon gracieux seigneur pourrait épargner en musique trois mille florins par an; et l'on dépense, en choses inutiles, trente mille florins.

» Le duc George, le landgrave de Hesse, et l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, entretenaient des chanteurs et des musiciens. Aujourd'hui, c'est le duc de Bavière, l'empereur Ferdinand et l'empereur Charles. »

En 1538, 17 décembre, Luther ayant des musiciens pour hôtes, et les ayant entendus, dit avec admiration : « Si notre Seigneur nous accorde de si nobles dons dans cette vie même, qui n'est qu'ordure et misère, que sera-ce donc dans la vie éternelle? En voici un commencement.

» Chanter est le meilleur exercice. Il n'a rien à voir avec le monde... Aussi je me réjouis de ce que Dieu a refusé aux paysans (*sans doute aux paysans révoltés*), un don et une consolation si grande; ils n'entendent point la musique, et n'écoutent point la parole. »

Il disait un jour à un joueur de harpe : « Mon ami, joue-moi un air, comme faisait David. Je crois que, s'il revenait aujourd'hui, il serait bien étonné de trouver les gens si habiles.

» Comment se fait-il pourtant que nous ayons tant de belles choses dans le genre mondain; et que, dans le spirituel, nous n'ayons rien que de froid et de mauvais (et il répétait quelques chansons allemandes). Pour ceux qui méprisent la musique, comme font tous les rêveurs et les mystiques; je ne puis m'accorder avec eux.

» ...Je demanderai au prince qu'avec cet argent il établisse une musique. » (Avril 1541.)

Le 4 octobre 1530, il écrit à Ludovic Senfel, musicien de la cour de Bavière, pour lui demander de lui mettre en musique le : *In pace in id ipsum.* « L'amour de la musique m'a fait surmonter la crainte d'être repoussé, lorsque vous verrez un nom qui vous est sans doute odieux. Ce même amour me donne aussi l'espérance que mes lettres ne vous attireront aucun désagrément. Qui pourrait, fût-il le Turc, vous en faire un sujet de reproches?... Après la théologie, il n'y a aucun art que l'on puisse mettre à côté de la musique. »

Luther recommande à son ami Amsdorf, un peintre nommé Sébastien, et ajoute : « Je ne sais si vous aurez besoin de lui. Je désirerais cependant que ton habitation fût plus ornée et plus élégante, à cause de la chair à qui reviennent aussi quelques soins et quelques récréations, lorsqu'elles sont sans péché et sans faute. » (6 février 1542.)

Peinture. — Les pamphlets de Luther contre le pape, étaient presque toujours accompagnés de gravures symboliques. — « Quant à ces trois furies, dit-il, dans l'explication d'une de ces gravures satiriques, je n'avais autre chose dans l'esprit, lorsque j'en faisais l'application au pape, que d'exprimer l'atrocité de l'abomination papale par ces expressions les plus énergiques, les plus atroces de la langue latine; car les Latins ignorent ce que c'est que Satan ou le diable, comme l'ignorent aussi les Grecs et toutes les nations. » (8 mai 1545.)

C'était Lucas Cranach qui en avait fait les figures. — Luther écrit : « Maître Lucas est un peintre peu délicat. Il pouvait épargner le sexe féminin en considération de nos mères et de l'œuvre de Dieu. Il pouvait peindre d'autres formes plus dignes du pape, je veux dire plus diaboliques. » (3 juin 1545.)

« Je ferai tous mes efforts, si je vis, pour que le peintre Lucas substitue à cette peinture obscène une image plus honnête. » (15 juin.)

Luther professait pour Albert Durer une grande admiration. Lorsqu'il apprit sa mort, il écrivit : « Il est douloureux sans doute de l'avoir perdu. Réjouissons-nous cependant de ce que Christ, par une fin si heureuse, l'a tiré de cette terre de misères et de troubles, qui, peut-être bientôt, sera déchirée

par des troubles plus grands encore. Dieu n'a pas voulu que celui qui était né pour un siècle heureux, vît de si tristes choses; qu'il repose en paix avec ses pères. » (Avril 1528.)

De l'astronomie et de l'astrologie. — « Il est vrai que les astrologues peuvent prédire l'avenir aux impies, et leur annoncer la mort qui les attend, car le diable sait les pensées des impies, et il les a en sa puissance. »

On fit mention d'un nouvel astronome, qui voulait prouver que c'est la terre qui tourne, et non point le firmament, le soleil et la lune; il en est de même, disait-il, pour les habitants de la terre que pour ceux qui sont dans un chariot ou dans un vaisseau, et qui croient voir le rivage ou les arbres fuir derrière eux [1]. « Ainsi va le monde aujourd'hui; quiconque veut être habile, ne doit pas se contenter de ce que font et savent les autres. Le sot veut changer tout l'art de l'astronomie; mais, comme le dit la sainte Écriture, Josué commanda au soleil de s'arrêter, et non à la terre. »

« Les astrologues ont tort d'attribuer aux étoiles la mauvaise influence qui appartient en effet aux comètes.

» Maître Philippe tient fort à cela, mais il n'a jamais pu me persuader. Il prétend que l'art est réel, mais qu'il n'y a point de maître qui s'y entende. »

Comme on montrait un horoscope au docteur Luther, il dit : « C'est une belle et agréable imagination, et qui plaît à la raison. On va bien régulièrement d'une ligne à l'autre... Il en est de l'astrologie comme de l'art des sophistes, *de decem prædicamentis realiter distinctis;* tout est faux et artificiel; mais dans cette œuvre vaine et fictive, il y a un admirable ensemble; dans tant de siècles et parmi tant de sectes, thomistes, albertistes, scotistes, ils sont restés fidèles aux mêmes règles.

» La science, qui a pour objet la matière, est incertaine. Car la matière est sans forme, et dépourvue de qualités et propriétés. Or, l'astrologie a pour objet la matière, etc.

» Ils avaient dit qu'il y aurait un déluge en 1524, et la chose n'arriva qu'en 1525, époque du soulèvement des paysans. Déjà le bourgmestre Hendorf avait fait monter au haut de sa maison un quart de bière pour attendre le déluge. »

Maître Philippe disait que l'empereur Charles devait vivre jusqu'à quatre-vingt-quatre ans; le docteur Luther répondit : « Le monde ne durera pas si longtemps. Ézéchiel y est contraire. Si nous chassons le Turc, la prophétie de Daniel est accomplie, et certainement le jour du jugement est à la porte. »

Une grande étoile rouge, qui avait paru dans le ciel, et qui forma ensuite une croix en 1516, reparut plus tard; « mais alors, dit Luther, la croix parut brisée; car l'Évangile était obscurci par les révoltes. Je ne trouve rien de certain dans de tels signes; ce sont communément des signes diaboliques et trompeurs. Nous en avons vu beaucoup ces quinze dernières années. »

Imprimerie. — « L'imprimerie est le dernier et suprême don, le *summum et postremum donum*, par lequel Dieu avance les choses de l'Évangile. C'est la dernière flamme qui luit avant l'extinction du monde. Grâce à Dieu, elle est venue à la fin. *Sancti patres dormientes desiderârunt videre hunc diem revelati Evangelii.* »

Comme on lui montrait un écrit des Fugger, orné de lettres d'une forme bizarre, et que personne ne pouvait le lire, il dit : « C'est une invention d'hommes habiles et prévoyants. Mais c'est la marque d'une époque bien corrompue. Nous lisons que Jules César employait de pareilles lettres. On dit que l'Empereur, se défiant de ses secrétaires, les fait écrire, dans les affaires les plus importantes, de deux manières qui se contredisent; et ils ne savent point auxquels des deux écrits il doit mettre son sceau. »

Banque. — « Un cardinal, évêque de Brixen, étant mort fort riche à Rome, on ne trouva point d'argent chez lui, mais seulement un petit billet dans sa manche. Le pape Jules II se douta bien que c'était une lettre de change; il envoya sur-le-champ chercher le facteur des Fugger, à Rome, et lui demanda s'il ne connaissait point cet écrit? Oui, répondit-il, c'est la reconnaissance de ce que Fugger et compagnie doivent au cardinal; cela fait trois cent mille florins. Le pape demanda s'il pouvait lui payer tout cet argent. A toute heure, répondit l'autre. Le pape fit venir ensuite les cardinaux de France et d'Angleterre, et leur demanda si leurs rois pourraient trouver en une heure trois tonnes d'or? Ils répondirent que non. Eh bien! dit-il, un bourgeois d'Augsbourg peut le faire.

» Fugger devant un jour donner au conseil d'Augsbourg l'estimation de ses biens, il répondit qu'il ne savait pas ce qu'il avait, car son argent était dans tout le monde, en Turquie, en Grèce, à Alexandrie, en France, en Portugal, en Angleterre, en Pologne, etc., mais qu'il pouvait bien donner l'estimation de ce qu'il avait à Augsbourg. »

[1] Sans doute Copernic, qui termina, vers 1530, son livre *De orbium cœlestium revolutionibus*, imprimé, en 1543, à Nuremberg, avec une dédicace au pape Paul III. Dès 1540, une lettre de son disciple Rheticus fit connaître le nouveau système.

CHAPITRE V.

DE LA PRÉDICATION. — STYLE DE LUTHER. — IL AVOUE LA VIOLENCE DE SON CARACTÈRE.

« Oh combien je tremblais lorsque, pour la première fois, il me fallut monter en chaire! mais on me forçait de prêcher. Il fallait d'abord prêcher les frères... »

« J'ai bien, sous ce même poirier où nous sommes, opposé au docteur Staupitz quinze arguments contre ma vocation à la prédication. Je lui dis enfin : « Seigneur docteur Staupitz, vous voulez me tuer; je ne vivrai pas trois mois. » Il me répondit : « Eh bien! Notre-Seigneur a de grandes affaires; on a besoin de gens habiles là-haut. »

« Je n'apporte guère de zèle et d'ardeur à la distribution de mes œuvres en tomes; j'ai une faim de Saturne, je les voudrais tous dévorer. Car il n'y a pas un de mes livres dont je sois satisfait, si ce n'est peut-être le *Traité du serf arbitre* et le *Catéchisme.* » (9 juillet 1537.)

« Je n'aime pas que Philippe assiste à mes leçons ou prédications, mais je mets la croix devant moi, et je me dis : Philippe, Jonas, Pomer, tous les autres, ne font rien à la chose; et je m'imagine alors qu'il ne s'est assis dans la chaire personne de plus habile que moi. »

Le docteur Jonas lui disait : « Seigneur docteur, je ne puis du tout vous suivre dans la prédication. » — Le docteur Luther répondit : « Je ne le puis moi-même, car souvent c'est ma propre personne ou quelque chose de particulier qui me donne l'occasion d'un sermon, selon le temps, les circonstances, les auditeurs. Si j'étais plus jeune, je voudrais retrancher beaucoup dans mes prédications, car j'y ai mis trop de paroles. »

« Je veux que l'on enseigne bien au peuple le Catéchisme; je me fonde sur lui dans tous mes sermons, et je prêche aussi simplement que possible. Je veux que les hommes du commun, les enfants, les domestiques, me comprennent. Ce n'est point pour les savants que l'on monte en chaire; ils ont les livres. »

Le docteur Erasmus Alberus, prêt à partir pour la Marche, demandait au docteur Luther comment il fallait prêcher devant le prince. « Tes prédications, dit-il, doivent s'adresser, non aux princes, mais au simple et grossier peuple. Si, dans les miennes, je songeais à Melanchton et aux autres docteurs, je ne ferais rien de bon; mais je prêche tout simplement pour les ignorants, et cela plaît à tous. Si je sais du grec, de l'hébreu, du latin, je le réserve pour nos réunions de savants. Alors nous en disons de si subtiles que Dieu même en est étonné. »

« Albert Durer, le fameux peintre de Nuremberg, avait coutume de dire qu'il ne prenait aucun plaisir aux peintures chargées de couleurs, mais à celles qui étaient faites avec le plus de simplicité. J'en dis autant des prédications. »

« Oh! que j'eusse été heureux, lorsque j'étais au cloître d'Erfurt, si j'avais pu une fois, une seule fois, entendre prêcher un pauvre petit mot sur l'Évangile ou sur le moindre des psaumes! »

« Rien n'est plus agréable et plus utile au commun des auditeurs, que de prêcher la loi et les exemples. Les prédications sur la grâce et sur l'article de la justification sont froides pour leurs oreilles. »

Parmi les qualités que Luther exige d'un prédicateur, il veut qu'il soit beau de sa personne, et tel que les bonnes femmes et les petites filles puissent l'aimer.

Dans le *Traité sur les vœux monastiques*, Luther demande pardon au lecteur de dire bien des choses qu'on a coutume de taire. — « Pourquoi n'oser dire ce que le Saint-Esprit, pour instruire les hommes, a dicté à Moïse? Mais nous voulons que nos oreilles soient plus pures que la bouche du Saint-Esprit. »

A J. Brentius. « Je ne veux point te flatter, je ne te trompe pas, je ne me trompe pas moi-même, quand je dis que je préfère tes écrits aux miens. Ce n'est point Brentius que je loue, mais l'Esprit saint, qui en toi est plus doux, plus tranquille; tes paroles coulent plus pures, plus limpides. Mon style, à moi, inhabile et inculte, vomit un déluge, un chaos de paroles; turbulent et impétueux comme un lutteur toujours aux prises avec mille monstres qui se succèdent; et si j'ose comparer de petites choses aux grandes, il me semble qu'il m'a été donné quelque chose de ce quadruple esprit d'Élie, rapide comme le vent, dévorant comme le feu, qui renverse les montagnes et brise les pierres; à toi, au contraire, le doux murmure de la brise légère et rafraîchissante. Une chose me console, c'est que le divin père de famille a besoin, dans cette famille immense, de l'un et de l'autre serviteur, du dur contre les durs, de l'âpre contre les âpres, comme d'un mauvais coin contre de mauvais nœuds. Pour purger l'air et rendre la terre plus fertile, ce n'est point assez de la pluie qui arrose et pénètre, il faut encore les éclats de la foudre. » (20 août 1530.)

Je suis loin de me croire sans défaut; mais je puis au moins me glorifier avec saint Paul, de ne pouvoir être accusé d'hypocrisie et d'avoir toujours dit la vérité, peut-être, il est vrai, un peu trop rudement. Mais j'aime mieux pécher par la dureté

de mes paroles, en jetant la vérité dans le monde, que de la retenir honteusement captive. Si les grands seigneurs s'en trouvent blessés, qu'ils se mêlent de leurs affaires sans plus se soucier des miennes et de nos doctrines. Est-ce que je leur ai fait quelque tort, quelque injustice? Si je pèche, ce sera à Dieu de me pardonner. (5 février 1522.)

A Spalatin. « Je ne puis nier que je ne sois plus violent qu'il ne faudrait; mais ils le savaient, c'était à eux de ne pas irriter le dogue. Tu peux savoir par toi-même combien c'est une chose difficile que de modérer son feu et de contenir sa plume. Et voilà pourquoi j'ai toujours haï de paraître en public; mais plus je le hais, plus j'y suis forcé malgré moi. » (Février 1520.)

Le docteur Luther disait souvent : « J'ai trois mauvais chiens, *ingratitudinem*, *superbiam et invidiam* (l'ingratitude, l'orgueil et l'envie). Celui qu'ils mordent est bien mordu. »

« Si je meurs, les papistes verront quel adversaire ils ont eu en moi. D'autres prédicateurs n'auront pas la même mesure, la même modération. On l'a déjà éprouvé avec Münzer, avec Carlostad, Zwingli et les anabaptistes. »

« Dans la colère mon tempérament se retrempe, mon esprit s'aiguise, et toutes les tentations, tous les ennuis se dissipent. Je n'écris et je ne parle jamais mieux qu'en colère. »

A Michel Marx. « Tu ne saurais croire combien j'aime à voir mes adversaires s'élever chaque jour davantage contre moi. Je ne suis jamais plus superbe et plus audacieux que lorsque j'apprends que je leur déplais. Docteurs, évêques, princes, que m'importe? Il est écrit : *Tremuerunt gentes et populi meditati sunt inania. Adstiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversùs Deum et adversùs Christum ejus.*

» J'ai un tel dédain pour ces satans, que si je n'étais retenu ici, j'irais tout droit à Rome, en haine du diable et de toutes ces furies. »

« Il faut que j'aie de la patience avec le pape, avec mes disciples, avec mes domestiques, avec Catherine de Bora, avec tout le monde, et ma vie n'est autre chose que de la patience. »

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

MORT DU PÈRE DE LUTHER, DE SA FILLE, ETC.

« Il n'est pas d'alliance ni de société plus belle, plus douce et plus heureuse, qu'un bon mariage. C'est une joie de voir deux époux vivre unis et en paix. Mais aussi, rien n'est plus amer et plus douloureux que quand ce lien se déchire. Après cela vient la mort des enfants. Cette dernière douleur, je la connais, hélas! »

— « Je suis triste en t'écrivant, car j'ai reçu la nouvelle de la mort de mon père, ce vieux Luther, si bon et si aimé. Et bien que par moi il ait eu un si facile et si pieux passage en Christ, et que, délivré des monstres d'ici-bas, il repose dans la paix éternelle, cependant mes entrailles se sont émues, car c'est par lui que Dieu m'a fait naître et m'a élevé. » — Dans une seconde lettre du même jour à Melanchton : « ... Je succède à son nom ; voici maintenant que je suis pour ma famille le vieux Luther. C'est mon tour, c'est mon droit de le suivre par la mort dans ce royaume que Christ nous a promis à nous tous qui, à cause de lui, sommes les plus misérables des hommes, et l'opprobre du monde... Je me réjouis cependant qu'il ait vécu dans ce temps, et qu'il ait pu voir la lumière de la vérité. Dieu soit béni dans tous ses actes, dans tous ses desseins! » (5 juin 1530.)

« La nouvelle étant venue de Freyberg que maître Hausmann était mort, nous la cachâmes au docteur Luther, et lui dîmes d'abord qu'il était malade, puis qu'il était au lit, puis qu'il s'était bien doucement endormi dans le Christ. Le docteur se mit à pleurer bien fort, et dit : « Voici des temps bien périlleux; Dieu balaye son aire et sa grange. Je le prie de ne pas laisser vivre longtemps après ma mort ma femme et mes enfants. » Il resta assis tout le jour; il pleurait et s'affligeait. Il était avec le docteur Jonas, maître Philippe (Melanchton), maître Joachim Camerarius, et Gaspard de Keckeritz, et, au milieu d'eux, il était assis, tout affligé et en larmes. » (1538.)

« Lorsqu'il perdit sa fille Magdalena, âgée de quatorze ans, la femme du docteur pleurait et se lamentait. Il lui dit : « Chère Catherine, songe pourtant où elle est allée. Elle a certes fait un heureux voyage. La chair saigne, sans doute, c'est sa nature; mais l'esprit vit et se trouve selon ses souhaits. Les enfants ne disputent point; comme on leur dit, ils croient. Chez les enfants tout est simple. Ils meurent sans chagrin ni angoisses, sans disputes, sans tentations de la mort, sans douleur corporelle, tout comme s'ils s'endormaient. »

» Comme sa fille était fort malade, il disait : « Je l'aime bien! Mais, ô mon Dieu! si c'est ta volonté de la prendre d'ici, je veux la savoir sans regret auprès de toi. » Et comme elle était au lit, il lui disait : « Ma chère petite fille, ma petite Madeleine, tu resterais volontiers ici auprès de ton père, et tu irais pourtant volontiers aussi à ton autre père. » Elle répondit : « Oui, mon cher père, comme Dieu voudra. » « Chère petite fille! ajouta-t-il, l'esprit veut, mais la chair est faible. » Il se promena en long et en large et dit : « Oui, je l'ai aimée bien fort. Si la chair est si forte, que sera-ce donc de l'esprit! »

» Il disait entre autres choses : « Dieu n'a pas donné depuis mille ans à aucun évêque d'aussi grands dons qu'à moi; car on doit se glorifier des dons de Dieu. Eh! bien, je suis en colère contre moi-même de ce que je ne puis m'en réjouir de cœur, ni rendre grâce; je chante bien de temps en temps à Notre-Seigneur un petit cantique, et le remercie un peu.

» Eh bien! que nous vivions ou que nous mourions, *Domini sumus* au génitif ou au nominatif. Allons, seigneur docteur, tenez ferme. »

» La nuit qui précéda la mort de Magdalena, la femme du docteur avait eu un songe; il lui semblait voir deux beaux jeunes garçons bien parés, qui voulaient prendre sa fille et la mener à la noce. Lorsque Philippe Melanchton vint le matin dans le cloître, et demanda à la dame : « Que faites-vous de votre fille? » elle lui raconta son rêve. Il en fut bien effrayé, et dit aux autres : « Les jeunes gar-

çons sont les saints anges qui vont venir pour mener la vierge à la véritable noce du royaume céleste. » Et en effet le même jour elle mourut.

» Lorsque la petite Magdalena était à l'agonie et allait mourir, le père tomba à genoux devant son lit, pleura amèrement, et pria Dieu qu'il voulût bien la sauver. Elle expira et s'endormit dans les bras de son père. La mère était bien dans la même chambre, mais plus loin du lit, à cause de son affliction. Le docteur répétait souvent : « Que la volonté de Dieu soit faite! ma fille a encore un père dans le ciel. » Alors maître Philippe se mit à dire : « L'amour des parents est une image de la divinité imprimée au cœur des hommes. Dieu n'aime pas moins le genre humain que les parents leurs enfants. » Lorsqu'on la mit dans la bière, le père dit : « Pauvre chère petite Madeleine, te voilà bien maintenant! » Il la regarda ainsi étendue, et dit : « O cher enfant, tu ressusciteras, tu brilleras comme une étoile! Oui, comme le soleil!... Je suis joyeux en esprit, mais dans la chair je suis bien triste. C'est une chose merveilleuse de savoir qu'elle est certainement en paix, qu'elle est bien, et cependant d'être si triste. »

» Et lorsque le peuple vint pour aider à emporter le corps, et que, selon le commun usage, ils lui disaient qu'ils prenaient part à son malheur, il leur dit : « Ne vous chagrinez pas, j'ai envoyé une sainte au ciel. Oh! puissions-nous avoir une telle mort! Une telle mort, je l'accepterais sur l'heure! » — Lorsque l'on chanta : Seigneur, qu'il ne vous souvienne pas de nos anciens péchés! Il ajouta : « Non-seulement des anciens, mais de ceux d'aujourd'hui. Car nous sommes avides, usuriers, etc.; le scandale de la messe existe encore dans le monde! »

» Au retour, il disait entre autres choses : « On doit s'inquiéter du sort de ses enfants, et surtout des pauvres filles. Je ne plains pas les garçons; un garçon vit partout pourvu qu'il sache travailler. Mais le pauvre petit peuple des filles doit chercher sa vie un bâton à la main. Un garçon peut aller aux écoles, et devenir un habile garçon (ein feiner man). Une petite fille ne peut en faire autant. Elle tourne facilement au scandale et devient grosse. Aussi je donne bien volontiers celle-ci à Notre-Seigneur. »

A Jonas. « La renommée t'aura, je pense, informé de la renaissance de ma fille Madeleine au royaume du Christ; et bien que moi et ma femme nous dussions ne songer qu'à rendre de joyeuses actions de grâces pour un si heureux passage et une fin si désirable, par où elle a échappé à la puissance de la chair, du monde, du Turc et du diable, cependant la force τῆς στοργῆς est si grande que je ne puis le supporter sans sanglots, sans gémissement, disons mieux, sans une véritable mort du cœur. Dans le plus profond de mon cœur sont encore gravés ses traits, ses paroles, ses gestes, pendant sa vie et sur son lit de mort; mon obéissante et respectueuse fille! La mort même du Christ (et que sont toutes les morts en comparaison?) ne peut me l'arracher de la pensée, comme elle le devrait... Elle était, comme tu sais, douce de caractère, aimable et pleine de tendresse. » (23 septembre 1542.)

CHAPITRE II.

DE L'ÉQUITÉ, DE LA LOI. — OPPOSITION DU THÉOLOGIEN ET DU JURISTE.

« Il vaut mieux se gouverner d'*après la raison naturelle que d'après la loi écrite*, car la raison est l'âme et la reine de la loi. Mais où sont les gens qui ont une telle intelligence? on en peut à peine trouver un par siècle. Notre gracieux seigneur, l'électeur Frédéric, était un tel homme. Il y a eu encore son conseiller le seigneur Fabian de Feilitsch, un laïque, qui n'avait point étudié et qui répondait sur *apices et medullam juris* mieux que les juristes d'après leurs livres. — Maître Philippe Melanchton enseigne les arts libéraux, de manière qu'il en tire moins de lumière qu'il ne leur en prête lui-même. Moi aussi, je porte mon art dans les livres, je ne l'en tire point. Celui qui voudrait imiter les quatre hommes dont je viens de parler, ferait aussi bien d'y renoncer; il faut plutôt qu'il apprenne et qu'il écoute. De tels prodiges sont rares. La loi écrite est pour le peuple et l'homme du commun. La raison naturelle et la haute intelligence sont pour les hommes dont j'ai parlé. »

« Il y a un éternel combat entre les juristes et les théologiens; c'est la même opposition qu'entre la loi et la grâce. »

« Le droit est une belle fiancée, pourvu qu'elle reste dans son lit nuptial. Si elle monte dans un autre lit et veut gouverner la théologie, c'est une grande p...... Le droit doit ôter sa barrette devant la théologie. »

A Melanchton. « Je pense comme autrefois sur le droit du glaive; je pense avec toi que l'Évangile n'a rien enseigné ni conseillé sur ce droit, et que cela ne devait être en aucune façon, parce que l'Évangile est la loi des volontés et des libertés, qui n'ont rien à faire avec le glaive ou le droit du glaive. Mais ce droit n'y est pas aboli, il y est même confirmé et recommandé; ce qui n'a lieu pour aucune des choses simplement permises.

« Avant moi, il n'y a aucun juriste qui ait su ce qu'est le droit, relativement à Dieu. Ce qu'ils ont, ils l'ont de moi. Il n'est point mis dans l'Évangile que l'on doive adorer les juristes. Si notre Seigneur Dieu veut juger, que lui importent les juristes? Pour ce qui regarde le monde, je les laisse maîtres. Mais dans les choses de Dieu ils doivent être sous moi. Mon psaume à moi, c'est celui-ci : *Rois soyez châtiés*, etc. S'il faut qu'un des deux périsse, périsse le droit, règne le Christ!

» *Principes convenerunt in unum.* David le dit lui-même, *contre son fils se dresseront la puissance, la sagesse, la multitude du monde, et il doit être seul contre beaucoup*, *insensé contre les sages, impuissant contre les puissants.* Certes, c'est là une merveilleuse conduite des choses. Notre Seigneur Dieu ne manque de rien que de gens sages, mais derrière sonne le terrible *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram* (Comprenez maintenant, ô rois; instruisez-vous, juges de la terre).

» Si les juristes ne prient point pour le pardon de leurs péchés et n'acceptent point l'Évangile, je veux les confondre, de sorte qu'ils ne sachent plus comment se tirer d'affaire. Je n'entends rien au droit, mais je suis seigneur du droit dans les choses qui touchent la conscience.

» Nous sommes redevables aux juristes d'avoir enseigné et d'enseigner au monde tant d'équivoques, de chicanes, de calomnies, que le langage est devenu plus confus que dans une Babel. Ici, nul ne peut comprendre l'autre, là, nul ne veut comprendre. O sycophantes, ô sophistes, pestes du genre humain. Je t'écris tout en colère, et je ne sais si, de sang-froid, j'enseignerais mieux. » (6 février 1546.)

La veille du jour où on allait faire un docteur en droit, Luther disait : « Demain on fera une nouvelle vipère contre les théologiens. »

« On a raison de dire : *un bon juriste est un mauvais chrétien.* En effet, le juriste estime et vante la justice des œuvres, comme si c'était par là qu'on est juste devant Dieu. S'il devient chrétien, il est considéré parmi les juristes comme un animal monstrueux, il faut qu'il mendie son pain, les autres le regardent comme séditieux.

» Qu'on frappe la conscience des juristes, ils ne savent ce qu'ils doivent faire. Münzer les attaquait avec l'épée; c'était un fou.

» Si j'étudiais seulement deux ans en droit, je voudrais devenir plus savant que le docteur C.; car je parlerais des choses, selon qu'elles sont véritablement justes ou injustes. Mais lui, il chicane sur les mots.

» La doctrine des juristes n'est rien qu'un *nisi*, un *excepté*. La théologie ne procède pas ainsi, elle a un ferme fondement.

» L'autorité des théologiens consiste en ce qu'ils peuvent obscurcir les universaux, et tout ce qui s'y rapporte. Ils peuvent élever et abaisser. Si la parole se fait entendre, Moïse et l'Empereur doivent céder.

» Le droit et les lois des Perses et des Grecs sont tombés en désuétude et abolis. Le droit romain ou impérial ne tient plus qu'à un fil. Car si un empire ou un royaume tombe, ses lois et ordonnances doivent tomber aussi.

» Je laisse le cordonnier, le tailleur, le juriste pour ce qu'ils sont. Mais qu'ils n'attaquent point ma chaire!...

» Beaucoup de gens croient que la théologie qui est révélée aujourd'hui, n'est rien. Si cela a lieu de notre vivant, que sera-ce après notre mort? En récompense beaucoup d'entre nous sont gros de cette pensée dont ils accoucheront plus tard, que le droit n'est rien. »

Sermon contre les juristes, prêché le jour des Rois. « Voilà comme agissent nos fiers juristes et chevaliers ès lois de Wittemberg... Ils ne lisent point nos livres, les appellent catoniques (pour canoniques), ne s'inquiètent pas de Notre-Seigneur, et ne visitent point nos églises. Eh bien! puisqu'ils ne reconnaissent point le docteur Pomer pour évêque de Wittemberg, ni moi pour prédicateur de cette église, je ne les compte plus dans mon troupeau.

» Mais, disent-ils, vous allez contre le droit impérial. J'emm...e ce droit qui fait tort au pauvre homme. »

Suit un dialogue du juriste avec le plaideur à qui il promet pour dix thalers de faire traîner une affaire dix ans... « Bonnes et pieuses gens comme Reinicke Fuchs, dans le poëme du Renard... »

« Bon peuple, veuillez agréer les motifs pour lesquels je veux être impitoyable envers les juristes... Ils vantent le droit canonique, la m...e du pape, et le représentent comme une chose magnifique, lorsque nous l'avons, avec tant de peine, repoussé et chassé de nos églises... Je te le conseille, juriste, laisse dormir le vieux dogue. Une fois éveillé, tu ne le ramènerais pas aisément à la loge.

» Les juristes se plaignent fort, et m'en veulent. Qu'y puis-je faire? Si je ne devais pas rendre compte de leurs âmes, je ne les châtierais point. » Il déclare pourtant ensuite qu'il n'a point parlé des juristes pieux.

CHAPITRE III.

LA FOI, LA LOI.

A Gerbellius. « Dans cette cohue de scandales, ne te déments pas toi-même. Je te la rends pour te soutenir, l'épouse (la foi) que tu m'as montrée jadis; je te la rends vierge et sans tache. Mais ce qu'il y a en elle d'admirable et d'inouï, c'est qu'elle désire et attire une infinité de rivaux, et qu'elle est d'autant plus chaste qu'elle est l'épouse d'un plus grand nombre . . . .

. . . .

» Notre rival, Philippe Melanchton, te salue. Adieu, sois heureux avec la fiancée de ta jeunesse.» (23 janvier 1523.)

A Melanchton. « Sois pécheur, et pèche fortement, mais aie encore plus forte confiance, et réjouis-toi en Christ, qui est le vainqueur du péché, de la mort et du monde. Il faut pécher, tant que nous sommes ici. Cette vie n'est point le séjour de la justice; non, nous attendons, comme dit Pierre, les cieux nouveaux et la terre nouvelle où la justice habite... »

« Prie grandement; car tu es un grand pécheur. »

« Je suis maintenant tout à fait dans la doctrine de la rémission des péchés. Je n'accorde rien à la loi ni à tous les diables. Celui qui peut croire en son cœur à la rémission des péchés, celui-là est sauvé.»

« De même qu'il est impossible de rencontrer dans la nature le point *mathématique*, *indivisible*, de même l'on ne trouve nulle part la justice telle que la loi la demande. Personne ne peut satisfaire à la loi entièrement, et les juristes eux-mêmes, malgré tout leur art, sont bien souvent obligés de recourir à la rémission des péchés, car ils n'atteignent pas toujours le but, et quand ils ont rendu un faux jugement, et que le diable leur tourmente la conscience, ni Barthole, ni Baldus, ni tous leurs autres docteurs ne leur servent de rien. Pour résister, ils sont forcés de se couvrir de l'ἐπιείκεια, c'est-à-dire de la rémission des péchés. Ils font leur possible pour bien juger, et après cela il ne leur reste plus qu'à dire: « Si j'ai mal jugé, ô mon Dieu, pardonne-le-moi. » — C'est la théologie seule qui possède le point mathématique, elle ne tâtonne pas, elle a le Verbe même de Dieu. Elle dit: « Il n'est qu'une justice, Jésus-Christ. Qui vit en lui, celui-là est juste. »

» La loi sans doute est nécessaire, mais non pour la béatitude, car personne ne peut l'accomplir, mais le pardon des péchés la consomme et l'accomplit.

» La loi est un vrai labyrinthe qui ne peut que brouiller les consciences, et la justice de la loi est un minotaure, c'est-à-dire une pure fiction qui ne nous conduit point à la béatitude, mais nous attire en enfer. »

Addition de Luther à une lettre de Melanchton sur la Grâce et la Loi... — « Pour me délivrer entièrement de la vue de la loi et des œuvres, je ne me contente pas même de voir en Jésus-Christ mon maître, mon docteur et mon donateur, je veux qu'il soit lui-même ma doctrine et mon don, de telle sorte, qu'en lui je possède toute chose. Il dit: « Je suis le chemin, la vérité et la vie, » non pas: « Je te montre ou je te donne le chemin, la vérité et la vie, » comme s'il opérait seulement ceci en moi, et que lui-même il fût néanmoins en dehors de moi...» — « Il n'est qu'un seul point dans toute la théologie: vraie foi et confiance en Jésus-Christ. Cet article contient tous les autres. — « Notre foi est un soupir inexprimable. » Et ailleurs: « Nous sommes nos propres geôliers. (C'est-à-dire que nous nous enfermons dans nos œuvres, au lieu de nous élancer dans la foi.)

» Le diable veut seulement une justice *active*, une justice que nous fassions nous-mêmes en nous, tandis que nous n'en avons qu'une *passive* et étrangère qu'il ne veut point nous laisser. Si nous étions bornés à l'*active*, nous serions perdus, car elle est défectueuse dans tous les hommes. »

Un docteur anglais, Antonius Barns, demandait au docteur Luther si les chrétiens, justifiés par la foi en Christ, méritaient quelque chose pour les œuvres qui venaient ensuite. Car cette question était souvent agitée en Angleterre. Réponse: 1° Nous sommes encore pécheurs après la justification; 2° Dieu promet récompense à ceux qui font bien. Les œuvres ne méritent point le ciel, mais elles ornent la foi qui nous justifie. Dieu ne couronne que les dons mêmes qu'il nous a faits.

FIDELIS ANIMÆ VOX AD CHRISTUM. *Ego sum tuum peccatum, tu mea justitia; triumpho igitur securus*, etc.

« Pour résister au désespoir, il ne suffit pas d'avoir de vains mots sur la langue, ni une vaine et faible opinion; mais il faut qu'on relève la tête, que l'on prenne une âme ferme et que l'on se confie en Christ contre le péché, la mort, l'enfer, la loi et la mauvaise conscience. »

« Quand la loi t'accuse et te reproche tes fautes, ta conscience te dit: Oui, Dieu a donné la loi et commandé de l'observer sous peine de damnation éternelle; il faut donc que tu sois damné. A cela tu répondras: Je sais bien que Dieu a donné la loi, mais il a aussi donné par son fils l'Évangile qui dit: Celui qui aura reçu le baptême et qui croira, sera sauvé. Cet Évangile est plus grand que toute la loi, car la loi est terrestre et nous a été transmise par

un homme; l'Évangile est céleste et nous a été apporté par le Fils de Dieu. — N'importe, dit la conscience, tu as péché et transgressé le commandement de Dieu; donc tu seras damné. — *Réponse :* Je sais fort bien que j'ai péché, mais l'Évangile m'affranchit de mes péchés, parce que je crois en Jésus, et cet Évangile est élevé au-dessus de la loi autant que le ciel l'est au-dessus de la terre. C'est pourquoi le corps doit rester sur la terre et porter le fardeau de la loi, mais la conscience monter, avec Isaac, sur la montagne, et s'attacher à l'Évangile, qui promet la vie éternelle à ceux qui croient en Jésus-Christ. — N'importe, dit encore la conscience, tu iras en enfer; tu n'as pas observé la loi. — *Réponse :* Oui, si le ciel ne venait à mon secours; mais il est venu à mon secours, il s'est ouvert pour moi; le Seigneur a dit : Celui qui sera baptisé et qui croira, sera sauvé.»

« Dieu dit à Moïse : Tu verras mon dos, mais non point mon visage. Le dos c'est la loi, le visage c'est l'Évangile. »

« La loi ne souffre pas la grâce, et à son tour la grâce ne souffre pas la loi. La loi est donnée seulement aux orgueilleux, aux arrogants, à la noblesse, aux paysans, aux hypocrites et à ceux qui ont mis leur amour et leur plaisir dans la multitude des lois. Mais la grâce est promise aux pauvres cœurs souffrants, aux humbles, aux affligés; c'est eux que regarde le pardon des péchés. A la grâce appartiennent maître Nicolas Hausmann, Cordatus, Philippe (Melanchton) et moi. »

« Il n'y a point d'auteur, excepté saint Paul, qui ait écrit d'une manière complète et parfaite sur la loi, car c'est la mort de toute raison de juger la loi : l'esprit en est le seul juge. » (15 août 1530.)

« La bonne et véritable théologie consiste dans la pratique, l'usage et l'exercice. Sa base et son fondement, c'est le Christ, dont on comprend avec la foi, la passion, la mort et la résurrection. Ils se font aujourd'hui, pour eux, une *théologie spéculative* d'après la raison. Cette *théologie spéculative* appartient au diable dans l'enfer. Ainsi Zwingle et les sacramentaires *spéculent* que le corps du Christ est dans le pain, mais seulement dans le sens spirituel. C'est aussi la théologie d'Origène. David n'agit pas ainsi, mais il reconnaît ses péchés et dit : *Miserere mei Domine!* »

« J'ai vu naguère deux signes au ciel. Je regardais par la fenêtre au milieu de la nuit, et je vis les étoiles et toute la voûte majestueuse de Dieu se soutenir sans que je pusse apercevoir les colonnes sur lesquelles le Maître avait appuyé cette voûte. Cependant elle ne s'écroulait pas. Il y en a maintenant qui cherchent ces colonnes et qui voudraient les toucher de leurs mains. Mais comme ils n'y peuvent arriver, ils tremblent, se lamentent, et craignent que le ciel ne tombe. Ils pourraient les toucher que le ciel n'en bougerait pas.

» Plus tard je vis de gros nuages, tout chargés, qui flottaient sur ma tête comme un océan. Je n'apercevais nul appui qui les pût soutenir. Néanmoins, ils ne tombaient pas, mais nous saluaient tristement et passaient. Et comme ils passaient, je distinguai dessous la courbe qui les avait soutenus, un délicieux arc-en-ciel. Mince il était sans doute, bien délicat, et l'on devait trembler pour lui en voyant la masse des nuages. Cependant cette ligne aérienne suffisait pour porter cette charge et nous protéger. Nous en voyons toutefois qui craignent le poids du nuage, et ne se fient pas au léger soutien; ils voudraient bien en éprouver la force, et, ne le pouvant, ils craignent que les nuages ne fondent et ne nous abîment de leurs flots... Notre arc-en-ciel est faible, leurs nuages sont lourds. Mais la fin jugera de la force de l'arc. *Sed in fine videbitur cujus toni.* » (Août 1530.)

CHAPITRE IV.

DES NOVATEURS : MYSTIQUES, ETC.

« Le comment nous réussit mal, c'est la cause de la ruine d'Adam.

» Je crains deux choses : l'épicuréisme et l'enthousiasme, deux sectes qui doivent régner encore.

» Otez le décalogue, il n'y a plus d'hérésie. L'Écriture sainte est le livre de tous les hérétiques. »

Luther nommait les esprits séditieux et présomptueux, « des saints précoces qui, avant la maturité, étaient piqués des vers et au moindre vent tombaient de l'arbre. Les rêveurs (schwermer) sont comme les papillons. D'abord c'est une chenille qui se pend à un mur, s'y fait une petite maison, éclot à la chaleur du soleil, et s'envole en papillon. Le papillon meurt sur un arbre et laisse une longue traînée d'œufs. »

Le docteur Martin Luther disait au sujet des faux frères et hérétiques qui se séparent de nous, qu'il fallait les laisser faire et ne pas s'en inquiéter; s'ils ne nous écoutent point, nous les enverrons avec tous leurs beaux semblants en enfer.

« Quand je commençai à écrire contre les indulgences, je fus pendant trois ans tout seul, et personne ne me tendait la main. Aujourd'hui ils veulent tous triompher. J'aurais bien assez de mal avec mes ennemis sans celui que me font mes bons petits frères. Mais qui peut résister à tous? ce sont des jeunes gens tout frais, qui n'ont rien fait jusqu'ici; moi je suis vieux maintenant, et j'ai eu de grandes

peines, de grands travaux. Osiander peut faire le fier; il a du bon temps; il a deux prédications à faire par semaine et quatre cents florins par an. »

« En 1521, il vint chez moi l'un de ceux de Zwickau, du nom de Marcus, assez affable dans ses manières, mais frivole dans ses opinions et dans sa vie. Il voulait conférer avec moi au sujet de sa doctrine. Comme il ne parlait que de choses étrangères à l'Écriture, je lui dis que je ne reconnaissais que la parole de Dieu, et que, s'il voulait établir autre chose, il devait au moins prouver sa mission par des miracles. Il me répondit : « Des miracles? ah! vous en verrez dans sept ans. Dieu même ne pourrait m'enlever ma foi. » Il dit aussi : « Je vois de suite si quelqu'un est élu ou non. » — Après qu'il m'eut beaucoup parlé du *talent* qu'il ne fallait pas enfouir, du *dégrossissement*, de l'*ennui*, de l'*attente*, je lui demandai qui comprenait cette langue. Il me répondit qu'il ne prêchait que devant les disciples croyants et habiles. Comment vois-tu qu'ils sont habiles? lui dis-je. — Je n'ai qu'à les regarder, répondit-il, pour voir leur *talent*. — Quel *talent*, mon ami, trouves-tu en moi, par exemple?—Vous êtes encore au premier degré de la mobilité, me répondit-il, mais il viendra un temps où vous serez au premier de l'immobilité, comme moi.—Sur ce, je lui citai plusieurs textes de l'Écriture, et nous nous séparâmes. Quelque temps après, il m'écrivit une lettre très-amicale, pleine d'exhortations; mais je lui répondis : Adieu, cher Marcus.

» Plus tard, il vint chez moi un tourneur qui se disait aussi prophète. Il me rencontra au moment où je sortais de ma maison, et me dit d'un ton hardi : « Monsieur le docteur, je vous apporte un message de mon père. — Qui est donc ton père? lui dis-je.—Jésus-Christ, répondit-il.—C'est notre père commun, lui dis-je; que t'a-t-il ordonné de m'annoncer? — Je dois vous annoncer, de la part de mon père, que Dieu est irrité contre le monde. — Qui te l'a dit? — Hier, en sortant par la porte de Koswick, j'ai vu dans l'air un petit nuage de feu; cela prouve évidemment que Dieu est irrité. » Il me parla encore d'un autre signe. « Au milieu d'un sommeil profond, dit-il, j'ai vu des ivrognes assis à table, qui disaient : Buvons, buvons; et la main de Dieu était au-dessus d'eux. Soudain l'un d'eux me versa de la bière sur la tête et je m'éveillai. » — Écoute, mon ami, lui dis-je alors, ne plaisante pas ainsi avec le nom et les ordres de Dieu; et je le réprimandai vivement. Quand il vit dans quelles dispositions j'étais à son égard, il s'en alla tout en colère et murmurant : « Sans doute quiconque ne pense pas comme Luther est un fou. »

» Une autre fois encore, j'eus affaire à un homme des Pays-Bas. Il voulait disputer avec moi *jusqu'au feu inclusivement*, disait-il. Quand je vis son ignorance, je lui dis : « Ne vaudrait-il pas mieux que nous disputassions sur quelques canettes de bière? » Ce mot le fâcha, et il s'en alla. Le diable est un esprit orgueilleux; il ne saurait souffrir qu'on le méprise. »

Maître Stiefel vint à Wittemberg, parla secrètement avec le docteur Luther, et lui montra son opinion en vingt articles, sur le jugement dernier. Il pensait que le jugement aurait lieu le jour de saint Luc. On lui dit de se tenir tranquille et de n'en point parler; ce qui le chagrina fort. « Cher seigneur docteur, dit-il, je m'étonne que vous me défendiez de prêcher ceci, et que vous ne vouliez pas me croire. Il est cependant sûr que je dois en parler, quoique je ne le fasse point volontiers. » Le docteur Luther lui répliqua : « Cher maître, vous avez bien pu vous taire dix ans sur ce sujet, pendant le règne de la papauté; tenez-vous encore tranquille pour le peu de temps qui reste. — Mais ce matin même, comme je me mettais en marche de bonne heure, j'ai vu un arc-en-ciel très-beau, et j'ai pensé à la venue du Christ. — Non, il n'y aura point alors d'arc-en-ciel; d'un même coup le feu du tonnerre consumera toute créature. Un fort et puissant son de trompette nous réveillera tous. Ce n'est pas avec le son du chalumeau que l'on se fera entendre sur-le-champ à ceux qui sont dans la tombe. » (1533.)

« Michel Stiefel croit être le septième ange qui annonce le dernier jour; il donne ses livres et ses meubles, comme s'il n'en avait plus besoin.

» Bileas est certainement damné, quoiqu'il ait eu de bien grandes révélations, pas moindres que celles de Daniel; car il embrasse aussi les quatre empires. C'est un terrible exemple pour les orgueilleux. Oh! humilions-nous. »

« Le docteur Jeckel est un compagnon de l'espèce de Eisleben (Agricola). Il faisait la cour à ma nièce Anna; mais je lui dis : « Cela ne doit point se faire, dans toute l'éternité! » Et à la petite fille : « Si tu veux l'avoir, ôte-toi pour toujours de devant mes yeux; je ne veux plus te voir ni t'entendre. »

Le duc Henri de Saxe étant venu à Wittemberg, le docteur Martin Luther lui parla deux fois contre le docteur Jeckel, et exhorta le prince à songer aux maux de l'Église. Jeckel avait prêché la doctrine suivante : « Fais ce que tu veux, crois seulement, tu seras sauvé. — Il faudrait dire : Quand tu seras *rené*, et devenu un nouvel homme, fais alors ce qui se présente à toi. Les sots ne savent point ce que c'est que la foi... » Un pasteur de Torgau vint se plaindre au docteur Luther de l'insolence et de l'hypocrisie du docteur Jeckel, qui, par ses ruses, avait attiré à lui tous ceux de la noblesse, du con-

seil, et le prince même. Le docteur l'ayant entendu, frémit, soupira, se tut, et se mit en prière; et le même jour, il ordonna qu'on exigeât d'Eisleben (Agricola), qu'il fît une rétractation publique, ou qu'il fût publiquement confondu.

« Le docteur Luther faisant reproche à Jeckel de ce qu'ayant si peu d'expérience, étant si peu exercé dans la dialectique et la rhétorique, il osait entreprendre de telles choses contre ses maîtres et précepteurs, il répondit : « Je dois craindre Dieu plus que mes précepteurs; j'ai un Dieu aussi bien que vous... » Le docteur Jeckel se mit ensuite à table pour souper; il avait l'air sombre; et le docteur Luther se curait les dents, ainsi que les convives venus de Freyberg. Alors Luther se mit à dire : « Si j'avais rendu la cour aussi pieuse que vous le monde, j'aurais bien travaillé, etc. » Et Jeckel se tenait toujours avec un air sombre, les yeux baissés, montrant, par cette contenance, ce qu'il avait en esprit. Enfin Luther se leva et voulut sortir; Jeckel aurait encore bien voulu s'expliquer et discuter avec lui; mais le docteur ne voulut plus lui parler. »

Des Antinomiens, et particulièrement d'Eisleben (*Agricola*). — « Ah! combien cela fait mal, quand on perd un bon ami qu'on aimait beaucoup! J'ai eu cet homme-là à ma table; il a été mon bon compagnon, il riait avec moi, il était gai.... et voilà qu'il se met contre moi!... Cela n'est point à souffrir. Rejeter la loi sans laquelle il n'y a ni église, ni gouvernement, cela ne s'appelle pas percer le tonneau, mais le défoncer... C'est le moment de combattre... Puis-je le voir s'enorgueillir pendant ma vie, et vouloir gouverner?... Il ne suffit pas qu'il dise, pour s'excuser, qu'il n'a parlé que du docteur Creuziger et de maître Roerer. Le Catéchisme, l'Explication du décalogue et la Confession d'Augsbourg, sont miens, et non point à Creuziger ou à Roerer... Il veut enseigner la pénitence par l'amour de la justice. Ainsi, il ne prêche qu'aux hommes justes et pieux la révélation du courroux divin. Il ne prêche pas pour les impies. Cependant saint Paul dit : *la loi est donnée aux injustes.* En somme, en ôtant la loi, il ôte aussi l'Évangile; il tire notre croyance du ferme appui de la conscience, pour la soumettre aux caprices de la chair.

» Qui aurait pensé à la secte des antinomiens?... J'ai surmonté trois cruels orages : Münzer, les sacramentaires et les anabaptistes. Il faudra donc écrire sans fin! Je ne désire pas vivre longtemps, car il n'y a plus de paix à espérer. » (1538.)

Le docteur Luther ordonna à maître Ambroise Bernd d'apprendre aux professeurs de l'université à ne point être factieux, à ne point préparer de schisme, et il défendit que maître Eisleben fût élu doyen... « Dites cela à vos facultistes, et s'ils n'en font rien je prêcherai contre eux. » (1539.)

Le dernier jour de novembre, Luther était en joie et en gaieté avec ses cousins, son frère, sa sœur, et quelques bons amis de Mansfeld. On fit mention de maître Grickel, et ils le priaient pour lui. Le docteur répondit : « J'ai tenu cet homme-là pour mon plus fidèle ami; mais il m'a trompé par ses ruses, j'écrirai bientôt contre lui; qu'il y prenne garde; il n'y a en lui aucune pénitence. » (1538.)

« J'ai eu tant de confiance en cet homme-là (Eisleben), que, lorsque j'allai à Smalkalde, en 1537, je lui recommandai ma chaire, mon Église, ma femme, mes enfants, ma maison, tout ce que j'avais de secret. »

Le dernier jour de janvier 1539, au soir, le docteur Luther lut les propositions qu'Eisleben allait soutenir contre lui; il y avait mis je ne sais quelles absurdités de Saül et de Jonathas (J'ai mangé un peu de miel et c'est pour cela que je meurs). « Jonathas, dit Luther, c'est maître Eisleben qui mange le miel et prêche l'Évangile; Saül, c'est Luther... Ah! Eisleben, es-tu donc un tel... Oh! Dieu te pardonne ton amertume! »

« Si la loi est ainsi renvoyée de l'Église au conseil, à l'autorité civile, celle-ci dira à son tour : Nous sommes aussi de fidèles chrétiens, la loi ne nous regarde point. Le bourreau finira par en dire autant. Il n'y aura plus que grâce, douceur, et bientôt caprices effrénés et scélératesse. Ainsi commença Münzer. »

En 1540, Luther donna un repas auquel assistèrent les principaux membres de l'université. Vers la fin du repas, quand tout le monde fut en belle humeur, un verre à cercles de couleurs fut apporté. Luther y versa du vin et le vida à la santé des convives. Ceux-ci lui rendirent son salut en vidant le verre chacun à son tour, à la santé de leur hôte. Quand ce fut le tour de maître Eisleben, Luther lui présenta le verre en disant : « Mon cher, ce qui, dans ce verre, est au-dessus du premier cercle, ce sont les dix commandements; de là jusqu'au second, c'est le *credo;* jusqu'au troisième c'est le *Pater noster;* le catéchisme est au fond. » Puis il le vida lui-même, le fit remplir de nouveau et le donna à maître Eisleben. Celui-ci n'alla point au delà du premier cercle, il remit le verre sur la table et ne le put regarder sans une espèce d'horreur. Luther le vit, et il dit aux convives : « Je savais bien que maître Eisleben ne boirait qu'aux Commandements, et qu'il laisserait le *credo*, le *Pater noster* et le catéchisme. »

Maître Jobst étant à la table de Luther, lui montra des propositions d'après lesquelles on ne devait point prêcher la loi, puisque ce n'est pas elle qui

nous justifie. Luther s'emporta et dit : « Faut-il que les nôtres commencent de telles choses, même de notre vivant. Ah ! combien nous devons honorer maître Philippe (Melanchton), qui enseigne avec clarté et vérité l'usage et l'utilité de la loi. Elle se vérifie, la prophétie du comte Albert de Mansfeld qui m'écrivait : *Il y a derrière cette doctrine un Münzer.* En effet celui qui détruit la doctrine de la loi, détruit en même temps *politicam et œconomiam.* Si l'on met la loi en dehors de l'Église, il n'y aura plus de péché reconnu dans le monde : car l'Évangile ne définit et ne punit le péché qu'en recourant à la loi. » (1541.)

« Si, au commencement, j'ai dans ma doctrine parlé et écrit si durement contre la loi, cela est venu de ce que l'Église chrétienne était chargée de superstitions, sous lesquelles Christ était tout à fait obscurci et enterré. Je voulais sauver et affranchir de cette tyrannie de la conscience les âmes pieuses et craignant Dieu. Mais je n'ai jamais rejeté la loi... »

CHAPITRE V.

TENTATIONS : REGRETS ET DOUTES DES AMIS, DE LA FEMME ; DOUTES DE LUTHER LUI-MÊME.

Maître Philippe Melanchton dit un jour la fable suivante à la table du docteur Martin Luther : « Un homme avait pris un petit oiseau, et le petit oiseau aurait bien voulu être libre, et il disait à l'homme : O mon bon ami, lâche-moi, je te montrerai une belle perle qui vaut bien des milliers de florins! Tu me trompes, dit l'homme. Oh non! aie confiance, viens avec moi, je vais te la montrer. L'homme lâche l'oiseau, qui se perche sur un arbre et lui chante: *Crede parùm, tua serva, et quœ periêre, relinque* (Ne te confie pas trop, garde bien le tien, laisse ce qui est perdu sans retour). C'était en effet une belle perle qu'il lui laissait. »

« Philippe me demandait une fois que je voulusse lui tirer de la Bible une devise, mais telle qu'il ne s'en lassât point. On ne peut rien donner à l'homme dont il ne se lasse. »

« Si Philippe n'eût pas été si affligé par les tentations, il aurait des idées et des opinions singulières. »

Le paradis de Luther est très-grossier. Il croit que, dans le nouveau ciel et la nouvelle terre, il y aura aussi des animaux utiles. « Je pense souvent à la vie éternelle et aux joies que l'on doit y trouver, mais je ne puis comprendre à quoi nous y passerons le temps, car il n'y aura aucun changement, aucun travail, ni boire, ni manger, ni affaire ; mais je pense que nous aurons assez d'objets à contempler. Sur cela, Philippe Melanchton dit très-bien : Maître, montrez-nous le Père ; cela nous suffit. »

« Les paysans ne sont pas dignes de tant de fruits que porte la terre. Je remercie plus Notre-Seigneur pour un arbre, que tous les paysans pour tous leurs champs. Ah ! *domine doctor*, dit Melanchton, exceptez-en quelques-uns, tels qu'Adam, Noé, Abraham, Isaac. »

« Le docteur Jonas disait à souper : Ah ! comme saint Paul parle magnifiquement de sa mort. Je ne puis pourtant le croire. — Il me semble aussi, dit le docteur Luther, que saint Paul lui-même ne pouvait penser sur cette matière avec autant de force qu'il parlait ; moi-même, malheureusement, je ne puis sur cet article croire aussi fortement que prêcher, parler et écrire, aussi fortement que d'autres gens s'imaginent que je crois. Et il ne serait peut-être pas bon que nous fissions tout ce que Dieu commande, car c'en serait fait de sa divinité ; il se trouverait menteur, et ne pourrait rester véridique dans ses paroles. »

« Un méchant et horrible livre contre la sainte Trinité ayant été publié par l'impression, en 1532, le docteur Martin Luther dit : « Ces esprits chimériques ne croient pas que d'autres gens aient eu aussi des tentations sur cet article. Mais pourquoi opposer ma pensée à la parole de Dieu et au Saint-Esprit (*opponere meam cogitationem verbo Dei, et spiritui sancto*) ? Cette opposition ne soutient pas l'examen. »

La femme du docteur lui disait : « Seigneur docteur, d'où vient que sous la papauté nous priions si souvent et avec tant de ferveur, tandis qu'aujourd'hui notre prière est tout à fait froide, et nous prions rarement ? » Le docteur répondit : « Le diable pousse sans cesse ses serviteurs à pratiquer diligemment son culte. »

Le docteur Martin Luther exhortait sa femme à lire et écouter avec soin la parole de Dieu, particulièrement le psautier. Elle répondit qu'elle l'écoutait suffisamment, et en lisait chaque jour ; qu'elle pourrait même, s'il plaisait à Dieu, en répéter beaucoup de choses. Le docteur soupira et dit : « Ainsi commence le dégoût de la parole de Dieu. C'est le signe d'un mal futur. Il viendra de nouveaux livres, et la sainte Écriture sera méprisée, jetée dans un coin, et comme on dit : sous la table. »

Luther demandait à sa femme si elle aussi croyait qu'elle fût sainte ? Elle s'en étonna, et dit : « Comment puis-je être sainte, je suis une grande pécheresse. » Il dit alors : « Voyez pourtant l'horreur de la doctrine papale, comme elle a blessé les cœurs et préoccupé tout l'homme intérieur. Ils ne sont plus capables de rien voir, hors la piété et la sainteté

personnelle et extérieure des œuvres que l'homme même fait pour soi. »

« Le *Pater noster* et la foi, me rassurent contre le diable. Ma petite Madeleine et mon petit Jean prient en outre pour moi, ainsi que beaucoup d'autres chrétiens... J'aime ma Catherine, je l'aime plus que moi-même, car je voudrais mourir plutôt que de lui voir arriver du mal à elle et à ses enfants; j'aime aussi mon Seigneur Jésus-Christ qui, par pure miséricorde, a versé son sang pour moi; mais ma foi devrait être beaucoup plus grande et plus vive. O mon Dieu! ne juge point ton serviteur! »

« Ce qui ne contribue pas peu à affliger et tenter les cœurs, c'est que Dieu semble capricieux et changeant. Il a donné à Adam des promesses et des cérémonies, et cela a fini avec l'arc-en-ciel et l'arche de Noé. Il a donné à Abraham la circoncision, à Moïse des signes miraculeux, à son peuple la loi; mais au Christ, et par le Christ, l'Évangile, qui est considéré comme annulant tout cela. Et voilà que les Turcs effacent cette voix divine, et disent : Votre loi durera bien quelque temps, mais elle finira par être changée. » (Luther n'ajoute aucune réflexion.)

CHAPITRE VI.

LE DIABLE. — TENTATIONS.

« Une fois, dans notre cloître à Wittemberg, j'ai entendu distinctement le bruit que faisait le diable. Comme je commençais à lire le psautier, après avoir chanté matines, que j'étais assis, que j'étudiais et que j'écrivais pour ma leçon, le diable vint et fit trois fois du bruit derrière mon poêle, comme s'il en eût traîné un boisseau. Enfin, comme il ne voulait point finir, je rassemblai mes petits livres et allai me mettre au lit... Je l'entendis encore une nuit au-dessus de ma chambre dans le cloître; mais comme je remarquai que c'était le diable, je n'y fis pas attention et me rendormis. »

« Une jeune fille qui était l'amie du vieil économe à Wittemberg, se trouvant malade, il se présenta à elle une vision comme si c'eût été le Christ sous une forme belle et magnifique; elle y crut et se mit à prier cette figure. On envoya en hâte au cloître chercher le docteur Luther. Lorsqu'il eût vu la figure, qui n'était qu'un jeu et une singerie du diable, il exhorta la fille à ne pas se laisser duper ainsi. En effet, dès qu'elle eut craché au visage du fantôme, le diable disparut, la figure se changea en un grand serpent qui courut à la fille et la mordit à l'oreille, de sorte que le sang coula. Le serpent s'évanouit bientôt. Le docteur Luther vit la chose de ses propres yeux, avec beaucoup d'autres personnes. » (L'éditeur des Conversations ne dit point tenir cette histoire de Luther.)

Un pasteur des environs de Torgau se plaignait à Luther que le diable faisait, la nuit, un bruit, un tumulte et un renversement extraordinaires dans sa maison, qu'il lui cassait ses pots et sa vaisselle de bois, lui jetait les morceaux à la tête, et riait ensuite. Il faisait ce manége depuis un an, et ni sa femme, ni ses enfants ne voulaient plus rester dans la maison. Luther dit au pasteur : « Cher frère, sois fort dans le Seigneur, ne cède point à ce meurtrier de diable. Si l'on n'a point invité et attiré cet hôte chez soi par ses péchés, on peut lui dire : *Ego auctoritate divinâ hic sum pater familias et vocatione cœlesti pastor ecclesiæ;* mais toi, diable, tu te glisses dans cette maison comme un voleur et un meurtrier. Pourquoi ne restes-tu pas dans le ciel? Qui t'a invité ici? »

Sur une possédée. « Puisque ce diable est un esprit jovial, et qu'il se moque de nous tout à son aise, il nous faut d'abord prier sérieusement pour la jeune fille qui souffre ainsi à cause de nos péchés. Ensuite il faut mépriser cet esprit et s'en rire, mais ne pas aller l'éprouver par des exorcismes et autres choses sérieuses, parce que la superbe diabolique se rit de tout cela. Persévérons dans la prière pour la jeune fille et dans le mépris pour le diable, et, enfin, avec la grâce du Christ, il se retirera. Il serait bon aussi que les princes voulussent réformer leurs vices, dans lesquels cet esprit malin nous montre qu'il triomphe. Je te prie, puisque c'est une chose digne d'être publiée, de t'informer exactement de toutes les circonstances; pour écarter toute fraude, assure-toi si les pièces d'or que cette fille avale sont de vraies pièces d'or, et de bon aloi. Car j'ai été jusqu'à présent obsédé de tant de fourberies, de ruses, de machinations, de mensonges, d'artifices, que je ne me prête plus aisément à rien croire que je n'aie vu faire et dire. » (5 août 1536.)

« Que ce pasteur n'ait pas la conscience troublée de ce qu'il a enseveli cette femme qui s'était tuée elle-même, si toutefois elle s'est tuée. Je connais beaucoup d'exemples semblables, mais je juge ordinairement que les gens ont été tués simplement et immédiatement par le diable, comme un voyageur est tué par un brigand. Car, lorsqu'il est évident que le suicide n'a pu avoir lieu naturellement, quand il s'agit d'une corde, d'une ceinture ou (comme dans le cas dont tu me parles) d'un voile pendant et sans nœud, qui ne tuerait pas même une mouche, il faut croire, selon moi, que c'est le diable qui fascine les hommes et leur fait croire qu'ils font toute autre chose, par exemple une prière; et cependant le diable les tue. Néanmoins

le magistrat fait bien de punir avec la même sévérité, de peur que Satan ne prenne courage pour s'introduire. Le monde mérite bien de tels avertissements, puisqu'il épicurise et pense que le démon n'est rien. » (1er décembre 1544.)

« Satan a voulu tuer notre prieur, en jetant sur lui un pan de mur. Mais Dieu l'a miraculeusement sauvé. » (4 juillet 1524.)

« Les fous, les boiteux, les aveugles, les muets sont des hommes chez qui les démons se sont établis. Les médecins qui traitent ces infirmités, comme ayant des causes naturelles, sont des ignorants qui ne connaissent point toute la puissance du démon. » (14 juillet 1528.)

« Il y a des lieux dans beaucoup de pays, où habitent les diables. La Prusse a grand nombre de mauvais esprits. En Suisse, non loin de Lucerne, sur une haute montagne, il y a un lac qu'on appelle l'étang de Pilate; le diable y est établi d'une manière terrible. Dans mon pays, il y a un étang situé de même. Si l'on y jette une pierre, il s'élève un grand orage, et tout le pays tremble à l'entour. C'est une habitation de diables qui y sont prisonniers. »

» Le diable a emporté à Sussen, le jour du vendredi saint, trois écuyers qui s'étaient voués à lui. » (1538.)

Un jour de grand orage, Luther disait : « C'est le diable qui fait ce temps-là; les vents ne sont autre chose que de bons ou de mauvais esprits. Le diable respire et souffle. »

Deux nobles avaient juré de se tuer l'un l'autre (du temps de Maximilien). Le diable ayant tué l'un d'eux dans son lit avec l'épée de l'autre, le survivant fut amené sur la place publique. On enleva la terre couverte par son ombre, et on le bannit du pays. C'est ce qui s'appelle *mors civilis*. Le docteur Grégoire Bruck, chancelier de Saxe, fit ce récit à Luther.

Suivent deux histoires de gens avertis d'avance qu'ils seraient emportés par le diable, et qui, *quoiqu'ils eussent reçu le saint sacrement, et qu'ils fussent gardés avec des cierges par leurs amis* en prières, n'en furent pas moins emportés au jour et à l'heure marqués. « Il a bien crucifié Notre-Seigneur lui-même. Mais, pourvu qu'il n'emporte pas l'âme, tout va bien. »

« Le diable promène les gens dans leur sommeil de côté et d'autre, de sorte qu'ils font toute chose comme s'ils veillaient. Autrefois les papistes, comme gens superstitieux, disaient que de tels hommes devaient ne pas avoir été bien baptisés, ou qu'ils l'avaient peut-être été par un prêtre ivre. »

« Aux Pays-Bas et en Saxe, un chien monstrueux sent les gens qui doivent mourir, et rôde autour... »

» Les moines conduisaient chez eux un possédé. Le diable qui était en lui, dit aux moines : « O mon peuple, que t'ai-je fait! » *Popule meus, quid feci tibi?* »

On racontait à la table de Luther qu'un jour, dans une cavalcade de gentilshommes, l'un d'eux s'était écrié en piquant des deux : « Au diable le dernier! » Comme il avait deux chevaux, il en lâcha un; et celui-ci, restant le dernier, le diable l'emporta avec lui dans les airs. Luther dit à cette occasion : « Il ne faut pas convier Satan à notre table. Il vient sans avoir été prié. Tout est plein de diables autour de nous; nous-mêmes, qui veillons et qui prions journellement, nous avons assez affaire à lui. »

« Un vieux curé, faisant un jour sa prière, entendit derrière lui le diable qui voulait l'en empêcher, et qui grognait comme aurait fait tout un troupeau de porcs. Le vieux curé, sans se laisser effrayer, se retourna et lui dit : « Maître diable, il t'est bien advenu ce que tu méritais; tu étais un bel ange, et te voilà maintenant un vilain porc. » Aussitôt les grognements cessèrent, car le diable ne peut souffrir qu'on le méprise... La foi le rend faible comme un enfant. »

« Le diable redoute la parole de Dieu. Il ne la peut mordre; il s'y ébrèche les dents. »

« Un jeune vaurien, sauvage et emporté, buvait un jour avec quelques compagnons dans un cabaret. Quand il n'eut plus d'argent, il dit que s'il se trouvait quelqu'un qui lui payât un bon écot, il lui vendrait son âme. Peu après, un homme entra dans le cabaret, se mit à boire avec le vaurien, et lui demanda s'il était véritablement prêt à vendre son âme. Celui-ci répondit hardiment oui, et l'homme lui paya à boire toute la journée. Sur le soir, quand le garçon fut ivre, l'inconnu dit aux autres qui étaient dans le cabaret : « Messieurs, qu'en pensez-vous? si quelqu'un achète un cheval, la selle et la bride ne lui appartiennent-elles pas aussi? » Les assistants s'effrayèrent beaucoup à ces mots, et ne voulurent d'abord pas répondre, mais comme l'étranger les pressait, ils dirent à la fin : « Oui, la selle et la bride sont aussi à lui. » Aussitôt le diable (car c'était lui), saisit le mauvais sujet et l'emporta avec lui à travers le plafond, de sorte que l'on n'a jamais su ce qu'il est devenu. »

Une autre fois, Luther raconta l'histoire d'un soldat, qui avait déposé de l'argent chez son hôte, dans le Brandebourg. Cet hôte, quand le soldat lui redemanda son argent, nia d'avoir rien reçu. Le soldat furieux se jeta sur lui, et le maltraita, mais le fourbe le fit arrêter par la justice et l'accusa d'avoir violé la *paix domestique* (*hausfriede*). Pendant que le soldat était en prison, le diable

vint chez lui et lui dit : « Demain tu seras condamné à mort et exécuté. Si tu me vends ton corps et ton âme, je te délivre. » Le soldat n'y consentit point. Alors le diable lui dit : « Si tu ne veux pas, écoute au moins le conseil que je te donne. Demain, quand tu seras devant les juges, je me tiendrai près de toi, en bonnet bleu avec une plume blanche. Demande alors aux juges qu'ils me laissent plaider ta cause, et je te tirerai de là. Le lendemain, le soldat suivit le conseil du diable, et comme l'hôte persistait à nier, l'avocat en bonnet bleu lui dit : « Mon ami, comment peux-tu ainsi te parjurer ? L'argent du soldat se trouve dans ton lit, sous le traversin. Seigneurs échevins, envoyez-y et vous verrez que je dis vrai. » Quand l'hôte entendit cela, il s'écria avec un gros jurement : « Si j'ai reçu l'argent, je veux que le diable m'enlève sur l'heure. » Mais les sergents envoyés à l'auberge trouvèrent l'argent à la place indiquée, et l'apportèrent devant le tribunal. Alors l'homme au bonnet bleu dit en ricanant : « Je savais bien que j'aurais l'un des deux, le soldat ou l'aubergiste. » Il tordit le cou à celui-ci et l'emporta dans les airs. — Luther, ayant conté l'histoire, ajouta qu'il n'aimait pas qu'on jurât par le diable, comme faisaient beaucoup de gens, « car, disait-il, le mauvais drôle n'est pas loin ; l'on n'a pas besoin de le peindre sur les murs pour qu'il soit présent. »

« Il y avait à Erfurt deux étudiants, dont l'un aimait si fort une jeune fille, qu'il en serait devenu bientôt fou. L'autre, qui était sorcier, sans que son camarade en sût rien, lui dit : « Si tu promets de ne point lui donner un baiser et de ne point la prendre dans tes bras, je ferai en sorte qu'elle vienne te trouver. Il la fit venir en effet. L'amant, qui était un beau jeune homme, la reçut avec tant d'amour, et il lui parlait si vivement, que le sorcier craignait toujours qu'il ne l'embrassât ; enfin il ne put se contenir. A l'instant même elle tomba et mourut. Quand ils la virent morte, ils eurent grand' peur, et le sorcier dit : « Employons notre dernière ressource. » Il fit si bien, que le diable la reporta chez elle, et qu'elle continua de faire tout ce qu'elle faisait auparavant dans la maison ; mais elle était pâle et ne parlait point. Au bout de trois jours, les parents allèrent trouver les théologiens, et leur demandèrent ce qu'il fallait faire. A peine ceux-ci eurent-ils parlé fortement à la fille, que le diable se retira d'elle ; le cadavre tomba roide avec une grande puanteur. »

« Le docteur Luc Gauric, le sorcier que vous avez fait venir d'Italie, m'a souvent avoué que son maître conversait avec le diable. »

« Le diable peut se changer en homme ou en femme pour tromper, de telle manière qu'on croit être couché avec une femme en chair et en os, et qu'il n'en est rien ; car, suivant le mot de saint Paul, le diable est bien fort avec les fils de l'impiété. Comme il en résulte souvent des enfants ou des diables, ces exemples sont effrayants et horribles. C'est ainsi que ce qu'on appelle le *nix*, attire dans l'eau les vierges ou les femmes pour créer des diablotins. Le diable peut aussi dérober des enfants ; quelquefois dans les six premières semaines de leur naissance, il enlève à leur mère ces pauvres créatures pour en substituer à leur place d'autres, nommés *supposititii*, et par les Saxons, *kilkropff*.

» Il y a huit ans, j'ai vu et touché moi-même à Dessau un enfant qui n'avait pas de parents, et qui venait du diable. Il avait douze ans, et était tout à fait conformé comme un enfant ordinaire. Il ne faisait que manger, et mangeait autant que quatre paysans ou batteurs en grange. Il faisait aussi tous ses besoins. Mais quand on le touchait, il criait comme un possédé ; s'il arrivait quelque accident malheureux dans la maison, il s'en réjouissait et riait ; si, au contraire, tout allait bien, il pleurait continuellement. Je dis aux princes d'Anhalt avec qui j'étais : Si j'avais à commander ici, je ferais jeter cet enfant dans la Moldau, au risque de m'en faire le meurtrier. Mais l'électeur de Saxe et les princes n'étaient pas de mon opinion. Je leur dis alors de faire prier Dieu dans l'église pour qu'il enlevât le démon. On répéta ces prières tous les jours pendant une année, et après ce temps l'enfant mourut. » Quand le docteur eut raconté cette histoire, quelqu'un lui demanda pourquoi il aurait voulu jeter cet enfant à l'eau. C'est, répondit-il, que les enfants de cette espèce ne sont autre chose, à mon sens, qu'une masse de chair, sans âme. Le diable est bien capable de produire de ces choses ; tout ainsi qu'il anéantit les facultés des hommes, quand il les possède corporellement, de manière à leur enlever la raison et à les rendre sourds et aveugles pour quelque temps, de même il habite dans ces masses de chair et est lui-même leur âme. — Il faut que le diable soit bien puissant pour tenir ainsi nos esprits prisonniers. Origène, ce me semble, n'a pas assez compris cette puissance ; autrement il n'aurait point pensé que le diable pourra obtenir grâce au Jugement dernier. Quel horrible péché de se révolter ainsi sciemment contre son Dieu, son créateur !

» En Saxe, près de Halberstadt, il y avait un homme qui avait un *kilkropff*. Cet enfant pouvait épuiser sa mère et cinq autres femmes en les tetant, et il dévorait outre cela tout ce qu'on lui présentait. On donna à l'homme le conseil de faire un pèlerinage à Holckelstadt, de vouer son *kilkropff* à la vierge Marie, et de le faire bercer en cet endroit. L'homme

suivit cet avis, et il emporta son enfant dans un panier; mais, en passant sur un pont, un autre diable, qui était dans la rivière, se mit à crier : *Kilkropff! kilkropff!* L'enfant, qui était dans le panier, et qui n'avait jamais encore prononcé un seul mot, répondit : Oh! oh! oh! Le diable de la rivière lui demanda ensuite : Où vas-tu? L'enfant du panier répondit : Je m'en vais à Holckelstadt, à notre Mère bien-aimée, pour me faire bercer. Le paysan, très-effrayé, jeta l'enfant et le panier dans la rivière; sur quoi les deux diables se mirent à s'envoler ensemble. Ils crièrent : Oh! oh! oh! firent quelques cabrioles l'un par-dessus l'autre et s'évanouirent. »

Luther, en sortant un dimanche de l'église du château, où il avait prêché, rencontra un landsknecht qui s'adressa à lui, se plaignant des tentations continuelles qu'il avait à essuyer de la part du diable, disant qu'il venait souvent à lui et le menaçait de l'enlever dans les airs. Pendant qu'il parlait ainsi, le docteur Pomer, qui passait par ce chemin, s'approcha aussi de lui et aida Luther à le consoler. « Ne désespérez pas, lui disaient-ils, car malgré ces tentations du diable, vous n'êtes point à lui. Notre-Seigneur Jésus-Christ a aussi été tenté par lui, mais il l'a surmonté par la parole de Dieu. Défendez-vous de même par la parole de Dieu et par la prière. Luther ajouta : « Si le diable te tourmente et te menace de t'emmener, réponds-lui : « Je suis à Jésus-Christ qui est mon Seigneur ; c'est en lui que je crois, et c'est auprès de lui que je serai un jour. Il a dit lui-même qu'aucune puissance ne pourra enlever les chrétiens de sa main. » Pense plutôt à Dieu qui est au ciel qu'au diable, et cesse de t'effrayer de ses ruses. Je sais bien qu'il serait fort aise de t'enlever, mais il ne le peut. Il est comme le voleur qui voudrait bien mettre la main sur le coffre-fort du riche; la volonté ne lui manque pas, mais le pouvoir. De même Dieu ne permettra pas au diable de te faire du mal. Écoute fidèlement la parole divine, prie avec ferveur, travaille, ne sois pas trop souvent seul, et tu verras que Dieu te délivrera de Satan et te conservera dans son troupeau. »

Un jeune ouvrier, maréchal ferrant de son état, prétendait être poursuivi par un spectre à travers toutes les rues de la ville. Luther le fit venir chez lui et l'interrogea en présence de plusieurs personnes doctes. Le jeune homme disait que le spectre qui le poursuivait lui avait reproché comme un sacrilége d'avoir communié sous les deux espèces, et qu'il lui avait dit : « Si tu retournes dans la maison de ton maître, je te tords le cou. » C'est pourquoi il n'était pas rentré depuis plusieurs jours. Le docteur, après l'avoir beaucoup interrogé, lui dit : « Prends garde, mon ami, de ne pas mentir. Crains Dieu, écoute sa parole avec attention ; retourne chez ton maître, fais ton travail, et si Satan revient, dis-lui : « Je ne veux pas t'obéir. Je n'obéirai qu'à Dieu qui m'a appelé à ce métier : je resterai ici à mon travail, et un ange même viendrait, que je ne m'en laisserais pas détourner. »

« Le docteur Luther, devenu plus âgé, éprouva peu de tentations de la part des hommes; mais le diable, comme il le reconnaît lui-même, allait promener avec lui dans le dortoir du cloître; il le vexait et le tentait. Il avait un ou deux diables qui l'épiaient, et s'ils ne pouvaient parvenir au cœur, ils saisissaient la tête et la tourmentaient.

« ... Cela m'est arrivé souvent. Quand je tenais un couteau dans les mains, il me venait de mauvaises pensées; souvent je ne pouvais prier, et le diable me chassait de la chambre. Car nous autres nous avons affaire aux grands diables qui sont docteurs en théologie. Les Turcs et les papistes ont de petits diablotins qui ne sont point théologiens, mais seulement juristes.

» Je sais, grâce à Dieu, que ma cause est bonne et divine; si Christ n'est point dans le ciel et Seigneur du monde, alors mon affaire est mauvaise. Cependant le diable me serre souvent de si près dans la dispute, qu'il m'en vient la sueur. Il est éternellement irrité, je le sens bien, je le comprends. Il couche avec moi plus près que ma Catherine. Il me donne plus de trouble qu'elle de joie... Il me pousse quelquefois : La loi, dit-il, est aussi la parole de Dieu; pourquoi l'opposer toujours à l'Évangile? — « Oui, dis-je à mon tour ; mais elle est aussi loin de l'Évangile que le ciel l'est de la terre, etc. »

» Le diable n'est pas, à la vérité, un docteur qui a pris ses grades, mais du reste il est bien savant, bien expérimenté. Il n'a pourtant fait son métier que depuis six mille ans. Si le diable est sorti quelquefois des possédés, lorsqu'il était conjuré par les moines et les prêtres papistes, en laissant après lui quelque signe, un carreau cassé, une fenêtre brisée, un pan de mur ouvert, c'était pour faire croire aux gens qu'il avait quitté le corps, mais en effet pour posséder l'esprit, pour les confirmer dans leurs superstitions. »

Au mois de janvier 1532, Luther tomba dangereusement malade. Le médecin le crut menacé d'une attaque d'apoplexie. Melanchton et Rorer, assis près de son lit, ayant parlé de la joie que la nouvelle de sa mort causerait sans doute aux papistes, il leur dit avec assurance : « Je ne mourrai pas encore, je le sais certainement. Dieu ne confirmera point à présent l'abominable papisme par ma mort. Il ne voudra point, après celle de Zwingli et d'OEcolampade, accorder aux papistes un nouveau sujet de triomphe. Satan, il est vrai, ne songe qu'à me tuer ;

il ne me quitte d'un pas. Mais ce n'est pas sa volonté qui s'accomplira : ce sera celle du Seigneur. »

« Ma maladie, qui consiste dans des vertiges et autres choses, n'est point naturelle ; ce que je puis prendre ou faire ne me sert à rien, quoique j'observe avec soin les conseils de mon médecin. »

En 1536, il maria à Torgau le duc Philippe de Poméranie à la sœur de l'électeur. Au milieu de la cérémonie, l'anneau nuptial échappa de sa main et roula par terre. Il eut un mouvement de terreur, mais se rassura aussitôt en disant : « Écoute, diable, cela ne te regarde pas, c'est peine perdue, » et il continua de prononcer les paroles de la bénédiction.

« Pendant que le docteur Luther causait à table avec quelques-uns, sa femme sortit et tomba en défaillance. Lorsqu'elle revint à elle, le docteur lui demanda quelles pensées elle avait eues. Elle raconta comme elle avait éprouvé des tentations toutes particulières qui sont les signes certains de la mort, et qui frappent au cœur plus sûrement qu'une balle ou une flèche... « Celui qui éprouve de telles tentations, dit-il, je lui donnerai un bon conseil, c'est de penser à quelque chose de gai, de boire un bon coup, de jouer et de prendre quelque passe-temps, ou bien de s'attacher à quelque occupation honorable. Mais le meilleur remède, c'est de croire en Jésus-Christ. »

« Quand le diable me trouve oisif et que je ne pense point à la parole de Dieu, alors il me fait venir un scrupule, comme si je n'avais pas bien enseigné, comme si c'était moi qui eusse renversé et détruit les autorités, et causé par ma doctrine tant de scandales et de troubles. Mais quand je ressaisis la parole de Dieu, alors j'ai gagné la partie. Je me défends contre le diable et je dis : Qu'importe à Dieu tout le monde, quelque grand qu'il puisse être ? Il en a établi son Fils seigneur et roi. Si le monde veut le renverser du trône, Dieu le bouleversera et le mettra en cendre ; car il dit lui-même : « C'est mon fils, vous devez l'écouter. » Maintenant, ô rois, apprenez ; disciplinez-vous, juges de la terre ! (L'*erudimini* de la Vulgate est moins fort.)

» Le diable s'efforce surtout de nous arracher du cœur l'article de la rémission des péchés. *Quoi !* dit-il, *vous prêchez ce qu'aucun homme n'a enseigné dans tant de siècles ! si cela déplaisait à Dieu?...*

» La nuit, quand je me réveille, le diable vient bientôt, dispute avec moi et me donne d'étranges pensées, jusqu'à ce que je m'anime et que je lui dise : Baise mon c..! Dieu n'est pas irrité comme tu le dis.

» Aujourd'hui, comme je m'éveillai, le diable vint, voulut disputer, et il me disait : « Tu es un pécheur. » — Je répliquai : Dis-moi quelque chose de nouveau, démon, je savais déjà cela... J'ai assez de péchés réels, sans ceux que tu inventes...— Il insistait encore : « Qu'as-tu fait des cloîtres dans ce monde? » — A quoi je répondis : Que t'importe? Tu vois bien que ton culte sacrilége subsiste toujours. »

Un jour que l'on parlait à souper du sorcier Faust, Luther dit sérieusement : « Le diable n'emploie pas contre moi le secours des enchanteurs. S'il pouvait me nuire par là, il l'aurait fait depuis longtemps. Il m'a déjà souvent tenu par la tête ; mais il a pourtant fallu qu'il me laissât aller. J'ai bien éprouvé quel compagnon c'est que le diable ; il m'a souvent serré de si près que je ne savais si j'étais mort ou vivant. Quelquefois il m'a jeté dans le désespoir au point que j'ignorais même s'il y avait un Dieu, et que je doutais complétement de notre cher Seigneur. Mais avec la parole de Dieu, etc.

» Le diable me fait regarder la loi, le péché et la mort. Il me présente cette trinité, et s'en sert pour me tourmenter.

» Le diable nous a juré la mort, mais il mordra dans une noix creuse.

» La tentation de la chair est petite chose ; la moindre femme dans la maison peut guérir cette maladie. Eustochia aurait guéri saint Jérôme. Mais Dieu nous garde des grandes tentations qui touchent l'éternité ! Alors on ne sait point si Dieu est le diable, ou si le diable est Dieu. Ces tentations ne sont point passagères.

» Si je tombe en pensées qui ne touchent que le monde ou la maison, je prends un psaume ou quelques mots de saint Paul, et je dors par-dessus ; mais celles qui viennent du diable me coûtent davantage ; je ne puis m'en tirer qu'avec quelque bonne farce.

» Le grain d'orge a beaucoup à souffrir des hommes [1]. D'abord on le jette dans la terre pour qu'il y pourrisse ; ensuite, quand il est mûr, on le coupe, on le bat en grange et on le sèche, on le fait cuire pour en tirer de la bière, et le faire avaler aux ivrognes. Le lin est aussi martyr à sa manière. Quand il est mûr, on l'arrache, on le rouit, on le sèche, on le bat, on le teille, on le sérance, on le file, on le tisse, on en fabrique de la toile pour en faire des chemises, des souquenilles, etc. Quand celles-ci sont déchirées, l'on en fait des torchons, ou l'on y met des emplâtres pour être appliquées sur les plaies, les abcès ; l'on en fait des mèches, ou bien on les vend au papetier qui les broie, les dissout, et en fait du papier. Ce papier sert à écrire, à imprimer, à faire des jeux de cartes ; enfin il est déchiré et em-

[1] Voyez la belle ballade anglaise sur le martyre de *Barleycorn*.

ployé aux plus vils usages. Ces plantes, ainsi que d'autres créatures qui nous sont très-utiles, ont beaucoup à souffrir ; les chrétiens bons et pieux ont de même beaucoup à endurer des méchants et des impies. »

« Quand le diable vient me trouver la nuit, je lui tiens ce discours : Diable, je dois dormir maintenant ; car c'est le commandement et l'ordre de Dieu que nous travaillions le jour, et que nous dormions la nuit. S'il m'accuse d'être un pécheur, je lui dis pour lui faire dépit : *Sancte Satane, ora pro me!* ou bien : *Medice, cura te ipsum.* »

« Si vous prêchez celui qui est tenté, il vous faut tuer Moïse et le lapider. Si au contraire il revient à lui et oublie la tentation, qu'on lui prêche la loi. *Alioqui afflicto non est addenda afflictio.*

»... La meilleure manière de chasser le diable, si on ne peut le faire avec les paroles de la sainte Écriture, c'est de lui adresser des mots piquants et pleins de moquerie. »

« On peut consoler les gens affligés de tentations en leur donnant à manger et à boire ; mais le remède ne réussirait pas pour tous, surtout pour les jeunes gens. Pour moi qui suis vieux, un bon coup pourrait chasser les tentations et me faire dormir un somme. »

« La meilleure médecine contre les tentations, c'est de parler d'autre chose, de Marcolphe, d'Eulenspiegel, et d'autres farces de ce genre, etc. — Le diable est un esprit triste, la musique le fait fuir bien loin. »

Le morceau important qu'on va lire est en quelque sorte le récit de la guerre opiniâtre que Satan aurait faite à Luther pendant toute sa vie.

Préface du docteur Martin Luther, écrite par lui avant sa mort. — « Quiconque lira avec attention l'histoire ecclésiastique, les livres des saints Pères, et particulièrement la Bible, verra clairement que depuis le commencement de l'Église les choses se sont toujours passées de la même manière. Toutes les fois que la Parole s'était fait entendre et que Dieu s'était rassemblé un petit troupeau, le diable s'est bien vite aperçu de la lumière divine, et s'est mis à siffler, souffler, tempêter de tous les coins, essayant de toutes ses forces s'il pourrait l'éteindre. On avait beau boucher un ou deux trous, il en trouvait un autre, soufflait toujours et faisait rage. Il n'y a encore eu aucune fin à cela, et il n'y en n'aura pas jusqu'au jour du Jugement.

» Je tiens qu'à moi seul (pour ne point parler des anciens) j'ai essuyé plus de vingt ouragans, vingt assauts du diable. D'abord j'ai eu contre moi les papistes. Tout le monde, je crois, sait à peu près combien de tempêtes, de bulles et de livres le diable a lâchés, par eux, contre moi, de quelle façon lamentable ils m'ont déchiré, dévoré, mis à rien. Il est vrai que moi-même je soufflais quelque peu contre eux ; mais cela ne servait de rien ; les enragés soufflaient encore plus, et vomissaient feu et flammes. Il en a été ainsi jusqu'à ce jour sans interruption.

» J'avais un instant cessé de craindre cette tempête du diable, lorsqu'il se fit jour par un nouveau trou, par Münzer et sa révolte qui faillit m'éteindre la lumière. Le Christ bouche encore ce trou-là, et le voilà qui, par Carlostad, casse des carreaux à ma fenêtre, le voilà qui mugit et tourbillonne, au point de me faire croire qu'il allait emporter lumière, cire et mèche à la fois. Mais Dieu fut en aide à sa pauvre lumière ; il ne permit point qu'elle fût éteinte. Alors vinrent les sacramentaires et les anabaptistes, qui brisèrent portes et fenêtres pour en finir de cette lumière, et qui la mirent de nouveau dans le plus grand danger. Dieu merci, leur volonté fut trompée également.

» D'autres encore ont tempêté contre les anciens maîtres, contre le pape et contre Luther à la fois, tels que Servet, Campanus... Quant à ceux enfin qui ne m'ont point assailli publiquement par des livres imprimés, mais dont il m'a fallu essuyer en particulier les écrits et discours remplis de venin, je ne les mettrai pas ici en ligne de compte. Il me suffit de montrer que j'ai dû apprendre par expérience (je n'en voulais pas croire les histoires) que l'Église, pour l'amour de sa chère Parole, de sa bienheureuse lumière, ne peut avoir de repos, mais qu'elle doit attendre incessamment de nouvelles tempêtes du diable, comme cela s'est vu depuis le commencement.

» Et quand je devrais vivre encore cent ans, quand j'aurais apaisé les tempêtes d'autrefois et d'aujourd'hui, quand je pourrais encore apaiser celles qui viendront, je vois clairement que cela ne donnerait pas le repos à nos descendants, aussi longtemps que le diable vivra et régnera. C'est pourquoi je prie Dieu de m'accorder une petite heure d'état de grâce ; je ne demande pas de rester en vie plus longtemps.

» Vous qui viendrez après nous, priez Dieu aussi avec ferveur, pratiquez assidument sa parole, conservez bien la pauvre chandelle de Dieu ; car le diable ne dort ni ne chôme, et il ne mourra pas non plus avant le jugement dernier. Toi et moi, nous mourrons, et quand nous serons morts, lui il n'en restera pas moins tel qu'il a toujours été, toujours tempêtant contre l'Évangile...

» Je le vois de loin qui gonfle ses joues à en devenir tout rouge, qui souffle et qui fait fureur ; mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, dès le commencement, lui a donné un coup de poing sur cette joue gonflée, le combat maintenant encore, et le

combattra toujours. Il ne peut pas en avoir menti, quand il dit : « Je serai auprès de vous jusqu'à la fin du monde, » et « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre mon Église ; » et dans saint Jean : « Mes brebis ne périront jamais ; personne ne les arrachera de ma main ; » et dans saint Mathieu, X : « Tous les cheveux de votre tête sont comptés ; c'est pourquoi ne craignez pas ceux qui tuent le corps. »

« Néanmoins, il nous est commandé de veiller et garder sa lumière tant qu'il est en nous. Il est dit : « *Vigilate;* le diable est un lion rugissant qui tourne autour et qui veut nous dévorer. » Tel il était quand Pierre disait cela, et tel il sera encore jusqu'à la fin du monde... »

(Luther revient ensuite à parler du secours de Dieu sans lequel tous nos efforts seraient vains, et il continue ainsi :) « Toi et moi nous n'étions rien il y a mille ans, et cependant l'Église a été sauvée sans nous : elle l'a été par celui de qui il est dit : *Heri et hodiè.* De même à présent ce n'est pas nous qui conservons l'Église, car nous ne pouvons atteindre le diable qui est dans le pape, les séditieux et les mauvaises gens ; elle périrait sous nos yeux, et nous-mêmes avec elle, n'était quelque autre qui conserve tout. Il nous faut laisser faire celui de qui nous lisons : *Qui erit, ut hodiè...*

» C'est une chose lamentable de voir notre orgueil et notre audace après les terribles et honteux exemples de ceux qui, dans leur vanité, avaient cru que l'Église était bâtie sur eux. Comment a fini ce Münzer (pour ne parler que de ce temps), lui qui pensait que l'Église ne pouvait exister s'il n'était là pour la porter et la gouverner ? Et tout récemment encore, les anabaptistes n'ont-ils pas été pour nous un avertissement assez terrible pour nous rappeler combien un diable plus subtil encore est près de nous, combien de nos belles pensées sont dangereuses, et comme il est nécessaire (selon le conseil d'Isaïe) que nous regardions dans nos mains quand nous ramassons quelque chose, pour voir si c'est Dieu ou une idole, si c'est de l'or ou de l'argile ?

» Mais tous ces avertissements sont perdus ; nous vivons en pleine sécurité. Oui, sans doute le diable est loin de nous ; nous n'avons rien de cette chair, qui était même en saint Paul, et dont il ne pouvait se défendre malgré tous ses efforts (Rom. VII). Nous, nous sommes des héros, nous n'avons pas à nous mettre en peine de la chair et de la pensée ; nous sommes de purs esprits, nous tenons captifs la chair et le diable à la fois, et tout ce qui nous vient dans la tête, c'est immanquablement inspiration du Saint-Esprit ; aussi cela tourne-t-il si bien à la fin que le cheval et le cavalier se cassent le cou.

» Les papistes, je le sais, me diront ici : « Eh bien ! tu le vois ; c'est toi-même qui te plains des troubles et des séditions ? Qui en est cause, si ce n'est toi et ta doctrine ? » Voilà le bel artifice par lequel ils pensent renverser de fond en comble la doctrine de Luther. Il n'importe ! Qu'ils calomnient, qu'ils mentent tant qu'ils voudront ; il faudra bien qu'ils se taisent. D'après ce grand argument, tous les prophètes auraient été également des hérétiques et des séditieux, car ils furent tenus pour tels par leur propre peuple ; comme tels ils furent persécutés, et la plupart mis à mort.

» Jésus-Christ lui-même, Notre-Seigneur, fut obligé de s'entendre dire par les Juifs, et en particulier par les pontifes, les pharisiens, les scribes, etc., par ceux qui étaient les plus hauts en pouvoir, qu'il avait le diable en lui, qu'il chassait les diables par d'autres diables, qu'il était un samaritain, le compagnon des publicains et des pécheurs. Il fut même à la fin condamné à mourir sur la croix comme blasphémateur et séditieux. « Lequel d'entre les prophètes, disait saint Étienne aux Juifs qui allaient le lapider, lequel vos pères n'ont-ils pas persécuté et tué ? Et vous, leurs descendants, vous avez vendu et tué le juste dont ces prophètes avaient annoncé la venue. »

» Les apôtres et les disciples n'ont pas été plus heureux que leur maître ; les prédictions qu'il leur avait faites se sont accomplies...

» S'il en est ainsi, et l'Écriture en fait foi, pourquoi donc nous étonner de ce que nous aussi qui, dans ces temps terribles, prêchons Jésus-Christ et nous reconnaissons pour ses fidèles, nous soyons, à son exemple, persécutés et condamnés comme hérétiques, comme séditieux ? Que sommes-nous à côté de ces génies sublimes, éclairés par le Saint-Esprit, ornés de tant de dons admirables, et doués d'une foi si forte ?

» N'ayons donc pas honte des calomnies et des outrages dont nos adversaires nous poursuivent. Que tout cela ne nous effraye point. Mais regardons comme notre plus grande gloire de recevoir du monde le même salaire que dès le commencement tous les saints en ont reçu pour leurs fidèles services. Réjouissons-nous en Dieu de ce que nous aussi, pauvres pécheurs et gens méprisés, nous avons été jugés dignes de souffrir l'ignominie pour le nom du Christ...

» Les papistes, avec leur grand argument, ressemblent à un homme qui dirait que si Dieu n'avait pas créé de bons anges, il n'y aurait pas eu de diables ; car c'est des bons anges que ceux-ci sont venus. De même, Adam accusa Dieu de lui avoir donné une femme, car si Dieu n'avait pas créé Adam et Ève, ils n'auraient pas péché. Il résulterait de ce beau raisonnement que Dieu seul fût pécheur, et

qu'Adam et ses enfants fussent tous purs, pieux et saints.

« Il est sorti de la doctrine de Luther beaucoup d'esprits de trouble et de révolte, disent-ils. Donc la doctrine de Luther vient du diable. » Mais saint Jean dit aussi (I, 2) : « Ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'étaient point des nôtres. » Judas était parmi les disciples de Jésus-Christ; donc (d'après leur argument), Jésus-Christ est un diable. Jamais hérétique n'est sorti d'entre les païens; ils sont tous venus de la sainte Église chrétienne; l'Église serait donc l'ouvrage du diable.

» Il en fut de même de la Bible sous le pape; on l'appelait publiquement un livre d'hérétiques, et on l'accusait de prêter appui aux opinions les plus condamnables. Encore aujourd'hui ils crient : « L'Église, l'Église, contre et par-dessus la Bible! » Emser, l'homme sage, ne sut même trop dire s'il était bon que la Bible fût traduite en allemand; peut-être ne savait-il pas non plus s'il était bon qu'elle eût été jamais écrite en hébreu, en grec ou en latin; elle et l'Église ne sont pas en bon accord.

» Si donc la Bible, le livre et la parole du Saint-Esprit, a de telles choses à endurer d'eux, pourquoi nous, ne supporterions-nous pas, à plus forte raison, qu'ils nous imputent toutes les hérésies et les séditions qui éclatent? L'araignée tire son poison de la belle et aimable rose, où l'abeille ne trouve que miel; est-ce la faute de la fleur, si son miel devient du poison dans l'araignée?

» C'est, comme dit le proverbe : « Chien qu'on veut battre a mangé du cuir, » ou, comme dit finement Ésope : « La brebis que le loup veut manger a troublé l'eau, quoiqu'elle soit au bas du courant. » Eux, qui ont rempli l'Église d'erreur et de sang, de mensonge et de meurtre, ce ne sont pas eux qui ont troublé l'eau. Nous, nous résistons aux séditions et aux erreurs des hérétiques, et c'est nous qui l'avons troublée. Eh bien! loup, mange, mange, mon ami, et qu'un os te reste au travers du gosier... Ils ne peuvent faire autrement; tel est le monde et son Dieu. S'ils ont appelé Belzébut le maître de la maison, traiteront-ils mieux les serviteurs? Et si la sainte Écriture est appelée un livre d'hérétiques, comment nos livres pourraient-ils être honorés? Le Dieu vivant est notre juge à nous tous; il mettra un jour tout cela au clair, si nous devons en croire ce livre d'hérétiques, qu'on appelle la sainte Écriture, qui tant de fois en a témoigné.

» Veuille Jésus-Christ, notre Dieu bien-aimé et le gardien de nos âmes qu'il a rachetées par son sang précieux, conserver son petit troupeau fidèle à sa sainte parole, afin qu'il augmente et croisse en grâce, en lumière, en foi. Puisse-t-il daigner le soutenir contre les tentations de Satan et du monde, et prendre enfin en pitié ses gémissements profonds et l'attente pleine d'angoisses dans laquelle il soupire vers l'heureux jour de la glorieuse venue de son Sauveur, en sorte que les fureurs et les morsures meurtrières des serpents cessent enfin, et que pour les enfants de Dieu commence la révélation de la liberté et béatitude qu'ils espèrent et qu'ils attendent en patience. Amen. Amen. »

CHAPITRE VII.

MALADIES. — DÉSIR DE LA MORT ET DU JUGEMENT. — MORT, 1546.

« Le mal de dents et le mal d'oreilles sont bien cruels; j'aimerais mieux la peste et le mal français. Lorsque j'étais à Cobourg, en 1530, je souffrais d'un bruit et d'un sifflement dans les oreilles : c'était comme du vent qui me sortait de la tête... Le diable est pour quelque chose là dedans.

» Il faut manger et boire du vin quand on est malade. » Il se traita ainsi à Smalkalde, en 1537.

Un homme se plaignait de la gale; Luther lui dit : « Je voudrais bien changer avec vous; je vous donnerais dix florins de retour. Vous ne savez pas combien c'est une chose pénible que le vertige. Aujourd'hui je ne puis lire de suite une lettre entière, pas même deux ou trois lignes du Psautier. Le bourdonnement recommence dans les oreilles, au point que souvent je suis près de tomber sur mon banc. La gale, au contraire, est chose utile, etc. »

Après avoir prêché à Smalkalde, et dîné ensuite, il éprouva les douleurs de la pierre, et pria avec ardeur : « O mon Dieu, mon seigneur Jésus! tu sais avec quel zèle j'ai enseigné ta parole. *Si est pro gloriâ nominis tui*, viens à mon secours; sinon, ferme-moi les yeux. *Ego moriar inimicus inimicis tuis*. Je meurs dans la haine de ce scélérat de pape, qui s'est élevé au-dessus du Christ. » Et il composa à l'instant, sur ce sujet, quatre vers latins.

« Ma tête est si variable et si faible que je ne puis rien écrire ni lire, surtout à jeun. » (9 février 1543. Voyez aussi le 16 août.)

« Je suis faible et fatigué de vivre, et je songe à dire adieu au monde, qui est maintenant tout au malin. Que le Seigneur m'accorde une bonne heure et un heureux passage. Amen. » (14 mars.)

A Amsdorf. — « Je t'écris après souper, car à jeun je ne puis sans danger jeter les yeux sur un livre; je m'étonne fort de cette maladie, et ne sais si c'est un soufflet de Satan ou si ce n'est que faiblesse de nature. » (18 août 1543.)

« Je crois que ma véritable maladie, c'est la vieil-

lesse, ensuite la violence des travaux et des pensées, mais surtout les coups de Satan; c'est ce dont toute la médecine du monde ne me guérira pas. » (7 novembre 1543.)

A Spalatin. — « Je t'avoue que, dans toute ma vie et dans toutes les affaires de l'Évangile, je n'ai jamais eu d'année plus troublée que celle qui vient de finir. J'ai une terrible affaire avec les juristes, au sujet des mariages clandestins; ceux que j'avais cru devoir être de fidèles amis de l'Évangile, je trouve en eux des ennemis cruels. Penses-tu que ce ne soit pas pour moi un supplice, je te le demande, mon cher Spalatin? » (30 janvier 1544.)

« Je suis paresseux, fatigué, froid, c'est-à-dire vieux et inutile. J'ai achevé ma route; reste seulement que le Seigneur me réunisse à mes pères, et rende à la pourriture et aux vers ce qui leur appartient. Me voilà rassasié de vie, si cela peut s'appeler de la vie. Prie pour moi, afin que l'heure de mon passage soit agréable à Dieu, et à moi salutaire. Je ne m'occupe plus de l'Empereur et de l'Empire, que pour les recommander à Dieu dans mes prières. Le monde me semble être venu à sa dernière heure et avoir vieilli comme un vêtement, selon l'expression du psalmiste; voici l'heure qu'il en faut changer. » (5 décembre 1544.)

« Si j'avais su au commencement que les hommes fussent si ennemis de la parole de Dieu, je me serais tu certainement et tenu tranquille. J'imaginais qu'ils ne péchaient que par ignorance. »

Il disait une fois : « La noblesse, les bourgeois, les paysans, je dirais presque tout homme, pensent connaître beaucoup mieux l'Évangile que le docteur Luther ou que saint Paul même. Ils méprisent les pasteurs, ou plutôt le Seigneur et Maître des pasteurs...

» Les nobles veulent gouverner, et cependant ils ne peuvent rien comprendre. Le pape sait et peut gouverner par le fait. Le plus petit papiste est plus capable de gouverner que dix des nobles qui sont à la cour, ne leur en déplaise. »

On disait un jour à Luther que, dans l'évêché de Wurtzbourg, il y avait six cents riches cures qui étaient vacantes. — « Il ne résultera rien de bon de tout cela, dit-il. Il en sera de même chez nous, si nous continuons de mépriser la parole de Dieu et ses serviteurs... Si je voulais devenir riche, je n'aurais qu'à ne point prêcher... Les visiteurs ecclésiastiques demandaient aux paysans pourquoi ils ne voulaient point nourrir leurs pasteurs? eux qui pourtant entretenaient des gardeurs de vaches et de porcs. « Oh! répondirent-ils, nous avons besoin d'un berger; nous ne pourrions pas nous en passer. » Ils croyaient pouvoir se passer de pasteurs. »

Luther prêcha dans sa maison, pour ses enfants et tous les siens, le dimanche, pendant six mois, mais il ne prêchait point dans l'église. « Je le fais, dit-il au docteur Jonas, pour acquitter ma conscience et remplir mon devoir de père de famille. Mais je sais et je vois bien que la parole de Dieu ne sera pas plus considérée ici que dans l'église.

» C'est vous qui prêcherez après moi, docteur Jonas, songez-y et acquittez-vous-en bien. »

Il sortit un jour de l'église, indigné de ce que l'on causait. (1545.)

Le 16 février 1546, Luther disait qu'Aristote n'avait écrit aucun meilleur livre que le cinquième des *Ethica*; qu'il y donnait cette belle définition : *Quod justitia sit virtus consistens in mediocritate, pro ut sapiens eam determinat.* [Cet éloge de la modération est très-remarquable dans la dernière année de Luther.]

Le chancelier du comte de Mansfeld, qui revenait de la diète de Francfort, dit à la table de Luther, à Eisleben, que l'Empereur et le pape procédaient brusquement contre l'évêque de Cologne, Herman, et songeaient à le chasser de son électorat. Alors il parla ainsi : « Ils ont perdu la partie; ils ne peuvent rien faire contre nous avec la parole de Dieu et la sainte Écriture; *ergo volunt sapientiâ, violentiâ, astutiâ, practicâ, dolo, vi et armis pugnare.* Que dit à cela notre Seigneur? Il voit bien qu'il est un pauvre écolier, et il dit : Qu'allons-nous devenir mon fils et moi?... Pour moi, quand ils me tueraient, il faut auparavant qu'ils mangent ce que... J'ai un grand avantage; mon seigneur s'appelle *Schefflemini;* c'est lui qui dit : *Ego suscitabo vos in novissimo die;* et il dira alors : Docteur Martin, docteur Jonas, seigneur Michel Cœlius, venez à moi; et il vous nommera tous par vos noms, comme le Seigneur Christ dit dans saint Jean : *Et vocat eos nominatim.* Eh bien! soyez donc sans peur.

» Dieu a un beau jeu de cartes qui n'est composé que de rois, de princes, etc. Il bat les cartes, par exemple le pape avec Luther; et ensuite il fait comme les enfants, qui, après avoir tenu quelque temps les cartes en vain, se lassent du jeu, et les jettent sous la table. »

« Le monde est comme un paysan ivre. Si on le remet en selle d'un côté, il tombe de l'autre. On ne peut le secourir de quelque façon qu'on s'y prenne. Le monde veut appartenir au diable. »

Luther disait souvent que s'il mourait dans son lit, ce serait une grande honte pour le pape. « Vous tous, pape, diable, rois, princes et seigneurs, vous devez être ennemis de Luther, et cependant vous ne pouvez lui faire mal. Il n'en a pas été de même pour Jean Huss. Je tiens que depuis cent ans, il n'y a pas eu un homme que le monde hait plus que moi. Je suis aussi ennemi du monde : je ne sais rien *in*

totâ vitâ à quoi j'aie plaisir; je suis tout à fait fatigué de vivre. Que notre Seigneur vienne donc vite, et m'emmène. Qu'il vienne surtout avec son jugement dernier, je tendrai le cou; qu'il lance le tonnerre et que je repose... » Ensuite, il se console de l'ingratitude du monde, par l'exemple de Moïse, de Samuel, de saint Paul, du Christ.

Un des convives dit que si le monde subsistait cinquante ans, il viendrait encore bien des choses. Luther répondit : « A Dieu ne plaise! ce serait pis que par le passé. Il s'élèverait encore bien des sectes qui sont aujourd'hui cachées dans le cœur des hommes. Vienne donc le Seigneur! qu'il coupe court à tout cela avec le jugement dernier; car il n'y a plus d'amélioration.

» Il fera si mauvais à vivre sur la terre, que l'on criera de tous les coins du monde : Bon Dieu! viens avec le jugement dernier. » Et comme il tenait en main un chapelet d'agates blanches, il ajouta : « O Dieu! veuille que ce jour vienne bientôt. Je mangerais aujourd'hui ce chapelet pour que ce fût demain. »

On parlait à sa table, des éclipses et de leur peu d'influence sur la mort des rois et des grands. Le docteur répondit : « Il est vrai, les éclipses ne veulent plus produire d'effet; je pense que notre Seigneur en viendra bientôt aux effets véritables, et que le Jugement en finira bientôt avec tout cela. C'est ce que je rêvais l'autre jour, comme je m'étais mis à dormir après midi, et je disais déjà : *In pace in id ipsum requiescam seu dormiam.* Il faut bien que le Jugement arrive; car, que l'église papale se réforme, c'est chose imposible; le Turc et les juifs ne se corrigeront pas non plus. Il n'y a aucune amélioration dans l'Empire; voilà maintenant trente ans qu'on assemble toujours les diètes sans décider rien... Je pense souvent, quand je réfléchis en me promenant, à ce que je dois demander dans mes prières pour la diète. L'évêque de Mayence ne vaut rien, le pape est perdu. Je ne vois d'autre remède que de dire : Notre Père, que votre règne arrive!

» Pauvres gens que nous sommes! nous ne gagnons notre pain que par nos péchés. Jusqu'à sept ans, nous ne faisons rien que manger, boire, jouer et dormir. De là jusqu'à vingt et un ans, nous allons aux écoles trois ou quatre heures par jour; nous suivons nos caprices, nous courons, nous allons boire. C'est alors seulement que nous commençons à travailler. Vers la cinquantaine, nous avons fini, nous redevenons enfants. Ajoutez que nous dormons la moitié de notre vie. Fi de nous! sur notre vie, nous ne donnons pas même la dîme à Dieu; et nous croirions avec nos bonnes œuvres mériter le ciel! Qu'ai-je fait, moi? J'ai babillé deux heures, mangé pendant trois, resté oisif pendant quatre. *Ah! Domine, ne intres in judicium cum servo tuo.* »

Après avoir détaillé toutes ses souffrances à Melanchton : « Plaise à Christ d'enlever mon âme dans la paix du Seigneur. Par la grâce de Dieu, je suis prêt et désireux de partir. J'ai vécu et achevé la course que Dieu m'avait marquée... Que mon âme fatiguée de si longue route, monte maintenant au ciel. » (18 avril 1541.)

« Je n'ai pas le temps de beaucoup écrire, mon cher Probst, car je suis accablé par l'âge et les fatigues, *alt, kalt, ungestalt*, comme on dit; cependant le repos ne m'est pas encore permis, obsédé comme je le suis par tant de raisons, tant de nécessités d'écrire. J'en sais plus que toi sur les fatalités de ce siècle. Le monde menace ruine : cela est certain, tant le diable se déchaîne, tant le monde s'abrutit. Il ne reste qu'une seule consolation, c'est que ce jour est proche. On est rassassié de la parole de Dieu, le monde en prend un singulier dégoût. Il s'élève moins de faux prophètes. Pourquoi susciterait-on de nouvelles hérésies, quand on a pour la parole un mépris épicurien? L'Allemagne a été, et elle ne sera jamais ce qu'elle a été. La noblesse ne pense qu'à demander, les villes ne songent qu'à elles-mêmes (et avec raison); voilà le royaume divisé avec soi-même, qui a dû tenir tête à cette armée de démons déchaînée dans l'armée turque. Nous ne nous soucions guère de savoir si Dieu est pour nous ou contre nous; nous devons triompher par notre propre force des Turcs et des démons, et de Dieu et de toutes choses. Tant est grande la confiance et la sécurité insensées de l'Allemagne expirante! Et cependant nous autres que ferons-nous ici? Les plaintes sont vaines, les pleurs sont vains. Il ne vous reste qu'à dire cette prière : Que ta volonté soit faite. » (26 mars 1542. [1])

« Je vois chez tout le monde une cupidité indomptable, et c'est un des signes qui me persuade que le dernier jour est proche; il semble que le monde dans sa vieillesse et son dernier paroxysme, tombe en délire, comme il arrive quelquefois aux mourants. » (8 mars 1544.)

« Je crois que nous sommes cette trompette suprême qui prépare et devance la venue du Christ. Ainsi, quelque faibles que nous soyons, quelque petit son que nous fassions entendre devant le monde, nous sonnons fort dans l'assemblée des anges du ciel, qui reprendront après nous et se chargeront d'achever. Amen. » (6 août 1545.)

[1] Il semble qu'on retrouve ces tristes pensées dans le beau portrait de Luther mort, qui se trouve dans la collection du libraire Zimmer à Heidelberg; ce portrait exprime aussi la continuation d'un long effort.

Dans les dernières années de sa vie, ses ennemis répandirent plusieurs fois le bruit de sa mort. Ils y ajoutèrent les circonstances les plus extraordinaires et les plus tragiques. Pour les réfuter, Luther fit imprimer en 1545, en allemand et en italien, un écrit intitulé : *Mensonges des Welches sur la mort du docteur Martin Luther.*

« Je l'ai dit d'avance au docteur Pomer : celui qui après ma mort méprisera l'autorité de cette école et de cette église, celui-là sera un hérétique et un pervers. Car c'est d'abord ici que Dieu a purifié sa parole et l'a de nouveau révélée... Qui pouvait quelque chose, il y a vingt-cinq ans? Qui était de mon côté, il y a vingt et un ans?

» Je compte souvent et j'approche de plus en plus des quarante années au bout desquelles, je pense, tout ceci doit prendre fin. Saint Paul n'a prêché que quarante ans. De même le prophète Jérémie et saint Augustin. Et lorsque furent écoulées les quarante années pendant lesquelles on avait prêché la parole de Dieu, elle a cessé de se faire entendre, et une grande calamité est venue ensuite.»

La vieille électrice, à la table de laquelle il se trouvait, lui souhaitait quarante ans de vie. « Je ne voudrais point du paradis, dit-il, à condition de vivre quarante ans... Je ne consulte pas les médecins. Ils ont arrangé que je devais vivre encore un an; je ne veux point rendre ma vie triste, mais, au nom de Dieu, manger et boire ce qu'il me plait.

» Je voudrais que nos adversaires me tuassent, car ma mort serait plus utile à l'Église que ma vie.»

16 février 1546. Comme on parlait beaucoup de mort et de maladie à la table de Luther, pendant son dernier voyage à Eisleben, il dit : « Si je retourne à Wittemberg, je me mettrai dans la bière et je donnerai à manger aux vers un docteur bien gras.» Deux jours après il mourut à Eisleben.

Impromptu de Luther sur la fragilité de la vie.

Dat vitrum vitro Jonæ (vitrum ipse) Lutherus,
Se similem ut fragili noscat uterque vitro.

Nous laissons ces vers en latin, ils auraient perdu leur mérite dans une traduction.

Billet écrit par Luther à Eisleben, deux jours avant sa mort : « Personne ne comprendra Virgile dans les *Bucoliques*, s'il n'a été cinq ans pasteur.

» Personne ne comprendra Virgile dans les *Géorgiques*, s'il n'a été cinq ans laboureur.

» Personne ne peut comprendre Cicéron dans ses *Lettres*, s'il n'a été durant vingt ans mêlé aux affaires d'un grand État.

» Que personne ne croie avoir assez goûté des saintes Écritures, s'il n'a pendant cent années gouverné les églises, avec les prophètes Élie et Élisée, avec Jean-Baptiste, Christ et les apôtres.

» *Hanc tu ne divinam Æneida tenta,*

» *Sed vestigia pronus adora.*

» Nous sommes de pauvres mendiants. *Hoc est verum; 16 februarii, anno* 1546.»

Prédiction du révérend père le docteur Martin Luther, écrite de sa propre main, et trouvée après sa mort dans sa bibliothèque, par ceux que le très-illustre électeur de Saxe, Jean-Frédéric Ier, avait chargé de la fouiller.

« Le temps est arrivé auquel, selon l'ancienne prédiction, doivent venir après la révélation de l'Antechrist, des hommes qui vivraient sans Dieu, chacun selon ses désirs et ses illusions. Le pape était un dieu au-dessus de Dieu, et maintenant tous veulent se passer de Dieu, surtout les papistes. Les nôtres, maintenant qu'ils sont libres des lois du pape, veulent encore l'être de la loi de Dieu, ne suivre que des mobiles politiques, et ne les suivre encore que selon leurs caprices.—Nous nous figurons qu'ils sont bien loin ceux dont on a prédit de telles choses; ils ne sont autres que nous-mêmes. — Il y en a parmi ceux-ci qui, désirant le jour de l'homme, ont commencé à chasser de l'Église le décalogue et la loi. Parmi eux se trouvent maître Eisleben (Agricola), contre lequel, etc. — Je ne suis pas inquiet des papistes; ils flattent le pape par haine pour nous, et pour devenir puissants, jusqu'à ce qu'ils soient formidables au pauvre pape... Je sens une grande consolation, quand je vois les adulateurs du pape lui tendre des embûches plus terribles que moi-même, qui suis son ennemi déclaré. Il en est de même chez nous : les nôtres me donnent plus d'affaires et de périls que toute la papauté, qui désormais ne pourra rien contre nous. Tant il est vrai que si un empire doit se détruire, c'est plutôt par ses propres forces. Celui de Rome

Mole ruit suâ...
... Corpus magnum populumque potentem
In sua victrici conversum viscera dextrâ. »

Vers la fin de sa vie, Luther prit en dégoût le séjour de Wittemberg. Il écrivit à sa femme, en juillet 1545, de Leipsick où il se trouvait : « Grâce et paix, chère Catherine! Notre Jean te racontera comment nous sommes arrivés. Ernst de Schonfeld nous a très-bien reçus à Lobnitz, et notre ami Scherle encore mieux ici. Je voudrais bien m'arranger de manière à ne plus avoir besoin de retourner à Wittemberg. Mon cœur s'est refroidi pour cette ville, et je n'aime plus à y rester. Je voudrais que tu vendisses la petite maison, avec la cour et le jardin; je rendrais à mon gracieux

seigneur la grande maison dont il m'a fait présent, et nous nous établirions à Zeilsdorf. Avec ce que je reçois pour salaire, nous pourrions mettre notre terre en bon état, car je pense bien que mon seigneur ne refusera pas de me le continuer, du moins pour cette année, que je crois fermement devoir être la dernière de ma vie. Wittemberg est devenu une véritable Sodome, et je ne veux pas y retourner. Après-demain je me rendrai à Mersebourg, où le comte George m'a vivement prié de venir. J'aimerais mieux passer ainsi ma vie sur les grandes routes, ou à mendier mon pain, que de tourmenter mes pauvres derniers jours par la vue des scandales de Wittemberg, où toutes mes peines et toutes mes sueurs sont perdues. Tu peux faire savoir ceci à Philippe et à Pomer, que je prie de bénir la ville en mon nom. Pour moi, je ne peux plus y vivre. »

Il ne fallut rien moins que les instantes prières de ses amis, de toute l'académie et de l'électeur, pour le faire renoncer à cette résolution. Il revint à Wittemberg le 18 août.

Luther ne put mourir tranquille; ses derniers jours furent employés à la tâche pénible de réconcilier les comtes de Mansfeld, dont il était né le sujet. « Huit jours de plus ou de moins, écrit-il au comte Albrecht, en lui promettant de se rendre à Eisleben, huit jours de plus ou de moins ne m'arrêteront pas, quoique je sois bien occupé d'ailleurs. Je pourrai me coucher dans le cercueil avec joie, quand j'aurai vu auparavant mes chers seigneurs se réconcilier et redevenir amis. » (6 décembre 1545.)

(De Eisleben.) « *A la très-savante et très-profonde dame Catherine Luther, ma gracieuse épouse.* Chère Catherine! nous sommes bien tourmentés ici, et nous ne serions pas fâchés de pouvoir retourner chez nous. Cependant il nous faudra, je pense, rester encore une huitaine de jours. Tu peux dire à maître Philippe qu'il ne fera pas mal de corriger sa *postille* sur l'Évangile, car, en l'écrivant, il ne savait guère pourquoi le Seigneur, dans l'Évangile, appelle les richesses des épines. C'est ici l'école où l'on apprend ces choses. La sainte Écriture menace partout les épines du feu éternel, cela m'effraye et me rend de la patience, car je dois faire tous mes efforts, Dieu aidant, pour mener la chose à bonne fin... » (6 février 1546.)

« *A la gracieuse dame Catherine Luther, ma chère épouse, qui se tourmente beaucoup trop.* Grâce et paix dans le Seigneur. Chère Catherine! tu devrais lire saint Jean et ce que le Catéchisme dit de la confiance que nous devons avoir en Dieu. Tu te tourmentes vraiment comme si Dieu n'était pas tout-puissant, et qu'il ne pût produire de nouveaux docteurs Martin par dixaines, si l'ancien se noyait dans la Saale ou périssait d'une autre manière. J'ai Quelqu'un qui a soin de moi, mieux que toi et les anges vous ne pourriez jamais faire. Il est assis à la droite du Père tout-puissant. Tranquillise-toi donc. Amen... J'avais aujourd'hui l'intention de partir *in irâ meâ;* mais le malheur où je vois mon pays natal, m'a encore retenu. Le croirais-tu? je suis devenu légiste. Cependant cela ne servira pas à grand'chose. Il vaudrait mieux qu'ils me laissassent théologien. Il serait grand besoin pour eux d'humilier leur superbe. Ils parlent et agissent comme s'ils étaient des dieux, mais je crains bien qu'ils ne deviennent des diables, s'ils continuent ainsi. Lucifer aussi a été précipité par son orgueil, etc... Fais voir cette lettre à Philippe, je n'ai pas eu le temps de lui écrire séparément. » (7 février 1546.)

« *A ma douce et chère épouse, Catherine Luther de Bora.* Grâce et paix dans le Seigneur. Chère Catherine! Nous espérons retourner chez vous cette semaine, si Dieu le veut. Il a montré la puissance de sa grâce dans cette affaire. Les seigneurs se sont accordés sur tous les points, à l'exception de deux ou trois, entre autres sur la réconciliation des deux frères, les comtes Gebhard et Albrecht. Je dînerai aujourd'hui avec eux et je tâcherai de les faire redevenir frères. Ils ont écrit l'un contre l'autre avec beaucoup d'amertume, et ne se sont encore rien dit pendant les conférences.—Du reste, nos jeunes seigneurs sont pleins de gaieté; ils vont en traîneaux avec les dames, et font sonner les clochettes de leurs chevaux. Dieu a exaucé nos prières.

» Je t'envoie des truites, dont la comtesse Albrecht m'a fait présent. Cette dame est bien heureuse de voir renaître la paix dans sa famille... Le bruit court ici que l'Empereur s'avance vers la Westphalie, et que le Français enrôle des landsknechts, de même que le landgrave, etc. Laissons-les dire et forger des nouvelles : nous attendrons ce que Dieu voudra faire. Je te recommande à sa protection. — Martin LUTHER. » (14 février 1546.)

Luther était arrivé le 28 janvier à Eisleben, et quoique déjà malade, il assista aux conférences jusqu'au 17 février. Il prêcha aussi quatre fois, et révisa le règlement ecclésiastique du comté de Mansfeld. Le 17, il fut si malade que les comtes le prièrent de ne pas sortir. Au souper, il parla beaucoup de sa mort prochaine, et quelqu'un lui ayant demandé si nous nous reconnaîtrions les uns les autres dans l'autre monde, il répondit qu'il le pensait. En rentrant dans sa chambre avec maître Cœlius et ses deux fils, il s'approcha de la croisée et y resta longtemps en prières. Ensuite il dit à Aurifaber qui venait d'arriver : « Je me sens bien faible, et mes douleurs augmentent. » On lui donna un médicament, et on tâcha de le réchauffer par

des frictions. Il adressa quelques mots au comte Albrecht, qui était venu aussi, et se mit sur un lit de repos en disant : « Si je pouvais seulement sommeiller une petite demi-heure, je crois que cela me soulagerait. » Il s'endormit en effet, et ne se réveilla qu'une heure et demie après, vers onze heures. En se réveillant, il dit aux assistants : « Vous voilà encore assis à côté de moi, ne voulez-vous pas aller reposer vous-mêmes ? » Il se remit alors à prier, et dit avec ferveur : *In manus tuas commendo spiritum meum; redemisti me, Domine. Deus veritatis.* Il dit aussi aux assistants : « Priez tous, mes amis, pour l'Évangile de Notre-Seigneur, pour que son règne s'étende, car le concile de Trente et le pape le menacent grandement. » Il dormit ensuite jusque vers une heure, et quand il se réveilla, le docteur Jonas lui demanda comment il se trouvait. « O mon Dieu, répondit-il, je me sens bien mal. Mon cher Jonas, je pense que je resterai ici, à Eisleben, où je suis né. » Il marcha pourtant un peu dans la chambre et se remit sur son lit de repos, où on le couvrit de coussins. Deux médecins et le comte avec sa femme arrivèrent ensuite. Luther leur dit : « Je meurs, je resterai ici, à Eisleben; » et le docteur Jonas lui ayant exprimé l'espoir que la transpiration le soulagerait peut-être, il répondit : « Non, cher Jonas, c'est une sueur froide et sèche, le mal augmente. » Il se remit alors à prier, et dit : « O mon père! Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, toi le père de toute consolation, je te remercie de m'avoir révélé ton fils bien-aimé, en qui je crois, que j'ai prêché et reconnu, que j'ai aimé et célébré, et que le pape et les impies persécutent. Je te recommande mon âme, ô mon Seigneur Jésus-Christ! Je quitterai ce corps terrestre, je vais être enlevé de cette vie, mais je sais que je resterai éternellement auprès de toi. » Il répéta encore trois fois : *In manus tuas commendo spiritum meum; redemisti me, Domine veritatis.* Soudain il ferma les yeux, et tomba évanoui. Le comte Albrecht et sa femme, ainsi que les médecins, lui prodiguèrent leurs secours pour le rendre à la vie. Ils n'y parvinrent qu'avec peine. Le docteur Jonas lui dit alors : « Révérend père, mourez-vous avec constance dans la foi que vous avez enseignée? » Il répondit par un *oui* distinct, et se rendormit. Bientôt il pâlit, devint froid, respira encore une fois profondément, et mourut.

Son corps fut transféré, dans un cercueil d'étain, à Wittemberg, où il fut inhumé le 22 février avec les plus grands honneurs. Il repose dans l'église du château, au pied de la chaire. (Ukert, I, p. 327, sqq. *Extrait de la relation de Jonas et de Cœlius.*)

Testament de Luther, daté du 6 janvier 1542. — Je soussigné, Martin Luther, docteur, reconnais avoir, par les présentes, donné comme douaire à ma chère et fidèle épouse Catherine, pour qu'elle en jouisse toute sa vie, comme bon lui semblera : la terre de Zeilsdorf, telle que je l'ai achetée et fait disposer depuis; la maison *Brun*, que j'ai achetée sous le nom de Wolf; les gobelets et autres choses précieuses, telles que bagues, chaînes, médailles en or et en argent, de la valeur de mille florins environ.

» J'ai fait ceci, premièrement, parce qu'elle a toujours été ma pieuse et fidèle épouse, qui m'a aimé tendrement, et qui, par la bénédiction du ciel, m'a donné et élevé cinq enfants heureusement encore en vie. Secondement, pour qu'elle se charge de mes dettes, montant à quatre cent cinquante florins environ, au cas où je ne pourrais les acquitter avant ma mort. Troisièmement, et surtout, parce que je ne veux pas qu'elle soit dans la dépendance de ses enfants, mais plutôt que les enfants dépendent d'elle, l'honorent et lui soient soumis, comme Dieu l'a commandé; car j'ai vu bien souvent comme le diable excite les enfants, même les enfants pieux, à désobéir à ce commandement, surtout quand les mères sont veuves, que les fils ont des épouses, et les filles des maris. Je pense, au reste, que la mère sera la meilleure tutrice de ses enfants, et qu'elle ne fera pas usage de ce douaire au détriment de ceux qui sont sa chair et son sang, de ceux qu'elle a portés sous son cœur.

» Quoi qu'il puisse advenir d'elle après ma mort (car je ne puis limiter les desseins de Dieu), j'ai cette confiance qu'elle se conduira toujours comme une bonne mère envers ses enfants, et qu'elle partagera consciencieusement avec eux ce qu'elle possédera.

» En même temps, je prie tous mes amis d'être témoins de la vérité et de défendre ma chère Catherine, s'il allait arriver, comme il serait possible, que de mauvaises langues l'accusassent de garder pour elle quelque somme d'argent cachée, et de ne pas en faire part aux enfants. Je certifie que nous n'avons ni argent comptant, ni trésor d'aucune espèce. En cela rien d'étonnant, si l'on veut considérer que nous n'avons eu d'autre revenu que mon salaire et quelques présents, et que cependant nous avons bâti, et porté les charges d'un grand ménage. Je regarde même comme une grâce particulière de Dieu, et je l'en remercie sans cesse, que nous ayons pu y suffire, et que nos dettes ne soient pas plus considérables...

» Je prie aussi mon gracieux seigneur, le duc Jean-Frédéric, électeur, de vouloir bien confirmer et maintenir le présent acte, quoiqu'il ne soit pas fait dans la forme demandée par les gens de loi. Martin LUTHER. *Signé* MELANCHTON, CRUCIGER et BUGENHAGEN, comme témoins. »

ADDITIONS

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Page 127, colonne 1, ligne 4. — *Naissance...*

Cochlæus prétend que Luther fut engendré par un incube. Lorsqu'il était moine, ajoute-t-il, il fut soupçonné d'avoir commerce avec le diable. Un jour, à l'évangile, à l'endroit où il est parlé d'un diable sourd et muet, forcé de quitter le corps d'un possédé, Luther tomba en criant : *Non sum, non sum.* — Dans un sermon au peuple, il dit que lui et le diable se connaissaient de longue date, qu'ils étaient en relations habituelles, et que lui, Luther, avait mangé plus d'un grain de sel avec Satan. — Cochlæus, Vie de Luther, préface et pages 1 et 2. — Voir le chapitre du diable dans les Mémoires de Luther.

Des Espagnols, qui se trouvaient à la diète d'Augsbourg (1530), croyaient sérieusement que Luther avec sa femme devait engendrer l'Antechrist. Luth. Werke, t. I, p. 415.

Jules-César Vanini, Cardan et François Junctinus, trouvèrent dans les constellations qui avaient accompagné la naissance de Luther, qu'il devait être un archi-hérétique et un archiscélérat. Tycho-Brahé et Nicolas Prücker, au contraire, déclarèrent qu'il était né sous un très-heureux signe.

Plusieurs de ses ennemis le disaient sérieusement *fils et disciple du diable*. D'autres prétendaient qu'il était né en Bohême, parmi les Hussites. Il s'exprime ainsi dans une de ses lettres, au sujet de cette dernière assertion: « Il est un noble et célèbre comté, du nom de Mansfeld, situé dans l'évêché de Halberstadt et la principauté de Saxe. Presque tous mes seigneurs me connaissent personnellement, ainsi que mon père. — Je suis né à Eisleben, j'ai été élevé à Mansfeld, instruit à Magdebourg et à Eisenach, fait *maître* et moine augustin à Erfurt, docteur à Wittemberg, et dans toute ma vie je n'ai pas approché de la Bohême plus près que Dresde. » (Ukert, *Biogr. de Luther*, t. II, p. 66.)

Page 127, col. 2, ligne 31. *Martin Luther...*

Lotharius, *lut-her, leute-herr?* chef des hommes, chef du peuple?

Page 129, col. 1, ligne 36. — *Tentations...*

« Quand j'étais jeune, il arriva qu'à Eisleben, à la Fête-Dieu, j'allais avec la procession en habit de prêtre. Tout à coup la vue du saint sacrement, que portait le docteur Staupitz, m'effraya tellement, que je suai de tout mon corps, et crus mourir de terreur. La procession finie, je me confessai au docteur Staupitz, et lui racontai ce qui m'était arrivé. Il me répondit : « Tes pensées ne sont pas selon le Christ; Christ n'effraye point, il console. » Cette parole me remplit de joie et me fut d'une grande consolation. » (Tischreden, p. 133, verso).

« Le docteur Martin Luther racontait que, lorsqu'il était au cloître à Erfurt, il avait dit une fois au docteur Staupitz : « Ah! cher seigneur docteur, notre Seigneur Dieu agit d'une manière si terrible avec les gens! Qui peut le servir, s'il frappe ainsi autour de soi? » A quoi il me répondit : « Mon cher, apprenez à mieux juger de Dieu; s'il n'agissait pas ainsi, comment pourrait-il dompter les têtes dures? Il doit prendre garde aux grands arbres de crainte qu'ils ne montent jusqu'au ciel. » (Tischreden, p. 150, verso.)

Dans sa jeunesse, lorsqu'il étudiait encore à Erfurt, Luther fut atteint d'une très-grave maladie; il croyait qu'il en mourrait. Un vieux curé lui dit alors, au rapport de Matthésius : « Prenez courage, mon cher bachelier, vous ne mourrez point cette fois; Dieu fera encore de vous un grand homme qui consolera beaucoup de gens. » (Ukert, t. I, p. 318.)

Luther avait difficilement supporté les obligations qu'imposait la vie monastique. Il raconte comment, au commencement de la Réforme, il tâchait encore de lire

régulièrement ses Heures sans y parvenir. « Quand je n'aurais fait autre chose que délivrer les hommes de cette tyrannie, on me devrait de la reconnaissance. » (Tischreden, p. 150.)

Cette répétition constante et à heure fixe des mêmes méditations, cette matérialisation de la prière, qui pesait tant au génie impatient de Luther, Ignace de Loyola, contemporain du réformateur allemand, la mettait alors plus que jamais en honneur dans ses singuliers *Exercices religieux*.

« A Erfurt, Luther lut la plupart des écrits qui nous restent des anciens latins, Cicéron, Virgile, Tite-Live... A l'âge de vingt ans il fut décoré du titre de maître ès arts, et, d'après l'avis de ses parents, il commença à s'appliquer à la jurisprudence... Au couvent d'Erfurt, il excitait l'admiration dans les exercices publics, par la facilité avec laquelle il se tirait des labyrinthes de la dialectique... Il lisait avidement les prophètes et les apôtres, puis les livres de saint Augustin, son *Explication des psaumes* et son livre *De l'esprit et de la lettre;* il apprit presque par cœur les Traités de Gabriel Biel et de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai; il lut assidûment les écrits d'Occam, dont il préférait la logique à celle de Thomas et de Scot. Il lut beaucoup aussi les écrits de Gerson, et par-dessus tout ceux de saint Augustin. » (*Vie de Luther,* par Melanchton.)

Page 131, col. 2, ligne 42. — *Trente cardinaux en une fois...*

C'est trente et un cardinaux qui furent créés le 13 juin 1517. Le même jour, un orage renversa l'ange qui est au haut du château Saint-Ange, frappa un enfant Jésus dans une église et fit tomber les clefs de la statue de saint Pierre. (Ruchat, I, 36; d'après Hotting., 19.)

Page 132, col. 1, ligne 2. — *Tetzel...*

Il enseignait dans ses prédications que si quelqu'un avait violé la sainte Vierge, son péché lui serait pardonné en vertu des indulgences; que la croix rouge qu'il plantait dans les églises, avait autant de vertu que celle de Jésus-Christ; qu'il avait plus converti de gens par ses indulgences, que saint Pierre par ses sermons; que les Saxons n'avaient qu'à donner de l'argent, et que leurs montagnes deviendraient des mines d'argent, etc. (*Luther adv. Brunsvic.* Seckendorf. Lutheranismi, livre I, § 16, etc.)

Comme concession indirecte, les catholiques abandonnèrent Tetzel. Miltitz écrivit à Pfeffinger, un des ministres de l'électeur : « Les mensonges et les fraudes de Tetzel me sont assez connus; je lui en ai fait de vifs reproches, je les lui ai prouvés en présence de témoins. J'écrirai tout au pontife, et j'attendrai sa sentence. D'après une lettre d'un facteur de la banque des Fugger, chargé de tenir compte de l'argent des indulgences, je l'ai convaincu d'avoir reçu par mois quatre-vingts florins pour lui-même et dix pour son serviteur, outre ce qu'on lui payait pour se défrayer lui et les siens, et pour la nourriture de trois chevaux. Je ne compte pas là dedans ce qu'il a volé ou dépensé inutilement. Vous voyez comment le misérable a servi la sainte Église romaine et l'archevêque de Mayence, mon très-clément seigneur. » (Seckendorf, livre I, p. 62.)

Page 132, col. 1, ligne 17. — *Il fut saisi d'indignation...*

« Lorsque j'entrepris d'écrire contre la grossière erreur des indulgences, le docteur Jérôme Schurf m'arrêta et me dit : « Voulez-vous donc écrire contre le pape? Que voulez-vous faire? on ne le souffrira pas. — Eh quoi! répondis-je; s'il fallait qu'on le souffrît? » (Tischreden, 384, verso.)

Page 132, col. 1, ligne 30. — *S'adressa à l'évêque de Brandebourg...*

Sa lettre à l'évêque de Brandebourg est assez méticuleuse; ses paroles, pleines de soumission, sont loin d'annoncer les violences qui vont bientôt éclater. Il lui envoie ses propositions, ou plutôt ses doutes; car il ne veut rien dire ni dans un sens ni dans l'autre, jusqu'à ce que l'Église ait prononcé. Il blâme les adversaires du saint-siége. « Que ne disputent-ils aussi de la puissance, de la sagesse et de la bonté de celui qui a donné ce pouvoir à l'Église? » Il loue la douceur et l'humilité de l'évêque; il l'engage à prendre la plume et à effacer ce qu'il lui plaira, ou à brûler le tout. (Luth. Werke, IX, p. 64.)

Page 133, col. 2, ligne 15. — *Sermon sur l'indulgence et la grâce...*

Dans les cinq premiers paragraphes, dans le sixième surtout, qui est très-mystique, il expose très-clairement la doctrine de saint Thomas; il prouve ensuite, par l'Écriture, contre cette doctrine, que le repentir et la conversion du pécheur peuvent seuls lui assurer le pardon de ses péchés. — § IX. « Quand même l'Église déclarerait aujourd'hui que l'indulgence efface les péchés mieux que les œuvres de satisfaction, il vaudrait mille fois mieux, pour un chrétien, ne point acheter l'indulgence, mais plutôt faire les œuvres et souffrir les peines; car l'indulgence n'est et ne peut être qu'une dispense de bonnes œuvres et de peines salutaires. » — § XV. « Il est meilleur et plus sûr de donner pour la construction de Saint-Pierre que d'acheter l'indulgence prêchée à ce sujet. Vous devez avant tout donner à votre pauvre prochain, et s'il n'y a plus personne dans votre ville qui ait besoin de votre secours, alors vous devez donner pour les églises de votre ville... Mon désir, ma prière et mon conseil sont que personne n'achète l'indulgence. Laissez les mauvais chrétiens l'acheter; que chacun marche pour soi. » — § XVIII. « Si les âmes peuvent être tirées du purgatoire par l'efficacité de l'indulgence, je n'en sais rien, je ne le crois même pas; le plus sûr est de recourir à la prière... Laissez les docteurs scolastiques rester scolastiques; ils ne sont pas assez, tous ensemble, pour autoriser une prédication. »

Ce morceau, très-court, semble moins un sermon que des notes sur lesquelles Luther devait parler. (Luth. Werke, VII, p. 1.)

Page 133, col. 2, ligne 53. — *Léon X...*

« Autrefois, le pape était extrêmement orgueilleux, et méprisait tout le monde. Le cardinal-légat Caietano me dit à Augsbourg : « Quoi ! tu crois que le pape se soucie de l'Allemagne? Le petit doigt du pape est plus puissant que tous vos princes. » — « Quand on présenta au pape mes premières propositions sur les indulgences, il dit : « C'est d'un Allemand ivre, laissez-le se dégriser, et il parlera autrement. » C'est avec ce ton de raillerie qu'il méprisait tout le monde. »

Luther ne fut point en reste avec les Italiens; il leur rendit énergiquement leur mépris. « Si ce Sylvestre ne cesse de me provoquer par ses niaiseries, je mettrai fin au jeu, et lâchant la bride à mon esprit et à ma plume, je lui montrerai qu'il y en a, en Allemagne, qui comprennent ses ruses et celles de Rome; et Dieu veuille que cela vienne bientôt! Depuis trop longtemps, les Romains, avec leurs jongleries, leurs tours et leurs détours, s'amusent de nous comme de niais et de bouffons. » (1er septembre 1518.)

« Je suis charmé que Philippe (Melanchton) ait éprouvé par lui-même le génie des Italiens. Cette philosophie ne veut croire qu'après expérience. Pour moi, je ne pourrais plus me fier à aucun Italien, pas même au confesseur de l'Empereur. Mon Caietano m'aimait d'une telle amitié, qu'il aurait voulu verser pour moi tout le sang qui coule dans... mes veines. Ce sont des drôles. L'Italien, quand il est bon, est très-bon; mais c'est un prodige qui ressemble beaucoup à celui du cygne noir. » (21 juillet 1530.)

« Je souhaite à Sadolet de croire que Dieu est le père des hommes, même hors de l'Italie; mais les Italiens ne peuvent se mettre cela dans l'esprit. » (14 octobre 1539.)

« Les Italiens, dit Hutten, qui nous accusaient d'être impuissants à produire ce qui demande du génie, sont forcés d'admirer aujourd'hui notre Albert Durer, si bien que, pour mieux vendre leurs ouvrages, ils les marquent de son nom. (Hutten, III, 76.)

Page 133, col. 2, ligne 55. — *Fra Luther est un beau génie...*

Bien avant 1523, le seigneur Conrad Hofmann engageait l'archevêque de Mayence à pourvoir aux affaires de la religion, de crainte qu'il ne s'élevât un grand incendie. Il répondit : « C'est une affaire de moines, ils l'arrangeront bien eux-mêmes. »

Page 134, col. 2, ligne 29.— *Ce prince, par intérêt pour sa nouvelle université...*

L'université de Wittemberg écrivit à l'électeur, lui demandant sa protection pour le plus illustre de ses membres. (Seckendorf, p. 55.) La célébrité croissante de Luther amenait à Wittemberg un concours immense d'étudiants. Luther dit lui-même : *Studium nostrum more formicarum fervet.* Un auteur presque contemporain écrit : « J'ai appris de nos précepteurs que des étudiants de toutes nations venaient à Wittemberg pour entendre Luther et Melanchton; sitôt qu'ils apercevaient la ville, ils rendaient grâces à Dieu, les mains jointes; car de Wittemberg, comme autrefois de Jérusalem, est sortie la lumière de la vérité évangélique, pour se répandre de là jusqu'aux terres les plus lointaines. (*Scultetus in annalibus,* an 1517, p. 16, 17. Cité par Seckendorf, p. 59.)

Toutefois, la protection de l'électeur n'était point très-généreuse. « Ce que je t'ai déjà dit, mon cher Spalatin, je te le dis et te le répète encore : cherche bien à savoir si c'est l'intention du prince que cette académie s'écroule et périsse. J'aimerais fort à le savoir, pour ne pas retenir inutilement ceux que chaque jour on appelle ailleurs. Ce bruit s'est déjà tellement accrédité, que ceux de Nuremberg sollicitent pour faire venir Melanchton, tant ils sont persuadés que cette école est désertée. Tu sais cependant qu'on ne peut ni ne doit contraindre le prince. » (1er novembre 1524.)

Après la mort de l'électeur, Luther envoya à Spalatin un plan pour l'organisation de l'université. (20 mai 1525.)

Page 134, col. 2, ligne 31. — *L'avait toujours protégé...*

L'électeur écrit lui-même à Spalatin : L'affaire de notre Martin va bien, Pfeffinger a bonne espérance. (Seckendorf, p. 53.)

Il fit dire à Luther qu'il avait obtenu du légat Caietano que celui-ci écrirait à Rome pour que l'on remît à de certains juges le soin de décider l'affaire; que jusque là il patientât, et que peut-être les censures ne viendraient point. (Seckendorf, p. 44.)

Page 134, col. 2, ligne 49. — *La sainte Écriture parle avec une telle majesté qu'elle n'a pas besoin...*

Schenk avait été chargé d'acheter des reliques pour l'église collégiale de Wittemberg; mais, en 1520, la commission fut révoquée, et les reliques renvoyées en Italie pour y être vendues à quelque prix que ce fût. « Car ici, écrit Spalatin, le bas peuple les méprise, dans la ferme et très-légitime persuasion qu'il suffit d'apprendre de l'Écriture à avoir foi et confiance en Dieu, et à aimer son prochain. » (Maccrée, p. 37, *d'après la vie de Spalatin par Schlegel, p.* 59. Seckendorf, I, p. 223.)

Page 135, col. 2, ligne 32. — *Le légat Caietano...*

Extrait d'une relation des conférences du cardinal Caietano avec Luther.

Luther ayant déclaré que le pape n'avait de pouvoir que *salvâ Scripturâ*, le cardinal se moqua de ces paroles, et lui dit : « Ne sais-tu pas que le pape est au-dessus des conciles? N'a-t-il pas tout récemment condamné et puni le concile de Bâle? » *Luther :* « Mais l'université de Paris en a appelé. » *Le cardinal :* « Ceux de Paris seront punis également. » Plus tard, Luther ayant cité Gerson, le cardinal lui répliqua : « Que m'importent les Gersonistes? » Sur quoi Luther lui demanda qui donc

étaient les Gersonistes? « Eh! laissons cela, » dit le cardinal, et il se mit à parler d'autre chose.

Le cardinal envoya au pape la réponse de Luther par un courrier extraordinaire. Il fit aussi dire à Luther, par le docteur Wenceslas, que pourvu qu'il voulût révoquer ce qu'il avait avancé sur les indulgences, l'affaire serait tout arrangée. « Car, ajouta-t-il, l'article sur la foi nécessaire pour le saint sacrement pourrait bien se laisser interpréter et tourner. »

Pendant que Luther était à Augsbourg, il fut souvent prié de prêcher dans cette ville, mais il refusa constamment, avec civilité; il craignait que le légat ne crût qu'il le ferait pour le railler et le braver.

Luther dit en s'en retournant d'Augsbourg : « Que s'il avait quatre cents têtes, il voudrait plutôt les perdre toutes que de révoquer son article touchant la foi. » — « Personne en Allemagne, dit Hutten, ne méprise plus la mort que Luther. »

Dans la *Protestation* qu'il rédigea après ses conférences avec Caietano, il offrit à celui-ci d'exposer ses opinions dans un mémoire, et de les soumettre au jugement des trois universités de Bâle, de Fribourg (en Brisgaw) et de Louvain; même, si on le demandait, au jugement de l'université de Paris, estimée de tout temps la plus chrétienne et la plus savante. »

Lettre de Luther à l'électeur de Saxe pour se défendre contre les accusations du cardinal Caietano. (19 novembre 1518.) « Une chose m'afflige vivement, c'est que le seigneur légat parle malicieusement de votre Grâce électorale comme si je me fondais sur elle en entreprenant toutes ces choses. Il y a de même des menteurs parmi nous qui avancent que c'est d'après l'exhortation et le conseil de votre Grâce que j'ai commencé à discuter la question des indulgences; et cependant il n'est personne, parmi mes plus chers amis, qui ait été instruit d'avance de mon dessein, excepté messeigneurs l'archevêque de Magdebourg et l'évêque de Brandebourg... »

Page 137, col. 2, ligne 12. — *Examiner l'affaire par des juges non suspects...*

Les légats se réduisaient cependant à demander qu'on brûlât les livres de Luther. « Le pape, disaient-ils, ne veut pas souiller ses mains du sang de Luther. » (Luth. opera, II.)

Page 138, col. 1, ligne 11. — *Miltitz changea de ton...*

En 1520, les adversaires de Luther s'étaient divisés en deux partis, représentés par Eck et Miltitz. Le premier, qui a disputé publiquement contre Luther, croit son honneur et sa réputation de théologien engagés à obtenir une rétractation formelle de Luther ou sa condamnation par le pape comme hérétique. Eck pousse aux mesures violentes. Miltitz, au contraire, qui est l'agent direct du saint-siége, voudrait concilier les choses. Il accorde tout à Luther, parle comme lui, même de la papauté, et ne lui demande que le silence.

Le 20 octobre 1520, il écrit que, si Luther s'en tient à ses promesses, il le délivrera de la bulle, qui ne doit avoir son effet que dans quatre mois. Le même jour il écrit à l'électeur pour lui demander de l'argent afin qu'il ait de quoi envoyer à Rome pour se faire, près du pape, des patrons pour combattre les malicieuses délations et les honteux mensonges d'Eck contre Luther. Il l'invite à écrire lui-même au pontife, et à envoyer aux jeunes cardinaux, parents du pape, deux ou trois pièces d'or à son effigie et autant en argent afin de se les concilier. Enfin il le supplie de lui continuer sa pension et de lui donner à lui-même quelque chose; car ce qu'il avait reçu, on le lui a volé.

Le 14 octobre, il écrit que Luther consent à se taire si ses adversaires veulent garder le silence. Il promet que les choses n'iront pas comme l'espèrent Eck et sa faction; il engage encore l'électeur à envoyer quarante ou cinquante florins au cardinal *quatuor Sanctorum*. (Seckendorf, l. I, p. 99.)

Ce Miltitz était un assez bon compagnon. Dans une lettre à l'électeur, où il réclame le payement de sa pension, il raconte qu'étant à Stolpa, avec l'évêque de Misnie, ils buvaient joyeusement ensemble lorsque sur le soir on apporta un petit livre de Luther, contre l'official de Stolpa; l'évêque s'indigna, l'official jura; mais lui, il ne fit qu'en rire, comme fit plus tard le duc George qui s'en amusa beaucoup. (1520.) (Seckendorf, l. I, p. 98.)

Le docteur Wolfgang Reissenbach raconte que Luther et Miltitz, l'un avec trente chevaux, l'autre accompagné de quatre seulement, vinrent le 11 octobre, à Lichtenberg; qu'ils y vécurent joyeusement, son économe leur fournissant en abondance tout ce qui était nécessaire. Il ajoute qu'il avait mieux aimé se trouver absent, parce qu'il n'aime pas Miltitz qui lui a fait perdre six cents florins. (Seckendorf, l. I, p. 99.)

Miltitz finit dignement : on dit qu'un jour après de copieuses libations, il tomba dans le Rhin près de Mayence et s'y noya. Il avait alors sur lui cinq cents pièces d'or. (Seckendorf, l. I, p. 117.)

Page 138, col. 1, ligne 14. — *Lui avoua qu'il avait enlevé le monde à soi...*

Les livres de Luther avaient en effet déjà une grande vogue. Jean Froben, célèbre imprimeur de Bâle, lui écrivit le 14 février 1519 que ses livres sont lus et approuvés, à Paris même, et jusque dans la Sorbonne; qu'il ne lui reste plus un seul exemplaire de tous ceux qu'il avait réimprimés à Bâle; qu'ils sont dispersés en Italie, en Espagne et ailleurs, partout approuvés des docteurs. (Seckendorf, l. I, p. 68.)

Page 138, col. 2, ligne 1. — *Non content d'aller se défendre à Leipsick...*

Voyage de Luther à Leipsick : « Il y avait d'abord Carlostad seul sur un chariot, et précédant tous les autres; mais une roue s'étant brisée près de l'église Saint-Paul, il tomba, et cette chute fut considérée comme un mauvais présage pour lui. Puis venait le chariot de Barnim, prince de Poméranie, qui alors étudiait à Wittemberg et portait le titre de recteur honoraire. A ses côtés étaient Luther et Melanchton; un grand nombre d'étudiants de

Wittemberg accompagnaient en armes la voiture. » (19 juin 1519.) (Seckendorf, l. 1, p. 92.)

Eck raconte son entrevue avec Luther (qu'il appelle *Lotter*, en allemand un vagabond, un pendard). « Luther vint en grande pompe à Leipsick, avec deux cents étudiants de Wittemberg, quatre docteurs, trois licenciés, plusieurs maîtres et un grand nombre de ses partisans; le docteur Lang d'Erfurt, Egranus, un prédicateur de Gorlitz, un bourgeois d'Anneberg, des schismatiques de Prague et des picards (hussites), qui vantent Martin comme un grand docteur de vérité, comme l'égal de leur Jean Hussinetz. La dispute fut arrêtée pour le 20 juin; j'accordai que ceux de Leipsick ne seraient pas juges, quoiqu'ils fussent bien disposés pour moi. Par toute la ville il n'était bruit que de ma défaite, et personne n'osait me faire société. Moi, comme un vieux docteur, j'étais là pour faire tête à tous. Cependant le prince m'envoya un bon cerf et donna une biche à Carlostad, contre lequel je devais aussi disputer. La citadelle fut magnifiquement préparée pour nous servir de champ de bataille. Le lieu était gardé par soixante-seize soldats pour nous défendre en cas de besoin, contre les insultes de ceux de Wittemberg et des Bohémiens... Quand Luther entra, je vis bien qu'il ne voulait pas disputer... Il refusa de reconnaître aucune espèce de juges. Je lui proposai les commissaires du prince (le duc George), l'université de Leipsick, ou toute autre université qu'il voudrait choisir en Allemagne, ou si l'Allemagne lui semblait trop petite, en Italie, en France, en Espagne. Il refusa tout. Seulement à la fin il consentit à convenir d'un juge avec moi, et à disputer, pourvu qu'il lui fût permis de publier en allemand les actes de la conférence. Je ne pouvais accorder cela. Je ne sais maintenant quand nous commencerons... Le sénat qui craint que ceux de Wittemberg n'exécutent leurs menaces, a, la nuit dernière, garni de soldats les maisons voisines. » (Seckendorf, l. 1, p. 85-6.)

Mosellanus, professeur de langue grecque à Leipsick et qui fut chargé d'ouvrir les conférences par un discours au nom du prince, rapporte dans une lettre à Pirkheimer, qu'on avait enfin choisi pour juges des docteurs d'Erfurt et de Paris. Mosellanus est favorable à Luther. « Eck, dit-il, par ses cris, sa figure de soldat, ses regards de travers, ses gestes d'histrion, semblait un petit furieux... se vantant sans cesse, affirmant des choses fausses, niant impudemment des choses vraies... » (Seckendorf, l. I, p. 90.)

Page 138, col. 2, ligne 4. — *Le prince qui le protégeait...*

Luther ne dut plus douter de la protection de l'électeur, lorsque Spalatin, le confident de ce prince, traduisit en allemand et publia son livre intitulé : *Consolations à tous les chrétiens.* (Février 1520.)

Page 138, col. 2, ligne 7. — *Pour qu'ils vinssent disputer avec lui...*

A cette époque, Luther, encore peu arrêté dans ses idées de réforme, cherchait à s'éclairer sur ses doutes par la discussion; il demandait, il sollicitait les conférences publiques. Le 15 janvier 1520, il écrivit à l'Empereur :

« Voici bientôt trois ans que je souffre des colères sans fin, et d'outrageantes injures, que je suis exposé à mille périls et à tout ce que mes adversaires peuvent inventer de mal contre moi. En vain j'ai demandé pardon pour mes paroles, en vain j'ai offert de garder le silence, en vain j'ai proposé des conditions de paix, en vain j'ai prié que l'on voulût bien m'éclairer si j'étais dans l'erreur. L'on n'a rien écouté; l'on n'a fait qu'une chose, préparer ma ruine et celle de l'Évangile. Puisque j'ai vainement tout tenté jusqu'à présent, je veux, à l'exemple de saint Athanase, invoquer la majesté impériale; j'implore donc humblement Votre Majesté, Charles, prince des rois de la terre, pour qu'elle ait pitié, non pas de moi, mais de la cause de la vérité, pour laquelle seule il vous a été donné de porter le glaive. Qu'on me laisse prouver ma doctrine; je vaincrai, ou je serai vaincu; et si je suis trouvé impie ou hérétique, je ne veux point de protection ni de miséricorde. » (Opera latina Lutheri. Wittemb., II, 42.)

Le 4 février, il écrit encore à l'archevêque de Mayence et à l'évêque de Mersebourg des lettres pleines de soumission et de respect, où il les supplie de ne pas croire les calomnies que l'on répand sur son compte; il ne demande qu'à s'instruire, qu'à éclaircir ses doutes. (Luth. opera, II, 44.)

Page 139, col. 1, ligne 38. — *Lorsque la bulle...*

Les cicéroniens de la cour pontificale, les Sadolets, etc., avaient déployé toute leur science, toute leur *littérature* pour écrire la bulle de Léon X. Leur belle invocation à tous les saints contre Luther rappelle évidemment la fameuse péroraison du discours de Cicéron, *De Signis*, dans laquelle il adjure tous les dieux de venir témoigner contre Verrès qui a outragé leurs autels. Par malheur, les secrétaires du pape, plus préoccupés des formes oratoires de l'antiquité que de l'histoire de l'Église, ne s'étaient point aperçus qu'ils évoquaient contre Luther celui même sur lequel s'appuyait Luther : « *Exsurge, tu quoque, quæsumus, Paule, qui Ecclesiam tuâ doctrinâ illustrasti. Surgit novus Porphyrius...* » — (Lutheri opera, II, 52.)

Léon X, en condamnant dans cette bulle les livres de Luther, lui offrait de nouveau un sauf-conduit pour se rendre à Rome, et promettait de lui payer ses frais de voyage.

Les universités de Louvain et de Cologne approuvèrent la bulle du pape, et s'attirèrent ainsi les attaques de Luther. Il les accusa d'avoir injustement condamné Occam, Pic de la Mirandole, Laurent Valla, Jean Reuchlin. Pour affaiblir, dit Cochlæus, l'autorité de ces universités, il les attaquait sans cesse dans ses livres, mettant en marge, lorsqu'il rencontrait un barbarisme ou quelque chose de mal dit : *Comme à Louvain, comme à Cologne*, lovanialiter, colonialiter, etc. (Cochlæus, p. 22.)

A Cologne, à Mayence, et dans tous les États héréditaires de Charles V, on brûla, dès 1520, les livres de Luther. (Cochlæus, p. 25.)

Page 139, col. 2, ligne 24. — *Aucun d'eux plus éloquemment que lui...*

Il écrivait le 29 novembre 1521 aux Augustins de Wittemberg : « Je sens chaque jour combien il est difficile de déposer les scrupules que l'on a conservés longtemps. Oh ! qu'il m'en a coûté de peine, quoique j'eusse l'Écriture de mon côté, pour me justifier par-devant moi-même de ce que seul j'osai m'élever contre le pape et le tenir pour l'Antechrist! Quelles n'ont pas été les tribulations de mon cœur! que de fois ne me suis-je pas opposé avec amertume à cet argument des papistes : « Es-tu seul sage? Tous les autres se tromperaient-ils, se seraient-ils trompés depuis si longtemps? Que sera-ce si tu te trompes et que tu entraînes dans ton erreur tant d'âmes qui seront éternellement damnées? Ainsi je me débattais avec moi-même, jusqu'à ce que Jésus-Christ, par sa propre et infaillible parole, me fortifiât et dressât mon cœur contre cet argument, comme un rivage de rochers, dressé contre les flots, se rit de toutes leurs fureurs... » (Luth. Briefe, t. II, p. 107.)

Page 140, col. 2, ligne 21. — *Il se fondait alors sur saint Jean...*

« Il faut procéder dans l'Évangile de saint Jean, d'après un tout autre point de vue que dans les autres évangélistes. L'idée de cet Évangile, c'est que l'homme ne peut rien, n'a rien de soi-même, qu'il ne tient rien que de la miséricorde divine... Je le répète, et le répéterai : Celui qui veut s'élever à une pensée, à une spéculation salutaire sur Dieu, doit tout subordonner à l'humanité du Christ. Qu'il se la représente sans cesse dans son action ou dans sa passion, jusqu'à ce que son cœur s'amollisse. Alors qu'il ne s'arrête pas là, qu'il pénètre et pousse plus loin la pensée : ce n'est pas par sa volonté, mais par celle de Dieu le Père, que Jésus fait ceci et cela. C'est là qu'il commencera à goûter la douceur infinie de la volonté du Père, révélée dans l'humanité du Christ. »

Page 141, col. 1, ligne 55. — *On s'arrachait ses pamphlets...*

Le célèbre peintre Lucas Cranach faisait des gravures pour les opuscules de Luther. (Seckendorf, p. 148.)

Page 141, col. 2, ligne 23. — *Si quelque imprimeur apportait du soin aux ouvrages des papistes, on le tourmentait...*

De même à Augsbourg. La confession d'Augsbourg fut imprimée et répandue dans toute l'Allemagne avant la fin même de la diète; la réfutation des catholiques dont l'Empereur avait ordonné l'impression, fut remise aux imprimeurs, mais ne parut pas. Aussi Luther, reprochant aux catholiques de ne pas oser la publier, appelle cette réfutation, un oiseau de nuit, *un hibou, une chauve-souris* (*noctua* et *vesperlilio*). (Cochlæus, 202.)

Page 141, col. 2, ligne 29. — *Luther avait fait appel à la noblesse.*

« A Sa Majesté impériale et à la noblesse chrétienne de la nation allemande, le docteur Martin Luther. (1520.)

» Grâce et force de Notre-Seigneur Jésus... Les Romanistes ont habilement élevé autour d'eux trois murs, au moyen desquels ils se sont jusqu'ici protégés contre toute réforme, au grand préjudice de toute la chrétienté. D'abord ils prétendent que le pouvoir spirituel est au-dessus du pouvoir temporel ; ensuite, qu'au pape seul il appartient d'interpréter la Bible; troisièmement, que le pape seul a droit de convoquer un concile.

» Sur ce, puisse Dieu nous être en aide et nous donner une de ces trompettes qui renversèrent jadis les murs de Jéricho, pour souffler bas ces murs de paille et de papier, mettre en lumière les ruses et les mensonges du diable, et recouvrer par pénitence et amendement la grâce de Dieu. Commençons par le premier mur.

» *Premier mur...* Tous les chrétiens sont de condition spirituelle, et il n'est entre eux d'autre différence que celle qui résulte de la différence de leurs fonctions, selon la parole de l'apôtre (I. Cor., XII), qui dit « que nous sommes tous un même corps, mais que chaque membre a un office particulier, par lequel il est utile aux autres. »

» Nous avons tous le même baptême, le même Évangile, la même foi, et nous sommes tous égaux comme chrétiens... Il devrait en être du curé comme du bailli ; que pendant ses fonctions il soit au-dessus des autres ; déposé, qu'il redevienne ce qu'il a été, simple bourgeois. Ses *caractères indélébiles* ne sont qu'une chimère... Le pouvoir séculier étant institué de Dieu, afin de punir les méchants et de protéger les bons, son ministère devrait s'étendre sur toute la chrétienté, sans considération de personne, pape, évêque, moine, religieuse ou autre, n'importe... Un prêtre a-t-il été tué : tout le pays est frappé d'interdit. Pourquoi n'en est-il pas de même après le meurtre d'un paysan? D'où vient une telle différence entre des chrétiens que Jésus-Christ appelle égaux? Uniquement des lois et des inventions humaines...

» *Deuxième mur...* Nous sommes tous prêtres. L'apôtre ne dit-il pas (I. Cor., II) : « Un homme *spirituel* juge toutes choses et n'est jugé par personne? » Nous avons tous un même esprit dans la foi, dit encore l'Évangile, pourquoi ne sentirions-nous pas, aussi bien que les papes qui sont souvent des mécréants, ce qui est conforme ou contraire à la foi?

» *Troisième mur...* Les premiers conciles ne furent pas convoqués par les papes. Celui de Nicée lui-même fut convoqué par l'empereur Constantin... Si les ennemis surprenaient une ville, l'honneur serait à celui qui, le premier, crierait aux armes, qu'il fût bourgmestre ou non. Pourquoi n'en serait-il pas de même de celui qui ferait sentinelle contre nos ennemis de l'enfer, et, les voyant s'avancer, rassemblerait le premier les chrétiens contre eux? Faut-il pour cela qu'il soit pape?... »

Voici en résumé les réformes que propose Luther : Que le pape diminue le luxe dont il est entouré, et qu'il se rapproche de la pauvreté de Jésus-Christ. Sa cour absorbe des sommes immenses. On a calculé que plus

de trois cent mille florins allaient tous les ans d'Allemagne à Rome. Douze cardinaux suffiraient, et ce serait au pape à les nourrir. Pourquoi les Allemands se laisseraient-ils dépouiller par les cardinaux qui envahissent toutes les riches fondations, et qui en dépensent les revenus à Rome? Les Français ne le souffrent pas. — Que l'on ne donne plus rien au pape pour être employé contre les Turcs; ce n'est qu'un leurre, un misérable prétexte, pour tirer de nous de l'argent. — Qu'on cesse de lui reconnaître le droit d'investiture. Rome attire tout à soi par les pratiques les plus impudentes. Il est en cette ville un simple courtisan qui possède vingt-deux cures, sept prieurés et quarante-quatre prébendes, etc.

Que l'autorité séculière n'envoie plus à Rome d'*annates,* comme on fait depuis cent ans. — Qu'il suffise, pour l'installation des évêques, qu'ils soient confirmés par les deux évêques les plus voisins, ou par leur archevêque, conformément au concile de Nicée. — « Je veux seulement, en écrivant ceci, faire réfléchir ceux qui sont disposés à aider la nation allemande à redevenir chrétienne et libre après le déplorable gouvernement du pape, ce gouvernement antichrétien. »

Moins de pèlerinages en Italie. — Laissons s'éteindre les ordres mendiants. Ils ont dégénéré et ne remplissent pas le but de leurs fondateurs. — Permettre le mariage des prêtres. — Supprimer un grand nombre de fêtes, ou les faire coïncider avec les dimanches. Abolir les fêtes de patronage, si préjudiciables aux bonnes mœurs. — Supprimer des jeûnes. « Beaucoup de choses qui ont été bonnes autrefois ne le sont plus à présent. » — Éteindre la mendicité. Que chaque commune soit tenue d'avoir soin de ses pauvres. — Défendre de fonder des messes privées. — Examiner la doctrine des Bohèmes mieux qu'on n'a fait, et se joindre à eux pour résister à la cour de Rome. — Abolir les décrétales. — Supprimer les maisons de prostitution.

« Je sais encore une autre chanson sur Rome et les Romanistes; si l'oreille leur démange, je la leur chanterai aussi, et je monterai jusqu'aux dernières octaves. Me comprends-tu, Rome? » (Luth. Werke, VI, 544-568.)

Page 142, col. 1, ligne 17. — *Je ne voudrais pas qu'on fît servir à la cause de l'Évangile la violence et le meurtre...*

Il voulait que l'Allemagne se séparât paisiblement du saint-siége : c'est en ce sens qu'il écrivit en 1520 à Charles-Quint et aux nobles allemands pour les engager à renoncer à l'obédience de Rome. « L'Empereur, disait-il, a égal pouvoir sur les clercs et sur les laïques; la différence entre ces deux états n'est qu'une fiction, puisque, par le baptême, nous devenons tous prêtres. » (Lutheri opera, II, p. 20.)

Cependant, si l'on en croit l'autorité assez suspecte, il est vrai, de Cochlœus, il aurait, dès cette époque même, prêché la guerre contre Rome. — « Que l'Empereur, les rois, les princes ceignent le glaive et frappent cette peste du monde. Il faut en finir par l'épée; il n'y a point d'autre remède. Que veulent dire ces hommes perdus, privés de sens commun : que c'est là ce que doit faire l'Antechrist? Si nous avons des potences pour les voleurs, des haches pour les brigands, des bûchers pour les hérétiques, pourquoi n'aurions-nous pas des armes pour ces maîtres de perdition, ces cardinaux, ces papes, toute cette tourbe de la Sodome romaine qui corrompt l'Église de Dieu? pourquoi ne laverions-nous pas nos mains dans leur sang? » Je ne sais de quel ouvrage de Luther Cochlæus a tiré ces paroles. (Page 22.)

Page 142, col. 1, ligne 37. — *Hutten... pour former une ligue entre les villes et les nobles du Rhin ..*

Dès l'ouverture de la diète, il s'était enquis auprès de Spalatin de la conduite que l'électeur tiendrait en cas de guerre. On avait lieu de croire qu'il soutiendrait son théologien, la gloire de son université. « Qui ignore, lui écrit Luther, que le prince Frédéric est devenu, pour la propagation de la littérature, l'exemple de tous les princes? Votre Wittemberg hébraïse et hellénise avec bonheur. Les préceptes de Minerve y gouvernent les arts mieux que jamais, la vraie théologie du Christ y triomphe. » Il écrit à Spalatin (3 octobre 1520 :) « Plusieurs ont pensé que je devais demander à notre bon prince de m'obtenir un édit de l'Empereur, pour que personne ne pût me condamner sans que j'eusse été convaincu d'erreur par l'Écriture. Examine si cela est à propos. » On voit par ce qui suit que Luther croyait aussi pouvoir compter sur la sympathie des peuples de l'Italie. « Au lieu de livres, j'aimerais mieux qu'on pût multiplier les livres vivants, c'est-à-dire les prédicateurs. Je t'envoie ce qu'on m'a écrit d'Italie sur ce sujet. Si notre prince le voulait, je ne crois pas qu'il pût entreprendre d'œuvre plus digne de lui. Le petit peuple d'Italie y prenant part, notre cause en recevrait une grande force. Qui sait? Dieu peut-être les suscitera. Il nous garde notre prince, afin de faire agir la parole divine par son intermédiaire. Vois donc ce que tu pourras faire de ce côté pour la cause du Christ. »

Luther n'avait pas négligé de s'attirer l'affection des villes : nous le voyons, à la fin de l'an 1520, solliciter de l'électeur une diminution d'impôts pour celle de Kemberg. « Ce peuple, écrit-il, est misérablement épuisé par cette détestable usure... Ce sont les prêtrises, les offices du culte, et même quelques confréries, qu'on nourrit de ces impôts sacriléges et de ces rapines impies. »

Page 142, col. 2, ligne 4. — *Buntshuh.* — Soulier d'alliance...

Le sabot servait déjà de signe distinctif au douzième siècle. *Sabatati* était un nom des Vaudois. (Voy. Dufresne, Glossar., au mot *Sabatati.*)

Page 142, col. 2, ligne 16. — *Pour le décider à prendre les armes...*

« L'audace des Romanistes augmente, écrit-il à Hutten; car, comme ils disent, tu aboies, mais tu ne mords point. » (Opera Hutten, IV, 306.)

Un autre littérateur, Helius Eobanus Hessus, le presse de s'armer pour Luther. « Franz y sera pour nous soutenir, et tous deux, je le prédis, vous serez la foudre

qui écrasera le monstre de Rome. » (Hutten op. IV, 309.)

Page 142, col. 2, ligne 23. — *Sauf-conduit...*

« Charles, par la grâce de Dieu, etc. Révérend, cher et pieux docteur! Nous et les états du Saint-Empire, ici rassemblés, ayant résolu de nous informer de ta doctrine et des livres que tu as publiés depuis un certain temps, nous t'avons donné et t'envoyons ci-joint la garantie et le sauf-conduit de l'Empire pour venir ici et retourner ensuite en lieu de sûreté; c'est notre volonté très-précise que tu te rendes auprès de nous dans les vingt et un jours que porte ledit sauf-conduit, sans craindre violence ni dommage aucun... Donné en notre ville libre de Worms, le sixième jour du mois de mars 1521, dans la seconde année de notre règne. *Signé de la main de l'archichancelier.* » (Luth. Werke, IX, p. 106.)

Page 143, col. 2, ligne 1. — *J'avais tiré un grand éclat de tout cela...*

Spalatin raconte dans ses annales (p. 50) que le second jour où Luther avait comparu, l'électeur de Saxe, revenant de la maison de ville, fit appeler Spalatin dans sa chambre et lui exprima dans quelle surprise il était : « Le docteur Martin a bien parlé devant l'Empereur et les princes et états de l'Empire, seulement il a été trop hardi. » (Marheinecke, histoire de la Réforme, I, 264.)

« Cependant Luther recevait continuellement la visite d'un grand nombre de princes, de comtes et autres personnes de distinction. Le mercredi suivant (huit jours après sa première comparution) il fut invité par l'archevêque de Trèves à se rendre chez lui. Il y vint avec plusieurs de ses amis et y trouva, outre l'archevêque, le margrave de Brandebourg, le duc George de Saxe, le grand maître de l'ordre Teutonique, et un grand nombre d'ecclésiastiques. Le chancelier du margrave de Bade prit la parole, et l'engagea, avec beaucoup d'éloquence, à entrer dans de meilleures voies; il défendit l'autorité des conciles, et essaya d'alarmer Luther sur l'influence que son livre de la Liberté chrétienne allait avoir sur le peuple, déjà si disposé à la sédition. « Il faut aujourd'hui des lois et des établissements humains, dit-il, nous ne sommes plus au temps où tous les fidèles n'étaient qu'un cœur et un esprit. » Il finit par menacer Luther de la colère de l'Empereur qui allait infailliblement l'accabler. — Luther, dans sa réponse, remercia les assistants de l'intérêt qu'ils prenaient à lui et des conseils qu'ils lui faisaient donner. Il dit qu'il était loin de blâmer tous les conciles, mais que celui de Constance avait condamné formellement un article de la foi chrétienne, qu'il ferait tout plutôt que de rétracter la parole de Dieu, qu'il prêchait sans cesse au peuple la soumission à l'autorité; mais qu'en matière de foi il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Cela dit, il se retira et les princes délibérèrent. Quand il fut rappelé, le chancelier de Bade répéta une partie de ce qu'il avait déjà dit et l'exhorta finalement à soumettre ses livres au jugement de Sa Majesté et de l'Empire. Luther répondit, avec modestie, qu'il ne lui convenait point de se soustraire au jugement de l'Empereur, des électeurs et des états qu'il révérait; il voulait s'y soumettre, mais à la condition que l'examen se ferait selon le texte de l'Écriture sainte: « Car, ajouta-t-il, ce texte est si clair pour moi que je ne puis céder, à moins qu'on ne prouve, par l'Écriture même, l'erreur de mon interprétation. » Alors les princes se retirèrent pour se rendre à la maison de ville, et l'archevêque resta avec son official et Cochlæus pour renouveler ses tentatives auprès de Luther, qui avait de son côté le docteur Schurf et Nicolas Amsdorf. Tout échoua.

Néanmoins l'Empereur, à la prière de l'archevêque, prolongea de deux jours le sauf-conduit de Luther pour donner le temps d'entamer de nouvelles conférences. Il y en eut encore quatre, mais elles n'eurent pas plus de succès. » (Luth. Werke, IX, 110.)

Page 145, col. 2, ligne 41. — *Dans la dernière conférence...*

Luther termina cette conférence en disant : « En ce qui touche la parole de Dieu et la foi, tout chrétien est juge lui-même, aussi bien que le pape, car il faut que chacun vive et meure selon cette foi. La parole de Dieu est une propriété de la commune entière. Chacun de ses membres peut l'expliquer. « Je citai à l'appui, continue Luther, le passage de saint Paul, I. Cor., XIV, où il est dit : *Revelatum assidenti si fuerit, prior taceat.* Ce texte prouve clairement que le maître doit suivre le disciple, si celui-ci entend mieux la parole de Dieu. Ils ne purent réfuter ce témoignage, et nous nous séparâmes. » (Luth. Werke, IX, p. 117.)

Page 148, col. 2, ligne 26. — *Il trouva peu de livres à Wartbourg. Il se mit à l'étude du grec et de l'hébreu...*

C'est là qu'il commença sa traduction de la Bible. Plusieurs versions allemandes en avaient été déjà publiées à Nuremberg, en 1477, 1483, 1490, et à Augsbourg en 1518; mais elles n'étaient point faites pour le peuple. (Nec legi permittebantur, nec ob styli et typorum horriditatem satisfacere poterant. Seckendorf, lib. I, 204.)

Avant la fin du quinzième siècle, l'Allemagne possédait au moins douze éditions de la Bible en langue vulgaire, tandis que l'Italie n'en avait encore que deux, et la France une seule. (Jung, *Hist. de la Réforme à Strasbourg.*)

Les adversaires de la Réforme contribuaient eux-mêmes à augmenter le nombre des Bibles en langue vulgaire. Ainsi, Jérôme Emser publia une traduction de l'Écriture pour l'opposer à celle de Luther. (Cochlæus, 50.) Celle de Luther ne parut complète qu'en 1534.

Le seul institut de Canstein à Halle, imprima, dans l'espace de cent ans, deux millions de Bibles, un million de Nouveaux Testaments et autant de Psautiers. (Ukert, t. II, p. 339.)

« J'avais vingt ans, dit Luther lui-même, que je n'avais pas encore vu de Bible. Je croyais qu'il n'existait d'autres évangiles ni épîtres que celles des sermonaires. Enfin, je trouvai une Bible dans la bibliothèque d'Er-

furt, et j'en fis souvent lecture au docteur Staupitz avec un grand étonnement... » (Tischreden, p. 255.)

« Sous la papauté, la Bible était inconnue aux gens. Carlostad commença à la lire lorsqu'il était déjà docteur depuis huit ans. » (Tischreden, p. 6, verso.)

« A la diète d'Augsbourg (1530), l'évêque de Mayence jeta un jour les yeux sur une Bible. Survint par hasard un de ses conseillers qui lui dit : « Gracieux seigneur, que fait de ce livre votre Grâce électorale? » A quoi il répondit : « Je ne sais quel livre c'est; seulement tout ce que j'y trouve est contre nous. » — Le docteur Usingen, moine augustin, qui fut mon précepteur au couvent d'Erfurt, me disait, quand il me voyait lire la Bible avec tant d'ardeur : « Ah! frère Martin, qu'est-ce que la Bible? On doit lire les anciens docteurs qui en ont sucé le miel de la vérité. La Bible est la cause de tous les troubles. » (Tischreden, p. 7.)

Selneccer, contemporain de Luther, rapporte que les moines, voyant Luther très-assidu à la lecture des livres saints, en murmurèrent et lui dirent que ce n'était pas en étudiant de la sorte, mais en quêtant et ramassant du pain, de la viande, du poisson, des œufs et de l'argent, qu'on se rendait utile à la communauté. — Son noviciat fut très-dur; on le chargea, dans l'intérieur de la maison, des travaux les plus pénibles et les plus vils, et en dehors, de la quête avec la besace. (Almanach des protestants pour 1810, p. 43.)

« Naguère le temps n'était pas bon pour étudier; on tenait en tel honneur le païen Aristote, que celui qui eût parlé contre, eût été condamné à Cologne comme le plus grand hérétique. Encore ne l'entendaient-ils pas. Les sophistes l'avaient tant obscurci! Un moine, en prêchant la Passion, agita pendant deux heures cette question : *Utrùm qualitas realiter distincta sit à substantiâ.* Et il disait, pour donner un exemple : *Ma tête pourrait bien passer par ce trou, mais la grosseur de ma tête n'y peut passer.* » (Tischreden, p. 15, verso.)

« Les moines méprisaient ceux d'entre eux qui étaient savants. Ainsi mes frères au couvent m'en voulaient d'étudier. Ils disaient : *Sic tibi, sic mihi, sackum per nackum* (le sac sur le cou). Ils ne faisaient aucune distinction. » (Tischreden, p. 272.)

« Autrefois les premiers docteurs n'auraient pu, je ne dis pas composer, mais bien lire une oraison latine. Ils mêlaient à leur latin des mots qui n'étaient pas même allemands, mais wendes. » (Tischreden, p. 15.)

Cette ignorance du clergé était générale en Europe. En 1530, un moine français disait en chaire : « On a trouvé une nouvelle langue que l'on appelle grecque; il faut s'en garantir avec soin. Cette langue enfante toutes les hérésies : Je vois dans les mains d'un grand nombre de personnes un livre écrit en cette langue; on le nomme *Nouveau Testament* : c'est un livre plein de ronces et de vipères. Quant à la langue hébraïque, tous ceux qui l'apprennent deviennent juifs aussitôt. » (Sismondi, Hist. de Fr., XVI, p. 364.)

Page 148, col. 2, ligne 44. — *Le cardinal de Mayence...* Il l'appelait le pape de Mayence.

Durant la révolte des paysans, il lui écrivit pour l'engager à se marier et à séculariser ses deux archevêchés. Ce serait, lui disait-il entre autres raisons, un puissant moyen de faire cesser les troubles dans son électorat. (7 juin 1525.)

Page 149, col. 1, ligne 3. — *Ils en entendraient bien d'autres, si...*

Après Worms, il comprit que les conférences et discussions publiques, que jusque-là il avait demandées, seraient à l'avenir inutiles, et dès lors il s'y refusa toujours. « Je ne reconnaîtrai plus, dit-il dans son livre *Contra statum ecclesiasticum*, je ne reconnaîtrai plus désormais de juges, ni parmi vous, ni parmi les anges. J'ai montré déjà à Worms assez d'humilité; je serai, comme dit saint Paul, votre juge et celui des anges, et quiconque n'acceptera pas ma doctrine, ne pourra être sauvé, car ce n'est point la mienne, mais celle de Dieu, c'est pourquoi mon jugement sera celui de Dieu même. » Je cite d'après le très-suspect Cochlæus (p. 48), n'ayant pas en ce moment le texte sous les yeux.

Page 152, col. 1, ligne 28. — *Le motif de son départ de Wartbourg, c'était le caractère alarmant que prenait la Réforme...*

Avant de quitter sa retraite, il chercha plusieurs fois, par ses lettres, à empêcher les siens d'aller trop loin. — Aux habitants de Wittemberg. « ... Vous attaquez les messes, les images et autres misères, tandis que vous abandonnez la foi et la charité dont vous avez tant besoin. Vous avez affligé, par vos scandales, beaucoup d'âmes pieuses, peut-être meilleures que vous. Vous avez oublié ce que l'on doit aux faibles. Si le fort court de toute sa vitesse, ne faut-il pas que le faible, laissé en arrière, succombe?

» Dieu vous a fait une grande grâce et vous a donné la Parole dans toute sa pureté. Cependant je ne vois nulle charité en vous. Vous ne supportez point ceux qui n'ont jamais entendu la Parole. Vous n'avez nul souci de nos frères et de nos sœurs de Leipsick, de Meissen et de tant d'autres pays que nous devons sauver avec nous... Vous vous êtes précipités dans cette affaire, tête baissée et sans regarder ni à droite ni à gauche. Ne comptez donc pas sur moi; je vous renierai. Vous avez commencé sans moi, il vous faudra bien finir de même... » (Déc. 1521.)

Page 154, col. 1, ligne 23. — *Le désordre s'est mis dans son troupeau...*

De retour à Wittemberg, il prêcha huit jours de suite. Ces sermons suffirent pour remettre l'ordre dans la ville.

Page 154, col. 2, ligne 10. — *Je ne connais point Luther...*

« Exhortation charitable du docteur Martin Luther à tous les chrétiens, pour qu'ils se gardent de l'esprit de trouble et de révolte. (1524.)

» ... En premier lieu, je vous prie de vouloir laisser de côté mon nom, et de ne pas vous appeler luthériens,

mais chrétiens. Qu'est-ce que Luther? Ma doctrine ne vient pas de moi. Moi, je n'ai été crucifié pour personne. Saint Paul (1. Corinth., III) ne voulait point que l'on s'appelât pauliens, ni pétriens, mais chrétiens. Comment donc me conviendrait-il, à moi, misérable sac à vermine et à ordure, de donner mon nom aux enfants du Christ? Cessez, chers amis, de prendre ces noms de parti, détruisons-les et appelons-nous chrétiens, d'après le nom de celui de qui vient notre doctrine.

» Il est juste que les papistes portent un nom de parti, parce qu'ils ne se contentent pas de la doctrine et du nom de Jésus-Christ; ils veulent être en outre papistes. Eh bien! qu'ils appartiennent au pape qui est leur maître. Moi je ne suis ni ne veux être le maître de personne. Je tiens avec les miens pour la seule et commune doctrine du Christ qui est notre unique maître. » (Luth. Werke, II, p. 4.)

Page 155, col. 1, ligne 12. — *Jamais, avant cette époque, un homme privé n'avait adressé à un roi des paroles si méprisantes...*

En même temps qu'il traitait si rudement Henri VIII et les princes, il passait toutes les bornes dans ses attaques contre le saint-siége. Dans sa réponse aux brefs du pape Adrien, il dit en finissant : « Je suis fâché d'être obligé de donner de si bon allemand contre ce pitoyable latin de cuisine. Mais Dieu veut confondre l'Antechrist en toutes choses, il ne lui laisse plus rien, ni art, ni langue; on dirait qu'il est fou, qu'il est tombé en enfance. C'est une honte d'écrire aux Allemands en pareil latin, de présenter à des gens raisonnables une interprétation aussi maladroite et aussi absurde de l'Écriture. » (1523.)

Préface mise par Luther en tête de deux bulles par lesquelles le pape Clément II annonçait la célébration du jubilé pour 1525 :

« ... Le pape dit dans sa bulle qu'il veut ouvrir la porte d'or. Nous avons depuis longtemps ouvert toutes les portes en Allemagne, mais les escrocs italiens ne nous rapportent pas un liard de ce qu'ils nous ont volé par leurs *indulgentiæ, dispensationes* et autres inventions diaboliques. Cher pape Clément, toute ta clémence et toutes tes douceurs ne te serviront de rien ici. Nous n'achèterons plus d'indulgences. Chère porte d'or, chères bulles, retournez d'où vous venez; faites-vous payer par les Italiens. Qui vous connaît, ne vous achète plus. Nous savons, Dieu merci, que ceux qui entendent et qui croient le saint Évangile, ont à toute heure un jubilé... Bon pape, qu'avons-nous à faire de tes bulles? Épargne le plomb et le parchemin; cela est désormais d'un mauvais rapport. » (Luth. Werke, IX, p. 204.)

« Je ferais un même paquet du pape et des cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guérirait; j'y engage ma parole et je donne Jésus-Christ pour caution. »

« Mon petit Paul, mon petit pape, mon petit ânon, allez doucement, il fait glacé : vous vous rompriez une jambe; vous vous gâteriez, et on dirait : Que diable est ceci? comme le petit papelin s'est gâté! » (1542? traduction de Bossuet, Variations, 1, 45-6.)

Interprétation du monachovitule et de deux horribles monstres papalins trouvés dans le Tibre, à Rome, l'an 1496; *publié à Friberg en Misnie, l'an* 1523, *par Ph. Melanchton et Martin Luther.* — « Dans tous les temps Dieu a montré par des signes évidents sa colère ou sa miséricorde. C'est ainsi que son prophète Daniel a prédit l'arrivée de l'Antechrist, afin que tous les fidèles avertis se gardassent de ses blasphèmes et de son idolâtrie.

» Durant cette domination tyrannique, Dieu a donné beaucoup de signes, et dernièrement encore, cet horrible monstre papalin, trouvé mort dans le Tibre, l'an 1496... D'abord la tête d'âne désigne le pape; car l'Église est un corps spirituel qui ne doit ni ne peut avoir de tête visible; Christ seul est le seigneur et le chef de l'Église. Le pape s'est voulu faire contre Dieu la tête visible de l'Église; cette tête d'âne attachée à un corps humain, le désigne donc évidemment. En effet, une tête d'âne convient-elle mieux au corps de l'homme que le pape à l'Église? Autant le cerveau de l'âne diffère de la raison et de l'intelligence humaine, autant la doctrine papale s'éloigne des dogmes du Christ. Dans le royaume du pape les traditions humaines font la loi : il s'est étendu, il s'est élevé par elle. S'il entendait la parole du Christ, il croulerait aussitôt.

» Ce n'est pas seulement pour les saintes Écritures qu'il a une cervelle d'âne, mais pour ce qui regarde même le droit naturel, pour les choses que doit décider la raison humaine. Les juristes impériaux disent en effet qu'un véritable canoniste est véritablement un âne.

» La main droite du monstre, semblable au pied de l'éléphant, montre qu'il écrase les craintifs et les faibles. Il blesse en effet et perd les âmes par tous ses décrets qui, sans cause ni nécessité, chargent les consciences de la terreur de mille péchés qu'ils inventent et dont on ne sait pas même les noms.

» La main gauche désigne la puissance temporelle du pape. Contre la parole de Christ, il est devenu le seigneur des rois et des princes. Aucun d'eux n'a soulevé, fait et conduit tant de guerres, aucun n'a versé autant de sang. Occupé de choses mondaines, il néglige la doctrine et abandonne l'Église.

» Le pied droit, semblable au sabot d'un bœuf, désigne les ministres de l'autorité spirituelle, qui, pour l'oppression des âmes, soutiennent et défendent ce pouvoir; c'est à savoir les docteurs pontificaux, les parleurs, les confesseurs, ces nuées de moines et de religieuses, mais surtout les théologiens scolastiques, qui tous s'en vont répandant ces intolérables lois du pontife, et tiennent ainsi les consciences captives sous le pied de l'éléphant.

» Le pied gauche, qui se termine par des ongles de griffon, signifie les ministres de la puissance civile. De même que les ongles du griffon ne lâchent point facilement ce qu'ils ont une fois pris, de même les satellites du pape ont pris aux hameçons des canons les biens de toute l'Europe, et les retiennent opiniâtrément sans qu'on les leur puisse arracher.

» Le ventre et les seins de femme désignent le corps du pape, c'est-à-dire les cardinaux, évêques, prêtres, moines, tous les sacro-saints martyrs, tous ces porcs

bien engraissés du troupeau d'Épicure, qui n'ont d'autre soin que de boire, manger et jouir de voluptés de tout genre, de tout sexe; le tout en liberté, et même avec garantie de priviléges...

« Les yeux pleins d'adultère, le cœur d'avarice, ces fils de la malédiction ont abandonné le droit chemin pour suivre Balaam qui allait chercher le prix de l'iniquité. »

Page 155, col. 2, ligne 20. — (*Fin de l'extrait du livre contre Henri VIII.*)

Cette réponse violente scandalisa, comme Luther le dit lui-même, un grand nombre de ses partisans. Le roi Christiern l'engagea même à écrire à Henri VIII, qui, disait-il, allait établir la Réforme en Angleterre. La lettre de Luther est très-humble : il s'excuse en disant que des témoins dignes de foi, l'ont assuré que le livre qu'il avait attaqué n'avait pas été composé par le roi d'Angleterre : il lui offre de chanter la palinodie (*palinodiam cantare*). — (1er septembre 1525.)

Cette lettre ne produisit aucun effet. Henri VIII avait été trop vivement blessé pour revenir. Luther en fut pour ses avances. Aussi disait-il quelques mois après : « Ces tyrans, au cœur de femme, n'ont qu'un esprit impuissant et sordide; ils sont dignes d'être les esclaves du peuple. Mais, par la grâce de Christ, je suis assez vengé par le mépris que j'ai pour eux et pour Satan leur dieu. » (Fin de décembre 1525.)

Thomas Morus, sous le nom de Guillaume Rosseus, prit, contre Luther, la défense de Henri VIII. Il attaqua surtout le langage sale et ignoble de Luther. (Cochlæus, p. 60.)

Page 155, col. 2, ligne 23.—*Les princes sont du monde...*

« Rien d'étonnant si les princes ne cherchent que leur compte dans l'Évangile, et s'ils ne sont que de nouveaux ravisseurs à la chasse des anciens. Une lumière s'est levée qui nous fait voir ce que c'est que le monde; c'est le règne de Satan. » (1524.)

Page 156, col. 2, ligne 11. — *Nous serons toujours en sûreté en disant que ta volonté soit faite...*

Le découragement commence déjà parfois à percer dans les écrits de Luther. Cette même année 1523, au mois d'août, il écrivait aux lieutenants impériaux, présents à la diète de Nuremberg. « ... Il me semble aussi qu'aux termes du mandement impérial, rendu au mois de mars, je devrais être affranchi du ban et de l'excommunication jusqu'au futur concile : autrement je ne saurais comprendre ce que veut dire la remise dont il est parlé dans ce mandement; car je consens à observer les conditions sur lesquelles elle est fondée... Au reste, il n'importe. Ma vie est peu de chose. Le monde a assez de moi, et moi de lui : que je sois sous le ban ou non, cela est indifférent. Mais du moins, ayez pitié du pauvre peuple, chers seigneurs. C'est en son nom que je vous supplie de m'écouter... » Il demande qu'on n'exécute pas sévèrement le mandement impérial relatif à la punition des membres du clergé qui se marieraient ou sortiraient de leur ordre.

Page 156, col. 2, ligne 42. — *Essais d'organisation...*

Lorsque Luther sentit la nécessité de mettre un peu d'ordre et de régularité dans l'Église nouvelle, lorsqu'il se vit appelé chaque jour à juger des causes matrimoniales, à décider sur tous les rapports de l'Église avec les laïques, il se mit à étudier le droit canon.

« Dans cette affaire de mariage qui m'était déférée, j'ai jugé d'après les décrets mêmes du pape. Je commence à lire les règlements des papistes et je vois qu'ils ne les suivent même pas. » (30 mars 1529.)

« Je donnerais ma main gauche pour que les papistes fussent obligés d'observer leurs canons. Ils crieraient plus fort contre eux que contre Luther. »

« Les décrétales ressemblent au monstre : jeune fille par la tête, le corps est un lion dévorant; la queue est celle du serpent; ce n'est que mensonges et tromperie. Voilà, au reste, l'image de toute la papauté. » (Tischreden, p. 277, folio et verso.)

Page 157, col. 1, ligne 22. — *Les réponses qu'il donne...*

(11 octobre 1533.) *A la commune d'Esslingen*... « Il est vrai que j'ai dit que la confession était une bonne chose. De même je ne défends à personne de jeûner, de chômer, d'aller en pèlerinage, etc., mais je veux que ces choses se fassent librement, à la volonté de chacun, et non comme si c'était péché mortel d'y manquer. Nous devons avoir la conscience libre en toutes choses qui ne touchent pas la foi, ni l'amour du prochain... Mais, comme il y a beaucoup de consciences captives dans les lois du pape, tu fais bien de ne pas manger de viande en présence de ces hommes encore faibles dans la foi. Cette abstinence de ta part devient une œuvre de charité, par cela qu'elle ménage la conscience de ton prochain. Du reste, ces œuvres ne sont pas commandées, les prescriptions du pape ne sont rien. »

(16 octobre 1523.) *A Michel Vander Strassen*, péager à Borna. (Au sujet d'un prédicateur d'Oelsnitz qui exagérait les principes de Luther.) « Vous avez vu mon opinion par le livre *de la confession et de la messe :* j'y établis que la confession est bonne quand elle est libre et sans contrainte, et que la messe, sans être un sacrifice ni une bonne œuvre, est pourtant un témoignage de la religion et un bienfait de Dieu, etc. Le tort de votre prédicateur, c'est qu'il vole trop haut et qu'il jette les vieux souliers avant d'en avoir de neufs. Il devrait commencer par bien instruire le peuple sur la foi et la charité. Dans un an, lorsque la commune aura bien compris Jésus-Christ, il sera assez temps de toucher les points sur lesquels il prêche maintenant. A quoi bon cette précipitation avec le peuple ignorant? J'ai prêché près de trois ans à Wittemberg avant d'en venir à ces questions; et ceux-ci veulent tout finir en une heure! ces hommes si pressés nous font beaucoup de mal. Je vous prie de dire au percepteur d'Oelsnitz qu'il enjoigne à son prédicateur d'agir désormais avec plus de mesure, et de commencer avant tout par bien en-

seigner Jésus-Christ : sinon, qu'il laisse là ses folles prédications et qu'il s'éloigne. Que surtout il cesse de défendre et de punir la confession. C'est un esprit pétulant et immodéré qui a vu de la fumée, mais qui ne sait pas où est la flamme... »

Page 158, col. 1, ligne 4. — *La messe...*

« S'il plaît à Dieu, j'abolirai ces messes ou je tenterai autre chose. Je ne puis supporter plus longtemps les ruses et les machinations de ces trois demi-chanoines contre l'unité de notre Église. » (27 novembre 1524.)

« J'ai enfin poussé nos chanoines à consentir à l'abrogation des messes. » (2 décembre 1524.)

« Ces deux mots messe et sacrement sont aussi éloignés l'un de l'autre que ténèbres et lumières, diable et Dieu... Puisse Dieu donner à tous les chrétiens un tel cœur, qu'ils aient horreur de ce mot, la messe, et qu'en l'entendant ils se signent comme ils feraient contre une abomination du diable. »

On l'interroge souvent sur le baptême des enfants *nondùm ex utero egressorum*. « J'ai empêché nos bonnes femmes de baptiser l'enfant avant sa naissance ; elles avaient coutume de baptiser le fœtus sitôt que la tête paraissait. Pourquoi ne pas le baptiser par-dessus le ventre de sa mère, ou mieux encore, baptiser le ventre même? » (13 mars 1531.)

Page 158, col. 2, ligne 44. — *De ministris instituendis...*

Instructions au ministre de Wittemberg :

Renvoyer les prêtres indignes ;

Abroger toutes messes et vigiles payées ;

Le matin, au lieu de messe, *Te Deum*, lecture et exhortation ;

Le soir, lecture et explication ; — complies après le souper ;

Ne célébrer qu'une messe aux dimanches et fêtes. (Briefe, 19 août 1523.)

En 1520, il publia un catéchisme. Mais dix ans plus tard, il en fit un autre où il ne conserva que le baptême et la communion. Plus de confession. Seulement il engage à recourir souvent à l'expérience du pasteur.

Pour soustraire les ministres à la dépendance de l'autorité civile, il voulait conserver les dîmes. « Il me semble que les décimes sont la chose la plus juste du monde. Et plût à Dieu que, toutes taxes abolies, il ne subsistât que des dîmes, ou même des neuvièmes et des huitièmes. Que dis-je, les Égyptiens donnaient le cinquième, et ils vivaient pourtant. Nous, nous ne pouvons vivre avec la dîme, il y a d'autres charges qui nous écrasent. » (15 juin 1524.)

Page 158, col. 2, ligne 46. — *Caractère indélébile...*

« On doit déposer et emprisonner les pasteurs et prédicateurs qui font scandale. L'électeur a résolu de faire construire une prison à cet effet. »

« Le docteur parla ensuite de Jean Sturm qu'il avait souvent visité dans le château de Wittemberg, et qui s'était toujours obstiné à croire que Christ n'était mort que pour l'exemple. Il fut en conséquence conduit à Schwrinitz, et y mourut dans la tour. » (Tischreden, p. 196.)

Luther disait que l'on ne devait punir de mort les anabaptistes qu'autant qu'ils étaient séditieux. » (Tischreden, p. 298.)

Page 159, col. 1, ligne 53. — *Visites annuelles...*

La commission que l'électeur, sur les exhortations de Luther, nomma en 1528 pour inspecter les écoles, se composait de Jérôme Schurf, docteur en droit, du seigneur Jean de Plaunitz, d'Asme de Haubitz et de Melanchton.

Dans l'instruction que ces inspecteurs adressèrent ensuite aux pasteurs de l'électorat, avec l'approbation de Luther, on peut remarquer le passage suivant : « Il y en a qui disent que l'on ne doit pas défendre la foi par l'épée, mais que l'on doit souffrir comme ont fait Jésus-Christ et ses apôtres. A cela il faut répondre qu'à la vérité ceux qui ne règnent pas doivent souffrir comme individus et n'ont pas droit de se défendre ; mais que l'autorité est chargée de protéger ses sujets contre toute violence et injustice, que cette violence ait une cause religieuse ou une autre. » (Luth. Werke, t. IX, p. 265, verso.)

En 1527, le prince envoie à Luther les rapports de la visite des églises en lui demandant s'il fallait les imprimer. (19 août 1527.)

Page 159, col. 2, ligne 18. — *Luther exerçait une sorte de suprématie.*

Il décide que les chanoines sont obligés de partager avec les bourgeois les charges publiques. (*Lettre au conseil de Stettin*, 12 *janvier* 1523.) C'est à lui que souvent on s'adressait pour obtenir un place de ministre.

« Ne sois pas inquiet d'avoir une paroisse ; il y a partout grande pénurie de fidèles pasteurs ; si bien que nous sommes forcés d'ordonner et d'instituer des ministres avec un rit particulier, sans tonsure, sans onction, sans mitre, sans bâton, sans gants ni encensoir, enfin sans évêques. » (16 décembre 1530.)

Les habitants de Riga et le prince Albert de Prusse demandent à Luther de leur envoyer des ministres. (1531.)

Le roi de Suède, Gustave Ier, lui demande de même un précepteur pour son fils. (Avril 1539.)

Page 159, col. 2, ligne 26. — *Excommunication...*

« Le prince a répondu à l'université qu'il voulait hâter la visite des paroisses, afin que, cela fait et les églises constituées, on puisse se servir de l'excommunication quand besoin sera. » (10 janvier 1527.)

Page 159, col. 2, ligne 50. — *Abolition des vœux monastiques...*

« Dans son traité *de vitandâ hominum doctrinâ* il dit des évêques et des grands de l'Église : « Qu'ils sachent

ces effrontés et impudiques qui ont sans cesse à la bouche « le christianisme, le christianisme, » qu'ils sachent que ce n'est point pour eux que j'ai écrit qu'il fallait se nourrir de viande, s'abstenir de la confession et briser les images; eux, ne sont-ils pas comme ces impurs qui souillaient le camp d'Israël? Si j'ai écrit ces choses, c'est pour délivrer la conscience captive de ces malheureux moines, qui voudraient rompre leurs vœux, et qui doutent s'ils peuvent le faire sans pécher. » (Seckendorf, liv. I, sect. 50, p. 202.)

Page 160, col. 2, ligne 12. — *J'ai reçu hier neuf religieuses...*

« Neuf religieuses avaient été enlevées de leur couvent et amenées à Wittemberg. « Ils m'appellent ravisseur, dit Luther, oui, et bienheureux ravisseur comme Christ, qui fut aussi ravisseur en ce monde, quand par sa mort il arracha au prince de la terre ses armes et ses richesses, et qu'il l'emmena captif. » (Cochlæus, p. 73.)

Page 160, col. 2, ligne 17.—*J'ai pitié d'elles... qui meurent en foule de cette maudite et incestueuse chasteté...*

« Anne Craswytzinne, échappée de ses liens, à Leusselitz, est venue habiter avec nous. Elle a épousé Jean Scheydewind, et me charge de te saluer doucement en son nom, et avec elle trois autres, Barbe Rockenberg, Catherine Taubenheim, Marguerite Hirstorf. » (11 janvier 1525.)

A Spalatin. « Si tu ne le sais pas encore, tous les prêtres d'ici ne se contentent pas de mener une conduite sacrilége; ce sont des cœurs endurcis, des contempteurs de Dieu et des hommes, qui passent presque toutes les nuits avec des prostituées... J'ai dit hautement que, si dans leur impiété, nous devons les tolérer, il est du devoir du magistrat de s'opposer à leurs débauches ou de les contraindre au mariage... Tu craignais dernièrement qu'on ne pût accuser l'électeur de favoriser ouvertement les prêtres mariés. » (2 janvier 1525.)

(27 mars 1525.) *A Wolfgang Reissenbach,* précepteur à Lichtenberg. « ... Mon cher, ne volons pas plus haut, et ne prétendons pas mieux faire qu'Abraham, David, Isaïe, saint Pierre, saint Paul, et tous les patriarches, prophètes et apôtres, ainsi que tant de saints martyrs et évêques qui tous ont reconnu sans honte qu'ils étaient des hommes créés par Dieu, et qui, fidèles à sa parole, *ne sont pas restés seuls.* Qui a honte du mariage, a honte d'être homme. Nous ne pouvons nous faire autres que Dieu n'a voulu que nous soyons. Enfants d'Adam, nous devons à notre tour laisser des enfants. — O folie! nous voyons tous les jours quelle peine il en coûte pour rester chaste dans le mariage même, et nous rejetons encore le mariage! Nous tentons Dieu outre mesure, par nos vœux insensés, et nous préparons la voie à Satan... »

Page 162, col. 1, ligne 8.—*Cette époque de la vie de Luther* (1521-1528) *fut prodigieusement affairée...*

A Frédéric de Nuremberg. « Si j'ai tant différé à te féliciter sur ton mariage, tu peux croire que j'en ai eu juste raison, avec les distractions d'une santé si variable, tant de livres à publier, de lettres à écrire, de sujets à traiter, de devoirs envers mes amis, et en nombre incroyable et infini, accablé d'un orage et d'un déluge d'affaires. ....Le 17 janvier, à souper et à la hâte. Tu pardonneras à ma loquacité, peut-être aussi au souper, bien que je ne sois pas ivre. » (1525.)

Au milieu de toutes ces affaires, il entretenait correspondance avec Christiern II.

A Spalatin. « Les porteurs sont rares, sans quoi je t'aurais envoyé depuis longtemps les tristes lettres du roi Christiern, aujourd'hui le plus malheureux des hommes, et ne vivant plus que pour Christ. » (27 mars 1526.)

A Melanchton. « Rien de nouveau, si ce n'est une lettre du roi de Suède Christiern qu'il nous adresse à tous les deux, avec une petite coupe d'argent; il nous demande de ne pas croire ceux qui le représenteraient comme un déserteur de l'Évangile. » (Novembre 1540.)

Il lui fallait encore veiller, par toute l'Allemagne, sur les intérêts des réformés. La commune réformée de Miltenberg (en Franconie) était opprimée par les officiers de l'électeur de Mayence. Toute correspondance avec cette ville avait été interrompue. Luther adressa aux habitants une lettre de consolation qu'il fit imprimer pour qu'elle pût leur parvenir. Il en avertit l'électeur, et lui demanda « si ses officiers n'abusaient pas de son nom. » (14 février 1524.)

En 1528, une religieuse de Freyberg s'adresse à lui pour qu'il l'enlève de son couvent, et la conduise en Saxe. (29 juin 1528.) — « Occupatissimus scribo visitator, lector, prædicator, scriptor, auditor, actor, cursor, procurator, et quid non? » (29 octobre 1528.)

Page 162, col. 1, ligne 31.—*Son ancien ami Carlostad...*

Carlostad était chanoine et archidiacre dans l'église collégiale *de tous les saints;* il en était doyen lorsque Luther fut reçu docteur en 1512. (Seckendorf, liv. I, 72.)

Page 162, col. 1, ligne 37.—*Derrière Carlostad on entrevoyait Münzer...*

Lettre du docteur Martin Luther aux chrétiens d'Anvers : « ... Nous avions cru, tant que dura le règne du pape, que les esprits de bruit et de vacarme, qui se font souvent entendre la nuit, étaient des âmes d'hommes qui, après la mort, revenaient et rôdaient pour expier leurs péchés. Cette erreur, Dieu merci, a été découverte par l'Évangile, et l'on sait à présent que ce ne sont pas des âmes d'hommes, mais rien autre que des diables malicieux qui trompaient les gens par de fausses réponses. Ce sont eux qui ont mis dans le monde tant d'idolâtrie.

» Le diable voyant que ce genre de vacarme ne peut continuer, il lui faut du nouveau; il se met à faire rage dans ses membres, je veux dire dans les impies, à travers lesquels il se fait jour par toute sorte de vanités chimériques et de doctrines extravagantes. Celui-ci ne veut plus de baptême, celui-là nie la vertu de l'eucha-

ristle; un troisième met encore un monde entre celui-ci et le jugement dernier; d'autres enseignent que Jésus-Christ n'est pas Dieu; les uns disent ceci, les autres cela, et il y a presque autant de sectes et de croyances que de têtes.

» Il faut que j'en cite un pour exemple, car j'ai bien à faire avec ces sortes d'esprits. Il n'est personne qui ne prétende être plus savant que Luther; c'est contre moi qu'ils veulent tous gagner leurs éperons. Et plût au ciel qu'ils fussent ce qu'ils pensent être, et que moi je ne fusse rien! Celui-là donc m'assurait entre autres choses qu'il était envoyé vers moi par le Dieu qui a créé le ciel et la terre; il en disait des choses magnifiques, mais le manant perçait toujours.

» Enfin il m'ordonna de lui lire les livres de Moïse. Je lui demandai un signe qui confirmât cet ordre. C'est, dit-il, écrit dans l'Évangile de saint Jean. Alors j'en eus assez et je lui dis de revenir une autre fois, que nous n'aurions pas le temps de lire pour cette fois les livres de Moïse...

» Il m'en faut bien entendre dans une année, de ces pauvres gens. Le diable ne peut pas m'approcher de plus près. Jusqu'ici le monde avait été plein de ces esprits bruyants sans corps, qui se donnaient pour des âmes d'hommes; maintenant ils ont des corps et se donnent tous pour des anges vivants...

» Quand le pape régnait, on n'entendait point parler de troubles; le Fort (le diable) était en paix dans sa forteresse; mais à présent qu'un plus fort est venu qui prévaut contre lui et qui le chasse, comme dit l'Évangile, il tempête et sort avec fureur et fracas.

» Chers amis, il est venu aussi parmi vous un de ces esprits de vacarme qui ont chair et sang. Il veut vous égarer dans les inventions de son orgueil; gardez-vous de lui.

» D'abord il dit que tout homme a le Saint-Esprit. Secondement, que le Saint-Esprit n'est autre chose que notre raison et notre intelligence. Troisièmement, que tout homme a la foi. Quatrièmement, qu'il n'y a pas d'enfer; que du moins la chair seule sera damnée. Cinquièmement, que toute âme aura la vie éternelle. Sixièmement, que la simple nature nous enseigne de faire au prochain ce que nous voulons qu'on nous fasse; c'est là, disent-ils, la foi. Septièmement, que la loi n'est pas violée par la concupiscence, tant que nous ne consentons pas au plaisir. Huitièmement, que celui qui n'a pas le Saint-Esprit, est aussi sans péché, car il n'a pas de raison.

» Tout cela ce sont des propositions audacieuses, de vains jeux de la fantaisie; si l'on excepte le septième, les autres ne méritent pas de réponse...

» Il nous suffit de savoir que Dieu ne veut pas que nous péchions. Pour la manière dont il permet, ou veut qu'il y ait du péché, nous ne devons pas toucher cette question. Le serviteur ne doit point savoir le secret du maître, mais seulement ce qu'il ordonne. Combien moins une pauvre créature doit-elle vouloir scruter et approfondir la majesté et le mystère de son Dieu?...

» Nous avons assez à faire pendant toute notre vie, de connaître la loi de Dieu et d'apprendre son fils Jésus-Christ... » 1525. (Luth. Werke, tome II, p. 61, sqq.)

Page 163, col. 1, ligne 16.— *Luther crut devoir se transporter à Iéna...*

Carlostad, dans une dispute, cita Luther au jugement dernier. — « Comme nous étions à l'hôtellerie, et que nous parlions de ces affaires, après s'être engagé à défendre sa doctrine à fond, soudain il se détourna, fit claquer ses doigts, et dit : « Je me moque de vous. » Or, s'il ne m'estime pas davantage, qui d'entre nous estimera-t-il? ou pourquoi perdrai-je mon temps à le prêcher? Je pense toujours qu'il me regarde comme l'un des plus savants de Wittemberg; et cependant, il me dit au nez : « Je me moque de vous. » Comment, après cela, peut-on croire encore à sa sincérité, lorsqu'il prétend vouloir se laisser instruire? »

Carlostad avait abandonné ses fonctions de professeur et d'archidiacre à Wittemberg (tout en gardant son traitement) pour aller à Orlamünde, sans autorisation ni de l'électeur ni de l'université. Ce fut une des causes de mécontentement qui éclata contre lui. L'université lui ayant écrit pour le rappeler dans son sein, il lui fit répondre par ses partisans d'une manière insolente.

Luther fut envoyé par l'électeur et l'université à Orlamünde pour y prêcher contre les doctrines de Carlostad et tout ramener à l'ordre; mais il fut très-mal reçu par le peuple.

Carlostad s'habillait à Orlamünde plus simplement que les autres pasteurs. Il ne souffrait pas qu'on l'appelât docteur; il se faisait appeler *frère André, voisin André*. Il se soumettait à la juridiction du juge de la petite ville, pour être entièrement comme les autres bourgeois. (Luth. Werke, t. II, p. 18-22.)

Page 163, col. 1, ligne 54.— *Luther obtint un ordre pour le faire sortir...*

« Quant au reproche que Carlostad me fait de l'avoir chassé, je ne me chagrinerais pas trop si ce reproche était fondé; mais, Dieu aidant, je crois bien que je puis m'en justifier. Dans tous les cas, je suis fort aise qu'il ne soit plus dans notre pays, et je voudrais bien qu'il ne fût pas non plus chez vous...

» Se fondant sur l'un de ses écrits, il m'aurait presque persuadé de ne pas confondre l'esprit qui l'anime avec l'esprit séditieux et homicide d'Altstet (*résidence de Münzer*); mais lorsque, sur l'ordre de mon prince, je me rendis à Orlamünde, parmi les bons chrétiens de Carlostad, je n'éprouvai que trop bien quelle semence il avait semée. Je remerciai Dieu de ne pas être lapidé ni couvert de boue, car il y en avait qui me disaient, par forme de bénédiction : « Va-t'en, au nom de mille diables, et casse-toi le cou avant que tu ne sois sorti de la ville. » Malgré cela, ils se sont arrangés et parés bien proprement dans le petit livre qu'ils ont publié. Si l'âne avait des cornes, c'est-à-dire si j'étais prince de Saxe, Carlostad ne serait pas chassé, à moins que l'on ne m'en priât bien fort. — Je lui conseillerais de ne pas dédaigner la bonté des princes. » (Lettre aux Strasbourgeois. Luth. Werke, t. II, p. 58.)

Carlostad, au dire de plusieurs témoins, avait à son service un chapelain qui faisait le rôle de l'esprit dans

les apparitions et révélations surnaturelles par lesquelles son maître en imposait au peuple. (Luth. briefe, édit. 1826, t. II, p. 625.)

« Carlostad était fort téméraire; il a osé disputer même à Rome dans le principal collége, *in domo Sapientiæ*. Il est revenu en Allemagne tout magnifique et avec de beaux habits. C'est par pure jalousie qu'il s'est fait ensuite paysan : il allait tête nue et ne voulait pas qu'on l'appelât *docteur*, mais *voisin*...

» Carlostad condamnait les grades et promotions dans les universités. Il dit un jour : « Je sais que je fais mal en élevant ces deux hommes au grade de docteur, seulement à cause des deux florins; mais je jure bien de n'en plus faire d'autre. » Il dit ces paroles dans l'église du château à Wittemberg, et je l'en repris fortement. (Tischreden, p. 416.)

» Dans la dispute de Leipsick, Carlostad insista pour parler avant moi. Il me laissa à combattre les propositions d'Eck sur la primauté du pape et sur Jean Huss... C'est un pauvre disputeur; il a une tête dure et opiniâtre... Il avait pourtant une très-joyeuse Marie.

» Ces troubles scandaleux font bien du tort à l'Évangile. Un espion français me disait expressément que son roi était informé de tout cela, qu'il avait appris que nous ne respections plus ni la religion ni l'autorité politique, pas même le mariage, et qu'il en allait chez nous comme chez les bêtes. (Tischreden, p. 417-422.)

Mort de Carlostad. — « Je voudrais savoir si Carlostad est mort repentant. Un ami, qui m'écrit de Bâle pour m'annoncer sa mort, ajoute une histoire singulière : il assure qu'un spectre erre autour de son tombeau et dans sa maison même, où il cause un grand trouble en jetant des pierres et des gravois. Mais la loi athénienne défend de *médire des morts*; c'est pourquoi je n'ajouterai rien. » (16 février 1542.)

« Carlostad est mort tué par le diable. On m'écrit que, pendant qu'il prêchait, il lui apparut, à lui et à beaucoup d'autres, un homme d'une haute stature qui entra dans le temple, et se mit à une place vide auprès d'un bourgeois, puis sortit et alla à la maison de Carlostad; que là il prit son fils, qu'il trouva seul, et l'enleva comme pour le briser contre terre, mais le laissa sans lui faire de mal, et lui ordonna de dire à son père qu'il reviendrait dans trois jours pour l'emporter. Carlostad serait mort le troisième jour. On ajoute qu'après le sermon il alla trouver le bourgeois, et lui demanda quel était cet homme? Le bourgeois répondit qu'il n'avait rien vu. Je crois qu'il aura été ainsi saisi de terreurs soudaines, et que nulle autre peste ne l'aura tué que la peur de la mort; car il avait toujours eu pour la mort une horreur misérable. » (7 avril 1542.)

Page 166, col. 1, ligne 29. — *Les paysans se soulevèrent d'abord...*

Une circonstance importante de la guerre des paysans, c'est qu'elle éclata pendant que les troupes de l'Empire étaient en Italie. Autrement les soulèvements eussent été plus vite comprimés. Les paysans du comte Sigismond de Lupffen, en Hégovie (1524), commencèrent la révolte à cause des charges qui pesaient sur eux; ils le déclarèrent à Guillaume de Furstemberg, envoyé pour les réduire; ils ne s'étaient point soulevés pour la cause du luthéranisme. Les premiers à les imiter furent les paysans de Kempten, qui prirent pour prétexte la sévérité de leur abbé; ils pénétrèrent dans les villes et châteaux de l'abbé, brisant toutes les images, tous les ornements des temples. L'abbé pris par eux fut conduit à Kempten, où il fut contraint à vendre, pour trente-deux mille écus d'or, tous ses anciens droits. D'autres vinrent se joindre à eux, et ils se trouvèrent, près d'Ulm, au nombre de quatorze mille. Ceux de Leipheim et Guntzberg étaient pour eux, ainsi que les paysans des environs d'Augsbourg. Ces deux petites villes, assiégées par la ligue de Souabe, se rendirent; l'une fut abandonnée pour le pillage aux fantassins, l'autre aux cavaliers. Les paysans vaincus se relevèrent, et cette fois ne dévastèrent plus seulement les monastères, mais les maisons des nobles. Un comte de Montfort s'interposa avec les députés de Ravensperg et d'Uberlingen. Un grand nombre de paysans n'en furent pas moins mis en croix, décapités, etc.

Ce premier soulèvement semblait assoupi, lorsque Münzer fit révolter les paysans de Thuringe.

Le pieux, l'érudit, le pacifique Melanchton montra combien les demandes des paysans s'accordaient avec la parole de Dieu et la justice; il exhorta les princes à la clémence. Luther frappa sur l'un et l'autre parti. (Voir le texte.)

Les paysans de la Thuringe, du Palatinat, des diocèses de Mayence, d'Halberstadt, et ceux de l'Odenwald, se réunirent dans la forêt Noire, sous la conduite de l'aubergiste Metzler, de Ballenberg. Ils s'emparèrent de Mergentheim, et forcèrent plusieurs comtes, barons et chevaliers, de se réunir à eux. Les sujets des comtes de Hohenlohe, déjà révoltés, vinrent les joindre. Les comtes de Hohenlohe ayant reçu des paysans des lettres de sûreté, scellées avec une pièce d'argent à l'effigie du comte Palatin, une conférence eut lieu, et les comtes promirent pour cent et un an d'observer *les douze articles*. En signe de joie les paysans tirèrent deux mille coups de fusil. Plusieurs nobles se joignirent volontairement aux paysans; d'autres y furent contraints par la force. La ville de Landau entra dans leur ligue. En même temps les paysans des environs d'Heilbronn se soulevèrent, et après quelques courses, se joignirent à la première troupe. Plusieurs villes les appelèrent et leur ouvrirent les portes.

Le traité fait par les paysans avec le vicaire de l'électeur de Mayence, fut signé de Goetz de Berlichingen et de George Metzler, de Ballenberg. Les paysans envoyèrent huit de leurs chefs prendre le serment de tous les habitants du diocèse de Mayence. Le clergé de ce diocèse dut leur payer en quatorze jours quinze mille florins d'or. Les paysans du Rhingaw, opprimés par l'abbé d'Erbach, se soulevèrent vers la même époque. Le vicaire de l'électeur de Mayence ayant souscrit à leur demandes, ce tumulte s'apaisa.

Voici en substance les demandes des paysans de Rhingaw. — Les ministres seront élus. Ils vivront de la trentième partie du vin et du blé que la communauté lèvera sur chacun; s'il en reste quelque chose, on le gardera pour les pauvres et pour les dépenses de la communauté.

— Égalité des charges pour tous, à moins que l'on ne prouve, par des actes authentiques, les priviléges et exemptions auxquels on prétend. — Point d'impôt pour celui qui vendra le vin de sa vigne; le revendeur seul payera. — Point d'excommunication dans les causes séculières. — La servitude sera abolie. — On refusera logement aux juifs à cause de leurs indignes usures; le juge ne fera aucune exécution à raison d'usures, mais recherchera quel était le capital.

Que le commerce de bois de construction soit libre comme il l'a toujours été, et que ceux de Mayence n'y mettent point obstacle. — Personne ne sera plus reçu dans les monastères; tous auront permission d'en sortir. — Le seigneur ne pourra plus intervenir, même indirectement, dans les procès. — Le magistrat du lieu veillera sur tous les besoins des veuves, des orphelins et des pupilles. — Les pâturages, les rivières seront libres, ainsi que la chasse, en respectant toutefois les priviléges du magistrat et du prince. — Le juge sera soumis aux mêmes charges que les autres citoyens nobles ou non nobles. — On ne jugera point selon le droit canonique dans les causes séculières, mais selon la coutume du lieu. — Que personne ne revendique la propriété des forêts. — Si la communauté du Rhingaw arrête quelques autres articles, ils devront être acceptés de ceux d'Erbach. (Gnodalius, apud Schardt, rerum germanic. script. vol. II, p. 142-3.)

L'insurrection avait fait de grands progrès en Alsace; le duc Antoine de Lorraine, défenseur ardent de l'Église, rassembla un corps de troupes, formé principalement des débris de la bataille de Pavie, et tomba sur les paysans le 18 mai 1525, près de Lupfenstein. Il les défit, brûla le bourg de Lupfenstein avec tous ses habitants, prit Saverne, où un grand nombre de paysans s'étaient retirés, et battit, quelques jours après, un troisième corps d'insurgés près de Scherweiler. Plusieurs historiens portent au delà de trente mille le nombre des paysans qui périrent en ces trois rencontres. Trois cents prisonniers furent décapités. (D. Calmet, Histoire de la Lorraine, I, p. 495 et suiv.; Hottinger, hist. de la Suisse, p. 28, II; Sleidan, p. 115.)

Le général George de Frundsberg, qui s'était distingué à la bataille de Pavie et que l'archiduc Ferdinand rappela en Allemagne pour terminer la guerre, n'imita point les cruautés des autres chefs. Les paysans étaient retranchés près de Kempten. Sûr de les accabler par la supériorité de ses forces, il évita l'effusion du sang. Il contint l'impatience de son collègue George de Waldbourg, et fit secrètement exhorter les paysans à se disperser dans les forêts et les montagnes. Ils le crurent, et ce fut leur salut. (Wachsmuth, p. 137.)

Une chanson franconienne faite après la guerre des paysans, avait pour devise :

« Gare à toi, paysan, mon cheval te renverse. »

C'était la contre-partie du chant de guerre des Dithmarsen, après qu'ils eurent défait la *garde noire :*

« Gare à toi, cavalier, voilà le paysan. »

Les paysans soulevés avaient en général adopté pour signe une croix blanche. Certains corps avaient des bannières sur lesquelles était représentée la roue de la fortune [1]. D'autres avaient des sceaux sur lesquels on voyait un soc de charrue avec un fléau, un râteau ou une fourche, et un sabot placés en croix. (Gropp, chronique de Wurtzbourg, I, 97. Wachsmuth, p. 56.)

Il parut en 1525 un violent pamphlet anonyme intitulé : « A l'assemblée de tous les paysans. » Ce pamphlet, publié dans l'Allemagne méridionale, porte sur le titre une roue de la fortune, avec cette inscription en vers allemands :

« Le moment est venu pour la roue de fortune,
» Dieu sait d'avance qui gardera le haut. »

« Paysans,	« Romanistes,
» Bons chrétiens. »	» Sophistes. »

Plus bas :

« Qui nous fait tant suer?
» L'avarice des seigneurs. »

Et à la fin :

« Tourne, tourne, tourne,
» Bon gré, mal gré, tu dois tourner. »

(Strobel, *Mémoires sur la littérature du seizième siècle,* II, p. 44. — Wachsmuth, p. 55.)

Les paysans s'étaient vantés que leur conseil général durerait cent et un an. — Après la prise de Weinsberg, ils décidèrent dans ce conseil de ne plus accorder la vie à aucun prince, comte, baron, noble, chevalier, prêtre, ou moine, « en un mot à aucun des hommes qui vivent dans l'oisiveté. » En effet, ils massacrèrent tous les nobles faits prisonniers, pour venger, disaient-ils, la mort de leurs frères de Souabe... Parmi ces nobles, tués par les paysans, se trouvait le mari d'une fille naturelle de l'empereur Maximilien; ils la conduisirent elle-même à Heilbronn dans un tombereau à fumier. Ils détruisirent un grand nombre de couvents; dans la seule Franconie deux cent quatre-vingt-treize monastères ou châteaux furent dévastés.

Lorsqu'ils pillaient un château ou un monastère, ils ne manquaient jamais de courir d'abord au cellier pour y boire le vin, puis ils se partageaient entre eux les ornements d'église et les habits pontificaux. (Haarer [Petrus Crinitus], apud Freher, III, 242-6.) — Au monastère d'Erbach, dans le Rhingaw, il y avait une immense cuve contenant quatre-vingt-quatre grands muids de vin. Elle était pleine quand les paysans arrivèrent; ils n'en laissèrent pas un tiers. (Cochlæus, p. 108.)

Ils forçaient les seigneurs de leur envoyer leurs paysans. Le conseil commun, leur écrivaient-ils, a décidé que vous réuniriez votre peuple et que vous nous enverriez les hommes, après les avoir armés. Si vous ne le faites, tenez pour certain que vous serez très-incertain de votre vie et de vos biens. — (Haarer, apud Freher, t. III, p. 247.)

[1] Des témoignages précis font voir que ce n'étaient pas des roues de charrue comme symboles de l'agriculture.

Les femmes prirent part à la guerre des paysans. Du côté de Heilbronn, elles marchaient réunies sous une bannière. (Jæger, Histoire de Heilbronn, II, p. 34.)

« Quand les paysans menèrent le comte de Lœwenstein par Weinsberg, il fut respectueusement salué d'un passant. Un vieux paysan qui le vit, s'avança aussitôt avec sa hallebarde, et dit au passant : « Pourquoi t'inclines-tu? Je vaux autant que lui. » (Jæger, Histoire de Heilbronn, II, p. 32.) — Les paysans s'amusaient à faire ôter les chapeaux aux nobles devant eux.

Les paysans de l'évêché de Wurzbourg, conduits par un homme de tête, nommé Jacques Kohl, demandèrent que les châteaux fussent démolis et qu'aucun noble ne pût avoir de cheval de guerre. Ils voulaient que les nobles n'eussent d'autre droit que le droit commun, (Stumpf, Faits mémorables de l'histoire de la Franconie, t. II, 44. Wachsmuth, p. 58, 72.)

« Lorsque Münzer était à Zwickau, il vint trouver une belle fille, et lui dit qu'il était envoyé vers elle par une voix divine pour dormir avec elle; sans cela il ne pouvait enseigner la parole de Dieu. La fille l'avoua en confession sur son lit de mort. » (Tischreden, p. 292.)

» Münzer établissait des degrés dans l'état du chrétien, 1° le dégrossissement (entgrobung) pour celui qui se dégageait des péchés les plus grossiers, la gourmandise, l'ivrognerie, l'amour des femmes; 2° l'état d'étude, lorsqu'on pensait à une autre vie et qu'on travaillait à s'améliorer; 3° la contemplation, c'est-à-dire les méditations sur les péchés et sur la grâce; 4° l'ennui, c'est-à-dire l'état où la crainte de la loi nous rend ennemis de nous-mêmes et nous inspire le regret d'avoir péché; 5° *Suspensionem gratiæ*, le profond abandon, la profonde incrédulité, et le désespoir tel que celui de Judas; ou au contraire, l'abandon de la foi en Dieu, lorsque l'on se met à sa disposition, et qu'on le laisse faire.... Il m'écrivit une fois à moi et à Melanchton : « J'aime assez que vous autres de Wittemberg, vous attaquiez ainsi le pape, mais vos prostitutions que vous appelez mariages, ne me plaisent guère. » Il enseignait qu'un homme ne doit point coucher avec sa femme à moins d'être préalablement assuré par une révélation divine qu'il engendrera un enfant saint; sans cela, c'était commettre un adultère avec sa femme. » (Tischred., p. 292-3.)

Münzer était très-instruit dans les lettres sacrées. — Il avait reçu sa doctrine, disait-il, par des révélations divines, et il n'enseignait rien au peuple, il n'ordonnait rien qui ne vînt de Dieu même. Il avait été chassé de Prague et de plusieurs autres villes. Fixé à Alstædt en Saxe, il déclama contre le pape, et ce qui était plus dangereux, contre Luther même. — L'Écriture, disait-il, promet que Dieu accordera ce qui lui est demandé; or, il ne peut refuser un signe à celui qui cherche la vraie connaissance. Cette recherche est agréable à Dieu, et nul doute qu'il ne déclare sa volonté par quelque signe certain. Il ajoutait que Dieu lui ferait entendre à lui-même sa parole, ainsi qu'il avait fait pour Abraham, et que si Dieu refusait de communiquer avec lui comme il avait communiqué avec les patriarches, il lancerait des traits contre lui (?), *tela in se ipsum conjecturum*. Il disait que Dieu manifestait sa volonté par les songes. (Gnodalius, ap. rer. germ. scrip. II, p. 151.)

Pendant que Münzer exhortait les paysans, avant le combat de Frankenhausen, un arc-en-ciel parut au-dessus d'eux. Comme les paysans avaient cet emblème sur leur bannière, ils se crurent dès lors assurés de la victoire. (Hist. de Münzer par Melanchton, Luth. Werke, t. II, p. 405.)

Page 168, col. 1, ligne 4. — *Luther ne pouvait garder le silence...*

Dès l'année 1524, il avait exhorté l'électeur Frédéric et le duc Jean à prendre des mesures vigoureuses contre les paysans en révolte.

« ... Jésus-Christ et ses apôtres n'ont point renversé les temples ni brisé les images. Ils ont gagné les esprits par la parole de Dieu, et les images, les temples sont tombés d'eux-mêmes. Imitons leur exemple. Songeons à détacher les esprits des couvents et de la superstition. Qu'ensuite les autorités fassent des couvents et des images délaissés, ce que bon leur semblera. Que nous importe que les bois et les pierres subsistent, si les esprits sont affranchis?... Ces violences peuvent être bonnes pour des ambitieux qui veulent se faire un nom, jamais pour ceux qui recherchent le salut des âmes... » (21 août 1524.)

Page 168, col. 1, ligne 12. — *Exhortation à la paix...*

« *Exhortation sincère du docteur M. Luther à tous les chrétiens pour qu'ils se gardent de l'esprit de rébellion*. 1524. — L'homme du peuple, tenté hors de toute mesure, et écrasé de charges intolérables, ne veut ni ne peut plus supporter cela, et il a de bonnes raisons pour frapper du fléau et de la massue, comme *Jean de la pioche* menace de faire... Je suis charmé de voir que les tyrans craignent. Quant à moi, menace ou craigne qui voudra, etc.

» C'est l'autorité séculière et les nobles qui devraient mettre la main à l'œuvre (à l'œuvre de réforme); ce qui se fait par les puissances régulières ne peut être pris pour sédition. »

Après avoir dit qu'il fallait une insurrection spirituelle et non temporelle : « Eh bien! répands, aide à répandre le saint Évangile; enseigne, écris, prêche que tout établissement humain n'est rien; dissuade tout le monde de se faire prêtre papiste, moine, religieuse; à tous ceux qui sont là dedans, conseille-leur d'en sortir; cesse de donner de l'argent pour les bulles, les cierges, les cloches, les tableaux, les églises; dis-leur que la vie chrétienne consiste dans la foi et la charité. Continuons deux ans de la sorte, et tu verras ce que seront devenus pape, évêques, cardinaux, prêtraille, moines, religieuses, cloches, tours d'églises, messes, vigiles, soutanes, chapes, tonsures, règles, statuts, et toute cette vermine, tout ce bourdonnement du règne papal. Tout aura disparu comme fumée. »

Après avoir recommandé la douceur et la patience envers les faibles d'esprit qu'on veut éclairer, Luther continue : « Si ton frère avait le cou cruellement serré d'une corde, et que, venant à son secours, tu tirasses la corde avec violence ou que tu y portasses précipitamment ton couteau, n'étranglerais-tu pas, ne blesserais-

tu pas ton frère? Tu lui ferais plus de mal que la corde et l'ennemi qui l'aurait lié. Si tu veux le secourir, attaque l'ennemi; la corde, tu la toucheras avec précaution jusqu'à ce qu'elle soit ôtée. C'est ainsi qu'il faut t'y prendre. Ne ménage pas les fourbes et les tyrans endurcis, porte-leur des coups terribles, puisqu'ils ne veulent point écouter; mais les simples qu'ils ont cruellement garrottés des liens de leur fausse doctrine, tu les traiteras tout autrement, tu les délieras peu à peu, tu leur diras la raison et la cause de tout, et tu les affranchiras ainsi avec le temps... Tu ne peux être assez dur envers les loups, assez doux envers les faibles brebis. »

Page 175, col. 1 ligne 4. — *On s'étonne de la dureté avec laquelle Luther parle de leur défaite...*

A Jean Rühel, beau-frère de Luther. — « C'est chose lamentable qu'on en finisse ainsi avec ces pauvres gens (les paysans). Mais comment faire? Dieu veut qu'il se répande une terreur dans le peuple. Autrement, Satan ferait pis que ne font maintenant les princes. Il faut bien préférer le moindre mal au plus grand... » (23 mai 1525.)

« ... Ce qui me porte surtout à écrire si violemment contre les paysans, c'est que je suis révolté de les voir entraîner les timides de force, et précipiter ainsi des innocents dans les châtiments de Dieu. » (30 mai 1525.)

Page 175, col. 1, ligne 37. — *Luther intercéda... et obtint... qu'il pût s'établir à Kemberg...*

Carlostad, après avoir obtenu la permission de rester à Kemberg, ne s'y tint pas tranquille, comme il l'avait promis. Il fit imprimer et répandre clandestinement, sans nom d'auteur, différents écrits contre Luther, et s'adressa en même temps au chancelier Brück pour se plaindre des torts que son ancien adversaire aurait eus envers lui. Luther, en ayant été instruit, écrivit au chancelier pour lui exposer ce qui s'était passé entre lui et Carlostad, et ce qu'il pensait de ce dernier (24 sept. 1528.) « ... En vérité, dit-il, je ne sais que répondre à de pareils griefs. Au moindre mal, au moindre désagrément qui lui arrive, il faut que Luther en soit la cause... Par compassion, j'avais bien voulu qu'il vînt m'exposer ses scrupules, et j'avais tâché d'y répondre à son contentement: il m'en faisait des remerciments, et cependant j'ai vu depuis, par une de ses lettres à Schwenkfeld, qu'il se raillait de ma bonne volonté et de ma compassion. Depuis ce temps mon cœur s'est détourné de lui...

» Si on ne le surveille de plus près, pour l'empêcher de faire imprimer ces écrits anonymes (qu'on sait bien être de lui), qui croira à la longue que ce soit sans le consentement de notre gracieux seigneur, et à notre insu, que Carlostad séjourne parmi nous? D'un autre côté, s'il sortait de l'électorat, il exciterait probablement des troubles, et l'on ne manquerait pas d'en rendre responsable notre seigneur qui aurait pu les prévenir en retenant sous sa main cet homme dangereux. Le souvenir de Münzer me fait peur... Mon avis serait donc qu'on lui fît strictement observer le silence qu'il a juré de garder, et qu'on ne le laissât point sortir du pays jusqu'à nouvelle *décision*. Des paroles sévères suffiront, j'en suis sûr, car il est facile de lui imposer par un ton ferme et décidé. Quant à moi, je me trouve bien puni de l'avoir fait revenir parmi nous, et d'avoir si imprudemment convié Satan à ma table. »

Page 175, col. 2, ligne 32. — *Luther exprime l'espoir que tout pourra encore bien tourner pour Carlostad...*

« Hier, nous avons baptisé un fils de Carlostad, ou plutôt nous avons rebaptisé le baptême. Qui aurait cru, l'année dernière, que ceux qui appelaient le baptême un bain de chien, le demanderaient aujourd'hui à leurs anciens ennemis? » (Février 1526.) Mais son retour n'était point sincère. « Il vit avec nous, nous espérions le ramener dans la bonne voie, mais le misérable s'endurcit de jour en jour. Toutefois la crainte lui ferme la bouche. » (28 novembre 1527.) Quelques mois plus tard il écrit à un de ses amis: « Cette vipère de Carlostad, que je tiens dans mon sein, remue et s'agite, mais n'ose sortir. Plût à Dieu que tes fanatiques l'eussent parmi eux et que j'en fusse délivré. » (28 juillet 1528.)

« Carlostad est absent depuis quelques semaines, on pense qu'il est allé retrouver les siens et chercher son nid. Qu'il aille, puisqu'il n'est point de bons procédés qui puissent le ramener. » (27 octobre 1527.) Carlostad ne put supporter longtemps la protection hautaine et menaçante de Luther; il s'enfuit aux Pays-Bas.

« Carlostad s'est arrêté en Frise joyeux et triomphant. Il a appelé sa femme à lui par une lettre de gloriole et de félicitations. » (6 mai 1529.)

Luther pria le chancelier de l'électeur, Christian Bayer, de faire accorder à Carlostad un sauf-conduit: « La femme de Carlostad m'a prié instamment de m'employer auprès de mon gracieux seigneur pour obtenir un sauf-conduit à son mari qui désirerait revenir parmi nous. Quoique j'aie peu de confiance dans le succès de cette demande, je n'ai pu cependant lui refuser mon appui. » (18 juillet 1529.)

Luther intitula l'un de ses écrits contre Carlostad: « De la noble et gracieuse dame, dite l'habile intelligence du docteur Carlostad sur le point de l'Eucharistie. » (Luth. Werke, t. II, p. 40.)

Page 176, col. 1, ligne 11. — *Contre les princes...*

« Bons princes et seigneurs, vous êtes trop pressés de me voir mourir, moi qui ne suis qu'un pauvre homme; vous croyez qu'après cela vous aurez vaincu. Mais si vous aviez des oreilles pour entendre, je vous dirais d'étranges choses: c'est que si Luther ne vivait, aucun de vous ne serait sûr de sa vie et de ses biens. Sa mort serait pour vous tous une calamité. Continuez toutefois joyeusement; tuez, brûlez; pour moi je ne céderai point, si Dieu le permet. Voilà qui je suis; cependant, je vous en supplie, soyez assez bons, quand vous m'aurez tué, pour ne pas me ressusciter et me tuer une seconde fois... Je n'ai pas affaire, je le vois, à des hommes raisonnables; toutes les bêtes de l'Alle-

magne sont lâchées contre moi, comme des loups ou des porcs qui me doivent mettre en lambeaux... J'ai voulu vous avertir, mais cet avis vous sera certainement inutile; Dieu vous a frappés d'aveuglement. » (Passage de Luther, cité par Cochlæus, p. 87.)

Page 176, col. 2, ligne 19. — *Bucer... dissimula quelque temps ses opinions aux yeux de Luther...*

Le 25 mai 1524, Luther écrivait à Capiton: « Il y a des gens qui s'obstinent à affirmer que je condamne votre manière d'agir, à toi et à Bucer .. Sans doute ces vains bruits sont nés de cette lettre que je t'adressai, que l'on a depuis tant de fois imprimée, et qu'on vient même de traduire en allemand. C'est ce qui me détourne presque d'écrire des lettres, quand je vois qu'on me les enlève ainsi malgré moi pour la presse, tandis qu'il y a beaucoup de choses qu'on peut et qu'on doit s'écrire entre amis, mais que l'on ne peut voir répandre dans le public. »

Le 14 octobre 1539, il écrit à Bucer: « Tu salueras respectueusement pour moi J. Sturm et J. Calvin, dont j'ai lu les livres avec un singulier plaisir. »

Page 176, col. 2, ligne 32. — *Zwingli, Œcolampade...*

« Œcolampade et Zwingli ont dit: « Nous restons en paix avec Luther, parce qu'il est le premier par qui Dieu ait donné l'Évangile; mais après sa mort, nous ferons valoir de nouveau nos opinions. » Ils ne savaient pas qu'ils dureraient moins que Luther.

» Luther disait qu'on devait se contenter de mépriser ce misérable Campanus et ne point écrire contre lui. Alors Melanchton se mit à dire que son avis était qu'on devait le pendre, et qu'il en avait écrit à son maître l'électeur.

» Campanus croit savoir plus de grec que Luther et que Pomer. Le chrétien est, selon lui, un homme parfait et infaillible; il fait de l'homme une bûche, comme les stoïciens. Si nous ne sentions aucun combat en nous, je ne voudrais pas donner un liard de toutes les prédications et des sacrements. » (Tischreden, p. 283.)

Zwingli ose dire: « Nous voulons dans trois ans avoir dans notre parti la France, l'Espagne et l'Angleterre. — *** introduit ses livres, sous notre nom, de Suisse en France, de sorte que plusieurs villes en sont infectées... J'ai plus d'espérance dans ceux de Strasbourg. »

« Œcolampade était d'abord un brave homme; mais il a pris ensuite de l'amertume et de l'aigreur. Zwingli a été un homme gai et aimable, et pourtant il est devenu triste et sombre. » (Tischreden, p. 283.)

« Après avoir entendu Zwingli à la conférence de Marbourg, je l'ai jugé un homme excellent, ainsi qu'Œcolampade... J'ai été très-affligé de te voir publier le livre de Zwingli au *roi très-chrétien*, avec force louanges pour ce livre, tandis que tu savais qu'il contenait beaucoup de choses qui ne me déplaisent pas seulement à moi, mais à tous les gens pieux. Non que j'envie l'honneur qu'on rend à Zwingli, dont la mort m'a causé tant de douleur, mais parce qu'aucune considération ne doit porter préjudice à la pureté de la doctrine. » (14 mai 1538.)

Page 176, col. 2, ligne 35. — *Je connais assez l'iniquité de Bucer...*

« Maître Bucer se croyait autrefois bien savant; il ne l'a jamais été, car il écrit dans un livre que tous les peuples ont une seule religion et sont ainsi sauvés. Certes, cela s'appelle extravaguer. » (Tischreden, p. 184.)

« On apporta au docteur Luther un grand livre qu'avait écrit un Français nommé Guillaume Postellus, sur l'*Unité dans le Monde*. Il s'y donnait beaucoup de peine pour prouver les articles de la foi par la raison et la nature, afin de pouvoir convertir les Turcs et les juifs et amener tous les hommes à une même foi. Le docteur dit à ce sujet: « C'est prendre trop pour un morceau. On a déjà écrit de pareils livres sur la théologie naturelle. Il en est advenu à cet auteur selon le proverbe: Les Français ont peu de cervelle. Il viendra encore des visionnaires qui entreprendront d'accorder tous les genres d'idolâtrie avec une apparence de foi et de l'excuser ainsi. » (Tischreden, 68, verso.)

Bucer essaya plusieurs fois de se rapprocher de Luther. « Je puis bien pour ce qui me regarde user de patience avec vous, lui écrivit Luther, et croire que vous ne pouvez revenir si brusquement; mais j'ai dans le pays de grandes multitudes d'hommes (comme vous l'avez vu à Smalkalde) que je ne tiens pas tous dans la main. Nous ne pouvons souffrir, en aucune manière, que vous prétendiez n'avoir point erré, ou que vous disiez que nous ne nous sommes point entendus. Le meilleur pour vous serait ou d'avouer franchement, ou de garder le silence en enseignant désormais la bonne doctrine. Il y en a de notre côté qui ne peuvent souffrir vos détours, comme Amsdorf, Osiander, et encore d'autres. » (1532.)

Il y eut après la révolte des anabaptistes, 1535, de nouvelles tentatives pour réunir les églises réformées de Suisse, d'Alsace et de Saxe dans une même confession. Luther écrit à Capiton (Kœpstein), ami de Bucer et ministre de Strasbourg: « Ma Catherine te remercie de l'anneau d'or que tu lui as envoyé. Je ne l'ai jamais vue plus fâchée que quand elle s'est aperçue qu'on le lui avait volé, ou qu'elle l'avait perdu par négligence, ce que je ne puis croire, quoiqu'elle le répète sans cesse. Je lui avais persuadé que ce don lui était envoyé comme un heureux gage de la concorde future de votre église avec la nôtre: la pauvre femme est tout affligée. » (9 juillet 1537.)

Page 177, col. 2, ligne 16. — *Je ne puis t'accuser d'entêtement...*

« J'ai quelque chose qui défendra ma cause, lors même que le monde entier extravaguerait contre moi: c'est ce qu'Érasme appelle mon entêtement à affirmer (*pervicacia asserendi*). » (1er octobre 1523.)

Page 178, col. 1, ligne 11. — *De libero arbitrio...*

« Tu dis moins, mais tu accordes plus au libre arbitre que tous les autres; car tu ne définis point le libre arbitre, et pourtant tu lui donnes tout. J'accepterais plus volontiers ce que nous disent sur ce point les sophistes

et leur maître Pierre Lombard, pour qui le libre arbitre n'est que la faculté de discerner et de choisir le bien, si l'on est soutenu par la grâce, le mal, si la grâce nous manque. Pierre Lombard croit avec Augustin que le libre arbitre, s'il n'a rien qui le dirige, ne peut que conduire l'homme à sa chute, qu'il n'a de force que pour le péché. Aussi Augustin, dans son second livre contre Julien, l'appelle le *serf arbitre*, plutôt que le *libre arbitre*. (De servo arbitrio, p. 477, verso.)

Page 178, col. 1, ligne 12. — *Il reconnut que la véritable question venait d'être posée... Il hésita quelque temps à répondre...*

« On ne saurait croire combien j'ai de dégoût pour ce traité du Libre arbitre; je n'en ai encore lu que quelques pages... C'est un grand ennui que de répondre à un si savant livre d'un si savant personnage. » (1er novembre 1524.)

Cependant il ne pouvait laisser passer ce livre sans réponse. « J'ai tué, dit-il quelque part, par mon silence, Eck, Emser, Cochlæus. » Mais avec Érasme, il n'en pouvait être ainsi : son immense réputation rendait une réfutation nécessaire. Luther se mit bientôt à l'œuvre : « Je suis tout entier dans Érasme et le libre arbitre, et je ferai en sorte de ne pas lui laisser un seul mot de juste, comme il est vrai qu'il n'en a pas dit un seul. » (28 septembre 1525.)

Page 178, col. 1, ligne 35. — *Il n'y a plus ni Dieu ni Christ...*

« Si Dieu a la prescience, si Satan est le prince du monde, si le péché originel nous a perdus, si les juifs, cherchant la justice. sont tombés dans l'injustice, tandis que les Gentils, cherchant l'injustice, ont trouvé la justice (*gratis et insperato*), si le Christ nous a rachetés par son sang, il n'y a point de libre arbitre ni pour l'homme, ni pour l'ange. Autrement le Christ est superflu, ou bien il faut admettre qu'il n'a racheté que la partie la plus vile de l'homme. (*De servo arbitrio*, p. 525, verso.)

Page 178, col. 2, ligne 21. — *Plus Luther se débat...*

Poussé par la contradiction, Luther arrive à soutenir les propositions suivantes : La grâce est donnée gratuitement aux plus indignes, aux moins méritants; on ne peut l'obtenir par des études, des œuvres, des efforts petits ou grands; elle n'est pas même accordée au zèle ardent du meilleur, du plus vertueux des hommes, qui cherche et suit la justice. (*De servo arbitrio*, p. 520.)

Page 178, col. 2, ligne 29. — *Jusqu'à son dernier jour, le nom d'Érasme, etc...*

« Ce que tu m'écris d'Érasme, qu'il écume contre moi, je le sais, et je l'ai bien vu par ses lettres... C'est un homme très-léger qui se rit de toutes les religions, comme son Lucien, et qui n'écrit rien de sérieux, si ce n'est par vengeance et pour nuire. » (28 mai 1529.)

« Érasme se montre digne de lui-même, en poursuivant ainsi le nom luthérien, qui fait sa sûreté. Que ne s'en va-t-il chez ses Hollandais, ses Français, ses Italiens, ses Anglais, etc.?... Il veut par ces flatteries se préparer un logement, mais il n'en trouvera pas et tombera à terre entre deux selles. Si les luthériens l'avaient haï comme les siens le haïssent, ce ne serait qu'au péril de ses jours qu'il vivrait à Bâle. Mais que le Christ juge cet athée, ce Lucien, cet Épicure. » (7 mars 1529.)

Cette lettre se rapporte probablement à la publication suivante : *Contrà quosdam qui se falsò jactant Evangelicos, epistola Desid. Erasmi Rot. jàm recens edita et scholiis illustrata. Ad Vulturium Neocomum dat.* Frib. 1529. in-8°.

Page 178, col. 2, ligne 38. — *Ces détours, et la conduite équivoque d'Érasme, n'allaient point à l'énergie de Luther.*

« Je te vois, mon cher Érasme, te plaindre dans tes écrits, de ce tumulte, et regretter la paix, la concorde, que nous avons perdues. Cesse de te plaindre, de chercher des remèdes. Ce tumulte, c'est par la volonté de Dieu qu'il s'est élevé et qu'il dure encore; il ne cessera pas avant que tous les adversaires de la parole de Dieu soient devenus comme la boue de nos carrefours. » (*De servo arbitrio*, p. 465.)

Page 179, col. 2, ligne 3. — *Mariage de Luther...*

Luther, en prêchant le mariage des prêtres, ne songeait qu'à mettre fin au honteux démenti qu'ils donnaient chaque jour à leur vœu de chasteté; il ne s'avisait point alors qu'un prêtre marié pût préférer sa famille selon la chair à celle que Dieu et l'Église lui ont donnée. Mais lui-même ne put toujours se soustraire à ces sentiments égoïstes du père de famille; il lui échappe parfois des paroles qui forment un fâcheux contraste avec la charité et le dévouement, tels que les prêtres catholiques les ont compris et souvent pratiqués. « Il suffit, dit-il dans une instruction à un pasteur, que le peuple communie trois ou quatre fois par an, et publiquement. La communion donnée séparément aux particuliers deviendrait un poids trop lourd pour les ministres, surtout en temps de peste. Il ne faut point d'ailleurs rendre ainsi l'Église, avec ses sacrements, l'esclave de chacun, surtout de ceux qui la méprisent et veulent cependant qu'à tout événement l'Église soit prête pour eux, eux qui ne font jamais rien pour elle. » (26 novembre 1539.)

Cependant il se conduisait lui-même d'après d'autres maximes. Il montra dans les circonstances graves une charité héroïque.

« Ma maison devient un hôpital. Tous étant frappés d'effroi, j'ai reçu chez moi le pasteur (dont la femme venait de mourir) et toute sa famille. » (4 novembre 1527.)

« Le docteur Luther parlait de la mort du docteur Sébald et de sa femme, qu'il avait visités et touchés dans leur maladie. « Ils sont morts, disait-il, de chagrin et d'inquiétude plutôt que de la peste. » Il retira leurs en-

fauts dans sa maison ; et comme on lui faisait entendre qu'il tentait Dieu : « Ah ! dit-il, j'ai eu de bons maîtres qui m'ont appris ce que c'était que tenter Dieu. »

La peste étant dans deux maisons, on voulait séquestrer un diacre qui y était entré. Luther ne le voulut pas, par confiance en Dieu et de crainte d'effrayer. (Décembre 1538. *Tischreden*, p. 356.)

Page 179, col. 2, ligne 20. — *Préoccupé de soins matériels...*

A Spalatin. « Tout pauvre que je suis, je t'aurais renvoyé cette belle orange d'or que tu avais donnée à ma femme, si je n'avais craint de t'offenser.

» Saluta tuam conjugem suavissimè; verùm et id tum facias cùm in thoro suavissimis amplexibus et osculis Cathariuam tenueris, ac sic cogitaveris : En hunc hominem, optimam creaturulam Dei mei, donavit mihi Christus meus; sit illi laus et gloria! » (6 décembre 1525.)

« Salutabis tuum Dictative multis basiis, vice mea et Johannelli mei, qui hodie didicit flexis poplitibus solus in omnem angulum cacare, imo cacavit verè in omnem angulum miro negotio. — Salutat te mea Ketha et orare pro se rogat, puerpera propediem futura; Christus assit. » (19 octobre 1527.) — « Filiolam aliam habeo in utero. » (8 avril 1528.) — « Mon petit Jean est gai et fort; c'est un petit homme vorace et *bibace.* » (Mai 1527.) — « Salue pour moi ce gros mari de Melchior, à qui je souhaite une femme soumise, qui, le jour, le mène sept fois par les cheveux autour de la place publique, et la nuit, l'étourdisse trois fois de paroles conjugales, comme il le mérite. » (10 février 1525.)

« Nous buvons d'excellent vin de la cave du prince, et nous deviendrions de parfaits évangéliques, si l'Évangile nous engraissait de même. » (8 mars 1525.)

Lettre à J. Agricola (dont la femme allait accoucher). — « Tu donneras une pièce d'or au nouveau-né, et une autre à l'accouchée, pour qu'elle boive du vin et qu'elle ait du lait. Si j'avais été présent, j'eusse servi de compère. De la région des oiseaux, 1521. »

Les lettres de cette époque se terminent d'ordinaire par quelques-uns de ces mots : *Mea costa, dominus meus, imperatrix mea Ketha te salutat.* Ma chère, côte, mon maître, mon impératrice Ketha te salue.

« Ketha, mon seigneur, était dans son nouveau royaume, à Zeilsdorf (petit bien que possédait Luther), quand tes lettres sont arrivées. »

Il écrit à Spalatin : « Mon Ève demande tes prières pour que Dieu lui conserve ses deux enfants, et lui accorde d'en concevoir et d'en enfanter heureusement un troisième. » (15 mai 1528.)

Cochlæus appelle la femme de Luther : *dignum ollæ operculum* (page 73).

Luther prie Nicolas Amsdorf d'être parrain de sa fille Magdalena (5 mai 1529) : « Digne seigneur ! le Père de toute grâce nous a accordé, à moi et à ma bonne Catherine, une chère petite enfant. Dans cette circonstance, qui nous rend si joyeux, nous vous prions de remplir un office chrétien, et d'être le père spirituel de notre pauvre petite païenne, pour la faire entrer dans la sainte communauté des chrétiens, par le divin sacrement du baptême. Que Dieu soit avec vous ! »

Luther eut trois fils, Jean, Martin, Paul, et trois filles, Élisabeth, Madeleine, Marguerite. Les deux premières de ses filles moururent jeunes, l'une à l'âge de huit mois, l'autre à treize ans. On lisait sur le tombeau de la première : *Hic dormit Elisabetha, filiola Lutheri.*

La descendance mâle de Luther s'éteignit en 1759. (Ukert, I, p. 92.)

Il y a dans l'église de Kieritzsch (village saxon), un portrait de la femme de Luther, en plâtre, portant l'inscription suivante : *Catarina Lutheri gebohrne von Bohrau,* 1540. Ce portrait avait appartenu à Luther. (Ukert, I, 364.)

Page 179, col. 2, ligne 23. — *Cette période d'atonie...*

Il s'indigne à son tour contre les prédicateurs trop véhéments. « Si N***, écrit-il à Hausmann, ne peut se modérer, je le ferai chasser par le prince.

» Je vous avais déjà prié, dit-il au même prédicateur, de prêcher paisiblement la parole de Dieu, en vous abstenant de personnalités et de tout ce qui peut troubler le peuple sans aucun fruit... Vous parlez trop froidement du sacrement et restez trop longtemps sans communier. » (10 février 1528.)

« Il nous est arrivé de Kœnigsberg un prédicateur qui veut faire je ne sais quelles lois sur les cloches, les cierges, et autres choses semblables... Il n'est pas bon de prêcher trop souvent, j'apprends que chaque dimanche on fait trois sermons à Kœnigsberg. Qu'est-il besoin? deux suffiraient; et pour toute la semaine, ce serait assez de deux ou trois. Lorsqu'on prêche chaque jour, on monte en chaire sans avoir médité son sujet, et l'on dit tout ce qui vient à la bouche; s'il ne vient rien de bon, on dit des platitudes et des injures. — Plaise à Dieu de modérer les langues et les esprits de nos prédicateurs. Ce prédicateur de Kœnigsberg est trop véhément, il a toujours des paroles sombres, tragiques, et des plaintes amères pour les moindres choses. » (16 juillet 1528.)

« Si je voulais devenir riche, je n'aurais qu'à ne plus prêcher, je n'aurais qu'à me faire bateleur; je trouverais plus de gens qui voudraient me voir pour de l'argent, que je n'ai d'auditeurs aujourd'hui. » (Tischr., p. 186.)

Page 179, col. 2, ligne 31. — *Honorons le mariage...*

Le 25 mai 1524, il écrivait déjà à Capiton et Bucer : « J'aime fort ces mariages que vous faites de prêtres, de moines et de nonnes; j'aime cet appel des maris contre l'évêque de Satan, j'aime les choix qu'on a faits pour les paroisses. Que dirai-je, je n'ai rien appris de vous dont je n'aie une joie extrême. Poursuivez seulement et avancez en prospérité... Je dirai plus, on a dans ces dernières années, fait assez de concessions aux faibles. D'ailleurs, puisqu'ils s'endurcissent de jour en jour, il faut agir et parler en toute liberté. Je vais enfin songer moi-même à rejeter le froc, que j'ai gardé jusqu'à pré-

sent pour le soutien des faibles et en dérision du pape. » (25 mai 1524.)

Page 180, col. 1, ligne 20. — *Je n'ai point voulu refuser de donner à mon père l'espoir d'une postérité...*

« L'affaire des paysans a rendu courage aux papistes et fait tort à la cause de l'Évangile ; il nous faut, nous aussi, porter plus haut la tête. C'est dans ce but que pour ne plus attester l'Évangile de paroles seulement, mais par mes actions, je viens d'épouser une nonne. Mes ennemis triomphaient, ils criaient : Io! Io! J'ai voulu leur prouver que je n'étais pas encore disposé à faire retraite, quoique vieux et faible. Et je ferai d'autres choses encore, je l'espère, qui troubleront leur joie et appuieront mes paroles. » (16 août 1525.)

Le docteur Eck publia un recueil intitulé : *Epithalamia festiva in Lutherum, Hessum* (*Urbanum Regium*) *et id genus nuptiatorum.* On y trouve entre autres pièces une hymne de dix-neuf strophes, intitulée : *Hymnus paranymphorum*, et commençant par ces mots : *Io! io! io! io! gaudeamus cum jubilo*, etc.; une *Additio dithyrambica ad epithalamium Mart. Lutheri*, dans le même mètre; un *Epithalamium Mart. Lutheri* en hexamètres, commençant ainsi : *Dic mihi, musa, novum*, etc. Hasemberg fit sur le même sujet une satire intitulée : *Ludus ludentem Luderum ludens.*

Luther y répondit par différentes pièces dont le recueil fut imprimé sous le titre : *La fable du lion et de l'âne.*

Luther était à peine marié, que ses ennemis répandirent le bruit que sa femme venait d'accoucher. Érasme accueillit ce bruit avec empressement et se hâta d'en faire part à ses correspondants; mais il se vit obligé plus tard de le démentir. (Ukert, I, 189-192.)

Page 180, col. 2, ligne 46. — *Tous les jours les dettes nous enveloppent davantage...*

En 1527, il fut obligé de mettre en gage trois gobelets pour cinquante florins et d'en vendre un pour douze florins. Son revenu ordinaire ne s'éleva jamais au-dessus de deux cents florins de Misnie par an. — Les libraires lui avaient offert une somme annuelle de quatre cents florins, mais il ne put se résoudre à les accepter. — Malgré le peu d'aisance dont il jouissait, sa libéralité était extrême. Il donnait aux pauvres les présents de baptême destinés à ses enfants. Un pauvre étudiant lui demandant un jour quelque peu d'argent, il pria sa femme de lui en donner; mais celle-ci répondit qu'il n'y en avait plus dans la maison. Luther prit alors un vase d'argent et le remit à l'étudiant pour qu'il le vendît à un orfèvre. (Ukert, II, p. 7.)

« Je lui aurais volontiers donné de quoi faire sa route, si je n'étais accablé par la multitude des pauvres, qui, outre ceux de notre ville, accourent ici comme en un lieu célèbre. » (Avril 1539.)

« Je t'en supplie, mon cher Justus, par grâce, arrache du trésorier cet argent qu'il est si difficile d'avoir et que le prince a promis à G. Scharf... Tu donneras, s'il le faut, une quittance en mon nom. » (11 mai 1540.)

« Luther se promenant un jour avec le docteur Jonas et quelques autres amis, fit l'aumône à des pauvres qui passaient. Le docteur Jonas l'imita, en disant : « Qui sait si Dieu me le rendra? » Luther lui répondit : « Vous oubliez que Dieu vous l'a donné. » Le mot de Jonas indique fortement l'inutilité des œuvres qui résultait de la doctrine de Luther. (Tischreden, 144, verso.)

« Le docteur Pomer apporta un jour au docteur Luther cent florins dont un seigneur lui faisait présent, mais il ne voulut point les accepter ; il en donna la moitié à Philippe et voulut rendre l'autre au docteur Pomer qui n'en voulut pas. » (Tischreden, p. 59.)

« Je n'ai jamais demandé un liard à mon gracieux seigneur. » (Tischreden, p. 53-60.)

Page 181, col. 1, ligne 25.—*Je ne leur demande rien pour mon travail...*

« Un commerce légitime est béni de Dieu, comme lorsque l'on tire un liard de vingt; mais un gain impie sera maudit. Ainsi l'imprimeur *** a gagné beaucoup sur les livres que je lui ai fait imprimer; avec un liard il en gagnait deux... L'imprimeur Jean Grunenberg me disait consciencieusement : Seigneur docteur, cela rapporte beaucoup trop; je ne puis avoir assez d'exemplaires. C'était un homme craignant Dieu, aussi a-t-il été béni de notre Seigneur. » (Tischreden, p. 62, verso.)

« Tu sais, mon cher Amsdorf, que je ne puis suffire à nos presses, et voilà que tout le monde me demande de cette pâture ; il y a ici, près de six cents imprimeurs. » (11 avril 1525.)

Page 184, col. 1, ligne 15.—*Pourquoi m'irriterai-je contre les papistes? tout ce qu'ils me font est de bonne guerre...*

Ils cherchaient cependant, à ce qu'il semble, à se défaire de lui par le poison.

(Janvier et février 1525.) Luther parle dans deux lettres différentes, de juifs polonais, qui auraient été envoyés à Wittemberg pour l'empoisonner (Judæi qui mihi venenum paravere), moyennant le prix de 2000 ducats. Comme ils ne dénoncèrent personne dans leur interrogatoire, on allait les mettre à la torture, mais Luther ne le souffrit point, et il s'employa même à les faire mettre en liberté, quoiqu'il n'eût aucun doute sur le nom de l'instigateur.

« Ils ont promis de l'or à ceux qui me tueraient, c'est ainsi qu'aujourd'hui combat, règne et triomphe le saint-siége apostolique, le régulateur de la foi, la mère des Églises. » (Cochlæus, p. 25.)

Un Italien de Sienne mangea avec le docteur Martin Luther, causa beaucoup avec lui, et resta à Wittemberg quelques semaines, peut-être pour savoir comment les choses s'y passaient. (Tischreden, p. 416.)

Des tentatives d'un autre genre eurent aussi lieu.

« Mathieu Lang, évêque de Salzbourg, m'a recherché d'une manière si singulière, que sans l'assistance particulière de notre Seigneur, j'eusse été pris. En 1525, il m'envoya par un docteur vingt florins d'or, et les fit donner à ma Catherine, mais je n'en voulus rien prendre. C'est avec l'argent que cet évêque a pris tous les juristes, de sorte qu'ils disent ensuite : *Ah! c'est un seigneur*

qui pense bien. Lui cependant, se tient tranquille et rit en tapinois. Une fois il envoya à un curé qui prêchait l'Évangile, une pièce de Damas, pour qu'il se rétractât, et il dit ensuite : Est-il possible que ces luthériens soient de si grands fripons, qu'ils fassent tout pour de l'argent? » (Tischreden, p. 274, verso.)

Melanchton, qui ne rompit jamais avec les lettrés de la cour pontificale, fut pendant quelque temps soupçonné d'avoir reçu des offres.

Un jour on apporta une lettre de Sadolet à Sturmius, dans laquelle il flattait Melanchton. Luther disait : « Si Philippe voulait s'arranger avec eux, il deviendrait aisément cardinal, et n'en garderait pas moins sa femme et ses enfants.

» Sadolet, qui a été quinze ans au service du pape, est un homme plein d'esprit et de science; il a écrit à maître Philippe Melanchton le plus amicalement du monde, à la manière de ces Italiens, peut-être dans l'espoir de l'attirer à eux, au moyen d'un cardinalat. Il l'a fait sans doute par l'ordre du pape, car ces messieurs sont inquiets; ils ne savent comment s'y prendre. — Le même Sadolet n'a aucune intelligence de l'Écriture, comme on le voit dans son commentaire sur le psaume 51. Les papistes n'y entendent plus rien, ils ne sont plus capables de gouverner une seule église; ils se tiennent fiers et roides dans le gouvernement et crient : Les décisions des Pères ne comportent point de doute. »

Page 184, col. 1, ligne 31. — *Persécution...*

« Aux chrétiens de la Hollande, du Brabant et de la Flandre (à l'occasion du supplice de deux moines augustins, qui avaient été brûlés à Bruxelles).

« ... Oh! que ces deux hommes ont péri misérablement! Mais de quelle gloire ils jouiront auprès du Seigneur! c'est peu de chose d'être outragé et tué par le monde pour ceux qui savent *que leur sang est précieux, et que leur mort est chère à Dieu*, comme disent les psaumes (116, 15). Qu'est-ce que le monde comparé à Dieu?... Quelle joie, quelles délices les anges auront-ils ressenties, en voyant ces deux âmes! Dieu soit loué et béni dans l'éternité, de nous avoir permis, à nous aussi, de voir et entendre de vrais saints, de vrais martyrs, nous qui jusqu'ici avons adoré tant de faux saints! Vos frères d'Allemagne n'ont pas encore été dignes de consommer un si glorieux sacrifice, quoique beaucoup d'entre eux n'aient pas été sans persécutions. C'est pourquoi, chers amis, soyez allègres et joyeux dans le Christ, et tous, rendons-lui grâce des signes et miracles qu'il a commencé d'opérer parmi nous. Il vient de relever notre courage par de nouveaux exemples d'une vie digne de lui. Il est temps que le royaume de Dieu s'établisse, non plus seulement en paroles, mais en actions et en réalité... » (Juillet 1523.)

« La noble dame Argula de Staufen, soutient sur cette terre un grand combat; elle est pleine de l'esprit, de la parole et de la science du Christ. Elle a envahi de ses écrits l'académie d'Ingolstadt, parce qu'on y avait forcé un jeune homme, nommé Arsacius, à une honteuse révocation. Son mari, qui est lui-même un tyran, et qui a maintenant perdu une charge à cause d'elle, hésite sur ce qu'il doit faire. Elle, elle est au milieu de tous ces périls avec une foi forte, mais, ainsi qu'elle me l'écrit elle-même, non pas sans que son cœur s'effraye. Elle est l'instrument précieux du Christ; je te la recommande, afin que le Christ confonde par ce *vase infirme* les puissants et ceux qui se glorifient dans leur sagesse. » (1524.)

A Spalatin. « Je t'envoie les lettres de notre chère Argula, afin que tu voies ce que cette femme pieuse endure de travaux et de souffrances. » (11 novembre 1528.)

La traduction de la Bible par Luther, donna à tous envie de disputer; on vit jusqu'à des femmes provoquer les théologiens, et déclarer que tous les docteurs n'étaient que des ignorants. Il y en eut qui voulurent monter en chaire, et enseigner dans les églises. Luther n'avait-il pas déclaré que par le baptême tous devenaient prêtres, évêques, papes, etc.? (Cochlæus, p. 51.)

Page 184, col. 1, ligne 34. — *On nous laisse périr de faim...*

Un jour qu'il était question, à la table de Luther, du peu de générosité que l'on montrait à l'égard des prédicateurs, il dit : « Le monde n'est pas digne de leur rien donner de bon cœur; il veut avoir des gueux et des criards impudents, tels que le frère Mathieu. Ce frère, à force de mendier, avait obtenu de l'électeur la promesse qu'on lui achèterait une fourrure. Comme le trésorier du prince n'en faisait rien, le prédicateur dit en plein sermon, devant l'électeur: « Où est donc ma fourrure? » L'ordre fut renouvelé au trésorier, mais celui-ci différant encore de l'exécuter, le prédicateur parla de nouveau de sa fourrure, dans un autre sermon où l'électeur était présent. « Je n'ai pas encore vu ma fourrure, » dit-il, et c'est ainsi qu'il obtint à la fin ce qu'il désirait. » (Tischreden, p. 189, verso.)

Du reste, Luther se plaint lui-même du misérable état dans lequel se trouvent les ministres : « On refuse de les payer, dit-il, et ceux qui jadis prodiguaient des milliers de florins à chacun des fourbes sans nombre qui les abusaient, ne veulent pas aujourd'hui en donner cent pour un prêtre. » (1er mars 1531.)

« On a commencé à établir ici (à Wittemberg), un consistoire pour les causes matrimoniales, et pour forcer les paysans à observer quelque discipline et à payer les rentes aux pasteurs, chose qu'il faudra peut-être faire aussi à l'égard de quelques-uns de la noblesse et de la magistrature. » (12 janvier 1541.)

Page 184, col. 1, ligne 46. — *Apparitions...*

« Joachim m'écrit qu'il est né à Bamberg un enfant à tête de lion, qui est mort promptement : qu'il a aussi apparu des croix au-dessus de la ville, mais que le bruit qui s'en répandait a été étouffé par les prêtres. » (22 janvier 1525.)

1525. « Les princes meurent en grand nombre cette année; c'est là peut-être ce qu'annonçaient tant de signes. » (6 septembre 1525.)

Page 185, col. 1, ligne 3. — *Les Turcs*...

Luther crut voir d'abord dans les Turcs un secours que Dieu lui envoyait. « Ce sont, dit-il, les ministres de la colère divine, 1526. (*Prœliari adversus Turcas, est repugnare Deo, visitanti iniquitates nostras per illos.* » — Il ne voulait point que les protestants s'armassent contre eux pour défendre les papistes, «car ceux-ci ne valent pas mieux que les Turcs. »

Il dit dans la préface qu'il mit à un livre du docteur Jonas, que les Turcs égalent les papistes, ou les surpassent plutôt, dans les choses que ceux-ci regardent comme essentielles au salut, telles que les aumônes, les jeûnes, les macérations, les pèlerinages, la vie monastique, les cérémonies et les autres œuvres extérieures, et que c'est pour cette raison que les papistes ne parlent pas du culte des mahométans. Il prend occasion de ceci pour élever au-dessus de ces pratiques mahométanes ou « romanistes, la religion pure du cœur et de l'esprit, enseignée par l'Évangile. »

Ailleurs, il fait un parallèle entre le pape et le Turc, et conclut ainsi : « S'il faut combattre le Turc, il faut aussi combattre le pape. » — Cependant quand il vit les Turcs menacer sérieusement l'indépendance de l'Allemagne, il exprima plusieurs fois le désir qu'on entretînt une armée permanente sur les frontières de la Turquie, et répéta souvent que tout ce qui portait le nom de chrétien devait implorer Dieu pour le succès des armes de l'Empereur contre les infidèles.

Luther exhorta l'électeur, dans une lettre du 29 mai 1538, à prendre part à la guerre qui se préparait contre les Turcs. Il l'engagea à oublier les querelles intestines de l'Allemagne, pour tourner ses armes contre l'ennemi commun.

Un homme digne de foi, qui avait été en ambassade chez les Turcs, dit un jour à Luther que le sultan lui avait demandé quel homme était Luther, et de quel âge, et qu'ayant appris qu'il avait environ quarante-huit ans, il disait : Je voudrais qu'il ne fût pas si âgé ; il a en moi un gracieux seigneur, dites-le lui bien. « Que Dieu me préserve de ce gracieux seigneur, » s'écria Luther, en faisant le signe de la croix. (Tischreden, p. 432, verso.)

Page 185, col. 2, ligne 20. — *Le landgrave.. se croyant menacé, leva une armée*...

Luther, dans une lettre au chancelier Brück, dit, en parlant des préparatifs de guerre du landgrave : « Une pareille agression de la part des nôtres, serait la plus grande honte pour l'Évangile. Ce ne serait point une révolte de paysans, mais une révolte de princes, qui préparerait à l'Allemagne les maux les plus terribles. Satan ne désire rien autant. » (Mai 1528.) Il écrivit plusieurs lettres dans le même sens à l'électeur. — Cependant il est quelquefois tenté de lâcher lui-même la bride au landgrave. Ayant lu une lettre de Melanchton, qui était au *Colloque*, il dit : « Ce que Philippe écrit, cela a des pieds et des mains, de l'autorité et de la gravité. Il dit des choses importantes en peu de mots; je conclus de sa lettre que nous avons la guerre...... Le lâche de Mayence fait tout le mal. Ils devraient nous donner une prompte réponse. Si j'étais le landgrave, je tomberais dessus, je périrais ou je les exterminerais, puisque dans une affaire si juste, ils ne veulent pas nous donner la paix. » (Tischreden, p. 151.)

Page 185, col. 2, ligne 22. — *Le duc George*...

Ce prince se montra de bonne heure opposé à la Réforme. Dès l'année 1525 (22 décembre), Luther avait écrit au duc pour le prier instamment de renoncer à ses persécutions contre la nouvelle doctrine. « ... Je me jette à vos pieds pour vous supplier de cesser enfin vos entreprises impies. Non que je craigne le préjudice qui en pourrait résulter pour moi, car je n'ai plus qu'à perdre ce misérable corps de chair que dans tous les cas la terre va bientôt recevoir. Si je recherchais mon avantage, je ne devrais rien tant désirer que la persécution. On a vu comme elle m'a servi jusqu'ici au delà de toute attente. Si je prenais plaisir à rendre votre Grâce malheureuse, je l'exciterais de toutes mes forces à continuer ses violences; mais c'est mon devoir de songer au salut de votre Grâce et de la supplier à genoux de cesser ses criminelles offenses envers Dieu et sa parole... »

Page 185, col. 2, ligne 27. — *Le docteur Pack*...

« Mon cher Amsdorf, voici Otton Pack, pauvre exilé que j'offre à ta miséricorde; il sera plus en sûreté à Magdebourg que chez moi ; je craindrais que le duc George ne me forçât de le remettre entre ses mains. » (29 juillet 1529.)

Page 186, col. 1, ligne 9. — *Le grand maître de l'ordre Teutonique avait sécularisé la Prusse*...

« Lorsque je parlai la première fois au prince Albert, comme il me consultait sur la règle de son ordre, je lui conseillai de mépriser cette règle stupide et confuse, de prendre femme et de réduire la Prusse à une forme politique, en principauté ou en duché. Philippe partageait cette opinion, et donnait le même conseil... Cela pourrait s'exécuter aisément, si le peuple de Prusse et les grands unissaient leurs prières pour qu'il osât l'entreprendre ; il aurait ainsi un motif nécessaire et puissant de faire ce qu'il désire... C'est à toi avec Speratus, Amandus et les autres ministres, d'y amener le peuple, de l'enflammer, de l'animer pour qu'il invoque la main de Dieu, afin qu'au lieu de cette abominable principauté hermaphrodite, qui n'est ni laïque ni ecclésiastique, il désire et réclame une principauté véritable.—Je voudrais persuader la même chose à l'évêque *** ; lui aussi, il céderait à nos raisons, si le peuple le pressait de ses prières. » (4 juillet 1524.)

Il y avait six mois alors que cet évêque prêchait ouvertement la réforme. « Ainsi, écrivait Luther en avril 1525, pendant le fort de la guerre des paysans, l'Évangile court à pleine course et à pleines voiles en Prusse, où il n'était pas appelé, tandis que dans la haute et basse Allemagne, où il est venu et entré de

lui-même, on le blasphème avec fureur. » (T. II, p. 649.)

Page 186, col. 2, ligne 4. — *Le duc George...*

« Prie avec moi le Dieu de miséricorde, pour qu'il convertisse le duc George à son Évangile, ou que, s'il n'en est pas digne, il soit tiré de ce monde. » (27 mars 1526.)

Luther écrivit à l'électeur, au sujet de ses querelles avec le duc George (31 décembre 1528) : « ... Je prie votre Grâce électorale de m'abandonner entièrement à la décision des juges, au cas où le duc George le demanderait, car il est de mon devoir d'exposer ma tête plutôt que de faire éprouver le moindre préjudice à votre Grâce. Jésus-Christ, je l'espère, me donnera les forces nécessaires pour résister tout seul à Satan. »

Page 186, col. 2, ligne 21. — *Où s'arrêtera la superbe de ce Moab...*

Le duc George était, après tout, un persécuteur assez débonnaire. Ayant chassé de Leipsick quatre-vingts luthériens, il leur accorda la permission de garder leurs maisons, d'y laisser leurs femmes et leurs enfants, et même d'y venir trois fois par an au temps des foires. — Dans une autre circonstance, Luther ayant conseillé aux protestants de Leipsick de résister aux ordres de leur duc, celui-ci se contenta de prier l'électeur de Saxe d'interdire à Luther toute communication avec ses sujets. (Cochlæus, p. 230.)

Page 186, col. 2, ligne 29. — *Diète à Spire...*

Quelque temps après cette diète, Luther écrivit la consultation suivante : « D'abord il serait bon que notre parti, à l'exclusion des zwingliens, parlât pour lui seul.

» En second lieu, qu'on écrivît à l'Empereur, et que les bienfaits du prince (l'électeur de Saxe), envers l'Église et l'État, fussent amplifiés, célébrés, etc. Il faudrait rappeler : 1° Qu'il a fait enseigner, de la manière la plus pure, le Christ et sa foi, comme on ne l'a jamais enseigné depuis mille ans; qu'il a aboli une foule d'abus et de monstruosités nuisibles à l'Église et à l'État, comme les marchés de messes, les abus des indulgences, les violences de l'excommunication, et tant d'autres choses qui leur ont paru à eux-mêmes intolérables, et dont la noblesse a exigé l'abolition à Worms.

» 2° Qu'il a résisté aux séditieux, à ceux qui violaient les images et les églises.

» 3° Que la dignité impériale a été par lui honorée, glorifiée, réformée, plus qu'on ne l'avait fait en plusieurs siècles.

» 4° Que nous avons fait et supporté les plus grandes choses contre les partisans de Münzer, pour sauver la majesté et la paix publique.

» 5° Que c'est nous, et non d'autres, qui avons réprimé les sacramentaires; que sans nous les papistes eussent été écrasés.

» 6° Que nous avons de même réprimé les anabaptistes.

» 7° Qu'en outre, nous avons étouffé les mauvais germes que de méchantes gens avaient répandus en divers endroits sur la sainte Trinité, sur la foi du Christ, etc. Je parle d'Érasme, d'Egranus et de leurs pareils. » (Mai 1529.)

Page 186, col. 2, ligne 34. — *Le parti de la Réforme éclata...*

Luther essaya encore de retenir les siens; le 22 mai 1529, il écrivit à l'électeur pour le dissuader d'entrer dans aucune ligue contre l'Empereur, et l'exhorter à s'en remettre à la protection divine. Dans une lettre à Agricola, il approuva la conduite prudente de l'électeur à l'égard de l'Empereur : « Notre prince a bien fait de reconnaître un seigneur dans une ville étrangère, et de n'avoir point cherché à être le maître, comme il aurait pu le faire. Christ a dit : *Si vous êtes persécuté dans une ville, fuyez dans une autre;* et encore : *Sortez de cette maison.* Ainsi je pense que notre prince, comme un membre qui ne peut se séparer du corps, ne devait point rompre avec César. Mais par son silence il a comme fui dans une autre ville, il est sorti de cette maison. » (30 juin 1530.)

Page 186, col. 2, ligne 44. — *Le landgrave essaya de réconcilier Luther et les sacramentaires...*

Au landgrave de Hesse. « Grâce et paix en Jésus-Christ. Sérénissime seigneur! j'ai reçu la lettre par laquelle votre Altesse veut bien m'engager à me rendre à Marbourg, pour conférer avec Œcolampade et les siens, au sujet de nos opinions sur le saint sacrement. Je ne saurais cacher à votre Altesse que je mets peu d'espoir dans une pareille conférence, et que je doute qu'on en voie sortir la paix et l'union. Néanmoins il faut rendre grâce à votre Altesse de la sollicitude qu'elle montre en cette affaire, et je suis disposé, pour ma part, à me rendre au lieu désigné, bien que je regarde cette démarche comme inutile. Je ne veux pas laisser non plus à nos adversaires la gloire de pouvoir dire qu'ils aiment plus que nous la paix et la concorde. Mais je vous prie humblement, gracieux prince et seigneur, de vouloir bien, avant que nous nous réunissions, vous informer s'ils sont disposés à céder quelque point de leurs doctrines; autrement je craindrais fort que le mal ne fît qu'empirer par cette conférence, et que le résultat ne fût précisément le contraire de ce que votre Altesse recherche si loyalement et si sérieusement. A quoi servirait-il de se réunir et de discuter, si les deux parties arrivaient avec la résolution de ne céder en quoi que ce fût?... » (23 juin 1529.)

Dans une consultation qui nous reste sur le même sujet, et que l'on attribue généralement à Luther, il exprime le désir que quelques papistes, « hommes graves et instruits, » assistent à la conférence comme témoins.

A sa femme. « Grâce et paix en Jésus-Christ. Cher seigneur Catherine! Apprenez que notre conférence amicale de Marbourg est finie, et que nous sommes d'accord en tout point, si ce n'est que nos adversaires persistent à ne voir que du pain dans l'Eucharistie, et à n'admettre

qu'une présence spirituelle de Jésus-Christ. Aujourd'hui le landgrave nous parlera encore une fois, pour tâcher de nous unir ou de nous porter du moins à nous reconnaître pour frères et membres du même corps. Il y travaille avec ardeur. Nous leur accordons la paix et la charité, mais nous ne voulons pas de ce nom de frères. Demain ou après-demain, je pense, nous partirons pour nous rendre au Voigtland, où l'électeur nous a appelés.

» Dis à Pomer que les meilleurs arguments de Zwingli ont été : *Que le corps ne peut exister sans espace, et que, par conséquent, le corps du Christ n'est pas dans le pain;* et le meilleur d'Œcolampade : *Que le saint sacrement est un signe du corps du Christ.* Dieu les a vraiment aveuglés; ils n'ont su que nous répondre. — Adieu. Le messager me presse. Priez pour nous. Nous sommes bien portants et vivons comme les princes. Embrasse pour moi Leinette (Madeleine) et le petit Jean. Le jour de saint François. Votre dévoué serviteur, Martin Luther. » (4 octobre 1529.)

Luther écrivit au landgrave de Hesse dans une autre lettre (20 mai 1530), au sujet de ses tentatives de conciliation : « ... J'ai supporté de si grands dangers et de si longs tourments pour ma doctrine, que certes j'ai lieu de désirer de n'avoir pas travaillé en vain. Ce n'est donc point par haine ou par orgueil que je leur résiste; il y a bien longtemps que j'aurais adopté leur doctrine, Dieu, mon Seigneur, le sait, s'ils avaient pu m'en montrer la vérité; mais les raisons qu'ils donnent sont trop faibles pour que j'y puisse engager ma conscience... »

Page 187, col. 2, ligne 21. — *L'électeur amena...*

Il partit de Torgaw le 3 avril, et arriva à Augsbourg le 2 mai. Sa suite se composait de cent soixante chevaux. Les théologiens qu'il avait avec lui furent Luther, Melanchton, Jonas, Agricola, Spalatin et Osiander. Luther, excommunié et mis au ban de l'Empire, resta à Cobourg. (Ukert, t. I, p. 232.)

Page 187, col. 2, ligne 22. — *L'électeur amena Luther le plus près possible d'Augsbourg.*

« Je suis sur les confins de la Saxe, à moitié chemin entre Wittemberg et Augsbourg. Il y aurait eu trop de danger pour moi dans cette dernière ville. » (Juin 1530.)

Page 188, col. 1, ligne 25. — *Les nobles seigneurs qui forment nos comices...*

« Ma résidence est maintenant au milieu des nuages, dans l'empire des oiseaux. Sans parler de la foule des autres oiseaux, dont les chants confus feraient taire une tempête, il y a près d'ici un certain bois tout peuplé, de la première à la dernière branche, de corbeaux et de corneilles. Du matin au soir, et quelquefois pendant toute la nuit, il y a là une crierie si infatigable, si incessante, que je doute qu'en aucun lieu du monde tant d'oiseaux se soient jamais réunis. Pas un qui se repose un instant; bon gré mal gré, il faut les entendre, vieux et jeunes, mères et filles, glorifier à qui mieux mieux, par leur croassements, le nom de corbeaux. Peut-être, par ces chants si harmonieux, veulent-ils faire descendre doucement le sommeil sur mes paupières; avec la grâce de Dieu, j'en ferai cette nuit l'expérience. C'est une noble race d'oiseaux, et, comme tu le sais, fort utiles au monde. Il me semble, en les voyant, que j'ai sous les yeux toute l'armée des sophistes et des Cochléistes, réunis de toutes les parties du monde, afin que j'apprécie mieux leur sagesse et leur doux langage, et que je voie à mon aise ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent pour le monde de l'esprit et pour le monde de la chair. Jusqu'à ce jour, personne n'a entendu Philomèle, et cependant le coucou, qui annonce et accompagne son chant, s'enorgueillit magnifiquement dans la gloire de sa voix. De la résidence des corbeaux. (22 avril 1530.)

Page 188, col. 1, ligne 52. — *Luther le tançait rudement...*

Quelquefois cependant il compatit à ses douleurs. « Vous avez confessé Christ, offert la paix, obéi à César, souffert les injures, épuisé les blasphèmes. Vous n'avez point rendu le mal pour le mal; enfin vous avez dignement travaillé à la sainte œuvre de Dieu, comme il convient à des saints; réjouissez-vous donc dans le Seigneur. Assez longtemps vous avez été contristés par le monde. Regardez et levez la tête, votre rédemption approche. Je vous canoniserai comme de fidèles membres de Christ; que faut-il de plus à votre gloire? » (15 septembre 1530.)

Page 189, col. 2, ligne 13. — *J'aurais voulu être la victime sacrifiée par ce dernier concile, comme Jean Huss...*

« Plaise à Dieu que nous soyons dignes d'être brûlés ou égorgés par lui (par le pape.) Cependant si nous ne méritons pas de rendre témoignage par notre sang, implorons du moins Dieu pour qu'il nous accorde cette grâce de témoigner par notre vie et nos paroles que Jésus-Christ est seul notre Seigneur, et que nous l'adorerons dans tous les siècles des siècles. Amen. » (T. II des œuvres latines, p. 270.)

Page 189, col. 2, ligne 17. — *La profession de foi des protestants...*

« A la diète d'Augsbourg, le duc Guillaume de Bavière, qui était fort opposé à la doctrine évangélique, ayant dit au docteur Eck : « Peut-on renverser cette opinion par l'Écriture sainte? » « Non, dit-il, mais par les Pères. » L'évêque de Mayence se mit à dire « Voyez! nos théologiens nous défendent joliment! Les luthériens montrent leur opinion dans l'Écriture, et nous la nôtre hors de l'Écriture. » Le même évêque disait alors : « Les luthériens ont un article auquel on ne peut contredire, quand même tous les autres ne vaudraient rien; c'est celui du mariage. » (Tischreden, p. 99.)

Page 189, col. 2, ligne 34. — *L'archevêque de Mayence est très-porté pour la paix...*

Luther, pour l'exhorter à montrer des sentiments pacifiques, lui avait écrit une lettre qui se terminait ainsi :

« Je ne puis cesser de penser à la pauvre Allemagne, si malheureuse, si abandonnée, si méprisée, vendue à tant de traîtres en même temps. C'est ma chère patrie; je désirerais tant la voir heureuse! » (6 juillet 1530, de Cobourg.)

Page 190, col. 1, ligne 3. — *Si l'Empereur veut faire un édit, qu'il le fasse; après Worms aussi il en fit un...*

Luther a conscience de sa force. « Si j'étais tué par les papistes, ma mort protégerait nos descendants, et ces bêtes féroces en seraient peut-être plus cruellement punies que je ne voudrais moi-même. Car, il y a quelqu'un qui dira un jour : *Où est ton frère Abel?* Et celui-là les marquera au front, et ils erreront fugitifs par toute la terre... Notre race est maintenant sous la protection du Seigneur, puisqu'il est écrit : Je ferai miséricorde jusqu'à la millième génération à ceux qui m'ont aimé. Et moi je crois à ces paroles. » (30 juin 1530.)

« Si j'étais tué dans une émeute papiste, j'emmènerais à ma suite un grand nombre d'évêques, de prêtres, de moines; si bien que tous diraient : « Le docteur Martin Luther est conduit au sépulcre avec une grande procession; certes, c'est un grand docteur, au-dessus de tous évêques, prêtres, moines; aussi faut-il qu'à son enterrement, ils aillent avec lui, étendus sur le dos. » C'est ainsi que nous ferions ensemble notre dernier voyage. » (1531. Cochlæus, p. 211. Extrait du livre de Luther, intitulé : *Avis aux Allemands.*)

Les catholiques, lui disait-on, vous reprochent plusieurs fausses interprétations dans votre traduction de l'Écriture. Il répondit : « Ils ont encore de trop longues oreilles, et leur *hihan! hihan!* est trop faible pour juger une traduction du latin en allemand... Dis-leur que le docteur Martin Luther veut qu'il en soit ainsi, et qu'un papiste et un âne c'est la même chose.

« *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* »

(Passage cité par Cochlæus, 201, verso.)

Page 190, col. 1, ligne 11. — *Qu'ils nous rendent Léonard Keiser...*

« Non-seulement le titre de roi, mais celui de César lui est bien mérité, puisqu'il a vaincu celui dont le pouvoir ne trouve point d'égal sur la terre. Ce n'est pas seulement un prêtre, c'est un souverain pontife et un véritable pape, celui qui a offert ainsi son corps en sacrifice à Dieu. Avec juste raison l'appelait-on Léonhard, c'est-à-dire force du lion; c'était un lion fort et intrépide. » (22 octobre 1527.)

A Hausmann. « Je pense que tu auras vu l'histoire de Gaspard Tauber, le nouveau martyr de Vienne, qui a été décapité et brûlé dans cette ville pour la parole de Dieu. Il en est arrivé autant à un libraire de Bude, en Hongrie, qu'on a brûlé au milieu de ses livres. » (12 novembre 1524.)

Il y avait à Vienne des partisans de la nouvelle doctrine. « Lorsque après la diète d'Augsbourg le cardinal Campeggio entra dans la ville avec le roi Ferdinand, on habilla un petit homme de bois en cardinal, on lui attacha au cou des indulgences et le sceau du pape, et on le mit sur un chien qui avait à la queue une vessie de porc pleine de pois. On fit courir ce chien à travers toutes les rues. » (Tischreden, p. 251.)

Page 190, col. 1, ligne 12. — *Qu'ils nous rendent Keiser et tant d'autres qu'ils ont fait injustement mourir...*

Si l'on en croyait Cochlæus, Luther se serait montré persécuteur à son tour. En 1532, un luthérien s'étant éloigné de ses opinions, Luther le fit enlever et conduire à Wittemberg, où il fut emprisonné; un procès fut commencé. Comme on ne trouva pas de charges suffisantes, il fallut le relâcher. Mais il fut toujours depuis sourdement persécuté par les luthériens. (Cochlæus, p. 218.)

Page 190, col. 1, ligne 45. — *On se prépare à combattre...*

Cependant on craignait tant de part et d'autre l'issue de la lutte, que, contre toute probabilité, la paix se maintint. « J'admire ce miracle de Dieu, que tant de menaces soient allées en fumée. Tout le monde en effet croyait qu'au printemps éclaterait en Allemagne une guerre atroce. » (Juin 1531.)

La crainte d'un nouveau soulèvement des paysans contribuait à entretenir les intentions pacifiques des princes. « Les paysans, écrit Luther, recommencent à s'assembler. Une soixantaine d'entre eux ont cherché à surprendre la nuit le château de Hohenstein. Tu vois que malgré la présence de l'Empereur, il faut prendre des précautions contre cette révolte; que serait-ce si les papistes commençaient la guerre? » (19 juillet 1530.)

Page 190, col. 1, ligne 47. — *Luther fut accusé d'avoir poussé les protestants à prendre cette attitude hostile..*

Bien loin de là, il avait, dès 1529, dissuadé l'électeur d'entrer dans aucune ligue dirigée contre l'Empereur... « Nous ne saurions approuver une pareille alliance; s'il en résultait quelque malheur, peut-être même la guerre ouverte, tout retomberait sur notre conscience, et nous aimerions mieux être dix fois morts que d'avoir à nous reprocher du sang versé pour l'Évangile. Nous sommes ceux qui devons souffrir, comme dit le prophète, ceux qui ne doivent pas se venger eux-mêmes, mais tout remettre entre les mains de Dieu... Je supplie donc humblement votre Grâce électorale de ne pas se laisser abattre par ce danger. Nous allons élever nos prières à Dieu; mais nos mains doivent rester pures de sang et de crime. S'il arrivait (contre mon opinion) que l'Empereur allât jusqu'à me réclamer moi ou mes amis, nous irions, sous la protection de Dieu, comparaître devant lui, plutôt que de causer préjudice à votre Grâce électorale, comme je l'ai plusieurs fois déclaré à votre auguste frère, feu l'électeur Frédéric.... (18 novembre 1529.)

Page 190, col. 1, ligne 51. — *Résistance à l'Empereur...*

Dans le livre des *Propos de table* (p. 397, verso et

suiv.) Luther parle plus explicitement : « Ce n'est point pour la religion que l'on combattra. L'Empereur a pris les évêchés d'Utrecht et de Liége ; il a offert au duc de Brunswick de lui laisser prendre Hildesheim. Il est affamé et altéré des biens ecclésiastiques; il les dévore. Nos princes ne le souffriront pas ; ils voudront manger avec lui. Alors on en viendra à se prendre aux bonnets. » (1530.)

« J'ai souvent été interrogé par mon gracieux seigneur, sur la question de savoir ce que je ferais si un voleur de grand chemin, un meurtrier, venait m'attaquer. Je résisterais, dans l'intérêt du prince dont je suis sujet et serviteur; je puis tuer le voleur, mettre le couteau sur lui, et même ensuite recevoir les sacrements. Mais si c'est pour la parole de Dieu, et comme prédicateur, que l'on m'attaque, je dois souffrir et recommander la vengeance à Dieu. Aussi je ne prends point de couteau en chaire, mais sur la route. Les anabaptistes sont des coquins désespérés, ils ne portent aucune arme et se vantent d'une grande patience. »

(1536.) « Comme je parlais pour la paix, le landgrave de Hesse me disait : Seigneur docteur, vous conseillez très-bien; mais quoi? Si nous ne suivons pas vos conseils? »

(1539.) Luther répond sur la question du droit de résistance « que, selon le droit public, le droit naturel et la raison, la résistance à l'autorité injuste est permise. Il n'y a de difficulté que dans le domaine de la théologie.

» La question n'eût pas été difficile à résoudre au temps des apôtres, car toutes les autorités étaient alors païennes et non chrétiennes. Mais maintenant que tous les princes sont chrétiens ou prétendent l'être, il est difficile de conclure, car un prince et un chrétien sont les plus proches parents. — Qu'un chrétien puisse se défendre contre l'autorité, il y a là matière à de grandes réflexions. — ... Au fond, c'est au pape que j'arrache l'épée, et non à l'Empereur.

Il résume ainsi lui-même les arguments qu'il eût pu adresser aux Allemands, s'il eût fait une exhortation à la résistance :

« 1. L'Empereur n'a ni droit ni puissance pour ordonner cela ; c'est chose certaine; s'il l'ordonne, on ne doit point lui obéir. 2. Ce n'est pas moi qui excite le trouble, je l'empêche et je m'y oppose. Qu'ils voient s'ils n'en sont pas les auteurs, lorsqu'ils ordonnent ce qui est contre Dieu. 3. Ne badinez pas tant. Si vous faites boire le fou (narren Luprian), prenez garde qu'il ne vous crache au visage. Il est, d'ailleurs, assez altéré, et ne demande pas mieux que de boire son soûl. 4. Eh bien! vous voulez combattre ; courbez vos têtes pour recevoir la bénédiction. Ayez bon succès! Dieu vous donne joyeuse victoire! Moi, docteur Marthin Luther, votre apôtre, je vous ai parlé, je vous ai avertis, comme c'était mon devoir ! »

Il dit encore ailleurs : « Vous méprisez ma doctrine. Vous voulez prendre le Luther dans ses paroles, comme faisaient les Pharisiens au Christ. Mais si je voulais (je ne le veux point), j'aurais une glose pour vous embarrasser ; je dirais que cette résistance n'est point contre l'Empereur, mais contre Dieu. D'un autre côté : qu'un politique, un citoyen, un sujet, n'est pas un chrétien, que ce n'a pas été la pensée de Christ de détruire les droits, la police et le gouvernement du monde. Rends à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. N'obéis point dans ce qui est contre Dieu et sa parole.

» Je condamne la révolte au péril de mon corps, de ma vie, de mon honneur et de mes biens. Je voudrais bien vous arrêter et vous retenir. Si vous commencez, je me tairai et périrai avec vous. Vous irez en enfer au nom de tous les diables, et moi au ciel au nom du Christ. Ils veulent abuser de notre doctrine, mais ils verront du moins qu'elle n'est point erronée en soi.

» ... Tuer un tyran n'est pas chose permise à l'homme qui n'est dans aucune fonction publique, car le cinquième commandement dit : Tu ne dois pas tuer. Mais si je surprends un homme près de ma femme ou de ma fille, quoiqu'il ne soit point un tyran, je pourrai fort bien le tuer. *Item*, s'il prend par force à celui-ci sa femme, à l'autre sa fille, au troisième ses terres et ses biens, que les bourgeois et sujets s'assemblent, ne sachant plus comment supporter sa violence et sa tyrannie, ils pourront le tuer, comme tout autre meurtrier ou voleur de grand chemin. » (Tischr., p. 397, verso, sqq.)

« Le bon et vraiment noble seigneur Gaspard de Kokritz m'a demandé, mon cher Jean, que je t'écrivisse mon jugement sur le cas où César voudrait faire la guerre à nos princes, au sujet de l'Évangile. Serait-il alors permis aux nôtres de résister et de se défendre? J'avais déjà écrit mon opinion sur ce sujet, du vivant du duc Jean. Aujourd'hui il est un peu tard pour me demander mon avis, puisqu'il a été décidé parmi les princes qu'ils peuvent et veulent résister et se défendre, et qu'on ne s'en tiendra pas à mon dire... Ne fortifie pas le bras des impies contre nos princes ; laisse le champ libre à la colère et au jugement de Dieu ; ils l'ont cherché jusqu'à ce jour avec fureur, avec rire et avec joie. Cependant intimide les nôtres par cet exemple, que les Machabées ne suivirent pas ceux qui voulaient se défendre contre Antiochus, mais que dans la simplicité de leur cœur ils se laissèrent plutôt tuer. » (8 février 1539.)

Dans son livre *De seculari potestate*, dédié au duc de Saxe, il dit : « En Misnie, en Bavière et en d'autres lieux, les tyrans ont promulgué un édit pour qu'on ait à livrer partout aux magistrats les Nouveaux Testaments. Si les sujets obéissent à l'édit, ce n'est pas un livre qu'ils remettent au péril de leur salut, c'est Christ lui-même qu'ils livrent aux mains d'Hérode. Cependant, si on veut les enlever par la violence, il faut le souffrir; on ne doit point résister à la témérité. — Les princes sont du monde, et le monde est ennemi de Dieu. »

« On ne doit pas obéir à César s'il veut faire la guerre à notre parti. Le Turc n'attaque pas son Alcoran, l'Empereur ne doit pas davantage attaquer son Évangile. » (Cochlæus, p. 210.)

Page 190, col. 1, ligne 51. — *Voici mon avis...*

L'électeur avait demandé à Luther s'il serait permis de résister à l'Empereur les armes à la main. Luther répondit négativement, en ajoutant seulement : « Si

cependant l'Empereur, non content d'être le maître des États des princes, allait jusqu'à exiger d'eux de persécuter, de mettre à mort, ou de chasser leurs sujets pour la cause de l'Évangile, les princes convaincus que ce serait agir contre la volonté de Dieu, devront lui refuser l'obéissance; autrement ils violeraient leur foi et se rendraient complices du crime. Il suffit qu'ils laissent faire l'Empereur, qui aura à en rendre compte, et qu'ils ne défendent pas leurs sujets contre lui. » Plus loin il dit, en parlant de la guerre civile : « Quel carnage et quelles lamentations couvriraient alors la terre allemande! Un prince devrait mieux aimer perdre trois fois ses États, ou mourir trois fois, que d'être la cause de si horribles bouleversements, ou seulement d'y consentir. Quelle conscience pourrait le supporter! Le diable verrait cela avec plaisir; Dieu veuille nous en préserver à jamais! » (6 mars 1530.)

Page 191, col. 1, ligne 28. — *Que l'on m'accuse ou non d'être trop violent...*

L'électeur avait réprimandé Luther au sujet de deux écrits (*Avertissement à ses chers Allemands*, et *Gloses sur le prétendu édit impérial*) qu'il trouvait trop violents. Luther lui répondit (16 avril 1531) qu'il n'avait fait que repousser les attaques plus violentes encore de ses ennemis, et qu'il serait injuste de lui imposer silence lorsqu'on laissait tout dire à ses adversaires... « Il m'a été impossible de me taire plus longtemps dans cette affaire qui me concerne plus que tout autre. Si je gardais le silence devant une telle condamnation publique de ma doctrine, ne serait-ce pas l'abandonner, la renier? Plutôt que de le souffrir, je braverais la colère de tous les diables, celle du monde entier, sans parler de celle des conseillers impériaux. — On dit que mes deux écrits sont tranchants et bien affilés; l'on a raison : je ne les ai pas non plus faits pour être doux; le seul regret que j'aie c'est qu'ils ne soient pas plus tranchants encore. Si l'on considère la violence de mes adversaires, l'on sera forcé d'avouer que j'ai été trop bénin... Tout le monde crie contre nous; l'on vocifère les calomnies les plus odieuses; et moi, pauvre homme, j'élève la voix à mon tour, et voilà que personne n'aura crié que Luther... En somme, tout ce que nous disons et faisons est injuste, quand même nous ressusciterions les morts; tout ce qu'ils font, eux, est juste, quand même ils noieraient l'Allemagne dans les larmes et dans le sang. »

Page 191, col. 1, ligne 35. — *Eh bien! puisqu'ils sont incorrigibles... je romps avec eux...*

« Toujours jusqu'à présent (1534), particulièrement à la diète d'Augsbourg, nous avons humblement offert au pape et aux évêques de recevoir d'eux la consécration et l'autorité spirituelle, et de les aider à conserver ce droit; ils nous ont toujours repoussés. Et s'il arrive un jour, pour la consécration sacerdotale, ce qui est arrivé pour les indulgences, à qui sera la faute. J'ai offert aussi de me taire sur les indulgences si l'on voulait se taire sur ce que j'avais écrit; ils n'ont pas voulu, et aujourd'hui il n'y a plus assez de mépris par tout le monde pour les indulgences; indulgences, lettres papales, sceaux brisés gisent à terre. Ainsi disparaîtra le pouvoir de consacrer et le chrême et les tonsures, de sorte qu'on ne reconnaîtra plus où est l'évêque, où est le prêtre. » (Cochlæus, p. 245. Extrait du *De angulari missâ*, Luth., op. lat., VII, p. 220.)

Page 191, col. 2, ligne 18. — *Anabaptistes.*

Il y avait déjà longtemps qu'ils remuaient en Allemagne. « Nous avons ici une nouvelle espèce de prophètes, venus d'Anvers, qui prétendent que l'Esprit saint n'est autre chose que le génie et la raison naturelle. (27 mars 1525.)

» Il n'y a rien de nouveau, sinon que l'on dit que les anabaptistes augmentent et se répandent de tous côtés. (28 décembre 1527.)

» La nouvelle secte des anabaptistes fait d'étonnants progrès; ce sont des gens qui mènent une vie d'excellente apparence, et qui meurent avec grande audace par l'eau ou par le feu. (31 décembre 1527.)

» Il y a beaucoup de troubles en Bavière... il ne me semble pas à propos que tu les livres aux magistrats; ils se livreront eux-mêmes, et alors le conseil les bannira de la ville. Je vois partout la tradition de Münzer, sur la perdition future des impies et le règne des justes sur la terre. C'est ce que prophétise Cellarius dans un livre qu'il vient de publier; cet esprit est un esprit de révolte. » (27 janvier 1528.)

Le 12 mai 1528 il écrit à Link : « Tu as vu, je pense, mon *Antischwermerum* et ma dissertation sur la bigamie des évêques. Le courage des anabaptistes mourants ressemble à celui des donatistes dont parle Augustin, ou à la fureur des juifs dans Jérusalem dévastée. Les saints martyrs, comme notre Léonard Keiser, meurent avec crainte, humilité, et en priant pour leurs bourreaux; l'opiniâtreté de ceux-ci, au contraire, lorsqu'ils vont à la mort, semble augmenter avec l'indignation de leurs ennemis. »

Page 197, col. 1, ligne 19. — *Exécution...*

Extrait d'un ancien livre de chant des anabaptistes. « Les paroles d'Algérius sont des miracles : « Ici, dit-il, les autres gémissent et pleurent, et moi j'y ressens de la joie. Dans ma prison, l'armée du ciel m'apparaît; je ne sais combien de martyrs habitent avec moi tous les jours. Dans la joie, dans les délices, dans l'extase de la grâce, je vois le Seigneur sur son trône. »

» Mais ta patrie, lui disaient-ils, tes amis, tes parents, ta profession, peux-tu les quitter volontiers? Il dit aux envoyés : « Nul homme ne me bannit de ma patrie; elle est aux pieds du trône céleste; là où mes ennemis deviendront mes amis pour chanter le même cantique.

» Médecins, artistes, ouvriers, ne peuvent ici-bas réussir; qui ne reconnaît la force de Dieu, n'a qu'une force aveugle. » Les juges furieux le menacèrent du feu. « Dans la puissance des flammes, dit Algérius, vous reconnaîtrez la mienne. » (Wunderhorn, t. I.)

Page 198, col. 1. — Fin du chapitre...

Les passages suivants de Ruchat (Réformation de la Suisse), font bien connaître le bizarre enthousiasme des anabaptistes. « L'an 1529, neuf anabaptistes furent saisis à Bâle, et mis en prison. On les fit venir devant le sénat, et on appela aussi les ministres pour conférer avec eux. D'abord Œcolampade leur expliqua en deux mots le symbole des apôtres et celui de saint *Athanase*, et leur représenta que c'était là la véritable et indubitable foi chrétienne, que Jésus-Christ et ses apôtres avaient prêchée. Ensuite le hourgmestre, Adelbert Meyer, dit aux anabaptistes, qu'ils venaient d'entendre une bonne explication de la foi chrétienne, et que, « puisqu'ils se plaignaient des ministres, ils devaient présentement parler à cœur ouvert et exposer hardiment ce qui leur faisait de la peine. » Mais il n'y en eut pas un seul qui lui répondit un mot, ils se contentèrent de se regarder les uns les autres. Alors le premier huissier de la chambre dit à l'un d'eux, qui était tourneur de sa profession : « D'où vient que tu ne parles pas présentement, après avoir tant jasé ailleurs, dans la rue, dans les boutiques, et dans la prison? » Comme ils gardaient encore le silence, Marc Hedelin, chef des tribus, s'adressa au principal de ces gens-là, et lui dit : « Que réponds-tu, frère, à ce qui t'a été proposé? » L'anabaptiste lui répondit : « Je ne vous reconnais point pour frère. » « Comment? » lui dit ce seigneur. « Parce, dit l'autre, que vous n'êtes point chrétien. Amendez-vous premièrement, corrigez-vous, et quittez la magistrature. » « En quoi penses-tu donc, lui dit Hedelin, que je pèche tant? » « Vous le savez bien, » lui répondit l'anabaptiste.

» Le bourgmestre prit la parole, lui ordonna de répondre avec modestie et avec douceur, et le pressa vivement de parler sur la question dont il s'agissait. Sur quoi il répondit : « Qu'il ne croyait pas qu'un chrétien pût être dans une magistrature mondaine, parce que celui qui combat avec l'épée, périra par l'épée : Que le baptême des enfants est du diable, et une invention du pape; on doit baptiser les adultes, et non les petits enfants, selon l'ordre de Jésus-Christ. »

» Œcolampade entreprit de le réfuter, avec toute la douceur possible, et de lui faire voir que les passages qu'il avait cités, avaient un autre sens, comme tous les anciens docteurs en faisaient foi. « Mes chers amis, dit-il, vous n'entendez pas l'Écriture sainte et vous la maniez fort grossièrement. » Et comme il allait leur montrer le véritable sens de ces passages, l'un d'entre eux, qui était meunier, l'interrompit, le traitant de séducteur, qui caquetait beaucoup, et dit : « Que ce qu'il avait là allégué contre eux, ne faisait rien au sujet. Qu'ils avaient entre les mains la pure et propre parole de Dieu, et qu'ils voulaient s'y attacher toute leur vie, que le Saint-Esprit parlait maintenant par lui. Il s'excusait en même temps de ne pas parler éloquemment, disant qu'il n'avait pas étudié, qu'il n'avait été dans aucune université, et que dès sa jeunesse il avait haï la sagesse humaine, qui est pleine de tromperies. Qu'il connaissait bien la ruse des scribes, qui cherchaient perpétuellement à offusquer les yeux des simples. » Après quoi il se mit à crier et à pleurer, disant : « Qu'après avoir ouï la parole Dieu, il avait renoncé à sa vie déréglée; et que maintenant que par le baptême il avait reçu le pardon de ses péchés, il était persécuté de chacun, au lieu que dans le temps qu'il était plongé dans toutes sortes de vices, personne ne l'avait châtié, ni mis en prison, comme on faisait présentement. Qu'on l'avait enfermé dans la tour, comme un meurtrier; quel était donc son crime? etc. La conférence ayant duré jusqu'à l'heure du diner, le sénat se leva.

» Après diner, le sénat s'étant rassemblé, les ministres entrèrent en conférence avec les anabaptistes, au sujet de la magistrature. Et comme l'un d'eux eut donné des réponses assez satisfaisantes sur les questions qu'on lui avait proposées, cela fit chagrin aux autres, de ce qu'il n'était pas ferme dans leur doctrine. C'est pourquoi ils l'interrompirent. « Laisse-nous parler, lui dirent-ils, nous qui entendons mieux l'Écriture; nous pourrons mieux répondre sur ces articles, que toi, qui es encore un novice, et qui n'es pas capable de défendre notre foi contre les renards. » Alors le tourneur entrant en dispute, soutint que saint Paul (*Rom. XIII*) parlant des puissances supérieures, n'entend point les magistrats, mais les supérieurs ecclésiastiques. Œcolampade lui nia cela, et lui demanda en quel endroit de la Bible il le trouvait, et comment il le prouverait? L'autre lui dit : « Feuilletez aussi tout l'Ancien et le Nouveau Testament, et vous y trouverez que vous devez recevoir une pension; vous avez meilleur temps que moi, qui suis obligé de me nourrir du travail de mes mains, pour n'être à charge à personne. » Cette saillie fit un peu rire les assistants. Œcolampade leur dit : « Messieurs, il n'est pas temps maintenant de rire : si je reçois de l'Église mon entretien et ma nourriture, je puis prouver, par l'Écriture, que cela est raisonnable : ainsi ce sont là des discours séditieux. Priez plutôt pour la gloire du Seigneur, afin que Dieu amollisse leurs cœurs endurcis et les éclaire. »

» Après plusieurs autres discours, comme le temps de se lever approchait, il y en eut un, qui n'avait rien dit de tout le jour, qui se mit à hurler et à pleurer. « Le dernier jour est à la porte, disait-il, amendez-vous, la cognée est déjà mise à l'arbre; ne noircissez donc pas notre doctrine sur le baptême. Je vous en prie, pour l'amour de Jésus-Christ, ne persécutez pas les gens de bien. Certainement le juste juge viendra bientôt, et fera périr tous les méchants. »

» Le bourgmestre l'interrompit pour lui dire qu'on n'avait pas besoin de cette lamentation; qu'il devait raisonner sur les articles dont il était question. Il voulut continuer sur le même ton, mais on ne le lui permit pas. Enfin le bourgmestre justifia la conduite du sénat, à l'égard des anabaptistes : il représenta qu'on les avait arrêtés, non pas à cause de l'Évangile, ni à cause de leur bonne conduite, mais à cause de leurs déréglements, de leur parjure et de leur sédition. Que l'un d'eux avait commis un meurtre; un autre avait enseigné qu'on ne doit point payer les dîmes; un troisième avait excité des troubles, etc. Que c'était pour ces crimes qu'on les avait saisis, jusqu'à ce qu'on eût décidé quel traitement on leur ferait, etc.

» Dans ce moment, l'un d'entre eux se mit à crier :

« Mes frères, ne résistez point au méchant. Quand même l'ennemi serait devant votre porte, ne la fermez pas. Laissez-les venir, ils ne peuvent rien faire contre nous, sans la volonté du Père, puisque nos cheveux sont comptés. Je dis bien plus : il ne faut pas même résister à un brigand dans un bois. Ne croyez-vous pas que Dieu ait soin de vous? » On lui imposa silence. » (Ruchat, *Réforme suisse*, t. II, p. 498.)

Autre dispute. — « Le ministre zwinglien leur parla amiablement et avec douceur, leur remontrant que, s'ils enseignaient la vérité, ils avaient tort de se séparer de l'Église, et de prêcher dans les bois et dans d'autres lieux écartés. Ensuite il leur exposa en peu de mots la doctrine de l'Église. Un des anabaptistes l'interrompit, pour lui dire : « Nous avons reçu le Saint-Esprit par le baptême, nous n'avons pas besoin d'instruction. » Un des seigneurs députés leur dit : « Nous avons ordre de vous dire, qu'on veut bien vous laisser aller sans autre châtiment, pourvu que vous quittiez le pays et que vous promettiez de n'y plus revenir, à moins que vous ne vous amendiez. » L'un des anabaptistes lui répondit : « Quel ordre est-ce-là? le magistrat n'est point maître de la terre pour nous ordonner de sortir ou d'aller ailleurs. Dieu a dit : Habite le pays. Je veux obéir à ce commandement, et demeurer dans le pays où je suis né, où j'ai été élevé, et personne n'a le droit de s'y opposer. » Mais on lui fit bientôt éprouver le contraire.» (Ruchat, t. III, p. 102.)

« On vit à Bâle un anabaptiste nommé *Conrad in Gassen*, qui proférait des blasphèmes étranges, par exemple : « Que Jésus-Christ n'était point notre Rédempteur; qu'il n'était point Dieu, et qu'il n'était point né d'une Vierge.» Il ne faisait aucun cas de la prière, et comme on lui représentait que Jésus-Christ avait prié sur la montagne des Oliviers, il répondait avec une brutale insolence : « Qui est-ce qui l'a ouï? » Comme il était incorrigible, il fut condamné à avoir la tête tranchée. — Cet impie fanatique me fait souvenir d'un autre de nos jours, qui a séduit certaines personnes de notre voisinage, il y a quelques années, en leur persuadant qu'il ne fallait user ni de pain ni de vin. Et comme on lui objectait un jour, à Genève, que le premier miracle de Jésus-Christ avait été de changer l'eau en vin, il répondit : « Que Jésus-Christ était encore jeune dans ce temps-là, et que c'était une petite faute qu'il fallait lui pardonner. » (Ruchat, *Réforme suisse,* t. III, p. 104.)

La Réforme, née dans la Saxe, avait promptement gagné les bords du Rhin, et était allée, remontant le fleuve, s'associer dans la Suisse au rationalisme vaudois; elle osa même passer dans la catholique Italie. Melanchton, qui entretenait correspondance habituelle avec Bembo et Sadolet, tous deux secrétaires apostoliques, fut d'abord beaucoup plus connu que Luther des érudits italiens. C'est à lui qu'on rapportait la gloire des premières attaques contre Rome. Mais la réputation de Luther grandissant avec l'importance de sa réforme, il apparut bientôt aux Italiens comme le chef du parti protestant. C'est à ce titre qu'Altieri lui écrit en 1542 au nom des églises protestantes du nord-est de l'Italie :

« Au très-excellent et très-intègre docteur et maître dans les saintes Écritures, le seigneur Martin Luther, notre chef (princeps) et notre frère en Christ, les frères de l'église de Venise, Vicence et Trévise.

» Nous avouons humblement notre faute et notre ingratitude, pour avoir tardé si longtemps à reconnaître ce que nous te devions à toi qui nous as ouvert la voie du salut... Nous sommes exposés à toute la rage de l'Antechrist, et sa cruauté augmente de jour en jour contre les élus de Dieu... Errants, dispersés, nous attendons que vienne le fort du Seigneur... Vous que Dieu a placés à la garde de son troupeau, jusqu'à sa venue, veillez, nous vous en supplions, chassez les loups qui nous dévorent... Sollicitez les sérénissimes princes de l'Allemagne qui suivent l'Évangile, d'écrire pour nous au sénat de Venise, afin de modérer et de suspendre les mesures violentes que l'on prend contre le troupeau du Seigneur, à la suggestion des ministres du pape... Vous savez quel accroissement ont pris ici vos églises; combien est large la porte ouverte à l'Évangile... travaillez donc encore pour la cause commune. » (Seckendorf, lib. III, p. 401.)

Charles-Quint contribua lui-même à répandre dans la péninsule le nom et les doctrines de Luther, en appelant sans cesse dans cette contrée de nouvelles bandes de landsknechts, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de protestants. On sait que George Frundsberg, le chef des troupes allemandes du connétable de Bourbon, jurait d'étrangler le pape avec la chaîne d'or qu'il portait au cou. — L'auteur d'une histoire luthérienne rapporte qu'un de ces Allemands se vantait de manger bientôt un morceau du pape (*ut ex corpore papæ frustum devoret*). Il ajoute qu'après la prise de Rome plusieurs hommes d'armes changèrent une chapelle en écurie, et firent des bulles du pape une litière pour leurs chevaux, puis, se revêtant d'habits sacerdotaux, ils proclamèrent pape un landsknecht qui, dans son consistoire, déclara faire abandon de la papauté à Luther. (Cochlæus, p. 156). — Luther fut même solennellement proclamé. « Un certain nombre de soldats allemands s'assemblèrent un jour dans les rues de Rome, montés sur des chevaux et des mules. Un d'eux, nommé Grunwald, remarquable par sa taille, s'habilla comme le pape, se mit sur la tête une triple couronne, et monta sur une mule richement caparaçonnée; d'autres s'étaient habillés en cardinaux, avec une mitre sur la tête, et vêtus d'écarlate ou de blanc, suivant les personnages qu'ils représentaient. Ils se mirent ainsi en marche au bruit des tambours et des fifres, entourés d'une foule innombrable, et avec toute la pompe usitée dans les processions pontificales. Lorsqu'ils passaient devant quelques maisons où se trouvait un cardinal, Grunwald bénissait le peuple. Il descendit ensuite de sa mule, et les soldats, le plaçant sur un siége, le portèrent sur leurs épaules. Arrivé au château Saint-Ange, il prend alors une large coupe et boit à la santé de Clément, et ceux qui l'environnent suivent son exemple. Il prête ensuite serment à ses cardinaux, et ajoute qu'il les engage à rendre hommage à l'Empereur comme à leur légitime et unique souverain; il leur fait promettre qu'ils ne troubleront plus la paix de l'Empire par leurs intrigues, mais que, suivant les préceptes de l'Écriture et l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, ils demeureront soumis au pouvoir civil. Après une harangue

dans laquelle il récapitula les guerres, les parricides et les sacriléges des papes, le prétendu pontife promit solennellement de transférer, par voie de testament, son autorité et sa puissance à Martin Luther. Lui seul, disait-il, pouvait abolir tous ces abus et réparer la barque de saint Pierre, de sorte qu'elle ne fût plus le jouet des vents et des flots. Élevant alors la voix, il dit aux assistants : « Que tous ceux qui sont de cet avis, le fassent connaître en levant la main. » Aussitôt la multitude des soldats leva la main en s'écriant : « *Vive le pape Luther!* » Toute cette scène se passait sous les yeux de Clément VII. (Macree, Réf. en Italie, p. 66-7.)

Les ouvrages de Zwingli étant écrits en langue latine, circulaient plus facilement en Italie que ceux des réformateurs du nord de l'Allemagne, qui n'écrivaient point toujours dans la langue savante et universelle. Cette circonstance est sans doute une des causes du caractère que prit la réforme italienne, particulièrement dans l'académie de Vicence, où naquit le socinianisme. Cependant les livres de Luther passèrent de bonne heure les Alpes. Le 14 février 1519, le premier magistrat lui écrit : « Blaise Salmonius, libraire de Leipsick, m'a présenté quelques-uns de vos traités; comme ils ont eu l'approbation des savants, je les ai livrés à l'impression, et j'en ai envoyé six cents exemplaires en France et en Espagne. Ils se vendent à Paris, et mes amis m'assurent que même dans la Sorbonne, il y a des gens qui les lisent et les approuvent. Des savants de ce pays désiraient aussi depuis longtemps voir traiter la théologie avec indépendance. Calvi, libraire de Pavie, s'est chargé de faire passer une grande partie de l'édition en Italie. Il nous promet même un envoi de toutes les épigrammes composées en votre honneur par les savants de son pays. Telle est la faveur que votre courage et votre habileté ont attiré sur vous et sur la cause de Christ. »

Le 19 septembre 1520, Burchard Schenk écrit de Venise à Spalatin : « J'ai lu ce que vous me mandez du seigneur Martin Luther; il y a déjà longtemps que sa réputation est arrivée jusqu'à nous, mais on dit par la ville qu'il se garde du pape! il y a deux mois, dix de ses livres furent apportés dans notre ville, et aussitôt vendus... Que Dieu le conduise dans la voie de la vérité et de la charité. » (Seckendorf, p. 115.)

Quelques ouvrages de Luther pénétrèrent même dans Rome, et jusque dans le Vatican, sous la sauvegarde de quelque pieux personnage dont le nom remplaçait en tête du livre celui de l'auteur hérétique. C'est ainsi que plusieurs cardinaux eurent à se repentir d'avoir loué hautement le *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, et le *Traité sur la justification* d'un certain cardinal Fregoso, qui n'était autre que Luther. Il en advint de même pour les *Lieux communs* de Melanchton. (Macree, Réforme italienne, p. 39.)

« Je m'occupe, dit Bucer dans une lettre à Zwingli, d'une interprétation des psaumes. Les instances de nos frères de la France et de l'Allemagne inférieure, me décident à les publier sous un nom étranger, afin que les libraires puissent les vendre. Car c'est un crime capital d'introduire dans ces deux pays des livres qui portent nos noms. Je me donnerai donc pour un Français, et je ferai paraître mon livre sous le nom d'Aretius Felinus. » — Il dédia ce livre au Dauphin. (Lugduni iii idus julii anno MDXXIX.)

Page 198, col. 1, ligne 23. — *Les catholiques et les protestants réunis un instant contre les anabaptistes...*

Pour repousser les reproches des catholiques qui attribuaient aux prédicateurs protestants la révolte des anabaptistes, les Réformés de toutes les sectes cherchèrent encore une fois à se réunir. Une conférence eut lieu à Wittemberg (1536). Bucer, Capiton et plusieurs autres s'y rendirent au mois de mai, pour conférer avec les théologiens saxons. La conférence dura du 22 au 25, jour où fut signée la *Formule de concorde* rédigée par Melanchton. Le 28, Luther et Bucer prêchèrent à Wittemberg, et proclamèrent l'union qui venait de se conclure entre les deux partis. (Ukert, I, 307.)

Avant de signer la formule de concorde, Luther voulut qu'elle fût approuvée explicitement par les Réformés de la Suisse, « de peur, dit-il, que, par des réticences, cette *Concorde* ne donne lieu dans la suite à des discordes encore plus fâcheuses. » (Janvier 1535.) Cette approbation fut donnée. « Les Suisses, écrit-il au duc Albert de Prusse, les Suisses, qui jusqu'ici n'étaient pas d'accord avec nous sur la question du saint sacrement, sont en bon chemin; Dieu veuille ne pas nous abandonner! Bâle, Strasbourg, Augsbourg, Berne et plusieurs autres villes se sont rangées de notre côté. Nous les recevons comme frères, et nous espérons que Dieu finira le scandale, non pas à cause de nous, car nous ne l'avons pas mérité, mais pour glorifier son nom et faire dépit à cet abominable pape. La nouvelle a beaucoup effrayé ceux de Rome. Ils sont dans la terreur et n'osent assembler un concile. » (6 mai 1538.)

Dans le même temps, des négociations étaient entamées avec Henri, duc de Brunswick, pour le rattacher aux doctrines luthériennes, mais elles restèrent sans résultat. — Le 23 octobre 1539, Luther écrivit à l'électeur pour lui annoncer que les négociations avec les envoyés du roi d'Angleterre étaient également infructueuses. La lettre est signée de Luther, de Melanchton, et de plusieurs autres théologiens de Wittemberg.

Page 198, col. 2, ligne 7. — *Les armes seules pouvaient décider...*

« Le docteur Jean Pomer m'a dit une fois qu'à Lubeck, dans la maison de ville, on avait trouvé dans une vieille chronique, une prophétie d'après laquelle, en l'an 1550, il s'élèverait dans l'Allemagne un grand tumulte à cause de la religion; et que lorsque l'Empereur s'en serait mêlé, il perdrait tout ce qu'il avait. Mais je ne crois point que l'Empereur commence la guerre pour la cause du pape; la guerre coûte trop d'argent. »

L'éditeur Aurifaber ajoute que Charles-Quint, dans sa retraite de Saint-Just, avait fait tendre les murs d'une vingtaine de tapisseries qui représentaient les principales actions de son règne; qu'il aimait à se promener en les regardant, et que, lorsqu'il s'arrêtait devant celle qui représentait la prise de l'électeur de Saxe à Muhl-

berg, il soupirait et disait : Si je l'eusse laissé tel qu'il était, je serais resté tel que j'étais. » (Tischreden, p. 6.) — Ce mot que l'éditeur a l'air de ne pas comprendre, peut-être à dessein, est fort raisonnable ; car rien ne fut plus funeste à Charles-Quint que d'avoir donné l'électorat au jeune Maurice.

Page 198, col. 2, ligne 16. — *Ratisbonne...*

« Je veux devancer tes lettres et te prédire ce qui se passe à Ratisbonne même. Tu as été appelé par l'Empereur, il t'a dit de songer aux conditions de la paix. Toi, tu lui as répondu en latin, tu as fait tout ce que tu as pu, mais tu es resté au-dessous d'un si grand sujet. Eck, selon son habitude, a vociféré : « Très-gracieux Empereur, je prétends prouver que nous avons raison et que le pape est la tête de l'Église. » Voilà votre histoire. » (25 juin 1541.)

Page 198, col. 2, ligne 38. — *Notre prince... accourut avec Pontanus, et tous deux arrangèrent la réponse à leur façon...*

La cour cherchait à exercer une sorte de contrôle, de haute surveillance sur les ouvrages même de Luther. En 1531, il avait écrit un livre intitulé : *Contre l'hypocrite de Dresde,* sans en avoir fait part à l'électeur ; il lui fallut s'en excuser auprès du chancelier Brück.

« ... Si mes petits ouvrages, dit-il, étaient envoyés à la cour avant de paraître, ils y rencontreraient tant de critiques et de censures qu'ils ne paraîtraient jamais, et, s'ils paraissaient, nos ennemis soupçonneraient chaque fois une foule de gens d'y avoir pris part. De cette manière, l'on sait et l'on voit qu'ils sont tout uniment de Luther ; et c'est à lui seul de s'en justifier. »

Dans une autre circonstance plus sérieuse, il eut encore à lutter contre l'intervention de la cour. Albert, archevêque de Mayence, avait fait mettre à mort l'un de ses officiers, nommé Schanz, contrairement aux lois, et à en croire la voix publique, par haine personnelle. Luther lui adressa à cette occasion deux lettres pleines d'indignation. Il commençait ainsi la première (31 juillet 1535) : « Je ne vous écris plus, cardinal, dans l'espoir de changer votre cœur profondément perverti. C'est une pensée à laquelle j'ai renoncé. Je vous écris pour satisfaire à ma conscience devant Dieu et les hommes, et ne pas approuver, par mon silence, l'acte horrible que vous venez de commettre. » Dans ce qui suit, il l'appelle cardinal d'enfer, et le menace du bourreau éternel qui viendra lui demander compte du sang versé. Dans la seconde lettre (mars 1536), il dit : « L'écrit ci-joint vous fera voir que le sang de Schanz ne se tait pas en Allemagne comme dans les appartements de votre Grâce électorale, au milieu de vos courtisans. Abel vit en Dieu et son sang crie contre les meurtriers !... J'ai reconnu par la lettre de votre Grâce à Antoine Schanz que vous allez jusqu'à accuser sa famille d'être cause de sa mort. J'ai vu et entendu raconter mainte scélératesse de cardinal, mais je n'aurais jamais cru que vous fussiez une si cruelle et impudente vipère pour railler encore les malheureux, après cette abominable, cette infernale action !... J'ai recueilli les derniers cris de Schanz, au moment de sa détresse, ses dernières protestations contre la violence, lorsque votre Sainteté lui fit arracher les dents pour tirer de lui un faux aveu ; je publierai ces paroles, et Dieu aidant, votre Sainteté dansera une danse qu'elle n'a jamais dansée !... Si Caïn sait dire : *Suis-je fait pour garder mon frère?* Dieu sait aussi lui répondre : *Sois maudit sur la terre...* Je vous recommande à Dieu, dit-il à la fin de la lettre, si toutefois le chapeau de sang (le chapeau rouge de cardinal) vous laisse désirer de lui être recommandé. »

L'électeur de Saxe et le duc Albert de Prusse, parents du cardinal, trouvèrent trop violent l'écrit dont Luther parlait dans cette lettre. Ils lui firent dire qu'il attaquait l'honneur de la famille dans la personne de l'archevêque, et lui commandèrent d'user de ménagements. Luther n'en publia pas moins son écrit quelque temps après.

Page 198, col. 2, ligne 52. — *Ils regardent toute cette affaire comme une comédie...*

Dès le commencement des conférences, Luther avait prévu qu'elles ne mèneraient à rien. Il se défiait même de la fermeté de Bucer et du landgrave de Hesse. Il dit dans une lettre au chancelier Brück : « Je crains que le landgrave ne se laisse entraîner trop loin par les papistes, et qu'il ne veuille nous entraîner avec lui. Mais il nous a déjà suffisamment tiraillés et je ne me laisserai plus mener par lui. Je reprendrais plutôt tout le fardeau sur mes épaules, et je marcherais seul, à mes risques et périls, comme dans le commencement. Nous savons que c'est la cause de Dieu ; c'est lui qui nous a suscités, qui nous a conduits jusqu'ici, il saura bien faire triompher sa cause. Ceux qui ne voudront pas nous suivre, n'ont qu'à rester en arrière. Ni l'Empereur, ni le Turc, ni tous les démons ensemble, ne pourront rien contre cette cause, quoi qu'il en puisse advenir de nous et de ce corps mortel. — Je m'indigne qu'ils traitent ces affaires comme des affaires mondaines, des affaires d'Empereur, de Turcs, de princes, dans lesquelles on puisse transiger à volonté, avancer ou reculer. C'est une cause dans laquelle Dieu et Satan combattent avec tous leurs anges. Ceux qui ne le croient pas, ne peuvent pas la défendre. » (Avril 1541.)

Page 199, col. 1, ligne 3. — *Je suis indigné qu'on se joue ainsi de si grandes choses...*

« Je vais à Haguenau ; je verrai de près ce formidable Syrien, ce Behemoth dont se rit, au psaume II, l'habitant du ciel... Mais ils ne comprendront point ce rire, jusqu'au moment où finira ce chant funèbre : Vous périrez dans la route, quand se lèvera sa colère, parce qu'ils ont refusé un baiser au Fils (*peribitis in viâ, cum exarserit ira ejus, quia Filium nolunt osculari*). — Amen, amen, que cela arrive. Ils l'ont mérité, ils l'ont voulu. » (2 juillet 1540.)

Page 200, col. 1, ligne 16. — *Fait à Wittemberg...*

On trouve dans les *Propos de Table*, p. 320 : « Le

mariage secret des princes et des grands seigneurs est un vrai mariage, devant Dieu; il n'est pas sans analogie avec le concubinat des patriarches. » (Ceci expliquerait la consultation en faveur du landgrave.)

Page 200, col. 1, ligne 47. — *Depuis cette époque, les lettres de Luther, comme celles de Melanchton, sont pleines de dégoût et de tristesse.*

« L'ingratitude des hommes, c'est le cachet d'une bonne œuvre; si nos efforts plaisaient au monde, à coup sûr ils ne seraient point agréables à Dieu. » (6 août 1539.)

« La tristesse et la mélancolie viennent de Satan; c'est pour moi une chose sûre. Dieu n'afflige, ni n'effraye, ni ne tue; il est le Dieu des vivants. Il a envoyé son fils unique, pour que nous vivions par lui, pour qu'il surmonte la mort. C'est pourquoi l'Écriture dit : Soyez contents et joyeux, etc. » (Tischreden, p. 205, verso.)

Sur la tristesse. — « Vous ne pouvez empêcher, disait un sage, que les oiseaux ne volent au-dessus de votre tête; mais vous empêcherez qu'ils ne fassent leurs nids dans vos cheveux. » (19 juin 1530.)

Jean de Stockhausen avait demandé à Luther des remèdes contre les tentations spirituelles et la mélancolie. Luther lui conseilla dans une lettre d'éviter la solitude et de fortifier sa volonté par une vie active, laborieuse. Il lui recommanda, outre la prière, la lecture du livre de Gerson : *De cogitationibus blasphemiæ.* (27 novembre 1532.)

Il donna des conseils semblables au jeune prince Joachim d'Anhalt. « La gaieté, dit-il, et le bon courage (en tout bien et tout honneur) sont la meilleure médecine des jeunes gens, disons mieux, de tous les hommes. Moi-même qui ai passé ma vie dans la tristesse et les pensées sombres, j'accepte aujourd'hui la joie partout où elle se présente, je la recherche même. La joie criminelle vient de Satan, il est vrai, mais la joie qu'on trouve dans le commerce d'hommes honnêtes et pieux, celle-là plaît au Seigneur.... Montez à cheval, allez à la chasse avec vos amis, amusez-vous avec eux. La solitude et la mélancolie sont un poison; c'est la mort des hommes, et surtout des hommes jeunes. » (26 juin 1534.)

Melanchton raconta un jour à la table de Luther la fable suivante : « Un paysan traversant une forêt, rencontra une caverne où se trouvait un serpent. Une grande pierre roulée devant, empêchait l'animal d'en sortir. Il supplia le paysan d'enlever la pierre, lui promettant la plus belle récompense. Le paysan se laissa tenter, délivra le serpent, et lui demanda le prix de sa peine. A quoi le serpent répondit qu'il allait lui donner la récompense que le monde donne à ses bienfaiteurs, qu'il allait le tuer. Tout ce que le paysan put obtenir par ses supplications, fut qu'ils remettraient leur différend au jugement du premier animal qu'ils rencontreraient. Ce fut d'abord un vieux cheval qui n'avait plus que la peau et les os. Pour toute réponse, il dit : « J'ai consumé tout ce que j'avais de force au service de l'homme; pour récompense, il va me tuer, m'écorcher. » Ils rencontrèrent ensuite un vieux chien que son maître venait de rouer de coups; ce nouvel arbitre donna même décision. Le serpent voulait alors tuer son bienfaiteur. Celui-ci obtint qu'ils prendraient un nouveau juge, et que la sentence de ce dernier serait décisive. Après avoir marché quelques pas, ils virent venir à eux un renard. Dès que le paysan l'aperçut, il invoqua son secours, et lui promit tous ses poulets, s'il rendait une décision favorable. Le renard ayant entendu les parties, dit qu'avant de prononcer, il fallait remettre toutes choses dans leur premier état; que le serpent devait retourner dans la caverne pour entendre le jugement. Le serpent consentit, et, dès qu'il y fut, le paysan boucha le trou de son mieux. Le renard vint la nuit suivante prendre les poulets qui lui étaient promis; mais la femme et les valets du paysan le tuèrent. » Melanchton ayant fini ce conte, le docteur dit : « Voilà bien l'image de ce qu'on voit dans le monde. Celui que vous avez sauvé de la potence vous fait pendre. Si je n'avais d'autre exemple, je n'aurais qu'à penser à Jésus-Christ qui, après avoir racheté le monde entier du péché, de la mort, du diable et de l'enfer, fut crucifié par les siens mêmes. » (Tischreden, p. 56.)

Les plaisanteries, les jeux de mots qui se rencontrent si souvent dans les lettres des années précédentes, ont disparu dans celles-ci; la correspondance de Luther devient triste; c'est à peine si on le voit sourire une seule fois; le récit grotesque d'une expédition militaire de quelques bourgeois contre des brigands, peut tout au plus le dérider : « Voici encore une nouvelle victoire de Kohlhase (fameux brigand dont la vie est racontée dans un curieux roman historique); il a pris et enlevé un riche meunier. Sitôt que nous avons su la chose, nous nous sommes courageusement précipités à travers les campagnes, pas trop loin cependant de nos murailles, et comme il convient à des saints Christophes en peinture ou à des saints Georges de bois, nous avons effrayé les nuées de quelques coups de fusil... Nous avons fait transporter dans la ville nos bois, nos arbres, de peur que, la nuit, Kohlhase n'en fasse un pont pour passer nos petits fossés. Nous sommes tous des Hectors et des Achilles, ne craignant personne, bien que nous soyons seuls et sans ennemis. »

Page 200, col. 2, ligne 54. — *Poison...*

En 1541, un bourgeois de Wittemberg, nommé Clémann Schober, suivit Luther l'arquebuse à la main, dans l'intention probable de le tuer. Il fut arrêté et puni. (Ukert, I, 323.)

Page 202, col. 1, ligne 2. — *Famille...*

A Marc Cordel. « Comme nous en sommes convenus, mon cher Marc, je t'envoie mon fils Jean, afin que tu l'emploies à exercer des enfants dans la grammaire et la musique, et en même temps, pour que tu surveilles et corriges ses mœurs... Si tes soins prospèrent pour ce fils, tu en auras, de mon vivant, deux autres... Je suis en travail de théologiens, mais je veux enfanter aussi des grammairiens et des musiciens. » (26 août 1542.)

Le docteur Jonas avait dit un jour que la malédiction de Dieu sur les enfants désobéissants s'était accomplie dans la famille de Luther; le jeune homme dont il parlait était toujours malade et souffrant. Le docteur Luther ajouta : « C'est la punition due à sa désobéissance. Il m'a presque tué une fois, et, depuis ce temps, j'ai perdu toutes les forces de mon corps. Grâce à lui, j'ai compris le passage où saint Paul parle des enfants qui tuent leurs parents, non par l'épée, mais par la désobéissance. Ils ne vivent guère, et n'ont pas de bonheur... O mon Dieu! que le monde est impie, et dans quels temps nous vivons! Ce sont les temps dont Jésus-Christ a dit : « Quand le fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouvera de la foi et de la charité? » Heureux ceux qui meurent avant de voir des temps pareils. » (Tischreden, p. 48.)

Page 202, col. 1, ligne 2. — *La femme...*

« La femme est le plus précieux des trésors. Elle est pleine de grâces et de vertus; elle garde la foi. »

— « Le premier amour est violent, il nous enivre et nous enlève la raison. L'ivresse passée, les âmes pieuses conservent l'amour honnête; les impies n'en conservent rien. »

— « Mon doux Seigneur, si c'est ta volonté sainte que je vive sans femme, soutiens-moi contre les tentations; sinon, veuille m'accorder une bonne et pieuse jeune fille, avec laquelle je passe doucement ma vie, que j'aime et dont je sois aimé en retour. » (Tischreden, p. 329-31.)

Page 202, col. 1, ligne 6. — *Asseyons-nous à sa table...*

Il y était toujours entouré de ses enfants et de ses amis, Melanchton, Jonas, Aurifaber, etc., qui l'avaient soutenu dans ses travaux. Une place à cette table était chose enviée. — « J'aurais volontiers, écrit-il à Gaspard Muller, reçu Kégel au nombre de mes pensionnaires, pour différentes raisons; mais le jeune Porse de Iéna allant bientôt revenir, la table sera pleine, et je ne puis pourtant congédier mes anciens et fidèles compagnons. Si cependant il se trouve plus tard une place vacante, comme cela pourrait arriver après Pâques, je ferai avec plaisir ce que vous désirez, à moins que *le seigneur* Catherine, ce que je ne pense pas, ne veuille nous refuser sa grâce. » (19 janvier 1536.) *Dominus Ketha,* c'était le nom qu'il donnait souvent à sa femme. Il commence ainsi une lettre qu'il lui écrit le 26 juillet 1540 : « A la riche et noble dame de Zeilsdorf[1], madame la *doctoresse* Catherine Luther, domiciliée à Wittemberg, quelquefois se promenant à Zeilsdorf, ma bien-aimée épouse. »

Page 203, col. 2, ligne 25. — *Mariage...*

« Le mariage, que l'autorité approuve et qui n'est point contre la parole de Dieu, est un bon mariage, quel que soit le degré de parenté. » (Tischreden, p. 321.)

Il blâmait fort les juristes qui, « contre leur propre conscience, contre le droit naturel, divin et impérial, maintenaient comme valables les promesses secrètes de mariage. On doit laisser chacun s'arranger avec sa conscience. On ne peut forcer personne à l'amour.

« Les dots, présents de lendemain, biens, héritages, etc., ne regardent que l'autorité. Je veux les lui renvoyer, afin qu'elle en charge ses gens, ou qu'elle décide elle-même. Nous sommes pasteurs des consciences, non des corps ou des biens. » (Tischreden, p. 315.)

Consulté dans un cas d'adultère, il dit : « On doit les citer et ensuite les séparer. De tels cas regardent proprement l'autorité, car le mariage est une chose temporelle. Il n'intéresse l'Église qu'en ce qui touche la conscience. » (Tischreden, p. 322.)

L'an 1539, 1er février, il disait : « Quoique les affaires relatives aux mariages nous obligent tous les jours d'étudier, de lire, de prêcher, d'écrire et de prier, je me réjouis que les consistoires soient établis, surtout pour ce genre d'affaires... On trouve beaucoup de parents, particulièrement des beaux-pères qui, sans raison, défendent le mariage à leurs enfants. L'autorité et les pasteurs doivent y voir, et favoriser les mariages, même contre la volonté des parents; selon les diverses occurrences... Les enfants doivent citer à leurs parents l'exemple de Samson. Nous ne sommes plus au temps de la papauté, où l'on suivait la loi contre l'équité. » (Tischreden, p. 322.)

Page 204, col. 2, ligne 19. — *Ma femme et mes petits enfants...*

Durant la diète d'Augsbourg, il écrivit à son fils Jean : « Grâce et paix à toi, en Jésus-Christ, mon cher petit enfant. Je vois avec plaisir que tu apprends bien et que tu pries sans distraction. Continue, mon enfant, et, quand je reviendrai à la maison, je te rapporterai quelque belle chose.

» Je sais un beau et riant jardin, tout plein d'enfants en robes d'or, qui vont jouant sous les arbres avec de belles pommes, des poires, des cerises, des noisettes et des prunes; ils chantent, ils sautent et sont tout joyeux; ils ont aussi de jolis petits chevaux avec des brides d'or et des selles d'argent. En passant devant ce jardin, je demandais à l'homme à qui il appartient, quels étaient ces enfants? Il me répondit : « Ce sont ceux qui aiment à prier, à apprendre, et qui sont pieux. » Je lui dis alors : « Cher ami, j'ai aussi un enfant, c'est le petit Jean Luther; ne pourrait-il pas aussi venir dans ce jardin manger de ces belles pommes et de ces belles poires, monter sur ces jolis petits chevaux, et jouer avec les autres enfants? » L'homme me répondit : « S'il est bien sage, s'il prie et apprend volontiers, il pourra aussi venir, le petit Philippe et le petit Jacques avec lui; ils trouveront ici des fifres, des timbales et autres beaux instruments pour faire de la musique; ils danseront et tireront avec de petites arbalètes. » En parlant ainsi, l'homme me montra, au milieu du jardin, une belle prairie pour danser, où l'on voyait suspendus les fifres, les timbales, et les petites arba-

[1] Nom d'un village près duquel Luther possédait une petite terre.

lètes. Mais il était encore matin, les enfants n'avaient pas diné, et je ne pouvais attendre que la danse commençât. Je dis alors à l'homme : « Cher seigneur, je vais vite écrire à mon cher petit Jean, afin qu'il soit bien sage, qu'il prie et qu'il apprenne, pour venir aussi dans ce jardin ; mais il a une tante Madeleine qu'il aime beaucoup, pourra-t-il l'amener avec lui? » L'homme me répondit : « Oui, ils pourront venir ensemble, faites-le lui savoir. » Sois donc bien sage, mon cher enfant ; dis à Philippe et à Jacques de l'être aussi, et vous viendrez tous ensemble jouer dans ce beau jardin. — Je te recommande à la protection de Dieu. Salue de ma part la tante Madeleine, et donne-lui un baiser pour moi. Ton père qui te chérit. Martin LUTHER. » (19 juin 1530.)

Page 205, col. 1. — Fin du chapitre...

« Dieu sait tous les métiers mieux que personne. Comme tailleur, il fait au cerf une robe qui lui sert neuf cents ans sans se déchirer. Comme cordonnier, il lui donne une chaussure qui dure encore plus longtemps que lui. Et ne s'entend-il pas à la cuisine, lui qui par le feu du soleil fait tout cuire et tout mûrir. Si notre Seigneur vendait les biens qu'il donne, il en ferait passablement d'argent; mais parce qu'il les donne gratis, on n'en tient pas compte. » (Tischreden, p. 27.)

Ce passage bizarre et un assez grand nombre d'autres, nous montrent dans Luther le modèle probable d'Abraham de Sancta Clara. Au dix-septième siècle, on n'imitait plus que les défauts de Luther.

Page 205, col. 2, ligne 45. — *Le décalogue...*

« Me voilà devenu disciple du décalogue. Je commence à comprendre que le décalogue est la dialectique de l'Évangile, et l'Évangile la rhétorique du décalogue ; Christ a tout ce qui est de Moïse, mais Moïse n'a pas tout ce qui est de Christ. » (20 juin 1530.)

Page 206, col. 1, ligne 12. — *Il y aura un nouveau ciel, une nouvelle terre...*

« Le grincement de *dents dont parle l'Évangile*, c'est la dernière peine qui suivra une mauvaise conscience, la désolante certitude d'être à jamais séparé de Dieu. » (Tischreden, p. 366.) Ainsi Luther semble avoir une idée plus spirituelle de l'enfer que du paradis.

Page 206, col. 1, ligne 41. — *Autrefois on faisait des pèlerinages..*

A Jean de Sternberg, en lui dédiant la traduction du psaume CXVII : « ... Si je vous ai nommé en tête de ce petit travail, ce n'a pas seulement été pour attirer l'attention des gens qui méprisent tout art et tout savoir, mais aussi pour témoigner qu'il y a encore des gens pieux parmi la noblesse. La plupart des nobles sont aujourd'hui si insolents et si dépravés, qu'ils excitent la colère du pauvre homme... S'ils voulaient être respectés, ils devraient avant tout respecter eux-mêmes Dieu et sa parole. Qu'ils continuent de vivre ainsi dans l'orgueil, dans l'insolence, dans le mépris de toute vertu, et ils ne seront bientôt plus que des paysans ; ils le sont déjà, quoiqu'ils portent encore le nom de nobles et le chapeau à plumes... Ils devraient cependant se souvenir de Münzer...

» ... Je souhaite que ce petit livre, et d'autres qui lui ressemblent, touchent votre cœur, et que vous y fassiez un pèlerinage plus utile au salut, que celui que vous avez fait autrefois à Jérusalem. Non que je méprise ces pèlerinages ; j'en ferais moi-même bien volontiers, si je pouvais, et j'aime toujours à en entendre parler ; mais je veux dire que nous ne les faisions pas dans un bon esprit. Quand j'allai à Rome, je courus comme un fou à travers toutes les églises, tous les couvents ; je crus tout ce que les imposteurs y avaient jamais inventé. J'y dis une dizaine de messes, et je regrettais presque que mon père et ma mère fussent encore en vie. J'aurais tant aimé à les tirer du purgatoire par ces messes et autres bonnes œuvres ! On dit à Rome ce proverbe : Heureuse la mère dont le fils dit la messe la veille de la Saint-Jean ! Que j'aurais été aise de sauver ma mère !

» Nous faisions ainsi, ne sachant pas mieux ; le pape tolère ces mensonges. Aujourd'hui, Dieu merci, nous avons les évangiles, les psaumes, et autres paroles de Dieu ; nous pouvons y faire des pèlerinages plus utiles, y visiter et contempler la véritable terre promise, la vraie Jérusalem, le vrai paradis. Nous n'y marchons pas sur les tombeaux des saints et sur leurs dépouilles mortelles, mais dans leurs cœurs, dans leurs pensées et leur esprit... » (Cobourg, 29 août 1530.)

Page 206, col. 1, ligne 42. — *Pour visiter les saints.*

« Les saints ont souvent péché, souvent erré. Quelle fureur de nous donner toujours leurs actes et leurs paroles pour des règles infaillibles ! Qu'ils sachent, ces sophistes insensés, ces pontifes ignares, ces prêtres impies, ces moines sacriléges, et le pape avec toute sa sequelle... que nous n'avons pas été baptisés au nom d'Augustin, de Bernard, de Grégoire, au nom de Pierre ni de Paul, au nom de la bienfaisante faculté théologique de la Sodome (Sorbonne) de Paris, de la Gomorrhe de Louvain, mais au nom du seul Jésus-Christ notre maître. » (*De abrogandâ missâ privatâ.* Op. lat. Lutheri, Witt., II, 245.)

« Les véritables saints, ce sont toutes les autorités, tous les serviteurs de l'Église, tous les parents, tous les enfants qui croient en Jésus-Christ, qui ne commettent point de péché, et qui accomplissent, chacun dans sa condition, les devoirs que Dieu leur impose. » (Tischreden, 134, verso.)

Luther croit peu aux légendes des saints, et déteste surtout celles des anachorètes. « ... Si l'on a fait quelque excès du côté du boire ou du manger, on peut l'expier avec le jeûne et la maladie... »

« La légende de saint Christophe est une belle poésie chrétienne. Les Grecs qui étaient des gens doctes, sages et ingénieux, ont voulu montrer ce que doit être un chrétien (*christoforos*, qui porte le Christ). Il en est de

même du chevalier saint George. La légende de sainte Catherine est contraire à toute l'histoire romaine, etc. »

Page 206, col. 1, ligne 46. — *Les prophètes.*

« Je sue sang et eau pour donner les prophètes en langue vulgaire. Bon Dieu! quel travail! comme ces écrivains juifs ont de la peine à parler allemand. Ils ne veulent pas abandonner leur hébreu pour notre langue barbare. C'est comme si Philomèle, perdant sa gracieuse mélodie, était obligée de chanter toujours avec le coucou une même note monotone. » (14 juin 1528.) — Il dit ailleurs qu'en traduisant la Bible, il mettait souvent plusieurs semaines à chercher le sens d'un mot. (Ukert, II, p. 337.)

A Jean-Frédéric, duc de Saxe, en lui envoyant sa traduction du prophète Daniel. « ... Les historiens racontent avec éloge que le grand Alexandre portait toujours Homère sur lui et le mettait même la nuit sous sa tête : combien serait-il plus juste que le même honneur, ou un plus grand encore, fût rendu à Daniel par tous les rois et princes de la terre! Ils ne devraient pas le mettre sous leur tête, mais le déposer dans leur cœur, car il enseigne des choses bien plus hautes. » (Février ou mars 1530.)

Page 207, col. 1, ligne 11. — *Psaumes...*

A l'abbé Frédéric, de Nuremberg, en lui dédiant la traduction du psaume CXVIII : « ... C'est mon psaume à moi, mon psaume de prédilection. Je les aime bien tous; j'aime toute l'Écriture sainte, qui est toute ma consolation et ma vie; cependant je me suis attaché particulièrement à ce psaume, et j'ai en vérité le droit de l'appeler mien. Il a aussi bien mérité de moi; il m'a sauvé de mainte grande nécessité d'où ni empereur, ni rois, ni sages, ni saints, n'eussent pu me tirer. C'est mon ami, qui m'est plus cher que tous les honneurs, toute la puissance de la terre. Je ne le donnerais pas en échange, si l'on m'offrait tout cela.

» Mais, dira-t-on, ce psaume est commun à tous; personne n'a le droit de le dire sien. Oui, mais le Christ est bien aussi commun à tous, et pourtant le Christ est mien. Je ne suis pas jaloux de ma propriété; je voudrais la mettre en commun avec le monde entier... Et plût à Dieu que tous les hommes revendiquassent ce psaume comme étant à eux! Ce serait la querelle la plus touchante, la plus agréable à Dieu, une querelle d'union et de charité parfaite. » (Cobourg, 1er juillet 1530.)

Page 207, col. 2, ligne 12. — *Des Pères...*

Dès le commencement de l'année 1519, il écrivait à Jérôme Düngersheim une lettre remarquable sur l'importance et l'autorité des Pères de l'Église. « L'évêque de Rome est au-dessus de tous par sa dignité. C'est à lui qu'il faut s'adresser dans les cas difficiles et dans les grandes nécessités. J'avoue cependant que je ne saurais défendre contre les Grecs cette suprématie que je lui accorde.

» Si je reconnaissais au pape le pouvoir de tout faire dans l'Église, je devrais, comme conséquence de cette doctrine, traiter d'hérétiques, Jérôme, Augustin, Athanase, Cyprien, Grégoire et tous les évêques d'Orient qui ne furent pas établis par lui ni sous lui. Le concile de Nicée ne fut pas réuni par son autorité; il n'y présida ni par lui-même, ni par un légat. Que dirai-je des décrets de ce concile? Les connaît-on bien? Sait-on lesquels d'entre eux il faut reconnaître?... C'est votre coutume à toi et à Eck, d'accepter les paroles de tout le monde, de modifier l'Écriture par les Pères, comme s'il fallait plutôt croire en eux. Pour moi, je fais tout autrement. Comme Augustin et saint Bernard, en respectant toutes les autorités, je remonte des ruisseaux jusqu'au fleuve qui leur donne naissance. » — Suivent plusieurs exemples des erreurs dans lesquelles les Pères sont tombés. Luther les critique en philologue, montrant qu'ils n'ont pas compris le texte hébreu. « De combien d'autorités Jérôme n'abuse-t-il pas contre Jovinien? Augustin contre Pélage? — Ainsi Augustin dit que ce verset de la Genèse : Faisons l'homme à notre image, est une preuve de la Trinité, mais il y a dans le texte hébreu : Je ferai l'homme, etc. — Le maître des sentences a donné un bien funeste exemple en s'efforçant de faire accorder les paroles de tous les Pères. Il résulte de là que nous devenons la risée des hérétiques, quand nous nous présentons devant eux avec ces phrases obscures ou à double sens. Eck se fait le champion de toutes les opinions diverses et contraires. C'est là-dessus que roulera notre dispute. » (1519.)

— « J'admire toujours comment après les apôtres, Jérôme a pu mériter le nom de Docteur de l'Église, Origène celui de Maître des Églises... On ne pourrait faire un seul chrétien avec leurs livres... tant ils sont séduits par la pompe des œuvres. Augustin lui-même ne vaudrait pas davantage, si les pélagiens ne l'avaient rudement exercé, et contraint de défendre la foi. » (26 août 1530.)

— « Celui qui a osé comparer le monachat au baptême était complétement fou; c'était plutôt une bûche qu'une bête. Eh! quoi, crois-tu donc Jérôme, lorsqu'il parle d'une manière si impie contre Dieu, lorsqu'il veut qu'immédiatement après soi-même, ce soient ses parents que l'on considère le plus? Écouteras-tu Jérôme, tant de fois dans l'erreur, tant de fois dans le péché? croiras-tu un homme enfin, plutôt que Dieu lui-même? Va donc, et crois avec Jérôme qu'il faut passer sur le corps à ses parents pour fuir au désert. » (Lettre à Severinus, moine autrichien; 6 octobre 1527.)

Page 208, col. 1, ligne 45. — *Les scolastiques...*

Grégoire de Rimini a convaincu les scolastiques d'une doctrine pire que celle des pélagiens... Car bien que les pélagiens pensent que l'on peut faire une bonne œuvre sans la grâce, ils n'affirment pas qu'on puisse sans la grâce obtenir le ciel. Les scolastiques parlent comme Pélage, lorsqu'ils enseignent que sans la grâce on peut faire une bonne œuvre, et non une œuvre méritoire. Mais ils enchérissent sur les pélagiens, en ajoutant que l'homme a l'inspiration de la droite raison naturelle à laquelle la volonté peut se conformer naturellement,

tandis que les pélagiens avouent que l'homme est aidé par la loi de Dieu. (1519.)

Page 209, col. 2, ligne 4. — *Biens ecclésiastiques...*

Luther écrivit au roi de Danemark (2 décembre 1536), pour approuver la suppression de l'épiscopat, et pour engager ce prince à faire un bon usage des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire (comme il l'écrivait le 18 juillet 1529 au margrave George de Brandebourg), à les appliquer à des fondations d'écoles et d'universités.

« L'Empereur dissimule, et cependant il prend, il dévore les évêchés, Utrecht, Liége, etc. Ceux de la noblesse devraient y prendre garde. Je me suis durement travaillé pour que les fondations ecclésiastiques et les possessions des princes abbés ne fussent point dispersées, mais conservées aux pauvres de la noblesse. Malheureusement cela n'aura pas lieu. » (Tischreden, p. 351.)

Page 209, col. 2, ligne 49. — *Des cardinaux et évêques...*

« Maître Philippe louait devant le docteur Luther la haute intelligence et l'esprit rapide du cardinal, évêque de Saltzbourg, Mathieu Lang. Il disait qu'en 1530, il s'était trouvé six heures avec lui à Augsbourg, et qu'ils avaient causé de la religion. Le cardinal lui avait dit à la fin : « Mon cher *domine Philippe*, nous autres prêtres, nous n'avons encore jamais rien valu. Nous savons bien que votre doctrine est bonne ; mais ignorez-vous donc que jusqu'ici on n'a jamais rien pu gagner sur les prêtres? Ce n'est pas vous qui commencerez. » « Ce cardinal était fils d'un messager d'Augsbourg. Son père était d'une bonne et ancienne famille, mais réduit à l'état de serviteur par sa pauvreté. — Ce fut le premier cardinal qu'il y ait eu en Allemagne. Appuyé par sa sœur, il se fit connaître à la cour de Maximilien, fut ensuite envoyé à Rome auprès du pape, et plus tard nommé coadjuteur de l'évêché de Saltzbourg. » (Tischreden, p. 272.)

« J'ai, jusqu'ici, prié pour cet évêque, *categoricè*, *affirmativè*, *positivè*, de cœur, pour que Dieu voulût le convertir. J'ai essayé aussi par écrit de l'amener à la pénitence. Maintenant je prie pour lui *hypotheticè* et *desperabundè*... Celui-là n'est point *frater ignorantiæ, sed malitiæ*.

» Il m'a souvent écrit amicalement, et m'a fait espérer qu'il prendrait femme, comme je lui en avais donné le conseil par écrit.

» Il s'est moqué de nous jusqu'à la diète d'Augsbourg. Là, j'ai appris à le connaître. Cependant il veut encore être mon ami au point qu'il me réclame pour arbitre dans l'affaire de... (Tischreden, p. 274.)

« A la diète d'Augsbourg, l'évêque de Saltzbourg disait : « Il y a quatre moyens pour réconcilier les deux partis : ou que nous cédions ou qu'ils cèdent ; or, ni les uns ni les autres n'en veulent rien faire ; ou bien encore, il faut que l'on oblige d'autorité un des partis à céder, et comme il en doit résulter un grand soulèvement, reste le quatrième moyen, savoir : qu'un parti extermine l'autre, et que le plus fort mette le plus faible dans le sac. » Voilà de beaux plans d'unité pour un évêque chrétien. » (Ibidem, p. 19.)

Page 210, col. 1, ligne 21. — *Moines...*

« Les seuls mendiants sont divisés en sept partis ou ordres, et les mineurs à leur tour en sept espèces de mineurs. Toutes ces sectes, le très-saint père les nourrit et les entretient lui-même, tant il a peur qu'elles ne viennent à s'unir. (Lettre à la diète de Prague, 15 juillet 1522.)

Page 210, col. 2, ligne 11. — *Un seul coin de l'Allemagne, celui où nous sommes, fleurit encore par la culture des arts libéraux...*

Luther écrivit à l'électeur, le 20 mai 1530, pour relever son courage et le consoler des chagrins que lui causait la Réforme : « Voyez comme Dieu a fait éclater sa grâce et sa bonté dans les États de votre Altesse! n'est-ce pas là que son Évangile a le plus de ministres pieux et fidèles, ceux qui l'enseignent avec le plus de pureté, de zèle et de fruit? Vous voyez grandir autour de vous toute une jeunesse aimable, de bonnes mœurs et qui sera bientôt savante dans la sainte Écriture. Cela me ravit le cœur de voir nos jeunes enfants, garçons et petites filles, connaître mieux aujourd'hui Dieu et le Christ, avoir une foi plus pure et savoir mieux prier, qu'autrefois toutes les écoles épiscopales et les couvents les plus célèbres.

» Cette jeunesse vous a été accordée comme un signe de faveur et de miséricorde divine. Dieu vous dit en quelque sorte : Cher duc Jean, je te confie mon plus précieux trésor; sois le père de ces enfants. Je veux que tu les gouvernes, que tu les protéges; sois le jardinier de mon paradis, etc. »

Le duc ne paraît pas avoir tenu grand compte de cette recommandation, car Luther dit dans plusieurs de ces lettres qu'il y avait à Wittemberg grand nombre d'étudiants qui ne vivaient guère que de pain et d'eau.

Page 211, col. 2, ligne 16. — *Je regrette de n'avoir pas plus de temps à donner à l'étude des poëtes et des orateurs...*

A Wenceslas Link de Nuremberg. « Si cela ne vous donne pas trop de peines, mon cher Wenceslas, je vous prie de faire rassembler pour moi tous les dessins, livres, cantiques, chants de Meistersanger et bouts rimés, qui auront été composés en allemand et imprimés cette année chez vous; envoyez-en autant que vous en pourrez trouver. Je désirerais vivement les avoir. Nous savons ici composer des ouvrages latins; mais pour les livres allemands, nous ne sommes que des apprentis. Toutefois, avec l'ardeur que nous y mettons, j'espère que nous réussirons bientôt de manière à vous satisfaire. » (20 mars 1536.)

Page 211, col. 2, ligne 34. — *Ce n'est point un seul homme qui a fait ces fables...*

En 1530, Luther traduisit un choix des fables d'Ésope.

Dans la préface il dit qu'il n'y a peut-être jamais eu d'homme de ce nom, et que ces fables ont vraisemblablement été recueillies de la bouche du peuple. (Luth. Werke, IX, 455.)

Page 212, col. 1, ligne 28. — *Chanter est le meilleur exercice...*

Heine, *Revue des deux Mondes*, 1er mars 1834 : « Ce qui n'est pas moins curieux et significatif que ces écrits en prose, ce sont les poésies de Luther, ces chansons qui lui ont échappé dans le combat et dans la nécessité. On dirait une fleur qui a poussé entre les pierres, un rayon de la lune qui éclaire une mer irritée. Luther aimait la musique, il a même écrit un traité sur cet art, aussi ses chansons sont-elles très-mélodieuses. Sous ce rapport, il a aussi mérité son surnom de Cygne d'Eisleben. Mais il n'était rien moins qu'un doux cygne dans certains chants où il ranime le courage des siens, et s'exalte lui-même jusqu'à la plus sauvage ardeur. Le chant avec lequel il entra à Worms, suivi de ses compagnons, était un véritable chant de guerre. La vieille cathédrale trembla à ces sons nouveaux, et les corbeaux furent effrayés dans leurs nids obscurs, à la cime des tours. Cet hymne, la Marseillaise de la Réforme, a conservé jusqu'à ce jour sa puissance énergique, et peut-être entonnerons-nous bientôt dans des combats semblables ces vieilles paroles retentissantes et bardées de fer : »

Notre Dieu est une forteresse,
Une épée et une bonne armure;
Il nous délivrera de tous les dangers
Qui nous menacent à présent.
Le vieux méchant démon
Nous en veut aujourd'hui sérieusement,
Il est armé de pouvoir et de ruse,
Il n'a pas son pareil au monde.

Votre puissance ne fera rien,
Vous verrez bientôt votre perte;
L'homme de vérité combat pour nous,
Dieu lui-même l'a choisi.
Veux-tu savoir son nom?
C'est Jésus-Christ,
Le seigneur Sabaoth.
Il n'est pas d'autre Dieu que lui,
Il gardera le champ, il donnera la victoire.

Si le monde était plein de démons,
Et s'ils voulaient nous dévorer,
Ne nous mettons pas trop en peine,
Notre entreprise réussira cependant.
Le prince de ce monde,
Bien qu'il nous fasse la grimace,
Ne nous fera pas de mal.
Il est condamné,
Un seul mot le renverse.

Ils nous laisseront la parole,
Et nous ne dirons pas merci pour cela :
La parole est parmi nous
Avec son esprit et ses dons.
Qu'ils nous prennent notre corps,
Nos biens, l'honneur, nos enfants.
Laissez-les faire,
Ils ne gagneront rien à cela;
A nous restera l'empire.

Page 212, col. 2, ligne 30. — *Peinture...*

« Le docteur parla un jour de l'habileté et du talent des peintres italiens. « Ils savent imiter la nature si parfaitement, dit-il, qu'indépendamment de la couleur et de la forme convenables, ils expriment encore les gestes et les sentiments de manière à faire croire que leurs tableaux sont choses vivantes. — La Flandre suit la trace de l'Italie. Ceux des Pays-Bas, et surtout les Flamands, ont l'esprit éveillé, ils ont aussi de la facilité pour apprendre les langues étrangères. C'est un proverbe que si l'on portait un Flamand dans un sac à travers l'Italie ou la France, il n'en apprendrait pas moins la langue du pays. » (Tischreden, p. 424 verso.)

Page 213, col. 2, ligne 29. — *Banque...*

Il dit dans son traité *de Usuris* : « J'appelle usuriers ceux qui prêtent à cinq et six pour cent. L'Écriture défend le prêt à intérêt; on doit prêter de l'argent comme on prête un vase à son voisin. Les lois civiles même défendent l'usure. Ce n'est pas faire acte de charité que d'échanger une chose avec quelqu'un en gagnant sur l'échange; c'est voler. Un usurier est un voleur digne de la potence. Aujourd'hui, à Leipsick, celui qui prête cent florins en reçoit au bout d'une seule année quarante pour l'intérêt de son argent. — On ne doit pas observer les promesses faites aux usuriers; ils ne peuvent être admis aux sacrements ni ensevelis en terre sainte. — Voici le dernier conseil que j'aie à donner aux usuriers; ils veulent de l'argent, de l'or; eh bien! qu'ils s'adressent à quelqu'un qui ne leur donnera pas dix ou vingt pour cent, mais cent pour dix. Celui-là a de quoi satisfaire à leur avidité; ses trésors sont inépuisables; il peut donner sans s'appauvrir (Oper. lat. Luth., Witt., t. VII, p. 419-37.)

Le docteur Henning proposait cette question à Luther : « Si j'avais amassé de l'argent, que je ne voulusse pas en disposer, et qu'un homme vînt me prier de le lui prêter; pourrais-je en bonne conscience lui répondre : Je n'ai point d'argent? — Oui, dit Luther, on peut le faire en conscience. C'est comme si on disait : Je n'ai point d'argent dont je veuille disposer... Christ, en ordonnant de donner, ne dit pas de donner à tous les prodigues et dissipateurs... Dans cette ville, il n'y a personne de plus nécessiteux que les étudiants. La pauvreté y est grande à la vérité, mais la paresse encore plus... Je ne veux point ôter le pain de la bouche à ma femme et à mes enfants pour donner à ceux à qui rien ne profite. » (Tischreden, p. 64.)

Page 213, col. 2, à la fin du chapitre IV.

On peut attacher à la fin de ce chapitre diverses paroles de Luther sur les papes, les rois, les princes.

« Il n'y a jamais eu de plus rusé trompeur sur la terre

que le pape Clément (Clément VII). C'est qu'il était de Florence, etc. »

« Le pape Jules, deuxième du nom, était un homme excellent pour le gouvernement et la guerre... Lorsqu'il apprit que son armée avait été battue à Ravenne, il blasphéma Dieu dans le ciel; il lui disait : Au nom de mille diables, es-tu donc devenu si bon Français? est-ce ainsi que tu protéges ton Église? Il tourna les yeux vers la terre, et dit : Saints Suisses, priez pour nous! Et il envoya aussitôt le cardinal de Saltzbourg, Mathieu Lang, pour traiter avec l'empereur Maximilien. »

« Si j'avais été de ce temps-là, on m'aurait fait venir à Paris avec grand honneur, mais j'étais encore trop jeune et Dieu ne le voulait point, de crainte que l'on ne pensât que c'était la puissance du roi de France, etc. »

« Le pape Jules II, un homme plein d'audace et d'habileté, un vrai diable incarné, avait définitivement résolu de réformer les franciscains. Mais ils recoururent aux rois et aux princes, les firent agir et envoyèrent au pape quatre-vingt mille couronnes. Le pape dit : Comment résister à des gens si bien cuirassés? »

« L'an 1532, l'astrologue Gaurie raconta au margrave de Brandebourg, Joachim, que, comme on faisait à Clément VII le reproche d'être bâtard, il répondit : Et Jésus-Christ? Dès-lors le margrave devint favorable à Luther. »

« Lorsque ceux de Bruges tenaient prisonnier l'empereur Maximilien, et voulaient lui couper la tête, ils écrivirent au sénat de Venise pour demander conseil. Les Vénitiens répondirent : *Homo mortuus non facit guerram...* Les Vénitiens firent faire une farce contre Maximilien. Le doge paraissait d'abord, puis venait le Français qui avait une poche au côté; il y prenait des couronnes (pièces de monnaie), et les couronnes débordaient la poche. Derrière venait l'Empereur, peint en habit gris, avec un petit cor de chasse. Il avait aussi une poche, mais quand il y mettait la main, les doigts passaient à travers. — Les Florentins en firent autant. Ils représentèrent le Français assis sur un siége percé, et...... de l'argent. L'empereur Maximilien ramassait. Mais ils ont eu depuis une bonne leçon. Le petit-fils de l'empereur Maximilien, l'empereur Charles, leur a bien appris à vivre. Dieu applique volontiers aux orgueilleux le verset que l'on chante au Magnificat : *Deposuit potentes de sede.* »

« L'empereur Maximilien disait : Si on mettait du sang des princes d'Autriche et de Bavière bouillir ensemble dans un pot, on le verrait en même temps sauter dehors. »

« On dit que l'empereur Maximilien partit un jour d'un éclat de rire; il en avoua la cause le lendemain. Je riais, dit-il, de voir que Dieu a confié le gouvernement spirituel à un ivrogne de prêtre, comme le pape Jules, et le gouvernement temporel à un chasseur de chamois, comme je suis. »

« Dans le château de Prague l'on voit toute la suite des *portraits des rois*. Ferdinand est le dernier, et il n'y a plus de place. Il en est de même dans la salle ronde du château de Wittemberg. Cela ne signifie rien de bon. »

L'empereur Maximilien disait : « L'Empereur est bien le roi des rois, car les princes de l'Empire font tout ce qu'ils veulent; le roi de France est celui des ânes, les siens exécutent tout ce qu'il commande; le roi d'Angleterre est le roi des hommes, car ils lui obéissent et ils l'aiment. »

« Maximilien demandait à un de ses secrétaires comment il fallait traiter un serviteur qui le volait; et comme l'autre répondait qu'il était juste de le pendre : Nous n'en ferons rien, dit l'Empereur en lui frappant sur l'épaule, nous avons encore besoin de vos services. »

« Après l'élection de l'empereur Charles, l'électeur de Saxe demanda au seigneur Fabian de Feilitsch, son conseiller, s'il lui plaisait qu'on eût élu empereur le roi d'Espagne. Cet homme sage répondit : « Il est bon que les corbeaux aient un vautour. »

On lisait dans un vieux livre cette prophétie : « L'empereur Charles soumettra toute l'Europe, réformera l'Église; sous lui, les ordres mendiants et les sectes seront anéantis. »

« La nouvelle vint qu'Antonio de Leyva et André Doria avaient conseillé à l'Empereur d'aller en personne contre le Turc et de ne point emmener son frère ; car, disaient-ils, il n'a point de bonheur. En effet, Ferdinand est trop fin et trop réfléchi; il n'agit que par conseil et délibérations, jamais par impulsion divine. — L'Empereur devient malheureux ; il ne sait pas profiter de l'occasion; il perd aujourd'hui Milan. »

« Le roi de France aime les femmes... Au contraire, l'Empereur passant par la France en 1544, trouva après un grand festin une belle et noble vierge dans son lit, que le roi de France y avait fait conduire. L'Empereur la renvoya honorablement chez ses parents.

» L'Empereur n'a appelé à son couronnement que des princes et seigneurs italiens et espagnols, qui ont porté devant lui les drapeaux et les armes des électeurs. J'avais touché cela dans un petit livre, mais l'électeur en a fait acheter tous les exemplaires.

» Le roi de France dépense autant d'argent en trahison que pour ses armées. Aussi, dans sa guerre contre le pape Jules et Venise, il a dissipé vingt mille hommes avec quatre mille.

» Tant que le Français a eu des hommes de guerre allemands, il a obtenu la victoire. Ce sont en effet les meilleurs; ils se contentent de leur solde et protégent le peuple. Aussi Antonio de Leyva conseilla, en mourant, à l'Empereur de s'attacher à ses soldats allemands; que s'il les perdait, ce serait fait de lui; car ils tenaient tous ensemble comme un seul homme. »

Après la défaite de François I[er] à Pavie, Luther écrivait : « Que le roi de France soit de chair ou autre chose, je ne me réjouis pas de le voir vaincu et pris. Vaincu, cela se peut souffrir, mais captif, c'est une monstruosité... Peut-être l'heure du royaume de France est elle venue, comme cet autre le disait de Troie, *Venit summa dies et ineluctabile fatum...* Ce sont, à ce qu'il me semble, des signes qui annoncent le dernier jour du monde. Ces signes sont plus graves qu'on ne serait tenté de le croire... Il n'y a qu'une chose qui me fait plaisir, c'est de voir frustrés les efforts de l'Antechrist, qui commençait à s'appuyer sur le roi de France. » (Mars 1525.)

(Février 1537). « Le roi de France est persuadé que chez nous autres luthériens, il n'y a plus ni mariage, ni autorité, ni église, ni rien de tout ce qu'on regarde comme sacré. Son envoyé, le docteur Gervais, nous l'a assuré positivement. Mais d'où vient cela? certainement de ce qu'on ne laisse pénétrer en ce pays, non plus qu'en Italie, aucun écrit des nôtres, et que le scélérat de Mayence, ainsi que ses pareils, y envoient toutes les calomnies qui se débitent contre nous. »

« Nous avons ici un Français, François Lambert, qui était il y a deux ans prédicateur apostolique, comme on les appelle parmi les mineurs, et qui vient de prendre pour femme une des nôtres : il espère mieux vivre dans le voisinage de la France (à Strasbourg)... Il gagnera sa vie à traduire en français mes ouvrages allemands.» (4 décembre 1525.)

« Les rois de France et d'Angleterre sont luthériens pour prendre, point pour donner. Ils ne cherchent point l'intérêt de Dieu, mais le leur. »

« Sept universités ont approuvé le divorce du roi d'Angleterre; mais nous autres de Wittemberg et ceux de Louvain, nous avons soutenu le contraire, eu égard aux circonstances particulières, à la longue cohabitation, à l'existence d'une fille, etc. »

Quelques-uns qui avaient reçu des écrits d'Angleterre annoncèrent comment le roi s'était séparé de l'Évangile. « Je suis charmé, dit Luther, que nous soyons quitte de ce blasphémateur. J'ai seulement regret de voir que Melanchton ait adressé ses plus belles préfaces aux plus méchantes gens. »

« Le duc George de Saxe disait qu'il ne forcerait personne à communier sous une espèce, mais que ceux qui voulaient le faire autrement, devaient sortir du pays.

» Lorsque le duc George déclara au duc Henri de Saxe, son frère, qu'il ne lui laisserait ses États qu'à condition d'abandonner l'Évangile, il répondit : « Par la vierge Marie (c'était le mot ordinaire de sa Grâce), avant que je consente à renier mon Christ, j'irai avec ma Catherine, un petit bâton à la main, mendier par le pays. » Je voudrais que l'Empereur fît pape le duc George; les évêques supporteraient sa réforme encore moins que la mienne. Il réduirait l'évêque de Mayence à quatorze chevaux, etc.

» Le duc George a sucé le sang bohémien avec le lait de sa mère, fille du roi de Bohême, Casimir. Il aurait fini par s'arranger avec l'électeur Frédéric pour frapper les évêques, les abbés, etc. Il est, de sa nature, ennemi du clergé. Mais les lettres et les flatteries de l'Empereur, du pape, des rois d'Angleterre et de France, l'ont tellement enflé, que, etc...

» Lorsque le duc George voyait son fils Jean à l'agonie, il le consolait en lui rappelant l'article de la justification par la foi en Christ, et l'exhortait à ne regarder que le Sauveur, sans se reposer sur ses œuvres ni sur l'invocation des saints. Alors, l'épouse du duc Jean, sœur du landgrave Philippe de Hesse, dit au duc George : « Cher seigneur et père, pourquoi ne laisse-t-on pas prêcher publiquement cette doctrine dans le pays? » — « Ma chère fille, répondit-il, on la doit enseigner seulement aux mourants, mais point aux gens en santé. » (1537.) — Ce duc Jean avait été obligé par son père de jurer une haine éternelle à la doctrine luthérienne, et il l'avait fait connaître au docteur Luther par le vieux peintre Lucas Cranach. »

Leipsick était la capitale et la résidence du duc George. Aussi les protestants, surveillés de près par le duc, n'y pouvaient faire de nombreux prosélytes, et Luther en marque souvent son dépit par sa colère contre cette ville.

« Je hais, dit-il, ceux de Leipsick comme je ne hais rien sous le soleil, tant il y a là d'orgueil, d'arrogance, de rapacité et d'usure. » (15 mai 1540.)

« Je hais cette Sodome (Leipsick), sentine des usures et de tous les maux. Je n'y entrerais qu'autant qu'il le faut pour arracher Loth. » (26 octobre 1539.)

« L'électorat de Saxe est pauvre et rapporte peu. Si l'électeur n'avait pas la Misnie, il ne pourrait entretenir quarante chevaux; mais il a des tributs de princes et seigneurs, des droits de sauf-conduit, des douanes, des rentes, etc... Sa Grâce électorale a cédé, pour de l'argent, les régales, entre autres le droit de grâce.

» L'électeur Frédéric était économe. Il savait bien remplir ses caves et ses greniers de grains et d'autres denrées. On compte neuf châteaux qu'il a fait bâtir, et cependant il lui restait toujours assez d'argent; c'est qu'il suivait le bon conseil que son fou lui avait donné. Un jour, qu'il se plaignait de manquer d'argent, le fou lui dit : Fais-toi percepteur. Il exigeait des comptes sévères de ses serviteurs. Quand il venait dans un de ses châteaux, il mangeait, buvait, se faisait donner du fourrage comme un hôte ordinaire, et payait tout comptant. Par là il ôtait à ses gens l'occasion de s'excuser, en disant : On a tant consommé de choses, quand le prince est venu!

» L'électeur Frédéric le Sage disait à Worms, en 1521 : « Je ne trouve point d'église romaine dans ma croyance; mais une commune église chrétienne, je l'y trouve. »

« Ce même prince avait, dit Melanchton, près de Wittemberg un cerf apprivoisé, qui, pendant bien des années, allait, au mois de septembre, dans la forêt voisine, et revenait exactement en octobre. Lorsque l'électeur fut mort, le cerf partit et l'on ne le revit plus.

» En 1525, l'électeur Jean de Saxe me demanda s'il devait accorder aux paysans leurs douze articles. Je le détournai entièrement d'en approuver un seul.

» Le duc Jean disait en 1525, en apprenant la révolte des paysans : « Si le Seigneur veut que je reste prince, que sa volonté soit faite, mais je puis aussi être un autre homme. »

Luther blâme la patience de ce prince, qui avait appris des moines, ses confesseurs, à supporter la désobéissance de ses gens.

Il disait à Luther : « Mon fils, le duc Ernest, m'a écrit une lettre latine pour me demander à courir un cerf. Je veux qu'il étudie; il sera toujours à même d'apprendre à laisser pendre deux jambes sur un cheval. »

« Le même prince avait toujours pour sa garde six nobles jeunes garçons, qui restaient dans sa chambre et qui lui lisaient la Bible six heures par jour. Sa Grâce électorale s'endormait quelquefois, mais il n'en citait pas moins à son réveil quelques belles paroles qu'il avait

remarquées et retenues. — Pendant la prédication il tenait près de lui des écrivains, et lui-même de sa propre main recueillait les paroles de la bouche du prédicateur.

» Lorsque Ferdinand fut élu roi des Romains à Cologue, le jeune duc Jean-Frédéric y fut envoyé pour protester de la part de son seigneur et père. Dès qu'il eut exécuté ses ordres, il repartit au grand galop, et comme il avait à peine passé la porte, on envoya des gens pour courir après lui et le prendre. (1531.)

» On dit que l'Empereur a fait entendre, après avoir lu notre *Confession et apologie*, qu'il voulait que l'on enseignât et que l'on prêchât dans le même sens par tout le monde. Le duc George aurait dit aussi qu'il savait très-bien qu'il y avait beaucoup d'abus à réformer dans l'Église, mais qu'il ne voulait pas de cette réforme, quand elle venait d'un moine défroqué.

» La dernière fois que l'électeur Jean alla à la chasse, tout le gibier lui échappait. Les bêtes ne voulaient plus le reconnaître pour maître, c'était un présage de sa mort. (1532.)

» Le duc Jean-Frédéric, qui a été si bien pillé et dépouillé par ceux de la noblesse, a appris à ses dépens à les connaître.

» L'électeur Jean-Frédéric est naturellement colère, mais il sait à merveille dompter son courroux. — Il aime à bâtir et à boire ; il est vrai qu'un si grand corps doit tenir plus qu'un petit. — Il donne par an mille florins pour l'université ; pour le pasteur, deux cents, avec soixante boisseaux de froment ; de plus soixante florins à cause des leçons publiques. » Il envoya une fois cinq cents florins à Luther sur les fonds d'une abbaye pour marier quelque pauvre religieuse.

» Quoique le docteur Jonas l'y engageât, Luther refusa de demander à l'électeur une nouvelle visitation des églises. « Il a soixante-dix conseillers qui crient à le rendre sourd. Ils lui disent : Quel bon conseil peut donner le scribe? contentons-nous de prier Dieu qu'il dirige le cœur du prince. »

Du landgrave Philippe de Hesse. — Le landgrave est un pieux, intelligent et joyeux seigneur ; il maintient une bonne paix dans sa terre, qui n'est que pierres et forêts ; de sorte que les gens y peuvent voyager et commercer sans crainte... Le landgrave est un guerrier, un Arminius, petit de sa personne, mais, etc. Il consulte et suit aisément les bons conseils ; la résolution une fois prise, il exécute promptement. — L'Empereur lui a offert, pour lui faire quitter l'Évangile, la possession paisible du comté de Katzenellenbogen, et le duc George l'aurait fait à ce prix son héritier... Il a une tête hessoise ; il ne peut se reposer, il faut qu'il ait quelque chose à faire... C'était une grande audace de vouloir, en 1528, envahir les possessions des évêques ; et ç'a été un acte plus grand d'avoir rétabli le duc de Wurtemberg et chassé le roi Ferdinand de ce pays. Moi et Melanchton, nous fûmes appelés à cette occasion à Weimar, et nous employâmes toute notre rhétorique à empêcher sa Grâce de rompre la paix de l'Empire... Il en devint tout rouge et s'emporta. Cependant c'est une âme tout à fait loyale.

» Dans le colloque de Marbourg, en 1529, sa Grâce vint avec un petit habit, de sorte que personne ne l'aurait reconnu pour le landgrave ; et cependant, il était occupé de grandes pensées. Il consulta Melanchton, et lui dit : « Cher maître Philippe, dois-je souffrir que l'évêque de Mayence me chasse par violence mes prédicateurs évangéliques? » Philippe répondit : « Si la juridiction du lieu appartient à l'évêque de Mayence, votre Grâce ne peut l'empêcher. » « Permis à vous de conseiller, répondit le landgrave, mais je n'agirai pas moins. »

» A la diète d'Augsbourg, en 1530, le landgrave dit publiquement aux évêques : « Faites la paix, nous vous le demandons. Si vous ne la faites point et qu'il me faille descendre de mes montagnes, j'en saisirai au moins un ou deux. »

» Dieu a jeté le landgrave au milieu de l'Empire. Il a autour de lui quatre électeurs et le duc de Brunswick ; et il les fait tous trembler. C'est que le commun peuple lui est attaché. Avant de rétablir le duc de Wurtemberg, il était allé en France, et le roi de France lui avait prêté beaucoup d'argent pour la guerre.

» Si le landgrave s'enflamme une fois...! C'est ce qui nous est arrivé, à moi et à maître Philippe, lorsque nous le détournions humblement et faiblement de la guerre. « Qu'arrivera-t-il si je souffre vos conseils et si je n'agis point? » — C'est un miracle de Dieu. Le landgrave est un prince peu puissant, cependant on le redoute ; c'est un héros. Il a renvoyé les évêques au chœur... Les Saxons et ceux de la Hesse, lorsqu'ils sont en selle, sont de vrais cavaliers. Les cavaliers des hautes terres (du midi de l'Allemagne) ne sont que des danseurs. Dieu nous conserve le landgrave... Dieu nous préserve de la guerre! les gens de guerre sont des diables incarnés. Je ne parle pas seulement des Espagnols, mais aussi des Allemands.

» Après la diète de Francfort, en 1539, environ neuf mille soldats d'élite furent rassemblés autour de Brême et de Lunebourg pour être employés contre les États protestants. Mais l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse leur firent parler par le chevalier Bernard de Mila, leur donnèrent de l'argent comptant et les attirèrent à eux. Ensuite mourut subitement le duc George, etc. »

« Le *landgrave de Hesse* et de Thuringe, Louis le Fameux, était un seigneur dur et colérique. Il était tenu prisonnier par l'évêque de Hall, il sauta par une fenêtre du haut du château et du rocher dans la Sals, nagea, s'aida d'un tronc d'arbre et échappa. Il sévissait toujours cruellement contre ses sujets. Sa femme s'avisa de lui servir de la viande un vendredi saint, et comme il n'en voulait pas manger ; elle lui dit : « Cher seigneur, vous craignez ce péché, lorsque vous en faites tous les jours de plus grands et de plus horribles. » Mais elle fut obligée de s'enfuir et de quitter ses enfants. Au moment de son départ, à minuit, elle baisa son enfant qui était encore au berceau, le bénit, et, dans un transport d'amour maternel, elle le mordit à la joue [1]. Accompagnée d'une jeune fille, elle descendit par une corde du

[1] Luther appelle *Louis* ce landgrave, qui s'appelait effectivement *Albert le Dénaturé*, et vivait en 1288. Sa femme, Marguerite, était fille de l'empereur Frédéric II ; son fils est Frédéric Ier, dit le *Mordu*.

château de Wartbourg, tout le long du précipice. Son maître d'hôtel l'attendait avec un chariot, et la conduisit secrètement à Francfort-sur-le-Mein. — Quand ce landgrave mourut, on l'affubla d'un habit de moine, ce qui faisait beaucoup rire tous ses chevaliers. »

« En Italie, les hôpitaux sont bien pourvus, bien bâtis. On y donne une bonne nourriture; il y a des serviteurs attentifs et de savants médecins. Les lits et les habits sont très-propres; l'intérieur des bâtiments orné de belles peintures. Aussitôt qu'un malade y est amené, on lui ôte ses habits en présence d'un notaire qui en dresse une note et une description exacte pour qu'ils lui soient bien gardés. On le revêt d'un sarrau blanc, on le met dans un lit bien fait et dans des draps blancs; on ne tarde pas à lui amener deux médecins, et les serviteurs viennent lui apporter à manger et à boire dans des verres bien propres, qu'ils touchent du bout du doigt. Il vient aussi des dames et matrones honorables qui se voilent pendant quelques jours pour servir les pauvres, de sorte qu'on ne sait point qui elles sont, et elles retournent ensuite chez elles. — J'ai vu aussi à Florence que les hôpitaux étaient servis avec tous ces soins; de même les maisons des enfants trouvés, où les petits enfants sont nourris au mieux, élevés, enseignés et instruits. Ils les ornent tous d'un costume uniforme, et en prennent le plus grand soin.

» Je ne manque point de drap, mais je ne puis me décider à me faire faire des culottes. Les miennes ont été raccommodées quatre fois, et le seront encore. Les tailleurs ne font rien de bon et prennent trop cher. Cela va bien mieux en Italie; les tailleurs ont une corporation particulière qui ne fait que des culottes.

» En Espagne, pour les couches de l'impératrice, trente hommes se sont fouettés jusqu'au sang, afin de lui obtenir un heureux enfantement, deux même en sont morts, et cependant la mère ni le fœtus n'ont pu être délivrés. Qu'a-t-on fait de plus chez les païens? (14 août 1539.)

» En Italie et en France, les curés sont généralement des ânes. Si on leur demande : *Quot sunt sacramenta?* ils répondent : *Tres.* — *Quæ?* Réponse : Le goupillon, l'encensoir et la croix.

» En France, il y a eu tant de superstition, que les serfs et serviteurs voulaient pour la plupart se faire moines. Il fallut que le roi défendit la moinerie. La France est abîmée dans la superstition. Les Italiens de même sont ou superstitieux ou épicuriens. C'est un propos commun en Italie, quand ils vont à l'église de dire : Allons au préjugé populaire.

» Lorsque je vis Rome, je tombai à genoux, levai les mains au ciel et dis : Salut, sainte Rome, sanctifiée par les saints martyrs et par leur sang qui y a été versé...; mais elle est maintenant déchirée, und der teufel hat den papst, seinen dreck, darauss geschissen. — Cent ans avant Jésus-Christ, Rome avait quatre millions de citoyens; peu après, neuf millions; certes, cela devait faire un peuple, si toutefois la chose est vraie. — A Venise, trois cent mille feux; à Erfurt, dix-huit mille murs à feu (murs mitoyens); à Nuremberg, à peine la moitié. — Rome n'est plus qu'une charogne et un tas de cendres... Les maisons sont aujourd'hui où étaient les toits de l'ancienne Rome; telle est l'épaisseur des décombres, qu'il y en a la hauteur de deux lances de landsknecht[1]. Rien n'y est à louer que le consistoire et la cour de Rote, où les affaires sont instruites et jugées avec beaucoup de justice.

» Le docteur Staupitz avait entendu dire à Rome, en 1511, que d'après une vieille prophétie, un ermite s'élèverait sous le pape Léon X, et attaquerait la papauté; or, les augustins s'appellent aussi ermites.

» Je ne voudrais pas, pour cent mille florins, ne pas avoir vu Rome; je me serais toujours inquiété si je ne faisais pas injustice au pape. » — Il répète trois fois ces paroles.

« Il y avait en Italie un ordre particulier, qui s'appelait *les Frères de l'ignorance*. Ils devait jurer de ne rien savoir et de ne vouloir rien apprendre. Tous les moines méritent le même nom. »

Un soir, à la table de Luther, il se trouvait un vieux prêtre qui racontait beaucoup de choses de Rome. Il y était allé quatre fois et y avait officié pendant deux ans. Quand on lui demanda pourquoi il y était allé si souvent, il répondit : « La première fois j'y cherchais un filou, la seconde je le trouvais, la troisième je l'emportais avec moi, et la quatrième je l'y rapportais et le plaçais derrière l'autel de Saint-Pierre. »

« Christoff Gross, qui avait été longtemps à Rome, traban du pape, parla beaucoup des pays par où l'on va vers la terre sainte, de l'Aragon et de la Biscaye. Ils ont pour signe du baptême une petite cicatrice au nez, juste sous les yeux. »

« Les Écossais sont la nation la plus fière; beaucoup se sont réfugiés en Allemagne, à Erfurt et à Wurtzbourg; ils n'admettent personne comme moine dans leurs couvents. Les Écossais sont méprisés des autres nations, comme les Samaritains par les Juifs. »

« Les Anglais ont été chassés de France après leur défaite à Montlhéri, entre Paris et Orléans[2]. — Ils ne laissent personne à Calais, à moins qu'il ne parle anglais dans tant d'heures. »

« La peste règne toujours en Angleterre. — L'Angleterre est un morceau de l'Allemagne. — Les langues danoise et anglaise sont du saxon, c'est-à-dire du véritable allemand, tandis que la langue de l'Allemagne supérieure n'est point la vraie langue allemande. — La Souabe et la Bavière sont hospitalières; au contraire la Saxe. — Luther préfère le dialecte de la Hesse à tous les autres de l'Allemagne, parce que les Hessois accentuent les mots comme s'ils chantaient. »

Diversité des langues. — « Supériorité de l'allemande : elle fait sentir que les Allemands sont gens plus simples et plus vrais. Au contraire, c'est un proverbe : les Français écrivent autrement qu'ils ne parlent, et parlent autrement qu'ils ne pensent. — L'allemand se rapporte au grec. Le latin est sec, il n'a pas de lettres doubles. — Finesse des Saxons et bas Allemands; ils

[1] Voyez le *Voyage de Montaigne*.

[2] Il est inutile de relever les erreurs grossières dont fourmille ce chapitre.

sont pires que les Italiens, quand ils adoptent les idées de l'Italie. — Les habitations et l'aspect des pays changent ordinairement dans l'espace d'un siècle. Il y a peu d'années que la Hesse, la Franconie, la Westphalie, n'étaient qu'un désert. Au contraire, autour de Halle, d'Halberstadt, et chez nous, on fait jusqu'à trois milles sans trouver rien que bruyères, tandis qu'autrefois il y avait des terres cultivées. Dieu aura ôté la fertilité au pays, pour punir les habitants. »

« Nous sommes de bons compagnons, nous autres Allemands, nous buvons, nous mangeons, nous cassons nos vitres, nous perdons en une soirée cent, mille florins ou plus, et nous oublions *le Turc* qui, en trente jours, peut être avec sa cavalerie légère à Wittemberg. »

« En France, chacun a son verre à table. — Les Français se préservent de l'air; s'ils suent, ils se couvrent, s'approchent du feu, se mettent au lit; sans cela ils auraient la fièvre. Deux personnes dansent à la fois, les autres regardent; au contraire en Allemagne. — Les prêtres d'Italie et de France ne savent pas même leur langue. »

« Dans mon voyage sur le Rhin, je voulus dire la messe, mais un prêtre me dit : « Vous ne le pouvez : nous suivons ici le rit ambroisien. »

» George Fœgeler, chancelier du margrave, disait que dans la Bavière il y avait plus de cent vingt-cinq cures vacantes, parce qu'on ne pouvait trouver aucun ecclésiastique.

» Dans la Bohême, il y a environ trois cents cures vacantes, de même chez le duc George.

» La Thuringe avait autrefois un sol très-fertile en grain, surtout autour d'Erfurt; mais maintenant elle est frappée de malédiction. Le blé y est plus cher qu'à Wittemberg. C'est ce que j'ai vu, il y a un an, lorsque j'étais à Smalkalde; ils n'avaient qu'un mauvais pain noir... Ils ont de telles vendanges qu'on pourrait donner la pinte pour trois liards; si elles étaient moitié moins bonnes, ils seraient très-riches; mais maintenant ils donnent le vin pour le tonneau.

» L'électorat de Saxe a eu douze couvents de moines déchaux, mineurs, cinq de prêcheurs, moines de saint Paul et carmélites, et quatre d'augustins. Voilà seulement pour les moines mendiants, qui, aujourd'hui, se dissipent d'eux-mêmes. — Alors, un Anglais qui se trouvait à table chez le docteur, se mit à dire qu'en Angleterre il n'y avait guère de milles carrés d'Allemagne où l'on ne trouvât trente-deux cloîtres de moines mendiants.

» Le vieil électeur de Brandebourg, Joachim, disait une fois au duc de Saxe Frédéric : Comment pouvez-vous, vous autres princes de Saxe, frapper de la monnaie si forte? Nous y avons gagné trois tonnes d'or (en renvoyant une monnaie inférieure dans la Saxe).

La princesse de A. (Anhalt), venant à Wittemberg, se rendit chez Luther, et insista vivement pour discuter avec lui, quoiqu'il fût malade et que ce fût à une heure indue. Il s'excusa en lui disant : « Noble dame, je suis rarement bien portant dans toute l'année; je souffre presque toujours ou du corps ou de l'esprit. » Elle lui répondit : « Je le sais, mais nous, nous ne pouvons pas non plus vivre tous dans la piété. » Le docteur lui dit alors : « Vous autres de la noblesse, cependant, vous devriez tous être pieux et irréprochables, car vous êtes peu, vous formez un cercle étroit. Nous, gens du commun et des basses classes, nous nous corrompons par la multitude; nous sommes en grand nombre, il n'est donc pas étonnant qu'il y ait si peu de gens pieux parmi nous. C'est chez vous, personnes nobles et illustres, que nous devrions trouver des exemples de piété, d'honnêteté, etc. » Et il continua de lui parler sur ce ton. (Tischreden, p. 341, verso.)

Luther avait dans sa maison et à sa table un Hongrois, nommé Mathias de Vai. De retour en Hongrie, il y prêcha, et fut accusé par un prédicateur papiste devant le moine George, frère du vayvode, alors gouverneur et régent à Bude. Le moine George fit apporter deux tonneaux de poudre sur le marché, et dit : « Si l'un de vous deux prêche la bonne doctrine, asseyez-vous dessus, j'y mettrai le feu; nous verrons lequel des deux restera vivant. » Le papiste refusa, Mathias s'élança sur un des tonneaux. Le papiste et les siens furent condamnés à payer quatre cents florins de Hongrie, et à entretenir pendant un certain temps deux cents hommes d'armes. Mathias eut la permission de prêcher l'Évangile. (Tischreden, p. 13.)

Un seigneur hongrois, nommé Jean Huniade, se trouvant à Torgau, comme ambassadeur du roi Ferdinand auprès de l'électeur Jean-Frédéric, pria celui-ci de faire venir Luther pour qu'il pût le voir et lui parler. Luther y vint; à table, l'ambassadeur dit qu'en Hongrie les prêtres donnaient la communion tantôt sous une, tantôt sous deux espèces, et qu'ils prétendaient que la chose était indifférente. « Révérend père, ajouta-t-il, en s'adressant à Luther, me permettez-vous de vous demander ce que vous pensez de ces prêtres? » Le docteur répondit qu'il les regardait comme de méprisables hypocrites, « Car, dit-il, s'ils étaient bien convaincus que la communion sous deux espèces est d'institution divine, ils ne pourraient continuer de la donner sous une seule. »

Luther cacha le dépit que la question de l'ambassadeur lui avait causé, et quelque temps après il se tourna vers lui, en disant : « Seigneur, j'ai répondu à ce que votre Grâce me demandait. Me permettra-t-elle de lui faire une question à mon tour? » L'ambassadeur le lui permettant, il continua : « Je suis étonné que vos pareils, les conseillers des rois et des princes, qui savent bien que la doctrine de l'Évangile est la véritable, ne laissent pas de la persécuter de toutes leurs forces. Me pourriez-vous dire d'où cela vient? » A ces mots, André Pflug, l'un des convives, voyant l'embarras du seigneur hongrois, interrompit Luther et parla vivement d'autre chose, de sorte que le seigneur fut dispensé de répondre. (Tischreden, p. 148.)

Le chapitre des *Propos de table* où se trouve réuni tout ce que Luther a dit sur les Turcs, est fort curieux comme peinture des alarmes qu'éprouvaient alors toutes les familles chrétiennes. Chaque mouvement des barbares est marqué par un cri de terreur. C'est la même scène que celle de Goetz de Berlichingen, où le chevalier ne pouvant agir, se fait rendre compte par les siens du combat qui a lieu dans la plaine, et qu'ils contemplent du haut d'une tour; c'est la même anxiété d'un péril toujours croissant, et qu'on est dans l'impuissance d'éviter ou de combattre.

« Le Turc ira à Rome, et je n'en suis pas trop fâché, car il est écrit dans le prophète Daniel, etc. Une fois le Turc à Rome, le Jugement dernier n'est pas loin.

» Le Christ a sauvé nos âmes; il faudra qu'il sauve aussi nos corps; car le Turc va donner un bon coup à l'Allemagne. Je pense souvent à tous les maux qui vont suivre, et il m'en vient la sueur... La femme du docteur s'écria: Dieu nous préserve des Turcs! Non, reprit-il, il faut bien qu'ils viennent et qu'ils nous secouent comme il faut.

» Qui m'eût dit que je verrais en face l'un de l'autre les deux empereurs, les rois du Midi et du Septentrion?... Oh! priez, car nos gens de guerre sont trop présomptueux, ils comptent trop sur leur force et sur leur nombre. Cela ne peut pas bien finir. Et il ajoutait: Les chevaux allemands sont plus forts que ceux des Turcs; ils peuvent les renverser; ceux-ci sont plus légers, mais plus petits.

» Je ne compte point sur nos murs, ni sur nos arquebuses, mais sur le *Pater noster*. C'est là ce qui battra les Turcs; le décalogue n'y suffit pas. »

Luther dit qu'après avoir depuis longtemps désiré de connaître l'Alcoran, il en trouva enfin une mauvaise version latine de 1300, et qu'il la traduisit en allemand, afin de mieux faire connaître l'imposture de Mahomet. Dans son « Instruction tirée de l'Alcoran, » il prouve que ce n'est point Mahomet qui est l'Antechrist (car l'imposture, dit-il, est trop visible en celui-ci), mais plutôt le pape avec son hypocrisie. — « Il y a trois ans qu'un moine du pays des Mores vint ici. Nous disputâmes avec lui par l'intermédiaire d'un interprète, et comme il fut confondu en tous points par la Parole de Dieu, il dit à la fin: « C'est là une bonne croyance. »

Les juifs, à titre de juifs et d'usuriers, étaient fort mal avec Luther.

« Nous ne devons pas souffrir les juifs parmi nous. On ne doit ni boire ni manger avec eux. — Cependant, dit quelqu'un, il est écrit que les juifs seront convertis avant le Jugement... — Et il est écrit aussi, dit la femme de Luther, qu'il n'y aura qu'une bergerie et un berger.— Oui, chère Catherine dit le docteur. Mais cela s'est déjà accompli, lorsque les païens ont embrassé l'Évangile. » (Tischreden, p. 431.)

« Si j'étais à la place des seigneurs de**, je ferais venir ensemble tous les juifs, et je leur demanderais pourquoi ils appellent Christ un fils de p....., et sainte Marie une coureuse. S'ils parvenaient à le prouver, je leur donnerais cent florins; sinon je leur arracherais la langue. » (Tischreden, p. 431, verso.)

Page 215, col. 1, ligne 8. — *Je ne puis nier que je ne sois violent...*

Érasme disait: « Luther est insatiable d'injures et de violences; c'est comme Oreste furieux. (Érasm., Épist. non sobria Luther.)

Page 218, col. 2, ligne 10.—*Le droit impérial ne tient plus qu'à un fil...*

Cependant Luther le préférait encore au droit saxon. « Le docteur Luther parlant de la grande barbarie et dureté du droit saxon, disait que les choses iraient au mieux si le droit impérial était suivi dans tout l'Empire. Mais l'opinion s'est établie à la cour, que le changement ne pouvait se faire sans grande confusion et grande dévastation. » (Tischreden, page 412.)

Page 218, col. 2, ligne 44. — *Je te le conseille, juriste, laisse dormir le vieux dogue...*

Dans son avant-dernière lettre à Melanchton (6 février 1546), il dit en parlant des légistes: « O sycophantes, ô sophistes, ô peste du genre humain!... Je t'écris en colère, mais je ne sais si, de sang-froid, je pourrais mieux dire. »

Page 218, col. 2, ligne 52. — *Juristes pieux...*

Il souhaite qu'on améliore leur condition.

« Les docteurs en droit gagnent trop peu et sont obligés de se faire procureurs. En Italie, on donne à un juriste quatre cents ducats ou plus par an; en Allemagne, ils n'en ont que cent. On devrait leur assurer des pensions honorables, ainsi qu'aux bons et pieux pasteurs et prédicateurs. Faute de cela, ils sont obligés, pour nourrir leurs femmes et leurs enfants, de s'occuper de l'agriculture et des soins domestiques. » (Tischreden, page 414.)

Page 218, col. 2, à la fin du chapitre.

Au comte Albrecht de Mansfeld, au sujet d'une affaire de mariage: « Les paysans, les gens grossiers qui ne recherchent que la liberté de la chair, les légistes qui décident toujours contre la foi, m'ont rendu si las, que j'ai rejeté décidément le fardeau des affaires de mariages, et que j'ai dit à plusieurs de faire, au nom de tous les diables, ce qui leur plaira: *Sinite mortuos sepelire mortuos*. Le monde veut le pape! qu'il l'ait, s'il n'en peut être autrement. Tous les légistes tiennent pour lui. Je ne sais vraiment si, moi mort, ils auront le courage d'adjuger à mes enfants le nom de Luther et mes guenilles! Ils jugent toujours d'après le droit papal. A qui la faute? A vous autres seigneurs, qui les rendez trop fiers, qui les soutenez dans tout ce qui leur plaît de décider, qui opprimez les pauvres théologiens, quelque raison qu'ils puissent avoir. » (5 octobre 1536.)

« Il faudrait dans un pays deux cents pasteurs contre un juriste. Nous devrions, en attendant, changer en pasteurs les juristes et les médecins. Vous verrez que cela viendra. » (Tischreden, page 4, verso.)

Page 220, col. 2, à la fin du chapitre.

Discussion confidentielle entre Melanchton et Luther. (1536.)

Melanchton trouve probable l'opinion de saint Augustin, qui soutient « que nous sommes justifiés par la foi, par la rénovation, » et qui, sous le mot de rénovation, comprend tous les dons et les vertus que nous

tenons de Dieu [1]. « Quelle est votre opinion ? demanda-t-il à Luther. Tenez-vous, avec saint Augustin, que les hommes sont justifiés par la rénovation, ou bien par imputation divine ? » — LUTHER répond : « Par la pure miséricorde de Dieu. » — MELANCHTON propose de dire que l'homme est justifié *principaliter* par la foi, *et minùs principaliter* par les œuvres, en sorte que la foi rachète l'imperfection de celle-ci. — LUTHER. « La miséricorde de Dieu est seule la vraie justification. La justification par les œuvres n'est qu'extérieure ; elle ne peut nous délivrer ni du péché ni de la mort. » — MELANCHTON. Je vous demande ce qui justifie saint Paul et le rend agréable à Dieu, après sa régénération par l'eau et l'esprit ? — LUTHER. « C'est uniquement cette régénération même. Il est devenu juste et agréable à Dieu par la foi, et par la foi il reste tel à jamais. » — MELANCHTON. Est-il justifié par la seule miséricorde, ou bien l'est-il *principalement* par la miséricorde, et *moins principalement* par ses vertus et ses œuvres ? — LUTHER. « Non pas. Ses vertus et ses œuvres ne sont bonnes et pures que parce qu'elles sont de saint Paul, c'est-à-dire d'un juste. Une œuvre plaît ou déplaît, est bonne ou mauvaise, à cause de la personne qui la fait. » — MELANCHTON. Mais vous enseignez vous-même que les bonnes œuvres sont nécessaires, et saint Paul qui croit, et qui en même temps fait les œuvres, est agréable à Dieu pour cela. S'il faisait autrement il lui déplairait. — LUTHER. « Les œuvres sont nécessaires, il est vrai, mais c'est par une nécessité sans contrainte, et toute autre que celle de la loi. Il faut que le soleil luise, c'est une nécessité également ; cependant ce n'est pas par suite d'une loi qu'il luit, mais bien par nature, par une qualité inhérente et qui ne peut être changée : il est créé pour luire. De même le juste, après la régénération, fait les œuvres, non pour obéir à quelque loi ou contrainte, car il ne lui est pas donné de loi, mais par une nécessité immuable. — Ce que vous dites de saint Paul, qui, sans les œuvres, ne plairait pas à Dieu, est obscur et inexact, car il est impossible qu'un croyant, c'est-à-dire un juste, ne fasse ce qui est bien. » — MELANCHTON. Sadolet nous accuse de nous contredire en enseignant que la foi seule justifie, et en admettant néanmoins que les bonnes œuvres sont nécessaires. — LUTHER. « C'est que les faux frères et les hypocrites, faisant semblant de croire, on leur demande les œuvres pour confondre leur fourberie... » — MELANCHTON. Vous dites que saint Paul est justifié par la seule miséricorde de Dieu. A cela je réplique que si l'obéissance ne venait s'ajouter à la miséricorde divine, il ne serait point sauvé, conformément à la parole (I. Cor., IX) : « Malheur à moi, si je ne prêchais pas l'Évangile ! » — LUTHER. « Il n'est besoin de rien ajouter à la foi ; si elle est véritablement, elle est à elle seule efficace toujours et en tout point. Ce que les œuvres valent, elles ne le valent que par la puissance et la gloire de la foi, qui est, comme le soleil, resplendissante et rayonnante par nécessité de nature. » — MELANCHTON. Dans saint Augustin, les œuvres sont inciuses en ces mots : *Solâ fide*. — LUTHER. « Quoi qu'il en soit, saint Augustin fait assez voir qu'il est des nôtres, quand il dit : « Je suis effrayé, il est vrai, mais je ne désespère pas, car je me souviens des plaies du Seigneur. » Et ailleurs, dans ses confessions : « Malheur aux hommes, quelque bonne et louable que leur vie puisse être, s'ils ne sollicitent la miséricorde de Dieu... » — MELANCHTON. Est-elle vraie, cette parole : « La justice est nécessaire au salut ? » — LUTHER. « Non pas dans ce sens, que les œuvres produisent le salut, mais qu'elles sont compagnes inséparables de la foi qui justifie. C'est tout de même qu'il faudra que je sois là en personne lorsque je serai sauvé. »

« J'en serai aussi, » dit l'autre qu'on menait pour être pendu, et qui voyait les gens courir à toutes jambes vers le gibet... La foi qui nous est donnée de Dieu régénère l'homme incessamment et lui fait faire des œuvres nouvelles, mais ce ne sont pas les œuvres nouvelles qui font que l'homme est régénéré... Les œuvres n'ont pas de justice par elles-mêmes aux yeux de Dieu, quoiqu'elles ornent et glorifient accidentellement l'homme qui les fait... En somme, les croyants sont une création nouvelle, un arbre nouveau. Toutes ces manières de dire usitées dans la loi, telles que : « Le croyant *doit* faire de bonnes œuvres, » ne nous conviennent donc plus. On ne dit pas : Le soleil *doit luire*, un bon arbre *doit* porter de bons fruits, trois et sept *doivent* faire dix. Le soleil luit par sa nature, sans qu'on le lui commande ; le bon arbre porte de même ses bons fruits ; trois et sept ont de tout temps fait dix ; il n'est pas besoin de le commander pour l'avenir.

Le passage suivant est plus exprès encore. « Je pense qu'il n'y a point de qualité qui s'appelle foi ou amour, comme le disent les rêveurs et les sophistes, mais je reporte cela entièrement au Christ, et je dis *mea formalis justitia* (la justice certaine, permanente, parfaite, dans laquelle il n'y a ni manque, ni défaut ; celle qui est comme elle doit être devant Dieu), cette justice c'est le Christ, mon Seigneur. » (Tischreden, p. 133.)

Ce passage est un de ceux qui font le plus fortement sentir le rapport intime de la doctrine de Luther avec le système d'identification absolue. On conçoit que la philosophie allemande ait abouti à Schelling et à Hegel.

Page 220, col. 2.

Les papistes se moquaient beaucoup des quatre nouveaux Évangiles. Celui de Luther, qui condamne les œuvres ; celui de Kuntius, qui rebaptise les adultes ; celui d'Othon de Brunfels, qui ne regarde l'Écriture que comme un pur récit cabalistique, *surda sine spiritu narratio* ; enfin, celui des mystiques (Cochlæus, p. 165.) Ils auraient pu y joindre celui du docteur Paulus Ricius, médecin juif, qui fit paraître, pendant la diète de Ratisbonne, un petit livre où Moïse et saint Paul montraient, dans un dialogue, comment toutes les opinions religieuses qui excitaient tant de disputes pouvaient être conciliées.

Page 221, col. 1, ligne 41. — *J'ai vu dans l'air un petit nuage de feu... Dieu est irrité...*

« La comète me donne à penser que quelque mal-

[1] Melanchton fait remarquer que saint Augustin n'exprime pas cette opinion dans ses écrits de controverse.

heur menace l'Empereur et Ferdinand. Elle a tourné sa queue d'abord vers le nord, puis vers le sud, désignant ainsi les deux frères. (Octobre 1531.)

Page 221, col. 2, ligne 30. — *Michel Stiefel croit être le septième ange...*

« Michel Stiefel, avec sa septième trompette, nous prophétise le jour du jugement pour cette année, vers la Toussaint. » (26 août 1533.)

Page 223, col. 1, à la fin du chapitre.

Il se moque de l'importance donnée aux cérémonies extérieures dans une lettre à George Duchholzer, ecclésiastique de Berlin, qui lui avait demandé son avis sur la réforme récemment introduite dans le Brandebourg : « ... Pour ce qui est de la chasuble, des processions et autres choses extérieures que votre prince ne veut pas abolir, voici mon conseil : S'il vous accorde de prêcher l'Évangile de Jésus-Christ purement et sans additions humaines, d'administrer le baptême et la communion tels que Christ les a institués, de supprimer l'adoration des saints et les messes des morts, de renoncer à bénir l'eau, le sel et les herbes, de ne plus porter les saints sacrements dans les processions, enfin s'il n'y fait chanter que des cantiques purs de toute doctrine humaine : faites les cérémonies qu'il demande, à la garde de Dieu, portez une croix d'or ou d'argent, une chape, une chasuble de velours, de soie, de toile et tout ce que vous voudrez. Si votre seigneur ne se contente pas d'une seule chape ou chasuble, mettez-en trois, comme le grand prêtre Aaron qui mettait trois robes l'une sur l'autre, toutes belles et magnifiques. Si sa Grâce électorale n'a pas assez d'une seule procession que vous ferez avec chant et tintamarre, faites-la sept fois, comme Josué et les enfants d'Israël allèrent sept fois autour de Jéricho en criant et sonnant des trompettes. Et pour peu que cela amuse sa Grâce électorale, elle n'a qu'à ouvrir elle-même la marche, et danser devant les autres, au son des harpes, des timbales et des sonnettes, comme fit David devant l'arche du Seigneur à Jérusalem ; je ne m'y oppose point. Ces choses, quand l'abus ne s'y mêle point, n'ajoutent, n'ôtent rien à l'Évangile. Mais il faut se garder d'en faire des nécessités, des chaînes pour la conscience. Si seulement je pouvais en venir là avec le pape et ses adhérents, ah ! que je remercierais Dieu ! Vraiment, si le pape me cédait ce point, il pourrait me dire de porter je ne sais quoi, que je le porterais pour lui faire plaisir... Pardonnez-moi, mon cher ami, de vous répondre si brièvement aujourd'hui; j'ai la tête si faible, qu'il m'en coûte d'écrire... » (4 décembre 1539.)

Page 226, col. 1, ligne 49. — *Elle tomba roide...*

« Une servante avait eu, pendant bien des années un invisible esprit familier qui s'asseyait près d'elle au foyer, où elle lui avait fait une petite place, s'entretenant avec lui pendant les longues nuits d'hiver. Un jour la servante pria Heinzchen (elle nommait ainsi l'esprit) de se laisser voir dans sa véritable forme. Mais Heinzchen refusa de le faire. Enfin, après de longues instances, il y consentit, et dit à la servante de descendre dans la cave, où il se montrerait. La servante prit un flambeau, descendit dans le caveau, et là, dans un tonneau ouvert, elle vit un enfant mort qui flottait au milieu de son sang. Or, longues années auparavant, la servante avait mis secrètement un enfant au monde, l'avait égorgé, et l'avait caché dans un tonneau. » (Tischreden, page 222, trad. d'Henri Heine. Voy. son bel article sur Luther, *Revue des deux Mondes,* 1er mars 1834.)

Page 227, col. 2, ligne 12. — *Ils saisissaient la tête...*

« L'ennemi de tout bien et de toute santé (le diable) chevauche quelquefois à travers ma tête, de manière à me rendre incapable de lire ou d'écrire la moindre des choses. » (28 mars 1532.)

Page 227, col. 2, ligne 34. — *Le diable n'est pas, à la vérité, un docteur qui a pris ses grades...*

« C'est une chose merveilleuse, dit Bossuet, de voir combien sérieusement et vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit, l'apparition manifeste du diable pour disputer contre lui. La frayeur dont il fut saisi, sa sueur, son tremblement et son horrible battement de cœur dans cette dispute; les pressants arguments du démon qui ne laisse aucun repos à l'esprit; le son de sa puissante voix; ses manières de disputer accablantes, où la question et la réponse se font sentir à la fois. Je sentis alors, dit-il, comment il arrive si souvent qu'on meure subitement vers le matin : c'est que le diable peut tuer et étrangler les hommes, et sans tout cela, les mettre si fort à l'étroit par ses disputes, qu'il y a de quoi en mourir, comme je l'ai plusieurs fois expérimenté. » (*De abrogandâ missâ privatâ,* t. VII, p. 222, trad. de Bossuet. Variations, II, p. 203.)

Page 231, col. 2, ligne 29. — *Après avoir prêché à Smalkalde...*

Il écrivit à sa femme sur cette maladie : « ... J'ai été comme mort; je t'avais déjà recommandée, toi et nos enfants, à Dieu et à notre Seigneur, dans la pensée que je ne vous reverrais plus; j'étais bien ému en pensant à vous; je me voyais déjà dans la tombe. Les prières et les larmes de gens pieux qui m'aiment, ont trouvé grâce devant Dieu. Cette nuit a tué mon mal, me voilà comme rené... » (27 février 1537.)

Luther éprouva une rechute dangereuse à Wittemberg. Obligé de rester à Gotha, il se croyait près de la mort. Il dicta à Bugenhagen, qui était avec lui, sa dernière volonté. Il déclara qu'il avait combattu la papauté selon sa conscience, et demanda pardon à Melanchton, à Jonas et à Cruciger des offenses qu'il pouvait leur avoir faites. (Ukert, t. I, p. 325.)

Page 231, col. 2, ligne, 50. — *Ma véritable maladie...*

Luther fut atteint de bonne heure de la pierre ; cette

maladie le faisait cruellement souffrir. Il fut opéré le 27 février 1537.

« Je commence à entrer en convalescence, avec la grâce de Dieu, je rapprends à boire et à manger, quoique mes jambes, mes genoux, mes os tremblent, et que je me porte à peine. » (21 mars 1537.)

« Je ne suis, même sans parler des maladies et de la vieillesse, qu'un cadavre engourdi et froid. » (6 décembre 1537.)

Page 235, col. 1, ligne 24. — *Les comtes de Mansfeld...*

Il avait essayé en vain de réconcilier les comtes de Mansfeld. « Si l'on veut, dit-il, faire entrer dans une maison un arbre coupé, il ne faut pas le prendre par la tête; toutes les branches l'arrêteraient à la porte. Il faut le prendre par la racine, et les branches plieront pour entrer. » (Tischreden, p. 335.)

Page 236, col. 2, à la fin du chapitre.

Nous réunissons ici plusieurs particularités relatives à Luther.

Érasme dit de lui : « On loue unanimement les mœurs de cet homme; c'est un grand témoignage que ses ennemis même n'y trouvent pas matière à la calomnie. » (Ukert, t. II, page 5.)

Luther aimait les plaisirs simples : il faisait souvent de la musique avec ses commensaux et jouait aux quilles avec eux. — Melanchton dit de lui : « Quiconque l'aura connu et fréquenté familièrement, avouera que c'était un excellent homme, doux et aimable en société, nullement opiniâtre ni ami de la dispute. Joignez à cela la gravité qui convenait à son caractère. — S'il montrait de la dureté en combattant les ennemis de la vraie doctrine, ce n'était point malignité de nature, mais ardeur et passion pour la vérité. » (Ukert, t. II, p. 12.)

« Bien qu'il ne fût ni d'une petite stature ni d'une complexion faible, il était d'une extrême tempérance dans le boire et le manger. Je l'ai vu étant en pleine santé, passer quatre jours entiers sans prendre aucun aliment, et souvent se contenter, dans une journée entière, d'un peu de pain et d'un hareng pour toute nourriture. » (*Vie de Luther,* par Melanchton.)

Melanchton dit dans ses Œuvres posthumes : « Je l'ai souvent trouvé, moi-même, pleurant à chaudes larmes, et priant Dieu ardemment pour le salut de l'Église. Il consacrait, chaque jour, quelque temps à dire des psaumes et à invoquer Dieu de toute la ferveur de son âme. » (Ukert, t. II, p. 7.)

Luther dit de lui-même : « Si j'étais aussi éloquent et aussi riche en paroles qu'Érasme, aussi bon helléniste que Joachim Camérarius, aussi savant en hébreu que Forscherius, et aussi un peu plus jeune, ah! quels travaux je ferais! » (Tischreden, p. 447.)

« Le licencié Amsdorf est naturellement théologien. Les docteurs Creuziger et Jonas le sont par art et réflexion. Mais moi et le docteur Pomer, nous donnons peu de prise dans la dispute. » (Tischreden, p. 425.)

A Antoine Unruche, juge à Torgau. « ... Je vous remercie de tout mon cœur, cher Antoine, d'avoir pris en main la cause de Marguerite Dorst, et de n'avoir pas souffert que ces insolents hobereaux enlevassent à la pauvre femme le peu qu'elle a. Vous savez que le docteur Martin n'est pas seulement théologien et défenseur de la foi, mais aussi le soutien du droit des pauvres gens qui viennent de tous côtés lui demander ses conseils et son intercession auprès des autorités. Il sert volontiers les pauvres, comme vous faites vous-même, vous et ceux qui vous ressemblent. Tous les juges devraient être comme vous. Vous êtes pieux, vous craignez Dieu, vous aimez sa parole; aussi Jésus-Christ ne vous oubliera-t-il pas... » (12 juin 1538.)

Luther écrit à sa femme au sujet d'un vieux domestique qui allait quitter sa maison : « Il faut congédier notre vieux Jean honorablement; tu sais qu'il nous a toujours servis loyalement, avec zèle, et comme il convenait à un serviteur chrétien. Combien n'avons-nous pas donné à des vauriens, à des étudiants ingrats, qui ont fait un mauvais usage de notre argent? Il ne faut donc pas lésiner, dans cette occasion, à l'égard d'un si honnête serviteur, chez lequel notre argent sera placé d'une manière agréable à Dieu. Je sais bien que nous ne sommes pas riches; je lui donnerais volontiers dix florins si je les avais; en tous cas, ne lui en donne pas moins de cinq, car il n'est pas habillé. Ce que tu pourras faire de plus, fais-le, je t'en prie. Il est vrai que la caisse de la ville devrait bien aussi lui donner quelque chose, parce qu'il a fait toutes sortes de services dans l'église; qu'ils agissent comme ils voudront. Vois de quelle manière tu pourras avoir cet argent. Nous avons un gobelet d'argent à mettre en gage. Dieu ne nous abandonnera pas, j'en suis sûr. Adieu. » (17 février 1532.)

« Le prince m'a donné un anneau d'or; mais afin que je visse bien que je n'étais pas né pour porter de l'or, l'anneau est aussitôt tombé de mon doigt (car il est un peu trop large). J'ai dit : Tu n'es qu'un ver de terre, et non un homme. Il fallait donner cet or à Faber, à Eckius; pour toi, du plomb, une corde au cou te conviendraient davantage. » (15 septembre 1530.)

L'électeur, établissant une contribution pour la guerre des Turcs, en avait fait exempter Luther. Il lui répondit qu'il acceptait cette faveur pour ses deux maisons, dont l'une (l'ancien couvent) lui coûtait beaucoup d'entretien sans rien rapporter, et dont l'autre n'était pas payée encore. « Mais, continue-t-il, je prie votre Grâce électorale, en toute soumission, de permettre que je contribue pour mes autres biens. J'ai encore un jardin estimé à cinq cents florins, une terre à quatre-vingt-dix, et un petit jardin qui en vaut vingt. J'aimerais bien à faire comme les autres, à combattre le Turc de mes liards, à ne pas être exclu de l'armée qui doit nous sauver. Il y en a déjà assez qui ne donnent pas volontiers; je ne voudrais pas faire des envieux. Il vaut mieux qu'on ne puisse se plaindre, et que l'on dise : Le docteur Martin est aussi obligé de payer. » (26 mars 1442.)

A l'électeur Jean. « Grâce et paix en Jésus-Christ. Sérénissime seigneur! j'ai longtemps différé de remercier votre Grâce des habits qu'elle a bien voulu m'envoyer; je le fais par la présente de tout mon cœur. Ce-

pendant je prie humblement votre Grâce de ne pas en croire ceux qui me présentent comme dans le dénûment. Je ne suis déjà que trop riche selon ma conscience; il ne me convient pas, à moi, prédicateur, d'être dans l'abondance, je ne le souhaite ni ne le demande. — Les faveurs répétées de votre Grâce commencent vraiment à m'effrayer. Je n'aimerais pas à être de ceux à qui Jésus-Christ dit : Malheur à vous, riches, parce que vous avez reçu votre consolation! Je ne voudrais pas non plus être à charge à votre Grâce, dont la bourse doit s'ouvrir sans cesse pour tant d'objets importants. C'était donc déjà trop de l'étoffe brune qu'elle m'a envoyée; mais, pour ne pas être ingrat, je veux aussi porter en son honneur l'habit noir, quoique trop précieux pour moi; si ce n'était un présent de votre Grâce électorale, je n'aurais jamais voulu porter un pareil habit.

» Je supplie en conséquence votre Grâce de vouloir bien dorénavant attendre que je prenne la liberté de demander quelque chose. Autrement cette prévenance de sa part m'ôterait le courage d'intercéder auprès d'elle pour d'autres qui sont bien plus dignes de sa faveur. Jésus-Christ récompensera votre âme généreuse: c'est la prière que je fais de tout mon cœur. Amen. » (17 août 1529.)

Jean le Constant avait fait présent à Luther de l'ancien couvent des Augustins à Wittemberg. — L'électeur Auguste le racheta de ses héritiers, en 1564, pour le donner à l'université. (Ukert, t. I, p. 347.)

Lieux habités par Luther et objets qu'on a conservés de lui. — La maison dans laquelle Luther naquit n'existe plus; elle fut brûlée en 1689.—A la Wartbourg, on montre encore sur le mur une tache d'encre que Luther aurait faite en jetant son écritoire à la tête du diable. — On a conservé aussi la cellule qu'il occupait au couvent de Wittemberg, avec différents meubles qui lui appartenaient. Les murs de cette cellule sont couverts de noms de visiteurs. On remarque celui de Pierre le Grand écrit sur la porte. — A Cobourg, l'on voit la chambre qu'il habitait pendant la diète d'Augsbourg. (1530.)

Luther portait au doigt une bague d'or, émaillée, sur laquelle on voyait une petite tête de mort avec ces mots : *Mori sæpe cogita;* autour du chaton était écrit : *O mors, ero mors tua.* Cette bague est conservée à Dresde, ainsi qu'une médaille en argent doré, que la femme de Luther portait au cou. Dans cette médaille, un serpent se dresse sur les corps des Israélites, avec ces mots : *Serpens exaltatus typus Christi crucifixi.* Le revers présente Jésus-Christ sur la croix avec cette légende : *Christus mortuus est pro peccatis nostris.* D'un côté on lit encore : *D. Mart. Luter Caterinæ suæ dono. D. H. F.;* et de l'autre : *Quæ nata est anno* 1499, 29 *januarii.*

Il avait lui-même un cachet dont il a donné la description dans une lettre à Lazare Spengler : « Grâce et paix en Jésus-Christ. — Cher seigneur et ami! vous me dites que je vous ferais plaisir en vous expliquant le sens de ce qu'on voit sur mon sceau. Je vais donc vous indiquer ce que j'ai voulu y faire graver, comme symbole de ma théologie. D'abord, il y a une croix noire avec un cœur au milieu. Cette croix doit me rappeler que la foi au Crucifié nous sauve : qui croit en lui de toute son âme est justifié. Cette croix est noire pour indiquer la mortification, la douleur par laquelle le chrétien doit passer. Le cœur néanmoins conserve sa couleur naturelle; car la croix n'altère pas la nature, elle ne tue pas, elle vivifie. *Justus fide vivit, sed fide crucifixi.* Le cœur est placé au milieu d'une rose blanche, qui indique que la foi donne la consolation, la joie et la paix; la rose est blanche et non rouge, parce que ce n'est point la joie et la paix du monde, mais celle des esprits : le blanc est la couleur des esprits, et de tous les anges. La rose est dans un champ d'azur, pour montrer que cette joie dans l'esprit et dans la foi est un commencement de la joie céleste qui nous attend; celle-ci y est déjà comprise, elle existe déjà en espoir, mais le moment de la consommation n'est pas encore venu. Dans ce champ vous voyez aussi un cercle d'or. Il indique que la félicité dans le ciel durera éternellement, et qu'elle est supérieure à toute autre joie, à tout autre bien, comme l'or est le plus précieux des métaux. — Que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, soit avec vous jusque dans la vie éternelle. Amen. De mon désert de Cobourg, 8 juillet 1530. »

A Altenbourg, l'on a conservé longtemps un verre de table dans lequel Luther avait bu la dernière fois qu'il visita son ami Spalatin. (Ukert, t. I, page 245 et suivantes.)

RENVOIS.

Tous les passages tirés des lettres ont été, comme on l'a pu voir, exactement datés dans le texte. La date rend tout renvoi superflu. On retrouvera facilement ces passages dans l'excellente édition de De Welte, Berlin, 1835. (*Voy.* la note de la préface.)

Page 127, colonne 1, ligne 18. *Ainsi.* — Tischreden, page 240.
Pag. 128, col. 2, lig. 48. *Purgatoire.* — Tischreden, 281-2.
129, 1, 16. *S'use elle-même.* — Tischreden, 230.
129, 1, 17. *Lorsque j'étais moine.* — Tout ce qui regarde les tentations de Luther est tiré des Tischreden, 102, 232, 240 *bis*, 231, 228, 229.
130, 1, 10. *L'imputation.* — Luth. oper. lat. Ienæ, 1612, t. I, præf. — Die v martii 1545.
130, 2, 31. *Fentes.* — Tischreden, 440 *bis*.
130, 2, 38. *Du peuple.* — Tischreden, 440-1.
131, 1, 19. *Ite missa est.* — Tischreden, 441.
131, 1, 35. *Je ne voudrais pas.* — Tischreden, 441.
132, 2, 20. *Les thèses.* — Luth. oper., Witt. 1545, t. I, 50-98.
133, 1, 44. *Les thèses dogmatiques.* — Witt. oper. lat. t. II, 56.
134, 2, 21. *Le dernier.* — Seckendorf, *De Lutheranismo*, 44.
135, 1, 19. *Facere.* — Seckendorf, 79.
135, 2, 44. *Lorsque.* — Tischred., 377-80.
138, 2, 22. *Que je le veuille ou non.* — Luth. oper. Witt., t. IX, 63.
140, 1, 17. *Effroyable.* — Dédicace à l'électeur de Saxe (27 mars 1519), Luther's briefe, t. I, 241.
140, 2, 41. *Chrétien.* — *De libertate christianâ.* Luth. oper. Witt., 1582, f° t. II. Selon Cochlæus, ce livre fut composé avant 1521.
Pag. 141, col. 1, lig. 49. *Comme vous faites.* — Erasmi Epist., t. III, 445.
141, 2, 27. *Esclave des prêtres.* — Cochlæus, 54.
142, 1, 26. *Tumulte.* — Hutten. oper. t. IV, 292.
142, 1, 36. *Terreur.* — *Ibid.* 295.
142, 1, 51. *Allemagne.* — *Ibid.* 276.
142, 2, 4. *Buntschuch.* — *Ibid.* 276.
142, 2, 9. *Pape.* — *Ibid.* 276.
142, 2, 19. *Se retire.* — 306.
142, 2, 36. *Sermon.* — Cochlæus, 29.
143, 1, 5. *Outrageante.* — Ukert, t. I, 139.
143, 2, 54. *Deux cent six personnes.* — Luth. oper. Witt. t. IX, 104 et 199.
144, 2, 39. *Ne t'abandonnera pas.* — Marheinecke, t. I, 256.
144, 2, 41. *Voyage.* — *Ibid.* 253.
146, 1, 13. *Même sens.* — Luth. Werke, t. IX, 107-15.
148, 2, 24. *Mille diables.* — Tischreden, 200.
149, 2, 7. *Se douteront.* — Luth. Werke. Witt. t. IX. 129.
149, 2, 32. *Autre chose.* — *Ibid.* 130.
150, 1, 31. *De Luther.* — *Ibid.* 132.
150, 2, 2. *Mourir par eux.* — *Ibid.* 123-19.
153, 1, 31. *C'était lui.* — Marheinecke, t. I.
155, 1, 10. *De Luther.* — Oper. Luth. Witt. t. II, 333-51. Livre de Luther contre Henri VIII.
155, 2, 20. *Du seul Luther.* — *Ibid.* 331. *Ibid.*
155, 2, 55. *Indignatione meâ.* — Luth. oper. *De seculari potestate.* Cochlæus, 58.
156, 1, 20. *Bêtes fauves.* — *Ibid.* Cochlæus, 59.
156, 2, 32. *Centum gravamina.* — Seckendorf, t. I, 251.
157, 2, 38. *Dans la confession.* — Tischreden, 162.
157, 2, 44. *Si un meurtrier.* — *Ibid.* 163.

Pag. 158, col. 1, lig. 54. *Je suis bien aise.* — Luth. Werke, t. II, 29.
159, 1, 19. *Ne baptisaient point.* — Luth. oper. Witt. t. II, 364-74.
159, 2, 7. *Affaires ecclésiastiques.* — Seckendorf, t. II, 100.
159, 2, 33. *Un bourgeois.* — Tischreden, 176.
159, 2, 38. *Comme on parlait.* — *Ibid.* 177.
161, 1, 34. *Dans une préface.* — Luth. Werke, t. IX, 536.
161, 2, 49. *Quelques nonnes.* — Tischreden. 271.
163, 1, 17. *Carlostad se croyant.* — Luth. Werke, t. IX, 211 *bis.*
164, 1, 29. *Prophètes célestes.* — *Ibid.* t. II, 10-56.
163, 2, 38. *Chassé de la Saxe.* — *Ibid.* t. II, 17-22.
164, 2, 7. *Iconoclastes.* — *Ibid.* t. II, 13.
165, 1, 39. *L'affaire des images.* — *Ibid.* t. II, 58.
166, 2, 45. *Suivent les articles.* — Luth. Werke, t. II, 64.
173, 2, 13. *Proclamation de Muntzer.* — *Ibid.* t. II, 91.
168, 1, 12. *Exhortation à la paix.* — *Ibid.* t. II, 66.
174, 2, 22. *Immédiatement après.* — *Ibid.* t. II, 406.
175, 2, 7. *Le docteur Andréas.* — *Ibid.* t. II, 59.
176, 1, 27. *L'Allemagne est perdue.* — Cochlæus, 140.
176, 2, 17. *Personne n'a traduit.* — Tischreden, 425.
179, 1, 9. *Si je reprends.* — Tischreden, 299-303.
182, 1, 36. *Vers la fin.* — Luth. Werke, t. IX, 238.
184, 1, 15. *Pourquoi m'irriterai-je.* — Cochlæus, 146.
184, 2, 16. *Grâce et paix.* — Luth. Werke, t. IX, 543.
185, 2, 16. *Otto Pack.* — Cochlæus, 171.
185, 2, 35. *Cette ligue.* — Ukert, 216.
186, 1, 24. *Tu crains que.* — Luther Werke, t. IX, 231.
186, 2, 4. *Mémoire de Luther.* — *Ibid.* t. IX, 297.
189, 2, 47. *L'Espagnol disait.* — *Ibid.* t. IX, 414.
190, 2, 9. *Luther écrit.* — *Ibid.* t. IX, 450.
191, 2, 43. *Comment l'Évangile.* — *Ibid.* t. II, 391, 199.
193, 1, 41. *Nouvelle sur les anabaptistes.* — *Ibid.* t. II, 328.
194, 2, 14. *Les anabaptistes soumis.* — *Ibid.* t. II, 365.
194, 2, 54. *Entretien.* — *Ibid.* t. II, 376.

Pag. 196, col. 2, lig. 29. *Le 19 janvier.* — *Ibid.* t. II, 400.
197, 1, 20. *Préface de Luther.* — *Ibid.* t. II, 332.
199, 1, 19. *Les instructions.* — Bossuet en a donné le texte dans son histoire des *Variations de l'Église protestante.* — t. I, 328, 199.
202, 1, 10. *Celui qui insulte.* — Tischr., 241.
202, 1, 15. *Le droit saxon.* — *Ibid.* 315 *bis.*
202, 1, 21. *Il n'y a point de doute.* — *Ibid.* 116.
202, 1, 29. *On disait à Luther.* — *Ibid.* 213 *bis.*
202, 2, 5. *Lettre à un ami.* — *Ibid.* 313 *bis.*
202, 2, 14. *Il n'est guère plus possible.* — *Ibid.* 315 *bis.*
202, 2, 26. *La plus grande grâce.* — *Ibid.* 313.
203, 1, 1. *Au jour de la.* — *Ibid.* 316 *bis.*
203, 1, 14. *Le docteur M.* — *Ibid.* 320.
203, 1, 26. *En 1541.* — *Ibid.* 264 *bis.*
203, 1, 40. *La première année.* — *Ibid.* 313 *bis.*
203, 1, 55. *Lucas Cranach.* — *Ibid.* 314.
203, 2, 27. *On trouve l'image.* — *Ibid.* 312 *bis.*
203, 2, 40. *Les petits enfants.* — *Ibid.* 42 *bis.*
203, 2, 47. *On amena.* — *Ibid.* 124.
203, 2, 54. *Serrez.* — *Ibid.* 10 *bis.*
204, 1, 10. *Au premier jour.* — *Ibid.* 314 *bis.*
204, 1, 20. *Après qu'il eut.* — *Ibid.* 47.
204, 1, 28. *Il disait à son. Ibid.* 49 *bis.*
204, 1, 32. *Les enfants sont les plus heureux.* — *Ibid.* 134.
204, 1, 45. *Une autre fois.* — *Ibid.* 134 *bis.*
204, 1, 54. *Comme maître.* — *Ibid.* 45 *bis.*
204, 2, 8. *Quels ont dû être.* — *Ibid.* 47.
204, 2, 24. *Il est touchant.* — *Ibid.* 42-43 *passim.*
204, 2, 31. *Le 9 avril 1539.* — *Ibid.* 363.
204, 2, 49. *Le 18 avril.* — *Ibid.* 423.
205, 1, 17. *Supportons.* — Lettre V, 726.
205, 1, 26. *Un soir.* — Tischr., 43 *bis.*
205, 1, 33. *Vers le soir.* — *Ibid.* 24 *bis.*
205, 2, 1. *Le petit enfant.* — Tischreden, 32, verso.
205, 2, 27. *Dans les choses divines.* — *Ibid.* 69.
205, 2, 45. *Le décalogue.* — *Ibid.* 112, verso.
205, 2, 49. *On demandait au docteur.* — *Ibid.* 362.
206, 1, 4. *Cicéron.* — *Ibid.* 425.
206, 1, 15. *On demandait à Luther.* — *Ibid.* 106.

Pag. 206, col. 1, lig. 29. *Le docteur soupirait.* — *Ibid.* 11 verso.
206, 1, 41. *Autrefois.* — *Ibid.* 311.
206, 1, 51. *Que sont les saints.* — Cochlæus, Vie de Luther, 226.
206, 2, 12. *Nos adversaires.*—Tischred., 447.
206, 2, 22. *Pourquoi enseigne-t-on?* — Luth. Werke, t. 11, 16.
207, 1, 9. *Le Pater noster.* — Tischred., 153.
207, 1, 30. *L'évangile de saint Jean.* — Ukert, 18.
208, 1, 1. *Ambroise.*—Tischreden, 383.
208, 1, 8. *Saint Augustin.*— *Ibid.* 98.
208, 1, 38. *Les nominaux.* — *Ibid.* 384.
208, 2, 12. *Le D. Staupitz.* — *Ibid.* 385.
208, 2, 35. *Jean Huss.* — *Ibid.* 386.
208, 2, 49. *Jean Hass était.* — *Ibid.* 127.
208, 2, 54. *La tête de l'Antechrist.* — *Ibid.* 241.
209, 1, 2. *C'est ma pauvre condition.*— *Ibid.* 249.
209, 1, 13. *Les papistes.* — *Ibid.* 255.
209, 1, 20. *Le pape le dit.* — *Ibid.* 259.
209, 1, 26. *D'autres ont attaqué les mœurs.* — *Ibid.* 192.
209, 1, 30. *Des conciles.* — *Ibid.* 371-76.
209, 2, 4. *Des biens ecclésiastiques.* — *Ibid.* 380.
209, 2, 33. *Le proverbe a raison.* — *Ibid.* 60.
209, 2, 49. *En Italie.* — *Ibid.* 275.
210, 1, 12. *Dans les disputes.* — *Ibid.* 271.
210, 1, 16. *La moinerie.* — *Ibid.* 272.
214, 1, 4. *Oh! combien je tremblais.*— *Ibid.* 181.
214, 1, 21. *Je n'aime pas que Philippe.*— *Ibid.* 197.
214, 1, 27. *Le docteur Jonas lui disait.* — *Ibid.* 115.
214, 1, 36. *Je veux que l'on enseigne.* — *Ibid.* 116.
214, 1, 43. *Le docteur Erasmus Alberus.* — *Ibid.* 184.
214, 2, 2. *Albert Durer.* — *Ibid.* 425.
214, 2, 7. *Oh! que j'eusse été heureux.* — Luth. Werke, t. IX, 245.
214, 2, 11. *Rien n'est plus agréable.* — Tischreden, 182.
214, 2, 16. *Parmi les qualités.* — *Ibid.* 183.
214, 2, 20. *Dans le traité.* —Seckendorf, livre I, 202.
215, 1, 16. *Le docteur Luther disait.* — Tischreden, 105.
215, 1, 20. *Si je meurs.* — *Ibid.* 356.
215, 2, 3. *Dans la colère.* — *Ibid.* 145.
216, 1, 3. *Il n'est pas d'alliance.*—*Ibid.* 331.

Pag. 216, col. 1, lig. 28. *La nouvelle étant venue.* — *Ibid.* 274.
216, 2, 36. *La nuit qui précéda la mort.* — *Ibid.* 360.
217, 2, 14. *Il vaut mieux.* — *Ibid.* 347.
217, 2, 37. *Le droit est une belle fiancée.* — *Ibid.* 273.
218, 1, 1. *Avant moi, il n'y a eu.*—*Ibid.* 402.
218, 2, 23. *Voilà comme agissent.*—*Ibid.* 403.
218, 2, 39. *Bon peuple, veuillez agréer.* — *Ibid.* 407.
219, 1, 24. *Je suis maintenant.* — *Ibid.* 102.
219, 1, 50. *La loi sans doute.*—*Ibid.* 128.
219, 2, 5. *Pour me délivrer entièrement.* — Tischreden, 153.
219, 2, 15. *Il n'est qu'un seul point.* — *Ibid.* 140.
219, 2, 18. *Luther ne parlant.*—*Ibid.* 147.
219, 2, 22. *Le diable veut seulement.* — *Ibid.* 142.
219, 2, 28. *Un docteur anglais.* — *Ibid.* 144.
219, 2, 41. *Pour résister.* — *Ibid.* 124.
220, 1, 18. *Dieu dit à Moïse.*—*Ibid.* 125.
220, 2, 38. *Le docteur Martin Luther disait au sujet.* — *Ibid.* 292.
220, 2, 43. *Quand je commençai à écrire.* — *Ibid.* 193.
221, 1, 4. *En 1521, il vint chez moi.* — *Ibid.* 282.
221, 2, 7. *Maître Stiefel.* — *Ibid.* 367.
221, 2, 33. *Bileas.* — *Ibid.* 192.
221, 2, 38. *Le docteur Jeckel.*—*Ibid.* 287.
222, 1, 6. *Le docteur Luther faisant reproche.* — *Ibid.* 290.
222, 1, 24. *Des antinomiens.*—*Ibid.* 287.
222, 1, 47. *Qui aurait pensé.*—*Ibid.* 288.
222, 2, 11. *J'ai eu tant de confiance.* — *Ibid.* 291.
222, 2, 32. *En 1540, Luther.*—*Ibid.* 129.
222, 2, 53. *Maître Jobst.* — *Ibid.* 124.
223, 1, 14. *Si au commencement.*—*Ibid.* 123.
223, 1, 24. *Maître Philippe dit.* — *Ibid.* 443.
223, 1, 37. *Philippe me demandait.* — *Ibid.* 29.
223, 1, 41. *Si Philippe n'eût pas été.* — *Ibid.* 193.
223, 1, 44. *Le paradis de Luther.* — *Ibid.* 303.
223, 2, 4. *Les paysans ne sont pas dignes.* — *Ibid.* 52.
223, 2, 10. *Le docteur Jonas.*— *Ibid.* 137.
223, 2, 23. *Un méchant et horrible.* — *Ibid.* 70.
223, 2, 32. *La femme du docteur.* — *Ibid.* 150.

Pag. 223, col. 2, lig. 39. *Le docteur exhortait sa femme.* — *Ibid.*
224, 1, 3. *Le Pater noster.* — *Ibid.* 135.
224, 1, 6. *J'aime ma Catherine.* — *Ibid.* 140.
224, 1, 38. *Une jeune fille.* — *Ibid.* 92, verso.
224, 2, 4. *Un pasteur.* — *Ibid.* 208.
225, 1, 15. *Il y a des lieux.* — *Ibid.* 212.
225, 1, 28. *Un jour de grand orage.* — *Ibid.* 219.
225, 1, 40. *Suivent deux histoires.* — *Ibid.* 214.
225, 1, 48. *Le diable promène.* — *Ibid.* 215.
225, 1, 54. *Aux Pays-Bas et en Saxe.* — *Ibid.* 221.
225, 2, 1. *Les moines conduisaient.* — *Ibid.* 222.
225, 2, 5. *On racontait à table.* — *Ibid.* 205.
225, 2, 16. *Un vieux curé.* — *Ibid.* 205.
225, 2, 48. *Une autre fois, Luther. Ibid.* 205.
226, 1, 29. *Il y avait à Erfurt.* — *Ibid.* 215.
226, 1, 51. *Le docteur Luc Gauric.* — *Ibid.* 216.
226, 1, 54. *Le diable peut se changer.* *Ibid.* — 216.
227, 2, 7. *Le docteur Luther devenu plus âgé.* — *Ibid.* 222.
227, 2, 14. *Cela m'est arrivé.* — *Ibid.* 220.
227, 2, 22. *Je sais, grâce à Dieu.* — *Ibid.* 224.
227, 2, 34. *Le diable n'est pas.* — *Ibid.* 202.
227, 2, 45. *Au mois de janvier* 1532. — Ukert, t. I, 320.
228, 1, 3. *Ma maladie qui consiste.* — Tischreden, 210.
228, 1, 7. *En* 1536, *il maria.* — Ukert, t. I, 322.
228, 1, 15. *Pendant que le docteur Luther.* — Tischreden, 229.
228, 1, 29. *Quand le diable me trouve.* — *Ibid.* 8.
228, 1, 49. *La nuit quand je me réveille.* — *Ibid.* 218.
228, 1, 54. *Aujourd'hui comme je.* — *Ibid.* 220.
228, 2, 7. *Un jour que l'on parlait à souper.* — *Ibid.* 12.
228, 2, 19. *Le diable me fait regarder.* — *Ibid.* 220.
228, 2, 22. *Le diable nous a juré.* — *Ibid.* 362.
228, 2, 24. *La tentation de la chair.* — *Ibid.* 318.
228, 2, 31. *Si je tombe.* — *Ibid.* 226.

Pag. 228, col. 2, lig. 37. *Le grain d'orge a bien a souffrir. Ibid.* 216.
229, 1, 6. *Quand le diable vient.* — *Ibid.* 227.
229, 1, 21. *On peut consoler.* — *Ibid.* 231.
229, 1, 27. *La meilleure médecine.* — 238.
229, 1, 35. *Préface du docteur.* — Luth. Werke, t. II, 1.
231, 2, 12. *Le mal de dents.* — Tischreden, 356.
231, 2, 20. *Un homme se plaignait.* — *Ibid.* 357.
231, 2, 29. *Après avoir prêché.* — 362.
232, 1, 27. *Si j'avais su.* — *Ibid.* 6.
232, 1, 31. *On disait une fois.* — *Ibid.* 5.
232, 1, 42. *On disait un jour.* — *Ibid.* 5, verso.
232, 2, 7. *C'est vous qui.* — *Ibid.* 195, verso.
232, 2, 9. *Il sortit un jour.* — *Ibid.* 189, verso.
232, 2, 11. *Le* 16 *avril.* — *Ibid.* 414.
232, 2, 18. *Le chancelier du comte.* — *Ibid.* 19.
232, 2, 38. *Dieu a un beau jeu.* — *Ibid.* 32, verso.
232, 2, 44. *Le monde.* — *Ibid.* 448, verso.
232, 2, 48. *Luther.* — *Ibid.* 449.
233, 1, 8. *Un des convives.* — *Ibid.* 295.
233, 1, 16. *Il fera si mauvais à vivre.* — 15.
233, 1, 23. *On parlait à table.* — *Ibid.* 304. verso.
233, 1, 42. *Pauvres gens.* — *Ibid.* 46.
234, 1, 8. *Je l'ai dit d'avance.* — *Ibid.* 416.
234, 1, 25. *La vieille électrice.* — *Ibid.* 361-2.
234, 1, 30. *Je voudrais.* — *Ibid.* 147.
234, 1, 32. 16 *février* 1546. — *Ibid.* 362.
234, 1, 39. *Impromptu de Luther sur la fragilité.* — *Ibid.* 358.
234, 2, 7. *Prédiction du Révérend.* — Opera latina, Iena, 1612, Ier vol., après la table des matières.
275, 2, 55. *Il n'y a jamais eu.* — Tischreden, 243.
276, 1, 3. *Le Pape Jules IIe du nom.* — *Ibid.* 242.
276, 1, 12. *Si j'avais été.* — *Ibid.* 243.
276, 1, 16. *Le Pape Jules II, un homme.* — *Ibid.* 269.
276, 1, 22. *L'an* 1532. — *Ibid.* 341.
276, 1, 27. *Lorsque ceux de Bruges.* — *Ibid.* 448.
276, 1, 46. *L'empereur Maximilien.* — *Ibid.* 343.
276, 1, 50. *On dit que.* — *Ibid.* 184, verso.
276, 2, 11. *Après l'élection.* — *Ibid.* 53.
276, 2, 20. *La nouvelle vint.* — *Ibid.* 349.

Pag. 276, col. 2, lig. 28. *Les rois de France.* — *Ibid.* 349, verso.
277, 1, 20. *Sept universités.* — *Ibid.* 348.
277, 1, 25. *Quelques-uns qui avaient.* — *Ibid.* 348, verso.
277, 1, 31. *Le duc George.* — *Ibid.* 265.
277, 1, 35. *Lorsque le duc George déclara.* — *Ibid.* 156.
277, 1, 45. *Le duc George a sucé.* — *Ibid.* 345, verso.
277, 1, 52. *Lorsque le duc George voyait.* — *Ibid.* 142, verso.
277, 2, 21. *L'électeur Frédéric.* — *Ibid.* 451, verso.
277, 2, 42. *En 1525.* — *Ibid.* 152.
278, 1, 11. *On dit que l'Empereur.* — *Ibid.* 353.
278, 1, 34. *Quoique le docteur Jonas.* — *Ibid.*
278, 2, 37. *Après la diète.* — *Ibid.* 156.
279, 1, 6. *En Italie les hôpitaux.* — *Ibid.* 145.
279, 1, 27. *Je ne manque point.* — *Ibid.* 424.
279, 1, 30. *En Italie et en France.* — *Ibid.* 281, verso.
279, 1, 43. *En France.* — *Ibid.* 271, verso.
Pag. 279, col. 1, lig. 50. *Lorsque je vis Rome.* — *Ibid.* 442.
279, 2, 17. *Il y avait en Italie.* — *Ibid.* 269, verso.
279, 2, 21. *Un soir à la table.* — *Ibid.* 442, verso.
279, 2, 29. *Christoff Gross.* — *Ibid.* 441, verso.
279, 2, 43. *La peste règne toujours.* — *Ibid.* 440, verso.
280, 1, 22. *Dans mon voyage.* — *Ibid.* 166.
280, 1, 25. *George Fœgeler.* — *Ibid.* 184.
280, 1, 31. *La Thuringe.* — *Ibid.* 62.
280, 1, 40. *L'électorat de Saxe.* — *Ibid.* 269.
280, 1, 48. *Le vieil électeur.* — *Ibid.* 61, verso.
281, 1, 1. *Le Turc ira à Rome.* — *Ibid.* 432.
281, 1, 4. *Le Christ a sauvé.* — *Ibid.* 432.
281, 1, 11. *Qui m'eût dit.* — *Ibid.* 436.
281, 1, 19. *Je ne compte point.* — *Ibid.* 436, verso.
281, 1, 22. *Luther dit qu'après.* Luth. Werke. — *Ibid.*, t. II, 402.

ORIGINES

DU

DROIT FRANÇAIS,

CHERCHÉES

DANS LES SYMBOLES ET FORMULES

DU DROIT UNIVERSEL.

ORIGINES

DU DROIT FRANÇAIS

CHERCHÉES

DANS LES SYMBOLES ET FORMULES

DU DROIT UNIVERSEL.

INTRODUCTION.

Tout le monde connait les *actus legitimi* des anciens Romains, les cérémonies bizarres avec lesquelles s'accomplissaient les principaux actes du droit, les formules mesurées, quelquefois rimées, qu'on devait y prononcer sans changer une lettre. On sait que la *denuntiatio novi operis* se faisait en lançant une pierre contre le mur indûment élevé; que dans la *vindicatio*, on apportait devant le préteur une motte de terre prise du champ en litige, etc.

Ce formalisme dramatique était déjà suranné au temps de Cicéron. Il n'en parle que pour s'en moquer. Justinien va plus loin; il se félicite d'avoir détruit la dernière trace des vieilles comédies du droit: *Antiqui juris fabulas*.

Nous n'avons plus qu'un petit nombre des formules symboliques de Rome. Le laborieux Brisson n'a grossi sa compilation *De formulis Romanorum*, qu'en y admettant un grand nombre de locutions étrangères à la langue du droit. Il y avait donc une grande audace à affirmer, comme l'a fait Vico: « Que l'ancienne jurisprudence fut toute poétique, que le droit romain dans son premier âge fut un poëme sérieux. »

Ce paradoxe semble pourtant moins hasardé, à mesure que l'on étudie les autres législations antiques. Les lois de Manou, le Digeste indien, présentent un grand nombre de symboles et de formules poétiques. Les livres des Juifs, ceux des Mahométans, malgré leur austérité, n'en sont pas entièrement dépourvus. Les lois du pays de Galles ont sous ce rapport une bizarre originalité.

De toutes les jurisprudences, la plus féconde sans comparaison en formules poétiques, c'est celle de l'Allemagne. Dès 1816, Jacob Grimm, le Ducange de notre temps, avait publié une courte, mais intéressante dissertation intitulée : *Poésie du droit* [1].

[1] Les anciens jurisconsultes de Rome étaient d'éminents grammairiens. La *Grammaire* de Grimm a été son premier travail. Il y a embrassé l'allemand dans tous ses dialectes, dans tous ses âges, et constitué cette vaste langue comme système et comme science. Il en a ensuite étudié les formes poétiques dans son opuscule sur les *Meistersaenger*. Alors il a publié les *Antiquités du droit allemand*. Un autre eût pu les recueillir; lui seul pouvait les éditer. Plusieurs auteurs avaient traité antérieurement la même matière; aucun, je pense, n'y

En 1828 parut le gigantesque ouvrage du même auteur: *Antiquités du droit allemand*. Jamais livre n'éclaira plus subitement, plus profondément une science. Il n'y avait là ni confusion ni doute. Ce n'était pas un système plus ou moins ingénieux. C'était un magnifique recueil de formules empruntées à toutes les jurisprudences, à tous les idiomes de l'Allemagne et du Nord. Nous entendîmes dans ce livre, non les hypothèses d'un homme, mais la vive voix de l'antiquité elle-même, l'irrécusable témoignage de deux ou trois cents vieux jurisconsultes qui, dans leurs naïves et poétiques formules, déposaient des croyances, des usages domestiques, des secrets même du foyer, de la plus intime moralité allemande.

Ce livre a une valeur immense en lui-même, comme révélation de la poésie juridique d'un peuple, une plus grande encore comme terme de comparaison avec celle de tous les peuples. Aucune nation n'étant aussi riche en ce genre que l'Allemagne, ce que les autres possèdent trouve presque toujours une partie correspondante dans le recueil de Grimm, et peut en recevoir confirmation, interprétation. Une science nouvelle, indiquée par Vico, est devenue possible: La symbolique du droit.

J'ai cru que la première question de l'histoire du droit français était de savoir si ce droit n'avait pas eu aussi son âge poétique. Nos lois barbares, salique ou ripuaire, présentent un certain nombre de belles formules. Mais ces lois sont bien moins françaises que germaniques. Les capitulaires ne présentent guère de formules, ni de symboles. Nos beaux livres de droit, écrits en français au moyen âge, ne sont rien moins que poétiques. Sous l'apparente naïveté du langage, on y sent partout la logique et l'esprit d'abstraction des docteurs en droit romain. Ils présentent toutefois un certain nombre de formules féodales.

Le droit féodal était celui des seigneurs, des souverains de la France; c'était un droit public, politique, plutôt que civil. Les sujets des seigneurs suivaient déjà certainement les Coutumes qui furent écrites plus tard. Ces Coutumes, à en juger par celles des autres peuples, devaient contenir de curieux symboles populaires. Malheureusement elles ne nous sont parvenues, pour la plupart, que sous leur forme la plus moderne, dans la rédaction du seizième siècle, et cette forme était encore sciemment altérée par les rédacteurs.

La France, en cela différente de tous les peuples, aurait-elle commencé dans son droit par la prose? Offrirait-elle l'unique exemple d'une nation prosaïque à son premier âge, mûre à sa naissance, raisonneuse et logicienne en naissant? Ou bien, tout ce qu'elle eut de poétiques formules, de symboles juridiques, aurait-il à jamais péri?

La tâche est rude pour celui qui veut éclaircir cette question. Il ne suffit pas de parcourir les livres de droit proprement dit. Nos lois barbares, nos lois féodales, nos Coutumes, n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient s'était affaibli et prosaïsé. Il faut donc avoir recours à une infinité d'autres livres, qui rappellent par occasion les formes primitives du droit, effacées dans les livres mêmes des jurisconsultes.

Les premières sources auxquelles on devait naturellement puiser, étaient le glossaire général de Ducange, Carpentier, etc.; puis le glossaire de Laurière, particulier au droit français; lecture immense, faible résultat, au moins en ce qui touche le sujet qui nous occupe.

Une autre source fort importante était le livre de D. Martene: *De antiquis ritibus ecclesiæ*. Ce recueil contient plusieurs rituels français de la plus grande beauté. Les actes religieux sont souvent en même temps des actes civils.

Quel que soit le mérite de ces vastes compilations, beaucoup de textes curieux ne s'y trouvaient point. Ils ont été recueillis dans un grand nombre d'ouvrages, où l'on ne devait pas certainement s'attendre à les rencontrer. Chroniques de villes ou de provinces, contes, fabliaux, toutes sortes de livres d'histoire ou de littérature, ont fourni des textes de droit. J'en ai trouvé plus d'un dans des annuaires ou des almanachs de province. C'est une recherche immense, fortuite, qu'on peut poursuivre toute sa vie sans craindre de l'épuiser jamais.

Le livre qu'on va lire est, je le sais, extrêmement incomplet. A vrai dire, ce n'est qu'un cadre que je remplirai un peu mieux avec le temps. D'autres peut-être voudront bien m'y aider. Nous devons tous, dans les routes diverses que nous parcourons, recueillir d'une main pieuse ces pauvres et rares débris.

Quand cette recherche immense ne donnerait qu'une solution négative, elle n'en serait pas moins utile. Si le droit français a eu un âge poétique, il est bien difficile que cet âge ait péri sans laisser

apportait de telles études préalables, une telle autorité. *Voy.* Hofmann, Mantzel, Dumgë, Evrard Othon, Schaumburg, Schukking, Sande, etc. — L'année même où M. Grimm publia ses *Antiquités*, en 1828, M. Arthur Beugnot imprima un opuscule de quelques pages, sous le titre suivant: *Dissertation sur les cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne jurisprudence française.* Cette dissertation, qui ne fut pas mise en vente, est, à ma connaissance, le seul essai qu'on ait fait en France sur ce curieux sujet.

des traces. Si donc ces traces se réduisaient à peu de chose, il en faudrait conclure que la France a eu de bonne heure indigence, sinon de toute poésie, au moins de cette poésie qui vit d'images et de symboles. Pour la poésie de mouvement, la poésie passionnée et raisonneuse, elle ne nous a jamais manqué.

Jusqu'ici les textes allemands font plus de la moitié de ce livre [1]. A mesure qu'il s'augmentera de textes nouveaux, l'Allemagne, nous l'espérons, y dominera moins exclusivement. Déjà, pendant l'impression, ils ont afflué, et nous avons été obligés d'en former un supplément.

Grimm avait donné les textes dans les dialectes originaux de l'Allemagne et du Nord. Nous les avons traduits, et ordonnés sur un plan qui nous est propre.

Nous ne doutons pas que le public n'accueille cet essai avec une indulgente équité. La difficulté n'était pas médiocre pour traduire, de langues et de dialectes divers, des passages obscurs en eux-mêmes, plus obscurs par leur isolement. Si donc, malgré le soin et la conscience qu'on a portés dans ce travail, la critique croyait y découvrir quelque inexactitude, on la prie d'examiner si le doute ne porterait pas sur un passage à plusieurs sens. Ces oracles de la jurisprudence sont quelquefois aussi équivoques que ceux des dieux de l'antiquité. Il en est plusieurs que nous n'aurions pu interpréter, si M. Grimm ne nous eût prêté le secours de ses lumières. Comment reconnaître ce que nous devons et à l'ouvrage et à l'illustre auteur? Un suffrage d'une telle gravité récompense de tous les travaux.

Si ces traductions eussent été faites par une main plus habile, elles auraient enrichi la langue d'un grand nombre de formes heureuses. La nécessité d'exprimer des idées qui nous sont étrangères, obligeait de chercher des tours nouveaux, et souvent un rhythme particulier, dont nos vieux proverbes juridiques n'offraient que de rares exemples.

Voilà pour l'exécution. Quant à l'ordre général, le cadre que nous avons pris, le seul que nous pussions prendre, c'est la *biographie juridique de l'homme*, de la naissance à la mort. Les grandes divisions étaient indiquées d'elles-mêmes, ou déjà marquées dans le livre de Grimm. La difficulté était dans l'arrangement du détail.

Il y avait souvent lieu de douter si un texte devait être placé selon son *âge* probable, selon la langue et le *peuple* qui l'avaient fourni, ou enfin selon la génération philosophique des *idées* auxquelles il se rapportait. Les symboles devaient-ils se classer d'après la *forme*, ou d'après l'*idée*, c'était encore une question. Quoique entre ces ordres divers, il y ait un rapport intime, on n'aurait pu les ramener constamment à un seul, sans rejeter un grand nombre de textes importants, sans fondre ou abréger les autres. La riche matière historique que nous avions entre les mains, eût péri, étouffée dans une trop rigoureuse systématisation.

Ne pouvant établir un ordre plus sévère dans un recueil si varié, nous aurions voulu du moins en donner l'esprit dans une lumineuse introduction; derrière la diversité des formes, montrer la simplicité des idées, saisir des lois immuables sous la mouvante action de cette Divine Comédie.

D'autres le feront peut-être. Pour nous, qu'il nous suffise, dans les pages qui suivent, de hasarder quelques idées. Celui qui va parler de droit n'est pas un légiste, c'est un homme. Un homme, en matière profondément humaine, ne peut-il, tout comme un autre, donner et demander avis? En Israël, les juges qui siégeaient aux portes des villes n'étaient autres que les hommes de la ville même. Quand les prud'hommes du moyen âge tenaient leurs assises au carrefour d'une grande route, au porche de l'église, ou sous l'aubépine en fleurs, ils appelaient, en cas de doute, le premier bon compagnon qui passait; il posait son bâton, et siégeait avec les autres, puis reprenait son chemin.

Le premier signe auquel les jurisconsultes du moyen âge reconnaissent que l'enfant a eu vie, c'est qu'il ait pleuré... Ou bien encore qu'il ait pu voir le toit sacré, les murailles de la maison paternelle.

Dans l'antiquité classique ou barbare, l'enfant mis aux pieds du père, n'a pas droit à la vie, tant que le père ne l'a point relevé, tant qu'il n'a pas goûté aux aliments sous la forme du lait ou du miel. L'usage d'exposer les enfants était universel, surtout dans nos tristes climats. Les Thraces pleuraient aux naissances. Les Scandinaves épargnaient volontiers à l'enfant une vie de peine et de douleur. Puisque ce nouveau-né se plaint de vivre, le mieux pour lui, disaient-ils, serait de mourir. A peine sorti de la nuit, qu'il y rentre, qu'il se rendorme, comme l'homme qui, s'éveillant à demi, se hâte de fermer les yeux, se retourne et renoue ses songes.

Rebut de l'homme, livré à la nature, il en était souvent bien venu. Elle l'adoptait, la rude mère, lui jonchait de feuilles sa froide couche, elle le berçait du vent du nord, le nourrissait du lait des louves, de la moelle des lions.

[1] Nous les désignons par l'initiale G., en indiquant la page du livre de Grimm, d'où ils sont tirés.

Quelles étaient cependant les plaintes des mères? elles seules pourraient le dire. Les pierres en pleuraient. L'Océan lui-même s'émut en entendant la Danaé de Simonide... Toutes les fois que la famine ou quelque autre grande misère n'y contraignait point la famille, on ne se décidait pas aisément à une chose si dure. On le relevait plutôt de terre, ce pauvre petit suppliant, on le prenait sur les genoux, on communiait avec lui par le lait et le miel, on le plaçait entre la chemise et la chair... Ce sont les formes touchantes de l'adoption antique.

« L'ancêtre saisit l'enfant, dès qu'il sort du sang maternel : Te voici donc, ô mon âme, renée encore une fois, pour dormir de nouveau dans un corps! » (Lois indiennes.)

Cette idée de perpétuité se retrouve dans Rome. Rome n'est point, comme la Grèce, une vierge svelte qui dédaigne la maternité. C'est une grave et féconde matrone. Elle relèvera l'enfant, pour qu'il serve le père, qu'il continue les *Sacra paterna*, qu'il soigne et honore les *Imagines majorum*.

L'Inde voit en lui la reproduction de l'âme paternelle; Rome un serviteur du père, un héritier. L'Allemagne y voit un enfant. Le bon vieux prud'homme de Frise, au bord du sombre Océan, compare avec crainte la faiblesse de la petite créature et l'âpreté des hivers du Nord : « Il est un cas de nécessité suprême où la mère peut vendre le bien de l'enfant. C'est quand l'enfant est nu comme ver, qu'il est sans asile, et qu'arrivent le noir brouillard et le froid hiver. Tout le monde rentre dans la ferme et dans la maison, chacun se tient chaud au poêle, et la bête sauvage cherche l'arbre creux, l'antre des montagnes, pour mettre son corps à l'abri. L'enfant d'un an crie et pleure, comme pour dire le dénûment de sa maison, et que son père, qui l'eût préservé de la faim, du froid et du brouillard, est entre quatre clous profondément clos et couvert sous la terre et sous le chêne. Alors la mère peut bien engager et vendre le patrimoine de l'enfant.»

Une autre vieille Coutume allemande se pose cette question : « Quelle est la mesure du plus petit bien? — Celle du berceau d'un enfant et du petit escabeau pour la fille qui le berce. »

Ainsi tandis que le fils est pour Rome la chose du père, tandis qu'elle voit dans la famille une forme de la propriété, l'Allemagne tire de la famille[1] l'idée de la propriété même. L'homme n'est plus attaché à la chose, mais la chose à l'homme. La société a ici pour base ce qu'il y a de plus humain et de plus divin, de plus fragile et de plus stable sur cette terre : un berceau.

Berceau du frère, siége de la sœur, c'est la société pure encore, l'homme et la femme au temps d'innocence. Le passage serait facile de cette enfantine poésie à la sublimité chrétienne. Je changerais, si j'osais, cet escabeau en un trône, le trône en autel. Jeune sœur qui bercez un frère, vierge et mère avant l'amour, n'êtes-vous pas la mère d'un Dieu?

Tout ainsi que le grand poëte romain voit dans l'enfant un pauvre naufragé jeté à la côte[2], tout de même que le prud'homme allemand l'aperçoit grelottant sous le vent du nord, le prêtre chrétien compatit à sa jeune âme lancée sans défense sur l'océan de la vie. Cet océan lui apparaît dans l'étroite cuve du baptême (*voy.* plus loin la belle formule, p. 326). C'est moins la vie physique de l'enfant qui l'inquiète; il est tout autrement préoccupé de lui assurer la vie éternelle. Les dieux du Nord firent jurer à tous les êtres de respecter la vie de Balder, excepté une toute petite fleur, encore trop jeune, qui ne jura pas. Le prêtre chrétien s'adresse aussi à toutes créatures, les sommant de respecter le fils adoptif de Dieu, leur défendant d'en approcher, à moins qu'elles ne deviennent pures. L'eau qui lave et purifie tout, le sel même de la sagesse, il les exorcise, dans son inquiète prévoyance. Le grain, l'innocent fils de la terre, la poudre du grain, pâle, inodore, insipide, à peine perceptible aux sens, sont encore trop matériels; ils n'approcheront de l'homme qu'en s'abjurant eux-mêmes, et n'existant plus que comme esprit.

La première initiation sociale, c'est le baptême; la seconde c'est le mariage; deux naissances, deux communions.

Quand l'homme a atteint le point le plus haut de sa vie première (être et vivre trop pour soi-même), il commence une vie nouvelle, une vie de création. *Être*, *créer*, mots magnifiques qui n'appartiennent qu'à Dieu, mais qu'il nous permet d'usurper.

Dans cette communion nouvelle, la femme n'est pas d'abord la personne avec qui l'homme communie, mais la chose dont il communie. C'est la différence des deux grandes formes du mariage : le mariage héroïque, celui de la force, où la femme est enlevée ou achetée (*coemptio*), le mariage sacerdotal et humain, où son consentement est requis, où elle est admise à l'agape de l'homme, où tous

[1] L'amour de la famille a été de tout temps un caractère des hommes du Nord. Saint Jean Chrysostôme, dans ses Homélies, raconte qu'un barbare, voyant les Grecs rechercher avec passion l'amusement des spectacles, demanda si ces gens n'avaient pas d'enfants.

[2] ... Ut sævis projectus ab undis navita... Lucret. De nat. rerum.

deux, comme frère et sœur, participent ensemble aux dons de la nature (*confarreatio*).

La femme, dans le mariage héroïque, n'est que la propriété de l'homme, le trésor de son plaisir, une plante ravissante, un arbre du paradis, où il cueille le fruit humain. Quelque royal et divin que soit ce mot, *possession*, il ne suffira pas à l'homme. La plus complète jouissance du fini laisse encore un infini dans l'abîme du désir; désir infini, tristesse infinie, et les fureurs impuissantes que décrit si terriblement Lucrèce, et le désespoir du bonheur!...

Ne serait-ce pas, ô homme, que vous êtes un esprit, qu'un esprit seul peut vous répondre? Cette chose charmante ne peut rien pour vous, si vous ne suscitez en elle une volonté, une personne. Alors vous serez plus véritablement créateur que si vous fécondez son sein. C'est là un moment solennel, comme quand Ève, au signe de Dieu, jaillit du néant, les mains jointes [1]; le moment où le marbre s'anime, où la chose veut, où la jeune Malati répond enfin à Madhava. — « *Madhava :* Au nom » de ceux que tu aimes, ne parleras-tu donc jamais! » *Malati :* Comment saurais-je, ô mon Seigneur!...» Alors, alors, coulent les larmes. Et si malheureusement cette crise de bonheur durait, si l'homme continuait ainsi à vivre hors de soi plus qu'en soi, il s'échapperait à lui-même, s'évanouirait tout entier... *Anima plus vivit ubi amat quàm ubi animat.*

Il faudrait pouvoir énumérer ici tous les signes muets par lesquels l'homme s'est dit et répété ce ravissant mystère : symboles du vêtement qui rappelle avec une volupté chaste la confusion de deux existences; symboles des occupations domestiques exprimant l'harmonieuse diversité des travaux; symboles de la maison, qui promettent la douce société de la vie entière, la bénédiction d'une demeure où tout est riant d'innocence [2]; symbole enfin de la prière commune qui change le foyer en autel.

Le christianisme, si favorable au célibat, a honoré le mariage, et prononcé sur lui des paroles d'une incomparable gravité : « Seule bénédiction qui n'ait été ni effacée par la peine du péché originel, ni emportée par le déluge. »

Voilà les époux liés pour toujours. Ils ne veulent prévoir rien de plus. La loi, qui prétend mieux connaître l'instabilité du cœur de l'homme, s'obstine à prévoir pour eux. Elle persiste à les traiter comme deux êtres distincts, à leur croire des intérêts opposés. De là ses prosaïques efforts pour empêcher les dons entre époux. Le droit romain avoue froidement qu'il craint qu'ils ne se ruinent l'un l'autre. Les Coutumes germaniques essayent de modérer le Don du matin (morgengabe). C'est au matin, en effet, lorsqu'au rayon de l'aurore, le jeune époux s'éveillant, la voit, l'admire, et croit rêver... Cet incomparable trésor de beauté et d'innocence a voulu pourtant se donner à lui!... Lui, que ne donnerait-il? Le ciel et la terre, ce n'est pas assez. Frêle et chère créature dont il est maintenant la providence, que ne peut-il la porter dans son sein, l'envelopper de son être [3]!... Je crains fort ici que les lois ne se trouvent impuissantes, que toutes leurs froides restrictions ne soient oubliées. La loi castillane entre habilement dans la passion du jeune homme; elle lui permet au moins de couvrir ce corps adoré d'un vêtement délicat, inouï, que rien n'ait touché jamais [4].

La loi a prévu la dissolution du mariage. Pour la religion c'est un blasphème. « L'amour, dit quelque part la Bible, est fort comme la mort. » — *Sic vivendum, sic pereundum* (Tacite). — Dans le mariage indien, la mort de l'épouse qui survit est le sceau de l'union. L'Inde, selon le génie oriental, mêle ici la mort et la volupté; elle promet à la veuve qui suit son époux au bûcher, qu'elle *jouera avec lui* pendant quatorze vies d'Indra, quatorze de ces longues vies, comme les vivent les dieux.

Bien au-dessus de cette sensuelle Asie, notre Occident a élevé un autre idéal du mariage. Au bûcher même où Brynhild monte à côté du corps de Sigurd, elle conserve entre eux le glaive, brillant d'or pur, qui les sépara dans leur vie.

Le christianisme n'a pas eu besoin de mettre, entre l'homme et la femme, la barrière du glaive. Il a cru à la chasteté. Il a hardiment rapproché les deux sexes, les séparant par un seul mot, la parenté spirituelle. Comme père et fille, comme frère et sœur, ils vivaient de la vie des anges.

Et si ces anges se souvenaient de l'amour, la religion leur en laissait quelques pures et gracieuses images. Le mariage était comme transfiguré dans

[1] Voyez le plafond de la chapelle Sixtine. Michel-Ange a compris la destinée essentiellement relative de la femme.

[2] ... Domus jucundo risit odore.

— *Catull.* —

[3] Montaigne dit en parlant d'un manteau que son père avait porté : « Il me sembloit que je m'envelоppois de mon père. »

[4] « C'est un antique fuero de Castille, que tout Hidalgo puisse donner donation à sa moitié à l'heure du mariage, avant qu'ils aient juré; et la donation qu'il peut donner est celle-ci : *une fourrure de peaux d'agneaux avortés,* laquelle soit bien grande et bien large, et elle doit avoir trois bordures d'or; et quand elle sera faite, elle doit être si large, qu'un cavalier armé puisse entrer par une manche et sortir par l'autre. »

l'union toute spirituelle des prêtres et des vierges (*voy.* plus loin, p. 334-335). Partout, à côté des couvents d'hommes, il y en avait de femmes. A Fontevrault, une femme gouvernait les uns et les autres. Les religieuses voyaient les religieux, mais une fois. Elles les voyaient morts, lorsqu'on les enterrait à visage découvert. On les portait alors au chœur des dames, qui leur chantaient les prières des morts et recommandaient leurs âmes.

Lorsque l'archevêque de Rouen allait, pieds nus, prendre possession de la cathédrale, il passait devant l'abbaye de Saint-Amand. L'abbesse, qui l'attendait sur la porte, lui mettait au doigt un anneau en disant aux moines de Saint-Ouen, qui l'amenaient : Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort.

Que plusieurs peuples aient refusé toute succession à la femme, je le conçois à merveille. Ce ne fut pas toujours dureté, mépris de la faiblesse, mais peut-être aussi un noble instinct, une vue plus haute du mariage, plus désintéressée et plus idéale. Ils voulaient que la femme passât aux mains de l'homme, sans autre dot que sa blanche robe, son voile blanc, son *chapel de roses;* qu'en elle, il fût bien sûr de n'avoir aimé qu'elle-même; qu'il travaillât pour elle, qu'il la nourrît. Là est la beauté, la gravité du mariage, que l'homme soit la providence de sa femme et de ses enfants.

Un tel homme sera de bonne heure sédentaire et laborieux. Il n'aimera ni la vie incertaine du chasseur, ni la mobilité du pasteur; il cultivera la terre. Lié au sol par la famille, par le besoin de la subsistance quotidienne, inquiet imitateur de la régularité des corps célestes, l'agriculteur regarde à la fois la terre et le ciel. L'un et l'autre sont sacrés pour lui. Le pasteur erre à la surface de la terre; il en est l'infidèle amant. L'agriculteur en est l'époux; il déchire sa verte ceinture, il y dépose le double germe du grain et de la sueur. L'union fixe de l'homme et de la femme produit tôt au tard un autre mariage, celui de l'homme et de la terre. Le travail de l'agriculteur est une *confarreatio* avec la nature.

Mais avant de se fixer ainsi, il a fallu que l'agriculteur cherchât, choisît la bonne terre qui pût répondre à son travail... Voilà le monde devant lui. De quel côté cheminera-t-il, avec sa femme enceinte et sa faible couvée sans ailes?... Il s'en remettra aux dieux. Il soufflera la plume au vent, et prendra bien garde où elle volera. Ou bien encore, l'homme se fiera à la bête, la raison à l'instinct, muet confident de la Providence. Ainsi le bœuf, le loup, le pivert, conduisirent les vieilles colonies italiques. La blanche laie sous un chêne avec ses trente petits, finit les longues courses d'Énée, et la louve allaita Romulus où fut Rome.

« C'est là ma place au soleil, disaient ces pauvres enfants. Voilà l'origine de l'usurpation sur la terre [1]. » Il fallait dire de l'occupation.

La place de l'homme, ce qu'il peut couvrir de son corps, c'est la vraie mesure de la propriété primitive. C'est ce que dit si bien le droit allemand : « La mesure d'un bouclier, d'une baignoire, d'un berceau. » Il n'en faut guère plus pour la place d'une tombe.

Telle est la pensée enfantine et profonde des anciens temps. L'homme s'approprie la terre, en la touchant de son corps et de ses membres. Toutes les fois qu'il la touche, cette terre nourricière, il se relève plus fort [2].

Mais, grâce au ciel, l'homme n'est pas tellement un être matériel qu'il soit si étroitement circonscrit. La volonté porte où la main n'atteint pas, la volonté, ce je ne sais quoi, qui semble tenir dans une poitrine d'homme, et qui ne tient pas dans un monde. L'augure étrusque partage hardiment de son *lituus* le ciel et la terre. Le tribun du moyen âge (Rienzi), regarde aux trois parties du monde, fend l'air de trois coups d'épée : « Ceci et ceci, cela encore est à moi. »

Cette occupation à distance se consacre et se réalise par la flèche, le marteau d'armes, la pierre que l'homme va lancer (*voy.* plus loin, p. 344-346). Il lance, et tant long est le jet, tout autant il acquiert. « *Dextra mihi Deus, et telum quod missile libro, nunc adsint!* »

« Veux-tu, dit un jour à l'Océan un dieu de l'Inde, banni de la terre et de la mer, veux-tu me céder un peu de ce rivage que tu couvres et découvres tour à tour? un trait d'arc, pas davantage?... » La flèche vole à deux cents lieues.

Les Romains étaient les adorateurs de la lance (*quirites, quir*), et la leur a volé par-dessus le monde. En Allemagne, l'occupation semble se faire ou se mesurer par le marteau de Thor, cette arme vivante qui, lancée par le bras du dieu, va et revient de soi-même (*voy.* les formules, p. 344-346). « Notre seigneur de Mayence s'avancera à cheval dans le fleuve; aussi loin qu'il pourra lancer dans le Rhin un marteau de maréchal, aussi loin s'étendra sa juridiction. »

La *chevauchée* est aussi une mesure d'occupation, de donation. Les Scythes, les Turcs, les Romains, donnent à un homme la terre dont il peut faire en

[1] Ces paroles insociales sont de Pascal; on les croirait de Rousseau.

[2] Voir les Mythes de Tagès et de Bacchus Ephaptor?

une journée le tour à cheval. ou qu'il peut entourer d'un sillon. Clovis et d'autres rois barbares concèdent à un saint évêque tout ce qu'il pourra *chevaucher* sur un âne pendant que le roi fait sa méridienne. Le bonhomme met si bien le temps à profit qu'on est obligé d'éveiller le roi : « Seigneur, prenez garde, il va chevaucher tout le royaume. »

C'est qu'il ne faut pas que les rois dorment. L'acquisition, de sa nature, est rapide, dans le sommeil de la loi. Il ne lui faut qu'un mot pour tout envahir. Témoin la fameuse équivoque de la peau de bœuf, qui, partagée en lanières, suffit à occuper tout l'emplacement de Carthage ; la légende se reproduit plusieurs fois, depuis Didon jusqu'à Mellusine.

D'équivoque en équivoque, la propriété glisserait jusqu'au bout du monde. L'homme ne se bornerait pas, s'il ne trouvait sa borne dans l'homme. Où ils se heurtent, là sera la frontière. Les Philènes de Carthage consentirent à être enterrés sous la pierre des limites.

Tel est l'amour de l'homme pour la terre. Pour lui donner, à cette terre indifférente et impersonnelle, l'empreinte de la personnalité humaine, il consentira, s'il le faut, à y déposer ses ossements. Limitée par les tombeaux, mesurée par les membres humains, par le pouce, par le pied, par la coudée, elle s'harmonise, autant qu'elle en est susceptible, aux proportions mêmes de l'homme. Il n'est pas rassuré encore. Il prend en quelque sorte le ciel à témoin qu'elle est bien à lui, il essaye d'*orienter* sa terre, de lui appliquer la forme du ciel. L'orientation et la limitation constituaient chez les anciens une sorte de religion de la propriété [1].

L'idéal de la propriété, c'est l'Ager étrusque et romain, la terre mesurée par l'homme, bornée par les tombeaux, orientée vers les points sacrés du ciel, le champ consacré comme un temple. La propriété ici semble tout individuelle. La Marche allemande est une propriété commune de la tribu. Dans ces vastes et vagues forêts où l'écureuil, sautant d'arbre en arbre, pouvait courir sept lieues sans descendre (Grimm), la tribu prétendait fixer des limites ; elle réclamait comme sienne telle lande, telle clairière, l'appelait Marche (terre *marquée*), et l'interdisait aux autres tribus. « Celui qui n'est pas de la commune et qui y acquiert des terres, ne peut, quand il traverse la Marche, atteler les chevaux à la charrue ; il faut qu'il la porte lui-même. » Les gens de la Marche prononcent des peines effroyables contre celui qui touchera un seul de leurs arbres ; on dirait que ce sont encore les arbres-dieux de la Germanie primitive. Rien de plus fier que ces rois de la bruyère, ces souverains de la prairie. Plusieurs déclarent qu'ils ne relèvent de personne, « Ni du bourg, ni du roi, ni de l'empereur. » Cette audacieuse prétention est hautement déclarée dans le nom même des terres d'Allemagne qu'on appelait Fiefs du soleil, parce qu'elles ne relevaient que de lui.

Étrange orgueil de la propriété. L'homme se croit le dieu de la terre. C'est mon bien, dit-il, c'est mon lot (aleu, allod, al-ôd, al-lod ?), propriété solide, immuable, comme le fond de l'Océan (*Fundum maris imum* [2]). L'enthousiaste possesseur place sur cette terre l'idée de l'infini ; il prétend la posséder comme Jupiter possède le monde. Il qualifie la propriété, dans son ivresse titanique, des noms même du Dieu très-grand et très-bon : *Fundus optimus maximus* [3].

Qu'il la frappe du pied en maître, qu'il y laisse ces empreintes de dix coudées qui sont restées du pied de Brahma et d'Hercule, elle n'est pourtant pas encore à lui. Pour que l'occupation soit parfaite, pour que la terre s'identifie à l'homme, qu'elle *transhumane*, comme dit Dante, il faut qu'il y entre en effet, qu'il mette en elle ce qu'il a de sacré, la volonté et le travail. Plus tard, il y enfoncera un sillon plus profond, il l'occupera plus intimement encore, il y sèmera, non plus l'orge et le froment, mais l'homme même. Il y fera sa couche et ils ne seront plus séparés. Καὶ ἐμίγνυντο φιλότητι...

En attendant qu'elle le possède, il croit la posséder. Il jouit, il transmet. Pour garantir cette transmission aux autres, pour les persuader de sa validité, il a fallu tout un monde de symboles.

Dans la tradition de la terre, dans les débats qui s'y rapportent, le témoin principal, c'est la terre elle-même [4]. La glèbe est apportée devant le juge, les parties se la disputent (*manum conserunt*), elle reste présente et assiste au jugement. Que cette glèbe désigne un champ ou un royaume, que le débat soit entre Caïus et Sempronius, ou bien entre Albe et Rome, il faut que la terre comparaisse. On l'apporte, cette terre toute féconde (πολυβότειρη),

[1] *Voy.* plus loin sur ce grand sujet les pages 351-353, et mon *Histoire romaine*, Introduction, ch. 5.

[2] C'est l'étymologie que le vieux glossateur donne du mot Alodium ; il le fait venir du grec ἅλς. (*Voy.* Ducange.) Cela est absurde grammaticalement, mais beau et profond au point de vue juridique.

[3] Festus, et Cic., *Pro Corn. Balbo*. *Voy.* aussi, t. I, p. 293, mon *Histoire romaine*.

[4] Les autres éléments, l'eau et le feu, moins commodes à employer, ont été pris plus rarement comme signes de tradition.

parée de gazon verdoyant, d'herbe fraîche et pure, entre ceux qui combattent pour elle; c'est une Hélène entre Ménélas et Pâris.

Au moyen âge, une motte de terre était le signe de la donation. On entassait aux autels des églises des mottes arrondies, équarries, en souvenir des contrats. Souvent, pour rappeler les arbres qui ornaient la terre, on plantait dans la motte une branche de coudrier, de pommier, de noyer, où pendaient les fruits.

La branche tend à s'affranchir de la lourde glèbe. Les suppliants, au lieu de faire hommage de la terre et de l'eau, pourront offrir une branche. Dépouillée de fruits et de feuilles, devenue sèche et sévère, la branche deviendra le bâton pastoral, le sceptre des rois.

Dans l'épuration successive de ce langage matériel, la branche, devenue bâton, est un signe moins lourd et plus abstrait. La paille (*stipula, festuca*), plus légère encore, semble marquer un nouveau degré d'abstraction. Elle n'est pourtant pas moins antique, mais elle est plus longtemps employée comme signe. Des Indiens, des Romains, des Francs, elle descend jusqu'aux temps modernes. C'est en jetant, en rompant la paille, qu'on donne et qu'on reçoit, qu'on acquiert ou qu'on renonce.

Si la terre a été employée dès la haute antiquité comme symbole et témoin, c'est que, dans ces âges poétiques, elle apparaissait comme une personne. La personne du contractant peut fournir aussi des symboles. La main, le pied, la bouche (par le baiser), consacrent la tradition. La barbe, la chevelure, parure et dignité de l'homme, signes de la liberté barbare, sont de même touchés, attestés. Les guerriers suèves juraient par leurs tresses. Souvent on insérait des cheveux, du poil de la barbe, dans les sceaux des contrats.

Aux symboles personnels, se rattachent les symboles artificiels. Le gant et le soulier sont employés, comme le pied et la main; les signes du chapeau et du vêtement rappellent ceux de la tête et des cheveux; les cheveux sont déjà un vêtement. — Puis viennent les symboles de guerre, bâton, lance, épée, flèche, marteau; ceux de la paix, les clefs, la charrue.

La tradition suprême, la plus remarquable par le fond et par la forme, c'est celle où l'homme ne transmet point la nature, mais se transmet et se donne lui-même de cœur et de volonté. Le symbole de cette tradition est le sacrifice.

Le sacrifice est le point culminant de la vie humaine. De l'existence inerte et égoïste de l'enfance, de l'involontaire communion de la naissance et du baptême, l'homme s'élève à l'état de communion volontaire : communion avec la femme, ou mariage; communion avec la nature, ou travail; avec Dieu, ou religion. Dans tout cela, il y a du sacrifice.

Si nous parlions ici de la communion, comme acte religieux, nous pourrions énumérer les formes sous lesquelles elle s'accomplit : les éléments, la terre, l'eau et le feu; le sang versé, communion de mort; le pain, communion de vie. Nous retrouvons dans le droit des formes analogues.

La communion du sang et de la terre était particulièrement celle du mariage héroïque entre les guerriers. Chez les peuples barbares, où la femme est trop bas encore, l'union étroite, le mariage des âmes, ne se trouve que dans l'adoption fraternelle de l'homme par l'homme, dans l'association des héros. Ce mariage viril se présente chez les Scandinaves dans toute sa pureté farouche. Les deux frères entrent sous la terre sacrée, y versent ensemble leur sang, et se prenant par la main, jurent de se venger l'un l'autre. Chaque peuple a eu quelque usage analogue, jusqu'aux derniers temps de la chevalerie (*voy.* p. 378-381).

L'effort de l'esprit social n'est pas de s'unir un égal, mais de se constituer un supérieur. Pour en venir là, il ne suffit pas du besoin de l'unité sociale; il faut le plus souvent une croyance religieuse. Celui qui n'aurait pas été obéi, comme chef, le sera comme fils des dieux.

Ce roi, ce fils des dieux, est un médiateur naturel entre les dieux et les hommes. Les Mexicains faisaient jurer à leur empereur que pendant son règne les pluies auraient lieu selon les saisons, qu'il n'y aurait ni débordement des eaux, ni stérilité de la terre, ni maligne influence du soleil.

Le symbolisme antique de l'élection, de l'intronisation, tout en faisant presque un dieu du roi ou du pontife, lui rappelle sans ménagement son humanité. Il mêle aux pompes enivrantes des dérisions burlesques et terribles. Dans le cérémonial de l'intronisation byzantine, on apporte au nouvel empereur une urne pleine d'ossements, on lui brûle sous le nez un fin duvet qui s'en va en cendres. — Le chef du monde chrétien, celui dont les rois baisent les pieds, lorsqu'il reçoit les clefs et la triple couronne, n'a pas d'autre trône d'abord que la *stercoraria*.

« Elle brille, cette tiare, disait un grand pape; elle brille, mais c'est qu'elle brûle. » — Pour prévoir tout ce que la puissance apporte de soucis avec elle, il n'est pas besoin de consulter les Sorts des saints, comme on faisait au moyen âge (*voy.* p. 369). Qui saurait lire, y lirait toujours le mot qu'y trouva Guibert : *Ipsius animam pertransibit gladius*.

Saint Odon s'étant éveillé la nuit qui suivit son

ordination, et voyant pour la première fois l'étole suspendue à son cou, se prit à pleurer.

Si l'idée d'un lien indissoluble arrache des larmes à la jeune fiancée, lorsqu'elle quitte la liberté de la maison paternelle, celui qui épouse un peuple, roi, pape ou prêtre, qui s'en fait le serviteur, ne doit-il pas pleurer aussi? Ce rapport entre l'élection et le mariage était quelquefois exprimé dans les formules. Le duc de Normandie épousait la province en recevant un anneau. Le duc de Carinthie ne siégeait sur son trône de marbre qu'après avoir donné de l'argent; c'était comme une *coemptio*.

Nulle part la souveraineté du peuple n'est plus fièrement réservée que dans cette dernière formule. Elle porte un caractère de haute antiquité, de simplicité homérique et biblique (*voy.* p. 366). Le duc n'arrive au trône de marbre que sous l'habit de paysan. Mais le vrai paysan l'occupe déjà, entouré des tristes et sévères symboles du peuple travailleur, le taureau noir, le cheval maigre. Alors commence un rude dialogue : « Et qui donc si fièrement entre ici? dit le paysan. Est-il un juste juge? A-t-il le bien du pays à cœur? Est-il né libre et chrétien? — Il l'est et il le sera. — Je demande alors de quel droit il me fera quitter cette place? — Il t'achètera la place soixante pfennings; le cheval et le taureau seront tiens, etc.

Ce qui n'est pas moins antique et d'un sens moins profond, c'est que pendant que le duc brandit l'épée aux quatre vents, pendant qu'il siége, la face au soleil, et confère les fiefs, trois familles ont le droit de faucher, de piller et de brûler. L'entr'acte de la souveraineté est comme un sommeil de la loi; il faut que le peuple se hâte d'abdiquer et de se donner un défenseur.

Je voudrais pouvoir suivre le roi, le chef barbare, dans la pompe de sa *joyeuse entrée*, sur le lourd char d'Hertha, traîné de bœufs, ou dans sa *chevauchée* autour de son royaume. Je voudrais le montrer à table avec ses hommes (*convivæ regis*). A chacun sa place et son droit, tout est réglé d'avance; nulle part avec plus de détails et d'originalité que dans les lois de Galles. L'étranger, l'héritier présomptif, le maître des faucons, le chapelain, le juge, le forgeron, le barde, tous siégent ensemble, aussi gravement que les électeurs au banquet de la Bulle d'or. Un droit du barde, c'est de recevoir un anneau de la reine... « Si la reine désire un chant, que le barde aille et lui chante tout chant qu'elle désire, mais à voix basse pour ne pas troubler la joie dans la salle. »

L'empereur d'Allemagne, au banquet du couronnement, était, comme on sait, servi par des rois; on peut donner ce nom aux électeurs. Le duc de Saxe, archimaréchal, entrait sur un cheval de bataille dans la salle et jusqu'à la table; il apportait l'avoine dans un plat d'argent pour les chevaux de l'empereur. Le margrave de Brandebourg donnait à laver; le comte Palatin dégustait et mettait les plats sur table, etc. Enfin venaient à grand bruit, avec les chiens et les cors, les princes de Schwartzbourg, grands veneurs, apportant un cerf et un sanglier.

La fête était plus belle encore, quand toute cette cour devenant une armée féodale et suivant au delà des Alpes un Frédéric ou un Henri VI, s'en allait, lance en arrêt, l'aider à prendre la couronne de fer à Milan, celle d'or à Rome; il avait déjà reçu à Cologne celle d'argent. Le théâtre de la fête c'était la Lombardie, ce cirque gigantesque fermé par les neiges des Alpes; il ne fallait pas moins pour tenir ces états généraux de l'Italie et de l'Allemagne. La plaine de Roncaglia se trouvait tout à coup un vaste camp, une ville. Là venaient, palmes en main, les suppliants, les exilés; là, au-dessus des écussons variés, des cuirasses étincelantes, siégeaient dans leurs robes noires les docteurs de Bologne. Le blond César allemand *disait droit*, et donnait les fiefs. Il fallait que tout seigneur, à peine de déchéance, vînt camper à son rang, et faire la veillée des armes près la tente de l'empereur.

Est-il permis au vassal de tousser ou éternuer en présence de son seigneur? Le *Jus Alemanicum* n'ose décider cette question. — Un vieux feudiste discute celle-ci : « Aucuns disent que le vassal doit *trembler des mains* dans l'acte d'hommage. Eh! quoi! tout son corps ne doit-il pas plutôt trembler, quand il aborde son seigneur? »

Formes serviles, esprit libre et hardi, tel est le droit féodal. Au milieu de ce droit, les alod, les Fiefs du soleil, ainsi nommés parce qu'ils ne relevaient de nul autre seigneur, semblaient protester au nom de la liberté antique. Un jour que ce puissant empereur Frédéric Barberousse chevauchait avec son cortége, il vit sur la route un homme assis qui, sans se lever ni se découvrir, mettait seulement la main au chapeau. L'empereur demandant quel était donc cet homme qui ne tenait compte de la majesté impériale, il lui fut répondu que c'était un baron indépendant, qui ne relevait de personne, ni des princes, ni de l'empereur... Imposante figure de la propriété libre, restée là sur le chemin pour voir passer l'orgueil éphémère du fief.

Dans la sphère féodale elle-même, dans ce monde servilement hiérarchique en apparence, les feudistes reconnaissent au vassal le droit de renoncer à l'hommage, de défier même, de guerroyer son seigneur. Beaumanoir est ici d'accord avec le droit

castillan. Le Rico home mécontent envoie au roi un de ses hommes qui lui dit simplement : « Sire, un tel vous baise les mains ; dès ce jour, il n'est plus votre vassal. »

Chaque membre de la société féodale, quelque petit qu'il soit, est un propriétaire souverain. Ce que nous avons dit ailleurs de l'orgueil de la propriété, doit se reproduire ici. La terre est tout dans ce système. L'homme y est attaché, il a pris racine dans le rocher où s'élève sa tour. *Nulle terre sans seigneur,* nul seigneur sans terre. Il est classé, qualifié par sa terre, il en suit le rang, en porte le nom. Il la possède, mais il en est possédé ; les usages de sa terre le dominent, ce fier baron. Le système féodal est comme une religion de la terre.

Toute religion a sa langue sacrée. Ici, c'est le blason. Symbolisme d'orgueil, en face du symbolisme chrétien. L'homme de la terre craint tellement d'être pris pour un homme *sans terre* [1], qu'il porte sa terre avec lui, peinte sur son écu. Le *champ* de l'écu sera noir, comme la bonne terre labourée, vert comme l'herbe naissante, rouge du sang de ceux qui y toucheront. Quels animaux germeront dans ce champ d'orgueil ? des lions sans doute, des dragons, des aigles, des monstres qui symbolisent le mélange des nobles familles.

Le blason est devenu un système, une science, entre les mains féodales. Mais il existait de tout temps. La haute antiquité fit un usage analogue des couleurs et des signes. En Orient, le blason du royaume, le symbole des castes qui le divisent, c'est la ville elle-même dans ses divisions ; Ecbatane, par exemple, aux sept enceintes, aux sept couleurs. Le moins oriental des peuples asiatiques, les Turcs, ont gardé quelque chose de ces traditions. Partis de la vie pastorale, ils ont fait de la tente immobilisée le symbole de l'empire. Cette tente a quatre colonnes, qui sont le grand vizir et les trois principaux ministres. Elle a deux Portes, la Porte du gouvernement, la Porte de la béatitude (le harem), les soins de la terre, le repos du ciel. (*Voy.* Hammer, t. I et III.)

Le lion est l'emblème du roi. Le palais du roi contient ordinairement un palais des lions. Les villes reines de Gand, de Berne, nourrissaient des lions, des ours, vivantes et rugissantes armoiries. Une féodale abbaye de Flandre entretenait un aigle immortel (*perpetua aquila*). A Amiens et ailleurs, nageaient en liberté les cygnes du roi, non moins blancs, non moins royaux que les lis.

[1] Grave injure au moyen âge. C'est la plus forte dont on ait pu salir le nom du plus mauvais roi d'Angleterre.

Les clans d'Écosse se cueillaient sur leurs landes et dans leurs montagnes des armoiries végétales, d'une triste et vivace verdure : l'if funèbre, le pin aux feuilles en flèches, le houx piquant comme une claymore, le gui qui vit d'autrui, le chardon qui accroche volontiers le passant du border.

Comme les Écossais, comme la plupart des populations celtiques, nos aïeux aimaient, au témoignage des anciens, les vêtements bariolés. La diversité des blasons provinciaux couvrit la France féodale comme d'un tartan multicolore. Ce fut une belle chose que nos rois pussent amener toute cette bigarrure à la simplicité de deux couleurs. Des fers de lance, des crapauds impurs, ils surent faire des lis. Aux couleurs célestes, mais inanimées, du bleu et du blanc, il ne manquait que de se vivifier du *rouge;* le peuple y ajouta le sang.

L'Allemagne et la France sont les deux grandes nations féodales. Le blason y est indigène. Il fut importé en Angleterre, imité en Espagne et en Italie.

L'Allemagne barbare et féodale aimait dans les armoiries le vert, la couleur de la terre, d'une terre verdoyante. La France féodale, mais non moins ecclésiastique, a préféré les couleurs du ciel.

Les couleurs, les signes muets, précèdent longtemps les devises. Celles-ci sont la révélation du mystère féodal. Elles en sont aussi la décadence. Toute religion s'affaiblit en s'expliquant. Dès que le blason devient parleur, il est moins écouté.

L'origine des devises, ce sont les cris d'armes. Quelques-uns, d'une aimable poésie, semblent emporter les souvenirs de la paix au sein des batailles. Le sire de Prie criait : Chants d'oiseaux ! Un autre : Notre-Dame au peigne d'or ! — Ces cris de bataille font penser au mot tout français de Joinville : « Nous en parlerons devant les dames. »

Le blason plaisait comme énigme, les devises comme équivoque. Leur beauté principale résulte des sens multiples qu'on peut y trouver. Celle du duc de Bourgogne fait penser : « J'ai hâte. » Hâte du ciel ou du trône ? Cette maison de Bourgogne, si grande, sitôt tombée, semble dire ici son destin. — La devise des ducs de Bourbon est plus claire ; un mot sur une épée : Penetrabit, *Elle entrera.*

La plus courte devise, le symbole souvent véridique de la famille, de l'individu, c'est le nom. Dans l'origine, il n'est pas arbitraire. Les nations antiques ne nommaient pas l'enfant au hasard ; elles pensaient, peut-être avec raison, que le nom dont il est doué à sa naissance influera sur ses destinées (*voy.* p. 386-387).

L'usurpation des noms nobles, celle des armoiries, dans les derniers siècles, offre le spectacle d'un curieux travestissement. Ces bourgeois qui

détestent les nobles, qui, sous l'hermine et comme gens du roi, leur font cruelle guerre, les jalousent pourtant et les imitent. Ils inventent un blason à eux, sûr moyen d'avilir l'autre. De bonne heure, les marchands, les artisans, ont des signes, des marques de leurs professions, pour suppléer à l'écriture. Peu à peu, ils mettent leurs enseignes, leurs outils, sur la bannière de leurs paroisses, puis tout hardiment, sur écu, en champ d'azur, de sinople ou de gueules. Le fier symbolisme armorial est parodié en rébus, en calembours (*voy.* p. 386-387). C'est comme la poésie germanique, lorsque des hauteurs sublimes de l'Edda et du Niebelungen, elle tombe aux gauches essais des baenkelsænger, des ouvriers poëtes, aux chants d'enclume et d'établi.

Nulle forme de société n'a laissé plus de haine que le monde féodal, plus de rancune dans le peuple. L'antiquité, sans nul doute, avait été plus dure; de l'esclavage au servage, au villenage, le progrès est sensible. Mais la féodalité fut insolente, pleine de morgue et de dédain. Le blason seul eût provoqué la haine; ces figures de bêtes féroces, ces griffons, ces vautours, semblaient de muettes menaces, où triomphaient l'orgueil du maître, la brutalité du guerrier. Les formules expliquaient les symboles : « Le seigneur enferme les manants, sous portes et gonds, du ciel à la terre... Il est seigneur dans tout le ressort, sur tête et cou, vent et prairie; tout est à lui, forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, cloche qui roule, onde qui coule... »

Dure tyrannie; mais il y avait des dérisions plus dures, d'humiliantes exigences. La corne de vin due au seigneur dans quelques endroits ne peut lui être apportée que par une fille de dix-huit ans. Le fameux droit de marquette et de première nuit, qui, au fond, ne fut guère qu'une vexation fiscale, n'en était pas moins outrageant.

Ce fier baron, ce tyran semble pourtant, dans la pratique, avoir été souvent facile et débonnaire. Tant que les besoins du luxe ne le forcèrent pas de pressurer ses hommes, de leur arracher de l'argent, les redevances se payaient en nature, sans peine et de bonne grâce. C'était du blé, des bestiaux, des poules, pour le banquet seigneurial. Il y avait tel fief dont la redevance était un mai orné de rubans et paré de trois épis.

Beaucoup de droits féodaux qui nous révoltent, étaient probablement ceux dont le serf se plaignait le moins, parce qu'ils lui coûtaient peu. Telle est la fameuse obligation de battre l'eau la nuit, pour faire taire les grenouilles, lorsque le seigneur vient au manoir. Les gens de Roubaix devaient à certain jour battre l'eau et faire la moue au château.

Maintes redevances semblent désiroires pour celui qui les reçoit; un vassal italien par exemple devait à son seigneur la fumée d'un chapon bouilli. D'autres redevances étaient réelles, mais le seigneur rendait plus qu'on ne lui donnait. Voyez la belle formule du petit homme de la Saint-Walpert (p. 391) Dans d'autres coutumes, le seigneur doit fournir à ceux qui viennent payer, bon feu, fifre et violon, et la Dame doit ouvrir la danse. Saint Louis, pour tout droit d'entrée, ordonne que le porteur de singe fasse jouer son singe; il tient quitte le jongleur pour une chanson.

Plusieurs coutumes allemandes réservent expressément au paysan le droit d'émigrer. Si même le seigneur vient à le rencontrer, et qu'il le trouve embourbé, il doit descendre de cheval, *au moins d'une jambe*, et lui aider à se tirer d'affaire.

Nous avons suivi la vie de l'homme dans sa marche épique, dans son harmonique développement, de la Naissance au Mariage, de la Propriété à l'État. Désormais notre tâche est plus rude. La partie dramatique commence, la Procédure, le Jugement, la Guerre.

Jusqu'ici, au total, le bien dominait. Mais voilà qu'un jour le mal commence; l'idée du mal apparaît, et avec elle la nécessité du remède. Ce remède est le jugement. Tout le progrès de la vie était jusqu'ici initiation et communion; l'ex-communion va être désormais nécessaire.

Si la vie légale s'est parée de formes symboliques, combien maintenant s'en chargera-t-elle avec un soin plus inquiet? Dans cette lutte sévère, que la conscience humaine va soutenir contre soi, elle aura peine à trouver des formes assez solennelles. L'homme appellera à son aide toute la nature, il demandera à l'impartialité du monde physique de quoi rassurer la moralité tremblante.

Le jugement et la guerre ont mêmes formes dans les sociétés barbares. Coupable, insolvable, vaincu, serf, ces mots sont presque synonymes, au moins pour les effets juridiques.

Le jugement étant encore la guerre, le défi, la sommation, la convocation, auront mêmes symboles, menaçants et funèbres. C'est l'épée sanglante, la flèche sanglante, c'est un linceul, c'est la rapide croix de feu; ce sont les cris sinistres qui dans la Perse ou dans la Gaule se répétaient de montagne en montagne.

L'homme appelé en justice, s'il est à table, ne doit pas prendre le temps d'essuyer son couteau. Notre vieux Desfontaines ne veut pas qu'il reste près de sa femme en couche. La loi de Moïse, qui est ici une loi de grâce, dispense pour un an de partir pour la guerre celui qui n'a pas encore mangé du fruit de sa vigne, et celui qui vient de se marier;

elle lui donne un an pour le passer en joie avec sa femme [1].

Le rendez-vous de guerre est un champ, une prairie, un Champ de mars, un Champ de mai, le long d'un fleuve salutaire qui abreuve le peuple. L'assemblée de justice est un lieu sacré, au centre d'un lac, au milieu d'un pont, un Pont aigu comme celui où Mahomet fait passer les âmes. Ce sera la porte de la ville où siégent les anciens; ou bien *sous l'orme* féodal, aux Trois chênes, aux Sept chênes, au Hêtre de fer, à la Roche du droit (*Juris dicundi rupes*); ou encore aux Douze pierres, à la Pierre noire, *au Siége de la pierre hardie;* quelquefois, par un gracieux contraste, Devant l'aubépine, au ciel bleu, Devant la grange tapissée de maïs verdoyants.

Le juge regarde le soleil levant. Le soleil est le héraut céleste qui ouvre et ferme l'audience. *Solis occasus suprema tempestas esto...* «Jusqu'à heure » d'estoiles,» dit notre vieux droit. Le jugement ne peut se faire que de jour, lorsque le chant du coq a fait fuir les mauvais esprits, et ramené sur l'horizon les bonnes puissances... Et dans les cœurs même il fait jour; avec la nuit s'envole l'essaim des mauvaises pensées. Homère dit: « La nuit divine. » Elle l'est en ceci, que l'homme, tant qu'elle pèse, s'appartient moins à lui-même qu'aux forces inconnues. Homère dit encore, et dit mieux : « La sainte lumière... » La nuit fait les crimes, et le jour les juge. Le coupable se trouble à l'aurore; il baisse la tête devant le soleil. Cet astre n'est pas seulement le triomphant luminaire du tribunal; il comparaît comme témoin : *Solem quis dicere falsum audeat?* Les fils des Germains, ces vrais Nibelungen, qui ne comptaient que par nuits, n'en reconnaissaient pas moins cette bonne influence du jour. Qui n'a éprouvé les tentations de la nuit, les lenteurs de l'aurore, sans dire le dicton allemand : « Sainte lumière, sois-moi en aide! » L'âme en peine ne perd pas l'espoir, quand des profondeurs du purgatoire, elle attend, elle entrevoit les lueurs du paradis.

Les lois de Manou, le Gorgias de Platon, conseillent au coupable de se présenter de lui-même au juge, comme le malade au médecin, de se faire guérir, s'il le faut, par le fer, de cette dangereuse maladie de l'iniquité. Mais généralement les lois antiques donnent du temps au coupable pour vouloir guérir; s'il ne se sent pas mûr pour l'expiation, il peut fuir au prochain asile, aux autels, à son propre foyer qui est aussi un autel; personne ne l'en arrachera. La loi juive reconnaît des villes d'asile. Au moyen âge, le coupable n'a qu'à passer le bras dans l'anneau des portes de l'église. En plusieurs pays, son plus sûr asile est le manteau d'une femme. Qu'elle prenne sous sa manche la tête du fugitif, personne n'osera l'assaillir, *même avec des roses.* Dans ces temps de violence irréfléchie, de crimes sans méchanceté, la pitié est pour le coupable. Les vieilles lois l'appellent paternellement *le pauvre pécheur.* Encore aujourd'hui, à Rome, quand un coup de couteau s'est donné, celui qu'ils plaignent ce n'est pas le mort, c'est le meurtrier : *Il poverello!*

Le jugement barbare s'ouvre. Les juges arrivent armés; chacun plante son couteau en terre. Le jugement est une guerre en effet. Les lois féodales réservent expressément au condamné le droit de blâmer (*blasphemare*) la sentence, de défier le juge. Le coupable est souvent le contempteur du droit, la bête indomptable *qui ne marche pas, mais bondit* [2]. Il faut que le juge soit un fort chasseur, un Aod qui frappe des deux mains, un Samson qui met les lions en pièces pour en tirer le miel de la justice [3]. Samson est le juge d'Israël; Hercule est le juge hellénique.

Ce juge, cet homme fort, ce Bouphage, arrive à jeun, triste et terrible. La loi du Nord lui défend de s'enivrer les jours de jugement. Il prend place sur son siége, *comme le lion qui grince les dents; il jette la jambe droite sur la jambe gauche...* Glaive, marteau d'armes, hache, gantelet de fer, toutes les menaces juridiques sont devant lui et attendent leur homme.

Qu'on apporte le mort... On le dépose à neuf pas; on l'approche de trois pas en trois pas, et chaque fois on crie.

L'accusateur s'avance, armé jusqu'aux dents: « Malheur à lui, qui, sur grande route, a mené de vie à trépas mon frère chéri, mon frère que mieux j'aimais que trente livres pesant bon poids, et bien mieux encore! »

Alors tout le monde regarde le cadavre. Si le meurtrier est là, le mort ne manque pas de s'émouvoir et de vomir l'écume. Il en advint ainsi lorsque Richard Cœur-de-lion, après sa guerre parricide, vint prier au cercueil de son père.

Cet appareil terrible n'étonnera pas l'innocent. Dans l'antiquité, l'homme libre a ce privilége de se justifier par simple affirmation; tel est le respect

[1] Conjugis ante coacta novi dimittere collum,
Quàm veniens una atque altera rursùs hiems
Noctibus in longis avidum saturasset amorem.
— *Catull.* —

[2] L'impie σκιρτᾶ, dit Platon.

[3] Examen apum in ore leonis. Judicum liber, c. 14, v. 6-8.

de ces temps pour la véracité humaine, leur foi dans la sainteté de la parole. « Si le franc-juge Westphalien est accusé, il prendra une épée, la placera devant lui, mettra dessus deux doigts de la main droite, et dira : Seigneurs francs-comtes, je suis innocent; ainsi me soient en aide Dieu et ses saints ! Puis il prendra une pièce marquée d'une croix, la jettera en preuve, tournera le dos, et ira son chemin [1]. »

Si l'affirmation ne suffit pas, il jurera sur son épée, sur les saintes reliques, quelquefois simplement : Par sa barbe [2]. En la barbe est l'honneur de l'homme, comme sa force en sa chevelure.

A mesure que la parole est plus légère, on ne pèse plus les serments, on les compte. L'accusé fait jurer sa famille, sa tribu, ses amis. Ils viennent tous et jurent bravement, tout comme ils auraient combattu. Ils n'ont pas besoin de rien savoir du fait; ils ont foi au dire de leur parent et au bon sang de la famille. Le roi Gontran se contenta du serment de douze guerriers pour croire à la vertu de Frédégonde. Plus tard, il fallut soixante-douze serments pour convaincre une reine. Les Gallois se défiaient tellement d'eux-mêmes, qu'en certains cas, ils exigeaient le serment de six cents hommes.

Le besoin d'un si grand nombre de serments indique assez que le serment ne vaut guère. La pauvre justice barbare, ne sachant où trouver le vrai, en appelle de l'homme qui peut mentir à l'incorruptible nature. Pourquoi l'accusé repousserait-il son témoignage? La nature est bien sa parente aussi. Le juge somme les éléments de lui dire si l'homme dit vrai; il les met aux prises avec l'accusé. Sans doute, l'être innocent et pur aurait horreur du coupable, fuirait le contact du crime ou s'élèverait contre lui. L'accusé communiera donc avec l'eau ou le feu; communion humiliante où la nature inanimée juge l'homme, où la personne s'abaisse devant la chose de Dieu.

Ceux qui s'y soumettaient, c'étaient ordinairement les femmes, les pauvres, les serfs. Godruna, la reine Teutberge, la femme de Charles le Gros, celle de l'empereur Henri II, la mère d'Édouard le Confesseur, appelèrent l'eau et le feu à témoigner de leur chasteté. La nature, femme elle-même, ne trahissait pas ces pauvres femmes; elle couvrait leurs faiblesses d'indulgence et de pitié. De même qu'à Rome l'eau s'arrêta dans un crible pour sauver la vestale qu'on allait enterrer vive, de même que la Bonne déesse, implorée par Clodia, permit que la ceinture inviolée pût traîner un lourd vaisseau, au moyen âge aussi l'ordalie sauvait les faibles. Le prêtre qui y présidait ne refusait pas un miracle à la charité. Quel miracle plus adorable que la charité elle-même, en ces temps barbares? L'Église couvrait tout de sa robe maternelle. Elle aimait mieux sauver au hasard les coupables et les innocents. C'était son principe dans les épreuves de l'eau, que l'innocent devait enfoncer; l'eau, comme pure créature de Dieu, ne recevait que les purs... Bons prêtres, saints évêques, qui ne baiserait vos châsses vermoulues, qui n'honorerait vos reliques? Vous sauviez courageusement le pécheur au péril de votre salut éternel... A de tels mensonges, Dieu garde son paradis.

Les guerriers dédaignaient les épreuves. Ils voulaient que l'on crût ou leur parole, ou leur épée. Ils juraient par leurs armes, et s'en servaient pour se faire croire. C'était bien encore une épreuve. Dieu guidait les coups. Nul doute qu'ordinairement le bon droit ne l'emportât. Le coupable, dans ces âges de foi, était d'avance vaincu par ses remords, par l'imminent danger de la damnation. Pouvait-il se porter bien hardiment au combat, quand il combattait contre Dieu? La foule lui semblait hostile, la terre indignée, le soleil pesait sur sa tête, toute créature était menaçante... On sait l'histoire du meurtrier qui fut vaincu en champ clos par le chien de sa victime.

Dans l'absence de preuves, dans le silence des vivants et des morts, les animaux auraient parlé. Les temps anciens reconnaissent en eux une moralité que nous ne savons plus y voir. Il semble que dans les âges plus voisins de la création, l'homme était moins séparé d'eux [3]. Les êtres animés étaient encore frères. Cette croyance naïve se retrouve partout dans les lois barbares. Elles ne mettent pas comme nous l'animal hors du droit. Elles le punissent, le protégent, le vengent, comme tout autre

[1] Cette justification fait penser à celle d'Æmilius Scaurus (*voy.* p. 418), et aux paroles de Scipion, entraînant le peuple du Forum au Capitole : « Tous les Romains le suivirent, et nos cœurs le suivent encore, en lisant ce trait de son histoire. » Voltaire.

[2] « Ma barbe, dit le Cid à son ennemi, dans le *Poema del Cid,* oui, elle est longue, ma barbe, parce qu'elle a été nourrie pour mon plaisir. Jamais fils né de femme n'a osé la toucher. Il n'en fut pas ainsi de vous; lorsque je pris Cabra, et que je vous saisis par la barbe, il n'y eut si petit garçon qui n'en arrachât à poignées. » — D. Juan de Castro, délaissé par sa patrie dans la guerre des Indes, donna sa moustache aux marchands de Goa, et trouva des millions sur ce gage. *Voy.* Lafiteau.

[3] L'auteur inconnu du Sésostris de Turin, et Michel-Ange dans son Moïse, n'ont pas craint de laisser quelque chose de la bête dans ces gigantesques images de l'homme primitif.

serviteur. Elles l'interpellent ici comme coupable, là comme témoin (*voy.* p. 349-351, 425). « Si l'homme qui vit seul est attaqué en sa maison après l'Avé Maria, et qu'il tue le brigand, il tirera trois brins de son toit de chaume, prendra son chien, ou la chatte au foyer, ou le coq à l'échelle, les amènera devant le juge, jurera, et sera déclaré innocent [1]. »

La sentence prononcée, deux choses suivent, le festin des juges ou jurés, la peine des coupables; autrement dit l'agape des purs, l'exclusion des impurs. Cette agape est un droit des juges. Les amendes prononcées se boivent et se mangent. Dans les Coutumes allemandes, ce point important est réglé avec une remarquable complaisance.

Les peines corporelles étaient rares, inexécutables, parmi les barbares. Ce n'était pas chose aisée que de mettre la main sur un homme désespéré, pour lequel toute une tribu aurait combattu. Les représailles d'ailleurs n'eussent jamais fini. Il valait mieux éteindre la vengeance, faire payer le coupable. Pour apaiser les parents du mort, pour leur faire oublier le crime, il fallait couvrir le corps du délit, entasser sur le cadavre assez d'or ou d'argent pour qu'on ne pût le voir; ou bien le leur *contrepeser* d'or, leur donner un homme d'or ou d'argent pour celui qu'ils avaient perdu. Telle semble avoir été la forme primitive des *compositions*.

Rarement le *pauvre pêcheur* pouvait trouver tant d'or. Il fallait que toute la famille, toute la tribu, l'aidât à payer, de même qu'elle l'avait *aidé* à jurer, à combattre.

« Si quelqu'un, dit la loi Salique, a tué un homme et n'a pas eu toutes ses facultés de quoi satisfaire à la loi, il présentera douze témoins pour jurer que ni sous terre, ni sur terre, il n'a plus de bien qu'il n'en donne. Et ensuite il doit entrer dans sa demeure, et des quatre coins prendre en sa main de la terre, puis se tenir sur le seuil, regarder vers l'intérieur de la maison, et se tenant ainsi, de la main gauche jeter de la terre par-dessus ses épaules sur son plus proche parent. Que si déjà son père, sa mère, ou son frère ont payé pour lui, il doit jeter de cette terre sur la sœur de sa mère, ou sur les fils de cette sœur; s'il n'y a point de tels parents, sur les trois plus proches du côté paternel ou maternel. Et ensuite, en chemise, décéint, déchaux, bâton en main (*palo in manu*), sauter par-dessus la haie. » — C'est qu'en effet les portes ne sont plus à lui, il ne peut plus marcher sur le seuil sacré. Un autre doit l'occuper à sa place.

Nous n'avons pas malheureusement de formules de condamnations dans les lois barbares. Les formules weimiques, bien plus récentes, sont toutefois d'une haute poésie :

« A toi, coupable créature!... En ce jour, je te retire tout droit du pays, tout honneur... Je dépars ton corps aux passants, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta femme est légalement veuve, et tes enfants orphelins. Je te mets de justice hors justice, de grâce en disgrâce, de paix hors la paix, de sorte que, quoi qu'on fasse, on ne puisse méfaire en toi »... « Là où chacun trouve paix et sûreté, tu ne les trouveras pas. Nous t'envoyons aux quatre chemins du monde!... Nous t'excluons des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur consolation... Nous adjugeons aux corbeaux et corneilles, aux oiseaux et bêtes, ta chair et ton sang; à notre Seigneur, au bon Dieu, ton âme, si toutefois il en veut. »

Puis vient le chant sauvage du gibet, l'aigre voix de la justice du peuple :

Baillon d'aubépine à la bouche,
Au col baguette de chêne,
Les cheveux au vent,
Le corps au corbeau, l'âme au Tout-Puissant!

Ordre du roi subir tu dois.
Glaive d'acier col doit couper!

Et ailleurs :

Loi du roi Charles subiras,
Arbre sec chevaucheras.

Rejeté de sa famille, de sa tribu, il s'éloignait pour toujours, prenait son bâton de juif errant, mettait ses souliers de fer [2]. S'il arrivait à la mer, il ne devait pas attendre plus longtemps pour partir que le flux et le reflux. Une mauvaise barque faisant eau, le jetait, loup affamé, aux rivages du sud. Ou bien traversant les grandes forêts germaniques, cet autre océan, il se laissait guider au cours torrentueux du Danube, se donnait au diable, aux Huns, ou se vendait corps et âme aux perfides Byzantins.

Quelquefois, après longues années, vieux et chargé d'or, il osait refaire le grand voyage, quittait les beaux climats, se replongeait aux sombres forêts, revenait voir ce qu'étaient devenus sa veuve, son fils laissé au berceau. Mais personne ne voulait reconnaître cette vieille barbe. Heureux, si les siens

[1] Le chien, le chat, méchamment tués, obtiennent vengeance, et *composition*.

Ils sont placés debout, et le meurtrier doit, de la tête à la queue, les couvrir, non d'or, il est vrai, mais de grain rouge comme l'or.

[2] *Voy.* les Sagas.

ne lui dressaient des embûches, ou si son fils ne lui proposait un combat à mort : « Hélas! dit le vieil Hildebrand, j'erre depuis soixante étés, soixante hivers... Et maintenant il faut que mon fils me tue, ou que je sois son meurtrier. »

Cette vie aventureuse du proscrit, ces héroïques malheurs, ont été chantés par tous les peuples. Que dis-je? rêvés et désirés. Tous ont souhaité l'exil... *Arva beata*, *petamus arva*, *divites et insulas...* Ils auraient volontiers changé le foyer domestique pour la verte feuillée de Robin Hood, ou le roc de Don Luis de Galice, *l'ennemi de la loi.*

Le banni des temps anciens avait de belles chances. D'avoir rompu tout lien du passé, brisé d'un coup tant de faibles fibres qui pourtant tiennent au cœur, c'était beaucoup pour commencer une vie nouvelle. En lui ôtant la patrie, on ne faisait que lui donner le monde. Le proscrit, le cadet, le bâtard, voilà les fondateurs des peuples. « Que me permettez-vous d'emporter? disait le banni macédonien. — Rien que ce rayon du soleil (p. 437-438). » Il l'emporta en effet dans sa robe, le hardi jeune homme, et il fonda sur cet augure le royaume de Macédoine. Ce soleil fut celui d'Alexandre, de l'Adriatique à l'Indus.

La cité du banni, l'*asile*, est le grand mystère du droit antique. Trois asiles, la Judée [1], Athènes et Rome, ont été les foyers de la vie de l'Occident. La cité hospitalière, ce monde nouveau, formé du débris des vieux mondes, les contient et les purifie. Elle accueille Oreste à l'autel des suppliants, elle lui accorde l'expiation salutaire, elle inhume pieusement OEdipe. Les os de l'étranger lui portent bonheur [2]. Sa haute destinée, sa fortune est d'être une tombe. Le phénix social renaît chaque fois plus beau de sa cendre.

La pénalité héroïque est le bannissement. La pénalité sacerdotale est la mort. Les peuples guerriers rejettent le coupable, s'en délivrent; qu'il nuise à d'autres, peu importe. Les peuples religieux considèrent moins le dommage que le crime même. Tout crime leur apparaît comme une révolte contre l'infini; infinie devrait être l'expiation. Tant que celui-là reste dans le monde, qui en a voulu détruire l'ordre, le monde languit et souffre.

La variété des peines, cette infernale poésie où semblent se jouer capricieusement les lois antiques, se ramène pourtant à deux idées simples. La loi veut ou soustraire le coupable aux éléments qu'il souille de sa présence (murer, coudre dans un sac, aveugler, etc.), ou bien le rendre à la nature, le perdre au sein des éléments, l'absorber dans la terre, l'eau, le feu ou l'air (enterrer vif, noyer, brûler, pendre) [3].

Sous toutes ces formes, c'est toujours le monde social qui replonge au monde universel l'individu qui a voulu être sa loi, son monde à lui. Apprends, rebelle, que tu n'étais qu'une pièce dans l'harmonie commune; la mort t'y ramènera. Tu voulais être un tout; rentre en l'unité.

Hélas! j'allais y rentrer de moi-même. Ne sommes-nous pas condamnés en naissant? La loi prononce la mort, mais la nature l'avait prononcée. L'enfant, plein de vie et d'espoir, que l'on presse au sein maternel, bientôt il échappe; c'est un homme, un vieillard, c'est de quoi remplir un tombeau.

L'homme barbare dédaignait la mort naturelle. Il supprimait par une fin anticipée la triste et pesante vieillesse. Il eût rougi d'être vaincu par le temps. Il voulait mourir de la main d'un brave, d'une main aimée.

Ici reparaissent autour de la couche du vieillard, ces misères, dont le berceau de l'enfant fut entouré. La famine endurcit les cœurs. Celui qui ne fut pas *exposé* enfant, le serait dans son dernier âge, s'il n'embrassait lui-même la mort, et ne s'immolait aux dieux.

Rome mérita l'empire du monde; elle fut la vraie patrie du droit. Tandis que les barbares n'estiment que la force et méprisent l'homme dès qu'il l'a perdue, la loi romaine fait du vieillard un dieu vivant pour la famille. La mère elle-même a droit à une sorte de culte. Cornélie écrit à son fils Caïus Gracchus : « Quand je serai morte, tu me feras des sacrifices funèbres, et tu imploreras la divinité maternelle... Ne rougiras-tu pas de les prier, ces dieux, lorsque vivants et présents, tu les auras délaissés [4]? »

Les lois du moyen âge, même dans les temps

[1] C'est le vrai caractère du peuple juif, au moment de sa sortie d'Égypte. Les lois de Moïse elles-mêmes sont favorables à l'étranger et à l'esclave.

[2] Et ce bienfait, comment se révélera-t-il? — Après ma mort, lorsque tu m'auras donné un tombeau.

Ποίῳ γὰρ ἡ σὴ προσφορὰ δηλώσεται;
Ὅταν θάνω 'γώ, καὶ σύ μου ταφεὺς γένῃ.
—Sophocle, *OEdip. Colon.*, v. 572-3.—

[3] Quelquefois on ne punit pas l'homme, mais seulement le membre, la partie coupable. On coupe la main meurtrière, on coud la bouche menteuse.

[4] Ubi mortua ero : parentabis mihi, et invocabis Deum parentem... Non pudet te... eorum Deûm preces expetere, quos vivos atque præsentes, relictos atque desertos habueris. Corn. Nepotis fragmenta. — Je doute fort du sens donné par Festus aux mots : Senes depontani. *Voy.* p. 439.

chrétiens, accusent tristement la dureté de la famille. Elles croient avoir besoin de protéger la vieille mère; elles la recommandent au fils. Il doit lui laisser la meilleure place dans la maison, et surtout au feu... C'est alors que votre foyer sera sacré, enfants, et que votre maison prospèrera. Vous ne l'aurez pas toujours cette tête vénérable; cette voix tremblante, bientôt vous ne l'entendrez plus.

« Quand le Brahmane voit ses cheveux blanchir, et qu'il a sous ses yeux le fils de son fils, il s'en va dans quelque forêt, habiter seul sous le ciel, parmi les racines d'un figuier indien. Ayant déposé en lui le feu sacré, il n'a plus de feu domestique; il vit de fleurs ou de racines. Il attend silencieux, comme l'ouvrier le salaire du jour. Il ne désire point la mort, il ne désire point la vie. Bientôt, il laissera l'odieuse enveloppe comme l'oiseau quitte la branche, comme des bords d'une rivière, la terre et l'arbre se détachent. »

Le christianisme, entre toutes les religions, a aimé la mort; il l'a embellie à plaisir, l'a parée tendrement, comme une sœur qu'on mène à l'autel. Il a fait mieux; il lui a changé son nom, il a juré qu'elle était la vie. Il a appelé le dernier jour: *Natalis dies*. — *Non moriar, sed vivam, et narrabo opera Domini*. — La légende dit d'un saint qui meurt : « Et alors, il commença de vivre et cessa de mourir ! » *Et tunc vivere incœpit, morique desiit*[1].

Deux formes principales de sépulture: héroïque, sacerdotale. Dans l'une, l'homme emportant ses armes, s'efforçant d'échapper à l'humiliation du tombeau, brave la mort comme un ennemi. Le roi des Scythes reste à cheval, tout mort qu'il est, et brandit sa lance (*voy*. p. 441). Ou bien, on fait disparaître toute trace du héros. Un fleuve emporte son cadavre (funérailles d'Alaric). Ailleurs, la flamme dévorante saisit l'homme, beau et fier encore, et lui sauve la laideur du sépulcre.

Dans la sépulture sacerdotale, l'homme, aux dépens de son orgueil, se réconcilie avec la nature, se soumet à elle humblement. La grand'mère qui l'a nourri si longtemps, veut enfin l'avoir à elle seule; l'épouse toute féconde rappelle celui qu'elle aime, en son sein. La sépulture est encore un mariage.

Si le tombeau ne reverdit pas comme l'arbre, qui sert aussi de limite, il n'en est pas moins la vivante plantation du droit[2]. La tige de la famille y est; elle fleurit par-dessus, et de temps à autre y laisse tomber des fruits mûrs.

Gardien de la terre, monument de l'homme, le tombeau contient un témoin muet, qui parlerait au besoin. Laissez-y seulement une étroite fenêtre par où le pauvre grand-père puisse au printemps entendre l'hirondelle, vous donner quelquefois le soir un bon avis, enfants, de la basse et douce voix des morts, et s'il vous manque un protecteur, témoigner des droits oubliés.

Essayons de pénétrer dans la nature du symbole, d'examiner le symbole juridique sous les deux points de vue de la nationalité et du temps, de voir comment il naît et périt.

Le créateur a fait l'homme semblable à lui, c'est-à-dire créateur. L'homme aussi crée à son image. Symbole lui-même, il crée des symboles.

Pourquoi cette nécessité de créer? pourquoi celui qui a si peu de vie et si courte, doit-il donner de la vie, communiquer son être, son néant? C'est que tout néant qu'il est, il a en lui, comme image de Dieu, une idée, une force féconde. L'idée qu'enferme tout symbole, brûle d'en sortir, de s'épancher, de redevenir infinie. Elles s'efforcent, les pensées ailées, à voler sous le poids qui les entraîne contre terre; elles se soulèvent, comme pour respirer un peu... Voilà le malaise universel, la sublime tristesse du monde. Homme, nature, toute existence est travaillée d'un infini captif, qui veut se révéler par la génération, par l'action et par l'art, qui fait et défait ses symboles, languissant tour à tour de créer et de mourir.

L'homme porte ainsi en lui comme un infatigable artiste, qui travaille à la fois au dehors et au

[1] Nous lisons dans une Vie de saint Bernard, que le saint, deux jours après sa mort, honora d'une apparition l'un de ses moines, le moindre de tous, homme simple et pauvre d'esprit. Le moine mourut peu de jours après. Mais une sérénité céleste était sur son visage. On lui aurait dit volontiers, dit le légendaire :

« Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem. »
Petit enfant, connais la mère à son sourire.

Voy. dans Walter Scott, les chants admirables de la mourante, particulièrement celui qui est sur un air des méthodistes. *The heart of Mid-Lothian*, c. 40.

[2] « Naturaliter videtur ad mortuum pertinere locus in quem infertur. » Ulpian. *Leg*. 1. *De religiosis*. — Le texte suivant attribue expressément au tombeau le caractère de la personnalité humaine : « Cùm loca capta sunt ab hostibus, omnia desinunt religiosa vel sacra esse; sicut homines liberi in servitudinem perveniunt. Quòd si ab hâc calamitate fuerint liberata, quasi quodam postliminio reversa, pristino statui restituuntur. » Pomponius. *Leg*. 36. *De religiosis*.

dedans. Cette force l'use et le soutient. Elle est sa *causa vivendi*... Par elle, il se fait et se connaît mieux chaque jour. Il façonne incessamment son argile, il est à lui-même son Prométhée.

Cela est frappant dans les hommes vraiment hommes, dans ceux qui *vivent;* ne nous occupons pas des morts. Ceux-là, lorsqu'ils ne succombent pas dans leur premier effort, trouvent, par le progrès légitime du travail intérieur, que la vieillesse est le plus beau des âges, le vrai fruit de la vie humaine. Ils s'élèvent du concret au spirituel, au pur; ils gravissent, par les degrés des arts ou des sciences, un escalier colossal qui conduit de la terre au ciel. Ainsi Michel-Ange, lorsqu'il eut, jeune, assouvi son furieux génie dans les fresques de la chapelle Sixtine; lorsque, plus âgé, il eut dressé dans les sculptures mélancoliques du Penseroso le cénotaphe de la patrie; lorsque le monde croyait le vieillard brisé de chagrins et d'années, alors il prit un autre essor. Par-dessus ces arts concrets qui s'attachent à la représentation de la forme humaine, il monta à l'architecture, à l'art abstrait et pur, qui cherche le beau dans les formes sans modèle. Au delà de l'architecture, si la vie ne lui eût manqué, il rencontrait la géométrie, et enfin la métaphysique, comme suprême initiation.

Ce grand artiste platonicien, dans ses poésies, nous dit que vivre, c'est dégrossir un bloc, en tirer la forme qui y est cachée. L'homme rejette peu à peu le poids qui l'opprimait, l'épais vêtement charnel dans lequel il fut emprisonné à sa naissance. Qu'est-ce en effet que l'enfance, sinon une lourde incarnation de la pensée, chargée de lait, de sang, de poésie! L'âge nous en guérit, et la prose, et l'analyse, la mort surtout, cette suprême analyse [1].

Mais il faut qu'il y ait d'abord enfance et poésie. Il est bon que l'homme se nourrisse longtemps du lait de la nature, qu'il l'aime, la craigne et l'écoute. Un jour, les rôles changeront. Il la dominera par l'art et le travail; il la fécondera à son tour.

Nous ne nous représentons pas aisément aujourd'hui l'amour de l'homme pour la nature dans les premiers âges, où il était encore à peine dégagé de son sein. En chaque créature de Dieu, il voyait une sœur, une amante. — Lorsque Xerxès emmenait contre la Grèce cette fabuleuse armée, il traversait la molle Asie avec sa cour, ses femmes, ses belles maîtresses. Ce mélancolique qui pleurait en songeant que de tant d'hommes pas un ne vivrait dans cent ans, ce voluptueux qui promettait un prix à qui lui trouverait un plaisir, aperçut, à la rencontre de plusieurs routes, un beau platane, et fut saisi d'admiration et d'amour. Tout ce que put l'homme pour la plante, l'amant pour l'objet aimé, ce fut de charger ses bras élégants de bracelets et de guirlandes : « Et il lui donna, dit Hérodote, un *homme immortel* [2] pour en avoir soin. »

Ainsi dans cet antique Orient, le frère et la sœur, l'homme et la nature ne s'étaient pas méconnus encore; ils s'aimaient d'amour. La femme avait une rivale; c'était la création tout entière. Telle était alors en l'homme la puissance d'aimer, qu'il en avait pour tout un monde.

Mais l'union était trop inégale. Cette belle et formidable amante, l'homme n'était qu'un faible nourrisson sur ses genoux. Elle le fascinait de son mobile regard; elle le troublait de ses puissantes caresses, elle lui faisait signe, mais il avait peine à répondre. Ces signes impérieux, pleins d'attrait et de terreur, c'était pour lui une étude d'en trouver le sens.

Faisons aujourd'hui, si nous voulons, les fiers, les rois de la création. Mais n'oublions pas notre éducation sous la discipline de la nature. Les plantes, les animaux, voilà nos premiers précepteurs. Tous ces êtres que nous dirigeons, ils nous conduisaient alors, mieux que nous n'aurions fait nous-mêmes. Ils guidaient notre jeune raison par un instinct plus sûr; ils nous conseillaient, ces petits, que nous méprisons maintenant [3]. Nous profitions à contempler ces irréprochables enfants de Dieu. Calmes et purs, ils avaient l'air, dans leur silencieuse existence, de garder les secrets d'en haut. L'arbre qui a vu tous les temps, l'oiseau qui parcourt tous les lieux, n'ont-ils donc rien à nous ap-

[1] L'imagination des premiers hommes fut d'autant plus féconde en symboles poétiques, qu'ils étaient plus jeunes, plus grossiers, plus incapables d'abstraire. « Dieu, dans sa pure intelligence, crée les êtres par cela qu'il les connaît. Les premiers hommes, puissants de leur ignorance, créaient à leur manière par la force d'une imagination toute matérielle. *Poëte* veut dire *créateur;* ils étaient donc poëtes, et telle fut la sublimité de leurs conceptions, qu'ils s'en épouvantèrent eux-mêmes, et tombèrent tremblants devant leur ouvrage. *Fingunt simul creduntque.* » (*Vico.*) — Ils faisaient des dieux, et ils étaient dieux. Ils l'étaient, comme au point sublime de la passion, lorsque le jeune homme s'écrie dans Térence : *Deus factus sum!*

[2] *Δωρησάμενος κόσμῳ χρυσέῳ καὶ μελεδωνῷ ἀθανάτῳ ἀνδρὶ ἐπιτρέψας.* Herod., VII, xxi. *Κατέλιπεν, ὥσπερ ἐρωμένῃ, φύλακα καὶ φρουρόν.* Ælian., hist. var., II, xiv. — Je ne crois pas, quoi qu'en disent la plupart des traducteurs, qu'il s'agisse d'un soldat du corps des *Immortels*. *Voy.* plus haut, p. 302. *Perpetua aquila,* et le mot *Bêtes de for,* dans le glossaire de Laurière.

[3] Nostri nec pœnitet illas. Nec te pœniteat pecoris, divine poeta! — Humbles brebis, elles ne vous dédaignent point. Ne les dédaignez pas, ô divin poëte!

prendre?... L'aigle ne lit-il pas dans le soleil, et le hibou dans les ténèbres? Ces grands bœufs eux-mêmes, si graves sous le chêne sombre, n'est-il aucune pensée dans leurs longues rêveries [1]?

Ces mouvements et ces repos, ces signes muets, ces voix indistinctes, l'antiquité recueillait tout; plaintes de l'Océan, murmures des fleuves, et tout ce que la forêt roule de bruits dans les jours d'orage, et tout ce que l'oiseau dit si bas à ses petits. C'étaient les mots d'une langue régulière, dont les phrases se reproduisaient dans un ordre si infaillible que l'une était l'augure de l'autre. Tel signe apparaissant, tel autre *devait* venir; tel phénomène était pour tel autre un *droit* d'exister.

Être et *devoir* se confondant, toute existence était un signe que l'homme se croyait obligé de traduire en actes ou en paroles. Les phénomènes étaient ainsi des symboles juridiques, qui s'interprétaient en formules. La nature jetait ses oracles au vent; la poésie suivait, écoutant et recueillant. La grande mère parlait, l'humble fille s'efforçait de répéter.

Dans ce chant alternatif, s'harmonisaient à plaisir les rhythmes de l'une et de l'autre. Tandis que la main mesurait les dactyles et que le pied frappait l'iambe, le vent sifflait l'allitération dans les forêts du Nord, la vague battait, sur les grèves celtiques, des rimes solennelles.

Prodigieuse poésie, qui, pour la puissance des symboles, surpassait d'avance toute poésie humaine. Les poëtes de l'âme et de la réflexion, nos modernes, plus passionnés sans doute, sont, en comparaison, pâles et pauvres d'images. Comment lutter de force avec l'Océan, de lumière avec le soleil? Cette poésie n'est pas de l'homme. « *Cede Deo.* »

Sa force, sa grâce, c'est justement que sa langue n'est pas sienne. Cette force devient une faiblesse, à mesure que l'idée de *droit*, se distinguant de celle d'*existence*, cesse d'être naturelle et fatale. La poésie juridique semble porter alors malgré elle le joug des images et des figures; elle sent instinctivement qu'elle devrait s'affranchir du symbole. Loin d'en suivre l'inspiration, elle se compose, prend l'air grave. *Jambes croisées, glaive sur table*, elle va *dire la loi...* Mais le juge est trop jeune encore. L'arrêt commencé finit par un chant. « *Quidquid tentabam dicere, versus erat...* » Elle voudrait, cette poésie, être déjà prose sérieuse, faire entendre une voix virile... Non, belle vierge, il faut que vous restiez longtemps une jeune fille au douteux langage, une harmonieuse pythonisse, qui prononce, souvent sans l'entendre, l'équivoque oracle des dieux.

Ne nous étonnons pas si le prêtre, le poëte, le jurisconsulte, sont primitivement le même homme. Toutes choses se confondent d'abord dans le sein de la religion. Même plus tard, lorsque la séparation est accomplie, les jurisconsultes, chez certaines nations, n'ont pendant longtemps d'autre nom que celui de Poëtes, de Trouvères (Schœffen, Finder, en allemand). Ils *trouvent* en effet la formule; elle tombe de leur bouche, nombreuse et rhythmique, tantôt géminée, tantôt par triades, souvent en rimes martelées [2].

Considérons maintenant les formes que la poésie juridique revêt chez les nations diverses; voyons comment chacune improvise à sa manière sur le thème commun de la vie civile. Le sujet, ce semble, est toujours le même, de la naissance à la mort; mais chaque peuple envisage avec prédilection tel moment, telle face du droit; celui-ci la famille, celui-là la propriété ou le jugement. C'est ainsi qu'entre les langues dont la science moderne a si bien établi la parenté, chacune exprime avec plus de force un élément grammatical; dans celle-ci la théorie du verbe est plus scientifique, dans telle autre celle du substantif; de manière qu'à elles toutes, elles représentent complétement la vertu de la langue humaine. Heureuse et féconde liberté de la nature, où les diversités se développant à part et instinctivement, ne font jamais dissonance, mais s'accordent d'elles-mêmes mieux que la science n'eût pu faire.

En nous renfermant dans notre point de vue des formules juridiques, nous pouvons y entrevoir l'idée dominante de chaque nationalité.

L'Inde, préoccupée du renouvellement des êtres sous les formes de la vie et de la mort, a exprimé ces deux moments dans des formules sublimes. Ces formules donneraient l'idée d'une moralité bien précoce, si d'autres ne montraient combien celle de l'Inde est encore engagée dans la nature. La nature est ici la vraie, la seule personne. Les Épreuves, dont l'Inde donne le premier exemple, ne sont qu'une personnification des éléments; la loi croit et consulte la chose plutôt que l'homme. Dès que cette législation descend sur le terrain du droit proprement dit, elle y vacille honteusement. Le juge, pour s'assurer du crime, tente l'accusé,

[1] Ilice sub nigrâ pallentes ruminat herbas.

[2] In jus ducito. Solis occasus suprema tempestas esto. — Quod felix faustumque sit. Puro pioque duello. Potest polletque. Templa tesquaque. Nomen numenque. Do, dico, addico. Habeant, teneant, possideant. Volo, statuo, jubeo, etc. — Kraft und Macht. Kurz und klein, etc. — Mus (mutus) et taisant. Tenir et palmoier. Concéder, gracier et ottroier, etc.

et le pousse au mal (p. 417; *voyez* aussi le Supplément).

L'Inde ne voit nulle part l'humanité avec plus de complaisance que dans la femme, ce charmant symbole de la nature, qui en résume la beauté. Elle ne trouve pas, sur un si doux sujet, de paroles assez tendres, assez caressantes : « Ne frappez pas une femme, eût-elle fait cent fautes, pas même avec une fleur... » — « Si la terre est adorée, une mère n'est-elle pas plus digne encore de vénération. » — La loi repousse avec horreur le mariage par achat : « Même dans les mondes antérieurs à celui-ci, nous n'avons pas ouï dire qu'il y ait eu jamais une telle vente d'une fille. »

Voilà de belles paroles; mais elles ne se soutiennent pas. L'Inde, représentant la nature, en contient aussi les contradictions infinies. Cette faible fleur, la femme, elle sera jetée aux flammes. Cette mère si digne de respect, elle devient mère n'importe comment. Au fond, elle est, avant tout, le moyen de la génération humaine, la terre qui doit être semée. Cette religion de la nature demande des choses surnaturelles, que la femme affronte le feu, que l'homme engendre sans plaisir. La loi indienne connaît pourtant si bien la toute-puissance de ce voluptueux climat, qu'elle regarde comme adultère l'homme qui parle à une femme dans une forêt (p. 338, 432).

Dans la Perse, au rebours de l'Inde, l'État domine la nature; l'État est le monde. Le roi est le symbole de l'État; son palais est une représentation de l'univers, comme chez les Turcs le sérail du sultan (p. 302). Au reste, l'idée de pureté, de distinction qui domine dans la Perse, dut la mettre de bonne heure en défiance contre les représentations matérielles. Le vieux symbolisme chaldéen, dans ses monstrueuses images de bêtes, n'apparaît sous le magisme que comme le taureau mithriaque, pour être immolé. Peu de symboles religieux. D'autre part, le roi, comme symbole vivant de l'État, étant toute la loi, il n'y a point de loi écrite, point de formules juridiques.

La Judée, en un sens, est le commencement du droit. Le droit, le bon, le pur, qui jusque-là était une *substance*, un élément, un Dieu, commence à apparaître comme action humaine, conforme à la volonté divine. Mais la haine de la nature, qui fait le caractère sublime du judaïsme, empêche les actes juridiques de se produire en symboles, de s'harmoniser avec le monde extérieur en formules poétiques. Sauf quelques emprunts au symbolisme idolâtre (p. 419), que le christianisme lui-même n'a pas repoussés, la Judée n'a guère connu de symboles. Ce qui y ressemble le plus, c'est le soulier du *déchaussé* (p. 362), et la levée du cadavre (p. 413).

La Grèce n'a eu de symbolisme que la culture de la beauté humaine, je veux dire la gymnastique et la statuaire. Toute préoccupée de l'homme, du citoyen, elle dédaignait la nature comme étant hors de la cité. Tout ce qui n'est pas la cité, est non Grec, *barbare*. La famille et la propriété étant ici des accessoires de l'État, il n'y a guère place au droit civil. Eût-il existé, il n'aurait pu, chez ce peuple sophiste et moqueur[1], garder longtemps ces naïves pantomimes juridiques, qui se conservèrent religieusement à Rome. La Grèce respecte peu l'antiquité, la paternité. Le présent s'y conduit avec le passé, comme les fils d'OEdipe ou de Sophocle avec leur vieux père (*Voy.* pourtant les p. 324, 326, 330, 331, 400, 437).

Le droit, trop exclusivement *personnel* et politique en Grèce, est plus *réel* en Italie. Il se prend à la terre et participe à la stabilité du sol. L'*Ager* limité, divisé, orienté, comme la cité ou le temple (p. 344, 351, 352), ne changera pas aisément. Ici, la borne, le Terme, est un Dieu. Pour mouvoir le Terme, transférer l'Ager, il faut de magiques formules, de puissantes conjurations (*carmina; lex horrendi carminis erat.* Tit.-Liv.).

L'opposition des races grecques ne fut jamais réconciliée. Celle de l'Italie se résume de bonne heure en une cité. Rome est un monde double, étrusque et sabellien, sacerdotal et héroïque. Cela est sensible dans le droit civil, comme dans le droit politique; particulièrement dans les formes du mariage : *Confarreatio*, *coemptio*. La *Confarreatio* rappelle l'Inde, ainsi que les *Sacra*. Il y a cette différence que dans les *Sacra*, Rome est moins occupée de l'âme du propriétaire que de la propriété.

Il est curieux de mesurer le chemin qui s'est fait depuis l'Inde. La propriété ne se transmet guère en l'Inde que naturellement par la succession, ou plutôt elle est immobile, puisque le père vit encore dans le fils. A Rome, elle se meut, elle prend le mouvement artificiel de la tradition et du testament[2]. La paternité, commandée dans l'Inde comme devoir par la religion, s'accomplit naturellement,

[1] Il s'agit, bien entendu, de la Grèce civilisée, de celle qui a laissé des monuments.

[2] La tradition, le testament, l'adoption, existent dans l'Inde.

Toute forme de droit existe partout, mais en germe. On peut dire pourtant que chacune appartient en propre au peuple qui lui donne son développement. A ce titre, la tradition, le testament, l'adoption, sont essentiellement romains, le jury essentiellement allemand et anglais, etc.

ou se supplée naturellement en salissant la famille; à Rome, elle se supplée artificiellement par l'adoption. Ainsi le droit, inerte dans l'Orient, devient, à Rome, art et mouvement (in-*ers, ars*). Rome est l'artiste du droit.

Le droit romain, nous l'avons dit, est surtout un droit *réel*, un droit de la propriété; c'est comme tel qu'il se survit dans nos lois et règne encore sur nous. Le droit *personnel*, non plus captif dans la cité, comme en Grèce, mais libre comme l'oiseau des forêts, s'est développé dans le monde germanique.

Si la nature est une marâtre pour les hommes du Nord, la fraternité n'a été que plus forte entre eux. L'idée de paternité domine dans l'Inde et dans la vieille Italie; celle de fraternité chez les peuples héroïques[1]. La plus belle formule scandinave est celle du mariage des deux guerriers sous la terre (p. 379). Cette union souillée chez les Grecs, brille ici de pureté. La femme même est un héros, c'est Brynhild, la reine de la froide Islande. Dans le Nialsaga, la jeune fille n'a de nourrice et de gouvernante qu'un homme. C'est un monde vierge et fort, comme la profonde glace des lacs.

Tout cela fond en Allemagne. Nulle part le droit ne s'est plus richement épanoui en formules juridiques; capricieuse végétation, et luxuriante, à désespérer l'analyse. Vous compteriez tout aussi bien les feuilles bruissantes dans les chênes de la forêt Noire.

Si pourtant vous écartez l'ombre que la féodalité projette sur l'Allemagne, si vous évitez les fiefs pour vous tenir dans les Marches, vous y surprendrez la véritable antiquité allemande. La Marche, c'est l'Allemagne, comme l'Ager est l'Italie.

Mais il y a ceci à remarquer, que la Marche, propriété indivise, a été moins importante comme propriété, que comme théâtre du droit *personnel*. Cette terre vague de la commune, limitée, non par le dieu Terme, mais par la pensée, par la probité allemande, a eu une fécondité à laquelle doivent rendre hommage les plus riches contrées du monde. Celle-ci ne porte ni vin ni huile; mais elle a porté la justice. Ces landes sont un tribunal; c'est le berceau de toutes les grandes institutions germaniques, peut-être celui du Jury[2].

Le juge ici, c'est tout le monde; au besoin, ce serait le passant. L'accusé même se juge. S'il affirme son innocence, cela suffit, qu'il s'éloigne (p. 417). Aujourd'hui même, dans les parties les plus éloignées du monde germanique, en Suède, et je crois, en Autriche, on n'exécute aucun criminel qu'il ne se déclare coupable.

Cette bonne Allemagne a confiance en l'homme. Sauf quelques dispositions qui tiennent à la lutte féodale, son droit est doux et débonnaire. La propriété n'y est point jalouse. Le passant peut cueillir trois pommes, couper trois grappes, arracher trois raves. L'Allemagne est probablement le seul pays du monde où l'on ait ordonné de planter des arbres à fruits tout exprès pour satisfaire les envies des femmes grosses qui passeraient (p. 338).

L'Allemagne, comme l'Inde, est préoccupée de la femme. Les coutumes allemandes ne touchent guère ce sujet de prédilection, sans dire des mots d'une ineffable douceur. Elles sont intarissables là-dessus, et trop curieuses peut-être. Elles se mêlent du ménage, réglementent les rapports des époux, souvent avec un adorable enfantillage, parfois avec une bourgeoise et risible débonnaireté.

Vous trouvez ici dans le droit ce je ne sais quoi de gauche qu'on a toujours reproché à l'art allemand, du reste si aimable et si profond. L'Allemagne est variée, subtile; elle n'est pas harmonique.

Tandis que l'Inde est gracieusement suspendue au sein de la nature, et comme endormie dans ses bras, l'Allemagne s'y attache volontairement; dans ses plus grandes naïvetés, il semble encore que, pour plaire à la mère commune, elle bégaye et fasse l'enfant. Derrière les formes puériles, son profond regard voit toujours l'esprit. A cette jeune poésie des symboles, elle mêle une ironie candide; elle les aime, les respecte, et pourtant sourit. Ainsi l'enfant berce sa poupée, il l'appelle *sa petite sœur;* mais il sait bien ce qui en est.

Cette contradiction générale de l'Allemagne ressort dans son droit. Spiritualiste quant au fond, ce droit, dans les formes, est alourdi par la matière. Chargé d'images et de figures sensibles, il a tout l'air d'un paganisme perpétué dans le moyen âge à côté du christianisme; d'autre part, son existence vivace en face du droit catholique et canonique, en fait une protestation de liberté nationale, un droit *protestant*.

L'homme vient, comme juge, opiner le jour dans la Marche, improviser sur la bruyère sa poésie juridique, demander à la nature, aux arbres, aux vents, à la terre, les formes du droit. La femme y vient la nuit continuer dans la sorcellerie le culte des vieilles divinités des forêts et des eaux, devenues démons. La sorcellerie est ici panthéistique;

[1] Voyez dans la Grèce les amitiés fameuses des Oreste et des Pilade, des Pirithoüs et des Thésée; dans la Perse, celle de Darius et de Zopire.

[2] Je sais bien que toutes les nations barbares ont le principe du jury.

Voy., plus haut, la note 2 de la p. 311.

le droit l'est, au moins dans la forme; tous deux réclament à leur manière pour la nature sensible, maudite et crucifiée par le christianisme; deux oppositions fatalistes, qui toutefois, comme oppositions, témoignent de la liberté [1].

La lutte du droit et de la religion, du *jus* et du *fas*, n'apparaît pas ici dans sa simplicité. Le droit allemand n'est pas antichrétien; il est au fond très-spiritualiste. Mais, d'autre part, il ne peut se dégager des liens de la nature. C'est un esprit profondément humain, mais comme enchanté sous l'écorce des chênes, et qui ne s'en arrache qu'avec déchirement. On voit bien à cette merveilleuse végétation que la séve qui circule ici n'est pas moins que le sang de l'homme et la plus pure vie de son cœur. Immobile beauté, il y manque souvent la grâce, qui est la beauté du mouvement. Toutefois, comme c'est la beauté d'un esprit, il y a intention de mouvement; de là quelque chose de forcé et de gauche... N'importe; dans le désaccord du symbole, nous n'adorons pas moins l'esprit.

Le droit allemand n'est matérialiste que dans la forme. Le droit celtique, à en juger par les débris qui nous en restent, semble l'avoir été dans la forme et dans le fond. Nous avons remarqué ailleurs que dans les noms des lieux les Germains avaient égard à la position astronomique (*Est*-Sex, *Nort*-Humbrie, etc.), tandis que les Celtes tenaient plutôt compte de la forme du sol (Alp-Pennins, etc.) Les uns semblent avoir regardé le ciel, les autres la terre. Le juge germanique, comme le prêtre, se tourne vers le côté sacré du monde; il regarde le soleil levant. La loi galloise accorde au juge le privilége de tourner le dos au soleil, comme à la pluie.

Les dispositions les plus remarquables des lois galloises se rapportent au palais du chef, à l'ordre qui doit régner à sa table, aux places, aux droits de chaque serviteur. Le palais du chef est l'État; l'État, c'est le monde.

La femme est souvent mentionnée dans ces lois; mais surtout la femme physique. Il y a là des paroles obscènes, qui peut-être ne sont que naïves. On sent, dans cette brusque hardiesse du langage, la pétulance, la légèreté du peuple.

Le rhythme est un besoin pour lui, mais il lui suffit d'un rhythme peu varié. Les Gallois ont écrit une partie de leurs lois et toute leur histoire en triades, ou versets, chacun de trois membres. Rien n'indique que cette préférence du nombre trois soit ici symbolique. C'est poésie, c'est besoin d'aider la mémoire des bardes, vivantes archives des clans.

Les poésies celtiques sont rimées. Au contraire, l'allitération [2] semble avoir dominé chez les Scandinaves, le nombre proprement dit chez les Allemands, chez les Grecs et les Latins. Si, comme il est probable, le mouvement respiratoire est le principe commun de ces formes diverses, ne semble-t-il pas que les Celtes et les Scandinaves aient marqué fortement le commencement, la fin de la respiration. C'est un chœur de forgerons; ceux-là poussent leur chant en levant le marteau, ceux-ci quand il tombe. L'allitération et la rime sont des principes de versification plus matériels que le nombre.

Il nous reste de si faibles débris du droit celtique, qu'il est impossible de déterminer ce que le droit français en a conservé. Telle disposition des Coutumes qu'on croirait romaine ou allemande, est peut-être celtique; mais qui a droit de l'affirmer? Qui oserait dire, comme Grosley, quoique la chose ne soit pas absolument invraisemblable, que nos Coutumes en grande partie sont antérieures à César?

Je crois, au reste, qu'il ne faut s'exagérer ni l'élément celtique, ni les additions étrangères. La diversité matérielle des races, comme je l'ai dit ailleurs [3], a moins contribué à former la France, que le travail de la France sur elle-même. Cette nation, qui n'est que mouvement et action, s'est plus qu'aucune autre transformée sous l'influence des événements.

La tendance matérialiste que nous avons entrevue dans les lois de Galles, et qui semble un attribut du génie celtique, a été balancée en France par l'instinct du mouvement. L'influence spiritualiste de l'Église a aussi puissamment combattu cette tendance. Le matérialisme français s'est produit de bonne heure, non sous forme poétique, comme chez les Gallois, mais indirectement et comme ironie.

La France étant un mélange de peuples, n'a pu conserver ses formules juridiques aussi fidèlement que les races pures, telles que les Gallois et les Saxons. Les formules que présentent les lois barbares de l'époque mérovingienne, sont plus allemandes que françaises. Celles qu'on trouve dans

[1] Ce rapprochement entre le droit et la sorcellerie, considérés comme résistances, est surtout frappant, quand on l'applique aux cours weimiques. C'était, au moins pour la forme, comme une sorcellerie juridique.

[2] Il y a quelque chose d'analogue en latin :

Ducite ab urbe Domum, mea carmina, Ducite Daphnim...
Et Sola in Siccâ Secum Spatiatur arenâ...

M. Grimm assure (Ueber den altdeutschen Meistergesang, 1811) que l'allitération disparut de bonne heure en Allemagne.

[3] *Hist. de France*, t. I, liv. 1, ch. 3.

nos rituels, ne sont pas toujours exclusivement françaises; souvent elles ne présentent aucun caractère national. Je donnerai pour exemple la belle formule de mariage (p. 334), qu'on a tirée des rituels manuscrits d'Arles, de Reims et de Rennes.

Mais un grand nombre de formules ecclésiastiques sont vraiment françaises. Elles remontent évidemment à une époque où l'esprit populaire s'était réfugié dans la religion, où l'Église se recrutait parmi les vaincus, les pauvres et les serfs, où elle était le peuple même, réhabilité sous l'étole et la mitre. Le peuple entendant encore la langue latine, les formules ecclésiastiques n'étaient pas chose morte, mais vivantes, populaires. L'assistance comprenait; son émotion réagissait sur le prêtre, et il modifiait les prières selon le génie local, ou les événements de l'époque. Cela arrivait surtout dans les grandes calamités. Les prières devenaient des chants populaires de consolation ou d'espoir. Le culte était alors un thème large et libre pour l'inspiration [1].

Le droit lui-même était mêlé au culte, au moins pour les serfs et les pauvres. Le prêtre seul écrivait pour eux, les jugeait le plus souvent, comme arbitre; ils évitaient, tant qu'ils pouvaient, le juge laïque. De même que le prêtre chrétien adoptait volontiers les temples, en les purifiant, il admettait aussi les coutumes locales. Il les formulait en prières. Souvent, d'après ses souvenirs ou le dire des vieillards, il improvisait la formule, la *trouvait*, selon la vieille expression du droit allemand et de la poésie française. Il était alors littéralement le créateur, le poëte, le *trouvère* du droit.

Si ce n'était chose hardie de placer des dates, même approximatives, dans cette flottante antiquité, nous rapporterions à l'époque des invasions maritimes la bizarre formule de bénédiction des fonts baptismaux (citée p. 326) : « Debout, chers frères, au bord de la cristalline fontaine, amenez les hommes nouveaux qui de la terre au rivage viennent faire échange et commerce. Qu'ils naviguent ici, chacun battant la mer nouvelle, non de la rame, mais de la croix; non de la main, mais du sens; non du bâton, mais du sacrement (*non virgâ, sed cruce; non tactu, sed sensu; non baculo, sed sacramento*). Le lieu est petit, il est vrai, mais il est plein de la grâce. Le Saint-Esprit a été dirigé par un bon pilote, etc. » Ce tour d'imagination est celui qui domine dans les vies des saints bretons et irlandais, de saint Colomban, de saint Gall, de saint Malo, etc.

Une formule remarquable qu'on trouve dans Marculfe, est évidemment ecclésiastique et gallo-romaine. Les Francs ont pu l'employer, mais elle leur était certainement dictée par les prêtres. Elle contient une réprobation expresse de la loi barbare. « A ma douce fille : C'est chez nous une coutume antique, mais impie, que les sœurs n'entrent pas en partage avec leurs frères dans la terre paternelle. Moi, j'ai pensé que m'étant donnés tous également de Dieu, vous deviez trouver tous en moi égal amour, et après mon départ d'ici-bas, jouir également de mes biens. A ces causes, ô ma très-douce fille, je te constitue, par cette lettre, à l'encontre de tes frères, égale et légitime héritière en tout mien héritage; de sorte que tu partages avec eux non-seulement dans mes acquêts, mais dans l'allod paternel. »

Les formules de mariage, rimées et non rimées, que nous avons données à la page 333, d'après les rituels de Rouen, de Reims, et d'Amiens, sont certainement fort anciennes, sinon pour la forme, au moins pour le fond. Il est probable que d'âge en âge, elles ont été rajeunies, jusqu'au quinzième siècle. Toutes naïves qu'elles peuvent paraître, elles offrent déjà un modèle de cette élégante précision, de cette vive et sobre éloquence, qui est le vrai génie français.

Il est des formules qui, pour n'être pas ecclésiastiques, ne sont pourtant pas, au moins dans leur principe, sans rapport avec les idées religieuses. Je parle des formules de la communauté de biens entre serfs : « Être en pain, hors de pain... Le feu, le sel et le pain partent (séparent) l'homme mainmortable (p. 337, 399). » Ce qui veut dire que la communauté est rompue, dès qu'un des contractants vit à pain séparé. Ces expressions que l'opinion commune rapporte à l'époque du servage féodal, sont probablement beaucoup plus anciennes. Si le servage doit être considéré comme l'origine de la communauté de biens, ce qui est très-douteux, pourquoi remonter au servage féodal, plutôt qu'au servage romain ou celtique [2]?

Je croirais plutôt que cette forme de la communauté dérive de la *Confarreatio* antique, du mariage sacerdotal, qu'on retrouve chez tant de nations. La communauté de pain et de feu, restreinte chez les Romains, se sera étendue chez nous à

[1] *Voy.* dans les Voyages liturgiques de Moléon, quelles diversités subsistaient encore dans le culte des diverses villes au dix-huitième siècle, lorsque l'Église avait tant fait pour les détruire.

[2] La communauté de biens par mariage, cette association si naturelle, aura été le modèle des associations sans mariage, qui assuraient entre les travailleurs la même communauté. Je crois, contre l'opinion commune, que ces dernières associations n'ont pu précéder.

tous les biens des époux. Cette communauté sacrée protégeait le bien du serf; elle assurait l'héritage commun au conjoint survivant, contre le droit odieux du seigneur. Je ne puis y voir, comme on a fait souvent, un ménagement politique des seigneurs pour s'attacher leurs hommes. Il y a là plutôt une nécessité sociale de tous les âges. Ce pain et ce feu sont une dernière trace du symbolisme antique [1].

Dans la communauté de biens, les époux sont vraiment époux, pour le salut comme pour la ruine. C'est le véritable idéal du mariage. En pratique, c'est trop souvent la tyrannie de l'homme sur le bien commun. A ce titre même, la communauté de biens était chère à la féodalité, qui, comme système militaire, voulait l'unité des biens et des forces dans la main de l'homme. Dans les cités commerçantes, la prévoyance des pères craignait d'abandonner la fortune de la fille aux hasardeuses spéculations d'un époux. A Reims, qui fut de bonne heure un grand centre de commerce, les femmes avaient, de préférence à tout créancier, droit de reprise sur le bien commun. Elles tenaient, disaient-elles, ce droit du bon saint Rigobert, archevêque de Reims. Cela s'appelait, à Reims, « *La reprise de saint Rigobert.* »

Cette faveur, accordée aux femmes, doit se rapporter à l'influence du droit romain et ecclésiastique, plutôt qu'à l'esprit de la vieille France. Quoique l'attrait des sexes soit si fort dans les races celtiques, quoique le *vert galant* soit chez nous le roi national (Charles VI le Bien-aimé, François Ier, Henri IV), nos coutumes anciennes sont généralement peu favorables aux femmes [2].

Chaque province avait des formes spéciales de droit qu'il serait curieux de recueillir. L'une des plus anciennes à coup sûr est le jugement breton *au milieu d'un lac* (p. 409). La Dénonciation de *Nouvel œuvre*, telle qu'on la trouve dans un document assez moderne du Midi (p. 357), n'en est pas moins curieuse, comme présentant la formule romaine dans une rédaction plus complète et peut-être plus antique que celle même des jurisconsultes de l'Empire.

Un grand nombre de locutions vulgaires sont restées pour témoigner des actes symboliques, des formules qui existaient dans notre ancien droit. Un jeu d'enfant par exemple, la *Main chaude*, rappelle l'épreuve formidable où la main de l'homme assassiné étant apportée au tribunal, chacun venait jurer sur cette main, chaude encore, qu'il était innocent du meurtre. *Voyez* aussi *Main morte*, pag. 414.

Cette phrase proverbiale : *Il vaut son pesant d'or* (p. 425), fait allusion à la forme primitive de la composition. Le meurtrier devait payer aux parents un poids égal à celui du cadavre, en or, en argent, en grain, selon la qualité du mort; ou bien encore, ce poids était donné en cire à l'église, pour être brûlé sur l'autel.

Attendez-moi sous l'orme, dit un autre proverbe (p. 409). C'est que les jugements se faisaient sous l'orme, et qu'on y payait les redevances ; à Paris, par exemple, sous l'orme Saint-Gervais. Apparemment on y venait de mauvaise grâce, on s'y faisait attendre.

La *Courte paille* rappelle la tradition par le fétu (p. 358). *Voy.* aussi Pot de vin, 363 ; Brandon, Bouchon, 363 ; Main assise, Main levée, 360.

Dans ces locutions vulgaires, comme dans la plupart des usages français, d'où ils sont dérivés, il y a, on a pu le remarquer, une teinte de gaieté, quelquefois d'ironie. Nos *Actus legitimi* ne sont ni graves, comme ceux des Romains, ni poétiques, comme ceux des Allemands, mais le plus souvent comiques et burlesques. Ce sont des farces pour le peuple, des jeux de piloris. Le bonnet vert dont on coiffait le banqueroutier, le désignait aux huées de la populace (p. 434). Grands et petits venaient en foule voir une riche veuve, la veuve du plus riche prince de la chrétienté, du duc de Bourgogne, payer ses dettes sans argent, en mettant les clefs sur la tombe.

Les acteurs involontaires de ces spectacles, les victimes de la joie du peuple, c'étaient le plus souvent les maris qui se laissaient battre, les femmes infidèles, etc. Le problème de la vertu féminine est, comme on sait, un texte tout national. Nos livres

[1] *Voy.* p. 434 : *Couvrir le feu*, pour saisir, etc.

[2] On serait tenté de présumer le contraire, lorsqu'on voit qu'une fille sauvait quelquefois un meurtrier déjà sur l'échafaud, en déclarant qu'elle voulait l'épouser. Une chronique raconte que, dans une ville de Flandre, au moment où l'on allait couper la tête à un beau jeune bâtard qui avait tué un homme, toutes les femmes en avaient pitié, et disaient : « Qu'on nous le donne plutôt à épouser. » C'est une allusion à ce privilége des femmes.

Ce fait et quelques autres semblables, quoique assez récents, n'en sont pas moins conformes à l'esprit des anciennes lois barbares. Dans ces lois, le coupable ne pouvait être puni qu'autant que sa famille l'abandonnait et refusait d'en répondre. La femme qui le prend ici pour époux, est pour lui comme une autre famille qui l'adopte et devient son garant.

On prétend qu'à Baréges dans les Pyrénées, le criminel qui se réfugiait près d'une femme ne pouvait être poursuivi. Cette coutume locale est-elle française ou espagnole? je n'ose le décider. Il en existe une toute semblable chez les Arabes.

les plus populaires, les Fabliaux, le Roman de la rose, l'odyssée rabelaisienne du Pèlerinage à la dive bouteille, n'ont pas d'autre sujet. Les formes de cette pénalité burlesque, la chevauchée de l'âne, l'immersion dans l'eau froide, l'anneau de paille du *paillard* (p. 335), peuvent être considérés, comme les fabliaux de notre droit. Joignez-y les étranges redevances féodales de la première nuit, du mets de mariage, etc.

La féodalité, comme l'Église, étant un fait européen et non national, plusieurs des formules qu'elle a données à la France ne sont pas exclusivement françaises. Notre droit féodal, quoiqu'il se soit formé d'une manière tout indépendante, rappelle, en une foule de points, celui des peuples voisins. Quelquefois il semble un écho prosaïque du droit féodal allemand.

Nous aurions pu recueillir un plus grand nombre de formules féodales françaises. Nous avons cru devoir nous borner aux plus originales. Nous en donnerons ici la simple indication dans l'ordre où on les trouvera placés.

Livre Ier. *Famille.* Tomber de lance en quenouille, Estoc, Ramage, Branchage, p. 342.

Livre II. *Propriété.* Abeilles réclamées, p. 349. Chevauchée le roi, Largeur du chemin seigneurial, 354. Vol du Chapon, 355. Taxe sur le chariot qui verse, 355.

Livre III. *État.* Cheval blanc, comme signe de suzeraineté, p. 367. Élection du roi féodal discutée par les vassaux, 368. Grands officiers, connétable, maréchal, etc., 373. Investiture féodale par épée, couteau (par anneau, cloche, encrier, pour les fiefs ecclésiastiques), 375; par bouche et main, 376; par le baiser donné au verrou de la porte, 377. Hommage sur limites communes, 377. Fraternité chevaleresque, 381. Devises et cris d'armes, 384-385.

Droit du seigneur sur feu, cloche, oiseau, poisson, 388. Droit de relief, de cheptel, 390. Redevance du mouton cornu, lainu, dentu, 390. Droit de raisin, roses, gants, bûches, etc., 390, 395. Écus au soleil, 391. Le grès de Péronne, 393. Battre l'eau pour faire taire les grenouilles, 395. Défense de pêcher avant le seigneur, de faucher, sinon le samedi, 392. Péages et redevances bizarres, indécentes, 394-396. Service de mariage, 397. Mariage de vilains échangés, 397. Marquette, mets de mariage, 398, 399. Gens advolés, 402.

Livre IV. *Guerre, Procédure, Pénalité.* Forme de défi, 405. Clameur de haro, 407. Excuses, Enfant non plorable, Tempête de pierres, 408. Délai de sept nuits, de deux flots et une ebbe, 409. Jugement devant la halle, A la pierre hardie, Bretesches, 410. Plaids de la porte, 410. Vente, élection pendant que la bougie brûle, 411. Appel de meurtre, 414. Franchise de Stavelot, 415. Aideurs au serment, 418. Gage de bataille, Champ mortel, 422. Juges défiés, 424. Porter la selle, 429. Venir la hart au col, le fil de soie au col, 430. Nappes coupées, éperons tranchés sur le fumier, pain tourné à rebours, 430.

Après les formules féodales, il faudrait donner, ce semble, les formules antiféodales. Elles ne sont pas nombreuses.

Les plaisanteries sur le royaume d'Yvetot (p. 378) prouvent qu'au moyen âge on avait entièrement perdu, dans le nord de la France, la tradition des Alleux ou propriétés libres. Ces mots de Royaume et de Royauté indiquent ici l'indépendance absolue, comme dans l'Empire le nom des Fiefs du soleil (p. 377). Le peuple voyait avec surprise, mais avec complaisance, cette rare exception au système féodal, au *droit haineux*, comme l'appelle Bouteiller.

Parmi les symboles antiféodaux, nous pourrions placer la Masse (p. 436), ce bizarre ostracisme du Valais, dirigé contre les nobles. On portait secrètement, de maison en maison, une masse de bois, où chacun enfonçait un clou [1].

Nos bourgeois de France ne chassaient pas les nobles. Ils les avilissaient en les imitant. J'ai donné des exemples de ces ridicules armoiries roturières (p. 386), qu'il ne faut pas confondre avec les signes que l'artisan adoptait pour suppléer à la signature.

Les cérémonies du compagnonnage ne nous sont connues que par des textes assez récents (Réception du boulanger, p. 388). Cependant peut-on affirmer qu'elles n'aient pas, au moins en quelques points, une haute antiquité? Pour les maçons, la chose paraît certaine. D'autres métiers sont peut-être dans le même cas. N'oublions pas que Lyon était déjà sous les Romains une ville industrielle, que Paris est né du commerce, qu'il est originairement une station des *marchands d'eau*, qui vendaient sur la Seine.

Dans cette course rapide de l'Inde à la France, on a du moins entrevu comment le génie national modifie les formes symboliques du droit. Après la question de la NATIONALITÉ, vient celle de l'AGE. Quels sont les âges divers du symbole juridique?

On a dit avec raison qu'il y avait trois âges dans l'histoire : *Divin*, *héroïque* et *humain*; autrement dit : sacerdotal, guerrier, raisonneur.

Au premier âge, le droit apparaît comme substance, comme symbole immobile, au second comme acte, au troisième comme intention. Cha-

[1] Le Valais, pays de langue romane, n'est point étranger à la France.

que nation a les trois âges. Mais le plus souvent, une nation n'exprime fortement qu'un des trois. Ainsi dans le cycle des peuples asiatiques, l'Inde représente l'âge divin, la Perse l'âge héroïque, la Judée l'âge humain, l'âge critique.

Nul peuple n'a fourni une carrière plus complète que l'Italie ancienne, nul ne présente les trois âges plus nettement marqués. En droit civil, la trace sacerdotale se trouve dans la peine bizarre du parricide (p. 426), et dans la loi qui ordonnait de brûler en l'honneur de Cérès celui qui avait brûlé un tas de blé. Le second âge est marqué par les Douze Tables; j'ai montré ailleurs que ce code antique n'est lui-même qu'une modification de lois plus antiques, une charte obtenue par l'héroïsme plébéien. Au troisième âge, le préteur, respectant encore les anciennes formules, y introduit, par l'interprétation, un nouvel esprit.

Il n'est pas toujours facile de déterminer auquel des trois âges on doit rapporter un symbole, une formule. On peut bien y reconnaître en général l'empreinte sacerdotale ou héroïque. Mais rarement on peut assigner aux symboles des dates, même approximatives. Ils commencent d'une manière si naturelle, si nécessaire, qu'on croit qu'ils ont toujours existé. Tant qu'ils sont usités, on ne songe guère à en assurer le souvenir. Quand on s'en avise, c'est qu'ils tombent en désuétude, et risquent d'être oubliés. Mais alors le plus souvent on les méprise, comme inutiles. Vivants, on ne croit pas avoir besoin de les écrire; morts, on n'en prend plus la peine.

Ce qui rend encore l'âge des symboles difficile à fixer, c'est que tel symbole, tel fait poétique, qu'on attribuerait naturellement à une époque fort ancienne, peut se rencontrer tout aussi bien dans la barbarie moderne. L'Orient surtout semble n'avoir pas d'époque. Cinq cents ans avant notre ère, Xerxès est amoureux d'un arbre et le pare de bracelets. Au dernier siècle, Nadir Shah fait fustiger un arbre, jusqu'à ce qu'on ait retrouvé ce qui a été volé sous son ombre [1]. Lequel des deux faits est le plus antique [2]?

Autre difficulté pour la chronologie des symboles, et particulièrement des symboles juridiques. C'est que cette poésie qu'on serait tenté de croire toute de nature et d'instinct, est quelquefois, comme les autres, classique, imitée. Plusieurs des belles formules weimiques, me semblent dans ce cas. La prolixe formule du droit de chasse (p. 393, 394) en est à coup sûr un exemple.

Les impraticables pénalités prononcées contre ceux qui coupent les arbres de la Marche, le partage du corps du débiteur romain entre les créanciers, le supplice du parricide, pourraient bien avoir été purement comminatoires. Il semble que la loi, se sentant faiblir, veuille faire peur, enfle sa voix, et menace de revenir à la barbarie.

La question de l'AGE, et celle de la NATIONALITÉ, se compliquent souvent l'une par l'autre. On peut être tenté de considérer comme le caractère invariable d'une nation, ce qui n'est que l'expression de tel état par où elle passe, de tel moment de sa vie sociale. Ici un exemple est nécessaire. Les vieilles lois allemandes veulent « que le juge soit assis comme un lion en courroux, qu'il jette jambe droite sur jambe gauche, etc. »... « Le roi, dit la loi indienne, doit se rendre à la cour de justice, dans un humble maintien, accompagné de brahmanes et de conseillers expérimentés (p. 412). » Que faut-il induire de cette opposition? Doit-on y voir celle des deux nationalités, celle des races héroïque et sacerdotale, ou seulement l'âge différent des deux peuples, âge de barbarie féodale pour l'Allemagne, âge de civilisation caduque pour l'Inde? Ceux qui connaissent tout ce qu'il y a de douceur réelle sous la rudesse du guerrier allemand, ne se hâteront pas d'établir une opposition fondamentale entre ces peuples. Le mysticisme de l'Allemagne au moyen âge, son panthéisme au temps moderne, la rapprochent au fond de l'Inde, plus que la forme ne peut l'en éloigner.

Nous avons étudié le symbole juridique, sous les deux points de vue de l'âge et de la nationalité, qui le diversifient à l'infini. Quelle que soit pourtant cette variété, l'unité domine. Si la variété est

[1] Malcolm, *Hist. of Persia*, ch. 17, *sub fin.*

[2] Nous-mêmes, en ces dernières années, lorsque nous avons entendu conter les prodigieux combats de Souli, n'avons-nous pas cru remonter au temps, non pas des Léonidas, mais des Pirithoüs et des Thésée... Les chants des klephtes de nos jours rappellent quelquefois les chœurs d'Eschyle. « L'Olympe et le Kissavos, ces deux montagnes se querellent. » L'Olympe alors se tourne et dit : « Ne dispute point avec moi, ô Kissavos... Je suis ce vieil Olympe, par le monde si renommé. J'ai quarante-deux sommets, soixante-deux sources; et à chaque source sa bannière, et à chaque branche d'arbre son klephte. — Et sur ma haute cime un aigle s'est perché, tenant dans sa serre une tête de brave. » — [L'aigle :] « Qu'as-tu donc fait, ma tête, pour être ainsi traitée? » — « Mange, oiseau, mange ma jeunesse, mange ma bravoure... Ton aile deviendra grande d'une aune, et ta serre d'un empan. »

— J'ai modifié quelque peu vers la fin la belle traduction de M. Fauriel (*voy.* son Recueil, t. Ier, p. 38). Je tenais surtout à traduire : Κεφάλι μου, *ma tête.* Un peu plus loin, la tête répond : Πουλάκι μου, *mon oiseau.* Sublime familiarité entre deux êtres qui échangent leur substance.

grande dans les formes secondaires, dans les plus importantes elle disparaît. C'est un imposant spectacle de voir les principaux symboles juridiques se reproduire chez tous les pays, à travers tous les âges. Il est peu de nations chez lesquelles on ne retrouve la *Coemptio*, la *Confarreatio*, la tradition par le fétu, le jet et la chevauchée (comme occupation ou mesure des terres), l'union par le sang versé, etc.

D'autres rapports moins généraux, moins explicables, se présentent entre des peuples et des siècles fort éloignés les uns des autres. Le javelot durci au feu du fécial romain fait déjà penser à la *croix de feu* des clans d'Écosse. L'adoption *par la chemise*, indiquée, dans Diodore, comme appartenant aux temps primitifs de la Grèce, se retrouve en Syrie au douzième siècle, à l'époque des Croisades. La légitimation se faisait chez nous d'une manière analogue, *sous le manteau* de la mère.

Ces symboles, dont la tradition s'interrompt pour reparaître plus loin, font penser aux mots zends ou sanskrits, qui ne se sont pas conservés dans l'allemand, et qu'on retrouve dans les langues sœurs ou filles de l'allemand, dans le grec, dans l'anglais par exemple.

En vérité, pour qui ne verrait pas dans le genre humain la grande famille de Dieu, l'unité de création et de fin, il y aurait quelque chose de prestigieux et de quoi troubler l'esprit, à entendre ces voix qui, sans s'écouter, se répondent si juste, de l'Indus à la Tamise [1].

Ce fut pour moi une grande émotion, lorsque j'entendis pour la première fois ce chœur universel. Un tel accord du monde, si surprenant dans les langues, me touchait profondément dans le droit. Tout au rebours du sceptique Montaigne qui s'informe si curieusement des usages de tous les peuples pour y surprendre des dissonances morales, j'en admirais la concordance. Le miracle devenait sensible. De ma petite existence d'un moment, je voyais, je touchais, indigne, l'éternelle communion du genre humain.

Fraternité des peuples, fraternité des idées, je distinguais l'une et l'autre dans l'analogie des symboles. Tout se tient encore dans ces hautes antiquités, parce que tout tient à l'origine commune. Les idées les plus diverses dans leurs développements, m'apparaissaient unes en leur naissance. Je voyais, dans ces profondeurs, sourdre ensemble tous ces fleuves qui, parvenus à la surface, s'éloignent de plus en plus. *Omnia sub magnâ labentia flumina terrâ.*

Grand spectacle, mais trop absorbant... Et toutefois, dans quelque rêverie que je m'oubliasse, je ne perdais rien de cette harmonie immense...

J'entendais avec ravissement les voix multiples de l'Inde, voix confuses, il est vrai, auxquelles la nature fait un trop puissant écho pour que le droit s'y distingue; voix variées à l'infini, quelquefois si basses, si douces, qu'on dirait un soupir des fleurs; souvent passionnées et profondes, comme gronde le tonnerre quand la bayadère éperdue tombe entre les bras du brahmane; l'éclair tient lieu des flambeaux sacrés, la foudre bénit, la formule est dans l'orage [2].

Contre ces bénédictions s'élèvent des malédictions, du côté de la Judée. C'est l'Asie qui maudit l'Asie. Aigre et perçante est cette voix, cette trompette de Sinaï. L'écho n'est plus celui des grands fleuves, des forêts sacrées, des brillantes pagodes, mais les roches mal vêtues de vignes, ou l'austérité du désert.

Rome ne bénit ni ne maudit. Elle juge. La loi parle encore en oracles, mais ce sont les oracles de l'homme. Il faut voir le pontife du droit, siégeant à son foyer, parmi les Imagines majorum, près de ses dieux et Dieu lui-même. Il scande lentement la formule, et rime impérieusement. Comprimée par les basses voûtes de l'Atrium, grave comme l'inscription d'un tombeau, brève, rhythmique comme un arrêt, cette voix sonne le bronze. Chaque parole se fixe, et tombe en médailles d'airain; le monde incliné ramasse, comme au couronnement d'un roi.

La poésie juridique est tout autrement variée en Allemagne. Comment indiquer d'un mot ces motifs qui changent à l'infini? fugitive mélodie, ici légère et gazouillante, comme l'alouette qui monte au ciel; là retentissante, lointaine, comme un chant sur l'eau du Rhin. Plus souvent, voyageant de Marche en Marche, d'écho en écho; sombre et gaie, grave et moqueuse, solennelle et ironique; non moins variée que dans l'Inde, mais ici bien moins naïve, plus joueuse, plus décevante dans la forêt et le brouillard... Vous ne viendriez jamais à bout de noter ces chants d'oiseau. Vous y resteriez des siècles, sans les saisir, sans vous lasser, comme la nonne d'Alsace qui s'oublia trois cents ans à écouter le rossignol.

J'y serais resté tout autant... Cette sylve surtout

[1] C'est un des caractères de notre siècle, que l'humanité ait commencé à connaître sa diversité harmonique de langue, de droit et de mœurs, à y saisir son unité, à avoir conscience de soi. Cette conscience de l'humanité comme une, c'est-à-dire comme divine, est, selon moi, le gage le plus sûr de notre rénovation religieuse.

[2] *Voy.* cette scène admirable dans la traduction de Wilson, ou dans celle de M. Langlois.

du droit allemand me retenait bon gré mal gré. C'était ma forêt enchantée. J'y errais dans tous les sens; à tout instant, j'y trouvais des scènes nouvelles, des clairières, des ténèbres, des demi-jours, pleins de mystère... Le droit y est tellement charmé et ensorcelé, que souvent ce n'est plus du droit. On connaît ces paysages qui de loin présentent quelque ressemblance avec le profil de l'homme; approchez, c'est un mont sauvage, avec son bois chevelu.

Mais quoique ces illusions, ces mirages étranges, ne soient pas sans quelque fatigue, il en coûte d'y renoncer. On ne sort pas volontiers de ce royaume des songes. Telle est la puissance des symboles, des belles et décevantes images... Hommes et peuples, nous avons peine à en détacher nos regards. Nous ne laissons qu'à regret cette féerie du jeune âge. Nous nous remettons en marche, mais nous tournons toujours la tête, nous soupirons, vieux enfants!

Avouons-le pourtant, cette tyrannie des formes pesait trop sur nous. L'idée en était opprimée. S'il faut que l'une ou l'autre meure, périsse la forme, la beauté même, pour l'affranchissement de l'esprit!

Nulle idée plus que celle du droit ne mérite d'être affranchie. Le droit n'est pas fait pour servir. Fils de la moralité, c'est à lui de réformer la nature, et non de la suivre. Il ne lui convient pas de rester l'humble serviteur du symbole, d'être toujours une simple cérémonie, ou bien une chose tangible et maniable qu'on serre et qu'on tient sous clef [1]. Il y avait en cela une sorte de paganisme juridique. Cette voix qui nous charmait tout à l'heure, c'était celle de l'indifférente nature, usurpant le nom du droit. La mère des illusions, la Maïa, se donnait pour l'équité, et se faisait adorer pour la raison éternelle.

Tout symbole est une équivoque, ainsi que toute poésie. La nature elle-même est-elle autre chose? Voyez comme elle se joue dans l'illusion des formes vivantes, dans cette sophistique féconde, où toute chose est à double entente, traduisant sans cesse les êtres, ne demandant pas mieux que de tout ramener en soi, de confondre toute vie dans une immense équivoque.

Mais Dieu ne la laisse pas faire. Il démêle, pendant qu'elle brouille. Toute création est une distinction. Il distingue incessamment, il décrit, définit, prescrit, l'éternel *mesureur*, le tout-puissant jurisconsulte!

Le devoir de l'homme était de faire comme Dieu, de distinguer aussi, de ne pas se laisser perdre dans la nature, de ne point consentir à ce que la personne fût une simple dépendance de la chose. L'homme a voulu ÊTRE. Cette résistance est surtout la gloire de notre Occident. Son vrai nom, à lui, c'est Critique, c'est-à-dire, séparation.

D'abord la Judée abjura la nature, et ne voulut adorer que ce qu'on ne verrait pas. La Grèce, pour ne plus voir que l'homme et la forme humaine, s'enferma dans les bonnes murailles de la cité. Le christianisme n'adora spécialement ni le visible, comme la Grèce, ni l'invisible, comme la Judée, mais le passage du visible à l'invisible, je veux dire, la mort; mort de l'homme-Dieu, Passion; mort de la matière, Transsubstantiation.

Rome, plaçant sa religion principalement dans le droit, poursuivait de son côté cette grande guerre contre la nature. Elle accomplissait, avec une gravité pontificale, l'immolation progressive des symboles. De symbole en formule, de formule en langage vulgaire, elle amenait le droit à la clarté, à l'équité.

Un mot d'explication peut être ici nécessaire. Le symbole matériel, immobile et muet, était, nous l'avons dit, souverainement équivoque. Le symbole parlé, la formule, va toujours se simplifiant et s'éclaircissant. Elle rejette peu à peu les images, les figures, cette pesante parure qui la retardait. La rime et le rhythme l'entravent encore; elle les laisse en route. Enfin elle se fait esprit, elle vole, elle est devenue prose.

Il est curieux de suivre la biographie d'un symbole, de voir par exemple, comment l'élément sacré, la terre, figura d'abord la cession de la terre; comment la noire glèbe comparaissait ornée d'herbe ou de verts rameaux; comment le rameau, se civilisant, se fit bâton, sceptre, *lituus* augural; comment l'herbe, suivant le cours de sa végétation juridique, devint paille (*stipula*); comment la formule remplaçant le symbole, et se perdant elle-même dans une locution vulgaire, le souvenir

[1] Le roi de Hongrie n'était pas roi, tant qu'il n'avait pas la cassette où était serrée la couronne de saint Étienne. La royauté de Bourgogne tenait à la lance de saint Maurice, celle d'Écosse à la pierre de Scone, sur laquelle on intronisait les rois; les Écossais perdirent courage, lorsque Édouard Ier eut transporté cette pierre à Westminster.—Un comte de Flandre, apprenant que le beffroi et les archives de Bruges avait péri dans un incendie, regarda les priviléges de la ville comme détruits avec les parchemins qui les contenaient. — Le sceau d'un acte par lequel saint Louis était engagé, se trouvant brisé en partie, ses barons jugèrent le roi libre de tout engagement.

Voy. plus loin, les équivoques de Didon et de Mellusine, et au supplément celles de Posthumius, d'Artevelde, etc.

de cette paille nous reste en un mot : *stipuler* [1].

Ce passage que je viens d'exprimer en deux mots, Rome s'en occupa mille ans. Pieuse lenteur, et respectable. La perpétuité des traditions était chère à ce peuple. Ne nous étonnons pas si l'idée de la paternité domine tout son droit, Rome a été, pour l'Occident, le vrai Pater-familias. Ses monuments sont des tombeaux, son génie est celui des épitaphes.

Di majorum umbris tenuem et sine pondere terram,
. . . . et in urnâ perpetuum ver!

Mais, ce grand peuple, tout en respectant le passé, savait préparer l'avenir. Adorateur de la lettre, comme l'Orient, dont il gardait la langue sacrée, et toutefois novateur, comme l'Occident, à laquelle il a légué sa langue et son droit ; il fut digne de commander au monde, puisqu'il en avait le double génie.

C'est un beau et religieux spectacle de voir avec quel scrupule le juge romain se laisse pousser, d'interprétation en interprétation, hors de la loi écrite, marchant, traîné plutôt, et ne convenant jamais qu'il a marché. Il faut voir comme il se tourmente, et tourmente la langue, comme il ruse avec le vieux texte, comme il arrache de l'impitoyable airain des pensées de douceur et d'équité qui n'y furent jamais. Le pieux sophiste ment respectueusement à la loi pour ne pas mentir au droit éternel.

Un débiteur vend ses biens en fraude des créanciers. Selon la vieille loi, la vente, la tradition, est sacrée. Le préteur n'ira pas à l'encontre. Mais il affirme qu'il n'y a pas eu de tradition.

Un étranger a été volé. La vieille loi ne lui donne point d'action ; pour elle l'étranger est hors du droit. Mais le préteur assure que cet homme est citoyen.

La Rome primitive avait inventé à grand'peine l'acquisition, la translation de l'Ager, la mobilisation du dieu Terme. Quelle puissance d'invention ne fallut-il pas au plus grand des jurisconsultes, pour porter ce miracle à la seconde puissance, pour légitimer *l'acquisition par un autre?*

Ainsi le droit n'immola le symbole, cette fiction de la nature, qu'en y substituant tout un monde de fictions artificielles. Puissante poésie logique, dont l'Homère est Papinien [2].

La fiction la plus hardie, fut celle de la Cité. Les colonies qui en sortaient, n'y restaient pas moins. Les municipes lointains y venaient, sans bouger de place. Des peuples entiers y entraient, qui n'y auraient jamais tenu. Le pomœrium sacré ne se brisait pas ; il reculait ; mais le droit ne pouvait remuer si puissamment cette enveloppe de pierre, qu'elle ne lui pesât. L'enceinte avait beau s'élargir et se faire grande pour recevoir les nations, les nations étouffaient.

La jurisprudence romaine était néanmoins ferme et fière sur sa chaise curule, quand le christianisme vint. Il y avait sans doute, au fond de ce droit et de cette religion, quelque chose de commun. Ce qui était immobile dans le droit de l'Orient, Rome l'avait mobilisé (*Voy*. p. 311). Le christianisme avait de même tiré la religion de l'immobilité des images, pour la mettre dans le mouvement, dans l'acte et le drame. Le procédé était analogue, mais le principe différait [3].

Comme l'enfant qui, dans le temple, réduisit les vieillards au silence, le jeune christianisme remontra tout d'abord au droit romain. Les formules, les fictions, que celui-ci avait si ingénieusement élaborées, semblèrent devenues inutiles. Ces bornes sacrées des champs, que le droit suait à remuer, la religion les arracha. Le droit avait bien travaillé à légaliser la vente ; le christianisme n'enseigna que la donation. Le droit avait pris beaucoup de peine à étendre la famille par l'adoption ; le christianisme adopta le monde.

Le droit romain, essentiellement *réel*, était resté préoccupé de l'Ager, dont le symbole est la glèbe, ou la paille. On l'apporte devant le préteur, cette glèbe parée d'herbe fraîche et pure. Mais si pure qu'elle puisse être, c'est encore un grossier symbole. Emporte ta glèbe, ami Caïus ; notre symbole

[1] Le moment sublime dans la vie du symbole, c'est lorsque ayant rejeté en grande partie l'élément matériel, s'étant allégé, autant qu'il le peut, sans périr, par exemple, dans la tradition, se réduisant au simple fétu, il conserve pourtant sa force ; lorsque ce fétu sert également à la vente d'un arpent de terre ou à la transmission d'un empire, comme il advint à la déposition de Charles le Simple. *Voy*. p. 358.

[2] Au sens étymologique du mot *poésie* (création), la vraie *poésie du droit*, ce n'est pas le symbole, mais plutôt la fiction. Le symbole est un emprunt fait à la nature ; la fiction est vraiment de l'homme.

[3] Observons que l'extension du droit de cité à tout l'Empire est de l'an 291 ; la liberté de culte accordée aux chrétiens, la victoire du christianisme, est de 311. Le droit romain, épuré et généralisé par le stoïcisme, avait préparé les voies à la nouvelle religion. « Quod jus naturale attinet, omnes homines æquales sunt. — Natura communis est.—Servitus est juris gentium constitutio... contrà naturam... — Cognationem quamdam inter nos natura constituit, etc. » Les travaux encore inédits d'un jeune légiste, de M. Bonnier, jetteront, je l'espère, un nouveau jour sur la philosophie du droit romain.

à nous, chrétiens, tout petit qu'il est, vaut bien mieux. A toi la paille, à nous le grain. Ton symbole, dis-tu, comprend tout un champ; le nôtre, c'est le monde, et plus. Le tien transfère la pauvre propriété où tu places l'idée du bien (*Res*). Dans le nôtre, le bien suprême se donne en propre. Et l'appropriation se fait de façon si intime, que l'incomparable trésor ne nous échappera jamais.

Tout raisonnement, droit et philosophie, expira dans cette poésie immense. Les vaincus laissèrent le monde au christianisme. — Mais le monde, c'était la prose, les deux vieilles langues prosaïques de l'éristique grecque et du droit romain. Dernier né d'un empire caduc, le christianisme présenta cette grave dissonance, de chanter les hymnes dans la langue des disputes, de prier avec les paroles des incrédules et des sophistes.

L'Empire eut deux héritiers, le christianisme deux disciples, l'Allemagne et la France; disciples raisonneurs qui devaient donner beaucoup à faire à leur maître; l'Allemagne ultràsymbolique, la France antisymbolique.

L'Allemagne, tout en se disant le Saint Empire romain, ne voulut ni de la langue de Rome, ni de son droit civil. En droit, elle fut semi-païenne, en religion, mystique; c'est-à-dire en deçà et au delà de l'Église, rarement sur la ligne prescrite.

La France eut l'air d'accepter tout. L'Église la nomma Très-Chrétienne.

Mais ce qu'elle accepta surtout, ce fut cette langue prosaïque, cette méthode raisonneuse, que l'Église elle-même tenait du droit romain, son ennemi.

Cette méthode n'est autre chose que l'abstraction, la généralisation en logique, en politique la centralisation; généraliser, centraliser, c'est supprimer l'originalité du détail, lui ôter ce qu'il a d'individuel pour le résoudre dans une grande unité[1]. La France, sous toutes les formes, a suivi rigoureusement dans l'histoire ce procédé du raisonnement. Son histoire est une logique vivante, un syllogisme dont la royauté fut le moyen terme.

L'empire des Francs est déjà la centralisation du monde barbare. Les Francs eux-mêmes, comme on sait, ne sont pas une race, une tribu, mais une association. Dans leurs formules de la tradition et du mariage, ils mêlent tous les symboles juridiques des diverses nations allemandes. La belle formule relative au bannissement, que nous avons citée (pag. 306), ne paraît dans la loi salique que pour être abolie.

Les capitulaires, législation éminemment prosaïque et ecclésiastique, portent au symbolisme allemand un dernier coup en défendant de rendre les jugements sous le ciel. Les éléments n'ayant plus pour le chrétien de caractère sacré[2], le juge n'a pas besoin de voir la nature.

Le symbolisme féodal n'eut point en France la riche efflorescence poétique qui le caractérise en Allemagne. La France est une province romaine, une terre d'église. Dans ses âges barbares, elle conserva toujours des habitudes logiques. La poésie féodale naquit au sein de la prose.

Cette poésie trouvait dans l'élément primitif, dans la race même, quelque chose de plus hostile encore. Nos Gaulois, dans leurs invasions d'Italie et de Grèce, apparaissent déjà comme un peuple railleur. On sait qu'au majestueux aspect du vieux Romain siégeant sur sa chaise curule, le soldat de Brennus trouva plaisant de lui toucher la barbe. La France a touché ainsi familièrement toute poésie.

Malgré l'abattement des misères, malgré la grande tristesse que le christianisme répandait sur le moyen âge, l'ironie perce de bonne heure. Dès le douzième siècle, Guibert de Nogent nous montre les gens d'Amiens, les cabaretiers et les bouchers, se mettant sur leur porte, quand leur comte, sur son gros cheval, caracolait dans les rues, et tous effarouchant de leurs risées la bête féodale.

Le symbolisme armorial, ses riches couleurs, ses belles devises, n'imposaient probablement pas beaucoup à de telles gens. La pantomime juridique des actes féodaux, faisait rire le bourgeois sous cape. Ne croyez pas trop à la simplesse du peuple de ces temps-là, à la naïveté de cette *bonne vieille langue*. Les renards royaux, qui s'affublèrent de si blanche et si douce hermine pour surprendre les lions, les aigles féodaux, tuaient, comme tuait le sphinx, par l'énigme et par l'équivoque.

La France est le vrai continuateur de Rome. Elle poursuit l'œuvre de l'interprétation. Travail logique, prosaïque, antisymbolique.

Cujas était-il de bonne foi, quand il disait, au sujet des nouveautés religieuses : *Nihil hoc ad edictum prætoris?* Le droit romain, qui détruisait le symbolisme féodal, ne contribuait-il pas indirectement à la ruine du symbolisme religieux? Ce droit, stoïcien sous l'Empire, fut calviniste au seizième siècle. Un légiste, dès le quatorzième, avait mis la main sur le pape; un légiste la mit sur l'Eucharistie.

[1] Cette centralisation, quoi qu'on dise, n'anéantit pas la vie; elle l'équilibre. Ainsi, tandis que nous recevons de Bordeaux l'éloquente Histoire du droit français de M. la Ferrière, Strasbourg nous envoie les savantes et originales dissertations de M. Klimrath sur les Coutumes. La polémique du Nord et du Midi va se renouveler sur le terrain de l'Histoire du Droit.

[2] Si ce n'est dans les Ordalies.

Le calvinisme fut antisymbolique et *brise-images*, non-seulement dans l'église, mais dans la littérature. Dans la grande polémique religieuse, notre langue prit ce sérieux, cette allure rapide, qui ne s'amuse pas aux fleurs quand il s'agit de poursuivre l'ennemi.

Sous cette influence austère et dans l'oubli presque total de la poésie d'images, surgit une poésie d'idées, de raisonnement, de passion, une poésie humaine et sociale, où le monde physique n'est pour rien, où l'homme ne doit rien qu'à lui-même. Cette poésie pouvait répondre comme la Médée de Corneille, quand on lui demande : « Que vous reste-t-il? — MOI... » Le moi est un monde, et plus grand que l'autre [1].

Telle littérature, telle langue, tel droit; un droit *humain*. Je m'explique.

Humain, c'est-à-dire non national, mais commun aux nations. Le droit français gagne l'Europe presque aussi rapidement que la langue française [2].

Humain, c'est-à-dire, non divin, sans mystère, sans formule, ni symbole.

La beauté que peut chercher ce droit, c'est justement la forme abstraite et pure, *l'élégance de la démonstration*, pour parler comme les géomètres.

Notre droit est un droit austère. Celui qui y a été nourri ne pourra que sourire en lisant ce livre. Il méprisera les formes gravement puériles de la jurisprudence antique.

Mais plus ce droit moderne est viril, plus il attriste les jeunes esprits. C'est pour eux un pénible passage de laisser les études littéraires pour cette rude gymnastique. Nourris si longtemps de poésie, de belles images, ils se trouvent sevrés un matin. Les voilà pour la vie au régime de l'abstraction.

Étrange différence! Le jeune médecin reçoit pour livre la nature elle-même. Il la suit avec une curiosité passionnée, dans ses métamorphoses chimiques, dans l'épopée annuelle de la végétation, dans les crises dramatiques de la vie et de la mort. Voilà une séduisante étude, et selon le cœur du jeune homme... Celle du légiste est un combat. Ce n'est qu'avec de longs efforts qu'il parvient à s'enfermer (lui jeune homme et poëte, comme fut le jeune âge du monde) dans le cercle de l'austère logique moderne.

Et pourtant, nous ne pouvons y revenir, à ces formes aimables et jeunes [3]. Elles sont fanées sans retour, ces belles fleurs de la nature...

Soyons hommes, ne regrettons rien. Seulement, pour être justes, examinons si ces formes dédaignées n'avaient pas de sérieux avantages pour lesquels l'humanité a dû les conserver longtemps.

D'abord elles liaient la loi morale à la loi physique. Elles mariaient ces deux mondes qui semblent aujourd'hui séparés.

La gravité de la formule, la muette terreur du symbole [4], imprimaient la loi dans la mémoire. C'était comme les clous d'airain que le magistrat romain enfonçait chaque année dans le mur du Capitole.

[1] La philosophie française, c'est Descartes. La poésie française, c'est Corneille et Molière, Racine et Boileau, Voltaire encore, dans ses pièces légères. Voilà le vrai fruit national, et le plus exquis. Plus le parfum en est exquis, moins il peut être goûté de l'étranger. Enivrés qu'ils sont de leurs vineuses poésies, ils n'apprécient pas la *nymphe sobre*, le limpide breuvage... Cependant, lorsque, dans cette limpidité de langage, l'image se réfléchit par instants, l'image mobile ou passionnée, comme dans la Fontaine et dans Pascal, je ne sache aucun miroir plus digne de la pensée humaine.

[2] Dès qu'il s'agit d'intérêts sérieux, les plus grands ennemis de la France n'ont foi qu'à la langue française. Nulle autre ne possède au même degré le mérite de la clarté, qui est la probité des langues. (*Voy.* le remarquable article de M. Raimond Thomassy, dans la Revue française et étrangère, mars 1837.)

[3] Ce qui en est resté dans les derniers temps est bien peu de chose. Je ne parle pas ici des restaurations officielles d'anciennes cérémonies, telles qu'on en a vu au couronnement de George IV, où le grand maréchal est entré à cheval dans la salle du banquet. Ne parlons que des symboles vraiment populaires : — Baluze, au dix-septième siècle, assure avoir vu encore dans les églises les mottes de terre qui y étaient déposées en souvenir des contrats. — La tradition par le *fétu* était d'usage en Hollande, en 1764. — Les plus belles comédies juridiques de l'Allemagne, celle de l'*impôt de la Saint-Thomas*, et du *petit homme de la Saint-Walpert*, s'accomplissaient encore au dernier siècle. — Dans la Thuringe, c'était, jusqu'en 1740, le plus proche parent consanguin du mort, qui devait décapiter le meurtrier. —Les ventes d'immeubles se font encore en Angleterre au nom de *John Doe* et *Richard Roe*, qui sont le Caïns et le Sempronius anglais.—La *coemptio* romaine a laissé trace jusqu'à nous, dans *la pièce de mariage*.— Aujourd'hui encore, dans diverses parties de la Poméranie, de la Lusace, du Mecklembourg, du Holstein et du Hanovre, les paysans payent le *bedemunt*, taxe de femme et de vache, droit de chemise et de poule, etc. Ce dernier fait est indiqué dans un article du *Morgenblatt*, 1831-2.— On assure que récemment encore, dans quelques parties du Dauphiné (1828), on menait, selon l'ancien usage, les enfants aux exécutions, et qu'on les battait pour leur en imprimer le souvenir.— En 1836, une vieille femme d'Héla, près Dantzig, a été soumise à une ordalie barbare.

[4] Pour l'influence morale que le symbole a exercée jusqu'à nos jours, *voy.* au Supplément, un fait très-remarquable, que j'ai trouvé dans les Souvenirs de M. Fourcy.

La fixité du signe, la solennité de la forme, balançait utilement la mobilité de l'esprit. Elle rendait l'interprétation pénible, mais elle en assurait la marche. Elle empêchait la logique de précipiter son mouvement. Le progrès s'accomplissait avec lenteur et gravité; rien ne périssait que ce qui définitivement avait mérité de périr. La loi durait assez pour créer des habitudes morales; et les mœurs à la longue s'harmonisaient si fortement avec elle qu'elles l'auraient rendue superflue.

Ce n'est pas impunément que la loi néglige la forme, qu'elle devient prolixe, *inélégante*. Son efficacité en est gravement compromise. Il y a une sanction dans la beauté. Le beau est le frère du juste.

LIVRE PREMIER.

LA FAMILLE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ENFANT. — EXPOSITION. — ADOPTION.

Nous lisons dans les plus anciennes lois de l'Inde : « Avant que l'enfant mâle soit détaché du sein maternel, on lui fera goûter du miel, du beurre clarifié et de l'or, en récitant les paroles sacrées. — Le père le nommera solennellement le dixième ou onzième jour, dans un jour lunaire propice, au moment favorable et sous une heureuse étoile. — Le nom du Brahmane exprimera faveur; celui du Kchatrya, puissance; celui du Vaisya, richesse; celui du Soudra, dépendance. — Que le nom de la femme soit facile à dire, doux, clair, agréable et propice; qu'il finisse en voyelles longues; qu'il soit comme des paroles de bénédiction. — Au quatrième mois, on fera sortir l'enfant pour lui faire voir le soleil, etc.[1] »

Chez les Grecs, les Romains et la plupart des nations héroïques et barbares, le nouveau-né est mis aux pieds du père, qui peut l'abandonner ou le relever (*tollere*, *ἀναιρεῖσθαι*). Il gît tout nu à terre, dit le grand poëte romain, comme le matelot jeté à la côte par le flot furieux[2]. A Sparte, le magistrat prononçait pour le père; les enfants débiles ou difformes étaient détruits. Mais partout où la chose dépendait des parents, il était rare qu'ils se décidassent à tuer leur enfant eux-mêmes. Ils l'exposaient plutôt, dans la pensée que les dieux voudraient qu'il vécût et sauraient bien le sauver. C'était comme un *jugement de Dieu* sur la destinée de l'innocente créature. On peut croire que le cœur des mères trouvait bien des moyens d'influer sur ce jugement. Mais la mère eût-elle manqué, la nature s'émouvait et prenait des sentiments maternels. L'eau refusait d'engloutir l'enfant; les bêtes farouches l'allaitaient. *Voy.* les histoires de Cyrus et d'OEdipe, exposés dans une forêt; celles de Persée, de Moïse et de Romulus, abandonnés sur la mer ou sur un fleuve. La pitié, dit Shakspeare, sous figure d'enfant nouveau-né...

La famine, ce fléau des sociétés peu avancées[3], est la cause la plus commune de l'exposition des enfants, des vieillards[4], des infirmes, ainsi que de l'émigration des hommes faits. Le *ver sacrum* des nations italiques, qui dévouait à l'exil une partie de la jeunesse, se retrouve chez tous les peuples barbares[5]. La colonie qui émigre, est elle-même en quelque sorte un enfant exposé par la métropole. Les expéditions des Scandinaves ont particulièrement ce caractère[6]. La famine est le premier dieu du monde du Nord, ce triste enfant que la nature semble avoir exposé sous la gueule du loup Fenris.

La guerre que ces peuples du Nord et de l'Occident soutiennent contre la nature, contre leur triste climat, contre l'Océan qui gronde autour d'eux,

[1] Lois de Manou, livre II, § 29-34. Je dois à mon savant ami M. Eugène Burnouf une rectification essentielle [*et de l'or*]. — Je parlerai ailleurs de l'importance symbolique des Noms.

[2] Tum porro puer, ut sævis projectus ab undis
Navita, nudus humi jacet, infans, indigus omni
Vitai auxilio, cùm primùm in luminis oras
Nixibus ex alvo matris Natura profudit;
Vagituque locum lugubri complet, ut æquum est,
Cui tantùm in vitâ restet transire malorum.
— Lucr. De nat. rerum, lib. V. —

[3] *Voy.* les Mémoires de Tanner, et Alexandre de Humboldt, Tableaux de la nature, etc., trad. 1808, I, 200, sur les nations qui sont obligées de manger de la terre glaise ou de l'argile, pendant une partie de l'année.

[4] Pour les vieillards, *voy.* la fin de cet ouvrage.

[5] Jusqu'à l'arrivée de saint Patrice, les Irlandais, dit-on, sacrifiaient à Saman le premier-né de toute espèce. Collect. de reb. Hib. III, 457. — *Voy.*, dans Appien, l'exil des jeunes Lusitaniens, etc.

[6] Une famine qui désola le Jutland fit établir une loi qui condamnait tous les cinq ans à l'exil les fils puînés. Odo Clun., apud. Scr. fr., VI, 3, 8. Dudo, De mor. Norm., l. 1. Guill. Gemet., I, 4, 5.

est exprimée avec une rude poésie dans la loi de Frise : « Frisons, nous devons défendre notre terre avec trois instruments, la bêche, la brouette et la fourche. Frisons, nous devons faire et entretenir une forteresse de mer, un rempart d'or [ein gulden walle], qui protége la Frise contre la mer salée et le féroce Océan [1]. »

Cette rude loi de paysans, si fière contre la nature, semble émue et attendrie, lorsqu'elle considère en même temps la faiblesse de l'enfant et l'hostilité du climat, l'âpreté meurtrière des hivers du Nord : « Il est trois cas de nécessité suprême où la mère peut vendre le bien de l'enfant pour lui sauver la vie. La première nécessité, c'est quand l'enfant est emmené captif au nord sur la mer, ou au midi sur les montagnes. La seconde nécessité, c'est quand l'année est chère, que la famine chauffe fort et qu'elle va par le pays, et que l'enfant affamé veut mourir; la mère alors doit placer et vendre le bien de l'enfant, acheter à son petit, vache, œufs et grain, afin qu'il vive. La dernière nécessité, c'est quand l'enfant est nu comme ver [2], qu'il est sans asile et qu'arrivent le noir brouillard et le froid hiver; tout le monde rentre dans la ferme et dans la maison, chacun se tient chaud au poêle, et la bête sauvage cherche l'arbre creux, l'antre des montagnes, pour mettre son corps à l'abri; l'enfant d'un an crie et pleure, comme pour dire le dénûment de sa maison, et que son père, qui l'eût préservé de la faim, du froid et du brouillard, est entre quatre clous, profondément clos et couvert sous la terre et sous le chêne. Alors la mère peut bien engager et vendre le patrimoine de l'enfant. » [Asegabuch de la Frise, 86, 7. Grimm. 49.]

Dans le Nord, les enfants que laissait l'affranchi, étaient exposés tous ensemble dans une fosse, et sans vivres. On les appelait *grabkinder*, enfants de la fosse. Le maître retirait et élevait celui qui vivait le plus longtemps. De même, selon une tradition lombarde, on sauvait de préférence, parmi les enfants exposés, celui qui saisissait avec le plus de force la lance du roi. G. 461.

Les lois du Nord nomment *enfant de la forêt*, celui que la femme de l'exilé a conçu dans les bois, ou bien celui qu'enfante sous le ciel et dans le taillis une femme serve, qui a été affranchie avant l'accouchement (sans doute par un maître qui veut se débarrasser de l'enfant et de la mère). *Voy.* aussi dans la Bible l'histoire d'Agar dans le désert. *L'enfant de la forêt* semble répondre à notre vieux mot français *champi* (Roquefort, I, 234), qui, il est vrai, est pris pour bâtard, et en mauvaise part.

On lit dans la vie de saint Junien [3] : Le jeune garçon lui vint dire : « Il y a là une pauvre petite » femme qui n'a ni pain, ni de quoi en acheter. Le » saint homme ordonna qu'on la fit venir en sa » présence, puis d'un air indulgent et avec la ten- » dresse d'un père, il lui demanda pourquoi elle » pleurait si fort et lui ôtait le repos par ses cris? » Elle de répondre : Vrai serviteur et ministre de » Dieu, il faut que vous sachiez que je vais mourir » de faim; le pain me manque. Je ne vends rien. » Chaque jour plus affamée... Je suis enceinte et je » me meurs. Je viens donc implorer votre bonté. » Sauvez-moi de la faim, et je serai votre servante » à toujours, et l'enfant que je porte dans mon » sein sera de même votre serviteur. Nourri par » vous, il apprendra de moi à vous servir toute sa » vie. Faites seulement que je ne meure pas!... »

Les chrétiens exposaient de préférence à la porte des églises, où l'enfant pouvait attirer la charité par ses cris. Formul. Andegav. 48. Bignon. 181, 357 : « Nous avons trouvé devant l'église un petit » enfant sanguinolent encore (*infantulo sanguino-* » *lento*) et qui n'avait point de nom; dans tout le » peuple, nous n'avons pu trouver ses parents. » — [Ducange, document de 1408 :] « Les exposants » misdrent l'enfant sur un estal au devant de la » maison-Dieu d'Amiens, et assez près dudit enfant » misdrent du sel en signe de ce qu'il n'était pas » baptisé. » Dans un chant populaire des Danois, on met près de l'enfant du sel bénit et une chandelle. G. 461.

L'enfant ne peut plus être exposé, dès qu'il a pris la moindre nourriture, ne fût-ce qu'une goutte de lait et de miel [4]. Les aliments constituaient chez les païens du Nord une sorte de baptême intérieur, d'initiation, de communion à la vie, qui consacrait l'existence de l'enfant. — *Vita S. Ludigeri*, lib. 1, c. 2. G. 458 : L'enfant ayant été plongé dans un baquet, en saisissait le bord. Durant cette lutte, par un effet merveilleux de la miséricorde du Seigneur, une voisine survint, laquelle, pleine de compassion, saisit la petite fille des mains qui la plongeaient, courut dans sa maison et lui fit goûter un peu de miel. Car chez les païens, une fois que l'enfant avait goûté de quelque chose, il n'était plus permis de lui donner la mort. — [*Acta*. c. 6, 7. Leibnitz, I, 86-7; G. 459 :] Elle l'emporte en courant chez elle, et fermant la porte sur soi, elle ar-

[1] Asegabuch. S. 272, éd. Wiarda, cité par Pfister, II, 82, trad. de M. Paquis.

[2] *Stocknacken*, mot à mot : *nu comme bâton*. Froissard dirait : *durement nu*.

[3] Bibl. mss. Labbe, II, 573. Laurière, Glossaire, I, 378.

[4] Cf. le texte de Manou, déjà cité.

rive à la chambre où était le miel, et en fait couler dans la bouche de la petite créature (*juvenculæ*), où il alla se fondre... Elle dit aux gens qui venaient la chercher que l'enfant avait mangé du miel, et elle la leur montra qui se léchait encore les lèvres.

Le signe légal de la viabilité, c'est, dans la loi des Alamans et dans le Miroir de Souabe, que l'enfant puisse ouvrir les yeux, voir le toit et les quatre murailles. Dans le nord de l'Allemagne, on exige : qu'il ait crié aux quatre parois. C'est, dit la loi d'Ost-Frise, lorsque l'enfant a fait un cri qu'on pût entendre au delà de quatre maisons, et si c'est une petite fille, qu'on ait pu l'entendre à travers une planche de chêne... G. 75, 410. — Établissements de saint Louis : « Gentishom tient sa vie tout » ce que l'en li donne à porte de moustier (*église*) » en mariage après la mort sa feme, tout n'ait-il » hoir, pour (*pourvu*) qu'il en ait eu hoir *qui ait* » *crié et bret*, se ainsi est que sa feme li ait esté » donnée pucelle[1]. » De même dans la loi d'Écosse [année 1124] : *Si ex eâdem hæredem habuerit, auditum vel* braiantem *inter quatuor parietes*[2].

Au signe de la viabilité, je rattacherai celui qui détermine l'âge de discernement. Selon une tradition populaire, on éprouve les enfants au-dessous de sept ans de la manière suivante : on place devant eux une pomme et une pièce d'argent; s'ils prennent la pomme, ils sont réputés sans discernement et non responsables de leurs actions. G. 411. Les rabbins disent que pour éprouver Moïse enfant, on lui présenta du fer et de l'or[3]. Selon les jurisconsultes anglo-normands : L'enfant du bourgeois est en âge, lorsqu'il sait compter discrètement l'argent, et auner le drap[4].

Nous avons parlé du baptême intérieur par les aliments. Nous devons en rapprocher le baptême extérieur, celui du sang (circoncision) et celui du feu et de l'eau. Les adorateurs de Moloch faisaient, comme on sait, passer les enfants par le feu. Il est resté dans la haute Écosse un usage analogue, sans doute en souvenir du culte de Beal qui domina si longtemps dans ce pays, comme dans l'Irlande. Encore aujourd'hui les montagnards écossais font passer l'enfant au-dessus du feu, dans une sorte de poche, où ils ont mis du pain et du fromage. On dit que quelquefois ils baptisaient l'enfant sur une large épée. En Irlande, la mère faisait baiser à son enfant nouveau-né la pointe d'une épée[5]. En Grèce, l'enfant était souvent mis dans un bouclier[6].

L'idée de purification domine dans le baptême chrétien. Ce n'est plus seulement une entrée solennelle dans la vie, c'est une initiation morale. La nature et l'homme y sont l'un et l'autre épurés, dégagés de toute souillure, pour se réconcilier et s'unir : *Exorciso te, creatura aquæ*, etc.

Parmi les vieilles formules chrétiennes, il en est peu d'aussi remarquables qu'une bénédiction des fonts de baptême [*ex missali gothico-gallicano*] : « Debout, chers frères, au bord de la crystalline » fontaine, amenez les hommes nouveaux qui de » la terre au rivage viennent faire échange et com- » merce. Qu'ils naviguent ici[7], chacun battant la » mer nouvelle, non de la rame, mais de la croix ; » non de la main, mais du sens ; non du bâton, mais » du sacrement. Le lieu est petit, il est vrai, mais il » est plein de la grâce. Le Saint-Esprit a été dirigé » par un bon pilote. Prions donc, etc.[8]. » Cette formule demi-barbare semble conserver dans le christianisme le génie et l'inspiration aventureuse des invasions maritimes.

Après le baptême, nous devons parler de l'*adoption* et de la *légitimation*. Le baptême est déjà l'une et l'autre ; c'est l'adoption de l'enfant par la société religieuse, sa légitimation devant Dieu.

Lois de l'Inde : Celui qui n'a pas d'enfant mâle peut charger sa fille de lui élever un fils, en faisant une oblation au feu, etc.[9]. — Le *fils donné*, c'est le fils qu'un père et une mère donnent, en faisant une libation d'eau, à celui qui n'a pas de fils, l'enfant étant de la même classe et témoignant de l'affection[10].

Diodore, édit. Wesel, 1, 284 : Junon, montant sur le lit, prit Hercule contre son sein et le laissa couler jusqu'à terre à travers ses vêtements, *imitant la véritable naissance*, ce que font encore aujourd'hui les barbares lorsqu'ils veulent adopter. — Nous retrouvons cette forme d'adoption aux onzième et douzième siècles. Albert d'Aix, 3, 21 :

[1] Établissements de saint Louis, liv. I, c. 11.

[2] Regiam majest., liv. II, c. 58, § 1.

[3] Du feu et une perle, selon l'auteur de l'ancienne vie de Moïse, en trente-six parties.

[4] *Voy.* Bracton, et Fleta, lib. I, c. 11, § 7.

[5] Logan, II, 364, 122. 1831.

[6] Plut. in Lycurg. Theocr. Id., κδ. — En allemand, *badschild*, bouclier de bain, baignoire.

[7] *Voy.* le passage de Lucrèce, déjà cité : Ut sævis projectus ab undis navita.

[8] Martene, I, 175 c. : Stantes, fratres carissimi, super ripam vitrei fontis, novos homines adduc eis [*sic*] de terrâ litori, mercaturos sua commercia. Singuli navigantes pulsent mare novum, non virgâ, sed cruce; non tactu, sed sensu; non baculo, sed sacramento. Locus quidem parvus, sed gratiâ plenus. Benè gubernatus est Spiritus Sanctus. Oremus ergo dominum et Deum nostrum ut sanctificet hunc fontem, etc.

[9] A digest of Hindu law, transl. by Colebrooke. Calcutta, 1801. III, 190.

[10] Manou, p. 342, § 168, trad. de M. Loiseleur Deslongchamps, 1833.

Le prince d'Édesse adopta Baudouin pour son fils, en le pressant, selon la coutume du pays, contre sa poitrine nue et l'introduisant sous le vêtement le plus près de sa chair. — Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos*, 3, 13 : L'ayant fait entrer nu sous ce vêtement intérieur de lin (*lineam interulam*) que nous appelons chemise, il le serra et confirma le tout par un baiser. La femme en fit ensuite autant. — *Surita, lib.* 1, *ind. rer. Aragon.*, *anno* 1032 : L'adoptant faisait passer l'adopté sous les plis de sa robe flottante (*per stolæ fluentis sinus*). G. 463.

Dans les vieilles coutumes scandinaves, dans celles de la France et des Anglo-Normands, l'adoption et la légitimation se font sous le manteau. — Guill. de Jumiéges, 8, 36. Duc., 5, 64, v. *pallio cooperire*. Carpentier, v. *Mantellatus*. On appelait en France les enfants légitimés «Enfants mis sous le drap.» Beaumanoir : « Se il avait pluriex enfans » nez avant que il l'espousast, et la mère et li enfans à l'espouser estoient mis DESOUS LE PAILE » en sainte église, si devenraient-ils loyaux hoirs [1]. » Un poëte flamand du treizième siècle, Philippe Mouskes, dit : « Pardessous le mantiel la mère, » furent faits loyal cil trois frères. » G. 160.

Dans le Nord, le soulier était quelquefois substitué au manteau. Le père apprêtait un festin, tuait un bœuf de trois ans, enlevait la peau du pied droit et en faisait un soulier. — Il mettait le soulier, puis le fils adopté ou légitimé, puis les héritiers, les amis. Cela s'appelait monter dans le soulier. Ou bien encore, le père enlève la peau du pied droit par derrière, au-dessus de la cheville; il ordonne au fils de chausser le soulier, pendant qu'il tient dans les bras ses enfants, lesquels à leur tour viennent y mettre le pied. — Adopter, dans le vieux droit du Nord, se dit aussi : mettre sur les genoux. G. 155.

Lois de Galles : Voici comment on reçoit un fils dans la famille : le père lui-même doit le prendre quand la mère l'a apporté. Si le père est mort, le chef de la famille, assisté de six des hommes les plus honorables de la famille, a pouvoir de le recevoir. Le chef de la famille prendra les deux mains de l'enfant dans les siennes et lui donnera un baiser; puis il placera la main droite de l'enfant dans celle du plus ancien des assistants, qui le baisera aussi. L'enfant passera ainsi de main en main jusqu'au dernier. Probert, 203, G. 464.

La femme *entrait dans le soulier* (voy. plus haut), lorsqu'elle entrait en puissance de mari. L'adopté, passant de même sous la puissance du père de famille, exprimait quelquefois cette relation de dépendance en se laissant tondre, comme le serf. Paul diac., 4, 40 : Le patrice romain Grégoire fit périrpar une ruse perfide Tason et Cacon, les deux fils du duc de Frioul. Il promit à Tason de l'adopter en lui coupant la barbe, selon la coutume. Tason vint avec son frère, ne craignant rien de mal. Grégoire, pour accomplir son serment, se fit apporter la tête de Tason, et lui coupa la barbe en effet. — Voyez de même dans Paul diacre, et dans Othon de Frisingue, l'adoption de Pepin par Luitprand, qui lui coupe les cheveux. — Roric., ap. Duchesne, 1, 812 : « Alaric devint père adoptif de » Clovis en lui coupant la barbe ; » — [Aimoin, 1, 20:] « en lui touchant la barbe. »

On lit dans Grég. de Tours, 5, 17 : « Après cela » le roi Gontran envoya vers Childebert son petit- » fils... avec prière de venir le trouver. Celui-ci » vint en effet avec ses principaux chefs; après » qu'ils se furent embrassés, le roi Gontran parla » ainsi : Voici que je suis resté sans enfants ; je de- » mande donc que ce mien petit-fils devienne mon » fils. Le plaçant alors sur son siége royal, il lui » fit tradition de tout son royaume. Que même » bouclier nous couvre, dit-il, que même lance » nous défende. Le roi passa la lance qu'il tenait à » son neveu, lui disant : A ce signe, bien-aimé » neveu, sache que tu me succéderas au trône. » Aimoin, 3, 68. G. 163, 464.

Quoi qu'on puisse inférer de ces exemples, l'adoption par les armes, n'impliquant aucune infériorité du côté de l'adopté, est souvent une fraternité plus qu'une paternité. Nous suivrons plus tard la fraternité et l'association guerrière, depuis le mariage héroïque des Scandinaves mêlant ensemble leur sang sous la terre, jusqu'aux institutions chrétiennes et spiritualistes de la chevalerie, jusqu'aux imitations de la chevalerie, telles que l'alliance de Clisson et de Duguesclin.

CHAPITRE II.

LA FEMME. — LE MARIAGE.

Ne frappez pas une femme, eût-elle fait cent fautes; pas même avec une fleur [1].

Une mère est plus que mille pères, car elle porte et nourrit l'enfant dans son sein ; voilà pourquoi la mère est très-vénérable... Si la Terre est adorée,

[1] Beaumanoir, Coutumes de Beauvoisis, c. 18, p. 98.

[2] Digest of Hindu law, II, 209. Manou, il est vrai, est un peu plus sévère, p. 296, § 299.

une mère n'est-elle pas plus digne encore de vénération [1].

Le mariage remplace pour la femme l'initiation. Son zèle à servir l'époux est pour elle ce qu'est pour l'homme l'étude et la discipline sous le brahmane; le soin qu'elle prend de la maison, équivaut à l'entretien du feu sacré [2].

Selon l'Écriture, la loi, les sacrées ordonnances, selon l'usage populaire, la femme est la moitié du corps du mari, prenant part égale aux actes purs et impurs. Celui qui laisse sa femme vivante, se survit d'une moitié. Comment un autre prendrait-il la propriété, lorsqu'une moitié du propriétaire est encore en vie [3]?

Le bien est commun au couple marié [4].

Comme les fils, ainsi les filles sortent de corps successifs; quel être humain pourrait hériter de préférence, lorsqu'il existe une fille [5]?

Un père qui connaît la loi ne doit pas recevoir le moindre présent en mariant sa fille. Recevoir un tel présent par cupidité, c'est avoir vendu son enfant. Quelques habiles disent que le présent d'une vache et d'un taureau n'est qu'une gratification. Non, tout présent reçu par le père, constitue une vente. Même dans les mondes antérieurs à celui-ci, nous n'avons pas ouï dire qu'il y ait eu jamais telle vente tacite d'une fille [6].

La fille du guerrier qui épouse un brahmane, tiendra une flèche, à laquelle le mari portera la main; la fille du marchand qui épouse un brahmane ou un guerrier, tiendra un aiguillon; la fille du soudra, le bord du manteau, quand elle épouse un homme des trois classes supérieures [7].

Ce n'est ni l'eau versée dans les mains, ni la promesse verbale qui font d'un homme l'époux d'une jeune fille. La formule prononcée, le couple marche, la main dans la main, et le mariage est irrévocable au septième pas [8].

La femme, c'est la maison. Une demeure que n'embellit pas la femme n'est pas vraiment une maison... Qu'elle éloigne de la demeure toute chose impure; qu'elle évite de parler à tout autre homme qu'au sien; qu'elle ne converse pas surtout avec un prétendu mendiant; qu'elle ne fréquente pas les couvents des solitaires, ni la campagne, ni les bois; qu'elle ne sorte pas au crépuscule et ne s'amuse pas en route en allant au puits public; qu'elle s'abstienne de viandes et de liqueurs spiritueuses; qu'elle ne se laisse aller ni aux folles dépenses, ni à la contradiction, ni à la paresse, ni à l'humeur sombre... Elle ne doit pas, avant d'avoir pourvu au feu sacré avec autorisation du mari, songer à orner sa personne, ni, avant d'avoir lavé ses mains, toucher la coupe, le tamis et les vases de lait (pour les aliments et les offrandes)... Quand elle aura lavé les vases... balayé la maison et mis deux vêtements blancs; quand elle aura lavé ses pieds, ses mains, et craché, et bu de l'eau, elle entrera au lieu sacré pour adorer, non sans avoir laissé à la cuisine du feu pour le sacrifice, l'herbe Cusa et des fleurs; elle oindra de beurre épuré les aliments, ainsi que les offrandes; elle présentera ces offrandes devant les femmes des dieux. Quand ses hôtes et son mari seront satisfaits, elle pourra, avec la permission du mari, manger le reste en particulier; puis ayant rincé sa bouche et purifié les vases, elle exposera une partie des restes dans un lieu de l'enceinte domestique, à distance égale de l'est et du nord, et elle dira : Salut à Rudra, seigneur des troupeaux. Elle élèvera encore à Rudra un monceau de cendres devant la porte. De ces cendres elle touchera son seigneur, son fils et les autres, elle s'en touchera elle-même et toute chose qui se doit garder. Qu'elle n'entre pas au lit les pieds non lavés; qu'elle n'y entre ni nue, ni souillée, ni sans saluer avec respect les pieds de son mari. Qu'en se levant elle ne s'expose point aux regards; qu'elle ne se lève pas plus tard que le soleil... Elle tiendra la maison nette et pure, sera pleine de retenue, soigneuse du bien, sereine et remplie de bons désirs; elle parlera avec affection à son mari, ne demeurera pas assise lorsqu'il est debout; ne prendra jamais place au-dessus de lui. Il ne faut pas non plus qu'elle le regarde continuellement... Elle doit lui laver les pieds, le masser, l'éventer, l'essuyer, lorsqu'il souffre de la chaleur. Elle doit le soulager quand sa tête branle et s'affaisse; elle doit aller audevant, dans la cour, quand il revient chargé et las d'une ville lointaine. Ne nourrissant contre lui aucune mauvaise pensée, qu'elle l'honore de riz, d'herbe et d'eau présentés dans un *argha*. Qu'enfin, dirigée par lui, elle pratique les austérités, remplisse ses devoirs pieux et fasse les ablutions [9].

La femme qui, à la mort de son mari, monte avec lui au bûcher, est exaltée au ciel, comme égale en vertu à Arundhati. Celle qui suit son mari en un autre monde, habitera dans une région de joie autant d'années qu'il y a de poils sur le corps

[1] Digest of Hindu law, III, 504.
[2] Manou, p. 38, § 67.
[3] Digest of Hindu law, III, 458.
[4] Id., ibid., 488, texte douteux.
[5] Id., ibid., 186.
[6] Manou, p. 79, 366, 331.
[7] Id., p. 78, § 44.
[8] Digest of Hindu law, II, 488.
[9] Id., ibid., I, 35.

humain, ou trente-cinq millions d'années. Comme le chasseur de serpents tire de force un serpent du trou, ainsi elle tire son seigneur de la région de tourment, et elle jouit avec lui... Elle joue avec son mari aussi longtemps que dureraient quatorze règnes du dieu Indra. Si son seigneur meurt dans une autre contrée, que la veuve fidèle mette ses sandales sur sa poitrine, et pure entre dans le feu [1].

Quelque inférieure et dépendante que la femme puisse paraître ici, elle est reconnue expressément comme la moitié de l'homme. Tel est le mariage sacerdotal, il réunit deux moitiés; il forme ou restitue l'unité humaine. On connaît l'ingénieuse fable du Banquet de Platon, peut-être empruntée à quelque tradition orientale : les deux moitiés n'ont fait qu'un dans un monde antérieur, et conservant un vague souvenir de leur unité primitive, elles se cherchent, se reconnaissent, et voudraient toujours s'unir.

Le mariage patricien de Rome, *confarreatione*, a beaucoup d'analogie avec le mariage indien. La femme (*matrona*, *mater familias* [2]) occupe dans Rome une place plus élevée que dans la Grèce. L'épouse du flamine de Jupiter l'assistait dans la plupart des sacrifices, et il ne pouvait la répudier [3]. Le mariage *confarreatione* était consacré par le grand pontife ou le prêtre de Jupiter, devant dix témoins. Il donnait à goûter aux deux époux un gâteau fait de fleur de farine, d'eau et de sel. La coiffure de la mariée était en forme de tour, comme celle des Vestales. Sur la tête elle avait de la marjolaine en fleur et sous les vêtements une petite couronne de verveine. Son voile était de pourpre; sa tunique blanche était serrée par une ceinture de laine de brebis. On l'enlevait des bras de sa mère, et elle passait, sans toucher des pieds, le seuil de la maison conjugale [4]. Lorsque l'époux lui demandait, à l'entrée de sa demeure : Qui es-tu? elle répondait : *Ubi tu gaius, ego gaia* [5]. On la faisait asseoir sur une toison. Elle avait apporté un fuseau et une quenouille. Elle entourait de bandelettes de laine la porte de son époux [6].

Dans le mariage par achat (*coemptione*), il y avait pourtant consentement. Sans doute, cette demande de consentement si contraire à l'idée d'un tel mariage, fut un résultat postérieur du progrès des mœurs. L'époux demandait : *An sibi mulier materfamilias esse vellet.* Elle répondait : *Velle,* et demandait à son tour : *An vir sibi paterfamilias esse vellet;* l'époux répondait par le même mot. — On partageait les cheveux de la mariée avec le fer d'un javelot [7].

En entrant dans la demeure conjugale, la femme apportait trois as; l'un, qu'elle tenait dans sa main pour donner à l'époux; l'autre, dans sa chaussure pour les dieux Lares; quant au troisième, elle le déposait dans le *compitum vicinale*, pour acheter l'entrée de la maison [8]. Avant le mariage et dès que le jeune homme avait promesse du père, il donnait à la fiancée un anneau de fer qu'elle mettait à l'avant-dernier doigt de sa main gauche [9].

Rome réunit ainsi les deux formes du mariage antique, que j'appellerai le mariage sacerdotal et le mariage héroïque. Celui-ci se conclut par achat. On a vu plus haut avec quelle réprobation la loi indienne parle du père qui vend ainsi sa fille. Les nations héroïques, n'estimant guère que la force, considèrent l'être faible comme une chose qui peut se vendre et s'acheter. Réunissons ici, avant d'entrer dans le détail des diverses cérémonies du mariage, les textes principaux qui prouvent l'infériorité de la femme chez les peuples héroïques, Grecs, Celtes, et même Germains.

Dans la loi du pays de Galles, la femme ne peut témoigner contre l'homme : — Car la femme n'est que le tiers de l'homme; or, un tiers n'est pas croyable contre deux tiers [10].

En Suisse, à Schaffhouse, la servante qui déclare une naissance, doit porter, si c'est un garçon, un tablier blanc et deux bouquets, au sein et à la main; un bouquet seulement, si c'est une fille. — A Neftenbach, celui qui devenait père d'un garçon, recevait deux voitures de bois; une seule, si c'était une fille. G. 403.

Le roi de France, Louis VII, dit dans une charte : « Effrayés que nous étions de la multitude de nos » filles (*territi multitudine filiarum*), nous souhai» tions ardemment que Dieu nous accordât des » enfants d'un sexe meilleur... » Et il assure une

[1] Digest of Hindu law, II, 451, 455.
[2] *Voy.* le beau livre de Dreyer.
[3] Plut. Quæst. Rom., II, 276. D.
[4] Festus.
[5] *Gaia* veut dire vache et terre labourable. — *Voyez* t. Ier, p. 465, à la fin de mon Histoire Romaine, les rapports du latin et du sanskrit.
[6] Plut. Quæst. Rom., et Xylander, 11, 271.
[7] Brisson, de Formulis, p. 606.
[8] Varro apud Nonium in Nubentes. G. 426.
[9] Pline, XXXIII, 1. Juvénal, VI, 27.
[10] Lois de Galles, Probert, 317. — Loi des Brehons d'Irlande : Pour le payement de ces amendes, il faut la caution d'un homme ou de trois femmes...—Lorsque Senea fit ses lois, il distingua entre propriété mâle et propriété femelle, de peur d'encourir la peine dont les Brehons furent frappés pour leur partialité : une grosse loupe leur sortit de la joue. Collectan. de rebus Hib. III, 84.

concession annuelle de trois muids de froment à celui qui vient de lui annoncer la naissance de son fils [1].

Dans le droit de Saxe, de Souabe, etc., l'amende ou composition est moindre de moitié, si la personne lésée n'est qu'une femme. Au contraire, chez les Bavarois, l'injure faite à la femme est payée au double; *Car,* dit noblement la loi, *la femme n'a pu se défendre par les armes.* Il en était de même chez les Alamans, ce peuple du midi de l'Allemagne, et dans le Nord en certaines parties de la Suède. Dans la loi lombarde, celui *qui barre le passage* à un homme paye vingt solidi seulement; il paye quarante-cinq fois davantage, neuf cents solidi, si c'est une femme qu'il a arrêtée [2]. G. 404-6.

En Saxe, la composition était double pour la vierge, simple pour la femme qui avait déjà enfanté. Au contraire, chez les Francs et les Visigoths, la femme est évaluée par rapport à sa fécondité.

L'exclusion de l'héritage, ou du moins de la terre salique, dont la femme est frappée dans les lois barbares, se maintient durant le moyen âge. Dans plusieurs de nos provinces, la fille n'a rien à prétendre; elle est dotée d'un simple *chapel de roses* [3]; souvent elle a moins encore, *une noix* [4], comme dans l'Anjou et le Maine [5].

Homère appelle les vierges ἀλφεσίβοιαι, c'est-à-dire rapportant des bœufs (à leurs parents). Au temps d'Aristote, le mariage n'est plus considéré sous le même point de vue : Les anciens Grecs, dit-il, étaient barbares; ils marchaient armés et achetaient les femmes, ἐωνοῦντο. Arist. polit. 2, 8. — Cette coutume était générale chez les Germains; l'expression *acheter* pour épouser, s'est conservée en Allemagne jusqu'à la fin du moyen âge. — Loi saxonne: Qui prend femme, donne aux parents trois cents solidi. G. 422. — « Les envoyés du roi » offrirent à Clotilde, selon la coutume des Francs, » le sol et le denier; puis, ils l'épousèrent au nom » de Clovis [6]. » — Dans Grégoire de Tours, un homme se présente au juge, et « demande qu'une » fille à laquelle il a donné les arrhes nuptiales, lui » soit livrée en mariage; sinon, il ne se désistera » pas, à moins de seize mille solidi [7]. » — Frotho prescrivit aux Ruthéniens vaincus d'épouser *par achat*, comme faisaient les Danois; il croyait que les mariages en seraient plus stables. *Saxo Gramm.* lib. V, pag. 88. G. 421-2.

Les principales cérémonies du mariage ont été indiquées pour l'Inde et pour Rome. Le mariage sacerdotal des Romains [*confarreatione*] appelait ce rapprochement. Parlons des cérémonies usitées chez les Grecs, les Scandinaves et les Germains.

A Athènes, on plaçait un pilon au-dessus de la porte de la maison conjugale. Une des jeunes filles de la noce tenait dans ses mains un crible, et la nouvelle épouse portait elle-même un vase propre à brûler de l'orge. C'était seulement aux approches de la nuit qu'elle se rendait à sa nouvelle demeure. A l'arrivée des époux, on répandait des figues sur leur tête, et l'on allumait des torches. A l'un de ces flambeaux la mère de la mariée attachait le voile de gaze qui avait orné la tête de sa fille. Les époux devaient être enfermés ensemble et manger d'un coing; le mari dénouait la ceinture de l'épouse. Pendant toute la nuit des noces les jeunes gens faisaient grand bruit au dehors, et l'un des proches parents gardait l'entrée de la chambre nuptiale. Le troisième jour, l'épouse allait visiter son père, recevait ses présents, ceux de ses parents et amis, et donnait elle-même un riche vêtement à son époux, qui lui offrait à son tour tous les dons appelés ἀνακαλυπτήρια [ἀνακαλύπτειν, découvrir]. Alors, pour la première fois, dit-on, il pouvait voir les traits de la fiancée. A Sparte, on rasait la chevelure de la jeune fille et on la couvrait d'un vêtement d'homme [8]. Les nouveaux époux faisaient offrande de quelques boucles de cheveux à Diane ou aux Parques. En Béotie, la femme brûlait devant la porte de l'époux le timon du chariot qui l'avait amenée, afin sans doute d'exclure toute pensée de retour [9].

[1] Scrip. rer. Fr. XVI. — *A Poitiers, les parents qui viennent de marier la dernière de leurs filles, suivent la noce avec un balai orné de rubans (comme pour indiquer leur joie d'avoir enfin balayé la maison).* Note communiquée par M. Foucart, professeur de droit à Poitiers.

[2] Les Lyciens font plus d'honneur aux femmes qu'aux hommes; ils tirent leurs noms de la famille de la mère, et laissent le patrimoine aux filles, non aux fils. Nicol. Damasc. de Mor. Gent. G. 408.—Le nom tiré de la mère indique seulement la promiscuité des unions et l'incertitude de la paternité. Il y a quelque chose d'analogue sur les côtes du Malabar.

[3] Coutumes d'Anjou, Tours, Loudun, Maine. — *En Auvergne, les héritiers du mari devaient à la veuve une garlande ou chapel d'argent de la valeur du lit nuptial.*

[4] Sparge, marite, nuces; tibi deserit Hesperus OEtam. Virg. Eclog.

[5] Du Pineau, Sur les coutumiers d'Anjou et du Maine.

[6] Fredeg. Epitom., 18.

[7] Greg. Tur., IV, 41.

[8] A Sparte, les célibataires étaient contraints, chaque année, durant l'hiver, de courir nus autour de la place publique en chantant des chansons où ils étaient tournés en ridicule. Plut. in Lycurg. — A une certaine fête de l'année, ils servaient de jouet aux femmes qui les poursuivaient à coups de poing autour des autels. Athen., lib. XIII.

[9] *Voy.* Poll., III, 3; I, 12. — Aristoph. Schol., in

Dans le mariage héroïque, la femme ne peut aspirer à l'égalité qu'en devenant un homme, un héros. L'un des Sagas nous la montre belle d'une pureté farouche; elle est élevée par un guerrier qui veille sur elle toute sa vie, et qui tue sans pitié l'époux trop peu respectueux pour la fille d'adoption [1]. Deux fois la vierge fatale coûte ainsi la vie à son époux. Dans les Nibelungen, la femme charme son barbare amant par sa force autant que par sa beauté : — Une reine régnait au delà des mers; de l'aveu commun, elle n'eut point de semblable; elle était d'une beauté démesurée, puissante était la force de ses membres; elle défiait au javelot les rapides guerriers qui briguaient son amour. — Elle lançait la pierre au loin, et aussi loin elle sautait. Qui la priait d'amour, devait en trois jeux vaincre la noble femme; vaincu une seule fois, il payait de sa tête... — On apporte à Brunhild une lourde pierre, grande et grosse, et massive; douze guerriers à peine la portaient. Elle lance la pierre, tout aussi bien que son javelot... Les deux héros tombèrent du choc... [Sigfrid jette la lance à son tour, mais de manière qu'elle ne touche Brunhild que par le bois.] Elle tombe, mais se relevant aussitôt : Noble guerrier, merci du coup [2]!...

De même dans les poëmes arabes, Djida ne plaît à Khaled qu'après qu'elle l'a combattu à son insu [3]. Dans d'autres traditions poétiques, la fiancée est quelquefois le prix de la course. (Atalante, etc.) Dans le Nord, on courait solennellement autour de la mariée. G. 434.

L'intervalle entre les fiançailles et les noces était souvent d'une année. Dans ce beau moment de la vie, les amants se voyaient sans contrainte. En Grèce, le jeune homme achetait ce droit en offrant un présent à la jeune fille [ἄῤῥα] [4]. Dans le Nord, la fiancée recevait le jeune homme même la nuit. Brunhild, selon l'Edda, reçut Sigurd dans son lit; mais le guerrier mit son épée entre lui et la vierge. — Cet usage du Kilpen (ou visite nocturne à la fiancée) donna aux Suisses l'occasion de surprendre le château de Retzberg, la première nuit de l'année 1308; ils montèrent par la corde qui avait servi à un jeune homme d'Underwald [5].

La froideur du sang germanique justifie cette liberté et cette confiance. Mais nous retrouvons les mêmes usages dans les pays les plus divers, parmi la vive population galloise, comme dans la froide Hollande (îles de Vlie et de Wieringen); l'amant est admis la nuit près de la jeune fille et dans son lit même; seulement elle ne quitte pas son jupon. On assure que la confiance des parents est rarement trompée [6]. — Rapprochez de tout ceci la tradition de la fiancée de Corinthe, et celle dont parle Luther [7].

Tacite, Mœurs des Germains : Ce n'est pas la femme, c'est le mari qui apporte la dot. Le père et la mère, les parents, assistent, et agréent les présents. Ces présents ne sont pas des frivolités pour charmer les femmes, ni des parures de mariée. Ce sont des bœufs, un cheval tout bridé, un bouclier avec la framée et le glaive. Pour ces dons, on reçoit l'épouse. Elle de son côté apporte quelque arme à son mari. Ce sont leurs sacrés liens, leurs mystérieux symboles, leurs dieux d'hyménée. Qu'ainsi la femme ne se croie pas hors des pensées héroïques, hors des hasards et de la guerre, les auspices de l'hymen le lui disent déjà; elle vient comme compagne des travaux, des périls; sa loi, en paix, comme au combat, c'est d'oser et souffrir comme lui. Voilà ce que lui dénoncent l'attelage de bœufs, le cheval préparé et les armes. Ainsi il lui faudra vivre, ainsi mourir [8]. — Dans le Nord, la fiancée était consacrée par le marteau de Thor, le Dieu de la guerre. G. 431.

Dans une formule lombarde, les fiançailles se font par l'épée et le gant : Par cette épée et par ce gant, je te donne ma fille pour épouse; par cette épée et par ce gant, je t'engage Marie. Canciani, 2, 467. 8.—Formule de Vérone (Canciani, 2. 476. 7) : *Qualiter vidua salicha spondetur...* « En présence du comte et de l'envoyé (*missus*) du roi, siégeant en jugement, assisté de sept juges, la publication faite par le dixenier ou centenier, la veuve salique est mariée de la manière qui suit : les assistants sont au nombre de neuf, trois demandeurs, trois défendeurs, trois témoins. Il faut de plus trois solidi et un denier de bon poids... Après que le futur

Plut. — Senec. Theb., V, 505. — Eurip. Helen., V, 728. — Hom. hymn. in Ven. — Suidas et Hesychius, v. *ἀνακαλυπτήριον*.—Plut. Solon; Lycurgus; Quæst. rom., II, 2, 271.

[1] *Voy.* le Nialsaga.

[2] Der Nibelungenlied, 1317-24, 1810-12, 1858.

[3] Poëmes d'Antar, traduits en anglais. *Voy.* aussi le fragment traduit à la fin du Voyage de M. de Lamartine.

[4] *Voy.* Suidas, Hesych. verb. *θεώρητρα*, *ἀθρήματα*.

Isaeus, orat., 7. — La coutume de donner des arrhes subsiste dans quelques provinces de France. Naguère encore, un jeune Alsacien plaidait contre sa fiancée mariée à un autre, *pour qu'elle lui rendît les arrhes* qu'il avait donnés. *Voy.* le National de juin ou juillet 1834.

[5] Müller, Hist. de la Suisse, IV, 1, 2.

[6] Carr, l'Étranger en Irlande, 194.

[7] Tischreden. Mémoires de Luther.

[8] Taciti Germ., cap. 18. Je me suis aidé de l'excellente traduction de M. Burnouf.

époux a présenté au *reparius* [1] le prix ci-dessus énoncé, on demande à la femme si elle accepte l'homme. Si elle dit oui, on s'adresse au père du futur pour lui demander s'il consent au mariage, et l'orateur commence : [Remarquez que la veuve est désignée dans la formule par le nom de Sempronia, le fiancé par celui de Fabius, le tuteur ou protecteur de la veuve par le nom de Seneca.] Lorsque Fabius lui a assuré le tiers de son avoir, alors l'épée et la chlamyde sont présentées par Seneca, et l'orateur doit dire : Par cette épée et cette chlamyde, donne pour épouse à Fabius Sempronia, ta *reparia*, qui est de la race des Francs. Seneca consent. Alors l'orateur se tourne vers Fabius, qui reçoit l'épée et la chlamyde : Par ce glaive, ô Fabius, par cette chlamyde, je te la recommande... Lorsque le *reparius* a reçu le *reipus*, lorsqu'il a livré la veuve par l'épée et la chlamyde, il ne faut pas s'en tenir là; mais Fabius (le nouvel époux) doit présenter à Seneca pour le *mundium* (puissance maritale), une fourrure de la valeur de XX solidi, et l'orateur doit dire : O Seneca, par cette fourrure, fais passer sous le *mundium* cette femme avec tous ses biens, meubles, immeubles ou esclaves; livre en toute propriété à Fabius le *mundium* et la fourrure. Cela fait, Fabius et sa Sempronia doivent remettre une gratification à Seneca. G. 426.

« Se aucuns avoit son fils, qui feust en non aage, » et li peres deist à aucuns de ses voisins : Vous » avez une fille, qui est auques de l'aage de mon » fils; se vous voliés que elle fust à mon fils, quand » elle seroit en aage, je le voudrois bien, en tele » maniere que vous me baillissiez une pièce de » vostre terre, et je dix livres par nom d'erres » (*arrhes*), en tele maniere que les erres me de- » moüerront, quand vostre fille seroit en aage de » marier, se elle ne vouloit le mariage ottroier. Les » erres demoüerroient à l'autre où à ses hoirs, se il » n'y avoit lignaige, ou autre cas, parquoy le ma- » riage ne deust estre, parcoi sainte Église ne s'y » accordast, les erres demoüerroient à chacun, ce » qu'il aurait baillié. Et se il avoit fet tele conve- » nance en autre maniere que il eussent mis pleiges » de rendre C. L. ou plus, ou moins, se li ma- » riages n'estoit, la peine ne seroit pas tenable par » droit [2]. »

Dans la Frise, lorsque la noce revenait à la maison conjugale, un jeune homme marchant devant le futur, portait une épée nue à la main. Quand l'épousée arrivait à sa nouvelle demeure, un des proches de l'époux jetait devant le seuil un balai, par-dessus lequel la jeune épouse passait, et qui devait écarter les mauvais présages et les maléfices. Au moment où elle franchissait le seuil, un autre parent de l'époux mettait une épée nue en travers la porte, pour en fermer l'entrée à la mariée : elle tâchait de pénétrer de force, mais la maison ne lui était ouverte que lorsqu'elle en avait acheté l'entrée par un petit présent : on l'avertissait ainsi, qu'elle devait conserver sa chasteté sous peine d'être frappée par son époux, de ce même glaive sous lequel elle avait passé. Les Frisons appellent ce glaive l'épée des noces. G. 166.

Chez les Ripuaires, « la femme libre qui avait » épousé un esclave contre la volonté de sa famille, » devait choisir entre l'épée et la quenouille que le » roi ou le comte lui présentait. Si elle prenait » l'épée il lui fallait tuer elle-même l'esclave; si » elle choisissait la quenouille, elle devenait es- » clave elle-même. » Lex. rip., 58, 18. — Chez les Frisons, la fille enlevée est mise trois nuits chez le Frâna; le troisième jour, le Frâna la conduit au lieu du jugement. Là, il plante deux bâtons en terre, les parents se mettent d'un côté, le ravisseur de l'autre, et la jeune fille au milieu; elle est libre de choisir; si elle passe du côté du ravisseur, le mariage est valable; dans le cas contraire, le ravisseur paye une double amende. G. 440.

Lorsque Brunhild se plaça sur le bûcher avec le cadavre de Sigurd, elle dit : Qu'on place entre lui et moi le glaive tranchant, le glaive orné d'or, comme il fut placé entre nous, quand nous montâmes dans la même couche et qu'on nous appelait du nom d'époux [3]. — Il mit une épée à deux tranchants entre lui et la jeune reine. Histoire d'Aladin, Mille et une Nuits. Paris, 1806. VI, 23. G. 170.— Dans les romans de chevalerie, l'époux d'Iseult la surprend endormie sur la mousse avec son amant. Mais, quand il voit la large épée qui les sépare, il s'apaise et se retire [4]. — Lorsque l'archiduc Maximilien épousa par procureur Marie de Bourgogne, en 1477, le seigneur qui le représentait entra dans le lit nuptial en bottes et en éperons; entre lui et la future, on mit une épée nue. G. 170.

La lance, comme on l'a vu dans le mariage romain, joue, dans les cérémonies nuptiales, un rôle non moins important que l'épée. En Suède, le lendemain des noces, lorsque l'époux faisait à l'épouse le Don du matin : — Une lance ou hallebarde ornée de nœuds de soie, est déposée par les proches aux pieds de l'époux, et levée par les témoins qui

[1] Les solidi et le denier s'appelaient le *reipus* de la veuve; de *reif*, corde, courroie, lien. G. 426.

[2] Établ. de saint Louis, liv. I, c. 124.

[3] *Voy.* Ampère, Littérature du Nord.

[4] Michelet, Hist. de France, II, c. 1, *sub finem*.

signent le Don du matin; la lance est touchée en signe de donation; puis, avec une courte prière, l'un des témoins la jette par la fenêtre de la maison nuptiale; les serviteurs des nobles accourent et se la disputent. Si la pointe est d'acier, l'époux, en souvenir, doit la racheter avec de la monnaie ou de l'argent non monnayé. Loccenius, Ups. 1670, p. 155. Olaus Magnus, 14, 4. G. 431.

Fuero viejo, 5, 1. G. 428 : Cest un antique fuero de Castille, que tout Hidalgo puisse donner donation à sa moitié à l'heure du mariage, avant qu'ils aient juré; et la donation qu'il peut donner est celle-ci : une fourrure de peaux d'agneaux avortés, laquelle soit bien grande et bien large, et elle doit avoir trois bordures d'or; et quand elle sera faite, elle doit être si large, qu'un cavalier armé puisse entrer par une manche et sortir par l'autre; de plus, une mule sellée et bridée, et une vase d'argent, etc. — Au milieu de cette bizarre emphase castillane, il y a une intention bien poétique et bien amoureuse; rien n'est assez doux, assez délicat, assez vierge pour toucher dignement le corps de la bien-aimée.

Parmi les nombreuses formules ecclésiastiques, nous donnerons de préférence celles qui appartiennent aux rituels de nos églises de France.

Rituel de Rouen : « Nous avons fait les bans en » cette sainte église, par trois dimences continuës » entre tel N. d'une part, et telle N. d'autre part, » et n'y avons trouvé nul empêchement par quoy » le mariage ne doye bien et loyallement assem- » bler : encore de rechief nous les faison première » fois, seconde fois, tierce fois et quarte fois d'a- » bondant. S'il y a aucun ou aucune qui y sache » empêchement par quoy le mariage ne se doye » assembler, si le die. Car, qui maintenant s'en » taira et après en parlera, on le dénoncera ex- » communié. » Personne n'empêchant, le prêtre dit à l'époux : « N. veux-tu avoir N. à femme et » épouse, et la garder saine et enferme, et lui faire » loyale partie de ton corps et de tes biens; ne pour » pire, ne pour meilleure tu ne la changeras tous » le temps de sa vie. — Alors l'époux répond : — » Ouyl. — Que lui baille-tu? — Ma foy [1]. »

Rituel d'Amiens : Le jour des noces, à la porte de l'église, le prêtre dit : « Bonnes gens, nous » sommes icy assemblez pour faire le mariage de N. » et N. dont avons fait les bans... Pourquoy s'il y » a nul qui y sache aucun empêchement... si le die » présentement si haut, que on l'oye sur peine » d'excommuniment. » — Le prêtre demande : « Luy fut elle oncques donnée? R. Ouy, ou nenny. » Donnez luy. Or le me rendez. Comme avez à » nom? — N.—Et vous, comment? — N. — Jean, » voulez-vous cette femme qui a nom Marie, par » nom de baptesme, à femme et à espouse?—Sire, » ouy. — Marie, voulez-vous cet homme, qui a » nom N., par nom de baptesme, à mary et a es- » poux? — Sire, ouy. — Jean, je vous donne Marie; » Marie, je vous donne Jean [2]. »

Dans le rituel de l'église de Reims (1585), on lit : « Le prêtre qui doit bénir l'anneau, demande treize » deniers qu'il reçoit du consentement mutuel des » deux époux; le fiancé prend ensuite l'anneau et » trois deniers (les dix autres étant réservés pour » le prêtre), et par la main du prêtre il place cet » anneau au quatrième doigt de la main de la fiancée, » en disant après le prêtre : N., je vous épouse; » sur le doigt du milieu et l'annulaire auquel il passe l'anneau : « Et de mon corps je vous honore. » Posant alors les trois deniers dans la main droite ou dans la bourse de l'épousée, il ajoute : « Et de mes » biens je vous doue. »

L'anneau est placé au quatrième doigt, parce que l'on croyait qu'une veine de ce doigt communique avec le cœur. Chez les Grecs, il y a deux anneaux, un d'or pour l'homme, un d'argent pour la femme. Les époux échangent ensuite leur anneaux [3].

Dans un ancien manuel du diocèse de Reims, le prêtre dit : N., dites après moy :

Ad pollicem : par cet anel l'Église enjoint,
Ad indicem : que nos deux cœurs en ung soient joints,
Ad medium : par vray amour et loyale foy;
Ad medicum : pour tant je te mets en ce doy.

Dans un autre rituel, le prêtre dit en passant l'anneau au pouce de la fiancée : Au nom du Père (à l'index), et du Fils (au doigt du milieu), et du Saint-Esprit; puis, il ajoute ces mots bizarres qui sont peut-être la traduction littérale d'une ancienne formule hébraïque : *Manda Deus virtutis tuæ, confirma hoc Deus quod operatus es in nobis. A templo tuo in Jerusalem; increpa feras arundinis, congregatio taurorum in vaccis populorum, ut excludant eos qui probati sunt argento* [4].

Chez les Byzantins, comme dans l'ancienne Rome.

[1] Martene, II, 367, d'après un missel de Rouen du quinzième siècle.

[2] Id., ibid., 572, d'après un missel de l'église d'Amiens.

[3] Id., ibid., 347, A.

[4] Id., ibid., 360, ms. ex codice Victorino, treizième siècle.—C'était aussi par l'anneau, que se faisait la tradition des terres au moyen âge. *Voy.* Ducange.— Chez les Cattes, le guerrier portait un anneau de fer jusqu'au jour où la mort d'un ennemi, tué de sa main, lui permettait de se délivrer de ce signe ignominieux. Les Macédoniens n'avaient de même le droit de déposer le

le voile de la fiancée était de pourpre [1], les deux époux portaient des couronnes que l'on conservait ensuite dans l'église. La couronne était faite en forme de tour.

« Chez les Grecs, les couronnes nuptiales sont de feuilles d'olivier, entourées de soie blanche et pourpre [2]. »

Aux secondes noces on ne portait plus la couronne sur la tête. « Celui qui se mariera trois fois, où lui posera-t-on la couronne? Dans la main ou sur le genou? puisque la veuve qui se remarie la porte déjà sur l'épaule [3]. » — Au moyen âge, la veuve qui se remariait avait la main couverte lorsqu'on lui mettait l'anneau.

Selon un missel de Paris, « lorsque les époux, » revenant de la messe, sont arrivés à leur maison, » ils trouvent devant la porte le pain et le vin; le » prêtre bénit le pain : alors l'époux, et après lui » l'épouse, mordent dans le pain. Le prêtre bénit » aussi le vin et leur en donne à boire, après quoi, » il les introduit lui-même dans la maison conju- » gale [4]. »

On lit dans un capitulaire de Théodore, archevêque de Cantorbéry : La messe dite et la bénédiction reçue, les époux doivent s'abstenir de l'église durant un mois, faire ensuite pénitence pendant quarante jours, puis communier et faire offrande [5].

Pour honorer la bénédiction de l'église, les époux doivent respecter leur virginité la nuit des noces (*voy.* l'histoire de Tobie). Ainsi Basine, femme de Childeric, lui dit la première nuit : Abstenons-nous [6]... L'Église recommandait encore la continence le dimanche et les jours de fêtes. « Car ceux qui, ces jours-là, se livrent à l'œuvre de la chair, ne donneront naissance qu'à des enfants contrefaits, lépreux ou épileptiques [7]. »

Les admirables formules qui suivent perdraient trop à une traduction (Manuscrits de Reims, an 900, de Rennes, 700, et d'Arles 400?) : — *Pater mundi conditor, nascentium genitor, multiplicandæ originis institutor, qui Adæ comitem tuis manibus addidisti, cujus ex ossibus ossa crescentia parem formam admirabili diversitate signarent; hinc ad totius multitudinis incrementum, conjugalis thori justa consortia, quo totum inter se sæculum colligarent, humani generis fœdera nexuerunt... ut unum efficereris ex duobus, et pari pignore soboles mixta maneret, tunc per ordinem flueret egesta posteritas, et priores ventura sequerentur... Deus per quem mulier conjungitur viro et societas principaliter ordinata eâ benedictione donatur, quæ sola nec per originalis peccati pœnam nec per diluvii est ablata sententiam... Floreatis rerum præsentium copiis, fructificetis decenter in filiis, gaudeatis perenniter cum amicis* [8].

Comparez à cet hymne sublime en l'honneur du mariage, les belles paroles de Luther sur le texte *Fons omnium viventium* [9].

Au-dessus du mariage charnel, il y a l'union toute spirituelle des membres de la société religieuse. Nulle part le christianisme n'a été plus tendre et plus sublime [10]. « Lorsque l'archevêque de Rouen » allait pieds nus prendre possession de la cathé- » drale, il passait devant l'abbaye de Saint-Amand; » l'abbesse, qui l'attendait sur la porte, lui mettait » au doigt un anneau, en disant aux moines de » Saint-Ouen qui l'amenaient : Je vous le donne » vivant, vous me le rendrez mort [11].

« Nous arrivâmes à Fontevrault, » dit D. Martene, « comme on était occupé à faire les obsèques » d'un jeune religieux qui était mort ce jour-là. Le » matin on l'avait porté dans l'église des religieu- » ses, où l'on avait chanté pour le repos de son âme » une grande messe, et toutes les religieuses lui » avaient donné l'eau bénite. De là on l'avait trans- » porté dans celle des religieux, où il était revêtu » de ses habits monastiques, tenant en sa main une » bougie, avec sa règle, qui était comme la sen- » tence de son bonheur éternel, s'il l'avait bien » gardée, ou de sa damnation s'il l'avait mal ob- » servée [12]. »

« L'évêque de Troyes, lorsqu'il fait son entrée, » va descendre à la grande abbaye de cette ville.

lieol ou la ceinture de cuir qu'ils portaient, qu'après avoir tué un ennemi (Grimm, p. 178); alors ils devenaient des guerriers, des *hommes libres*.

1 Martene, II, 348, A.

2 Ducange, Gloss. græc.

3 Theod. Studitæ Epistola, apud Martene, II, 349, B.

4 Martene, II, 376, d'après un missel de Paris du quinzième siècle.

5 Id., ibid., 349.

6 C'est alors que les deux époux eurent l'étrange vision que nous avons rapportée ailleurs (Histoire de France, I).

7 Greg. Tur., l. II, De mirac. S. M., c. 24. Martene, II, 358, 851.

8 Martene, II, 354, D; 359, A; 364, E.

9 Mémoires de Luther. *Voy.* plus haut, p. 203.

10 Voyez au Musée le mariage mystique de sainte Catherine.

11 Histoire de Rouen, partie première, entrée des rois et archevêques; Monteil, quatorzième siècle, t. XI, p. 281, 513. — Au reste, ceci n'était pas particulier à l'abbesse. L'abbé de Saint-Ouen prononçait la même formule. Martene, II, 1127, A.

12 Voyage littéraire de deux religieux bénédictins, 1717. Partie II, p. 3.

» L'abbesse prend son cheval par la bride et l'emmène; il lui appartient. En revanche l'évêque a droit de gîte, et le lendemain il emporte le lit dans lequel il a couché. — Le dimanche de Pâques fleuries, si l'évêque de Troyes veut porter un rameau, il faut qu'il aille le prendre des mains de l'abbesse de Notre-Dame. — A la cathédrale de Troyes, dans le saint temps de pénitence, treize femmes viennent tous les jours verser un flacon d'eau rose sur les mains des chanoines [1].

C'est l'usage dans les Pays-Bas, dit Luther (*V.* plus haut, p. 202), que chaque nouveau et jeune prêtre se choisisse une petite fille qu'il tient pour sa fiancée, et cela pour honorer le saint état du mariage.

Les vierges chrétiennes sont les épouses de Jésus-Christ. En Allemagne, c'était l'usage qu'elles *jetassent la paille* (stipula), comme rejetant avec cette paille la vaine gloire du monde. G. 431. — « La sœur Hedewige de Gundoltheim, qui vit encore pour le siècle, sur le point d'être unie par ses parents à un jeune homme très-riche, fut requise de donner son consentement devant tous les parents réunis. Elle déclara qu'elle ne le donnerait jamais. Selon la coutume on avait apporté un glaive, afin que les futurs conjoints, en posant leurs pouces sur ce glaive, confirmassent la promesse de mariage; ladite fille mit son pouce dans sa main et la ferma fortement, de sorte que, par aucune violence, on ne pût l'en tirer ni arracher sa main de son sein [2]. »

De même que le Christ est uni à l'église universelle, l'évêque épouse une église particulière; c'est le sens de l'anneau épiscopal. Rapprochons de ce mariage spirituel celui que certaines coutumes semblent impliquer entre le prince et l'État. Nous parlerons plus loin de l'anneau donné au duc de Normandie, faisant son entrée à Rouen, en 1465. Voyez aussi le mariage symbolique du doge avec l'Adriatique, l'anneau jeté dans la mer, etc.

Le point de vue élevé sous lequel le christianisme a considéré le mariage, comme symbole de l'union du Christ et de l'Église, explique la sévérité des constitutions ecclésiastiques pour le concubinage. — Que personne ne mette, en jouant, au doigt d'une pauvre jeune fille un anneau de jonc ou de toute autre matière vile ou précieuse, pour se croire plus libre de pécher avec elle; car, en croyant se jouer, il se serait chargé des liens d'un mariage légitime [3]. « Quand, à la cour de l'official, il se présente quelques personnes qui ont forfait en leur honneur, la chose étant avérée, si l'on n'y peult remédier autrement pour sauver l'honneur des maisons, l'on a accoutumé d'amener en ladite église l'homme et la femme qui ont forfaic en leur honneur; et là, estans conduicts par deux sergens (au cas qu'ils n'y veulent venir de leur bonne volonté), ils sont espousez ensemble par le curé dudict lieu avec un anneau de paille [4]. »

Cette sévérité ecclésiastique contraste avec la loi du Nord, qui rappelle en quelque chose la *trinoctium usurpatio* des Romains. — Quand un homme garde chez soi une servante qui, au su de tous, partage son lit, tient les clefs, boit et mange avec lui, et cela trois hivers durant, elle devient femme légitime et maîtresse de maison. G. 439.

Nous réunirons ici d'autres symboles et usages divers, relatifs au mariage et à l'introduction de l'épouse dans sa nouvelle demeure.

La clef était un des principaux symboles usités dans le mariage. A Rome on présentait une clef à la nouvelle épouse [5]. Dans la primitive législation romaine, le mari pouvait la mettre à mort si elle fabriquait de fausses clefs. Lorsqu'elle divorçait, elle remettait les clefs [6]. — Chez les Allemands, le jour du mariage, la future portait les clefs suspendues à sa ceinture [7]. — En France : « Lorsqu'on ostait les clefs à la femme, c'était le signe du divorce [8]. — C'est une coutume chez les Français que les veuves déposent leurs clefs et leur ceinture sur le corps mort de leur époux, en signe qu'elles renoncent à la communauté des biens [9]. — Et là (à Arras), la duchesse Marguerite, sa femme [femme de Philippe le Bon], renonça à ses biens meubles pour la doute qu'elle ne trouvât trop grands dettes, en mettant sur sa représentation sa ceinture avec sa bourse et les clés, comme il est de coutume; et de ce demanda in-

[1] Jean d'Aubigny, Topographie de Troyes; Monteil, quatorzième siècle, t. XI, p. 274-512.

[2] Manuscrit de la bibliothèque du roi. Je ne puis retrouver l'indication de l'ouvrage où j'ai trouvé cette citation.

[3] Constitutiones Ricardi parisiensis, an. 1217, c. 55.

[4] Du Breuil, Antiquités de Paris, p. 90. — C'est de là peut-être que vient le mot *paillard*.

[5] Festus, verbo *Clavis*.

[6] Cic. Philipp., 2, 28.

[7] D'après l'ancien droit russe, celui qui porte les clefs de quelqu'un devient serf; il entre au service et sous le pouvoir du seigneur dont il ferme la porte. Ewers, 334, cité par G. 176.

[8] Godet, Notes à la coutume de Châlons, 1615, p. 361.

[9] Coutumes de Meaux, de Lorraine, de Malignes, de Melun, de Chaumont, de Vitri, de Laon, de Châlons, de Bourgogne, de Namur, enfin le grand Coutumier, liv. 2, c. 41.

» strument à un notaire public, qui étoit là présent » (1404) [1]. — Bonne, veuve de Valeran, comte de » Saint-Paul, renonçant aux dettes de son mari, » a mis sur sa représentation sa courroye et sa » bourse [2]. »

Le fuseau est le symbole de la mère de famille. Les Romains représentaient Tanaquil avec un fuseau et une quenouille [3]. Lucrèce filait quand le fils de Tarquin entra. « *Quand la reine Berthe filait* » (proverbe). C'est ordinairement avec sa quenouille que la reine Pédauque figure dans les sculptures de nos vieilles églises. Au-dessus du tombeau de la fille d'Othon le Grand, ensevelie à Mayence, on avait, en mémoire d'elle, *in ejus memoriam*, suspendu son fuseau d'argent [4]. — En 1381, les paysans anglais, révoltés contre les nobles, chantaient : Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où était alors le gentilhomme [5]. — Le mari peut chasser la femme adultère, sans lui donner autre chose que sa quenouille et quatre pfennings; il ne lui doit rien de plus, quelque grand bien qu'elle lui ait apporté. (Droit de Soleure, 1506.) G. 171. — La quenouille est le signe d'une vie passée dans la servitude domestique. C'est une quenouille que l'impératrice Sophie envoie à l'eunuque Narsès pour lui rappeler la servitude d'où il est sorti et où il doit rentrer [6].

En Laponie, pour exprimer l'union et l'ardent amour des nouveaux époux, on frappait un caillou et l'on en tirait des étincelles. G. 431. — Ailleurs on portait devant eux des flambeaux. *Voyez* plus haut les cérémonies du mariage romain. A Marseille, il fut défendu « de porter des torches de » cire *ad vigilias sponsarum*; on permet cependant » au père, à la mère ou au tuteur de l'épousée d'avoir » dans la maison des luminaires, comme il con- » vient, et de se servir de torches et de flambeaux [7]. » —Quelquefois on portait la mariée noble sur une » civière avec un fagot d'épines ou de genièvre [8]. »

« Les parolles dictes et la mariée baisée au son » du tambour, vous touts baillerez l'ung à l'aultre » du soubvenir des nopces; ce sont de petits coups » de poing [9]. »

Dans les poésies allemandes du moyen âge, les époux échangent leurs chemises. G. 441. [*Voyez* plus haut l'adoption par la chemise ou le soulier.]

« Ayant donné l'anneau à la fiancée, il lui pré- » senta le soulier. » Grég. de Tours, c. 20. — Le docteur Martin Luther, était à la noce de la fille de Jean Luffte. Après le souper il conduisit la mariée au lit, et dit à l'époux que d'après le commun usage il devait être le maître dans la maison... quand la femme n'y était pas. Et pour signe, il ôta un soulier à l'époux et le mit sur le ciel du lit, afin qu'il prît ainsi la domination et le gouvernement [10].

Ôter le soulier à quelqu'un, c'est s'humilier devant lui et le reconnaître pour son seigneur. Wladimir ayant demandé en mariage la fille de Ragvald, elle le refusa, disant : Je ne veux pas ôter le soulier au fils d'une servante. Nestor. G. 155.

Le mariage était regardé comme consommé, lorsque la couverture avait été étendue sur les deux époux. G. 440. — Les parents et les amis jetaient leurs cadeaux dans le lit du nouveau couple, ou bien les lui apportaient le lendemain des noces. — Le matin on servait aux deux époux un mets qu'ils mangeaient ensemble. Chez les riches, c'était une poule rôtie, qu'on appelait Poule des noces, ou Poule d'amour. G. 441.

« Quant l'esposée se deust coucher, vindrent » plusieurs tisserans d'icelle ville de Dreux, les- » quelz demandèrent... à l'exposant, comme ad- » ministrateur du vin, leur droit du ban qu'ilz » disoient à eulx appartenir; c'est assavoir qu'ilz » dient avoir de coustume au lieu et ou pays d'en- » viron, que, quant aucun se marie, ilz doivent » avoir de l'espousé, ou de ses commis, une carte » ou deux de vin pour leur ban, ou argent pour la » valeur, et par espécial ceulx qui sont du même » mestier ou office de l'espousé : et pour ce aussi » qu'il est acoustumé de chanter par esbatement » une chançon par ceulx qui font ladittc demande, » ledit exposant respondi amiablement que ilz n'en » auroient point, se ilz ne chantoient la chanson » acoustumée [11]. »

« Ainsi comme le curé voulait benistre le lit des-

[1] Monstrelet, vol. I, p. 142.
[2] Id., c. 139.
[3] Festus, verbo *Gaia*.
[4] Ditmars, liv. 2.
[5] Aug. Thierry, IV, 376.
[6] Gibbon.
[7] Statuta massiliensia. MS. ann. 1274, lib. 2.
[8] Collection des meilleures dissertations sur l'Hist. de France, 1826.
[9] Rabelais, liv. IV, c. 12.
[10] Luther, Tischreden. — Michelet, Mémoires de Luther, *Voy.* plus haut, p. 203.

[11] Litt. remiss. 1390, reg. 130, Trés. des Ch., c. 12.— Ibid. 1403, ex. pour le Gastinois, *don de pain, vin et viande*. — Ibid. 1425, ex. pour Chartres : 6 *blancs, une quarte de vin et trois pains*.—Ibid. 1424 : *... qu'il iroient chanter le bast* (Normandie).—Ibid. 1381 : à S. Pèlerin. —*Voy.* aussi les mots cochetus, *cochet, coquet*, *don de noces*. Trés. des Ch., 1350, 1382, 1397, 1409, 1413, 1423, 1471, 1472.—Carpentier s'imagine que *cochet* pourrait être synonyme de *chaudel, chaudeau* (verbo *Calenum*), breuvage (ou plat de bouillie?) que les mariés donnaient aux jeunes gens de l'endroit. Trés. des Ch., 1388, 1396, 1475, 1505.—Aujourd'hui, en 1836, dans la Brie,

» ditz mariez, lesdiz varlez... dirent que le lit ne » seroit ja beneist, se ils n'avoient desditz mariez » deux francs d'or pour les orilliers... Les varlez » dudit Hammel, à qui le droit des orilliers appar- » tenoit, etc. [1] »

Dans le mariage allemand, l'époux fait, le lendemain, des présents à sa jeune épouse. C'est le *morgengabe,* ou don du matin. En Grèce, à Rome, cet usage se retrouve. Dans la Germanie, les diverses tribus avaient fixé un maximum de ce que pouvait donner l'époux. C'était, chez les Wisigoths, le dixième des biens du futur; chez les Lombards, le quart; chez les Francs, on allait jusqu'au tiers. G. 429. — Ce don s'appelait aussi *bankgabe*, don du banc, parce que l'épouse devenait la compagne du lit et du banc de son mari. — Il s'appelait *screix* en Catalogne, *greix* à Valence, en France *osclum, osculum, oscleia, oscle,* parce que le don était toujours accompagné d'un baiser. — Ducange, IV, 1406. G. 443.

Dès que la nouvelle mariée avait reçu ce don, elle ne pouvait plus laisser flotter ses cheveux. Le matin elle les tressait. Pour désigner la femme mariée, on dit : Celle qui porte les cheveux en bandeau; et par opposition, la jeune fille s'appelle, chez les Lombards, *virgo in capillo;* chez les Espagnols, *manceba en cabellos.* — Le droit de porter les clefs était encore une des distinctions extérieures de la maîtresse de maison.

Quelques-uns ont cru voir l'origine de la communauté de biens entre époux dans la communauté de travail et de nourriture qui existait fréquemment entre les serfs d'un même seigneur. De là les locutions françaises : *Être en pain, hors de pain, mise hors de pain, être en pain et pot, hors de pain et pot, le chanteau part le vilain* [2]. Ces locutions, qui rappellent la *Confarreatio,* en diffèrent, en ce qu'elles ne s'appliquent pas exclusivement à la communauté en époux.—*Voy.* plus bas l'article du Serf.

Les barbares, même après leur conversion au christianisme, prenaient quelquefois une seconde femme du vivant de la première : — Un Franc avait épousé, d'après la loi saxonne, une femme de Saxe; mais comme la loi des Saxons n'est pas celle des Francs, il a allégué qu'il ne l'avait ni fiancée, ni acceptée, ni dotée, d'après sa loi qui est celle des Francs; c'est pourquoi, l'ayant répudiée, il en a épousé une autre. Concile de Tribur, année 895. G. 431. Les mots du texte, *Dimissâ illâ, aliam superduxit,* feraient croire qu'il retira à la première les droits d'épouse, mais la garda comme concubine.

Le mari peut battre sa femme... *Flagellando uxorem.* Baluz. II, 1378. G. 450 : — Le mari qui bat sa femme avec les verges et le bâton, ne viole pas la paix du ménage. — Corrigez-moi de telles femmes, dit le guerrier Sigfried; elles apprendront par là à laisser tomber en chemin de telles paroles. Nibel. 805. — Oh! j'aurais dû le prévoir! dit la noble dame. Et voilà pourquoi il a rendu mes lèvres violettes, à force de me battre. Nibel. 837. — On bafouait le mari qui se laissait mener par sa femme. Mais celle-ci était promenée sur un âne que le mari conduisait par la bride. — « Les maris qui » se laissent battre par leurs femmes, » dit la Coutume de Senlis de l'année 1375, « seront contrains » et condempnez à chevauchier un asne, le visaige » par devers la queue dudit asne. » — *Voir* aussi la Coutume de Saintonge, année 1404, et celle de Dreux, année 1417. G. 722. — *Voy.* plus bas les peines pour l'adultère.

Voici, disent les triades galloises, les trois choses indispensables pour une femme : droit de virginité, satisfaction d'injure, amende d'insulte. L'amende d'insulte est la réparation que son mari lui fera, excepté dans trois cas : savoir, s'il la bat pour avoir donné quelque chose qu'elle ne doit pas donner, pour avoir été découverte avec un autre homme, et pour avoir souhaité malheur à la barbe de son mari. Sa satisfaction pour l'injure est la suivante : Si elle découvre son mari avec une autre femme, que celui-ci lui paye cent vingt-six sous pour la première offense; pour la seconde, une livre; si elle le découvre pour une troisième fois, elle peut se séparer de lui sans perte de propriété [3].

Si un homme commet un viol et ensuite le nie, qu'il y ait serment de cinquante hommes, tous Cambriens et franc-tenanciers, pour le disculper. Si la femme persiste dans l'accusation : Qu'elle jure la main droite sur les reliques... *Et membro virili sinistrâ prehenso, quòd is per vim se isto membro violarerit...* Il y a des juges qui n'admettent nulle dénégation contre un pareil serment [4].— La femme d'un homme ne peut prêter son tamis qu'à la distance où sa voix partant du fumier peut se faire entendre. Probert, 127. — L'épouse du laboureur

les époux sortant de l'église reçoivent, dans le couvercle d'une soupière, une carotte, un oignon et un navet, tirés du pot. On leur présente une soupière de vin chaud et sucré.

— J'ai donné quelques usages relatifs au mariage dans mon tableau de la France [t. II de mon Hist. de France]. *Voy.* aussi plus loin, à l'article des droits féodaux : *Mets de mariage, cullage, marquette,* etc.

[1] Carp. III, p. 111; an 1380, Reg. 129, c. 280.

[2] Laurière, I, 220; II, 171.

[3] Probert, Lois galloises, p. 136.

[4] Id., ibid., 135.

ne peut aliéner autre chose que son bandeau, ni prêter autre chose que son tamis, et encore pas plus loin que sa voix ne se ferait entendre, si elle criait de sa maison qu'on eût à le lui rendre. Wotton, 4, trias 253, § 16. G. 75-6.

En Allemagne, les femmes enceintes pouvaient, pour satisfaire leurs envies, prendre à leur volonté des fruits, des légumes, des volailles, etc. : — Le schœff est d'avis que les gens de Schonaw doivent entretenir dans l'Enclos aux moines, un verger, afin que, si une femme enceinte vient à passer, elle puisse contenter son envie, et qu'il n'y ait dommage plus grave. — Les paysans de Souabe qui se soulevèrent au commencement du seizième siècle, mirent dans leurs conditions que, si l'un d'entre eux avait une femme enceinte, il pût, sans que la chose lui fût imputée à mal, pêcher pour elle un poisson dans le ruisseau. G. 409.

Question. Que doit faire l'homme dont la femme est en travail d'enfant, pendant qu'il est retenu au dehors pour le service de son seigneur, par exemple pendant qu'il transporte des meules, que doit-il faire quand on vient le lui annoncer? Réponse. Il doit dételer sans retard, se rendre à la maison, et faire pour l'accouchée ce qu'il est bon de faire, de sorte qu'elle puisse allaiter et élever son jeune paysan. — L'homme de la Marche, dont la femme vient d'accoucher, peut prendre du bois pour elle, et lui acheter avec ce bois du vin et du pain blanc. — Si une femme était en travail, et qu'on envoyât dans une hôtellerie ou dans une boulangerie demander du vin et du pain pour de l'argent ou pour quelque bon gage, que ce fût le jour ou la nuit, le marchand devrait les donner à l'instant. S'il refusait, celui qui a été envoyé pourrait prendre lui-même, en laissant l'argent ou le gage.—Les poules de redevance ne peuvent être réclamées de celui dont la femme est en couches. Seulement le bailli coupera la tête de la poule, et la portera à son seigneur. Droit de la Hesse, G. 446.

Loi de Manou : Une femme enceinte de deux mois ou plus, un mendiant ascétique, un anachorète et des brahmanes portant les insignes du noviciat, ne doivent payer aucun droit pour leur passage [1].

Plusieurs législations, dans un but religieux ou politique, donnent un substitut au mari.

Celui à qui la loi de l'Inde impose de donner une postérité à son frère, s'acquitte ainsi de ce devoir : Silencieux, dans une nuit sombre, il approchera de la femme de son frère, prenant garde qu'elle n'ait odeur ni contact de ses cheveux, de sa barbe, de ses ongles ou du poil de son corps. Couvert d'un simple vêtement, les membres frottés du beurre clarifié (*usité dans les sacrifices*), sans parfum, grave et triste, détournant sa face de celle de la femme, évitant le contact des membres contre les membres, il tâchera d'engendrer. Cela fait, il s'arrêtera; qu'il n'approche point d'elle dès qu'elle a donné un fils [2].

Lorsque deux frères demeurent ensemble, dit Moïse, et que l'un d'eux meurt sans enfants, la femme du mort n'en épousera point un autre, mais le frère de son mari l'épousera, et suscitera des enfants à son frère. — Et il donnera le nom de son frère à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de son frère ne se perde point dans Israël. — Que s'il ne veut point épouser la femme de son frère qui lui est due selon la loi, cette femme ira à la porte de la ville, et elle s'adressera aux anciens, et leur dira : Le frère de mon mari ne veut pas susciter dans Israël le nom de son frère, ni me prendre pour sa femme. — Et aussitôt ils le feront appeler, et ils l'interrogeront. S'il répond : Je ne veux point épouser cette femme-là ; — la femme s'approchera de lui devant les anciens, et lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage, en disant : C'est ainsi que sera traité celui qui ne veut pas établir la maison de son frère. — Et sa maison sera appelée dans Israël, la maison du déchaussé [3].

Lycurgue permettait aux maris impuissants d'abandonner leur femme à un homme plus jeune et plus fort.—A Athènes, si le parent, obligé, d'après les lois, d'épouser la veuve de son proche parent, était incapable de remplir les devoirs conjugaux, celle-ci pouvait demander qu'il se substituât un autre homme de la famille. Meyer and Shœmann, Proced. att. G. 445. — A Rome, les lois n'avaient rien réglé à ce sujet; mais le mariage, dans les derniers temps, n'étant considéré que comme une obligation de fournir des défenseurs à l'État, une femme féconde passait quelquefois dans plusieurs maisons. Plutarque raconte dans la Vie de Caton d'Utique que Q. Hortensius, désirant mêler sa maison et sa race avec celle d'un homme si vertueux, lui demanda sa fille Porcia, déjà mariée à Bibulus, dont elle avait eu deux enfants. « Si Bibulus, disait-il, veut absolument conserver sa femme, je la lui rendrai dès qu'elle sera devenue mère. » Sur le refus de Caton, Hortensia lui demanda sa propre femme Marcia, qui était encore en âge d'avoir des enfants, et *lui en avait déjà donné suffisamment.* » Marcia était grosse alors; cependant, ayant consulté son beau-père Philippe,

[1] Manou, p. 313, § 407.
[2] Dig. Hind., II, 468.
[3] Deutéronome, c. 25, § 5-10.

qui donna son consentement, Caton céda sa femme à Hortensius. Il la reprit après la mort de celui-ci, au commencement des guerres civiles. *V.* Lucain : *Liceat tumulo scripsisse : Catonis Marcia.*

L'homme qui ne peut suffisamment remplir ses devoirs envers sa femme, doit, disent les vieux prud'hommes de l'Allemagne, la mener à son voisin. Si celui-ci ne peut la satisfaire, le mari la prend doucement entre ses bras, ayant soin surtout de ne lui faire aucun mal, puis il la porte neuf maisons plus loin, la pose doucement, toujours sans lui faire de mal, et l'y fait attendre cinq heures; puis il crie : Aux armes! pour que les gens viennent à son aide. Si on ne peut encore la satisfaire, il la soulève tranquillement et doucement, la pose de même, ne lui faisant aucun mal; il lui fait alors présent d'une robe neuve, d'une bourse pour frais de voyage, et la fait conduire à la grande foire de l'année. Si alors il n'y a pas moyen de la satisfaire, que mille diables la satisfassent. — Demande. Que doit faire le mari qui ne peut donner à sa femme les soins maritaux auxquels elle a droit de prétendre? Réponse. Il la chargera sur le dos, la portera au delà d'une haie de neuf années (?); quand il la lui aura fait franchir, il lui procurera quelqu'un qui soit en état de la satisfaire comme elle le désire. — Item, je suis d'avis qu'un bon mari qui ne peut répondre aux désirs de sa femme, doit, lorsqu'elle s'en plaint, la prendre, la porter au delà de sept héritages environnés de clôtures, et là, prier son plus proche voisin de venir à l'aide de sa femme. Si celui-ci y parvient, il doit la reporter chez lui, la poser doucement, et placer devant elle une poule rôtie et un pot de vin. G. 444.

Les textes qu'on vient de lire sembleront encore plus bizarres, si l'on songe que dans le primitif idéal germanique et indien du mariage, il ne pouvait être dissous, même par la mort. Nous avons parlé plus haut de l'obligation imposée à la veuve indienne de se brûler avec le corps de son mari. De même chez les Hérules : La veuve qui avait quelque souci de son honneur s'attachait avec une corde au tombeau de son époux, et se laissait mourir; autrement elle eût été déshonorée et serait devenue odieuse aux parents de son mari. Procop., *De bell. goth.* 2, 14.—A la mort de Sigurd, Brunhild se brûle avec son cadavre. — Si le mari mort est suivi par sa femme, dit l'Edda, la porte pesante du monde souterrain ne battra pas sur ses talons. —On voit dans un passage rapporté par Bartholin, qu'il était légal d'enterrer la femme avec le mari.

« Après la défaite des Cimbres, leurs femmes, revêtues d'habits de deuil, supplièrent qu'on leur promît de les respecter, et qu'on les donnât pour esclaves aux prêtresses romaines du feu. Puis, voyant leur prière reçue avec dérision, elles pourvurent elles-mêmes à leur liberté... Les présents symboliques des noces, les bœufs attelés, les armes, le coursier de guerre, annonçaient assez à la vierge qu'elle devenait la compagne des périls de l'homme, qu'ils étaient unis dans une même destinée, à la vie et à la mort (*sic vivendum, sic pereundum.* Tacit.). C'est à son épouse que le guerrier rapportait ses blessures après la bataille (*ad matres et conjuges vulnera referunt*). Elle les comptait, les sondait sans pâlir; car la mort ne devait point les séparer... D'abord les femmes des Cimbres affranchirent leurs enfants : elles les étranglèrent ou les jetèrent sous les roues des chariots. Puis elles se pendaient, s'attachaient par un nœud coulant aux cornes des bœufs, et les piquaient ensuite pour se faire écraser [1]. »

« Au moyen âge, la reine qui devenait veuve » s'appelait Blanche, sans doute parce qu'elle por- » tait le deuil en blanc. » Carpentier. G. 452.— La veuve n'est point tenue de payer les dettes du défunt. *Voy.* plus haut, à l'article des Clefs, le texte de Monstrelet, sur la veuve de Philippe le Bon. — La femme renonçait encore, en déposant sa ceinture, ou en mettant son manteau sur le tombeau du mari, ou simplement en laissant retomber les plis de son vêtement, etc. Lorsqu'elle était accusée d'avoir diverti des fonds, elle se purgeait par un serment *sur le perron.* G. 174.

Le droit saxon ne donne à la veuve qu'un siége et une quenouille : — Ce droit est trop dur, dit Luther; mais, par le siége, il faut entendre la maison; par la quenouille, l'entretien, la subsistance; on paye bien un valet. Que dis-je? on donne plus à un mendiant [2].

Chez les Germains, comme chez les Indiens, les veuves convolaient rarement en secondes noces.— Chez les Saliens le *reipus* de la veuve est plus élevé que le prix de la vierge. G. 453. — Les mariages des veuves doivent avoir lieu la nuit. — Ce sont, dans notre vieux langage, des *noces réchauffées*[3]. — « Le mariage entre la royne Éléonor et Fran- » çois Ier, fut célébré une heure devant le jour [4]. » — *Voy.* plus haut les cérémonies ecclésiastiques.

Quand la veuve déplaçait son siége, elle rompait toute communauté de biens avec les enfants du premier lit : — Si la créature change, les enfants

[1] *Voy.* t. Ier, p. 407, Michelet, Hist. Romaine. Plutarch., in Mario.

[2] *Voy.* plus haut, p. 202.

[3] Ducange, *voy.* Maritagia recalefacta.

[4] Mart. Dubellay, XVIII, 97.

peuvent lui mettre un siége devant la porte. G. 433.

Lois galloises : Si des présents sont faits à une femme mariée, elle doit les considérer comme son douaire à la fin de la septième année. Si les époux se séparent ensuite, qu'ils partagent chaque chose en deux parts. La femme a le droit de diviser, le mari celui de choisir. Le cochon tombe au mari, le mouton à la femme. Où il n'y a que l'une des deux espèces, qu'ils la partagent en deux. S'il y a mouton et chèvre, le mouton tombe au mari, la chèvre à la femme, etc. S'il y a des enfants, deux tiers vont au père, un tiers à la mère; l'aîné et le plus jeune au père; le troisième à la mère, etc. Les draps de dessus sont à la femme, ceux de dessous au mari. S'il se remarie, qu'il rende les draps à la première femme; si la seconde dort dessus, qu'elle paye amende à l'autre pour l'affront. S'ils se séparent avant la fin de la septième année, que son douaire lui soit payé, ainsi que ses biens paraphernaux, son droit de fillage ou virginité. Si elle abandonne son époux avant la septième année, elle perd tout, excepté son droit de virginité et la joie de cette séparation injuste. Si le mari est lépreux ou impuissant, ou s'il a mauvaise haleine, elle peut l'abandonner sans rien perdre de ce qui doit lui revenir. Si la séparation arrive par la mort, la femme réclame la moitié de tout, excepté du blé : la femme ne peut plus posséder de blé dès qu'elle n'habite plus avec son mari. Si la séparation se fait à l'approche de la mort, que l'époux malade et le prêtre divisent la propriété, et que l'époux en santé choisisse [1].

Autre loi galloise : Si le nouvel époux trouve que la fiancée n'est pas vierge, et qu'elle ne puisse prouver son innocence, la chemise lui sera coupée à la hauteur des fesses; la queue d'un bouvillon d'un an lui sera mise dans la main, après avoir été enduite de graisse; si elle peut la retenir, qu'elle soit mise en possession de ses biens paraphernaux; si elle ne peut, qu'elle ne réclame rien [2]. — Si un homme est séparé de sa femme, et qu'elle se marie à un autre; s'il se repent de s'être séparé d'elle, et qu'il la surprenne un pied dans le lit du nouveau mari et l'autre pied dehors, il doit la reprendre. (Probert.)

Les époux qui divorçaient, prenaient une toile de lin. On la coupait en deux, et chacun en conservait une part. C'était sans doute la rupture du *poêle* sous lequel ils avaient été placés le jour du mariage. Le divorce prononcé, la femme devait rendre les clefs. G. 434.

Lois indiennes : Une femme stérile doit être remplacée la huitième année; celle dont les enfants sont tous morts, la dixième; celle qui ne met au monde que des filles, la onzième; celle qui parle avec aigreur, sur-le-champ [3].

CHAPITRE III.

PARENTÉ, HÉRITAGE.

L'homme, en fécondant la femme, renaît en son sein sous la forme du fœtus; l'épouse est nommée Djâyâ, parce que son mari naît (djâyaté) en elle une seconde fois [4].

Comme l'eau qui tombe du vase fait croître le figuier indien, de même le père, le grand-père, l'aïeul, cultivent un fils dès sa naissance, lui donnant miel, légume, viande, lait et laitage, et se disant : Il nous donnera chaque année le sacrifice funèbre...

L'ancêtre saisit l'enfant qui vient de naître, dès qu'il sort du sang maternel : Te voici donc, ô mon âme, renée encore une fois, pour dormir de nouveau dans un corps. — Par la grâce faite aux parents, tu t'appelles fils ou Putra; tu les délivres en effet de l'enfer appelé Put [5].

Au moment de la naissance de l'aîné, un homme devient père et acquitte sa dette à l'égard de ses ancêtres; le fils aîné devrait tout avoir. — Le fils, par la naissance duquel un homme acquitte sa dette et obtient l'immortalité, a été engendré pour l'accomplissement du devoir; les sages considèrent les autres comme nés de l'amour. — Il faut prélever pour l'aîné le vingtième, avec le meilleur des meubles; pour le second, la moitié du vingtième; pour le plus jeune, le quart. — Par un fils, un homme gagne les mondes; par le fils d'un fils, il obtient l'immortalité; par le fils de ce petit-fils, il s'élève au séjour du soleil [6].

Un vingtième de l'héritage, une couple de vaches, un chariot avec bêtes qui aient dents aux deux mâchoires, et le taureau générateur, seront réservés à l'aîné. Les bêtes borgnes ou vieilles, cornes brisées, queue sans poil, reviennent au second frère. Une brebis, du grain, du fer, une maison, un char et un joug, une bête de chaque espèce, entrent dans le lot du plus jeune. Le reste est également partagé. — Dans certaines contrées de l'Inde, *la vache noire*, et *le noir produit de la terre*,

[1] Probert, Lois galloises, p. 128.
[2] Id., ibid., p. 133.
[3] Manou, p. 328, § 81.
[4] Manou, liv. IX, p. 317, § 8.
[5] Digest of Hindu law, III, 138.
[6] Manou, p. 132-7, § 106-7, 112, 137.

sont dévolus au frère aîné, avec les ustensiles dont se servait le père. — Ailleurs l'aîné a double part et la dîme des vaches et des chevaux; le plus jeune les boucs, les brebis et une maison; les meubles de la maison, l'épée et *autre fer noir*, appartiennent au second frère [1].

Cette importance attachée aux sacrifices funèbres se retrouve dans la loi romaine, où ils ont toutefois un autre sens et d'autres effets. *Voyez*, dans mon Histoire romaine, l'extrait que j'ai donné de l'importante dissertation de Savigny, sur les *Sacra*. On disait proverbialement : *Sine sacris hæreditas*, pour dire, bonheur sans mélange [2]. — J'ai parlé, dans le même ouvrage, de l'aîné de la famille étrusque, du Lucumon, Lar ou Lars.

Le droit d'aînesse ne semble pas avoir prévalu de bonne heure chez les Allemands. Les quatre fils de Clovis, les quatre fils de Clotaire Ier partagent également le royaume. *Voy*. Grégoire de Tours. Mêmes partages entre les petits-fils de Charlemagne. [Annales de Fulde, années 822, 877.]

L'orme, planté dans les perrons, est compris, par plusieurs Coutumes, dans la portion des fiefs réservée par préciput à l'aîné. Legrand, Fabliaux, 1, 119. G. suppl.

Malgré la faveur plus généralement accordée à l'aîné, il y a dans les vieux usages celtiques et germaniques des exemples de préférence pour le dernier-né. Cette préférence est souvent restreinte à certains objets de la succession. — A Corbie, le plus jeune des enfants héritait de la maison. — Rive, 237 : Dans la cour d'Or, l'aîné succédait; dans la cour de Chor, c'était le cadet.—L'héritage du cadet s'appelait, en vieil allemand, *galgenmanlein* (petit homme du gibet, petit pendard) [3]. G. p. 474, 475.

Dans un code provincial de l'Allemagne, le cadet des jumeaux mis au monde par une serve, devenait libre; à Osnabruck, c'était son premier-né. Ailleurs, un homme né libre, se soumettant au servage, et se mariant dans le domaine, peut affranchir son premier fils ou sa première fille. Souvent le fils aîné tombait en servage, les autres devenaient libres. G. 324.

Le plus âgé, comme plus sage, devait partager. On laissait choisir le plus jeune, par égard pour l'innocence de son âge. Voici, mon fils, dit Louis le Débonnaire à Lothaire, voici que tout l'empire se trouve devant toi; partage-le, tel qu'il se contient (*prout habuerit*). Si tu fais, toi, ce partage, ce sera Charles qui aura le choix des parts; si c'est nous au contraire qui partageons, le choix des parts t'appartiendra. — Dans le pays de Galles, c'était le contraire; le plus jeune partageait : — S'il n'y a pas de maison, le plus jeune doit diviser le patrimoine, et l'aîné choisir... S'il y a des maisons, le plus jeune frère à lui seul divise toutes les tenures, car dans ce cas il est le mesureur, et le plus jeune doit choisir. — La femme réclame le droit de faire les parts, et le mari a le choix [4]. — Il en était de même dans les lois normandes. En droit canonique, cette règle s'appliquait encore en certains cas. G. 480. — Coutume du comté de Kent : *L'astre* (le foyer) *demurra al puné* [5]. Dans cette coutume, le plus jeune a le foyer et quarante pieds autour [6].

Usance de Quevaize (Bretagne) : « L'homme laissant plusieurs enfants légitimes, le dernier des » mâles succède seul au tout de la tenue, à l'exclu- » sion des autres; et, à défaut des mâles, la der- » nière des filles, sans que les autres puissent pré- » tendre aucune récompense. » — Usement de Rohan : « En succession directe de père et de mère, » le fils juveigneur et dernier-né desdits tenanciers » succède au tout de ladite tenue et en exclut les » autres, soient fils ou filles. » Art. 22. « Le fils juvei- » gneur, auquel seul appartient la tenue, comme » dit est, doit loger ses frères et sœurs jusques à » ce qu'ils soient mariés; et d'autant qu'ils seraient » mineurs d'ans, doivent les frères et sœurs être » mariés et entretenus sur le bail et profit de la » tenue pendant leur minorité; et estans les frères » et sœurs mariés, le juveigneur peut les expulser » tous [7]. » — Cette loi me semble conforme à l'esprit d'un peuple navigateur et guerrier, qui veut forcer les aînés, déjà grands et capables d'agir, à chercher fortune au loin.

Le droit de succession, appelé par les Irlandais Gabhail-cine (en anglais, Gavelkind, littéralement, établissement de famille), était commun à l'Irlande, à l'Écosse, au pays de Galles et au comté de Kent. Il donnait part égale à tous les enfants, garçons ou filles, légitimes ou illégitimes. Ce droit subsista dans le pays de Galles jusqu'à Henri VIII, en Irlande jusqu'à Jacques Ier [8].

Dans le droit allemand, le petit-fils n'hérite qu'à

[1] Digest of Hindu law, II, 559-560-1.

[2] Michelet, t. Ier, page 312, note 4, Histoire Romaine. — Journal de Savigny, t. II, 1816. — Otf. Müller, Die Etrusker, I.

[3] Le *Culot* des Français désigne non l'héritage du cadet, mais le cadet même.

[4] Probert, 187, 178, 128.

[5] Duc., verbo *Astrum*. Proverbe français : *Connaître les estres du logis. — Com cil qui savoit bien l'estre*. Rom. du Rou.

[6] Logan, I, 191.

[7] Coutumier général, t. IV, p. 408, usance de Quevaise, art. 6; usance de Rohan, art. 17, 22.

[8] Sur cet important sujet, *voy*. mon Hist. de France;

défaut d'enfants, l'arrière-petit-fils qu'à défaut de petit-fils. En l'an 941, Othon I[er] fit décider cette question de droit par le duel (G. 471. Witik Corb.): — Il y eut discussion sur la diversité des lois; quelques-uns pensaient que les fils des fils ne devaient point être comptés parmi les fils ni prendre en rang légitime leur part à l'hérédité concurremment avec ces derniers, dans le cas où le père serait mort du vivant de l'aïeul. Mais le roi, par un conseil meilleur, ne voulut pas que les nobles et les anciens du peuple s'exposassent à d'indécentes discussions. Il ordonna que la chose fût décidée par des champions. Or, le parti qui soutenait que les fils des fils comptaient entre les fils, fut vainqueur, et il fut réglé qu'ils prendraient part avec leurs oncles paternels, et que ce serait chose stable et ferme à jamais. — *Voyez* aussi Sig. Gembl. ad annum 942.

Dans certains pays les petits-enfants devaient, pour partager avec leurs oncles, hériter sur la fosse, c'est-à-dire, assister à l'enterrement du grand-père, G. 473.

J'ai parlé dans le chapitre précédent (et dans mon Histoire de France, *voy.* t. III), de la dureté des lois barbares pour la femme, sous le rapport de la succession. — Dans la Frise, c'était un proverbe juridique : Quant à l'héritage, homme va, femme s'en va (*der mann geht zem erbe, das weib davon*). G. 473.

Chez les Francs, la nature semble avoir réclamé de bonne heure dans le cœur paternel en faveur des filles, si maltraitées par la loi : « A ma douce » fille : C'est chez nous une coutume antique, mais » impie, que les sœurs n'entrent pas en partage » avec leurs frères dans la terre paternelle. Moi, » j'ai pensé que, donnés tous à moi également de » Dieu, vous deviez trouver tous en moi égal amour, » et après mon départ d'ici-bas, jouir également » de mes biens. A ces causes, ô ma très-douce » fille, je te constitue, par cette lettre, à l'encontre » de tes frères, égale et légitime héritière en tout » mien héritage; de sorte que tu partages avec eux » non-seulement dans mes acquêts, mais dans l'al» lod paternel. » (Marculf, 1, 8, et app. 49, Scr. fr., p. 519.)

Le droit germanique est riche en formules curieuses sur la distinction des meubles qui doivent échoir en héritage à l'homme ou à la femme. La fille hérite ordinairement des joyaux de sa mère. — Font partie des meubles propres à l'homme [heer gewæte] : Un chaudron dans lequel on puisse entrer l'éperon au talon, une cassette où l'on puisse placer une épée... un pot où l'on puisse rôtir une poule. Il faut encore le meilleur cheval après le meilleur de tous... On attelle le cheval; si la voiture sort tout entière de la maison, elle fera partie de ces biens-meubles. Mais si elle demeure sur le seuil, alors elle n'en fait point partie. G. 107.

Pour distinguer les collatéraux consanguins ou utérins, on disait en Allemagne, *parents d'épée*, *parents de quenouille*, ou d'un seul mot : *Lancea*, *fusus*, lance ou fuseau, chapeau ou coiffe; chapeau ou voile (hut oder schleier). G. 470. — De même en français : TOMBER DE LANCE EN QUENOUILLE; et pour dire parenté, les mots : ESTOC, RAMAGE, BRANCHE, BRANCHAGE [1].

Dans l'ancien droit allemand, les degrés et dénominations de parenté se rapportent à la disposition du corps humain. La loi des Ripuaires reconnaît cinq degrés jusqu'au cinquième *genuculum*. — Le Miroir de Saxe compte sept degrés de parenté : L'homme et la femme ont leur place dans la tête; les enfants nés de mêmes père et mère, dans l'articulation du cou; ceux des frères ou sœurs d'un même lit, dans celle qui joint l'épaule au bras. Le second degré est placé dans le coude; le troisième dans le poignet; le quatrième dans la première articulation du doigt du milieu; le cinquième dans la seconde articulation; le sixième dans la troisième articulation du même doigt; le septième réside dans l'ongle et s'appelle *nagelmage* (parent de l'ongle). G. 468.

Point de testament chez les Germains, dit Tacite. Les premiers testaments franciques qu'on rencontre sont des sixième et septième siècles. L'addition d'hérédité se faisait d'elle-même, d'après la maxime « Der todte erbet den lebendigen, *Le mort saisit le vif.* » Dans le Nord, on célébrait à cette occasion un banquet solennel. G. 481.

Les bâtards héritaient des biens de leurs mères. « Car on n'est point l'enfant illégitime de sa mère.» Miroir de Saxe. — Diverses lois anciennes donnent même aux enfants naturels des droits sur les biens de leurs pères. G. 476. — J'ai parlé ailleurs du droit des bâtards en France. Selon Olivier de la Marche [2] : « Il n'y avait en Europe que les Alle» mands chez qui les bâtards fussent généralement » méprisés. » Guillaume le Conquérant s'intitule dans une lettre : « Moi, Guillaume, surnommé le

Logan, Manners of the highlanders, 1832, p. 190-1; Low, hist. of Scotland, p. 99; les Collectanea de rebus hibernicis; les ouvrages de Somner et de Robinson sur le Gavelkind; Hasted, hist. of Kent; Blakstone, II, 2, c. 14, p. 213, éd. 1767; Palgrave, upon the Commonwealth, etc. — Lingard prétend que le Gavelkind excluait les femmes, II, 396-9, de la trad. française.

[1] *Voy.* Laurière, I, 185; II, 272.

[2] Olivier de la Marche, c. 4, Intr. aux Mém., p. 62, édit. 1645.

» bâtard [1]. » Cependant, en France, dans la Coutume de Laon [anciens articles insérés au procès-verbal], « les bâtards ne pouvaient tester que de » cinq sols [2]. »

Bâtard, bastard (en langue romane, *bastardo*, Roquefort, 600, 642), paraît venir des mots bretons *baz*, bas, peu élevé, et *tardd?* germer, sourdre. De là les locutions usitées : *Fils de bas, de bast, frère de bas*, etc. : *Si ala en Puille à Mainfroi son fils de bas* [3]. — *Bort, bord, borde* a le même sens. *Le bord de Rabestens* [4].

Les enfants naturels sont désignés, dans le moyen âge, par une foule de noms bizarres et injurieux : *Gouch, güuksbrut* (couvée de coucou), *bankart, bankert, bankling*, conçu sur le banc, au lieu de l'être dans le lit conjugal. *Hornungr*, qui est conçu dans le coin, enfant du coin. On dit aussi mariage du coin, pour concubinat. *Unstatkind*, enfant d'immondices. *Kotzensohn*, fils vomi. *Hurensohn*, fils de *putain;* en espagnol, *hide puta*, Fuero viejo, II, 1, 9. En Suisse, *hubschkind*, enfant joli; *liebeskind*, enfant d'amour. *Pfaffenkind*, enfant de prêtre. En français, *fils de lisce*, de chienne. Roquef., I, 600. G. 476.

La succession des ascendants s'appelle, dans la langue usuelle du Nord, la succession du dos (*ruckerbschaft*). C'était une phrase proverbiale : L'héritage remonte de la poitrine au dos pour retomber dans le giron. Quelquefois les ascendants ne viennent à la succession qu'après le frère et la sœur. Tacite (Germ. 20) ne parle même pas d'eux. La loi des Burgundes les exclut expressément. Pareille défaveur à l'égard des ascendants dans certaines Coutumes allemandes : Bien ne retourne, mais avance. G. 477.

Après avoir parlé de la parenté et de la succession, il nous resterait à dire comment l'on renonce à l'une et à la l'autre. Nous trouvons ici peu de formules symboliques. Indiquons seulement la *Detestatio, Alienatio sacrorum*, usitée chez les Romains [5]. On trouvera plus loin l'abdication germanique de la parenté.

[1] Epist. Will. Angl. regis ad Alanum Brit. comit. Duc., I, 1060.

[2] Laurière, I, 151. — *Voy.* aussi, Carp., I, 483. — Froissard, IX, 307. — Le Religieux de Saint-Denis, anno 1392. — Le premier Continuateur de Nangis, anno 1326, Spicileg., III, 86.

[3] Hist. ms. Duc., I, 1060.

[4] Joinville de Duc., note, p. 63. — Rameau bâtard, *filius bort*. Jacob. I Arag. in foris osc., an. 1247. Duc., gloss., 1245.

[5] *Voy.* la diss. de Savigny, citée plus haut.

LIVRE DEUXIÈME.

PROPRIÉTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

OCCUPATION.

C'est à la science augurale, au vol des oiseaux, à la direction de la foudre, que la plupart des nations antiques demandaient des signes pour choisir et déterminer l'habitation de l'homme ou des dieux. Nous ne reproduirons pas ce que nous avons dit dans un autre ouvrage sur cette partie importante de la symbolique religieuse[1]. *Voyez* cependant, au chapitre suivant, l'Ager, ou champ limité.

Qu'il nous suffise ici de rappeler que, dans les traditions poétiques et historiques, les animaux sont souvent les guides des migrations primitives et décident l'établissement des peuples, la fondation des villes. Le bœuf, le pivert, le loup, conduisent les colonies Sabelliennes[2]. La louve allaite Romulus sur l'emplacement futur de Rome. Énée fonde la ville d'Albe au lieu où il trouve, conformément à la prédiction, une laie blanche, entourée de ses trente petits :

> Triginta capitum fœtus enixa jacebit,
> Alba, solo recubans, albi circum ubera nati.

De même au moyen âge, lorsque saint Balderic veut se retirer dans la solitude, il suit un faucon, et se fixe où l'oiseau se pose; le lieu garde le nom de Montfaucon. Un aigle blanc rend le même service à saint Thierri, aumônier de saint Remi. Une colombe désigne dans son vol le circuit du monastère de Hautvilliers, etc. [3].

Le chevalier errant se remet du choix de la route à la décision de son cheval. Le compagnon allemand souffle la plume, et en suit le vol : — Quand tu seras à la porte de la ville, prends trois plumes dans ta main et souffle-les en l'air. L'une s'envolera par-dessus les remparts, l'autre sur l'eau, la troisième devant toi. Laquelle suivras-tu?... Si tu suivais la première par delà les remparts, tu pourrais bien tomber, et tu en serais pour ta jeune vie, ta bonne mère en serait pour son fils, et nous pour notre filleul; cela ferait donc trois malheurs. Si tu suivais la seconde au-dessus de l'eau, tu pourrais te noyer... Non, ne sois pas imprudent; suis celle qui volera tout droit. Et tu arriveras dans un étang où tu verras une foule d'hommes verts assis sur le rivage, qui te crieront : Malheur! malheur! Passe outre. Tu entendras un moulin qui te dira sans s'arrêter : En arrière! en arrière!... (alibi :) Poursuis ta route, et dis : Moulin, va ton train, et j'irai mon chemin [4].

Le vol de la plume, mentionné dans cette formule d'initiation des compagnons forgerons, se retrouve, en Allemagne et en Espagne, dans les locutions proverbiales et probablement fort anciennes : De quel côté souffles-tu la plume?... Je veux faire voler une plume.—Il est convenu que la ville de Lindau aura droit sur le lac de Constance, aussi loin que le vent chassera une plume dans la direction du Degelstein qui s'élève sur le lac. G 83. Ici la plume n'est plus le guide d'un voyage, d'une migration, mais la mesure de la possession.

La principale forme de l'occupation, le jet du dard, de la flèche, du bâton, du marteau, de la pierre, etc., est aussi l'une des mesures indiquées le plus fréquemment pour la terre déjà occupée. Il nous serait difficile de séparer les textes qui ont ces deux sens de l'occupation ou de la mesure.

Loi indienne : Trois jets de bâton, ou quatre cents coudées, tel est l'espace qu'on doit laisser

[1] Michelet, Hist. romaine, liv. Ier, chap. 5, et Éclaircissements.

[2] *Voy.* les autorités, Michelet, Histoire Romaine, liv. Ier, chap. 4.

[3] Baugier, Mém. sur la Champagne, II, 14.

[4] Altdeutsche waelder, durch die brüder Grimm, 3 heft: Cassel, 1813. *Voy.* toute la formule traduite dans les notes de mon Introd. à l'Hist. universelle. T. Ier, p. 33-35.

pour pâture autour d'un village ; trois fois autant autour d'une ville [1]. — Ce bâton, dit le commentateur, doit être la cheville du joug de la charrue [2].

Dans une tradition indienne, Vichnou, sous le nom de Parasourâma, demande à l'Océan de lui donner tout le pays qui s'étend entre la montagne et la place où tombera sa flèche ; le dieu de l'Océan consent, et Vichnou gagne toute la côte du Malabar [3]. — Il y eut de longues querelles entre la Perse et Turan au sujet des frontières. On finit par décider qu'Aresch, le meilleur archer, monterait sur le mont Damarend, et que, tourné vers l'orient, il décocherait une flèche marquée d'un certain signe. La frontière devait être fixée au lieu où tomberait la flèche. D'Herbelot, s. v. Manugeher. G. 67.

On trouve dans les lois du pays de Galles : Le patronage du forestier du roi s'étend jusqu'où il peut lancer sa hache ou son rabot : celui du laveur du roi s'étend jusqu'où il peut jeter le croc dont il se sert. Wotton, 142. G. ibid.

Loi des Brehons d'Irlande : Quelle sera la route le long de la mer? large du jet d'un dard [4].

L'enceinte qui entourait le palais du roi irlandais Laogaire, était de sept jets, d'un javelot [5].

Si la cour n'est pas encore ceinte et close, celui qui voudra l'assurer (*defendere*), lancera une hache de la valeur d'un denier vers le midi, vers l'orient et vers l'occident. Mais du côté du nord, là où atteindra l'ombre, là aussi il mettra sa haie, pas plus loin. Loi des Bavarois, XI, 6, 2. G. 57.

Le marteau que nous avons vu employé dans le Nord à la consécration de la fiancée, l'est aussi à mesurer, peut-être originairement à consacrer, la propriété, le domaine, l'étendue de la juridiction : — Notre seigneur de Mayence s'avancera lui-même à cheval dans le Rhin ; aussi loin qu'il pourra lancer dans le Rhin un marteau de maréchal, aussi loin s'étendra sa juridiction. — Lorsque les compagnons de la Marche concèdent à un homme une portion de terrain, la tradition se fait ainsi : L'homme, ou quelqu'un des siens, tire un marteau de la voiture, et le lance par-dessous la jambe gauche. Aussi loin qu'il lance, aussi loin le terrain lui est concédé. C'est ce qu'on appelle le jet du marteau. — Le comte de Nassau a autant d'espace dans le Rhin à partir du rivage qu'un homme peut y chevaucher sur un grand cheval, et de plus, aussi loin que cet homme peut jeter au delà dans le Rhin un marteau de maréchal. G. 55-7.

Quand le meunier aura piloté et assuré son moulin, il montera sur le pieu de défense ; puis, de la hache avec laquelle il aura charpenté son moulin, il pourra faire un jet, en amont et en aval, et aussi loin qu'il jettera, il aura faculté de pêcher sans dommage. — Acte de l'empereur Albert en faveur d'un habitant d'Essling, année 1306 : Quant au droit de pêcher près de son moulin : tout aussi loin qu'un de ses serviteurs, debout sur la charpente, pourra lancer la hache, tout autant il aura en fief. — Le comte de Castzenelnbogen commande, dans la Marche et au delà, aussi loin que, chevauchant près des buissons de la lisière du bois, il pourra lancer une hache hors de la Marche et de la forêt. G. 58.

Saxo Grammaticus, X, 182 : L'empereur Othon ayant parcouru le Jutland sans obstacle (ce pays alors n'avait pas de roi pour le défendre), il rencontra le golfe qui fermait la Vandalie, et il ne pouvait plus avancer. Alors il jeta sa lance dans les eaux, et rebroussa chemin ; mais ce retour ressembla à une fuite. Ayant donc ainsi lancé son arme dans les flots de la mer, pour y laisser souvenir, il donna son nom au détroit [6]. — Selon une tradition du Nord, Othon jeta dans la mer, en fuyant, sa lance ensanglantée, et jura vengeance. G. 59. Ainsi Xerxès jeta des chaînes dans l'Hellespont, et voulut marquer la mer d'un fer rouge.

En 1366, la ville de Minden et son évêque convinrent que les fossés de la ville pourraient être élargis autant qu'un homme robuste, se tenant sur le mur de la ville, pourrait lancer de toutes parts vers la campagne un plomb du poids d'une livre. Leibnitz, Script., 2, 192. G. 62.

Le tact, comme le jet, est une des formes de l'acquisition. Paul diac., 3, 32. G. 68 : — On raconte que le roi des Lombards Autharis alla par Spolète à Bénévent. Il conquit cette contrée, et parcourut toute l'Italie jusqu'à Reggio, la dernière ville et la plus voisine de la Sicile. Or on dit qu'en cet endroit il y a une colonne placée dans les eaux de la mer. Il s'en approcha à cheval, toucha la colonne de la pointe de sa lance en prononçant ces paroles : « Jusqu'ici s'étendront les frontières des Lombards. » On dit que la colonne subsiste, et qu'on l'appelle la colonne d'Autharis. — Quand le lieutenant du calife Akbah arriva à l'extrémité de

[1] Manou, p. 287, § 237.
[2] Digest of Hindu law, II, 348.
[3] Sonnerat, Voyage aux Indes, II, 166.
[4] Collectanea de rebus Hibernicis, III, 76.
[5] Ou de sept javelots. Id., ibid., 514-520.

[6] Rienzi, qui croyait avoir rétabli l'ancienne république romaine, coupait l'air de son épée, se tournant successivement vers les trois parties du monde, et disant à chaque fois : Ceci est à moi, ceci est à moi, ceci est à moi. Sismondi, d'après l'auteur anonyme des Frammenti di Storia romana.

l'Afrique, en face de l'Espagne, il poussa son cheval dans la mer pour en prendre possession[1]. De même, lorsque l'espagnol Balboa eut traversé l'isthme de Panama, et qu'il aperçut pour la première fois l'Océan pacifique, il entra dans la mer jusqu'à la ceinture et y planta une croix[2].

On acquiert encore en mesurant le sol de ses pas ou en faisant le tour de la propriété. Vichnou, sous la figure d'un nain, demande à un roi trois pas de terre; mais les pas du nain se trouvent être des pas gigantesques qui traversent les trois mondes. Maier, myth., et Polier, I, 276, 9. G. 67. — Les Scythes, dans Hérodote, donnent au garde de l'or la terre dont il peut faire le tour à cheval en une journée. Hérod. 4, 7.—Les Romains donnent à Horatius Coclès *quantùm agri uno die circumarârit*. Liv. 2, 5.—Niebuhr cite à ce sujet certains romans turcs, dont le héros reçoit du sultan Mahomet autant de terre en Macédoine que celui-ci en peut lui-même traverser à cheval en un jour. G. ibid.

Le berger de la communauté peut entrer dans la forêt avec ses moutons et ses chevreaux, juste aussi loin qu'il atteint en jetant son bâton. — L'homme qui a des abeilles se mettra à côté de l'ancienne place aux abeilles, se prendra l'oreille droite de la main gauche, et de sa main droite il lancera derrière, par-dessous le bras gauche, sa cuiller à miel, tout aussi loin qu'il le pourra; puis il ira où est tombée sa cuiller; il y fera un nouveau jet semblablement. Enfin il se rendra là où la cuiller est tombée pour la deuxième fois, et il fera un troisième jet. Là donc où elle tombe pour la troisième fois, là il prendra place nouvelle. — Les pêcheurs pourront pêcher librement dans toute la Slye; ils pourront étendre dans la plaine leurs cordes à sécher les filets, aussi loin que l'on peut lancer le clou d'un gouvernail à partir d'un vaisseau. *Jus slesvicence antiquum*. — Si des poules font dommage aux grains, on grimpera, pieds nus, sur deux pieux aigus, et on lancera à travers les jambes; jusque-là, pas plus loin les poules auront droit. G. 62-63.

Le Norwégien qui abordait en Islande prenait possession de tout le terrain qu'il pouvait parcourir en un jour, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Il allumait un feu au lieu d'où il partait et à celui où il s'arrêtait. C'était ce qu'on appelait : Tourner une terre avec le feu. L'usage d'éteindre l'ancien feu et d'en rallumer un autre, lorsqu'on prend possession d'une propriété nouvelle, était encore en usage dans ces derniers temps en Allemagne. G. 194-5.

Selon un diplôme de l'an 496 [D. Bouquet, IV], Clovis aurait fait la donation suivante à Jean, abbé de Reomans en Bourgogne : « Toute la terre de » notre fisc dont il aura pu, sur son âne, faire le » tour en une journée, qu'il la tienne à jamais de » notre bienveillance royale. » — Flod. hist. Rem. 1, 14 : « Le roi Clovis promit à saint Remi de lui » donner en totalité tout ce dont il ferait le tour » pendant qu'il reposait vers midi. Le bienheureux » Remi partit donc, et laissa des signes sur son pas» sage, lesquels sont encore manifestes. » — *Voyez* aussi la Légende dorée, c. 142. — En l'an 676, Dagobert ayant donné à saint Florent la ville où il demeurait et ses dépendances, « le saint vint prier » le roi de lui faire savoir combien il avait en long » et en large. « Tout ce que tu auras chevauché » sur ton petit âne pendant que je me baignerai et » que je mettrai mes habits, tu l'auras en propre. » » — Or saint Florent savait fort bien le temps que » le roi passait au bain : aussi il monta en toute » hâte sur son âne, et trotta par monts et par vaux » mieux et plus rapidement que ne l'aurait fait à » cheval le meilleur cavalier, et il se trouva encore » à l'heure indiquée chez le roi. G. 87. »

« Les maires, » dit Charlemagne, « n'auront ju» ridiction que sur le pays qu'ils pourront parcourir » ou visiter en un jour. » Capitul. *de villis*, § 27.

Il existe dans la Suède des traditions analogues aux exemples cités plus haut. Dans celles de l'Allemagne, Henri le Welfe obtient de Louis le Pieux tout le pays qu'il pourra, durant la méridienne du prince, entourer du sillon d'une charrue ou de l'ornière d'un char d'or. — Waldemar, roi de Danemark, donna en 1205 à saint André toutes les terres dont il aurait fait le tour sur un poulain âgé de neuf nuits, pendant que le roi serait au bain. Saint André chevaucha si bien, que les gens de Waldemar le pressèrent de quitter le bain, s'il ne voulait que le saint chevauchât tout le royaume. — Suivant une vieille tradition, une comtesse abandonna un jour en plaisantant, aux habitants de Brême, tout le terrain autour duquel un cul-de-jatte qui venait de lui demander l'aumône, pourrait se traîner en un jour. Le cul-de-jatte alla si bien, que la ville y gagna tout le grand pâturage public. G. 87-9.

Witekind de Corbie raconte que, peu de temps après l'invasion des Saxons, un de leurs jeunes gens acheta au poids de l'or à un Thuringien assez de terre pour emplir un pan de sa robe. Il mit cette terre en poussière et la répandit sur le sol, dont il couvrit ainsi une grande étendue. Dès ce moment les Saxons regardèrent ce sol comme légitimement

[1] Gibbon, X, 286, trad. franç.

[2] *Voy*. Robertson, Stor. of the America.

acquis, et le défendirent contre les Thuringiens.— L'empereur Henri avait, dit-on, donné à un de ses serviteurs, tout le terrain qu'il aurait ensemencé d'une mesure d'orge. L'homme investi en eut assez pour ensemencer les limites de ce qui plus tard fut le comté de Mansfeld. — Louis le Sauteur gagna, dit-on, par le même moyen, le mont de la Wartbourg. G. 90.

Selon une tradition anglo-saxonne sur l'invasion d'Hengist et d'Horsa, en Bretagne, Hengist demanda pour s'y établir la terre que pourrait entourer une peau de bœuf, mais il la découpa en lanières, et couvrit ainsi une grande étendue de pays.— Même histoire sur Ivar, fils de Regnard Lodbrok, qui obtient d'Ella, roi d'Angleterre, une semblable concession. « Dans les traditions françaises sur Raimond et Mellusine, Raimond demande à Bertram, comte de Poitiers, autant de terres, de champs et de prairies, qu'il pourra en entourer d'une *peau de cerf*. Dès que le diplôme est délivré, Raimond achète une peau de cerf bien tannée, il en coupe une longue et mince lanière, dont il entoure toute une grande vallée. G. 91.»

Hassan Ben Sabah Homaïri demanda au gouverneur du fort d'Alamont, de lui céder pour 3,000 ducats la place que pouvait contenir une peau de bœuf; cette demande accordée, il coupa la peau en lanières, et en entoura la place [1].

Didon en fait autant dans Virgile :

> Mercatique solum facti de nomine Byrsam,
> Taurino quantùm possent circumdare tergo [1].

Chez les Birmans, quiconque trouve un éléphant blanc, reçoit en don une couronne d'argent, et de la terre, aussi loin qu'on peut entendre le cri de l'éléphant. Wiener Jahrb. XXXIII, 29, 30.—Aussi loin que se faisait entendre l'aboiement du chien, aussi loin s'étendait la protection de Kuleib, et aussi loin encore personne ne pouvait paître des troupeaux, ni chasser. Rückert, Hariri, I, 431.— Une chronique (*chronicon novaliciense*) raconte que « Charlemagne avait donné en fief à un musicien lombard un droit singulier: il devait monter sur une haute montagne, y donner fortement du *cor*, et aussi loin que porterait le son, aussi loin terre et gens, tout serait à lui. Le donneur de cor sonne en effet; puis il descend de la montagne, parcourt terres et villages, et chaque homme qu'il rencontre, il lui demande: As-tu entendu le cor? Si l'autre répondait oui, il lui appliquait un soufflet, en disant : Tu es mon homme. De là le nom de *transcornati* que portèrent longtemps les descendants de ces gens-là.» — Un bourgeois d'Aule, ou enfant de bourgeois, peut pêcher à l'hameçon aussi loin que tinte la cloche. Que nul seigneur ne le lui défende. G. 76.

Plusieurs Coutumes allemandes permettaient de prendre possession d'une terre nouvelle acquise par alluvion, etc., en y faisant passer solennellement la charrue, ou la voiture : — Si quelqu'un veut gagner un îlot ou alluvion par voie de charriage, il devra prévenir le seigneur ou le bailli dans le ressort duquel se trouve le bien primitif qu'il veut traverser sur sable ou alluvion, et demander que le bailli y assiste, qu'il dresse un banc sur la terre primitive et institue le jugement... S'il charrie en effet et que les chevaux et la voiture y passent, ils seront échus au seigneur... Quand donc le seigneur ou bailli l'aura permis, l'homme prendra une voiture de fumier, comme celle qu'un laboureur a coutume de conduire dans son champ, il aura avec soi trois ou quatre chevaux, pas davantage ; et les chevaux ne seront pas d'un même poil... Et les conducteurs seront deux, l'un sur le cheval de devant, l'autre sur celui du milieu ; et le premier aura un flacon de vin au cou et du pain de froment dans le sein, et ils s'arrêteront à trois jets dans l'eau, et le premier devra tendre trois fois le flacon à celui qui est derrière lui, afin qu'il puisse boire; et ils mangeront d'abord du pain, et il suspendra de nouveau le flacon au cou, et ils charrieront ainsi sur l'alluvion ou le sable. Et tout cela se fera pendant que le soleil monte. Et le bailli devra siéger au tribunal avec ses gens de justice jusqu'à ce que le charriage ait eu lieu. Et il siégera sur le rivage du terrain primitif. — Et quand le charriage sera terminé, l'homme se présentera de nouveau devant le tribunal, et il dira : Seigneur juge, avez-vous vu que j'ai charrié selon justice? Et s'il dit oui, qu'il l'a vu, il s'avancera vers le tribunal, et donnera au bailli son argent et le prix de l'acte aux gens de justice. Ms. de 1541. G. 184-5.

Pour la détermination de la largeur des routes, la *Chevauchée le roi*, etc., *voy.* le livre suivant. Les textes que nous ajoutons ici se rapportent aussi bien à l'Occupation qu'à la Limitation.

Les Carthaginois et les Cyrénéens concluent une trêve, et conviennent qu'à un jour et à une heure déterminés, des envoyés partiront de chacune des deux villes, et que le lieu de leur rencontre sera la limite du territoire des deux pays [3]. — Dans une tradition suisse, deux pâtres d'Uri et de Glaris coururent à la rencontre l'un de l'autre pour fixer la

[1] Hammer, Hist. des Assassins, trad. par MM. Hellert et Lanourais, p. 84.

[2] Æneid., I, 371. — Justin., 18, 4.

[3] Sallust., Jugurtha, 79.

frontière des deux cantons. — S'il y a discussion entre la seigneurie et le paysan au sujet de la redevance, que le forestier ou homme d'affaires de notre gracieuse dame en son bien de Munich, et que le paysan qui réside sur le bien et le garçon du bailliage de Kœsching courent ensemble, à partir de la grande pierre de la marche du chemin de Kesner, qui est placée devant la cour seigneuriale de sa Grâce; puis, qu'ils courent tous trois de cette même pierre jusqu'à la porte du château ou du fort. Celui d'entre eux qui arrivera le premier sera aussi celui à qui restera l'argent disputé. — Dans des traditions hessoises, la décision dépend d'une course d'animaux; par exemple, un cheval aveugle détermine la frontière en courant, ou bien une écrevisse va à reculons et en dessine les coins et les recoins. G. 84-5. — C'est ainsi que dans le Roman du Renard (1,237) courent les deux béliers Belin et Bernard. Ils invitent Isengrin (le loup) à siéger entre eux comme juge.

« Entre nos deus met accordance
Qar il dist que cest chans est siens,
Et je redi que il est miens.
Sire, soiez en la foriere,
Chascuns de nos se traie ariere
Et devant vos vendron corant.
Cil qui premier vendra avans
De tant con il plus tost *corra*
La greingnor part du champ ara. » G. 85.

CHAPITRE II.

POSSESSION.

SECTION I.

Marche, terre indivise, biens communaux.

Le trait le plus original du droit romain primitif, c'est l'Ager, ou champ limité, orienté. Celui du droit allemand, c'est la Marche, ou terre indivise, qui appartient à la commune. Nous parlerons de la Marche dans cette section, de l'Ager dans la suivante.

Le nom de Marche ou marque [Marca, *signum*, *terminus*, *limes*], semble contraire à l'idée d'une propriété vague. Sans doute la tendance de la commune qui revendique la Marche, est de marquer, de limiter cette propriété à l'égard des autres communes. Mais la nature de la Marche répugne aux limitations précises. Dans ces vastes forêts de l'Allemagne, où l'écureuil, sautant d'arbre en arbre, pouvait courir sept milles sans descendre (Grimm), la Marche, c'était la clairière. La forêt souvent était encore comptée dans la Marche, ainsi que les rivières ou ruisseaux, les pâturages ou prairies incultes, les animaux sauvages, les oiseaux, les abeilles [1].

La Marche, propriété commune, indivise, est une dépendance de la propriété divisée, individuelle. L'on n'a droit à la première qu'autant que l'on participe à la seconde. Toutefois, ce sont deux ennemies; chacune d'elles ne demande pas mieux que d'empiéter sur l'autre. — Si quelqu'un a laissé son bien se couvrir de ronces, au point que deux bœufs ne puissent le labourer, ce bien est déclaré Marche, commun pacage. G. 92.—Si quelqu'un ayant terre ou pré, les plantait en forêt, que la forêt grandit au au point d'y paître deux bœufs, qu'elle grandit tellement, que les bœufs s'y abritassent, alors cette forêt sera comme toute autre Marche (années 1461, 1570). G. 82. Si broussailles montent à l'éperon, le fermier perdra le fonds. G. 92.—Ainsi la Marche est absorbante; tout ce qui n'est à personne, est à elle. Elle est pour la commune ce qu'est le fisc royal dans la monarchie.

Rien de plus fier que ces rois de la bruyère, ces souverains de la prairie; ceux qui, ayant *feu et fumée, arme et bien,* peuvent s'intituler *Erfexen*, c'est-à-dire haches héréditaires, hommes qui, par droit de naissance, peuvent porter la hache dans la forêt: — Nous déclarons, sous serment, que la Marche de Big, forêts, eaux et pacages, tels qu'ils se contiennent, appartiennent bien et légitimement à ceux de cette Marche, et qu'ils ne relèvent de personne, ni du bourg, ni du roi, ni de l'Empereur. G. 502. *Voy.* plus loin, Aleux, Fiefs du soleil, etc.

Les institutions de la propriété fixe, celles même de l'État semblent empruntées aux coutumes de la Marche. Le mélange d'hérédité et d'élection qui se trouvent dans la royauté germanique, dérive, selon M. Grimm, de la magistrature de la Marche, de la prévôté communale. Dans celle-ci, toutefois, le principe de l'élection domine: — De notre avis,

[1] Lois des Brehons d'Irlande: Quels sont les priviléges accordés aux paysans natifs? Couper des pommiers sauvages pour faire des manches de crocs à pêcher; brûler des broussailles pendant la nuit pour apprêter le poisson; couper de petites branches de noisetiers blancs pour faire des jougs ou semblable chose, comme des liens pour la charrue, pour des cerceaux, et des battoirs à beurre. Ils ont droit aux broussailles qui bordent la mer, etc... Il leur est aussi permis de jouer le jeu d'échecs dans la maison d'un Aireach et d'avoir du sel dans la maison d'un Brnigh. Collect. de rebus Hib., III, p. 110.

notre seigneur de Falkenstein est prévôt légitime, non de naissance, mais d'élection. C'est parce qu'il distribue justice égale aux hommes de la Marche, qu'ils l'ont en affection. S'il ne distribuait justice égale, ils pourraient bien en faire un autre. G. 503. Ce texte n'est pas sans analogie avec le fameux serment, vrai ou supposé, des Aragonais.

La peine la plus rigoureuse qu'on puisse infliger à un habitant de la Marche, est une sorte d'*Interdictio aquæ et tecti :* — On lui creusera un fossé devant sa porte, on barrera sa porte avec des pieux; on lui abattra le seau de dessus le puits, on bouchera son four, on ne lui prêtera point de feu, on lui refusera vachers et porchers, et on le réduira à une extrémité telle, qu'il soit obligé de ne faire que ce qui est juste et modéré. G. 529.

Les gens de la Marche eurent bien de la peine, pendant le moyen âge, à défendre la liberté de leurs vieilles forêts contre la féodalité insolente dont ils étaient environnés. De là, l'esprit de jalousie et de rigueur excessive qui perce dans tous leurs règlements (*Voy.* plus loin, Cours Weimiques); de là, ces peines effroyables, sans doute purement comminatoires, qu'ils prononcent contre ceux qui violeront le terrain libre. Il semble que la forêt soit encore sacrée, comme au temps de la déesse Hertha.

Le non-résident qui acquiert des terres, ne peut, quand il traverse la Marche, atteler les chevaux à la charrue; il faut qu'il la porte lui-même. G. 518.

S'il arrivait qu'on se saisît d'un brûleur de cendres, ou d'un homme qui mît le feu dans le bois, on le liera sur un van, et on le placera devant les magasins de la commune; là il y aura une charretée de bois allumé, et on le tiendra pieds nus devant le feu à neuf pieds de distance, jusqu'à ce que la plante lui tombe des pieds (année 1423). — On fera devant ses pieds un feu tel que les semelles lui brûlent, les semelles de ses pieds et non de ses souliers. — On est d'avis aussi que si quelqu'un incendie et brûle méchamment la Marche, on placera un tel homme dans la peau nouvellement écorchée d'une vache ou d'un bœuf, on le couchera à trois pas devant le feu à l'endroit où il est le plus violent, jusqu'à ce que la flamme flambe par-dessus, et on répétera cela deux et trois fois, toujours à l'endroit où le feu est le plus violent. Cela fait, mort ou vif, il a amendé sa faute. — On est encore d'avis que si quelqu'un écorce un arbre sur pied, on l'ouvrira par le nombril, on attachera ses intestins avec un clou de fer à cheval, à l'endroit même où il aura commencé à écorcer, puis on le tirera autour de l'arbre jusqu'à ce qu'il couvre tout l'espace qu'il a écorcé, dût-il ne pas conserver un seul intestin intact. — Question : Si quelqu'un coupe un arbre fruitier et en cache le tronc, avec dessein de voler, quel châtiment doit-il encourir? Celui qui agira ainsi aura la main droite liée sur le dos, le ventre cloué sur le tronc; une hache sera placée dans sa main gauche pour qu'il se détache s'il peut. — S'il arrivait qu'un homme fût trouvé coupant du bois pendant la nuit, on emmènera l'homme ainsi trouvé avec le tronc qu'il aura abattu, on transférera l'homme et le tronc à Spelle sous le tilleul, et sur ce tronc on coupera la tête au coupeur de bois, d'*un seul han* (bi enem blase). G. 516, 518, 520.

Nous n'avons aucune preuve historique que ces terribles menaces aient eu jamais exécution. D'autres textes, tout contradictoires, portent au contraire l'empreinte de la débonnaireté germanique : Celui-là ne vole point qui, pendant le jour, coupe et charge du bois dans la Marche; car en coupant et chargeant, on attire le monde. — Il n'y a point de vol avec la hache. S'il arrivait cependant que quelqu'un abattît un arbre de manière que le coup de hache ne se pût entendre, ce serait un vol. — Dans la Franconie, l'on dit : Couper, c'est appeler; charger, c'est attendre. G. 47. — *Voy.* aussi la fin du chapitre suivant.

Les animaux appartiennent à la Marche. Propriété mobile et flottante qui ne respecte nulle limite, ils sont à la Marche ce que la Marche est à la propriété fixe. — Une truie blanche comme neige a droit de marcher partout où elle voudra avec ses sept cochons de laie blancs comme neige. Code des landes de Benken. G. 594.

Établ. de saint Louis. « Se aucun a Es (abeilles), » et elles s'enfuient, et cil à qui elles seront les en » voye aler et il les suit toujours a veue et sans » perdre et eles sassieent en aucun lieu el manoir » à aucuns prudhons, et cil, en qui porpris elles » sont assises, les preigne avant que il viegne, et » cil die après : Ces Es sont moies; et li autres die : » Je ne vous en croi mie; ensuite ils se transportent devant le juge où le premier jure que les » abeilles sont à lui;... et par itant aura les Es et » rendra à l'autre la value du vaissel où il les a cuillies [1]. » Un manuscrit de Saint-Gall contient une formule singulière pour rappeler la reine des abeilles : — « Je t'adjure, toi, mère des abeilles, au nom » de Dieu, roi du ciel, et du rédempteur, fils de » Dieu, je t'adjure de ne voler loin ni haut, mais » de revenir au plus vite à ton arbre. Là tu te placeras avec toute ta lignée ou tes compagnes. J'ai » là un bon vase bien préparé où vous travaillerez » au nom du Seigneur [2]. »

[1] Saint Louis, Établissements, 1, 165.

[2] Adjuro te, mater aviorum, per Deum regem cœlo-

Loi lombarde : Si quelqu'un, entrant dans le bois d'un autre, enlève un essaim d'un arbre qui ait été marqué, il composera pour six solidi; mais si l'arbre n'était point marqué, le premier survenant pourrait, selon le droit naturel, prendre l'essaim, excepté dans la terre du roi (*excepto de gaio regis.*) G. 596. — *Voy.* au chapitre de la Tradition, les cérémonies en usage pour le déplacement d'un essaim.

Celui qui trouvera des oies dans sa moisson coupera une baguette longue du coude jusqu'au bout du petit doigt et grosse comme ce petit doigt; et il pourra avec cette baguette tuer les oies dans sa moisson. Si les oies mangent le grain du grenier ou de l'aire par la herse, qu'on leur laisse tomber la herse sur le cou, et qu'elles restent là jusqu'à ce que mort s'ensuive [1].

Les bêtes qui devaient toujours être remplacées par le propriétaire ou le fermier, étaient appelées en France et en Allemagne : *de fer, d'acier, éternelles* [2]. — La cour de Sibotin, à Rastetten, donnera au village de Rastetten une bête à cornes d'acier, et la bête sera rouge comme le sang. G. 593. — C'est ainsi que Xerxès promet au beau platane, dont il était épris, de lui donner, pour en avoir soin, un homme immortel [3].

Le bétail, étant une des principales sources de la richesse dans les temps barbares, fixe l'attention du législateur. Il ne disparaîtra pas une tête du troupeau sans que le berger n'en rende compte : — Loi des Ripuaires, 76, 6 : Si un animal donné en garde meurt dans l'intervalle d'un plaid à l'autre, celui à qui il a été confié viendra par-devant le juge avec la peau et la tête dépouillée, afin de les montrer à celui de qui il détient (*auctorem suum ostendere*).

Quand un animal vient à mourir, que le pâtre apporte à son maître les oreilles, la peau, la queue, la peau de l'abdomen, les tendons, et qu'il montre les membres [4]. — Celui qui a commis le crime de tuer une vache, doit se raser la tête entièrement, avaler, pendant un mois, des grains d'orge, et s'établir dans un pâturage de vaches, couvert de la peau de celle qu'il a tuée. Qu'il suive les vaches tout le jour, et, se tenant derrière elles, qu'il avale la poussière qui s'élève; après les avoir servies et les avoir saluées, que pendant la nuit il se place auprès d'elles pour les garder... S'il voit une vache manger dans une maison, un champ ou une grange, appartenant soit à lui-même, soit à d'autres, qu'il se garde d'en rien dire, de même que lorsqu'il voit un jeune veau boire du lait [5].

Si le berger est saisi par le roi ou par un crocodile, frappé du tonnerre, mordu d'un serpent, blessé par la chute d'un arbre, déchiré par un tigre, etc., il n'est pas responsable envers le propriétaire du troupeau [6].

Nulle amende pour les dégâts faits par les éléphants et chevaux; ils sont considérés comme défenses... Ni pour une bête qui n'a qu'un œil... Ni pour une vache qui a vêlé naguère [7].

Une vache, dans les dix jours après qu'elle a vêlé, les taureaux que l'on garde pour la fécondation, et les bestiaux consacrés aux dieux, accompagnés ou non de leur gardien, ont été déclarés exempts d'amende par Manou [8].

Le vacher qui a pour gages des rations de lait doit traire la plus belle vache sur dix, avec l'agrément du maître; ce sont là les gages du pâtre qui n'a pas d'autre salaire [9].

La loi connaît l'âge et le prix de tous les habitants de l'étable ou de la basse-cour, on ne peut la tromper sur ce qu'ils valent; elle le sait au juste; elle mesure leur valeur à leur force : — Les poules de redevance doivent être telles, qu'elles puissent d'elles-mêmes sauter par-dessus un pot de Thuringe plein d'eau (année 1260). — Il doit être livré un coq qui puisse voler sur un escabeau à trois pieds (années 1517 et 1657). Dans le droit frison, ce sont deux poules qui puissent voler sur un tonneau. — Dans les lois de Galles, il est dit : Le veau doit être capable de marcher neuf pas et de teter le lait aux quatre pis [10]. — On donnera une brebis telle, que de sa toison elle puisse abriter son agneau d'une ondée de mai [11].

L'homme des temps barbares, encore dans la faiblesse et l'humilité de son enfance morale, accorde beaucoup à la nature animée; il vit avec elle sans se rendre compte de l'immense intervalle qui l'en sépare. Est-il triste ou joyeux, son chien, son

rum et per illum Redemptorem, filium Dei, te adjuro, ut non te altùm levare, nec longè volare, sed quàm plus citò potest, ad arborem venire; ibi te allocas cum omni tuo genere, vel cum sociâ tuâ; ibi habeo bono vaso parato, ut vos ibi in Dei nomine laboretis, etc. Baluze, Capit., t. II, p. 663.

[1] Lois galloises, Wotton, II, ch. 10, 11.

[2] *Voy.* Laurière.

[3] Hérodote.

[4] Manou, p. 286, § 234.

[5] Id., p. 411-2, § 108-114.

[6] Digest of Hindu law, II, 369.

[7] Id., ibid., 372.

[8] Manou, p. 288, § 242.

[9] Id., p. 286, § 231.

[10] Probert, p. 225.

[11] Id., ibid.

bœuf doivent partager sa joie ou sa tristesse ; ils font pour ainsi dire partie de la famille. Quand il les achète, il les introduit en cérémonie dans sa maison, en évitant de leur laisser toucher le seuil de sa porte [G. 156], comme il fait pour la fiancée (*Voy.* plus haut). S'il est accusé d'un meurtre commis dans sa demeure, il prend son chat, son chien et son coq, paraît au tribunal pour jurer devant eux de son innocence, et leur muet témoignage l'absout (*Voy.* le Jugement). — Les jours de fête il les orne de rubans, comme font encore aujourd'hui les muletiers de Provence et d'Espagne. — Lorsqu'il arrive un décès ou que l'on célèbre des noces, les ruches sont couvertes de mouchoirs rouges ou noirs [en Bretagne, par exemple]. Autrefois le cheval de guerre était enterré avec son maître. Aujourd'hui encore il l'accompagne, drapé de deuil, jusqu'au lieu de la sépulture.

SECTION II.

L'Ager, ou champ limité, orienté.

Il s'éleva une querelle entre les pasteurs d'Abraham et ceux de Lot, parce que le pays ne leur suffisait pas pour vivre ensemble. Abraham dit donc à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous et moi, ni entre mes pasteurs et les vôtres, parce que nous sommes frères : vous voyez devant vous toute la terre. Retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi. Si vous allez à la gauche, je prendrai la droite ; si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche.

Abraham est l'ancêtre du peuple agriculteur, qui doit partager la Judée entre ses douze tribus. Les deux races des pasteurs et des agriculteurs trahissent d'avance l'antipathie qui les divisera. Elle éclate entre les deux frères Isaac et Ismaël, le Juif et l'Arabe, l'agriculteur et le pasteur. De là encore les guerres des Égyptiens et des Hycsos, longue et opiniâtre lutte dont l'Égypte a perpétué la mémoire dans ses monuments, particulièrement sur l'un des grands temples de Thèbes. Le pasteur, en effet, n'est pour le laboureur qu'un vagabond, un ennemi, un sacrilége, qui ne connaît ni borne ni limite ; il ne respecte point la terre, cette terre sacrée qui boit la sueur de l'homme et dont l'homme mange le grain. Le laboureur a épousé la terre, il en est l'époux légitime ; le pasteur en est l'infidèle amant. Le laboureur se nourrit de grain, de fruits ; sa vie laborieuse et innocente ne coûte rien aux êtres animés. Le pasteur vit de la mort, il mange la chair, boit le sang ; il aime la guerre ; il ne craint pas de verser le sang de l'homme.

Le laboureur est un prêtre, il regarde le ciel autant que la terre ; il essaye de la consacrer, de l'*orienter*, de lui appliquer la forme du ciel. J'ai parlé tout au long, dans mon Histoire romaine, de l'Orientation et de la limitation étrusque, dont les lois embrassaient également le temple, le tombeau, la cité et le camp, comme le champ du laboureur. Nous trouvons quelques traces de l'Orientation chez les Indiens ; le Nord, le côté de l'Himalaya, du Mérou, est pour eux le point sacré du monde [1].

Celui qui mange en regardant l'Orient, prolonge sa vie ; en regardant le Midi, acquiert de la gloire : en se tournant vers l'Occident, parvient au bonheur ; en se dirigeant vers le Nord, obtient la récompense de la vérité [2].

Autre loi Indienne : Un terrain élevé avec bâtiments solides et partout entouré d'un fossé, s'il a la moitié ou le quart d'un yojana de longueur, et le huitième en largeur, c'est une cité. Mieux encore, si elle a une eau profonde à l'Est, et si elle est habitée seulement par des hommes de race pure [3].

Sachez que la mer fut séparée du ciel, et que Jupiter se réserva la terre de l'Étrurie, qu'il établit et ordonna que les champs seraient mesurés et désignés par des limites. Connaissant l'avarice et la cupidité des hommes, il voulut que toute limite fût marquée de signes reconnaissables. Ces signes, l'avidité des hommes du siècle qui sera le dernier, les violera par mauvaise ruse, les touchera, les déplacera. Mais celui qui les touchera et déplacera pour accroître son bien aux dépens d'autrui, sera, pour ce crime, condamné des dieux. Si le coupable est un esclave, il tombera sous un maître plus dur. S'il a agi à l'instigation de son maître, la maison de celui-ci s'en ira bien vite en ruines, et toute sa race périra. Car ceux qui touchent aux limites seront affligés de maladies et de plaies incurables, et leurs membres seront frappés de débilité. Alors aussi la terre s'ouvrira, les tempêtes et les tourbillons en désoleront la surface. Les fruits seront flétris et coupés par les pluies et la grêle, brûlés par la canicule, pourris par la rouille ; et des dissensions violentes s'élèveront parmi les peuples. Sachez que

[1] Les pasteurs lui attribuent quelquefois aussi un caractère sacré. Chez les Tartares la porte des maisons est au sud, l'habitation des femmes à l'est ; le maître dans son lit a le visage tourné vers le sud. — Les Jugures (peuple tartare) se tournent vers le nord pour adorer ; leurs temples sont divisés de l'est à l'ouest. Du côté du nord, il y a une chambre en dehors ; la porte regarde le midi. Rubruquis, trad. par Bergeron. 1634,

[2] Manou, p. 36, § 52.

[3] Digest of Hindu law, II, 331.

de telles choses arriveront quand on commettra ces crimes. C'est pourquoi repousse la ruse et la fraude, et mets la règle dans ton cœur [1].

Les Grecs plaçaient dans les tombeaux la tête du mort vers le levant. Au contraire, on la tournait vers le couchant chez les Cariens [comme semble le dire le texte de Thucydide, ou chez les Phéniciens comme le veut le Scholiaste] [2]. Du reste, l'Orientation semble avoir été à peu près étrangère aux Grecs et aux Juifs [3]. Ceux-ci protestent en quelque sorte contre le culte de toute l'Asie; loin d'adorer le soleil, ils l'arrêtent dans son cours (Josué). L'Orientation reparait chez les nations germaniques; elles regardent à la fois le ciel et la terre; leurs royaumes s'appellent *Nor*thumbrie, *Sus*sex, *W*essex, *E*ssex, *Est*-Anglie, *Wisi*gothie, *Ostro*gothie. — Nous avons parlé ailleurs de l'Orientation chrétienne [4]. L'église, comme on sait, doit avoir l'autel au levant, la porte au couchant. Ces règles furent négligées dès le quinzième siècle. Saint-Benoît, achevé à cette époque, fut justement nommé *bestornatus* [5], parce qu'on avait mis d'abord l'autel au couchant [6]. Mais retournons à l'Orientation des terres.

L'Orientation reparaîtra plus tard dans les Fiefs du soleil, dans l'intronisation du duc de Carinthie et dans la détermination de la place du Jugement.

Le champ une fois orienté, l'enceinte doit être marquée par certains signes. La borne la plus sacrée, c'est un tombeau. (*Voyez* sur ceci l'ingénieuse théorie de Vico). On sait l'histoire des frères Philènes : — Les Cyrénéens et les Carthaginois, depuis longtemps en guerre pour déterminer dans le désert la limite des deux territoires, étaient convenus qu'elle serait au lieu où se rencontreraient des coureurs partis en même temps des deux villes. Les Cyrénéens, ralentis par un ouragan de sables, proposèrent aux frères qui avaient couru pour Carthage que les uns ou les autres se fissent enterrer vivants au lieu où ils voulaient placer la frontière. Les Philènes acceptèrent la condition; leur tombeau devint une borne et un autel. [Sall. Jug. 79. — Pomp. Mela, 1, 7. — Val. Max. V, 6, 4].

Les Étrusques et les Romains placent des tombeaux aux limites des champs. Chez les Indous on enterre des os sous la borne, et de plus quelques parcelles de toutes les choses dont l'homme se sert : — De grosses pierres, des os, des queues de vaches, de menues pailles de riz, de la cendre, des tessons, de la bouse de vache séchée, des briques, du charbon, des cailloux et du sable; enfin, des substances de toutes sortes, que la terre ne corrode pas dans un temps considérable, seront déposés dans des jarres, et cachées sous la terre à l'endroit des limites communes.

Que les voisins, mettant de la terre sur leurs têtes, portant des guirlandes *de fleurs rouges* et des vêtements rouges, après avoir juré par la récompense future de leurs bonnes actions, fixent exactement la limite. Mais s'il n'y a ni voisins, ni gens dont les ancêtres aient vécu dans le village depuis le temps où il a été bâti, le roi doit faire appeler les hommes qui passent leur vie dans les bois, savoir : des chasseurs, des oiseleurs, des vachers, des pêcheurs, des gens qui arrachent des racines, des chercheurs de serpents, des glaneurs et autres hommes vivant dans les forêts [7].

Que le propriétaire d'un champ l'entoure d'une haie d'arbrisseaux épineux, par-dessus laquelle un chameau ne puisse regarder, et qu'il bouche avec soin toutes les ouvertures par lesquelles un chien ou un porc pourrait fourrer sa tête [8].

Romulus, dit Plutarque, creusa un fossé autour du lieu qu'on appelle maintenant le Comice; on y jeta les prémices de toutes les choses dont on use légitimement comme bonnes, et naturellement comme nécessaires. A la fin, chacun y mit une poignée de terre qu'il avait apportée du pays d'où il était venu; après quoi, on mêla le tout ensemble : on donne à ce fossé le nom de Monde. On traça ensuite autour du fossé, en forme de cercle, l'enceinte de la ville... Le fondateur, mettant un soc d'airain à une charrue, y attelle un bœuf et une vache, et trace lui-même, sur une ligne qu'on a tirée, un sillon profond. Il est suivi par des hommes qui ont soin de rejeter en dedans de l'enceinte toutes les mottes de terre que la charrue fait lever et de

[1] Fragmentum Vegoiæ Arrunti Veltumno, apud Gœsium, p. 258.

[2] *Voy.* le livre Ier de Thucydide et les remarques du Scholiaste.

[3] A moins que l'on n'explique en ce sens le passage suivant des Nombres (c. 35, § 4) : Ces faubourgs qui seront au dehors des murailles de leurs villes, s'étendront tout autour dans l'espace de mille pas. — Leur étendue sera de deux mille coudées du côté de l'Orient, et de même de deux mille du côté du Midi. Ils auront la même mesure vers la mer qui regarde l'Occident, et le côté du Septentrion sera terminé par de semblables limites.

[4] *Voy.* Boisserée, Cathédrale de Cologne, et les divers auteurs cités au livre IV, chap. IX de mon Hist. de France.

[5] Ducange, verbo *Bestornatus*.

[6] Saint-Benoit est cette petite église de la rue Saint-Jacques, dont on a fait un théâtre et où l'on chante le vaudeville sur les cendres de Domat.

[7] Manou, p. 289, 290, § 250-1-6-9, 260.

[8] Id., p. 287, § 239.

n'en laisser aucune en dehors. Lorsqu'on veut faire une porte, on ôte le soc, on suspend la charrue, et l'on interrompt le sillon. De là vient que les Romains, qui regardent les murailles comme sacrées, en exceptent les portes. Si celles-ci l'étaient, ils ne pourraient, sans blesser la religion, y faire passer les choses nécessaires qui doivent entrer dans la ville, ni les choses impures qu'il faut en faire sortir [1]. — Pour marquer l'enceinte d'Alexandrie, les soldats macédoniens semèrent de la farine [2].

Dans le Nord, on mettait sous la borne d'un champ, du charbon (comme dans l'Inde), et de plus du verre et des pierres. G. 543.

Au moyen âge, lorsqu'on plaçait des bornes, on faisait venir des enfants, on leur pinçait l'oreille, ou on leur donnait des soufflets, pour mieux leur imprimer le souvenir de ce qu'ils avaient vu. — Dans certaines communes, on les poussait sur les pierres nouvellement posées. — De temps en temps, on visitait et renouvelait ces bornes. Cette visite s'exprime par les mots *circumducere*, *peragrare*, *cavallicare* (chevaucher) : — Pour la Marche de Wurtzbourg, les principaux et les vieillards promènent (*circumducunt*) autour des limites, et vont en avant, engagés par serment à faire déclaration de toute chose juste sans rien déguiser. G. 546.

Ces arbres et ces pierres étaient inviolables et sacrés. Il n'était permis d'y prendre ni feuilles ni branches. Il est fait mention dans les contes allemands d'esprits maudits qui rasent les champs sous forme de feux follets pour avoir déplacé les bornes des Marches lorsqu'ils étaient en cette vie. Ibid.

Les Coutumes allemandes établissent des peines cruelles contre ceux qui en labourant déplantent les bornes : — On est d'avis que c'est justice d'enterrer un tel homme jusqu'à la ceinture dans le trou même où était sa pierre, puis de passer sur lui avec une charrue et quatre chevaux; c'est bien là son droit. G. 547. — Si quelqu'un déracine des bornes, son bœuf, sa charrue et sa voiture sont acquis au roi. On payera de plus au roi pour le pied droit de celui qui mène la charrue, et pour la main gauche de celui qui pousse. Probert, Lois galloises, 193-4. G. 547-8.

Droit du Nord (G. 539) : Quand un bien est parvenu à une forme symétrique et à une juste division solaire, c'est alors la *terre habitée* qui devient comme mère de la *terre cultivable;* c'est d'après celle-là qu'on divise celle-ci, et il est fait au propriétaire limitrophe une bonification d'un pied comme Sentier de l'oiseau, de deux pieds comme Sentier de l'homme, de trois pieds comme Route de troupe. L'étendue du champ détermine la part de prairie, celle-ci la part de forêt, celle-ci la part de roseaux, celle-ci enfin divise l'eau d'après les filets; et là où des pierres ne pourraient être placées de manière à être vues, qu'on se serve de perches ou bâtons pour diviser la part de roseaux.

Document de l'an 1185 : ... « Delà vers le Rhin, » on voit encore au sommet d'un rocher la ressem- » blance de la lune (*similitudo lunæ*), gravée par » l'ordre du roi Dagobert et en sa présence, pour » déterminer les limites de la Bourgogne et de la » Rhétie. » G. 542.

« Planter des clous dans les arbres de la vallée où » nous avons fait tailler des croix sur l'arbre et en- » foncer des pierres au dessous [3]. (année 528.) » — En Touraine, et sans doute aussi dans d'autres provinces, « on met à chaque borne quatre moel- » lons, qu'on appelle les témoins [4]. » — En Bretagne, « on mettait, » dit-on, « quelquefois des épées pour » bornes des champs (?) [5]. »

Un manuscrit de l'église de Mayence contient la bénédiction d'une pierre itinéraire. D'abord l'évêque trace du pouce avec de l'eau bénite, un jour de dimanche, une croix au milieu de la pierre et aux quatre angles [6].

Quant au point de départ de la mesure et du poids, les divers peuples l'empruntent à divers objets. Les uns le prennent dans la nature ; par exemple, le Gallois part du grain d'orge; l'Indien, de l'atome de poussière qui tourbillonne dans un rayon du soleil. Les peuples héroïques, Grecs, Romains, Germains, partent de l'homme même, et prennent un membre, le bras, la main, le doigt, pour point de départ.

Quand le soleil passe à travers une fenêtre, dit Manou, cette poussière fine que l'on aperçoit est la première quantité perceptible. Huit grains de poussière pèsent comme une graine de pavot; trois de ces graines sont égales à une graine de moutarde noire; trois de ces dernières à une de moutarde blanche. Six de moutarde blanche sont égales à un grain d'orge de moyenne grosseur, trois grains d'orge sont égaux à un crichnala, cinq crichnalas à un mâcha, seize mâchas à un souvarna. Deux cent cinquante panas sont déclarés être la première

[1] Plut. Romulus.
[2] *Voy.* Arrien.
[3] Script. rer. fr., IV, 1.
[4] Almanach des villes et des campagnes, 1832, par M. Lorrain. Ce petit livre, fait avec beaucoup de soin, mérite plus de confiance que la plupart des ouvrages du même genre.
[5] Lobineau, I.
[6] Carpentier, verbo *Acies*, 43.

amende, cinq cents panas doivent être considérés comme l'amende moyenne, et mille panas comme l'amende la plus élevée [1].

Lois galloises : Dynwal Mœlmud mesura toute l'île en partant de la longueur d'un grain d'orge. Trois grains font un pouce, trois pouces une palme, trois palmes un pied. Il y a trois pieds dans un pas, trois pas dans un saut, trois sauts dans un sillon; mille sillons forment un mille, etc. C'est encore une coutume de mesurer l'acre légal en partant du grain d'orge... Un aiguillon dans la main du conducteur, de hauteur égale à sa taille, l'autre main au sommet du joug, donnent la largeur d'un acre; pour sa longueur il faut trente fois cette mesure. Il doit y avoir quatre acres dans chaque tenement, quatre tenements dans un héritage, quatre héritages dans chaque tenure, quatre tenures dans chaque township, quatre townships dans chaque manor, et douze manors et deux townships dans chaque commot. Le commot doit avoir une centaine de townships, dix fois dix dans chaque centaine.... Quatre acres légaux doivent entrer dans chaque tenement, seize dans chaque héritage, quatre dans chaque tenure, deux cent quatre-vingt-seize dans le township, mille vingt-quatre dans le manor, douze mille deux cent quatre-vingt-trois dans douze manors. En un mot, il y a douze mille huit cents acres dans un commot, et tout autant dans un autre. Les acres de la centaine sont au nombre de vingt-cinq mille six cents, ni plus ni moins.

Le point de départ pour les mesures de longueur c'est, chez les Grecs, le doigt et le pied. Les Romains ont de même le digitus, le palmus, le pes, le palmipes, le cubitus et le passus.

Le roi des Lombards, Liutprand, avait les pieds d'une longueur telle, qu'ils ne faisaient pas moins qu'une coudée; son pied, répété quatorze fois sur perche ou corde, faisait une verge; c'est d'après la longueur de son pied que les Lombards déterminèrent la mesure de leurs terres. G. 541.

Le système décimal et centésimal semble avoir dominé chez les Germains : — Ils habitent par cent cantons, dit Tacite... On en prend cent dans chaque canton. — On connaît le dixenier et le centenier de la loi salique (*tunginus, centenarius*), et les hundred anglo-saxons, dont l'institution fut rapportée au roi Alfred, etc.

Chez les Allemands, la mesure de la plus petite propriété c'est le siége ou le berceau de l'homme : — La plus petite propriété est celle que peut couvrir le berceau d'un enfant et l'escabeau de la petite fille qui berce l'enfant. — .... Mais quel bien avez-vous donc là, vous autres? pas même de quoi y poser un siége à trois pieds. — Tout homme qui a du bien peut être appelé au jugement, n'eût-il qu'assez de terre pour y placer un siége à trois pieds (année 1579). — Si quelqu'un ne possédait plus pour tout avoir qu'un foyer sous un toit où il pût s'abriter, assis sur un siége à trois pieds, qu'il s'en serve pour refaire son bien. — On laissera aussi dans ce ressort un pauvre homme s'établir sur son bien pourvu qu'il en ait assez pour se tenir sous un bouclier qui puisse servir de baignoire. G. 80, 81. — Si l'homme dont la terre est emportée par les eaux, en garde assez en branches et gazon pour qu'une oie puisse s'y poser avec ses petits, et qu'il lui en revienne par alluvion, l'alluvion est pour lui et pour ses héritiers (1452). G. 80. — L'eau sera dirigée, et le meunier élèvera sa barrière de telle sorte que si une abeille se pose sur la tête du clou au milieu du poteau, elle puisse s'y tenir, et, sans mouiller dans l'eau ses pattes et ses ailes, y goûter et boire. G. 79.

Pour déterminer la largeur d'une route, un cavalier la parcourait avec une lance posée horizontalement sur la selle (Voy. *la Chevauchée le roi*). La route devait avoir en large la longueur de la lance. Pour la largeur d'un chemin, il fallait qu'une femme pût marcher avec un long manteau des deux côtés d'une voiture qui roulerait sur la route, sans risquer d'être blessée, ou bien encore qu'elle pût marcher avec un voile blanc de chaque côté du chariot. — La route qui conduit de la ville à la fontaine doit être assez large pour que deux femmes puissent y passer côte à côte avec leurs cruches. Celle qui conduit à des biens particuliers sera assez large pour que deux bêtes de somme, qui se rencontreraient, puissent passer sans embarras. La mesure d'un chemin de traverse, c'est que deux chiens y passent sans se gêner. G. 104. — Item, un chemin de traverse sera assez large pour que, s'il venait à passer un corps mort chargé sur une voiture ou sur un char, et qu'une fiancée ou quelque autre femme en coiffure le rencontrât, elle pût passer à côté sans se souiller. G. 552.

« Le chemin seigneurial sera large et devra l'estre » deux verges à navets, et chaque verge à navets » sera large 19 $^1/_2$ pieds de mouton. » Record de Nyel. — La grande route : « doit estre assez large » pour y passer avec herse et rouleau. » Ibid. G. 552. — Établiss. de saint Louis: « Gentishons, se il n'a » que filles, tout autretant prendra l'une comme » l'autre, més l'aisnée aura les héritages et avan- » tages, et un coq, se il y est [2]... » C'est-à-dire, l'es-

[1] Manou, p. 270-1, § 132-138.

[2] Établiss. de saint Louis, liv. I, c. 10. « — Vol d'un » chapon : On appeloit ainsi quatre ou deux arpents » de terre autour des fossés du château, qui apparte-

pace de terre appelé le *Vol du chapon*. Cette mesure, que M. Grimm n'a rencontrée nulle part dans les Coutumes de l'Allemagne, se retrouve dans plusieurs des nôtres, et se prend, selon les cas, pour un, deux ou trois jours de terre.

En France, les mesures sont généralement empruntées aux membres de l'homme (pouce, pied, etc.), ou bien encore aux armes (*lancea, lancea sartatoria*). « Ils m'ont donné un filet de la lon» gueur de dix lances [*lanceis sartatoriis*]. » Charte de l'an 1193. — « Le champ qui va de Brancort à » Harchias est large de dix lances [*lanceis sarta*» *toriis*], et s'étend en longueur tout autant que » le bois. « Charta Phil. com. Fland., anno 1180. — « Et le contrée de le fowée xxxiii moyes et xii » lances. » Charte de l'an 1272.— La pique, Hasta, figure souvent aussi parmi nos mesures. « La pique » est la mesure du champ [*hasta modus agri*]. — » Ils attribuèrent à cette maison une pique de pré [*astam prati*]. » — Astadia et Astadius ont le même sens dans deux actes de Toulouse [1].

Quelle que soit la sévérité du propriétaire dans la fixation des limites, dans l'exclusion du vagabond et de l'étranger, on trouve pourtant dans les vieilles lois quelques dispositions humaines en faveur du pauvre, du pèlerin, du voyageur.

Loi de Manou : Le Dwidja qui voyage avec de chétives provisions, s'il vient à prendre deux cannes à sucre ou deux petites racines dans le champ d'un autre, ne doit pas payer d'amende. — Prendre des racines ou des fruits à de grands arbres non renfermés dans une enceinte, ou du bois pour un feu consacré, ou de l'herbe pour nourrir des vaches, selon Manou, ce n'est pas un vol. — Un brahmane qui a passé six repas (trois jours) sans manger, doit, au moment du septième repas (c'est-à-dire le matin du quatrième jour), prendre à un homme dépourvu de charité de quoi se nourrir la journée sans s'occuper du lendemain [2].

Quand vous entrerez dans la vigne de votre prochain, vous pourrez manger des raisins autant que vous voudrez, mais vous n'en emporterez point dehors avec vous. — Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous en pourrez cueillir des épis, et les froisser avec la main, mais vous n'en pourrez couper avec la faucille [3].

Les Grecs permettaient de prendre du fruit d'autrui : Jusqu'à une charge d'homme. — Qu'on ne prenne pas du fruit d'autrui plus qu'un homme ne peut porter, disent aussi les lois du Nord. — Il était défendu, dans les lois des Laurentins, de prendre du fruit d'autrui sur son bras, c'est-à-dire ce qui peut faire la charge de l'épaule (*in armum, id est, quod humeri onus sit*). Festus, verb. *Armata*. G. 554.

Loi des Lombards : Si quelqu'un enlève plus de trois grappes de raisin dans la vigne d'autrui, qu'il paye pour composition six solidi ; s'il en prend jusqu'à trois seulement, cela ne lui sera pas imputé. — En Allemagne, un passant pouvait impunément cueillir trois pommes à l'arbre d'autrui, arracher trois raves dans le champ d'autrui. — Celui qui coupe des raisins est-il un malfaiteur? S'il s'est coupé trois ou quatre grappes dans la main, et les a mangées, il ne sera pas considéré pour cela comme un mauvais sujet; mais s'il s'en était coupé dans son sein, dans ses bras, ou dans ses poches, et que cela fût trouvé ainsi par le garde, celui-ci ne lui devrait pas de réparation pour les paroles qu'il pourrait lui adresser, et l'autre n'en vaudrait pas mieux pour cela. G. 554. — Item. Un homme qui se trouve en route, et qui vient à chevaucher dans la plaine, peut ramasser autant de gerbes qu'il pourra en saisir au grand galop avec sa lance, mais pas autrement. G. 107.

Les lois des Brehons d'Irlande permettent de prendre du bois pour certains usages : excepté dans les bois sacrés [4].

« Ils ont droit de prendre les branches sèches avec » un croc de bois ou de fer. » Arrêt de l'année 1271. — « Ils ont droit de prendre dans la forêt » d'Andelau, le bois mort et les branches aussi haut » qu'ils pourront les atteindre, montés sur leur » chariot [5]. »

« Le seigneur roi a ordonné qu'on ne pratiquât » plus une injuste coutume usitée dans quelques » parties du Vermandois ; » selon cette coutume, « un homme dont le chariot verse ne peut le relever » sans l'assentiment du seigneur sous la dépendance » duquel se trouve cette terre ; ou s'il le relève, il » est tenu de payer soixante sols à ce même sei» gneur. » Ch. année 1257. Carpentier, verbo *Quadriga*, 3. G. 354.

» noient à l'aîné. Coutume de Tours, art. 260.— Par la » Coutume de Clermont, il est estimé à un arpent de » terre et de même par les Coutumes d'Orléans, de » Berry et de Loudunois.—On appelle aussi le vol d'un » chapon, *chèze*. — On déterminoit aussi un espace de » terre par un trait d'arc, un jet de pierre, une portée » d'arquebuse. Coutume de Bourbonnais, art. 524. » Laurière, Gloss., II, 252, 468, 426.

[1] Pour cet exemple, et les précédents, *voy*. Ducange, I, 794.

[2] Manou, p. 302-3, § 339, 341 ; p. 395, § 16.

[3] Deuteronom., c. 23, § 24-25.

[4] Collect. de rebus Hib., III, 102.— *Voy*. aussi dans les Triades galloises, certains cas où le pauvre prend sans voler.

[5] Ducange, verbo *Branca*, I, 1281.

Item, que chaque paysan conduise deux voitures de bois, et qu'il n'y ait pas plus de quatre chevaux attelés à la voiture; que ce soit tout bois gâté, bois mort, mauvais bois, de telle façon que sept chiens puissent courre un lièvre à travers, ou qu'une pie puisse voler à travers, les oreilles droites. G. 93.

CHAPITRE III.

TRADITION.

Chez les Indiens, celui qui vend ou donne un fonds, répand sur la terre un peu d'eau que l'acquéreur recueille dans sa main et boit pour indiquer que désormais la propriété lui appartient. — La tradition d'une terre, disent ailleurs les lois indiennes, se fait avec six formalités : Consentement des gens du lieu, des parents, des voisins, des héritiers, et livraisons d'or et d'eau [1].

Ainsi les éléments servent de symboles à la tradition. Celle de la terre se fait souvent par la terre même, souvent encore par l'eau et la terre. Xerxès envoie demander aux Athéniens qu'ils lui donnent la terre et l'eau. Darius explique en ce sens le présent que lui font les Scythes. Hérod. 4, 126. — Dans un vieux chant sur l'invasion hongroise, l'envoyé d'Arpad remplit une bouteille de l'eau du Danube, prend un peu de terre et d'herbe, et porte le tout à Arpad, qui, en vertu de ces symboles, marche en Hongrie, et revendique le pays comme sien. G. 121.

La terre servait aussi comme symbole à la *vindicatio* romaine. Aul. Gell. 20, 10 : Ils allaient au champ même, qui faisait l'objet du litige, y prenaient de la terre, et en portaient une glèbe à la ville devant le préteur; sur cette glèbe, comme sur le champ tout entier, avait lieu la *vindicatio.* Voyez aussi Festus, verbo *Vindiciæ.* — Document hongrois de 1360 : Sous le susdit poirier, Thomas et Michaël Chapy, déceints et pieds déchaux, plaçant la glèbe sur leurs têtes, comme c'est la coutume de jurer sur la terre, ils ont juré que la terre qu'ils foulaient (*reambulassent*) et circonscrivaient (*sequestrassent*) des premières bornes aux dernières, était bien de leur possession et en dépendait. G. 120. — *Voyez* plus loin les frères d'armes du Nord, qui se juraient fraternité sous la terre. L'ordalie scandinave se faisait de même.

Dans les traditions et les poëmes allemands, les héros qui font un serment enfoncent l'epée dans la terre jusqu'à la poignée. — C'était un usage dans plusieurs parties de l'Allemagne de prêter serment sur le blé vert. — Dans une ballade écossaise [Minstrelsy, II, 416], on lit : Elle jura par l'herbe verte; elle en fit autant par le blé. — Serment dans l'Iliade, 14, 274 : D'une main il toucha la terre toute féconde, de l'autre main la mer brillante.

Tite-Live, I, 24 : Il n'est mémoire d'aucun traité plus antique : le fécial demanda au roi Tullus : M'ordonnez-vous, ô roi, de *frapper traité* [2] avec le *pater patratus* du peuple albain. Le roi l'autorisant, il dit : Roi, je vous demande les *sagmina.* Le roi dit : Prends-la pure (*puram tollito*). Et le fécial apporta une herbe pure du gazon de la citadelle. — Cette *herba pura* des Romains se retrouve dans une des formules les plus originales de la loi des Francs, Lex salic. tit. 61; la *chrenecruda* (reines kraut), qu'y prend le banni, signifie herbe pure. — Pline dit [Hist. nat. 22, 4] : Chez les anciens, le signe suprême de la victoire, c'était que les vaincus tendissent l'herbe, cédant ainsi la terre, terre nourricе, terre des tombeaux; je sais que cette coutume subsiste chez les Germains. — Festus : Ce mot de Plaute, Je donne l'herbe, signifie, Je m'avoue vaincu. — Dietmar. Mers., 6, 65 : Les Lusaciens vaincus, viennent tête rasée, rendent les mains et tendent le gazon. G. 109.

On trouve fréquemment dans les formules franciques et saxonnes : Tradition par herbe et terre, par le gazon, par le gazon et le vert rameau : — Hériolt amena ses parents et ses proches, apporta du lieu susdit des gazons verts, et semblablement de vertes boutures pour planter dans le cloître de la vierge Marie; étant donc venu par-devant le seigneur évêque Hitton, en présence de tout le clergé et du peuple assemblé pour cette solennité, il s'approcha de l'autel de la très-sainte Marie, et y posa les gazons et boutures en mémoire éternelle de la chose; le prêtre Oadalpald et le moine Otolf les emportèrent pour les planter dans le cloître (année 828). — Je concède les susdits biens et terres à l'église Sainte-Marie. J'en fais légitime cession par paille et couteau, gant et gazon, et rameau d'arbre, et ainsi je m'en mets dehors, m'en expulse et m'en fais absent. D. Calmet, Hist. de Lorraine, I, preuves, p. 524; année 1107. G. 112.

En Flandre, ces usages durèrent très-longtemps. Le maître du fonds donné ou vendu y coupait avec un couteau une motte de gazon de forme circulaire et large de quatre doigts; il y fichait un brin d'herbe, si c'était un pré; si c'était un champ, une petite branche de quatre doigts de haut, de ma-

[1] Digest Hindu, II, 161.

[2] *Ferire fœdus*, comme les Allemands disaient *bâtonner jugement.*

nière à représenter ainsi le fonds cédé, et il mettait le tout dans la main du nouveau possesseur. G. 112. — Ces signes pouvaient être produits en justice. Aussi on les gardait avec soin dans les églises. Ducange [3, 1522] : On a conservé jusqu'aujourd'hui dans beaucoup d'églises des signes de ce genre; on en voit à Nivelle et ailleurs, de forme carrée, ou semblables à des briques.

Chez les Alamans, en cas de controverse sur les limites, on coupait une motte du champ en litige, on l'apportait devant le comte, enveloppée d'un drap; le duel décidait, mais auparavant les combattants touchaient cette terre de leurs épées [1]. —

« Que les deux voisins en dispute sur leurs li-
» mites, apportent au mallum une pièce de gazon
» du lieu contesté, et jurent en le touchant de leurs
» épées [2]. »

Dans la loi des Bavarois, le vendeur, obligé de confirmer la possession du bien à l'acheteur qu'un tiers inquiétait, devait renouveler la tradition de la manière suivante: Aux limites, aux quatre coins du champ, il enlèvera de la terre avec la charrue, ou si c'est un bois, il y cueillera herbe et rameau; il dira à son acheteur : Je te l'ai transmise légitimement, je te la garantirai. Il répétera ces mots trois fois, en lui présentant l'herbe ou la terre de la main droite, tandis que de la gauche il tendra son gage à celui qui dispute la terre. Si celui-ci disait : Injustement tu as garanti; le combat déciderait. G. 114.

Usage du Nord : Après la troisième publication, l'acheteur doit inviter le roi, et le traiter, lui et les compagnons du roi, à trois tables. En leur présence, le roi fait tomber quelque peu de la terre vendue dans le giron de l'acheteur, en signe que toute la terre lui est transmise. Anciennement les particuliers entre eux contractaient aussi de cette manière : Les assistants tendaient le manteau de l'acheteur, et le vendeur y jetait un peu de terre, en prononçant la formule solennelle de l'aliénation. G. 116.—V. Innoc. III, decretal. I, 4; anno 1199: *Româ in Dianam...* — On a vu plus haut comment les Saxons prétendirent avoir acquis la Thuringe.

Au moyen âge, l'investiture se faisait aussi par la pierre : — Il l'investit par la tradition d'une petite pierre (charte de l'année 1394) [3]. — Les Romains connaissaient ce symbole : Il est mieux de l'empêcher par la main, c'est-à-dire par le jet de la pierre, qu'en lui dénonçant nouvel œuvre, Digest. — Un document du midi de la France (an 1407) donne des détails plus précis: Il dénonçait nouvel œuvre, et en signe de dénonciation et de défense, il jetait une pierre, en disant aux habitants de la maison : Je vous dénonce nouvel œuvre. Il jetait de même une seconde pierre en disant : Je vous dénonce nouvel œuvre. Et ainsi faisait-il encore une troisième fois en jetant une troisième pierre [4]. — A ceci se rapporte le proverbe allemand : Le diable a jeté sa pierre dessous, lorsqu'on parle d'une construction qui ne peut s'achever. G. 181.

A Rome, la tradition pouvait encore se faire avec la paille : — Celui qui revendique, prend la chose en tenant une paille, il place cette paille sur la chose en litige, disant : Elle est à moi. Gaïus, 1, 19. — *Stipuler,* c'est lever de terre une paille, puis la rejeter à terre, en disant : Par cette paille j'abandonne tout droit : et ainsi doit faire l'autre, lequel prendra la paille et la conservera... Et lorsqu'ils auront ainsi fait, si quelqu'un d'eux ou de leurs héritiers veut contester le droit, la même paille sera représentée en justice devant témoins. Lex romana, Paulus, 2, 2 [Canciani, 4, 509]. G. 128.

La donation de la liberté, l'affranchissement, se faisait par la paille. Les Grecs, dit Plutarque [*De his qui serò puniuntur*], jettent sur le corps de l'esclave un mince fétu. Plaute [*Miles gloriosus*] indique ce même usage. L'homme libre par la paille (*festucâ liber*), était le serf affranchi. Plus tard, il semble que la paille ait grandi; c'est une baguette dont le licteur touche la tête de l'esclave. Boethius, II, in Topic. Cic.

D'après la loi salique (tit. 49), c'était au tribunal que devait se faire la tradition des biens : « Il con-
» vient d'observer ceci : le dixenier et le centenier
» indiqueront l'assemblée; et il y aura dans l'as-
» semblée un bouclier... Ensuite ils requerront dans
» l'assemblée même l'homme à qui le bien n'appar-
» tient pas encore; et il jettera un fétu dans le
» sein [*in laisum*] du donataire et lui dira combien
» il lui veut donner... Ensuite, celui dans le sein du-
» quel il a jeté le fétu, se tiendra dans sa maison et
» prendra trois hôtes... Il doit tout faire avec les
» témoins qu'il a rassemblés... Puis, en présence
» du roi ou dans une assemblée légale, il remettra
» son bien à celui qu'il a choisi et recevra le fétu
» dans l'assemblée même. Et dans le sein de celui
» qu'il a choisi pour héritier, il jettera ni plus ni
» moins que ce qu'il lui donne.—Les témoins di-
» ront que celui dans le sein duquel le donateur
» jeta la paille, a demeuré dans la maison du do-
» nateur, y a réuni trois hôtes ou plus, qu'il les
» a nourris, et qu'ils lui ont rendu grâce en cette

[1] Je ne sais où j'ai lu que dans certains cantons de la Bretagne, on avait quelquefois planté pour bornes, des épées.

[2] Dagoberti capitul. Baluze, I, p. 81, art. 54.

[3] Ducange, III, 1532.

[4] Id., verbo *Nuntiatio*.

» maison (*et in beudo suo pultes manducâssent*).» — Dans l'ancien droit français *laissier* et *guerpir* sont synonymes. Or *guerpir* (d'où *déguerpir*) est le même mot que *werpire*, qui signifie jeter. G. 121.

Le fétu qui avait servi dans un contrat, était conservé avec soin : « — Si l'un des contractants » ne remplit pas ses engagements, l'autre ira vers » le comte, prendra le fétu et dira la parole [la » formule de la plainte]. » Lex salica, 53, 3. — Le maître qui cautionnait le serf, devait, en signe d'engagement, jeter un brin de paille. Lex ripuar. 31. — De même pour confirmer un serment : « Il a » promis par le fétu (année 691). » Script. rer. fr. IV, 74. — Par la transmission du fétu, on remettait à un autre le droit de poursuivre son affaire devant le tribunal. Marculf. I, 21.

Dans une supplique où l'on demande à Charlemagne d'exempter les prêtres du service militaire, il est dit : «Nous tous, tenant la paille dans la main » droite, et la rejetant de la main, nous protes- » tons...» Baluz. 1, 408, 989 (a. 803).— «Les grands » de la France, réunis selon l'usage, pour traiter » de l'utilité publique du royaume, ont, par con- » seil unanime, jeté le fétu et rejeté le roi (Charles » le Simple), pour qu'il ne fût plus leur seigneur.» Ademarus Caban. p. 164. — «L'hommage et foi, » nous les condamnons, repoussons, rejetons par » le fétu [*exfestucamus*]... Cette réponse faite, ils » prirent des fétus et dépouillèrent leur foi (*exfes- » tucaverunt*).» Galbert. *in vitâ Caroli, com. Fland.* 63. G. 123. Ainsi un brin de paille suffisait pour décider d'un champ ou d'un royaume.

Le brin de paille, suivant le cours de sa végétation juridique, devient noueux : — De toutes les choses dites ci-dessus, je fais légitime investiture par le couteau, la paille noueuse, le gant, le gazon et le rameau. Ughelli, III, 49. — « J'ai fait » tradition, selon la loi salique, par la paille » noueuse. » Mabillon, Annal. IV, 116 (a. 997). — On renonçait aussi à une propriété par le fétu noueux. Puis, ce symbole paraissant trop léger encore, on employa non plus un brin, mais une paille entière (*calamus*). Et jetant une paille (*calamus*), selon l'habitude du peuple, ils renoncèrent à tout droit sur cette terre. G. 124 (a. 1183).— Résignant et abdiquant par la bouche, la main et le jet de la paille, tous nos droits sur lesdites propriétés en faveur desdits acheteurs. Ecc. Fr. orig. I, 372 (a. 1344).

Dans l'Ile de Man, dit Spelman (Coll. 136), c'est encore l'usage qu'on ratifie la vente des chevaux ou de toute autre chose, en donnant la paille [1]. — On lit dans le poëme flamand du Reinaert, lorsque le lion gracie le renard : Alors le roi prenant un brin de paille, pardonna à Reinaerde toute offense, la ruse de son père et son propre crime. — Reinaert rendant au roi le trésor d'Ermeling, prit un brin de paille, le présenta et dit : Tiens, seigneur roi, je te rends le trésor. Le roi accepta le brin.

Rompre la paille, c'était chez les anciens faire une promesse; les deux contractants reconnaissaient leurs promesses en rapprochant les deux brins rompus. Isidor. Orig. IV, 24. Dans l'ancien français, *rompre le festu*, voulait dire évacuer le pays, y renoncer.— « Va-t'en en ta contrée, rompus est le » festus. » Roquefort, roman d'Alexandre, I, 363. — *Qui jadis rompit le festu*, désigne celui qui a renoncé au siècle. Ducange, 3, 411. M. Grimm pense que *rompre* ne veut pas dire ici, briser la paille en deux, mais arracher le brin du sol.— Encore aujourd'hui les enfants tirent *à la courte paille*.

Le brin de paille est déjà un signe plus abstrait que la motte de terre ou de gazon. Il y a plus : la terre et le gazon devaient être tirés du champ même dont on voulait disposer; la paille peut être prise partout, même sur le lieu du jugement. Aussi est-elle un symbole d'une application plus variée; elle est le signe le plus général de la tradition. C'est chez les Francs surtout que ce symbole était en usage; les Frisons et les Saxons le connaissaient à peine : — Il renonça au pré de Budenesheim, d'abord par les doigts recourbés, selon la coutume saxonne; ensuite avec la main et la paille, d'après l'usage des Francs. G. 128.

Si est Roboarius (Ripuarius), si est Francus, si est Gothus vel Allemannus venditor, pone cartam in terrâ, et super cartam mitte cultellum, festucam nodata, wantonem, wasonem terræ et ramum arboris et atramentarium et Allamanni wandelanc, et levet de terrâ et, eo cartam tenente, dic traditionem, ut suprà diximus, et adde in istorum cartâ et Bajoarorium et Gundebaldorum; nam in Gundebalda et Bajoaria non ponitur insuper cultellum. Si Salichus et ceteri elevent atramentarium tantum supra pergamena de terrâ, non tribuunt eis terram; si vero tribuunt, tunc elevent cultellum et cetera, exceptis Bajoariis et Gundebaldis. Cartâ in terrâ positâ, et super calamario, cultello, festucâ nodatâ, wantone, clebâ, ramo arboris, donatio salicha ita sit, carta cum omnibus supra scriptis rebus sursùm levata donatore teneatur, et orator dicat : etc. (Formule lombarde dans Canciani. G. 558.

— Ainsi les Bavarois et les Bourguignons ne mettaient pas les symboles sur la charte; les Goths, les Francs, les Alamans, les y plaçaient.

[1] Il y avait de même en Écosse des tenures par la paille. Logan, I, 192.

A Rome, la prescription d'une terre était interrompue par la rupture d'une branche. On enfonçait des branches en terre pour limiter les champs. Ceux qui demandaient la paix portaient des branches d'olivier. C'étaient aussi des branches d'olivier que prenaient les suppliants chez les Grecs. Nous retrouvons aussi le rameau chez les Francs : — « Gondebaud envoya au roi deux députés avec des » rameaux consacrés selon la coutume des Francs.» Grégoire de Tours, VII, 32. — Notre dimanche des Rameaux rappelle l'entrée pacifique du roi spirituel à Jérusalem.

La branche d'arbre était employée, comme la motte de terre ou de gazon, pour la tradition d'un fonds. C'était sur le fonds même qu'on prenait le rameau. Pour les jardins, on choisissait une branche de pommier; pour les bois et les forêts, une branche de coudrier et de bouleau. — Par la tradition du bouleau à trois branches, coupé sur le bouleau. — Lorsque les arbres du fonds vendu étaient en fleurs ou avaient déjà leurs fruits, la branche choisie portait, ce semble, les fruits ou les fleurs : — Coudrier chargé de noisettes. Ducange, III, 1524.

La tradition par le rameau se trouve dans la loi des Bavarois, 17, 2; elle dit :... Ou bien par le rameau, s'il s'agit d'une forêt.—La loi des Alamans 84, porte : On enfoncera dans la terre même des branches d'arbre. — Wolfheri ayant coupé un rameau d'arbre en présence de tous, et l'ayant mis dans la main de Wagon, lui livra tout... Puis il tira par l'oreille les témoins légitimes (année 825). G. 131.

On rapporte que le susdit Eso prit à un arbre de cette terre un petit rameau qu'il entoura de gazon, et par ce rameau il doua son épouse du pré de Brunvilrense... Cette petite branche resta longtemps aimable aux yeux par sa gracieuse verdure. Leibnitz, I, 315 (dixième siècle). — ... De plume et d'encrier, de paille et gazon, de branche et de fruits. Murat. Antiq. II, 248.—Ce texte présente, ainsi que le passage cité plus haut, un singulier mélange de civilisation et de barbarie.

Le bâton, c'est encore la branche, mais dépouillée de feuilles; c'est le rameau travaillé.

Conrad donna l'investiture du bien par le bâton impérial et laissa ce même bâton en témoignage perpétuel (année 1029). — Ce qu'entendant, le seigneur Empereur donna audit évêque la terre par le bâton qu'il tenait à la main. Ducange, III, 1526 (année 912).—Ouïs les uns et les autres, le susdit archiprésident Walpert, par le conseil de tous les assistants, prit un bâton et par lui donna lesdites chapelles (année 963). — Le duc de Bavière, Tassilon, rendit à Charles son duché avec le bâton... *in cujus capite similitudo nominis erat.* Annal. Quelferb. Année 787, G. 133-4.

> Tenez la terre, que quitte la vos rent,
> Par cest baston vos en fas le présent.
> (Rom. de Garin.)

Dans la Suisse on se servait du bâton pour les fiefs des paysans. L'amman prenait un bâton de la main de l'ancien possesseur et le mettait dans celle du nouveau. Arx. Hist. de S. Gall. II, 183 (année 1376).

Loi Salique, 63 : « Si quelqu'un veut se séparer » de sa parenté et renoncer à sa famille, qu'il aille » à l'assemblée devant le dixenier ou le centenier, » que là il brise sur sa tête quatre bâtons de bois » d'aulne en quatre morceaux, et les jette dans » l'assemblée en disant : Je me dégage de tout ce » qui touche ces gens, de serment, d'héritage et » du reste. » — Le bâton joue dans les jugements le même rôle que le brin de paille dans la tradition. [*Voy.* plus loin.]

Droit des officiers de Saint-Pierre de Cologne (treizième siècle) : — Si le chevalier ne veut point recevoir les arrérages de sa solde, il placera à l'approche de la nuit, en présence des serviteurs, un bâton dépouillé de son écorce sur le lit de son seigneur. Personne ne dérangera ce bâton jusqu'à ce que l'archevêque venant pour dormir le trouve sur son lit. Si l'archevêque demande qui a fait cela et si le chevalier reçoit par ce moyen sa solde, qu'il continue de marcher avec son seigneur; sinon, le chevalier viendra au matin vers son seigneur, et fléchissant devant lui le genou, il baisera le bord de son manteau, et alors il pourra légalement revenir dans son pays [*repatriabit*]... Mais, si l'archevêque irrité l'empêche de baiser son manteau, il prendra en témoignage deux de ses serviteurs, et alors il pourra encore se retirer sans forfaire. — Il s'agit dans ce texte du serviteur d'un archevêque de Cologne, qui l'a suivi au delà des Alpes, et qui sans doute, après avoir accompli le temps de son service militaire, veut regagner ses foyers. Ce bâton dépouillé dont il se sert est analogue à celui des prisonniers et des suppliants : — Le seigneur de Pinzenau envoya au camp deux pages portant des habits blancs et des bâtons. Il offrit sa soumission et demanda liberté de partir. Miroir d'honneur d'Autriche, année 1504.—...Dans la ville de Welda les confrères de l'Arc... viennent devant les statues des saints, tenant dans leurs mains des baguettes blanches en signe de dépendance. Gramaye, Antiq. d'Anvers.—Après leur condamnation, les révoltés. à genoux sur la place du marché, et ayant des bâtons blancs à la main, juraient fidélité à la nouvelle seigneurie, et s'engageaient sous peine de mort

à porter toute leur vie ce bâton blanc. Annales de Gœrlitz, année 1516. — Partir avec petit bâton, et du bien faire l'abandon. Archives de Bade. G. 133. —Aujourd'hui en Hollande les servantes sans place vont dans les rues avec des bâtons blancs.—Je ne plains pas les garçons, dit Luther, un garçon vit partout pourvu qu'il sache travailler. Mais le pauvre petit peuple des filles doit chercher sa vie un bâton à la main [1].

Le bâton n'est pas toujours le signe de la tradition, de la renonciation ou de la dépendance. Il est souvent le sceptre, le signe du commandement. Les pasteurs des peuples, prêtres ou rois, à qui les ans ont donné la sagesse, s'appuient sur un bâton; ils ne le quittent jamais, c'est le signe de leur pouvoir. L'augure étrusque est armé du bâton recourbé, du *lituus*, pour diviser le ciel; l'évêque porte la crosse, le magicien son bâton bariolé et couvert de signes.

Ut sceptrum hoc (dextrâ sceptrum nam fortè gerebat
Numquam fronde levi fundet virgulta neque umbras:
Quum semel in silvis imo de stirpe recisum
Matre caret, posuitque comas et brachia ferro...[2].

Les consuls à Rome ne portaient point de sceptre; des faisceaux composés de baguettes d'orme ou de bouleau étaient le signe du pouvoir consulaire, dictatorial et prétorien. Les licteurs du consul qui n'avaient point les faisceaux étaient armés d'une simple verge, comme la baguette noire et blanche de nos huissiers. Au moyen âge le sceptre reparaît; le juge germanique est armé du bâton blanc.

La main devait naturellement servir de symbole dans la tradition. C'est par la main que l'homme montre sa force, c'est l'instrument, le signe de la puissance, c'est *en la main* de l'homme que le droit romain place la femme, les enfants et les biens; la main consacre la transmission du droit de propriété.—Le gage se contractait en fermant le poing. — On formait le contrat de mandat en donnant la main.—Pour accepter une hérédité, l'héritier faisait claquer ses doigts.—Le père de famille émancipait son fils en lui donnant un soufflet. — Ceux qui se disputaient la possession d'un fonds se saisissaient les mains, simulaient une espèce de combat, puis allaient devant le préteur; de là l'expression *manu consertum* pour les débats judiciaires. — Lorsqu'on réclamait un meuble, on le saisissait avec la main.—On enchérissait à une vente publique en élevant un doigt.— Au cirque, le doigt levé était le signe de salut que donnait le peuple au gladiateur vaincu; le doigt renversé était le signe de mort.—Dans les camps et à l'armée, les sentinelles tenaient un doigt levé. — Lorsqu'on réclamait un meuble, on le saisissait avec la main...

Si quelqu'un trouve son bétail en la possession d'autrui et qu'il veuille le reprendre, il est nécessaire qu'il y ait main mise; d'ordinaire il touche les reliques de la main droite, et de la gauche il saisit l'oreille gauche de l'animal. G. 140. — Dans l'antiquité comme au moyen âge, les fiancés se donnaient l'un à l'autre en se donnant la main.—Le vassal fait foi et hommage en plaçant ses mains dans celles du seigneur : — Quelques-uns ajoutent, dit un vieux feudiste, que le vassal doit remuer ses mains comme si elles tremblaient. Est-ce que tout son corps n'est pas ému lorsqu'il approche de son seigneur? Que ses mains tremblent donc aussi. — Dans l'ancien droit du Nord comme dans l'usage de nos paysans, un contrat n'est valable que lorsque les deux contractants l'ont confirmé en frappant dans la main l'un de l'autre. G. 137. C'étaient chez nous des locutions juridiques : *Par main et bouche*, et encore : *Asseoir la main du roi*, *main assise*, *main levée*, *férir la paumée*, *palmoiier le marché* [3]. *Palmées*, *palmans*, sont synonymes de prenants; — on trouve aussi *héritier palmier* [4].

Mais souvent la main n'est pas nécessaire. A Rome un doigt suffisait. — Sa mère, conformément à la loi saxonne, loua de bouche le don qu'il faisait, et le confirma par le doigt (année 1088). — D'après les lois de Goslar, celui qui rompt un contrat ou un serment sera puni par le doigt qui a fait le serment. — G. 139, 141.

C'est par les doigts que la main parle et précise ses actes. Pour un serment, il fallait lever les deux doigts antérieurs de la main droite. Une simple promesse se faisait en étendant un seul doigt : — Élevant un doigt de sa main droite, en la forme et manière qu'on appelle vulgairement *assurément* (sichern), il promit en bonne foi de donner ses biens. G. 141. — *Voy.* la Procédure.

Par la main l'on transmet et l'on consacre la transmission; par le pied, l'on prend ou l'on réclame possession de la chose transmise. — *Voy.* ci-dessus, aux Fiançailles, l'usage du soulier et la coutume de mettre le pied dans la chaussure. — Dans plusieurs cours féodales, le seigneur qui donnait l'investiture appuyait son pied droit sur celui du vassal. — Lorsqu'on baptisait un enfant, on posait son

[1] Tischreden. Michelet, Mém. de Luther.

[2] Virg. Æneid. XII.

[3] Laurière, Glossaire, I, 73.

[4] Beaumanoir. *Voy.* aussi Coutumes de Mons et de Flandre.

pied sur le pied du parrain. — Dans les revendications d'immeubles, on mettait le pied droit sur le bien réclamé.

L'oreille intervient dans la tradition, comme la main et le pied, non comme agent, mais comme témoin. On touche, on tire même l'oreille, pour provoquer l'attention. — A Rome, pour prendre quelqu'un à témoin, on lui disait : *Licet anstestari?* S'il répondait *Licet*, on répliquait *Memento*, en lui touchant le bout de l'oreille. — Dans la loi des Ripuaires, on lit : « Si quelqu'un achète d'un autre » une maison, une vigne ou toute autre propriété, » et ne peut recevoir du vendeur une preuve écrite » (*testamentum*), il prendra, si le bien est de mé» diocre valeur, six témoins ; trois, s'il s'agit de » peu de chose ; douze, si l'affaire est importante ; » et emmenant avec eux un nombre égal d'enfants, » il se rendra au lieu de la vente. Là, en leur pré» sence, il livrera le prix du bien et en recevra la » propriété, et à chacun de ces enfants il donnera » des soufflets et tordra l'oreille, afin que dans la » suite ils puissent porter témoignage. » Baluze, dans les notes sur les Capitulaires, ajoute : « Une » coutume analogue se pratique encore aujourd'hui » [1677] dans quelques-unes de nos provinces. Lors» qu'un criminel doit être exécuté, les pères con» duisent leurs enfants au lieu du supplice, et durant » l'exécution ils leur donnent le fouet, afin que ce » souvenir leur reste en mémoire, et les rende pru» dents et sages. » — Dans les lois des Bavarois et des Alamans, on trouve fréquemment cette expression : *Testes tracti.* — Si quelqu'un peut produire un témoin qui ait été tiré par l'oreille. Lex Bajuv. 16, 2. — Dans la Frise, la Saxe, et dans tout le Nord, on ne rencontre aucune trace de cette coutume.

Une charte tirée des archives d'Autun (Duc. I, 870), montre que cet usage existait au douzième siècle en Bourgogne. Aujourd'hui encore, il y en a quelque trace en Dauphiné aux exécutions [1], et en Allemagne, lorsqu'on pose les bornes des champs [2].

La bouche (*os sacrum*) confirme et scelle d'un baiser les actes les plus importants ; c'est quand toutes les cérémonies sont accomplies que le baiser se donne comme dernière et irrévocable confirmation. De tous les organes extérieurs de l'homme, la bouche est, en quelque sorte, le plus intime ; c'est par elle que passe la pensée qui vient de l'âme, le souffle qui vient du cœur. L'époux douait sa fiancée par un baiser : « Que ma femme conserve ce » que je lui ai donné dans le baiser (*in osculo*). » Notre vieux droit en avait fait un mot, l'*osclage*, qui signifie le douaire constitué à la femme, et quelquefois le prix de sa virginité [3]. — Dans les contrats on baisait quelquefois le crucifix et la main du prêtre : « Moi, Isembert, j'accorde de mes biens » ce qui a été donné à la sainte Vierge et à saint » Cyprien, sans abandonner cependant tout droit » seigneurial ; j'ai promis en baisant le crucifix » dans l'église de Saint-Juste, et j'ai confirmé cette » promesse par un baiser [4]. — ... J'ai promis en » offrant cette petite charte sur l'autel de Luriac » et en baisant le crucifix et l'abbé [5]. » — Dans les cérémonies de l'hommage, le seigneur et le vassal s'embrassent. Quand le seigneur est absent, le vassal baise le *verrouil*, la *serrure de l'huis*, ou la porte du fief seigneurial. C'est ce qu'on trouve dans les coutumes d'Auxerre, de Berry, de Sens [6]. — Au siége de Trani (1495), Villeneuve, sur le point d'être pris, s'adressa à un Esclavon « et lui demanda » s'il estait homme pour lui sauver la vie, lequel » Esclavon lui répondit que ouy et lui bailla la foy » en le baisant à la bouche [7]. »

Dumoulin prétend que *bouche* et *mains* sont synonymes de foi et hommage. Selon Laurière, les roturiers juraient, mais ne baisaient point.

Dans le Code d'Alphonse X on lit : Le vassal peut dire : Je me départs de vous et vous baise la main ; je ne suis plus votre vassal [8]. — Le pape ayant, selon l'usage, présenté le pied à l'envoyé turc pour qu'il le baisât, celui-ci toucha des lèvres, non le pied, mais le genou du pape [9]. On connaît les traditions sur le Sabbat, sur les gnostiques du moyen âge et les Templiers. *Voyez* aussi plus loin, Baiser donné à la terre, Communion, etc.

Ainsi chaque organe a son rôle à part dans la tradition : la main transmet, la bouche confirme, l'oreille entend et retient, le baiser scelle, le pied prend possession. Mais ce n'est pas assez, il faut que le donataire emporte quelque chose de la personne du donateur : — Sous le sceau du contrat, de la charte, il placera un peu de la barbe du donateur « pour que cet écrit reste à toujours fixe et » stable, j'y ai apposé la force de mon sceau (*robur* » *sigilli*), avec trois poils de ma barbe [10]. » *Voyez* l'article Adoption.

Après les symboles naturels, tirés de la nature

[1] A Valence. Gazette des Trib. 20 avril 1828. De plus, des soufflets et des coups de pied.

[2] Dumgë, Quelques coutumes légales des peuples de l'Allemagne. Heidelberg, 1812.

[3] Ducange, ad verba *Osculum, Oscleia, Oscleum*.

[4] Laurière, Glossaire, II, 167.

[5] Besly, Episc. pictav., p. 59.

[6] Laurière, Glossaire.

[7] Mém. de Villeneuve, coll. Petitot, XIV, 275.

[8] Siete partidas.

[9] Infessura, ap. Eccard. II, 1987.

[10] Ducange, verbo *Barba*.

ou de la personne, doivent venir les symboles artificiels, ceux que l'on tire d'objets créés par l'industrie.

Le chapeau est un de ces derniers symboles, mais il est rarement employé seul. Ce symbole artificiel semble avoir besoin des symboles naturels ou personnels : — Le plus ancien des échevins présents mit au milieu de la salle un chapeau, puis donnant une paille à chacun des légitimes, il les informa que chacun deux devait placer et jeter (*ponere et jactare*) leur paille sur le chapeau, en signe de résignation et de renoncement; selon cet avertissement, les susdits jetèrent les pailles sur le chapeau. G. 148. — A Saint-Gall, lorsqu'on achetait un fonds, le juge et le vendeur tenaient un bonnet noir. L'acheteur devait le leur arracher des mains. — Selon la coutume hessoise, une réclamation solennelle se faisait par le jet du chapeau ou du bonnet. G. 150.

Les symboles artificiels correspondent souvent aux symboles naturels, le gant à la main, le soulier au pied. Ainsi, l'on transmet par le gant, l'on prend possession par le soulier. On a vu plus haut que les gants servaient aussi dans la transmission de la propriété; on les présentait ou on les jetait : —L'empereur Henri II, appelant près de lui Meinwerk... prit son gant : Reçois, lui dit-il. Meinwerk demandant quelle chose il recevait; L'évêché de Paderborn, répondit l'Empereur. — Avant son exécution, Conradin légua tous ses droits à Pierre d'Aragon en jetant publiquement son gant sur la place. Contin. Martini Poloni, Ecc., I, 1424. — Roman de Rou : « Vostre terre, dist-il, vous rend » par cest mien gant. » — L'avoué de l'Église enleva le gant de la tradition, placé selon l'usage sur les saintes reliques. Lindenb. privil. Hamburg. 33. — L'investiture par le gant existait aussi chez les Francs. Voy. Chifflet, Lumina salica, 249 [années 1109, 1121]. G. 152-3.

Pour le soulier, *voyez* Adoption et Mariage. On se rappelle le passage où il est dit que Luther plaça le soulier de l'époux sur le ciel du lit en signe de domination. — Les vassaux étaient quelquefois obligés de porter les souliers du prince, pour témoigner soumission. On lit, dans une chronique des rois de l'île de Man, que le roi de Norwége Olaüs Magnus envoya ses souliers à Murecard, roi d'Hibernie, lui ordonnant de les mettre sur ses épaules le jour de la naissance du Sauveur, de les porter dans sa demeure en présence de ses envoyés, et de se reconnaître ainsi pour sujet du roi Magnus. — Dans la révolte des paysans de Souabe, un soulier leur servit d'enseigne (bundschuh). G. 155-6.

Le symbole du soulier se retrouve chez les Juifs : — Or c'était une ancienne coutume dans Israël, entre les parents, que s'il arrivait que l'un cédât son droit à l'autre, pour que la cession fût valide, celui qui se démettait de son droit ôtait son soulier et le donnait à son parent. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier. Et lui, l'ayant aussitôt ôté de son pied, Booz dit devant les anciens et tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimelech, à Chelion et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi [1].

Dans cette grande action juridique de la Tradition, l'homme fait tout intervenir comme acteur ou témoin; les diverses parties de son corps, de son costume ou de sa maison, les ustensiles dont il se sert, les aliments dont il se nourrit, ce qu'il porte ou possède, ce qu'il voit et touche sans cesse, tout reçoit de lui la vie et la parole. La maison, la porte, les verrous, les meubles, fournissent naturellement plusieurs symboles.—Lorsqu'il y avait vente d'une maison, le percepteur enlevait un copeau du poteau de la porte, et le déposait entre les mains du nouveau possesseur. G. 172. — Rostagus donna son bien à Adon, en prenant la porte, le gazon et l'andelanc (?). Mabillon, Acta Bened. IV sæcul.—Moi, Alexandre, fils d'Ardamunde, de la nation des Bavarois, selon la loi bavaroise, je t'ai vendu et livré de ma main par le fétu, le gazon, le rameau et la porte... [2] — Le seigneur de Regimpert vint avec une troupe de nobles hommes, et investit légalement de ses droits par la porte et les linteaux ledit Amalpert [année 829]. — Tradition *par les gonds de la porte*, dans les formules de Lindenbrog pr. 154. — *Par le seuil de la maison*. Anciennes formules, Bignon, p. 134.—Le proverbe, laisser l'anneau à la porte, veut dire être obligé de quitter sa maison et ses biens.—La tradition doit se faire par le seuil et par l'anneau, et alors on sera en possession du tout. Bracton, De legib. et cons. Angl. II, 18. G. 174-6.

Il lui livra en présence d'hommes probes et par *terre* (aratoria) *et porte* toutes ces choses [3]. — En ce jour, en présence de gens probes, il fit par l'intermédiaire d'un homme qui se présentait en son nom, tradition dudit bien par *porte et terre*, ou *terre et herbe* [4].

Lesdits frères Crafto, le juge et le bourgrave Hertwinn, le mirent et le placèrent en possession de cette maison par le siége à trois pieds, le tout avec proclamation et paix publique, selon la coutume et droit de Mayence [année 1316].

Voyez plus loin l'investiture par le chapeau,

[1] Ruth, c. IV, § 7, 8, 9.
[2] Ducange, III, 1535.
[3] Ducange, I, 628, verbo *Aratoria*.
[4] Id., ibid.

l'épée, la lance, la flèche, la corde des cloches, etc.

La tradition se fait encore par le denier. « Pen- » dant qu'on chantait la messe du matin, il vint, » et en présence de tous, il déposa par huit deniers » sa maison sur l'autel du Seigneur. De concert » avec eux, il plaça sur l'autel le don et l'écrit, par » le couteau et le denier d'Anjou. » Ducange, III, 1530. G. 180.

Nous avons vu, au commencement de ce chapitre, la terre et l'eau employés, surtout dans les âges primitifs, comme symboles de la tradition. Plus tard on les trouve encore d'une manière moins solennelle, et sous la forme d'aliments : — Pour confirmer leurs promesses, ils donnèrent solennellement le vin du témoignage [*vinum testimoniale*, anno 1245]. — Dans le poëme de Parcival, on voit une réclamation de terre faite par du vin répandu dans le sein. G. 192. — Selon l'usage des barbares, ils firent pendant huit jours des festins pour confirmer leur pacte. Adam de Brême, G. 160. — Aujourd'hui encore, après les achats, on *boit un coup*. Le *pot-de-vin* se donnait autrefois en nature. *Voyez* plus loin les libations de bière dans la réception des compagnons allemands.

C'est un usage général chez nous d'attacher une croix de paille à un bâton planté dans un champ qui est à vendre. L'on attache de même un *bouchon* de paille aux vieux meubles qu'on expose en vente, et à la queue des chevaux que l'on mène au marché. L'usage est ancien ; il désignait, dans le vieux droit français, la saisie féodale. Le seigneur se transportait sur le fief, y posait la main et y plantait un bâton garni de paille ou d'un morceau de drap. — Quelquefois les *bouchons* de paille étaient flambés au feu. Ils prenaient alors le nom de *brandons*. *Voyez* plus loin *saisie brandonnée*. — Nous donnerons au livre Jugement et Guerre, des détails sur la croix de feu des Écossais, etc.

LIVRE TROISIÈME.

ÉTAT.

CHAPITRE PREMIER.

LE ROI, LE NOBLE, LE LIBRE.

Lorsque l'empereur du Mexique montait sur le trône, on lui faisait jurer que pendant son règne, les pluies auraient lieu selon les saisons, qu'il n'y aurait ni débordement des eaux, ni stérilité de la terre, ni maligne influence du soleil [1].

Sept choses, disent les Brehons d'Irlande, témoignent de l'indignité d'un roi : Opposition illégale dans le conseil, infraction aux lois, disettes, stérilité des vaches, pourriture du fruit, pourriture du grain mis en terre. Ce sont là sept flambeaux allumés pour faire voir le mauvais gouvernement d'un roi [2].

Nos rois modernes, qui ne descendent pas des dieux, comme les rois et chefs barbares, n'ont pas puissance sur la nature, et ne répondent pas de ses phénomènes. Mais, par la vertu de leur sacre, ils ont, comme oints du Seigneur, une puissance curative; ils ne préservent pas, ils guérissent. On sait avec quel succès le roi de France touchait les écrouelles. « Les autres royaumes, » dit le bon Mathieu, « ont bien eu de pareilles grâces gratui- » tement données, mais elles n'ont pas duré. Les » rois d'Angleterre guérissaient l'épilepsie, ceux » de Hongrie la jaunisse, ceux de Castille les démo- » niaques [3]. » — Les rois exercent un autre pouvoir, un pouvoir tel que Dieu lui-même n'en a point un pareil, celui d'annuler, de supprimer le temps [4]. Charles VIII dit dans ses lettres de pardon au duc d'Orléans : « A l'égard du temps que le duc peut » avoir passé en Bretagne avec l'armée qui mar- » chait contre les troupes du roi, lequel temps nous » déclarons non avoir eu cours [5]... »

Devant Dieu même et aux autels, les rois ont des priviléges particuliers : « A aller à l'offrande » l'Empereur s'excusa, pour ce que ne povoit aler » ne soy agenoullier. Si fu l'offrande du Roy telle : » trois de ses chambellans tenoyent haultement » trois couppes belles dorées; en l'une y avoit or, » et en l'autre encens, et en l'autre mirre [6]. » *Voyez* aussi Sépulture, à la fin de cet ouvrage.

Le roi barbare, l'homme des races héroïques, en général le héros, le noble, le libre [7], est beau, comme fils des dieux : — Theuderic craignait, s'il devenait borgne, qu'on ne fît un autre roi [8]. — Tyrtée considère la beauté comme un caractère essentiel du héros [9]. Sparte, qui ne voulait que des héros, proscrivait l'enfant difforme à sa naissance.

Ce héros, ce guerrier, ce roi, est l'homme rouge [10] et bien nourri. Le brave a le cœur rouge; le serf, le lâche, ont le foie pâle [11]. Dans les lois galloises, les hommes d'Arvon obtiennent comme dixième privilége, pour avoir combattu vaillamment à l'avant-garde, de ne jamais boire de bière à demi brassée [12].

Le vrai nom du guerrier, c'est le mâle, celui qui a la force virile : *baro* [13], *karl* (Kral, Krol, Karolus, nom des chefs ou rois, chez les Slaves et chez les Francs). G. 282. Peut-être le mot primitif, d'où

[1] Solis, liv. III.

[2] Collect. de rebus Hib., III, 90.

[3] Mathieu, Histoire de Louis XI, liv. XI, p. 472. Édit. 1610.

[4] Horace : Numquàm diffinget infectumque reddet, quod fugiens semel hora vexit.

[5] Archives du royaume, K. 91.

[6] Christine de Pisan, éd. Petitot, VI, 81.

[7] Le roi barbare ne diffère pas essentiellement du noble et du libre. *Voy.* dans l'Odyssée les cinquante rois d'Ithaque, etc.

[8] Frodoard. lib. I, c. 24.

[9] Tyrt. ultim. frag. *sub fin.*

[10] *Voy.* Michelet, Histoire de France, Note sur les rois d'Angleterre, à l'occasion de Guillaume le Roux.

[11] *Voy.* la fin des Nibelungen.

[12] Probert, p. 144.

[13] Baro. *Voy.* Ducange.

les Quirites de Rome ont tiré leur nom, le mot de *quir*, pointe, lance, indique-t-il aussi la force virile, le culte du pieu, de Palès et du Phallus [1].

Cette force virile est attestée par la longue chevelure, dont la tête du héros est ornée. Samson perd sa force avec sa chevelure; mais dès qu'elle est repoussée, il ébranle et renverse un temple. Homère nomme les Grecs : Ceux qui soignent leur chevelure [2]. Aux Thermopyles, ce fut l'un des derniers soins qui occupèrent les Spartiates, lorsque d'avance ils célébraient leurs jeux funèbres. Les Romains portaient les cheveux courts, mais ils rasaient les esclaves pour les distinguer des hommes libres.

Une coutume particulière aux Suèves, dit Tacite, c'est de retrousser leurs cheveux et de les attacher avec un nœud. Ainsi se distinguent les Suèves des autres Germains, et parmi les Suèves, l'homme libre de l'esclave... Chez eux, l'on continue jusqu'à la vieillesse de ramener cette chevelure hérissée, que souvent on lie tout entière au sommet de la tête. Les chefs y mettent quelque recherche; c'est la seule qu'ils connaissent, et celle-là est innocente... ils ne veulent que se donner une taille plus haute et un air plus terrible; avant d'aller en guerre, ils se parent comme pour les yeux de l'ennemi [3].

Chez la plupart des tribus germaniques, l'homme libre n'a point d'autre signe extérieur de sa condition que sa longue chevelure. Loi des Burgundes [6, 4. G. 284] : « Celui qui sans la volonté des » parents aura tondu un enfant chevelu, payera » soixante-douze solidi. — Quiconque aura laissé » croître la chevelure à un esclave ou à un ingénu » fugitif, donnera pour amende cinq solidi et sera » tenu de payer le prix même du fugitif. »

Il est certain que les Langobards sont ainsi appelés à cause de la longueur de leur barbe que le fer ne touche jamais. Paul Diac. 1, 9. Ils portent la tête nue jusqu'à l'occiput; de là partent de longs cheveux qu'ils séparent au milieu du front, et qui descendent jusqu'à la bouche. Idem, 4, 23. — Les Bavarois, comme les Lombards, laissaient croître leurs cheveux sur le devant du front, à la différence des Suèves, qui les rejetaient en arrière. G. 285. Quant aux Saxons, ils se rasaient presque la tête, pour que l'ennemi vît bien tous les traits de leur visage [4].

Un droit des libres Anglo-Saxons, dans la loi d'Éthelbert, c'est que leurs filles peuvent, quand elles se marient et vont à l'église, laisser retomber et flotter leur chevelure sur le dos. La fille du serf n'a pas ce droit. — Dans les lois anglo-saxonnes et lombardes, une fille libre porte le nom de *Capillata, Libera femina capillata, Filia in capillo.* — Chez les Souabes et les Bavarois, les femmes faisaient serment, la main sur leurs tresses. — Les Frisons juraient en touchant les boucles de leur chevelure. G. 206.

Quand le roi meurt, disent les Goths, que personne ne monte au trône, si, sous forme religieuse, on l'a fait chauve et honteusement tondu. Concil. Tolet. can. 17. — « C'était l'usage chez les rois des » Francs de ne jamais se laisser tondre et de garder » leurs cheveux intacts dès l'enfance. » Agathias, lib. I. Voyez aussi Greg. Tur. VIII, 10; Aimoin, IV, 8; Frodoard, I, 24. — « Bertoald, duc des » Saxons, ayant révoqué en doute l'arrivée et l'existence de Clotaire, roi des Francs, Clotaire se » montra en silence près du Weser. Il ôta le casque » de sa tête; or, une noble blancheur couvrait sa » longue chevelure. A ce signe, les ennemis reconnurent le roi. » Gesta Dagob. I, 14. G. 239.

Entre le guerrier chevelu et le moine tondu, le prêtre observe un milieu. Il ne garde qu'une étroite couronne de cheveux, et se rase la barbe, du moins le prêtre de l'église latine. Les Normands, soldats du saint-siége, peuple de culture tout ecclésiastique, adoptèrent de bonne heure ce dernier usage. Lorsque les Saxons les virent débarquer à Hastings, ils « s'étonnèrent de voir ces hommes » d'armes tout rasés, et ils se demandaient si ce » n'était pas une armée de prêtres [5]. »

L'homme libre a seul le droit de porter les armes, particulièrement aux assemblées (*Voyez* le livre du Jugement). Sa vie est estimée plus haut que celle du serf. Nous parlerons plus loin des compositions diverses du serf, du libre, du noble et du roi.

CHAPITRE II.

ÉLECTION, COURONNEMENT DU ROI, DU DUC, ETC.

La formule la plus originale et la plus complète

[1] L'homme libre s'appelle *Harimann* chez les Lombards (de Hari, Heer, qui signifie, l'armée, la foule), chez les Francs *Rachen-burg*. M. Grimm considère la première partie de ce mot comme purement augmentative, et donne à la seconde le sens de bourg ou celui de protection. G. 293.

Les Anglo-Saxons appelaient Freoman le membre d'un freoborg ou réunion de dix hommes libres. Grimm, 291.

[2] Iliad., *passim*.

[3] Tac. Germ., trad. de M. Burnouf.

[4] *Voy.* Sidon. Apollin. dans le tableau de la cour du roi Théodoric.

[5] Guill. Malmesbur., apud Scr. fr., XI, 183.

est celle de l'intronisation du duc de Carinthie. Elle était observée aux treizième et quatorzième siècles ; mais elle porte les caractères d'une haute antiquité :

Chaque fois qu'un nouveau duc vient recevoir hommage, un paysan de la race des Edlinger, qu'on appelle le paysan-duc, vient s'asseoir à Zollfeld sur le siége ducal de marbre. Autour de la pierre, en dehors de l'enceinte, se tient rangé, à perte de vue, le peuple de la contrée. Le duc revêt un surtout gris à ceinture rouge et gibecière velue; du pain, du fromage et des instruments d'agriculture se trouvent dans cette poche. Il a aux pieds des souliers lacés, à nœuds rouges, sur la tête un chapeau gris à la façon des Wendes, un manteau gris sur les épaules, et à la main un bâton de pâtre. Escorté de deux seigneurs du pays, il s'approche du siége; à ses côtés marchent un taureau noir et un maigre cheval de paysan; derrière lui la noblesse, les chevaliers en habits de fête et dans le plus grand éclat, portant les insignes et le drapeau du duché. Dès que le cortége arrive à la pierre de marbre, et que le paysan aperçoit le duc, il s'écrie en langue des Wendes : Et qui donc si fièrement entre ici? — C'est le prince du pays, répond la foule. — Le paysan : Est-il un juste juge? a-t-il le bien du pays à cœur? est-il né libre et chrétien? — Il l'est et il le sera, répond la foule tout d'une voix. — Je demande alors de quel droit il me fera quitter cette place. — Là-dessus le comte de Gœrz prend la parole : Il t'achètera la place pour soixante pfennings, les bêtes de trait (cheval et taureau) que voici seront tiennes, comme aussi les habits du prince; libre sera ta maison et ta personne; tu ne payeras ni dîme ni redevance. — Le paysan alors donne au duc un petit coup sur la joue, l'invite à faire bonne justice, puis descend du siége et emmène le cheval et le taureau.

Alors le nouveau duc prend place sur le siége, brandit l'épée nue de tous les côtés, et promet droit et justice au peuple. Et, en signe de simplicité, il boit un coup d'eau fraîche dans son chapeau. Le cortége se dirige ensuite vers l'église Saint-Pierre, située non loin de là sur une colline, pour y assister au service divin. Le duc laisse ses habits de paysan, pour revêtir les insignes de prince, puis il s'assied à un festin splendide avec la noblesse et les chevaliers. Au sortir de table, il se rend au penchant de la colline. Là se trouve un autre siége à double place, mais à dos commun. Sur la place de devant, et le visage au soleil, se trouve le duc, qui, le chef nu, les doigts levés, jure de maintenir les droits du pays. Puis il reçoit à son tour le serment et l'hommage héréditaire, et il distribue les fiefs. Assis à la place opposée, le comte de Gœrz répartit les fiefs qui relèvent de lui, comme comte palatin héréditaire. Aussi longtemps que le duc siége et fait les investitures, aussi longtemps ceux de Gradnecke ont le droit antique de faucher du foin, à moins qu'on ne veuille se racheter envers eux. Les Raüber (brigands?) ont, dans le même temps, liberté de piller; et les Mordaxter (meurtriers de la hache?) peuvent mettre le feu dans le pays partout où ils veulent, à moins qu'on ne compose avec eux. G. 252.

En Écosse, on faisait asseoir le nouveau roi sur la fameuse pierre de Scone, que les Anglais ont transportée à Londres, et qu'on voit à Westminster [1].

En Suède, les électeurs s'assemblaient près d'Upsal, dans une prairie où de vieilles pierres étaient entassées. Sur la plus grande, on élevait le nouveau roi. Il s'y tenait, non de lui-même, mais soutenu par les chefs... Les électeurs siégeaient sur des pierres, et de là donnaient leurs suffrages; la stabilité des pierres désignait la stabilité de l'acte. Saxo gramm. Puis l'on immolait et l'on mangeait un cheval, et le bois du sacrifice était teint de son sang. G. 256.

Les empereurs romains, comme les rois barbares, sont élevés sur un bouclier. Nous en trouvons des exemples pour Gordien [2] et Julien, pour Vitigès, *pour Clovis*, *Sigebert*, *Pépin*, etc. L'un des derniers exemples est probablement celui de Baudoin de Flandre, porté sur le pavois en 1204, comme empereur de Constantinople [3].

L'empereur grec est, comme nous l'avons dit, élevé sur un bouclier. Le patriarche et les grands dignitaires y portent la main. Le patriarche oint l'empereur en disant : *Sanctus;* et le peuple répète trois fois. En lui posant la couronne sur la tête, le patriarche dit : *Dignus*... A la communion, l'empereur boit le vin, non dans une cuiller comme le reste des fidèles, mais dans le calice même du patriarche.—Durant la cérémonie, la mère du nouvel empereur tient un rameau d'or couvert de perles placées en cercle. Avant d'entrer dans le trésor où sont conservées les choses saintes, l'empereur prend le diadème et revêt un sac... De la main droite il tient une croix, de la gauche une férule [4].

Après le couronnement, ceux qui sont chargés de la construction des tombeaux prennent quatre ou cinq petits morceaux de marbre de diverses couleurs. Puis s'approchant de l'empereur, ils disent : Seigneur, de quel métal ta Puissance veut-elle que

[1] *Voy.* Michelet, Hist. de France, liv. I, *sub fin.*
[2] Herodian, lib. VIII.
[3] Raumer, Hohenstaufen, III, 25.
[4] Martene, II, 369-374.

soit construit ton tombeau[1] ? — Un homme se présente devant le nouvel empereur, tenant d'une main un vase plein de cendres et d'ossements, et de l'autre une étoupe de fin lin, recouverte d'un duvet léger. On en approche la flamme qui dévore tout en un clin d'œil[2].

Au couronnement du roi de Germanie, l'archevêque de Cologne dit : Reçois ce glaive de la main des évêques ; reçois l'anneau de la dignité royale. Puis en lui donnant le sceptre : Reçois la verge de vertu... Et enfin : Reçois la pomme d'or, qui signifie la monarchie de tous les royaumes. — Lorsqu'il a reçu le glaive, il le brandit, puis le remet dans le fourreau. — Le glaive que le pape attache au côté de l'empereur, le fait soldat de saint Pierre[3]. — L'empereur reçoit trois couronnes, une d'argent, à Aix-la-Chapelle, comme roi de Germanie, une de fer à Modène, comme roi de Lombardie, la troisième d'or, à Rome, comme empereur[4]. — Celui qui venait se faire couronner à Rome, devait recevoir deux couronnes durant son voyage, une de paille à Modène [?], l'autre de fer à Milan[5].

Roger de Hoveden donne des détails bizarres et peu vraisemblables sur le couronnement de Henri VI : — Le seigneur pape était assis dans la chaire pontificale, tenant entre ses pieds la couronne d'or. L'empereur et l'impératrice prosternés reçurent de ses pieds la couronne. Aussitôt qu'elle fut placée sur leur tête, il frappa du pied la couronne et la jeta à terre, voulant signifier par là qu'il avait pouvoir de détrôner l'empereur s'il déméritait. Mais aussitôt les cardinaux la ressaisirent et la replacèrent[6].

L'empereur [en 1495] ayant prêté le serment, embrassa de ses deux bras ladite colonne de marbre, symbole de l'Italie ; de même que cette colonne est droite, de même sera droite aussi la justice de l'empereur[7].

Lorsque l'empereur Sigismond visita notre Charles V : « A la chapelle descendi l'Empereur, et fu » montez sur le destrier que le roy lui ot envoyé, » lequel estoit morel (bai brun foncé) et ne fu mie » sanz avis envoyé de celluy poil, car les empereurs, » de leur droit, quant ilz entrent ès bonnes villes » de leur seigneurie, ont accoustumé estre sus chevauls blancs ; si ne voult le roy qu'en son royaume » le feist, affin qu'il n'y peust estre noté aucun signe » de domination[8]. »

Le jour de son ordination, l'empereur sert la messe du pape, et lui offre le calice comme sous-diacre[9]. — Le pape doit chanter la messe, l'empereur lire l'évangile et le roi de Sicile l'épître. « Mais » si le roy de France s'y trouve, il la doit dire devant » lui[10]... Oudit échafaud fut ledist roy Loys dé» poüillé de cette cote blanche, et fut vestu de tuni» que et dalmatique, comme soudiacre et diacre[11]. »

La cérémonie hébraïque du sacre par l'huile fut renouvelée par l'Église en faveur des rois de France. Pépin fit consacrer sa royauté nouvelle par l'onction sainte. Charlemagne fut oint par tout le corps des pieds à la tête, selon les rites juifs[12]. Les rois des autres nations prétendirent aussi à cette consécration ; mais l'Église fut pour eux moins prodigue : « Les rois d'Angleterre reçoivent l'onction sur la » tête, sur la poitrine et sur les bras. Les rois de » France la reçoivent sur neuf parties du corps, à » la tête, à la poitrine, entre les épaules, sur les » épaules, sur les jointures des bras, enfin sur les » mains[13]. »

« Adonc li archevesques doit prendre l'ampole de » la main de l'abbé (de Saint-Remi), et si li doit » promettre en bonne foy que il la rendra... Sur » l'autel doivent être la couronne, l'épée, les épe» rons, le sceptre, la main de justice, les chausses » de soie violette brodée de fleurs de lis d'or, et la » cote de celle couleur et de cel œuvre mesmes faitte » en manière de tuniques, dont les soudiacres sont » vestus à la messe. » Le chambrier la reçoit des mains de l'abbé de Saint-Denis pour en revêtir le roi : « Et aussi li doit le chambrier vestir par-dessus » le devant dit sercot, en telle manière que il doit » avoir la main destre delivre devers l'ouverture » du sercot, et sur la senestre main doit estre levé » le sercot aussi comme la chasuble d'un prestre[14]. »

Le caractère féodal domine dans le couronnement du roi d'Angleterre. A son sacre, on portait

[1] Leontius, Vita S. Joannis Alexand. episc., c. 17. Martene, II, 565.

[2] Petri Damiani, epist. 17, lib. 1. Martene, II, 565.

[3] Martene, II, 581-589.

[4] Id., ibid., 565.

[5] Granzius Saxoniæ, lib. 4, c. 37.

[6] Martene, II, 568.

[7] J. Burchardi Diar. in Ecc., II, 2074.

[8] Christine de Pisan, VI, 70. *Voy.* plus bas l'Entrée féodale et l'importance du cheval blanc comme signe de suzeraineté.

[9] Guill. Durand, Ration., lib. II, c. 8.

[10] Martene, II, 593.

[11] L'ordonnance du sacre et coronation du roy Loys de Sicile faite à Avignon en 1389, ap. Labbe, 640-199.

[12] Martene, II, 508.

[13] Id., ibid., 595.

[14] L'ordonnance à enoindre et à couronner le roy, écrite du temps de saint Louis, publiée dans le Cérémonial françois, et mieux dans l'All. chron. de Labbe, p. 619, 199.

devant lui des éperons d'or. Il donnait à l'offrande un marc d'or pur. Il prenait lui-même la couronne sur l'autel et la donnait à l'archevêque de Cantorbéri qui la lui rendait. Au banquet, ceux de Londres servaient les mets, ceux de Winton les vins [1].

L'entrée du souverain et la prise de possession reproduisent parfois certaines cérémonies du mariage. Ce sont comme les fiançailles du prince avec le peuple : — « Charles arrivé à Rouen, ceulx de » ladicte ville le receurent et le menèrent en l'ostel » de leur ville, où illec l'espousèrent à leur duc, et » en ce faisant lui baillèrent un anneau qu'ils luy » mirent au doy, que a ce faire est ordonné; lequel » depuis mondit seigneur Charles porta [année » 1465] [2]. »

Les Assises de Jérusalem nous donnent les détails de l'intronisation d'un roi féodal. Elles lui imposent l'obligation de prouver son droit à ses vassaux, et de s'engager par serment à respecter leurs priviléges et les coutumes du royaume : « Quant le » royaume de Jérusalem escheit à aucun heir cos- » teer, mais que il soit le droit à avoir ledit royaume, » il doit assembler le plus et les meaus de ses homes » liges dou royaume, et lor doit faire assavoir » coment ledit royaume li est escheu, et raconter » coment et por quel raison... Les homes doivent » tuit aler, en une part, et recorder ce que le sei- » gnor lor a requis et offert, et se il sont certain » que il soit droit heir, enci com il s'en advoüe, il » doivent maintenant venir devant le seignor, et » dire li : Sire, nous conoissons bien que estes tel » com vous nous avez dit, et somes prests et apa- » reillés maintenant de faire ce que vous avés re- » quis, faisant vous premier, si com vous l'en avés » offert, ce que vous devés... Lors doit estre aportée » l'Évangile, et le seignor se doit agenoüiller, et » metre la paume destre dessus, et un des homes » doit deviser et dire enci : Sire, vous jurés sur » Saintes Évangiles de Dieu, com crestien, que » vous garderés et sauverés et aiderais et mainten- » drais et deffendrais de tout votre loyal pooir » sainte Yglise, veves et orphelins, en lor raison et » en lor droiture, par cestui royaume, et encore » par vostre dit serement, rendrés et fairés tenir et » maintenir et accomplir de tout vostre leal pooir » les bons us et les bones coustumes, et les assises » qui furent ordenées et faites audit royaume.... » que vous rendrez et fairez tenir et maintenir les » dons et les previléges que vos devanciers ont » doné et fait en cestui royaume. Et aprez ce que » lesdites choses seront complies, le seignor feir, » et les homes l'un aprez l'autre, il doivent faire » homage, si com est divisé en cestui livre [3]. »

Les rois furent quelquefois obligés de déposer les insignes de leur dignité en signe de pénitence. Théodose, exclu de l'Église par saint Ambroise, après le massacre de Thessalonique, se dépouilla sept mois des ornements impériaux. Le roi d'Angleterre, Edgar, s'abstint sept ans de porter la couronne, pour expier le viol d'une jeune fille [4]. D'autres princes, par humilité ou par politique, refusèrent toujours de porter la couronne : Godefroi de Bouillon, Henri l'Oiseleur, Henri le Saint, Hugues Capet, etc.

Le signe participait au caractère sacré de la chose; de là le soin que prennent les rois pour conserver leurs couronnes. Les Hongrois firent aux Allemands de longues guerres pour forcer Frédéric III à leur rendre la couronne de saint Étienne, et Mathias Corvin ne parut vraiment roi que quand il eut contraint l'Empereur à cette restitution [5]. Lorsque saint Louis confie la couronne et les ornements royaux à la garde de l'abbé de Saint-Denis, il stipule qu'elle sera placée près de l'autel, avec les couronnes des rois ses prédécesseurs. « L'abbé et » les moines ont formellement promis, » disent les lettres du roi, « de nous les rendre à nous ou à nos » successeurs, sans difficulté, ni contradiction, » toutes les fois qu'elles leur seront demandées. » (Année 1261.) [6] »

Rapprochons du couronnement des rois, l'intronisation du pape, des archevêques, etc. :

Lorsque le pape est arrivé à la tour de Saint-Étienne, quelqu'un de sa maison jette de la monnaie d'un lieu élevé, puis encore viennent les Juifs avec leur loi, pour le complimenter et lui présenter la loi à adorer. Lorsqu'il arrive au palais Emehius, quelqu'un de sa maison jette encore du haut de ce palais; même cérémonie à Saint-Marc, même à Saint-Adrien. Quant enfin on est parvenu à la place du Latran, on fait asseoir le pape sur certaine chaise de marbre qu'on appelle Stercoraria; tous les cardinaux doivent l'y élever, de manière à pouvoir vraiment dire : Il tire l'indigent de la poussière, il élève le pauvre du fumier, l'asseoit avec les princes et lui fait occuper le trône de la gloire. Cependant le pape prend dans le sein du chambellan trois poignées de deniers qu'il jette au peuple en disant : Je n'ai à moi ni or ni argent, mais ce que j'ai, je vous le donne... A la porte de l'église

[1] Sacre de Richard, apud Roger de Hoveden. Martene, II, 600.

[2] Lenglet Dufresnoy, Preuves de Comines (?).

[3] Assises de Jérusalem, ch. 284-5, p. 188-9.

[4] Martene, II, 596.

[5] *Voy.* Bonfinius, rerum Hungaicarum, etc.

[6] Meslanges curieux de Philippe Labbe, p. 659.

Saint-Sylvestre, se trouvent deux siéges de porphyre; le pape va d'abord s'asseoir sur celui de droite, où le prieur de la basilique de Saint-Laurent lui donne une férule comme signe de correction et de direction, ainsi que les clefs de ladite basilique et du palais sacré de Latran; les clefs désignent le pouvoir d'ouvrir et de fermer, de lier et de délier. Avec cette férule et ces clefs, il va vers le siége de gauche et il rend au prieur les clefs et la férule, et il s'asseoit... Le même prieur ceint au pape une ceinture de soie rouge où doit pendre une bourse de pourpre renfermant douze pierres précieuses, des cachets et du musc... Et le pape doit se tenir sur ces chaises de manière à y paraître couché plutôt qu'assis. Aucune ne peut être couverte ou parée; elles doivent être nues. Ensuite il est conduit vers la basilique de Saint-Laurent, puis reconduit à la chapelle de Saint-Sylvestre, où il fait aux cardinaux et au premier des prêtres le don accoutumé. Il est assis sur son siége; chacun d'eux s'agenouille, ôte sa mitre, et la tient ouverte; le pape y met de la monnaie que lui présente le chambellan dans une coupe d'argent; celui qui reçoit l'argent baise le genou du seigneur pape. Le chambellan a devant lui une grande table couverte de monnaie, et il est assisté du clerc de la chambre et de deux marchands. Le pape est assis seul à une table élevée, où sont placés de grands vases d'or et d'argent... et remarquez que pendant qu'il mange, il se tient debout, vêtu, chaussé et mitré [1].

« Lorsque l'archevêque de Tours avait reçu le » don de consécration, il allait à pied du monastère » de Saint-Julien à l'église Saint-Martin, d'où il » était porté à la cathédrale sur les épaules des » barons. » Il existait dans l'église de Rouen quelque trace de cette ancienne coutume: « L'archevêque nouvellement ordonné venait à pied de » l'église d'une ville voisine, marchant sur la paille » semée devant lui [2]. »

Quelquefois on donnait au nouvel élu l'investiture de son église: « L'archidiacre de Reims doit » conduire l'évêque au son des cloches et lui présenter une des cordes qui les mettent en branle. » L'évêque la saisit aussitôt et l'agite; c'est ainsi » qu'il est investi de l'église [3]. »

Confirmation de l'évêque par le pape: — Le pape: Tout ceci a-t-il lieu parce que vous avez dignement travaillé? — Rép. Mes frères que voici ont bien voulu m'élire, moi indigne, pour les présider comme leur pasteur. — Dem. Êtes-vous de cette église ou d'une autre? — Rép. De cette église même. — Dem. De quel honneur êtes-vous revêtu? — Rép. Je suis prêtre. — Dem. Combien avez-vous d'années de prêtrise? — Rép. Dix années. — Avez-vous été en mariage? — Rép. Jamais. — Avez-vous pourvu à votre famille? — Rép. J'y ai pourvu. — Dem. Quels livres lit-on dans votre église? — Rép. L'Heptatique, les Prophètes, l'Évangile, l'Apocalypse, les Épîtres de saint Paul et le reste. — Dem. Connaissez-vous les Canons? — Rép. Enseignez-nous, Seigneur [4].

Dans la cérémonie du sacre d'un évêque, on ouvrait le livre afin de savoir ce qu'on devait attendre de son pontificat. Une fois le livre s'ouvrit à ces mots: *Ipsius animam pertransibit gladius* (une épée lui traversera le cœur). Guibert de Nogent, qui raconte ce fait, dit « qu'on tira aussi son pronostic » lorsqu'il prit possession de l'abbaye de Nogent. — » Si la page qui se présentait à l'ouverture du livre » était vide, c'était, « dit le même Guibert, « un » très-mauvais présage. » — Au sacre d'Albert, évêque de Liége, l'archevêque qui officiait ouvrit l'Évangile et lut: « Le roi Hérode envoya un de ses gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean, et ce garde étant entré dans la prison lui coupa la tête. » « Mon fils, dit le prélat au nouvel évêque, en le regardant avec des yeux baignés de larmes, vous entrez au service de Dieu; tenez-vous-y toujours dans les voies de la justice et de la crainte, et préparez votre âme à la tentation, car vous serez martyr. » Il fut en effet assassiné par des émissaires de l'empereur Henri VI, et l'Église l'honore comme martyr [5].

A la réception d'un moine, tous les frères agenouillés lui doivent répondre: « La société Dieu et » la vostre venil avoir. » Et l'abbé leur dit: « Que » voulez-vous dire? » Eux, à genoux, doivent répondre: « Nous demandons et voulons avoir la so» ciété de Dieu et la vôtre. » — Le nouveau moine dit: « Sire, de ce je ne me fie en moi, mais en Dieu » et madame sainte Marie, et en tous les saints et » saintes, et en vous, Sire, et de saint Convent de » chiens (de céans, d'ici): que je serai obédient » jusqu'à la mort. Et se le diable me voulait de ce » retraire, je vous prie, Sire, que me fissiez tenir » à force [6]. »

[1] Martene, II, 248-249.

[2] Id., ibid., 82.

[3] Id., ibid., 81.

[4] Id., ibid., 238. Rituel de Lyon, antérieur à l'an 300 (?).

[5] *Voy.* Académ. des Inscript., XXXI, diss. de l'abbé Du Resnel sur les sorts des saints, et l'excellent Mémoire de M. Nicias Gaillard, avocat général à la cour royale de Poitiers, Mémoire de la société des antiquaires de l'ouest, I, 73.

[6] Martene, II, 465 A, d'après le rituel de Saint-Ouen de Rouen.

Rituel de l'église de Saint-Martin de Tours : — « Pendant qu'on lit l'épître, le sénéchal le mène à » l'autel en habit de chœur, la serviette au cou, » ayant dans la main des ciseaux; là, le prêtre de » semaine lui coupe un peu de ses cheveux; puis le » baise. Ainsi font le diacre et le sous-diacre, puis » le sénéchal le conduit dans le chœur, près du » doyen et du trésorier, ensuite vers le chanoine, » et tous lui coupent quelques cheveux et le baisent. » Les ciseaux sont au sénéchal, et la serviette à la » fabrique [1]. »

Un passage curieux et touchant de la vie de saint Odon, abbé de Cluni, nous apprend que les prêtres ayant une fois reçu l'étole à leur ordination, la portaient le jour et la nuit : — « Le saint s'étant » éveillé la nuit qui suivit son ordination, et voyant » pour la première fois l'étole suspendue à son cou, » se prit à pleurer [2]. »

CHAPITRE III.

LA CHEVAUCHÉE LE ROY. LA COUR. LES GRANDS OFFICIERS.

De même que la déesse Hertha, sur son char attelé de bœufs, parcourait chaque année la Germanie, et ramenait partout la paix sur son passage, ainsi le roi barbare ouvre son règne en *chevauchant* son royaume; il en parcourt les limites pour en prendre possession et pour assurer la paix publique. Dagobert visite aussi la Neustrie, la Bourgogne et l'Ostrasie. Hugues Capet, à la fin du dixième siècle, observe la même coutume [3]. — La *chevauchée le roy*, comme inspection des routes, se faisait naguère encore à Jersey, cette petite île anglaise en face de nos côtes, que le roi d'Angleterre possède personnellement comme duc de Normandie.

Les rois de Suède faisaient aussi la chevauchée; mais ils devaient aller dans la direction du sud, à l'encontre du soleil. G. 238.

Les Mérovingiens semblent avoir hérité du char de la déesse Hertha. Lorsqu'ils se rendaient au Champ de Mars, et partout où ils paraissaient en public, on les voyait sur un char attelé de bœufs [4]. Aussi, dans l'échelle des compositions, le bœuf du roi est placé plus haut que son warannio ou cheval de guerre. Qui tue le warannio, paye soixante solidi; qui tue le bœuf ou le taureau du roi, en paye quatre-vingt-dix. — Cette coutume des rois mérovingiens semble avoir aussi appartenu à d'autres races de rois barbares. On voit encore sur une colonne, à Constantinople, le char d'un roi captif, auquel des bœufs sont attelés. — *Vopiscus in Aureliano*, 33. L'on prit aussi un autre char attelé de quatre cerfs, que l'on dit avoir appartenu au roi des Goths. G. 263.

Dans les républiques italiennes, c'était le Christ et l'étendard de la cité que l'on plaçait les jours de bataille sur le chariot ou caroccio. Les bœufs qui le traînaient portaient des couvertures blanches ou rouges; ils étaient consacrés exclusivement à ce service. Arnolphe de Milan (Muratori, IV) parle le premier pour l'année 1039, du caroccio. Corius, Hist. Mediol., part. 1 : Quatre paires de bœufs traînent ce char; une soie blanche les couvre avec des draperies marquées d'une croix rouge. Le maître (magister) du caroccio est un homme honorable, auquel la cité est tenue de fournir cuirasse, épée et solde annuelle. — Les Souabes avaient un char semblable, lorsqu'ils marchèrent en 1806 contre l'empereur Henri IV. Othon IV en avait un à Bouvines : « Il éleva sur son char un pieu, et au haut » de ce pieu il mit un dragon. » Guill. Armor. Philipp. Un autre historien fait mention du *carrosche* avec la bannière des Pays-Bas, et de celui de Mayence sous Albert I, G. 263-4.

Le roi féodal n'est point traîné sur son char comme les Mérovingiens. Le faible et maladif Charles V chevauche lui-même à la tête de ses serviteurs. — « L'acoustumée manière de chevauchier estoit » de notable ordre : à très grant compaignie de barons et princes et gentilz hommes bien montez et » en riches abis, luy assis sus palefroy de grant » eslitte, tout temps vestu en abit royal, chevau- » chant entre ses gens, si loing de luy par telle et » si honorable ordonnance, que, par l'aorné main- » tien de son bel ordre, bien peust sçavoir et cog- » noistre tout homme, estrangier ou autre, lequel » de tous estoit le roy; ses gentilzhommes devant » luy ordenez, et gens d'armes, tous estoffez, comme » pour combatre, en nombre et quantité de plusieurs » lances, lesquelz estoyent soubz capitaines, che- » valiers notables, et tous recepvoyent beauls gages » pour la desserte de cel office; les fleurs de lis en » escharpe portez devant luy, et par l'escuyer d'es- » cuierie le mantel d'ermines, l'espée et le chapel » royal, selons les nobles anciennes coustumes roya- » les. Devant et après les plus prochains du roy » chevauchoient les princes et barons de son sang, » ses frères ou autres; mais nul jà ne l'approchast, » se il ne l'appelast : après luy, plusieurs groz des- » triers, moult beaulz en destre, estoyent menez, » aornez de moult riches harnois de parement; et

[1] Martene, II, 513.
[2] Id., ibid., 64. S. Odon. Clun. vita, lib. I, n. 37.
[3] Gesta Ambasiensium, apud Script. rer. Fr., X, 238.
[4] Eginhard, Vita Caroli magni, initio.

» quant il entroit en bonnes villes, où à grant joye » du peuple estoit receus, ou chevauchoit parmy » Paris, où toute ordonnance estoit gardée, bien » semblait estat de très hault, magnific, très pois» sant et très ordené prince [1]. »

La chevauchée faite, le roi ouvre sa cour, et tient son banquet royal. La disposition du palais et de la salle des festins, l'ordre de la cour barbare, la hiérarchie des serviteurs, ne sont présentés nulle part avec des détails plus circonstanciés et plus originaux que dans les monuments de l'Irlande et du pays de Galles [2] :

Le palais de Tamar (en Irlande) était antérieurement la résidence de Conn aux cent batailles; c'était le siége de tout roi qui gouvernait dans Tamar du temps de Niall aux neuf tours. Il était construit sur le nombre trois; car ce roi avait fait vœu de bâtir trois tours. Le palais de Laogaire n'était que la troisième partie du palais de Cormac. Du temps de Laogaire, il avait seulement trois cents pieds carrés, cinquante appartements et cinquante hommes dans chacun, cinquante chambres pour les gardes, et vingt hommes dans chacune. La hauteur était de trente coudées; le diamètre de l'enceinte qui entourait le palais était de sept jets d'un javelot. La circonférence du palais était égale au diamètre de l'enceinte. Il y avait sept entrées. On y voyait cent cinquante coupes ordinaires; cinquante cornes à boire, curieusement dorées; cinquantes coupes curieusement gravées, pour l'usage particulier des nobles... La hauteur des chandeliers était de cinq coudées, et dans chacun il y avait quatre flambeaux. Il y avait sept astrologues, sept historiens, et un druide seulement, un seul mime ou comédien et professeur de musique. Il n'était pas permis d'en avoir davantage dans ce palais; et dans la cour pas plus d'une voiture ou chariot à la fois pour éviter la confusion. Sous le règne de Cormac, le palais de Tamar avait neuf cents pieds carrés; le diamètre de l'enceinte qui entourait le palais avait sept portées de javelot : il contenait cent cinquante appartements, cent cinquante dortoirs pour les gardes, et soixante hommes dans chacun; la hauteur était de vingt-sept aunes... Douze porches, douze portes, et mille hôtes par jour, outre les princes, les orateurs et les hommes de science, les graveurs en or et argent, les graveurs en pierre, les modeleurs, et les nobles.

La salle des banquets offrait douze divisions de tables de chaque côté avec seize serviteurs; huit pour les astrologues, historiens et secrétaires, au bout de la salle, et deux pour chaque table à la porte. Il y avait en tout cent convives. A chaque repas deux bœufs, deux brebis et deux porcs étaient distribués également. Le nom de la salle était Bruidhean. Les quantités d'hydromel et de beurre qui s'y consommaient chaque jour surpassent tout calcul : il y avait vingt-sept cuisines et neuf bassins pour laver les mains et les pieds, cérémonie dont n'était dispensé ni le plus grand ni le plus petit... Énumérons maintenant les ordres divers de Filé (philosophes et poëtes), etc.

Il y a, disent les lois de Galles, quatorze hommes dans le palais du roi : quatre ont leur place dans l'étage d'au-dessous, dix dans l'étage supérieur. Le premier est le roi, qui doit être assis près du feu. Auprès de lui le porteur de torche; puis vient l'hôte, l'étranger, ensuite l'héritier présomptif, ensuite le maître des faucons; ensuite le *teneur de pieds* (Voyez plus loin). Près du feu, de l'autre côté, s'assied le chapelain de la maison, pour bénir la nourriture et chanter les prières du Seigneur; et le héraut doit frapper le pilier au-dessus de sa tête. Auprès de lui est assis le juge de la cour, ensuite le barde de préséance. Le forgeron de la cour est assis au bout du banc avant le prêtre. Le maître d'hôtel doit être au bas bout de la salle, ayant la porte à main gauche. Ceux de la famille qu'il invite, doivent siéger avec lui... Le barde de la maison se tient à l'autre côté du maître d'hôtel. Le maître du haras doit être proche du feu avec le roi, tandis que le chasseur en chef doit être de l'autre côté du roi avec le prêtre [3]... Le huitième serviteur est le barde de la maison. Il doit posséder un champ en toute franchise et avoir un cheval à sa disposition. Il reçoit de la reine son vêtement de linge, et son vêtement de laine du roi. Il doit être assis à côté du maître d'hôtel dans les trois grandes fêtes, afin qu'il puisse faire résonner la harpe sous sa main : il réclame les habits du maître d'hôtel dans ces trois fêtes. Si un chant est désiré, le barde de préséance commencera. Le premier chant est pour Dieu, et le second pour le roi qui tient la cour : s'il n'y a rien à lui chanter, on chantera en l'honneur d'un autre roi. Après le barde de préséance, le barde de la maison a la charge de chanter trois chants. Si la reine désire un chant, que le barde de la maison aille et lui chante tout chant qu'elle désire, mais à voix basse, pour ne pas troubler la joie dans la salle. Il a droit à un boue ou à un bœuf

[1] Christine de Pisan, t. VI de la collect. des Mém., p. 282.

[2] Description de la salle des festins de Tamar ou Tara, d'après un ancien mss. irlandais du collége de la Trinité à Dublin. Collect. de rebus Hibern., II, 514-20.

[3] Probert, p. 92. — *Voy.* aussi l'Histoire du pays de Galles, par Warington.

sur le butin que la famille peut enlever au royaume voisin, lorsque le roi a choisi son tiers. Il doit aussi chanter la monarchie de Bretagne, pendant qu'on partage le butin. Il a droit à une table d'échecs, faite de l'écaille d'un poisson de mer, et à un anneau de la reine. Son logis est chez le maître d'hôtel. Sa protection est confiée au maître d'hôtel. Quand il chante avec d'autres bardes, il a droit aux parts de deux hommes. Qui l'insulte, paye six vaches et cent vingt sous d'argent; qui le tue, doit payer une amende de cent vingt-six vaches [1].

Le page de la chambre couche dans la chambre de la reine; son lit est dans le cabinet, afin qu'il puisse être prêt à la défendre d'un guet-apens. La fille d'honneur a son lit dans la chambre de la reine, afin de pouvoir entendre le moindre mot qu'elle dit.

Serviteurs inférieurs: Le second est le *teneur de pieds*... son office vient du privilége de sa terre. Il doit tenir le pied du roi dans son sein, depuis le moment où il commence à s'asseoir au banquet jusqu'à ce qu'il aille coucher. C'est lui qui doit frotter le roi. Durant ce temps, il a charge de veiller à ce qu'il ne lui arrive mal. Son droit de garde dure depuis le moment où il prend les pieds du roi jusqu'à ce qu'il aille à sa maison, et il peut emmener le criminel qu'il protége. Il a le privilége de manger au même plat que le roi, le dos tourné au feu. — Le dixième serviteur est le chef du chant : il doit avoir sa terre en toute franchise. Il commencera par chanter à la louange de Dieu, et ensuite à la louange du roi qui tient la cour... Personne ne peut demander gratification, si ce n'est le chef du chant; il partage avec ses compagnons, et deux parts lui appartiennent. Il réclame vingt-quatre sous de chaque ménestrel lorsqu'il a clos ses leçons. Il réclame quatre sous de chaque femme qui a dormi avec des hommes. A lui reviennent les droits de mariage des filles des autres ménestrels... Il doit coucher avec l'héritier présomptif. Son droit de garde dure depuis le moment où il a commencé à chanter dans le palais jusqu'à ce qu'il ait fini son dernier chant [2].

Un empereur grec a décrit l'intérieur du palais de Constantinople. Luitprand l'a fait aussi dans son ambassade. Guillaume de Tyr nous a laissé une description très-curieuse du palais des Fatemites, au Caire. (*Voy.* mon Histoire de France, Croisades.)

Chez les barbares, la domesticité s'anoblit par le dévouement volontaire du serviteur envers son chef; c'est comme un souvenir de l'ancienne fraternité des compagnons dans la bande guerrière. La cour du roi mérovingien est composée de ses *fidèles* et de ses *convives;* tous s'asseoient à la table royale.

Au haut bout est placé le Major-Domûs, ou maire du palais, le premier des serviteurs du roi, le juge et chef des leudes, qui plus tard prendra la place du roi lui-même. — La féodalité adoptant l'hérédité des charges, donna à la domesticité une sorte de caractère politique. Les anciens serviteurs du palais eurent leur place dans la hiérarchie féodale, et les plus grands seigneurs se firent honneur d'être sénéchaux, connétables ou maréchaux d'un roi. Ainsi, au couronnement des empereurs d'Allemagne, les princes électeurs servaient à table le nouvel élu :

Au couronnement, l'Empereur s'étant assis à table, dans un lieu peu élevé, les officiers de l'Empire vinrent selon l'usage pour revendiquer les droits de leurs charges. D'abord les archevêques avec les sceaux de l'Empire; car ils sont Chanceliers. Puis le duc de Saxe, Archimaréchal, vint sur un haut destrier jusqu'à la table, portant dans un plat d'argent l'avoine pour les chevaux de l'Empereur; il fit asseoir les princes à la table, chacun à la place qui lui était préparée. Après lui vint le margrave de Brandebourg, Archichambellan; de sa main droite, il portait un bassin d'or et de belles serviettes, et il donna à laver à l'Empereur assis sur son trône. Après vint le comte palatin portant les mets dans des plats d'or; ayant fait l'épreuve, il les plaça devant l'Empereur. Vint ensuite le duc de Luxembourg et de Brabant, représentant du roi de Bohême, auquel appartient la charge de grand

[1] Probert, Lois galloises, p. 104-5.

[2] Voici les trois degrés du bardisme. Au premier est le chef barde ou le libre barde privilégié, qui obtient sa dignité en étudiant sous un maître légalement autorisé, sous un barde de l'assemblée bardique. Il doit conserver tous les souvenirs des arts et des sciences, tant qu'il continue d'exercer son office de barde. Il doit aussi garder les souvenirs et gestes de l'État et de la tribu, concernant les mariages, les généalogies, les armes, les héritages et les priviléges de l'État et tribu des Cambriens. Au second degré est l'Ovate, qui obtient son privilége pour son génie poétique et ses connaissances précieuses, après avoir donné des réponses justes devant l'honorable assemblée des bardes; ou s'il n'y a pas d'assemblée, devant les sessions judiciaires du chef de district ordonnées par la tribu; ou devant douze des juges ou des jurés. Au troisième degré, est le druide barde, barde gradué par l'assemblée, versé dans les sciences et la sagesse, et capable de communiquer son jugement et ses vues... il est élu par scrutin... Probert, p. 59. — Chaque chef de la harpe a droit d'exiger vingt-quatre pence des chantres qui délaissent la harpe garnie de cheveux, pour s'unir à la société des ménestrels. (Quelques bardes ont maudit l'introduction des cordes modernes comme inférieures à celles qui étaient faites d'un long cheveu de femme.) Prob., p. 259.

Échanson; il portait le vin dans des coupes d'or. Ayant fait l'épreuve, il donna à boire à l'Empereur. Enfin vinrent, à grand bruit, les princes de Schwartzbourg, grands Veneurs, avec trois chiens de chasse et nombre de cors; ils portèrent à la table impériale un cerf et un sanglier... etc. [1].

Nous avons aussi de nombreux tableaux des cours féodales. Les plus remarquables peut-être sont ceux qui nous ont été conservés de la cour du comte de Foix [2], de celles des ducs de Bourgogne [3] et du roi Charles V [4].

« Mangeoit en sale communement le sage roy » Charles; semblablement luy plaisoit que la royne » feist entre ses princepees et dames, se par grossesse » ou autre impédiment n'en estoit gardée, servye » estoit de gentilz hommes de par le roy à ce commis, sages, loyaux, bons et honestes. Et durant » son mangier, par ancienne coustume des roys, » bien ordonnée pour obvier à vaines et vagues » parolles et pensées, avoit un preudomme en estant » au bout de la table, qui sans cesser disoit gestes » de meurs virtueux d'aucuns bons trespassez. »

Le premier des grands offices que nous trouvions en France est celui de Maire du palais [5]. Dans les temps féodaux, nous y voyons une hiérarchie de grands officiers analogue à celle de l'Empire; mais le cérémonial était généralement moins solennel. Au onzième siècle, le comte d'Anjou, plus puissant alors que le roi (Philippe I), faillit lui faire une guerre dangereuse parce que le roi lui refusait la charge de Sénéchal de la couronne.

« Toutesvoies nostre entention n'est pas que en » noz dites ordonnances noz officiers fiesvez, qui » ont aucune juridiction ou cognoissance de cause » en nostre dite ville de Paris, comme le connestable, le chamberier, le pannetier et le bouteiller » de France, et autres officiers fiesvez, etc. [6] »

Ce fut Henri Ier qui supprima la charge de comte du palais, dont il partagea les fonctions entre quatre officiers, savoir, le *chancelier*, le *bouteiller*, le *connétable*, le *grand panetier* [7]. Il y avait aussi le *grand queux* de France, surintendant de tous les officiers des cuisines du roi. Il tenait son office à vie, et à foi et hommage du roi [8].

Les Assises de Jérusalem nous donnent beaucoup de détails sur les charges et les priviléges des grands officiers de ce royaume [9].

« Le jour du coronnement, le Seneschau, si tost » com le roy istra de sa chambre où il sera vestu » pour aler au mostier, le Seneschau doit tenir le » septre, et porter le devant lui jusques dedans l'yglise et le tenir jusques à tant que il le porgne en » sa main... se il (le roi) ne veut tenir le septre au » mangier, il le doit doner au Séneschal. Le Séneschal doit servir le cors dou roy le jour dou coronement, et quand le roy aura mangié, se il ne » veau tenir le septre en sa main, le Séneschal le » doit tenir devant le roy, et porter le devant lui, » jusques en la chambre où il se vodra depouiller » de la robe royalle; et puis doit le Seneschau mangier, et toutes les escueles et les greaus en que il » aura servi le cors dou roy dou premier més doivent » estre soues (siennes), plaines de tel viande com » le cors dou roi aura esté servi celui jour. Et il y » doit mangier as quatre festes annuels de l'an ou » as autres grans solemnités, ou quant le roy vodra » porter corone.

» Ci dit l'office dou Conestable. Le jour dou coronement, le Conestable doit venir le matin en la » chambre dou roy, et le Mareschal en sa compaguie, et faire porter le gonfanon royal devant lui, » et si tost com il sera descendu en pié, le Mareschal doit porter le gonfanon devant lui jusques à » la porte de la chambre en quoi le roy se vestira, » et quant le roy istra hors de la chambre, le Conestable doit prendre le Gonfanon dou Mareschal » et aler devant le roy entre le cheval et autres qui » portent les autres offices devant lui jusques au » mostier, et tenir le devant le roy tant com il sera » devant l'yglise et raporter devant lui à loisir jusques à la porte dou mostier, et là bailler le au » Mareschal, prendre le cheval au roy, et tenir le » par les reignes et par l'estrier tant que il soit, et » et puis doit le Conestable comander au Mareschal par quel voye il ira. Quant le roy sera dessendu, le cheval doit estre dou Conestable... Et » doit faire à faire droit par l'usage dou royaume à » ceaus qui se clameront pour lors sodées (solde), » à lui, soient chevaliers ou sergents ou Escuiers... » Se le roi est en ost ou en chevauchée, ne homme

[1] Ludewig, ap. Str., 629 B.

[2] Froissard, IX, 314-7.

[3] Olivier de la Marche.

[4] *Voy.* dans Christine de Pisan, une longue description du banquet royal de Charles V, et de la réception de l'empereur Sigismond (Coll. Petitot, VI, 84). *Voy.* aussi l'*Inventaire général des joyaux du roy Charles le Quint*, dans les Monuments de la monarchie française, par Montfaucon (quatorzième siècle); et aux Archives du royaume, l'inventaire des joyaux du duc de Berri et du duc d'Orléans.

[5] Sur le Maire du palais, *voy.* la dissertation de M. Zingeisen.

[6] Carpentier, III, 77.

[7] Art de vérifier les dates, V. p. 507.

[8] Laurière, II, p. 257.

[9] Assises de Jérusalem, ch. CCLXXXIX-CCLXCII.

» en son leue, le Conestable doit et peut estre chevetaine (capitaine) de tous les gens de l'ost qui vivent d'armes et qui pour faire d'armes, sont en l'ost, et sur la justice d'eaus, faisant la faire par conseill des homes le roy, sans le tort des hommes liges le roy, et il en areaut peut ferir ou pousser de masse ou de baston tous ceaux qui sont de la chevetainerie; sauf les chevaliers homes liges, mais à ceaus peut il ferir les chevaus et occire de honte ceaus de chevaliers ou d'autres gens que le roy...

» Ci dit l'office dou Mareschal. Le jour dou coronement, le Mareschal doit venir en la herberge dou Roy en la compagnie dou Conestable, et faire porter le gonfanon royal devant lui et si tost com il sera dessendu à pié, il doit prendre le gonfanon et porter le devant le Conestable jusques à la porte de la chambre en quoi le roy se vestira, et là se doit arrester a tout (avec) le gonfanon, et si tost com il istra hors de sa chambre, il doit bailler le gonfanon au Conestable, et doit aler tenir le cheval le roy par les reignes et mener le jusques au mostier. Et quand le roy sera monté, le mareschal si doit monter sur le cheval dou Conestable tout court, et porter le gonfanon devant le roy à cheval, et si tost com le roy sera dessendu, il doit dessendre et porter le gonfanon devant li si com le conestable le li ordonera jusques à leue où il devra mangier, et tant com le roy mangera il doit tenir le gonfanon devant lui, et quant il aura mangié il doit porter le gonfanon devant lui jusques en la chambre où il devra entrer pour oster ses vétements royaus, et puis doit aler devant le Conestable sur le chevau dou conestable, et doit estre sien chevau. Et quant le Conestable sera dessendus en son Hostel, le Mareschal doit faire porter le gonfanon devant lui jusques en son hostel... et doit avoir le Mareschal toutes les bestes grosses qui seront venües dou gaing, et doit avoir tous les chevaus rendus qui seront à costéer dou roy sauf ceaus de son hostel, et doit faire homage au Conestable, sauf le roy et les autres personnes à qui il est tenu de foi.

» Ci après nous dirons l'office dou Chamberlain. Le jour dou coronement, le Chamberlain doit venir le matin en la chambre dou roy, et atirer tous les vestements royaus en la chambre dou roy, que le roy doit vestir pour faire soi coroner. Et quant le roy vait au mostier, le Chamberlain doit aler avec les offeciaux devant le senesehal, et doit porter l'espée, et entrer o les offeciaux au cœur, et tenir l'espée tant que le roy la preigne, et puis doit prendre les autres que les autres offeciaux tiegnent, et doner les au roy. Et quant le roy est coroné, il doit aler en l'ostel et faire apareiller ce que besoing li sera, ce est a savoir l'aigue que il doit doner as mains dou roy quant il vodra mangier... et avant et aprez il doit servir le roy de sa coupe, et quant le roy aura mangié, il doit aler o les autres offeciaux mangier, et la coupe de quoi il aura servi le roy doit estre soue, et doit boire le jour dedens et tenir li devant à table; as quatre festes annuels et grans solemnités le doit il encin faire et servir com il est dessus dit. Et quant aucun veaut faire homage, le Chamberlain est tenus de deviser l'omage à lui ou celui qui sera en son leue, et doit avoir toutes les depouilles et robes de ceaus qui font l'omage au roy. »

On voit que ces charges n'étaient pas de simples titres; certains priviléges y étaient attachés. Le Chambellan de la cour d'Eichstadt avait droit au pied gauche de chaque cerf ou autre bête de venaison; mais il ne pouvait rien réclamer si la bête avait moins d'un an.

A l'élection d'un évêque, le maréchal héréditaire doit chevaucher à ses côtés, jusqu'à la pierre des fiefs (lehenstein); là ce seigneur doit descendre de cheval et tenir l'étrier à l'évêque, puis monter à son tour le cheval qui a porté l'évêque. Ce cheval devient le sien... Le maréchal enfoncera son bâton dans la meilleure huche à avoine...; ce bâton doit avoir une aune et demie de longueur... Il a droit à la tête de chacune des vaches qu'on abat dans le voyage... Item, on donnera encore au maréchal les chevaux qu'on aura épuisés... s'il en meurt, le maréchal en a bride, selle et peau. — Le maître de cuisine a le pouvoir de prendre les clefs aux paysans, de les garder jour et nuit; mais il doit les rendre quand il s'éloigne... Item, s'il arrivait qu'il y eût du blé battu sur l'aire, il pourrait y faire entrer son cheval, dût le blé monter jusqu'au ventre, ou même plus haut... Item, il retire annuellement à la Saint-Étienne un pain blanc de chaque ferme; ce pain doit monter du sol aux genoux et plus haut. G. 277. — ... Item (le drossart) sera présent lorsque le cuisinier de Madame l'abbesse tranchera le saumon que Madame a coutume de donner aux baillis investis dans sa maison et son abbaye; et le drossart dira où l'on tranchera le saumon. La moitié de la tête reviendra au drossart, l'autre moitié au maréchal de l'abbesse; le chambellan et l'échanson auront la partie qui suit la tête; ensuite viendront le tour des autres baillis investis dans la maison abbatiale, et les entrailles resteront dans la cuisine de l'abbesse. G. 231.

L'Investiture est la tradition féodale. Une grande partie des formes et des symboles de la Tradition que nous avons indiqués, pourraient également se placer ici. Il y a toutefois cette différence que l'Investiture n'est pas seulement la tradition d'une pro-

priété, mais celle d'une juridiction, quelquefois celle d'une souveraineté. Les signes de l'Investiture rappelleront tantôt la transmission de la propriété, tantôt celle de la puissance. Nous retrouvons ici la Terre, le Fétu, le Bâton, la plupart des symboles dont nous avons déjà parlé.

Nous avons vu au chapitre de l'Adoption, le roi Gontran investir son neveu par la lance. — « Fief » tenu par livrement de fust (bâton) et terre [1]. » — *Guerpire cum lapide*, « investir par la pierre » (acte de Marseille, année 1085) [2]. — « Nous avons » établi que les bâtons marqués du signe de la com- » mune de Marseille seraient gardés dans les cu- » ries (*curiis*) de Marseille, et que celui à qui son » adversaire ou tout autre aura montré le bâton » sera tenu aussitôt et immédiatement de venir à » la curie [3]. »

C'est, dit Othon de Frisingue, la coutume que les empires soient livrés par le glaive, les provinces par l'étendard [4].

« Par la pointe de cette épée de douze livres pe- » sant d'or, je te rends le royaume que tu m'as » volontairement donné. » Dudo de morib. Normann., lib. 2. G. 466? — Dans le roman de Rou, on dit de même : « Au roi rendi son règne, nen » vout avoir jornée, — Fièrement l'en saisi par » une soe espée, — El pont de l'espée out d'or dix » livres pesant. »

« Quand la chambre légale de Flandre se tient » en présence du comte, on fait mettre au milieu » du parquet sur un petit lit ou coussin une épée » nue en signe de souveraineté [5]. »

Une épée était envoyée par la ville de Nuremberg à celle de Bruxelles, en signe des immunités dont elle jouissait dans le Brabant [6].

Le marteau, la vieille arme du Nord, semble, comme l'épée, un signe d'investiture militaire. Le couteau, les ciseaux et l'anneau, paraissent être des symboles ecclésiastiques : « Un jeune seigneur » de Troyes, frappé de la mort subite de son père, » qui avait volé les biens de l'abbaye de Notre- » Dame, rendit le prieuré de Saint-Julien aux reli- » gieux, en s'approchant de l'autel, sur lequel il » mit un couteau noir [7] (année 1087). » — On gardait à Notre-Dame de Paris, dans le trésor des châsses, ***un couteau pointu***, sur le manche duquel était l'acte par lequel un certain Guy avait investi le chapitre de plusieurs portions de terre. — Sous Louis le Gros, ce couteau fut remis comme signe d'investiture à Drogon, archidiacre de Notre-Dame [8].

« Odon, comte de Corbeil, concéda à Dieu et à » Saint-Germain de Pontoise, une voirie qu'il avait » dans la terre de Morissart, à l'aide de ciseaux » qu'il tenait à la main; le moine Robert le réin- » vestit avec les mêmes ciseaux; sur-le-champ le » comte tondit une brebis qui appartenait à Guil- » laume Fosard, en se servant desdits ciseaux. »

« En 1249, Jean, frère d'Anselle, chevalier, sire » de Tournon, fit hommage à son évêque, qui vou- » lut l'investir par le bâton ou le fétu, selon l'u- » sage. Jean refusa cette investiture disant qu'il ne » pouvait accepter une autre investiture que celle » par l'anneau d'or [9]. » — Charte citée dans l'histoire de Beauvais : « Il restitua par son anneau d'or » les mêmes villes à l'évêché de Beauvais occupé » alors par son fils Foulques, et il fit suspendre cet » anneau, attaché à une chaîne de fer, sur l'autel de » Saint-Pierre, comme un monument de sa restitu- » tion. De plus, il fit percer deux sols que le jour » même il avait reçus desdites villes, en signe de » restitution et de pénitence [10]. — En signe d'hom- » mage féodal (*astœ feudalis*), il l'investit par la » remise d'un anneau d'or comme son féal vas- » sal [11]. »

Le beffroi et la corde du beffroi trouvent naturellement leur place dans les investitures ecclésiastiques. — Il investit légalement l'archiprêtre par la corde de la cloche de l'église. (*Voy.* dans Martene, l'investiture toute semblable d'un évêché.)

La cloche et la tour de la cloche jouent un grand rôle dans l'histoire des communes. « Item, nous » avons donné et accordé échevinage, ban, clocque » grande et petite. » Charte de 1376 pour la com-

[1] Laurière, I, 1512.

[2] Ducange, IV, 52.

[3] Carpentier, p. 415.

[4] Otto Freys. De gestis Frid., I, c. 5.

[5] Oudegherst, in-4°, 285 verso.

[6] Ulmann, Stædtwesen, p. 390. — « Comme les gens » de la suite du roi s'inclinaient pour faire leur prière, » un d'eux eut la témérité de poser son épée sur l'autel; » ses compagnons, épouvantés d'une semblable audace, » repoussèrent l'épée et se répandirent en reproches » contre l'auteur d'une action si coupable; mais il leur » répondit orgueilleusement : Quelle est donc cette » nouvelle religion qui fait que pour vous, un tas de » pierres, de sable et de chaux est plus sacré que mon » épée? Et en même temps la ramassant, il la replaça » sur l'autel. Aimoin, Mirac. S. Bened., lib. I, c. 6. — « Telle fut la manière dont Clotaire dompta par les » armes les Saxons soulevés contre lui : il fit mourir » parmi eux tous les mâles qui dépasseraient la lon- » gueur de l'épée que par hasard il portait. » Gesta Dagoberti, p. 580, Script. rer. Fr. 2.

[7] Baugier, Mém. sur la Champagne, II, 236.

[8] Dulaure, Hist. de Paris, II, 224.

[9] Ducange, III, p. 1528.

[10] Louvet, Hist. de Beauvais, II, 213.

[11] Ducange, I, 794.

mune de Saint-Valery [1]. — « Une ordonnance de » Charles le Bel (1322) prive les bourgeois de Laon, » pour un sacrilége commis à l'église de Laon, des » droits de commune, échevinage, mairie, col- » lége, sceaux, cloche et beffroi [2]. — Et le dict ser- » ment fait, le comte (de Flandre) tire la cloche » deux ou trois coups en prendant par ce posses- » sion [3]. » — Dans un autre passage d'Oudegherst, un comte de Flandre se croit dégagé de son serment et regarde les priviléges comme annulés, « parce » que le beffroi a brûlé. »

On peut ranger encore parmi les symboles de l'investiture ecclésiastique, l'encrier, la plume et le papier ; les clercs écrivaient seuls au moyen âge [4]. — Voyez la Tradition.

Charles d'Anjou investit son fils aîné de la principauté de Salerne par la couronne au cercle d'or, du comté de Lésine par l'étendard, et des droits honorifiques du mont Saint-Ange, par l'anneau [5]. — Hommage de Baliol à Édouard III : Il lui présenta de sa propre main la couronne royale, de la terre et des pierres du sol de l'Écosse, qu'il disait être sien [6]. — Voyez au chapitre de la Tradition l'exemple de Xercès, etc.

Le chapeau est analogue à la couronne. Les nobles parmi les Goths s'appelaient les Pileati. Symbole de la liberté chez les Romains, le chapeau est au moyen âge celui de la puissance et de la domination. Le roi garde le chapeau sur la tête, tandis que tout le monde autour de lui reste découvert. — Le chapeau que Gessler avait mis au bout d'une lance, et que Guillaume Tell refusa de saluer, était le signe de la puissance autrichienne. Aujourd'hui encore, dans l'abbaye de Kloster Neubourg, est déposé le chapeau électoral d'Autriche, qui ne sert qu'une fois par règne, et que l'on vient chercher en grande pompe pour la cérémonie de l'hommage à prêter au nouvel empereur. Une imitation colossale de ce chapeau surmonte le dôme le plus élevé de l'édifice [7]. — C'est par le chapeau que Richard Cœur-de-Lion fit hommage à l'empereur Henri VI du royaume d'Arles. — La vie de saint Menou parle d'une donation que Pepin aurait faite par le chapeau, et elle ajoute qu'il laissa le chapeau en témoignage. — Celui qui veut vendre sa ferme doit comparaître au tribunal et tenir à la main son chapeau ; le juge demande par trois fois aux assesseurs si le vendeur quitte sa ferme selon droit, et ceux-ci répondent : Oui. Le vendeur ôte la main du chapeau ; puis le juge dit à l'acheteur : Touche ! et il touche. Le juge ajoute : Je te transmets la ferme pour la première, seconde et troisième fois ; puis l'acheteur doit racheter le chapeau au prix d'un schelling, que le juge lève en disant : Que tout le monde sache que c'est le schelling pour lequel la ferme a été cédée ; le vendeur prend son chapeau et le serviteur du juge reçoit le schelling. — Aujourd'hui, dimanche après la Saint-Jacques, l'an 1642, est comparu par-devant tous les habitants de Bruchhagen l'honorable Anne Dales, lequel a fait à Gerdt Linhop cession de sa terre patrimoniale par l'acte d'enfoncer la main dans le chapeau ; jamais il n'y aura réclamation tant que pousseront herbe et feuillage. G. 149.

Lorsque le donateur était un évêque, la mitre remplaçait le chapeau. Dans le Brandebourg, les fiefs étaient conférés aux nobles par la mitre. G. 150.

Investiture et hommage sont corrélatifs. Le suzerain investit en transmettant au vassal le symbole des fiefs ; le vassal fait hommage par acte corporel et formule verbale. « Doit l'homme joindre » ses deux mains en nom d'humilité, et mettre ès » deux mains de son seigneur en signe que tout » lui vouë, et promet foy ; et le seigneur ainsi le » reçoit, et aussi luy promet à garder foy et loyauté, » et doit l'homme dire ces paroles : Sire, je viens » à vostre homage et en vostre foy, et deviens vos- » tre homme de bouche et de mains, et vous jure » et promets foy et loyauté envers tous et contre » tous, et garder votre droit en mon pouvoir [8]. »

On demande dans le *Jus feudale Alemanicum* s'il est permis à un vassal de cracher, tousser, éternuer ou se moucher, en présence de son seigneur ? S'il mérite d'être puni pour ne pas s'être tenu droit, ou avoir chassé les mouches en sa présence [9] ? — Un vieux feudiste allemand examine la question suivante (G. 139) : Certains disent que le vassal doit trembler des mains (dans l'acte d'hommage). Mais tout son corps ne doit-il pas être agité, quand il aborde son seigneur ? que ses mains tremblent donc aussi.

L'hommage noble était souvent reçu par un baiser : « Je vous reçois et preing à bons, et vous en » bese en nom de foy, et sauf mon droit et l'au- » truy [10]. » — Les roturiers qui étaient investis d'un fief, *juraient, mais ne baisaient pas.*

[1] Ducange, 1097.

[2] Id., ibid.

[3] Oudegherst, in-4°, p. 292.

[4] Carpentier (1360), donne divers exemples, tous italiens.

[5] Giannonne, liv. XX, introd.

[6] Fordun, ad annum 1333.

[7] Voyage de M. Alfred Gros, feuilleton du *Temps*, 2-3 janvier 1836.

[8] Bouteiller, Somme rurale, liv. I, tit. 81.

[9] Schmidt, Hist. des Allemands, VI, c. 13.

[10] Établiss. de saint Louis, II, 18.

Une lettre de Robert d'Artois (au 1329) indique une forme d'hommage toute particulière : « Come » nostre amée cousine, madame Marie de Brabant, » dame d'Arschot et de Virzon nous fust tenue à » faire deux hommages... Nous et la dame de Vier- » zon devons estre à cheval, et nostre cheval, les » deux piés devant en l'eauë dudit gué, et les deux » piez derrière à terre sèche pardevers nostre terre » de Meun : et le cheval à ladite dame de Vierzon, » les deux piez derrière en l'eaue dudit gué, et les » deux devant à terre sèche par devers nostre terre » de Meun. etc. [1] »

Si le vassal ne trouvait pas son seigneur en sa maison, il devait heurter trois fois à la porte et appeler trois fois. Si l'on n'ouvrait pas, il baisait le verrou de la porte, et récitait les formules de l'hommage, comme si le seigneur eût été présent [2].

Les signes qui consacrent la formation du contrat féodal, président souvent aussi à sa dissolution. Comme la tradition, la renonciation se fait *par la paille;* elle s'appelle alors *Abfestucatio* [3]. Nous en avons donné des exemples au chapitre de la Tradition.

L'argent que le roi avait donné à Paudolphe comme arrhe de vassalité (*in arrham subjectionis*), il le foula aux pieds, malgré la douleur et les réclamations de l'archevêque du Dublin [4].

L'hommage se faisant quelquefois par la simple parole, la renonciation pouvait se faire de la même manière. « Sire, j'aye esté une pieche en vostre foy » et en vostre hommage, et ai tenu de vous tex » heritages en fief : et à l'hommage et à le foy je » renonce, pareeque vos m'avez meffet, duquel » meffet j'entens acquérir vengence par appel [5]. »

Nulle part l'indépendance féodale ne s'est marquée avec plus d'originalité et de fierté que dans le passage suivant du Fuero viejo de Castille. Le dernier exemple de l'application de cette étrange formule, est, je crois, du temps de Charles-Quint : — Lorsque le roi exile un Rico home, son vassal, les vassaux et amis de l'exilé peuvent partir avec lui; ils doivent même le suivre jusqu'à ce qu'il trouve un autre seigneur qui lui soit gracieux... Si le roi donne congé à un Hidalgo, vassal d'un Rico home, le Rico home peut, s'il le veut, quitter le pays, et chercher un autre seigneur qui leur fasse du bien à tous deux... Si le roi exile un Rico home, il lui accordera trente jours et trois jours en sus, et il lui donnera un cheval; tout Rico home qui reste dans le pays lui donnera aussi un cheval; si l'un d'eux ne lui en donne pas, et que l'exilé le fasse prisonnier dans quelque combat, il ne sera pas obligé de lui rendre la liberté. Si un Rico home est obligé de quitter le pays, le roi lui donnera un guide qui le conduira à travers tout le pays, et lui fournira des vivres pour son argent... Et le roi ne lui fera pas de mal, ni à ses amis, ni aux biens qu'il laisse. Que si un tel Rico home fait la guerre au roi ou au pays, pour son compte, ou pour celui d'un autre seigneur, le roi pourra détruire tout ce qu'il possède, abattre les maisons et tours de ceux qui sont avec lui, et couper leurs arbres; mais il ne pourra endommager les biens de famille et héritages qui leur resteront à eux et à leurs héritiers; les dames, leurs épouses, ne souffriront pas de dommage en leur honneur... Si le Rico home exilé fait la guerre au roi, pour son nouveau maître, et que ses vassaux faisant invasion chez le roi, ils enlèvent quelque chose, comme prisonniers, armes, bestiaux, le partage fait, ils prendront un lot entier, et l'enverront au roi, leur seigneur, et celui qui le portera, dira : Sire, tels et tels chevaliers et vassaux du Rico home que vous avez exilé, vous envoient cette part de ce que chacun d'eux a gagné sur vos vassaux, et vous prient de faire grâce et d'amender le tort que vous avez fait à leur seigneur. A la seconde invasion, chacun n'enverra que la moitié de sa part, et après cela ils ne seront plus tenus de rien envoyer. Lorsque, de cette manière, ils se seront mis en règle, le roi ne leur fera pas de mal, ni à eux, ni à leurs femmes, enfants, amis ou biens... — Pour renoncer ainsi à son souverain naturel, il suffisait qu'un des hommes du Rico home se présentât devant le roi et lui dît : Sire, au nom de tel, je vous baise les mains, et dès ce moment il n'est plus votre vassal [6].

Les nobles du moyen âge ne prétendent pas seulement au droit de renoncer à l'hommage; quelques-uns se déclarent libres de toute vassalité et se placent fièrement en dehors de la hiérarchie féodale : — Qu'on sache ceci d'abord, c'est que la maison et seigneurie de Richolt, n'est fief de qui que ce soit; qu'elle n'a pas non plus d'impôts, de deniers turcs (pour la guerre des Turcs) à payer, ni rien à faire avec personne. Année 1469. — Record de Niel. Le Hainaut était de même un fief tenu de Dieu et du soleil : « Nous échevins susdits tenons, que le sei-

[1] Ducange, verbo *Hominium*, III, 1163.

[2] Loysel, Instit. du droit coutumier, liv. 4, t. III. — Établiss. de saint Louis, II, 18. — Salvaing, Usage des fiefs, c. 4.

[3] *Voy.* dans Carpentier, I, 13, verbo *Abfestucatio* : Charta Math. ducis Lothar., anno 1032.

[4] Mathæus Paris, anno 1212.

[5] Beaumanoir, c. 61.

[6] Fuero viejo. — Schœll, Cours d'histoire des États européens, t. III.

» gneur de Nyel [près de Liége] ne tient la même » seigneurie en fief ou tout autrement de personne » d'autre, que de Dieu et du soleil et de lui-même, » comme seigneur foncier du même endroit, et » qu'en conséquence, il est Voué héréditaire de la » hauteur d'Auden, située sous Gingelom. Nous les » échevins tenons, que le même seigneur de Nyel » recevant la même seigneurie en possession d'icelle » doit être mené à la cloche, semer argent et or » contre le soleil et faire le serment comme leur » propre seigneur foncier et comte de Nyel, rece- » voir le serment des échevins et sujets du même » endroit et leur faire aussi pareil serment sur leurs » priviléges (année 1569). » — Document allemand de 1629 : — Schœnau, près d'Aix-la-Chapelle, est tenu de Dieu le tout-puissant et du soleil ce magnifique élément, lorsque le seigneur a jeté publiquement, comme signe spécial, un pfenning d'or et un d'argent à la foule desdits sujets. — Dans un acte de même teneur, on trouve *saint* au lieu de *magnifique*, ce qui vaut mieux. Pour affirmer fortement, l'on disait en Allemagne : Ainsi soit avec moi la sainte lumière (Sam mir daz heilige licht). G. 278-9 [1].

Lors de la prise de possession de la seigneurie de Warberg, le nouveau possesseur, en cuirasse et l'épée nue, chevauchait dès l'aube, vers l'Orient, et dès que le soleil se levait, il frappait trois coups en l'air en croisant les coups, et jetait des pièces de monnaie au peuple. — L'empereur Frédéric Barberousse traversant un jour sa ville de Tongue, le seigneur de Kreuchingen, assis et immobile, refusa expressément de se lever; seulement, il remua le chapeau, mais par simple politesse; et comme l'Empereur s'enquérait et voulait savoir quel était donc cet homme qui, ainsi placé sur sa route, ne lui témoignait point la déférence due à la majesté impériale, on répondit que c'était un baron tellement indépendant de sa personne, de ses biens et possessions, qu'il ne tenait aucune propriété ou jouissance féodale ni de l'Empereur ni d'autres princes. G. 279. — On dit qu'en Bretagne, certains paysans revendiquaient le droit de ne pas se lever devant leurs seigneurs. — Le royaume d'Yvetot est devenu en France un article de foi populaire. Cependant rien n'en démontre l'existence, si ce n'est quatre vers d'un poëte normand du quinzième siècle :

Au noble pays de Caux
Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés conventuaux,
Et six barons de grand arroi,
Quatre comtes, trois ducs, un roi.

Il n'y a nulle apparence qu'Yvetot ait été érigé en royaume par Clotaire; mais il est constant que longtemps après, en 1370, Yvetot était un franc-fief libre de tout service et hommage. Les marchands d'Espagne, de Castille et autres, se rendaient d'Harfleur à Yvetot avec leurs marchandises, qu'ils échangeaient contre celles de France. — Il était de tradition générale, en 1461, qu'anciennement les sires d'Yvetot battaient monnaie [2].

CHAPITRE IV.

COMMUNION. FRATERNITÉ. CHEVALERIE.

« A la bataille de Courtrai, les Flamands firent » venir un prêtre sur le champ de bataille avec le » corps de Christ, de sorte qu'ils pouvaient tous le » voir. En guise de communion chacun d'eux prit » de la terre à ses pieds et se la mit dans la bouche [3]. »

[1] Ces *fiefs du soleil* rappellent la formule, *Dieu et le soleil*, qu'on prononçait au couronnement du duc de Carinthie, et la cérémonie de Rienzi au Capitole. [*Voyez* plus haut.] Les rois de Hongrie, à leur couronnement, brandissaient aussi une épée vers les quatre points cardinaux.

[2] Sur le royaume d'Yvetot, *voy.* Froissard, Cenalis, Gaguin, Duhaillan, Dumoulin, Chopin, etc. En 1774, le comte d'Albon, dernier roi d'Yvetot, adressa à Louis XV un mémoire pour faire confirmer les priviléges de la principauté. *Archives du royaume, K, Série des villes et provinces.* — Le savant et modeste éditeur du nouveau Froissard, M. La Cabane, nous promet un travail spécial sur ce point singulier de notre vieux droit féodal.

[3] Feciono venire per tutto il campo uno prete parato col corpo di Christo, si che ciascuno il vide, et in luogo di communicarsi, ciascuno prese uno poco di terra, e la si mise in bocca. G. Villani, l. VIII, ch. 55, p. 335. — Le Syrien Naaman dit au prophète Élisée : Je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays, car à l'avenir votre serviteur n'offrira plus de victimes aux dieux étrangers, mais ne sacrifiera qu'au Seigneur. Rois, liv. IV, ch. 5. —Les soldats de Lahore emportent avec eux de la terre de la patrie. C'est sur ce peu de terre qu'ils font leur cuisine, etc. Ce fait m'a été garanti par une personne digne de toute confiance, comme recueilli de la bouche de M. le général Allard. — Au moyen âge les Pisans emportèrent sur des galères *la terre sainte* qu'ils ont déposée au Campo Santo. — On amena le coupable sur la place publique, on enleva la terre (wegstechen und wegstoffen) couverte par son ombre, et on le bannit. Luther, Tischreden, Wittemberg, p. 215.

Je revenais à la vie, dit Cellini; j'aurais même commencé à parler, si des soldats imbéciles ne m'avaient rempli la bouche de terre, croyant m'avoir donné la communion; mais ils m'avaient plutôt excommunié, car cette terre m'étouffait [1].

« L'escarmouche se dressa après que nos Suisses » eurent, comme ils ont accoustumé, baisé la terre[2]. » —Les Lansquenets aiant baisé la terre à leur mode, » firent promesse de mourir en gens d'honneur [3]. » — Et à donc lesdicts Lansquenets et le jeune » Adventureux avecques eulx baisèrent la terre, » comme ils font de coutume, et marchèrent tout » droit contre leurs ennemis [4]. »

En Islande, quand deux hommes voulaient s'unir d'un lien fraternel, on plantait droit un javelot plus haut qu'un homme; sur la pointe du javelot posait par le milieu une bande de gazon, dont les extrémités étaient attachées à la terre; puis ceux qui devaient jurer passaient dessous la tête levée: — Ils vinrent au promontoire Eyrarhval, et là coupèrent une bande de gazon, assez longue pour que les deux extrémités étant attachées à la terre, le milieu pût être soutenu par un javelot ciselé dont ils touchaient le clou de leurs mains. Tous quatre se plaçant sous le gazon firent couler leur sang qui se répandit sur la terre d'où le gazon avait été coupé; et lorsque leur sang se fut mêlé, ils fléchirent le genou, et, unissant leurs mains droites, jurèrent par tous les dieux de venger la mort l'un de l'autre comme celle d'un frère. Mais au moment de joindre les mains, Thorgrim retira la sienne, disant qu'il y aurait péril pour lui à conclure un tel traité avec ses parents Thovkel et Gisly [5]. — Dans un autre passage, il est parlé de trois pièces de gazon. *Voyez* plus loin les Ordalies islandaises.

Formule d'association scandinave: — Ils partageront entre eux rôts et couteaux, et toutes choses, comme amis, non comme ennemis. Que si l'un d'eux y manque, il doit être chassé, banni de la contrée, aussi loin qu'homme peut être banni et que chrétiens vont à l'église, païens aux temples; aussi loin que feu brûle, que terre fleurit; aussi loin que l'enfant crie après la mère, et que la mère enfante; aussi loin que le bois nourrit le feu, que le vaisseau vogue, que le bouclier brille, que le soleil fond la neige, que la plume vole, que le pin croît, que l'autour vole toute une longue journée de printemps [6] et que le vent bat dessous de ses deux ailes; aussi loin que le ciel est une voûte et la terre une route; que le vent mugit, et que l'eau fuit vers la mer; aussi loin que l'homme sème le blé. A lui, seront interdites les églises et maisons de Dieu, la communauté des bonnes gens et toute demeure, excepté l'enfer. Mais il y aura amende pour le mal qu'on lui ferait à lui ou aux siens, enfantés et non enfantés, nés et à naître, nommés et non nommés encore, tant que terre sera, tant qu'homme vivra... Partout où les deux amis se rencontreront sur terre ou sur mer, sur vaisseau ou sur écueil, sur eau ou cheval, ils partageront ensemble rames et sceaux, terre et planches, partout où besoin sera. En toute occasion ils auront mutuelle amitié, comme le père au fils, et le fils au père. G. 39.

Boire le sang l'un de l'autre, c'était pour ainsi dire se faire même chair. Ce symbole si expressif se trouve chez un grand nombre de peuples: — La foi jurée, dit Hérodote, n'est, chez aucun autre peuple, plus respectée que parmi les Arabes; voici les formalités qu'ils observent pour la donner ou la recevoir. Au milieu des deux parties se place un témoin armé d'une pierre tranchante avec laquelle il fait une incision dans l'intérieur des mains de chacun des contractants, au-dessous des pouces; prenant ensuite un flocon de laine, tiré de leur manteau, il le trempe dans le sang qui coule de la blessure et enduit avec ce sang sept pierres placées au centre de l'assemblée. Pendant qu'il accomplit cette cérémonie, il invoque Bacchus et Uranie. Lorsqu'elle est terminée, celui qui donne la foi offre ses amis pour garants à l'étranger ou à son concitoyen, si c'est avec un concitoyen qu'il traite, et ses amis, de leur côté, se considèrent comme liés et gardent la foi jurée [7].

Hérodote parlant du traité que firent Cyaxare et Alyatte après la bataille de l'Éclipse: — Les serments en usage parmi ces peuples se font à peu près avec les mêmes cérémonies que chez les Grecs: ils y ajoutent seulement de s'inciser la peau du bras, et de lécher réciproquement le sang qui en découle [8]. —Tacite [Annales, XII, 47] en dit autant

[1] Mémoires de Benvenuto Cellini, p. 83 de la traduction.

[2] Martin Dubellay, ch. XVIII, 55.

[3] D'Aubigné, éd. 1616, I, 305, bataille de Moncontour.

[4] Fleuranges, dit l'Adventureux, p. 225, année 1512. —*Voy.* aussi Vieilleville, t. XXVI, p. 31 de la Collection Petitot, année 1528.

[5] Note de P. E. Muller sur le Laxdæla-Saga, sive Historia de rebus gestis Laxdœlensium. Hafniæ, 1826, in-4°, p. 59.

[6] A sommer day. Milton, Paradise lost., I.

[7] Hérod., l. 3, c. 8, traduct. de M. Miot.

[8] Id., liv. 1, c. 74. — Chez les Arabes modernes les alliances se font par la main, ou par les aliments. L'un des contractants dit à l'autre: Frappe la main dans ma main. Alors celui-ci applique la paume de sa main sur celle du premier en sens contraire, et les faisant

des rois arméniens et des Ibères du Caucase. — Les Scythes, dit encore Hérodote, observent quelques cérémonies particulières pour se lier réciproquement par des serments. On verse du vin dans une grande coupe, et on y mêle du sang que les contractants tirent de leurs corps avec la pointe d'une alène, ou en se coupant une petite portion de chair. Chacun trempe dans la coupe son sabre et ses flèches, sa sagare et son javelot : cette cérémonie est accompagnée de grandes imprécations. Ensuite ceux qui ont fait le serment boivent le vin et le sang, et en donnent à boire aux personnages les plus distingués de leur suite [1].

Le sang chez les anciens Latins s'appelait *Assir*, et *Assiratum* désignait l'action de boire du sang mêlé avec du vin. Festus, *ad verb. Assir.* G. 190. — Les fils de Brutus et les autres conjurés qui avaient formé le projet de ramener les Tarquins à Rome : Furent tous d'avis de s'obliger les uns les autres avec un grand et horrible serment, en buvant tous ensemble du sang et touchant des mains aux entrailles d'un homme qu'ils immoleraient [2]. — Au dire de quelques-uns, lorsque Catilina voulut s'attacher ses complices par un serment, il remplit les coupes de sang humain mêlé avec du vin, et lorsque tous y eurent goûté... [3].

On lit dans les *Gesta Romanorum*, ch. 67 : — Veux-tu faire convention avec moi? qu'on nous ouvre la veine du bras droit ; moi je boirai ton sang, et toi le mien. Personne désormais ne nous ouvrira la veine à l'un ou à l'autre dans l'adversité ou dans la bonne fortune, et tout ce que l'un acquerra, l'autre en aura la moitié. G. 190.

Les Siamois veulent-ils se jurer une amitié éternelle, ils se piquent une partie du corps pour en faire sortir du sang, qu'ils boivent réciproquement [4]. Presque tous les peuples modernes de l'Orient observent cet usage.

...Ces barbares (les Irlandais) et leurs chefs s'ouvrirent la veine (*vena præcordialis*), et répandirent du sang goutte à goutte dans un grand vase. Ce sang, ils l'agitèrent pour le mêler, et en burent les uns après les autres en signe qu'ils étaient maintenant et à toujours, dans la bonne ou mauvaise fortune, unis jusqu'à la mort par une alliance indissoluble et pour ainsi dire *consanguine* [5]. — De même, les Slaves mêlaient et buvaient leur sang lorsqu'ils concluaient des alliances.

L'empereur de Constantinople, Baudouin, faisant un traité avec les Comans, fut contraint de se soumettre à leur usage, et de boire son sang mêlé avec celui du chef ennemi.

Souvent aussi l'on se contentait de teindre les armes avec du sang, comme le dit Boethius dans son Histoire d'Écosse. — C'est la coutume dans les Hébrides, quand on veut faire une promesse solennelle, que les contractants plongent leurs mains dans le sang, et que, les unissant, ils jurent en même temps [6]...

Lorsque Henri III entra en Pologne pour prendre possession de ce royaume, il trouva à son arrivée trente mille chevaux rangés en bataille. Le général, s'approchant de lui, tira son sabre, s'en piqua le bras, et recueillant dans sa main le sang qui coulait de sa blessure, il le but en lui disant : Seigneur, malheur à celui de nous qui n'est pas prêt à verser pour votre service tout ce qu'il a dans les veines ; c'est pour cela que je ne veux rien perdre du mien (?) [7].

Plus tard ce vieux et énergique symbole devient une simple affaire de galanterie, et comme dit le cardinal de Retz, un enfantillage. La duchesse de Bouillon, en présence de son mari, obligea le cardinal à signer de son sang la promesse qu'il faisait de s'unir à M. de Bouillon contre le parlement [8].

Chez les barbares, l'adoption du guerrier se fait souvent par les armes. Le roi des Goths, Théodoric, fut adopté comme fils d'armes par l'empereur Zénon. Théodoric lui-même écrit au roi des Hérules [Cassiodor. var. 4, 2] : Pouvoir devenir fils par les armes, c'est, comme on sait, grande gloire parmi les nations. Donc, selon cette coutume, et comme guerrier (*conditione virili*), nous te procréons fils par le présent que tu reçois.

Dès le temps de Charlemagne, si l'on en croit un texte qui ne présente point, il est vrai, tous les

tourner aussitôt l'une sur l'autre, ils entrelacent leurs doigts, et disent : Par le droit des dix que le Très-Haut institua, je ne te trahirai point. Ou bien on frotte sur du sel de petits morceaux de pain, que les contractants se mettent dans la bouche les uns des autres, en disant : Par le droit du pain et du sel, je ne trahirai point. Les Bédouins, par Mayeux, p. 65, 67.

[1] Hérod., liv. 4, c. 70, trad. de Miot. *Voy.* aussi Lucien, Toxaris. Edit. Bip., VI, 100.

[2] Plutarq., Vie de Publicola, c. 4, trad. d'Amyot.

[3] Salluste, Catilina, 22.

[4] Hist. civile et naturelle du roy. de Siam, I, 65.

[5] Mathæus Paris, ad annum 1236.

[6] Quelquefois la chose était simplement dite et figurée : Joinville dit des Comans [1251] : « Ils faisoient « passer un chien entre leur gent et celle de saint Louis, « et descopèrent le chien de leur épée, et notre gent « aussi dirent qu'ils vouloient ainsi être descopés s'ils « failloient les uns aux autres. »

[7] Hist. de France du père Daniel, 2e éd., t. X, p. 352. Je ne retrouve pas en ce moment de meilleure autorité.

[8] Mém. de Retz, février 1649.

caractères de l'authenticité, on agrégeait à la milice, par un soufflet donné à l'aspirant : — « Nous éta- » blissons que, si un Frison veut servir comme » soldat, le chef lui ceindra son épée, et lui donnant » de sa main, suivant l'usage, un soufflet, le fera » ainsi soldat. Ensuite il lui enjoindra formellement » de ne plus porter des armes, comme font les sol- » dats, dans le royaume de France. En effet, si les » Frisons avaient ce droit, ils surpasseraient en » audace et en courage tous les autres soldats du » monde, à cause de la haute taille, de la beauté et » de la force de corps que la nature et Dieu leur » ont donnée [1].

La chevalerie est aussi une sorte d'adoption. La cérémonie de la réception du chevalier, la purification par le bain, la veillée des armes, etc., présentent plus d'un curieux symbole, mais ce sujet est trop connu pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter. Remarquons seulement qu'au temps de Charles VI, on ne savait déjà plus ce que c'était que chevalerie. *Voyez* mon Histoire de France.

L'empereur Sigismond, assistant à une séance du parlement, fit un des plaideurs chevalier, pour mettre fin à un incident qui menaçait de prolonger les débats. Toutes les cérémonies semblent ici se réduire à trois coups de plat d'épée : « Oyant qu'on » proposoit contre ledit Signet par le conseil de » Pestel, que iceluy Signet n'estoit pas chevalier, » et Pestel l'estoit, présens tous, luy assis par-dessus » les président, et au plus haut, appellé ledit Signet, » en disant, que à luy appartenoit bien de faire che- » valiers, et print d'un de ses gens son espée, et » ledit Signet mis à genoux près du greffier, frappa » trois grands coups ledit roy sur le dos dudit Si- » gnet : puis fit deschausser l'un de ses esperons » dorez, et luy fit chausser par l'un de ses gens, et » l'y ceindre une ceinture où estoit pendu un cous- » teau long pour espée. Car ainsi avoit-il par avant » recommandé l'avancement de la cause dudit Si- » gnet [2]. »

Quelques années auparavant, le héraut de Berry, Gilles le Bouvier, se plaignait, dans son livre d'Armoiries, de la décadence de la science du blason : « Ils ne savent de présent quelles armes ils por- » tent. Par icelles guerres et divisions ont esté » perdus les livres qui anciennement avoient esté » faits par roys d'armes... etc. [3] »

Dans la France déjà si peu chevaleresque du quatorzième siècle, les associations d'armes se faisaient en style de chancellerie : « A tous ceux qui » ces lettres verront... C'est à sçavoir que nous Ber- » tran du Guesclin, voulons être aliez et nous alions » à toujours à vous, messire Ollivier, seigneur de » Cliçon, contre tous ceulx qui pevent vivre et » mourir, excepté le roi de France, ses frères, le » vicomte de Rohan et nos autres seigneurs de qui » nous tenons terre, et vous promettons aidier et » conforter de tout notre povoir, toutefois que met- » tier en aurez et vous nous en requerrez. *Item*, » voulons et consentons que de tous et quelconques » profitz et droictz qui nous pourront venir et » échoir dore en avant, tant de prisonniers pris de » guerre par nous ou nos gens, dont le prouffit » nous pourroit appartenir, comme de païs ran- » çonné, vous aïez la moitié entièrement. *Item*, » ou cas que nous sçaurions aucune chose qui vous » peust porter aucun dommage ou blasme, nous » le vous ferons sçavoir et vous en accointerons le » plustost que nous pourrons. *Item*, garderons vos- » tre corps à nostre pooir, comme nostre frère, etc... » Toutes lesquelles choses dessus dites, et chacune » d'icelles nous Bertran et Ollivier dessuz nommez, » avons promises, accordées et jurées, promettons, » accordons et jurons sur les seintz évangiles de » Dieu, corporellement touchiez par nous et chacun » de nous, et par les foys et sermens de nos corps » baillez l'un à l'autre, tenir, garder, entériner et » accomplir, sans faire ne venir encontre par nous » ne les nostres ou de l'un de nous, et les tenir » fermes et agréables à toujours. En tesmoin des- » quelles choses nous avons fait mettre nos sceaux » à ces présentes lettres, lesquelles nous avons fait » doubler. Donné à Pontorson, le 23e jour d'oc- » tobre l'an de grâce MCCCLXX [4]. »

SUITE

DU CHAPITRE IV.

COULEURS. DRAPEAUX. ARMOIRIES. DEVISES. CRIS D'ARMES.

Déjoces, dit Hérodote, fit bâtir par les Mèdes une ville grande et forte ; elle avait sept enceintes circulaires, s'élevant les unes au-dessus des autres et peintes chacune d'une couleur différente. La

[1] Carpentier, verbo *Arma*, I, 205. Carolus rom. rex, diplom., 802.

[2] Ducange, 267, d'après les Acta parlem. Paris., anno 1415.

[3] Extrait du liv. mss. de Gilles le Bouvier, apud Labbe. All. chron., p. 690.

[4] Tiré des pièces justificatives à la suite des *Anciens mémoires sur Duguesclin*, publiés par Petitot, p. 182 du t. V de la 1re série. (L'éditeur ne dit pas où il a pris cette pièce.)

première était blanche, la seconde noire, la troisième pourpre, la quatrième bleue, la cinquième écarlate, enfin les deux dernières étaient l'une argentée, l'autre dorée [1].

A Rome et à Constantinople les factions du cirque étaient désignées par leurs couleurs; c'étaient les blancs, les rouges, et plus tard les bleus et les verts. Remarquons que les verts étaient protégés de Caligula, de Caracalla, de Commode, etc., c'est-à-dire des empereurs barbares, de ceux qui avaient moins exclusivement l'esprit romain; le jurisconsulte Justinien favorisait au contraire les bleus. Nous verrons plus loin que le vert est la couleur préférée des Allemands du moyen âge dans leurs armoiries et peut-être leurs vêtements : — « Il y avoit alors » à Bruxelles le comte de Nuche, neveu de l'empereur d'Allemagne, lequel tenoit grand et noble » état, et alloient lui et aucuns de ses gens, les têtes » nues, chacun un chapel verd sur son chef en » signifiant qu'il étoit chaste, ja soit ce qu'il faisoit » moult fort et dur temps [année 1430] [2]. »

Les juges à Athènes et à Platée, à Rome les candidats et presque tous les magistrats, étaient revêtus d'une robe blanche. La pourpre était la couleur des dieux et des rois. — Le Seigneur dit aussi à Moïse : Parlez aux enfants d'Israël et dites-leur qu'ils mettent des franges aux coins de leurs manteaux et qu'ils y joignent des bandes de couleur d'hyacinthe, afin que les voyant ils se souviennent de tous les commandements du Seigneur [3].

Mahomet avait un manteau noir que les califes revêtaient et qui est conservé dans le trésor de Constantinople (?). Un turban vert désigne encore aujourd'hui parmi les Turcs un descendant du prophète. — Au moyen âge, les juifs étaient astreints à coudre sur leurs habits une rouelle de drap jaune.

Les croisades, qui ont tant fait pour constituer les nationalités européennes, ont amené l'établissement des signes généraux par lesquels les peuples se sont distingués les uns des autres, aussi bien que l'usage des signes particuliers ou armoiries qui ont distingué les nobles entre eux. — A une conférence entre Gisors et Tric, « il fut convenu, » dit Raoul de Diceto, « que les Français porteraient » la croix de couleur ROUGE, les Anglais de couleur » BLANCHE, et les Flamands de couleur VERTE [année » 1187] [4]. » — Cependant, au douzième siècle, le drapeau des Normands était de drap rouge [5]; le blanc, au contraire, redevint plus tard la couleur des rois de France. — Le blanc et le bleu, « qui » étaient les couleurs de Gargantua, sont celles de » l'écu ancien de France [6], puisque le rouge, qu'on » y a ajouté depuis, ne figure que la couleur du » revers de l'écu doublé de gueule ou de rouge, à » moins qu'on ne suppose que cette doublure forme » une espèce de retroussis qui borde le tour du » parement de l'écu [7]. »

Le rouge semble préféré par les seigneurs flamands. A la bataille de 1304, contre Philippe le Bel : « Philippe de Flandre, comte de Thiette, Jean » de Namur, son frère, et Guillaume de Jullers son » cousin, avoyent faict tendre leurs pavillons et » tentes sus le Mont en Peuele, toutes couvertes de » drap rouge [8]. »

Le blason emploie les sept couleurs de l'arc en ciel : l'or et l'argent, la pourpre, le rouge ou gueules, l'azur, le noir ou sable, le vert ou sinople. Le vert, comme nous l'avons dit, fut surtout en honneur dans les armoiries de la noblesse allemande [9].

Le P. Chifflet a remarqué [10], que, sous Louis VII, les armoiries ne furent d'usage qu'à la guerre. Elles étaient d'abord sur les habits; quand ils étaient d'or et d'argent, les figures étaient travaillées avec l'étoffe, et quand ils étaient de peaux, on formait les figures en les découpant [11]. Les métaux et les couleurs, dans le blason, ont tiré leurs noms des fourrures. Ce qu'on appelle *gueules* étaient des peaux rouges [12]. Le *sable* était la martre zibeline. Le *sinople* une peau teinte en vert [13].

Les couleurs de la ville de Paris étaient le bleu et le rouge; le blanc, la couleur royale de France, était aussi celle de Gand. Lorsque les deux villes, au quatorzième et quinzième siècle, échangèrent leurs chaperons en signe d'alliance, elles mêlèrent ces trois couleurs, qui devaient reparaître à la fin

[1] Hérodote, l. 1, c. 98.
[2] Monstrelet, V, 339.
[3] Nombres, XV, 37-8.
[4] Art de vérifier les dates, édition in-8°, V, 530.
[5] Robert Wace, I, 201.
[6] Le bleu était la livrée de nos rois. Le *bleu de roi* est proverbial.— Le bleu est en Angleterre la couleur préférée des Tories, du parti de la *loyauté*, comme ils disent.—Bonaparte, l'homme de la nation (contre le droit divin), avait pris le *vert* pour livrée.
[7] Rabelais, liv. I, c. 9. Note du commentateur.
[8] Oudegherst, Chron. de Flandre, folio 232.
[9] Spener, pars I, ch. IV, *de tincturis*, *passim*. *Voyez* aussi la Colombière, *passim*.
[10] Append. ad diatrib. de illustri genere S. Bernardi, cap. 18, p. 670.
[11] *Voy.* le Roman de la Rose.
[12] Horreant et murium rubricatas pelliculas, *Gulas* vocant, manibus circumdare sacratis. Epist. S. Bernardi ad Henric. archiep. Senon.
[13] Laurière, Gloss., verbo *Écusson*.

du dix-huitième, comme symbole de l'union du peuple et du roi.

Les peuples affectionnent aussi certaines couleurs pour leurs vêtements. Rome, dit Martial, aime les couleurs sombres : *Roma magis fuscis vestitur, Gallia russis*. Dans la Bretagne (comme dans l'Espagne) les vêtements noirs dominent; les autres populations celtiques préfèrent les couleurs voyantes et bigarrées [1]. Le tartan écossais se retrouve chez les anciens Gaulois : *scutulatæ, virgatæ vestes* [2]. Chez les Irlandais et les Calédoniens, le roi avait droit de porter sept couleurs, le druide six, le noble quatre [3].

En France, le blanc était réservé pour le deuil des veuves de rois. La veuve de saint Louis fut appelée *Blanche* à cause de son long veuvage [4]. Dans un acte de 1398, tiré des Olim du Parlement, Charles VI, appelle *Blanche*, sa mère Jeanne de Bourbon [5]. — Il semble que ce fut d'abord une chose particulière aux Espagnols de porter le deuil en noir; Pierre le Vénérable témoigne sa surprise d'avoir trouvé parmi eux cet usage [6].

Les anciens préféraient pour étendards des figures d'animaux, soit pour rappeler d'anciennes traditions, soit pour inspirer la terreur. Les Romains eurent la louve, le corbeau, puis l'aigle. Les Gaulois auxiliaires de César, avaient pour signe l'alouette, symbole de la vigilance; leurs boucliers étaient aussi ornés de figures d'animaux. Quelquefois les animaux nationaux étaient vivants et nourris aux frais de l'État, comme les animaux sacrés de l'Égypte, comme les fétiches des nègres. Gand nourrissait des lions, Bavon, ainsi que Berne, des ours. Dans un monastère de Flandre [7], on entretenait un aigle immortel (*perpetua aquila*) [8].

Aux Thermopyles, dit Pausanias, les Gaulois ne pouvaient se reconnaître, la nuit étant trop sombre pour qu'ils distinguassent les figures peintes sur leurs boucliers. Les Germains, selon Tacite, avaient de semblables insignes. Les légions bretonnes au service de Rome, portaient sur leurs boucliers l'étoile, le croissant, le griffon, le dragon à deux têtes, le serpent à deux têtes et autres figures héraldiques [9]. Le symbole des Daces était un dragon. Les premiers Gaulois qui parurent à Rome comme gladiateurs avaient un poisson (un dragon?) au cimier de leur casque, et étaient appelés mirmillons (Festus). Le lion est l'arme de l'Écosse. Cependant à la bataille de l'Étendard, c'était une espèce de dragon [10].

Les armes des clans écossais sont des plantes, le gui, l'if, le pin, le jonc, etc. — Trois plumes de l'aile d'un aigle distinguent le chef, deux le capitaine, une le simple guerrier. — Saladin faisait peindre sur ses étendards des plantes, des fleurs, des abricots et d'autres fruits de couleur d'or [11]. Une fois, raconte Emad-Eddin, il fit servir des abricots au prince de Singar. « Ces fruits sur les assiettes brillaient comme des étoiles; on les eût pris pour des boules d'or natif, et l'éclat qu'ils jetaient ressemblait à celui des fruits peints sur les drapeaux du sultan [12].

Le drapeau des rois de France [13] porte aussi des fleurs : « Et si portez les armes des trois fleurs de » lys en signe de la benoite Trinité [14].

« Li roy de France acoustumèrent en leur armes

[1] *Voy.* mon Histoire de France.

[2] Pline, Virgile *passim*. Les Romains, au dire de Juvénal, avaient des vêtements peints. Les Thraces de l'armée de Xerxès portaient des robes de diverses couleurs. Hérodote, VII, ch. 75.

[3] M. Logan a fait les plus minutieuses recherches pour donner le modèle exact des *tartanes* propres aux divers clans. Il est admirable que ces clans les aient conservées malgré les lois les plus sévères. Le mot tartane vient du gallique *tarstin* ou *tarsuin*, de travers; de là le français *tyretaine*, qu'on trouve déjà dans le Roman de la Rose comme faisant partie de l'habit des femmes. Le moine de Saint-Gall nous dit que les Francs adoptèrent le sagum rayé des Gaulois, de préférence au long manteau germanique. Les Bretons communiquèrent leur sagum aux Saxons, selon Whitaker. Le carac-challamh ou *caracalla*, était une sorte de longue robe gallique, *gallica palla* dans Martial. — Spenser dit à la louange du plaid : « C'était une maison toute prête pour un » banni (*an outlaw*), un lit tout à point pour un rebelle, » un déguisement pour un voleur. » Il dit encore que les Irlandais jetaient le plaid sur leur bras gauche, de manière à imiter parfaitement le vêtement écossais. En 1585 le parlement défendit de paraître aux assemblées en habit irlandais; toutefois les Irlandais, au milieu du dix-septième siècle, ont quitté plus aisément leur ancien costume que les montagnards d'Écosse. J'ai, dit M. Logan, vu dans un journal écossais de 1750, un meurtrier acquitté, parce que sa victime portait la tartane écossaise. Logan, I, 237-255, 271.

[4] Ducange, I, 1194.

[5] Carpentier, 557.

[6] Petri venerab. Epist., l. I, p. 1631.

[7] Sanderi Gandavensium rerum libri sex, lib. I, p. 39, 40.

[8] Comme l'*homme immortel* que Xerxès donna au platane pour en avoir soin. *Voy.* Hérodote.

[9] *Voy.* la *Notitia imperii*.

[10] Logan, I, p. 287, 293.

[11] Michaud, Hist. des Crois., I, 450.

[12] Id., Biblioth. des Crois., t. IV, p. 224.

[13] *Voy.* l'Histoire des drapeaux, des insignes et couleurs de la monarchie française, par M. Rey.

[14] Mémoire sur Raoul de Presles, Académ. des Insc., XIII.

» à porter la fleur de liz paintes par trois fuellies, » aussi comme se ils deissent à tout le monde : » foys, sapience et chevalerie, etc... Les deux fuellies de la fleur de liz qui sont oeles (comme ses » ailes), seignefient sens et chevalerie, qui gardent » et défendent la tierce fuellie qui est ou milieu » d'elles, plus longue et plus haute, par laquelle » foys est étendue et senefié [1]. »

L'*Oriflamme* était une espèce de bannière rouge, fendue par en bas, et suspendue au bout d'une lance dorée; les comtes du Vexin, comme avoués de l'abbaye de Saint-Denis, le portaient à la guerre, et ce fut en cette qualité que Louis VI le porta [2].

On voit par un passage de Raoul de Presles que l'oriflamme, *la bannière Charlemainne*, comme on l'appelait, restait ordinairement à Saint-Denis, et l'on en faisait faire une pareille, qu'on portait à la guerre. Aussi, quand les Flamands prirent l'oriflamme à Mons en Puelle, on ne s'en affligea pas.

« ... Et l'oriflamme contrefaite
» Chai à terre, et la saisirent
» Flamens qui après s'enfuirent [3]. »

Guillaume Martel, sire de Bacqueville, est le dernier chevalier que l'on voie chargé de la garde de l'oriflamme. Il fut tué à Azincourt. — Cependant, en 1465, Louis XI prend encore cette bannière à Saint-Denis pour aller combattre les Bourguignons [4].

Robert Wace, auteur normand du douzième siècle, dit que le drapeau des Normands était de *drap rouge* [5]. D'un autre côté, Albert d'Aix assure que l'étendard de Bohémond, au siége d'Antioche, était de la même couleur [6].

Cette dernière circonstance prouve que les Normands avaient importé en Italie leur couleur nationale [7], qui du reste était aussi celle de l'oriflamme de Saint-Denis.

Le *pannonceau* ou *pennon*, était l'étendard du bachelier et finissait en pointe. — Quand un *bachelier* prenait bannière, devenait *bannerel*, la cérémonie était de couper la queue de son pannonceau [8]. Les armes en carré n'étaient portées à la guerre que par les comtes, vicomtes et barons. L'écusson servait aux simples chevaliers.

Les deux pays où la féodalité s'est trouvée sur son sol natal sont la France et l'Allemagne; c'est là seulement qu'elle a produit son art, sa science, le blason, cette langue si féconde, ce système de mystérieux symboles où se jouait le génie du moyen âge. On l'importa en Angleterre; on l'imita en Italie et en Espagne [9].

« Le dauphin avoit un moult bel étendard, tout » battu à or, où avoit un K, un cigne et une L. La » cause estoit pour ce qu'il y avoit une demoiselle » moult belle en l'ostel de la reyne qu'on nommoit » la Cassinelle, de laquelle ledit seigneur faisoit le » passionné [10]. »

Les Parthes dessinaient des lettres sur leurs habits [11]. L'empereur d'Allemagne Othon II avait un vêtement où l'on pouvait lire toute l'Apocalypse.

Les Plantagenets avaient d'abord pour armes des lions; Henri III y substitua les léopards de Normandie [12]. « Henri V avait dans sa devise une queue de » renart de broderie [13]. » A l'entrée de Henri VI à Paris : « Il y avoit sur la porte Saint-Denys ung escu » si grant, quil couvroit toute la maçonnerie de la » porte et estoit à moitié de rouge, et le dessus » d'azur semé de fleurs de lis, et au travers de » l'escu avoit une nef d'argent, grande comme trois » armes [14]. »

Les armes du cardinal de Lorraine étaient *un lierre embrassant une pyramide* [15]. Le lierre embrasse l'arbre pour l'étouffer. On connaît l'ambition de la maison de Guise.

A côté des armoiries, dans les armoiries mêmes, se placent les devises. Celle des Bourbons offrait un augure de la haute fortune de cette maison; c'était une épée avec ce mot : *Penetrabit*, elle entrera [16].

François Ier avait, comme on sait, la salamandre pour emblème; Louis XIV eut le soleil. Henri, en l'honneur de Diane, avait seulement le croissant, mais avec une devise que les Français de son temps espéraient bien le voir remplir : « Viendra ung » temps que la pronostique sera accomplie, et plus

[1] Nangis, p. 169, édition de 1761.
[2] L'art de vérifier les dates, t. V, p. 515.—*Voy.* Nangis, édition de 1761, p. 269.
[3] Guill. Guiot, cité par Galland, Enseign. de France, p. 38, 39.
[4] Mémoire sur Raoul de Presles, par Lancelot, Acad. des Inscr., XIII.
[5] Tom. I, p. 201, et notes de M. Auguste Prevost.
[6] Sanguinei coloris. Albert. Aquens. Hist. Hieros., 246.
[7] Gauthier d'Arc, p. 37.
[8] *Voy.* Oliv. de la Marche, l. 6, cap. 25, p. 408 et suiv.
[9] *Voy.* Spener.
[10] Juvénal des Ursins, p. 275, ad annum 1414.
[11] Pline, XIII, 2.
[12] Hist. Gaufredi ducis Normann., ap Scr. fr., XII, 521. — Math. Paris, anno 1235.
[13] Journal du Bourgeois de Paris, p. 62.
[14] Idem., p. 144, année 1431.
[15] Mém. de Condé, I, p. 322.
[16] *Voy.* le magnifique ouvrage de M. Allier, sitôt enlevé aux lettres (Ancien Bourbonnais, etc.).

» Henry n'aura à sa devise ung croissant, car tout » le croissant sera rempli et ne dira plus : *Donec* » *totum impleat orbem*. Les astres luy promettent » toute l'Italie de brief[1]. »

Dans les querelles sanglantes des Armagnacs et des Bourguignons, le duc d'Orléans avait dans ses armes un bâton noueux; Jean-sans-Peur mit dans les siennes un rabot. Sa devise était : *Ich houd*, je le tiens; celle du duc d'Orléans : *Je l'envie*. Le duc de Berri, oncle de Charles VI, avait pour emblème, un ours et un cygne avec cette devise : *Orsine, le temps venra*. On la lisait naguère sur les vitraux de la chapelle souterraine de Bourges, qu'il avait fondée.

Sur le beau Froissard de la Bibliothèque royale[2] : *Plus est en vous*. — Sur les manuscrits d'Olivier de la Marche : *Tant a souffert*[3]. — A Brou en Bresse, sur le tombeau de Marguerite d'Autriche enterrée près de son époux, Philibert le Beau, qu'elle pleura si longtemps, on voit la devise de cette princesse : *Fortune, infortune, fortune*[4]. — Chez une autre veuve, dans la maison de Louise de Savoie, mère de François Ier, à Angoulême, on lit encore ces deux devises placées dans sa bibliothèque : *Libris et liberis*, mes livres et mes enfants; *Ferendum ac sperandum*, souffrir mais espérer[5]. — On voit partout sur les murs de la chapelle si curieuse et si mondaine des Saint-Gelais à Angoulême, *Spero*, j'espère. — Aucune devise peut-être n'a des applications plus belles et plus variées, que celle du duc de Bourgogne, Philippe le Bon : *J'ai hâte!*

Devise des S. John : *Data fata secutus*, j'ai suivi mon destin; — des Saltoun : *In God is all*. tout en Dieu; — des Byrons : *Croys Byron*. — On lit encore en France, au-dessus du guichet de la prison de la maison seigneuriale de Tourville : *Sileto et spera;* en Irlande, sous l'écusson qui surmonte la grande porte du château de Fortescue : *Forte scutum, salus ducum;* en Angleterre, sur l'entrée principale du manoir hospitalier des comtes Cowper : *Tuum est*[6].

Les cris d'armes, moins nombreux que les devises, sont probablement plus anciens. Chaque nation, chaque grand fief, chaque grande maison féodale, a son cri.

Franceis, crient, Monjoe; *e Normans*, Dex aïe;
Flamens crient, Asraz; *e Angevin*, Valie[7].

Les seigneurs de Montmorenci : Dieux aieue, ou selon les autres : Dieu aide au premier chrétien. — Les Bauffremont de Lorraine : Bauffremont au premier chrétien. — Les ducs de Bourgogne : Nostre-Dame Bourgogne. — Ceux de Bourbon : Bourbon-Nostre-Dame. — Les comtes de Foix : Nostre-Dame-Biern, ou Béarn. — Les Vergy : Vergy à Nostre-Dame. — De même, les comtes d'Auxerre, les Sancerre et Duguesclin. — Le roi de Portugal : Nostre-Dame Portugal. — Le duc de Gueldres : Nostre-Dame Gueldres. — Le sire de Coucy : Nostre-Dame au seigneur de Coucy. — Le comte de Hainault : Nostre-Dame Hainault. — Les papes : Nostre-Dame Saint-Pierre. — Les rois de Castille : San Iago. — Les rois d'Angleterre : Saint George. — La maison de Vienne, en Bourgogne : Saint George au puissant duc. — L'on conférait la chevalerie : Au nom de Dieu et de monsieur saint George. — Les ducs de Bretagne : Malou, ou Saint-Malo au riche duc. — Les comtes de Champagne et de Sancerre : Passavant li meillor, ou Passavant la Thibaut. — Les ducs de Brabant : Lembourg à celuy qui l'a conquis. — La maison d'Anglure : Saladin, ou Damas. — Les Chauvigny, en Berri : Chevaliers pleuvent. — Le vicomte de Villenoir, en Berri : A la belle. — Les anciens seigneurs de Préaux en Normandie : César-Auguste. — Les sires de Coucy : Coucy à la merveille, ou Place à la bannière. — L'empereur Othon, à Bouvines : Rome. — Les Gascons : Bordeaux[8].

Timbre du comte de Sancerre : Un roy à grands cheveux et à grande barbe, avec le cri : Passavant! — Le sire de Sainte-Sevère crie : Brosse! — Le sire de Prie porte pour timbre une tête d'aigle, et crie : Cans d'oyseaux! — Le sire de Cullent crie : Notre-Dame, ou pigne d'or! — Le sire de Vauldenay crie : Au brut! — Le sire de la Chastre crie : A l'attrait des bons chevaliers! — Le sire de Bar crie : Au feu, au feu! — Le sire de Jars crie : Rochechouart! — Le sire de Vervins crie : Roussy à la Marveille! — Le sire de Genlis crie : Au guet, ou guet! — Le sire de Boulogne crie : Bologne belle! — Les sires d'Aufremont et de Gaucourt crient : Clermont! — Le sire de Waurin crie : Mains que le pas! — Le sire de Saint-Pol crie : Lesignen! et sur son heaume un serpent qui se baigne. — Le sire de Tournon crie : Au plus druz! — Charles Ier, duc de Bourbon, crie : Montjoye Saint-Denis[9]!

[1] Perlin, p. 6-7.
[2] Froissard, Ms. N° 8320.
[3] Mélanges d'une grande Bibl., V.
[4] *Voy*. l'intéressante notice de MM. Quinet et Marmier sur l'église de Brou.
[5] Maison de M. Mourier, professeur de philosophie à Angoulême.
[6] Victor Hugo, Notre-Dame de Paris, II, p. 95, 8e édition.
[7] R. Wace, t. I, p. 238-246.
[8] Ducange, Éclaircissements au Joinville.
[9] Apud Labbe, All. Chron., p. 690. Suivant Ducange, *Montjoie*, vient de *montjoie*, qui est en vieux français le diminutif de colline, et doit s'entendre de Montmartre,

Les roturiers ont aussi des armoiries, des devises et des cris d'armes. Lorsqu'ils sont réunis en association, ils s'enhardissent à faire aussi les gentilshommes, ils se créent peu à peu un blason. D'abord toute corporation a sa bannière et sur sa bannière le saint qui la protége. Qui oserait lui interdire la reconnaissance qu'ils doivent à saint Éloi ou à saint Fiacre, leurs patrons? A côté, à la place du saint, se mettent peu à peu les insignes du métier que la corporation imprime aussi sur ses actes et grave sur son sceau. Ainsi la corporation des épiciers-apothicaires de Paris a armoiries et devises; c'est une main qui sort d'un nuage dans un ciel étoilé et qui tient un fléau avec des balances, et au-dessous cette devise : *Lances et pondera servant.* — A Florence, les plumes étaient l'attribut des Arts, ou corporation de la soie et de la laine [1].

Dans le soulèvement de 1525, les paysans de la Souabe avaient généralement adopté pour signe de ralliement une croix blanche. Certains corps avaient des bannières sur lesquelles était représentée la roue de la Fortune [2]. D'autres avaient des sceaux sur lesquels on voyait un soc de charrue avec un fléau et un râteau, ou avec une fourche et un sabot formés en croix [3].

Les roturiers avaient aussi quelquefois des armes individuelles : — La Balie de Sienne reconnut dans le pape Jules II un descendant d'une noble famille éteinte, qui avait, comme lui, pour armes parlantes un chêne; mais cette descendance ne pouvait guère se prouver que par le rapport du rouvre des Rovère avec les glands des Ghiandaroni. Le pape, qui désirait ardemment donner de l'illustration à sa famille plébéienne, se prêta avec joie à ce rapprochement. Il comprit dès lors Sienne dans toutes ses alliances, et embrassa la défense de tous les intérêts de cette république [4].

Dans les contrats, les artisans qui ne savaient point signer leur nom, figuraient souvent les instruments de leur métier. Il reste un grand nombre d'actes souscrits d'un marteau, d'une clef, d'un fer à cheval, d'une roue, à côté desquels le notaire écrit le nom du maçon, du serrurier, etc.[5]. Le père de Luther avait pour marque et pour signe un marteau.

Dans le beau et curieux Cartulaire de Clermont en Beauvaisis, les tenants d'arrière-fiefs (en villenage), ont tous des armes parlantes : Le Serrurier, *une clef,* p. 191 verso; Lefebvre, Faveriau, *un fer à cheval*, 160, 270, etc.; le Tonnelier, *un tonneau*, 160, etc.; le Carpentier, *une hache*, 205, 163, v.; Carbonnier, *un feu d'or en champ noir*, 177, 208; le Maçon, *un marteau et une équerre ;* le Charron, *une roue,* 118; le Queu (cuisinier), une *marmite,* 126; le Marchand, *un sac*, 265, v.; le Boucher, *une hache*, 268, v.; Cerclier, *un cerceau*, 365; le Barbier, *deux rasoirs*, 256; L'escripvain, *un livre ouvert*, 266; Leclerc, *un rouleau écrit*, 201; le Forestier, *un arc*, 189; le Prévost, le Maire, *une épée*, 165, 166, etc.; Ducange, *une balance* (de changeur), 105; le Candelier, *trois chandelles allumées*, 305. — D'autres équivoquent sur le nom, et forment une sorte de rébus : Fauquet, *une faux*, p. 43, 195; Boterelle, *trois bottes*, 160; Duquesne, *un chêne*, 178, 185; Delourme, *un orme*, 295; Herene, *un hareng*, 198; Cornelle, *une corneille*, 212; le Coq, *un coq*, 224; Gouvjon, *un goujon*, 229; Poulet, *un poulet;* Soriz, *cinq souris*, 280; Dars, *un arc*, 314. — D'autres armoiries roturières font une allusion plus ou moins directe au nom : Dubrulé, *une marmite*, 170, 205; Malepart, *des dés*, 179; Leblond, *tête d'argent à cheveux d'or*, 185, 118; Laffilé, *couteau*, 187-8; Lesac, *sac*, 189; Lermitte, *tête d'ermite*, 189; L'angle, *tête d'ange*, 201; Lorens, *grille*, 206; Dumoustier, *cloche*, 208; la Dame du Monche, *tête de religieuse avec crosse*, 209; Pierre Sarazin, *tête noire*, 109; Jehan le Pelé, *tête chauve*, 131; Margue, *trois pies*, 212; Legay, *un geai*, 215; Jehan le Coq, *un coq*, 224; Thorian de Fores, *un taureau dans un fourré*, 225; Malin, *une tête noire* (de diable), 231; Bontemps, *gerbe d'or*, 245; Jehan Courtefoy, *trois mains coupées*, 254; Jacques Lempereur, *trois couronnes d'or*, 256; Pierre Toussains, *une tête avec auréole*, 259; Gorgedieu, *idem*, 365; Triquotel, *des dés*, 260; Cuer de roy, *un cœur rouge sous une couronne d'or*, 265; le Moine, *tête capuchonnée de noir*, 289; Hardy, *trois épées*, 311; le Preux, *trois épées*. 259; le Brun, *ours ou sanglier*, 312; le Vilain, *vilaine figure, capuchon bleu*, 331; le Pelé, *tête avec serre-tête*, 338; Campdaveine, *trois bottes d'or*, 346; Loys, *deux L*, 355; Durpain, *trois pains*, 362; Morel, *trois têtes de sanglier noir*, 366[6].

Les noms des roturiers sont généralement tirés de la *qualité*, de l'*accident* individuel : Le noir, Le

où saint Denis souffrit le martyre. Je crois l'étymologie plutôt toute mystique. *Monte di gioia*, chez Dante.

[1] *Voyez* la description du tableau de Gautier de Brienne dans le Machiavel de M. Artaud, II, 122-3.

[2] Des témoignages précis font voir que ces roues, quoique formées comme les roues de charrues, n'étaient point employées comme symboles de l'agriculture.

[3] Gropp, Chronique de Wurtzbourg, I, p. 97. — Wachsmuth, Histoire de la guerre des paysans, p. 56.

[4] Sismondi, Rép. italiennes, XII, 135.

[5] *Voy.* Monteil, quatorzième siècle, chapitre des six couleurs, note 50.

[6] Archives du royaume, L. 25. Cartulaire de Beauvoisis.

roux, etc. Ceux des nobles dérivent plutôt de la *substance*, de la terre, du bien (*res*) : De-ville, Duroc, Mont-aigu, etc. — Dans la liste des sergents de Paris (Ordonn. t. I), beaucoup de noms se rapportent aux difformités, aux défauts physiques : Le borgne, etc. Voyez aussi les Montres, ou listes de Gens d'armes, que possèdent les Archives du royaume.

On a remarqué avec raison que beaucoup de noms s'accordaient réellement avec le caractère moral ou physique de l'individu qui les porte, c'est vraisemblablement qu'ils indiquaient des qualités héréditaires dans la famille : Petit, etc.

L'importance symbolique du nom se retrouve dans toute l'antiquité : Hector l'appelait Scamandrios, mais les autres Astyanax... — *Meli vocant superi* [1].

Les villes avaient des noms mystérieux, distincts de leurs noms vulgaires. Roma-Amor-Flora, d'où Florentia [2].

Le sobriquet de l'Anglais est John Bull, celui de l'Allemand, Michel [3], celui du Français (du moins autrefois) Jacques ou Jean [4]. Dans l'initiation allemande du compagnonnage des tonneliers, dont nous avons donné ailleurs les belles formules, on demande à l'apprenti : Comment veux-tu t'appeler de ton nom de rabot? choisis un joli nom, court, et qui plaise aux filles. Celui qui porte un nom court plaît à tout le monde, et tout le monde boit à sa santé un verre de vin ou de bière [5]. — La loi de Manou dit de même : Que le nom d'une femme soit facile à prononcer, doux, clair, agréable, qu'il se termine par des voyelles longues et ressemble à des paroles de bénédiction. Que le nom d'un Brahmane exprime la faveur propice; celui d'un Kchatriya, la puissance; celui d'un Vaisya, la richesse; celui d'un Soûdra, l'abjection. Le nom d'un Brahmane doit indiquer la félicité; celui d'un guerrier, la protection; celui d'un marchand, la libéralité; celui d'un Soûdra, la dépendance [6].

Chez les Grecs, le petit-fils porte le nom de son grand-père : Cimon, fils de Miltiade, petit-fils de Cimon. A Rome, il n'y a qu'un nom pour toute la Gens, celui du père de famille; ainsi les dix mille Cornéliens de Cornélius Sylla, étaient dix mille esclaves affranchis par lui. Souvent au nom de son maître l'esclave ajoute la terminaison Por : Marcipor, Caipor, etc. Les musulmans n'ont point de noms de familles; ils ont bien des armoiries, mais elles sont personnelles et meurent avec celui auquel elles appartiennent [7]. Au moyen âge les noms de famille ne semblent dater que des croisades.

Dans le Credo de Pierre Plowman, les moines disent aux fidèles qui leur font des donations : Votre nom sera richement écrit sur les fenêtres de l'église du monastère, où les hommes le liront à jamais; et ailleurs : Il y brillera avec les marques (marks) des marchands. — En Angleterre, les commerçants plaçaient leurs marques sur un écusson, formant ainsi hardiment une sorte de blason roturier [8].

Les foires de Champagne avaient un sceau avec cette devise : *Passavant le meillor* [9].

On a trouvé en creusant des fondations à Lyon, une plaque de cuivre de six pouces de diamètre représentant la figure d'un empereur (Louis le Débonnaire?); tout autour deux ou trois lignes en caractères hébraïques; sur le revers cette légende : *Post tenebras spero lucem — Felicitatis judex dies ultimus*. C'était la devise des juifs de Lyon et de Genève, comme celle des Vaudois ou Pauvres de Lyon [10].

Luther s'était fait graver un sceau qui portait une croix noire avec un cœur au milieu; le cœur reposait sur une rose blanche placée dans un champ d'azur et entourée d'un cercle d'or [11].

Walter Scott, dans un de ses romans, attribue à un des inventeurs de l'imprimerie la devise suivante : *Kunst macht gunst* [12].

L'université d'Oxford a pour devise : *Dominus illuminatio mea*, Dieu est ma lumière. A l'entrée de l'un des colléges d'Oxford, on lit : *Manners makyt man*.

A la porte de la chambre dorée du palais de justice de Paris, on avait placé un lion couchant [13].

Les roturiers avaient leurs cris d'armes. Dans le midi, c'était le mot *Allot;* chez les habitants du pays de Comminges, *Ablot:* — « Icelui Vidal banda » son arbaleste en criant à haulte voix : Ablo, ablo, » ribaux, car ne sont pour nous. » En Bourgogne,

[1] Iliad. Z. — Ovid. Metam.

[2] *Voy.* mon Hist. romaine.

[3] Pfister, Hist. d'Allemagne, I, p. xxvii, traduct. de M. Paquis.

[4] *Voy.* mon Hist. de France.

[5] Grimm, Altd. Wælder, 3 heft, 1813. tr. dans les notes de Michelet, Introd. à l'Hist. universelle.

[6] Lois de Manou, p. 32, § 31-33.

[7] Reinaud, Description des monuments musulmans du cabinet de M. de Blacas, I, 119.

[8] Warton, Hist. of the English poesy, II, 137.

[9] *Voy.* Trésor de numism. et glyptique, 40e livrais., planche XIX, p. 22 de l'Explication, d'après un sceau du Trésor des chartes.

[10] Ménestrier, Hist. de Lyon, p. 220.

[11] *Voy.* l'explication qu'il donne lui-même de ces symboles, Michelet, Mémoires de Luther. (Pag. 285.)

[12] Walter Scott's the Antiquary.

[13] L'Hospital, Réform. de la justice, I, 69, édition de 1825.

c'est le mot *Aboc :* « Lequel Perreau et sa femme » commencèrent à crier, Aboc, Aboc, qui est à » dire ainsi comme, A la mort. » — *Ahors*, a le même sens dans d'autres provinces. *Hahay, hahay*, ou *Ahors :* — « Ahors les meurdreurs qui ont tué » Jehan de la Vigne [1]. »

Les roturiers comme les nobles eurent leurs associations. Je parle des corps de métiers, des confréries de toute espèce, dont quelques restes subsistent encore dans les *Compagnons du devoir*, etc. L'on trouve peu de coutumes symboliques dans les corporations de l'ancienne France. Tout y est clair, précis, sans équivoque; ces bourgeois règlent leur corporation comme leur commune, comme une institution politique dont la charte doit être sérieuse et ne rien contenir d'inutile. Les boulangers sont peut-être les seuls qui se soient écartés un peu de la sécheresse ordinaire des statuts de corporation :

« Lorsqu'un jeune garçon a été successivement » vanneur, blutteur, pétrisseur, gindre ou maître-» valet, il peut, en payant au roi le tonlieu, être » aspirant boulanger et en exercer le métier pour » son propre compte. Quatre ans après il passe » maître, et voici de quelle manière il est reçu : au » jour fixé, il part de sa maison, suivi de tous les » boulangers de la ville, et se rend chez le maître » des boulangers, auquel il présente un pot neuf » rempli de noix, en lui disant : Maître, j'ay faict » et accomply mes quatre années; veez-ci mon pot » remply de noix. Alors le maître des boulangers » demande au clerc écrivain du métier si cela est » vrai; sur sa réponse affirmative, le maître des » boulangers rend le pot à l'aspirant qui le brise » contre le mur, et le voilà maître [2]. »

CHAPITRE V.

DROITS FÉODAUX. JURIDICTION. REDEVANCES.

Il faut reconnaître comme droit de la maison-Dieu d'Echternach ban et convocation (*mannum et bannum*), bêtes privées et sauvages, cens et dîme, tenue et maintenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, ordonnance et défense, et ce, en long et en large aussi loin que s'étend la maison-Dieu du bon seigneur Saint-Willibrot. G. 46.

— Le seigneur a droit « sur le feux, le cheche » (chasse) le sons de la klock, losiaux alle aer et le » peschon sur graviet. » Record de Malmedy. — « Le feu, la chaisse, le son de la cloiche, loiseaux » en lair et le poissons sur le gravier. » Rec. de Stavelot. — « Recorde li eschevins de Veismes mesire » labbé de Stavelot et de Malmedy de dens li bans » de Weismes si long et si large qu'il sextent, la » haulteur et seingnorie, le feu, la cloch et loiseaux » els ayre et le pechon sur le graviet. » Rec. de Weismes. Ibidem.

Dans l'origine, ces juridictions des princes et seigneurs étaient fort restreintes. On a vu plus haut quelle était l'indépendance des hommes de la Marche. Or primitivement les Marches comprenaient presque toutes les forêts et les rivières. Mais l'envahissement fut rapide. Dès le commencement du treizième siècle, on entend des plaintes :

> Les princes saisissent violemment
> Champs et rochers, eaux et forêts,
> Bêtes fauves et bêtes domestiques;
> Ils nous prendraient volontiers l'air,
> L'air, la commune propriété;
> Ils voudraient nous ôter le soleil,
> Même le vent et la pluie. G. 248 [3].

Quid regum est? æther, flumina, terra, fretum. Reinardus et Isangrinus. G. Supplém.

Ces plaintes pourraient paraître exagérées ou satiriques. Cependant elles ne sont que trop justifiées par les formules des juridictions seigneuriales; plusieurs effrayent l'esprit de leur audacieuse brièveté :

— Ils sont seigneurs à Aldenhoven du ciel à la terre et ils ont juridiction sur et sous terre. — ... Le seigneur enferme les habitants, sous porte et gonds, du ciel à la terre, l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau. — ... Il est seigneur suprême dans toute l'étendue du ressort, sur cou et tête, eau, vents et prairies. — ... Droit de prononcer sur ventre et cou, droit de sauf-conduit, son de cloche, cours d'eau, poisson dans l'eau, gibier sur pays, oiseau dans la verte forêt, poids et mesures, taxe et poursuite. — A nous et à notre chapitre de Trèves seront assignés et jugés chaque année par les gens domiciliés et par toute la communauté, les eaux et pacages, la forêt chenue, l'homme qui vient, la cloche qui sonne, le cri public et le droit de poursuite (1507). — Nous reconnaissons à notre gracieux Seigneur, le ban et la convocation, la haute forêt, l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau qui coule, la bête au buisson, aussi loin que notre gracieux Seigneur ou le serviteur de sa Grâce pourra les forcer. Pour ce, notre gracieux Sei-

[1] Lettres de rémission de 1362, 1457, 1397, 1385. — *Voy.* Carpentier, I, 164, sub verbo *Allot*.

[2] Monteil, quatorzième siècle, t. II, p. 47 et 407, d'après Delamarre, Traité de la police, liv. V, tit. 12, ch. 3.

[3] *Voy.* aussi les griefs des paysans de Souabe, dans mes Mémoires de Luther.

gneur prendra sous son appui et protection, la veuve et l'orphelin, l'homme qui vient avec sa lance rouillée, comme aussi l'homme du pays. — ... La cloche qui roule, l'eau qui coule (glockenklank, wassergang), le poisson dans l'onde, le gibier dans la plaine, l'oiseau dans la verte forêt; donc qu'on se garde de le faire lever ou le prendre sans permission du souverain Seigneur. Ibidem.

Que personne ne prenne de poisson dans la pêcherie, entre Genshofen et Rupach, sans l'ordre de sa Grâce. Que si cependant quelque bon compagnon du comté, entrant dans l'eau avec bas et souliers, y prend un poisson et le mange avec de bons amis, ce ne sera pas un délit; mais qu'il ne le prenne pas au filet, qu'il ne le porte pas au marché... De même, si un berger, allant à ses brebis avec un chien, saisit par hasard un lièvre au passage, s'il le prend ouvertement sur son cou, s'il le cuit sans herbes ni choux, mais que le traitant selon son droit, il le poivre, le rôtisse, et convie au repas le schultheiss ou un serviteur du seigneur, il n'aura pas commis de délit. Mais qu'il ne poursuive pas le lièvre, qu'il ne le recherche pas, qu'il ne le tire ni le vende.

... Item, un bourgeois enfant de bourgeois pourra prendre avec un chien un lièvre ou un sanglier, et nul seigneur ne l'en empêchera, pourvu qu'il envoie la hure à Monseigneur de Ziengenheim à Ziengenheim. G. 250.

La juridiction se limite parfois d'une manière analogue aux mesures de la propriété dont nous avons parlé plus haut. Ainsi la juridiction de l'archevêque de Mayence sur le Rhin vers Waldassen s'étendra jusqu'à l'endroit où l'eau du fleuve touchera le poitrail d'un cheval et sera assez forte pour le repousser. G. 102.

L'attribut le plus odieux de la puissance féodale, était le droit de dépouiller les naufragés, le droit de bris. Lewellyn, prince des Gallois du nord, dit dans une charte : J'ai concédé aux moines le droit d'user et jouir (*gaudere et uti*) des naufrages dans toutes leurs terres, sur tous leurs rivages, et cela, de la meilleure manière, de celle même dont je jouis dans mes terres; c'est à savoir que tous les biens et effets qui par submersion, perte de navire ou autre infortune, seront jetés par la mer sur leurs terres ou sur les rivages qui y touchent, deviendront en totalité la propriété de ces moines [1]. — « Blanche dit que ausit com ceans que l'en a » deffié sus la mer est privé, ausit ce que la mer » souprent est commun [2]. »

Dans les âges primitifs, l'homme paye de son sang; il l'offre aux dieux, comme sa vie; aux hommes, comme sa plus précieuse richesse [3]. Ainsi, les Athéniens furent soumis, selon les poëtes, au tribut de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles qui devaient être livrés au Minotaure. L'impôt de la vie se trouve aussi chez les Scandinaves; dans leurs Sagas, il est parlé de trente servantes et de trente serviteurs que l'on tire au sort. — Ailleurs, nous trouvons dans les traditions le tribut de l'honneur et de la chasteté. Le roi d'Oviédo, Mauregat, est contraint d'envoyer les plus belles filles au sérail du calife [4].

L'impôt de la vie ne profite point à celui qui en reçoit le sacrifice; aussi se change-t-il naturellement en une redevance utile. Les Saxons, vaincus par les Francs, fournissent à Clothaire un *tribut annuel de cinq cents vaches;* au temps de Pépin, ils envoyaient chaque année un *présent d'honneur de trois cents chevaux.* Les Thuringiens payaient leur tribut en porcs, la denrée la plus précieuse de leur pays [5], les Frisons en peaux de bœufs. Ils se révoltèrent, parce qu'on exigea des peaux de buffles. Tacite, Annales IV, 72. — Lorsque l'empereur Henri II se préparait à visiter l'évêque de Paderborn, l'évêque fit prendre par tout le pays les brebis pleines, afin de pouvoir présenter à l'Empereur un manteau fait avec les peaux des agneaux qui allaient naître [6]. — Qu'on fasse au maire un présent tel, qu'à sa mort sa femme puisse avoir une pelisse neuve de peau d'agneau qui lui descende bien sur les pieds. — Le centenier [centgraf] qui aura été élu, devra donner au seigneur deux gants de peau de mouton blanc, suspendus à un bâton de coudrier. Le seigneur l'investira alors du bailliage, sans or ni argent, mais seulement avec le bâton qu'il lui rendra. G. 379.

Quand un serf venait à mourir, le seigneur avait droit à la *meilleure tête* de son troupeau.—Le ser-

[1] Ducange, IV, 22, sub verbo *Lagan*, et *Wreccum*.

[2] Livre MSS. de Justice et de Plet, dédié à la reine Blanche, fol. 21 verso, col. 2, cité dans le Mémoire de M. Klimrath sur les monuments inédits de l'Histoire du droit français.

[3] *Voy.* les religions de l'antiquité, de Benjamin Constant, dans la table des matières, au mot : *Sacrifices humains*. Il a réuni tous les passages, avec un soin proportionné à sa haine pour le sacerdoce.

[4] Condé, Hist. des Mores d'Espagne, t. I.

[5] Chez les anciens on estimait surtout les jambons de Westphalie, des Pyrénées et du pays des Marses. *Voy.* l'édit de Dioclétien qui fixe le maximum du prix des denrées. On l'a retrouvé il y a quelques années dans l'Asie Mineure.

[6] *Voy.* au chapitre du Mariage, le don du fiancé espagnol.

viteur de l'abbé devra prendre un bâton blanc et s'avancer à reculons vers les chevaux ou les vaches, et toucher une bête avec le bâton ; celle qu'il atteindra, appartiendra au seigneur, rien de plus. G. 369. Cette redevance s'appelait Koehr.—Demande : Que doivent-ils donner pour le Koehr? Réponse : Le laboureur donnera le cheval qui vient après le meilleur ; le fermier, la vache qui vient après la meilleure; la femme, la robe qui vient après la meilleure. — Bien que toute personne mariée doive cette redevance, il y a cependant exception pour les femmes qui laisseront une fille assez grande pour souffler une lampe allumée. Delbrücker Landr. G. 370.

Le Koehr allemand répond au *relief* des lois françaises et anglo-normandes [1]. « Si un homme » de la paroisse possède, au moment de sa mort, » trois têtes ou plus de quelque bétail que ce soit, » la meilleure sera réservée pour qui de droit. — » De releif à vilain : Le meilliur aveir, qu'il avera, » u chival, u buf, u vache, donrat à son seignor » de releif». Leges Henrici. L'expression usitée en Angleterre est *chattel,* en français *cheptel.* Les lois de Knut fixent ainsi cette redevance : Un eorl doit fournir huit chevaux, quatre sellés, quatre non sellés, quatre casques, quatre cuirasses, huit lances, huit boucliers, quatre épées, etc. G. 373-374.

« ... S'ensuivent le dénombrement des héritaiges » et aussi les noms des possesseurs, lesquels à cause » d'iceulx doivent chacun an, la nuit de l'Ascension » à vespres, présenter et payer, au cuer de l'église » de Condé, au seigneur du chapitre, ung mouton » cornu, lainu et dentu... » A la suite de ce dénombrement d'héritages, se trouve un jugement qui condamne au payement de six livres un des possesseurs qui avait présenté au chapitre un mouton qui n'était pas *dentu de quatre dents* [2].

Les poules étaient la redevance la plus ordinaire. On les désigne diversement : poules de corps, poules de cou, poules du foyer, de la fumée; poules du carnaval, de la Pentecôte, de la Saint-Martin; poules du faucon, etc. Le coq devait être grand et rouge; de là l'expression allemande : Rouge comme un coq de redevance. L'on disait aussi pour exprimer qu'un serf, devenu bourgeois, ne payait plus la redevance au seigneur : Poule ne vole au-dessus de la muraille. G. 374.

On ne trouve point de redevances de chien ou de faucon ; on en trouve rarement d'abeilles (si ce n'est pour la cire et le miel), quelquefois de sangsues. G. 863. Celles de bière, d'avoine, de farine, sont fréquentes. — Les chevaux du bailli auront de l'avoine jusque par-dessus les narines et de la litière jusqu'au ventre. G. 102. — Le pain doit être de grandeur telle, qu'un homme assis le mettant sur son pied, il lui passe le genou, et de telle grosseur, qu'on puisse en couper le pain du matin pour le berger. G. 103.

Loi des Brehons d'Irlande : Tout chef a droit d'épuiser chez chacun le lait d'une vache [3].—Pour la table de Monseigneur, deux fromages d'une grandeur telle, que mettant le pouce au milieu du fromage, et tournant autour avec le dernier doigt, on puisse à peine atteindre au contour du fromage. Droit de Cologne.—Et la viande devra dépasser le bord du plat, de la largeur de quatre doigts. G. 101.

« Nous avons un droit, appelé le droit de bassin, » qui est tel, que le sieur et dame Vidame peuvent » par chacun an prendre un bassin d'environ un » sestier plain de raisins, en quelque vigne qu'il » voudroit, ès environs de Saint-Michel [4]. »

Les redevances suivantes ont moins pour but l'utilité que le plaisir du seigneur : — On fait savoir qu'à la mi-mai, les hommes de la banlieue auront à apporter de la mousse à la cour, afin que l'abbé et ses propriétaires assistants soient en propreté. — Le premier jour de mai, celui qui occupe un emphytéose concédé par les orphelins de Lucques, est soumis à cette charge, qu'il doit leur apporter un arbre de mai, orné de nombreux rubans, dans lesquels seront trois épis de blé. Faute de quoi, l'emphytéote est déchu aussitôt du bénéfice de la possession. Muratori Antiq. III, 67, G. 381.

L'argent étant rare et le commerce nul, le seigneur n'achetait rien ; il se faisait tout fournir, même les meubles et ustensiles, par ceux qui lui payaient redevance. Fers de cheval, socs de charrue, voitures, etc., tout lui venait de cette façon, jusqu'aux verres ou cornes à boire ; encore fallait-il, en certains lieux, que cette corne fût apportée par une jeune fille de dix-huit ans tout juste, ni plus ni moins.

Les redevances d'argent sont plus rares. Il y avait en Frise un impôt de ce genre, appelé le Klipschild (bouclier sonnant). Voici comment il se payait. On construit, dit Saxo Grammaticus [liv. 8, p. 167], un édifice de deux cent quarante pieds de long, divisé en douze parties de vingt pieds chacune. Dans la partie supérieure du bâtiment se trouve le collecteur du roi ; au bas, un bouclier rond du pays. C'est dans ce bouclier que chacun vient jeter sa pièce de monnaie. Si elle rend un son clair, et que le collecteur entende distinctement, elle compte

[1] *Voy.* Ducange, verbo *Mortuarium.*

[2] Cartulaire de Notre-Dame de Condé, manuscrit. Monteil, XIVe siècle, II, 512.

[3] Collectanea de rebus Hib., III. 85.

[4] Ducange, 906. Charta vicedomni Catalaunensis, anno 1581. Cf. Laur., I, 147.

pour le tribut; sinon, il en faut une autre. G. 76. — Chaque année, les anciens propriétaires de l'église de Saint-Romain à Lucques, qu'ils avaient cédée, à titre d'emphytéose, à des dominicains, venaient y chanter la messe, prendre un dîner composé d'un nombre de plats déterminé, et recevoir un gros d'argent bien sonnant. G. 387.

On lit dans une Vie rimée de saint Amand, du onzième ou douzième siècle [Essais historiques sur le Rouergue, par de Gaujal, Limoges, 1825. G. 300]:

« Fel cabalagre gran del comtat que crompet,
» Quatre deniers d'argen lou poboul n'alenget
» Cad an percept qu'era del rey honorat César
» Als homes de Rovergue sul cap de cad ostal. »

Dans un de nos vieux poëmes français, Charlemagne dit à son vassal Ogier (G. 382):

« Fel cuivers renoiés!
» Sers de la teste, rendant IIII deniers!
» En une borse le cers soient loie,
» Ce doit vos pères le mien qui France tient,
» Soient pendu au col d'un blanc lévrier,
» Se li envoie à Rains u à Orliens. »

Les non libres payent... au grand forestier la chaise d'honneur avec un coussin, un verre rempli de vin, une verge pour défendre la Marche, une bourse pour y garder les amendes. Droit d'Osnabruck. G. 381-2. — A Weissensée, le jour de la Saint-Jacques-Philippe, on se rassemblait au village de Scherndorf avant le coucher du soleil, et chacun déposait un gros sur une large pierre exposée sous le ciel; celui qui tardait d'une heure payait deux gros, de deux heures quatre, de trois heures huit, et la somme montait toujours dans la même proportion. G. 387. — Le bailli devra, à la Saint-Martin de chaque année, percevoir, à la lumière du soleil, l'impôt royal pour la justice du roi; et si quelqu'un ne le paye pas à la lumière du soleil, il sera grevé du double, tant que la cloche tinte, que le coq chante, que le vent vente, que soleil ou lune se lève et se couche, que flux et reflux vient et va. Ch. Hildeboldi bremensis, anno 1259. G. 387.

On dit encore en France: «écus au soleil; argent » sonnant; il a tant de bien au soleil.»

Un paysan irlandais qui a cinq trébas, doit payer les amendes et délits, et doit donner un tiers de ses profits pour nourrir le chef. Les cinq trébas sont: une grande maison, une étable à bœufs, une étable à pourceaux, une bergerie, une étable à veaux [1].

Le village de Salzberg, dans le bailliage hessois de Neuenstein avait à payer chaque année, à la Saint-Walpert, six knaken (monnaie de six liards) aux barons de Buchenau. On appelait Petit homme de la Walpert l'homme de la communauté qui portait cet argent. Il devait, dès six heures du matin, se trouver à Buchenau et, quelque temps qu'il fît, s'asseoir devant le château sur une certaine pierre du pont. Si le Petit homme tardait, la redevance croissait toujours, de sorte qu'au soir, la commune eût été hors d'état de payer; aussi le bailli avertissait chaque fois, et le village avait soin de donner deux compagnons au porteur, de crainte qu'il ne lui arrivât quelque accident. Si le Petit homme de la Walpert arrivait à point, les barons de Buchenau devaient le faire saluer, et recevoir l'argent. On lui servait certains plats déterminés. Il avait de plus un droit: c'est que s'il pouvait passer trois jours sans dormir, les seigneurs devaient le nourrir sa vie durant. S'il s'endormait, il était à l'instant renvoyé du château. Cet usage a duré trois cents ans, et jusqu'à ce siècle. Hersfelder, Intelligenzblatt, 1802, G. 388. — Un village de la Thuringe avait à payer chaque année à un seigneur qui demeurait à douze milles, trois pfennings de trois heller (liards) qu'un cavalier borgne devait apporter sur un cheval borgne. G. 385.—Dans un village du comté de Mansfeld, à Stangerode, treize maisons payèrent, jusqu'en 1785, la redevance du Kuttenzins (du capuchon?) au bailliage d'Endorf. On devait la payer, chaque année, à la Saint-Thomas (21 décembre), avant que la journée ne fût commencée, c'est-à-dire avant minuit. Le 20 décembre, le maître-paysan (bauermeister) sortait de sa maison à huit heures du soir, et allait criant devant chacune des treize maisons imposées: « Donnez à notre seigneur le pfenning de la Saint-Thomas, le kuttenzins. » — Le maître de la maison était tout prêt sur la porte, et remettait son pfenning d'argent. Durant la perception, la foule grossissait, et criait sans interruption: « Nous portons à notre gracieux seigneur le pfenning de la Saint-Thomas, le kuttenzins.» On arrivait à onze heures au bailliage d'Endorf. Vers minuit, les paysans se trouvaient dans la maison du bailli, et y payaient les treize pfennings. Le bailli donnait quittance en toute hâte et remettait au maître paysan un pour-boire qui dépassait de beaucoup la valeur de la redevance, en l'avertissant bien de sortir du village avant le coup de minuit. Ils reprenaient alors leur refrain: « Nous avons apporté à notre gracieux seigneur le pfenning de la Saint-Thomas, » et se retiraient chez eux pour boire l'argent du bailli. De son côté, le bailli devait envoyer sur l'heure le montant de la redevance, sous peine de fournir pour chaque pfenning une tonne de harengs frais. Si, au moment du payement, la salle du bailliage se

[1] Collect. de reb. Hib., III, p. 113.

trouvait fermée, c'était le bailliage qui devait payer à la communeune blanche couveuse avec douze poussins blancs (treize pour les treize pfennings). G. 386.

Pous les Francs-Alleux, les redevances se payaient *à la grille* de la maison. Le collecteur devait attendre tout le jour, c'est-à-dire tant qu'il pouvait voir le verrou de la porte; si la redevance n'était point payée ce jour-là, elle était doublée pour le lendemain. G. 389. — Si le seigneur censier refuse ou diffère de percevoir la redevance, le censitaire est en droit de la déposer publiquement sur la pierre de la cour, sur les poteaux de la porte, ou sur un siége à trois pieds placé en face de la porte. Dès ce moment sa redevance est acquittée. G. 389. De même, si le seigneur qui reçoit la dîme tarde à la faire prendre, celui qui la doit monte sur la roue de la voiture et crie trois fois : Seigneur Dixmeur! seigneur Dixmeur! seigneur Dixmeur! Si personne ne se présente, il prend deux voisins, compte les gerbes, laisse la dixième et s'en va. G. 393. Si le sergent du seigneur vient pour percevoir les redevances, et que le pauvre homme qui aurait tardé de partir avec l'argent ou la redevance rencontre le sergent la bride à la main dans la cour, avant qu'il n'ait passé la porte, le sergent devra faire grâce au pauvre homme. G. 384. Si les shilling heuer (locataire du shilling) n'acquitte point sa redevance, le seigneur viendra suspendre le shilling à la crémaillère, ou le mettra dans le foyer; le paysan devra alors déguerpir, lui, sa femme et ses enfants. G. 392. Le fermier aura mis une table à trois pieds, deux pieds hors le seuil de la maison, et un dedans; sur cette table, le propriétaire ou seigneur censier lui payera l'argent pour le fumier rapporté. Les deux pieds hors du seuil signifient que le bien doit être cédé trois jours avant la Saint-Pierre. G. 187.

On trouve, dans certains villages du Brunswick, de petits fermiers appelés Enfants du soleil, parce qu'ils sont tenus de travailler chaque jour depuis la Saint-Martin jusqu'à la Saint-Michel, tant que luit le soleil. Les Hommes de la lune, sont ceux qui doivent, à chaque lune (à chaque mois), travailler pour le maître, ou cultiver les champs appelés lunaires [*lunares*]. Duc. IV, 288. G. 388. Il y a aussi des services de trois jours par semaine, de neuf jours par an, etc. Enfin des services d'animaux. Celui, dit Laurière, qui ne devait pas le service militaire personnel, devait cependant, mais une seule fois en sa vie, le service du cheval. Établissements de saint Louis : — « Se aucuns avoit » un hons qui li deust roncin de service, et il le » semonsit, et li deist : Rendez-moy mon roncin » de service, car je le viel avoir, je n'en viel mie » avoir deniers. Adonc il li doit amener son roncin » de service dedans soixante jours, se cil ne li en » veut donner plus long terme, et cil li doit amener o frain et o selle, et o quanque mestiers est, » et ferré de tous les quatre piés; et se li sire dist, » je ne le viel mie, car il est trop foibles, cil li » porroit respondre : Sire, fêtes-le essayer si comme » vous devez. Li sires pûet faire monter un escuier » dessus si grand comme il l'aura, et un haubert » troussé derrier, et une chausse de fer, si l'en- » voier douze lieües loin; et se il les pûet bien aller » en un jour, et lendemain retorner, li sires ne le » pûet pas refuser par droit. Et se il ne pûet fere » les deux journées, li sires le pourroit bien re- » fuser [1]. »

Souvent le seigneur paye pour les services auxquels il a droit : — Si le pêcheur apporte ses poissons par-devant le bailli, celui-ci devra lui donner un bon pain; si le pêcheur fait mieux et apporte davantage, il aura un rôti de bœuf. — Quand les pêcheurs viendront vider leurs paniers, on les traitera si bien, qu'ils reviendront avec plaisir. — Tout pêcheur de Crotzenbourg doit aux schœffen ce qu'il faut de poissons pour un repas. Chaque pêcheur portera tout ce qu'il aura pris en quatorze jours, des meilleurs de ses poissons et non des pires; et il en donnera aux schœffen jusqu'à ce qu'ils disent : Assez, tu as bien servi. Cela fait et dit, les pêcheurs mangeront avec eux le pain, le vin et les autres choses. Et si l'un des pêcheurs, à cause du nombre de ses filets, a un valet ou une servante, il pourra les amener manger avec lui. G. 947. — « Item la noblece du haule, que le seigneur d'Ault » a de deffendre à vendre poissons, jusques il en » y ait pris ce que à lui en appartient pour son » hotel... Item la noblece que lidiz sires a sur les » poissons royaulx et sur les gros poissons. » Charte de l'année 1333 [2]. « Derechef lidis religieus ont » accordé as dis habitans de grace especial, que il » voisent ès marés dessusdis deselos soyhier de » l'erbe à le fauchille, tant seulement les samedis » et les nuits de festes gardables. » Charte de l'année 1310 [3].

Souvent le don du seigneur surpasse la valeur de la redevance. Le cheval du messager borgne qui apportait les dîmes à Hirschhorn, avait toute la nuit de l'avoine jusqu'au ventre. Le messager lui-même avait largement à boire et à manger dans de la vaisselle blanche, et, en le congédiant, on lui remettait quelque argent. On a vu plus haut com-

[1] Établiss., p. 217, ch. CXXXI, dans le recueil des Ordonnances. *Voy.* aussi Glossaire de Laurière, 1, 242.

[2] Carpentier, III, p. 27.

[3] Id., ibid., p. 42.

ment le Petit homme de la Walpert pouvait gagner son entretien pour sa vie durant. Quelquefois même on régalait les redevables de danse et de musique : — Que le bailli se procure ensuite des râteaux : ceux qui ne sauront pas faucher, ramasseront au râteau pendant une journée; il en sera ainsi des veuves et de ceux qui doivent demi-redevance. On sonnera ensuite les grandes cloches pour ceux qui travaillent au râteau; au son des cloches, les travailleurs viendront en la cour du bailliage, et il y aura en avant un fifre qui *fifrera;* puis ils s'en retourneront. Quand le charbonnier et le menuisier payeront la redevance, qu'on leur mette de la paille autour du feu, et qu'on leur donne un joueur de violon, qui leur joue du violon, afin qu'ils s'endorment, et un serviteur qui veille à leurs effets, afin qu'ils ne brûlent point. — Item, le maître-paysan recevra de la dame une paire de gants, et il dansera le premier pas avec la dame (année 1322). G. 395.

Quelquefois aussi le seigneur paye généreusement, mais aux dépens d'autrui : « Il y avait sur » la place de Péronne un grès long de quatre pieds, » large de deux, haut de quatre ou cinq pouces au- » dessus du pavé. Ce grès à lui seul était un fief. » Quand le roi entrait à Péronne, le tenancier de » ce fief devait ferrer d'argent sur ce grès le cheval » du roi, puis le présenter au roi. Mais, en retour, » il avait d'importants priviléges : 1° la desserte et » la vaisselle du roi après le repas d'entrée; 2° une » redevance sur la bière qui se buvait à Péronne; » 3° un droit sur les baraques qui s'établissaient » à la foire. Il choisissait dans les boutiques d'in- » struments tranchants une pièce qu'on nomme le » premier taillant, c'est-à-dire le meilleur couteau » ou rasoir chez les couteliers, la meilleure hache » chez les taillandiers; il recevait des autres mar- » chands une redevance en argent. Enfin, son fief » était un asile; un homme décrété de prise de » corps ne pouvait être enlevé de la pierre, s'il s'y » réfugiait[1]. »

L'entrée solennelle du seigneur féodal est ordinairement remarquable, soit par la bizarrerie du cérémonial, soit par les redevances auxquelles il a droit à cette occasion :

Le markgrave de Juliers montera sur un cheval blanc, qui sera borgne, qui aura une selle de bois et une bride d'écorce de tilleul. Et le markgrave aura deux éperons d'aubépine et un bâton blanc, et ainsi il chevauchera jusqu'au lieu d'où sort la Ruhr. — Si le bailli a affaire au prieur, il doit y aller avec onze chevaux et demi, c'est-à-dire onze chevaux et une mule; il aura de plus un faucon et un chien borgne; on donnera à ses chevaux de la nourriture par-dessus les narines et de la litière jusqu'au ventre; on suspendra une barre ou bâton derrière les chevaux pour le faucon, et les chiens on les mettra coucher, près du faucon, derrière les chevaux. Quant au bailli, on lui mettra une table avec nappe blanche, et dessus un pain blanc et un verre blanc plein de vin. S'il veut quelque chose de plus, ce sera à lui de le commander. — Un lit sera préparé pour le Vogt, en cas qu'il veuille passer la nuit, un lit à draps secs et craquants, et avec cela on préparera un feu sans fumée. Droit de Francfort, année 1485. — Quand les seigneurs enverront leurs serviteurs recevoir l'avoine, on devra à ceux-ci, bonne volonté, chambre chaude et table couverte de linge blanc, mais rien dessus; un pot de vin et rien dedans, deux broches au feu et rien après. — Le messager du seigneur d'Odenheim sera borgne et aura un cheval borgne à poil blanc. G. 256. — Voici le droit du pays : lorsque le bailli de notre seigneur l'évêque viendra traiter avec le pays du Rhingaw, au sujet du siége de Lutzelnaw, il devra entrer comme un puissant seigneur et placer la bride de son cheval entre ses jambes; dans sa main devra être un petit bâton blanc et sur sa tête un chapeau à plumes de paon, et il tiendra jugement d'un coucher du soleil à l'autre. — C'est un droit du seigneur de Diepurg, que s'il veut chasser, il devra avoir un arc d'if à cordes de soie, à rayons d'argent, à flèches de laurier, empennées de plumes de paon. Il se rendra à cheval dans la forêt, chez le maître forestier; il y devra trouver sur un tapis de soie et retenu par une corde de soie, un chien de chasse blanc aux oreilles pendantes, et il poursuivra le gibier, et s'il parvient à le prendre aux rayons du soleil, il devra, aux rayons du soleil aussi, remettre en leur lieu le droit de venaison et le chien de chasse. S'il ne réussit point, il pourra recommencer le lendemain (année 1338). G. 254-57.

Ils décident d'abord que l'Empire est, en droit de Marche, souverain maître de la forêt. Ensuite, si la cour vient résider dans le bourg de Geilinghausen, un maître forestier, à ce destiné par sa naissance, tiendra de droit pour l'Empire et le bourg de Geilinghausen un chien de chasse blanc à oreilles pendantes, et ce chien sera couché sur un tapis de soie et sur un coussin de soie; de soie sera la laisse, et d'argent doré son collier... et il devra avoir aussi une arbalète à arc d'if (suit une description magnifique de cet arc, où apparaissent tour à tour la soie, l'ivoire, l'argent, les plumes de paon et d'autruche). — Et s'il arrivait que l'Empereur et les impériaux voulussent aller au delà des monts et qu'ils le fissent savoir au maître forestier, il

[1] Piganiol de la Force, Picardie, II, 204.

devra alors fournir un cheval blanc aux risques et frais de l'Empire, et ainsi il aura servi son fief (année 1380). G. 260. — Que personne là-bas dans ladite venerie n'aille chasser ou giboyer sans le consentement de l'évêque de Mayence; que si cependant il se présentait un cavalier ayant chapeau de zibeline, vêtements aux diverses couleurs, arc d'if à corde de soie, à flèches d'autruche et traits d'argent emplumés de plumes de paon, ayant de plus un chien de chasse blanc à laisse d'argent et pendantes oreilles, on lui permettra de se distraire, et on ne l'empêchera en rien (année 1423). G. 257.

Si Monseigneur veut venir avec ses amis, les voisins devront lui donner bêtes qui volent et nagent, bêtes sauvages et privées, et on le traitera bien. On donnera au mulet de l'orge d'été, au faucon une poule, et au chien de chasse un pain; aux levriers aussi on donnera du pain en suffisance, lorsqu'on l'emporte de table, et on devra donner aussi, pendant qu'on sera à table, foin et avoine en suffisance aux chevaux. S'il arrive qu'on serve trois sortes de vin dans le ressort de Monseigneur, on devra servir à Monseigneur et à ses amis celui de moyenne qualité; si, deux, on lui donnera le meilleur; si, un, ce sera celui-là même qu'on lui donnera; et Monseigneur et ses amis devront se trouver contents. G. 256. — Et il devra, le seigneur de la cour, entrer à cheval dans la cour du fermier, avec un cheval et demi, et un homme et demi, et la femme du fermier devra lui donner une botte de foin et le fermier mettre ses chevaux à l'écurie... et la femme du fermier fera coucher le seigneur de la cour sur un lit écorché (tout prêt) et sur des draps qui craquent (secs). Si mieux elle agit, mieux il remercie. — Le seigneur envoyé entrera à cheval avec quatre chevaux et demi (quatre chevaux et un mulet), avec cinq hommes et demi (cinq hommes et un garçon); on lui préparera un lit écorché avec des draps qui craquent et un feu sans fumée. G. 258. — Les seigneurs justiciers devront, la veille du jour d'assemblée, à l'heure du repas, se présenter avec deux hommes et demi, deux chevaux et demi, deux chiens et demi, et demander le repas; s'il est prêt, ils descendront de cheval et boiront chopine; si, au contraire, il ne l'est point, ils se retireront dans la première auberge, s'y feront préparer un repas, et ce repas, c'est la petite propriété [das niedere eigenthum] qui le payera (année 1575). G. 259. — Si donc notre gracieux seigneur de Wertheim voulait séjourner à Husen, le prieur ou les siens auraient à déloger et à se retirer. Et s'il arrivait que notre gracieux seigneur ne voulût permettre au prieur ou aux siens de sortir par la porte de devant, ils devront alors (le prieur et les siens), faire abattre un mur et sortir par la porte de derrière. G. 259.

La liste des redevances bizarres serait longue. Dans une seigneurie de France, les paysans devaient pour redevance « conduire jusqu'au château » un serin placé sur une voiture à quatre chevaux [1]. » — En Autriche, un vassal noble devait chaque année, à la Saint-Martin, apporter à son seigneur deux pots de mouches; un autre, en Franconie, lui offrait un roitelet ou saute-buisson. G. 378. — « Quand l'abbé de Figeac fait son entrée » dans la ville, le seigneur de Montbrun et Laroque » le reçoit habillé en arlequin, une jambe nue, etc. » Lorsqu'il descend de cheval, il lui tient l'étrier » et se place à table derrière lui pour lui verser à » boire [2]. — Le seigneur de Pacé a droit de faire » travailler les chaudronniers qui passent, de pren» dre aux marchands de verre le plus beau verre, » en leur donnant chopine. Il fait amener le jour » de la Trinité, par ses officiers, toutes les femmes » jolies (sages) qu'ils trouveront à Saumur et dans » les faubourgs; elles payeront chacune quatre de» niers et un chapeau de roses. Celles qui refuse» ront de danser avec ses officiers, seront piquées » aux fesses d'un aiguillon marqué aux armes du » seigneur. Celles qui ne seront pas jolies (qui se» ront ribaudes) viendront chez la dame de Pacé, » ou payeront cinq sols [3]. » — Péages de Provence: « Histrions, baladins, mimes et ménestrels feront » jeux, exercices et galantises, la dame du château » présente. — Une charrette, conduisant larrons » au prévôt, payera une corde valant six deniers; » — Un pèlerin dira sa romance sur un air nou» veau, et couchera sur la paille fraîche, s'il veut » passer la nuit au manoir; — fourgonniers, lip» peurs, et gens faisant bonne chère, laisseront » une pièce cuite pour le fermier; — Un homme à » pied, chaussé ou non, mendiant ou aventurier, » sera logé, quitte de tout droit, s'il fait quatre sou» bresauts; — Un More jettera en l'air son tur» ban, et comptera cinq sous trébuchant à la porte » du château; — Un Juif mettra ses chausses sur » sa tête, et dira bon gré, mal gré, un *Pater*, dans » le jargon du pays; — Un homme à cheval fera » une demi-veille d'armes pour le service du sei» gneur; — un *mareyeur* doit poisson à mettre en » sauce verte, l'espèce au choix du seigneur; — » meneurs de chevaux doivent un sou par chaque » pied, si mieux ils n'aiment porter le seigneur jus-

[1] Je crois, en Lorraine. Je ne puis retrouver le texte.

[2] Piganiol de la Force.

[3] Piganiol de la Force, Anjou, XII.

» qu'au château ; — fille folle de son corps est à la » disposition du page des chiens courants ; — conducteur d'animaux en foire doit faire gambader » les singes, et danser l'ours au son du flageo- » let. »

Saint Louis exempta les jongleurs qui arrivaient à Paris du droit de péage, qui se payait à l'entrée de la ville sous le petit Châtelet. « Li singes au mar- » chant doit quatre deniers, se il pour vendre le » porte ; se li singes est à home qui l'ait acheté por » son déduit, si est quites, et se il singes est au » joueur, jouer en doit devant le paagier, et par » son jeu doit estre quites de toute la chose qu'il » achète à son usage, et aussitôt li jongleurs sont » quite por un ver de chanson [1]. »

On trouve diverses mentions de redevances non-seulement bizarres, mais impossibles : Quiconque osera contredire le roi, sera tenu de fournir cent cygnes noirs et cent corbeaux blancs [G. 377, Carpentier, I, 939]. — Quelquefois aussi la redevance semble être une mystification pour celui qui la reçoit. Muratori cite le texte suivant [III, 187] : A Bologne, l'emphytéose que concédaient les moines bénédictins de saint Procule payait, à titre de redevance, la fumée d'un chapon bouilli. C'est-à-dire que chaque année, à un jour déterminé, l'emphytéose s'approchait de la table de l'abbé, apportait le chapon dans l'eau bouillante entre deux plats, et le découvrait de telle sorte que la fumée s'en échappât ; cela fait, il emportait le plat, et il était quitte. — La redevance de l'Asina curta semble du même genre : — « Ledit Jean réclamait dans toute » l'étendue du bois d'Antoniac, pour le service de » chaque jour, deux ânes et une ânesse à laquelle » on avait coupé la queue [2]. »

« Il y avait à Roubaix, près Lille, une seigneurie » du prince de Soubise, où les vassaux étaient » obligés de venir à certain jour de l'année faire la » moue, le visage tourné vers les fenêtres du château, » et de battre les fossés pour empêcher le bruit des » grenouilles. — Devant le château du seigneur de » Laxou, près Nanci, se trouvait un marais que » les pauvres gens devaient battre la nuit des noces » du seigneur, pour empêcher les grenouilles de » coasser. On les dispensa de ce service au com- » mencement du seizième siècle, lorsque le duc » de Lorraine épousa Rénée de Bourbon. Le même » usage existait à Montureux-sur-Saône. » Mémoires des antiquaires de France, 6, 128. G. 356.

Lorsque l'abbé de Luxeuil séjournait dans sa seigneurie, les paysans battaient l'étang en chantant :

» *Pâ, pâ, renotte, pâ* (paix, grenouille, paix).
» *Veci M. l'abbe que Dieu gâ* (garde) ! »

...L'homme de la maison devra alors préparer un lit pour Monseigneur, afin que sa Grâce Monseigneur de Prum puisse y reposer. S'il ne peut reposer à cause du coassement des grenouilles, il y a dans la paroisse des gens qui possèdent leurs biens et héritages sous cette condition qu'ils doivent faire taire les grenouilles, afin que sa Grâce puisse reposer. — Le géographe de la Wetteravie dit, en parlant de Freiensenn : « Ce village, prétendant à beaucoup de liberté, a donné bien à faire à la seigneurie. Les habitants assurent, en effet, que certain Empereur avait passé la nuit dans leur village ; que le coassement des grenouilles ne lui permettant pas de s'endormir, les paysans s'étaient tous levés pour donner la chasse aux grenouilles, et que l'Empereur en récompense leur avait accordé la liberté. G. 356.

Au nombre des obligations imposées comme redevances se trouvait celle d'héberger les chiens du seigneur. C'est ce qu'on appelle le *Bernage*. — « Brenaige vaut quinze muits d'avoine par an [3]. » —On raconte que l'abbé de Murhart vint à Stuttgard se plaindre à l'avoué du couvent, Udalric de Wurtemberg : Je pensais, disait-il, que le monastère du Murhart avait été fondé pour des religieux ; je vois maintenant que c'est un chenil à chiens ; il n'est plus possible à mes moines de chanter et de psalmodier, lorsque des chiens aboient sans cesse. Tant qu'ils resteront dans mon couvent, moi je demeurerai ici ; le seigneur avoué me nourrira plus aisément que moi ses chiens [4]. — S'il arrive que le chien de Madame l'abbesse et le chien de la seigneurie viennent à se quereller pour leur pitance, on chassera le chien de la seigneurie, jusqu'à ce que le chien de Madame ait goûté du tout ; alors seulement on y laissera goûter le chien de la seigneurie (année 1462). G. 352.

Une espèce particulière de redevance est celle qu'on payait aux juges, aux officiers du roi, aux hérauts et sergents. Les trésoriers de France et généraux des finances avaient le droit de *busche* et chauffage. — « Ce droit de busche appartient » aussi aux officiers de la chambre des comptes, » comme le droit de robbe de Pâques, le droit de » Toussaint, de roses, de harenc, de sel blanc, de » verre, d'écurie, et autres, outre leurs gages [5]. »

[1] Establissements des mestiers de Paris, par Estienne Boileau, prévost de Paris, MS. fonds de Sorbonne, f° 204, col. 3, chap. *del paage de Petit pont*.

[2] Carpentier, I, 325.

[3] Ducange, I, sub verbo *Brenagium*.

[4] Laurière, I, sub verbo *Past de chiens*.

[5] Laurière, I, 192.

— Le 1er mai, sur la table du roi, au bord de la forêt de Fontainebleau, « le maître des forêts recevait les hommages et redevances qui consistaient en gâteaux, jambons, vin, etc.

» Quand les seigneurs investissoient et ensaisinoient les acquéreurs de quelque fonds, ils se servoient toujours de gants qui restoient au sergent des seigneurs ; et dans la suite, ces formalitez s'étant abolies, les gants ont été dus aux sergents en argent, et ont fait partie des droits seigneuriaux. En d'autres lieux, les gants appartenoient aux seigneurs comme une redevance. Cette redevance a été réduite depuis en argent, et elle leur est encore due [1]. — Quand le comte de Flandres fait hommage, les héraults et sergents à manche du roi, ont droit à sa robe, son chapeau et bonnet, sa ceinture, sa bourse et son épée [2]. »

Le vassal noble donnait à son seigneur pour droit de relief et de rachat une paire d'éperons dorés [3]. — « Il y a plusieurs fiefs qui ont été donnez à certains devoirs annuels, ou à chacune mutation de seigneur ou de vassal, comme de bailler par chacun an une hure de sanglier, un espervier, un faucon, une couple de chiens, un chapelet de roses, porter la busche au feu de la veille de Noël de son seigneur feudal : de bailler un quintal de cire par an, comme à l'église de Mascon, sous le nom de Clypæus ceræ, pour la seigneurie ou comté de Baulgey ; ou bien soixante livres d'huile d'olives par an pour faire le Chresme, dont le domaine de Mehun-sur-Eure est chargé envers l'archevêque de Bourges, au lieu du devoir de foy et hommage : ou à la mutation, un cheval de service, un destrier, un roncin, deux arçons de selle de cheval, des armes, tirer la quintaine, dire la chanson à la dame, et autres choses pour relief, ou pour prestation de foy et service feudal : comme aussi plusieurs fiefs, seigneuries et héritages ont été donnez à l'Église en pure et simple aumône, à divin service, prières et oraisons, à la charge de quelques pains de chapitre, ou de jallages de vin par chacun an envers le seigneur, pour reconnoissance [4]. Bouteillier, Somme rurale, écrit que certains fiefs doivent blancs gants, blanche lance de relief, selon les usages des lieux, et appert par la Coutume de Béarn, qu'aucuns vassaux doivent fer de lance, esparvier, vaultour, gants et autres devoirs; plus, par le second livre de teneures, au seigneur est dû une paire de gants par an, ou des roses la feste saint Jean-Baptiste [5]. »

Parfois la redevance est un baiser : « Les chanoines de la sainte chapelle de Dijon étaient obligés d'aller l'un après l'autre baiser la joue de la duchesse de Bourgogne [6]. »

« Un feudataire, nommé Arnaud de Corbin, était tenu, quand le roi passait par Tuyosse, de l'accompagner jusqu'à un arbre indiqué. Il devait avoir une charrette chargée de fagots, attelée de deux vaches sans queues, et quand cette voiture était parvenue à l'arbre, y mettre le feu et la laisser brûler jusqu'à ce que les vaches pussent s'échapper [7]. »

Charte de 1391 : « Octroyons audit d'Estouteville et à ses hoirs successeurs qu'il leur loisse avoir et tenir ces haies et censes... en nous paîant une sayette peinte en vert et en bougon blanc. » — Reg. de Louis, duc d'Anjou et roi de Sicile. fol. 73-81 : « Le séage de Bossart, en Anjou, estoit tenu du duc, au devoir d'un bouson empenné d'une plume d'aigle, ferré et coché d'argent aux deux bouts, à muance de seigneur. Jean de Sepeaux, chevalier, tient en foy et hommage simple du duc d'Anjou la justice de Vielleville, au devoir d'un bouson empenné de plume d'aigle, encornouaillé d'argent, à muance de seigneur [8]. »

Nul droit féodal n'a donné lieu à des dispositions

[1] Laurière, au mot *Gant*.

[2] Oudegherst, f° 285.

[3] Coutumes de Senlis, article 134, et de Mantes, article 103.

[4] Laurière, Glossaire, I, 416.

[5] Laurière, I, 527.

[6] Monteil, quatorzième siècle.

[7] Carpentier, II, 779.

[8] Carpentier, verbo *Bolzonus*. — Autres redevances bizarres : « Le seigneur de Chourée est obligé, lorsque la dame de Montreuil Bellay va la première fois à Montreuil Bellay, de la descendre de sa monture ou voiture, et de lui porter un plein sac de mousse ès lieux privés de sa chambre? » Aveu de la terre de Montreuil Bellay, extrait des registres du Châtelet de Paris. Pig. de la Force, XII, 203.

On nous dispensera de traduire le texte suivant, cité par Ducange, II, p. 1224, sub verbo *Bombus* : — Vetus charta hominii apud Cambdenum in Britanniâ, et Spelmannum, de quodam Baldino, qui tenuit terras per serjanciam, pro quâ debuit facere die Natali Domini singulis annis coram domino rege unum saltum, unum suffletum, et unum bombulum. Id est, ut, idem Camdenus interpretatur, ut saltaret, buccas inflaret, et ventris crepitum ederet. Spelmannus habet : Saltum, sufflum et pettum. Atque inde eidem Baldino cognomen inditum *le pettour*. — Charta anni 1398 : Pro loce de Breuil in Burbon. ex Camerâ comput. Paris. : Item in et super quâlibet uxore maritum suum verberante unum tripodem. Item insuper quâlibet filiâ communis sexûs videlicet viriles quoscumque cognoscente de novo in illâ Montis Lucii eveniente 4 den. aut unum

plus bizarres, à des interprétations plus honteuses que le Maritagium, ou droit du seigneur de marier l'héritière ou de lui vendre l'autorisation de se choisir un époux. Ce droit fondé au moyen âge sur la nécessité d'assurer au seigneur un vassal fidèle et capable de servir le fief, n'apparait dans l'antiquité que comme un caprice odieux de la tyrannie. — L'empereur Maximin, dit Lactance [*De mortibus persecut.*, cap. 38], s'était fait une habitude de ne permettre à personne de se marier sans son autorisation, comme pour cueillir les prémices de tous les mariages. Il enlevait les filles de condition moyenne pour satisfaire au caprice du premier venu. Celles de condition plus élevée, que l'on ne pouvait enlever, on les demandait comme bénéfices et dons militaires. Et l'on ne pouvait refuser cette demande appuyée de l'Empereur, c'eût été s'exposer à périr ou à prendre pour gendre je ne sais quel barbare. G. 436. Les Francs, maîtres de la Gaule, paraissent en avoir souvent usé ainsi à l'égard des vaincus. Constitution de Clotaire I (anno 560) : « Que personne n'ait l'audace de prétendre s'unir, » en vertu de notre autorité, à une jeune fille » ou à une veuve sans leur consentement. » — Edit de Clot. (anno 615) : « Nul ne doit prendre » une femme de force, sons prétexte qu'il a notre » consentement; nul ne doit épouser les filles ou » les veuves qui se sont faites religieuses. » Ces exemples de violence ne disparaissent point au moyen âge. « Comme Gérardin de Roncourt escuier » eust plevie par mariage... eust empetré une com» mission... par vertu de laquelle main fut mise » par deux sergents à icelle demoiselle [1]. » [Année 1376.]

Dans le droit féodal, la violence se régularise ; le seigneur force sa vassale, vierge ou veuve, à contracter mariage : il faut que son fief soit servi.

« Coment feme qui est semonse de baron [mari] » prendre, coment elle doit respondre : ... Se le sei» gnor li die : Dame, il est voir que vous devés » service de vous marier, etc. — ... Se seroit contre » Dieu et contre raison, se Signor pour detrece de » service peust marier les femmes qui auroient » quatre-vingts ans ou quatre-vingt-dix ou cent, qui » seroient si descheues comme se elles feussent la » moitié pories... — Elle doit le mariage à celui » sans plus de qui elle tient le fié que elle desort de » son cors [2].

» Se aucun des homes dou seignor espose feme » qui tien fié dou seignor et s'en saisit dou fié, quel » amende le seignor en peut avoir, et coment un » des homes dou seignor le peut appeller de foi » mentie... : Duquel fié la feme a meffait vers vous » pour ce que elle s'est mariée sans vostre congié, » de quoi je dis que il a sa foi mentie vers vous, et » se il veaut le néer, je suis prest que je li prove de » mon cors contre le sien, et que je le rende mort » ou recreant en une oure dou jour, et vées ci mon » gage. Et s'agenouille devant le seignor et li tent » son gage. — Quant le seignor veaut semondre, » ou faire semondre, si com il doit, feme de prendre » baron, quant elle a et tient fié qui li doit service » de cors, ou à damoiselle à qui le fié escheit que » il li doit service de cors, il li doit offrir trois ba» rons, et tels que il soient à lui afferans de parage, » ou à son autre baron, et la doit semondre de deus » de ses homes ou de plus, ou faire la semondre par » trois de ses homes l'un en leue de lui, et deus » com court, et celui que il a establi en son leue à » ce faire doit dire enci : « Dame, je vous euffre » de par monseignor tel, et le nome, trois barons tel » et tel, et les nome, et vous semons de par mon» seignor que dedans tel jour, et motisse le jour, » aies pris l'un des trois barons que je vous ay no» més... et enci li die par trois fois [3]. »

Si le vassal noble n'a pas liberté de mariage, le serf ne l'a pas à plus forte raison. Quelquefois même, il est stipulé que le serf affranchi ne se mariera pas : « L'abbé et l'abbaye de Saint-Germain affranchis» sent Nicolas et Odon, à cette condition que s'ils » se marient, ils retourneront à leur premier état de » servitude. » (Année 1262.) Cette clause se retrouve fréquemment dans les titres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés [4].

Quand le serf se marie et que son conjoint est de condition libre, la loi frappe celui-ci (Lex Rip. 58, 18) : « Si une ripuaire libre a suivi un ripuaire es» clave, que le roi ou le comte lui présente une » épée et une quenouille. Si elle accepte l'épée, » qu'elle tue l'esclave ; si la quenouille, qu'elle » reste serve. » De même dans la loi salique. — C'est un dicton féodal : — Si tu montes ma poule, tu deviens mon coq. — Main non libre, entraîne main libre. — « En formariage, le pire emporte le bon. » (G. 356).

Le serf qui épousait une serve ne pouvait la prendre que dans le domaine sur lequel il vivait lui-même, à moins que son seigneur ne consentît à rendre à l'autre seigneur une serve de valeur égale. — Assises de Jérusalem : « Se aucun vilain de que

bombum, sive vulgariter *pet*, super pontem de Castro Montis Lucii solvendum.

[1] Carpent., I, 548. Lettres de remiss. 1376 reg. 109, ch. 350.

[2] Assises de Jérus., p. 163-5, c. 243-4-5.

[3] Assises de Jérus., c. 242-248.

[4] Archives du royaume, L.

» que ce soit se marie avec vilaine d'autre leu sans » le commandement du seignor de la vilaine, le seignor dou vilain à qui sera marié la vilaine étrange, » rendra au seignor de la vilaine une autre en » échange à la vilaine, de tel âge par la connoissance de bonnes gens, et se il ne trouve vilaine » qui la vaille, il li donnera le meillor vilain, qu'il » aura d'âge de marier; et se cil qui sera marié à » la vilaine étrange meurt, le seignor dou vilain » doit avoir son eschange se la vilaine torne à son » premier seignor; et se la vilaine est allée en la » terre de l'autre, son seignor a pooir de prendre » la, et son seignor y met difference, celuy qui » l'aura donnée la doit garantir, et se le seignor » dou vilain dit au seignor de la vilaine, que elle » est mariée par son commandement, le seignor de » la vilaine doit jurer sur sains Évangile, que elle » fut mariée par son commandement, et se il ne » veut jurer, le seignor dou vilain est quitte et nule » restorne doit donner. »

En France et en Angleterre, les enfants qui naissaient de ces mariages, étaient (conformément aux Novelles) partagés entre les seigneurs. Le registre des Grands-Jours de Troyes porte : « Nous avons » toujours accoutumé à partir au roy les enfants » qui issent de nos hommes et de nos femmes, qui se » meslent par mariage aux hommes et aux femmes » le roy [1]. »

Le serf paye le *congé de mariage :* — Pour le mariage, il n'y aura qu'un écu d'or ou une peau de bouc à payer; mais s'ils meurent, tout ce qu'il y aura de meilleur dans leurs meubles, servira à nos usages [anno 1166] ... Item, l'homme qui ne sera pas possesseur d'une manse, payera à l'église, pour pouvoir contracter mariage, un solidus ou une peau de bouc (anno 1224). — C'est ainsi qu'en Russie le fiancé serf est tenu de livrer au seigneur de la future une martre noire. G. 330. — On appelait cette redevance Maritagium, quand la future était de la même famille; dans le cas contraire, Forismaritagium.

La forme la plus choquante du Maritagium, était la Marquette (cazzagio, *culage, braconage*). Rien n'indique au reste que ce droit honteux ait jamais été payé en nature... — Notre avis est que ceux qui viennent célébrer ici leurs noces doivent inviter le maire et son épouse. Le maire de son côté, prêtera au futur un pot où il puisse facilement faire cuire une brebis; le maire amènera encore une voiture de bois, et le jour des noces le maire et son épouse apporteront en outre le quart d'un ventre de laie (swinbachens?). Quand les convives se seront retirés, le nouvel époux laissera coucher le maire avec sa femme, sinon il la rachètera pour cinq schellings quatre pfennings. G. 384.

Ce droit, appelé en Angleterre et en Écosse Marquetta, se rachetait, dans ce dernier pays, par un certain nombre de vaches. Au dernier siècle, on payait encore à Ulva la Mercheta mulierum [2].

En France, les ecclésiastiques, comme seigneurs, percevaient quelquefois ce droit bizarre. « J'ai vu, » dans la cour de Bourges, devant le métropolitain, » un procès d'appel où le recteur ou curé de la pa» roisse prétendait que de vieille date, il avait la » première connaissance charnelle avec la fiancée, » laquelle coutume avait été annulée et changée » en amende. J'ai ouï dire encore que quelques sei» gneurs gascons avaient droit la première nuit des » noces de poser une jambe nue au côté de la jeune » épouse, ou de transiger avec eux [3]. » — Un arrêt du 19 mars 1409, défend à l'*évêque d'Amiens* d'exiger une indemnité des personnes nouvellement mariées pour leur permettre de coucher « avec » leurs femmes la première, seconde et troisième » nuit de leurs noces; » il y est dit : « que chacun » des habitants pourra coucher avec sa femme la » première nuit de ses noces sans permission de » l'évêque [4]. »

Les seigneurs de Prelley et Parsanni, en Piémont, jouissaient d'un pareil droit; les vassaux ayant demandé en vain à s'en racheter, se révoltèrent et se donnèrent à Amé VI, comte de Savoie [5].

Les seigneurs consentirent généralement à convertir ce droit en prestations diverses. Un accord de ce genre fut conclu entre Guy de Châtillon, seigneur de La Fère, et la communauté des habitants [6]. — « Comme sire de Mareuil puet et loit avoir droit » de braconage sur fille et fillette en medite sei» gneurie : si se marient, et si ne les bracone, échent » en deux solz enver ledite seigneurie [7]. »

Parfois aussi le droit se payait aux jeunes amis et compagnons du mari. — Litt. remiss. an. 1375, in reg. 108, Chartoph. reg. ch. 172. « Comme en » la ville de Jallon-sur-Marne et ou pais d'environ, » il soit acoustumé et de longtemps, que un chas» cun varlet, mais qu'il ne soit clerc ou nobles, » quant il se marie, soit tenuz de payer aux autres

[1] Laurière, I, 398.

[2] Regiam majestatem, lib. 4, cap. 31. — Bracton, folio 26. — *Voy.* aussi Johnson, Voyage aux Hébrides, p. 191.

[3] Boerius, Decis. 297, n° 17. — Laurière, II, 100, verbo *Marquette.*

[4] Laurière, I, p. 308.

[5] Id., ibid., p. 307.

[6] Id., ibid.

[7] Carpentier, I, 1228.

» compagnons et varlez à marier son Becjaune, » appelé oudit pays Coullage [1]. »

« Les seigneurs limousins percevaient aussi le » droit de *gendrage*, calculé sur l'argent qu'appor- » taient les époux lorsqu'ils allaient demeurer chez » le beau-père, ou lorsque le nouvel époux allait » demeurer chez sa femme [2]. »

Un droit, moins odieux dans la forme, mais analogue dans le principe, c'est le *mets* ou *régal de mariage*. Servin (Actions notables et plaidoyez, t. II, 166), mentionne l'usage suivant de la seigneurie de Souloire, en Anjou : « Son sergeant doit estre » convié huict jours d'y aller avec deux chiens cou- » rant couplez et un levrier, et que ce sergeant doit » seoir devant la mariée au disner et estre servi » comme elle, et lui dire la première chanson, et » que les mariez doivent donner à boire et à man- » ger au chien et levrier. » G. 384. — « Nous avons » droit de mets de mariage... lequel se doit apporter » jusqu'au chasteau par l'espouse avec les joueurs » d'instruments. Ledit mets doit être composé d'un » membre de mouton, deux poulets, deux quartes » de vin vallants quatre pintes, quatre pains, quatre » chandelles et du sel, le jour des espousailles, en » peine de soixante sols parisis d'amende. » Tel était l'usage des seigneuries de Caenchi, de Saulx et de Richebourg.

« Et quant aucun se marie audit lieu, il est tenu, » le jour de ses espousailles, nous aporter à nostre » manoir de Genesville ung plat de viande, deux » pains et ung pot de vin, les menestriers précé- » dants, qui s'apelle le plat nuptial [3]. »

« Le prêtre ou chapelain, après la célébration du » mariage, aura ses plats, et il les exigera, si besoin » est publiquement, et sous peine d'excommu- » nion [4]. — On rencontre encore cette redevance en 1615 : « On doit au seigneur de la Boullaie le » régal de mariage, c'est-à-dire que l'époux est tenu, » le jour des noces, de venir avec des musiciens » offrir deux brocs de vin, deux pains et une épaule » de mouton. Avant de se retirer, il doit sauter et » danser [5]. »

Le droit de mariage payé, les mariés ne sont pas quittes. Le seigneur s'adjuge les enfants qui résultent du mariage, lors même que l'un des conjoints est de condition libre.

« ... Femme franche de Monseigneur, mariée à » un serf, a quatre enfants, dont deux sont à Mon- » seigneur, deux à la mère [6]. » — On lit dans un document de 821 : Il est dans la onzième maison un certain artisan libre dont nous donnons l'épouse et les enfants. G. 323. — Cependant de nombreuses exceptions sont faites à ce droit odieux. Ainsi dans certain pays, le puîné des jumeaux qu'enfante une serve, est libre; ailleurs, c'est le premier-né. — L'homme né libre, devenu serf, pouvait affranchir son premier enfant. Souvent aussi c'est l'aîné qui suit la condition présente de son père [années 1101 et 1134]. Dans le droit suédois, tous sont libres; mais dans l'ancien droit des Germains et dans celui des Anglo-Saxons, « l'enfant suit la pire main [7]. » G. 324.

Le droit d'hériter n'existe pour les gens de condition servile que quand ils sont communs en biens. — Ce droit ne leur a été accordé, dit le jurisconsulte Coquille [Observ. sur la Coutume du Nivernois], que « pour inviter les parsoniers des familles » de villages à demeurer ensemble, parce que le » ménage des champs ne peut être exercé que par » plusieurs personnes. » Beaumanoir dit [chapitre XXI] : « Compaignie se fet selonc notre Cou- » tume, pour seulement manoir ensemble à un pain » et à un pot un an et un jour, puisque li muebles » de l'un et de l'autre sont meslez ensemble. « De là les expressions : « Être en pain et pot, Hors de « pain et pot. »

Du moment que la communauté était dissoute, les seigneurs rentraient dans leur droit d'hériter de leurs serfs. Aussi, établirent-ils qu'elle l'était sitôt qu'un des contractants vivait à pain séparé. De là ce proverbe : « *Un parti, tout est parti;* et *Le chanteau* (c'est-à-dire, le pain) *part* (sépare) *le vilain. — Le feu, le sel et le pain partent l'homme mortemain.* » Cout. du comté et du duché de Bourgogne, du Nivernais, de la Marche et de l'Auvergne [8]. — Dans la Coutume de Mons, les mots : « *Mise hors de pain, hors de celle* (*cella*, maison paternelle), » signifient émancipation [9]. — *Comme l'enfant* en celle (en puissance de père et mère), *excluoit de leurs successions son frère qui étoit* hors de celle [émancipé], *les seigneurs exclurent les enfants* hors de celle *de la succession de leurs pères* [10].

[1] Carpentier, I, 1224.

[2] Laurière, I, 543.

[3] In Chartul. Gemmet., t. I, p. 52.

[4] Statuta eccles. Meldens. Ann. circit. 1346.

[5] Chart. de Ludov. de Sainte-Maure, ann. 1615, Laurière, II, 112.

[6] Archives du royaume [K, Villes et provinces] : Comptes du comte de Blois et de Chartres.

[7] La Coutume de Châlons suivait le principe contraire, dans les mariages d'une noble et d'un roturier : *La truie anoblit le pourceau.* Coutume de Châlons, art. 2, etc. G. 37.

[8] Laurière, I, 220.

[9] Id., II, 171.

[10] Id., I, 208.

SUITE

DU CHAPITRE IV.

LE SERF.

... Un jour, quelqu'un des Grecs aux cuirasses d'airain, t'enlevant la lumière de la liberté, t'emmènera pleurante... Captive dans Argos, tu tisseras de la toile pour une autre, ou tu porteras l'eau de Messéide ou d'Hypérie, hélas! bien malgré toi; mais la nécessité pèsera implacable. Et te voyant verser des larmes, quelqu'un dira peut-être : La voilà, la femme d'Hector [1].

Ces vers de l'Iliade donnent en quelque sorte la formule des servitudes antiques. Nous voyons de même Cambyse condamner la fille du dernier roi d'Égypte à porter de l'eau. Les Gabaonites de la Judée, les Brutiens de la Calabre, sont chargés de porter l'eau et de couper le bois. Les Pélages de l'Attique furent employés à construire les murs de l'Acropolis [2], les Juifs à bâtir les pyramides d'Égypte.

... Les Gabaonites, ayant appris comment Josué avait traité Jéricho, ils usèrent d'adresse; ils chargèrent leurs ânes de vieux sacs, d'outres à vin rompues et recousues; ils prirent de vieux souliers, de vieux habits, des pains durs et rompus en morceaux, et ils dirent : Voilà les pains que nous prîmes tout chauds quand nous partîmes de chez nous pour venir vous trouver, et maintenant ils sont tout secs, et se rompent, tant ils sont vieux. Ces outres étaient neuves quand nous les avons remplies de vin, et maintenant elles sont rompues; nos habits, nos souliers se sont usés dans un si long voyage, et ils ne valent plus rien.—Et Josué ayant pour eux des pensées de paix, fit alliance avec eux, il leur promit qu'on leur sauverait la vie : ce que les princes du peuple lui jurèrent aussi. Josué, s'étant plus tard aperçu de la ruse, appela les Gabaonites, et leur dit : Pourquoi nous avez-vous surpris par votre mensonge, disant : Nous demeurons bien loin de vous; puisqu'au contraire vous êtes au milieu de nous? C'est pour cela que vous serez sous la malédiction, et qu'il y aura toujours dans votre race des gens qui couperont le bois, et qui porteront l'eau dans la maison de mon Dieu [3].

Celui qui aura frappé son esclave ou sa servante d'une pierre ou d'une verge, de telle manière que le patient soit mort dans ses mains, sera coupable. S'il a survécu un jour ou deux, le maître ne sera pas soumis à la peine, car c'est son argent [4]. Si votre serviteur vous dit qu'il ne veut pas sortir parce qu'il vous aime vous et votre maison et qu'il trouve son avantage à être avec vous, vous prendrez une alène, et vous lui percerez l'oreille à la porte de votre maison et il vous servira pour jamais. Vous ferez de même à votre servante [5]. — Même disposition dans la préface des lois d'Alfred. G. 339. On perçait aussi l'oreille à l'esclave romain (*aures perforatæ*); il avait le pied *gypsatus*.

Le servage est un adoucissement du droit de vie et de mort que le vainqueur croit avoir acquis sur les captifs. S'ils ne sont pas tous massacrés, du moins on en immole quelques-uns aux dieux (Polyxène au tombeau d'Achille, etc.). Mêmes usages chez les Celtes et les Germains [6]. Les Cimbres précipitèrent dans le Rhône tout ce qu'ils avaient pris dans le camp de Cépion [7]. — Lorsque les Saxons, mettant à la voile (Sidonius Apollinaire, liv. 8, ép. 6), arrachent l'ancre de la terre ennemie, ils font, tel est leur rit barbare, ils font périr dans des tourments cruels le dixième des captifs, et dans la foule des victimes ils corrigent par l'équité du sort l'iniquité du trépas.

Les Germains égorgeaient ceux qui avaient lavé le char d'Hertha, lorsque après sa promenade annuelle, la déesse rentrait dans son île sacrée. *Voyez* aussi, à la fin de l'ouvrage, les captifs immolés, les gladiateurs des jeux funèbres, etc. — Hannibal, descendant en Italie, fit combattre, en présence de son armée, des montagnards des Alpes, qu'il avait faits prisonniers, soit pour animer la valeur des siens par ce spectacle guerrier, soit pour en tirer un présage, une sorte de *jugement de Dieu*. A Sparte, la cryptie, ou chasse aux hélotes, aurait été, s'il n'y a sur ce point quelque méprise, une sorte de guerre annuelle entre les maîtres et les serfs qui cultivaient les campagnes [8]. Il est inutile de rappeler ici les caprices féroces de l'esclavage romain, et les lamproies de Pollion engraissées de chair humaine.

En Allemagne, le peuple a longtemps conservé ces locutions proverbiales : Il est mien, je puis le bouillir ou le rôtir. — Nous lisons dans une Coutume allemande (année 1332) : S'il n'aime mieux mettre le serf aux fers, il peut le jeter sous un tonneau, placer dessus un fromage, une miche de pain et un pot d'eau, et le laisser ainsi jusqu'au troisième jour. G. 345.

Le serf, comme nous l'avons vu, a souvent l'oreille

[1] Iliad., Z.
[2] Hérodote.
[3] Josué, IX, 12, 13, 15, 22, 23.
[4] Exod., cap. 21, § 20, 21.
[5] Deuteron., cap. 15, § 16, 17.
[6] *Voy.* les autorités citées dans mon Hist. de France.
[7] Paul. Oros., V, 16.
[8] Heracl. de Polit., Plutarch., in Lycurgo.

percée. Il porte les vêtements courts, étroits; le libre les porte longs et larges. Le serf a la chevelure rase, le noble et le libre la portent longue. G. 284, 339. « Il le prit avec son fils, il les enchaîna et leur rasa » la tête. » Greg. Tur. 2, 41. — Après une bataille de l'an 711, on reconnut, dit un chroniqueur, les cadavres des Goths, à leurs bagues; celles des nobles étaient d'or, celles des libres d'argent, celles des serfs de cuivre. Capitul. 5, 247; 6, 271 : — Les serfs ne porteront point de lances; s'il en est un que l'on rencontre hors le ban, qu'on lui brise son arme sur le dos. — Le nom même du peuple serf est un outrage, tel que le nom de Vendes, Windes, que portaient certaines tribus slaves soumises par les Allemands. Celui de Slave (*slava*, victoire?) désigne chez presque tous les peuples modernes l'état de servage; c'est en italien Schiavo, Esclavo en espagnol, en français *Esclave*. G. 322.

Les empereurs saxons avaient déjà régné avec gloire, et néanmoins l'empereur Henri IV, de la maison de Franconie, leur répétait que tous les Saxons étaient de condition servile et demandait pourquoi ils ne voulaient pas, comme leurs ancêtres, servir servilement (*cur serviliter non servirent*). Lamb., anno 1073. G. 322.

Quelles que soient ces rigueurs de l'esclavage, les esclaves nés dans la famille en font en quelque sorte partie. Le Verna des Romains prend part et ajoute au bien-être de la famille. *Positosque vernas ditis examen domûs, circà renidentes lares*[1]. — La première femme de Caton nourrissait son fils de son lait; souvent même elle donnait le sein aux enfants de ses esclaves, afin que, nourris du même lait, ils conçussent pour son fils une bienveillance naturelle[2].

Le mariage, ainsi qu'on l'a vu plus haut, peut être, comme la naissance, une cause de servitude.

L'air rend serf, disait-on de certains pays; s'y établir, c'était se soumettre à la servitude. G. 327 : On appelait Wildfange, Wildflugel, Wildfliegel, Bach-stelzen (gibier sauvage, oiseau sauvage, volatile sauvage, hoche-queue) les serfs que le seigneur acquérait de cette manière.

Quelquefois la servitude était acceptée et consentie. Telle était celle des Deditii de Rome. Tacite parle (German., c. 24) des Germains qui se jouent eux-mêmes sur un coup de dé. On trouve au moyen âge de nombreux exemples de servitude volontaire. On se rendait serf de l'église en plaçant sa tête sur l'autel (*caput altari imponere*, Duc. I, 351), ou bien en mettant la tête sous la corde de la cloche. — Quelquefois le débiteur se mettait en servage jusqu'au payement (Form. Bignon., p. 237) : « J'ai » placé votre bras sur mon cou et par la chevelure » de ma tête j'ai voulu me livrer, en ce sens, que » jusqu'à ce que je puisse vous rendre votre argent » je subirai votre service. » Aimoin, 3, 4 : « Et plaçant son bras sur son cou, il lui donna ainsi le » signe de sa future domination. » — Autre cas remarquable; l'homme qui se livre a fait un vol : « Il est arrivé, » dit-il, « que... j'ai brisé votre » grenier à blé, que j'en ai volé le froment et autre » butin (*raupam*) pour la valeur de tant... Vous, » sur ce, vous m'avez fait traduire devant le comte » que voici, et moi je ne puis en aucune manière » nier le fait... il a donc été jugé que... je devrais » en payer la composition, c'est-à-dire tant de so» lidi... mais comme je n'ai pas du tout ces solidi » pour m'acquitter; ceci m'a paru convenable (*aptificavit mihi*) » : Suit une formule de servage analogue à celle du débiteur.

Les noms du serf sont tirés, tantôt de l'âge, tantôt de l'origine du servage, tantôt des fonctions, des redevances, etc.

Le serf reste toujours, par rapport au maître, dans l'infériorité d'un enfant par rapport au père. Il ne vieillit pas; il est toujours Puer, παῖς, le garçon, le varlet, etc. — Dans le nord, la Familia des serviteurs s'appelle Varnadr (analogue au Verna des Latins?). G. 320.

Quelquefois son nom indique un captif, un prisonnier : Manucaptus, Mancipium. — Ou bien, c'est une tête d'homme : Manahoupit. *Sers de la tête, rendans IV deniers;* les Danois tributaires sont ainsi désignés dans le vieux roman français d'Ogier. G. 301. — Le Siniscalcus, *sénéchal*, est originairement le plus ancien serviteur (*servus super duodecim vassos infrà domum*), le serviteur qui commande à douze autres. Le Mariscalcus, *maréchal*, a charge de douze chevaux. G. 302. — Meier, Meiger, Majores, les principaux, (d'où nos Maires du palais), ceux qui sont chargés de la surveillance de la maison, du patrimoine. — Les Villici, Archivillani, sont les premiers entre les gens de la Villa.

Les paysans sont appelés chez nous *manants*, *levants et couchants* (*levantes et cubantes*) : —.... Et s'il n'a aucun seigneur lige, qu'il paye à celui sur le fief duquel il aura demeuré *levans et cubans*, la dîme de sa propriété mobilière. Bracton, 1, 10, § 3. Duc. IV, 152. « LEVANT et COUCHANT est dit » quand les beastes ou catel d'un estranger sont » venue en la terre d'un autre home et là ont re» mainé un certaine bone espace de temps. » — On appelait encore les serfs, « gens de corps, de cor» sage, de main morte, etc. »

L'état intermédiaire entre l'esclave et le libre,

[1] Horat. Epod.

[2] Plutarch., in Cat., c. XXIX.

est celui du Litus, Lidus, Lida, de la loi Salique et de celle des Alamans. — On lit dans un document français de 1384 (Ord. 4, 301) : « Pour les nobles » contre les las ou leurs subjis (sujets). » Ces Liti semblent analogues aux Læti, Leti, c'est-à-dire aux Germains qui s'étaient donnés aux Romains, et qui en avaient obtenu des terres à cultiver, sans doute sous condition de tribut et de service militaire. G. 306, 307.

Les nuances intermédiaires entre la liberté et la servitude se graduent à l'infini. Voyez dans Ducange et dans Grimm, les mots Colonus, Barscalcus, Mansionarius, Accola, Accolaberta, Ligius, etc. — « Gens advolez qui n'avaient menaige, feu ne lieu [1]. » — On trouve dans les lois d'Henri I, roi d'Angleterre, mention des Acephali (sans tête), gens qui n'ont ni roi, ni baron, ni église, ni seigneur, gens si pauvres qu'il n'ont pas de terre pour laquelle aucun seigneur puisse les reconnaître pour des têtes à soi (?). Duc. I, 92. Voyez plus haut le Wildfang, et plus bas, le Wargr, Wargus, Outlaw, Ex-lex.

L'homme bienveillant, dit la loi indienne, qui voudra affranchir un esclave, prendra un vase d'eau de dessus ses épaules, et le mettra immédiatement en pièces. Il lui versera sur la tête de l'eau où se trouveront des fleurs et du riz, l'appellera trois fois libre ; cela fait, le maître le renverra le visage tourné vers l'est. Dès ce moment on l'appellera l'homme chéri de son maître. On pourra manger de son manger, accepter ses dons, et il sera considéré parmi les honnêtes gens [2].

Chez les Hébreux, les règles de l'affranchissement ne sont pas moins humaines. D'abord, en principe, point d'esclavage perpétuel. L'esclave affranchi ne se retire pas le mains vides : — Vous compterez sept semaines d'années, c'est-à-dire, sept fois sept, qui font en tout quarante-neuf ans ; et au dixième jour du septième mois, qui est le temps de la fête des expiations, vous ferez sonner du cor dans toute votre terre. Vous sanctifierez la cinquantième année, et vous proclamerez liberté générale à tous les habitants du pays, parce que c'est l'année du Jubilé. Tout homme rentrera dans le bien qu'il possédait, et chacun retournera à sa première famille [3].

Lorsque votre frère ou votre sœur, Hébreu d'origine, vous ayant été vendu, vous aura servi six ans, vous les renverrez libres la septième année ; et vous ne laisserez pas aller les mains vides, celui à qui vous donnerez la liberté ; mais vous lui donnerez pour subsister dans le chemin quelque chose de vos troupeaux, de votre grange et de votre pressoir, comme des biens que vous avez reçus par la bénédiction du Seigneur votre Dieu. — Souvenez-vous que vous avez été esclave vous-même dans l'Égypte, et que le Seigneur votre Dieu vous a mis en liberté : c'est pour cela que je vous ordonne ceci maintenant. — Que si votre serviteur vous dit qu'il ne veut pas sortir parce qu'il vous aime vous et votre maison, et qu'il trouve son avantage à être avec vous, vous prendrez une alène et vous lui percerez l'oreille à la porte de votre maison, et il vous servira pour jamais. Vous ferez de même à votre servante [4]. — Si vous achetez un esclave hébreu, il vous servira durant six ans ; à la septième année il sortira libre sans vous rien donner. Il s'en ira de chez vous avec le même habit qu'il y est entré ; et s'il avait une femme, elle sortira aussi avec lui. Mais si son maître lui en fait épouser une dont il ait eu des fils et des filles, sa femme et ses enfants seront à son maître, et pour lui il sortira avec son habit. — Que si l'enfant dit : J'aime mon maître, et ma femme et mes enfants ; je ne veux point sortir pour être libre, son maître le présentera devant les dieux, et ensuite l'ayant fait approcher des poteaux de la porte, il lui percera l'oreille avec une alène, et il demeurera son esclave pour jamais [5].

L'esclave était dit, selon Festus, *manumissus*, lorsque son maître, tenant la tête ou un membre de l'esclave, disait, Je veux que cet homme soit libre, et qu'il le renvoyait (*è manu*) de la main. G. 331. A ces mots : « Je veux qu'il soit libre, » on ajoutait volontiers : « et qu'il aille où il voudra. » C'était aussi la formule des Francs (Baluz. II, 466) et des Lombards. En conséquence, l'affranchissement avait lieu souvent « Aux quatre chemins, » dans un carrefour ; s'il avait lieu dans une maison, on laissait les portes ouvertes.

Il y avait un autre mode d'affranchissement, qui rappelle les formes de l'adoption : « Celui qui veut » par hantrada (tradition par la main) renvoyer un

[1] Carpentier, I, 91-6, 1400 ; reg. 155. Trés. des ch., I, 29.

[2] Digest of Hindu law, II, 248, 258, 276. — Le maître qui laisse sur la route un serviteur rendu de lassitude ou malade, et qui ne le fait pas soigner dans un village pour trois jours, doit payer amende. — L'homme qui traite en esclave la nourrice d'un enfant ou une femme libre ou la femme d'un de ses gens, encourt une première amende. — Celui qui tente de vendre une esclave soumise, et sans qu'il soit contraint à cette vente par le besoin et la nécessité de subsister, doit payer une amende de deux cents panas. Digest of Hindu law, II, 258.

[3] Lévit., c. XXV, § 8, 9, 10.

[4] Deutéronome, c. 15, § 12-17.

[5] Exod., c. XXI, § 2.

» homme libre, doit, lui douzième, dans un lieu » réputé saint, le renvoyer libre de la douzième » main. » (Capitul., anno 813). Ce qui signifie qu'il devait passer par douze mains, celles des témoins et du maître. G. 332. — Dans le Nord, on plaçait le serf sur un coffre pour l'affranchir. En Norwége, l'affranchi devait faire préparer un banquet solennel; on y tuait un bélier; un homme libre coupait la tête, et le patron la recevait. G. 333. — L'affranchissement se faisait encore par une pièce de monnaie (comme signe d'achat ou de vente) : — « Nous avons affranchi un serf à nous appartenant, » du nom d'Albert, en lui faisant sauter de notre » propre main, selon la loi salique, un denier placé » dans la sienne, et l'avons ainsi délié de tout » lien de servitude. » Duc. 4, 470 (année 888). G. 180 [1].

Dans les symboles qui précèdent, on a vu l'affranchi devenir homme, et libre. Maintenant, on va en faire un guerrier: — Si quelqu'un veut rendre son serf libre, qu'il le livre en pleine assemblée et de la main droite au vicomte; qu'il le déclare quitte du joug de son servage par le renvoi de la main; qu'il lui montre les voies et les portes ouvertes devant lui, et qu'il lui remette les armes des libres, c'est-à-dire la lance et l'épée; ainsi devient-il un homme libre. Leg. Guilielmi, cap. 65. G. 332. Chez les Lombards, le symbole était une flèche. G. 161. — Le serf ingrat pouvait être rendu à l'esclavage. Il déposait l'épée et s'inclinait en signe de servitude.

La prescription (de l'an et jour, par exemple) était souvent pour le fugitif un moyen d'affranchissement. Ch. Ottonis IV (anno 1209). G. 337. — L'homme dont on va parler, le *pauvre homme,* sort de l'état de demi-servage, lorsqu'il part de la terre du seigneur, et que le *soleil* qui se lève ensuite le retrouve libre avant qu'on l'ait atteint; ou bien encore, lorsqu'il ne peut plus subsister, et que le seigneur lui permet de se retirer ailleurs. Cet adoucissement au servage semble particulier à l'Allemagne : — ... Ils établissent aussi en droit que, s'il se présente un homme de Schaffheim, demandant à entrer dans la cour (du seigneur), un schultheiss (maire) devra prendre avec lui deux membres du tribunal de Schaffheim, et accueillir le pauvre homme avec un demi-quart de vin; puis, avertir sur-le-champ le seigneur auquel il est échappé, et il hébergera cet homme pendant la nuit. Si alors le seigneur ou quelqu'un de ses gens vient le matin, *avant le lever du soleil*, le réclamer, qu'on le lui rende; mais s'il n'est point réclamé avant que le *soleil* n'ait paru sur lui, alors il n'est plus au seigneur, et c'est justice; il est homme de la cour, comme les autres. G. 945. De même, si un pauvre homme, placé sous la juridiction de notre très-honoré seigneur, ne pouvait plus subsister, et qu'il voulût émigrer; s'il arrivait ensuite que notre très-honoré seigneur rencontrât ce même pauvre homme, que ce pauvre homme ne pût plus avancer, notre très-honoré seigneur devra alors quitter la selle, descendre un étrier, demeurer sur l'autre et aider cet homme de telle sorte, qu'il puisse avancer jusqu'où il trouvera à vivre. — ... S'il est si durement chargé qu'il ne puisse avancer, et que le prévôt collecteur avec son valet vienne à le rencontrer, le valet devra descendre et l'aider à avancer; si le secours du valet ne suffit pas, ce sera au prévôt même à descendre, laissant un pied dans l'étrier, il l'aidera de l'autre, et dira : Pars, puisses-tu être assez heureux pour revenir en voiture! — ... On devra souffrir aussi dans cette juridiction un pauvre homme établi sur son bien, pourvu qu'il ait assez de place pour se tenir sous une baignoire (badschild, bouclier où l'on se baigne). S'il arrivait ensuite qu'il ne pût plus s'y tenir, qu'il chargeât sur une charrette tout son avoir, qu'il se mît en route, qu'il fût arrêté, et que nos seigneurs vinssent à le rencontrer, ils devront lui porter aide, afin qu'il puisse avancer, et se nourrir lui et ses enfants. G. 346-347.

... Le centenier, frappant trois fois sur sa lance, crie : Écoute! écoute! écoute! S'il y a dans cette libre juridiction quelque homme qui ne puisse ni s'y nourrir ni s'y entretenir, qu'il paye d'abord mon gracieux seigneur l'électeur, puis la sainte Église et la commune, et il éteindra son feu à la lumière du soleil. S'il advenait ensuite que le pauvre homme eût chargé son petit avoir, qu'il arrivât dans une plaine ou une ville, et que mon gracieux prince-électeur vînt à passer à cheval, deux de ses serviteurs devront descendre et aider le pauvre homme en poussant la roue de derrière. Ce faisant, mon gracieux prince-électeur aura fait son devoir et le pauvre homme le sien. Mais si ce pauvre homme ne peut pas mieux se nourrir au lieu où il s'est retiré, et qu'il ait l'intention de revenir sous la même juridiction, on devra le laisser rentrer, lui rendant part à la culture, à l'impôt et à la terre, telle qu'il l'eut auparavant. G. 348. — S'il arrivait que quelqu'un passât la Diez et la Sulze, et qu'il voulût se retirer dans la principauté de notre gracieux sei-

[1] La monnaie paraît encore dans une autre occasion; c'est en jetant une pièce d'or que les anabaptistes envoyés comme apôtres par Jean de Leyde, protestent contre l'incrédulité de ceux qui les écoutent. Michelet, Mémoires de Luther, *voy.* plus haut, p. 194. — La monnaie figure de même dans la renonciation à l'hommage.

gneur et prince de Hesse, et qu'il se trouvât arrêté dans l'eau de la Diez ou de la Sulze, ce sera à ceux de Nassau à lui porter aide; mais, si quelqu'un voulait passer de la principauté de notre gracieux seigneur et prince de Hesse dans le pays de Nassau, ce sera à ceux du langraviat de Hesse à lui donner aide. Les gens du pays qu'il veut quitter, doivent l'aider à gagner la rive opposée. G. 347. De plus, c'est leur avis : si un pauvre homme venait demander secours à sa Grâce, et que sa Grâce ne voulût pas le secourir, le pauvre homme pourrait se retirer chez un autre seigneur qui pût l'aider. Si le même homme s'en va, qu'il demeure embourbé sur la route, et que sa Grâce le rencontre, elle doit descendre de cheval elle ou ses gens, et l'aider à se tirer de là; le pauvre homme ne sera pour cela regardé comme un homme sans foi ni honneur G. 945.

S'il arrivait que quelqu'un eût l'intention de ne plus demeurer ni séjourner dans notre libre juridiction, qu'il possédât cependant maison et héritage dans cette même juridiction, il pourra les vendre moyennant le quatrième pfenning, que l'acheteur devra nous laisser à nous et à nos héritiers; il devra aller ensuite, en compagnie du maire et des juges, vers la croix de la libre juridiction, et y dire ouvertement : Messeigneurs, Dieu vous bénisse! je veux partir. Les juges doivent alors prononcer, en appelant cet homme par son nom, ces trois mots : Il veut partir! S'il advenait alors que quelqu'un l'interpellât pour une dette, une caution ou autre affaire, il serait tenu de demeurer jusqu'à ce qu'il se fût acquitté. Cela fait, il lui sera loisible de partir en plein jour, d'emmener son bien, et, s'il y a nécessité, la justice l'accompagnera au delà même du ressort. Mais quiconque se retirera d'une autre manière, doit, s'il est saisi, nous être dévolu corps et bien. G. 287.

Dans quelques contrées, l'émigration ne pouvait se faire que vers un lieu déterminé. — Il règne à Ottenheim, sur l'émigration, un usage ancien, et que nos ancêtres ont toujours observé : Quiconque voulait quitter Ottenheim, devait se diriger vers Schutter ou vers Lare, et vers quelque côté qu'il se retirât, il devait servir une année entière le même seigneur, et lui demeurer attaché pendant ce temps, et il devait également, pendant l'an et jour, éviter le ressort et juridiction d'Ottenheim avant le lever et après le coucher du soleil. G. 348. — Loi des Brehons d'Irlande : Quand le paysan quitte son chef, il dit : Je demande ma liberté et le bétail que j'ai donné pour avoir protection. Il ne quittera pas la terre du chef jusqu'à ce qu'il soit satisfait[1].

J'ai parlé ailleurs de l'asile que le serf français trouvait dans les villes, et des ordonnances par lesquelles nos rois arrêtèrent la population des campagnes qui s'y serait réfugiée tout entière, comme il était généralement arrivé dans une grande partie du monde romain. Mais cette partie de notre vieux droit ne présente, que je sache, aucun symbole, aucune formule remarquable.

[1] Collect. de rebus Hib., III, 110.

LIVRE QUATRIÈME.

GUERRE. PROCÉDURE. PÉNALITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

DÉFI. SOMMATION. CONVOCATION.

Lorsque le Vieux de la montagne, le chef des Assassins fit demander à saint Louis de l'exempter du tribut qu'il payait aux hospitaliers et aux templiers, son envoyé devait présenter au roi, en cas de refus, trois poignards et un linceul [1].

Pour déclaration de guerre le fécial romain lançait sur le territoire ennemi un javelot durci au feu et ensanglanté [2].

Lorqu'en 1284 les Pisans vinrent jusqu'à Gênes provoquer les Génois au combat, ils lancèrent dans le port des flèches d'argent [3]. — En Transylvanie, on présentait, en signe de défi, une épée sanglante.

Au moyen âge la loi règle elle-même les formalités du défi. Formule lombarde : — Pierre, Martin te fait un appel parce qu'il a la pensée que tu as honteusement vécu et conversé avec Alda son épouse. Je veux, dit Martin, essayer (*adardire*) avec lui. Entrez en combat (*vadiate pugnam*). Assises de Jérusalem, ch. 65 : « Et le quarent que l'on liève, si » com est dit ci-dessus, comme espariur, doit res» pondre maintenant à celui qui ensi le lieve : Tu » mens, et je suis prest, que je m'en aleaute (que » je prouve ma loyauté) contre toy et défende mon » cors contre le tien. Et se le quarent, qui est ensi » levé et torné, com est avant dit, ne s'en aleaute, » si com est dessus devisé, il y a toujours perdue » vois et respons en court, et sera tenu à faus et » desloiau toute sa vie [4]. »

« Artois, roi d'armes de Bourgogne, ayant vainement prié ceux qui gardaient la porte Saint-» Antoine de recevoir les lettres du duc de Bour» gogne, bouta les dites lettres en un bâton fendu, » lequel il ficha en terre et les laissa [5]. »

« Le sire de Severac envoya au sire d'Arpajon » lettres de deffiance parties par A, B, C, c'est à sça» voir qu'elles étaient écrites dessus et dessous d'une » feuille de papier et au milieu étaient les dites let» tres parmy (demi) coupées contenant deffiances. » [Année 1425 [6].] »

« Le duc de Bourgogne fit publier par tous les » pays la guerre contre les Liégeois; et ceulx qui » faisaient les dictes publications, en icelle publiant,

[1] « Darière l'amiral, avoit un bacheler bien atourné » qui tenoit trois coutiaus en son poing, dont l'un en» troit ou manche de l'autre; pour ce que se l'amiral » eust été refusé, il eust présenté au roy ces trois cou» tiaus pour le deffier. Darière celi qui tenoit les trois » coutiaus, avoit un autre qui tenoit un bougueran » (pièce de toile de coton) entorteillé entour son bras, » que il eust aussi présenté au roy pour li ensevelir, se » il eust refusée la requeste au Vieil de la montagne. » Joinville, Édit. de 1761, p. 95. — Dans les dernières années, un chef nègre des côtes d'Afrique envoya à un chef un cercueil pour figurer déclaration de guerre. M. Éd. Corbière (le Négrier, t. IV), garantit ce fait comme authentique.

[2] Les Carthaginois refusant satisfaction aux Romains, Quintus Fabius, l'un des ambassadeurs, releva un pan de sa toge, et dit : Je vous apporte ici la paix et la guerre; choisissez. — Choisissez vous-même, crièrent les Carthaginois. — Je vous donne la guerre, dit-il, et il laissa retomber sa toge. — Il semble que le roman de Garin le Loherain ait conservé ce souvenir classique :

Il prist deus pans del pelion hermin,
Envers Gibert les rua et jali,
Puis li a dit, Gibert, je vos deffi.

Voy. dans l'Odyssée l'arc d'Ulysse, que personne ne peut tendre; dans Hérodote l'arc du roi d'Éthiopie, et le présent menaçant des Scythes à Darius : cinq flèches, une souris, et une grenouille.

[3] Giovani Villani, apud Muratori, XIII, 294.

[4] Assises de Jérusalem, c. 45.

[5] Monstrelet, III, 158; *voy.* aussi Lefèvre de Saint-Remy, p. 55.

[6] Petitot, VIII; 116, Mém. concernant la Pucelle.

» tenaient en une main une épée toute nue, et en » l'autre une torche allumée qui signifiait guerre de » feu et de sang. (Année 1467 [1].) »

Quelquefois celui qui défie et menace, montre sa colère en mordant son doigt, comme s'il voulait broyer son ennemi : — Robert, duc de Calabre, faisant un jour une reconnaissance près d'un château qu'il attaquait, faillit être tué par les assiégés ; il se mordit le doigt en signe de menace [2].

Les bourgeois de Genève refusèrent en 1519 de recevoir dans leurs murs le duc de Savoie ; « le hérault d'armes de ce prince revêtit sa cotte d'armes » et dit : Je vous déclare rebelles à votre prince, à » feu et à sang, et pour marque de cela, je vous » jette cette baguette ; qui la voudra lever, la » lève ! [3] » — Les chevaliers, comme on sait, jetaient leurs gants en signe de défi.

Le défi doit être fait en présence de témoins. « Il » est mestier de prouver la deffianche, pour soi » oster de la traison [4]. »

Le droit romain, qui substitue partout l'action froide et régulière de la loi aux passions individuelles, a conservé cependant une espèce de défi juridique dans la dénonciation de Nouvel œuvre par le jet d'une pierre. Le texte du Code se trouve développé d'une manière remarquable dans une charte du midi de la France : — « Il dénonça donc » nouvel œuvre aux Carmes; et en signe de ces » dénonciations et prohibitions, le susdit seigneur » recteur ou son vicaire jetant incontinent une petite pierre en cet endroit, a dit : Je vous dénonce » nouvel œuvre. Le même jetant un seconde petite » pierre, il a dit : Je vous dénonce nouvel œuvre. » Jetant une troisième petite pierre, il a dit : Je vous » dénonce nouvel œuvre, et je fais défense à vous, » susdits Carmes, et à qui que ce soit d'entre vous... » autant que légitimement je le puis et le dois... de » plus à l'avenir construire ou bâtir dans ledit hospice [5]. »

Le défi porté et reçu, les parties se rassemblent et se préparent ; c'est l'appel aux armes : — Quand un chef des montagnards d'Écosse recevait une injure ou une provocation, ou bien encore s'il craignait une invasion du territoire, il faisait une croix de bois léger dont il passait les bouts au feu, puis il l'éteignait dans le sang d'un animal (d'une chèvre ordinairement); il donnait cette croix à un messager rapide et fidèle. Celui-ci courait au bourg le plus proche, et remettait la croix au premier frère de Clan, lui indiquant le rendez-vous ; le second courait au prochain village ; partout même ponctualité, mêmes paroles. La croix voyageait ainsi avec une incroyable rapidité. La mort frappait ceux qui ne se conformaient pas à la sommation. En 1745, le crauntair ou croistair, comme on l'appelait, traversa le vaste district de Breadalbane, plus de trente milles, en trois heures. Armstrong, Gaëlic dictionary, 1825. G. 164. — Quand l'ennemi menace, un bâton à trois branches (*tripalmatus*) est envoyé à tel bourg ou village... afin que sous trois, quatre ou huit jours, un homme ou deux, ou trois, ou même tous... prenant armes et vivres pour dix ou vingt jours, sous peine de voir brûler leurs maisons, se rendent sans retard dans la plaine ou la vallée. Olaüs Magnus, lib. 7. Ibid.

En Hongrie, un homme à cheval armé de toutes pièces et un homme à pied tenant une épée ensanglantée, parcouraient le pays en poussant le cri de guerre, selon l'ancien usage Transylvain [6]. — Dans le Nord, en cas de guerre imminente, on envoyait à chaque homme une flèche de bois, ayant l'apparence d'une flèche de fer. G. 162, d'après Saxo Grammaticus. — En Suisse, lorsque le danger était imminent, on enfonçait l'enseigne dans un puits, et l'on jurait de ne pas retourner, que l'ennemi ne fût battu ou que l'enseigne n'eût séché à l'air. G. 161.

Quand la société est menacée, non par un ennemi étranger, mais par le crime d'un de ses membres, on voile de même l'enseigne nationale : — Lorsqu'un homme est traduit en jugement pour un crime, le porte-enseigne devra rouler l'enseigne, en enfoncer la pointe en terre, et ne la déployer qu'après le prononcé de la sentence. G. ibid.

En Frise et en Suisse on convoquait le peuple *par feu et paille*. G. 195. — Ès marches de Scotlant en la frontière d'Angleterre sont fiefs tenus par cornage pour avertir à cor et à cri public le pays que les Écossais ou autres ennemis viennent ou veulent entrer en Angleterre [7]. — Ancienne coutume de Bretagne : « Tous et toutes doibvent » aller au cry communément, quand cry de feu ou » de meurtre oyent, et aider au besoin [8]. » — Dans nos provinces méridionales, le mot *biafora* désignait le cri par lequel le plaignant, le juge ou le témoin

[1] Jean de Troyes, Mém., XIII, 360.

[2] Infessura apud Eccard. II, 1960. *Voy.* aussi dans Roméo et Juliette.

[3] Spon, Hist. de Genève, I, 148.

[4] Beaumanoir, p. 301.

[5] Charta occitanica, année 1017, Ducange, IV.

[6] Bechet, Histoire de Martinusius, p. 344.

[7] Laurière, I. *Voy.* aussi Houard, Institutes de Littleton, t. I, VI, 179.

[8] Laurière, II. 4. — Lorsque la Gaule entière se leva contre César, « le signal parti de Genabum fut répété » par des cris à travers les champs et les villages, et » parvint le soir même à cent cinquante milles chez » les Arvernes. » Cæsar. Bell. gall., VII, 3.

du crime, appelait la commune. En Catalogne, quand ce cri est fait sur les terres du roi, on sonne les cloches ; sur les terres des barons, on sonne le cor. — En Normandie et dans le nord de la France, le cri s'appelait *clameur de haro.*

En Allemagne, jusqu'aux derniers temps, on convoquait les juges et jurés en faisant circuler un marteau ou battant de porte : — A Lindenthal en Saxe, le juge fait tenir ce marteau à la ferme du voisin ; celui-ci à la ferme d'un autre, et ainsi de suite. G. 840 et 162. Il est à remarquer que le signe de convocation circulait toujours d'Orient en Occident, selon la marche du soleil.

Le tribunal réuni, le défendeur absent doit s'y présenter sans retard : — Celui qui est à l'étranger sur terre ou sur mer, et auquel on fait savoir que son bien a été frappé d'un jugement, doit, s'il est à table, ne pas essuyer son couteau, mais se lever et partir. Il ne passera pas la seconde nuit où il a passé la première, et ce, jusqu'à ce qu'il arrive à la cour et s'y représente. — S'il arrivait que les héritiers d'un bien aliéné ne fussent pas au pays, et que dans l'an et jour ils voulussent revenir à la maison et réclamer le bien ; alors, s'ils avaient ôté un soulier, ils ne devraient pas ôter l'autre, mais remettre le premier. G. 98-99.

La loi, en certains lieux, ne souffre pas plus de retard quand il s'agit de la protection que le seigneur doit à ses vassaux : — Si un homme du pays est fait prisonnier, le seigneur d'Ohsenstein devra, eût-il un pied nu, monter à cheval, quand même son cheval ne serait pas sellé ; et sans s'arrêter à mettre l'autre soulier, il courra à la poursuite de l'ennemi jusqu'à ce qu'il délivre l'homme. G. 99.

La loi indienne, en certains cas, ne veut pas que l'accusé attende la sommation. Elle lui prescrit de se présenter lui-même. Ainsi Platon, dans le Gorgias, dit que le coupable devrait courir au magistrat [1], comme le malade au médecin, pour se faire guérir de la maladie de l'iniquité. — Celui qui a volé de l'or à un brahmane doit courir en toute hâte vers le roi, les cheveux défaits, et déclarer son vol en disant : « J'ai commis telle action, punis-moi. » Il doit porter sur ses épaules une masse d'armes ou une massue de bois de Khadira, ou une javeline pointue des deux bouts, ou une barre de fer. Le voleur, qu'il meure sur le coup, ou qu'il soit laissé pour mort et survive, est purgé de son crime ; mais si le roi ne le punit, la faute du voleur retombe sur lui [2]...

Généralement le coupable est moins soumis, et la loi est obligée de le traîner au tribunal. — Loi des Douze Tables : — Appelle-le en justice. S'il n'y va, prends des témoins, contrains-le. S'il diffère et veut lever le pied, mets la main sur lui. Si l'âge ou la maladie l'empêche de comparaître, fournis un cheval, mais point de litière [3].

Dans la loi salique le demandeur doit, accompagné de témoins, aller trouver le défendeur, et dire : « Puisque tu ne veux pas me rendre ce qui » m'appartient, garde-le pour cette nuit, temps » que la loi salique accorde ; et ainsi il fixera le jour. » — Si l'emprunteur refuse de rendre, ou de payer, » voici comment le créancier doit l'assigner : Je te » prie, ô juge, d'astreindre, pour moi, d'après la » loi salique cet homme (*meum gasachionem?*) » lequel m'a fait promesse. Et le juge doit dire : » J'assigne pour le délai fixé par la loi salique ledit » homme (*tuum gasachium*). Alors celui à qui » promesse a été faite... doit en toute hâte, et avec » témoins, aller vers la maison de l'autre et le prier » de lui payer son dû ; s'il ne veut pas, il lui fixera » jour (*solem collocet*). — Que si un esclave s'est » trouvé présent, aussitôt celui qui réclame devra » fixer jour (*solem collocet*) au maître de l'esclave. » et il lui accordera le plaid pour sept nuits. » G. 844.

D'après le droit de Freyberg, le demandeur qui voulait légalement prendre le défendeur, devait le saisir de ses deux doigts à la partie supérieure de son habit. Question : Si un autre doigt vient à toucher par hasard, cela peut-il porter atteinte à son droit ? Réponse : Non. G. 141. — Les schœffen ont fait cette question : Si un homme qui n'a point fait assigner un autre homme devant justice, le rencontre quelque autre part, cet homme est-il tenu de lui répondre ? On est d'avis que oui (ist gewist ja !). Mais, s'il se trouvait à quelque distance du tribunal, et qu'il y eût le dos tourné et que le heimburge l'appelât, il pourrait, pourvu qu'il ne regardât par derrière soi, s'en retourner sans être molesté. S'il a regardé autour de lui, il faut qu'il réponde. — Item. Ils ont fait cette question : Une femme veut faire réclamation à un des compagnons (logés chez elle ?), et lui, il a le dos tourné au tribunal, et le procureur de la femme de dire : Entends-tu ? cette femme te réclame quatre-vingt-seize florins. Et lui ne regarde pas derrière, et passe son chemin. Que perdra-t-il pour cela ? Rien ; c'est la réponse indiquée. G. 843.

Quand l'accusé refuse de comparaître, le demandeur le fait citer par messagers. S'il y a empêche-

[1] Plato, Gorgias, t. IV, éd. Bipont., p. 73 : *αὐτον ἰόντα ἰέναι ἐκεῖσε ὅπου ὡς ταχιστα δώσει δίκην, παρὰ τὸν δικαστήν, ὥσπερ παρὰ τον ἰατρον...*

[2] Manou, p. 298, § 314-6.

[3] Lois des XII tables ; *voy.* le texte dans Dirksen.

ment à ce que ceux-ci puissent remplir leur mission, ils pourront ficher ou pendre l'assignation à la porte du défendeur, ou la pousser dessous. — Toute assignation devait se faire de jour. Les messagers weimiques pouvaient seuls assigner de nuit. Ils fixaient, au moyen d'un pfenning, l'assignation au verrou de la porte, et, pour preuve, emportaient trois copeaux de la barrière; ils criaient au veilleur qu'ils avaient apporté un message à son seigneur, et qu'ils l'avaient fixé au verrou. Wigand, 510. G. 845, 815.

Des amendes, souvent des peines graves, sont prononcées contre les jurés retardataires : — Si un homme libre refusait de venir au jugement, Monseigneur pourrait envoyer près de lui l'un de ses baillis ou serviteurs. S'il demeurait ainsi de son plein gré trois ans sans comparaître, on logerait chez lui deux garçons, trois chevaux, deux lévriers et un faucon. — ... Et s'il se refusait à payer l'amende, et qu'une troisième fois il ne vînt point au jugement, il perdrait la main. Cependant il lui sera permis de la racheter du seigneur du pays moyennant dix livres. G. 842. — Dans le droit de Francfort, celui qui ne comparait point, est tenu, les mains liées, devant un repas et une bouteille de vin, jusqu'à ce qu'il se rachète.

Les lois antiques admettent des excuses pour le service de l'*ost* ou du *plaid*. Dans les Capitulaires de Charlemagne, tous les hommes libres doivent se rendre à l'armée, mais le nouveau marié obtient un délai d'une année. Cette disposition semble empruntée aux lois juives : — Lorsqu'un homme aura épousé une femme depuis peu, il n'ira point à la guerre, et on ne lui imposera aucune charge publique; mais il pourra s'occuper de sa maison, et passer une année en joie avec sa femme. — Les officiers aussi crieront, chacun à la tête de son corps, en sorte que l'armée l'entende : Y a-t-il quelqu'un qui ait bâti une maison neuve, et qui n'y ait pas encore logé?... Y a-t-il quelqu'un qui ait planté une vigne, dont on ne puisse encore manger le fruit?... Y a-t-il quelqu'un qui ait été fiancé à une fille, et qui ne l'ait pas encore épousée?... Après avoir dit ces choses, ils ajouteront encore ce qui suit, et diront au peuple : Y a-t-il quelqu'un qui soit timide, et dont le cœur soit frappé de frayeur? Qu'il s'en aille et qu'il retourne en sa maison, de peur qu'il ne jette l'épouvante dans le cœur de ses frères [1].

« Bien doit souffrir humanité et debonnaireté de » droit, ke cil ki est là où on tient son père, se » feme, ses enfans, son frère, le candelle en le » main pour cremeur de mort, puisse son jor contremander, ainsi comme s'il fust mors. — Cil n'a» voit mie grand talent de finer sa besoigne, ki » contremande por se feme ki travailloit d'enfant, » encore en ait on veu mainte mourir. Car il n'est » mie honneste cose à home d'abiter entor feme, » ki est en tel point. Se on propose engrossement, » li demanderes qui dist ke li contremans ne fu mie » loians, ki fu fais de le mort un enfant, et fust » mors ains ki fust nés. Mais certes graindes do» leurs doit cil engenrer en cors d'oume, ke de le » mort de deus bautisiés et leués, pour le kel li » contremans est loiaus. — Il y a excusance d'aler » plaidier, pour la femme qui est à deus mois, ou » à là entor près de l'accoukier. Car la grant volon» tés k'eles ont d'aler, leur fait legièrement porter » leur fais juskes à tel terme, et lors doivent con» tremander leurs plais sans terme... etc. — Cil ne » contremande mie sagement ki pour la mort de » son enfant ki n'avoit que trois mois contremanda » k'il morut celui jor. Car teus enfans me fait mie » à plourer à home, tant ki s'ahert à le mamele se » mere, se ainssi n'est ki fust mort de mort vilaine, » ou ars, ou noiés, ou estains, ou d'autre mort ki » fust plourable : et lors puet contremander et » noumer l'ensoine, et devera ensi dire, je contre» manderai le jor par le mort de mon enfant, ki » iera bien plourables, ne outre ne le doit on mie » à presser de dire [2]. »

« Tu me demandes une cose c'on ne voit mie » souvent avenir, savoir mon : Se uns Rices hom » est ajornés en le cort le Roi, et il muet de sa mai» son bien apoint pour ataindre son jor par droites » jornées, et il treuve le pont de le droite voie de» fait, et la riviere si espanduë, ke on n'i puist » passer, fors ke par plankes, en tel maniere ke » chevaus n'y puet passer, nis navie illuecque prés, » mais gens à pié i passoient bien, se il doit aler » au plait ausi kome tout esbaniant, aler i doit : et » s'il n'i puet aler sans travaill, pource ke on n'i » puist aler à pié, son ensoine doit faire à savoir, » et remanoir puet. — Tempeste de pierres escuse » bien l'oume d'aler à son jor, ou de contremander, » se eles cheent û lieu où il est, et tele ke perill de » cors fust de lui mettre fors de s'ame. »

Si un juré est appelé au jugement, et que voulant s'y rendre, il arrive à une eau qu'il soit obligé de traverser, il y entrera jusqu'aux genoux, et placera son bâton devant lui. Si l'eau est telle qu'elle lui aille aux genoux, il montera et descendra un demi-mille encore; puis, il entrera dans l'eau jusqu'aux genoux, et placera son bâton devant lui; si elle

[1] Deutéronome, c. XX.

[2] Pierre De Fontaines (à la suite du Joinville de Ducange), édit. 1668, p. 80, 83, 84.

lui paraît trop profonde, il pourra s'en retourner, et personne ne l'en punira. G. 107.

Les coutumes de Metz et de Dijon accordent à l'accusé un délai *de sept nuits* [1]. Dans celle de Normandie, il y a le délai remarquable *de deux flots et d'une ebbe*, c'est-à-dire du temps qui s'écoule entre deux marées complètes [2].

CHAPITRE II.

LIEU ET TEMPS DU JUGEMENT.

Les Semnons, dit Tacite, se réunissent dans la forêt consacrée par les augures paternels, et par la vieille terreur.

... Près du temple se trouve un très-grand arbre qui étend ses branches au loin, et qui verdoie été comme hiver. De quelle espèce est cet arbre, c'est ce que personne ne sait; il y a aussi au même lieu une fontaine où l'on a coutume de faire les sacrifices païens et de plonger vif un homme. En le plongeant ainsi, on consacre le vœu du peuple. Lindenbrogii Script., ed. Fabr., p. 61. G. 798.

Le jugement a souvent lieu sous les arbres : — Aux trois chênes, Aux cinq chênes. — Ce sont, plus souvent encore, des tilleuls. Ainsi : Le lieu des sept tilleuls [3]. Aujourd'hui encore, on voit dans la plupart des villages d'Allemagne, dans la Hesse par exemple, un tilleul planté sur une colline où se rassemblent les paysans; la colline est entourée parfois d'une muraille, et des degrés y conduisent.

Jugement du sapin sur la grande route impériale (année 1324); — Sous le bouleau (année 1189); — Sous le noyer; — Sous le sureau; — Devant l'aubépine, sous le ciel bleu; — Tribunal de l'aubépine; — Le siége des libres, sous le poirier (année 1443); — Sur la hauteur, au lieu appelé le Hêtre de fer, où un franc juge doit siéger (année 1490). G. 197.

Il y avait des *jugements sous l'orme*, par exemple dans un village du bailliage de Remiremont [4]. A Paris, les vassaux y venaient payer leurs redevances [5] : A *l'orme Saint-Gervais*. — *Attendez-moi sous l'orme*, dit un proverbe français.

Les anciennes assemblées des champs de mars et de mai se tenaient vraisemblablement dans les prairies, près des fleuves. On trouve aussi des exemples de jugements tenus sur les fleuves, sur un pont, sur un bateau. — C'était l'usage dans la basse Allemagne, jusqu'au dix-huitième siècle, de faire sur le pont les fêtes et les banquets publics. — « Le lac de Grand-Lieu avait haute, basse et » moyenne justice. Le tribunal siégeait dans un » bateau à deux cents pas du rivage; lorsque le » juge prononçait la sentence, il devait de son pied » droit toucher l'eau du lac. » Mém. de l'Acad. celtique, V, 143. G. 800. En Bretagne, les lacs étaient et sont encore en grande vénération; on y apporte à certain jour du beurre et du pain [6]. — Les jugements se rendaient quelquefois dans des souterrains ou sur les tombes : — Le tribunal sur la fosse rouge de Leipzig (année 1559). G. ibid. — Mais le plus souvent, on jugeait sur la montagne. La loi salique parle plusieurs fois du Mallberg, ou *Montagne de l'assemblée*. — « Il a été décidé, pour le » bien commun et la commune utilité du pays » (*patriæ*), que les Assises de France, qui se te» naient en deçà de l'eau, près de Gisors, seraient » transférées, jusqu'à ce que le Roi en décide autre» ment, près de Chaumont (*calvum montem*, le » mont chauve), où l'on avait coutume de les tenir » anciennement [7]. » — Dans le Nord, le Lœgberg, c'était le mont de la loi, la roche « où l'on disait » droit : » *Juris dicundi rupes*. — Le duc d'Athol, descendant des rois de l'île de Man, siége encore aujourd'hui le visage tourné vers le levant, sur le tertre du Tynwald [8].

Montagne se dit *pui* en langue romane : c'est sur les *puis* que les Rederiker de la Picardie et de la Flandre, tenaient leurs assemblées. *Pui* est rendu, dans le latin du moyen âge, par *podium*, *pogium*; en provençal, *pueg, puei, puoi, pug*. Baluz. II, 1552; en italien, *pog*, *poggio*. Par exemple, le Poggio imperiale, près de Florence.

Les jugements avaient souvent lieu dans un cercle de pierres : — Et les hérauts contenaient la foule; puis les vieillards se rangèrent en un cercle sacré sur des pierres polies [9].

Les cercles de pierres druidiques continuèrent à servir de tribunal, partout où le christianisme ne les avait pas détruites [10]. — En Upland, les jurés s'assoient sur douze pierres; en Sudermanie sur treize, la treizième pour le président. G. 804. Le jugement était tenu à ciel ouvert sur une grande pierre plate, le tribunal (juges et jurés) prenait

[1] Laurière, II. Ducange, verbo *Nox*.
[2] Houard, Cout. anglo-norm., I, 471-2. Fleta, IV, 2, 2.
[3] En France, la seigneurie de *Septchênes*.
[4] Piganiol de la Force, XIII.
[5] Saint-Victor, Histoire de Paris, II, 2, 814.
[6] Cambry, III, 35.
[7] Carpentier, I, 344-4.
[8] Logan, I, 208.
[9] Iliad., XVIII, 503.
[10] Logan, II, 325.

place autour d'une table, un collier de fer était attaché par une chaîne à la pierre, en signe du droit d'ordonnance et défense. G. 803. — En 1380, Alexandre, lord Stewart de Bradenach, tint cour aux *pierres debout* (the standing stones) du conseil de Kingusie [1]. — A Cologne, la pierre bleue; la pierre noire, à Worms. — On trouve encore des pierres de ce genre dans l'Allemagne du Nord [2]. — Rangées dans un certain ordre, les pierres marquaient la lice de bataille [3]. En « France, dans la Bresse, » le juge-mage de Bourg siégeait devant la halle, » jusqu'au quinzième siècle [4]. » — On appelait *siége de la pierre hardie* [5] la juridiction du chapitre de Saint-Dié, sur la Meurthe. Il y avait à Bourges et ailleurs *la pierre de la Crie*. On trouve quelque chose d'analogue chez les Romains : — Tu es là, debout sur la pierre où le crieur crie (*præco prædicat*) les ventes [6].

Voy., dans Laurière, *Bretesches*, chaire de pierre où se font les criées.

... Quant au lieu du jugement du Veme (femstaette), il a été déclaré qu'il serait là-haut sur la route, là où sont les croix, et où se séparent la route et le sentier. G. 805. — On rendait aussi des jugements dans les cimetières, sous le porche et dans la cour de l'église, ou bien devant le château seigneurial. En 1688, il existait encore, dans le Rhingau, un tribunal civil qui se tenait : Dans la cour à ciel ouvert, devant la grange tapissée de mais verdoyants; le sergent y allumait un feu sans fumée, tout de braises. — A Nordheim, il y avait un tribunal qui se tenait, en été, devant la porte du moulin, sous le tilleul; en hiver, dans une grange, dans la cour du moulin. G. 807.

Dans certains lieux, le seigneur siégeait *sur le perron*, pour rendre la justice. Voyez Legrand, Fabliaux I, 119; III, 404. Joinville tint souvent, par ordre du roi, des *plaids de la porte*. C'est sans doute le sens du *staplus regis* (escalier du roi) dans la loi des Ripuaires. G. 804-5.

Quand les tribunaux deviennent réguliers et permanents, on construit des salles d'assemblées, des maisons de justice. — « Que les lieux où doivent se » tenir les assemblées (*placita*) soient bien disposés, » de telle sorte qu'on puisse s'en servir pour tenir » hiver et été les *placita*. » Capit., années 809, 823. — « Que dans les lieux où doit se tenir l'assemblée » publique, il y ait un toit, afin que l'assemblée » puisse se tenir en hiver et en été. » Cap. 2, année 809, § 13. — « Nous voulons que le comte fasse » construire une maison dans le lieu où il doit tenir » la grande assemblée (*mallum*), de manière que » ni pluie ni soleil n'entrave l'utilité publique. » Capit., années 819, 814. G. 807.

Dans le Nord, on formait avec des branches légères de coudrier un cercle autour duquel on tendait des cordons, quelquefois un simple fil, pour arrêter la foule. G. 810, 182.

Les peuples qui orientaient leurs terres et leurs villes ne manquaient pas de soumettre au même mode d'orientation les lieux où se rendait la justice :

— Dans la matinée, en présence des images des Dieux et des Brahmanes, le juge purifié invitera les Dwidjas, également purifiés et la face tournée vers le nord ou vers l'est, à dire la vérité [7]. — Un tribunal a été, par le consentement des Thuringiens, érigé sur le terrain du village de Mittelhusen. Dans la dépendance des terres du bourg d'Epleben, près de Gera, sont deux manses de terre labourable; le possesseur de ces terres devra, aux temps déterminés, construire ce tribunal avec des planches placées derrière et des deux côtés en hauteur, de sorte que le juge et ses assesseurs puissent être vus de la tête aux épaules. L'entrée en sera ouverte du côté de l'orient, mais fermée pourtant de barre et verrou, de crainte que quelque cavalier peu respectueux ou quelque intrus ne vienne et violente le juge. — L'abbé du mont Saint-Pierre d'Erfurt est tenu de veiller aux dossiers et tapis sur lesquels doivent siéger le juge et les siens. G. 807. — A Lutzelnau, le juge, debout sur la pierre, ganté et cuirassé, l'épée nue dans la main droite, et le visage tourné vers l'orient, dit à haute voix... G. 39, 808. — Sur la hauteur, au lieu appelé le Hêtre de fer, siégera le franc-comte, le dos tourné vers la terre de la Marke (située à l'occident) et le visage vers le pays de Bilsten (situé à l'orient). G. 808. — D'après les lois du pays de Galles, le juge doit tourner le dos au soleil pour ne pas être gêné par ses rayons. Il siége à l'orient, mais la face tournée vers l'occident. Wotton, 123. Voyez aussi plus bas. G. 809.

C'est vers le nord que sont placés les prévenus; les plaignants se mettent au sud. En matière criminelle, quand on se purgeait par serment, on tournait le visage au nord. C'est encore vers le nord que l'exécuteur tourne la tête du condamné. On appelait le gibet : L'arbre tourné au nord. G. 809.

Le lieu du jugement fixé, quel jour s'ouvrira le

[1] Logan, II, 325.
[2] Haussmann, Comment. societ. Gœtting., 1830.
[3] Egills saga., ch. 67. Warton, I, p. xxxvii, Introd.
[4] Guichenon, Hist. de Savoie, c. 17, p. 29.
[5] Piganiol de la Force, XIII.
[6] Plaut., in Bacchidibus.
[7] Manou, p. 262, trad. de M. Loiseleur Deslongchamps.

tribunal? D'abord, les affaires des hommes après celles des Dieux : point de tribunal les jours de fêtes. Les anciens Germains se réunissaient le jour de la nouvelle ou de la pleine lune (Tacite). — A Otterndorf, on fait droit et justice chaque mois, à la pleine lune. G. 82. Les Francs se rassemblaient aux Champs de Mars, plus tard aux Champs de Mai.

Les fêtes servent souvent à déterminer les époques de réunions. — « Nous échevins tenons, que » ceux qui possèdent des biens au Keur, comme » dit est Keurgoet, sont obligés de venir trois fois » par an, aux plaids généraux, savoir : 1. Le troi» sième jour après treize jours (douze jours entre » Noël et les Rois); 2. le troisième jour après la » Saint-Jean-Baptiste; 3. le troisième jour après » la Saint-Remi (1er oct.). » Record de Nyel. G. 825 : — « Les différents seigneurs de Pierrefitte en Bar» rois faisaient rendre justice, chacun, pendant un » temps proportionné à la part qu'ils y avaient; ce » qui faisait une période solaire de dix-huit mois; » et ensuite on recommençait [1]. » Piganiol de la Force, XIII.

Quant à l'heure, le lever et le coucher du soleil la déterminent.

A Rome, le soleil ouvre et ferme le tribunal : *Solis occasus suprema tempestas esto.*

— De même en Allemagne : — Il fait grand jour, et le soleil est si avancé, que vous pouvez bien, si Dieu vous en accorde la grâce et notre gracieux seigneur la force et la puissance, ouvrir, tenir et dresser un public jugement des limites. — Il devra venir avec des témoins de poids au lieu déterminé, et s'y tenir avec autres prud'hommes, jusqu'à ce qu'apparaisse l'étoile. Document de 1247 de Huesca en Aragon. Ducange, VI, 729. G. 815.

— Même principe chez les Francs : « Injuriosus » se rendit à l'assemblée en présence du roi Chil» debert, et il attendit pendant trois jours jusqu'au » coucher du soleil. » Greg. Tur. 7, 23. G. 815. — « Et d'estre aux plaids généraux aussi longtemps » que le soleil luit. » Record de Nyel, § 20. — Ailleurs : « Jusqu'à heure d'estoiles. — Il doivent venir » en celui leue au jour que la court lor aura dit » avant que le souleil soit il couché, ou au mains » avant que les estoiles soient apparans au ciel... » Assises de Jérusalem, c. 50, p. 41.

Le temps accordé au plaideur est strictement déterminé. Le jour a sa mesure. — Loi de Manou : Dix-huit nimechas (clins d'œil) font une câchthâ; trente câchthas, une calâ; trente calâs, un mouhoûrta : autant de mouhoûrtas composent un jour et une nuit [1].

A Athènes, on mesurait au sablier le temps que devait parler l'orateur. Chez nous, les enchères se font encore pendant que des bougies brûlent. « La » faculté des arts décide que lorsqu'il faudra élire » un Recteur, les électeurs seront renfermés dans » une salle où ils devront délibérer. A leur entrée, » on y allumera une chandelle de cire d'une lon» gueur déterminée, et l'élection devra être ter» minée avant qu'elle ne soit consumée entière» ment. » Année 1280 [2]. — En 1494, les Pisans ordonnent à tout Florentin de sortir de leur ville, avant qu'une bougie allumée sous la porte soit consumée [3]. — ... Ledit Ludovic (le More) fit allumer un bout de bougie, jurant qu'il leur ferait trancher la tête, s'ils ne rendaient la place avant la chandelle brûlée [4].

CHAPITRE III.

JUGES ET JURÉS.

Dans l'origine, les chefs du peuple, le prêtre et le guerrier, sont aussi ses Juges : — Samson jugea pendant vingt ans le peuple d'Israël [5]. — Il y avait en ce temps-là une prophétesse nommée Débora, qui jugeait le peuple. Elle s'asseyait sous un palmier qu'on avait nommé de son nom [6]. — Samuel jugeait Israël tous les jours de sa vie; il allait chaque année à Béthel, à Galgala, à Masphat, et il y rendait la justice [7].

A Rome, les consuls des premiers siècles de la république, chez les Francs, le maire du palais, et plus tard les grafs ou comtes, jugent le peuple et le conduisent au combat. Il faut que le juge soit fort et vaillant, car le plus souvent il doit exécuter lui-même sa sentence. En même temps qu'il défend le peuple contre l'ennemi extérieur, il doit frapper l'ennemi intérieur, le coupable.

... Et le prévôt doit tout un jour et une nuit galoper, le cou tendu, où nécessité presse, en tout lieu, ferme ou village. — Et s'il arrivait qu'un bourg du Rhingaw fût forcé ou souffrît dommage, le bailli devra l'empêcher, se tenir près des portes, combattre devant et s'escrimer, et ne pas lâcher qu'il ne soit atteint de la pointe ou du tranchant, ou ne tombe sur ses genoux. G. 752.

[1] Manou, p. 15, § 64.
[2] Bulæus, III, 451.
[3] Sismond., XII, 247, d'après Scipion Ammirato, lib. XXVI, 207.
[4] Comines, liv. VII, ch. 2.
[5] Juges, XV, 20.
[6] Id., IV, 4-5.
[7] Rois, VII, 15-17.

Quand la société est peu nombreuse, tous les membres assistent au jugement et à l'assemblée; ils y viennent en armes. Cet usage des Quirites de Rome primitive, des anciens Celtes et Germains, des sauvages de l'Amérique et de tous les peuples barbares, se retrouve dans l'Allemagne du moyen âge. Les Saxons se rendaient à l'assemblée, armés de leurs couteaux. — Dans le pays de Delbruck, le conseil était composé de vingt prud'hommes qui se rendaient au lieu du jugement, chacun muni d'une lance de conseil. G. 791.—Souvent les jurés plantaient leurs couteaux en terre, sans doute pour figurer la stabilité que devait avoir leur décision : — Tous les gens de la Marche plantent leurs couteaux au milieu d'un cercle décrit dans la terre; puis, à l'appel de leurs noms les en retirent et disent : Je tire pour justice, ou bien : Je tire pour grâce du Seigneur. Ailleurs, c'était le prévenu qui disait : J'enfonce mon couteau pour grâce; ou: J'enfonce pour justice; suivant qu'il se reconnaissait coupable ou innocent. G. 771.

Le bouclier était le signe de la tenue d'une assemblée : — Loi salique : « Le dixenier ou le centenier » indiquera l'assemblée (*mallum*), et dans l'assem- » blée même, ils devront avoir un bouclier. » — Lorsque l'Empereur tenait l'assemblée solennelle de Roncaglia, on suspendait un bouclier au bout d'une lance. Selon la tradition populaire, Frédéric Barberousse doit revenir un jour, et suspendre son bouclier. G. 851.

Les jurés sont ordinairement au nombre de sept ou de douze [1]. Selon une des lois primitives des Brehons d'Irlande, il fallait, pour ordonner restitution d'une terre usurpée par un homme de même tribu, le jugement *de douze langues;* une seule *langue* d'avis contraire empêchait la restitution.

Collect. de rebus Hib., III, 114. — Pour le Nord, *voy.* Ducange, IV, verbo *Nembda.*

Un serment garantit l'impartialité du juge et des jurés :

— Le schœffe weimique jure de garder le saint mystère, et de le tenir devant homme et femme, devant blé et gazon, pierres et bâton, devant grand et petit, devant toutes choses de Dieu, excepté devant l'homme qui garde et maintient le mystère weimique; il ne s'en écartera pour peine ni amour, pour gage ou vêtement, pour or ou argent, ni pour cause quelconque. G. 52.

Le franc-juge jure : De garder, tenir et maintenir la loi weimique devant homme et femme, tourbe et branches, pierre et bâton, herbe et verdure; devant tous hardis coquins, devant toutes choses de Dieu, devant tout ce que Dieu a fait entre ciel et terre, si ce n'est devant l'homme qui garde la loi weimique; de porter aussi devant le franc-siége, au banc secret et sacré du roi, tout ce que vrai il croirait ou de gens véridiques il entendrait qui fût justiciable de la cour weimique, afin qu'il en soit décidé d'après le droit de l'Empire et des Saxons, ou à l'amiable, au gré du plaignant et du tribunal ; et de ne point déserter cela pour peine ni amour, pour or, argent ou pierreries; ni pour père, mère, sœur, frère, parenté ou alliance ; ni pour chose d'aucune main, de ce que Dieu a créé ; d'avancer, fortifier, autant qu'il sera en lui, ce tribunal et la justice ; et, sur ce, que Dieu et les saints lui soient en aide. G. 51.

Le juge doit siéger à jeun (Miroir de Saxe). Son attitude doit être grave, mais terrible, menaçante pour le méchant : — Que le juge soit assis sur son siége comme un lion en courroux (*gris grimmender lœwe*); qu'il jette le pied droit sur le pied gauche; et s'il ne peut asseoir un jugement sain sur l'affaire, qu'il y réfléchisse cent vingt-trois fois. G. 763.

La loi indienne recommande au juge une tout autre attitude : — Un roi, désireux d'examiner les affaires judiciaires, doit se rendre à la cour de justice dans un humble maintien, accompagné de Brahmanes et de conseillers expérimentés [2].

Lois de Galles : — ... D'abord siége le roi ou son représentant, le dos tourné au soleil ou au vent, de peur que le vent n'incommode son visage; le juge le plus vieux doit être placé devant lui; à main gauche de celui-ci quelque autre juge doit se placer dans le champ, et à sa droite un prêtre ou des prêtres; près du roi, de chaque côté, doivent siéger ses anciens et ensuite ses chefs; près des juges, et la face tournée au côté par lequel ils arrivent au tribunal, est placé celui qui parle pour le plaignant, ensuite le plaignant lui-même, avec son avocat à l'autre main et un appariteur derrière. De l'autre côté est le défendeur; à côté de lui son *plaideur,* et ensuite un avocat avec un appariteur derrière [3].

Comme le roi, le juge a son sceptre ; c'est le bâton de justice : c'est en frappant avec le bâton que le juge imposait silence : —Si le tribunal n'a pas fini avant midi, et qu'il se lève pour faire collation, le bâton doit rester pendant, en signe que l'audience n'est pas close. G. 762. On mettait la main sur le bâton quand on faisait promesse devant le juge : c'est avec le bâton *qu'il frappait* (mot à mot, *bâtonnait*) *le serment.*

[1] *Voy.* pour l'importance des nombres, l'introduction de Grimm, et mon Histoire romaine, t. Ier, p. 313.

[2] Manou, p. 249, § 1.

[3] Probert, p. 164.

Que chacun, sous peine de payer un setier de vin, se tienne calme et demeure en silence. G. 853. Souvent, comme symbole du pouvoir du tribunal, on plaçait sur un banc un gantelet de fer, une épée, une corde, des ciseaux, un marteau et une hache. La séance levée on renversait les bancs. G. 815, 761, 851. Si le cas se présentait que ledit juge (du landgrave de Hesse) ne voulût pas être un juste juge, qu'il ne voulût pas interroger l'un comme l'autre, et n'écoutât que la faveur ou la haine, alors celui qui se trouve placé près de lui, comme délégué de notre gracieux seigneur de Mayence, doit lui dire : Passe-moi le bâton; tu ne veux pas être un juste juge; moi je veux interroger le pauvre comme le riche. Il saisira donc le bâton et le lui prendra de la main. Puis, lorsqu'il aura questionné et jugé comme il lui semble bon, et qu'il voudra laisser aller l'autre juge, il lui rendra le bâton, car il ne peut le garder comme un bien héréditaire. G. 761. — Si un juge a prévariqué, qu'on le traîne par-dessous le seuil de sa maison. G. 792. Les Frisons et les Ditmarses brûlaient au mauvais juge sa maison jusqu'à rase terre. G. 729.

Les gens du pays offraient de dire leur avis à sa Grâce, toutefois non sous serment; ils priaient, ils demandaient qu'on les dispensât d'un tel serment. Prêter un tel serment leur paraissait dangereux, attendu que depuis nombre d'années la seigneurie forestière n'avait déterminé ni le droit ni le règlement de la Marche; attendu ensuite que des anciens qui en auraient vu et entendu davantage, il n'en restait guère en vie, et que la meilleure part aujourd'hui étaient jeunes gens nés depuis. Toutefois, ils voulaient, comme bonnes et pieuses gens, donner leur avis, en tant qu'ils avaient ouï dire aux anciens et qu'ils en savaient eux-mêmes. G. 772.—Il se tient encore à Schwytz, pour les affaires de peu d'importance, un Conseil de rues, composé de sept laboureurs les premiers venus qui passent. Jean de Müller, Hist. de la Suisse, I, 425. — ... On le leur donnera (aux experts en boissons), à telle fin que si quelque bon compagnon venait à passer sur la route, ils pussent l'appeler et prendre également son avis. G. 774.

Ici le peuple juge le peuple. La juridiction populaire s'exerce sans rétribution, et s'appelle l'Aumône du pays. G. 834.

Toutefois, à côté de ces juges naturels, de ces jurés, paraît le juge civil, le *judex* romain, le *sachibaro* des Francs, l'*asega* des Frisons. Dans le roman de Roncevaux, Blankardin, conseiller du roi de Saragosse, est envoyé pour tromper et attirer Charlemagne, avec neuf barons, *Qui saje sunt des lois* [1].

CHAPITRE IV.

LEVÉE DU MORT. ACCUSATION.

Lorsque dans le pays que le Seigneur doit vous donner, il se trouvera le corps d'un homme tué, sans qu'on sache qui l'a tué, les anciens et les juges viendront et mesureront depuis le corps jusqu'aux villes d'alentour. Quand ils auront reconnu la plus proche, les anciens de cette ville prendront dans le troupeau une génisse qui n'aura point porté le joug ni labouré; ils la mèneront dans une vallée raboteuse et pleine de cailloux, qui n'aura été ni labourée ni semée, et ils couperont le cou à la génisse; et les anciens de cette ville viendront près du cadavre; ils laveront leurs mains sur la génisse, et ils diront : Nos mains n'ont point répandu de sang, nos yeux ne l'ont point vu répandre. Deutéronome, c. XXI, § 1, 2, 6.

Loi d'Édouard I : Si quelqu'un, soit par vengeance, soit en se défendant, tue un autre homme, qu'il ne prenne rien de ce qui appartient au mort, ni son cheval, ni son casque, ni son glaive, ni quoi que ce soit de son argent, mais qu'il arrange le corps comme on a coutume de faire pour ceux qui ne sont plus; que sa tête soit tournée à l'orient, ses pieds à l'occident; sur lui son bouclier, s'il en a un; qu'il plante sa lance en terre, qu'il mette autour ses armes, qu'il guide (adregniet) le cheval et qu'il aille au bourg le plus voisin; le premier venu qu'il rencontre, il doit lui dénoncer le fait. Canc. 4, 406. G. suppl. 744.

Formule allemande : Malheur à N... qui, sur la route impériale, a mené de vie à trépas mon frère chéri, mon frère que mieux j'aimais que trente livres pesant bon poids, et bien mieux encore...— Et les plaignants tireront leurs épées et crieront trois fois : Aux armes! aux armes!—Chez les Frisons, au moment où l'on ensevelissait l'homme tué, près de sa tombe même, et en présence de ceux qui avaient mené le convoi, l'un des proches donnait trois fois de l'épée nue sur la tombe, en disant : Vraek! vraek! vraek! (vengeance! vengeance! vengeance!) G. 878.

Dans le poëme du Renard, les coqs viennent devant justice, portant sur une bière la poule égorgée, et criant : Aux armes! malheur! (wach und

[1] Roman de Roncevaux, Bibl. r. MS. 254, 21 supplément, v. 68-78. *Voyez* la dissertation de M. Monin.

we). Dans un autre passage du même poëme, un oiseau apporte des plumes comme pièce de conviction du meurtre de sa compagne. G. 881.

A quelle distance du tribunal doit-on apporter le mort? — On le portera à neuf pas du tribunal. — Et qui fera ces pas? — Un homme de moyenne taille, que le tribunal commettra à cet effet. A chaque trois pas que fait cet homme, il place un signe; on pose le cadavre successivement à chaque signe, et chaque fois on crie sur lui. — Droit du Rhin: C'est le droit du pays, qu'on ne doit pas enterrer le mort que le meurtre n'ait été puni ou amendé. Si le droit du pays est épuisé, on extraira les entrailles, on les ensevelira et on mettra le cadavre en un tonneau scellé. S'il arrivait, au contraire, que le droit du pays ne fût pas épuisé, et que l'affaire ne pût être ni amendée, ni terminée à la lumière du soleil, le plus proche parent mâle du mort lui coupera la main droite. On pourra alors enterrer, et l'on procédera avec la main, comme si le cadavre tout entier y était. — Ainsi, dit Festus, à Rome, on disait qu'on coupait un membre au mort, lorsqu'on lui coupait un doigt, et c'est ce membre conservé qui s'enterrait lorsque le reste du corps était brûlé. — Si le parent ne veut pas blesser et déshonorer le cadavre, le juge lui permettra d'apporter une main de cire, laquelle vaudra autant que si c'était celle de chair. Lorsque la main sera là, il la placera sur une épée nue, et criera sur le meurtrier et ses souteneurs; puis il déposera la main au tribunal. Mais si le meurtre est amendé, l'auteur du fait mettra la main sur la fosse. G. 880-881.

La *main chaude*, la *main morte* sont des locutions proverbiales en France.

Droit de Bacharach sur le Rhin : Lorsque les plaignants viennent *crier* le meurtre devant la justice, ils tirent l'épée. On apporte le mort après le premier cri; on remet les épées au fourreau après le troisième.... De plus, quand viennnent la quatorzième nuit et le jour d'après, les plaignants doivent paraître, avec bouclier et massue, devant le tribunal, afin que les schœffen et jurés *avisent* qu'un Franconien doit en convaincre un autre de brigandage et de meurtre. Celui qui parle pour les plaignants, dit entre autres choses : Et comme le meurtrier fuyait devant lui, il dut le poursuivre sur la trace du crime, en criant Aux armes! et donnant l'alarme, au plus sombre de la forêt et jusqu'à ce que la nuit noire l'eût pris... Si donc il voyait cet homme dans le tribunal de notre seigneur, il l'interpellerait pour rapine et mort. Que s'il disait Oui, il en prendrait acte, selon le droit du pays; s'il niait, il n'hésiterait pas à le lui soutenir corps pour corps, dans son simple habit, avec bouclier rouge, massue de chêne, feutre blanc, chapeau relevé, et tout ce qu'il faut en combat, pour qu'un Franconien puisse judiciairement en convaincre un autre de vol et de meurtre. G. 879.

« Qui veaut faire apeau de Murtre, il doit savoir » que est Murtre, pour garder soi que il ne se mete » en faus gages. Murtre est quant home est tué de » nuit, ou en repos, dehors ou dedans vile; et qui » veaut faire apeau de Murtre, il doit faire aporter » le cors murtri devant li hostel dou seignor, où à » leue que il est établi que l'on porte les murtris. » Aprez doit venir devant le seignor, et demander » conseill, et quand il aura conseill, si die son » conseill : Sire, mandez faire veir ce cors qui la » val gist qui a esté murtri. Et le seignor y doit » alors envoyer trois de ses homes, l'un en son leue, » et deus com court, et les trois homes que le seignor y envoie doivent aler veir ce cors, et puis » revenir devant le seignor, et dire li en presence » de la court : Sire, nous avons veu ce cors que » vous mandastes veir, et avons vehu les cos que » il a. Et doivent dire quant cos a, et en quel leue » il les a, et de quel chose il lor semble que il aient » esté fais. Et se il ni a cos, et il y a aucun autre » entresigne par que il lor semble que il a esté » murtri, il le doivent dire au seignor. Maintenant » après que les trois devant dis auront dit au seignor en la court, celui qui veaut faire l'apeau » doit dire par son conseill, au seignor : Sire, tel se » clame à vous de tel qui a tel murtri, faites le » venir en vostre présence, si ores com il portera » son clam contre lui [1]. »

La procédure commence, et, d'abord, on constate le délit. — Loi salique : « Si quelqu'un a » blessé un homme et que le sang tombe à terre... » — Loi des Bavarois : S'il l'a blessé de telle sorte que la paupière ne puisse plus contenir une larme... — Loi des Alamans : Si quelqu'un a été blessé à la tête ou à un membre quelconque, et qu'un os en soit sorti, un os tel que, lancé sur un bouclier à la distance de douze pieds, il ait retenti... — Loi de Frise : S'il est résulté du coup quelque difformité dans la face qui puisse se voir à douze pieds de distance... Si l'os, attaché à un fil de la longueur d'une aune, et jeté par-dessus une haie haute de cinq aunes, a retenti... — Lois galloises : Si l'os est fracturé par suite de quelque rixe, que le chirurgien prenne un bassin, qu'il pose son coude en terre, sa main sur le haut du bassin; si un bruit se fait entendre, ce sera six pences à payer; mais si rien ne se fait entendre, on n'a droit à rien. Probert, p. 240. G. 94, 77-79.

[1] Assises de Jérusalem, c. LXXXV, p. 65.

CHAPITRE V.

ASILE. DOMICILE.

Les législations anciennes ouvrent des asiles à l'accusé qui n'ose comparaître, à l'esclave qui craint la vengeance d'un maître inexorable. L'asile, c'est le temple, quelquefois l'enceinte sacrée d'une ville (*vetus urbes condentium consilium*) [1].

Vous ne livrerez point l'esclave qui s'est réfugié vers vous, entre les mains de son maître. Il demeurera parmi vous où il lui plaira, et il trouvera le repos et la sûreté dans quelqu'une de vos villes, sans que vous lui fassiez aucune peine [2].

Capitulaire : « Que l'effroi ne les contraigne pas, » lorsqu'ils auront déposé leurs armes, à demeurer » autour des autels et à souiller de leur présence » des lieux dignes de respect. S'ils ne quittent point » leurs armes, qu'ils sachent qu'ils seront arrachés » de force par des gens armés. Mais s'ils les ont » déposées, et que quelqu'un tente de les arracher » des portiques, des cours, du jardin, des bains, » ou autres dépendances de l'église, que celui-là » soit puni de mort. » G. 887. — Loi des Frisons : Que l'homme en querelle (*faidosus*), trouve la paix dans l'église, dans sa maison, en allant à l'église, en revenant de l'église, en allant à l'assemblée, en revenant de l'assemblée. Et quiconque aura rompu cette paix, et aura tué cet homme, qu'il l'amende pour neuf fois XXX solidi.

La sainteté des temples comme asiles, reconnue généralement en droit, était dans le fait souvent violée, du moins indirectement. Le roi de Sparte, Pausanias, ne fut pas arraché du temple, mais on l'y fit mourir de faim. De même, on lit dans les Capitulaires : « Que les homicides ou les autres » coupables qui doivent mourir selon les lois, et » qui se seront réfugiés vers l'église, ne soient » point excusés, et qu'il ne leur y soit pas donné » de nourriture. » — Ou bien encore l'église n'est qu'un asile temporaire. Capitulaire : Si quelqu'un s'est « enfui dans l'église, qu'il soit en paix dans » les bâtiments mêmes de l'église ; il n'est pas né» cessaire qu'il entre à l'église. Que personne ne » prétende l'en arracher par violence, mais qu'il » lui soit permis d'avouer ce qu'il a fait, et que de » là il soit, par la main des gens de bien, conduit » en public pour les débats. » G. 886-8.

Nous voyons toutefois que le simple anneau d'une porte d'église était quelquefois une sauvegarde pour l'homme poursuivi : « Jean le Coquelier, sous» diacre du diocèse de Sens, ayant été arrêté et » battu par les bourgeois de la garde pendant qu'il » tenait fortement l'anneau de la porte de la cathé» drale, le parlement condamna les bourgeois en » une amende envers le clergé et envers le roi [3]. — » *Item* la franchise de Stavelot est telle que, se » ung homme avait meffaict, reserveirs, ardeurs » et mordreurs, que la dite franchise le doit sus» tenir XL jours ; et, se droit le délivre, délivreis » soit, et se droit ne le délivre, on le doit mettre » hors des portes la franchise, et s'il peult eschap» per, se escappe. » Rec. de Stavelot. G. 890.

Nous sommes tout à fait d'avis que la cour, dite de Saint-Matthieu, à Nennig, est entièrement libre. Si donc quelqu'un avait frappé un coup de mort, ou s'il avait forfait à son propre corps, il serait libre six semaines et trois jours durant ; puis, quand ces six semaines et trois jours seront passés, il jettera, le pauvre pécheur, une pierre par-dessus la porte de ladite cour ; si alors il peut aller jusqu'à l'endroit où la pierre est tombée, et même à trois pieds au delà, et qu'il puisse revenir à la pierre, il aura de nouveau liberté aussi longtemps que la première fois ; et, si l'homme de la cour peut ou veut l'aider la nuit ou le jour à s'en aller, il en aura la faculté, en considération de notre vénérable Seigneur. G. 880.

A Rome, l'esclave maltraité fuyait vers la statue de l'empereur, comme vers celle d'un dieu, et il y trouvait un refuge. — Ils ont décidé et décident que, si un ou plusieurs hommes libres, ou bien un homme noble, viennent à fuir jusque sous le bras droit d'un seigneur de Rieneck, il doit avoir paix et sauf-conduit. G. 888. — Souvent, au moyen âge, le banni rentrait lorsqu'il saisissait l'habit ou le cheval du roi à son entrée. G. 265, 739, 888. — Nulle part le droit de protection attaché à certains offices féodaux n'est plus minutieusement réglé que dans le droit de Galles. — Dans les lois du Nord, trois asiles étaient assurés au fugitif ; ils ne se trouvaient pas à plus d'une journée l'un de l'autre. Il était encore en sûreté sur le chemin qui menait de l'un à l'autre, et même lorsqu'il s'écartait à un trait d'arc de ces asiles et de ces chemins, pourvu qu'il ne fît pas le voyage plus d'une fois par mois. S'il rencontrait d'autres personnes, il devait s'écarter de la portée d'une lance. G. 892.

La demeure, quelle qu'elle soit, le domicile, est souvent considéré comme une sorte d'asile qui doit être respecté : — Celui qui en poursuit un autre

[1] Tite-Live, lib. I.

[2] Deutéronome, c. XXIII.

[3] *Olim* du Parlement de Paris, 1304. — *Voy.* aussi les exemples cités dans la dissertation de MM. Hippolyte Royer-Collard et Teulet, sur les Asiles : Revue de Paris, t. IV, 1 et 6 avril, etc.

à main armée jusque dans la maison d'un homme quel qu'il soit, s'il le suit jusque dans l'étable ou jusque sur la porte ou dans les lieux d'aisance, il aura outragé [1] le maître en sa maison; s'il passe plus loin, il l'aura outragé en sa maison d'une manière plus grave encore. Droit d'Augsbourg. G. 891. — Ailleurs : Un meurtrier aura un répit de quatre semaines dans sa propre maison et dans celle de son voisin (années 1264 et 1482,) G. 891. — ... Et le meurtrier sera en sûreté dans chaque cour ou maison de schœffe et juré, et ce, durant quatre semaines et deux jours, et s'il peut faire quatre pas sur la route, et qu'il rentre dans la maison du schœffe, il aura liberté quatre semaines et deux jours durant. G. 891 [2].

Mère et compagne de l'homme, il est naturel que la femme reçoive dans son sein, qu'elle protége et défende celui que l'homme poursuit : — Un loup même qui chercherait asile près des femmes, on devrait le laisser vivre pour l'amour d'elles. G. 892. — « A Baréges en Bigorre, on remarque » entre autres usages celui qui assure la grâce au » criminel qui s'est réfugié près d'une femme. » Ibid. — Chez les Bédouins, un coupable est sauvé s'il rencontre une femme, s'il a le temps de courir à elle et de se cacher la tête sous sa manche en s'écriant : Sous ta protection! La femme appelle aussitôt par ses cris tous les hommes de la station et dit : Hé! ô Arabes! par Dieu, et pour Dieu, et à cause de Dieu, et par la tête du père d'un tel (de son mari, ou de son père, si elle n'est pas mariée), qu'aucun de vous ne puise l'assaillir, même avec des roses. — Dans quelques tribus où les femmes ne se montrent jamais en public, le coupable échappe encore au supplice, lorsqu'il se trouve près de leur tente et qu'il s'écrie : Je suis sous la protection du harem. A ces mots toutes les femmes répondent sans paraître : Loin de lui! Et aussitôt il est libre [3].

Si le coupable est saisi avant d'avoir atteint l'asile, il est conduit au juge. Celui-ci doit prendre la garde du prisonnier: ceux qui l'amènent ne peuvent se charger de ce soin dangereux et difficile: — Les schultheiss du seigneur amèneront le malfaiteur au pont de Dernbach, pour le livrer aux mains du schultheiss de Wied; s'il ne s'y trouve, ils conduiront le délinquant au delà du pont, délieront la corde, et le laisseront échapper sans s'en soucier davantage. — ...Le monastère de Chiemsée doit faire transporter le voleur jusqu'aux bords du lac, pour le délivrer au vogt, et le juge de Kling chevauchera avec ses serviteurs dans le lac jusqu'à la selle. Là on présentera le voleur; si le juge de Kling ne s'y trouve, notre juge mettra le voleur pieds et poings liés dans une barque vide, qu'il laissera flotter au gré des rames. S'il échappe, ce ne sera ni nous ni notre monastère qui en serons cause. — S'ils ne trouvent personne, la nuit, à la porte de la ville, ils attacheront le coupable au troisième échelon de l'échelle. — Ailleurs, on laisse le coupable attaché à un fil de soie G. 872-3.

CHAPITRE VI.

SERMENT.

Que le juge fasse jurer un Brahmane par sa véracité; un Kchatriya par ses chevaux, ses éléphants ou ses armes; un Vaisya, par ses vaches, ses grains et son or; un Soûdra, par tous les crimes [4]... Le juge doit interpeller un Brahmane, en lui disant : « Parle ; » un Kchatriya, en lui disant : « Déclare la vérité; » un Vaisya, en lui représentant le faux témoignage comme aussi coupable qu'un vol de bestiaux, de grain ou d'or; un Soûdra, en assimilant le faux témoignage à tous les crimes, par les paroles suivantes : Depuis ta naissance, tout le bien que tu as pu faire, ô honnête homme! sera perdu pour toi, et passera à des chiens, si tu dis autre chose que la vérité. Nu et chauve, souffrant de la faim et de la soif, privé de la vue, le faux témoin mendiera sa nourriture, avec une tasse brisée, dans la maison de son ennemi. Il est comparable à un aveugle qui mange les poissons avec les arêtes, l'homme qui vient en justice parler de ce qu'il n'a pas vu. Il tue cinq de ses parents par un faux témoignage relatif à des bestiaux, dix pour des vaches, cent pour des chevaux, mille pour des hommes [5].

[1] Mot à mot : visité. *Heimsuchen*, affliger, visiter. En style biblique, Dieu visite dans sa colère...

[2] Ce respect du domicile explique l'accord singulier des lois grecques, romaines et germaniques, sur le mode des perquisitions domiciliaires [G. 641]. Celui qui cherche un objet volé, entre dans la maison qu'il soupçonne, nu et sans ceinture, selon les textes grecs; avec la ceinture seulement, selon la loi romaine (*furtum per licium et lancem conceptum*); elle exige de plus, qu'il tienne des deux mains un plat sur sa tête, sans doute pour l'empêcher de rien toucher, et de s'indemniser du vol en volant lui-même. *Voy.* Festus, Gaius, et la glosse ms. de Turin.

[3] Les Bédouins, par Mayeux, II, 101-2; ouvrage fait sur les notes inédites de dom Raphaël.

[4] Manou, p. 267, § 113.

[5] Id., p. 262-4, § 88-98.

Chez les Romains, ceux qui devaient jurer par Jupiter tenaient un caillou, et prononçaient ces paroles: Si je trompe à mon escient, que Jupiter, protégeant la ville et la citadelle, me chasse de ma demeure et de mes biens, comme ma main chasse cette pierre. Festus, verbo *Lapidem*. — Celui des deux peuples qui, par dol et fraude, aura enfreint cet accord public, ô Jupiter, ce jour-là même, frappe ce peuple, comme je vais frapper ici ce porc, et frappe-le d'autant plus que ta puissance est plus grande. En disant ces paroles, il frappa le porc d'une pierre. Tit.-Liv. 1, 24.

Formule frisonne de réconciliation : Nous jurons d'être fidèles à ce serment, devant morts et vivants, devant tout homme né et à naître, et cela, tant que sur le mort marche le vivant, tant que le chêne est debout dans le champ, tant que sur terre l'eau s'en va coulant. G. 53.

Les anciens Germains juraient par les eaux, les fontaines et les rivières, par les montagnes, les roches et les pierres sacrées, par le marteau de pierre ou la massue du dieu du tonnerre.— Dans un chant anglais (Percy, III, p. 47), Glasgerion fait un serment solennel par le chêne, la cendre et l'épine.— Chez les Scandinaves, celui qui jurait saisissait un anneau, que l'on gardait dans le temple; il était rougi du sang des victimes et consacré au Dieu Ullr. —Les Scythes juraient par le vent et le glaive; les Quades, comme la plupart des tribus germaniques et scandinaves, juraient aussi par l'épée. Ammien, XVII, 107. Fredeg. c. 74. — Et lorsque, suivant l'usage, l'épée eut été apportée, pour que chacun d'eux, mettant dessus le pouce, confirmât la promesse de mariage... (*Voy.* le livre I).— Dans le roman d'Alexandre :

Douze furent par conte; chacun au poin tenoit
S'espée par la pointe, que bien sénefioit
Miséricorde ou mort, ou il sumelioit.

Rom. d'Alexandre, cité par Carpentier, verbo *Gladius*. G. 166.

Les Lombards juraient, pour les choses de peu d'importance, sur les armes; sur les Évangiles quand l'affaire était grave. Au moyen âge on jurait sur la croix, et plus communément sur les reliques. — Jurer sur livre et cloches (by book and bell). G. 896. — Quelquefois on touchait l'autel ou le tombeau d'un saint.—*Frapper de la main la porte de l'église,* c'était, chez les Ripuaires, réclamer contre le serment qui devait se prêter dans l'église même. — « Si quelqu'un, voulant, par cupidité ou obstina- » tion, soutenir un mensonge, osait jurer sur l'an- » neau de la porte de l'église... » De mirac. S. Germ. Autiss. apud Duc. III, 1608. — Lorsqu'une veuve était accusée d'avoir diverti des fonds, elle se purgeait par serment *sur le perron*. On prêtait aussi des serments en posant la main sur la porte. Droit de Norwége : Lorsqu'on ne peut mettre aucun livre entre les mains du témoin, il touchera le poteau de la porte et jurera. G. 174-5.

Loi des Alamans : Que pour le Don du matin il soit permis à la femme de jurer par son sein. — Droit d'Augsbourg : Qu'une femme retienne le Don du matin par un simple serment sur ses deux mamelles et sur ses deux tresses. — Qu'on n'en croie un Frison que lorsque de la main il se prend les cheveux. G. 897-8.

Le serment *par la barbe*, ou en *touchant la barbe*, ne se trouve pas dans les lois, mais souvent dans les poëmes, surtout dans les poëmes carlovingiens: « Par la moie barbe, qui nest mie meslée! Par ceste » moie barbe qui pent au menton! Par ceste moie » barbe, dont noir sont li flocon! Par ma barbe » florie! Par cette moie barbe de blanc entremel- » lée! » — On disait encore : Par le menton de mon père, ou par l'âme de mon père! *Par les iauz de ma teste!*

Abraham s'engage envers le roi Abimélech, en jurant sur sept brebis.

Dans le Nord, un serment prêté sur le sanglier était inviolable. — On jurait au moyen âge sur le faisan, le paon, le héron. On lit dans les canons du IVe concile d'Orléans : « Le roi lui-même, ou » le plus renommé des chevaliers présents, ayant » découpé le paon, se leva, et mettant la main » sur l'oiseau, fit un vœu hardi; ensuite il passa » le plat, et chacun de ceux qui le reçurent » fit un vœu semblable. » Édouard I d'Angleterre jura aussi sur deux cygnes (année 1306). *Voyez* le vœu d'Édouard III dans mon Histoire de France.

Loi indienne : S'il n'y a point de témoins, il faut que le juge fasse déposer de l'or, sous des prétextes plausibles, entre les mains du défendeur, par des émissaires ayant passé l'âge de l'enfance, et dont les manières soient agréables. Alors, si le dépositaire remet l'objet tel qu'il lui a été livré, il n'y a pas lieu d'admettre les plaintes. Mais s'il ne remet pas l'or, qu'il soit arrêté et forcé de restituer deux dépôts; ainsi l'ordonne la loi [1].

Les peuples héroïques ne connaissent point ces détours; ils ont foi à la parole de l'homme; le guerrier ne peut mentir, car le mensonge est une faiblesse et une lâcheté : — Si le franc-juge westphalien est accusé, il prendra une épée, la placera devant lui, mettra dessus deux doigts de la main droite, et parlera ainsi : Seigneurs francs-comtes.

[1] Manou, p. 278, § 182, 183, 184.

pour le point principal, pour tout ce dont vous m'avez parlé et dont l'accusateur me charge, j'en suis innocent; ainsi me soient en aide Dieu et tous ses saints! Puis il prendra un pfenning marqué d'une croix (kreutz-pfenning), et le jettera en preuve au franc-comte; ensuite il tournera le dos et ira son chemin. G. 860. — Cette fière justification fait penser à celles de Scipion et d'Æmilius Scaurus : Varius accuse Æmilius Scaurus d'avoir reçu des présents pour trahir la république; Æmilius Scaurus déclare qu'il est innocent [1].

Cette foi dans la véracité de l'homme doit être le type primitif de la justice antique. Plus tard la société ne se contente pas de la parole, ni même du serment de l'accusé ; il lui faut celui de ses parents et de ses amis; elle lui demande des conjuratores [eideshelfer] : — Celui qui est appelé en jugement solennel pour disculper quelqu'un, doit venir devant le tribunal avec une chemise et un habit de dessous, nu-tête, pieds et jambes nus, sans fer ni acier, et sa suite n'aura ni ceinture ni couteaux, et sera nu-tête. G. 863 et 734.

...Alors fut publié le crime inouï de la reine Uta; elle avait livré son corps à un commerce de séduction et d'iniquité. La chose fut prouvée et décidée à Ratisbonne, au mois de juin, en présence des premiers (de la ville), et soixante-douze hommes jurèrent. Ann. Fuld. ad a. 899. Pertz, 1, 414, G. 863. — Chez les Ripuaires, il pouvait y avoir jusqu'à soixante-douze conjurateurs. Les Francs-Saliens n'accordaient qu'à la noblesse le droit de produire des conjurateurs; le libre ne le pouvait que du consentement du demandeur. Si celui-ci refusait, le libre devait subir l'épreuve. G. 861. Les Bourguignons admettaient à cojurer les femmes et les serfs : — « Que l'ingénu avec sa femme, ses fils et » ses proches, jure lui douzième. » — Dans l'Edda, Frigg ne reçoit pas le serment d'une jeune plante, parce qu'elle lui paraît trop petite encore. G. 894. Il est dit dans les capitulaires (année 789) : « que » les petits enfants qui ne sont pas encore en âge » de raison, ne soient point tenus de jurer. » — L'usage des Conjuratores subsista longtemps. Nous en retrouvons un exemple en 1548. G. 841. — Un ministre de François Ier, Martin Dubellay, raconte sous la date de 1533 : « Est la coustume en Germanie qu'en toutes les assemblées qui se font à » la requeste d'aucun personnage, et pour ouïr et » décider ses propres et particulières affaires, ledit » personnage y mène le plus grand nombre qu'il » peult assembler de ses familiers, amis et adhé» rans, ou leurs commis et députez, pour assister » à l'audience et décision de sa matière; lequel nom » et tiltre d'assistance est de telle condition que, » quiconque assiste à autruy, faict la cause et ma» tière sienne, et tacitement s'oblige à luy donner » ayde et faveur, et jusques à prendre les armes » pour luy en cas de dénégation et maligne dissi» mulation de justice (année 1533) [2]. »... Dubellay refusa de s'inscrire au nombre des ***assistants*** du duc de Wurtemberg. « Car, » dit-il, « en Alle» magne, quiconque assiste à une cause la fait » sienne. » Il ne voulut y entrer que comme médiateur entre les parties [3]. Cette coutume se maintint moins longtemps en France; cependant on la retrouve encore dans les usages de la vicomté d'Eu de Rouen : « La loi que l'on appelle Desramme, » par la coutume de Normandie, est faite en plu» sieurs manières et plusieurs conditions, aucune » fois par deux tesmoings, ou par trois, ou par » quatre, ou par cinq, ou par six, ou par sept, et » ne surmonte point le nombre de sept tesmoings » par la coutume de Normandie... Il fera escarie » la loy en cette fourme, ma main estenduë sur le » livre, et dira après cil, qui tendra les plés : Se » Dieu m'ait et ses sains, l'argent que vous me de» mandez, je ne le vous dois pas; ou dira : Je ne » le fis pas cen : et adont je dois lever sus du sere» ment, et de partir s'en. Et dont les autres aideours, » sans appeller et sans detrier, et qui ne soit sub» çonnés ne par prières, ne par prins, ne doivent » aproucher chascun pour soy au livre, la main » estendue dessus, et puis dire l'escarissement en » cette fourme : Du serment que N. a chi juré, » sauf serment a juré, se Dieux m'ait et ses sains; » et tel manière tous les autres doivent jurer [4]. »

L'esprit de parenté, très-fort en Bretagne comme dans les clans d'Écosse, faisait un point d'honneur aux membres, même les plus éloignés, d'une famille, de se soutenir les uns les autres en guerre et en justice. Voyez dans Laurière, l'article *Fimport*, et (pour le Hainaut) l'article *Forjurer les facteurs* [5].

CHAPITRE VII.

ÉPREUVES. DUEL.

Il y a dans les Indes neuf sortes d'épreuves : La balance, le feu, l'eau, le poison, l'eau où l'on a lavé

[1] *Voy.* Valère-Maxime.
[2] Martin Dubellay, Mém., XVIII, 210-1.
[3] Id., ibid., I, IV, p. 274.
[4] Ducange, II, 158.
[5] Laurière, I, 484, 493.
Voy. aussi Hévin, Arrêts.

une idole, le riz, l'huile bouillante, le fer rouge, l'image de fer et d'argent. Hastings, Asiatic researches, I. G. 935.

Le poison est l'épreuve qu'on ordonne quand il y a vol de mille pièces; le feu, quand le vol est d'un quart au moins, ou de sept cent cinquante pièces; l'eau, quand il est des trois quarts, ou de deux cent cinquante pièces; et la balance, quand il y a vol de moitié, ou de sept cents pièces[1]. — Celui qui subit l'épreuve de l'eau froide demeure entre deux eaux tout le temps qu'il faut pour décocher une flèche et aller la reprendre. G. 936. — Les Indiens qui vinrent en Syrie, après le règne d'Hélagabal, racontaient à Bardasane, qu'il y avait, dans l'Inde, un étang appelé l'Étang de l'Épreuve. L'accusé qui se soumet à cette épreuve doit entrer dans l'eau, avec ses accusateurs; s'il y entre courageusement jusqu'aux genoux, il est innocent; il est coupable si, après s'être un peu avancé, il plonge jusqu'à la tête[2].

Les juifs ont l'épreuve de l'eau amère : — Le prêtre conjurera la femme et dira : Si un homme étranger ne s'est point approché de vous et que vous ne vous soyez point souillée en quittant le lit de votre mari, ces eaux très-amères que j'ai chargées de malédictions, ne vous nuiront point. — Mais si vous vous êtes retirée de votre mari, et que vous vous soyez souillée en vous approchant d'un autre homme, ces malédictions tomberont sur vous. Que le Seigneur... fasse pourrir votre cuisse, que votre ventre enfle, et qu'il crève enfin. Et la femme répondra : Qu'il arrive ainsi, qu'il arrive ainsi! Alors le prêtre écrira ces malédictions sur un livre, et il les effacera avec ces eaux très-amères, chargées de malédictions. Et il les lui donnera à boire... Lorsqu'elle aura bu, si elle a été souillée, et qu'elle ait méprisé son mari, en se rendant coupable d'adultère, elle sera pénétrée par ces eaux de malédictions; son ventre enflera et sa cuisse pourrira... Que si elle n'a point été souillée, elle n'en ressentira aucun mal, et elle aura des enfants. Nombres, c. V, § 19, 20-28.

Le même usage règne, dit-on, parmi quelques peuples de l'Afrique occidentale. (Oldendorp, Mission des Frères de l'Évangile chez les Caraïbes, t. I.)

Les Japonais ont de même un breuvage d'innocence. G. 937.

Voici, dit Étienne de Byzance, un serment sacré : Celui qui jure écrit son serment sur une tablette, qu'il jette dans l'eau. Si le serment est sincère, la tablette surnage; s'il ne l'est pas, elle disparaît, et celui qui jure est brûlé. G. 934. — Lorsqu'une femme est accusée d'amour, elle entre pour se laver dans une source d'eau. Or, cette source est petite, et ne monte que jusqu'au milieu de la jambe. On écrit le serment sur une tablette, on l'attache par une corde au cou de la femme; si le serment est sincère, la source ne bouge pas; s'il est faux, l'eau s'indigne, monte jusqu'au cou, et couvre ainsi la tablette. Achille Tatius, de Amor. Clitoph., lib. 8, cap. 12. G. 934.

« Une femme est accusée d'adultère par son » mari; elle nie longtemps le fait devant le juge, » et comme on ne peut la convaincre par son aveu, » l'ordre est donné de la plonger dans l'eau. Le » peuple accourt, on la mène sur le pont de la Saône, » on lui attache avec une corde une pierre au cou, » on la précipite, et le mari l'accompagne de ses » injures: Va te laver dans les eaux profondes des » souillures et des débauches dont tu as sali ma » couche. Mais le Seigneur qui, dans sa bonté, ne » laisse pas souffrir les innocents, permit qu'il se » trouvât sous les eaux une pointe (*stilum*), qui » accrocha la corde, soutint la femme, et l'empêcha » de descendre au fond du fleuve[3]. » — Le bassin aura douze pieds de dimension en profondeur, et vingt pieds de largeur dans tous les sens, et on le remplira d'eau jusqu'au bord. On placera sur le tiers de cette fosse de forts bâtons et une forte charpente, pour porter le prêtre, les juges qui l'assisteront, l'homme qui doit entrer dans l'eau, et les deux ou trois autres qui doivent l'y faire descendre[4].

En général, l'épreuve de l'eau froide n'était en usage que pour le petit peuple. « On jetait souvent » l'accusé dans une grande cuve pleine d'eau, après » lui avoir lié la main droite au pied gauche et la » main gauche au pied droit : s'il enfonçait, il était » innocent; s'il surnageait, il était coupable. » G. 925.

Cette épreuve, dont Louis le Débonnaire avait interdit l'usage en 829, reparaît dans le moyen âge, même en 1590 et en 1617, quoique le parlement de Paris l'eût défendue par arrêt du 1er décembre 1601. Cette année, en 1836, dans la Prusse polonaise, le peuple de la presqu'île d'Héla, près de Dantzick, a soumis une vieille femme, suspecte de sorcellerie, à l'épreuve de l'eau. Elle a été plongée deux fois dans la mer et enfin assommée à coups de perches[5].

« Deux prêtres, l'un arien, l'autre catholique,

[1] Digest of Hindu law, I, 504.
[2] Porphyr. ap. Stob., ecl. phys.
[3] Greg. Tur., De glor. martyr., cap. 68, 69.
[4] Martène, II, 940, E. Ancien règlem. du monastère d'Utique, avant 600 (?).
[5] Débats, 27 août 1836.

» disputaient sur leurs croyances; le dernier dit » enfin à l'autre : A quoi bon ces longs discours ? » prouvons la vérité de nos paroles par des faits. » Qu'on fasse chauffer un vase d'airain, qu'on y » jette un anneau; celui de nous deux qui le reti- » rera de l'eau bouillante aura gagné, et son adver- » saire se convertira à sa croyance, reconnue véri- » table. L'assemblée est remise au lendemain. La » nuit porte conseil : le catholique se lève avec » l'aurore, se frotte le bras d'huile et le couvre d'un » onguent. Vers la troisième heure, on se rassemble » sur la place, le peuple accourt, le feu s'allume, » on place dessus le vase d'airain, on jette un an- » neau dans l'eau bouillante. Le diacre invite l'hé- » rétique à retirer l'anneau du liquide brûlant; lui » de refuser : Tu as fait la proposition, dit-il, c'est » à toi de l'exécuter. Le diacre tremblant découvre » alors le bras; mais son adversaire voit les précau- » tions qu'il a prises et s'écrie : C'est user de su- » percherie, l'épreuve ne peut se faire. Survient » par hasard un prêtre de Ravenne, du nom de » Jacinthe; il s'informe de la cause de tout ce bruit, » et sans hésiter il découvre son bras, et le plonge. » Or, l'anneau était petit et léger, et l'eau l'empor- » tait comme fait le vent d'une paille. Longtemps » et à diverses reprises il chercha, et ne trouva » qu'au bout d'une heure. Cependant la chaleur » du foyer redoublant, il ne ressentit rien dans sa » chair, et déclara au contraire que le vase était » froid au fond, que seulement la surface était » d'une chaleur tempérée. Ce voyant, l'hérétique » tout confus plongea audacieusement la main dans » le vase, et dit : Ma foi m'en fera faire autant. Il » plongea en effet, mais sa chair tout entière fut » brûlée jusqu'aux jointures des os. » Greg. Tur. G. 920-921.

Au nom de Dieu, et par l'ordre de l'archevêque et de tous nos évêques, nous disposons, quant à l'ordalie, que personne n'entre à l'église lorsque l'on aura apporté le feu du jugement, si ce n'est le prêtre et celui qui doit se présenter. Il y aura neuf pieds, mesure du pied de celui qui doit passer en jugement, de la marque à la barre. Si c'est un jugement par l'eau, elle devra être chauffée jusqu'à ébullition, et le vase (*alfetum*) sera de fer, de cuivre, de plomb ou d'argile... Puis, quand le jugement sera disposé, les deux hommes entreront de deux côtés, et ils s'assureront de la chaleur de l'eau, et ils y entreront des deux côtés... Et ils seront à jeun, et ils ne devront pas avoir visité leurs épouses cette nuit... Et personne ne devra allumer le feu avant que la bénédiction n'ait commencé, mais on laissera le fer sur les charbons jusqu'à la dernière Collecte... Et l'accusé boira l'eau bénite... Et ensuite on en arrosera la main qui doit être soumise à l'épreuve [1].

Au Thibet, l'épreuve se fait ainsi qu'il suit : On jette deux pierres, l'une blanche, l'autre noire, dans l'eau bouillante; les deux parties y plongent les bras en même temps; et celui qui retire la pierre blanche, l'emporte. G. 936. — Selon certaines lois, quand l'innocence de la partie accusée est prouvée, l'accusateur subit pour ainsi dire une contre-épreuve; on lui fait mettre les mains dans le vase, s'il les en retire brûlées, on le plonge dans un marais. G. 923.

L'épreuve du feu et du fer rouge était connue des Grecs : — Nous étions tout prêts à saisir de nos mains des fers rouges, à passer par le feu et à prendre les Dieux à témoins que nous n'avons pas fait cette chose, que nous n'étions pas de complicité avec celui qui l'a méditée ou qui l'a faite. Sophocle, Antig. 264. — De même, chez les Byzantins. G. 934. — Loi des Ripuaires : « Si le serf, ayant mis la » main au feu, l'en retire brûlée, son maître sera » jugé coupable du vol dont on accuse le serf. » G. 912. — Quelquefois le prévenu traverse le bûcher en chemise. Dans quelques traditions, la chemise est même de cire. G. 912.

Dans les épreuves indiennes, l'accusé va nu-pieds par le feu... Si l'épreuve est celle du fer rouge, on fait passer le fer par neuf cercles, et au neuvième, le fer doit encore être assez chaud pour brûler l'herbe qui s'y trouve. — En Irlande, lorsque la flamme du cairn était éteinte, un des chefs prenait les entrailles de la victime, et passait trois fois pieds nus sur des charbons ardents, pour remettre les entrailles au druide, placé en face de l'autel. G. 935. — « A Cambrai, ville épiscopale, » on a pris, en moins des cinq dernières années, » plusieurs hérétiques, qui tous, par crainte de la » mort, nièrent leur crime. Un clerc fut alors en- » voyé par l'évêque, lequel devait éprouver par le » fer rouge ceux qui niaient ainsi, et déclarer hé- » rétiques ceux qui seraient brûlés; ils furent tous » éprouvés et tous brûlés [2]. » — Il fit apporter un fer rouge en forme de gant, et il y mit le bras jusqu'au coude, puis le jeta aux pieds du prince, faisant voir que sa main n'avait été atteinte d'aucun côté. G. 919. — Ladite femme fera nu-pieds sur des socs brûlants quatre pas pour son compte, cinq pour l'évêque; si elle bronche, si elle ne porte pas de plein pied sur chaque soc, si elle est blessée le moins du monde, qu'on la déclare adultère et prostituée. Ann. Winton. eccles. Duc., verb. *Vomeres*. — Ce disant (Kunégonde, épouse de l'empereur

[1] Martène, II, 931. Lois anglo-saxonnes, année 928.

[2] Cæsar Heisterb., III. 16, année 1200.

Henri II), en présence de tous les assistants stupéfaits et versant des larmes, elle marcha pieds nus sur des socs enflammés, et cela sans souffrir la moindre atteinte. Auct. vit. Henric. ap. Canisium, 6, 387. G. 914.

A côté de ces épreuves de l'EAU et du FEU, plaçons celle de la TERRE, qui semble particulière aux Scandinaves. Ceux qui juraient, se plaçaient sous une bande de gazon soulevée de terre (*Voy.* plus haut le chapitre intitulé COMMUNION, FRATERNITÉ). Si le gazon tombait sur eux, ils étaient considérés comme parjures. Il y avait quelque humiliation à subir cette épreuve [1].

Dans les traditions populaires, lorsque le parjure fait son serment, les doigts lui noircissent; la relique saisit et retient sa main. A Rome, il y avait une Bocca della verità, où celui qui jurait devait mettre la main, et qui mordait le parjure. Dans le roman de *Renard*, on exige de lui qu'il jure *sur les dents d'un saint;* un chien faisant le mort, veut *saisir* la patte de Renard, mais celui-ci s'aperçoit de la fraude. Dans l'Edda, Tur est obligé d'enfoncer la main droite dans la gueule du loup Fenris, qui, se voyant dupé, arrache la main avec ses dents.

« Si l'accusateur veut soutenir qu'il y a parjure, » qu'ils se tiennent près de la Croix. » Capit. a. 779. — Lothaire I défendit cette épreuve : « Il a été » déclaré que personne désormais n'oserait faire » une épreuve par la croix, de peur que quelque » inconsidération ne fît mépriser la Passion du » Christ. »

Capitulaires : « Tu m'as enlevé ce que tu dois me » rendre; et le prévenu doit répondre : Je ne l'ai » pas pris et je n'ai rien à rendre. Et la dette ré- » clamée une seconde fois, il doit poursuivre ainsi : » Eh bien ! élevons nos mains, pour le juste juge- » ment de Dieu! Et tous deux alors lèvent leurs » mains droites au ciel. » G. 928.

Quand une femme veut faire reconnaître son fils, qu'elle vienne avec lui à l'église où le père présumé a sa sépulture, qu'elle aille à l'autel et place sa main droite sur l'autel et sur les sacrées reliques, sa main gauche sur la tête de l'enfant, et alors qu'elle jure en présence de Dieu, de l'autel, des reliques et par le baptême de l'enfant, qu'aucune personne n'a eu affaire à elle, sinon l'homme qu'elle nomme le père [2].

... Tel était le soupçon qui planait sur lui, qu'il fut écroué à Willisau, sans cependant être torturé. Mais le soupçon était si fort qu'on décida qu'il fallait déterrer la femme, qui depuis vingt jours, était étendue dans le cimetière d'Ettiswill; qu'on la transporterait sur une bière; qu'on le ferait, lui, passer dessus, nu et tondu; que là, on lui ferait poser la main dessus, et qu'on lui ferait prêter serment solennel, par Dieu et ses saints, qu'il n'avait contribué en rien à cette mort. Et lorsque ce triste spectacle si cruel à voir fut disposé, plus il avança vers elle, plus elle vomit l'écume; et lorsqu'il eut assez approché et qu'il dut prononcer le serment, elle changea de couleur, commençant à saigner de telle manière, que cela coulait à terre, à travers la bière. Alors ses genoux fléchirent, et il reconnut publiquement son crime. Chronique de Berne, d'Anselme, année 1503. G. 931. V. Jean de Müller, V, 198 [3].

Dans un fabliau français : « Les blessures sai- » gnent, lorsque vient à passer près de la bière, le » troupeau de brebis, dans lequel se trouvait le » bélier qui avait poussé le mort. » Legrand, III, 407, 408. — On plaçait quelquefois dans la bouche du prévenu un morceau de pain ou de fromage, ou bien une hostie. G. 931. — Le jeûne est encore une épreuve ecclésiastique : — Si quelqu'un a été pris pour vol, et qu'il nie le fait, il se rendra le mardi soir à l'église, en habit de laine et nu-pieds; et là il demeurera jusqu'au samedi sous une garde légale. Il observera un jeûne de trois jours, ne se nourrissant que de pain azyme fait d'orge pur, d'eau, de sel et de cresson d'eau. La mesure d'orge, pour chaque jour, sera telle, qu'on puisse la prendre en joignant les deux mains; du cresson il y en aura une poignée, et du sel autant qu'il en faudra pour ces aliments. Ancien règlement du monastère d'Utique, antérieur à l'an 600 [4]. — Dans la grande querelle suscitée par Bérenger, Grégoire VII ordonna, dit-on, un jeûne, pour savoir de la sainte Vierge si Bérenger avait raison [5].

On trouve dans les éphémérides géographiques, t. 46 (1815), p. 375-6, un usage remarquable du village de Mandeure près Montbelliard. Lorsqu'un vol avait été commis, tous les habitants étaient invités à comparaître le dimanche après les vêpres au lieu du jugement. Un des maires sommait le voleur de restituer, et d'éviter la société des honnêtes gens pour six mois. Si le coupable ne se montrait pas, on en venait à ce qu'on appelait la Décision du bâton. Les deux maires tenaient un bâton

[1] P. E. Müller, Laxdæla Saga, p. 59 [1826], et Arngrimus Jonæ in Crymogæ, p. 101-2 add. Arnesens islandske rettergang, foroeget af J. Erichsen, 5-7, et 5-253-5.

[2] Probert, p. 129.

[3] *Voy.* aussi les Nibelungen, 984-6, le Cid de Corneille, et Shakspeare, Richard III.

[4] Martène, II, 938, D.

[5] Benno, de vitâ Hildebrand., lib. I, in Gold. apol., p. 3.

assez haut pour qu'un homme pût passer dessous. Tous devaient y passer. Il n'y avait pas d'exemple que le coupable l'eût osé; il restait seul et se trouvait découvert. S'il eût passé et qu'ensuite on l'eût reconnu coupable, personne ne lui aurait jamais parlé, tous l'auraient fui comme une bête sauvage.

Les Indiens croient qu'une vierge peut serrer l'eau en pelote, ou la porter dans un tamis. A Rome, une vestale se justifia en subissant cette dernière épreuve; une autre, en attirant par sa ceinture le vaisseau qui avait apporté d'Asie la statue de la Bonne déesse. Selon Eustathe, il y avait une source qui ne se troublait pas, lorsqu'une fille encore vierge y entrait, mais qui devenait trouble si la fille n'avait plus sa virginité.

C'était une croyance populaire en Autriche, qu'une fille était vierge quand elle pouvait d'un souffle éteindre la chandelle et d'un autre la rallumer. G. 932-3. — Dans le comté de Kent, si l'enfant posthume criait au moment de la naissance, la veuve était jugée infidèle [1].

Le duel est encore une épreuve. Pendant tout le moyen âge, la jurisprudence flotte entre le duel et l'épreuve, selon que l'esprit militaire et sacerdotal l'emporte alternativement. *Voy.* les observations ingénieuses et paradoxales de Montesquieu en faveur du duel judiciaire.

Le duel, désapprouvé par Constantin et par Théodoric, l'est de même par Luitprand qui regrette de ne pouvoir l'abolir, *Propter consuetudinem gentis.* Au moyen âge, le serment et les ordalies étant trop souvent suspectes, les guerriers préféraient le duel. Saint Louis et Frédéric II le défendirent dès le treizième siècle. Le dernier ordonné en France fut celui de Jarnac et la Châteigneraie en présence de Henri II. En Angleterre, nous avons vu, en 1819, un certain Thornton, accusé par le frère d'une jeune fille de l'avoir tuée, offrir le duel au frère, conformément à la vieille loi barbare qui n'était pas abrogée. Elle le fut à cette occasion par le parlement [2].

« Une trop mauvese coustume souloit courre enchiennement, si comme nous avons entendu des » seigneurs de lois, car li aucuns si louoient campions, en tele maniere que il se devoient combatre pour toutes les querelles que il aroient a » fere ou bonnes ou mauveses [3]. »

« Quand aucun a passé âge comme de soixante » ans, ou qu'il est débilité d'aucun membre, il » n'est pas habile à combattre. Et pour ce fut établi » que s'il estoit accusé d'aucun cas, qui par gage de » bataille se deut terminer, qu'il pourroit mettre » champion qui feroit le fait pour lui, à ses périls » et dépends, et pour ce fut constitué et établi hommage de foy et de service. Et en souloit-on anciennement plus user, que l'on ne fait, car on » combattoit pour plus de cas, qu'on ne fait pour » le présent... Et doit l'en savoir, que quand un » champion faisoit gaige de bataille pour aucun » autre accusé d'aucun crime, se le champion estoit » desconfit, feust par soi rendant en champ, ou » autrement, cil pour qui il combattoit estoit pendu, » et forfaisoit tous ses biens et meubles et héritages, ainsi que la coutume déclaire, aussi bien » comme cil propre eut été déconfit en champ; et » le champion n'avoit nul mal et ne forfaisoit » rien, etc. [4] »

« L'en fait suite d'assaut et de paix brisée en » diverses manières, selon la diversité des lieux : » car l'en fait d'Assault de charuë, d'Assault de » chemin, d'Assault de maison, d'Assault de » champ, etc. [5] »

Les duels judiciaires deviennent rares au quatorzième siècle. Ils sont dès lors remarqués par les historiens comme des événements singuliers. *Voyez* dans Froissard l'histoire dramatique de Jean de Carrouge et de Jacques le Gris [6].

« En cet an [1405] fut fait en la ville du Quesnoy un Champ mortel entre deux gentilshommes » du pays de Hainaut et du pays de Flandre. Bornette tenait que Sohier avait tué un sien parent. » Pour lequel cas, le duc Guillaume, comte de » Hainaut, livra lices à ses dépens, selon la coutume. Après les lances vinrent aux épées; mais » ledit Bornette vainquit assez brièvement son adversaire qui confessa le cas et fut décapité. Ledit » vainqueur fut généralement de tous les seigneurs » honoré et conjoui [7]. »

En 1538, un duel solennel eut lieu par-devant le roi entre deux gentilshommes, dont l'un accusait l'autre d'avoir fui à la bataille de Pavie : « Après » s'être quelque temps battus de leurs épées, ils » les jetèrent et se prirent au corps, la daguette » au poing; mais le roi jeta son bâton [8]. »

Le vieux duc Arnould de Gueldre jeta le gant à son indigne fils qui l'avait si cruellement traité [9].

[1] Logan, I, 190.

[2] Taillandier, Lois pénales d'Angleterre et de France.

[3] Beaumanoir, p. 203.

[4] Ducange, II, 1168, vieille glose sur l'ancienne coutume de Normandie.

[5] Duc., I, 161, vieille coutume de Normandie, c. 75.

[6] Froissard, édit. Dacier-Buchon, X, 276, et appendice.

[7] Monstrelet, I, 153.

[8] Martin Dubellai, XXI, 201.

[9] *Voy.* cette tragique histoire dans le récit de M. de Barante, Ducs de Bourgogne.

« Est notable encore le combat du chevalier Ma- » chaire et du lévrier de défunt Aubry de Mont- » didier [1]. »

CHAPITRE VIII.

ANIMAUX COMPARAISSANT EN JUSTICE, COMME ACCUSÉS, OU COMME TÉMOINS.

Si un bœuf frappe de la corne un homme ou une femme et qu'ils meurent, le bœuf sera lapidé, et on ne mangera point de sa chair ; le maître du bœuf sera jugé innocent [2].

Loi des XII tables : Si un animal a causé dommage, que le maître offre l'estimation ; sinon, qu'il donne ce qui a nui [*Si quadrupes pauperiem fecerit, dominus noxæ æstimationem offerto; si nolit, quod nocuit dato*]. — De même chez les Grecs : Remettre lié d'une quadruple corde, le chien qui a mordu. Plut. in Solon. G. 664.

Loi des Burgundes : « Si, parmi des animaux, » un cheval a tué un cheval, si un bœuf a frappé » un bœuf, ou si un chien a mordu de telle sorte » que l'animal blessé ne puisse plus travailler (*de-* » *biliteiur*), qu'on livre le premier animal ou le » chien qui paraît avoir causé le dommage à celui » qui l'a éprouvé. » — Lois des Alamans. G. 665 : Si un homme est tué par le chien d'un autre, le maître du chien doit payer la moitié de la composition. Si l'héritier demande la composition entière, on lui fermera ses portes, de sorte qu'il n'entre et ne sorte que par une seule. Alors on pendra le chien à neuf pieds au-dessus du seuil, et on l'y laissera jusqu'à ce qu'il pourrisse en entier, qu'il tombe de putréfaction et que ses ossements y restent ; et l'héritier ne sortira, n'entrera par aucune autre porte ; s'il jetait le chien loin de cet endroit, et qu'il entrât par une autre porte, il rendrait la moitié de la composition.

De même dans le Nord, le maître d'un serf qui avait commis un meurtre, était tenu de payer la totalité des quarante marcs de la composition ; s'il ne payait pas, on pendait le serf au-dessus de sa porte, jusqu'à ce qu'il pourrît et tombât : s'il détachait le serf, il devait payer les quarante marcs. G. 665.

... Les oies n'ont aucun droit, sinon autant qu'elles peuvent avancer le cou entre deux planches. Si elles allaient plus loin, il faudrait sur la place les pendre par le cou. Si l'endroit n'était pas convenable pour cela, il faudrait fendre un bâton blanc, et les pendre par le cou entre les deux branches ; et si alors quelqu'un venait blâmant le jugement de notre Seigneur, il aurait *délinqué* comme le plus grand *délinquant*. G. 137.

Voyez plus haut le bélier coupable de meurtre, page 421, et la composition du chien, du chat et du cygne, p. 425.

Si un homme, qui vit seul et sans serviteurs, est attaqué, après l'Avé Maria, par un assassin, et qu'il parvienne à tuer le brigand, il prendra trois brins du toit de chaume, de plus son chien qu'il détachera (ou bien la chatte au foyer, le coq à l'échelle du poulailler), et il les amènera devant le juge ; là il jurera, et sera déclaré non coupable du meurtre. Jean de Müller, III, 258. G. 356.

On trouve un exemple remarquable d'animaux cités comme témoins, dans les contes du jésuite Masenius, qui n'a fait probablement que reproduire une tradition populaire. Le singe, le lion et le serpent viennent déposer devant les Inquisiteurs d'État, en faveur de celui qui les a tirés de la fosse [3].

CHAPITRE IX.

AVEU. APPEL. CLOTURE DU JUGEMENT.

Avant de prononcer la sentence, on exige souvent l'aveu de l'accusé. C'était la coutume à Genève (comme encore aujourd'hui, je crois, en Autriche et en Suède), de ne point prononcer d'arrêt de mort si l'accusé ne confessait le crime.

« ... Un fameux voleur, nommé Mortel, qui tou- » jours échappa, parce qu'on ne condamnoit per- » sonne s'il n'avouoit lui-même, et qu'il résistoit à » toutes les tortures [4]. »

En vertu du même principe qui exige l'aveu du condamné, il peut aussi, dans la jurisprudence allemande, *blâmer* la sentence, et *trouver* (finden) un meilleur jugement : — La sentence qui a été trouvée contre moi, je la critique ; car elle est inique, et je veux en trouver une qui soit plus équitable ; et je prie le juré dont je critique la sentence de se lever. — Un tiers étranger à l'affaire, un simple assistant ayant capacité pour devenir juré, pouvait aussi critiquer la sentence : ... — S'il critique le jugement dans son contenu, qu'il prie le *banc* d'en

[1] Ragueau, apud Laurière, I, 261.

[2] Exod., c. 21, § 28.

[3] Masenius, Palestra dramatica. 1657. Coloniæ. *Voyez* l'extrait qu'en a donné M. Saint-Marc Girardin.

[4] Spon, Hist. de Genève, année 1502, p. 106-8.

trouver un autre; et celui qui a trouvé la sentence doit se lever, et l'autre s'asseoir en sa place et trouver ce qui lui paraîtra juste. Si quelqu'un blâme une décision émanée du conseil, et qu'il ne trouve pas mieux, il est tenu de payer à chacun des membres du conseil cinq schellings, et de lui demeurer soumis aussi longtemps que l'exige l'antique usage. G. 863.

Le droit féodal permet à celui qui se trouve mal jugé, d'appeler successivement en combat singulier tous les juges qui ont opiné contre lui : « Quant » aucuns apele de faux jugement, et il atant tant » que li jugemens est prononciés et que tuit li » hommes se sont accordé au jugement, et li apeliers dit aprèz : Chis jugemens est faus et mauves, » et pour tel le ferai en la cour de cheens, ou là où » droit me merra. En tele maniere d'apel il convenroit que il se combatist tout seus encontre » tous les houmes, se tuit li houmes offroient à fere » le jugement bon. — Se il avenoit que chil qui » vouroit apeler de faux jugement, se hastoit si d'apeler que il ne se feussent pas acordés au jugement, fors deux ou trois ou plus, et non pas tout » les houmes, et il apeloit en le manière que il est » dit dessus, il convenroit que il se combatist à » tous chaus (ceux) qui se seroient acordé au jugement, et non pas à chaus qui n'auroient pas encore dit leur acort dou jugement [1]. »

Voyez plus bas au chapitre Proscription, quelques exemples de sentences.

La sentence rendue, l'appel reçu, le tribunal est clos. Alors le juge descend du siége et se délasse de sa gravité. Un repas lui est servi. Cette partie des droits du juge est réglée avec une complaisance particulière dans la jurisprudence allemande : — Au jugement du Vogt, il y aura : Linge blanc, verres blancs, blanc manger, blanches chandelles, draps blancs au lit; le tout en suffisance; enfin un feu de bois sec, sans fumée... — Le juge forestier a droit au siége supérieur, à une blanche nappe, à un petit pain blanc et à un verre blanc. Quand le seigneur de Greifensée vient pour tenir la cour de l'année, le Meier doit aller à sa rencontre jusqu'à Tettenbach, et lui apporter un verre de vin rouge pour lui, un quart d'avoine pour son cheval; il doit ensuite l'inviter à siéger. G. 69.—S'il se trouve dans le village susdit, deux tavernes où l'on boive du vin, les jurés auront le meilleur des deux. Si on boit de trois sortes de vins dans trois tavernes, ils devront avoir le vin de moyenne qualité. Si on boit d'un seul vin dans une seule taverne, c'est ce vin-là qu'ils auront. — Devra aussi, notre honorable dame de Marienthal, chaque année, le premier mardi après le dix-huitième jour, préparer au tribunal un déjeuner. Les verres et les plats dans lesquels on boira et mangera ce jour-là, seront neufs, et chaque juré sera assis sur un coussin, et il aura avec lui un garçon à qui il sera fait comme aux jurés, et en ce jour, nul, excepté le tribunal et le bailli, ne pourra se trouver dans la chambre. G. 870.

... L'audience tenue, ceux qui ont prononcé la sentence pourront entrer dans une auberge pour faire un bon repas que le saint (le patron du chapitre) payera. [Il paraît que la bourse du saint était alimentée par les amendes :] Tout ce qui revient desdites amendes sera consumé sous les tilleuls par les seigneurs et gens de la Marche réunis. — Dans le nord de l'Allemagne, l'amende était souvent d'une tonne de bière : — Et si telle était la foule qu'on ne pût approcher du bondon, on défoncera le tonneau d'un côté, et on le placera sur l'autre; puis on mettra des écuelles, afin que chacun puisse boire. G. 871.

CHAPITRE X.

COMPOSITION.

La loi juive n'admet pas la composition pour l'homicide : — Vous ne recevrez point d'argent de celui qui veut se racheter de la mort qu'il a méritée, pour avoir répandu le sang; il mourra lui-même [2].

La composition est surtout germanique : — Qui a des poings peut frapper; qui a bien et argent peut payer, dit le proverbe frison [3].

Les différences de composition indiquent avec précision les divers degrés de la hiérarchie sociale. *Voy.*, sur cet important sujet, les rapprochements ingénieux de M. Grimm. Nous donnons plus bas le beau texte *De Chrenecrudâ*.

Loi des Ripuaires : « Si un esclave en frappe un » autre, ce n'est rien (*nihil est*). Seulement, pour » la paix, il payera une composition de quatre deniers. »

« Le roi des Visigoths, Alaric, et le roi des Francs, » Clovis, voulurent, après de longs différents, conclure la paix. On convient d'une conférence; mais » les Goths y viennent armés secrètement. Paternus, l'envoyé des Francs, vit en cela un complot » contre la vie de Clovis, et il se plaignit. Il fut entendu alors que la décision de la chose serait sou-

[1] Beaumanoir, ch. LXI, p. 315.

[2] Nombres, § 31, c. 35.

[3] Wiarda, Pfister, Hist. d'Allemagne, II, 88.

» mise au roi des Ostrogoths Théodoric. Et telle fut » cette décision : Un envoyé des Francs devait se » présenter à cheval et la lance droite, devant le » palais d'Alaric; Alaric et les Goths devaient alors » jeter des pièces d'argent jusqu'à ce qu'ils en eus- » sent couvert l'envoyé et son cheval, jusqu'à la » pointe de la lance. » Frédegaire, ou Excerpta d'Idatius, c. 60. (D. Bouquet, 2,463.) G. 672.

...Je pose cette question : un maître de maison a un bon chien, et quelqu'un le met méchamment à mort; quelle sera la composition? Réponse : On prendra le chien mort par la queue, de sorte que le nez de l'animal touche la terre, et, dans cette position, on répandra sur lui du froment rouge jusqu'à ce qu'il en soit couvert : ce sera là sa composition. G. 668. — Si quelqu'un a tué ou soustrait le chat gardien d'un grenier, qu'on pende le chat en l'air par la queue, de manière que la tête aille toucher la terre unie et propre; qu'on répande sur lui des grains de blé jusqu'à ce que le bout de la queue en soit couvert. — En Angleterre, celui qui tuait un cygne devait le pendre par le bec, et le couvrir de grains. Wotton, 3, 5. — Le même usage se retrouve chez les Arabes. — Dans le Nord, on doit remettre à celui dont le bœuf a été volé, la peau de l'animal remplie de farine. G. 670.

Hreidmar avait trois fils, Fafnir, Otr et Reginn. Otr prit la forme d'une loutre (conformément à son nom, otter), et il plongea dans le fleuve pour y prendre des poissons. Un jour qu'assis sur le rivage il mangeait un saumon en clignant de l'œil, les trois Ases voyageurs, Odin, Loki et Hoenir, vinrent à passer. Loki, voyant la loutre, prit une pierre, et la tua. Sur le soir, les voyageurs se retirent justement dans la maison de Hreidmar, et ne sachant pas qu'Otr lui tint de si près, ils lui montrent leur capture. Hreidmar et ses fils reconnaissent la peau; ils saisissent les Ases, et leur demandent la rançon suivante : La peau devait être remplie à l'intérieur d'or rouge, et à l'extérieur couverte d'or. Les Ases envoyèrent Loki pour chercher de l'or. L'opération terminée, Hreidmar examine le monceau d'or; il restait un poil de barbe qui n'était pas couvert; il exige qu'il le soit. L'or était épuisé; il fallut qu'Odin se défît d'une bague précieuse pour couvrir le poil qui passait. G. 670.

Couvrir d'or (χρυσῷ ἐρύσασθαι, Iliad. XXII, 351). Donner le même poids en or, dans un chant espagnol : Si tu lo tienes preso, a oro lo pesaran. G. 673. Dans le poëme des Quatre fils Aimon, Charles propose à Aimon de lui payer pour le meurtre de son cousin Hugo, *neuf fois son pesant d'or*. Quand Renaud a tué Louis, le fils du roi, il lui offre de le payer *neuf fois en or*. Il propose aussi de faire fondre en or un homme de la taille de Louis; ce qui fera neuf fois la composition. Ibidem.

Chararic, roi des Suèves, avait un fils malade; ayant ouï parler de la vertu dont les ossements de saint Martin étaient doués, il fit peser le poids de son fils en or et en argent, et envoya cette somme au saint lieu. Greg. Tur. De mir. S. Martin. 1, 11. G. 674. — Une femme, dont la fille venait de se noyer, fait ce vœu : « Saint Loys, rent moi ma » fille, et je la contrepeserai de froment. » Une autre ayant été guérie d'un mal de jambe en invoquant saint Louis, fit porter à son tombeau « une jambe de cire. » — Des malades, guéris par l'invocation d'un saint, font porter à son tombeau « une chandèle de cire de leur longueur [1]. »

« ...A la première fête solennelle, cent des bour- » geois excommuniés, nu-pieds, sans robe ni cein- » ture, marchèrent processionnellement, la croix » en tête, depuis le bas de la montagne de Laon » jusqu'à la cathédrale. Trois d'entre eux portaient » dans leurs bras des figures d'hommes en cire du » poids de vingt livres, qu'ils remirent au doyen » et aux chanoines, en signe de restitution. » Hist. du diocèse de Laon, p. 308-9 [2].

Si quelqu'un tue un évêque, qu'on fasse une tunique de plomb à sa taille, qu'il donne ensuite autant d'or qu'elle pèsera; s'il n'a pas d'or qu'il donne toute autre monnaie, des esclaves, des terres, des fermes, en un mot, tout ce qu'il aura, jusqu'à ce qu'il ait acquitté la dette. Et si enfin il n'a pas assez, qu'il se donne lui, son épouse et ses enfants en servitude à l'église jusqu'à ce qu'il puisse se racheter. G. 674.

Le parricide devra se racheter en donnant tout son pesant d'or, ou deux fois son pesant d'argent. Micralius le Poméramen, année 980.

On peut refuser la composition : — Je ne veux pas, dit un père, porter mon fils mort dans ma bourse. G. 647. — Alors il y a guerre. Le parent peut tuer impunément le meurtrier banni de son parent. En signe de composition, il met quelque monnaie ou la tête d'un coq sur le cadavre du meurtrier. G. 679. — Si quelqu'un fait violence à un autre sur son propre bien, le maître de la maison peut le tuer; il creusera un trou sous le seuil de la maison, y traînera le malfaiteur, et lui mettra un kreutzer (petite monnaie) sur la poitrine, ou, s'il ne peut en trouver, qu'il coupe la tête au coq et la lui mette sur la poitrine : ce sera sa composition. G. 679-680.

Le journalier aura pour composition une paire

[1] Miracles de saint Loys, p. 405, 434, 496, etc.

[2] Aug. Thierry, Lettre 18.

de gants de laine et une fourche à fumier. Les enfants de prêtre et les bâtards auront une charrette de foin que deux bœufs d'un an puissent tirer. Les baladins et toutes gens qui se font serfs, n'auront que l'ombre d'un homme. Les duellistes à gages n'auront eux et leurs enfants pour toute composition, que le reflet d'un bouclier au soleil. Deux balais, une paire de ciseaux, seront la composition de ceux qui s'adonnent au vol. G. 677-678.

Selon le droit de la Souabe, les baladins, ceux qui prennent l'argent pour l'honneur, et qui se font serfs, auront pour composition l'ombre d'un homme au soleil, c'est-à-dire que celui qui leur a fait tort, se mettra contre un mur, où le soleil donne; l'offensé ira droit à l'ombre, et la frappera à la place du cou. G. 678.

Lois de Galles : L'amende pour qui insulte le roi d'Aberfraw (village principal de l'île d'Anglesea), sera payée comme il suit : Cent vaches de chaque hundred de sa juridiction, une baguette d'or aussi haute que lui et aussi épaisse que son petit doigt, un plat d'or aussi large que sa face et aussi épais que l'ongle d'un laboureur qui a été laboureur pendant sept ans. L'or n'est payé qu'au roi d'Aberfraw. — La reine peut être insultée de trois manières : En violant la protection qu'elle donne, en la frappant et en lui arrachant quelque chose de la main. L'amende pour l'insulte faite à la reine est le tiers de celle du roi; et elle n'est pas exigible en or ni en argent. — ...Voici les trois cas dans lesquels il ne doit rien être payé pour le sang : sang de la dent, sang de la gale, sang qui vient du nez. Pour avoir arraché des cheveux blancs, il sera payé un penny par chaque doigt qui sera entré dans les cheveux et deux pour le pouce [1].

CHAPITRE XI.

EXÉCUTION.

Le coupable condamné va être ôté de ce monde, dont il trouble l'ordre et la paix. Les législations barbares ont déployé dans l'invention des peines une effroyable poésie. Ne parlons pas des supplices mythiques de Prométhée, d'Ixion, des Danaïdes, du Loki scandinave, etc.

Le coupable peut périr, ou par les éléments, ou par le fer et la main de l'homme.

Par les éléments : L'AIR. Le gibet est l'intrument de mort le plus ordinaire. Les synonymes du mot Pendre sont fort nombreux : Pendre jusqu'à mort, Ravir à la terre, Vouer aux oiseaux, Confier à l'air, assez haut pour qu'un cavalier, le casque haut, puisse dessous passer à cheval. On trouve encore : Chevaucher dans l'air, Travailler le gibet, Chevaucher l'arbre sec. — Si quelqu'un est condamné à être pendu, qu'on le mène à un arbre vert, qu'on l'attache par le meilleur de son cou, de sorte que le vent batte dessus et dessous, que trois jours durant le soleil et le jour l'y voient; qu'alors enfin on le détache et l'enterre. — Le roi Frode ordonna que le voleur fût conduit au gibet, et qu'on attachât à ses côtés un loup vivant, pour qu'il le déchirât de mille manières [2]. — Jusqu'au quatorzième siècle, on pendait les Juifs entre deux chiens, et la tête en bas. — On suspendait près du braconnier le bois d'un cerf. G. 68-6.

EAU. « Ayant fait saisir la jeune fille par sa chevelure, il la fit jeter à terre, et quand elle eut été » foulée aux pieds, il ordonna qu'on la dépouillât » et qu'on la plongeât dans une cuve. » Greg. Tur. 5-38. — « L'ayant fait placer dans une litière » attelée de bœufs indomptés, elle la fit précipiter » du haut du pont. » Greg. Tur. 3-26. « Ayant fait » mettre la sœur de Bernard, qui était une nonne, » dans un tonneau, il la fit précipiter dans la Saône. » Ann. Bertin. ad ann. 834. (Pertz, 1, 428.) G. 696. — On sait que sous les Valois, rien n'était plus commun que de faire coudre les condamnés dans un sac pour les jeter à la rivière. « Laissez passer » la justice du roi. » Sous Charles VII, un bâtard de la maison de Bourbon périt de ce supplice.

A Rome, le parricide était noyé dans un sac, avec un chien, un coq, une vipère et un singe. Cicéron dit expressément, et sans doute d'après quelque tradition antique, qu'on voulait isoler le coupable du contact de tous les éléments qu'il aurait souillés [3]. On trouve des dispositions analogues dans les lois allemandes.

Par un nouveau genre de mort, il fut lancé à la source de la rivière de Ferentinum; une claie fut jetée dessus, et des pierres entassées pour qu'il enfonçât. Tit.-Liv. I, 51. — Voyez aussi la mort de Posthumius qui faisait noyer ses soldats sous la claie [4]. — Loi des Burgundes : Si une femme abandonne

[1] Probert, p. 90, 209, 54.

[2] Fuero d'Aragon, an 1247 : On le mettra tout nu, on lui pendra au col par derrière un chat, on le mènera ainsi d'une porte de la ville à l'autre, en le battant de courroies, de manière que le brigand et le chat soient également frappés. Fori Oscæ, Jacobi I. Même supplice en Écosse. Statuta Alex. II, regis Scotiæ, Ducange, IV, verbo *Murilegus*.

[3] Cic., Pro Roscio Amerino.

[4] Tit.-Liv., anno 412 av. J.-C.

l'époux auquel on l'a légitimement unie, qu'elle meure dans la boue. G. 695. — ... Les lâches, les hommes faibles, ceux qui prostituent leur corps, ils les plongent dans la fange et la boue, et ils jettent une claie par-dessus. Tacit. Germ., c. 12.

Feu. Dans le feu tu chevaucheras; ton corps au feu, à la fumée ta chevelure... G. 41, 700. — *Voy.* plus haut les supplices de ceux qui ont violé les droits de la Marche.

Le feu est un des principaux moyens d'épreuve et de torture. Dans l'Edda, le roi Geirrœdr fait prendre un étranger suspect, du nom de Grimner, que les chiens n'osent attaquer. Et comme il ne répond à aucune question, le roi éprouve sa constance par le feu. Grimner demeure huit jours durant, silencieux entre deux flammes, jusqu'à ce qu'elles le gagnent, et que son manteau commence à brûler; alors il élève la voix, mais c'est pour conjurer la flamme. Sœm. G. 700. — *Voy.* Crésus dans Hérodote, et dans la Bible les jeunes hommes jetés dans la fournaise ardente.

Au quatorzième siècle, dans l'époque la plus cruelle de la tyrannie fiscale, l'eau et le feu sont employés à la fois pour le supplice des faux monnayeurs; ils sont *bouillis tout vifs*. — « ... Depuis, » icellui Mesnagier ait été pris par notre bailli de » Coustentin, et par icellui pour ladite cause, sa » confession oye, condempné à mort et à estre » bouli... Et quant ledit Mesnagier fu mis en la » chaudière [1], etc. » — La coutume de Bretagne, réformée en 1580, porte (article 634) : « Les faux » monnoyeurs seront bouillis, puis pendus. » Même supplice en Normandie. On voit à la Bibliothèque royale, un grand nombre de quittances du quinzième siècle, par lesquelles les exécuteurs des hautes-œuvres de Rouen, Coutances, Caen, Seez, reconnaissent avoir reçu certaines sommes pour avoir *bouilli en chaudière* des faux monnayeurs [2].

Terre. On connaît le supplice des vestales, et au moyen âge, les *oubliettes* et les *in pace*. — « Que » l'homicide soit enseveli sous celui qui a été tué. » Stat. fori Morlanensis, 31, 32. « Que le meurtrier » soit enterré vif sous l'homme qu'il a tué. » Charte du comté de Bigorre (année 1238). — En 1489, à Zurich, on *mure* deux hommes: De sorte qu'ils ne voient plus ni soleil ni lune, et qu'il n'y ait d'ouverture que pour passer les aliments. —On traînait les cadavres des malfaiteurs par une ouverture pratiquée sous le seuil. G. 726. Le suicide est puni de même. De plus, si l'homme s'est poignardé, on lui plante près de la tête un arbre ou un morceau de bois, dans lequel on enfonce le couteau; s'il s'est noyé, on l'enterre à cinq pieds de l'eau dans le sable; si c'est dans un puits qu'il s'est noyé, on l'ensevelit sur une montagne ou près d'un chemin, et on lui pose trois pierres, l'une sur la tête, l'autre sur le corps, la troisième sur les pieds. G. 727. On craignait évidemment que le mort ne *revînt* et n'errât.

Supplices divers :

Telle était, dit-on, la beauté de la reine, que les chevaux même eurent horreur de fouler des membres si beaux. Saxo Gramm. VIII, 57. G. 693. — Les filles des Francs, données en otages aux Thuringiens, furent attachées par ces barbares à la queue de chevaux indomptés. Les Francs eux-mêmes traitèrent ainsi leur reine Brunehaut, mère et aïeule de tant de rois. — « D'autres furent étendus sur » l'ornière des routes, et des pieux étant fixés en » terre, on fit passer dessus des voitures chargées, » et leur ayant brisé les os, on les donna en pâture » aux oiseaux et aux chiens. » Greg. Tur. 3. Les Indiens se jettent d'eux-mêmes sous les roues des chars de leurs dieux ou de leurs rajahs.

Les guerriers du Nord faisaient, dans la chair des vaincus, des incisions en figures d'aigle ou de hibou. G. 691-9.— Lois des Burgundes : « Si quel» qu'un a tenté de s'emparer du faucon d'autrui, » le faucon mangera six onces de chair sur son sein; » s'il ne le veut, il payera six solidi au maître du » faucon. » G. 690.

Que le franc-comte fasse saisir sans miséricorde celui qui aura trahi les secrets de la cour Weimique, qu'il lui fasse lier les mains, qu'il lui mette un linge devant les yeux, qu'il le jette sur le ventre et lui arrache la langue par la nuque du cou, qu'il lui passe une triple corde au cou et qu'il le fasse pendre sept pieds plus haut que tout autre voleur. G. 684.

Chez les Perses, quand un homme avait touché des vêtements impurs, on lui enlevait la peau depuis la ceinture. Kleuker, Vendidad. G. 705. Cambyse fit écorcher vif un juge prévaricateur, et fit siéger sur la peau du coupable le juge qui lui succédait. *Voy.* dans Plutarque (Artaxerxe) et autres auteurs anciens, le supplice *des auges*, celui de la tour de cendre, etc. Les supplices encore en usage à Maroc ne sont pas moins atroces [3].

Dans les lois de Guillaume, roi d'Angleterre, art. 67, on lit : Nous défendons de tuer ou pendre le criminel, quel qu'il soit; mais on lui arrachera les yeux; on lui coupera les pieds, ou les testicules, ou les mains, afin qu'il ne reste plus de lui qu'un

[1] Année 1380. *Voy.* les autres exemples cités par Carpentier, I, 670, années 1327, 1354, d'après les registres du Trésor des chartes.

[2] Floquet, Histoire du privilége de Saint Romain, I, 227.

[3] Revue des Deux mondes, juillet, août 1836.

tronc vivant en mémoire de son crime.—Quelquefois on arrachait les entrailles, et on les brûlait en présence du patient vivant et assis. Tel fut le supplice de Thomas Blount, sous le roi d'Angleterre, Henri IV [1]. *Voy.* dans Froissard et autres auteurs du quatorzième siècle, le supplice des favoris d'Édouard II, et celui d'Édouard lui-même.

On voit, dans les règlements de Richard Cœur-de-Lion, pour le maintien de l'ordre sur sa flotte : —En cas de meurtre, le coupable devra être lié au cadavre et jeté à la mer, si le crime a été commis à bord des vaisseaux; s'il est commis à terre, on brûlera le meurtrier sur le rivage témoin de l'homicide... Quiconque dans une querelle avait tiré le couteau et frappé, perdait le poing; s'il n'y avait pas eu de sang répandu, il était plongé trois fois dans la mer. Toute parole outrageante était punie par une amende d'une once d'argent... Tout homme convaincu de vol devait avoir la tête rasée, être enduit de goudron, couvert de plumes, et déposé ainsi sur le rivage [2].

« Li lieres (*le Larron*) est pendable, qui emble » cheval ou jument, et qui art meson de nuit, et » cil perd les euls, qui emble riens en moutier, et » qui fait fausse monnoye, et qui emble soc de » charrue; et qui emble autres choses, robe ou de» niers ou autres menuës choses, il doit perdre l'o» reille el premier meffait, et de l'autre larcin, il » perd le pied [3]. »

Loi de Frise : Si quelqu'un a fait effraction dans un temple, et y a pris quelqu'un des vases, ou le mène vers la mer, et sur l'arène que vient couvrir le flux; on lui fend les oreilles, on le châtre et on l'immole aux Dieux dont il a violé les temples. G. 708. Dans les contes slaves et orientaux, il est dit souvent qu'on coupe les oreilles à des malfaiteurs, et qu'on les leur met dans la main, ou dans la poche. Ibidem.

En Suisse les blasphémateurs baisent la terre, ou restent trois heures au carcan [4]. — « Nous vou» lons... qu'on fende au blasphémateur la lèvre de » dessus d'un fer chaud, et que les dents lui appa» roissent; à la tierce fois, la lèvre de dessous, et à » la quatre toute la bas-lèvre [5].

Quand un Landsknecht est condamné à passer par les lances, le porte-étendard roule l'étendard et enfonce la pointe en terre; les Landsknechts ouvrent un passage par lequel on fait aller et revenir trois fois le coupable, pour qu'il dise adieu et demande pardon; ils laissent ensuite retomber les lances, dont ils dirigent la pointe sur le pauvre pécheur; le porte-étendard tourne le dos au soleil, et les lances lui percent le cœur. G. 689.

Le texte suivant prouve que la guillotine était connue dès le quinzième siècle : « Démétri (riche » Génois, auteur d'un soulèvement) estendit le col » sur le chappus. Le bourreau print une corde à » laquelle tenait attaché un gros bloc, à tout une » doulouère trenchante, hantée dedans, venant d'a» mont entre deux poteaux, et tira ladite corde » en manière que le bloc trenchant à celuy Genois » tomba entre la teste et les épaules, si que la teste » s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre [6]. »

La liste des supplices serait longue : décapiter, empaler, jeter aux bêtes, pendre le meurtrier sur la tombe du mort, mutiler, *oreiller* [7], etc. »

L'exécution publique d'une femme était chose rare. — « Grande quantité de peuple s'y rendit, » spécialement des femmes et filles, pour la grande » nouveauté que c'estoit de voir pendre dans la » France une femme; car oncques cela ne fut veu » dedans ce royaume [8]. » — Les filles avaient le privilége de pouvoir sauver un criminel en l'épousant : « Au moment où l'on alloit exécuter un très» bel jeune fils d'environ vingt-quatre ans, qui » avait fait des pilleries autour de Paris, une jeune » fille née des Halles le vint hardiement demander; » et tant fit par son bon pourchas, qu'il fut remené » au Chastellet et depuis furent espousez ensem» ble [9]. »

Dans la simplicité des mœurs antiques, il n'y a pas de bourreau. La société elle-même exécute ses arrêts, comme on le voit plus tard encore dans le supplice du soldat passé par les armes. Souvent ce sont les coupables qui exécutent la sentence l'un sur l'autre. Capitulaires : « Qu'ils se coupent le nez, » qu'ils se tondent l'un l'autre. » *Voy.* dans la Confession de Sancy, l'histoire des cordeliers condamnés par Coligni à se pendre l'un l'autre [10]. — Quelquefois le bourreau, c'est l'un des juges, le plus jeune des jurés, le plus jeune des hommes mariés de l'endroit. En 1740, à Büttstadt en Thuringe, le plus âgé des parents du mort fut chargé de décapiter le meurtrier. G. 882.

Les biens meubles du condamné étaient souvent partagés entre ceux qui prenaient part au juge-

[1] Lingard, t. IV, anno 1400.
[2] Rymer, I, 65.
Lingard, II, p. 507.
[3] Établissements de saint Louis, liv. I, chap. 29.
[4] Ruchat, Hist. de la Réforme en Suisse, II, 324.
[5] Carp., 448; Stat., an. 1347. Ordonn., II, 285.
[6] Jean d'Auton, p. 230 de l'ancienne édition. *Voyez* l'édition plus complète de M. Lacroix.
[7] Ducange, verbo *Auricula.*
[8] Jean Chartier, p. 137, année 1449.
[9] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 129, ann. 1429.
[10] D'Aubigné, Confession de Sancy, *sub fin.*

ment : — S'il y a un cheval, une cuirasse ou autre bien, cela échoit au juge; ce qui est au-dessus de la ceinture, à l'huissier; l'épée, le couteau, et ce qui est au-dessous de la ceinture, au bourreau. Statuts d'Augsbourg. Ibidem.

CHAPITRE XII.

PEINES INFAMANTES.

Le coupable, le vaincu, qui avoue son crime ou sa défaite, est soumis quelquefois à une cérémonie humiliante qui constate sa dégradation.

Quand une ville forfait au devoir féodal et qu'elle est forcée à demander grâce, on enlève la porte des gonds, et le vainqueur fait son entrée en chevauchant dessus. G. Supplém.

L'exposition du vaincu, du coupable dans un panier ou une cage, se rencontre plusieurs fois dans l'histoire : le sultan Bajazet, le roi des Anabaptistes, Jean de Leyde, etc. — « Ses parents se rassemblent, se précipitent sur lui et le tuent dans » la cage où il est renfermé. » Greg. Tur. 8, 18. G. 726.

Le traitement le plus honteux qui ait jamais été infligé aux vaincus, est sans doute celui que les Milanais auraient subi en 1163, si l'on en croyait Hermann Cornerus [1].

... Battus et tondus, ils sont tenus de se promener contre leur gré, autour des dix héritages voisins. Lex visig. VI, 2, 3. — Qu'il porte son déshonneur par toutes les églises conventuelles; c'est ce qu'on appelle vulgairement Harmiscare. Epist. Innocentii III, lib. 13, ep. 135 (année 1210).—Pieds nus, tête découverte, et portant des glaives tirés sur leurs têtes... — Tous les principaux citoyens de ladite ville (de Tivoli) se présentent nus, couverts seulement de leurs caleçons, et portant dans la main droite leurs épées, des balais dans la main gauche; ils se dirigent ainsi vers le palais (d'Othon III). — Les susdits, le chevalier et l'écuyer, feront des processions que l'on appelle vulgairement *hachées*, l'une, et ce sera la première, à partir du lieu où l'on dit qu'ils ont méfait, jusqu'à la sépulture dudit prieur..., les autres, les jours de dimanches ou aux fêtes solennelles, et ce, nu-pieds, en braies, en chemises de toile à sac, et le susdit écuyer aura au col un petit drap (*panellum*, petite bannière?) percé, et il fourrera sa tête par cette ouverture, et ils porteront des verges à la main, et ils diront : Ainsi nous faisons pour la peine qui nous a été imposée à l'occasion de la mort du prieur Jean. Ch. de l'année 1246. Ducange, verbo *Harmiscara*.—Si quelque noble, ministérial ou laboureur... est trouvé coupable d'incendie et de pillage, qu'il soit, avant d'être puni de mort, et pour plus grande honte, tenu de porter d'un comté à l'autre, le noble un chien, le ministérial une selle, le vilain la roue d'une charrue. — Frédéric Barberousse obligea ainsi le comte palatin et les dix comtes ses complices à porter les chiens l'espace d'un mille allemand. G. 713-716.

Enportera, se vos le commandes,
Nue sa sele à Paris la cité,
Trestos nus pies, sans chauce et sans soler,
La verge el poing, come home escoupé.
En portera del borc de Saint Denis
Nue sa sele deci que à Paris
Nus pies en langes, come un autre chetis,
La verge el poing, si come d'omc eschis.
(Roman de Garin le Loherens.)

Que votre selle dont bel sont li arçon,
Port sor son chef, une lieue de randon,
Nus pies en langes, ce me semble raison. —
Qui devant moi vendra agenoiller
Nus piez en langes, por la merci proier,
La selle au col, que tendra par l'estrier.
(Gérard de Vienne.)

Quant à Richart vint li quens Hue,
Une selle à son col pendue,
Son dos offri a chevauchier;
Ne se pot plus humelier,
Estoit coustume à cel jour
De querre merchi à seignour.
... Guillaume vint à merchi
Nuz piez, une selle à son col.
(Roman du Rou.) G. 719.

Dans la chronique de Normandie (Duc. 6,337) : « Hue prend une selle et la met sur son col, et tout » à pied sen vint à la porte, où les deux enfans du » duc Richard estoient, et se laissa cheoir aux » pieds de Richard fils du duc, afin que Richard » le chevauchast s'il lui plaisoit [2]. »

« Hugues de Châlons, reconnoissant qu'il n'avoit » aucun moyen de résister à une si redoutable ar» mée, vint, portant sur ses épaules une selle de

[1] Herm. Cornerus, apud Eccard, II, 729.

[2] Dans les fabliaux, le vieil Aristote se laisse *chevaucher*, avec selle et bride, par la dame dont il est épris. *Voy.* le charmant Lai d'Aristote, et la notice curieuse de M. Langlois, sur les stalles de la cathédrale de Rouen.

» cheval, se rouler aux pieds du jeune Richard, » implorant, en suppliant, son pardon [1]. » Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, attaqué par Charles de Valois, va au-devant de lui, ayant un *fil de soie autour du cou*, en guise de hart (1292) [2]. — « Les » gentilshommes, faits prisonniers à Oursay et amenés à Paris, tenoient chascun en la dextre main » une espée toute nue par le milieu de l'alemelle, » la pointe contre la poitrine, en signe de gens » rendus à la voulenté du prince (an 1423) [3]. »

Un *serjant* de saint Louis ayant frappé un des chevaliers de Joinville, celui-ci s'en plaignit au roi, qui lui fit faire droit : — « Et li droit fu tel selon » les usages du Païs, que le serjant vint en ma herberje deschaus, et en braies, sanz plus ; une espée toute nue en la main, et s'agenoilla devant » le chevalier, et li dit : Sire, je vous amende ce » que je mis main à vous ; et vous ai aportée ceste » espée pour ce que vous me copez le poing, se il » vous plet. » — Comme des chevaliers de Joinville chassaient une gazelle, des Hospitaliers coururent sur eux, « et boutèrent, chacèrent nos chevaliers. Et je me pleing au Mestre de l'Ospital ; » et le mestre de l'Ospital me répondi que il m'en » feroit le droit, et l'usage de la Terre sainte, qui » estoit tele que il feroit les frères qui l'outrage » avoient faite, manger sur leurs mantiaus, tant » que cil les en leveroient à qui l'outrage avoit esté » faite [4]. »

« L'an du Seigneur 1395, le jour de l'Épiphanie, » comme l'illustre duc Guillaume, comte d'Ostervant, étoit assis à la table du roi de France avec » beaucoup d'autres princes, survint un héraut, » qui se mit à couper et à diviser la toile de la table » devant le susdit comte, disant qu'il ne devoit pas » s'asseoir à la table royale, le prince qui étoit » privé d'armes et de bouclier. Et comme Guillaume répondoit qu'il avoit armes et bouclier, le » doyen des hérauts répondit : Point, Monseigneur, » car Guillaume, comte de Hollande, ton grand-oncle, a été vaincu jadis par les Frisons, et aujourd'hui encore il est couché sans vengeance sur » la terre ennemie [5]. »

« Se aucun chevalier, ou gentilhomme avoit fait » trahison en aucune partie, et estoit assis à table » avec autres chevaliers, gentilshommes, ledit roy » d'armes ou héraut lui doit aller couper sa touaïlle » devant lui, et lui virer le pain au contraire, s'il » en est requis par aucuns chevaliers ou gentilshommes, lequel doit estre prest de le combattre » sur cette querelle ; car ce n'est pas belle chose » que un traistre soit honnouré comme un autre » chevalier ou gentilhomme. — ... Cettui Bertrand » laissa de son temps une telle remonstrance en » mémoire de discipline et de chevalerie, dont nous » parlons, que quiconque homme noble se fourfaisoit reprochablement en son estat, on lui venoit » au manger trancher la nape devant soi [6]. »

Un chevalier félon devait avoir des bottes sans éperon, un cheval sans fers, sans selle, et une bride d'écorce. — « Se aucuns hons estoit chevalier et ne fust pas gentis hons de parage, ains le » porroit prendre li rois ou li bers, en qui chastellerie ce seroit et trencher ses esperons seur un » fumier. » Établ. de saint Louis, I, 130. Quelquefois on le faisait chevaucher par la ville, sur un cheval déferré, ou bien avec un, deux ou trois fers seulement. G. 712.

Le diffamateur se frappait publiquement la bouche, et disait : Bouche tu mentais, lorsque ainsi tu parlais. G. 711. En Suède, le calomniateur payait l'Amende des lèvres, se donnait un coup sur la bouche et sortait à reculons du tribunal.

« Si quelqu'un a produit un faux témoin, qu'il » perde le nez et la lèvre jusqu'aux dents. » (Stat. Avenion., 1243.) G. 709. On attachera au faux témoin sur la poitrine deux langues de drap rouge, longues d'une palme et demie, et larges de trois doigts ; on lui en attachera deux autres par derrière entre les épaules, avec ordre de les porter toujours [7].

Le voleur convaincu de larcin sera tondu, comme le duelliste mercenaire ; on lui versera de la poix bouillante sur la tête ; et sur sa tête encore on lui secouera des plumes d'oreiller, afin qu'on puisse le reconnaître. Ch. Richardi regis Angl. ann. 1189. Rymer, 1, 65. G. 725.

« Quelques-uns ayant maltraité une religieuse, » l'ayant enduite de miel, roulée dans des plumes » et promenée à rebours sur un cheval, Philippe-Auguste fit noyer les coupables dans une cuve » d'eau bouillante (année 1198) [8]. »

Quand le délit est peu grave, le coupable en est souvent quitte pour quelque cérémonie grotesque. Il faut au peuple des spectacles terribles ou ridicules. Une femme qui avait battu son mari, devait monter à rebours sur un âne et parcourir tout l'endroit, et tenant l'âne par la queue. — Cette peine était aussi en vigueur dans la Hesse supérieure ; le bailli de Hombourg décida en 1593, à Marbourg, que la femme qui aurait battu son mari,

[1] Guill. Gemet., lib. 5, c. 4.
[2] Art de vérifier les dates. Cout. de Hainaut, t. XIII.
[3] Journal du Bourgeois de Paris, p. 93, année 1423.
[4] Joinville, édit. de 1761, p. 106-7.
[5] Ducange, IV, J. de Leyde, l. 31, c. 30.
[6] Tractatus ms. De officio heraldorum.
[7] Ducange, IV, 223.
[8] Raumer, Hohenstaufen, V, 63.

devait, suivant l'ancien usage, monter sur un âne, et que l'homme qui se serait laissé battre conduirait l'âne par la bride. — Le mari battu était soumis à la même peine : « Ils sont contrains et condempnez à chevauchier un âne, le visaige par » devers la queue dudit asne [1]. » A Vernon, *un voisin chevauche pour le mari* en proclamant son nom. — Ailleurs, la peine est commuée en argent, 1447... *Payer par forme d'asne, Leur part dudit asne.*

Si un homme est assez efféminé pour se laisser gronder, crier et battre par sa femme, sans lui tenir tête et sans se plaindre, il sera tenu d'habiller de drap les deux serviteurs du conseil de ville, ou, s'il n'en a pas les moyens, il sera emprisonné, et on lui enlèvera le toit de sa maison (année 1594). G. 724.

Si deux femmes se querellent jusqu'à se battre, en se disant en même temps des injures, elles porteront, tout le long de la ville et par la voie commune, deux pierres attachées par des chaînes, et ces pierres pèseront, à elles deux, un cent; la première les portera de la porte orientale à la porte occidentale, pendant que l'autre la stimulera d'un aiguillon de fer fixé à un bâton, et toutes deux iront en chemise; la seconde prendra ensuite les pierres sur ses épaules et les reportera à la porte orientale, la première la stimulant à son tour. Jura tremonensia. 6. G. 721.

S'il arrivait qu'une femme sans conséquence adressât à une jeune fille honnête des paroles blessantes pour son honneur, on lui attachera au cou, par une chaîne, deux pierres à ce destinées, et les gens de justice la mèneront publiquement par la ville, et ils sonneront de la trompe devant et derrière, pour la narguer et bafouer. Droit de Hambourg, année 1497. G. 720.

Si une femme en injurie une autre..., si femme ou servante en tire une autre par les cheveux, la frappe ou l'outrage, et que cependant il n'y ait point de blessures, la femme doit donner, en réparation, un sac neuf de six aunes, et un muid d'avoine; le tout accompagné d'un ruban de soie rouge de deux aunes, pour fermer le sac. G. 668. Droit de Hanovre.

« La femme qui dira vilonie à autre, si comme » de putage, payera, ou ele portera la pierre, toute » nue an sa chemise, à la procession, et cele la » poindra après, an la nage d'un aguillon [2]. »

Outrages à la pudeur, viol : Theudelinde ayant tendu la coupe à Autharis, qu'elle ne savait pas être son fiancé, il but et rendit la coupe; puis, sans que personne pût l'apercevoir, il lui toucha la main du doigt, et se passa la main du front au nez sur le visage. Elle, couverte de rougeur, va conter le fait à sa nourrice, et celle-ci lui dit : Certainement, si ce n'était votre fiancé royal, il n'oserait point vous toucher. Paul. Diac. G. 632.

« Si un homme libre a pressé la main ou le doigt » à une femme libre, il sera passible de l'amende » de XV solidi. » C'est ce qu'on payait pour le vol d'un bœuf d'un an.

On connaît la remarquable disposition de Moïse : La fille a crié, et n'a pas été entendue...

« La loi des Allemands est là-dessus fort singulière. Si l'on découvre une femme à la tête, on payera une amende de six sols; autant, si c'est à la jambe jusqu'au genou; le double depuis le genou. Il semble qu'elle mesurait la grandeur des outrages faits à la personne des femmes, comme on mesure une figure de géométrie [3]... »

Lois de Galles : Si la jeune femme accusée ne veut se justifier, qu'on lui déchire sa chemise jusqu'à l'aine; qu'on lui mette à la main la queue d'un jeune bœuf d'un an, dont on aura oint la queue; si elle peut le retenir par la queue, qu'elle reçoive une partie de sa dot; si elle ne le peut, qu'elle n'ait rien... — Si, se tenant sur le seuil, elle peut retenir un taureau de trois ans, dont on aurait frotté la queue de suif, en la faisant passer par une porte d'osier, alors que de part et d'autre deux hommes exciteraient l'animal, la jeune fille l'aura en compensation de l'attentat à sa pudeur; mais si elle ne le peut, elle aura tout le suif qui lui collera à la main. G. 679.

La femme qui aura eu un enfant illégitime, portera cet enfant autour de l'église; elle sera nu-pieds et vêtue de laine; ses cheveux seront coupés par derrière, et sa robe coupée de même. G. 711.

La fille à qui l'on aura fait violence, se présentera les cheveux en désordre, le visage triste, telle qu'elle a laissé l'homme, et elle dira au premier qu'elle rencontrera, puis à un autre, sa honte et son déshonneur... à sa main sera son voile. G. 633.

Chez les Ditmarses, quand une fille devenait enceinte, on pouvait, avec le conseil et l'aide des amis de la famille, l'ensevelir toute vive sous la terre ou sous la glace. G. 694.

Statuts de Brunswick : Qu'on enterre toutes vives les femmes qui en livrent d'autres (les entremetteuses). Leibn. 3,439. De plus on leur enfonçait

[1] Coustume de Senlis, 1375. D'autres documents de Saintonge et de Dreux, 1404, 1417, se trouvent dans Carpentier, verbo *Asinus*, I, 326, et *Captivare*.

[2] Carpentier, an 1247, ex Chartul. Campan., fol. 345, et Ducange, VI, 52.

[3] Montesquieu, Esprit des lois, liv. XIV, c. 14.

un pieu dans le sein, et l'on déposait des épines sur leur tombe.

Statuts d'Augsbourg : Si quelqu'un fait violence à des jeunes filles, à des femmes, ou à des femmes en voyage, et qu'on le surprenne en flagrant délit, qu'on l'enterre tout vif, tel est le droit.

« Jehan de Champin ravi et prist à force Jehanne » de la Broce, pour lequel fait il a été noyé. » G. 696.

« Ce sont les droits du Roy des Ribaux en Cam- » bray. Ledit roy doit avoir... sur chacune femme, » qui s'accompagne de homme carnelement, en » wagnant son argent... cinq solz parisis pour une » fois. Item sur toutes les femmes qui viennent en » la cité, qui sont de l'ordonnance, pour la pre- » mière fois, deux solz tournois [1]. »

Peines de l'adultère :

Loi indienne : Celui qui parle à la femme d'un autre, dans une place de pèlerinage, dans une forêt, ou vers le confluent de deux rivières, encourt la peine de l'adultère [2].

Pour adultère avec une femme de Brahmane qui était gardée, un Vaisya sera privé de tout son bien après une détention d'une année; un Kchatriya sera condamné à mille panas d'amende, et aura la tête rasée et arrosée d'urine d'âne [3].

A celui qui souille le lit de son maître spirituel, on imprimera sur le front un signe des parties naturelles de la femme; pour avoir bu des liqueurs spiritueuses, le drapeau d'un distillateur; pour avoir volé l'or d'un prêtre, le pied d'un chien; pour le meurtre d'un Brahmane, l'image d'un homme sans tête [4].

Peine de l'adultère chez les Germains (Tacit. German., c. XIX) : Le mari l'ayant tondue et mise toute nue, l'expulse de la maison en présence des parents; puis il la chasse à coups de fouet par le bourg [5]... — Chez les Saxons, la femme adultère devait s'étrangler elle-même; puis on brûlait le corps, et le complice était pendu au-dessus du bûcher... — Loi anglo-saxonne : Si quelque femme ou fille est trouvée en déshonnêteté, que ses vêtements lui soient coupés autour, à la hauteur de la ceinture, et qu'elle soit fouettée et chassée au milieu des risées du peuple. — Coutume encore existante en Angleterre : Si la veuve d'un paysan est convaincue d'adultère, elle est obligée de monter sur un bélier noir, tenant la queue en guise de bride, et de réciter certaine formule populaire...— « Ignominiosa lapidum gestatio in confusionem flagitiosi concubitûs toties celebrata *quæ etiamnùm extat*... Asservabant in curiis duos lapides quos lapides publicos seu civitatis vocabant, *stadsens stena;* hi scapulis adulteræ impositi sunt, ac deindè funiculus ad genitale adulteri membrum adstrictus, quo sic onerata sessorem suum per oppidum publicè circumducebat, etc. [6] »

La femme adultère doit déguerpir, sans emporter rien autre qu'une quenouille et quatre pfennigs. Droit de Soleure, année 1506. G. 171.

Que l'adultère et la complice soient publiquement fustigés devant le juge, et ensuite brûlés. En Wisig. G. 699.— Le roi de Portugal, Henri, établit la même peine, pour le même crime. — Pierre III d'Aragon permit au mari de tenir sa femme adultère en charte privée, au pain et à l'eau [7]. — Ditmarus, lib. ult. p. 106 : « Si quis (apud Polonos adhuc paganos) alienis abuti uxoribus, vel fornicari præsumit, hanc vindictæ subsequentis pœnam protinus sentit : in pontem mercati is ductus is follem testiculi clavo affigitur, et novacula prope posita, hic moriendi, sive de his absolvendi dura electio sibi datur. »

En 1314, les deux amants des belles-filles de Philippe IV furent écorchés vifs en présence du peuple (*et virilia amputata*), puis pendus.— Lettres de rémission (année 1392) : « Julie Heliete avoit oy » dire que les compaignons de la bachelerie de la » Leu, près de la Rochelle, ont acoustumé le dy- » menche de la Trinité chacun an à baigner en un » fossé plain d'eau, appelé Lorteniguet, hommes et » femmes demeurant audit lieu de la Leu, qui ont » eu compagnie charnelle contre leur mariage avec

[1] Carpentier, III, p. 91.

[2] Manou, p. 305, § 356.

[3] Id., p. 308, § 375.

[4] Id., p. 334, § 237.

[5] Cette Coutume existait encore au temps de saint Boniface, comme on le voit par une de ses lettres.

[6] Stiernhook, De jure Sueonum, lib. I, p. 19, 326.— Ducange, IV, 52.

[7] Constitutiones Petri III, regis Aragon. : Dictus Johannes, si illam (uxorem suam) vult, habeat tenere in domo propria, et in ipsa domo propria habeat facere domunculam ipse Johannes habentem xij palmos de longitudine et sex de latitudine et duas cannas de staturà sive de altitudine, et quòd habeat dare eidem Eulaliæ unum saehpay sufficiens in quo dormiat, et unum lodicem cum quo valeat se cohoperire, et facere in dictâ domo unum clot sive foramen, in quo possit solvere tributa ventris naturalia, et per quod foramen exeant illa fetida, et... unam fenestram in eâdem domo, per quam dentur eidem Eulaliæ victualia, videlicet quòd dictus Johannes dabit sibi xviij uncias panis cocti competentis pro quâlibet die et aquam quantam voluerit dicta Eulalia, et quòd non dabit sibi aliquid, aut faciet dari quod illam præcipitet ad mortem, aut aliquid aliud faciet ut dicta Eulalia moriatur. Carpentier, I, 86.

Voyez. aussi Ducange, verbo *Adulterium*, *Trotare* et *Malfarium*.

» autre... Pour la vergogne du monde, crainte dudit » baing et batizons, icelle Heliete vouloit aler et » fouir hors du pays. » — Autres lettres, année 1479 : « Le suppliant par joyeuseté et esbatement com- » mença à dire à Nicolas le Blanc, qu'il estoit marié » en son pays, et que néanmoins il avoit esté trouvé » avec une femme en la ville d'Eu, et avoit eu sa » compaignie; parquoy il falloit qu'il fust emplumé, » ainsi que estoit les autres, qui aloient avec autres » femmes que les leurs [1]. »

CHAPITRE XIII.

LE DÉBITEUR INSOLVABLE.

Lois des XII Tables : Qu'on l'appelle en justice. S'il n'y va, prends des témoins, contrains-le. S'il diffère et veut lever le pied, mets la main sur lui. Si l'âge ou la maladie l'empêchent de comparaître, fournis un cheval, mais point de litière. — Que le riche réponde pour le riche; pour le prolétaire, qui voudra. — La dette avouée, l'affaire jugée, trente jours de délai. Puis, qu'on mette la main sur lui, qu'on le mène au juge. — Le coucher du soleil ferme le tribunal. S'il ne satisfait au jugement, si personne ne répond pour lui, le créancier l'emmènera et l'attachera avec des courroies ou avec des chaînes qui pèseront quinze livres; moins de quinze livres, si le créancier le veut. — Que le prisonnier vive du sien. Sinon, donnez-lui une livre de farine, ou plus, à votre volonté. — S'il ne s'arrange point, tenez-le dans les liens soixante jours; cependant produisez-le en justice par trois jours de marché, et là, publiez à combien se monte la dette. — Au troisième jour de marché, s'il y a plusieurs créanciers, qu'ils coupent le débiteur en plusieurs parts (*in partes secanto*). S'ils coupent plus ou moins, qu'ils n'en soient pas responsables. S'ils veulent, ils peuvent le vendre à l'étranger au delà du Tibre...

In partes secanto, doit s'entendre de la personne et non des biens, puisque la loi présente ensuite comme adoucissement l'esclavage, la vente du débiteur à l'étranger [2].

Cette rigueur ne peut surprendre. Le débiteur, le proscrit, le vaincu, l'ennemi, paraissent sous les mêmes traits dans les lois barbares. L'humiliation du serf qui se donne, du vassal qui fait hommage, qui se fait l'homme d'un autre, est constatée par un cérémonial analogue à celui de la cession des biens.

L'atrocité de la loi des XII tables, déjà repoussée par les Romains eux-mêmes, ne pouvait, à plus forte raison, prévaloir chez les nations chrétiennes. *Voyez* cependant le droit norwégien. G. 617. — Dans les traditions populaires, le juif stipule une livre de chair à couper sur le corps de son débiteur, mais le juge le prévient que *s'il coupe plus ou moins*, il sera lui-même mis à mort. *Voy.* le Pecorone (écrit vers 1378), les Gesta Romanorum dans la forme allemande, et le Merchant of Venice de Shakspeare.

Moïse s'efforce déjà de prévenir le prêt illicite. Il défend de prendre en gage ce qui est indispensable à l'existence du débiteur : — Vous ne recevrez point en gage la meule de dessus ou de dessous, parce que celui qui vous l'offre vous engage sa propre vie. — Si votre débiteur est pauvre, le gage qu'il vous aura donné ne passera pas la nuit chez vous. Mais vous le lui rendrez avant le coucher du soleil, afin que, dormant dans son vêtement, il vous bénisse, et que vous soyez trouvé juste devant le Seigneur votre Dieu [3].

Les Capitulaires défendent d'acheter *le blé sur pied*, ni le *vin à la vigne*. Plusieurs de nos Coutumes exceptent des choses qu'on peut engager : *l'attelage de bœufs, le hoyau, la charrue, le chariot* [4]. Défense aussi dans les diverses lois du moyen âge de prêter sur les étoffes usées, les peaux mouillées, les habits sanglants.

Celui qui sera trouvé usurier, fera trois dimanches de suite le tour de l'église, l'eau bénite à la main, nu-pieds, vêtu de laine, et un chapeau de juif sur la tête. (Année 1390.) G. 712.

« Se aucun autre que chevalier doit dete..., il » doit estre livré à celui à qui il doit ladite dete, et » il le peue tenir com son esclaf, tant que il, ou » autre pour lui, ait paié ou fait son gré de ladite » dete; et il le doit tenir sans fer, mais que un » aneau de fer au bras, pour reconoissance que il » est à pooir d'autrui pour dete [5]. »

Se desceindre, c'est le signe de la cession de biens. Le débiteur fait cession, *desceint et tête nue*, selon l'édit de Louis XII, année 1512. En certaines villes d'Italie celui qui fait cession a payé pour toujours, « S'il frappe du cul sur la pierre en présence du juge [6]. »

Le vassal en faisant hommage doit *desceindre sa*

[1] Carpentier, verbo *Adulterium*. Trésor des ch., reg. 142, 206.

[2] J'ai commenté cette loi dans mon Histoire romaine (t. I, p. 315-316); on y trouvera le texte épuré de Dirksen, ibid., p. 374-377.

[3] Deutér., c. 24, § 12-13. Exod., c. 22, § 26.

[4] Dombes, mss., ann. 1325.

Carpentier, verbo *Arar*.

[5] Assises de Jérus., ch. 119.

[6] Laurière, I, 206.

ceinture, et ôter son épée et bâton. Coutume de la Marche, art. 189. — De même, dans l'ancienne chronique de Flandre, c. 19, le comte de Boulogne, se réconciliant avec saint Louis, son neveu, *laisse sa ceinture et son chaperon.* Monstrelet, ch. 45 : Il est requis que le duc de Bourgogne « fasse émende » honorable à la veuve et aux enfants du duc d'Or- » léans sans courroye et sans chaperon étant à ge- » noux. »

Des arrêts de 1606 ont jugé, « que tous ceux qui » faisoient cession de biens, soit qu'ils eussent été » ruinés par leurs débauches ou par cas fortuit, » étoient obligés indistinctement de porter le bon- » net vert. » D'autres arrêts ont décidé que ceux qui avaient fait cession de biens « pourroient être réin- » tégrez dans les prisons par leurs créanciers, si les » créanciers les rencontroient sans le bonnet vert [1]. » Despréaux, Satires : Du bonnet vert le salutaire affront... *Voy.* Sidoine Apollinaire (epist. 6, VII). et Jean de Damas, au sujet du κόφινος des Béotiens.

En Allemagne, le créancier qui avait en vain sommé le débiteur de payer, lui dénonçait le *tableau infamant.* Il faisait exécuter un tableau grotesque, dans lequel le débiteur était représenté de la manière la plus avilissante. Tantôt c'est maître Urian (le diable) et la bête de l'Apocalypse qui viennent arracher le débiteur de la tombe ; tantôt, il est au milieu des flammes de l'enfer, ou sur la roue, ou pendu à une potence, et des corbeaux déchirent son cadavre. Cet usage ne fut aboli que par le recès de l'Empire en 1757. *Voy.* Selchow, elect. juris. Germ., p. 336. G.

« Couvrir le feu de son finatier, c'est le signe du » ban, saisie, et main-mise du seigneur de fief, » quand son sujet ne luy paye pas ses droits et de- » voirs. Comme aussi l'on affige un panonceau, l'on » met un brandon, ou une croix, en signe de sai- » sic [2]. » — Dans les Coutumes de différentes provinces, on se sert de l'expression : « Brandonner » l'héritage.... qui est, quand on fait saisir ou ar- » rêter les fruits pendants par les racines, en signe » de quoy on pique dans la terre un bâton garni » de paille. Comme aussi on attache à la porte d'une » maison saisie un panonceau aux armes du roy. » On dépend aussi l'huis de la maison en signe de » main-mise et d'exécution. » — Statuts de Fulcrand, archevêque de Bourges : « Quelquefois ils » forcent les ecclésiastiques à contribuer aux tailles, » ils ferment leurs demeures, ou ils attachent par » malice l'ouverture des portes à la muraille, ou » bien ils placent au travers de la porte un fil dont » ils cachettent les deux bouts, afin qu'ils ne puis- » sent entrer dans leurs maisons, et que poussés à » bout ils comparaissent devant eux, et se confor- » ment à leur volonté [3]. — Pourront ledit seigneur » Abbé et les siens, par eux-mêmes ou par leurs » gens, clore et fermer à clé les maisons desdits » hommes [4]. »

[1] Laurière, I, 167, 206.

[2] Cout. de Solle, tit. X, art. 8 ; Laurière, I, 201.

[3] Carpentier, 375, Barreiare.

[4] Carpentier, I, 980, Pactum inter Aymer de Narb. et abbat., anno 1317 ; Trésor des chartes, reg. 61, ch. 435.

CHAPITRE XIV.

PROSCRIPTION. BANNISSEMENT. — L'AUBAIN. LE BATARD.

Le juge de Nuremberg, qui prononçait la sentence de bannissement, devait, si le coupable était un Franconien, se tenir sur terre de Franconie, au delà du pont près de Furth, sur la route vers Neuenstadt ; s'il était Souabe, le juge siégeait sur le territoire de Souabe, au delà du pont de la Pierre, sur la route d'Onolzbach ; si Bavarois, devant la porte aux femmes à Nuremberg ; enfin, s'il s'agissait d'un Saxon, devant la porte de la Ménagerie sur la route d'Erlangen. G. 399.

... Seront présents le lieutenant, tous les jurés, et schœffen du Rhingau et le messager de justice. Le lieutenant aura deux gants blancs et montera de son pied droit sur la pierre qui est à Lutzelnau, en haut du chemin de traverse à droite, au nom du seigneur de Mayence ; puis il jettera un des gants, en disant : Je me tiens ici aujourd'hui, et j'ôte à Jean ou Conrad le droit du pays, déclarant sa femme veuve et ses enfants orphelins, assignant son bien à l'héritier et ses fiefs au seigneur suzerain, le cou au pays, le corps aux oiseaux. Désormais nul ne peut méfaire en sa personne, nul ne peut lui rendre le droit du pays, si ce n'est par notre seigneur de Mayence où son lieutenant, et cela au susdit lieu du jugement, à Lutzelnau, comme il est prescrit sur la pierre de Lutzelnau. G. 133-4.

Les riches largesses, les dons de glaives, toutes les joies et nourriture de la patrie n'existeront plus pour votre race... — Où donc aura-t-il la paix, l'homme mis hors la loi du pays ? Et les schœffen répondent : Là où l'on ne peut le voir ni l'entendre. G. 731.

Formules weimiques : Je te retire aujourd'hui tout droit de pays, tout honneur, à cause du coup de mort que tu as frappé sur la route d'Empire. Donc, je départs ton corps aux gens du pays, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta

femme légitime est de droit veuve, tes enfants de droit orphelins. Je te mets de jugement hors jugement, de grâce en disgrâce, de paix hors la paix, de sorte, quoi qu'on fasse, qu'on ne puisse méfaire en toi. G. 39-41.

Nous te jugeons, te bannissons, te destituons de tout droit pour te mettre en tout non-droit; nous faisons ta ménagère légalement veuve, tes enfants légalement orphelins; donnons tes fiefs au seigneur dont ils meuvent, tes biens et héritages à tes enfants, ton corps et ta chair aux bêtes dans les forêts, aux oiseaux dans l'air, aux poissons dans l'eau... Que là où chacun trouvera paix et sûreté, toi seul tu ne les trouves pas. Nous t'envoyons enfin aux quatre chemins du monde. Ibid.

A toi, coupable créature! En ce jour, je te proscris. Que ta femme soit veuve, tes enfants pauvres orphelins. Tu subiras le prescrit du roi Charles, tu chevaucheras l'arbre sec, avec bâillon d'aubépine et baguette de chêne au col, les cheveux au vent, le corps aux corbeaux, l'âme au Tout-Puissant... [Ailleurs] : Ordre du roi, subir tu dois; glaive d'acier, ton cou doit couper... [Ailleurs encore]: Tu chevaucheras dans la flamme, les cheveux à la fumée, au feu le corps, l'âme au bon Dieu! Ibid.

Je le condamne et le proscris (verfeme) de par la puissance et autorité impériale; je l'excepte de la paix; je le mets hors de toute franchise et droit dont il a joui depuis qu'il fut levé de baptême..., l'excluant des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur consolation... Qu'il ne trouve ni liberté ni sûreté dans aucune ville ou château, si ce n'est dans les places consacrées. Je maudis ici sa chair et son sang, de sorte qu'il ne trouve plus aucun lieu sur terre, que vent le chasse, que corbeaux, corneilles et bêtes de l'air l'emportent et le dévorent. J'adjuge et dépars aux corbeaux et corneilles, aux oiseaux et bêtes ses chair, os et sang, mais à notre Seigneur, au bon Dieu, son âme, si toutefois il en veut. Ibidem.

Avant de quitter le pays, le meurtrier qui ne pouvait payer la composition faisait un appel à ses parents. Loi salique: « Si quelqu'un a tué un homme, » et n'a pas eu toutes ses facultés de quoi satisfaire » à la loi, il donnera douze témoins pour jurer que » ni sous terre, ni sur terre, il n'a plus de bien » qu'il n'en a donné. Et ensuite il doit entrer dans » son habitation, et des quatre coins prendre en sa » main de la terre, puis se tenir sur le seuil, re- » garder vers l'intérieur, et de la main gauche en » lancer par dessus les épaules sur son plus proche » parent. Quand son père, sa mère ou son frère ont » déjà payé pour lui, il jette de cette même terre » sur la sœur de sa mère ou sur les fils de cette » sœur[1]; s'il n'y a point de tels parents, sur les plus » proches du côté paternel ou maternel. Et ensuite: » en chemise, déceint, déchaux, bâton en main (*palo* » *in manu*), il doit sauter par-dessus la haie[2]. »

Lois du Nord : Si quelqu'un est convaincu de trahison, on le place sur un navire, et l'on attend sur le rivage jusqu'à ce que le vent ou les rames le mettent hors de vue. Sitôt qu'il est assez loin pour être caché par les vagues, l'on fait sonner les trompettes, et trois fois l'on crie : Il a perdu tous les droits de l'antique alliance... S'il est au pays natal, tous les guerriers doivent l'accompagner vers une forêt profonde, mais s'arrêter à la lisière jusqu'à ce qu'il soit arrivé lui-même dans un épais fourré d'où il ne pourra entendre leurs cris. Puis la troupe criera par trois fois, de sorte qu'il n'y ait plus pour lui de retour. Cela fait, si quelqu'un des guerriers, se trouvant mieux armé ou accompagné d'un camarade, vient à le rencontrer et ne l'attaque pas, qu'il soit lui-même frappé de la même honte, de la même proscription[3]. — Le proscrit pouvait se racheter en tuant d'autres proscrits.

Loi salique (G. 734) : « Les parents du défunt » doivent demander au juge que l'auteur du crime » (celui qui a déterré un mort) n'habite point parmi » les hommes, et que celui qui lui donnerait l'hos- » pitalité avant qu'il ait fait réparation aux parents, » soit tenu de payer quinze solidi. — Si quelqu'un » a déterré ou dépouillé un corps, qu'il soit war- » gus (errant, banni). » — Loi des Ripuaires : « Si » quelqu'un lui a donné du pain ou un gîte, fût-ce » son épouse, il payera quinze solidi. »

L'*Interdictio tecti* s'exécutait, en Allemagne, en enlevant le toit du proscrit, en abattant sa maison, en palissadant sa porte, comblant son puits, éteignant son feu. Cela se faisait encore au dix-septième siècle à Leipzig. — Les Frisons arrachaient l'herbe qui poussait à la place où avait été la maison du juge prévaricateur. G. 729.

On *taillait une croix* dans le manoir des chevaliers condamnés, en perçant les quatre murailles. — Démolir la maison du condamné, s'appelait en vieux français : *hanoter la maison, la mettre à hanot*. Duc. verbo *Condemnare*. G. 730, 173.

Luther conte dans ses Propos de table, qu'un arrêt de mort étant commué en bannissement par

[1] Au lieu du mot *terre*, les deux autres édit. de loi salique, portent *chreneeruda* (reines kraut), qui répond à l'*herba pura* que le fécial prend dans Tite-Live (*Voyez* plus haut, p. 353).

[2] Lex Salic., in Script. franc., t. IV, p. 155, 178, 202.

[3] Ducange, verbo *Abjuratio terræ*, d'après les Lois militaires de Suénon. *Voy.* aussi Saxo, lib. X.

l'empereur Maximilien, on conduisit le criminel à la place du jugement, et l'on enleva la terre que couvrait son ombre[1].

Dans le Nord, en Angleterre et en Hongrie[2], le proscrit était appelé Loup, Tête de loup (wargr). On l'appelait aussi Homme des bois (waldgang, waldemann)[3].

Chez les Anglo-Saxons, le criminel se réfugiait au sanctuaire; le coroner venait recevoir la confession de son crime, et lui enjoignait d'Abjurer la terre du roi dans quarante jours. L'Abjuration se faisait en ces termes : Vous entendez, sire coroner, que je suis larron de brebis (ou autre animal, ou meurtrier d'un homme ou de plusieurs), et félon envers le roi d'Angleterre. Et comme j'ai commis beaucoup de méfaits et larcins, j'abjure la terre du seigneur roi. J'irai promptement vers le port que vous m'avez assigné, sans chercher à sortir par une autre voie; sinon, que je soie pris comme larron et félon envers le seigneur roi d'Angleterre. Là j'attendrai seulement le flux et le reflux. Si je ne puis obtenir passage, j'entrerai chaque jour dans la mer jusqu'au genou, pour essayer de passer. Et si, après quarante jours, je ne puis passer, je m'acheminerai de nouveau vers l'église, comme larron et félon du seigneur roi. Et qu'ainsi Dieu me soit en aide[4]!

« Abjuration, » dit Stamford, « est un serment » que home ou feme preignent, quant ils ont com- » mise felonie, et fué à l'église, ou cimitoire, pour » tuition de lour vies, eslisant plustost perpetual » bannissement hors del realme, que à estoiser à le » ley, et d'estre trié del felonie. » — Celui qui abjurait, s'en allait avec « Un croys de fust (une croix » de bois) en sa main, deschaucé, desceint, à teste » descouverte, en pur cote soule. » — Chartulaire de Sainte Marie de Bonne-Nouvelle à Rouen : « Robert » le barbier..., Richard le kotullier (coutelier), qui » a tué Pierre de Fouque, et qui a abjuré la terre » desdits religieux, a été conduit par leur justice » avec la croix et l'eau bénite. »

Ains men irai fors du pais à pié,
Un pel au cou, con autre pautonnier.

Roman d'Ogier, G. 736. (Ce *pel* est le *palus* de la loi salique.)

Si un fils a tué ses parents par imprudence, qu'on lui rive des fers au cou, au bras, au corps et aux jambes, qu'il délaisse le pays, qu'il jure de ne recourir à nul aide pour se délier, si ce n'est à la grâce de Dieu, de ne pas coucher une nuit au lieu où il a couché l'autre, enfin de marcher jusqu'à ce que ses liens se rompent d'eux-mêmes. — Si le cas était excusable, il devait cependant se laisser mettre une ou deux chaînes, vivre de pain et d'eau plusieurs jours de chaque semaine, passer aux grandes fêtes devant la procession, nu jusqu'à la ceinture, une poignée de verges à la main et se frappant jusqu'au sang pour engager les gens à prier Dieu pour lui. G. 710.

L'ostracisme athénien, le pétalisme syracusain, cette condamnation par le peuple d'un homme non coupable, mais dangereux à la liberté, se retrouve en Suisse, dans le haut Valais : « Cet ostracisme s'appelait la Mazza. On prenait en effet une massue façonnée en tête humaine. D'abord promenée dans l'ombre, chacun y enfonçait un clou; puis, quand le nombre de ces clous assurait à la condamnation la pluralité des suffrages, alors la masse était enlevée, au milieu d'un bruit et d'un concours formidables, et dressée à la porte de celui qu'elle menaçait. Condamné sans examen, il fallait qu'il se soumît sans délai, et son château était détruit. C'est ainsi que les Valaisans se délivrèrent successivement des puissants ennemis de leur indépendance, des Raron, des Châtillon, des Supersax; et lorsque après plus d'un siècle de vengeances et à la prière des cantons helvétiques, ils consentirent enfin à ensevelir cette formidable masse, il semblait, dit un historien, qu'ils assistassent à l'enterrement de leur liberté même[5]. »

Dans l'état barbare, dans la défiance mutuelle des tribus guerrières, l'étranger est un ennemi. L'ancien mot latin, *Hostis*, signifiait d'abord Étranger. Le sort de l'étranger, de l'homme qui erre *sans feu ni lieu* ne vaut guère mieux que celui du proscrit. Son nom dans les lois germaniques est Wargangus, errant (distinct de Vargus, exilé, et de Wargr, loup). Les Anglais l'appellent Wretch, le misérable. G. 396-7, 733.

On le reconnait à ses souliers usés, à sa lance rouillée (G. 249), à son chariot brisé[6]. *Voyez* plus haut (p. 400) la ruse des Gabaonites, et la belle tradition de l'homme aux souliers de fer, qui vient au-devant du pirate scandinave, et le décourage d'aller à Rome, en lui disant qu'il a usé de tels souliers depuis qu'il en est parti[7].

[1] *Voy.* mes Mémoires de Luther.

[2] Ducange, IV, verbo *Lupum proclamare.*

[3] *Voy.* l'intéressante dissertation de M. Barry, professeur à la faculté de Toulouse, sur les ballades de Robin Hood.

[4] Ducange, I, 44, verbo *Abjuratio terræ.*

[5] Lettres sur la Suisse, par M. Raoul-Rochette, II, p. 71.

Voy. aussi Spon, Hist. de Genève, p. 122.

[6] Triades de Galles.

[7] Saga de Regnar Lodbrog. *Voyez* les travaux de MM. Ampère et Marmier sur la littérature du Nord.

La vie errante et les prodigieuses rencontres auxquelles elle donne lieu, font le sujet de toutes les Odyssées, des voyages de Sindbad [1], etc. Nulle part elle ne se caractérise d'une manière plus touchante que dans l'histoire d'Hildebrand et Hadubrand, ce vénérable débris de la primitive poésie germanique. Le père et le fils se rencontrent au bout du monde, mais pour s'égorger [2].

Au moyen âge, l'Épave, l'Aubain, le Bâtard, sont comme hors la loi. Tout élément mobile et nouveau est hostile à la société féodale.

« Se aucuns hom estrange estoit venu ester en » aucune chastellenie de aucun baron, et il n'avoit » fait seigneur dedans l'an et le jour, il en estoit » esploitable au baron; et se adventure estoit que » il mourust, et il n'eust commandé à rendre quatre » deniers au baron, tout si muéble estoient au » baron [3].

« Il y a de teles terres quant un frans hons qui » n'est pas gentixhons de lignage, y a manoir, et » y est résident un an et un jour, il devient, soit » hons, soit fame, serf au seigneur dessoubs qui » il vieult estre résident [4]. »

L'aubain était obligé de faire serment de fidélité en ces termes, selon le Grand Coutumier, livre 2, chap. 31 : « Tu me jures que d'ici en avant tu me » porteras foy et loyauté comme à ton seigneur, et » que tu te maintiendras comme homme de telle » condition comme tu es, que tu me payeras mes » debtes et devoirs, bien et loyaument, toutesfois » que payer les devras, ni ne pourchasseras choses, » pourquoy je perde l'obéissance de toy, ne de tes » hoirs, ne te partiras de ma cour, ce n'est pas » deffaue de droit ou de mauvais jugement, en tous » cas tu advoues ma cour pour toy et pour tes » hoirs.»

« Albains sont hommes et femmes, qui sont nez » en villes dehors le royaume si prouchaines, que » l'en peut congnoistre les noms et nativités de tels » hommes et femmes : et quant ilz sont venuz de» mourer au royaume, ilz sont proprement appelez » Albains et non Espaves [5]. »

« Sont, par ladite coutume et usage (de Laon), » réputez Épaves, ceux qui sont natifs hors du » royaume, sujets néanmoins, et demeurans audit » royaume, et sont leurs enfans tenus et réputés » Aubains, et pareillement les enfans des bâtards; » en telle manière que si leurs enfans décèdent » sans hoirs légitimes de leurs corps, leurs biens » appartiennent au roi. Et ne peut un Épave, ne » le bâtard tester, ne faire testament, et par icelui » disposer de ses biens, fors que de cinq sols; mais » un Aubain peut tester [6]. » L'Aubain est encore celui qui, quoique Français et né dans le royaume, demeure et décède dans un autre diocèse que celui où il est né [7].

Le bâtard est dans une situation analogue à celle de l'aubain; sa vie, dans l'antiquité et au moyen âge, est généralement errante, aventureuse. Elle semble souvent une protestation héroïque contre l'ordre social qui l'a proscrit à sa naissance. L'histoire des bâtards serait longue depuis Hercule et Romulus jusqu'aux bâtards si fortement esquissés par Shakspeare dans le roi Lear et le roi Jean, jusqu'au bâtard Dunois, jusqu'à ce bâtard de François I[er] qui s'obstinait si plaisamment à être pendu [8]. (*Voy.* plus haut les Cadets.)

Le banni, le bâtard, le cadet, ceux enfin que la société maltraite, la fortune les adopte souvent et leur donne de grandes destinées. Ainsi Joseph entre ses frères, ainsi Perdiccas, le fondateur du royaume de Macédoine : — Alexandre, fils d'Amyntas, avait pour septième aïeul Perdiccas, qui s'empara de l'autorité souveraine en Macédoine, comme je vais le rapporter. Trois frères descendants de Téménus, et bannis d'Argos, s'étaient réfugiés dans l'Illyrie : ils se nommaient Gavane, Æropus et Perdiccas. Ils passèrent de l'Illyrie dans la haute Macédoine, et se mirent au service du roi. L'un fut commis au soin des chevaux, l'autre faisait paître les bœufs, et Perdiccas, le plus jeune, était chargé du menu bétail... La femme du roi faisait elle-même cuire le pain pour les serviteurs; mais toutes les fois qu'elle le faisait, le pain destiné à Perdiccas doublait en cuisant. Elle en fit part au roi, qui crut y voir un prodige. Il fit venir les trois frères, et leur ordonna de s'éloigner sur-le-champ de ses terres. Ils répondirent qu'ils étaient prêts à obéir, aussitôt qu'ils auraient reçu le salaire qui leur était dû. A cette demande, le roi, qui se trouvait près de la cheminée du foyer par laquelle les rayons du soleil entraient dans sa chambre, comme saisi d'une inspiration divine, dit en leur montrant ces rayons : « Tenez, je vous donne cela; ce sont les gages que

[1] Mille et une Nuits.

[2] Les frères Grimm croient ce chant du huitième siècle. Il a été traduit par M. Gley (langue des Francs, 1814), et par M. Ampère (Études histor. de Chateaubriand). J'en ai donné une traduction nouvelle dans mon Histoire de France.

[3] Établiss. de saint Louis, c. 85.

[4] Beaumanoir, c. 45, p. 154.

[5] Carpentier, I, 141, d'après les registres du Parlement.

[6] *Voy.* le procès-verbal de la Coutume de Laon, et le Traité du droit d'Aubaine de Bacquet, chap. 3, n. 5.

[7] Laurière, I, 90?

[8] *Voy.* Bonaventure Desperriers.

vous méritez. » A cette réponse, les deux plus âgés des frères demeurèrent interdits; mais le plus jeune, Perdiccas, qui, par hasard, avait un couteau, s'écria : « Eh bien! nous acceptons ce que vous nous donnez. » Et ayant tracé, avec son couteau, un cercle autour de l'espace éclairé par le soleil, il se baissa à trois reprises, feignant, à chaque fois, de puiser les rayons et de les renfermer dans son sein, puis il s'éloigna avec ses frères [1].

Quelque soit l'esprit de défiance des lois et coutumes barbares à l'égard de l'homme errant, de l'étranger, on y trouve avec plaisir quelques dispositions hospitalières, particulièrement dans les Coutumes allemandes du moyen âge.

La loi des Burgundes fait un devoir de l'hospitalité. « Si quelqu'un a refusé le couvert ou le foyer » à un voyageur, qu'il soit frappé d'une amende » de trois solidi. » Peut-être ne doit-on voir ici qu'une disposition en faveur du barbare, moins sédentaire que le Romain, et voyageant volontiers aux dépens de celui-ci. — Capitul., ann. 802 : « Notre volonté est que dans toute l'étendue de » notre royaume, ni riche ni pauvre ne se permette » de refuser l'hospitalité aux étrangers... Que per» sonne ne refuse le toit, le foyer et l'eau. » — Capitul., ann. 803 : « Que personne, dans l'étendue » de notre domination, ne refuse l'hospitalité à » ceux qui sont en route; que personne ne les at» taque pour cause de pâture, si ce n'est au temps » de la moisson ou de la fenaison. »

La loi des Wisigoths permet au voyageur d'allumer du feu, de faire paître son cheval et d'abattre des branches. — Les usages de la Marche permettent au voyageur éloigné de toute habitation, de prendre de quoi se nourrir, lui et son cheval : — Le voyageur peut cueillir trois pommes à l'arbre, se couper dans la main trois ou quatre grappes de raisins, prendre des noix plein le gant. — On est d'avis encore, que s'il arrivait un étranger d'une distance de cent milles, et qu'il voulût pêcher, il aurait la faculté d'emprunter un hameçon à un homme de la Marche, puis d'aller pêcher au ruisseau; il pourra faire du feu sur le bord, faire cuire sa pêche et la manger; mais qu'il n'aille pas l'emporter au delà de la Marche. — Advienne le cas qu'un homme traverse la forêt avec son chariot, il pourra regarder autour, et s'il aperçoit un tronc d'arbre qui puisse venir en aide à son chariot, il pourra l'abattre et réparer son chariot; il mettra le vieux bois sur le tronc qu'il a abattu. S'il tenait pourtant à garder ce vieux bois et qu'il l'emportât avec lui, il devra placer sur le tronc trois pfennings de Worms. — Si un homme chevauche par un chemin qui traverse au large la prairie, et qu'il ait besoin de faire paître son cheval, il faut qu'il ait une corde de cinq aunes et une perche de six pieds et demi; il plantera dans son chemin ce bois, auquel tiendra la corde, moyennant quoi il pourra impunément faire paître le cheval dans la prairie. G. 400-401.

[1] Hérodot., VIII, 137-8, trad. de M. Miot, légèrement modifiée.

LIVRE CINQUIÈME.

VIEILLESSE. SÉPULTURE.

Quoique les peuples barbares croient à la sagesse des vieillards, généralement ils méprisent leur faiblesse, et les traitent mal. Les ascendants n'héritent pas dans plusieurs Coutumes allemandes. L'une d'elles pose ce principe : Nul bien ne revient, mais avance. G. 477.

Le vieillard, le malade, ne peuvent tester, qu'autant qu'ils conservent la force physique : — S'il arrive qu'un fermier veut donner à ses enfants ou serviteurs partie de ses biens ou de ses droits de ferme, ledit fermier malade devra être assez fort pour s'habiller lui seul, tout comme s'il était de noces et qu'il allât à l'église, assez fort pour prendre un couteau ou une hache en main. Il sortira ainsi de la maison et il enfoncera le couteau dans l'arbre jusqu'à trois fois. — ... Il faut qu'il puisse se lever et s'habiller lui-même, se chausser et frapper trois coups de son épée... — Qu'il puisse enfoncer un couteau dans une table, ou dans un mur cimenté. — Item, quand un homme sera assez sain d'esprit et puissant de ses membres pour soulever un marc d'or pur et le porter d'un endroit à l'autre, il pourra disposer de son bien, honnêtement gagné, en faveur de qui il voudra. — Pourront disposer de leurs biens, un paysan tant qu'il pourra labourer le pourtour d'un jour de terre, une femme tant qu'elle peut aller à l'église, si elle demeure à vingt verges de là. G. 95-97.

Le droit de Berne craint que la vieille mère ne soit maltraitée par son fils ou sa bru ; il lui garantit la meilleure place au foyer : — Le fils qui se marie peut s'établir dans la maison de sa mère, et y demeurer, pourvu toutefois qu'il ne nuise pas à la mère ; il doit lui laisser au feu, et partout ailleurs, la meilleure place. G. 490.

L'abandon, la mise à mort des vieillards dérive du même principe qui déterminait l'exposition des enfants. — Les Latins, dit Festus, appelaient *Depontani senes*, les sexagénaires qu'autrefois l'on précipitait d'un pont [1]. — Valérius Flaccus (Argon. 6, 125), en dit autant des Iazyges, et Silius Italicus des Cantabres (Punica, 3, 328. G. Suppl.) :

« Mirus amor populo, quum pigra incanuit ætas,
» Imbelles jamdudùm annos prævertere saxo. »

On appelait la Roche des aïeux un rocher qui était situé aux limites des terres des Wisigoths, et d'où leurs vieillards se précipitaient, quand ils étaient fatigués de la vie. — Lorsque Skapnartængr eut fait le partage de son patrimoine, ils se précipitèrent gaiement, sa femme et lui, du haut du rocher ; leurs enfants leur avaient fait la conduite. — Un autre saga dit expressément qu'en Islande, un froid excessif ayant été suivi d'une famine, on décréta dans l'assemblée du peuple qu'on abandonnerait et qu'on laisserait mourir de faim les vieilles gens, les perclus et les infirmes. — Chez les Hérules, dit Procope, on ne laissait vivre ni malades ni vieillards. Lorsque la vieillesse ou la maladie s'emparait de l'un d'eux, il devait prier ses parents de l'ôter du milieu des hommes. Les parents rassemblaient sur une hauteur une grande quantité de bois, y faisaient placer le malade, puis envoyaient vers lui un Hérule armé de son poignard ; cet homme devait lui être étranger ; c'eût été une impiété chez eux qu'un parent tuât son parent. Lorsque le meurtrier était de retour, ils allaient mettre le feu au bois, en commençant par les extrémités, et quand le feu avait cessé de brûler, ils rassemblaient les os et les ensevelissaient aussitôt. Procop., De bell. Goth. 14.

Cet usage de tuer les vieillards et les malades se conserva assez tard dans le nord de l'Allemagne. C'était à Brême un dicton populaire qu'on adressait

[1] A cette explication, il en ajoute une autre qui ne contredit pas la première, mais qui doit s'entendre d'une époque plus récente.

aux gens âgés : Enfonce, enfonce, le monde t'en veut! On retrouve le même dicton près du Harz et en Wesphalie, en Bohême et en Frise. Un chroniqueur de la Frise assure qu'en 1607, une tribu dans sa retraite, enterra toute vive dans le cimetière de Pelworm une vieille qui ne pouvait plus avancer, et que cette coutume était considérée chez les Wendes comme bonne et louable. — C'était, dit un autre, c'était chose honnête et d'usage en Wagrie et autres pays wendes, que les enfants tuassent leurs pères et mères devenus vieux, leurs parents et alliés, en général tous ceux qui ne pouvaient plus guerroyer ni travailler; ils les faisaient bouillir, les mangeaient ou les enterraient vifs. Ils ne laissaient pas vieillir ceux qu'ils aimaient; les vieux eux-mêmes ne demandaient pas mieux, plutôt que de traîner une triste et pesante vieillesse. — Selon un témoignage bien plus ancien, les Slaves Wiltzi ne pouvaient renoncer à croire qu'ils n'eussent pas plus de droit que les vers de manger leurs parents. — De même chez les anciens Prussiens, le fils tuait ses parents vieux et infirmes. Le père tuait par le fer, le feu et l'eau, ses enfants aveugles, louches, difformes. Le maître pendait ses serviteurs perclus et aveugles à des arbres qu'il ployait violemment vers la terre, et laissait revenir ensuite. — On brûlait l'enfant malade d'un noble en lui criant : Va-t'en servir les dieux, en attendant que tes parents te suivent. G. 486-9.

Les lois de Manou offrent le spectacle de la mort du Brahmane, mais cette mort est entièrement volontaire ; elle est préparée par la retraite aux forêts, par le détachement progressif des choses du monde. Nous avons donné dans notre Introduction les traits les plus frappants de ce tableau sublime. On peut en rapprocher les textes anciens sur le suicide des gymnosophistes, de Calanus devant Alexandre, etc. :

Lorsque le chef de famille voit sa peau se rider et ses cheveux blanchir, et qu'il a sous ses yeux le fils de son fils, qu'il se retire dans une forêt. — Renonçant aux aliments qu'on mange dans les villages et à tout ce qu'il possède, confiant sa femme à ses fils, qu'il parte seul, ou bien qu'il emmène sa femme avec lui. — Emportant son feu sacré et tous les ustensiles domestiques employés dans les oblations, quittant le village pour se retirer dans la forêt, qu'il y demeure, en maîtrisant les organes de ses sens... — Qu'il porte une peau de gazelle ou un vêtement d'écorce ; qu'il se baigne soir et matin ; qu'il porte toujours ses cheveux longs et laisse pousser sa barbe, les poils de son corps et ses ongles. — Autant qu'il est en son pouvoir, qu'il fasse des offrandes aux êtres animés, et des aumônes, avec une portion de ce qui est destiné à sa nourriture, et qu'il honore ceux qui viennent à son ermitage en leur présentant de l'eau, des racines et des fruits. — Il doit s'appliquer sans cesse à la lecture du Véda, endurer tout avec patience, être bienveillant et parfaitement recueilli, donner toujours, ne jamais recevoir, se montrer compatissant à l'égard de tous les êtres... — Ou bien qu'il ne vive absolument que de fleurs et de racines, et de fruits tombés spontanément, observant strictement les devoirs des anachorètes. — Dans la saison chaude, qu'il supporte l'ardeur de cinq feux; pendant les pluies, qu'il s'expose nu aux torrents que versent les nuages; durant la froide saison, qu'il porte un vêtement humide, augmentant par degrés ses austérités. — Trois fois par jour, en faisant son ablution, qu'il satisfasse les Dieux et les mânes ; et se livrant à des austérités de plus en plus rigoureuses, qu'il dessèche sa substance mortelle. — Alors, ayant déposé en lui-même les feux sacrés (*en avalant les cendres*), qu'il n'ait plus ni feux domestiques, ni demeure, gardant le silence le plus absolu, vivant de racines et de fruits ; exempt de tout penchant aux plaisirs sensuels, chaste comme un novice, ayant pour lit la terre, ne consultant pas son goût pour une habitation, et se logeant au pied des arbres... — Ou bien (*s'il a quelque maladie incurable*) qu'il se dirige vers la région invincible (*du nord-est*) et marche d'un pas assuré jusqu'à la dissolution de son corps, aspirant à l'union divine, et ne vivant que d'eau et d'air... — Un pot de terre, la racine des grands arbres (*pour habitation*), un mauvais vêtement, une solitude absolue, la même manière d'être avec tous, tels sont les signes qui distinguent un Brahmane qui est près de la délivrance finale. — Qu'il ne désire point la mort, qu'il ne désire point la vie; qu'il attende le moment fixé pour lui, comme un serviteur attend ses gages... — Le soir, lorsqu'on ne voit plus la fumée de la cuisine, que le pilon est en repos, que le charbon est éteint, que les gens sont rassasiés, que les plats sont retirés, c'est alors que l'anachorète doit mendier sa subsistance... — Soumise à la vieillesse et aux chagrins, affligée par les maladies, en proie aux souffrances de toute espèce, unie à la passion, destinée à périr, que cette demeure humaine soit abandonnée avec plaisir. — De même qu'un oiseau quitte le bord d'une rivière (*lorsque le courant l'emporte*), de même qu'un oiseau quitte un arbre, ainsi celui qui abandonne ce corps est délivré d'un monstre horrible. — Laissant à ses amis ses bonnes actions, à ses ennemis ses fautes, le sannyâsi, se livrant à une méditation profonde, s'élève jusqu'à Brahme, qui existe de toute éternité [1].

[1] Manou, liv. VI, trad. de M. Loiseleur Deslonchamps.

Il n'entre point dans notre plan de donner ici les rites innombrables des sépultures, en usage chez les diverses nations. Cette recherche appartient à l'étude de la religion plus qu'à celle du droit. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de rapporter ici quelques textes curieux :

Les tombeaux des rois scythes sont dans le pays des Gerrhes, au point où le Borysthène cesse d'être navigable, en remontant. Dès que le roi est expiré, on creuse dans ce lieu une grande fosse carrée, et l'on y transporte le cadavre. Le corps est enduit de cire, et la capacité de l'abdomen remplie de souchet odorant pilé, d'aromates et de graines de selin et d'aneth. Le cadavre ainsi préparé est conduit sur un chariot d'un peuple à l'autre. Ceux qui le reçoivent à son passage, pour marquer leur douleur, imitent ce que les Scythes royaux ont fait en signe de deuil. Ils se coupent le bout des oreilles, se rasent les cheveux, se font des entailles aux bras, se découpent le front et le nez, et se percent la main gauche avec une flèche. Cependant le chariot traverse successivement le pays soumis à la domination des Scythes, et le cortége qui l'a d'abord accompagné à son départ, s'accroît de tous ceux qui se réunissent à lui. Enfin le convoi atteint le pays des Gerrhes, le dernier de ceux qui reconnaissent la domination des Scythes. Lorsque le corps a été déposé sur un lit dans le tombeau préparé, on place çà et là autour du mort des piques pour soutenir diverses pièces de bois sur lesquelles on étend des claies d'osier en forme de toiture. En même temps on étrangle et l'on enterre, dans un lieu réservé sur la largeur du tombeau, une des concubines du roi, un échanson, un cuisinier, un écuyer, un secrétaire, un huissier, des chevaux ; enfin les prémices de tout ce que le roi possédait, ainsi que les flacons d'or ; les Scythes ne connaissent l'usage ni de l'argent, ni de l'airain. On élève ensuite sur le tout un tertre, que l'on travaille à porter le plus haut possible. Après une année révolue, d'autres cérémonies ont lieu. Parmi les serviteurs du roi, qui sont toujours Scythes d'origine, cinquante hommes, choisis comme les plus distingués et les plus beaux, sont étranglés, et l'on tue en même temps un pareil nombre des plus beaux chevaux. On enlève les intestins du corps des hommes et des chevaux, on remplit le vide avec de la paille et l'on recoud la peau. On place ensuite un demi-cercle en bois, soutenu par deux pieux fichés perpendiculairement en terre, et plus loin, à une certaine distance, un second demi-cercle, porté de la même manière sur deux autres pieux. Lorsque le nombre nécessaire de ces sortes de châssis a été construit, on monte dessus les corps des chevaux empaillés et traversés jusqu'au cou par une barre épaisse de bois ; ces corps reposent ainsi dans les demi-cercles, l'antérieur servant à soutenir les épaules, et celui de derrière les cuisses et le ventre ; les jambes de l'animal restent suspendues à quelque distance de terre. Après, on ajuste les mords et les brides, dont les extrémités sont attachées en arrière à l'un des pieux. Les choses ainsi disposées, on met sur les chevaux les corps des cinquante domestiques étranglés, on les y assujettit au moyen d'un pieu pointu qui, pour maintenir le corps droit, y pénètre jusqu'au cou [1].

Ces cavaliers empalés font penser à la belle romance du Cid, où le héros mis à cheval, et tenant l'épée liée à sa main droite, remporte, tout mort qu'il est, sa dernière victoire [2].

Quant aux serviteurs tués, *voyez* dans l'Edda les funérailles de Sigurd et de Brunhilde. Les tribus américaines, au rapport des voyageurs, ont des usages analogues.

A la mort d'Alaric, les Goths détournèrent le lit d'une petite rivière de Calabre, y déposèrent le corps du roi, avec des dépouilles et des trophées ; puis ils laissèrent le fleuve reprendre son cours, et mirent à mort les captifs qu'ils avaient employés à ce travail [3].

Les combats des gladiateurs, qui se donnaient aux funérailles chez les Étrusques et les Samnites, quelque inhumains qu'ils puissent paraître, sont pourtant un adoucissement des sacrifices humains ; ils laissaient du moins une chance à la valeur.

Les principales formules relatives aux rites des sépultures chez les Romains, se trouvent dans le recueil de Brisson [4].

Le dernier de la famille était enterré avec les *Imagines majorum ;* au moyen âge, il l'était avec le bouclier, l'épée et l'écusson [5].

Les tombeaux étrusques et romains étaient, comme on sait, *orientés.* Nous retrouvons quelque chose d'analogue à la Chine. Khoung-fou-tseu fit enterrer sa mère près de son père, le mari à l'est et la femme à l'ouest, ayant tous les deux la tête au nord et les pieds au midi [6].

Aux détails nombreux et bien connus que nous avons sur les sépultures chrétiennes des premiers âges, on peut ajouter le suivant. Dans les tombes

[1] Hérodot., lib. IV, c. 71-72, trad. de M. Miot.

[2] Traduite par Sismondi, Litt. du midi de l'Europe, III, 198.

[3] Gibbon, c. XXXI, Jornandes, De reb. get., c. 30, p. 654.

[4] Brisson, De formulis Romanorum, lib. VII, p. 853.

[5] Spener, p. 58.

[6] Le P. Amiot, Vie de Confucius, in-4°.

récemment découvertes à Monzie près Bergerac, on a trouvé sous la tête des morts trois sortes de graines : l'héliotrope d'Europe, le trèfle et le bluet. Parfaitement garanties de l'air, elles s'étaient conservées. On les a semées, et elles sont bien venues [1].

De même qu'à Rome on offrait un festin splendide aux statues des dieux (*lectisternium*), on plaçait au moyen âge des mets devant le lit funèbre où reposait l'effigie du roi. « Les sauvages, » dit Tavannes, « servent les images, et nous portons » à manger à celles de nos rois, quand ils sont morts [2]. »

« C'est la fourme et la manière après le trespas » du roy, comment il se doit porter en litière pour » porter au lieu où il a élu sa sépulture : Premiè» rement, convient avoir une litière portée par » certains officiers royaux, et doit estre en ladite » litière une forune ou forme en semblance de roy » couché en lit, en grands draps; la forme toute » vestue en forme de homme comme roy; c'est à » scavoir vestu d'un pourpoint, tunique et dalma» tique de drap d'or à fleurs de lys fourré d'her» mines, fermé dessus l'espaule d'un bouton de » perles, tenant en sa main dextre un grand sceptre » et en la main senestre un main de justice avecques » anneaux esdites mains, en sa tête une couronne, » les sandales, chausses, semblables ausdits veste» ments, avec souliers de mesme, couvert ladite » litière de drap d'or pendant de tout costé de ladite » litière, et dedans ladite litière vers la teste dudit » roy à deux orilliers de velous vermeil à quatre » houppes de perle chacun; au pied de ladite litière » deux lampiers d'or pleins de cire, ardants conti» nuellement jusqu'après la sépulture, une croix, » un bénoistier et deux ascensiers d'or; et pour » couvrir ladite litière, un ciel de drap d'or à qua» tre lances; et après la sépulture dudit roy, est » couverte la place d'un drap d'azur à fleurs de lys » à une croix blanche de velous [année 1461] [3]. »

« Dans la célèbre église de Saint-Denis, on lisait » (il n'y a pas soixante ans), la vie de Dagobert, le » jour de son anniversaire [4]. »

Autrefois la sépulture des marins présentait des particularités remarquables : « On lavait le défunt et on l'ensevelissait dans une couverture ou mante, dans une natte ou dans un vieux morceau de toile à voile; on attachait à ses pieds une grosse pierre ou un boulet (les Portugais seuls négligeaient cette précaution), et on le jetait à la mer sous le vent de la route, *avec un tison de feu,* dit le père Fournier [5].

Nous reproduisons ici un beau texte que nous avons déjà cité, page 334 : « Nous arrivâmes à » Fontevrault, » dit D. Martène, « comme on étoit » occupé à faire les obsèques d'un jeune religieux » qui étoit mort ce jour là. Le matin on l'avoit porté » dans l'église des religieuses, où l'on avoit chanté » pour le repos de son âme une grande messe, et » toutes les religieuses lui avoient donné l'eau bé» nite; de là on l'avoit transporté dans celle des » religieux, où il étoit revêtu de ses habits monas» tiques, tenant en sa main une bougie, avec sa » règle, qui était comme la sentence de son bonheur » éternel, s'il l'avoit bien gardée, ou de sa dam» nation, s'il l'avoit mal observée [6]. »

« ... On donne dans la chambre de l'abbé qui » vient de mourir un repas composé d'épices de » toutes sortes et de bon vin. » Rituel de Saint-Ouen de Rouen [7].

Quand un moine de la Grande Chartreuse vient à mourir, on l'étend tout habillé sur une planche. C'est un jour de fête pour la communauté. On s'assemble au réfectoire; les jeûnes de l'ordre sont rompus, pour célébrer ce jour qui commence une nouvelle vie (*natalis dies*).

[1] Notice de M. Jouannet, dans l'Annuaire de la Dordogne, 1835.
[2] Mémoires de Tavannes, t. XXIV, p. 47.
[3] Martène, II, 1130, ex. ms. codice monasterii Pontislevii.
[4] Martène, II, 1053, D.
[5] Jal, Scènes maritimes, II, 190.
[6] Voyage litt. de deux religieux bénédictins, 1717, 2e partie, p. 3.
[7] Martène, II, 1128, B.

SUPPLÉMENT.

INTRODUCTION.

PAGE 301. — Entre autres rapprochements curieux, on peut indiquer le suivant. L'idée commune est le danger de tout interrègne. Pendant le couronnement du duc de Carinthie (p. 306) certaines familles ont droit de piller. Pendant le sommeil du roi Clovis (p. 346) un évêque chevauche et *occupe* une vaste étendue de terres. Pendant l'exposition du roi mort sur son lit de parade, on continuait de lui servir à manger, afin qu'il parût vivant et qu'il n'y eût pas un seul moment d'interrègne (p. 442). Plus tard, à cet acte on a substitué un mot : « Le roi est mort, vive le roi! »

PAGE 319. — L'esprit du droit antique, c'est le respect de la lettre, aux dépens même de l'esprit. On pourrait citer une foule de faits qui prouvent que le droit semblait contenu matériellement dans le signe ou dans la formule. Nous avons parlé de la couronne de Saint-Étienne. Le fait suivant est analogue.

Lorsqu'on élit le Veliki Knès, ou grand-comte de Poglissa, quelque partisan de l'un des prétendants s'empare de la cassette où sont renfermés les priviléges de la province. On a droit de le poursuivre à coups de mousquet, de pierres ou de couteau; mais s'il parvient sain et sauf chez le prétendant, celui-ci est dûment élu. Fortis, Dalmatie, II. Daru, Venise, IV, 598-601.

« En 1729, le feu se print à Bruges, de sorte que le beffroy, estant sur le marché, se brûla entièrement. Suivant quoy, le conte Guy, pensant que tous les privilége d'illec y fussent semblablement esté brûlez, print résolution de réduire la dicte ville, et la gouverner de mesme manière, comme si elle eust été sans aucun privilége. » Oudegherst, année 1279, p. 202.

Deux frères, engagés dans une guerre contre une des îles écossaises, étaient convenus entre eux, que le premier dont la chair et le sang (expression écossaise), en toucheraient le sol, serait le seigneur de l'île. Comme ils approchaient à force de rames, leurs vaisseaux ne purent avancer davantage, à cause de quelques rochers, et les deux frères se jetèrent à la nage. L'aîné, voyant que le cadet avait l'avance, tira sa courte épée, posa la main gauche sur un rocher, la coupa, et la saisissant avec les doigts de la main droite, la jeta toute sanglante sur la rive, en criant à son frère : « Dieu m'est témoin que ma chair et mon sang ont les premiers touché le sol. » Il devint roi de l'île, que ses descendants gouvernèrent pendant dix générations. Puckler Muskau, t. I, p. 339.

Les exemples précédents indiquent le respect du *signe* matériel, les suivants celui de la *formule :*

Alors Balac à dit Balaam : Qu'est-ce que vous faites? je vous ai fait venir pour maudire mes ennemis, et au contraire vous les bénissez. — Venez, et je vous mènerai à un autre lieu, pour voir s'il ne plairait point à Dieu que vous le maudissiez en cet endroit-là. Numer, c. 23, § 11-27.

La Bible présente un grand nombre de faits analogues. *Voy.* particulièrement le troisième livre des Rois, c. 20, § 35-38.

Dans mon histoire romaine, j'ai cité les exemples remarquables de Numa, d'Olenus Calenus, de Publicola, de Posthumius, etc. (T. I, p. 333, 407, 468.)

Dans l'Edda [Daemisaga, 59], Loki parie avec un nain : Sur sa tête. Ayant perdu, il dit au nain : Tu as ma tête, mais non pas mon col. Le nain lui coud les lèvres.

Les frères d'Harold l'engagèrent à ne pas combattre *de sa personne*, puisque, après tout, disaient-ils, il avait juré. Michelet, Hist. de Fr., liv. IV, ch. 2.

Les Flamands « pillèrent plusieurs navires marchandes de France, disants qu'ils n'estoyent obligez de tenir la paix, que par terre. » 1316. Oudegherst, f° 241.

« Le roi Philippe envoya 1260 lances en l'ost de son fils; après, il y vint comme soudoyer du duc son fils, car il ne pouvoit nullement venir à main armée sur l'Empire, si il vouloit tenir son serment ainsi qu'il fit. » Froissard, 1340, t. I, p. 327.

Artevelde persuada à Édouard III de prendre le titre de roi de France, puisque les Flamands ne voulaient obéir qu'à un roi de France. Froissard, c. 66, c. 95-6. Oudegherst, c. 156, f. 263. Meyer, l. XII, 137-139.

Le comte de Foix, assiégeant Cassières, avait juré que les assiégés ne sortiraient pas par les portes. Lorsqu'ils furent pris, on fit un trou au mur, par où ils passèrent un à un. Froissard, IX, 256.

« Quand ce roy d'Angleterre, à qui il avoit fait ce serment, fut mort en 1421, il luy sembla, et aussi estoit-il vray, qu'il estoit quitte de toutes les promesses qu'il avoit faites au roy d'Angleterre; car elles n'estoient que personnelles. » Mémoires concernant la Pucelle. Petitot, VIII, 112.

LIVRE I. — FAMILLE.

PAGE 326. — Chez les Cabardiens, tribu circassienne,

on présente à l'enfant, âgé de trois ans, des armes et des jouets; s'il préfère les armes, la famille s'en réjouit. Ségur, Mém., t. II, p. 387.

Chez certaines tribus du Caucase, où la promiscuité était passée en usage, la paternité étant souvent douteuse, l'enfant choisissait lui-même son père parmi les maris de sa mère, en lui remettant une pomme.—Avant Mahomet, les Arabes décidaient les questions de ce genre d'après la ressemblance des traits. Hammer, t. VII, p, 91 de la trad. de M. Hellert.

Page 326. — Aux symboles et formules du baptême se rattacheraient naturellement celles de dédicace d'église, de lancement de navire, etc. Les Anglais en ont de remarquables pour ce dernier objet. Avant que les pièces de bois qui retiennent le bâtiment sur le chantier soient enlevées, une femme va casser une bouteille contre l'avant, et c'est comme le signal du départ pour le vaisseau. Jal, Scènes marit., II, 159.

Page 327. — L'iman assis sur ses genoux à côté de la tombe, appelle trois fois le mort par son nom et par celui de sa mère; il n'articule jamais celui du père. En cas d'ignorance du nom de la mère, il substitue pour les hommes celui de Marie en l'honneur de la sainte Vierge, et pour les femmes celui d'Ève. Cette coutume s'observe même à l'égard des sultans. Mouradja d'Ohsson, II, 335.

Page 329. — Les Morlaques ne parlent jamais des *femmes* sans se servir auparavant d'une formule d'excuse. Fortis, Voyage en Dalmatie, t. II. Daru, Hist. de Venise, IV, 598-601.

Page 332. — En Castille, la veuve de noble naissance qui avait épousé un homme de rang inférieur, pouvait, après la mort de son mari, aller à l'église avec une hallebarde sur l'épaule; là elle touchait de la pointe la fosse du défunt et lui disait : « Vilain, garde ici ta vilainie, que je puisse reprendre ma noblesse. » Dès lors elle était redevenue noble, elle et ses biens. — Cette loi ne se trouve que dans la traduction castillane, postérieure au code gothique de plusieurs siècles. Note communiquée par M. Rossew Saint-Hilaire.

LIVRE II. — PROPRIÉTÉ.

Page 344. — Les légendes disent que saint Balderic ayant dessein de se retirer dans la solitude, il suivit un faucon qui se reposa à l'endroit qu'il occupa depuis, et qui fut appelé Montfaucon. Un aigle blanc rendit le le même office à saint Thierry, aumônier de saint Remy. Une colombe désigna le circuit du monastère de Hautvilliers, un ange marqua l'étendue de celui d'Avenay. Baugier, Mém. sur la Champagne, t. II, p. 14.

Page 345. — Avant de combattre les Goths, Clovis promet d'élever une église aux saints Apôtres dans l'endroit où tombera sa francisque. Gesta Francorum, t. II, p. 554. Gibbon, t. VII, p. 29.

Page 353. — Sur les croyances populaires, relatives à la violation des bornes des champs, *voy*. Grimm, Mythologie allemande, p. 514.

LIVRE III. — L'ÉTAT.

Page 364. — Le roi s'étant levé à la dernière veille de la nuit, après s'être purifié, adressera, dans un profond recueillement, ses offrandes au feu et ses hommages aux Brahmanes, et entrera dans la salle d'audience convenablement décorée. Montant au sommet d'une montagne, ou bien se rendant en secret sur une terrasse, ou dans la solitude d'une forêt, il délibérera avec eux sans être observé...—Ainsi que la sangsue, le jeune veau et l'abeille prennent petit à petit leur nourriture, de même ce n'est que par petites portions que le roi doit percevoir le tribut annuel de son royaume. Manou, p. 232-4, § 129, 147. — Que le roi cueille fleur à fleur, comme le fleuriste dans le jardin, qu'il n'extirpe pas la plante, comme le brûleur de charbon. Digest of Hindu law.

Page 364. — L'Empereur *aagea* le dauphin (en lui donnant l'investiture du royaume d'Arles) et suppléa toutes choses qui par enfance de aage pourroient donner empêchement. Christine de Pisan, Coll. des Mém., édition Petitot, VI, 98.

Page 366. — Le Khalife assis sur son trône, derrière un voile noir, et couvert du manteau noir de Mohammed (*al-borda*), tenait, en guise de sceptre, le bâton du prophète. Toghrul, après s'être prosterné, s'assit, à un signe de Khalife, à côté de son trône. Après la lecture du diplôme qui le désignait comme représentant du Khalife, chef suprême de tous les pays soumis à sa domination, et protecteur des Musulmans, on le revêtit successivement de sept habits d'honneur; cela fait, on lui offrit en présent sept esclaves pris dans les sept empires du Khalife, puis on étendit au-dessus de sa tête un voile d'or parfumé de musc, et on le coiffa de deux turbans, symboles des couronnes de Perse et d'Arabie. Enfin, quand il eut baisé deux fois la main du Khalife, on le ceignit de deux épées comme maître de l'Orient et de l'Occident. Hammer, Hist. de l'emp. ottoman, t. I, p. 12, trad. de M. Hellert.

Page 366. — On présentait au nouveau roi un vase de lait et de vinaigre, qu'il devait avaler d'un trait, pour apprendre que les douceurs de la royauté sont mêlées d'amertume. Brisson, de regno Persarum.

Page 377.—Je trouve un exemple tout récent de l'indépendance des guerriers barbares à l'égard de leurs chefs dans une défaite d'Abd-el-Kader; un des siens lui a arraché le gonfanon du commandement, en disant : « Nous vous le rendrons, quand vous serez redevenu sultan. » Débats du 21-23 déc. 1835.

Page 378-9. — « Une fermière du Hanovre et son valet de ferme, afin de se marier ensemble, avaient comploté d'assassiner le fermier. La nuit, pendant son sommeil,

le valet devait s'introduire dans la chambre de son maître par une fenêtre que la femme lui ouvrirait. La fenêtre se trouvait un peu trop élevée, la fermière fit passer à l'assassin un pétrin sur lequel il pût monter, pour l'escalader plus aisément. Mais, au moment de poser le pied sur ce pétrin, il s'aperçut qu'il y restait un peu de pâte, et s'écria : « Je ne marcherai pas là-dessus : c'est un don de Dieu; ce serait un péché. » Il fallut lui passer un autre meuble.» — Je trouve ce fait dans les Mémoires d'un de mes plus chers amis, M. Fourcy, bibliothécaire de l'École polytechnique (Souvenirs du collége et de l'armée). L'esprit observateur qui brille partout dans ce curieux ouvrage, a toujours été l'un des caractères de nos officiers, depuis Vauvenargues et Descartes.

PAGE 379. — Sur la fraternité guerrière, *Voy.* Œxmelin, Histoire des Boucaniers et Flibustiers, t. I, p. 79, 128, 130.

PAGE 379. — Avant le combat, les Mahométans se frottent parfois la barbe avec de la terre trempée de leurs larmes. Mouradja d'Ohsson, II, 262.

PAGE 384. — Alonso Ferrandez prie D. J. Albuquerque d'obtenir du roi qu'il soit fait Rico ome, et qu'on lui donne *bannière et marmite*. Il n'était que chevalier. Ayala, p. 67, l. 34, année 1351. — Les *marmites* renversées des janissaires sont le signal ordinaire des révolutions de Constantinople.

PAGE 384. — Vint la royne Isabeau à Paris, et portoit on devant la litière *deux manteaulx d'ermines*, dont le peuple ne sçavoit que penser sur ce, se non que c'estoit signe qu'elle estoit royne de France et d'Angleterre. 1422. Journal du Bourgeois de Paris, p. 86.

PAGE 384. — Je fis aussi graver sur le marbre les armoiries des Cellini, qui sont un lion d'or naissant, sur un champ d'azur, avec un lis rouge à sa griffe droite, et trois lis d'or sur une herse, ainsi que les Cellini de Ravenne, gentilshommes très-distingués. Cependant je fis mettre à la griffe du lion une hache au lieu du lis rouge, pour me faire souvenir qu'il fallait venger la mort de mon frère. Mém. de Benvenuto Cellini, p. 120 de la trad.

PAGE 392. — Une ordonnance de saint Louis, en date de 1268 (?) assujettit le crieur public à crier le *vin du roi* par les rues de Paris : « Tuit li autre tavernier cessent, et li crieurs tuit ensemble doivent crier le vin le » roy, au matin et au soir, par les carrefours de Paris. »

PAGE 393. — La maison de Chastellux avait un droit héréditaire à la dignité de chanoine de Saint-Germain d'Auxerre, en mémoire de Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, qui reprit la ville de Cravant sur des brigands, et la remit au chapitre de Saint-Étienne. Le chanoine reçu, après avoir prêté le serment d'usage, se présentait à la porte du chœur *en habit militaire*. Il *était botté et éperonné; un beau surplis blanc et bien plissé couvrait son habit*, un baudrier passait sur ce surplis, *et son épée y était suspendue;* il avait les *deux mains gantées*, un *faucon sur le poing*, une aumusse sur le bras gauche, et il tenait dans la main droite *un chapeau orné de plumes blanches*. Millin, Voyage, I, 163.

PAGE 394. — Acte de l'an 1642, cité dans le Mercure français, février 1735, p. 293 : Peut le dit sieur de Sassay faire dire la messe par le curé d'Ezy, ou autre, en l'église Notre-Dame d'Évreux, devant le grand autel, quand il lui plaira; et peut ledit sieur curé, chasser sur tout diocèse d'Évreux *avec autour et tiercelet, six épagneuls et deux lévriers*, et peut ledit sieur faire porter et *mettre son oiseau sur le coin du grand autel*, au lieu le plus près et le plus commode, à son vouloir. Peut ledit sieur curé *dire la messe botté et éperonné* en ladite église Notre-Dame d'Évreux, *tambour battant*, en lieu et place des orgues. — Il existait un usage semblable à Auxerre. Carpentier, verbo *Acceptor*.

PAGE 400. — L'un des derniers exemples de prisonniers réduits en esclavage, est celui des Irlandais vendus par Cromwell. *Voy.* aussi Œxmelin, I, 112.

PAGE 400. — Le Flibustier ne se rendit qu'à condition qu'on lui donneroit quartier, à lui et aux siens, *et qu'on ne leur feroit porter ni pierre, ni chaux;* car c'est ainsi que les Espagnols en usent lorsqu'ils prennent ces sortes de gens; ils les tiennent deux ou trois ans dans les forteresses qu'ils bâtissent, et les emploient au service des maçons. Œxmelin, Hist. des boucaniers, I, 143, 1744.

LIVRE IV. — PROCÉDURE. GUERRE. JUGEMENT.

PAGE 405. — Les princes se faisaient des présents symboliques en signe de défi ou de réconciliation.

Le roi Lothaire, allant à Rome pour son divorce avec Teutberge, « obtint que le pape lui donnerait une lionne, » une palme et une baguette. La lionne signifiait, selon » lui, qu'il reprendrait Waldrade, la palme qu'il serait » victorieux, la baguette qu'il contraindrait les évêques » à se soumettre.» Annal. Bertin. anno 867.

Aux présents qu'il envoyait à saint Louis, le seigneur de la Montagne avait joint une *chemise* et un *anneau*. « Vous et notre maître, dirent les envoyés, vous devez » rester unis comme les doigts de la main, et comme la » chemise l'est au corps. » Michaud, Croisades, IV, 406.

Mangu-Khan envoya à saint Louis un arc que deux hommes pouvaient à peine bander, et deux flèches d'argent remplies de trous, qui sifflaient en volant; si le roi n'acceptait pas son amitié, l'ambassadeur devait les rapporter, en disant au roi *que Mangu savait tirer de loin et frapper fort*. Voyage de Rubruquis, c. 34.

Après la bataille de Nicopolis (1397), Bajazet fait de même à Charles VI des dons menaçants.

Le roi d'Angleterre Henri V en voulut au duc d'Orléans, qui lui avait envoyé en présent des balles de paume.

« ... Le roi d'Angleterre envoya au roy des trompes » de chasse et des bouteilles de cuir, à l'encontre des

» belles pièces d'or, couppe d'or, vaisselle, pierreries » et autres belles besongnes que le roy et aultres seigneurs avoient donné à Warwick, à son partemeut » de Rouen. » 1467. Jean de Troyes, XIII, 354.

« ... Ce roy envoya à Édouard, qui réclamoit la Normandie et la Guyenne, le plus beau courcier qu'il eût » en son écurie, et depuis ce le roy lui envoya encores » un asne, ung loup et ung sanglier. » 1474. Ib., p. 450.

« ... Le roy envoya au roy d'Angleterre une dent de » sanglier longue d'un pied et trois doigts, et une teste » seiche de une beste, comme de un chevreul de bois, » de la plus merveilleuse façon que l'on ayt oncques » vue. Quelle chose ce présent signifie, je le laisse interpréter aux autres. » 1480. Preuves de Comines, éd. Lenglet Dufresnoy, IV. 9.

Page 406. — « L'en doit savoir qui chelui s'accorde » à pès par fet et par parole, que avec chelui qui souloit » estre ses annemis, *boit et menge et parole,* et tient » compaignie; doncques après che que il aura che fet, » se il li fet ou pourcache honte ou enui, il puet estre » sievis de traison et de pès brisiée.» Beaumanoir, p. 300.

En signe de réconciliation, Philippe-Auguste couche avec Richard Cœur-de-Lion, Raymond VII avec Amaury de Montfort (Guill. de Podio Laur., ap. Scr. Fr. XIX, 215), François de Guise avec le prince de Condé, etc.

M. Paulin Pâris soupçonne, non sans vraisemblance, que, lorsqu'on faisait la criée d'un traité, il y avait des bouffons qui en parodiaient les termes. *Voy.* la *Paix aux Anglais,* publiée par M. Jubinal.

Page 406. — Avant d'exécuter une sommation des Klephtes, un village grec se la faisait répéter plus d'une fois. A la seconde ou troisième sommation, le papier sur lequel elle était écrite était brûlé aux quatre coins. M. Fauriel, Introd. aux Chants grecs, p. LV.

Page 414. — S'il était allé avec lui en une forêt pour couper du bois, que le fer de sa cognée se fût échappé de sa main, et, sortant du manche, eût frappé son ami et l'eût tué, il se retirera dans l'une de ces trois villes, et sa vie y sera en sûreté. Deutéronom., c. XIX, § 5.

Loi galloise : Voici les trois coups permis en disputes. Le premier est d'enfoncer une lame en terre d'une seule main, et si bien qu'un autre puisse à peine l'en tirer avec les deux; le second est de frapper la tête de l'arme dans un tertre, jusqu'à ce qu'une grande partie du bois soit cachée; le troisième est de le placer, sur un buisson, à hauteur d'homme; si la pointe n'est ainsi placée, et que quelqu'un tombe dessus et se blesse, un tiers de l'amende du meurtre est imposé au possesseur de cette lame. Probert, p. 283.

Page 417. — Les textes suivants, tirés de la législation indienne, autorisent en certain cas le mensonge et le vol : — Lorsqu'un créancier, par une ruse habile, emprunte une chose à un débiteur, ou soustrait une chose mise en dépôt par lui, pour le forcer ainsi à payer, cela s'appelle légitime déception. Digest of Hindu law, I, 341. — Toutes les fois que la déclaration de la vérité pourrait causer la mort d'un soûdra, d'un vaisya, d'un kchatriya ou d'un brahmane, lorsqu'il s'agit d'une faute commise dans un moment d'égarement, et non d'un crime prémédité, comme vol, effraction, il faut dire un mensonge; dans ce cas, le mensonge vaut mieux que la vérité. — Avec une maîtresse, avec une jeune fille que l'on recherche en mariage, ou bien lorsqu'il s'agit de nourrir une vache, de trouver du bois *pour un sacrifice,* ou de sauver un brahmane, ce n'est pas un crime que de faire un faux serment. Manou, § 263-7, p. 104-12, de la traduction.

Page 421. — Une femme, accusée de la mort de son mari, s'étant laissé condamner sans se défendre : *Sine cibo et potu, in artâ prisonâ, per 40 dies, vitam sustinuit, viâ miraculi. Pardonavimus eidem.* Rymer, III, part. 1, p. 358, anno 1357. éd. 1825.

L'épreuve du feu et de l'eau bouillante est encore en usage en Dalmatie. Quelquefois aussi, quand un homme est soupçonné d'un crime, on lui met des éclats de sapin entre la chair et les ongles. Fortis, Voyage en Dalmatie. Daru, Venise, IV, 598-601.

Page 423. — Le 2 mars 1552, le juge du chapitre de Chartres, après information faite, condamna un pourceau, qui avoit occis une fille, à être pendu et étranglé à une potence mise dans un endroit apparent du lieu du délit. La sentence fut exécutée à la lettre. — Je ne puis affirmer avec certitude de quel auteur ce fait est tiré. Peut-être l'ai-je trouvé dans l'histoire de M. de Monteil.

Page 425. — « La ville de Paris, pendant la captivité » du roi Jean, offrit à Notre-Dame une bougie de longueur égale au pourtour de Paris, pour brûler jour et » nuit devant l'image de la Vierge (année 1357). » Félibien, I, p. 659. — « A Nevers, la peste ayant régné deux » ans et demie, les habitants vouèrent à saint Sébastien » une bougie longue comme la ville, c'est-à-dire de 1720 » toises (janvier 1564). » Sainte-Marie, Recherches historiques sur Nevers, 1810, p. 417.

Page 427. — Les trente-deux Kurdes prisonniers furent rangés suivant les trente-deux directions du vent, et livrés à diverses tortures. Hammer, VI, p. 326 de la traduction.

Page 427. — Zuckee Khan se fit faire un jardin de ses ennemis. Des trous furent creusés à distances égales, comme pour planter les arbres d'une avenue. On y plaça de fortes branches à chacune desquelles on attacha un prisonnier la tête en bas; puis on comblait les trous. Malcolm, Hist. of Persia, v. III (à l'année 1762).

Page 433. — « Par la coutume notoire de la ditte » conté d'Artois, cellui ou ceulz qui trouvent bannis ès » mettes (frontières) de la ditte conté, et les mettent à » mort, sont et doivent estre de ce quittes et tenuz paisibles, en mettant un denier d'argent soubz la teste du » banni mort. » Carpentier, I, 453. Trésor des Chartes, reg. 114, nº 129.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE

DE FRANCE.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Ce n'est pas chose facile d'abréger dans une proportion convenable, de choisir entre les faits selon leur importance relative, d'omettre et de supprimer à propos, souvent de resserrer et de concentrer. On ne peut guère abréger ainsi que ce qu'on a déjà sous les yeux dans une forme plus étendue. Un abrégé d'histoire suppose une histoire. J'ai fait l'histoire ; je fais l'abrégé.

L'abrégé d'un grand ouvrage en doit donner le plan, il doit mettre aux mains du lecteur le fil qui l'empêchera de s'égarer dans la complication des détails ; il les éclaire, par cela qu'il les résume ; il en est l'interprétation. C'est à l'auteur qu'il convient de donner cette interprétation, et d'être son propre abréviateur.

Qu'on ne s'étonne pas de trouver un grand nombre de différences entre ce petit livre et celui d'où il est sorti. Autre chose est l'enseignement, autre chose la science et la critique. On a dû écarter de l'abrégé toute digression, tout développement purement scientifique. On s'est rarement permis les citations textuelles. Si telle ou telle assertion semblait quelque peu nouvelle, on prie le lecteur de suspendre son jugement, et d'examiner si elle n'a pas ses preuves dans le grand ouvrage.

Dans cette nouvelle édition, le Précis de l'Histoire de France a subi divers changements. De nombreuses corrections ont été faites. La chronologie est plus nettement marquée. Des notes d'une étendue considérable permettent de suivre le progrès des institutions, celui des sciences et de la littérature.

Les élèves trouveront de plus, à la fin du Précis, un catalogue des principales sources auxquelles ils peuvent recourir pour l'étude de chaque chapitre. L'ouvrage, désormais mieux approprié aux besoins de l'enseignement, peut répondre au programme arrêté par le Conseil royal pour les cours des colléges royaux de Paris et de Versailles. Ce programme a été placé à la suite de l'ouvrage.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

CELTES. — IBÈRES. — ROMAINS. CONQUÊTES DE CÉSAR.

[*Galls, Ibères.*] Deux races paraissent, dans une haute antiquité, sur le sol de la Gaule, les Celtes ou Galls, fonds principal de la population, et les Ibères répandus dans le Midi. Ces deux races formaient un parfait contraste : les Ibères, divisés en petites tribus montagnardes, qui s'alliaient rarement entre elles ; les Galls, s'associant volontiers en grandes hordes, campant en grands villages, dans de grandes pleines tout ouvertes, race éminemment sympathique et sociale.

Les Galls refoulèrent les Ibères jusqu'aux Pyrénées, et les poursuivirent en Espagne. En Italie, ils prévalurent de même sur les tribus ibériennes des Ligures, Sicanes et Sicules.

[*Phéniciens.*] Plus tard les mines précieuses de la Gaule attirèrent les Phéniciens ; ils bâtirent Némausus, puis Alesia sur le territoire éduen (pays d'Autun), et frayèrent la route qui traversait le col de Tende et conduisait d'Italie en Espagne ; c'est sur ces premières assises que les Romains bâtirent la via Aurelia et la Domitia.

[*Grecs.*] Aux Phéniciens succédèrent les Doriens de Rhodes, qui furent eux-mêmes supplantés par les Ioniens de Phocée. Ceux-ci fondèrent Marseille (an 600 av. J. C.) ; elle étendit ses établissements le long de la Méditerranée, depuis les Alpes maritimes jusqu'aux premières colonies carthaginoises.

[*Kymris.*] Cependant le Nord recevait des Celtes eux-mêmes sa civilisation. Une nouvelle tribu celtique, celle des Kymris, vint s'ajouter à celle des Galls. Les nouveaux venus, qui s'établirent principalement au centre de la France, sur la Seine et la Loire, avaient, ce semble, plus de sérieux et de suite dans les idées ; moins indisciplinables, ils étaient gouvernés par la corporation sacerdotale des Druides. La religion druidique avait une tendance morale plus élevée que le culte primitif des Galls ; elle enseignait l'immortalité de l'âme.

[*Gaulois en Italie.*] C'est vers le même temps que l'histoire place les voyages de Sigovèse et Bellovèse, neveux du roi des Bituriges. Ces premiers émigrants s'établissent en Lombardie sous le nom de *Is-Ambra*, Is-Ombriens, Insubriens ; ils y fondent Milan. Leurs frères viennent s'établir en Vénétie, et bâtissent Brixia et Vérone. Enfin, d'autres tribus vont jusqu'à l'Adriatique ; elles fondent Bologne et Senagallia, ou plutôt s'établissent dans les villes que les Étrusques avaient déjà fondées. — Les Gaulois passèrent ensuite l'Apennin, descendirent dans l'Étrurie, et demandèrent des terres. On sait qu'en cette occasion les Romains intervinrent pour les Étrusques, leurs anciens ennemis, et qu'une terreur panique livra Rome aux Gaulois (an 388 av. J. C.). La jeunesse, qui s'était enfermée dans le Capitole, résista quelque temps, et finit par payer rançon. Tite-Live assure que Camille vengea sa patrie par une victoire, et massacra les Gaulois sur les ruines qu'ils avaient faites. Ce qui est plus sûr, c'est qu'ils restèrent dix-sept ans dans le Latium, à Tibur même, à la porte de Rome. Chassés du Latium, ils continuèrent la guerre comme mercenaires au service de l'Étrurie ; ils furent défaits, avec les Étrusques et les Samnites, dans ces terribles batailles qui assurèrent à Rome la domination de l'Italie, et par suite celle du monde.

[*Bolgs.*] Après l'invasion kymrique, la Gaule avait subi celle des Belges ou *Bolgs*, qui, traversant toute la Gaule jusqu'en Languedoc, s'y étaient établis sous le nom d'Arécomiques et de Tectosages. Ces Bolgs, mêlés d'autres Gaulois et de Germains, descendirent la vallée du Danube, envahirent avec succès la Thrace et la Macédoine, et vinrent échouer

contre la roche sacrée de Delphes. D'autres Gaulois passèrent le Bosphore. Le roi de Bithynie et les villes grecques achetèrent leurs secours contre les Séleucides, secours intéressé et funeste; les barbares se partagèrent l'Asie Mineure pour la piller et la rançonner (270-190).

A cette époque, les Gaulois allaient partout cherchant fortune. Ils eurent grande part à la première guerre punique et à cette horrible guerre des mercenaires d'Afrique; Rome profita des embarras de Carthage et de l'entr'acte des deux guerres puniques pour accabler les Ligures et les Gaulois d'Italie (239-222). Irrités par les précautions vexatoires des Romains, les Boies et les Insubriens (Bologne et Milan) avaient appelé d'au delà des Alpes des bandes barbares qui se mirent à la solde des riches tribus cisalpines. Mais toute la population de l'Italie centrale et méridionale se leva pour arrêter l'invasion, et arma, dit-on, sept cent soixante-dix mille soldats. Les Gaulois s'avançaient vers Rome, lorsqu'une armée romaine débarqua par hasard sur leurs flancs, et ils se trouvèrent pris entre trois armées. Les Boies furent accablés. Flaminius alla chercher les Insubriens au delà du Pô, et remporta une éclatante victoire. Son successeur, Marcellus, tua en combat singulier le brenn, ou chef, Virdumar, et consacra à Jupiter Ferétrien les secondes dépouilles opimes (depuis Romulus). Les Insubriens furent réduits (222), et la domination des Romains s'étendit sur toute l'Italie jusqu'aux Alpes.

Tandis que Rome croit tenir sous elle les Gaulois d'Italie terrassés, Hannibal arrive et les relève; il gagne avec leur secours ses grandes batailles de Trasymène et de Cannes. Ils résistent trente ans encore après le départ d'Hannibal (201-170). — En même temps les Romains renversaient la puissance des Gaulois ou Galates de l'Asie Mineure. Quoique la plupart eussent refusé de secourir Antiochus, le préteur Manlius attaqua leurs trois tribus (Trocmes, Tolistoboies, Tectosages), et les força dans leurs montagnes (189).

[*Les Romains en Gaule.*] Après avoir abattu les Gaulois dans l'Italie et dans l'Asie, il restait à pénétrer dans la Gaule, au foyer même des invasions barbares. Les Romains y furent appelés d'abord par leurs alliés, les Grecs de Marseille, et fondèrent Aquæ-Sextiæ (Aix) (126-124?). Deux vastes confédérations partageaient les tribus gauloises : d'une part les Édues (Autun), peuple que nous verrons plus loin étroitement uni avec les tribus des Carnutes, des Parisii, des Senones (Chartres, Paris, Sens); d'autre part les Arvernes et les Allobroges (Auvergne, Savoie). Les Édues virent avec plaisir l'invasion romaine. Les Marseillais s'entremirent et leur obtinrent le titre d'*Alliés et Amis du peuple romain*. Marseille avait introduit les Romains dans le midi des Gaules; les Édues leur ouvrirent la Celtique ou Gaule centrale, et plus tard les Remi la Belgique.

[*Narbonne.* 119.] Les ennemis de Rome, à leur tête les Arvernes et leur chef Bituit, se hâtèrent avec la précipitation gallique, et furent vaincus séparément sur les bords du Rhône. Les consuls s'acheminèrent vers les Pyrénées, et fondèrent, presque à l'entrée de l'Espagne, une puissante colonie, *Narbo-Martius* (Narbonne). Ce fut la Rome gauloise et la rivale de Marseille (119).

[*Cimbres et Teutons*, 112-101]. A la même époque, un nouveau flux de barbares gaulois et germains, les Kymris (ou Cimbres) et les Teutons, fuyant, dit-on, devant un débordement de la Baltique, se mirent à descendre vers le Midi, au nombre de trois cent mille guerriers; leurs familles, vieillards, femmes et enfants, suivaient dans des chariots. Ils dévastèrent la Gaule centrale, passèrent le Rhône, et battirent trois armées romaines. Les Tectosages de Tolosa, unis aux Cimbres par une origine commune, les appelaient contre Rome, dont ils avaient secoué le joug. Le consul Cépion saccagea Tolosa, puis fut battu, et ses cent vingt mille hommes exterminés. De là les Cimbres allèrent se répandre dans l'Espagne. — Rome avait appelé Marius de l'Afrique pour lui confier sa défense contre ces barbares. Ce dur soldat s'enferma patiemment dans un camp fortifié, disciplina ses troupes, attendit les Teutons, et leur refusa longtemps la bataille; enfin, il les attaqua lui-même, et leur tua cent mille hommes. Le village de Pourrières rappelle encore aujourd'hui le nom donné au champ de bataille : *Campi Putridi*. — Cependant les Cimbres, ayant passé les Alpes Noriques, étaient descendus dans la vallée de l'Adige. Marius vint y joindre son collègue Catulus, et donna rendez-vous aux barbares dans la plaine de Verceil où il les défit. La poussière et le soleil méritèrent le principal honneur de la victoire. Après la défaite, les femmes des Cimbres égorgèrent leurs enfants; puis elles se pendaient, s'attachaient par un nœud coulant aux cornes des bœufs, et les piquaient ensuite pour se faire écraser. — Marius fit ciseler sur son bouclier la figure d'un Gaulois tirant la langue, image populaire à Rome dès le temps de Torquatus. Le peuple l'appela le troisième fondateur de Rome après Romulus et Camille (112-101).

[*César*, 58-51. — *Défaite des Helvètes.*] L'empire romain, sauvé par Marius, fut étendu par César, qui conquit toute la Gaule. Lorsqu'il l'envahit, elle semblait convaincue d'impuissance pour s'organiser elle-même. Des villes s'étaient formées, espèce d'asiles au milieu de cette vie de guerre. Mais tous

les cultivateurs étaient serfs, et César pouvait dire : Il n'y a que deux ordres en Gaule, les druides et les cavaliers (*equites*). Des deux factions qui partageaient tous les États gaulois, celle des Édues et celle des Arvernes et Séquanes, la dernière appela les tribus germaniques des Suèves. Ils passèrent le Rhin sous la conduite d'un chef nommé Arioviste, et battirent les Édues. Un parti des Édues implora le secours des Romains, un autre celui des Helvètes. Ces montagnards avaient fait depuis trois ans de tels préparatifs, qu'on voyait bien qu'ils voulaient s'interdire à jamais le retour. Ils avaient brûlé leurs douze villes et leurs quatre cents villages, détruit les meubles et les provisions qu'ils ne pouvaient emporter. En comptant les femmes et les enfants, ils étaient au nombre de trois cent soixante-dix-huit mille. Ce cortége embarrassant leur faisait préférer le chemin de la province romaine. Ils y trouvèrent à l'entrée, vers Genève, César, qui leur barra le chemin, et les amusa assez longtemps pour élever, du lac au Jura, un mur de dix mille pas et de seize pieds de haut. Il leur fallut donc s'engager par les âpres vallées du Jura, traverser le pays des Séquanes, et remonter la Saône. César les joignit comme ils passaient le fleuve, attaqua une de leurs tribus, isolée des autres, et l'extermina. Puis il atteignit de nouveau le corps principal des Helvètes, dans sa fuite vers le Rhin, les obligea de rendre les armes et de s'engager à retourner dans leur pays.

[*Défaite des Suèves.*] Ce n'était rien d'avoir repoussé les Helvètes, si les Suèves envahissaient la Gaule. Les migrations de ces derniers étaient continuelles : déjà cent vingt mille guerriers étaient passés. *La Gaule allait devenir Germanie.* César pénétra jusqu'au camp des barbares, non loin du Rhin, les força de combattre, quoiqu'ils eussent voulu attendre la nouvelle lune, et les détruisit dans une furieuse bataille : presque tout ce qui échappa périt dans le Rhin (58).

[*Invasion en Belgique.*] Les Gaulois du Nord, Belges et autres, jugèrent, non sans vraisemblance, que si les Romains avaient chassé les Suèves, ce n'était que pour leur succéder. Ils formèrent une vaste coalition, et César saisit ce prétexte pour pénétrer dans la Belgique. Il emmenait comme guide et interprète un druide éduen; les Bellovaques et les Suessions (Beauvais, Soissons) traitèrent par son entremise. Mais les Nerviens (Hainaut), soutenus par les Atrebates et les Veromandui (Arras, Saint-Quentin), surprirent l'armée romaine en marche, au bord de la Sambre, dans la profondeur de leurs forêts, et se crurent au moment de la détruire. César fut obligé de saisir une enseigne et de se porter lui-même en avant. Ce brave peuple fut exterminé. Ne cachant plus alors le projet de soumettre la Gaule, il entreprit la réduction de toutes les tribus des rivages. Il perça les forêts et les marécages des Ménapes et des Morins (Zélande et Gueldre, Gand, Bruges, Boulogne); un de ses lieutenants soumit les Unelles, Éburoviens et Lexoviens (Coutances, Évreux, Lisieux); un autre, le jeune Crassus, conquit l'Aquitaine. César lui-même attaqua les Vénètes, et autres tribus de l'Armorique. Ils communiquaient sans cesse avec la Grande-Bretagne, et en tiraient des secours. Pour les réduire, il fallait être maître de la mer. Rien ne rebutait César. Il fit des vaisseaux, il fit des matelots, leur apprit à fixer les navires bretons en les accrochant avec des mains de fer et fauchant leurs cordages. La petite Bretagne ne pouvait être vaincue que dans la grande. César résolut d'y passer, d'y frapper le parti druidique. Mais auparavant il voulut frapper l'autre parti, celui qui appelait les barbares de la Germanie; il passa le Rhin.

[*Invasion en Germanie, — en Bretagne.*] Deux grandes tribus germaniques, les Usipiens et les Tenctères, fatigués par les incursions des Suèves, venaient d'entrer à leur tour dans la Gaule (55). César les extermina. Puis, en dix jours, il jeta un pont sur le Rhin, non loin de Cologne, malgré la largeur et l'impétuosité de ce fleuve immense. Après avoir fouillé en vain les forêts des Suèves, il repassa le Rhin, traversa toute la Gaule, et la même année s'embarqua pour la Bretagne. La malveillance des Gaulois, les grandes marées de l'équinoxe qui brisèrent sa flotte, faillirent lui être fatales; mais l'année suivante, il mit en fuite les Bretons, et força le roi Caswallawn dans l'enceinte marécageuse où il avait rassemblé ses hommes et ses bestiaux. Il écrivit à Rome qu'il avait imposé un tribut à la Bretagne, et y envoya en grande quantité des perles de peu de valeur qu'on recueillait sur les côtes.

[*Insurrection.* 53. — *Conquête.* 51.] Cependant l'insurrection éclatait partout dans les Gaules. Les Éburons (Liége) massacrent une légion, en assiégent une autre. César, pour délivrer celle-ci, passe avec huit mille hommes à travers soixante mille Gaulois. L'année suivante (53), il assemble à Lutèce les États de la Gaule. Mais les Nerviens et les Trévires, les Sénonais et les Carnutes n'y paraissent pas. César les attaque séparément et les accable tous. Il passe une seconde fois le Rhin pour intimider les Germains qui voudraient venir au secours. Puis il frappe à la fois les deux partis qui divisaient la Gaule : les Sénonais et les Éburons; il chasse le chef de ses derniers, l'intrépide Ambiorix, dans toute la forêt d'Ardenne, et détruit sa nation par les mains mêmes des Gaulois. Ces barbaries réconcilièrent toutes les tribus contre César. Elles se

trouvèrent d'accord pour la première fois. Les Édues mêmes étaient, au moins secrètement, contre leur ancien ami. Le signal partit de la terre druidique des Carnutes, de Genabum. Répété par des cris à travers les champs et les villages, il parvint le soir même à cent cinquante milles, chez les Arvernes, autrefois ennemis du parti druidique et populaire, aujourd'hui ses alliés. Le vercingétorix (général en chef) de la confédération, fut un jeune Arverne, intrépide et ardent. Son plan était d'attaquer à la fois la province au midi, au nord les quartiers des légions. César, qui était en Italie, devina tout, prévint tout. Il passa les Alpes, assura la province, franchit les Cévennes à travers six pieds de neige, et apparut tout à coup chez les Arvernes. Alors le vercingétorix déclare aux siens qu'il n'y a point de salut s'ils ne parviennent à affamer l'armée romaine ; le seul moyen pour cela est de brûler eux-mêmes leurs villes. Ils accomplissent héroïquement cette cruelle résolution. Vingt cités des Bituriges furent brûlées par leurs habitants. Mais quand ils en vinrent à la la grande Agendicum (Bourges), les habitants embrassèrent les genoux du général et le supplièrent d'épargner la plus belle ville des Gaules. La ville n'en périt pas moins, mais par César. Cependant les Édues qui formaient sa cavalerie s'étaient déclarés contre lui. Son lieutenant Labiénus eût été accablé dans le nord, s'il ne s'était dégagé par une victoire (entre Lutèce et Melun). César lui-même échoua au siége de Gergovie des Arvernes. Ses affaires allaient si mal, qu'il voulait gagner la province romaine. L'armée des Gaulois le poursuivit et l'atteignit. Le combat fut terrible; César fut obligé de payer de sa personne, il fut presque pris, et son épée resta entre les mains des ennemis. Cependant un mouvement de la cavalerie germaine au service de César décida la victoire en sa faveur. Le vercingétorix alla se retrancher sous les murs d'Alésia, ville forte, située au haut d'une montagne (dans l'Auxois). César n'hésita point d'assiéger cette grande armée ; il entoura la ville et le camp gaulois d'ouvrages prodigieux. La Gaule entière vint s'y briser. Les efforts désespérés des assiégés, réduits à une horrible famine, ceux de deux cent cinquante mille Gaulois, qui attaquaient les Romains du côté de la campagne, échouèrent également. Le vercingétorix vint se livrer au vainqueur. César accabla l'un après l'autre tous les peuples de la Gaule qui essayaient encore de résister partiellement (51).

Dès ce moment, il changea de conduite à l'égard des Gaulois : il fit montre envers eux d'une extrême douceur; le tribut fut même déguisé sous le nom honorable de *solde militaire*. Il engagea à tout prix leurs meilleurs guerriers dans ses légions; il en composa une légion tout entière, dont les soldats portaient une alouette sur le casque, et qu'on appelait pour cette raison l'*alauda*. La guerre des Gaules avait été pour César la préparation de la guerre civile; les Gaulois vaincus l'aidèrent eux-mêmes à vaincre Rome.

CHAPITRE II.

LA GAULE ROMAINE ET CHRÉTIENNE (JUSQU'AU CINQUIÈME SIÈCLE DE NOTRE ÈRE).

[*Auguste. — Tibère.*] Les Gaulois eurent bonne part dans les dépouilles de la guerre civile. Les Romains virent avec honte et douleur des sénateurs gaulois siégeant entre Cicéron et Brutus. Mais Octave leur fut moins favorable que César. Il les chassa du sénat, il augmenta les tributs de la Gaule. Il y fonda une Rome, *Valentia* (c'était un des noms mystérieux de la ville éternelle). Il y conduisit plusieurs colonies militaires, à Orange, Fréjus, Carpentras, Aix, Apt, Vienne, etc. Une foule de villes devinrent de nom et de priviléges *Augustales*, comme plusieurs étaient devenues *Juliennes* sous César. Au mépris de tant de cités illustres et antiques, il désigna pour siége de l'administration la ville toute récente de Lyon. C'est à Lyon, à Aisnay, à la pointe de la Saône et du Rhône, que soixante cités gauloises élevèrent l'autel d'Auguste, sous les yeux de son beau-fils Drusus. Auguste prit place parmi les divinités du pays. D'autres autels lui furent dressés à Saintes, à Arles, à Narbonne, etc. La vieille religion gallique s'associa volontiers au paganisme romain. Mais le druidisme résista plus longtemps à l'influence romaine. Il ne fut sans doute pas étranger au soulèvement du pays sous Tibère, quoique l'histoire lui donne pour cause le poids des impôts, augmentés par l'usure. Le chef de la révolte était un Édue, Julius Sacrovir, et un Julius Florus qui souleva les Trévires (21 après J.-C.).

Les Andecaves et les Turoniens (Anjou, Touraine), éclatèrent les premiers. Ils furent comprimés bientôt. Les Trévires, surpris par les légions, se dissipèrent, et Florus se tua. La révolte des Édues fut plus difficile à réprimer. Sacrovir, avec des cohortes régulières, s'était emparé d'Augustodunum (Autun), leur capitale, où les enfants de la noblesse gauloise étudiaient les arts libéraux : il distribua des armes aux habitants. Bientôt il fut à la tête de quarante mille hommes, dont le cinquième était armé comme les légionnaires. Il y joignit les esclaves destinés au métier de gladiateur. Une armure de fer les couvrait tout entiers et les rendait invul-

nérables. Cependant Sacrovir fut battu, et il se tua comme Florus.

[*Caligula.— Claude.*] Caligula se montra, comme son aïeul Antoine, l'ami des barbares. Né lui-même à Trèves, il vint instituer à Lyon des jeux burlesques et terribles, des combats d'éloquence, où le vaincu devait effacer ses écrits avec la langue, ou se laisser jeter dans le Rhône. Il aimait à s'entourer des Gaulois les plus illustres (Valérius Asiaticus et Domitius Afer). — Claude était Gaulois lui-même; il était né à Lyon. S'il eût vécu, il eût, dit Suétone, donné le droit de cité à tout l'Occident, aux Grecs, aux Espagnols, aux Bretons et aux Gaulois, d'abord aux Édues. Il rouvrit le sénat à ceux-ci, comme avait fait César. Le discours qu'il prononça en cette occasion, et que l'on conserve encore à Lyon sur des tables de bronze, est le premier monument authentique de notre histoire nationale, le titre de notre admission dans cette grande initiation du monde (48).

En même temps il poursuivait le culte sanguinaire des druides. Proscrits dans la Gaule, ils durent se réfugier en Bretagne. Il alla les forcer lui-même dans ce dernier asile; ses lieutenants déclarèrent province romaine les pays qui forment le bassin de la Tamise, et laissèrent à Camulodunum une nombreuse colonie militaire. Les légions avançaient toujours à l'ouest, renversant les autels, détruisant les vieilles forêts. Sous Néron le druidisme se trouva acculé dans la petite île de Mona. Suetonius Paullinus l'y suivit; mais les Bretons se soulevèrent derrière lui; à leur tête la fameuse Boadicée, qui avait à venger d'intolérables outrages. Ils avaient exterminé les vétérans de Camulodunum et toute l'infanterie d'une légion. Suetonius les écrasa en bataille rangée; il tua jusqu'aux chevaux. Après lui, Cérialis et Frontinus poursuivirent la conquête du Nord. Le beau-père de Tacite, Agricola, devait achever sous Domitien la réduction de la Bretagne.

[*Néron. — Vitellius. — Vespasien.*] Néron fut favorable à la Gaule. Il conçut le projet d'unir l'Océan à la Méditerranée par un canal qui aurait été tiré de la Moselle à la Saône. Il soulagea Lyon, incendié sous son règne. Aussi, dans les guerres civiles qui accompagnèrent sa chute, cette ville lui resta fidèle. Le principal auteur de cette révolution fut l'Aquitain Vindex, alors propréteur de la Gaule, qui excita Galba à se déclarer empereur (68). Vindex ayant péri, la Gaule prit parti pour Vitellius; les légions de Germanie avec lesquelles il vainquit Othon et prit Rome, se composaient en grande partie de Germains, de Bataves et de Gaulois. Rien d'étonnant si la Gaule vit avec douleur la victoire de Vespasien. Un chef batave, nommé Civilis, borgne comme Annibal et Sertorius, comme eux ennemi de Rome, saisit cette occasion (68). Il vit un instant tous les Bataves, tous les Belges, se déclarer pour lui. Il était encouragé par la fameuse Velléda, que révéraient les Germains comme inspirée des dieux, ou plutôt comme si elle eût été un dieu elle-même. D'autre part, les druides sortaient de leurs retraites et déclaraient que l'empire gaulois allait succéder à l'empire romain. Il ne fallut pas même une armée romaine pour réprimer l'insurrection. Il suffit des Gaulois restés fidèles à Rome. Le chef des insurgés, Sabinus, s'enferma avec sa femme Éponine dans un souterrain; ils y eurent, ils y élevèrent des enfants. Au bout de dix ans, ils furent enfin découverts. Éponine se présenta devant l'empereur Vespasien, entourée de cette famille infortunée qui voyait le jour pour la première fois. La cruelle politique de l'empereur fut inexorable.

La guerre fut plus sérieuse dans la Belgique et la Batavie. Toutefois la Belgique se soumit encore; la Batavie résista dans ses marais. Le général romain Cérialis, deux fois surpris, deux fois vainqueur, finit la guerre en gagnant Velléda et Civilis.

[*Culture romaine.*] Cette guerre ne fit que montrer combien la Gaule était déjà romaine, combien était fort le lien qui l'unissait à l'Empire. Les Romains fréquentaient les écoles grecques de Marseille. Les Gaulois du midi, vifs, intrigants, devaient réussir et comme beaux parleurs et comme médecins, comme mimes surtout: ils donnèrent à Rome son Roscius. Cependant ils réussissaient dans d'autres genres. Nommons seulement Trogue Pompée, Pétronius Arbiter, Varro Atacinus, Cornélius Gallus, ami de Virgile. Le premier rhéteur à Rome fut le Gaulois Gnipho (M. Antonius). Il y forma à l'éloquence les deux grands orateurs du temps, César et Cicéron. Nous voyons, sous Tibère, les Montanus au premier rang des orateurs et pour la liberté et pour le génie. Caligula, qui se piquait d'éloquence, eut deux Gaulois éloquents pour amis, Valérius Asiaticus et Domitius Afer. Le Gaulois Zénodore sculpta dans la ville des Arvernes le colosse du Mercure gaulois. Néron, qui aimait le grand, le prodigieux, le fit venir à Rome pour élever près du forum sa statue haute de cent vingt pieds.

La Gaule exerça bientôt une influence plus directe sur les destinées de l'Empire. L'Aquitain Vindex précipita Néron, éleva Galba; le Toulousain Bec (Antonius Primus), ami de Martial et poëte lui-même, donna l'empire à Vespasien; le Provençal Agricola soumit la Bretagne à Domitien; enfin d'une famille de Nîmes sortit le pieux Antonin, père adoptif de Marc-Aurèle.

[*Empire gaulois.*] Au premier siècle de l'Empire, la Gaule avait fait des empereurs; au second,

elle avait fourni des empereurs gaulois; au troisième, elle essaya de se séparer de l'Empire qui s'écroulait, de former un Empire gallo-romain. Les généraux qui, sous Gallien, prirent la pourpre dans la Gaule, paraissent avoir été presque tous des hommes supérieurs; le premier, Posthumius, fut surnommé le Restaurateur des Gaules (260-267). Il avait composé son armée en grande partie de troupes gauloises et franciques. Il fut tué par ses soldats pour leur avoir refusé le pillage de Mayence, qui s'était révoltée contre lui. Nous nous contenterons d'indiquer ses successeurs, l'armurier Marius, Victorinus et Victoria, la *mère des légions*, enfin Tétricus, qu'Aurélien eut la gloire de traîner derrière son char avec la reine de Palmyre. Quoique ces événements aient eu la Gaule pour théâtre, ils appartiennent moins à l'histoire du pays qu'à celle des armées qui l'occupaient (260-271) [1].

[*Ruine de l'Empire.*] La plupart de ces empereurs provinciaux, de ces *tyrans*, comme on les appelait, furent de grands hommes; ceux qui leur succédèrent et qui rétablirent l'unité de l'Empire, les Aurélien, les Probus, furent plus grands encore. Et cependant l'Empire s'écroulait dans leurs mains. Ce ne sont pas les barbares qu'il en faut accuser; l'invasion des Cimbres sous la République avait été plus formidable que celles du temps de l'Empire. Ce n'est pas même généralement aux princes qu'il faut s'en prendre. Si le mal de l'Empire eût été un mal politique, administratif, tant de grands et bons empereurs y eussent remédié. Mais c'était un mal social, et rien ne pouvait en tarir la source, à moins qu'une société nouvelle ne vînt remplacer la société antique. La classe des petits cultivateurs ayant peu à peu disparu, les grands propriétaires qui leur succédèrent y avaient suppléé par des esclaves. Ces esclaves, s'usant rapidement par la rigueur des travaux qu'on leur imposait, disparurent bientôt à leur tour. La société antique, bien différente de la nôtre, ne renouvelait pas incessamment la richesse par l'industrie. Consumant toujours et ne produisant plus, depuis que les générations industrieuses avaient été détruites par l'esclavage, elle demandait toujours davantage à la terre, et les mains qui la cultivaient, cette terre, devenaient chaque jour plus rares et moins habiles.

[*Bagaudes.* 287.] La misère croissante des colons, sur qui retombaient toutes les misères de l'Empire, les força enfin à la révolte. Tous les serfs des Gaules prirent les armes sous le nom de *Bagaudes* (287). En un instant ils furent maîtres des campagnes, brûlèrent plusieurs villes, et exercèrent plus de ravages que n'auraient pu faire les barbares. Ils s'étaient choisi deux chefs; Ælianus et Amandus, qui, selon une tradition, étaient chrétiens. Maximien accabla ces multitudes indisciplinées. Cependant longtemps après, on nous parle encore des Bagaudes. Ces fugitifs contribuèrent sans doute à fortifier le Ménapien Carausius dans son usurpation de la Bretagne.

Les empereurs chrétiens n'avaient pu remédier aux maux de l'Empire. Tous les essais qui furent faits n'aboutirent qu'à montrer l'impuissance définitive de la législation. Dès le temps d'Auguste, la désolation croissante avait provoqué des lois qui sacrifiaient tout à l'intérêt de la population, même la morale. Pertinax et Aurélien distribuèrent les terres désertes de l'Italie. Probus fut obligé de transplanter de la Germanie des hommes et des bœufs pour cultiver la Gaule. Il y fit replanter les vignes arrachées par Domitien. Maximien et Constance Chlore transportèrent des Francs et d'autres Germains dans les solitudes du Hainaut, de la Picardie, du pays de Langres; et cependant la dépopulation augmentait dans les villes, dans les campagnes. Chaque jour, quelques citoyens cessaient de payer l'impôt; ceux qui restaient payaient d'autant plus. Le fisc affamé et impitoyable s'en prenait de tout déficit aux curiales, ou magistrats municipaux.

Les empereurs, effrayés de cette désolation, essayèrent d'un moyen désespéré. Ils se hasardèrent à prononcer le mot de liberté. Gratien exhorta les provinces à former des assemblées; Honorius essaya d'organiser celles de la Gaule : il engagea, pria, menaça, prononça des amendes contre ceux qui ne s'y rendraient pas. Tout fut inutile, rien ne réveilla le peuple engourdi sous la pesanteur de ses

[1] 277. Probus reprend aux Germains soixante villes gauloises, repousse les Francs sur le Rhin, chasse les Bourguignons des bords de la Seine et détruit les Lygiens. — 287. Révoltes des Bagaudes. — 292. Le César Constance Chlore, chargé de l'administration des Gaules, repousse les Allemands au delà du Rhin. — 306. Constantin, proclamé empereur à Yorck, ne règne jusqu'en 312, que sur la préfecture des Gaules (Bretagne, Gaules, Espagne). — 310. Son beau-père Maximien tué dans Marseille.—Rois des Francs prisonniers, jetés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. — 350. Constant assassiné dans les Pyrénées par Magnence, qui, vaincu par Constance, se donne la mort à Lyon, 353; mais les Germains, que Constance a appelés dans la Gaule, ruinent quarante-cinq villes. — 355. Julien. — 357. Victoire de Strasbourg.—360. Julien est proclamé empereur à Lutèce. — 365-75. Victoire de Valentinien sur les Allemands qui, de nouveau, ravageaient la rive gauche du Rhin. — 375-83. Règne de Gratien dans la préfecture des Gaules. — 402. Stilicon rappelle les légions des Gaules à la défense de l'Italie. — 406. Les barbares se répandent dans la Gaule.

maux. Déjà il avait tourné ses regards d'un autre côté. Il ne s'inquiétait plus d'un empereur impuissant pour le bien comme pour le mal.

Viennent donc les barbares. La société antique est condamnée ; le long ouvrage de la conquête, de l'esclavage, de la dépopulation, est près de son terme. Est-ce à dire pourtant que tout se soit accompli en vain, que cette dévorante Rome ne laisse rien sur le sol gaulois d'où elle va se retirer? Ce qui y reste d'elle est en effet immense ; elle y laisse l'organisation, l'administration. Elle y a fondé la cité. Voilà pour l'ordre civil. Mais à côté de cet ordre, un autre s'est établi, qui doit le recueillir et le sauver pendant l'invasion barbare. Partout, à côté de la magistrature romaine qui va s'éclipser et délaisser la société en péril, la religion en a placé un autre qui ne lui manquera pas. Le titre romain de *defensor civitatis* va partout passer aux évêques. Dans la division des diocèses ecclésiastiques subsiste celle des diocèses impériaux. L'universalité impériale est détruite, mais l'universalité catholique apparaît, il est vrai, confuse et obscure. L'ordre de saint Benoît donne au monde ancien, usé par l'esclavage, le premier exemple du travail accompli par des mains libres. Cette grande innovation sera une des bases de l'existence moderne.

[*Gaule chrétienne.*] Reprenons de plus haut l'histoire du christianisme gaulois.

La Gaule, déjà préparée par les doctrines druidiques, reçut avidement le christianisme. Nulle part il ne compta plus de martyrs. Le Grec d'Asie, saint Pothin, disciple du plus mystique des apôtres, fonda la mystique église de Lyon, métropole religieuse des Gaules. Mais la nouvelle croyance se répandit plus lentement dans les campagnes. Au quatrième siècle encore, saint Martin trouvait à convertir des peuplades entières, et des temples païens à renverser.

L'Église gauloise ne s'honora pas moins par la science que par le zèle et la charité. Au troisième siècle, saint Irénée écrivit contre les gnostiques. Au quatrième, saint Hilaire de Poitiers soutint pour la consubstantialité du Fils et du Père, une lutte héroïque, et souffrit l'exil comme Athanase. Entre les pères de l'Église gauloise, plaçons aussi l'archevêque de Milan, saint Ambroise, qui naquit à Trèves.

[*Pélage.*] Jusque-là l'Église gauloise suit le mouvement de l'Église universelle; elle s'y associe. Mais à l'époque même où elle vient de donner à Rome l'empereur auvergnat Avitus, où l'Auvergne, sous les Ferréols et les Apollinaires, semble vouloir former une puissance indépendante entre les Goths déjà établis au Midi, et les Francs qui vont venir du Nord ; à cette époque, la Gaule réclame aussi une existence indépendante dans la sphère de la pensée. L'homme qui essaya d'affranchir la volonté humaine de l'influence de la grâce divine, ne nous est connu que par le surnom grec de Pelagios (l'Armoricain, c'est-à-dire l'homme des rivages de la mer). Son adversaire, saint Jérôme, le représente comme un géant; il lui attribue la taille, la force, les épaules de Milon le Crotoniate. Il parlait avec peine, et pourtant sa parole était puissante. Quelle que fût son éloquence, Pélage, en niant le péché originel, rendait la rédemption inutile et supprimait le christianisme.

La doctrine pélagienne, accueillie d'abord avec faveur, et même par le pape, fut bientôt vaincue par saint Augustin. En vain elle fit des concessions, et prit en Provence la forme adoucie du semi-pélagianisme. Malgré la sainteté du Breton Faustus, évêque de Riez, malgré le renom des évêques d'Arles, et la gloire de cet illustre monastère de Lérins, qui donna à l'Église douze archevêques, douze évêques, et plus de cent martyrs, la doctrine de la Grâce triompha. A l'approche des barbares, les disputes cessèrent, les écoles se fermèrent et se turent. C'était de foi, de simplicité, de patience, que le monde avait alors besoin [1].

[1] *État politique, religieux et intellectuel de la Gaule, à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième.*

Division de la Gaule en dix-sept provinces. — Préfet du Prétoire; vicaire; recteurs; comtes ; essais d'assemblées nationales. — Régime municipal ; curies, etc. — Civilisation de la Gaule sous l'administration impériale, durant les trois premiers siècles. Au quatrième siècle, à l'approche des barbares, le pouvoir, pressé par des dangers et des besoins de toute espèce, foule chaque jour davantage les provinces ; au cinquième, il les abandonne (402, Stilicon, pour arrêter Alaric, rappelle les légions des frontières. — Le préfet abandonne Trèves pour se réfugier à Arles, etc.). L'Empire, en se retirant, laisse derrière lui, dans la Gaule de petites sociétés *urbaines*, mais non point un peuple ayant une vie commune. La Gaule avait pris de bonne heure la forme romaine. — Les villes prévalaient sur les campagnes. Dans les villes : 1° des familles sénatoriales, exemptes d'impôts, mais sans force réelle; 2° des curiales sur qui pèse tout le poids des charges municipales; 3° des marchands et artisans libres, qui, plus tard, formeront les corporations de métiers du moyen âge ; enfin des esclaves. Ces petites sociétés conserveront du moins les traditions du droit romain, l'esprit de la légalité et le souvenir d'un temps où tous étaient égaux sous un maître. — Dans les campagnes, les colons sont successivement remplacés par des esclaves.

La dissolution est partout, excepté dans la société

CHAPITRE III.

MONDE GERMANIQUE. — INVASION. — MÉROVINGIENS.
481-751.

Les mœurs des premiers habitants de la Germanie n'étaient pas autres, ce semble, que celles de tant de nations barbares : l'hospitalité, la vengeance implacable, l'amour effréné du jeu et des boissons fermentées, la culture abandonnée aux femmes ; tant d'autres traits, attribués aux Germains, comme leur étant propres, par des écrivains qui ne connaissaient guère d'autres barbares. Toutefois, il ne faudrait pas les confondre avec les pasteurs tartares, ou les chasseurs de l'Amérique. Les peuplades de la Germanie, plus rapprochées de la vie agricole, moins dispersées, et sur des espaces moins vastes, se présentent à nous avec des traits moins rudes ; elles semblent moins sauvages que barbares, moins féroces que grossières.

[*Suèves.*] A l'époque où Tacite prend la Germanie, les Cimbres et Teutons (Ingævons, Istævons), pâlissent et s'effacent à l'Occident ; les Goths et les Lombards commencent à poindre vers l'Orient ; l'avant-garde saxonne, les Angli, sont à peine nommés ; la confédération francique n'est pas formée encore ; c'est le règne des Suèves (Hermions).

[*Goths, Saxons.*] Plus tard, les tribus suéviques reçurent une civilisation plus haute, un mouvement plus hardi, plus héroïque, par l'invasion des adorateurs d'Odin, des Goths (Jutes, Gépides, Lombards, Burgundes), et des Saxons. Quoique le système odinique fût loin sans doute d'avoir encore les développements qu'il prit plus tard, il apportait dès lors les éléments d'une vie plus noble, d'une moralité supérieure. Il promettait l'immortalité aux braves, un paradis, un wahalla, où ils pourraient tout le jour se tailler en pièces, et s'asseoir ensuite au banquet du soir.

Entre ces tribus il faut remarquer une différence essentielle. Chez les Goths, Lombards et Burgundes, prévalait l'autorité des chefs militaires qui les menaient au combat, celle des Amali, des Balti. L'esprit de la bande guerrière, du *comitatus*, aperçu déjà par Tacite dans les premiers Germains, était tout-puissant chez ces peuples. « A jamais infâme celui qui survit à son chef, qui revient sans lui du combat. Le défendre, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire ce qu'on fait soi-même de beau ; voilà leur premier serment. Les princes combattent pour la victoire, les compagnons pour le prince... C'est au prince qu'ils demandent ce cheval de bataille, cette victorieuse et sanglante framée. Sa table abondante et grossière, voilà la solde. La guerre y fournit, et le pillage. »

[*Goths.* 375.] On sait l'occasion de la première migration des barbares dans l'Empire. Jusqu'en 375, il n'y avait eu que des incursions, des invasions partielles. A cette époque, les Goths, fatigués des courses de la cavalerie hunnique qui rendait toute culture impossible, obtinrent de passer le Danube, comme soldats de l'Empire, qu'ils voulaient défendre et cultiver. Convertis au christianisme, ils étaient déjà un peu adoucis par le commerce des Romains. L'avidité des agents impériaux les ayant jetés dans la famine et le désespoir, ils ravagèrent les provinces entre la mer Noire et l'Adriatique ; mais dans ces courses mêmes ils s'humanisèrent encore, et par les jouissances du luxe et par leur mélange avec les familles des vaincus. Achetés à tout prix par Théodose, ils lui gagnèrent deux fois

religieuse, qui organise chaque jour davantage sa hiérarchie. Les évêques jouent aussi un rôle important dans la société civile. Ils sont légalement constitués *defensores* des villes.

Activité intellectuelle. Grandes écoles civiles à Bordeaux, Autun, Poitiers, Lyon, Arles, etc. On y enseigne surtout la rhétorique et la grammaire. Au quatrième siècle, établissement de cours de droit et de philosophie. Mais les professeurs, presque tous païens, se voient enlever leurs élèves par le christianisme, qui, au cinquième siècle, commence à fonder ses grands monastères du midi de la France, celui de Saint-Faustin à Nîmes, en 422 ; vers le même temps, ceux de Saint-Victor à Marseille, de Saint-Claude en Franche-Comté, et de Lérins dans une des îles d'Hières.

Aux grands noms des pères et des écrivains de l'Église, la littérature civile ne peut opposer que des grammairiens et des rhéteurs obscurs.

Pélage, IVe siècle.
Saint Ambroise, né à Trèves 340.
Saint Paulin, né à Bordeaux 353, mort 431.
Saint Sulpice-Sévère, né à Toulouse 355, mort 420.
Cassien (fondateur de Lérins), Provençal. 360, mort 440.
Saint Hilaire, mort 368.
Évagrius, de la fin du IVe siècle.
Salvien, du commencement du Ve siècle.
Saint Prosper d'Aquitaine, mort 466.
Eutrope, chroniqueur vers 370.
Sulpice-Alexandre, historien. 400.
Ausone, né à Bordeaux 309, mort 394, } poëtes.
Arborius, son oncle, de Toulouse, } poëtes.
Rutilius-Numatianus de Poitiers, écrit vers 416, } poëtes.
Tétrade, poëte satirique, mort 399, } poëtes.

Les autres littérateurs sont Claude Mamertin et son fils (Trèves), le dernier florissant vers 360, rhéteurs, etc.

l'empire d'Occident. Les Francs avaient d'abord prévalu dans cet empire, comme les Goths dans l'autre. Leurs chefs, Mellobaud sous Gratien, Arbogast sous Valentinien II, puis sous le rhéteur Eugène qu'il revêtit de la pourpre, furent effectivement empereurs.

Au temps d'Honorius, la Gaule et l'Espagne redevinrent indépendantes sous le Breton Constantin. C'est ce qui décida la réconciliation d'Honorius et des Goths. Ataulph, frère d'Alaric, épousa Placidie, sœur d'Honorius, et son successeur Wallia établit ses bandes à Toulouse, comme milice fédérée au service de l'Empire. Les Goths s'étendirent peu à peu, et, dans l'espace d'un demi-siècle, ils occupèrent toute l'Aquitaine et toute l'Espagne.

Depuis longtemps, au reste, les empereurs avaient à leur solde des barbares, qui, sous le titre d'hôtes, logeaient chez le Romain et mangeaient à sa table. L'établissement de ces nouveaux venus eut même d'abord un immense avantage, ce fut d'achever la désorganisation de la tyrannie impériale. Les agents du fisc se retirant peu à peu, le plus grand des maux de l'Empire cessa de lui-même. — Les Burgundes qui s'établirent à l'ouest du Jura (413), vers la même époque que les Goths dans l'Aquitaine (419), montrèrent peut-être encore plus de douceur.

[*Huns. — Bataille de Châlons.* 451.] Mais les barbares établis dans la Gaule ne restèrent pas longtemps tranquilles dans la possession des terres qu'ils avaient occupées. Ces mêmes Huns, qui autrefois avaient forcé les Goths de passer le Danube, entraînèrent les autres Germains demeurés en Germanie, et tous ensemble ils franchirent le Rhin. Genséric avait appelé Attila contre les Goths de Toulouse. Selon un historien, peu grave, il est vrai, Attila eût été appelé aussi par son compatriote Aétius, général de l'empire d'Occident, qui voulait détruire les Goths par les Huns et les Huns par les Goths. Le passage d'Attila fut marqué par la ruine de Metz et d'une foule de villes. L'impression de ce terrible événement s'est conservée dans une multitude de légendes. Sainte Geneviève sauva Paris par ses prières. L'évêque Anianus défendit courageusement Orléans. La bataille se livra à Châlons (451). Dans le récit du Goth Jornandès, toute la gloire est pour les Goths : ce n'est pas Aétius, mais Attila qui emploie la perfidie. Le roi des Huns n'en veut qu'au roi des Goths, Théodoric. Il emmène dans la Gaule toute la barbarie du Nord et de l'Orient. C'est une épouvantable bataille de tout le monde asiatique, romain, germanique. Il y reste près de trois cent mille morts. Attila, menacé de se voir forcé dans son camp, élève un immense bûcher formé de selles de chevaux, s'y place la torche à la main, tout prêt à y mettre le feu.

Attila s'éloignait, et l'Empire ne pouvait profiter de sa retraite. A qui devait rester la Gaule? Aux Goths et Burgundes, ce semble. Mais les Goths étaient ariens. Ces peuples ne pouvaient manquer d'envahir les contrées centrales, qui, telles que l'Auvergne, s'obstinaient à rester romaines. Détestés du clergé des Gaules, ils le soupçonnaient avec raison d'appeler les Francs.

[*Francs.*] En 254, sous Gallien, les Francs avaient envahi la Gaule, et percé à travers l'Espagne jusqu'en Mauritanie. En 277, Probus les battit deux fois sur le Rhin, et en établit un grand nombre sur les bords de la mer Noire. Ces audacieux pirates, ennuyés de leur exil, s'embarquèrent pour aller revoir leur Rhin, pillant sur la route les côtes d'Asie, de la Grèce et de la Sicile, et vinrent aborder dans la Frise ou la Batavie. En 296, Constance transporta dans la Gaule une colonie franque. En 358, Julien repoussa les Chamaves au delà du Rhin, et soumit les Saliens, etc. Valentinien les contint; sous Gratien, ils devinrent les auxiliaires de l'Empire.

Les Francs ne formaient pas un peuple, mais une confédération plus ou moins nombreuse, selon qu'elle était puissante; elle dut l'être au temps de Mellobaud et d'Arbogast, à la fin du quatrième siècle. Alors les Francs avaient certainement des terres considérables dans l'Empire. Des Germains de toute race composaient, sous le nom de Francs, les meilleurs corps des armées impériales, et la garde même de l'Empereur. Cette population flottante entre la Germanie et l'Empire, se déclara généralement contre les autres barbares qui venaient derrière elle envahir la Gaule. Ils s'opposèrent en vain à la grande invasion des Bourguignons, Suèves et Vandales, en 406; beaucoup d'entre eux combattirent Attila. Tous les autres barbares à cette époque étaient ariens. Tous appartenaient à une race, à une nationalité distincte. Les Francs seuls, population mixte, semblaient être restés flottants sur la frontière, prêts à toute idée, à toute influence, à toute religion.

[*Chlogion.*] Grégoire de Tours parle bien modestement des premiers pas des Francs dans la Gaule. « On rapporte qu'alors Chlogion, homme puissant et distingué dans son pays, fut roi des Francs; ils habitaient Dispargum, sur la frontière du pays des Thuringiens de Tongres. Les Romains occupaient aussi les pays qui s'étendent vers le midi jusqu'à la Loire. Au delà de la Loire, le pays était aux Goths. Les Burgundes, attachés aussi à la secte des Ariens, habitaient au delà du Rhône qui coule auprès de la ville de Lyon. Chlogion, ayant envoyé

des espions dans la ville de Cambrai, et ayant fait examiner tout le pays, défit les Romains et s'empara de cette ville. Après y être demeuré quelque temps, il conquit le pays jusqu'à la Somme. Quelques-uns prétendent que le roi Mérovée, qui eut pour fils Childéric, était né de sa race. » Ce Childéric fut momentanément chassé par les siens, qui mirent à leur tête Égidius, chef des soldats de l'Empire, établi à Soissons, et que Grégoire de Tours appelle roi des Romains.

[*Clovis*, 481-511.] Le fils de Childéric (481), Clovis, ne commandait encore qu'à la petite tribu des Francs de Tournay, lorsqu'il défit le patrice romain Syagrius à Soissons (486), et s'empara de cette ville. Plus tard (496), plusieurs bandes suéviques, désignées sous le nom d'Allemands, menacèrent de passer le Rhin. Les Francs prirent les armes pour fermer le passage aux nouveaux venus. En pareil cas, toutes les tribus [1] s'unissaient sous le chef le plus brave; Clovis eut ainsi l'honneur de la victoire commune. Il embrassa en cette occasion le culte de la Gaule romaine. C'était celui de sa femme Clotilde, nièce du roi des Bourguignons. Il avait fait vœu, disait-il, pendant la bataille, d'adorer le Dieu de Clotilde, s'il était vainqueur; trois mille de ses guerriers l'imitèrent. Ce fut une grande joie dans le clergé des Gaules, qui plaça dès lors dans les Francs l'espoir de sa délivrance. Saint Avitus, évêque de Vienne, et sujet des Bourguignons ariens, n'hésitait pas à lui écrire : « Quand tu combats, c'est à nous qu'est la victoire. » Ce mot fut commenté éloquemment par saint Rémi, au baptême de Clovis : « Sicambre, baisse docilement la tête; brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Ainsi l'Église prenait solennellement possession des barbares.

Cette union de Clovis avec le clergé des Gaules semblait devoir être fatale aux Bourguignons. Il avait déjà essayé de profiter d'une guerre entre les deux rois des Bourguignons, Godégisile et Gondebaud (500). Il prenait pour prétexte contre celui-ci, et son arianisme et la mort du père de Clotilde que Gondebaud avait tué. Nul doute que Clovis ne fût appelé par les évêques. Gondebaud s'humilia. Il amusa les évêques par la promesse de se faire catholique. Il leur confia ses enfants à élever. Il accorda aux Romains une loi plus douce qu'aucun peuple barbare n'en avait encore accordé aux vaincus. Enfin il se soumit à payer un tribut aux Francs [2].

Alaric II, roi des Visigoths, partageant les mêmes craintes, voulut en vain gagner Clovis. Celui-ci le vainquit à Vouglé près Poitiers, s'avança jusqu'en Languedoc, et il aurait été plus loin si le grand Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, et beau-père d'Alaric II, n'eût couvert la Provence et l'Espagne par une armée, et sauvé ce qui restait au fils enfant de ce prince, qui, par sa mère, se trouvait son petit-fils (507).

Deux choses adoucirent les maux de l'invasion. D'une part, l'unité de l'armée barbare fut assurée. Clovis fit périr tous les petits rois des Francs. D'autre part, il reconnut dans l'Église le droit le plus illimité d'asile et de protection. A une époque où la loi ne protégeait plus, c'était beaucoup de reconnaître le pouvoir d'un ordre qui prenait en main la tutelle et la garantie des vaincus [3].

[1] Il y avait des Francs établis sous Ragnacaire à Cambrai, sous Sigebert à Cologne, à Térouane sous Cararic, au Mans sous un frère de Ragnacaire, etc.

[2] Mais, après le départ de Clovis, il se vengea de son frère. Godégisile, assiégé et pris dans Vienne, périt dans d'horribles supplices.

[3] L'invasion franque achève la dissolution de l'organisation romaine.—Les vaincus manquent de garantie, de sécurité; mais ce n'est plus l'oppression régulière de la fiscalité impériale. Leur condition est peut-être même améliorée, car ils payent un tribut *en nature*, au lieu d'un tribut *en or*. — Bientôt le besoin d'une administration force les vainqueurs de s'entourer des vaincus (convives du roi), et dès la troisième génération l'influence romaine et ecclésiastique prévaut. Les évêques et les Gallo-Romains dirigent les rois autrefois *chefs de bandes*, maintenant *chefs d'un peuple* de propriétaires territoriaux.

Alleux, ou terres tirées au sort entre les conquérants (sortes barbaricæ, terres saliques). Indépendance absolue des propriétaires d'alleux, obligés seulement, comme hommes libres, au service militaire. La terre salique ne passe point aux filles. — *Bénéfices*. Les rois et les grands font de leurs domaines, comme en Germanie de leurs richesses mobilières, des dons à leurs compagnons (*comites*, *fideles*, leudes, antrustions); mais à certaines conditions qui maintiennent celui qui reçoit dans la dépendance du donateur. — Simultanéité des divers modes de concession; bénéfices révocables à volonté, temporaires (*precaria*), viagers, héréditaires, — tendance à l'hérédité (Traité d'Andelot, 585). — *Terres tributaires* (existaient avant l'invasion), ou terres payant un cens au fisc ou à un propriétaire particulier.

État des personnes. — *Leudes* (francs et gallo-romains) demeurant près du roi, ou envoyés comme ducs (herzog) et comtes sur les différents points du territoire; six cents sols de composition. — *Hommes libres* (ahrimanni, rachimburgi), indépendants sur leurs terres allodiales, (la *recommandation* et les spoliations violentes en diminuent le nombre); deux cents sols de composition.— *Tributaires*. Ils deviendront peu à peu ou serfs ou bénéficiers. Quarante-cinq sols de composition. — Capitation (abolie par la reine Bathilde). — Serfs, etc.

Division du territoire en comtés et centuries. Comtes et centeniers convoquent une fois par mois le *mallum*,

[*Fils de Clovis*. 511.] A la mort de Clovis (511), ses quatre fils se trouvèrent tous rois, selon l'usage des barbares. Chacun d'eux resta à la tête d'une des lignes militaires que les campements des Francs avaient formées sur la Gaule. Theuderic résidait à Metz; ses guerriers furent établis dans la France orientale ou Ostrasie, et dans l'Auvergne. Clotaire résida à Soissons, Childebert à Paris, Clodomir à Orléans. Ces trois frères se partagèrent en outre les cités de l'Aquitaine. Dans la réalité, ce ne fut pas la terre que l'on partagea, mais l'armée. Ce genre de partage ne pouvait être que fort inégal. Les guerriers barbares durent passer souvent d'un chef à un autre, et suivre en grand nombre celui dont le courage et l'habileté leur promettaient plus de butin.

La rapide conquête de Clovis, dont on connaissait mal les causes, jetait tant d'éclat sur les Francs, que la plupart des tribus barbares voulurent s'attacher à eux, comme autrefois celles qui suivirent Attila. Les races les plus ennemies, les Germains du midi et ceux du nord, les Suèves et les Saxons, se fédérèrent avec les Francs; les Bavarois en firent autant. Les Thuringiens, au milieu de ces nations, résistèrent, et furent accablés (530). Ainsi à l'orient, tout allait bien pour les Francs.— Au midi, le grand Théodoric leur enleva le Rouergue; mais Childebert, pour venger sa sœur Clotilde, outragée pour sa religion, par son époux Amalaric, attaqua celui-ci, et pilla Narbonne et plusieurs villes de la Septimanie. Au sud-est enfin, Clodomir et Clotaire défirent les Bourguignons, et jetèrent leur roi, saint Sigismond, dans un puits que l'on combla de pierres. Mais la victoire de Clodomir fut pour sa famille une cause de ruine; tué lui-même dans la bataille, il laissa ses enfants sans défense. Ils furent dépouillés, égorgés par leurs oncles. Theuderic, qui n'avait pas pris part à l'expédition de Bourgogne (530-534), mena les siens en Auvergne. Cette province seule avait échappé jusque-là au ravage général de l'occident; tributaire des Goths, puis des Francs, elle se gouvernait elle-même. Là comme ailleurs le clergé était généralement pour les Francs.

Le plus brave de ces Mérovingiens fut Theudebert, l'un des petits-fils de Clovis, chefs des Ostrasiens, des Francs de l'est, de ceux qui se recrutaient incessamment de tous les barbares qui passaient le Rhin. C'était l'époque où les Grecs et les Goths se disputaient l'Italie (539). Les Francs massacrèrent indifféremment les uns et les autres, ils changèrent les plus belles villes de la Lombardie en un monceau de cendres, détruisirent toute provision, et se virent eux-mêmes affamés dans le désert qu'ils avaient fait, languissants sous le soleil du Midi, dans les champs noyés qui bordent le Pô. Un grand nombre y périt. Ceux qui revinrent rapportèrent tant de butin, qu'une nouvelle expédition partit peu après sous la conduite d'un Franc et d'un Suève; ils coururent l'Italie jusqu'à la Sicile, gâtèrent plus qu'ils ne gagnèrent; mais le climat fit justice de ces barbares. Theudebert était mort aussi dans la Gaule (547), au moment où il méditait de descendre la vallée du Danube, et d'envahir l'empire d'Orient.

assemblée particulière des hommes libres d'un canton, où se rend la justice et se font les convocations militaires, les affranchissements, etc.— Les anciennes assemblées générales de la nation où résidait le gouvernement tout entier, plus rares après l'établissement territorial, ne sont plus que des convocations militaires ou des réunions auprès du roi d'évêques et d'hommes puissants.

Législation. Caractères des lois barbares. — Législation purement pénale.—*Composition* (Wehrgeld), ou droit de racheter toute peine à prix d'argent. — *Conjuratores*. — Loi Salique en 408 articles, rédigée en latin au septième siècle. C'est une simple énumération de coutumes plutôt qu'un code complet des Francs Saliens. De bonne heure elle est remplacée par des coutumes locales.—Elle constate l'inégalité entre les vainqueurs et les vaincus en demandant six cents sols pour le meurtre d'un Leude, trois cents pour celui d'un Romain convive du roi, etc. — Loi des Ripuaires rédigée dans sa forme actuelle sous Dagobert, 628-38. Elle révèle un état de civilisation plus avancé.—Loi des Bourguignons (loi Gombette), rédigée de 468 à 534. Égalité entre le Bourguignon et le Romain. Le droit civil tient plus de place dans cette dernière législation, où l'on trouve d'assez nombreux emprunts faits aux lois romaines. On voit encore au neuvième siècle des hommes vivant sous la loi des Bourguignons. — Loi des Visigoths, ou Forum judicum, rédigée de 466 à 701, importante surtout pour l'histoire d'Espagne. — Enfin, le droit romain qui continua à être suivi (en se modifiant toutefois), surtout dans le midi de la France, pour la législation civile et le régime municipal.

Du sixième au huitième siècle la littérature s'éteint, les écoles disparaissent.—Écoles épiscopales à Poitiers, Paris, Autun, Vienne, Bourges, etc. Écoles abbatiales à Luxeuil, Saint-Vandrille, Lérins, Saint-Maixent, Réomé, etc. Mais ces écoles, d'abord florissantes, perdent elles-mêmes de leur éclat en approchant du huitième siècle.—Le plus grand mouvement intellectuel de cette époque est marqué par l'arrivée de saint Colomban dans les Gaules au huitième siècle; sa réforme. Opposition des Bénédictins.

Du sixième au huitième siècle, la littérature est presque tout entière dans les sermons et les légendes. — Saint Patient, vers 470; Sidoine Apollinaire, mort 488; saint Ennodius, mort 521; saint Avitus, mort 525; saint Césaire, mort 542; saint Germain, mort 576; Grégoire de Tours, mort 595; saint Fortunat, vers 600; saint Colomban, 615; Marculf et Frédégaire, vers le milieu du septième siècle.

Justinien était pourtant son allié; il lui avait cédé tous les droits de l'empire sur la Gaule du midi.

La mort de Theudebert, et la désastreuse expédition d'Italie, qui suivit de près, furent le terme des progrès des Francs. Les plus puissantes tribus germaniques échappèrent à leur alliance. Il était naturel que les Germains devinssent hostiles pour un peuple livré à l'influence romaine et ecclésiastique.

[*Clotaire; ses fils.*] Clotaire, seul roi de la Gaule (558-561), par la mort de ses frères et de ses neveux, laissait en mourant quatre fils. Sigebert eut les campements de l'est, ou, comme parlent les chroniqueurs, le royaume d'Ostrasie; il résida à Metz. Rapproché ainsi des tribus germaniques, il semblait devoir tôt ou tard prévaloir sur ses frères. Chilpéric eut la Neustrie, et fut appelé roi de Soissons. Gontran eut la Bourgogne; sa capitale fut Châlons-sur-Saône. Pour le bizarre royaume de Charibert, qui réunissait Paris et l'Aquitaine, la mort de ce roi répartit ses États entre ses frères (567).— L'influence romaine fut plus forte encore sous ces princes. Nous les voyons généralement livrés à des ministres gaulois, goths ou romains. C'est à ces Romains qu'il faut désormais attribuer en grande partie ce qui se fait de bien et de mal sous les rois des Francs. C'est à eux qu'on doit rapporter la fiscalité renaissante; nous les voyons figurer dans la guerre même, et souvent avec éclat; ainsi le patrice Mummole, qui, en 572, délivra la Bourgogne des ravages des Saxons et des Lombards.

[*Frédégonde et Brunehaut.*] Les grands noms, les noms populaires de cette époque, ceux qui sont restés dans la mémoire des hommes, sont ceux des reines et non des rois; ceux de Frédégonde et de Brunehaut. La seconde, fille du roi des Goths d'Espagne, fut appelée par son mariage avec Sigebert, dans la sauvage Ostrasie, dans cette Germanie gauloise, théâtre d'une invasion éternelle. Frédégonde, au contraire, génie tout barbare, s'empara de l'esprit du pauvre roi de Neustrie, roi grammairien et théologien, qui dut aux crimes de sa femme le nom de Néron de la France. Frédégonde avait pris la place de la seconde épouse de Chilpéric, de la sœur de Brunehaut, Galswinthe, qu'elle avait fait étrangler dans son lit.

L'époux de Brunehaut, Sigebert, roi d'Ostrasie, appela les Germains. Chilpéric ne put tenir contre ces bandes; elles se répandirent jusqu'à Paris, incendiant tout village, emmenant tout homme en captivité. Sigebert était parvenu à resserrer Chilpéric dans Tournay, il se croyait roi de Neustrie, et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde, armés de couteaux empoisonnés, sortent de la foule et le poignardent (575). Brunehaut, de victorieuse, de toute-puissante qu'elle était, devint captive de Chilpéric et Frédégonde, qui lui laissèrent pourtant la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric. Le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut. Son père le fit tuer. Chilpéric lui-même périt peu après (584), assassiné, selon les uns, par un amant de Frédégonde, selon d'autres par les émissaires de Brunehaut, qui aurait voulu venger ses deux époux, Sigebert et Mérovée. La veuve de Chilpéric, son fils enfant, et l'Église, et tous les ennemis de l'Ostrasie et des barbares, se tournèrent vers le roi de Bourgogne, le *bon* Gontran. Il se déclara le protecteur de Frédégonde et de son fils Clotaire II. Lui seul pouvait défendre la Bourgogne et la Neustrie contre l'Ostrasie, la Gaule contre la Germanie, l'Église, la civilisation contre les barbares. L'évêque de Tours, l'historien Grégoire, se déclara hautement pour Gontran.

[*Gondovald. — Traité d'Andelot.* 585.] Pour les hommes du Midi, Aquitains et Provençaux, ils crurent que, dans l'affaiblissement de la famille mérovingienne, représentée par un vieillard et deux enfants, ils pourraient se faire un roi qui dépendrait d'eux. Ils appelèrent de Constantinople un Gondovald qui se disait issu du sang des rois francs. Les grands du Midi l'accueillirent, et sous leur conduite il fit de rapides progrès. Il se vit bientôt maître de Toulouse, de Bordeaux, de Périgueux, d'Angoulême. La défection du parti romain ecclésiastique, dont Gontran s'était cru si sûr, l'obligea de se rapprocher des Ostrasiens : il adopta son neveu Childebert, le nomma son héritier, et lui rendit tout ce qu'il réclamait. La réconciliation des rois de Bourgogne et d'Ostrasie découragea le parti de Gondovald. Les Aquitains montrèrent autant d'empressement à l'abandonner qu'ils en avaient mis à l'accueillir. Il fut obligé de s'enfermer dans la ville de Comminges, avec les grands qui s'étaient le plus compromis. Ceux-ci livrèrent le malheureux, et firent leur paix à ses dépens. Alors (585) fut conclu entre les deux rois de Bourgogne et d'Ostrasie, le célèbre traité d'Andelot[1]. Gontran mourut peu de temps après (593).

[1] Par ce traité, Gontran et Childebert se promettent réciproquement de garantir à leurs femmes, enfants, etc., la tranquille possession de leurs terres et revenus, avec pouvoir de donner à qui ils voudront quelque partie de ces terres et revenus; ils ajoutent que ce don « firmâ stabilitate in perpetuo conservetur. » Ils disent encore: « Quicquid antefati reges ecclesiis aut fidelibus suis contulerint... stabiliter conservetur. » Capitul. reg. Franc. Baluze, t. I, p. 13, 14, édit. 1677, in-f°. — Ce traité n'est point, comme on l'a prétendu, la charte qui pro-

Cet événement qui ouvrit la Bourgogne au roi d'Ostrasie, semblait par suite lui livrer encore la Neustrie. Elle résista cependant; les Ostrasiens l'ayant envahie, s'étonnèrent de voir une forêt mobile s'avancer contre eux; c'était l'armée neustrienne qui s'était chargée de branchages; ils s'enfuirent. Ce fut le dernier succès de Frédégonde et de Landeric, son amant, qu'elle avait, disait-on, donné pour remplaçant à Chilpéric. Elle mourut peu de temps après. Childebert était mort avant elle. Toute la Gaule se trouva dans les mains de trois enfants; les deux fils de Childebert, appelés Theudebert II et Theuderic II, et Clotaire II, fils de Chilpéric. Celui-ci était bien faible contre les deux autres. Il fut contraint de céder aux Bourguignons ce qui était entre la Seine et la Loire, aux Ostrasiens les pays entre la Seine, l'Oise et l'Ostrasie. Mais les dissensions des vainqueurs devaient bientôt lui rendre plus qu'il n'avait perdu.

La vieille Brunehaut avait cru régner sous Theudebert, son petit-fils, en le dégradant par les plaisirs. Elle n'y réussit que trop bien. Le prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut. Réfugiée près de Theuderic, en Bourgogne, dans un pays livré à l'influence romaine, elle y eut plus d'ascendant. Elle fit et défit les maires du palais. Theuderic, armé par elle contre son frère, le battit deux fois à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aïeule du vaincu, le fit d'abord ordonner prêtre, et qu'ensuite elle le fit périr.

[*Mort de Brunehaut.* 613.] Mais bientôt tout abandonna Brunehaut (613). Les grands d'Ostrasie la haïssaient, comme appartenant aux Goths, aux Romains (ces deux mots étaient presque synonymes); les prêtres et le peuple avaient en horreur la persécutrice des saints (saint Didier et saint Colomban). La mort de Theuderic la livrait sans défense au roi de Neustrie; jusque-là ennemie de l'influence germanique, elle fut obligée de s'appuyer contre Clotaire du secours des Germains, des barbares. Déjà l'évêque de Metz, Arnulph et son frère Pépin (Pipin), passèrent à Clotaire avant la bataille; les autres se firent battre, et furent mollement poursuivis par Clotaire. Ils étaient gagnés d'avance. Le maire Warnachaire avait stipulé qu'il conserverait la mairie pendant sa vie. La vieille Brunehaut, fille, sœur, mère, aïeule de tant de rois, fut traitée avec une atroce barbarie; on la lia par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval indompté qui la mit en pièces. On lui reprocha la mort de dix rois; on lui compta par-dessus ses crimes, ceux de Frédégonde. Le plus grand sans doute aux yeux des barbares, c'était d'avoir restauré sous quelque rapport l'administration impériale. La fiscalité, les formes juridiques, la prééminence de l'astuce sur la force, voilà ce qui rendait le monde irréconciliable à l'idée de l'ancien Empire que les rois goths avaient essayé de relever. Leur fille Brunehaut avait suivi leurs traces. Elle avait fondé une foule d'églises, de monastères; les monastères alors étaient des écoles. Elle avait favorisé les missions que le pape envoyait chez les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne. L'emploi de cet argent, arraché au peuple par tant d'odieux moyens, ne fut pas sans gloire et sans grandeur. Telle fut l'impression du long règne de Brunehaut que celle de l'Empire semble en avoir été affaiblie dans le nord des Gaules; le peuple fit honneur à la fameuse reine d'Ostrasie d'une foule de monuments romains.

La victoire de la Neustrie fut celle de la faiblesse sur la force, celle des Gaulois-Romains et des prêtres. L'année même qui suit, les évêques commencent à siéger dans l'assemblée des leudes. Ils y viennent de toute la Gaule au nombre de soixante-dix-neuf. C'est l'intronisation de l'Église. Les deux aristocraties, laïque et ecclésiastique, dressent une *constitution perpétuelle*. Plusieurs articles d'une remarquable libéralité indiquent la main ecclésiastique : défense aux juges de condamner, sans l'entendre, un homme libre, ou même un esclave. Quiconque viole la paix publique, doit être puni de mort. — L'élection des évêques est assurée au peuple. — Les évêques sont les seuls juges des ecclésiastiques. — Les tributs établis depuis Chilpéric et ses frères sont abolis. Ainsi commence avec Clotaire II cette domination de l'Église qui ne fit que se consolider sous les Carlovingiens, et qui n'eut d'autre entr'acte que la tyrannie de Charles-Martel.

[*Dagobert.* 628-638.] Nous savons peu de chose de Clotaire II, davantage de Dagobert. Entouré de ministres romains, de l'orfèvre saint Éloi et du référendaire saint Ouen, il s'occupe de fonder des couvents, fait fabriquer des ornements d'église. Ses scribes écrivent pour la première fois les lois barbares. C'est le Salomon des Francs.

(628-638). Sous son règne se révèle pourtant la faiblesse de la Neustrie. Dès le vivant de Clotaire, l'Ostrasie a repris les provinces qui lui avaient été enlevées; elle a exigé un roi particulier. Déjà Clotaire II a remis le tribut aux Lombards pour une

clame l'hérédité des bénéfices. Cette hérédité n'est encore, à la fin du sixième siècle, qu'un usage qui commence à se répandre, mais qui n'est point encore assez général pour qu'on le reconnaisse d'une manière distincte, et que la loi l'énonce en termes précis.

somme une fois payée. Les Saxons, défaits, dit-on, par les Francs, se dispensent néanmoins de livrer à Dagobert les cinq cents vaches qu'ils donnaient jusque-là tous les ans. Les Vendes, affranchis des Avares par le Franc Samo, marchand guerrier qu'ils prirent pour chef, repoussent le joug de Dagobert, et défont les Francs, les Bavarois et les Lombards, unis contre eux. Les Avares, fugitifs eux-mêmes, s'établissent de force en Bavière, et Dagobert ne s'en défait que par une perfidie. Quant à la soumission des Bretons et des Gascons, elle semble volontaire : ils rendent hommage moins aux guerriers qu'aux prêtres, et le duc des Bretons, saint Judicaël, refuse de manger à la table du roi pour prendre place à celle de saint Ouen.

La dissolution définitive semble commencer avec la mort de Dagobert. Les grands entreprirent, inutilement d'abord, il est vrai, de renverser la dynastie mérovingienne. Celle des Carlovingiens apparaît déjà dans l'histoire. Pépin est maire d'Ostrasie, puis son fils Grimoald; et celui-ci, à la mort de Sigebert, essaye en vain de faire roi un de ses propres enfants.

[*Clovis II*. 650. — *Maires du palais.*] Les trois royaumes furent réunis encore sous Clovis II (650), ou plutôt sous Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Pendant la minorité des trois fils de Clovis, le même Erchinoald, puis le fameux Ébroin, remplirent la même charge, s'appuyant du nom et de la sainteté de Bathilde, veuve du dernier roi. C'était une esclave saxonne que Clovis avait fait reine.—On s'est souvent demandé quelle était précisément cette charge des *maires du palais*, et plusieurs en ont fait un magistrat populaire, institué pour la protection des hommes libres. Nul doute que le maire n'ait fini par être élu, et même de bonne heure, aux époques de minorité ou d'affaiblissement du pouvoir royal. Mais aussi nul doute qu'il n'ait été primitivement choisi par le roi, au moins jusqu'à Dagobert. Le *plus grand* du palais (*major*), devint le premier des leudes, leur chef dans la guerre, leur juge dans la paix. Or, à une époque où les hommes libres avaient intérêt à être sous la protection royale, *in truste regiâ*, à devenir antrustions et leudes, le juge des leudes dut peu à peu se trouver le juge du peuple.

[*Ébroin*. 660-680. — *Bataille de Testry*. 687.] Le maire Ébroin (660-680), voulut raffermir la royauté, quand les grands se fortifiaient de toutes parts. L'Ostrasie lui échappa d'abord; elle exigea un roi, un maire, un gouvernement particulier. Puis les grands d'Ostrasie et de Bourgogne, entre autres saint Léger, évêque d'Autun, neveu de l'évêque de Poitiers (tous deux étaient amis des Pépins), marchent contre Ébroin au nom du jeune Childéric II, roi d'Ostrasie. Ébroin, abandonné des grands neustriens, est enfermé au monastère de Luxeuil. Saint Léger, qui avait contribué à la révolution, n'en profita guère, Chilpéric le fit enfermer avec Ébroin.—Cependant Chilpéric rompit bientôt avec les grands. Dans un accès de fureur, il fit battre de verges un d'entre eux nommé Bodilo. Ce châtiment servile les irrita tous. Childéric II fut assassiné dans la forêt de Chelles; les assassins n'épargnèrent pas même sa femme enceinte et son fils enfant. — Ébroin et saint Léger sortirent de Luxeuil, réconciliés en apparence, mais ils se séparèrent bientôt. Les hommes libres d'Ostrasie avaient mis sur le trône un fils de Dagobert Ier; ils ramenèrent Ébroin triomphant en Neustrie : Il fit tuer saint Léger comme complice du meurtre de Childéric II. Par représailles les deux Pépin et Martin, petit-fils d'Arnulf, évêque de Metz, et neveux de Grimoald, firent condamner par un conseil et poignarder Dagobert II, le roi des hommes libres, c'est-à-dire du parti allié d'Ébroin. Ébroin vengea Dagobert comme il avait vengé Childéric II. Il attira Martin à une conférence et l'y fit assassiner. Lui-même fut tué peu après par un noble franc qu'il avait menacé de la mort. — Cet homme remarquable avait, comme Frédégonde, défendu avec succès la France de l'ouest, et retardé vingt années le triomphe des grands ostrasiens. Sa mort leur livra la Neustrie. Ses successeurs furent défaits par Pépin à Testry, entre Saint-Quentin et Péronne (687).

Cette victoire des grands sur le parti populaire, de la Gaule germanique sur la Gaule romaine, ne sembla pas d'abord entraîner un changement de dynastie. Pépin adopta le roi même au nom duquel Ébroin et ses successeurs avaient combattu. On peut cependant considérer la bataille de Testry comme la chute de la famille de Clovis. Peu importe que cette famille traîne encore le titre de roi dans l'obscurité de quelque monastère.

Cette race dégénérée est désormais frappée d'impuissance. Des quatre fils de Clovis, un seul, Clotaire, laisse postérité. Des quatre fils de Clotaire, un seul a des enfants. Ceux qui suivent, meurent presque tous adolescents, il semble que ce soit une espèce d'hommes particuliers. Tout Mérovingien est père à quinze ans, caduc à trente. La plupart n'atteignent pas cet âge.

CHAPITRE IV.

CARLOVINGIENS. 751-987.

[*Carlovingiens.*] La tige de la famille Carlovin-

gienne est l'évêque de Metz, Arnulf, qui a son fils Chlodulf pour successeur dans cet évêché. Le frère d'Arnulf est abbé de Bobbio ; son petit-fils est saint Wandrille. Toute cette famille est étroitement unie avec saint Léger. Le frère de Pépin le Bref, Carloman, se fait moine au mont Cassin; ses autres frères sont archevêque de Rouen, abbé de Saint-Denis. Les cousins de Charlemagne, Adalhard, Wala, Bernard, sont moines. Un frère de Louis le Débonnaire, Drogon, est évêque de Metz, trois autres de ses frères sont moines ou clercs. Le grand saint du Midi, saint Guillaume de Toulouse, est cousin et tuteur du fils de Charlemagne. Arnulf était né, dit-on, d'un père aquitain et d'une mère suève.

Cette maison épiscopale de Metz réunissait deux avantages qui devaient lui assurer la royauté. D'une part, elle tenait étroitement à l'Église ; de l'autre, elle était établie dans la contrée la plus germanique de la Gaule. Tout d'ailleurs la favorisait. La royauté était réduite à rien, les hommes libres diminuaient chaque jour. Les grands seuls, leudes et évêques, se fortifiaient et s'affermissaient. Le pouvoir devait passer à celui qui réunirait les caractères de grand propriétaire et de chef des leudes.

La bataille de Testry, cette victoire des grands sur l'autorité royale, ou du moins sur le nom du roi, ne fit qu'achever, légitimer la dissolution. Pépin avait vainement essayé de rétablir l'unité. Ce fut bien pis à sa mort; son successeur dans la mairie fut son petit-fils Théobald, sous sa veuve Plectrude. Le roi Dagobert III, encore enfant, se trouva soumis à un maire enfant, et tous deux à une femme. Les Neustriens s'affranchirent sans peine. Ce fut à qui attaquerait l'Ostrasie ainsi désarmée : les Frisons, les Neustriens la ravagèrent, les Saxons coururent toutes ses possessions en Allemagne.

[*Carl Martel.* 715.] Les Ostrasiens, foulés par toutes les nations, laissèrent là Plectrude et son fils. Ils tirèrent de prison un vaillant bâtard de Pépin, Carl, surnommé Marteau (715). Pépin n'avait rien laissé à celui-ci. C'était une branche maudite, odieuse à l'Église, souillée du sang d'un martyr (saint Lambert). Charles se signala comme ennemi de l'Église.

[*Bataille de Poitiers.* 732.] D'abord les Neustriens, battus par lui à Vincy près de Cambrai, appelèrent à leur aide les Aquitains, qui, depuis la dissolution de l'empire des Francs, formaient une puissance redoutable. Mais les Aquitains avaient un ennemi derrière eux. Les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, s'étaient emparés du Languedoc. Le duc d'Aquitaine, Eudes, défait par eux, s'adressa aux Francs eux-mêmes. La bataille se livra près de Poitiers, entre les rapides cavaliers de l'Afrique et les lourds bataillons des Francs (732). Cette rencontre solennelle des hommes du Nord et du Midi a frappé l'imagination des chroniqueurs de l'époque ; ils ont supposé que ce choc de deux races n'avait pu avoir lieu qu'avec un immense massacre. Charles-Martel poussa jusqu'en Languedoc, il assiégea inutilement Narbonne, entra dans Nîmes, et essaya de brûler les Arènes qu'on avait changées en forteresse. On distingue encore sur les murs la trace de l'incendie. Dans une nouvelle expédition (739), il chassa les Sarrasins de tous les lieux forts qu'ils occupaient en Provence.

Mais ce n'est pas du côté du Midi qu'il dut avoir le plus d'affaires; l'invasion germanique était bien plus à craindre que celle des Sarrasins. Ceux-ci étaient fixés dans l'Espagne, et bientôt leurs divisions les y retinrent. Mais les Frisons, les Saxons, les Allemands, étaient toujours appelés vers le Rhin par la richesse de la Gaule et par le souvenir de leurs anciennes invasions ; ce ne fut que par une longue suite d'expéditions que Charles-Martel parvint à les refouler. Il lui était facile d'attirer à lui des guerriers auxquels ils distribuait les dépouilles des évêques et des abbés de la Neustrie et de la Bourgogne. Pour employer les Germains contre les Germains leurs frères, il fallut les faire chrétiens. C'est ce qui explique comment Charles devint vers la fin l'ami des papes et leur soutien contre les Lombards : les missions pontificales créèrent dans la Germanie une population chrétienne amie des Francs.

[*Saint Boniface.*] L'instrument de cette grande révolution fut saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne. Il éleva sur le Rhin la métropole du christianisme allemand, l'église de Mayence, l'église de l'Empire, et plus loin, Cologne, l'église des reliques, la cité sainte des Pays-Bas. La jeune école de Fulde, fondée par lui au plus profond de la barbarie germanique, devint la lumière de l'Occident, et enseigna ses maîtres. Après avoir fondé neuf évêchés et tant de monastères, au comble de sa gloire, à l'âge de soixante-treize ans, il résigna l'archevêché de Mayence à son disciple Lulle, et retourna simple missionnaire dans les bois et les marais de la Frise païenne, où il avait quarante ans auparavant prêché la première fois. Il y trouva le martyre. C'est par lui que les Francs d'Ostrasie, dont il traversa tant de fois le pays dans ses héroïques missions, s'entendirent avec Rome, avec les tribus germaniques ; c'est lui qui, par la religion et la civilisation, attacha au sol ces tribus mobiles, et ouvrit à son insu la route aux armées de Charlemagne.

CHAPITRE V.

CARLOVINGIENS, JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE. 752-814.

[*Pépin*. 752.] A la mort de Charles-Martel (741), ses deux fils, Carloman et Pépin, maires d'Ostrasie et de Neustrie, dépouillèrent leur troisième frère Grippon; puis, après quelques succès contre les Bavarois et les Allemands, Carloman se retira au mont Cassin (747), et Pépin resta seul maire. C'était le bien-aimé de l'Église. Il réparait les spoliations de Charles-Martel, s'occupait, avec le consentement des évêques, de réformer les mœurs du clergé (conciles de Leptines et de Soissons, 745); enfin il était l'unique appui du pape contre les Lombards. Tout cela l'enhardit à faire cesser la longue comédie que jouaient les maires du palais, depuis la mort de Dagobert, et à prendre pour lui-même le titre de roi. Il y avait près de cent ans que les Mérovingiens, enfermés dans leur villa de Maumagne ou dans quelque monastère, conservaient une vaine ombre de la royauté. Ce n'était guère qu'au printemps, à l'ouverture du Champ-de-Mars, qu'on tirait l'idole de son sanctuaire, qu'on montrait au peuple son roi. Silencieux et grave, ce roi chevelu, barbu (c'était, quel que fût l'âge du prince, les insignes obligés de la royauté), paraissait lentement traîné sur le char Germanique, attelé de bœufs.

A l'avénement de la nouvelle dynastie, les ennemis des Francs se trouvaient être partout ceux de l'Église, Saxons païens, Lombards persécuteurs du pape, Aquitains spoliateurs des biens ecclésiastiques. La grande guerre de Pépin fut contre l'Aquitaine. Il ne fit qu'une campagne en Saxe (752), obtenant la liberté de prédication pour les missionnaires, et laissant faire au temps. Deux campagnes suffirent contre les Lombards; le pape Étienne était venu lui-même implorer le secours des Francs. Pépin força les Alpes, força Pavie, et exigea du lombard Astolph qu'il rendît, non pas à l'Empire grec, mais à saint Pierre et au pape, les villes de Ravenne, de l'Émilie, de la Pentapole et du duché de Rome (754-755).

[*Guerre d'Aquitaine*. 750-768.] Ce fut une bien autre guerre que celle d'Aquitaine : un mot en expliquera la durée. Ce pays, adossé aux Pyrénées occidentales, qu'occupaient et qu'occupent encore les anciens Ibériens, Vasques, Guasques ou Basques (Eusken), recrutait incessamment sa population parmi ces montagnards. Ainsi, au septième siècle, dans la dissolution de l'empire des Francs, l'Aquitaine se trouva renouvelée par les Vasques, comme l'Ostrasie par les nouvelles immigrations germaniques. Des deux côtés, le nom suivit le peuple, et s'étendit avec lui; le Nord s'appela la *France*, le Midi la Vasconia, la *Gascogne*. Celle-ci avança jusqu'à l'Adour, jusqu'à la Garonne, un instant jusqu'à la Loire.

Le duc Eudes se crut un instant roi de toutes les Gaules; maître de l'Aquitaine, maître de la Neustrie au nom du roi Chilpéric II qu'il avait dans ses mains. Mais il fut battu par Charles-Martel, et la crainte des Sarrasins qui le menaçaient par derrière, le décida à lui livrer Chilpéric. Vainqueur des Sarrasins devant Toulouse, mais alors menacé par les Francs, il traita avec les infidèles. L'émir Munuza, qui s'était rendu indépendant au nord de l'Espagne, se trouvait à l'égard des lieutenants du calife dans la même position qu'Eudes par rapport à Charles-Martel. Eudes s'unit à l'émir et lui donna sa fille. Cette alliance politique et impie tourna fort mal. Munuza fut resserré dans une forteresse par Abdelrahman, lieutenant du calife, et n'évita la captivité que par la mort. Les Arabes franchirent les Pyrénées; Eudes, battu comme son gendre, fut obligé d'appeler Charles-Martel qui, comme nous l'avons vu, l'aida à les repousser à Poitiers (732).

L'Aquitaine, convaincue d'impuissance, se trouva dans une sorte de dépendance à l'égard des Francs. Le fils d'Eudes, Hunald, ne put s'y résigner. Il commença contre Pépin le Bref et Carloman (741) une lutte désespérée à laquelle il entreprit d'intéresser tous les ennemis déclarés ou secrets des Francs; il alla jusqu'en Saxe, en Bavière, chercher des alliés. Les Francs brûlèrent le Berri, tournèrent l'Auvergne, rejetèrent Hunald derrière la Loire, et furent rappelés par les incursions des Saxons et des Allemands. Hunald passa la Loire à son tour; mais il fut trahi par son frère, auquel il fit crever les yeux. Son fils Guaifer (745) trouva un auxiliaire dans Grippon, jeune frère de Pépin, comme Pépin en avait trouvé un dans le frère d'Hunald. La guerre du Midi ne recommença sérieusement qu'en 752, lorsque Pépin eut vaincu les Lombards. C'était l'époque où le califat venait de se diviser. Alfonse le Catholique, retranché dans les Asturies, y relevait la monarchie des Goths. Ceux de la Septimanie (le Languedoc, moins Toulouse), s'agitèrent pour recouvrer aussi leur indépendance. Ansemond, seigneur de Nîmes, Maguelonne, Agde et Béziers, se déclara volontairement sujet de Pépin. En retour, il aida à reprendre Narbonne sur les Sarrasins (759); il y avait quarante ans qu'ils l'occupaient. Maître de ce pays, Pépin envoya des députés à Guaifer, prince d'Aquitaine, pour lui demander de rendre aux églises de son royaume les biens qu'elles possédaient en Aquitaine. Guaifer rejeta sa demande avec dédain.

Plusieurs fois les Aquitains et Basques, dans des

courses hardies, pénétrèrent jusqu'à Autun, jusqu'à Châlons. Mais les Francs, mieux organisés et s'avançant par grandes masses, firent bien plus de mal à leurs ennemis. Ils brûlèrent tout le Berri, l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, coupant les vignes qui faisaient la richesse de l'Aquitaine. Guaifer voyant que le roi des Francs avait pris Clermont, Bourges, et les principales villes de l'Aquitaine, désespéra de lui résister désormais, et fit abattre les murs de toutes ses villes. Il périt peu après assassiné par les siens.

[*Charlemagne.771.—Guerres d'Italie.*] Charles, fils et successeur de Pépin le Bref (768), se trouva bientôt seul maître de l'Empire par la mort de son frère Carloman (771). Les deux frères avaient étouffé sans peine la guerre qui se rallumait en Aquitaine. Le vieil Hunald, sorti d'un couvent où il s'était retiré depuis vingt-trois ans, essaya en vain de venger son fils et d'affranchir son pays. Il fut livré lui-même par un fils de ce frère auquel il avait fait jadis crever les yeux. Cet homme indomptable ne céda pas encore, il parvint à se retirer en Italie chez Didier, roi des Lombards. Didier, à qui Charles, son gendre, avait outrageusement renvoyé sa fille, soutenait par représailles les fils de Carloman réfugiés auprès de lui, et menaçait de faire valoir leurs droits. Le roi des Francs passa en Italie, et assiégea Pavie et Vérone. Dans la première s'était jeté Hunald, qui empêcha les habitants de se rendre jusqu'à ce qu'ils l'eussent lapidé. Le fils de Didier se réfugia à Constantinople, et les Lombards ne conservèrent que le duché de Bénévent. C'était la partie centrale du royaume de Naples; les Grecs avaient les ports. Charles prit le titre de roi des Lombards (774). Il confirma et augmenta la dotation de Pépin.

[*Guerres de Saxe.* 772.] Mais les guerres d'Italie, la chute même du royaume des Lombards, ne furent qu'épisodiques dans les règnes de Pépin et de Charlemagne. La grande guerre du premier est contre les Aquitains, celle de Charles contre les Saxons. Ces tribus, fières et libres, s'attachèrent à leurs vieilles croyances par la haine et la jalousie que les Francs leur inspiraient. Les missionnaires, dont on les fatiguait, eurent l'imprudence de les menacer des armes du grand Empire. Les Saxons brûlèrent l'église que les Francs avaient construite à Daventer. Ceux-ci, qui peut-être souhaitaient un prétexte pour brusquer par les armes la conversion de leurs voisins barbares, marchèrent droit au sanctuaire des Saxons, au lieu où se trouvait la principale idole. Il brisèrent l'Herman-saül, ce mystérieux symbole, où l'on pouvait voir l'image du monde ou de la patrie, d'un dieu ou d'un héros. Les Saxons, surpris dans leurs forêts, donnèrent douze otages, un par tribu. Mais ils se ravisèrent bientôt, et ravagèrent la Hesse. On ne pouvait les contenir qu'en restant près d'eux. Aussi Charles fixa sa résidence sur le Rhin, à Aix-la-Chapelle, dont il aimait d'ailleurs les eaux thermales, et bâtit dans la Saxe même le château d'Ehresbourg.

En 772, il alla prendre Pavie aux Lombards.

En 775, il passa le Weser. Les Saxons Angariens se soumirent, ainsi qu'une partie des Westphaliens. L'hiver fut employé à châtier les ducs lombards, de Frioul, de Bénévent, de Spolète et de Clusium, qui rappelaient le fils de Didier. Au printemps, l'assemblée, ou concile de Worms, jura de poursuivre la guerre jusqu'à ce que les Saxons se fussent convertis. Charles pénétra jusqu'aux sources de la Lippe et y bâtit un fort. Les Saxons paraissaient soumis. Charlemagne croyait tout fini, et baptisait les Saxons par milliers à Paderborn, lorsque le chef westphalien Witikind revint avec ses guerriers réfugiés dans le Nord, avec ceux même du Nord, qui, pour la première fois, apparaissaient en face des Francs.

[*Guerres d'Espagne.*] C'était précisément l'année 778 où les armes de Charlemagne recevaient un échec mémorable à Roncevaux dans les Pyrénées. L'affaiblissement des Sarrasins, l'amitié des petits rois chrétiens, les prières des émirs révoltés du nord de l'Espagne qui étaient venus jusqu'à Paderborn solliciter Charlemagne, avaient favorisé les progrès des Francs; ils avaient poussé jusqu'à l'Èbre, et appelaient leurs campements en Espagne une nouvelle province, sous les noms de marche de Gascogne et marche de Gothie. Au retour, les Francs, attaqués dans les Pyrénées par les montagnards, ne se tirèrent pas sans peine de ces passages difficiles. La défaite de Roncevaux ne fut, assure-t-on, qu'une affaire d'arrière-garde : cependant Éginhard avoue que les Francs y perdirent beaucoup de monde, entre autres plusieurs de leurs chefs les plus distingués, et le fameux Roland.

[*Guerres de Saxe.* 779. 787.] L'année suivante (779) fut plus glorieuse pour le roi des Francs; il entra chez les Saxons encore soulevés, les trouva réunis à Buckholz, et les y défit. Parvenu ainsi sur l'Elbe, limite des Saxons et des Slaves, il s'occupa d'établir l'ordre dans le pays qu'il croyait avoir conquis; il reçut de nouveau les serments des Saxons à Ohrheim, les baptisa par milliers, et chargea l'abbé de Fulde d'établir un système régulier de conversion, de conquête religieuse. Une armée de prêtres vint après l'armée des soldats. Tout le pays, disent les chroniques, fut partagé entre les abbés et les évêques. Huit grands et puissants évêchés furent successivement créés : Minden et Hal-

berstadt, Verden, Brême, Munster, Hildesheim, Osnabruck et Paderborn (780-802), fondations à la fois ecclésiastiques et militaires, où les chefs les plus dociles prendraient le titre de comtes, pour exécuter contre leurs frères les ordres des évêques. Des tribunaux élevés par toute la contrée durent poursuivre les relaps, et leur faire comprendre à leurs dépens la gravité de ces vœux qu'ils faisaient et violaient si souvent. C'est à ces tribunaux que l'on fait remonter l'origine des fameuses cours Weimiques, qui véritablement ne se continuèrent qu'entre le treizième et le quinzième siècle.

Cependant Witikind descend encore une fois du Nord pour tout renverser. Une foule de Saxons se joint à lui. Cette bande intrépide défait les lieutenants de Charlemagne près de Sonnethal, et quand la lourde armée des Francs vient au secours, ils ont disparu. Il en restait pourtant ; quatre mille cinq cents d'entre eux, qui peut-être avaient en Saxe une famille à nourrir, ne purent suivre Witikind dans sa retraite rapide. Charlemagne brûla, ravagea jusqu'à ce qu'ils lui fussent livrés. Les quatre mille cinq cents furent décapités en un jour à Verden (782). Ceux qui essayèrent de les venger furent eux-mêmes défaits, massacrés à Dethmold et près d'Osnabruck (785). La Saxe resta tranquille pendant huit ans : Witikind lui-même s'était rendu.

[*Guerre de Bavière*. 787-788.] Pendant cette expédition, un comte thuringien, Hartrad, avait formé une conspiration contre Charlemagne. Deux ans après, les princes tributaires se liguèrent contre les Francs. Les Bavarois et les Lombards étaient deux peuples frères. Les premiers avaient longtemps donné des rois aux seconds. Tassillon, duc de Bavière, avait épousé une fille de Didier, une sœur de celle que Charlemagne épousa et qu'il renvoya outrageusement à son père. Tassillon se trouvait ainsi beau-frère du duc lombard de Bénévent. Celui-ci s'entendait avec les Grecs, maîtres de la mer ; Tassillon appelait les Slaves et les Avares. Les mouvements des Bretons et des Sarrasins les encourageaient. Mais les Francs cernèrent Tassillon avec trois armées ; vaincu sans combat, il fut accusé de trahison dans l'assemblée de Ingelheim, comme un criminel ordinaire, convaincu, condamné à mort, puis rasé et enfermé au monastère de Jumiéges. La Bavière périt comme nation (788). Le royaume des Lombards avait péri aussi ; il en restait dans les montagnes du midi le duché de Bénévent, que Charlemagne ne put jamais forcer, mais qu'il affaiblit et troubla, en opposant un concurrent au fils de Didier que les Grecs ramenaient.

[*Slaves et Avares*. 787-791.] Charlemagne eut bientôt à soutenir une nouvelle guerre en Allemagne : parvenu sur l'Elbe, il vainquit les tribus slaves des Wiltzi et leur imposa un tribut. Mais entre les Slaves de la Baltique et ceux de l'Adriatique, derrière la Bavière devenue simple province, Charlemagne rencontrait les Avares, cavaliers infatigables, retranchés dans les marais de la Hongrie, et qui de là fondaient à leur choix sur les Slaves ou sur l'empire grec. Leur camp, ou *ring*, était un prodigieux village de bois qui couvrait toute une province, fermé de haies, d'arbres entrelacés ; là se trouvaient entassées les rapines de plusieurs siècles. Ces barbares, devenus voisins des Francs, les auraient rançonnés comme les Grecs. Charlemagne les attaqua avec trois armées (791), et s'avança jusqu'au Raab, brûlant le peu d'habitations qu'il pouvait trouver. Cependant la cavalerie s'épuisait dans ces déserts contre un insaisissable ennemi, qu'on ne savait où rencontrer. Mais ce qu'on rencontrait partout, c'étaient les plaines humides, les marais, les fleuves débordés. L'armée des Francs y laissa tous ses chevaux.

[*Guerres de Saxe*. 793-799.] Ces armées que Charlemagne envoyait périr au loin, c'était surtout chez les vaincus qu'elles se recrutaient, dans la Frise et la Saxe. Les Saxons aimèrent mieux périr chez eux. Ils massacrèrent les lieutenants de Charlemagne, brûlèrent les églises, chassèrent ou égorgèrent les prêtres, et retournèrent avec passion au culte de leurs anciens dieux. Ils firent cause commune avec les Avares, au lieu de fournir une armée contre eux. La même année, l'armée du calife Hixêm, trouvant l'Aquitaine dégarnie de troupes, passa l'Èbre, franchit les Marches et les Pyrénées, brûla les faubourgs de Narbonne, et défit avec un grand carnage les troupes qu'avait rassemblées Guillaume au Court-Nez, comte de Toulouse et régent d'Aquitaine.

Malgré tous ces revers, Charlemagne reprit bientôt l'ascendant sur des ennemis dispersés. Il entreprit de dépeupler la Saxe, puisqu'il ne pouvait la dompter ; il s'établit avec une armée sur le Weser, et de là, étendant de tous côtés ses incursions, il se faisait livrer dans plus d'un canton jusqu'au tiers des habitants. Ces troupeaux de captifs étaient ensuite chassés vers le Midi, vers l'Ouest, établis sur de nouvelles terres, au milieu de populations toutes chrétiennes et de langue différente. En même temps un fils de Charlemagne, profitant d'une guerre civile des Avares, entrait chez eux par le Midi avec une armée de Bavarois et de Lombards ; il passa le Danube, la Theiss, et mit enfin la main sur ce précieux *ring* où dormaient tant de richesses. Le butin fut tel, dit l'annaliste, qu'il semble que les Francs étaient pauvres en comparaison de ce qu'ils furent dès lors (796).

[*Charles, empereur*. 800.] Pour cette fois, Char-

lemagne commença à espérer un peu de repos. A en juger par l'étendue de sa domination, sinon par ses forces réelles, il se trouvait alors le plus grand souverain du monde. Pourquoi n'aurait-il pas accompli ce que Théodoric n'avait pu faire, la résurrection de l'empire romain? Telle devait être la pensée de tous ces conseillers ecclésiastiques dont il était environné. L'an 800, Charlemagne se rend à Rome sous prétexte de rétablir le pape Léon, qui en avait été chassé. Aux fêtes de Noël, pendant qu'il est absorbé dans la prière, le pape lui met sur la tête la couronne impériale, et le proclame Auguste. L'empereur s'étonne et s'afflige humblement; hypocrisie qu'il démentit en adoptant les titres et le cérémonial de la cour de Byzance. Pour rétablir l'Empire, il ne fallait plus qu'une chose, marier le vieux Charlemagne à la vielle Irène, qui régnait à Constantinople après avoir fait tuer son fils. C'était la pensée du pape, mais non celle d'Irène, qui se garda bien de se donner un maître.

Une foule de petits rois ornaient la cour du roi des Francs, et l'aidaient à donner cette faible et pâle représentation de l'Empire. Le roi de Galice et les Édrissites de Fez lui envoyèrent des ambassadeurs. Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, crut devoir entretenir quelques relations avec l'ennemi de son ennemi, le calife schismatique d'Espagne. Il fit, dit-on, offrir à Charlemagne, entre autres présents, les clefs du saint sépulcre.

C'est dans son palais d'Aix-la-Chapelle qu'il fallait voir Charlemagne. Il avait dépouillé Ravenne de ses marbres les plus précieux pour orner sa Rome barbare. Actif dans son repos même, il y étudiait sous Pierre de Pise, sous le Saxon Alcuin, la grammaire, la rhétorique, l'astronomie; il apprenait à écrire, chose fort rare alors; il se piquait de bien chanter au lutrin, et remarquait impitoyablement les clercs qui s'acquittaient mal de cet office.— La gloire littéraire et religieuse de son règne tient surtout à trois étrangers. Le Saxon Alcuin et l'Écossais Clément fondèrent l'école palatine, modèle de toutes les autres qui s'élevèrent ensuite. Le Goth Benoît d'Aniane, fils du comte de Maguelone, réforma les monastères et y établit uniformément la règle bénédictine.

Charlemagne ne donna point, à proprement parler, une législation nouvelle, mais il fit de louables efforts pour organiser une administration régulière. Quatre fois par an, ses *missi* ou inspecteurs parcouraient les provinces, recueillaient les plaintes, et l'informaient des abus. Ses Capitulaires, délibérés dans les assemblées nationales, sont, en général, des lois administratives, des ordonnances civiles et ecclésiastiques. La place énorme qu'y occupe la législation canonique, révèle partout l'influence du clergé. — Charlemagne fit écrire, en son nom, une longue lettre à l'hérétique Félix d'Urgel, qui soutenait, avec l'Église d'Espagne, que Jésus, comme homme, était simplement fils adoptif de Dieu. En son nom parurent les livres Carolins contre l'adoration des images. Le pape, qui partageait l'opinion du conseil de Nicée, n'osa cependant s'expliquer contre Charlemagne. (Concile de Francfort 794.)

[*Normands.*] Malgré tout cet éclat du règne de Charlemagne, l'empire des Francs semblait atteint d'une caducité précoce. En Italie, ils avaient échoué contre Bénévent, contre Venise; les Grecs avaient détruit leur flotte en Germanie, ils avaient reculé de l'Oder à l'Elbe, et partagé avec les Slaves. Tout à coup apparut avec les flottes danoises cette mobile et fantastique image du monde du Nord qu'on avait trop oublié. Un jour que Charlemagne était arrêté dans une ville de la Gaule narbonnaise, des barques scandinaves vinrent pirater jusque dans le port. Les uns croyaient que c'étaient des marchands juifs, africains, d'autres disaient bretons; mais Charles les reconnut à la légèreté de leurs bâtiments. « Ce ne sont pas là des marchands, dit-il, ce sont de cruels ennemis. » Poursuivis, ils s'évanouirent. Mais l'empereur s'étant levé de table, se mit, dit le chroniqueur, à la fenêtre qui regardait l'Orient, et demeura très-longtemps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient: « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amèrement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par ces misérables pirateries; mais je m'afflige profondément de ce que, moi vivant, ils ont été près de toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur, quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes neveux et à leurs peuples [1]. »

[1] *Gouvernement de Charlemagne.*

Gouvernement local. — Ducs, comtes, vicaires de comtes, centeniers, scabini, nommés par l'Empereur ou par ses délégués (les propriétaires exerçaient aussi sur leurs terres une certaine juridiction). Au-dessus d'eux étaient les Missi dominici, envoyés temporaires, chargés d'inspecter, au nom de l'Empereur, l'état des provinces.

Gouvernement central. — Les assemblées du Champ de mars (de mai depuis Pépin), reparaissent sous les Carlovingiens, mais dénaturées; au lieu d'une assemblée des guerriers de la nation, c'est presque un concile d'évêques, ne parlant que latin, et ne s'occupant que de discipline ecclésiastique. Ces assemblées ne font que délibérer sur les Capitulaires que l'Empereur leur adresse; le véritable gouvernement est entre les mains de Charlemagne et de ses conseillers. — Peu de force

CHAPITRE VI.

DÉCADENCE DES CARLOVINGIENS. 814-987.

[*Louis le Débonnaire.* 814.] Louis le Débonnaire fut, sous plusieurs rapports, le saint Louis du neuvième siècle. Les prêtres qui l'avaient formé firent plus qu'ils ne voulaient; leur élève se trouva plus prêtre qu'eux, et, dans son intraitable vertu, il commença par réformer ses maîtres. Réforme des évêques : il leur fallut, dit l'historien, quitter leurs armes, leurs chevaux, leurs éperons. Réforme des monastères : Louis les soumit à l'inquisition du plus sévère des moines, saint Benoît d'Aniane, qui trouvait que la règle bénédictine elle-même avait été donnée pour les faibles et pour les enfants. Le nouveau roi renvoya dans leur couvent Adalhard et Wala, deux moines intrigants et habiles, petits-fils de Charles-Martel, qui, dans les dernières années, avaient gouverné Charlemagne. Le palais impérial eut aussi sa réforme : Louis chassa les concubines de son père et les amants de ses sœurs, et ses sœurs elles-mêmes.

[*Sa justice impartiale.*] Les peuples opprimés par Charlemagne trouvèrent en son fils un juge intègre, prêt à décider contre lui-même. Roi d'Aquitaine, il avait accueilli les réclamations des Aquitains, et s'était réduit à une telle pauvreté, dit l'historien, qu'il ne pouvait plus rien donner, à peine sa bénédiction. Empereur, il écouta les plaintes des Saxons, et leur rendit le droit de succéder; ôtant ainsi aux évêques, aux gouverneurs du pays, la puissance tyrannique de faire passer les héritages à qui ils voulaient. Les chrétiens d'Espagne, réfugiés dans les Marches, étaient dépouillés par les grands et les lieutenants impériaux des terres que Charlemagne leur avait attribuées : Louis rendit un édit qui confirmait leurs droits. Il respecta le principe des élections épiscopales, constamment violé par son père, il laissa les Romains élire, sans son autorisation, les papes Étienne IV et Pascal Ier.

[*Bernard.*] Charlemagne avait fait roi d'Italie Bernard, le fils de son aîné Pépin. Bernard, élève d'Adalhard et Wala, longtemps gouverné par eux dans sa royauté d'Italie, croyait avoir droit au trône, comme fils de l'aîné. Louis avait cependant pour lui l'usage, la volonté de Charlemagne, enfin une sorte d'élection. Son père avait sollicité et obtenu pour lui les suffrages des grands de l'Empire. Bernard, abandonné d'une grande partie des siens, se confia aux promesses de l'impératrice Hermengarde, qui lui offrait sa médiation. Il se livra lui-même à Châlons-sur-Saône, et dénonça tous ses complices, un desquels avait jadis conspiré la mort de Charlemagne. Tous furent condamnés à mort. L'Empereur ne pouvait consentir à l'exécution. Hermengarde obtint du moins qu'on privât Bernard de la vue; mais elle s'y prit de façon qu'il en mourut au bout de trois jours (820).

L'Italie ne remua pas seule; toutes les nations tributaires avaient pris les armes, les Slaves, les Basques, les Bretons. La Bretagne fut envahie; les Basques battus avec les Sarrasins. Dans le Nord, l'archevêché de Hambourg fut fondé; la Suède eut un évêque dépendant de l'archevêque de Reims [1].

[*Judith.*] La femme de Louis étant morte, il fit, dit-on, paraître devant lui les filles des grands de ses États et choisit la plus belle. Judith, fille du comte Welf, unissait en elle le sang des nations les plus odieuses aux Francs; sa mère était de Saxe, son père, Welf, de Bavière, de ce peuple allié des Lombards, et par qui les Slaves et les Avares furent appelés dans l'Empire. Savante, dit l'histoire, et plus qu'il n'eût fallu, elle livra son mari à l'influence des hommes élégants et polis du Midi. Louis était déjà favorable aux Aquitains, chez qui il avait été élevé. Bernard, fils de son ancien tuteur saint Guillaume de Toulouse, devint son favori, et encore plus celui de l'impératrice.

[*Pénitence publique.* 822.] Cependant il commençait à se repentir de sa sévérité à l'égard de Bernard, à l'égard des moines Wala et Adalhard qu'il s'était pourtant contenté de renvoyer aux devoirs de leur ordre. Il lui fallut soulager son cœur. Il demanda, il obtint d'être soumis à une pénitence publique (822). C'était la première fois depuis Théodose qu'on voyait ce grand spectacle de l'humiliation volontaire d'un homme tout-puissant. Mais l'orgueil brutal des hommes de ce temps rougit pour la royauté de l'humble aveu qu'elle faisait de

réelle dans cette administration. — Peu d'originalité dans la législation, mais effort pour établir l'ordre et l'unité dans l'Empire; grand nombre de lois administratives; place énorme qu'occupe dans les Capitulaires la législation canonique. — Efforts de Charlemagne pour répandre le goût des études.—Académie palatine. — Nombreuses écoles. — Recommandations fréquentes pour l'instruction des laïques et des clercs; réformes des offices de l'Église. — Chant grégorien. — École de Metz.—Littérature pédantesque et inféconde.—Charlemagne avait lui-même étudié toutes les sciences d'alors; il fit recueillir les vieux chants nationaux d'Allemagne, et voulut faire une grammaire franque. — Alcuin, Théodulf, Leidrade, Angilbert, saint Benoît d'Aniane, Éginard.

[1] En 826, Hériolt, roi de Danemarck, vient se réfugier en France. Louis lui donne des secours pour rentrer dans ses États.

sa faiblesse. Il leur sembla que celui qui avait baissé le front devant le prêtre ne pouvait plus commander aux guerriers. L'Empire en parut, lui aussi, dégradé, désarmé. Les premiers malheurs qui commencèrent une dissolution inévitable furent imputés à la faiblesse d'un roi pénitent. Les grands, les évêques accusaient l'Empereur, ils accusaient l'Aquitain Bernard; le pouvoir central les gênait; ils étaient impatients de l'unité de l'Empire; ils voulaient régner chacun chez soi.

[*Révolte des fils de Louis.*] Mais il fallait des chefs contre l'Empereur; ce furent ses propres fils. Dès le commencement de son règne, il leur avait donné, avec le titre de rois, deux frontières à gouverner et à défendre, à Louis la Bavière, à Pépin l'Aquitaine, les deux barrières de l'Empire. L'aîné, Lothaire, devait être empereur, avec la royauté d'Italie. Quand Louis eut un fils de Judith (823), il donna à cet enfant, nommé Charles, le titre de roi d'Alamanie (Souabe et Suisse). Les princes se voyant trompés dans leurs espérances, prêtèrent leur nom à la conjuration des grands; ceux-ci refusèrent de faire marcher leurs hommes contre les Bretons, dont Louis voulait réprimer les ravages (830). Louis et Pépin chassèrent Bernard, enfermèrent Judith. Lothaire se croyait déjà empereur, et voulait jeter son père dans un couvent.

Toutefois, ni les grands ni les frères de Lothaire n'étaient disposés à se soumettre à lui. Empereur pour empereur, ils aimaient mieux le Débonnaire. Une diète est assemblée à Nimègue au milieu des peuples qui le soutenaient (830). Toute la Germanie y accourt pour porter secours à l'Empereur. Mais l'Aquitain Bernard, qui n'a pu recouvrer son ancienne faveur, se ligue avec Pépin, et rallume la guerre dans le Midi. Les trois frères s'entendent de nouveau. Lothaire amène avec lui le pape italien Grégoire IV, qui excommunie tous ceux qui n'obéiraient pas au roi d'Italie. Les soldats de l'Empereur le trahissent au Champ du Mensonge, et Lothaire redevient maître de sa personne. Les évêques de Lothaire présentèrent au prisonnier une liste de crimes dont il devait s'avouer coupable. Quand on lut cette confession absurde dans l'église de Saint-Médard de Soissons, le pauvre Louis ne contesta rien, il signa tout, s'humilia autant qu'on voulut, se confessa trois fois coupable, pleura et demanda la pénitence publique pour réparer les scandales qu'il avait causés.

[*Louis rétabli.*] On croyait avoir tué Louis. Mais une immense pitié s'éleva dans l'Empire. Ce peuple, si malheureux lui-même, trouva des larmes pour son vieil empereur. Il se trouva relevé par son abaissement même : tout le monde s'éloigna du parricide. Abandonné des grands (834-5), et ne pouvant cette fois séduire les partisans de son père, Lothaire s'enfuit en Italie.

Cependant le Débonnaire, dominé par les mêmes conseils, faisait ce qu'il fallait pour renouveler la révolte et tomber de nouveau. D'une part, il sommait les grands de rendre aux églises les biens qu'ils avaient usurpés; de l'autre, il diminuait la part de ses fils aînés, qui, il est vrai, l'avaient bien mérité, et dotait à leurs dépens le fils de son choix, le fils de Judith, Charles le Chauve. Les enfants de Pépin qui venait de mourir, étaient dépouillés. Louis de Bavière armait pour empêcher l'exécution de ce traité, et, par une mutation étrange, le père, cette fois, avait pour lui la France, et le fils l'Allemagne; mais le vieux Louis succomba au chagrin et aux fatigues de cette guerre nouvelle. Il mourut à Ingelheim dans une île du Rhin, près Mayence, au centre de l'Empire, et l'unité de l'Empire mourut avec lui (840).

[*Lothaire, empereur.* 840.] C'était chose bien vaine que d'en tenter la résurrection, comme le fit Lothaire. Toutefois ce nom de fils aîné du fils de Charlemagne, ce titre d'empereur, de roi d'Italie, et de plus l'avantage d'avoir Rome et le pape pour soi, tout cela imposait encore. Ce fut donc humblement, au nom de la paix, de l'Église, des pauvres et des orphelins, que les rois de Germanie et de Neustrie s'adressèrent à Lothaire quand les armées furent en présence à Fontenai ou Fontenaille, près d'Auxerre. Lothaire éluda leur demande.

[*Bataille de Fontenai.* 841. — *Traité de Strasbourg.* 842.] Le lendemain, au jour et à l'heure qu'ils avaient eux-mêmes indiqués, les deux frères l'attaquèrent et le défirent (841). Si l'on en croyait les historiens, la bataille aurait été acharnée et sanglante; si sanglante qu'elle eût épuisé les forces militaires de l'Empire, et l'eût laissé sans défense aux ravages des barbares. Elle fut pourtant si peu décisive, que les vainqueurs ne purent poursuivre Lothaire; ce fut lui, au contraire, qui, à la campagne suivante, serra de près Charles le Chauve. Charles et Louis, toujours en péril, formèrent une nouvelle alliance à Strasbourg, et essayèrent d'y intéresser les peuples en leur parlant, non la langue de l'Église, seule en usage jusque-là dans les traités et les conciles, mais le langage populaire, usité en Gaule et en Germanie. Le roi des Allemands jura en langue romane ou française; celui des Français en langue germanique (842).

[*Traité de Verdun.*] « Les évêques ayant tous été d'avis que la paix régnât entre les trois frères, » les rois firent venir les députés de Lothaire, et lui accordèrent ce qu'il demandait. On arrêta que les pays situés entre le Rhin et la Meuse, que ceux qui s'étendaient le long de la Saône jusqu'à son con-

fluent avec le Rhône, et le long du Rhône jusqu'à la mer, seraient offerts à Lothaire comme le tiers du royaume (843).

Ce qui perdit Lothaire et Pépin, c'est qu'ils s'aliénèrent l'Église en s'alliant aux païens, Saxons et Sarrasins. Les peuples détestèrent en eux les amis des barbares, et les rendirent responsables de leurs ravages. Pépin fut livré à Charles le Chauve par le chef des Gascons; souvent prisonnier, souvent fugitif, il n'établit que l'anarchie. La famille de Lothaire ne fut guère plus heureuse. A sa mort (855), son aîné, Louis II, fut empereur; ses deux autres fils, Lothaire II et Charles, roi de Lorraine (provinces entre Meuse et Rhin), et roi de Provence. Charles mourut bientôt. Louis, harcelé par les Sarrassins, prisonnier des Lombards, eut peu de succès, malgré son courage. Pour Lothaire II, son règne semble l'avénement de la suprématie des papes sur les rois. Il avait chassé sa femme Teutberge. Le pape le força de la reprendre. Lothaire vint se justifier à Rome, et y reçut la communion des mains d'Adrien II. Mais celui-ci l'avait en même temps menacé, s'il ne changeait, de la punition du ciel. Lothaire mourut dans la semaine, la plupart des siens dans l'année. Charles le Chauve et Louis le Germanique profitèrent de ce jugement de Dieu; ils se partagèrent les États de Lothaire (869).

[*Charles le Chauve*. 869. — *Hincmar*.] Le roi de Neustrie, au contraire, fut, au moins dans les premiers temps, l'homme de l'Église. Le capitulaire d'Épernay (846) confirma le partage des attributions des inspecteurs royaux (missi dominici) entre les évêques et les laïques; celui de Kiersy (857) conféra aux curés un droit d'inquisition contre tous les malfaiteurs. Les maîtres du pays étaient donc les prêtres. Le vrai roi, le vrai pape de la France, était le fameux Hincmar. C'est lui qui, à la tête du clergé de France, semble avoir empêché Louis le Germanique, en 859, de s'établir dans la Neustrie et dans l'Aquitaine, où les grands l'appelaient contre Charles le Chauve. Les évêques nourrissaient, soutenaient le roi qu'ils avaient fait; ils lui permettaient de lever des soldats parmi leurs hommes; ils gouvernaient les choses de la guerre comme celles de la paix. « Charles, dit l'annaliste de saint Bertin, avait annoncé qu'il irait au secours de Louis avec une armée telle qu'il avait pu la rassembler, levée en grande partie par les évêques. » « Le roi, dit l'historien de l'église de Reims, chargeait l'archevêque Hincmar de toutes les affaires ecclésiastiques. et de plus, quand il fallait lever le peuple contre l'ennemi, c'était toujours à lui qu'il donnait cette mission, et aussitôt celui-ci, sur l'ordre du roi, convoquait les évêques et les comtes. »

Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se trouvaient donc réunis dans les mêmes mains. Deux événements brisèrent ce faible et léthargique gouvernement, sous lequel le monde fatigué eût pu s'endormir. D'une part, l'esprit humain s'agita en sens divers; de l'autre, les incursions des Northmans obligèrent les évêques à résigner, au moins en partie, le pouvoir temporel à des mains plus capables de défendre le pays. La féodalité se fonda; la philosophie scolastique fut au moins préparée.

[*Northmans*.] Pendant que l'Empire est attentif à la controverse de Gottschalk et de Jean le Scot sur la liberté morale, les Northmans l'envahissent de toutes parts. Ces barbares étaient fortifiés, selon quelques-uns, par les Saxons qui avaient fui les persécutions de Charlemagne. D'autres fugitifs purent aussi se joindre à eux. Selon la tradition, le plus terrible de leurs chefs, de leurs rois de la mer, Hastings, fut originairement un paysan des environs de Troyes. Loin de continuer l'armement des barques que Charlemagne avait voulu leur opposer à l'embouchure des fleuves, ses successeurs appelèrent les Northmans et les prirent pour auxiliaires. Depuis surtout que le roi Harold eut obtenu du pieux Louis une province pour un baptême (826), ils vinrent tous à cette pâture. D'abord ils se faisaient baptiser pour avoir des habits blancs. On n'en pouvait trouver assez pour tous les néophytes qui se présentaient. A mesure qu'on leur refusa le sacrement dont ils se faisaient un jeu lucratif, ils se montrèrent d'autant plus furieux. Dès que leurs barques sillonnaient les fleuves, dès que leur cor d'ivoire retentissait sur les rives, personne ne regardait derrière soi. Tous fuyaient à la ville, à l'abbaïe voisine, chassant vite les troupeaux; à peine en prenait-on le temps. Vils troupeaux eux-mêmes, sans force, sans unité, sans direction, ils se blottissaient aux autels sous les reliques des saints. Mais les reliques n'arrêtaient pas les barbares. Ils semblaient au contraire acharnés à violer les sanctuaires les plus révérés. Ils forcèrent Saint-Martin de Tours, Saint-Germain-des-Prés à Paris, une foule d'autres monastères. L'effroi était si grand qu'on n'osait plus récolter. On vit les hommes mêler la terre à la farine. Les forêts s'épaissirent entre la Seine et la Loire. Une bande de trois cents loups courut l'Aquitaine, sans que personne pût l'arrêter. Les bêtes fauves semblaient prendre possession de la France.

[*Sarrasins*.] Les Northmans désolèrent le Nord, tandis que les Sarrasins infestaient le Midi. Nous ne donnerons pas ici l'histoire de leurs incursions. Il nous suffit d'en distinguer les trois périodes principales; celle des incursions proprement dites, celle des stations, celle des établissements fixes. Les stations des Northmans étaient généralement dans

des îles à l'embouchure de l'Escaut, de la Seine et de la Loire; celles des Sarrasins à Fraxinet (la Garde Fraisnet) en Provence, et à Saint-Maurice-en-Valais; telle était l'audace de ces pirates, qu'ils avaient osé s'écarter ainsi de la mer, et s'établir au sein même des Alpes, aux défilés où se croisent les principales routes de l'Europe. Les Sarrasins n'eurent d'établissements importants qu'en Sicile. Les Northmans, plus disciplinables, finirent par adopter le christianisme, et s'établirent sur plusieurs points de la France, particulièrement dans le pays appelé de leur nom, Normandie.

[*Charles le Chauve, empereur.* 875.] Ainsi le gouvernement ecclésiastique de la France ne peut la défendre; son impuissance se trouve démontrée. Charles se sépare de l'Église, et n'en est que plus faible. Il peut disposer de quelques évêchés, humilier les évêques, opposer le pape à Hincmar. Il peut accumuler de vains titres, se faire couronner roi de Lorraine et partager avec les Allemands le royaume de son neveu Lothaire II; il n'en est pas plus fort. Sa faiblesse est au comble quand il devient empereur. En 875, la mort de son autre neveu, Louis II, laissait l'Italie vacante, ainsi que la dignité impériale. Il prévient à Rome les fils de Louis le Germanique, les gagne de vitesse et dérobe pour ainsi dire le titre d'empereur. Mais le jour même de Noël, où il triomphe dans Rome sous la dalmatique grecque, son frère, maître un instant de la Neustrie, triomphe lui aussi dans le propre palais de Charles; le pauvre empereur s'enfuit d'Italie à l'approche d'un de ses neveux, et meurt de maladie dans un village des Alpes (877).

[*Louis le Bègue.* 877.] Son fils, Louis le Bègue, ne peut même conserver l'ombre de puissance qu'avait eue Charles le Chauve. L'Italie, la Lorraine, la Bretagne, la Gascogne, ne veulent point entendre parler de lui. Dans le nord même de la France, il est obligé d'avouer aux prélats et aux grands, qu'il ne tient la couronne que de l'élection. Il vit peu, ses fils encore moins. Sous l'un d'eux, le jeune Louis, l'annaliste jette en passant cette parole terrible, qui nous fait mesurer jusqu'où la France était descendue : « Il bâtit un château de bois; mais il servit plutôt à fortifier les païens qu'à défendre les chrétiens, car ledit roi ne put trouver personne à qui en permettre la garde. »

Louis eut pourtant en 881 un succès sur les Northmans de l'Escaut. Les historiens n'ont su comment célébrer ce rare événement. Il existe encore en langue germanique un chant qui fut composé à cette occasion. Ce revers ne rendit les barbares que plus terribles.

[*Charles le Gros.* 885. — *Défense de Paris par Eudes.*] Mais l'humiliation n'est pas complète jusqu'à l'extinction de la branche française (Louis III et Carloman, fils de Louis le Bègue, 879 884), et l'avénement de l'Allemand Charles le Gros (884). Celui-ci réunit tout l'empire de Charlemagne. Il est empereur, roi de Germanie, d'Italie, de France. Magnifique dérision. Sous lui, les Northmans ne se contentent plus de ravager l'Empire. Ils commencent à vouloir s'emparer des places fortes. Ils assiégent Paris avec un prodigieux acharnement. Cette ville, plusieurs fois attaquée, n'avait jamais été prise. Elle l'eût été alors, si le comte Eudes, fils de Robert le Fort, l'évêque Gozlin et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, ne se fussent jetés dedans, et ne l'eussent défendue avec un grand courage. Eudes osa même en sortir pour implorer le secours de Charles le Gros. L'empereur vint en effet, mais il se contenta d'observer les barbares, et les détermina à laisser Paris, pour ravager la Bourgogne, qui méconnaissait encore son autorité (885-886). Cette lâche et perfide connivence déshonorait Charles le Gros.

[*Diète de Tribur.* 887.] Cette race était finie. L'infécondité de huit reines, la mort prématurée de six rois, en prouvent assez la dégénération; elle finit d'épuisement, comme celle des Mérovingiens. La branche française est éteinte; la France dédaigne d'obéir plus longtemps à la branche allemande. Charles le Gros est déposé à la diète de Tribur, en 887. Les divers royaumes qui composaient l'empire de Charlemagne sont de nouveau séparés; et non-seulement les royaumes, mais bientôt les duchés, les comtés, les simples seigneuries.

[*Féodalité. — Provence.* 879. *Bourgogne.* 888.] L'année même de sa mort (877), Charles le Chauve avait signé l'hérédité des comtés; celle des fiefs existait déjà. Les comtes, jusque-là magistrats amovibles, devinrent des souverains héréditaires chacun dans le pays qu'ils administraient. Cette concession fut amenée par la force des choses. Le plus puissant de ces fondateurs de la féodalité, est le beau-frère même de Charles le Chauve, Boson, qui prend le titre de roi de Provence, ou Bourgogne Cisjurane (879). Presque en même temps (888), Rodolf-Welf occupe la Bourgogne Transjurane dont il fait aussi un royaume. Voilà la barrière de la France au sud-est. Les Sarrasins y auront des combats à rendre contre Boson, contre Gérard de Roussillon, le célèbre héros de romans, contre l'évêque de Grenoble et le vicomte de Marseille.

[*Gascogne, Gothie, Poitiers, Toulouse.*] Au pied des Pyrénées, le duché de Gascogne est rétabli par cette famille d'Hunald et de Guaifer, si maltraitée par les Carlovingiens, qui lui durent le désastre de Roncevaux. Dans l'Aquitaine, s'élèvent les puissantes maisons de Gothie (Narbonne, Roussillon, Barcelone), de Poitiers et de Toulouse. Les deux pre-

mières veulent descendre de saint Guillaume, le grand saint du Midi, le vainqueur des Sarrasins.

[*Hainaut, Lorraine.*] A l'est, le comte de Hainaut, Reinier, disputera la Lorraine aux Allemands, au féroce Swentebold, fils du roi de Germanie; Reinier-*Renard* restera le type et le nom populaire de la ruse luttant avec avantage contre la brutalité de la force.

[*Flandre, Vermandois.*] Au nord, la France prend pour double défense contre les Belges et les Allemands, les *forestiers* de Flandre, et les comtes de Vermandois, parents et alliés, plus ou moins fidèles, des Carlovingiens.

[*Bretagne.*] Mais la grande lutte est à l'ouest, vers la Normandie et la Bretagne. Là débarquent annuellement les hommes du Nord. Le Breton Nomenoé se met à la tête du peuple, bat Charles le Chauve, bat les Northmans, défend contre Tours l'indépendance de l'Église bretonne, et veut faire de la Bretagne un royaume. Après lui, les Northmans reviennent en plus grand nombre, le pays n'est plus qu'un désert. Ce ne fut qu'en 937 que l'un de ses successeurs, l'héroïque Allan Barbetorte, parvint à reprendre Nantes.

[*Châteaux forts.*] En 859, les seigneurs avaient empêché le peuple de s'armer contre les Northmans. En 864, Charles le Chauve avait défendu aux seigneurs eux-mêmes d'élever des châteaux. Peu d'années s'écoulent, et une foule de châteaux se sont élevés; partout les seigneurs arment leurs hommes. Les barbares commencent à rencontrer des obstacles. Robert le Fort à péri en combattant les Northmans à Brisserte (866). Son fils Eudes, plus heureux, défend Paris contre eux en 885. Il sort de la ville, il y rentre à travers le camp des Northmans. Ils lèvent le siége et vont encore échouer sous les murs de Sens. En 891, le roi de Germanie, Arnulf, force leur camp, près de Louvain, et les précipite dans la Dyle. En 933 et 955, les empereurs saxons, Henri l'Oiseleur et Othon le Grand, remportent sur les Hongrois leurs fameuses victoires de Mersebourg et d'Augsbourg. Vers la même époque, l'évêque Izarn chasse les Sarrasins du Dauphiné, et le vicomte de Marseille, Guillaume, en délivre la Provence (965, 972).

[*Établissement des Normands.*] Peu à peu les barbares se découragent; ils se résignent au repos. Ils renoncent au brigandage, et demandent des terres. Les Northmans de la Loire, si terribles sous le vieil Hastings qui les mena jusqu'en Toscane, sont repoussés d'Angleterre par le roi Alfred. Ils s'établissent en France, sur la Loire. Ils possèdent Chartres, Tours et Blois. Leur chef Théobald, tige de la maison de Blois et Champagne, ferme la Loire aux invasions nouvelles, comme tout à l'heure Rad-Rolf ou Rollon va fermer la Seine, sur laquelle il s'établit (911), du consentement du roi de France, Charles le Simple ou le Sot.

[*Capets, Plantagenets.—Eudes, roi.* 887.—*Charles le Simple.* 898.] Le centre du monde Mérovingien avait été l'Église de Tours. Celui des guerres Carlovingiennes contre les Northmans et les Bretons, est aussi sur la Loire, mais plus à l'occident, c'est-à-dire dans l'Anjou, sur la Marche de Bretagne. Là, deux familles s'élèvent, tiges des Capets et des Plantagenets, des rois de France et d'Angleterre. Toutes deux sortent de chefs obscurs qui s'illustrèrent en défendant le pays. La seconde veut remonter à un Torthulf, simple paysan de Rennes. Son fils reçut le titre de sénéchal d'Anjou. Les Capets sont d'abord établis dans la même province. Il semble que ce soient des chefs saxons au service de Charles le Chauve. Il confie à leur premier ancêtre connu, Robert le Fort, la défense du pays entre la Seine et la Loire. Son fils Eudes remporte sur les Normands une grande victoire à Montfaucon, et à l'époque de la déposition de Charles le Gros, il est élu roi de France (887). L'héritier dépossédé, Charles le Simple, fils de Louis le Bègue, ne tarda pas, en effet, à justifier son exclusion du trône en se mettant sous le patronage d'Arnulf, roi de Germanie. Il vint le trouver à Worms, lui offrit de grands présents, et fut investi par lui de la royauté, dont l'archevêque de Reims et le comte de Vermandois lui avaient déjà solennellement conféré le titre. Ce parti fut plusieurs fois battu avec son chef, qui, après chaque défaite, se mettait en sûreté derrière la Meuse, hors des limites du royaume. Charles le Simple parvint cependant, grâce au voisinage de l'Allemagne, à obtenir quelque puissance entre la Meuse et la Seine. Swentebold, fils naturel d'Arnulf et roi de Lorraine, envahit en 895 le territoire français. Il parvint jusqu'à Laon avec une armée composée de Lorrains, d'Alsaciens et de Flamands, mais fut bientôt forcé de battre en retraite devant l'armée du roi Eudes. A la mort d'Eudes, en 898, Charles le Simple, reconnu roi par une grande partie de ceux qui avaient travaillé à l'exclure, régna d'abord vingt-deux ans sans opposition. C'est dans cet espace de temps qu'il abandonna au chef normand, Rollon, la province appelée Normandie (911) [1]. Mais en 920 les seigneurs, mécontents de Haganon, favori du roi, voulurent déposer Charles le Simple; Robert, duc de France, proclamé roi en 922, ayant été tué dans une bataille contre Charles, son fils Hugues le Blanc donna le titre de roi à Raoul de Bourgogne

[1] Dans cette page et les deux suivantes, nous suivons presque toujours et quelquefois nous copions les Lettres sur l'histoire de France, de M. Aug. Thierry.

qui régna treize ans, de 923 à 936, tandis que Héribert, comte de Vermandois, tenait Charles renfermé dans le château de Péronne. (Charles mourut en 929.) A la mort de Raoul, Hugues refusa encore de prendre la couronne, et rappela d'Angleterre un fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outremer.

[*Louis d'Outremer*. 936. — *Hugues le Grand*.] « Le nouveau roi contracta une alliance étroite avec Othon, premier du nom, roi de Germanie, le prince le plus puissant de l'époque. Cette alliance mécontenta vivement les seigneurs, qui avaient une grande aversion pour l'influence teutonique. Le représentant de cette opinion nationale, et l'homme le plus puissant entre la Seine et la Loire, était Hugues, comte de Paris, auquel on donnait le surnom de Grand, à cause de ses immenses domaines. Depuis 940, Hugues le Grand, quoiqu'il ne prît point le titre de roi, joua contre Louis d'Outremer le même rôle qu'Eudes, Robert et Raoul avaient joué contre Charles le Simple. Son premier soin fut d'enlever à la faction opposée l'appui du duc de Normandie; il y réussit, et, grâce à l'intervention normande, parvint à neutraliser les effets de l'influence germanique. Toutes les forces du roi Louis et du parti franc se brisèrent, en 945, contre le petit duché de Normandie. Le roi, vaincu en bataille rangée, fut pris avec seize de ses comtes, et enfermé dans la tour de Rouen, d'où il ne sortit que pour être livré aux chefs du parti national, qui l'emprisonnèrent à Laon. En vain les puissances teutoniques se coalisèrent, à leur tête le roi de Germanie et le comte de Flandre (946).

[*Lothaire*. 954.] » A la mort de Louis d'Outremer, en 954, son fils Lothaire lui succéda sans opposition apparente. Deux ans après, le comte Hugues mourut, laissant trois fils, dont l'aîné, qui portait le même nom que lui, hérita du comté de Paris, qu'on appelait aussi le duché de France. Son père, avant de mourir, l'avait recommandé à Rikard, ou Richard, duc de Normandie, comme au défenseur naturel de sa famille et de son parti. Ce parti sembla sommeiller jusqu'en l'année 980. »

[*Les Othons*. — *Hugues Capet*.] Ce sommeil ne fut autre chose que la minorité du roi Lothaire et du duc de France Hugues Capet, sous la tutelle de leurs mères Hedwige et Gerberge, toutes deux sœurs du Saxon Othon, roi de Germanie. Ce puissant monarque semble alors avoir gouverné la France par l'intermédiaire de son frère Bruno, archevêque de Cologne, et duc de Lorraine et des Pays-Bas. Après la mort d'Othon le Grand, Lothaire entra à l'improviste sur les terres de l'Empire, et séjourna en vainqueur dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Mais cette expédition aventureuse ne servit qu'à amener les Germains, au nombre de soixante mille, Allemands, Lorrains, Flamands et Saxons, jusque sur les hauteurs de Montmartre, où cette grande armée chanta en chœur un des versets du *Te Deum*. L'empereur Othon II, qui la conduisait, fut plus heureux dans l'invasion que dans la retraite, et regagna avec peine sa frontière. Mais Lothaire eut bientôt recours à lui, et lui céda, pour obtenir son appui, toutes ses conquêtes en Lorraine. Ce traité lui aliénait la France. En 983, profitant de la mort d'Othon II, et de la minorité de son fils, il rompit subitement la paix qu'il avait conclue avec l'Empire, et envahit de nouveau la Lorraine; agression qui devait lui rendre un peu de popularité. Aussi, jusqu'à la fin de son règne, aucune rébellion déclarée ne s'éleva contre lui. Mais chaque jour son pouvoir allait en décroissant; l'autorité, qui se retirait de lui, pour ainsi dire, passa aux mains du fils de Hugues le Grand, Hugues, comte de l'Ile-de-France et d'Anjou, qu'on surnommait *Capet*, ou *Chapet*. Les Carlovingiens finirent comme les rois de la première race, par un roi enfant, Louis V, le Fainéant, qui régna quatorze mois (986-7). Cette famille n'avait pu fournir deux siècles.

« Les difficultés de tout genre que présentait, en 987, une quatrième restauration des Carlovingiens, effrayèrent les princes d'Allemagne; ils ne firent marcher aucune armée au secours du prétendant Charles, frère de l'avant-dernier roi, et duc de Lorraine sous la suzeraineté de l'Empire. Réduit à la faible assistance de ses partisans de l'intérieur, Charles ne réussit qu'à s'emparer de la ville de Laon, où il se maintint jusqu'au moment où il fut trahi et livré par l'un des siens. Hugues Capet le fit emprisonner dans la tour d'Orléans, où il mourut. Ses deux fils, Louis et Charles, nés en prison et bannis de France après la mort de leur père, trouvèrent un asile en Allemagne, où se conservait à leur égard l'ancienne sympathie d'origine et de parenté. »

« L'avénement de la troisième race est, dans notre histoire nationale, d'une bien autre importance que celui de la seconde; c'est, à proprement parler, la fin du règne des Franks et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête. Dès lors, notre histoire devient simple; c'est toujours le même peuple, qu'on suit et qu'on reconnaît, malgré les changements qui surviennent dans les mœurs et la civilisation. L'identité nationale est le fondement sur lequel repose depuis tant de siècles l'unité de dynastie. »

Toutefois, l'avénement d'une dynastie nouvelle fut à peine remarqué dans les provinces éloignées. Qu'importait aux seigneurs de Gascogne, de Languedoc, de Provence, de savoir si celui qui portait

vers la Seine le titre de roi, s'appelait Charles ou Hugues Capet? Pendant longtemps le roi n'aura guère plus d'importance qu'un duc ou un comte ordinaire. C'est quelque chose cependant qu'il soit au moins l'égal des grands vassaux, que la royauté soit descendue de la montagne de Laon, et sortie de la tutelle de l'archevêque de Reims. Les derniers Carlovingiens avaient souvent lutté avec peine contre les moindres barons. Les Capets sont de puissants seigneurs, capables de faire tête par leurs propres forces au comte d'Anjou, au comte de Poitiers.

[*Résumé.*] Parvenus au terme de la domination des Allemands, à l'avénement de la nationalité française, nous devons nous arrêter un moment. L'an 1000 approche, la grande et solennelle époque où le moyen âge attendait la fin du monde. En effet un monde y finit. Portons nos regards en arrière. La France a déjà parcouru deux âges dans sa vie de nation.

Dans le premier, les races sont venues se déposer l'une sur l'autre, et féconder le sol gaulois de leurs alluvions. Par-dessus les Celtes, se sont placés les Romains, enfin les Germains, les derniers venus du monde. Voilà les éléments, les matériaux vivants de la société.

Au second âge, la fusion des races commence, et la société cherche à s'asseoir. La France voudrait devenir un monde social, mais l'organisation d'un tel monde suppose la fixité et l'ordre. La fixité, l'attachement au sol, à la propriété, cette condition impossible à remplir, tant que durent les immigrations de races nouvelles, elle l'est à peine sous les Carlovingiens; elle ne sera complétement remplie que par la féodalité.

C'est alors que l'homme prend racine et s'incorpore à la terre. La loi, de personnelle qu'elle était, devient territoriale. Tout se divise et s'isole. L'histoire devrait, s'il était possible, obéir à ce mouvement, se disperser aussi, et suivre, sur tous les points où elles s'élèvent, les dynasties féodales. La véritable histoire de France est alors celle des fiefs plus que celle de la royauté.

CHAPITRE VII.

AVÉNEMENT DES CAPÉTIENS (987). L'AN 1000. — CONQUÊTE DES DEUX-SICILES ET DE L'ANGLETERRE PENDANT LE ONZIÈME SIÈCLE.

[*L'an* 1000.] C'était une croyance universelle au moyen âge, que le monde devait finir avec l'an 1000 de l'incarnation. Avant le christianisme, les Étrusques aussi avaient fixé leur terme à dix siècles, et la prédiction s'était accomplie. Le christianisme, passager sur cette terre, hôte exilé du ciel, devait adopter aisément ces croyances. Le monde du moyen âge n'avait pas la régularité extérieure de la cité antique, et il était bien difficile d'en discerner l'ordre intime et profond. Ce monde ne voyait que chaos en soi; il aspirait à l'ordre, et l'attendait dans la mort.

Cette croyance à la proximité du jugement dernier se fortifia dans les calamités qui précédèrent l'an 1000, ou suivirent de près. Il semblait que l'ordre des saisons fût interverti, que les éléments suivissent des lois nouvelles. Une peste terrible désola l'Aquitaine; la chair des malades semblait frappée par le feu, se détachait de leurs os, et tombait en pourriture. Ce fut encore pis quelques années après. La famine ravagea tout le monde; l'on vit les hommes se manger les uns les autres.

[*Paix de Dieu, etc.*] Ces excessives misères brisèrent les cœurs et leur rendirent un peu de douceur et de pitié. Pendant les jours saints de chaque semaine (du mercredi soir au lundi matin), toute guerre était interdite : c'est ce qu'on appela *la paix*, plus tard, *la trêve de Dieu*. Dans cet effroi général, la plupart ne trouvaient un peu de repos qu'à l'ombre des églises. Ils apportaient en foule, ils mettaient sur l'autel des donations de terres, de maisons, de serfs. Mais le plus souvent tout cela ne les rassurait pas; ils aspiraient à quitter l'épée, le baudrier, tous les signes de la milice du siècle; ils se réfugiaient dans l'église. Le premier des Capétiens, Hugues Capet, ne voulut jamais porter la couronne; il lui suffit de la chape, comme abbé de Saint-Martin de Tours.

[*Les Capets.*] Les Capets passaient généralement pour une race plébéienne, saxonne d'origine. Leur aïeul, Robert le Fort, avait défendu le pays contre les Northmans. Eudes combattit sans cesse les empereurs qui soutenaient les derniers Carlovingiens. Ses successeurs, qui durent le trône à la popularité de leurs belliqueux ancêtres, cherchèrent, sans doute par le conseil des prêtres, à se rattacher au passé, et par de lointaines alliances avec le monde grec, à primer les Carlovingiens en antiquité. Hugues Capet demanda pour son fils la main d'une princesse de Constantinople. Son petit-fils, Henri Ier, épousa la fille du czar de Russie, princesse byzantine par une de ses aïeules qui appartenait à la maison macédonienne. La prétention de cette maison était de remonter à Alexandre le Grand, à Philippe, et par eux à Hercule. Le roi de France appela son fils Philippe, et ce nom est resté, jusqu'à nous, commun parmi les Capétiens.

[*L'Église.*] L'élévation de cette dynastie fut l'ouvrage des prêtres; Hugues assura ou rendit aux églises et aux monastères leurs biens et leurs immunités. Elle fut aussi l'ouvrage du duc de Normandie, Richard-sans-Peur. Blois, Tours et Chartres se trouvaient entre les mains d'une autre maison normande, qui possédait en outre les établissements éloignés de Provins, Meaux et Beauvais; ceux-ci descendaient d'un Thiébold, selon quelques-uns parent de Rollon. Rivaux jaloux des Normands de Normandie, les Normands de Blois refusèrent quelque temps de reconnaître Hugues Capet, en haine de ceux qui l'avaient fait roi. Mais il les apaisa en faisant épouser à son fils, le roi Robert, la fameuse Berthe, veuve d'Eudes Ier de Blois (fils de Thibaut le Tricheur) (995)[1]. Cette veuve, héritière du royaume de Bourgogne par le roi Rodolphe, son frère, pouvait donner aux Capets quelques prétentions sur ce royaume, légué par Rodolphe à l'Empire. Aussi le pape allemand Grégoire V, créature des empereurs, saisit-il le prétexte d'une parenté éloignée pour forcer Robert de quitter sa femme, et l'excommunier sur son refus (998). On connaît l'histoire ou la fable de l'abandon de Robert, délaissé de ses serviteurs, et la légende de Berthe, qui accoucha d'un monstre.

Mais l'année suivante, succéda à Grégoire V un Français, un ami des Capétiens, Gerbert (Sylvestre II), qui renoua ainsi pour longtemps l'alliance du saint-siége et du trône de France. Ce Gerbert, disent les contemporains, n'était pas moins qu'un magicien. C'est du diable qu'il apprit la merveille des chiffres arabes, et l'algèbre, et l'art de construire une horloge. Moine à Aurillac, chassé, réfugié à Barcelone, il se défroque pour aller étudier les lettres et l'algèbre à Cordoue; de là il passe à Rome. Le grand Othon le fait précepteur de son fils, de son petit-fils; puis il professe aux fameuses écoles de Reims; il a pour disciple notre bon roi Robert. Secrétaire et confident de l'archevêque, il le fait déposer et obtient sa place par l'influence d'Hugues Capet. Ce fut une grande chose pour les Capets d'avoir pour eux un tel homme : ils le font archevêque, et il aide à les faire rois. Obligé de se retirer près d'Othon III, il devient archevêque de Ravenne, enfin pape. Il juge les grands, il nomme des rois (Hongrie, Pologne), il donne des lois aux républiques, il prêche la croisade; il règne par le pontificat et par la science.

Robert ayant été obligé de répudier Berthe avant l'avénement de Gerbert, et le fils que Berthe avait d'un premier lit ayant détruit la puissance de la maison de Blois et de Champagne dans une vaine entreprise contre l'Empire, la maison d'Anjou prévalut. L'Angevin Foulques Nerra fit épouser au roi Robert sa nièce Constance, fille du comte de Toulouse. Robert put à son aise, sous la tutelle de sa femme, composer des hymnes et vaquer au lutrin.

Plus tard, ce fut le tour des Normands de dominer Robert. Ils entreprirent de lui donner la Bourgogne, ce qui soumettait à leur influence le cours supérieur de la Seine. Son fils cadet, de même nom que lui, fut le premier duc capétien de Bourgogne (1015). Cette maison donna des rois au Portugal, et celle de Franche-Comté à la Castille.

A l'époque où les Angevins gouvernaient les Capétiens, sous Hugues Capet et Robert, ils semblent avoir essayé de se servir d'eux contre le Poitou et l'Aquitaine. Mais, malgré ce que l'on nous conte d'une prétendue victoire d'Hugues Capet sur le comte de Poitou, le Midi resta fort indépendant du Nord. Ce sont même plutôt les Aquitains qui, par leur union avec l'Anjou, exercèrent quelque influence sur les mœurs et le gouvernement de la France du nord. Constance, fille du comte de Toulouse, nièce de celui d'Anjou, régna sous Robert[2]. Pour prolonger cette domination après la mort de son mari (1031), elle voulait élever au trône son second fils Robert, au préjudice de l'aîné, Henri : mais l'Église se déclara pour l'aîné. Le duc des Normands le prit sous sa protection, et força le jeune Robert de se contenter du duché de Bourgogne. Toutefois le Normand ne donna la royauté à Henri qu'affaiblie et désarmée, pour ainsi dire. Il se fit céder le Vexin, et se trouva ainsi établi à six lieues même de Paris. Henri essaya en vain d'échapper à cette servitude et de reprendre le Vexin, à la faveur des révoltes qui eurent lieu contre le nouveau duc de Normandie, Guillaume le Bâtard. Ce Guillaume, dont nous allons parler plus au long, battit ses barons, et battit le roi. Ce fut peut-être le salut de celui-ci que le duc des Normands ait tourné contre l'Angleterre ses armes et sa politique.

[1] Hugues Capet mourut en 996, après avoir fait sacrer son fils Robert; les premiers Capétiens suivirent cet exemple : l'Église s'engageait ainsi à maintenir la couronne dans la nouvelle famille.

[2] La maison d'Anjou finit par prévaloir, malgré ses discordes intérieures, sur celle de Blois et de Champagne. Toutes deux se lièrent par mariage aux Normands conquérants de l'Angleterre. Mais les comtes de Blois n'occupèrent le trône d'Angleterre qu'un instant, tandis que les Angevins le gardèrent du douzième au treizième siècle, sous le nom de *Plantagenets*, y joignirent quelque temps tout notre littoral, de la Flandre aux Pyrénées, et faillirent y joindre la France.

[*Henri Ier. Philippe Ier.*] Henri et son fils Philippe Ier (1031-1108), restèrent spectateurs inertes et impuissants des grands événements qui bouleversèrent l'Europe sous leur règne. Ils ne prirent part ni aux expéditions normandes de Naples et d'Angleterre, ni à la croisade européenne de Jérusalem, ni à la lutte des papes et des empereurs; ils laissèrent tranquillement l'empereur Henri III établir sa suprématie en Europe, et refusèrent de seconder les comtes de Flandre, Hollande, Brabant et Lorraine, dans la grande guerre des Pays-Bas contre l'Empire.

Ce n'est pourtant pas sans raison que les papes ont appelé la France la fille aînée de l'Église. C'est par elle qu'ils ont partout combattu l'opposition politique et religieuse au moyen âge. Dès le onzième siècle, à l'époque où la royauté capétienne, faible et inerte, ne peut les seconder encore, l'épée des Français de Normandie repousse l'Empereur des murs de Rome, chasse les Grecs et les Sarrasins d'Italie et de Sicile, assujettit les Saxons dissidents de l'Angleterre. Et lorsque les papes parviennent à entraîner l'Europe à la croisade, la France a la part principale dans cet événement, qui contribue si puissamment à leur grandeur et les arme d'une si grande force dans la lutte du sacerdoce et de l'Empire.

[*Conquêtes des Normands.*] Dans cette lutte terrible que le saint-siége poursuivit dans toute l'Europe, il eut deux auxiliaires, deux instruments temporels : d'abord la fameuse comtesse Mathilde, si puissante en Italie, la chaste et fidèle amie de Grégoire VII. Cette princesse, Française d'origine, avait grandi dans l'exil et sous la persécution des Allemands. Elle était alliée à la famille de Godefroy de Bouillon. Après Mathilde, les meilleurs soutiens du pape étaient nos Normands de Naples et d'Angleterre. Longtemps avant la croisade de Jérusalem, ce peuple aventureux faisait la croisade par toute l'Europe. Il est curieux d'examiner comment ces pieux brigands devinrent les soldats du saint-siége. Unissant l'audace et la ruse, conquérants et chicaneurs, comme les anciens Romains, scribes et chevaliers, amis des prêtres (au moins pour commencer), ils firent leur fortune par l'Église et malgré l'Église. Le héros de cette race, c'est Robert l'Avisé (Guiscard, *Wise*).

[*En Italie.*] C'est un pèlerinage qui conduisit d'abord les Normands dans l'Italie du sud, où ils devaient fonder un royaume. Il y avait là, si je puis dire, trois débris, trois ruines de peuples : des Lombards dans les montagnes, des Grecs dans les ports, des Sarrasins de Sicile et d'Afrique qui voltigeaient sur toutes les côtes. Vers l'an 1000, des pèlerins normands aident les habitants de Salerne à chasser les Arabes qui les rançonnaient. Bien payés, ils en attirent d'autres. Un Grec de Bari, nommé Mélo ou Mélès, loue des Normands pour combattre les Grecs byzantins, et affranchit sa ville. Puis la république grecque de Naples les établit au fort d'Aversa, entre elle et ses ennemis, les Lombards de Capoue (1026). Enfin arrivent les fils d'un pauvre gentilhomme du Cotentin, Tancrède de Hauteville. Le gouverneur (ou Kata-pan) byzantin, les embaucha, les mena contre les Arabes. Mais à mesure qu'il leur vint des compatriotes et qu'ils se virent assez forts, ils tournèrent contre ceux qui les payaient, s'emparèrent de la Pouille et la partagèrent en douze comtés. Les Grecs réunirent contre eux jusqu'à soixante mille Italiens; ils n'en furent pas moins battus, et obligés d'appeler les Allemands à leur secours. Les deux empires d'Orient et d'Occident se confédérèrent contre les fils du gentilhomme de Coutances. Le tout-puissant empereur Henri le Noir (Henri III) chargea son pape Léon IX, qui était un Allemand de la famille impériale, d'exterminer ces brigands. Le belliqueux pontife fut fait prisonnier. Les Normands n'eurent garde de le maltraiter; ils s'agenouillèrent dévotement aux pieds de leur prisonnier, et le contraignirent de leur donner, comme fiefs de l'Église, tout ce qu'ils avaient pris et pourraient prendre dans la Pouille, la Calabre, et de l'autre côté du détroit. Le pape devint, malgré lui, suzerain du royaume des Deux-Siciles (1052-1053). La conquête de l'Italie méridionale fut achevée par Robert Guiscard. Son frère, Roger, passa en Sicile et en fit la conquête sur les Arabes, après la lutte la plus inégale et la plus romanesque.

Ce royaume féodal fut de grande utilité à l'Italie. Les papes, vraiment Italiens, comme Grégoire VII, fermèrent les yeux sur les brigandages des Normands, et s'unirent étroitement avec eux contre les empereurs grecs et allemands. Robert Guiscard chassa de Rome Henri VI victorieux, et recueillit Grégoire VII, qui mourut chez lui à Salerne.

[*Guillaume le Bâtard. — Harold.*] Cette prodigieuse fortune d'une famille de simples gentilshommes inspira de l'émulation au duc de Normandie, Guillaume le Bâtard. L'amitié de Guillaume était précieuse pour l'église romaine, déjà gouvernée par Hildebrand, qui fut bientôt Grégoire VII. Leurs projets s'accordaient. L'Angleterre était, pour les Normands, une autre Sicile à conquérir. Celle-ci, pour n'être pas occupée par les Arabes, n'était guère moins odieuse au saint-siége. L'église anglo-saxonne avait pris de bonne heure cet esprit d'opposition, qui reparut toujours en Angleterre. Cette île était, depuis des siècles, un théâtre d'invasions continuelles. Toutes les races du Nord, Celtes, Saxons, Danois, semblaient s'y être donné rendez-

vous, comme celles du Midi en Sicile. Les Danois y avaient dominé cinquante ans, les discordes des vainqueurs avaient permis le retour et le rétablissement d'Édouard le Confesseur, fils d'un roi saxon et d'une Normande, et élevé en Normandie. Ami des Normands plus civilisés, il fit de vains efforts pour échapper à la tutelle d'un puissant chef saxon, nommé Godwin, qui l'avait rétabli en chassant les Danois, mais qui, dans la réalité, régnait lui-même. Un de ses fils, nommé Harold, qui avait en effet de grandes qualités, prit assez d'empire sur le faible roi pour se faire désigner par lui pour son successeur.

Un hasard singulier donna à Guillaume une apparence de droit sur l'Angleterre et sur Harold lui-même. Harold, ayant été jeté sur la côte de France par une tempête, Guillaume le reçut bien, mais lui fit jurer sur des reliques qu'il l'aiderait à conquérir l'Angleterre après la mort d'Édouard. Une fois libre, Harold ne se souvint plus de son serment : le Normand le fit sommer de l'accomplir. Cependant, avant de prendre les armes, il déclara qu'il s'en rapportait au jugement du pape, et le procès de l'Angleterre fut plaidé dans les règles au conclave de Latran. L'Angleterre fut adjugée au duc de Normandie. Cette décision hardie fut prise à l'instigation d'Hildebrand ; le diplôme en fut envoyé à Guillaume avec un étendard bénit et un cheveu de saint Pierre.

Cependant, toute la Bretagne, sous la conduite du jeune duc Conan, s'était mise en mouvement comme pour conquérir la Normandie, tandis que celle-ci allait conquérir l'Angleterre. Heureusement pour Guillaume, Conan mourut en route ; son cor et ses gants étaient empoisonnés.

[*Bataille d'Hastings*. 1066.] Les Saxons avaient deux ennemis à combattre. Le frère même de Harold appela les Normands, puis les Danois, qui en effet attaquèrent l'Angleterre par le nord, tandis que Guillaume l'envahissait par le midi. Harold alla repousser les Danois, puis il revint en toute hâte au-devant des Normands. Il les rencontra à Hastings ; et cette fois il ne fut pas si heureux. Les lances normandes prévalurent sur les haches saxonnes ; tout fut tué ou se dispersa (1066).

[*Royauté normande d'Angleterre*.] Guillaume s'y prit d'abord avec quelque douceur et quelques égards pour les vaincus. Mais une grande révolte ayant éclaté, le pays fut tout entier mesuré et décrit ; soixante mille fiefs de chevaliers y furent créés aux dépens des Saxons, et le résultat consigné dans le livre noir de la conquête, le Doomsday book. Quels qu'aient été les maux d'une telle révolution, le résultat en fut immensément utile à l'Angleterre et au genre humain. Pour la première fois, il y eut un gouvernement. Le lien social, lâche et flottant en France et en Allemagne, fut tendu à l'excès en Angleterre. A côté de la royauté se constitua l'Église ; une Église forte et politique, comme celle que Charlemagne avait fondée en Saxe pour discipliner les anciens Saxons. Cette Église eut son unité dans l'archevêque de Cantorbéry.

[*Les Français et l'Église*.] Quoique les Normands fussent loin de tenir tout ce que l'Église de Rome s'était promis de leurs victoires, elle y gagna néanmoins infiniment. Ceux de Naples dès leur origine, ceux d'Angleterre au temps de Henri II et de Jean, se reconnurent pour feudataires du saint-siége. Les rois normands d'Italie tinrent souvent en respect les empereurs d'Orient et d'Occident. Ceux d'Angleterre, vassaux formidables du roi de France, l'obligèrent longtemps de se livrer sans réserve aux papes. En même temps, les Capétiens de Bourgogne concouraient aux victoires du Cid, occupaient par mariage le royaume de Castille, et fondaient celui de Portugal. De toutes parts l'Église triomphait dans l'Europe par l'épée des Français. En Sicile et en Espagne, en Angleterre et dans l'empire grec, ils avaient commencé ou accompli la croisade contre les ennemis du pape ou de la foi [1].

[1] 1031. Henri.—La révolte de son frère Robert, que soutenaient le comte de Blois et de Champagne et le comte de Flandre, est apaisée avec le secours de Robert duc de Normandie.—1041, Révolte d'Eudes, quatrième fils du roi Robert. Il est vaincu et emprisonné par son frère à Orléans, 1051. — Henri épouse Anne, fille de Jaroslaw duc de Russie. — 1053, Guerre malheureuse contre Guillaume le Bâtard. — 1068, Philippe Ier, sous la tutelle du comte de Flandres.—Foulques le Réchin, comte d'Anjou, lui cède le Gatinais; plus tard il acquit le Vexin français et la vicomté de Bourges.—1071, Philippe voulant soutenir le petit-fils du comte de Flandre, est battu à Cassel par Robert le Frison, dont il épouse en 1072 la belle-fille, Berthe de Hollande; — 1075, il force Guillaume le Conquérant à lever le siége de Dôle, et soutient (1090) Robert Courte-Heuse, qui s'arme successivement contre son père et contre son frère Guillaume le Roux. — 1092, Philippe répudie Berthe et enlève Bertrade à son mari, le comte d'Anjou. Il est excommunié malgré l'appui des évêques du nord de la France. — 1098 ou 99, Louis est associé à la couronne. Philippe meurt. 1108.

La hiérarchie féodale ayant eu sa forme la plus arrêtée en Angleterre, nous croyons devoir placer ici l'histoire de la féodalité en France depuis son origine jusqu'au règne de Louis le Gros. Le système féodal est d'ailleurs arrivé à son apogée en France à la mort de Philippe Ier.

Formation du régime féodal. Changement des terres allodiales et tributaires en terres bénéficiaires. — Trois

CHAPITRE VIII.

LA CROISADE. 1095-1099.

[*Le christianisme et l'islamisme.*] Au moment de la croisade, l'islamisme vieillissait, le christianisme était florissant de vigueur et de jeunesse. Le pouvoir spirituel, esclave du temporel en Asie, le balançait, le primait en Europe; il venait de se retremper par la réforme de Grégoire VII. Le califat tombait, et la papauté s'élevait. Le mahométisme se divisait, le christianisme s'unissait. Le premier ne pouvait attendre qu'invasion et ruine; et en effet il ne résista qu'en recevant les Mongols et les Turcs, c'est-à-dire en devenant barbare.

[*Pèlerinages.*] Il y avait déjà longtemps que l'ébranlement avait commencé. Depuis l'an 1000 surtout, depuis que l'humanité croyait avoir chance de vivre et espérait un peu, une foule de pèlerins prenaient leur bâton et s'acheminaient, les uns à Saint-Jacques, les autres au mont Cassin, aux Saints-Apôtres de Rome, et de là à Jérusalem. Les pieds y portaient d'eux-mêmes. C'était pourtant un dangereux et pénible voyage. Heureux qui revenait! plus heureux qui mourait près du tombeau du Christ, et qui pouvait lui dire, selon l'audacieuse expression d'un contemporain : Seigneur, vous êtes mort pour moi, je suis mort pour vous!

Les Arabes, peuple commerçant, accueillaient bien d'abord les pèlerins. Les Fatemites d'Égypte, ennemis secrets du Coran, les traitèrent bien encore. Tout changea lorsque le calife Hakem, fils d'une chrétienne, se donna lui-même pour une incarnation. Il maltraita cruellement les chrétiens qui prétendaient que le messie était déjà venu, et les juifs qui s'obstinaient à l'attendre encore. Dès lors on n'aborda guère le saint tombeau qu'à condition de l'outrager.

[*Pèlerinages armés.*] Mais les fatigues, les avanies ne les rebutaient pas. Ces hommes si fiers, qui, pour un mot, auraient fait couler dans leur pays des torrents de sang, se soumettaient pieusement à toutes les bassesses qu'il plaisait aux Sarrasins d'exiger. Le duc de Normandie, les comtes de Barcelone, de Flandre, de Verdun, accomplirent dans le onzième siècle ce rude pèlerinage. L'empressement augmentait avec le péril; seulement les pèlerins se mettaient en plus grandes troupes. En 1054, l'évêque de Cambrai tenta le voyage avec trois mille Flamands, et ne put arriver. Treize ans après, les évêques de Mayence, de Ratisbonne, de Bamberg et d'Utrecht, s'associèrent

sortes de terres après l'invasion, allodiales, bénéficiaires, tributaires. Le nombre, déjà peu élevé des propriétaires d'alleux, diminue de jour en jour par la violence, l'exhérédation, et souvent aussi par la volonté même du possesseur d'alleux, qui se *recommande* pour s'assurer la protection d'un homme puissant. Au milieu des troubles et des guerres continuelles, ceux qui tiennent des terres tributaires sont réduits à l'état de serfs, ou bien négligent de payer la redevance primitive, et s'approprient les domaines qu'ils cultivaient de père en fils. — Au neuvième siècle, presque toutes les propriétés sont devenues bénéfices héréditaires.

Changement des magistratures révocables en magistratures héréditaires. — Comtes, ducs, margraves; ils acquièrent des propriétés particulières dans les provinces où ils sont envoyés temporairement comme lieutenants du roi; ils sont soumis durant le règne de Charlemagne à la surveillance active des *missi dominici.* Mais après Charlemagne, la diversité des races, l'absence de tout intérêt général, les incursions des Northmans et des Sarrasins amènent la division de l'Empire en royaumes, puis celle des royaumes en un grand nombre de petites sociétés à peu près étrangères les unes aux autres. Cet isolement croissant est constaté par l'édit de Kiersy-sur-Oise, qui prépare la destruction du gouvernement central, en consacrant l'hérédité des comtés. Les comtes peuvent dès lors léguer à leurs fils leurs propriétés avec tous les droits qu'ils exerçaient d'abord temporairement au nom du roi, comme de lever des impôts, d'être suzerains de tous les hommes libres du comté, de leur rendre la justice, etc. Autant il y avait eu de lieutenants du roi, autant il y eut de souverains indépendants. A la fin du deuxième siècle, la France contient cinquante-trois fiefs, dont les possesseurs ne reconnaissent sur leurs terres aucune autorité supérieure à la leur.—Les principaux de ces grands vassaux sont le duc de Gascogne, les comtes de Toulouse, de Poitiers, d'Aquitaine, d'Auvergne, de Périgord et de la Haute-Marche, de Champagne, de Valois, d'Anjou, du Maine, de Bretagne, de Flandres, le duc de Normandie.

La féodalité constituée. — Cependant la hiérarchie, établie par le changement de toutes les propriétés en terres bénéficiaires, subsiste. Le roi (*le grand fieffeux de France*), est suzerain des propriétaires de tous les grands fiefs, suzerains eux-mêmes d'une foule de seigneurs qui résident la plupart dans des châteaux forts dont les campagnes se sont couvertes pour arrêter les incursions des Northmans. — Devoirs réciproques du suzerain et du vassal; services féodaux. — *Garanties pour la conservation de cette société.* — Cours des pairs, duel judiciaire, guerres privées.

Ce système est dans toute sa force vers l'an 1000. Quelques-uns des grands vassaux surpassent en puissance le roi, alors réduit à l'Ile-de-France; mais il a pour lui un vieux droit, une supériorité titulaire, qu'il changera en une supériorité réelle aussitôt qu'il aura la force. Sous les premiers Capétiens la royauté sommeille; elle s'éveille avec Louis le Gros, qui commence à lutter contre la féodalité. C'est d'abord une lutte à coups de lances; plus tard viendra la lutte légale.

à quelques chevaliers normands, et formèrent une petite armée de sept mille hommes. Ils parvinrent à grand'peine, et deux mille tout au plus revirent l'Europe. Cependant les Turcs, maîtres de Bagdad et partisans de son calife, s'étant emparés de Jérusalem, y massacrèrent indistinctement les Alides et les chrétiens. L'empire grec, resserré chaque jour, vit leur cavalerie pousser jusqu'au Bosphore, en face de Constantinople. D'autre part les Fatemites tremblaient derrière les remparts de Damiette et du Caire. Ils s'adressèrent, comme les Grecs, aux princes de l'Occident. Alexis Comnène était déjà lié avec le comte de Flandre, qu'il avait accueilli magnifiquement à son passage; ses ambassadeurs célébraient avec le génie hâbleur des Grecs les richesses de l'Orient, les empires, les royaumes qu'on pouvait y conquérir.

[*La croisade.*] Les entreprises que les Normands venaient d'accomplir au nom du saint-siége avaient été trop indépendantes les unes des autres, et aussi trop égoïstes, trop intéressées pour réaliser la pensée de Grégoire VII et de ses successeurs : l'unité de l'Europe sous le pape, et l'abaissement des deux empires. Pour approcher de ce grand but de l'unité, il fallait que l'Église s'en mêlât, que le christianisme vînt au secours. Le monde du onzième siècle avait dans sa diversité un principe commun de vie, la religion, une forme commune, féodale et guerrière. Une guerre religieuse pouvait seule l'unir; il ne devait oublier les diversités de races et d'intérêts politiques qui le déchiraient, qu'en présence d'une diversité générale et plus grande. L'Europe ne pouvait se croire une nation et le devenir qu'en se voyant en face de l'Asie. C'est à quoi travaillèrent les papes, dès l'an 1000. Un pape français, Gerbert (Sylvestre II), avait écrit aux princes chrétiens, au nom de Jérusalem. Gregoire VII eût voulu se mettre à la tête de cinquante mille chevaliers pour délivrer le saint sépulcre. Ce fut Urbain II, Français comme Gerbert, qui en eut la gloire. L'Allemagne avait sa croisade en Italie; l'Espagne chez elle-même. La guerre sainte de Jérusalem, résolue en France au concile de Clermont, prêchée par le Français Pierre l'Ermite, fut accomplie surtout par des Français. Les croisades eurent leur idéal en deux Français : Godefroy de Bouillon les ouvre; elles sont fermées par saint Louis. Il appartenait à la France de contribuer plus que tous les autres au grand événement qui fit de l'Europe une nation.

[*Concile.*] Celui qui contribua, dit-on, le plus puissamment par son éloquence au mouvement populaire, ce fut un Picard, qu'on nommait trivialement *Coucou Piètre* (Pierre Capuchon, ou Pierre l'Ermite, *à cucullo*). Au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, il décida le pape français Urbain II à prêcher la croisade à Plaisance, puis à Clermont (1095). La prédication fut à peu près inutile en Italie : en France tout le monde prit la croix. Au concile de Clermont, les étoffes, les vêtements rouges, furent mis en pièces et n'y suffirent pas.

[*Le peuple de Clermont.* 1095.] Le peuple partit sans rien attendre, laissant les princes délibérer, s'armer, se compter, hommes de peu de foi! Les petits ne s'inquiétaient de rien de tout cela : ils étaient sûrs d'un miracle. Dieu en refuserait-il un à la délivrance du saint sépulcre?... Pierre l'Ermite marchait à la tête, pieds nus, ceint d'une corde. D'autres suivirent un brave et pauvre chevalier, qu'ils appelaient *Gautier-sans-avoir.* Quelques Allemands imitèrent les Français, et partirent, sous la conduite d'un des leurs, nommé Gottschalk.

Chemin faisant, ils prenaient, pillaient, se payaient d'avance de leur sainte guerre. Tout ce qu'ils pouvaient trouver de juifs, ils les faisaient périr dans les tortures. Ils croyaient devoir punir les meurtriers du Christ avant de délivrer son tombeau. Ils arrivèrent ainsi, farouches, couverts de sang, en Hongrie et dans l'empire Grec. Ces bandes féroces y firent horreur; on les suivit à la piste, on les chassa comme des bêtes fauves. Ceux qui restaient, l'Empereur leur fournit des vaisseaux, et les fit passer en Asie, comptant sur les flèches des Turcs.

[*Les chefs.*] Les Normands d'Italie ne furent pas les derniers à la croisade : ils comptaient bien y faire leurs affaires. Un certain Bohémond, fils de Robert l'Avisé et non moins avisé que son père, n'avait rien eu en héritage que Tarente et son épée. Un Tancrède, Normand par sa mère, mais, à ce qu'on croit, Piémontais du côté paternel, prit aussi les armes. Mais quelques grandes choses qu'ils aient faites, la voix du peuple, qui est celle de Dieu, a donné la gloire de la croisade à Godefroy, fils du comte de Boulogne, margrave d'Anvers, duc de Bouillon et de Lothier, roi de Jérusalem. Dès que la croisade fut publiée, il vendit ses terres à l'évêque de Liége, et partit pour la terre sainte. Dix mille chevaliers le suivirent avec soixante-dix mille hommes de pied, Français, Lorrains, Allemands. Godefroy appartenait aux deux nations; il parlait les deux langues.

[*L'empereur grec. — Nicée.*] Le rendez-vous des croisés était à Constantinople. Telle fut l'habileté de l'empereur, Alexis Comnène, qu'il trouva moyen de décider ces conquérants, qui pouvaient l'écraser, à lui faire hommage et lui soumettre d'avance leur conquête. Hugues, frère du roi de France, jura d'abord, puis Bohémond, puis Godefroy. Les Grecs voulaient recouvrer Nicée : ils y menèrent

les croisés; les assiégés s'effrayèrent, et traitèrent de préférence avec Alexis.

[*Antioche.*] Les croisés continuèrent leur route au midi, jusqu'à Antioche, que Bohémond eut l'adresse de se faire livrer; ils trouvèrent dans cette grande ville une abondance funeste après tant de jeûnes. L'épidémie les emporta en foule. Bientôt les vivres prodigués s'épuisèrent, et ils se trouvaient réduits de nouveau à la famine, quand une armée innombrable de Turcs vint les assiéger dans leur conquête. Leur situation semblait désespérée, lorsque la découverte de la sainte lance qui avait percé le côté de Jésus-Christ, vint à propos les ranimer, et leur donna la victoire.

[*Jérusalem.* 1099.] Arrivés sous les murs de Jérusalem, ils n'étaient plus que vingt-cinq mille, et la ville était, dit-on, défendue par quarante mille hommes; il fallut se résigner aux lenteurs d'un siége, s'établir dans cette campagne désolée, sans arbres et sans eau. Enfin les croisés ayant fait pieds nus, pendant huit jours, le tour de Jérusalem, toute l'armée attaqua, une tour roulante fut approchée des murs, et le vendredi 15 juillet 1099, à trois heures, à l'heure et au jour même de la Passion, Godefroy de Bouillon descendit de cette tour sur les murailles de Jérusalem. La ville prise, le massacre fut effroyable.

Godefroy fut élu roi de Jérusalem, et n'accepta que le titre de baron du Saint-Sépulcre. La bataille d'Ascalon qu'il gagna sur les Fatemites d'Égypte commençait une guerre éternelle; les croisés s'en lassèrent, et Godefroy put à peine garder trois cents chevaliers.

[*Royaume féodal de Jérusalem.*] La féodalité s'organisa à Jérusalem dans une forme plus sévère encore que dans aucun pays de l'Occident. L'ordre hiérarchique et tout le détail de la justice féodale fut réglé dans les fameuses Assises de Jérusalem par Godefroy et ses barons. Il y eut un prince de Galilée, un marquis de Jaffa, un baron de Sidon, La Judée était devenue une France. Notre langue, portée par les Normands en Angleterre et en Sicile, le fut en Asie par la croisade. Elle succéda, comme langue politique, à l'universalité de la langue latine, depuis l'Arabie jusqu'à l'Irlande. Le nom de Francs devint le nom commun des Occidentaux[1].

CHAPITRE IX.

DOUZIÈME SIÈCLE. — LE ROI. LES COMMUNES. — ABAILARD ET SAINT BERNARD. — HENRI II D'ANGLETERRE ET SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY.

[*Communes.*] Quels qu'eussent été les maux de la croisade, elle avait eu plus d'un utile résultat. L'Europe et l'Asie s'étaient reconnues; les haines d'ignorance avaient déjà diminué. Parmi les chrétiens eux-mêmes, les nobles et le peuple s'étaient rapprochés, l'humanité recommençait à s'honorer elle-même dans les plus misérables conditions. Les premières révolutions communales précèdent ou suivent de près l'an 1100. C'est par les villes que devait commencer la liberté, par les villes du centre de la France, qu'elles s'appelassent villes privilégiées ou communes, qu'elles eussent obtenu ou arraché leurs franchises. L'occasion, en général, fut la défense des populations contre l'oppression et les brigandages des seigneurs féodaux; en particulier, la défense de l'Ile-de-France contre le pays féodal par excellence, contre la Normandie. « A cette époque (1119), dit Orderic Vital, la communauté populaire fut établie par les évêques, de sorte que les prêtres accompagnassent le roi aux siéges ou aux combats, avec les bannières de leurs paroisses et tous les paroissiens. »

Cette révolution s'accomplit partout sous mille formes et à petit bruit. Elle n'a été remarquée que dans quelques villes de l'Oise et de la Somme, qui, placées dans des circonstances moins favorables, partagées entre deux seigneurs laïques et ecclésiastiques, s'adressèrent au roi pour faire garantir solennellement des concessions souvent violées, et maintinrent une liberté précaire au prix de plusieurs siècles de guerres civiles. C'est à ces villes qu'on a plus particulièrement donné le nom de *communes*. Les premières furent Noyon, Beauvais, Laon, les trois pairies ecclésiastiques. Joignez-y le Mans et Saint-Quentin. Ces villes furent encou-

[1] *Littérature du neuvième au onzième siècle.* L'esprit théologique et l'esprit philosophique, réunis dans Alcuin au huitième siècle, ont, au neuvième, chacun un représentant : l'esprit philosophique dans Jean Scot, mort vers 875; l'esprit théologique dans Hincmar, archevêque de Reims, mort en 882. Hincmar est soutenu par Jean Scot dans sa dispute contre le mystique Gottschalk. Au-dessous de ces deux hommes se trouvent un assez grand nombre d'écrivains, dont les travaux sont peu variés et souvent peu importants. Saint Benoit d'Aniane, mort en 821; saint Abbon, vers 824; Nigellus (écrivait en) 826; saint Ansegise, 833; Thégan, vers 846; Walfrid Strabon, 849; Rabanus Maurus, 856; Nithard, vers 859; Florus, 860; saint Remi, 875; saint Adon, 875; saint Odon, 942; Flodoard, 966; Gerbert, 1003; Aimoin, 1008; Fulbert, 1028; Raoul Glaber, vers 1050; Jean de Garlande, 1081; Bérenger, 1088; Lanfranc, 1089; Roscelin, 1094.

ragées par l'exemple de Cambrai et des villes de la Belgique [1].

[*Les communes et le roi.*] On a dit que le roi avait fondé les communes. Le contraire est tout aussi vrai; les communes ont fondé la royauté. Sans elles, le roi n'aurait pas repoussé les Normands. Ces conquérants de l'Angleterre et des Deux-Siciles auraient probablement conquis la France. Ce sont les communes, ou, pour employer un mot plus général et plus exact, ce sont les *bourgeoisies*, qui, sous la bannière du saint de la paroisse, conquirent la paix publique entre l'Oise et la Loire; et le roi à cheval portait en tête la bannière de l'abbaye de Saint-Denis. Il avait pour lui la bourgeoisie naissante et l'Église. La féodalité avait tout le reste, la force et la gloire. Que lui opposait-il? peu de chose, à ce qui semble; ce qu'on ne peut ni voir ni toucher.... le droit; un vieux droit rafraîchi de Charlemagne, mais prêché par les prêtres : l'Église avait trop besoin d'un chef militaire contre les barons pour abandonner jamais le roi.

[*Louis le Gros.* 1108.] Louis VI, qui, dans sa vieillesse, fut appelé le Gros, avait été d'abord surnommé l'*Éveillé*. Son règne est le réveil de la royauté. Plus vaillant que son père, plus docile à l'Église, c'est pour elle qu'il fit ses premières armes pour l'abbaye de Saint-Denis, pour les évêchés d'Orléans et de Reims. Le roi et les comtes de Blois et de Champagne s'efforçaient de mettre un peu de sécurité entre la Loire, la Seine et la Marne, petit cercle resserré entre les grandes masses féodales de l'Anjou, de la Normandie, de la Flandre; celle-ci avançait alors jusqu'à la Somme. La croisade fit la fortune du roi; il y gagna le fort château de Montlhéri, le comté de Bourges, etc.; il y gagna surtout l'absence des grands barons qui gênaient ses desseins.

[*Guerres avec les Normands.*] Mais les Normands étaient restés; ils avaient en Angleterre leur croisade. C'est ce voisinage qui faisait le danger de la position du roi, mais qui le rendait cher aux églises et aux bourgeoisies du centre de la France. Ils avaient pris Gisors au mépris des conventions, et de là dominaient le Vexin presque jusqu'à Paris. Ces conquérants ne respectaient rien. La toute petite royauté de France ne leur aurait pas tenu tête sans la jalousie de la Flandre et de l'Anjou.

[*Bataille de Brenneville.* 1119.] Les Normands n'eurent aucun avantage décisif; ils n'employaient contre le roi de France que la moindre partie de leurs forces. Dans la réalité, la Normandie n'était pas chez elle, mais en Angleterre. Leur victoire à Brenneville, dans un combat de cavalerie où les deux rois se rencontrèrent et firent assez bien de leur personne, n'eut point de résultat. Dans cette célèbre bataille du douzième siècle, il y eut, dit Orderic Vital, trois hommes de tués (1119).

Cette défaite fut cruellement vengée par les milices des communes, qui pénétrèrent en Normandie et y commirent d'affreux ravages. Elles étaient conduites par les évêques eux-mêmes, qui ne craignaient rien tant que de tomber sous la féodalité normande.

[*Guerres dans le Midi.*] Henri Beauclerc avait supplanté son frère Robert. Louis le Gros prit sous sa protection Guillaume Cliton, fils de Robert. Il

[1] *Établissement et progrès des communes, de Louis VI à Philippe III.* Il y eut trois classes de villes au moyen âge; 1° celles qui conservèrent le régime municipal romain. Périgueux, Bourges, Marseille, Arles, Toulouse, Narbonne, Nîmes, Metz, etc. Ces villes n'eurent pas besoin de chartes concédées par le seigneur féodal : leurs priviléges municipaux étaient antérieurs à la féodalité. — 2° Villes de bourgeoisie. Pour augmenter la population de leurs domaines, et par là leurs revenus et leur force militaire, les seigneurs concèdent aux habitants de leurs villes des priviléges plus ou moins étendus qui leur garantissent la jouissance de quelques droits civils, mais non l'indépendance. Le gouvernement intérieur de ces villes est toujours subordonné à un prévôt du seigneur. Ainsi Orléans, Paris, etc., etc. — 3° Villes de communes. Avec le progrès de la richesse, les tentations de résistance de la part des bourgeois opprimés par leurs seigneurs devinrent de jour en jour plus fréquentes. Au douzième siècle, insurrections nombreuses, mais non concertées.—Toutes ces petites guerres se terminent, les unes par la ruine des bourgeois, les autres par des traités ou chartes qui confèrent aux bourgeois le droit de se gouverner eux-mêmes, réduisent toutes les anciennes charges et redevances au payement annuel d'une certaine somme, et renferment quelquefois des lois de police et des lois pénales et civiles. Les communes les plus fortes et les plus glorieuses sont celles de Laon, Vézelay, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Noyon, Soissons, Roye, etc.

La révolution communale qui avait éclaté à la fin du onzième siècle, continue durant tout le douzième: près de quarante communes sont fondées sous Philippe-Auguste. Mais, après lui, ce mouvement semble s'arrêter. A la fin du treizième les communes sont en décadence. Saint Louis et Philippe IV commencent à moins respecter l'indépendance et les priviléges divers des communes de leurs domaines; ils font des règlements généraux et prescrivent les mêmes mesures pour toutes leurs villes communales. Peu à peu les communes rentrent dans la classe des villes de bourgeoisie.

Les libertés communales périssent parce qu'elles sont des priviléges, parce que les villes sont hostiles aux campagnes, parce qu'au-dessus de leurs seigneurs immédiats les communes rencontrent un suzerain plus puissant, le roi, qui d'abord les aide, puis les affaiblit, les détruit, à mesure qu'il hérite des droits des seigneurs féodaux.

essaya en vain de l'établir en Normandie, mais il l'aida à se faire comte de Flandre. Plus lointaines encore et non moins éclatantes furent ses expéditions dans le Midi. A l'époque de la croisade, le comte de Bourges avait vendu au roi son comté. Par là il eut un pied dans le Midi. En 1115, il vint protéger le seigneur du Bourbonnais; par deux fois il fit une espèce de croisade en faveur de l'évêque de Clermont, opprimé par le comte d'Auvergne. Quelques années après, l'évêque du Puy-en-Vélay demanda un privilége au roi de France, prétextant l'absence de son seigneur, le comte de Toulouse, qui était alors à la terre sainte. Dès l'année 1100, le comté de Barcelone lui avait demandé des secours contre les Almoravides.

On vit dès l'an 1124 combien le roi était devenu puissant. L'empereur Henri V, excommunié au concile de Reims, gardait rancune aux évêques et au roi. Son gendre, Henri Beauclerc, l'engageait d'ailleurs à envahir la France. L'Empereur en voulait, dit-on, à la ville de Reims. A l'instant toutes les milices s'armèrent, et les grands seigneurs envoyèrent leurs hommes.

[*Abailard.*] Telle fut, après la première croisade, la résurrection du roi et du peuple. Peuple et roi se mirent en marche sous la bannière de Saint-Denis. *Montjoie saint Denis,* fut le cri de la France. Saint-Denis et l'Église, Paris et la royauté, en face l'une de l'autre. Il y eut un centre, et la vie s'y porta, un cœur de peuple y battit. Le premier signe, la première pulsation, c'est l'élan des écoles et la voix d'Abailard. La liberté, qui sonnait si bas dans le beffroi des communes de Picardie, éclata dans l'Europe par la voix du logicien breton. Le disciple d'Abailard, Arnaldo de Brescia, fut l'écho qui réveilla l'Italie. Les petites communes de France eurent, sans s'en douter, des sœurs dans les cités lombardes, et dans Rome, cette grande commune du monde antique.

[*Université.*] De grands signes apparaissaient : les Vaudois avaient traduit la Bible en langue vulgaire; les Institutes furent aussi traduites; le droit fut enseigné en face de la théologie, à Orléans et à Angers. L'existence seule de l'école de Paris était une nouveauté immense. Les idées, jusque-là dispersées, surveillées dans les diverses écoles ecclésiastiques, allaient converger vers un centre. Ce grand nom d'*Universités* commençait dans la capitale de la France au moment où l'universalité de la langue française semblait presque accomplie. Les conquêtes des Normands, la première croisade, l'avaient porté partout, ce puissant idiome philosophique, en Angleterre, en Sicile, à Jérusalem. Cette circonstance seule donnait à la France, à la France centrale, à Paris, une force prodigieuse d'attraction. Le *français de Paris* devint peu à peu proverbial. La féodalité avait trouvé dans la ville royale son centre politique; cette ville allait devenir la capitale de la pensée humaine.

[*Mœurs.*] Cette révolution, qui commençait dans les idées et dans les mœurs, fut de bonne heure sensible dans le droit. Exclues jusque-là des successions par la barbarie féodale, les femmes y rentrent partout dans la première moitié du douzième siècle : en Angleterre, en Castille, en Aragon, à Jérusalem, en Bourgogne, en Flandre, Hainaut, Vermandois, en Aquitaine, Provence et bas Languedoc. La rapide extinction des mâles, l'adoucissement des mœurs et le progrès de l'équité, rouvrent les héritages aux femmes. Elles portent avec elles les souverainetés dans des maisons étrangères; elles mêlent le monde, elles accélèrent l'agglomération des États, et préparent la centralisation des grandes monarchies. Une seule, entre les maisons royales, celle des Capets, ne reconnaîtra point le droit des femmes, et restera à l'abri des mutations qui transfèrent les autres États d'une dynastie à une autre.

[*Louis* VII. 1137.—2e *croisade.* 1147.] Louis le Gros, sur son lit de mort, reçut le prix de la réputation d'honnêteté qu'il avait acquise à sa famille. Le plus riche souverain de la France, le comte de Poitiers et d'Aquitaine, qui se sentait aussi mourir, ne crut pouvoir mieux placer sa fille Éléonore et ses vastes États qu'en les donnant au jeune Louis VII, qui succéda bientôt à son père (1137)[1]. Le jeune roi avait été élevé bien dévotement dans le cloître

[1] *Résumé chronologique du règne de Louis VI.* Louis VI associé à la couronne, 1098 ou 1099. — Tentative de Bertrade pour se défaire de lui.— Il reste maître du gouvernement : il ne possède que Paris, Compiègne, Melun, Étampes, Orléans, le Puiset; entre Paris et Melun, Corbeil. Durant tout son règne il s'efforce d'établir la sûreté des routes entre les villes de son domaine, protége leur commerce, leur accorde quelques priviléges, mais non point le droit de commune.—1106, Après deux ans de guerre, il épouse l'héritière de Montlhéri. — 1107, Guerre de Louis dans la vicomté de Bourges, achetée depuis six ans. — Louis roi, 1108.—1111-15, Guerres contre Hugues du Puiset, contre les sires de Coucy, contre Aymon de Bourbon, contre Henri d'Angleterre pour le château de Gisors (1109-1114).—1117, Nouvelle guerre contre Henri Ier. Louis prend la défense de Cliton, fils de Robert; 1119, défaite de Louis à Brenneville; paix ménagée par le pape.—1121, Louis étend sa juridiction sur l'Auvergne à la faveur des démêlés du comte d'Auvergne et de l'évêque de Clermont. — 1124, Le roi d'Angleterre menacé d'une défection des barons normands en faveur de Cliton, que soutient Louis VI, appelle l'Empereur en France.— Louis VI donne, en 1126, le comté de Flandre à Cliton.—1128-32, Guerres contre

de Notre-Dame. Toutefois, il commença par se brouiller avec le comte de Champagne, et se faire excommunier par le pape. Il brûla Vitry; treize cents hommes périrent dans les flammes. Cet horrible événement lui brisa le cœur; il devint tout à coup docile au pape, se réconcilia à tout prix avec lui. Il prit la croix. Suger, son précepteur et son ministre, voulut en vain l'en détourner. Il n'y avait plus cette fois l'immense entraînement de la première croisade. Saint Bernard, qui prêcha celle-ci, refusa d'y aller lui-même et de guider l'armée, comme on l'en priait (1147).

L'empereur Conrad précéda Louis VII. Ils furent également malheureux. Les Allemands furent détruits dans les montagnes et les défilés de l'Asie Mineure. Les Français arrivèrent épuisés à Satalie dans le golfe de Chypre; là, tous les barons déclarèrent qu'ils iraient par mer en Antioche. Ceux qui ne pouvaient payer furent abandonnés. Conrad et Louis VII se réunirent à la terre sainte; mais leur rivalité fit manquer le siége de Damas qu'ils avaient entrepris, et ils retournèrent honteusement en Europe.

[*Henri II, Plantagenet.*] Dans cette triste expédition, la fière et violente Éléonore avait appris à mépriser son époux; elle obtint le divorce, et le midi de la France fut encore une fois isolé du nord. Le divorce fut prononcé le 18 mars 1152, et, dès la Pentecôte, Henri Plantagenet, duc d'Anjou, petit-fils de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, bientôt roi d'Angleterre, avait épousé Éléonore, et avec elle la France occidentale, de Nantes aux Pyrénées. Avant même qu'il fût roi d'Angleterre, ses États se trouvaient deux fois plus étendus que ceux du roi de France; il prit encore l'Anjou, le Maine et la Touraine, à son frère qui réclama vainement la protection de Louis VII; il le laissa en dédommagement se faire élire duc de Bretagne (1156). Il réduisit la Gascogne, il gouverna la Flandre, comme tuteur et gardien, en l'absence du comte. Il prit le Quercy au comte de Toulouse, et il aurait pris Toulouse elle-même, si le roi de France ne s'était jeté dans la ville pour la défendre (1159). Le Toulousain fut du moins obligé de lui faire hommage. Allié du roi d'Aragon comte de Barcelone et de Provence, il voulait pour un de ses fils une princesse de Savoie, afin d'avoir un pied dans les Alpes, et de tourner toute la France par le Midi. Au centre, il réduisit le Berri, le Limousin, l'Auvergne, il acheta la Marche. Il eut même le secret de détacher les comtes de Champagne de l'alliance du roi. Enfin à sa mort il possédait les pays qui répondent à quarante-sept de nos départements, et le roi de France n'en avait pas vingt.

[*Th. Becket.*] Henri eut d'abord une grande popularité. Il avait été élevé à Angers, l'une des villes d'Europe où la jurisprudence avait été professée de meilleure heure. C'était l'époque de la résurrection du droit romain, qui, sous tant de rapports, devait être celle du pouvoir monarchique et de l'égalité civile. Le fameux Italien Lanfranc, l'homme de Guillaume le Conquérant, le primat de la conquête, avait d'abord enseigné à Bologne et concouru à la restauration du droit. L'Angevin Henri, nouveau conquérant de l'Angleterre, prit pour son Lanfranc un élève de Bologne, qui avait aussi étudié le droit à Auxerre, Thomas Becket, le fils d'un Saxon et d'une Sarrasine; il en fit son chancelier et le précepteur de son fils. Il suivit ses conseils pour l'abaissement de l'aristocratie, achetant des soldats mercenaires en Flandre, en Bretagne, dans le pays de Galles, dans le midi de la France. Le clergé seul pouvait payer l'entretien de ces armées; il avait été richement doté par la conquête. Henri voulut avoir dans sa main la tête de l'église anglicane, je veux dire l'archevêché de Cantorbéry. C'était presque un patriarcat, une royauté ecclésiastique, indispensable pour compléter l'autre. Henri résolut de la prendre pour lui en la donnant à un second lui-même, à son ami Becket. Mais celui-ci prit au sérieux sa nouvelle dignité. Le chancelier, le mondain, le courtisan, se ressouvint tout à coup qu'il était peuple. Il s'éloigna du roi et résigna la charge de chancelier.

Heureusement pour Henri, les évêques étaient plus barons qu'évêques : l'intérêt temporel touchait ces Normands tout autrement que celui de l'Église. La plupart se déclarèrent pour le roi, et se tinrent prêts à jurer ce qu'il lui plairait. Il leur fit signer la suppression des tribunaux ecclésiastiques et du *bénéfice du clergie*. Ces droits donnaient lieu à de grands abus sans doute; bien des crimes étaient impunément commis par des prêtres; mais quand on songe à l'épouvantable barbarie, à la fiscalité exécrable des tribunaux laïques au douzième siècle, on est obligé d'avouer que la juridiction ecclé-

le comte d'Évreux, qui se soumet, le sire de Coucy qui est tué, et le comte de Champagne et de Blois qui perd quelques châteaux. — Mort de Louis VI (1137). — Louis VI paraît n'avoir confirmé que huit, et peut-être seulement six chartes de communes; celles des villes de Noyon, Beauvais, Soissons, Amiens et Saint-Riquier, sur la demande des évêques de ces villes et de l'abbaye de Saint-Riquier; celle de Laon ne fut confirmée qu'après seize années de guerre, en 1128; les chartes des communes de Saint-Quentin et d'Abbeville furent concédées par les comtes de ces deux villes.

siastique était alors une ancre de salut. Elle pouvait épargner des coupables; mais combien elle sauvait d'innocents! L'Église était presque la seule voie par où les races méprisées pussent reprendre quelque ascendant. On le voit par l'exemple des deux saxons Breakspear (Adrien IV) et Becket. Les libertés de l'Église étaient alors celles du monde.

Ce qu'il y eut de grand, de magnifique et de terrible dans la destinée de Becket, c'est qu'il se trouva chargé, lui faible individu et sans secours, des intérêts de l'Église universelle, qui étaient ceux du genre humain. Ce rôle, qui semblait appartenir au pape, et que Grégoire VII avait soutenu, Alexandre III n'osa le reprendre; il en avait bien assez de sa lutte contre l'antipape, contre Frédéric Barberousse, le conquérant de l'Italie. Il était réfugié à Sens lorsque Becket vint aussi en France chercher un asile. Le pape eut peur de prendre parti, et de se mettre un nouvel ennemi sur les bras. Il condamna plusieurs articles des constitutions de Clarendon, mais il refusa de voir Thomas, et se contenta de lui écrire qu'il le rétablissait dans sa dignité épiscopale. Son unique soutien, c'était le roi de France. Louis VII était trop heureux de l'embarras où cette affaire mettait son rival. C'était d'ailleurs, comme on a vu, un prince singulièrement doux et pieux. L'évêque persécuté pour la défense de l'Église, était pour lui un martyr. Aussi l'accueillit-il avec faveur, ajoutant que la protection des exilés était l'un des anciens fleurons de la couronne de France.

[*Meurtre de Becket.* 1170.] Cependant Becket, ayant résolu de revoir à tout prix son église, osa retourner en Angleterre. A la nouvelle de son débarquement, le roi indigné s'écria : « Quoi! un homme qui a mangé mon pain, un misérable qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, foulera aux pieds la royauté! Le voilà qui triomphe, et qui s'asseoit sur mon trône! et pas un des lâches que je nourris n'aura le cœur de me débarrasser de ce prêtre! » C'était la seconde fois que ces paroles homicides sortaient de sa bouche, mais alors elles n'en tombèrent pas en vain. Quatre des chevaliers de Henri se crurent déshonorés s'ils laissaient impuni l'outrage fait à leur seigneur. Telle était la force du lien féodal, telle la vertu du serment réciproque que se prêtaient l'un à l'autre le seigneur et le vassal. Ils tuèrent Becket dans son église. Un d'eux poussa du pied le cadavre, en disant : Qu'ainsi meure le traître qui a troublé le royaume et fait insurger les Anglais (1170).

[*Abaissement de Henri II.*] Le roi Henri se trouvait dans un grand danger; tout le monde lui attribuait le meurtre. Le roi de France, le comte de Champagne, l'avaient solennellement accusé devant le pape. L'archevêque de Sens, primat des Gaules, avait lancé l'excommunication. Ceux même qui lui devaient le plus, s'éloignaient de lui avec horreur. Il apaisa la clameur publique à force d'hypocrisie. Mais voilà que, bientôt après, son fils aîné, le jeune roi Henri, réclame sa part du royaume et déclare qu'il veut venger la mort de celui qui l'a élevé, du saint martyr Thomas de Cantorbéry. Le roi lui-même, en servant son fils à table au jour du couronnement, avait dit imprudemment qu'il abdiquait. Les fils de Henri avaient encore une excuse spécieuse. Ils étaient encouragés, soutenus par le roi de France, seigneur suzerain de leur père. Le lien féodal passait alors pour supérieur à tous ceux de la nature.

Henri II se hâta d'engager des mercenaires, des routiers brabançons et gallois. Il acheta à tout prix la faveur de Rome. Il se déclara vassal du saint-siége pour l'Angleterre comme pour l'Irlande; il ne crut pas en avoir fait assez; il alla nu-pieds à Cantorbéry se faire flageller sur le tombeau du martyr.

[*Mort de Henri II.* 1189.] Mais la fortune ne se lassa pas de le frapper. Ce fut son sort, dans ses dernières années, d'être le persécuteur de sa femme et l'exécration de ses fils. Il aimait surtout deux de ses fils, Henri et Geoffroy : ils moururent. Il lui en restait deux : le féroce Richard, le lâche et perfide Jean. Richard en sa présence même abjura son hommage, et se déclara vassal du nouveau roi de France, Philippe-Auguste. Le vieux roi se trouva attaqué de toutes parts à la fois. Malgré l'intercession de l'Église, il fut obligé d'accepter la paix que lui dictèrent Philippe et Richard; il fallut qu'il s'avouât expressément vassal du roi de France, et se remît à sa miséricorde. Il demanda les noms des partisans de Richard; le premier qu'on lui nomma fut Jean son fils. Il était alors malade et alité, il n'en releva pas (1189).

[*Grandeur du roi de France.*] La chute de Henri II fut un grand coup pour la puissance anglaise. Toutefois ce ne fut point au pape que profita réellement la mort de saint Thomas et l'abaissement de Henri; mais bien plutôt au roi de France. C'est lui qui avait donné asile au saint persécuté. Le pape lui-même, lorsque l'Empereur l'avait chassé de l'Italie, était venu chercher un asile en France. Aussi quoique plus d'une fois il protégeât l'Angleterre quand la France la menaçait, c'est avec celle-ci qu'étaient ses relations les plus intimes, les moins interrompues. Le seul prince sur qui l'Église pût compter, c'était le roi de France, ennemi de l'Anglais, ennemi de l'Allemand. En toute occasion grande et petite, les évêques lui prêtaient leurs milices. Comment le clergé n'eût-il pas défendu ces rois élevés par ses mains, et rece-

vant de lui une éducation toute cléricale? Louis VI fut élevé à l'abbaye de Saint-Denis, et Louis VII dans le cloître de Notre-Dame. Il faisait trois carêmes, égalant ou surpassant les austérités des moines. Protecteur de Thomas de Cantorbéry, il risqua un voyage périlleux en Angleterre pour visiter le tombeau du saint. Que dis-je? le roi de France n'était-il pas saint lui-même? Philippe Ier, Louis le Gros, Louis VII, touchaient les écrouelles, et ne pouvaient suffire à l'empressement du simple peuple. Le roi d'Angleterre ne se serait pas avisé de revendiquer ainsi le don des miracles.

Aussi le roi de France grandissait-il, et selon Dieu, et selon le monde. Vassal de Saint-Denis, depuis qu'il avait acquis le Vexin, il plaçait le drapeau de l'abbaye, l'oriflamme, à son avant-garde. Il avait mis dans ses armées la mystique fleur de lis, où le moyen âge croyait voir la pureté de sa foi. Comme protecteur des églises, il touchait la régale pendant les vacances, et s'essayait à imposer quelques sommes au clergé sous prétexte de croisade [1].

[*Philippe-Auguste.* 1180.] Philippe-Auguste ne dégénéra pas (1180). Sauf les deux époques de son divorce et de l'invasion d'Angleterre, aucun roi ne fut davantage selon le cœur des prêtres. D'après le conseil d'un ermite alors en grande réputation dans les environs, le premier acte de son règne fut de chasser et de dépouiller les juifs. Les blasphémateurs, les hérétiques furent impitoyablement livrés à l'Église. Les soldats mercenaires que les rois anglais avaient répandus dans le Midi, et qui pillaient pour leur compte, furent poursuivis par Philippe. Il encouragea contre eux l'association populaire des *capuchons.* Les seigneurs qui vexaient les églises eurent le roi pour ennemi. Enfin sa victoire de Bouvines passa pour le salut du clergé de France.

Le monde civil se débattait alors entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et le roi de France; les deux premiers, ennemis du pape. Le jeune Philippe, roi à quinze ans, sous la tutelle du comte de Flandre (1180), et dirigé par un Clément de Metz, son gouverneur, et maréchal du palais, épousa la fille du comte de Flandre, malgré sa mère et ses oncles, les princes de Champagne. Ce mariage rattachait les Capétiens à la race de Charlemagne, dont les comtes de Flandre étaient descendus. Le comte de Flandre rendait au roi Amiens, c'est-à-dire la barrière de la Somme, et lui promettait l'Artois, le Valois et le Vermandois. Tant que le roi n'avait point l'Oise et la Somme, on pouvait à peine dire que la monarchie fût fondée. Mais une fois maître de la Picardie, il avait peu à craindre la Flandre et pouvait prendre la Normandie à revers. Le comte de Flandre essaya en vain de ressaisir Amiens, en se confédérant avec les oncles du roi. Celui-ci employa l'intervention du vieil Henri II, qui craignait en Philippe l'ami de son fils Richard, et il obtint encore que le comte de Flandre rendrait une partie du Vermandois (Oise). Puis, quand le Flamand fut près de partir pour la croisade, Philippe, soutenant la révolte de Richard contre son père, s'empara des deux places si importantes du Mans et de Tours; par l'une, il inquiétait la Normandie et la Bretagne; par l'autre, il dominait la Loire. Il avait dès lors dans ses domaines les trois grands archevêchés du royaume, Reims, Tours et Bourges, les métropoles de Belgique, de Bretagne et d'Aquitaine.

[*Richard.*] La mort de Henri II fut un malheur pour Philippe; elle plaçait sur le trône son grand ami Richard, avec qui il mangeait et couchait, et qui lui était si utile pour tourmenter le vieux roi. Richard devenait lui-même le rival de Philippe, rival brillant qui avait tous les défauts des hommes du moyen âge, et qui ne leur plaisait que mieux. La croisade devenait de plus en plus nécessaire. Louis VII et Henri II avaient pris la croix et étaient restés. Leur retard avait entraîné la ruine de Jérusalem (1187). Les chrétiens ne tenaient plus la terre sainte, pour ainsi dire, que par le bord. Ils assiégeaient Acre, le seul port qui pût recevoir les flottes des pèlerins, et assurer les communications avec l'Occident. Quelque peu impatient que pût être Philippe-Auguste d'entreprendre cette expédition ruineuse, il lui devenait impossible de s'y soustraire.

[3e *croisade.* 1190.] La France avait, presque seule, accompli la croisade. L'Allemagne avait

[1] *Résumé chronologique du règne de Louis VII.* — 1137, Louis VII roi. — Il se fait couronner à Bourges. — 1138, Voyage dans le midi de la France, renouvelé en 1154. — Exercice de l'autorité royale au Puy-en-Velay, à Limoges, à Angoulême, dans l'Aunis. — 1141, Guerre contre le comte de Toulouse. — 1142, Guerre contre Thibaut de Champagne, qui soutient un archevêque de Bourges, nommé par Innocent II et repoussé par le roi. Incendie de Vitry. — 1145, Massacre d'Édesse. — 1147, Seconde croisade. — 1149, Retour du roi. — 1152, Divorce (mort de Suger, 1153, mort de saint Bernard); 1152, Éléonore épouse Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, en 1154. — 1159, Louis défend le comte de Toulouse contre Henri II. — 1164, Thomas Becket en France. — 1167, Louis attaque Henri dans le Vexin. — 1168, Les barons d'Aquitaine et de Bretagne prennent les armes contre Henri II. — 1169, Paix de Montmirail. — 1170, Meurtre de Becket. — 1173, Les fils de Henri II se réfugient auprès de Louis VII. — 1174, Nouvelle trêve entre les deux rois. — 1179, Voyage de Louis VII au tombeau de saint Thomas Becket; sa mort, 1180.

puissamment contribué à la seconde. La troisième fut populaire surtout en Angleterre. Mais Richard n'emmena que des chevaliers et des soldats, point d'hommes inutiles comme dans les premières croisades. Le roi de France en fit autant, et tous deux passèrent sur des vaisseaux génois et marseillais. Dès la Sicile, les deux amis étaient brouillés. Le roi Tancrède avait fait mettre en prison la veuve de son prédécesseur, qui était sœur du roi d'Angleterre. Richard n'eût pas mieux demandé que de venger cet outrage. Déjà, sous un prétexte, il avait planté son drapeau sur Messine. Tancrède n'eut d'autre ressource que de gagner à tout prix Philippe-Auguste, qui, comme suzerain de Richard, le força d'ôter son drapeau. La jalousie en était venue au point, qu'à entendre les Siciliens, le roi de France les eût sollicités de l'aider à exterminer les Anglais. Il fallut que Richard se contentât de vingt mille onces d'or, que Tancrède lui offrit comme douaire de sa sœur; il devait lui en donner encore vingt mille pour dot d'une de ses filles qui épouserait le neveu de Richard. Le roi de France ne lui laissa pas prendre tout seul cette somme énorme. Il cria bien haut contre la perfidie de Richard, qui avait promis d'épouser sa sœur, et qui avait amené en Sicile, comme fiancée, une princesse de Navarre. Richard l'apaisa avec dix mille marcs d'argent, fut plus heureux en Chypre, et conquit l'île sans difficulté.

[*Siége d'Acre.* 1189-91.] Un auteur estime à six cent mille le nombre des chrétiens qui vinrent successivement combattre dans cette arène du siége d'Acre. Toute l'Europe y fut représentée, nation par nation. D'autre part, Saladin avait écrit au calife de Bagdad et à tous les princes musulmans pour en obtenir des secours. C'était la lutte de l'Europe et de l'Asie. Mais toutes les haines nationales s'y rencontraient aussi. La brillante valeur et la gloire de Richard augmentaient encore la jalousie du roi de France. Philippe étant tombé malade, l'accusait de l'avoir empoisonné. Il réclamait moitié de l'île de Chypre et de l'argent de Tancrède. Enfin il quitta la croisade et s'embarqua presque seul, laissant là les Français honteux de son départ. Richard resta, mais il eut peu de succès : il choquait tout le monde par son insolence et son orgueil.

[*Retour de Philippe. — Captivité de Richard.*] Cependant le roi de France faisait ses affaires à petit bruit. Il entra en France à temps pour partager la Flandre, à la mort de Philippe d'Alsace; il obligea sa sœur et son gendre, le comte de Hainaut, d'en laisser une partie comme douaire à sa veuve; mais il garda pour lui-même l'Artois et Saint-Omer, en mémoire (disait-il) de sa femme Isabelle de Flandre. Il excita les Aquitains à la révolte, il encouragea le frère de Richard à se saisir du trône. Cependant Richard était prisonnier en Allemagne. Le duc d'Autriche, qu'il avait outragé au siége d'Acre, le surprit passant incognito sur ses terres, et le livra à l'empereur Henri VI. Jean et Philippe lui offraient, pour qu'il le gardât, autant d'argent que Richard en eût donné pour sa rançon. Mais on lui fit honte de retenir le héros de la croisade, il le relâcha après avoir exigé de lui une énorme rançon de cent cinquante mille marcs d'argent; de plus, il fallut qu'ôtant son chapeau de sa tête, Richard lui fît hommage, dans une diète de l'Empire. Henri lui concéda en retour le titre dérisoire du royaume d'Arles. Le héros revint chez lui (1194), après une captivité de treize mois, roi d'Arles, vassal de l'Empire et ruiné. Il lui suffit de paraître pour réduire Jean et repousser Philippe. Ses dernières années s'écoulèrent sans gloire dans une alternative de trêves et de petites guerres.

[*4e croisade.* 1202.] Cette période ne fut pas plus glorieuse pour Philippe. Les grands vassaux étaient jaloux de son agrandissement, et il s'était imprudemment brouillé avec le pape, dont l'amitié avait élevé si haut sa maison. Son divorce avec Ingeburge (1193), en mettant contre lui l'Église, le condamna à l'inaction, et le rendit spectateur immobile et impuissant des grands événements qui se passèrent alors, de la mort de Richard, et de la quatrième croisade. La mort de Saladin, l'avénement d'un jeune pape, plein d'ardeur et de génie (Innocent III), semblait ranimer la chrétienté. La mort de Henri VI rassurait l'Europe alarmée de sa puissance. La croisade prêchée par Foulques de Neuilly fut surtout populaire dans le nord de la France. Un comte de Champagne venait d'être roi de Jérusalem; son frère, qui lui succédait en France, prit la croix, et avec lui la plupart de ses vassaux; ce puissant seigneur était à lui seul suzerain de dix-huit cents fiefs. Nommons en tête de ses vassaux son maréchal de Champagne, Geoffroy de Ville-Hardouin, l'historien de cette grande expédition, le premier prosateur, le premier historien de la France en langue vulgaire; c'est encore un Champenois, le sire de Joinville, qui devait raconter l'histoire de saint Louis et la fin des croisades. Les seigneurs du nord de la France prirent la croix en foule, les comtes de Brienne, de Saint-Paul, de Boulogne, d'Amiens, les Dampierre, les Montmorency, le fameux Simon de Montfort. Le comte de Flandre, beau-frère du comte de Champagne, se trouva, par la mort prématurée de celui-ci, le chef principal de la croisade. Le marquis de Montferrat, Boniface, se joignit à eux. Les rois de France et d'Angleterre avaient trop d'affaires;

l'Empire était divisé entre deux empereurs.

[*Les croisés à Venise.*] On ne songeait plus à prendre la route de terre; pour avoir des vaisseaux on s'adressa aux Vénitiens. Ces marchands profitèrent du besoin des croisés, et n'accordèrent pas à moins de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. De plus, ils voulurent être associés à la croisade, en fournissant cinquante galères. Avec cette petite mise, ils stipulaient la moitié des conquêtes. Le doge Dandolo, tout vieux et aveugle qu'il était, fut, dans la réalité, le guide et le chef de l'expédition.

Il fallut d'abord que les croisés, pour acquitter le prix convenu, prissent pour les Vénitiens la ville de Zara, en Dalmatie, qui s'était soustraite au joug de Venise pour reconnaître le roi de Hongrie. Le légat du pape eut beau réclamer, le doge lui déclara que l'armée pouvait se passer de ses directions, prit la croix sur son bonnet ducal, et entraîna les croisés devant Zara, puis devant Trieste. Ils conquirent, pour leurs bons amis de Venise, presque toutes les villes de l'Istrie.

[*Alexis implore les croisés.*] Pendant que ces braves et honnêtes chevaliers gagnent leur passage à cette guerre, « Voici venir, dit Ville-Hardouin, une grande merveille, une aventure inespérée et la plus étrange du monde. » Un jeune prince grec, fils de l'empereur Isaac, alors dépossédé par son frère, vient embrasser les genoux des croisés, et leur promet des avantages immenses, s'ils veulent rétablir son père sur le trône. Ils seront tous riches à jamais, l'Église grecque se soumettra au pape, et l'empereur rétabli les aidera de tout son pouvoir à reconquérir Jérusalem. Dandolo est le premier touché de l'infortune du prince. Il décida les croisés à *commencer la croisade par Constantinople.* En vain le pape lança l'interdit, en vain Simon de Montfort et plusieurs autres se séparèrent d'eux et cinglèrent vers Jérusalem. L'antipathie toujours croissante des Grecs et des Latins entraînait les croisés contre Constantinople; depuis l'époque de la première croisade les haines nationales s'étaient ajoutées aux haines religieuses. Venise s'en servit habilement. Les croisés furent, dans sa main, une force aveugle et brutale qu'elle lança contre l'empire byzantin (1202-1204).

[*Prise de Constantinople.* 1204.] La conquête fut d'abord facile. Il était convenu entre les Grecs, depuis qu'ils avaient repoussé les Arabes, que Constantinople était imprenable, et cette opinion faisait négliger tous les moyens de la rendre telle. Venise y avait des intelligences. Dès que les croisés eurent forcé le port, dès qu'ils se présentèrent au pied des murs, l'étendard de Saint-Marc y apparut, planté par une main invisible, et le doge s'empara rapidement de vingt-cinq tours. La nuit même, l'empereur désespéra et s'enfuit; on tira de prison son prédécesseur, le vieil Isaac Comnène.

Il était impossible que la croisade se terminât ainsi. Le nouvel empereur ne pouvait satisfaire à l'exigence de ses libérateurs qu'en ruinant ses sujets. Les Grecs se soulevèrent, il fut mis à mort et remplacé par un prince de la maison royale, Alexis Murzuphle, qui se montra digne des circonstances critiques où il acceptait l'empire. Toutefois il n'avait point d'armée : la ville fut prise encore et cette fois cruellement pillée; on précipita Murzuphle du haut d'une tour.

A qui devait revenir l'honneur de s'asseoir dans le trône de Justinien, et de fonder le nouvel empire? Le plus digne était le vieux Dandolo. Mais les Vénitiens eux-mêmes s'y opposèrent; il ne leur convenait pas de donner à une famille ce qui était à la république. Pour la gloire de restaurer l'Empire, elle les touchait peu; ce qu'ils voulaient, ces marchands, c'étaient des ports, des entrepôts, une longue chaîne de comptoirs, qui leur assurât toute la route de l'Orient. Ils prirent pour eux les rivages et les îles; de plus, trois des huit quartiers de Constantinople, avec le titre bizarre de *seigneurs d'un quart et demi de l'empire grec.*

[*Baudouin empereur.*] L'Empire, réduit ainsi, fut déféré à Baudouin, comte de Flandre, descendant de Charlemagne et parent du roi de France. Le marquis de Montferrat se contenta du royaume de Macédoine. La plus grande partie de l'Empire, celle même qui était échue aux Vénitiens, fut démembrée en fiefs. Notre Geoffroy de Ville-Hardouin fut à la fois maréchal de Champagne et de Romanie. Longtemps encore après la chute de l'empire latin de Constantinople, vers 1300, le Catalan Montaner nous assure que, dans la principauté de Morée et le duché d'Athènes, on parlait français aussi bien qu'à Paris.

CHAPITRE X.

RUINE DU ROI JEAN ET DES ALBIGEOIS, 1199-1223.

Voilà le pape vainqueur des Grecs malgré lui. La réunion des deux Églises est opérée, Innocent est le seul chef spirituel du monde. L'Allemagne, la vieille ennemie des papes, est mise hors de combat; elle est déchirée entre deux empereurs qui prennent le pape pour arbitre. Philippe-Auguste vient de se soumettre à ses ordres, et de reprendre une épouse qu'il hait. L'occident et le midi de la France ne sont pas si dociles. Les Vaudois résistent sur le

Rhône, les Manichéens en Languedoc et aux Pyrénées. Tout le littoral de la France, sur les deux mers, semble prêt à se détacher de l'Église. Le rivage de la Méditerranée et celui de l'Océan obéissent à deux princes d'une foi douteuse, les rois d'Aragon et d'Angleterre, et entre eux se trouvent les foyers de l'hérésie, Béziers, Carcassonne, Toulouse, où le grand concile des Manichéens s'est assemblé.

Le premier frappé fut le roi d'Angleterre, duc de Guienne, voisin et aussi parent du comte de Toulouse, dont il élevait le fils. Le pape et le roi de France profitèrent de sa ruine.

Un plus habile que Jean y eût succombé. Il lui fallait recourir à des expédients inouïs pour tirer de l'argent d'un pays tant de fois ruiné. Que restait-il après l'avide et prodigue Richard? Jean essaya d'arracher de l'argent aux barons, et ils lui firent signer la Grande Charte. Il se rejeta sur l'Église : elle le déposa. Le pape et son protégé, le roi de France, profitèrent de sa ruine. Le roi d'Angleterre sentant son navire enfoncer, jeta à la mer la Normandie, la Bretagne. Le roi de France n'eût qu'à ramasser.

[*Arthur et Jean.*] Ce déchirement infaillible et nécessaire de l'empire anglais se trouva provoqué d'abord par la rivalité de Jean et d'Arthur son neveu. La vieille Éléonore seule tenait contre son petit-fils pour Jean son fils, pour l'unité de l'empire anglais, que l'élévation d'Arthur aurait divisé. Arthur en effet faisait bon marché de cette unité : il offrait au roi de France de lui céder la Normandie, pourvu qu'il eût la Bretagne, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou et l'Aquitaine. Jean eût été réduit à l'Angleterre.

Il l'emporta cette fois, défit Arthur, et le prit avec la plupart des grands seigneurs de son parti. Que devint le prisonnier? c'est ce qu'on n'a bien su jamais. Mathieu Pâris prétend que Jean, qui l'avait bien traité d'abord, fut alarmé des menaces et de l'obstination du jeune Breton ; « Arthur disparut, dit-il, et Dieu veuille qu'il en ait été autrement que ne le rapporte la malveillante renommée (1203) ! »

[*Confiscation de la Normandie.* 1203.] Philippe se porta pour vengeur et pour juge du crime. Il assigna Jean à comparaître devant la cour des hauts barons de France, la Cour des Pairs, comme on disait alors d'après les romans de Charlemagne. Jean leva une armée; les barons, une fois réunis à Portsmouth, lui déclarèrent qu'ils étaient décidés à ne point s'embarquer. Il s'adressa au pape ; les légats ne décidèrent rien. Philippe s'empara de la Normandie. Jean lui-même avait déclaré aux Normands qu'ils n'avaient aucun secours à attendre.

Cependant, s'il n'agissait point lui-même, il négociait avec les ennemis de l'Église et du roi de France. Il payait des subsides à l'empereur Othon IV, son neveu ; il s'entendait d'une part avec les Flamands, de l'autre avec les seigneurs du midi de la France. Le comte de Toulouse, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre, suzerains de tout le Midi, semblaient réconciliés aux dépens de l'Église.

Le caractère de la réforme au douzième siècle fut le rationalisme dans les Alpes et sur le Rhône, le mysticisme sur le Rhin. En Flandre, elle fut mixte, et plus encore en Languedoc.

Ce Languedoc était le vrai mélange des peuples, la vraie Babel. Placé au coude de la grande route de France, d'Espagne et d'Italie, il présentait une singulière fusion de sang ibérien, gallique et romain, sarrasin et gothique. Ces éléments divers y formaient de dures oppositions. Là devait avoir lieu le grand combat des croyances et des races. Quelles croyances? Je dirais volontiers toutes. Ceux mêmes qui les combattirent n'y surent rien distinguer, et ne trouvèrent d'autre moyen de désigner ces fils de la confusion, que par le nom d'une ville : *Albigeois.*

[*Le Midi.*] Un mot sur la situation politique du Midi. Nous en comprendrons d'autant mieux sa révolution religieuse.

Au centre, il y avait la grande cité de Toulouse, république sous un comte. Les domaines de celui-ci s'étendaient chaque jour. Dès la première croisade, c'était le plus riche prince de la chrétienté. Il avait manqué la royauté de Jérusalem, mais pris Tripoli. Cette grande puissance était, il est vrai, fort inquiétée. Au nord les comtes de Poitiers, devenus rois d'Angleterre, au midi la grande maison de Barcelone, maîtresse de la basse Provence et de l'Aragon, traitaient le comte de Toulouse d'usurpateur, malgré une possession de plusieurs siècles. Ces deux maisons de Poitiers et de Barcelone avaient la prétention de descendre de saint Guillaume, le tuteur de Louis le Débonnaire, le vainqueur des Mores, celui dont le fils Bernard avait été proscrit par Charles le Chauve. Les comtes de Roussillon, de Cerdagne, de Confolens, de Bézalu, réclamaient la même origine. Tous étaient ennemis du comte de Toulouse. Il n'était guère mieux avec les maisons de Béziers, Carcassonne, Albi et Nîmes. Aux Pyrénées, c'étaient des seigneurs pauvres et braves, singulièrement entreprenants, gens à vendre, espèces de condottieri, que la fortune destinait aux plus grandes choses; je parle des maisons de Foix, d'Albret et d'Armagnac. Armagnac, Comminges, Béziers, Toulouse, n'étaient jamais d'accord que pour faire la guerre aux églises. Les interdits ne les troublaient guère. Le comte de Comminges gardait paisible-

ment trois épouses à la fois. Le comte de Toulouse, Raimond VI, avait un sérail. Cette Judée de la France, comme on a appelé le Languedoc, ne rappelait pas l'autre seulement par ses bitumes et ses oliviers; elle avait aussi Sodome et Gomorrhe, et il était à craindre que la vengeance de l'Église ne lui donnât sa mer Morte.

Les biens du clergé étaient partout envahis. Le nom même de prêtre était une injure. Les ecclésiastiques n'osaient laisser voir leur tonsure en public. Ceux qui se résignaient à porter la robe cléricale, c'étaient quelques serviteurs des nobles, auxquels ceux-ci la faisaient prendre, pour envahir sous leur nom quelque bénéfice. Dès qu'un missionnaire catholique se hasardait à prêcher, il s'élevait des cris de dérision. La sainteté, l'éloquence ne leur imposaient point. Ils avaient hué saint Bernard.

[*Albigeois.*] A côté de l'Église s'élevait une autre Église dont la Rome était Toulouse. Un Nicétas de Constantinople avait présidé, près de Toulouse, en 1167, comme pape, le concile des évêques manichéens. La Lombardie, la France du nord, Albi, Carcassonne, Aran, avaient été représentés par leurs pasteurs. Nicétas y avait exposé la pratique des Manichéens d'Asie, dont le peuple s'informait avec empressement. L'Orient, la Grèce byzantine envahissaient définitivement l'Église occidentale. Les Vaudois eux-mêmes, dont le rationalisme semble un fruit spontané de l'esprit humain, avaient fait écrire leurs premiers livres par un certain Ydros, qui, à en juger par son nom, doit aussi être un Grec. L'Église nouvelle envoyait partout d'ardents missionnaires; l'innovation éclatait dans les pays les plus éloignés, les moins soupçonnés, en Picardie, en Flandre, en Allemagne, en Angleterre, en Lombardie, en Toscane, aux portes de Rome, à Viterbe. Mais l'étrangeté orientale du manichéisme avait révolté bien des esprits. D'autre part, les populations du Nord voyaient parmi elles les soldats mercenaires, les *routiers*, pour la plupart au service de l'Angleterre, réaliser tout ce qu'on racontait de l'impiété du Midi. Ils venaient, partie du Brabant, partie de l'Aquitaine. Dans la Marche, l'Auvergne, le Limousin, leurs ravages furent horribles. Le peuple finit par s'armer contre eux. Un charpentier, inspiré de la Vierge Marie, forma l'association des *capuchons* pour l'extermination de ces bandes. Philippe-Auguste encouragea le peuple, fournit des troupes, et, en une seule fois, on en égorgea dix mille.

L'Église du treizième siècle se fit une arme des antipathies de races pour retenir le Midi qui lui échappait. Elle transféra la croisade des infidèles aux hérétiques. Les prédicateurs furent les mêmes, les bénédictins de Cîteaux.

[*Meurtre du légat.*] Raimond était triomphant sur le Rhône à la tête de son armée, quand il reçut d'Innocent III une lettre terrible qui lui prédisait sa ruine. Le pape exigeait qu'il interrompît la guerre, souscrivît avec ses ennemis un projet de croisade contre ses sujets hérétiques, et ouvrît ses États aux croisés. Raimond refusa, fut excommunié, et se soumit; mais il cherchait à éluder l'exécution de ses promesses. Le moine Pierre de Castelnau osa lui reprocher en face ce qu'il appelait sa perfidie; ce prince, peu habitué à de telles paroles, laissa échapper des paroles de colère et de vengeance; des paroles telles peut-être que celles de Henri II contre Thomas Becket. L'effet fut le même; le dévouement féodal ne permettait pas que le moindre mot du seigneur tombât sans effet; ceux qu'il nourrissait à sa table croyaient lui appartenir corps et âme, sans réserve de leur salut éternel. Un chevalier de Raimond joignit Pierre de Castelnau sur le Rhône et le poignarda. L'assassin trouva retraite dans les Pyrénées, auprès du comte de Foix, alors ami du comte de Toulouse, et dont la mère et la sœur étaient hérétiques.

[*Croisade.* 1208.] Tel fut le commencement de cette épouvantable tragédie (1208). Innocent III ne se contenta pas, comme Alexandre III, des excuses et de la soumission du prince; il fit prêcher la croisade dans tout le nord de la France par les moines de Cîteaux. Celle de Constantinople avait habitué les esprits à l'idée d'une guerre sainte contre les chrétiens. Ici la proximité était tentante; il ne s'agissait point de traverser les mers : on offrait le paradis à celui qui aurait ici-bas pillé les riches campagnes, les cités opulentes du Languedoc. L'humanité aussi était mise en jeu pour rendre les âmes cruelles; le sang du légat réclamait, disait-on, le sang des hérétiques. On commença par le bas Languedoc, par Béziers, Carcassonne, etc., où les hérétiques étaient plus nombreux. Le pape eût risqué d'unir tout le Midi contre l'Église et de lui donner un chef, s'il eût frappé d'abord le comte de Toulouse. Il feignit d'accepter ses soumissions, il l'admit à la pénitence. Mais la plus horrible pénitence, c'est qu'il se chargeait de conduire lui-même l'armée des croisés à la poursuite des hérétiques, lui qui les aimait dans le cœur, de les mener sur les terres de son neveu, le vicomte de Béziers, qui osait persévérer dans la protection qu'il leur accordait.

[*Simon de Montfort.*] La principale armée des croisés arriva par le Rhône, d'autres venaient par le Vélay, d'autres par l'Agénois. A leur tête, les archevêques de Reims, de Sens, de Rouen; les évêques d'Autun, Clermont, Nevers, Bayeux, Lisieux et Chartres; les comtes de Nevers, de Saint-

Pol, d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, de Genève, de Forez, une foule de seigneurs. Le plus puissant était le duc de Bourgogne. Les Allemands, les Lorrains, voisins des Bourguignons, prirent aussi la croix en foule; mais aucune province ne fournit d'hommes plus habiles et plus vaillants que l'Ile-de-France. L'ingénieur de l'armée fut maître Théodise, archidiacre de Notre-Dame de Paris. Le principal chef de la croisade fut Simon de Montfort. C'était, disait-on, un Montfort qui avait donné à Louis le Gros, après la défaite de Brenneville, le conseil d'appeler à son secours les milices des communes sous leurs bannières paroissiales. Au treizième siècle, Simon de Montfort, dont nous allons parler, faillit être roi du Midi. Son second fils, cherchant en Angleterre la fortune qu'il avait manquée en France, combattit pour les communes anglaises, et leur ouvrit le chemin du parlement.

[*Prise de Béziers.* 1209.] Les croisés marchèrent d'abord sur Béziers. Les habitants sortirent hardiment; ils ne connaissaient pas la supériorité militaire de leurs ennemis. Les piétons suffirent pour les repousser; avant que les chevaliers eussent pu prendre part à l'action, ils entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les assiégés, et s'en trouvèrent maîtres. Le seul embarras était de distinguer les hérétiques des orthodoxes : « Tuez-les tous, dit l'abbé de Cîteaux; le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui. »

L'effroi fut tel, que toutes les places furent abandonnées sans combat. Les habitants s'enfuirent dans les montagnes. Il ne resta que Carcassonne, où le vicomte de Béziers s'était enfermé. Cinquante prisonniers y furent pendus, quatre cents brûlés.

Tout ce sang eût été versé en vain, si quelqu'un ne s'était chargé de perpétuer la croisade, de veiller en armes sur les cadavres et les cendres. Tous les barons refusèrent l'héritage du vicomte. Simon de Montfort accepta, après s'être fait un peu prier. Le vicomte de Béziers, qui était entre ses mains, mourut bientôt, tout à fait à propos pour Montfort. Il ne lui resta plus qu'à se faire confirmer par le pape le don des légats; il mit sur chaque maison un tribut annuel de trois deniers au profit de l'Église de Rome.

Son armée se débandant, il lui fallut attendre une nouvelle croisade, et amuser les comtes de Toulouse et de Foix qu'il avait d'abord menacés. Cependant sa femme Alix de Montmorency lui avait amené une nouvelle armée de croisés. Les hérétiques, n'osant plus se fier à aucune ville, après le désastre de Béziers et de Carcassonne, s'étaient réfugiés dans quelques châteaux forts, où une vaillante noblesse faisait cause commune avec eux; ils avaient beaucoup de nobles dans leur parti, comme les protestants du seizième siècle. Le château de Minerve, qui se trouvait à la porte de Narbonne, était une de leurs principales retraites. L'archevêque et les magistrats de Narbonne avaient cru détourner la croisade de leur pays, en faisant des lois terribles contre les hérétiques; mais ceux-ci, attaqués dans tous les anciens domaines du vicomte de Béziers, se réfugièrent en foule vers Narbonne. La multitude, enfermée dans le château de Minerve, ne pouvait subsister qu'en faisant des courses jusqu'aux portes de cette ville. Les Narbonnais appelèrent eux-mêmes Montfort, et l'aidèrent. Ce siége fut terrible. Les assiégés n'espéraient et ne voulaient aucune pitié. De là Montfort poussa au Midi, et alla prendre le fort château de Termes avec les machines que lui construisait l'archidiacre de Paris.

[*Muret.* 1213.] Il était visible qu'après s'être emparé de tant de lieux forts dans les montagnes, Montfort reviendrait vers la plaine et attaquerait Toulouse. Le comte, dans son effroi, s'adressait à tout le monde, à l'Empereur, au roi d'Angleterre, au roi de France, au roi d'Aragon. Philippe-Auguste écrivit au pape; le roi d'Aragon en fit autant, et essaya de gagner Montfort lui-même. Tous les seigneurs des Pyrénées se déclarèrent ouvertement pour Raimond. Les comtes de Foix, de Béarn, de Comminges, l'aidèrent à forcer Simon de lever le siége de Toulouse. Le comte de Foix faillit l'accabler à Castelnaudary, mais les troupes plus exercées de Montfort ressaisirent la victoire. Le roi d'Aragon était occupé à repousser la terrible invasion des Almohades, qui s'avançaient au nombre de trois ou quatre cent mille. Mais dès qu'il en fut délivré par la victoire de Las Navas de Tolosa, il envoya défier Simon. Les deux armées se rencontrèrent à Muret, près Toulouse; Montfort feignit de vouloir éluder le combat, se détourna, puis tombant sur les ennemis de tout le poids de sa lourde cavalerie, il les dispersa, et en tua plus de quinze mille. l'Aragonais périt en combattant (1213).

L'Église semblait avoir vaincu dans le Midi de la France, comme dans l'empire grec. Restaient ses ennemis du Nord, les hérétiques de Flandre, l'excommunié Jean, et l'anti-César Othon.

[*Jean excommunié.* 1212.] En 1208, précisément à l'époque où le pontife commençait la croisade du Midi, il en fit une, sous forme moins belliqueuse, contre le roi d'Angleterre, en portant un de ses ennemis à la primatie. Jean résista; on l'excommunia. Mais il ne se rencontra personne qui osât lui en donner signification. Cet état dura cinq ans, pendant lesquels Jean exerça la plus violente tyrannie. Il n'avait rien à craindre tant que la France et l'Europe étaient tournées tout entières vers la croisade des Albigeois. En 1212, Innocent III, ras-

suré du côté du Midi, prêcha la croisade contre Jean, et chargea le roi de France d'exécuter la sentence apostolique. Une flotte, une armée immense furent assemblées par Philippe. De son côté, Jean réunit, dit-on, à Douvres jusqu'à soixante mille hommes. Mais dans cette multitude, il n'y avait guère de gens sur qui il pût compter. Le légat du pape, qui avait passé le détroit, lui fit comprendre son péril; la cour de Rome voulait abaisser Jean, mais non pas donner l'Angleterre au roi de France. Il se soumit et fit hommage au pape, s'engageant de lui payer un tribut de mille marcs sterling d'or.

Philippe-Auguste n'en eût peut-être pas moins envahi l'Angleterre, si le comte de Flandre ne l'eût abandonné. La France et l'Angleterre avaient eu, de bonne heure, des liaisons commerciales; les ouvriers flamands avaient besoin des laines anglaises. Philippe, à l'instigation du légat, se rejeta sur la Flandre et la ravagea.

[*Bataille de Bouvines*. 1214.] Cependant Jean achetait une nouvelle armée, il envoyait des subsides à son neveu Othon, et soulevait tous les princes de Belgique. Au cœur de l'hiver (1214), il passa la mer et débarqua à la Rochelle. Il devait attaquer Philippe par le Midi, tandis que les Allemands et les Flamands tomberaient sur lui du côté du Nord. Les seigneurs du Nord étaient alarmés des progrès de la puissance du roi. On prétend que les confédérés ne voulaient rien moins que diviser la France. Le comte de Flandre eût eu Paris; celui de Bourgogne, Péronne et le Vermandois. Ils auraient donné des biens ecclésiastiques aux gens de guerre, à l'imitation de Jean.

Les deux armées se rencontrèrent entre Lille et Tournay, près du pont de Bouvines (1214). Nos milices furent d'abord mises en désordre, et le roi de France y courut risque de la vie; il fut tiré à terre par des fantassins armés de crochets. L'empereur Othon eut un cheval blessé. Les chevaliers furent pris en grand nombre; cinq comtes tombèrent entre les mains de Philippe-Auguste, ceux de Flandre, de Boulogne, de Salisbury, de Tecklembourg et de Dortmund. Les deux premiers n'étant point rachetés par les leurs, restèrent prisonniers de Philippe.

[*Grande Charte*. 1215.] Jean ne fut pas plus heureux dans le Midi qu'Othon dans le Nord. Il repassa en Angleterre, vaincu, ruiné, sans ressource. L'occasion était belle pour les barons. Ils la saisirent. Au mois de janvier 1215, et de nouveau le 15 juin, ils lui firent signer l'acte célèbre, connu sous le nom de *Grande Charte*. Mais dès qu'ils furent dispersés, il rassembla de toutes parts des mercenaires; les barons effrayés appelèrent les rois d'Écosse et de France. Le fils de Philippe avait épousé Blanche de Castille, nièce de Jean. Jean se trouva encore une fois abandonné, seul, exilé de son propre royaume. Alors il perdit tout espoir, prit la fièvre et mourut. C'était ce qui pouvait arriver de pis au Français. Le fils de Jean, Henri III, était innocent des crimes de son père. Louis vit bientôt tous les Anglais ralliés contre lui, et se tint heureux de repasser en France, en renonçant à la couronne d'Angleterre.

[*Le roi de France hérite de la croisade des Albigeois*.] Innocent III était mort deux mois avant le roi Jean, au milieu de son triomphe (1216). Toutefois, dans la dernière année de sa vie, il avait été étrangement troublé. Lorsque le comte de Toulouse, le comte de Foix et tous les autres seigneurs du Midi vinrent se jeter à ses pieds, lorsqu'il entendit les plaintes et qu'il vit les larmes, il voulut, dit-on, réparer, et ne le put pas. Ses agents ne lui permirent point une restitution qui les ruinait et les condamnait.

Ce ne furent ni les Raimond, ni les Montfort qui recueillirent le patrimoine du comte de Toulouse. L'héritier légitime ne le recouvra que pour le céder bientôt. L'usurpateur, avec tout son courage et sa force d'âme, était vaincu dans le cœur, quand une pierre, lancée des murs de Toulouse, vint le délivrer de la vie (1218). Son fils, Amauri de Montfort, céda au roi de France ses droits sur le Languedoc; tout le Midi, sauf quelques villes libres, se jeta dans les bras de Philippe-Auguste. En 1222, le légat lui-même et les évêques du Midi le suppliaient à genoux d'accepter l'hommage de Montfort. (Mort de Philippe-Auguste, 1223.)

[*Administration de Philippe II*.] Philippe-Auguste avait, à vrai dire, fondé le royaume en réunissant la Normandie à la Picardie. Il avait en quelque sorte fondé Paris, en lui donnant sa cathédrale, sa halle, son pavé, des hôpitaux, des aqueducs, une nouvelle enceinte, de nouvelles armoiries, surtout en autorisant et soutenant son université. Il avait fondé la juridiction royale en inaugurant l'assemblée des pairs par un acte populaire et humain, la condamnation de Jean et la punition du meurtre d'Arthur. Les grandes puissances féodales s'affaissaient; la Flandre, la Champagne, le Languedoc, étaient soumis à l'influence royale. Le roi s'était formé un grand parti dans la noblesse; il avait créé une démocratie dans l'aristocratie, si je puis dire; je parle des cadets; il fit consacrer en principe qu'ils ne dépendraient plus de leurs aînés [1].

[1] PHILIPPE II, âgé de quinze ans, 1180, sous la régence du comte de Flandre. — 1182, Ordonnance contre les juifs. — 1183, Guerre contre le comte de Flandre pour le Vermandois, qui reste au roi (1185); 1184,

CHAPITRE XI.

LOUIS VIII. SAINT LOUIS. DERNIÈRE CROISADE. 1223-1270.

[*Louis VIII.* 1223.] Le fils de Philippe-Auguste, le faible et maladif Louis VIII, nommé ridiculement Louis le Lion, ne joua pas moins le rôle d'un conquérant. Il échoua en Angleterre, il est vrai, mais il prit aux Anglais le Poitou. En Flandre, il maintint la comtesse Jeanne, lui rendant le service de garder son mari prisonnier à la tour du Louvre. Dans le Midi, il termina la croisade des Albigeois. Il se mit en marche à la tête de toute la France du Nord. Les républiques de Provence, Avignon, Aix, Marseille et Nice, espéraient pourtant que le torrent passerait à côté. Avignon offrit passage hors de ses murs; mais en même temps, elle s'entendait avec le comte de Toulouse pour détruire tous les fourrages, à l'approche de la cavalerie française. Louis assiégea la ville; il fallut qu'elle payât rançon, donnât des otages et abattit ses murailles. Nîmes, Albi, Carcassonne se livrèrent d'elles-mêmes. Mais les chaleurs occasionnèrent dans l'armée des croisés une épidémie meurtrière. Les barons abandonnèrent le roi; il mourut empoisonné, dit-on, par l'amant de la reine, Thibaut de Champagne (1226).

[*Blanche régente.* 1226.—*Pierre Mauclerc.*] La régence et la tutelle du jeune Louis IX eût appartenu, d'après les lois féodales, à son oncle Philippe le Hurepel (le grossier), comte de Boulogne. Le légat du pape et le comte de Champagne, amis de la reine mère, Blanche de Castille, lui assurèrent la régence. Les seigneurs formèrent une ligue contre elle, à leur tête le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, descendu d'un fils de Louis le Gros. Cet homme remarquable avait entrepris bien des choses à la fois, et plus qu'il ne pouvait : en France, d'abaisser la royauté; en Bretagne, d'être absolu malgré les prêtres et les seigneurs. Cette lutte intérieure ne lui permit guère d'agir vigoureusement contre la France. Le roi d'Angleterre, Henri III, qui eût dû l'appuyer, lui manqua deux fois; Blanche soulevait les barons de Henri, gagnait ses favoris. Elle eut encore l'adresse d'empêcher le comte de Champagne d'épouser la fille de Mauclerc.

Cependant elle profitait de la faiblesse de la ligue du Nord pour achever d'accabler le Midi. Il fallut que Raimond VII reçût, dans Toulouse, une garnison française, confirmât à la France la possession du bas Languedoc, promît Toulouse après sa mort, comme dot de sa fille Jeanne, qu'un des frères du roi devait épouser. Quant à la haute Provence, il la donnait à l'Église : c'est l'origine du droit des papes sur le comtat d'Avignon. Lui-même il vint à Paris, s'humilia, reçut la discipline dans l'église de Notre-Dame, et se constitua, pour six semaines, prisonnier à la tour du Louvre.

La régente osa alors défier le comte de Bretagne, et le somma de comparaître devant les pairs. Les Anglais l'abandonnèrent, les barons traitèrent séparément avec Blanche. Tout le mouvement qui avait troublé la France du Nord s'écoula, pour ainsi dire, vers le Midi et l'Orient. Thibaut se trouva roi de Navarre par la mort du père de sa femme, et vendit à la régente, Chartres, Blois, Sancerre et Châteaudun. Mauclerc laissa le comté de Bretagne à son fils, et partit pour la croisade.

[*Majorité de saint Louis.* 1236.] Telle était la favorable situation du royaume à l'époque de la majorité de saint Louis (1236). Sa destinée fut d'hériter des Albigeois et de tant d'autres ennemis de l'Église. Cette âme innocente et timorée, condamnée à posséder tant de biens d'origine douteuse, ne pouvait trouver de repos que dans la croisade.

[*Nécessité d'une croisade.*] Jamais la croisade n'avait été plus nécessaire et plus légitime. Les Mongols s'étaient ébranlés du Nord, et peu à peu descendaient par toute l'Asie. Ces pasteurs, entraînant les nations, chassant devant eux l'humanité

guerre dans le Berri contre les Brabançons; 1187, guerre contre Henri II, qui refuse d'accomplir le mariage d'Alix, sœur de Philippe, avec son fils Richard. — 1188, Trêve, prédication de la croisade. — Dime Saladine.—1189, Philippe secourt le comte de Toulouse contre Richard, et celui-ci contre Henri II, qui perd Tours et le Mans. — 1190, Troisième croisade; 1191, prise d'Acre, retour de Philippe; 1194, retour de Richard. — 1194-1199, Alternative de guerres et de trêves. — 1199, Mort de Richard; 1202, Philippe, allié d'Arthur de Bretagne, fait des conquêtes en Normandie; 1203, meurtre d'Arthur. — 1204, Prise de Rouen; 1204, Jean cité devant les pairs, 1205, abandonne par un traité toutes les possessions anglaises au nord de la Loire, et tout ce que Philippe II vient de lui enlever au midi de ce fleuve. — 1207, Raimond VI excommunié; 1208, meurtre du légat; 1209, prise de Béziers; 1211, siége de Toulouse; 1213, bataille de Muret. — 1213, Philippe II veut attaquer Jean excommunié depuis cinq ans, mais Jean se déclare feudataire du saint-siége, et le légat défend à Philippe de l'attaquer. Celui-ci tourne ses armes contre la Flandre. — 1214, Bouvines; 1215, voyage du prince Louis dans le midi de la France; 1216, son expédition en Angleterre; 1217, il quitte l'Angleterre. — 1217, Raimond VII rentre dans Toulouse pendant que Montfort est sur le Rhône; 1218, Montfort est tué devant Toulouse qu'il assiégeait. — 1219, Croisade du prince Louis. — 1222, Amauri offre à Philippe toutes les conquêtes des croisés; 1223, mort de Philippe.

avec leurs troupeaux, semblaient décidés à effacer de la terre toute ville, toute construction, toute trace de culture, à refaire du globe un désert, une libre prairie, où l'on pût désormais errer sans obstacle. Tout l'Orient était réconcilié. Les princes mahométans, entre autres le Vieux de la Montagne, avaient envoyé une ambassade suppliante au roi de France, et l'un des ambassadeurs passa en Angleterre. D'autre part, l'empereur latin de Constantinople venait exposer à saint Louis son danger, son dénûment et sa misère. Il en était venu à n'avoir plus, pour se chauffer, que les poutres de son palais. Il offrit à saint Louis de lui céder, à bon compte, un inestimable trésor, la vraie couronne d'épines qui avait ceint le front du Sauveur.

[*Taillebourg*. 1241.] La croisade de 1235 n'était pas faite pour rétablir les affaires d'Orient. Le jeune roi de France ne pouvait encore quitter son royaume: une vaste ligue se formait contre lui. Mais les confédérés agirent l'un après l'autre. La campagne des Anglais en France fut pitoyable. Louis les aurait tournés et pris au pont de Taillebourg, sur la Charente, si Henri III n'avait obtenu une trêve. Il profita de ce répit pour décamper et se retirer vers Saintes. Louis le serra de près; un combat acharné eut lieu dans les vignes, le roi d'Angleterre finit par s'enfuir dans la ville, et de là vers Bordeaux (1241). Une épidémie, dont le roi et l'armée languirent également, empêcha Louis de poursuivre ses succès.

[*Prise de Jérusalem*.] Cependant la catastrophe tant redoutée avait lieu en Orient. Les Mongols avaient pris Jérusalem. Saint Louis était malade, alité et presque mourant, quand ces tristes nouvelles parvinrent en Europe; il fit mettre la croix rouge sur son lit et sur ses vêtements. Sa mère eût autant aimé le voir mort.

[*Saint Louis en Égypte*. 1249.] On pensait alors, non sans vraisemblance, que, pour conquérir et posséder la terre sainte, il fallait avoir l'Égypte pour point d'appui. Saint Louis fit creuser le port d'Aigues-Mortes, et cingla d'abord vers Chypre. Là il s'arrêta, et longtemps, soit pour attendre son frère Alphonse qui lui amenait sa réserve, soit peut-être pour s'orienter dans ce monde nouveau. Il y fut amusé par les ambassadeurs des princes d'Asie, qui venaient observer le grand roi des Francs.

[*Mansourah*.] Il se décida enfin à partir pour l'Égypte. La forte ville de Damiette, qui pouvait résister, se rendit dans le premier effroi. De là le roi voulu marcher sur le Caire. Il s'engagea dans ce pays coupé de canaux, et suivit la route qui avait été si fatale à Jean de Brienne. La marche fut d'une singulière lenteur; les chrétiens, au lieu de jeter des ponts, faisaient une levée dans chaque canal. Ils mirent ainsi un mois pour franchir les dix lieues qui sont de Damiette à Mansourah. Robert d'Artois se lança dans la ville avec l'avant-garde; il y périt. Le roi, qui ne savait rien encore, passa et combattit vaillamment. Les mameluks revenant de tous côtés à la charge, les Français défendirent leurs retranchements jusqu'à la fin de la journée. Il fallait retourner à Damiette; mais une épidémie s'était mise dans le camp; et le roi, malade lui-même, ne voulut jamais abandonner son peuple. Lorsqu'enfin il se décida à la retraite, il se vit bientôt arrêté par les Sarrasins. Un immense massacre commença; le roi prisonnier avec une foule de barons, étonna les infidèles de son héroïque résignation, et obtint la liberté en rendant Damiette avec une rançon de quatre cent mille besants d'or. Il resta pourtant un an à la terre sainte pour aider à la défendre, au cas que les mameluks poursuivissent leur victoire hors de l'Égypte. Il releva les murs des villes, fortifia Césarée, Jaffa, Sidon, Saint-Jean-d'Acre.

[*Pastoureaux*. — *Restitutions de saint Louis*.] Pendant son absence éclata en France l'insurrection des *Pastoureaux*. C'étaient les plus misérables habitants des campagnes, des bergers surtout, qui, entendant dire que le roi était prisonnier, s'armèrent, s'attroupèrent, formèrent une grande armée, déclarèrent qu'ils voulaient aller le délivrer. On parvint à les dissiper.—Saint Louis de retour, malgré ses frères, ses enfants, ses barons, ses sujets, restitua au roi d'Angleterre le Périgord, le Limousin, l'Agénois, et ce qu'il avait en Quercy et en Saintonge, à condition que Henri renonçât à ses droits sur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou (1258).

Cette préoccupation excessive des choses de la conscience aurait ôté à la France toute action extérieure. Mais la France n'était pas encore dans la main du roi. Le roi se resserrait, se retirait en soi. La France débordait au dehors.

D'une part, l'Angleterre gouvernée par des Poitevins, par des Français du Midi, s'affranchit d'eux par le secours d'un Français du Nord, Simon de Montfort, comte de Leicester, second fils du fameux Montfort, chef de la croisade des Albigeois. De l'autre côté, les Provençaux, sous Charles d'Anjou, frère de saint Louis, conquirent le royaume des Deux-Siciles, et consommèrent, en Italie, la ruine de la maison de Souabe.

[*Arbitrage de saint Louis*.] Au bout de six ans de guerres, Henri III et ses barons invoquèrent l'arbitrage de saint Louis. Le pieux roi, également inspiré de la Bible et du droit romain, décida qu'*il fallait obéir aux puissances*, et annula les statuts d'Oxford, déjà cassés par le pape. Le roi Henri devait rentrer en possession de toute sa puissance, sauf les chartes et coutumes du royaume d'Angle-

terre, antérieures aux statuts d'Oxford (1264). Les confédérés ne prirent cette sentence arbitrale que comme un signal de guerre.

[*Conquête du royaume de Naples*. 1266.] L'illustre et ancienne maison de Souabe était abattue; le pape mettait à l'encan ses dépouilles. Il les offrait à qui en voudrait, au roi d'Angleterre, au roi de France. Louis refusa d'abord pour lui-même, mais il permit à son frère Charles d'accepter. Ce frère de saint Louis, ce Charles d'Anjou, dont son admirateur Villani a laissé un portrait si terrible, cet *homme noir, qui dormait peu*, fut un démon tentateur pour saint Louis. Il avait épousé Béatrix, la dernière des quatre filles du comte de Provence. Les trois aînées étaient reines, et faisaient asseoir Béatrix sur un escabeau à leurs pieds. Celle-ci irritait encore l'âme violente et avide de son mari; il lui fallait aussi un trône à elle, et n'importe à quel prix.

[*Manfred*.] Frédéric II était mort en luttant contre le pape (1250). Son fils, Conrad, n'apparut dans l'Italie que pour mourir aussi. Alors l'Empire échappa à cette maison; le frère du roi d'Angleterre et le roi de Castille se crurent tous deux empereurs. Le fils de Conrad, le petit Conradin, n'était pas en âge de disputer rien à personne; mais le royaume de Naples resta au bâtard Manfred, au vrai fils de Frédéric II, brillant, spirituel, débauché, impie comme son père, homme à part, que personne n'aima ni ne haït à demi. Tout son appui était dans les Sarrasins, qui lui gardaient les places et les trésors de son père. Il ne se fiait guère qu'à eux; il en avait appelé neuf mille encore de Sicile, et dans sa dernière bataille, c'est à leur tête qu'il chargea l'ennemi.

[*Ch. d'Anjou.—Conradin*. 1268.] On prétend que Charles d'Anjou dut sa victoire à l'ordre déloyal qu'il donna aux siens *de frapper aux chevaux* (1266). La tyrannie de Charles pesa bientôt sur toute l'Italie; les plaintes retentissaient jusqu'au delà des Alpes. Tout le parti gibelin de Naples, de Toscane, Pise surtout, implorait le secours du jeune Conradin. Il passe les Alpes avec une nombreuse chevalerie. Au premier choc, elle vainquit et dissipa tout devant elle. Mais Charles, d'après le conseil d'un vieux chevalier, tenait à l'écart cinq cents de ses meilleurs hommes. Lorsque Conradin eut le dessus, et que Charles, voyant les siens dispersés, doutait déjà de sa fortune, le vieux conseiller lui dit : « Le moment est venu, chargez. » Les vainqueurs ne reconnurent cette réserve que lorsqu'elle fut sur eux, et qu'ils se trouvèrent foulés aux pieds des chevaux. L'infortuné Conradin fut décapité (1268).

[*Gouvernement de saint Louis*.] Pendant que la France étendait ainsi son influence au dehors, saint Louis essayait de l'organiser au dedans. Dès l'an 1251, il avait créé un parlement ambulatoire, composé en partie de conseillers-clercs, ou chevaliers de justice. Ces légistes, imbus des maximes du droit romain, écrivirent, dans les Établissements de saint Louis, une sorte de code féodal, modifié par l'esprit des Pandectes. Ils restreignirent les guerres privées par l'établissement de la *quarantaine le roi* et de l'*asseurement*. Ils empruntèrent aux tribunaux de l'Église les formes de la procédure, et substituèrent au duel judiciaire la preuve écrite et la preuve testimoniale. Le roi se réserva ce qu'on appela les *cas royaux*. Tout homme franc, dans le territoire d'un baron, put s'avouer du roi. Les légistes minaient ainsi l'autorité féodale, en même temps qu'ils opposaient la pragmatique sanction au pouvoir pontifical (1269), et posaient les maximes sur lesquelles reposent les libertés de l'église gallicane.

[1270.] Les travaux pacifiques de saint Louis furent interrompus par une nouvelle croisade. Son frère, Charles d'Anjou, voulait envahir l'Afrique. Il abusa de la pieuse crédulité de son frère, pour lui persuader que la conquête de Tunis faciliterait celle de l'Égypte, que le sultan n'attendait que l'arrivée des chrétiens pour embrasser leur religion. Saint Louis, qui préparait une nouvelle croisade d'Orient, se laissa entraîner à Tunis, et mourut de la peste dans cette vaine expédition (1270).

Avec lui mourut l'esprit des croisades. Quelque temps après (1327), nous voyons le vénitien Sanuto proposer au pape une croisade commerciale. Il ne suffisait pas, disait-il, d'envahir l'Égypte, il fallait la ruiner. Le moyen qu'il proposait, c'était de rouvrir au commerce de l'Inde la route de la Perse, de sorte que les marchandises ne passassent plus par Alexandrie et Damiette. Ainsi s'annonce de loin l'esprit moderne; le commerce, et non la religion, va devenir le mobile des expéditions lointaines [1].

[1] Résumé chronologique du règne de Louis VIII et Louis IX : —1224, Conquête du Poitou et de l'Aquitaine jusqu'à la Garonne; 1226, Louis se fait céder tous les droits de la maison de Montfort; siége d'Avignon; Louis parcourt le Languedoc et meurt à Montpensier. — 1225, Régence de Blanche de Castille. — 1227, La soumission de Thibaut de Champagne à la régente déconcerte les plans des mécontents. — 1228, Blanche rattache Thibaut au parti royal et l'empêche d'épouser une fille du comte de Bretagne, qui, en 1229, défie le roi; 1229, traité de Paris avec Raimond VII, qui assure le Languedoc à la France; 1230, expédition sans résultat de Henri III en France; 1231, Blanche, dont les troupes sont entrées à plusieurs reprises en Bretagne, signe la trêve de Saint-Aubin du Cormier qui met fin aux guerres civiles de la régence. — 1238, La Sainte-

CHAPITRE XII.

LES LÉGISTES. PHILIPPE LE BEL, ETC. 1270-1328.

[*Philippe III.* 1270.] Le fils de saint Louis, Philippe le Hardi, revenant de la croisade, déposa cinq cercueils aux caveaux de Saint-Denis. Il héritait à la fois de son père, de son frère et de son oncle (Valois, Auvergne, Toulouse). La mort du comte de Champagne, roi de Navarre, qui ne laissait qu'une fille, mit encore la jeune héritière entre les mains du roi de France, qui lui fit épouser son fils.

Cette grande puissance regardait vers le Midi. Déjà maîtresse de la Navarre, la maison de France convoitait l'Aragon après Naples, l'Espagne après l'Italie. Cependant elle avait, à cette époque, rencontré la borne qu'elle ne devait passer de longtemps. De toutes parts elle excitait la défiance et la haine. Le règne du frère de saint Louis était à jamais souillé par le sang du jeune Conradin. Les Vêpres siciliennes commencèrent la vengeance. La Sicile échappa à Charles d'Anjou. Sa flotte fut détruite sous ses yeux, tandis qu'assis au rivage, il rongeait son sceptre sans pouvoir la secourir. Son fils, plus malheureux encore, fut pris dans un combat naval, et forcé de renoncer à la Sicile. L'Aragon, allié des Siciliens, avait été donné par une bulle au frère du roi de France. Philippe ne réussit point à mettre la bulle à exécution (1285). Il n'avait pas été plus heureux dans son intervention en Castille (1276). Il y soutenait les infants de la Cerda, princes d'origine française, du côté maternel. Ils avaient pour eux l'aveugle partialité de leur aïeul Alphonse X, l'astronome et le législateur. La nation ne voulut point des parents du roi de France. Elle préféra leur oncle, Sanche le Brave, le vainqueur des Mores[1].

[*Légistes.*] Les légistes qui avaient gouverné les

Chapelle fondée pour recevoir les reliques que Baudouin envoie de Constantinople. — 1241, Ligue des barons contre le roi; 1242, Taillebourg. Soumission du comte de la Marche; 1244, saint Louis prend la croix; 1246, Charles d'Anjou épouse la fille du comte de Provence; 1248, départ d'Aigues-Mortes. — 1249, Prise de Damiette; 1250, bataille de la Mansourah, séjour de saint Louis en Palestine; 1251, Pastoureaux; 1252, mort de Blanche (1er décembre).—1254, Retour de saint Louis; 1259, traité avec Henri III; restitutions. —1263, Arbitrage de saint Louis entre Henri III et ses barons; 1266, conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou. — 1267, saint Louis prend la croix; 1269, publication de la pragmatique sanction; 1270, des Établissements.—Croisade en Afrique; mort du roi.

Administration de saint Louis.—Double caractère de l'administration de saint Louis : 1° Il respecte tous les droits acquis (*voy.* le premier livre des Établissements); 2° il croit qu'il a mission de faire observer la loi de Dieu dans son royaume; défense des guerres privées (1257). — (La quarantaine le roi, assurement). — Défense des duels judiciaires (1260).— Le duel judiciaire n'est aboli que dans ses domaines. Il traite avec plusieurs grands vassaux, qui consentent à l'abolir aussi dans leurs fiefs. Au lieu des *batailles en justice*, il met les preuves par témoins. — L'appréciation des témoignages, la complication des causes, le nombre et la confusion des *preuves écrites* exigent qu'une classe d'hommes se voue au soin des procédures; légistes, nouveaux clercs, formés par l'étude du droit romain, et qui, comme les jurisconsultes de l'Empire, tendent à fonder l'égalité de tous sous un maître. La royauté grandissant les a pris pour ses conseillers; ils attaquent à son profit la féodalité; cherchent à introduire partout le droit romain (*voy.* le deuxième livre des Établissements); à multiplier les *appels* et *les cas royaux;* à se créer une position hors de la hiérarchie féodale : ils n'inventent ni dénominations ni formes nouvelles.—Parlement des barons. — Il juge les causes du roi et lui sert de conseil.—Les légistes y pénètrent, les affaires devenant plus nombreuses par la multiplicité des appels et des cas royaux, une partie du conseil est destinée (1255) à juger toutes les causes, et retient le nom de parlement.—Dès le règne de Philippe III les légistes et les barons y sont partagés en deux chambres qui donnent séparément leur avis; sous Philippe IV il n'y aura plus même égalité, les légistes expulseront les chevaliers.

Pour l'administration de ses domaines, saint Louis rend deux longues ordonnances, qui serviront de modèle aux ordonnances postérieures sur la réforme des abus. *Enquesteurs* renouvelés des *missi dominici.* — Il cherche à restreindre les interdits, refuse de forcer les excommuniés à se faire absoudre. Pragmatique sanction, première base des libertés gallicanes, 1269.

Les *Établissements, selon l'usage de Paris et d'Orléans et de cour de baronnie,* en deux livres. Le premier livre n'est souvent que la reconnaissance et la détermination des droits féodaux; au second, le législateur s'appuie, dans presque tous les chapitres, sur les Pandectes.

Les *Établissements des métiers de Paris*, par Étienne Boileau, prévôt des marchands, qui contiennent les statuts des cent cinquante métiers de Paris.

[1] *Philippe III.* 1270.—1272, Il va faire reconnaître son autorité dans le comté de Toulouse et emprisonne le comte de Foix. — 1272, Premières lettres d'anoblissement données à Raoul, argentier du roi.—1274, Cession du comté Venaissin au pape.—1275, L'ordonnance de 1275, sur les amortissements, favorable aux gens de main-morte, règle longtemps la jurisprudence sur cette matière.— 1276, Mort du fils aîné du roi; Pierre de la Brosse en accuse la reine, belle-mère du prince. Il est pendu à Montfaucon. — 1285, Guerre contre le roi d'Aragon; prise de Perpignan et de Gironne; le roi meurt au retour de cette expédition.

rois anglais dès le douzième siècle au treizième, saint Louis, Alphonse X et Frédéric II, furent, sous le petit-fils de saint Louis, les tyrans de la France. Ces *chevaliers en droit*, ces âmes de plomb et de fer, les Plasian, les Nogaret, les Marigny procédèrent avec une horrible froideur dans leur imitation servile du droit romain et de la fiscalité impériale. Les Pandectes étaient leur Bible, leur Évangile. Rien ne les troublait dès qu'ils pouvaient répondre à tort ou à droit : *Scriptum est*... Avec des textes, des citations, des falsifications, ils démolirent le moyen âge, pontificat, féodalité, chevalerie. Ils allèrent hardiment *appréhender au corps* le pape Boniface VIII, ils brûlèrent la croisade elle-même dans la personne des Templiers.

Ces cruels démolisseurs du moyen âge sont, il coûte de l'avouer, les fondateurs de l'ordre civil aux temps modernes. Ils organisent la centralisation monarchique. Ils jettent dans les provinces des baillis, des sénéchaux, des prévôts, des *auditeurs*, des tabellions, des procureurs du roi, des maîtres et peseurs de monnaie. Les forêts sont envahies par les verdiers, les gruyers royaux. Tous ces gens vont chicaner, décourager, détruire les juridictions féodales. Au centre de cette vaste toile d'araignée, siége le conseil des légistes, sous le nom de Parlement, fixé à Paris (1302). Là, tout viendra peu à peu se perdre, s'amortir sous l'autorité royale. Ce droit laïque est surtout ennemi du droit ecclésiastique. Au besoin les légistes appelleront à eux les bourgeois. Eux-mêmes ne sont pas autre chose, quoiqu'ils mendient tous les jours l'anoblissement en persécutant la noblesse.

[*Fiscalité.*] Cette création du gouvernement coûtait certainement fort cher. Nous n'avons pas ici de détails sufisants; mais nous savons que les sergents des prévôts, c'est-à-dire les exécuteurs, les agents de cette administration si tyrannique à sa naissance, avaient d'abord, le sergent à cheval trois sols parisis, et plus tard six sols; le sergent à pied dix-huit deniers, etc. Voilà une armée judiciaire et administrative. Tout à l'heure vont venir des troupes mercenaires. Philippe de Valois aura à la fois plusieurs milliers d'arbalétriers génois. D'où tirer les sommes énormes que tout cela doit coûter? L'industrie n'est pas née encore. Cette société nouvelle se trouve déjà atteinte du mal dont mourut la société antique. Elle consomme sans produire. L'industrie et la richesse doivent sortir à la longue de l'ordre et de la sécurité. Mais cet ordre est si coûteux à établir, qu'on peut douter pendant longtemps s'il n'augmente pas les misères qu'il devait guérir.

Une seule circonstance aggrave infiniment ces maux. Le seigneur du moyen âge payait ses serviteurs en terres, en produits de la terre; grands et petits, ils avaient place à sa table. La solde, c'était le repas du jour. L'immense machine du gouvernement royal qui substitue son mouvement compliqué aux mille mouvements naturels et simples du gouvernement féodal; cette machine, l'argent seul peut lui donner l'impulsion. Si cet élément vital manque à la nouvelle royauté, elle va périr, la monarchie se dissoudre, et toutes les parties retomberont dans l'isolement, dans la barbarie du gouvernement féodal.

Voilà le secret de la prodigieuse rapacité des gouvernements du quatorzième et du quinzième siècle. Le sévère Philippe le Bel, comme le fastueux Philippe de Valois, l'économe Louis XI, comme le prodigue Jean, tous ont faim et soif d'argent. Tous saisissent à l'aveugle les premières ressources qui sont sous leurs mains, ressources déshonorantes, éphémères, ruineuses même, n'importe. Vol, fausse monnaie, confiscation, meurtre, ils s'informent peu du moyen. Ajoutez que les besoins du luxe se font sentir, que les artistes italiens vont arriver, qu'il faut au prince des joyaux, des sceaux admirables, que dis-je? de précieux manuscrits, qui sont des joyaux encore. L'architecture civile va peu à peu commencer à côté de l'architecture religieuse. Ces charmants palais du quatorzième siècle, dont nous admirons encore quelques gracieuses ogives, quelque élégante tourelle, c'est de la sueur et du sang. Ainsi les progrès mêmes de l'art et de la pensée contribuaient alors à aggraver le sort du peuple, qu'ils devaient plus tard adoucir.

[*Philippe IV.* 1285.] Ceci simplifie l'histoire de Philippe le Bel, de ses fils, et des Valois. Un immense besoin, une avidité immense, voilà tout ce gouvernement. Son histoire se réduit à un seul acte, la confiscation. D'abord, profitant des embarras d'Édouard Ier, occupé contre l'Écosse, Philippe lui achète le Quercy (1286); puis, au lieu de payer, il rompt avec lui, saisit le prétexte de quelques insultes faites par les matelots anglais aux Normands, et sans écouter Édouard, il confisque la Guienne (1293). Il frappe les négociants étrangers, les Lombards et les juifs anglais; chasse les uns et les autres, en retenant leurs biens; bat les Anglais en Guienne, les Flamands, alliés d'Édouard, à Furnes, et signe une trêve de deux ans avec Édouard, occupé contre Baillol en Écosse, 1297. Cependant, craignant que le comte de Flandre ne donne sa fille au fils du roi d'Angleterre, il attire la jeune comtesse, et la garde prisonnière à la tour du Louvre, contre toute chevalerie. Le comte lui-même, poussé par une armée française, vient traiter à Paris, et s'y voit aussi retenu. Philippe va prendre possession de cette riche Flandre, et la reine pleure de se voir effacée en

parure par les marchandes de Bruges : « Ici, dit-elle avec dépit, je n'aperçois que des reines. »

Ces paroles exprimaient assez la haine des grands contre l'industrialisme, cette vieille jalousie des nobles, des guerriers contre les marchands, qui avait amené l'extermination des populations les plus laborieuses et les plus pacifiques de l'antiquité, qui, récemment encore, au treizième siècle, avait contribué autant que le fanatisme à la ruine des municipes du Midi. C'était alors le tour des communes du Nord. Mais celles-ci ne se laissèrent pas si aisément dompter. Elles trouvèrent dans l'Angleterre un secours plus efficace que les Languedociens ne l'avaient trouvé dans l'Aragon.

[*Guerre de Flandre.*] D'abord le gouverneur français, Jacques de Châtillon, ayant poussé les Flamands à bout, ils se révoltent sous la conduite de Pierre Kœnig, consul des tisserands de Bruges. Toute la chevalerie de France vient châtier ces manants, et en reçoit la terrible leçon de Courtrai. Des princes du sang, un connétable, tout un monde de noblesse, vient à l'aveugle s'entasser, s'enterrer dans un canal où les Flamands les égorgent à plaisir. Ils en rapportèrent, pour orner leurs églises, quatre mille paires d'éperons dorés (1302). Philippe, accablé, se réconcilia avec Édouard, battu lui-même par les Écossais, et lui rendit la Guienne (1303). Ils abandonnèrent leurs alliés. Cette paix honteuse fut couronnée par le triste mariage d'Isabelle de France et du jeune Édouard. La fille de Philippe le Bel apporta en dot la mort et la ruine.

[*Mal-tôte.*] Cependant la guerre de Flandre avait forcé le roi de recourir aux derniers expédients. Il n'avait plus de juifs ni de Lombards à pressurer; il arracha aux bourgeois, aux petits nobles leur vaisselle d'argent. Il commença à falsifier la monnaie, payant en monnaie faible, et recevant en monnaie forte, défendant aux seigneurs de frapper des pièces d'argent, se réservant ainsi d'être seul faux monnayeur. Enfin il ne se contenta plus de cet impôt subreptice et frauduleux : il exigea le premier impôt déclaré, la *mal-tôte*. Ce nom expressif, trouvé par le peuple, fut bientôt adopté hardiment par le roi.

[*Boniface VIII.* 1296-1308. — *États généraux.* 1302.] Le clergé seul avait de grands biens: Philippe le Bel y porta la main, et de son autorité commença à lever des décimes. D'autre part, Boniface VIII avait institué un évêché à Pamiers sans la participation du roi; Philippe défendit de laisser sortir aucun argent du royaume. Boniface envoya un légat : il fut emprisonné; il lança une bulle: elle fut brûlée; pis que brûlée, mutilée, falsifiée par les scribes royaux : on la répandit sous cette forme. Voilà pourtant un premier appel à l'opinion. Philippe, appuyé de l'Université de Paris, fait procéder contre le pape. Il tient contre lui une assemblée générale, où les députés des villes sont appelés à côté des barons et des évêques (premiers états généraux, 1302). Guillaume de Nogaret, procureur du roi de France, informe contre le chef spirituel de la chrétienté, obtient sentence contre lui et se charge de l'exécution. Le hardi procureur se rend à Anagni pour mettre la main sur le pape. L'un des ennemis personnels de Boniface VIII, Sciarra Colonna, qui accompagna Nogaret, frappa, dit-on, le vieillard de son gantelet de fer. Délivré par les gens d'Anagni, Boniface mourut de rage et de désespoir (1303).

[*Bataille de Mons-en-Puelle.* 1304.] « Je le vois, s'écrie Dante, il entre dans Anagni, le fleurdelisé. Je vois le Christ captif en son vicaire; je le vois moqué une seconde fois; il est de nouveau abreuvé de fiel et de vinaigre; il est mis à mort entre des brigands... » Il y eut horreur dans la chrétienté, mais il y eut terreur aussi. Le prince qui avait fait ce coup hardi, avait comme jeté le gant à Dieu et au monde. Il acheta une flotte aux Génois, et détruisit celle des Flamands. Il marcha lui-même contre eux, et gagna la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Toutefois, les voyant revenir le lendemain, il négocia, et obtint en gage la Flandre française.

[*Clément V.* 1305.] Un autre gage bien plus important qu'il mit bientôt en ses mains, ce fut le pape lui-même. Les pontifes avaient à leur insu préparé cet événement depuis un siècle, en nommant une foule de cardinaux français, en haine des empereurs. En 1305, Philippe se rend dans une forêt de Saintonge, près de Saint-Jean-d'Angély. Le Gascon Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, l'y attendait. Là se fit le marché diabolique. Le roi lui promit de le faire pape; lui, il promit tout ce que le roi voulut, de venir se mettre à sa discrétion à Avignon, de condamner la papauté elle-même en Boniface VIII; pour la dernière condition, elle était telle, que Philippe exigea qu'il s'y soumît sans la connaître. Ce n'était pas moins que la suppression de l'ordre des Templiers, la ruine de quinze mille chevaliers chrétiens. Bertrand jura, et fut pape.

Alors commença ce que les Italiens ont appelé la *Captivité de Babylone*. Le pontife vint s'établir dans la jolie petite Avignon. Ses gracieux remparts, avec leurs petites tourelles, ne pouvaient mettre le pape à l'abri ni de la tyrannie du roi, ni de l'insolence des bandes mercenaires, qui, sous un Duguesclin ou quelque autre chef, venaient parfois le rançonner. Cette humiliation ne finit que par un mal plus grand encore : Rome voulut aussi un pape, et le grand schisme commença.

[*Templiers.* 1307-1314.] En 1307, Philippe

exigea du pape l'exécution de sa dernière promesse. Cet ordre illustre, dont saint Bernard avait dressé les statuts, qui pendant longtemps avait continué la croisade presque à lui seul, on l'extermina d'un seul coup. Il est vrai que, depuis qu'on avait perdu les dernières possessions d'outre-mer (1291), les Templiers n'étaient plus formidables qu'aux chrétiens. Ces hommes farouches, habitués aux guerres sans quartier des Assassins de Syrie, en avaient, disait-on, adopté les mœurs et les croyances. Tout porte à croire cependant que les infamies dont on les accusa étaient le crime de quelques-uns et non de tous. Peut-être leurs juges accueillirent-ils trop facilement les ressemblances extérieures qui se trouvaient entre les Templiers et les sectes musulmanes les plus odieuses. La procédure fut atroce. Les juges ecclésiastiques arrachèrent des aveux par la torture, et brûlèrent comme relaps ceux qui osèrent ensuite les rétracter. Le grand maître, Jacques Molay, brûlé à Paris avec plus de soixante chevaliers, protesta jusqu'au bout de son innocence, et ajourna le roi et le pape à comparaître devant Dieu avant une année. La prédiction s'accomplit (1314)[1].

[*Louis X*. 1314.] Les trois trois fils de Philippe le Bel, qui régnèrent l'un après l'autre, vécurent peu (1314-1328). Le premier, Louis l'Étourdi (le Hutin), se laissa arracher par la noblesse une grande partie de ce que son père avait péniblement acquis. Ce grand œuvre de politique et de ruse sembla fondre d'un coup dans les mains de ce jeune homme. Dès les dernières années de Philippe le Bel, les réclamations avaient commencé. On avait été obligé d'abandonner la procédure romaine, introduite par les derniers rois, et d'en revenir au combat judiciaire. Le premier cri partit de la Champagne et du Vermandois; les nobles élevèrent partout la voix au nom de leurs provinces. Des confédérations se formèrent, et chacune obtint une charte (Bourgogne, Auxerre et Tonnerre, Beauvoisis, Ponthieu, Champagne, Artois, Forez, Normandie). Tous les barons voulaient revenir *aux bonnes coutumes* du temps *de saint Louis*, c'est-à-dire au temps ou ils avaient encore quelque indépendance. Louis le Hutin rendit les droits régaliens aux seigneurs du Nord, et accrut les libertés du Midi. Au lieu de résister à cette réaction, il aima mieux s'y associer, se liguer avec les ennemis de la royauté contre les conseillers de son père. Enguerrand de Marigny, qui avait été sous Philippe le Bel *comme un maire du palais*, le chancelier Raoul de Presles, sont accusés, jugés, condamnés sans être entendus; Marigny est pendu à Montfaucon (1315). Leurs biens sont confisqués. Mais cette ressource dure peu. Le roi vend aux juifs le retour, aux serfs de ses domaines la liberté. Il les oblige tyranniquement de s'affranchir; il déclare *que*, *dans le royaume des Francs*, *il ne peut y avoir de serfs*. Ce jeu de mots emphatique, avec lequel le royal marchand faisait valoir sa marchandise, toucha médiocrement les pauvres gens : ils ne virent dans cette acquisition forcée d'une liberté illusoire qu'une nouvelle vexation.

[*Philippe V*. 1316. — *Charles IV*. 1322.] Louis finit

[1] Principales ordonnances de Philippe le Bel. 1° *Concernant le clergé :* — 1290, Les prélats sont soustraits à la juridiction des baillis et sénéchaux ; ils ne peuvent être jugés qu'au parlement. — Les meubles des clercs ne peuvent être saisis que par ordre du roi. — Les clercs ne sont point taillables. — 1294, Permission accordée aux églises d'acquérir des dîmes féodales. — 1298, Ordonnance qui fixe la juridiction ecclésiastique quant aux hérétiques. — 1302, Pendant tout le règne de Philippe le Bel de grandes restrictions sont apportées aux mesures inquisitoriales contre les juifs, les usuriers, les sorciers, etc.

2° *Concernant l'administration de la justice :* — 1287, Droits et devoirs des bourgeois. — Les laïques préposés exclusivement à la *justice laïque*. — 1292-1294, Loi somptuaire. — 1296, Ordonnance contre les guerres privées. — Les tribunaux ordinaires doivent être saisis des causes qui amenaient autrefois les duels judiciaires. — 1299, Défense de chasser aux filets, en faveur des nobles. — 1302, Défense de sortir blé et vin du royaume. — Ordonnance concernant le Châtelet. Création de quatre-vingts sergents à cheval et de quatre-vingts à pied. 1303, Ordonnances pour la réforme du royaume en ce qui concerne le clergé, la noblesse, les bourgeois; il y aura chaque année deux parlements à Paris, deux échiquiers à Rouen, on tiendra deux fois les grands jours de Troyes. — Édit qui oblige les roturiers au service militaire ou à payer le service. — Ordonnance concernant les grands propriétaires, gens d'église et laïques, fixant le nombre d'hommes qu'ils doivent fournir pour le service militaire, d'après l'étendue de leurs terres. — 1305, Défense de se réunir plus de cinq personnes à la fois. — 1306, Ordonnance concernant la justice, etc.

3° *Ordonnances fiscales*. Nombreuses ordonnances concernant les monnaies. — Id., concernant les Lombards. — 1301 et 1302, Relativement à l'usure et aux juifs. — Pour le règlement des subsides. — 1304, *Maximum* du prix des grains; 1306, Immeubles des juifs vendus. — 1308, Droit de prise restreint à Paris. — 1309, Concernant les juifs. — Id., sur les impôts des nobles. — 1311, Id., concernant l'expulsion des juifs et des Lombards. — 1313, Les prélats et barons ayant droit de battre monnaie, ne le feront plus, jusqu'à ce qu'ils aient lettres du roi; leur monnaie n'aura cours que sur leurs terres. — 1314, Convocation des députés des villes pour délibérer sur le fait des monnaies.

par revenir aux légistes, aux amis de son père, et ses deux successeurs suivirent la même voie. Les grands furent persécutés à leur tour. Les deux partis s'accusèrent tour à tour de sorcellerie, d'empoisonnement. C'est une époque sombre et sanglante, pleine d'horribles procès, de hideuses exécutions. La barbarie du moyen âge subsiste à côté des premiers essais de l'ordre administratif et judiciaire; la chambre des comptes, l'administration des eaux et forêts, se forment; le parlement achève de s'organiser; et en même temps l'on massacre les lépreux et les juifs. Des reines de France sont étranglées. En Angleterre, c'est, au contraire, la reine qui détrône et assassine son mari. L'efféminé Édouard II, livré à de jeunes favoris, était méprisé de sa femme Isabeau, fille de Philippe le Bel. Elle passe sur le continent avec son amant Mortimer, achète des troupes en Flandre et en France, obtient les secours de son frère, Charles le Bel, renverse son mari, et le fait périr. Pour qu'on n'aperçût aucune trace de violence sur son corps, elle lui fit plonger un fer rouge dans les intestins (1326). Elle expia plus tard ce crime. Son fils Édouard III, devenu grand, la tint toute sa vie dans une forteresse.

Les morts rapides des trois fils de Philippe le Bel, qui se succédèrent coup sur coup, semblaient approcher du trône son petit-fils Édouard III. Mais dès la mort de l'aîné, Louis le Hutin, qui ne laissait qu'une fille, on avait reconnu, par une interprétation forcée de la loi salique, qu'un homme seul pouvait régner sur la France. Philippe le Long fit prononcer cette exclusion contre la fille de son frère Louis le Hutin (1316), Charles le Bel, contre celle de Philippe le Long (1322). A la mort de Charles (1328), son cousin Philippe de Valois fit exclure de même les filles de ses trois prédécesseurs, ainsi que la fille de Philippe le Bel, Isabeau, et son fils Édouard III. Isabeau, qui gouvernait encore au nom de son fils, n'avait garde de réclamer la France, lorsque déjà elle se maintenait avec peine en Angleterre; et quand Édouard se fut affranchi de sa mère, la guerre d'Écosse ajourna ses réclamations [1].

CHAPITRE XIII.

LES VALOIS. PREMIÈRE PÉRIODE DE LA GUERRE DES ANGLAIS. 1328-1380.

[*Philippe VI.* 1328-1350. — *Bataille de Cassel.*] En excluant les femmes de la couronne, la France se proclamait une monarchie militaire. En effet, l'avénement de Philippe de Valois est l'époque d'une sorte de réaction du principe militaire et féodal (1328). Le nouveau roi, ambitieux et guerrier, a besoin de la noblesse. Ses ennemis naturels sont les marchands de Flandre, auxquels la noblesse de France, malgré sa revanche de Mons-en-Puelle, ne peut encore pardonner Courtrai. Ces Flamands viennent de chasser leur comte français, Louis de Nevers. Toute la noblesse de France prend les armes. Les gens d'Ypres et de Bruges, quoique abandonnés des Gantois, vinrent bravement jusqu'à Cassel. Ils avaient un coq sur leurs étendards, et disaient : « Le roi Cassel prendra, quand ce coq chantera. » Pressés de retourner à leurs affaires, ils risquèrent la bataille. Les Français furent encore surpris à table, comme à Mons-en-Puelle. Mais ils eurent le temps de se remettre. Les Flamands succombaient sous le poids des armures dont ils étaient affublés; ils s'étaient avisés de porter à pied de lourdes cuirasses de cavaliers, à l'envi de la noblesse.

C'était certainement alors un grand roi que le roi de France. Il venait de replacer la Flandre sous le joug français. Il avait reçu l'hommage du roi d'Angleterre pour ses provinces françaises. Ses cousins régnaient à Naples et en Hongrie. Il protégeait le roi d'Écosse. Il avait autour de lui comme une cour de rois, ceux de Navarre, de Majorque, de Bohême. Le dernier, le fameux Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, dont le fils fut empereur sous le nom de Charles IV, déclarait ne pouvoir vivre qu'à Paris, *le séjour le plus chevaleresque du monde.* Il voltigeait par toute l'Europe, mais revenait toujours à la cour du grand roi de France. Il y avait là une fête éternelle, toujours des joutes, des tournois, la réalisation des

[1] 1315. Louis X. — Mort de Marigni; — expédition malheureuse de Louis X en Flandre : les Flamands forcent cependant leur comte à faire la paix. — Louis X meurt, 1316. La reine accouche, cinq mois après, d'un fils qui meurt au bout de quatre jours. Philippe V le Long, 1316, d'abord régent, puis roi. — Les Albigeois, les Vaudois, les Begards ou Fraticelli, sont vivement poursuivis par les inquisiteurs en Languedoc, 1319. — Supplice d'un grand nombre de lépreux et de juifs. Paix avec la Flandre, 1320. Le roi garde Orchie, Lille et Douai. Il meurt, 1322, laissant quatre filles. — Charles IV le Bel, 1322, confisque les biens des Lombards, fait pendre le seigneur de Casaubon, parent du pape Jean XXII. 1324, Conquête de l'Agenois et de la Guienne sur Édouard II, qui tardait à venir rendre hommage. Ces deux provinces lui sont restituées à la paix de 1325. Charles IV meurt, 1328. — La reine, après deux mois, accouche d'une fille. — Philippe VI de Valois, d'abord régent, puis roi.

romans de chevalerie, le roi Arthur et la table ronde.

[*Puissance de Philippe VI.*] Rien pourtant n'était, au fond, moins chevaleresque que la politique de Philippe de Valois. Il avait commencé par dispenser les seigneurs de payer leurs dettes. Il avait essayé de s'emparer de la Bretagne, en donnant au duc l'Orléanais en échange; mais les Bretons ne se laissèrent pas donner. Philippe fit du moins épouser à son neveu, Charles de Blois, la jeune héritière de Bretagne. Il avait encore bien d'autres projets; il eût voulu chasser Édouard III de ses provinces de France, le détrôner en Angleterre, et ceindre la couronne impériale. Sa conduite à l'égard de l'empereur était singulièrement machiavélique. Tout en négociant avec lui, il empêchait le pape de l'absoudre. Le pape était son sujet, son esclave, il le gouvernait par la crainte. Il avait menacé Jean XXII de le faire poursuivre comme hérétique par l'université de Paris. Benoît XII avoua en pleurant, aux ambassadeurs impériaux, que le roi de France l'avait menacé de le traiter plus mal que ne l'avait été Boniface VIII, s'il absolvait l'empereur. Le même pape se défendit avec peine contre une nouvelle demande de Philippe, qui eût assuré sa toute-puissance et l'abaissement de la papauté. Il voulait que le pape lui donnât pour trois ans la disposition de tous les bénéfices de France, et pour dix, le droit de lever les décimes de la croisade par toute la chrétienté. Devenu collecteur de cet impôt universel, Philippe eût partout envoyé ses agents, et peut-être enveloppé l'Europe dans le réseau de l'administration et de la fiscalité française.

[*Artevelde.*] Le premier signal de la résistance contre cette puissance menaçante partit de la ville de Gand. Les Gantois, qui sans doute se repentaient de n'avoir pas soutenu ceux d'Ypres et de Bruges à la bataille de Cassel, se soulevèrent, et prirent pour chef un brasseur nommé Jacquemart Artevelde. Soutenu par les corps des métiers, principalement par les foulons, Artevelde organisa, dans la Flandre, une vigoureuse tyrannie. Son allié naturel était Édouard III. Mais les Flamands hésitaient à se liguer avec l'ennemi du royaume, à déclarer la guerre à leur suzerain. Ils s'étaient même engagés à payer deux millions de florins au pape s'ils attaquaient le roi de France: ils craignaient de payer. Artevelde, pour les tirer de leur hésitation, décida Édouard à se porter lui-même pour roi de France (1339).

L'intérêt du roi d'Angleterre était de brusquer la guerre; celui du roi de France de la faire traîner en longueur. Plus riche et plus puissant, il voulait user, ruiner son ennemi. On le vit, pendant six années, refuser constamment la bataille à Édouard, même à ses moindres lieutenants, et cela, lorsqu'il avait une armée immense, où se trouvaient quatre rois, six ducs, trente-six comtes, quatre mille chevaliers. Cette guerre ignoble, qui mangeait les peuples et déshonorait la France, n'eut, dans cet intervalle, d'autre événement que la défaite de la flotte française à l'Écluse (1340), et la résistance de Tournay contre Édouard.

[*Guerre de Bretagne.*] Les deux concurrents se faisaient, en Bretagne, une guerre moins directe, mais plus sérieuse. Ce que l'Écosse était pour Édouard, la Bretagne l'était pour Philippe, un obstacle, une guerre intérieure, un mal domestique. Il voulait y établir son neveu, Charles de Blois, qui avait épousé Jeanne, fille du dernier duc. Mais le candidat des Bretons était l'oncle de Jeanne, Jean de Montfort, descendu par sa mère de ces Montfort qui avaient exterminé les Albigeois, et introduit les communes anglaises dans le parlement. Cette rude Bretagne fut comme un terrain mixte, une *marche*, un *border*, où les chevaliers des deux partis allaient aux aventures. Ce qu'il y eut de romanesque, c'est que les deux concurrents, Jean et Charles, furent tour à tour prisonniers, et que leurs femmes, Jeanne de Montfort et Jeanne de Blois, soutinrent des siéges et commandèrent les armées. Le parti français fut singulièrement affaibli par la barbarie impolitique de Philippe de Valois, qui attira à Paris les principaux seigneurs de Bretagne, et les fit décapiter sous prétexte de trahison (1344).

La prolongation de la guerre et le besoin de nouvelles ressources donnèrent lieu, en 1346, au premier signe de vie nationale. Les états obtinrent du roi le redressement de quelques abus. L'humiliation de ses armes le rendait plus docile. Cette année même, Édouard, qui voulait transporter une armée en Guienne, fut poussé par le vent en Normandie. N'y trouvant aucun obstacle, il prit Caen, Louviers, et poussa ses ravages jusque dans l'Ile-de-France, jusqu'à Saint-Cloud, jusqu'à Boulogne, à la vue même de Paris.

[*Crécy.* 1346.] Il était impossible pour Philippe de se refuser au combat. Il rassembla en un instant huit mille cavaliers et soixante mille fantassins, entre autres six mille archers génois, et, chaque jour, il lui venait des renforts. Édouard eut beaucoup de peine à faire retraite au milieu d'un pays ennemi, à passer tant de rivières, lorsque partout les ponts étaient coupés ou gardés. Parvenu à Crécy, il se trouvait serré de si près, son armée souffrait tant dans cette retraite rapide, qu'il s'arrêta et fit face. Le roi de France, irrité de cette insolence, marche à lui, et ordonne l'attaque, sans vouloir entendre que la corde des arcs est trempée de pluie et ne peut faire aucun service. Les archers génois

réclament, et le roi ordonne aux gens d'armes qu'on leur passe sur le ventre pour aller à l'ennemi.

[*Calais.* 1347.] Le roi d'Angleterre, au contraire, ne comptait point sur ses gens d'armes. Il n'avait presque que des fantassins, douze mille Gallois, six mille Irlandais, dix mille archers anglais. Cette armée, qui se composait en tout de trente-deux mille hommes, appartenait donc à ces races, si longtemps opprimées par les rois normands d'Angleterre. Les Anglais même qui combattaient à pied avec l'arc, étaient certainement des gens du peuple, c'est-à-dire des descendants des vaincus, des hommes de race bretonne et saxonne. La bataille de Crécy ne fut point celle de l'Angleterre contre la France, mais du peuple anglais contre la noblesse française. Le peuple vainquit. Les Français laissèrent sur la place onze princes, quatre-vingts seigneurs bannerets, douze cents chevaliers. Édouard s'empara, l'année suivante, de Calais; Philippe n'amena une nouvelle armée devant cette ville que pour la voir prendre (1347). Édouard voulait la punir de sa résistance; elle fut sauvée par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et des bourgeois qui vinrent, la corde au cou, se mettre à la discrétion du vainqueur. Calais, repeuplé par les Anglais, fut, pendant deux siècles, une porte ouverte à l'étranger; l'Angleterre fut comme rejointe au continent; il n'y eut plus de détroit. La perte d'une ville si importante ne fut pas compensée par l'acquisition de Montpellier et du Dauphiné, que fit, peu après, Philippe de Valois. L'effroyable peste de 1348 fit quelque temps surseoir à la guerre. Froissard en dit un seul mot : « Dans ce temps, une maladie, que l'on nomme épidémie, courait, dont bien la tierce partie du monde mourut. »

[*Jean.* 1350-1364.] Le fils de Philippe de Valois, JEAN LE BON (1350), suivit ses traces, se livra comme lui à la noblesse, fut battu comme lui. Plus l'esprit de la chevalerie s'effaçait, plus on s'efforçait d'en faire revivre la forme. Jean prit pour modèle le plus léger, le plus prodigue des souverains de cet âge, le roi Jean de Bohême. Ce roi aventurier avait eu du moins le mérite de se faire tuer pour la France à la bataille de Crécy. Jean de Bohême, aveugle et octogénaire, entendant dire que les choses allaient mal, fit attacher son cheval à ceux de deux de ses chevaliers; tous trois ensemble se lancèrent à travers les Anglais, et y trouvèrent la mort. Cet héroïsme aveugle fut imité de Jean le Bon; il institua l'ordre de l'Étoile, dont les chevaliers juraient de ne pas reculer de quatre arpents.

Le nouveau roi, dominé par un favori, Charles d'Espagne, fait tuer, sur un soupçon, le connétable d'Eu, principal conseiller de son père. Le favori devient connétable, et obtient encore du roi un comté qui appartenait au jeune roi de Navarre, Charles le Mauvais, que Jean avait déjà dépouillé de la Champagne. Ce prince, qui descendait d'une fille de Louis le Hutin, associa désormais sa cause à celle d'Édouard III, qui soutenait aussi le droit des femmes à la couronne de France. Il fit assassiner Charles d'Espagne, et conspira contre Jean, qui l'emprisonna et mit à mort ses complices (1354).

[*États généraux.* 1355.] Jean, voulant s'assurer d'une armée régulière, avait imaginé d'offrir une solde aux seigneurs; celle d'un chevalier banneret était de quarante sols par jour. Ces fiers barons se ravalèrent ainsi au rang des soldats mercenaires. Pour soutenir cette dépense énorme, l'altération des monnaies, la vente des monopoles, la persécution des Lombards, tous les petits moyens ordinaires ne suffisaient pas. Il fallut recourir aux états généraux (1355). Ils établirent l'impôt du sel (gabelle), et la taxe sur les marchandises. Mais les nombreuses révoltes auxquelles les impôts donnèrent lieu, obligèrent d'y substituer bientôt l'impôt personnel. L'argent devait être versé entre les mains des trésoriers des états, qui se rassembleraient l'année suivante pour en examiner l'emploi. Avec cet argent, on devait lever cent cinquante mille hommes pour terminer la guerre d'un seul coup.

[*Poitiers.* 1356.] Elle fut terminée, en effet, mais d'une manière déplorable. Le prince Noir, fils du roi d'Angleterre, se jeta en France par la Guienne, avec la même étourderie que son père en 1346. Il s'en tira avec le même bonheur. Parvenu à Poitiers avec huit mille hommes, il se voit en face de Jean, qui en avait cinquante mille. Il offre à Jean de céder tout ce qu'il a conquis. Jean veut le faire prisonnier, et tombe lui-même entre ses mains. Cette fois, la noblesse ne se fit pas tuer comme à Courtrai et à Crécy; elle se laissa prendre, et elle ruina la France pour payer sa rançon (1356).

[*Marcel.*] Cette dégradation de la noblesse mit le pouvoir aux mains des bourgeois. Le prévôt de Paris, Étienne Marcel, fortifia la ville et arma le peuple. Le dauphin Charles, régent pendant la captivité de son père, assemble les états du nord de la France (langue d'oil). Ces états s'emparent de l'administration. Il ordonne que tout homme soit armé, que les prévôts et vicomtes soient élus, qu'un conseil des notables soit créé au-dessus de tous les officiers du roi, etc. Le Dauphin essaye d'éluder ces demandes, les bourgeois assiégent son palais, et Marcel fait massacrer ses favoris à ses pieds. Toute la noblesse se retire des états; les bourgeois seuls y restent. Marcel voulait, dit-on, transférer la couronne au roi de Navarre, et lui

ouvrir les portes de Paris, lorsqu'il fut assassiné par les partisans du Dauphin (1358). Arteveldc venait de périr à Gand (1345), Rienzi à Rome (1354).

Ainsi échoua la tentative des bourgeois pour gouverner la France. Les villes, si rapprochées en Flandre, étaient, en France, éloignées les unes des autres, et trop diverses d'esprit pour s'entendre et former corps. Quoique plusieurs eussent reçu de Marcel le chaperon bleu et blanc des Parisiens, elles ne s'unirent pas étroitement avec Paris. L'esprit communal dominait encore l'esprit national. C'est pour Calais, et non pour la France, qu'Eustache de Saint-Pierre se dévoua. Ce qui le prouve, c'est qu'il demanda et obtint d'Édouard la permission de rentrer dans la ville, et se fit Anglais.

[*Jaquerie.*] Les états généraux du quatorzième siècle n'étaient pas vraiment généraux. Les villes y étaient représentées, mais non les campagnes. Celles-ci se soulevèrent pendant l'insurrection parisienne, mais ces deux faits furent étrangers l'un à l'autre. Les bourgeois ne se souciaient pas plus que les nobles de la misère du paysan. Celui-ci, que la noblesse appelait *Jacques bonhomme*, prit les armes, et, après d'horribles excès, il fut écrasé. La cavalerie des gentilshommes domina victorieusement les campagnes, battit les routes, affama les villes, les bourgeois furent obligés de se soumettre aussi bien que les paysans. Toutefois cette horrible guerre avait rendu un service à la France. Elle avait éveillé la conscience nationale par l'excès des maux. Les villes avaient tenté un premier essai de liberté, et le peuple même des campagnes jusque-là muet, s'était révélé, au moins par un horrible cri de douleur (1358).

[*Charles V.* 1364-1380.] L'Angleterre, en tenant le roi et les seigneurs, avait cru tenir la France. Elle s'aperçut qu'il ne lui manquait qu'une chose, la nation. Pour étreindre une telle nation, l'Anglais avait les bras trop courts. Ne pouvant l'embrasser, il essaya de la mutiler, de la ruiner. Il demanda d'abord la moitié, puis le tiers du royaume en toute souveraineté (Calais et toute l'Aquitaine); de plus, trois millions d'écus d'or, comme rançon du roi. Le régent, qui lui-même fut bientôt roi, ne refusa rien, promit, jura, paya (1360, traité de Bretigni; 1364, avénement de CHARLES V). Celui-ci était un jeune homme maladif, peu guerrier, mais grand clerc; il fonda la Bibliothèque royale, et quitta l'un des premiers le champ de bataille de Poitiers. Ainsi, en Allemagne, au chevaleureux Jean de Bohême avait succédé le pacifique et politique Charles IV. Notre Charles V assoupit la France, qui ne demandait pas mieux après tant d'efforts. Il substitua les assemblées de notables aux états généraux, les prévôtés royales au gouvernement des communes. Il se fia peu aux nobles, aux troupes féodales; il acheta plutôt des soldats mercenaires mieux disciplinés et plus braves. Les meilleurs étaient les Bretons et leur fameux chef, Duguesclin. La guerre de Bretagne ayant fini à la bataille d'Auray par la mort de Charles de Blois et le triomphe de Montfort (1365), les Bretons ne savaient plus que faire chez eux, et se vendaient à bon marché.

[*Duguesclin.*] Quant aux Anglais, Charles V observa et attendit. En 1368, lorsqu'ils étaient affaiblis par leurs succès mêmes, amollis et soûlés des délices du Midi, lorsque le vieil Édouard s'endormait avec ses maîtresses, que son fils Lionel mourait d'indigestion en Italie, qu'à Bordeaux le prince Noir languissait, selon quelques-uns, des mêmes excès, alors le roi de France se moqua d'eux, et les envoya défier par un marmiton. Le prince Noir s'était engagé à soutenir le roi de Castille, don Pedro le Cruel, le meurtrier de tous ses parents, l'ami des juifs et des Mores. Duguesclin, emmenant avec lui les soldats mercenaires qui pillaient la France, réussit à établir, sur le trône de don Pedro, son frère bâtard Henri de Transtamare (1370), qui devint le plus fidèle allié des Français contre l'ennemi commun. En France, les Anglais, partout battus, finirent par ne plus avoir que Bordeaux, Bayonne et Calais. Par deux fois ils envoyèrent une forte armée, qui traversa tout le pays, de Calais en Bourgogne, et de là en Guienne. Charles les laissa faire; il défendit à ses généraux de hasarder aucune bataille. Les Anglais trouvaient partout les villes bien fermées, bien gardées, ne rencontraient rien, ni hommes, ni vivres, et périssaient de misère dans leur promenade triomphale; ils arrivaient à Bordeaux, sans chevaux, sans habit, hâves et affamés. Il est vrai que la désolation des campagnes était effroyable; tous les villages étaient en feu. La fumée venait jusqu'à l'hôtel de Saint-Paul, où se tenait le roi, clos et tranquille, avec ses livres, ses clercs, et ses hommes de loi, qui lui écrivaient alors, contre les papes, le fameux *Songe du Vergier*. Quand on lui montrait l'incendie, « Laissez faire, disait-il, avec toutes ces fumées, ils ne m'ôteront pas mon héritage. »

Ce gouvernement froidement cruel finissait pourtant par mettre le peuple contre lui. La fin du règne de Charles V (1379-1380) fut marquée par trois grandes révoltes, celles du Languedoc, de la Flandre et de la Bretagne. Le roi avait confisqué cette dernière province sur Jean de Montfort, et y avait établi la gabelle. Son connétable Duguesclin y imposa vingt sols par feu, y rétablit la servitude de main-morte, et défendit les affranchissements.

———

CHAPITRE XIV.

SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DES ANGLAIS. LA PUCELLE. 1380-1453.

[*Résultats de la guerre des Anglais.*] L'apparente restauration de la France par Charles V ne pouvait guérir aucun de ses maux. L'Angleterre s'était, il est vrai, détournée de la France vers l'Espagne; aux mercenaires on avait opposé des mercenaires; mais la guerre était toujours imminente. La disproportion des besoins et des ressources restait la même. On eut plus rarement recours à l'altération des monnaies : cette forme timide de banqueroute ne rapportait pas assez; on y substitua des impôts; impôts terribles, meurtriers, qui arrachaient au peuple le pain de la bouche; la famine du jour payait la fête du lendemain. Aussi, de grandes, de sanglantes révoltes, d'atroces justices du peuple.

Toutefois, au milieu de ces tragédies, la France commençait à se connaître, à prendre conscience de soi. Une guerre immense mêlait les populations de toutes les provinces. La nation ne pouvait encore être une; du moins elle ne fut plus guère divisée qu'en deux moitiés que séparait la Loire. La dualité du Midi et du Nord, qui s'était fait sentir au treizième siècle dans la guerre religieuse des Albigeois, se représenta sous la forme politique avec les Armagnacs et les Bourguignons.

Dans ces révolutions nouvelles, il n'y eut plus de vaines tentatives, plus de républiques communales, plus d'états soi-disant généraux. Au-dessus de l'esprit local s'éleva l'esprit national. La nationalité s'éveilla par la haine de l'étranger. La vie ne fut plus seulement dans les villes, les campagnes y participèrent. Le paysan comprit qu'il était Français, et il délivra la France. Ce que n'avaient pu faire ni les nobles, ni les bourgeois, ni les armées mercenaires, le paysan le fit. Le peuple des campagnes, qui, dans la jaquerie, avait apparu comme une bête sauvage, se fit homme, se transfigura, s'idéalisa dans la Pucelle d'Orléans. Elle prononça ce mot touchant, le premier peut-être où se soit produit le sentiment national : « Le cœur me saigne quand je vois le sang d'un Français. »

C'est l'Angleterre qui apprend à la France à se connaître elle-même. Elle est son guide impitoyable dans cette douloureuse initiation; c'est le démon qui la tente et l'éprouve, qui la pousse, l'aiguillon dans les reins, par les cercles de cet enfer de Dante qu'on appelle l'histoire du quatorzième siècle : l'épreuve n'est pas terminée au quinzième. Il faut descendre d'un degré encore pour frapper le fond, et remonter. Au moment où l'injustice est consommée, où l'Anglais se fait roi, alors la France se sent France; elle proteste devant Dieu qu'elle n'a pas mérité de périr. Cette protestation ne peut sortir ni des grands, ni du roi, ni des villes : tous sont souillés; elle sort du peuple, du peuple des campagnes, d'une femme, d'une vierge, de la Pucelle.

[*Charles VI.* 1380-1422.] A la mort de Charles V, il y avait en France ce qui eût suffi pour perdre dix royaumes. D'abord, trois oncles, trois rois au nom d'un enfant : Anjou, Berri, Bourgogne. Bourgogne était comme un souverain indépendant; Anjou voulait l'être, et pillait la France pour acheter l'Italie. Pendant que Charles V expirait, le duc d'Anjou volait son trésor. L'avénement du petit Charles VI (1380) fut inauguré par l'établissement d'un nouvel impôt. Mais on savait si bien que le peuple était déjà poussé au dernier terme de sa patience, qu'on n'osait faire proclamer cette taxe. Un homme monta à cheval, sonna de la trompette, et quand les curieux s'assemblèrent, il dit le mot fatal, et s'enfuit à toute bride à travers les pierres qui volaient et les malédictions.

[*Maillotins. — Rosebecque.* 1382.] On y revint deux fois sans tirer un sol du peuple. Ils avaient pillé l'arsenal, et s'étaient armés, faute de mieux, de maillets de plomb. On ménagea ces *maillotins*, en attendant qu'on pût les punir. La Flandre était en feu. Gand, dit-on, communiquait avec Paris. Reims, Châlons, Orléans, Blois, Beauvais, attendaient le succès des Flamands pour massacrer la noblesse. Liége et la Hollande étaient pour Gand. La Flandre française ne bougeait pas. Bruges était trop jalouse de Gand. Ypres l'abandonna au moment du danger. Mais les Gantois seuls étaient trente mille hommes armés; maillets, piques, chapeaux de fer, gants de cuir de baleine, rien ne manquait à leur équipement. Ils étaient conduits par Philippe Artevelde, qui était encore plus populaire que son père, qui rendait mieux ses comptes, et qui avait appelé les petites gens au conseil. Les siens l'obligèrent de combattre à Rosebecque (1382). L'énorme bataillon carré des fantassins flamands fut peu à peu refoulé sur lui-même, à coups de lances, par la gendarmerie française. Une foule d'hommes périrent étouffés; presque aucun d'eux ne pouvait se servir de ses armes. Paris, aussi bien que Gand, fut vaincu à Rosebecque. Au retour, les oncles du roi lui ôtèrent ses franchises, brisèrent les chaînes dont on barrait les rues, déclarèrent tous les biens des bourgeois confisqués, et les forcèrent de composer un à un.

[*État de l'Europe.*] Sous cette tyrannie, la France semblait encore le premier État de l'Europe. Elle seule avait quelque ordre, quelque unité. Le grand

schisme déchirait l'Église, depuis 1377. L'Allemagne flottait au hasard sous un empereur ivre (Wenceslas). Naples était tour à tour prise et reprise par Duras et Anjou. L'Angleterre, sous les oncles de Richard II (1377), était ruinée par leurs folles entreprises sur l'Espagne. Richard eut ses maillotins, et bien plus terribles (1381). Comme son aïeul Édouard II, il épousa une princesse française (1395), et périt comme lui (1400). Son cousin, Henri de Lancastre, qu'il avait exilé, revint, le détrôna, le fit égorger.

Cette révolution devait amener tôt ou tard le renouvellement de la guerre; et le roi, depuis quelques années, était tombé en démence. Ce jeune prince avait montré, au milieu de son goût effréné pour la dépense et les plaisirs, un peu de douceur et d'humanité. Il venait d'éloigner ses oncles du gouvernement, et, par le conseil de son frère le duc d'Orléans, de rappeler les ministres de Charles V, Bureau de la Rivière, Jean de Noviant, Clisson, etc. Les oncles, les grands en général, haïssaient ces parvenus, ces *marmousets* (ils les appelaient ainsi). Le duc de Bretagne avait essayé de faire assassiner le connétable, et refusait de livrer l'assassin. Le roi marche contre lui; une apparition le trouble dans la forêt du Mans, il devient fou furieux, et retombe au pouvoir de ses oncles. Désormais tout dépendra du hasard qui mettra la personne du roi entre les mains de tel ou tel. La France est jouée à pair ou non. Chacun va disposer à son tour de cette main royale, dont le seing est devenu, depuis un siècle, une arme si terrible. Quand il reviendra à lui, le roi déplorera, dans ces courts intervalles, son asservissement et les ordres qu'il aura signés, mais il se retrouvera bientôt dans le même état de faiblesse et de dépendance.

[*Rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans.*] Les deux rivaux étaient alors le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, frère du roi. Le premier était le plus riche prince de la chrétienté; il possédait la Flandre. Il y joignit plus tard le Brabant, et son fils Jean-sans-Peur épousa l'héritière du Hainaut et de la Hollande. A la puissance, ce fils ajouta la gloire. Sa croisade, qui fut la dernière, l'illustra, quoique malheureuse. Les Turcs, sous Bajazet *l'Éclair,* envahissaient l'Europe. Le sultan avait juré, dit-on, de faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre de Rome. L'empereur, roi de Hongrie, Sigismond, implorait des secours. La noblesse de France partit sous les ordres de Jean-sans-Peur. Tous furent tués ou pris à Nicopolis (1396), et il en coûta d'énormes rançons. Jean-sans-Peur succéda peu après à son père.

Son rival, Louis d'Orléans, était un beau jeune prince, galant, adoré des femmes, qui protégeait les doctes et encourageait les arts; le tout aux dépens du trésor public. Il avait épousé, pour son argent, la fille du riche duc de Milan, Valentine Visconti, aimable et vertueuse épouse, qui, par un doux ascendant, soumettait le furieux Charles VI, son beau-frère, aux volontés du duc d'Orléans. Le peuple accusait de magie et d'empoisonnement la pauvre Italienne, et son mari lui faisait de continuelles infidélités. Elle, douce et résignée, lui élevait son bâtard Dunois parmi ses enfants. Louis d'Orléans, tout entier aux plaisirs et aux fêtes, n'avait qu'un souci, l'argent. Il lui arriva de faire établir un impôt, et, la nuit, de forcer le trésor avec une bande de gens armés, pour en enlever le produit. Il s'était arrangé avec les faux monnayeurs, et partageait avec eux.

[*Jean-sans-Peur.*] Jean-sans-Peur avait plus d'ambition. Il se voyait plus puissant encore que son père (mort en 1404). L'un de ses frères était duc de Limbourg et de Brabant, l'autre, comte de Nevers; de ses trois sœurs, la première était mariée au fils du comte de Hainaut, la seconde à Frédéric d'Autriche, la troisième au duc de Savoie. Toute cette puissance l'encourageait à la plus grande entreprise qu'on pût faire alors, reprendre Calais sur l'Anglais; c'est celle qui immortalisa le grand Guise. Le duc d'Orléans retint l'argent destiné aux frais de l'expédition; elle manqua (1406). Jean revint à Paris, la honte et la rage dans le cœur. Il y trouva son rival qui se vantait d'avoir obtenu les bonnes grâces de la duchesse de Bourgogne. Alors Jean résolut sa mort. Un soir qu'il rentrait de chez la reine, où il avait soupé, fort gai, chantant, se battant la cuisse de son gant (c'était Vieille-rue-du-Temple, au coin de la porte Barbette), des hommes d'armes fondent sur lui et le hachent en morceaux (1407).

Jean quitta d'abord Paris, mais revint en force; non content d'avouer le crime, il voulut qu'on lui en sût gré, et fit prononcer, par le docteur de Sorbonne, Jean Petit, en présence de toute la cour, une longue et pédantesque apologie qu'on parut goûter, mais qui fit horreur. Ce qui le releva bien plus dans l'esprit du peuple, c'est qu'il remporta peu après sur les Liégeois une grande et sanglante victoire, où ils laissèrent vingt-cinq mille hommes sur le carreau. Ce fut la plus sanglante bataille du quinzième siècle (1408).

[*Les Armagnacs.*] Malgré sa victoire sur Liége, le duc de Bourgogne était très-populaire dans les villes de France du Nord; son père avait commencé cette popularité en refusant de prendre part dans un impôt oppressif. Le parti du jeune Charles d'Orléans fut en général celui de la noblesse. Il épousa la fille du comte d'Armagnac, le plus puissant

seigneur des Pyrénées, tandis que le duc de Bourgogne unissait sa famille par des mariages avec les maisons d'Anjou et de Penthièvre. Le parti d'Orléans, recruté principalement dans le Midi, fut soutenu par les vieilles haines de races qui subsistaient depuis le treizième siècle. Les Méridionaux prirent la revanche de la guerre des Albigeois. Les soldats gascons rançonnaient et torturaient les paysans des environs de Paris ; ils leur coupaient le nez et les oreilles, et les renvoyaient avec dérision en leur disant : « Allez vous plaindre à votre fainéant de roi; allez chercher votre captif, votre idiot. »

[*Cabochie.*] Toutefois, l'appui du Midi ne suffisait pas au parti d'Armagnac (ce nom est déjà plus exact que celui d'Orléans). Il eut recours à l'Angleterre (1411). Les deux partis courtisèrent à l'envi l'ennemi de la France. Les Armagnacs lui offraient de démembrer le royaume, de lui en donner la moitié pour gouverner l'autre. Le duc de Bourgogne finit aussi par faire des offres aux Anglais. Mais d'abord il essaya de s'appuyer sur le peuple, sur le petit peuple des villes. A Paris, il était soutenu par les bouchers, riches familles qui avaient à leurs ordres des centaines de valets, gens brutaux, féroces, habitués au sang. Le chef du parti fut l'écorcheur Caboche; l'orateur, Jean de Troyes, chirurgien ou barbier; c'était alors la même chose, les barbiers faisaient les saignées (1413).

Ce parti sanguinaire, qui fraternisait avec Gand et autres bonnes villes, fut d'abord l'instrument du duc de Bourgogne, et plus tard son maître. Les gentilshommes du duc ne furent plus que des recors au service des Cabochiens : lui-même fut obligé un jour de toucher dans la main au bourreau Capeluche. Ce qu'il y avait de bizarre, c'est que ces hommes féroces se piquaient de moralité. Ils firent solennellement des remontrances au Dauphin sur la corruption de ses mœurs.

L'excès même des violences amenant la réaction, on opposa les charpentiers aux bouchers. Paris ouvrit ses portes aux Armagnacs, et ne s'en trouva pas mieux. Au lieu des violences du peuple, on eut l'insolence des seigneurs et les vexations des Méridionaux, dont on n'entendait pas même la langue. Les deux partis étaient donc également décrédités, la France ruinée, désarmée, sous un roi fou, lorsqu'on apprit que les Anglais recommençaient la guerre, et que le jeune Henri V était débarqué à Honfleur (1415).

[*Azincourt*, 1415.] La violence de Henri V s'était annoncée de bonne heure dans les emportements de sa folle jeunesse ; puis la rage du plaisir s'était tournée en rage d'ambition et de guerre. Son père vivait encore qu'il enleva la couronne de son chevet; le mourant lui arrêta la main. Dès qu'il eut sur la tête cette couronne, il voulut encore y mettre celle de France. Il se fit immédiatement donner de l'argent par le parlement, rassembla une armée, et se jeta sur le continent (1415). Arrêtée d'abord cinq semaines au siége d'Harfleur, cette armée diminuait chaque jour; la gloutonnerie, l'abus des fruits surtout, ayant mis la dyssenterie dans le camp, il mourut une foule de soldats ; plusieurs des grands se trouvèrent si malades, qu'ils retournèrent en Angleterre. Le reste devait périr, s'il y eût eu une seule tête d'homme dans tous les conseils de la France. La noblesse de tous les partis était accourue et s'était rangée sous les ordres du connétable d'Albret, l'un des chefs du parti Armagnac. Le duc de Bourgogne lui-même y laissa aller ses deux frères. Henri avait entrepris de passer d'Harfleur à Calais ; mais les Français lui ayant coupé le chemin à Azincourt, il se trouva aussi embarrassé qu'Édouard III à Crécy, et le prince Noir à Poitiers. Le connétable choisit pour développer une armée dont la cavalerie faisait la force, une plaine étroite, un champ nouvellement labouré, et profondément détrempé par la pluie. Les chevaux y restaient comme pris au piége, et ne pouvaient bouger. Les archers anglais n'eurent que la peine de bien viser ces masses immobiles ; ils les criblèrent à leur aise. Tous les grands seigneurs de France appelaient eux-mêmes les Anglais pour se rendre, et passaient derrière leurs rangs la tête nue. Au milieu de cette triste manœuvre, Henri vit arriver un nouveau corps français; il s'effraya d'avoir tant de prisonniers derrière lui, et ordonna qu'on égorgeât ces hommes désarmés à qui il avait promis la vie. Parmi ceux qui furent épargnés, se trouvait le jeune duc d'Orléans, qui vieillit captif en Angleterre.

[*Massacres des Armagnacs.*] Le comte d'Armagnac, resté seul des chefs de son parti, se fit connétable, grand maître des finances, disons mieux, roi de France. Mais le peuple garda rancune à ce parti qui avait si mal défendu l'honneur du pays. Pendant qu'Armagnac régnait à Paris, on apprenait chaque jour quelque conquête de Henri V. Cet Anglais faisait la guerre avec une barbarie inouïe dans ce siècle barbare. A chaque prise de place, il fallait que quelques bourgeois vinssent, la corde au cou, implorer le vainqueur. Mais avec Henri, ce n'était pas une vaine cérémonie, il lui fallait du sang. L'impopularité des Armagnacs augmentant avec les malheurs de la guerre, les Bourguignons revinrent. Tous ceux de leur parti, qui avaient été bannis, rentrèrent dans Paris, altérés de vengeance. La populace se jeta avec eux dans les prisons, et fit un horrible massacre des Armagnacs prisonniers (1418). Le connétable, le chancelier, six évêques, y périrent avec plusieurs magistrats. L'année sui-

vante, il y eut encore un semblable massacre sous les yeux de la reine; dénoncée, exilée pour ses déréglements, par les Armagnacs, elle s'était livrée aux Bourguignons. Elle persista dans leur parti, même contre son fils.

[*Meurtre de Jean-sans-Peur.* 1419.] Ces massacres firent horreur au duc de Bourgogne lui-même; il se vit à la merci de la populace qu'il semblait diriger. Il ne demandait pas mieux que de faire la paix; mais ce n'était pas le compte des Armagnacs, qui disposaient du Dauphin. Cette réconciliation le leur eût enlevé. Ils attirèrent le duc de Bourgogne à l'entrevue du pont de Montereau, et l'y assassinèrent sous les yeux de leur jeune prince (1419).

[*Henri VI.*] Le fils de Jean-sans-Peur, Philippe le Bon, s'unit aux Anglais pour venger son père. En cela, il fit plus qu'il ne voulait. Henri V, maître du duc de Bourgogne, maître de Charles VI, se fit signer par le prince idiot un traité qui lui donnait la fille du roi, et la France après lui (1420). L'Anglais siégea royalement à l'hôtel de Saint-Paul et à Vincennes, il signa je ne sais combien d'actes, fit à son gré justice et grâce. Sa mort, qui eut lieu deux mois avant celle de Charles VI (1422), sembla ne rien changer aux affaires des Anglais. Ses deux frères, Bedford et Glocester, régnèrent au nom de Henri VI enfant. Bedford était un homme de tête. Malgré les secours d'Écosse, que reçut le nouveau roi de France, Charles VII, il maintint la supériorité des armes anglaises (bataille de Crevant et de Verneuil). Les Anglais, affermis dans le Nord, voulaient forcer la barrière de la Loire. Charles allait être attaqué dans son royaume du Midi. Promené par ses conseillers, loin du théâtre de la guerre, de Tours à Amboise et d'Amboise à Chinon, le jeune *roi de Bourges* semblait résigné au partage. Il avait son parlement, son université à Poitiers. Le connétable de Richemont venait de ramener la Bretagne dans son parti. Il avait de braves chefs, les Dunois, les la Hire, les Xaintrailles, les Barbazan. Cependant les Anglais venaient d'investir Orléans. Cette ville forcée, ils allaient déborder dans tout le Midi. Les meilleurs capitaines de Charles VII essayèrent en vain d'y introduire des vivres. Ils n'y gagnèrent qu'une défaite : ce fut l'ignoble *bataille des Harengs*.

[*Misère universelle.*] A nulle époque certainement la France n'était descendue si bas. La misère, la dépopulation étaient au comble; la férocité des soldats fabuleuse. Rappelons seulement cet orme de Vaurus, dont les branches, en guise de fruits, portaient des cadavres; et cette malheureuse femme grosse qu'ils y attachèrent pendant une nuit d'hiver, pour être mangée des loups. Les loups prenaient possession du pays. Hors des villes et bourgs fortifiés, il n'y avait plus de maisons debout, de Laon jusqu'en Allemagne.

Ce qui était plus triste encore, s'il est possible, c'étaient les signes de langueur morale, d'épuisement, de découragement, que présentait partout la société. Le quatorzième siècle avait commencé par Dante, Boccace et Pétrarque, le quinzième devait finir par l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique. Mais l'époque où nous sommes parvenus (1428) n'offrait nul avenir, nulle perspective, nulle grande idée qui consolât le genre humain au milieu de ses maux. L'art et la science semblaient atteints d'une même caducité. La littérature chevaleresque avait tari. Les poëmes avaient cédé la place aux fabliaux. Le gothique en décadence sacrifiait peu à peu la beauté au précieux des détails. La logique avait usé la théologie et la littérature. La triste victoire des universités sur la papauté n'avait rien produit. Le concile de Constance n'avait rien réformé, rien édifié. La France, l'humanité sans espoir, s'asseyait et croisait les bras dans ce profond découragement, qui paraît d'une manière si triste dans les livres de Jean Gerson.

Ce que Gerson entrevit dans son *Imitation de Jésus-Christ*, c'est que ni les savants, ni les puissants, n'étaient en état de donner au monde une vie nouvelle, de le remettre en train de marcher. Une telle vie ne recommence que par la simplicité du cœur, par l'héroïsme des âmes simples : c'était là l'unique remède pour la patrie comme pour le monde, pour la société comme pour la science.

[*Jeanne d'Arc.* 1429.] En 1429, lorsque rien ne semblait pouvoir soustraire Orléans aux Anglais, une jeune fille, Jeanne d'Arc, de Domremy, près Vaucouleurs (frontière de Champagne et Lorraine), se présente au roi à Chinon, et déclare qu'elle délivrera Orléans. Elle se fait croire et respecter de cette cour corrompue et moqueuse. On lui donne des armes; mais son arme, c'est le drapeau de Jésus-Christ. Elle entre dans Orléans aux chants des prêtres. Les Anglais n'osent l'arrêter. En un mois elle les chasse de leurs forts et leur fait lever le siége (8 mai 1429). Elle leur enlève encore Baugency, fait prisonniers Suffolck et Talbot; puis elle prend le roi par la main, et, à travers toute la France anglaise, elle le mène à Reims, où il est sacré.

Elle eût voulu retourner alors à son village; mais on ne le permit pas. Elle croyait elle-même que sa mission était finie. En défendant Compiègne, elle tomba entre les mains des Bourguignons, qui la livrèrent aux Anglais. Ceux-ci crurent expliquer leurs défaites en la faisant brûler comme sorcière; leur diabolique orgueil le voulait ainsi. Ils la firent juger par une cour ecclésiastique qui, malgré sa

bonne volonté, ne savait comment trouver en ses paroles de quoi la condamner. Elle répondait avec un sens et une douceur admirables. On lui demandait si elle ne disait pas aux chevaliers qui portaient des étendards semblables au sien, qu'ils seraient heureux à la guerre: «Non, répondit-elle; je disois : Entrez hardiment parmi les Angloys, et j'y entrois moi-même.» Cette monstrueuse procédure, où les formes furent violées autant que l'équité, n'avait pu amener qu'une condamnation à la réclusion perpétuelle. Ce n'est pas là ce qu'il fallait aux Anglais. Ils trouvèrent moyen, par un infâme guet-apens, de la faire brûler comme relapse (1431).

[*Expulsion des Anglais*, 1453.] La sorcière brûlée, le charme devait être brisé; mais les affaires des Anglais n'en allaient pas mieux. Glocester avait mis contre eux le duc de Bourgogne, en épousant l'héritière de Hainaut et de Hollande, et lui disputant cette succession. L'insolence des Anglais allait jusqu'à dire «qu'on enverrait le duc boire de la bière en Angleterre.» Ce fut lui qui les y renvoya. Il se réconcilia à Arras avec le roi de France, se fit donner tout ce qu'il voulut, l'Auxerrois, le Boulonnais, les villes de la Somme, c'est-à-dire la barrière de la France, du côté du nord (1435). La guerre traîna encore près de vingt ans. D'une part, les oncles de Henri se disputaient le pouvoir. Les Anglais s'accusaient les uns les autres, comme il arrive aux vaincus. (*Voy. le Précis d'Histoire moderne.*) De l'autre, les seigneurs français complotaient contre l'autorité royale, avant même que le territoire fût délivré (Praguerie, 1440). Le Dauphin, qui s'était d'abord lié avec eux, fut plus utile au royaume, en menant contre les Suisses les soldats d'aventure dont la France ne savait plus que faire; ces mercenaires périrent en grand nombre à la bataille de Saint-Jacques. La guerre d'Angleterre finissait vers la même époque par le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou (1445). Le pacifique Henri, subjugué par sa brillante épouse, ne fit dès lors la guerre que malgré lui. La Normandie fut reprise (1449-1450). Bordeaux, toujours flottant entre les deux partis, fut la dernière place qui tint pour les Anglais (1451-1453). Le vieux Talbot, le héros de ces guerres, mourut la même année au combat de Castillon, et la guerre de cent ans finit avec lui.

Calais seul resta aux Anglais. Charles VII ne songea point à l'attaquer. D'après son malheureux traité avec le duc de Bourgogne, il n'eût pu reprendre cette place que pour la lui donner. Le duc de Bourgogne, établi dans la Picardie, par le traité d'Arras, et récemment enrichi des successions de Hollande, Hainaut, Namur et Brabant, qui unissaient dans sa main toute la Belgique, était désormais l'adversaire et le rival du roi de France [1].

[1] *Administration.* — De la fin du treizième au milieu du quinzième siècle, il y eut trois grands centres permanents d'administration :

1° Le grand conseil; 2° le parlement; 3° la chambre des comptes.

Il y eut de plus des corps temporaires : 1° les états généraux, prenant accidentellement la place du grand conseil; 2° des commissions judiciaires, prenant accidentellement la place du parlement.

1° Grand conseil.—Le grand conseil réuni autour du roi, est le centre d'où part tout le mouvement administratif; il élit sénéchaux, baillis, juges, gardes des eaux et forêts, reçoit toutes les requêtes (vingt maîtres des requêtes, etc.), rend en certains cas des jugements sans appel; enfin discute toutes les ordonnances royales.

États généraux. — Sous saint Louis, bourgeois appelés au conseil; sous Philippe IV, fréquent appel de bourgeois des bonnes villes. — 1302. États généraux ou réunion des barons, des évêques et des députés des villes; ils ne durent qu'un jour; 1308, seconds états généraux de Tours pour le procès des templiers. Ces assemblées, fort courtes et accidentelles, sont sans influence sur le gouvernement général du royaume. États de 1328, consultés par Philippe VI sur les monnaies; de 1345, sur les impositions, etc.

La décadence des communes, les priviléges accordés aux villes de bourgeoisies, les progrès du commerce et de l'industrie, augmentent le nombre et l'importance des bourgeois, qui s'organisent en corporations et s'habituent aux armes : sur eux pèsent tous les impôts; les falsifications des monnaies ruinent leur commerce. Sous les Valois, les souffrances de la bourgeoisie augmentent avec l'accroissement des dépenses; ses plaintes éclatent aux états de 1355, et, pour la première fois, la royauté s'humilie devant ses réclamations. Aux états de 1356, il y a presque révolution; le gouvernement passe pour quelque temps aux mains des bourgeois; mais ces députés, appelés tout à coup aux affaires, ne peuvent trouver les remèdes : maîtres un moment de l'autorité, ils en usent sans prudence, et leurs violences attachent une idée défavorable au nom de ces grandes réunions. Charles réunit encore une fois les états généraux pour leur faire rejeter le traité signé à Londres par le roi Jean; mais dès lors il évite de les convoquer, et leur substitue des assemblées de notables désignés par ses propres officiers. La population, trop isolée encore pour comprendre une représentation nationale, préfère elle-même des assemblées de provinces, de cités. Les états généraux ne reparaîtront que sous la minorité de Charles VIII.

2° Parlement. — Dans chaque souveraineté féodale deux cours de justice : 1° Cour de baronnie, présidée par le suzerain; 2° Justice seigneuriale, administrée par un délégué du suzerain (*præpositus*, prévôt). La cour de baronnie du roi est, ou la cour des pairs (depuis Philippe-Auguste), ou son conseil, composé de

CHAPITRE XV.

LOUIS XI. RUINE DES MAISONS DE BOURGOGNE, ANJOU ET BRETAGNE. 1461-1494.

[*État de la France.*] Lorsque la retraite des Anglais permit à la France de se reconnaître, les laboureurs, descendant des châteaux et des villes fortes où la guerre les avait enfermés, retrouvaient leurs champs en friche et leurs villages en ruine. Les compagnies licenciées continuaient d'infester les routes et de rançonner le paysan. Les seigneurs féodaux, qui venaient d'aider Charles VII à chasser les Anglais, étaient rois sur leurs terres, et ne reconnaissaient aucune loi divine ni humaine. Un comte d'Armagnac s'intitulait *comte par la grâce de Dieu*, faisait pendre les huissiers du parlement, épousait sa propre sœur, *et battait son confesseur quand il refusait de l'absoudre*. L'on avait vu, pendant trois ans, le frère du duc de Bretagne demander du pain aux passants par les barreaux de sa prison, jusqu'à ce que son frère le fit étrangler.

[*Puissance des grands vassaux.*] C'est vers le roi que se tournaient les espérances du pauvre peuple, c'est de lui qu'il attendait quelque soulagement à sa misère. Le système féodal qui, au dixième siècle, avait été le salut de l'Europe, en était devenu le fléau. Ce système semblait reprendre son ancienne force depuis les guerres des Anglais. Sans parler des comtes d'Albret, de Foix, d'Armagnac et de tant d'autres seigneurs, les maisons de Bourgogne, de Bretagne et d'Anjou le disputaient à la maison royale de splendeur et de puissance.

Le comté de Provence, héritage de la maison d'Anjou, était une espèce de centre pour les populations du Midi, comme la Flandre pour celles du Nord; elle joignait à ce riche comté l'Anjou, le Maine et la Lorraine, entourant ainsi de tous côtés les domaines du roi. L'esprit de l'antique cheva-

hauts seigneurs, laïques et ecclésiastiques, et de légistes, qui y restent dans une position inférieure. Le domaine et l'autorité du roi s'étendant de jour en jour, les appels, les cas royaux se multiplient; on peut venir *en la cort le roi par resort, par apel, defaute de droit, faus jugement, recreance vèe, grief, par veerle droit de sa cort.* Établiss., ch. XV, l. II. Le conseil est contraint de se diviser. Une partie reste chargée de l'administration du royaume (Grand conseil); l'autre, où se trouvent surtout les légistes, doit se réunir à la Toussaint, à la Chandeleur, à Pâques et à l'Ascension, pour juger les procès. Cette partie du conseil retient le nom de Parlement, qui désignait jadis toute espèce de réunion. (Les registres du parlement commencent à l'année 1255.) Le parlement étant composé de membres du conseil, délibère quelquefois sur des actes d'administration. — Le parlement est réorganisé et fixé à Paris par Philippe IV, 1291-1302. Son importance croissante; il remplace la haute cour féodale du roi; les pairs y sont jugés.

Au temps de la guerre contre les Anglais, sous les Valois, l'ouvrage des légistes est achevé, la féodalité est vaincue; les rois n'ont plus besoin des légistes; le parlement se renferme dans ses fonctions judiciaires. Au quatorzième siècle, son importance politique est nulle. Jusqu'à Charles VI les juges étaient nommés pour chaque session; mais en 1379, on oublie cette formalité. — 1401. Les membres du parlement seront élus par le parlement lui-même; en 1467, ils seront inamovibles. — Sous Charles V, premières remontrances sur la réforme des abus dans l'administration de la justice; sous Charles VI, deux autres remontrances, étrangères à la politique. — 1482. Le parlement s'oppose à un maximum des grains; il est tout prêt d'arriver à l'existence politique, car le duc d'Orléans lui demande la régence de Charles VIII; enfin, pendant la captivité de François Ier, il restreint les pouvoirs de la régente.

Commissions judiciaires. — Le parlement, corps permanent, avec des formes de procédures lentes et régulières, présentait au moins quelque garantie aux accusés. Aussi, pour les procès politiques, nomme-t-on fréquemment des commissions judiciaires. En 1278, Pierre de la Brosse; en 1301, Bernard Saisset; 1307, les Templiers; sous Louis X, Raoul de Presles, Enguerrand de Marigny, sont cités devant des juges chargés à l'avance de les condamner. Sous Jean, la royauté a tellement grandi, qu'elle ne prend plus la peine de nommer des commissions; le roi fait de sa propre autorité exécuter le connétable d'Eu, le comte d'Harcourt, etc., et emprisonner le roi de Navarre. Toutefois les commissions reparaîtront plus tard.

3° CHAMBRE DES COMPTES. — Elle vérifie toutes les recettes et les dépenses, a autorité sur tous les gens de finance, contre lesquels elle peut rendre des arrêts. — Elle se forme sous Louis IX, son importance croit sous l'administration toute fiscale de Philippe IV, de ses fils et des premiers Valois. Philippe VI, partant pour la guerre de Flandre, lui donne le pouvoir d'exercer, pendant son absence, presque toutes les prérogatives royales.

Cour des aides. — L'établissement de la cour des aides après la bataille de Poitiers, fut un démembrement de la chambre des comptes.

Au-dessous de ces trois grands centres d'action du gouvernement, sont les baillis, qui réunissent les fonctions judiciaires, financières, administratives et quelquefois militaires. Jusqu'aux Valois, ils correspondent directement avec le grand conseil, la chambre des comptes et le parlement; mais quand on réunit plusieurs bailliages pour former une province, ils sont soumis au gouverneur de la province (officier royal ou prince apanagiste).

Les baillis transmettent leur autorité judiciaire à des prévôts, assistés de jugeurs, auditeurs et sergents. —

lerie semblait s'être réfugié dans cette famille : le monde était plein des exploits et des malheurs du roi René et de ses enfants. Pendant que sa fille Marguerite d'Anjou soutenait dans dix batailles les droits de la Rose rouge, Jean de Calabre, son fils, prenait, perdait le royaume de Naples, et mourait au moment où l'enthousiasme des Catalans le portait au trône d'Aragon. Des espérances si vastes, des guerres si lointaines, annulaient en France la puissance de cette maison. Le caractère de son chef était d'ailleurs peu propre à soutenir une lutte opiniâtre contre le pouvoir royal. Le bon René, dans ses dernières années, ne s'occupait guère que de poésie pastorale, de peinture et d'astrologie. Lorsqu'on lui apprit que Louis XI lui avait pris l'Anjou, il peignait une belle perdrix grise, et n'interrompit point son travail.

Le véritable chef de la féodalité était le duc de Bourgogne. Ce prince, plus riche qu'aucun roi de l'Europe, réunissait sous sa domination des provinces françaises et des États allemands, une noblesse innombrable, et les villes les plus commerçantes de l'Europe. Gand et Liége pouvaient mettre chacune quarante mille hommes sur pied. Mais les éléments qui composaient cette grande puissance étaient trop divers pour bien s'accorder. Les Hollandais ne voulaient point obéir aux Flamands, ni ceux-ci aux Bourguignons. Une implacable haine existait entre la noblesse des châteaux et le peuple des villes marchandes. Ces fières et opulentes cités mêlaient avec l'esprit industriel des temps modernes la violence des mœurs féodales. Dès que la moindre atteinte était portée aux priviléges de Gand, les doyens des métiers sonnaient la cloche de Roland, et plantaient leurs bannières dans le marché. Alors le duc montait à cheval avec sa noblesse, et il fallait des batailles et des torrents de sang.

[*Forces du roi.*] Le roi de France, au contraire, était soutenu par les villes. Dans ses domaines, les petits étaient bien mieux protégés contre les grands.

Pour les impôts, ils les reçoivent des mains des receveurs des bourgs et villes, font les dépenses nécessaires, et transmettent le reste aux trésoreries de France. Comme chefs, dans leurs bailliages, de l'administration civile, ils ont une foule d'agents pour les gardes des foires, des bois, des eaux, pour les péages et les douanes établies par Philippe VI.

Série chronologique des différentes acquisitions territoriales faites par les rois de France, depuis Hugues Capet jusqu'à la mort de Charles VII. — Hugues Capet était en 987 seigneur de l'Ile-de-France, comte de Paris et d'Orléans. — (Robert parvient, 1016, après plusieurs guerres, à faire reconnaître son fils Henri comme duc de Bourgogne). — 1055. Le comté de Sens fait échute à la couronne par la mort du dernier seigneur. — 1079. Donation du Gatinais, faite par le comte d'Anjou. — 1082. Simon, dernier comte du Vexin, meurt sans postérité; son comté est réuni à la couronne. — 1100. Vicomté de Bourges vendue à Philippe Ier pour soixante mille sols d'or. — 1112. Louis VI tenant en prison le sire du Puiset, quand mourut son oncle le comte de Corbeil, le force de renoncer à cet héritage. — Après 1118, réunion de la châtellenie de Montlhéri (par défaut de postérité). — 1182. Cession par le comte de Flandre du comté d'Amiens. — 1185. Cession du Vermandois par le comte de Flandre. — 1200. Le comté d'Évreux cédé par Amauri III à Philippe II est, en 1307, aliéné par Philippe IV. — Après 1203, réunion du comté de Meulent, le dernier seigneur étant mort sans héritier. — 1204. Conquête de la Normandie, qui, en 1361, est réunie à perpétuité à la couronne; de l'Anjou et du Maine, qui, en 1216, sont donnés à Charles comte de Provence; du comté d'Alençon, cédé en 1268 à Pierre, cinquième fils de saint Louis. — 1205. Conquête du Berri et du Poitou. Le Poitou, donné à différentes époques en apanage, est réuni à la couronne par Charles VII, qui le possédait étant dauphin. — 1212. Confiscation du comté de Boulogne, aliéné en faveur de Philippe Hurepel. — 1226. Soumission à Louis VIII de Carcassonne et d'Albi; cession, en 1247, du comté de Carcassonne. — 1226. Le comté du Perche, séquestré par Louis VIII, est cédé en toute propriété à saint Louis, qui le donne à son fils Pierre. — 1239. Alix, comtesse de Macon, vend ce comté à saint Louis pour dix mille livres; aliéné en 1359 en faveur de Jean, comte de Poitiers, réuni en 1416; cédé de nouveau à Philippe le Bon, en 1435, il fut définitivement réuni à la couronne à la mort de Charles le Téméraire, 1477. — 1271. Philippe III hérite de son frère Alphonse, le comté de Toulouse, réuni à la couronne en 1361. — 1292. La seigneurie de Baugency vendue à Philippe le Bel, réunie au domaine quelque temps après. — 1305. Louis le Hutin succède à sa mère dans les comtés de Brie et Champagne, définitivement unis à la couronne en 1361, et dans le royaume de Navarre, cédé en 1335 à Philippe d'Évreux. — 1308. Réunion du comté de la Marche, qui entra plus tard dans la maison de Bourbon. — 1313. Réunion par traité, de Lyon, jusque-là dépendante de l'Empire. — 1336. Confiscation sur Édouard III du comté de Ponthieu, repris en 1369 sur les Anglais, avec promesse aux habitants de ne pas l'aliéner. — 1344. Achat du comté de Viennois, pour cent vingt mille florins d'or, réuni à l'avénement de Louis XI. — 1349. Achat du Dauphiné et de la seigneurie de Montpellier, réunie en 1382. — 1351. Le comté de Dreux, aliéné par Louis VI en 1132, rentre définitivement dans le domaine, après 1351, par arrêt du Parlement. — 1404. Louis II de Châlons vend le comté d'Auxerre, pour trente-cinq mille sept cent cinquante liv. — 1424. Les comtés de Valentinois et de Diois, cédés par testament à Charles VII, sont incorporés au Dauphiné. — 1443. Réunion du comté de Comminges. — Charles VII reprend le comté de Guines aux Anglais. — Charles VII reprend la Guienne aux Anglais.

C'était un bourgeois, Jacques Cœur, qui lui avait prêté l'argent nécessaire pour reconquérir la Normandie. Partout le roi réprimait la licence des gens de guerre. Dès 1441, il avait débarrassé le royaume des *compagnies*, en les envoyant contre les Suisses, qui en firent justice à la bataille de Saint-Jacques. En même temps, il fondait le parlement de Toulouse, étendait le ressort du parlement de Paris, malgré les réclamations du duc de Bourgogne, et limitait toutes les justices féodales. En voyant un d'Armagnac exilé, un d'Alençon emprisonné, un bâtard de Bourbon jeté à la rivière, les grands apprenaient qu'aucun rang ne mettait au-dessus des lois. Une révolution si heureuse faisait accueillir avec confiance toutes les nouveautés favorables au pouvoir monarchique. Charles VII créa une armée permanente de quinze cents lances, institua la milice des francs archers, qui devaient rester dans leurs foyers et s'exercer aux armes les dimanches; il mit sur les peuples une taille perpétuelle sans l'autorisation des états généraux, et personne ne murmura (1445).

Les grands eux-mêmes concouraient à augmenter le pouvoir royal, dont ils disposaient tour à tour. Ceux qui ne gouvernaient point le roi se contentaient d'intriguer auprès du Dauphin et de l'exciter contre son père. Tout changea de face lorsque Charles VII succomba aux inquiétudes que lui donnait son fils, retiré en Bourgogne (1461). Aux funérailles du roi, Dunois dit à toute la noblesse assemblée : « Le roi notre maître est mort; que chacun songe à se pourvoir. »

[*Louis XI*. 1461.] Louis XI n'avait rien de ce caractère chevaleresque en faveur duquel les Français pardonnaient tant de faiblesses à Charles VII. Il aimait les négociations plus que les combats, s'habillait pauvrement, et s'entourait de petites gens. Il prenait un laquais pour héraut, un barbier pour gentilhomme de la chambre, appelait le prévôt Tristan *son compère*. Dans son impatience d'abaisser les grands, il renvoie, dès son arrivée, tous les ministres de Charles VII; il ôte aux seigneurs toute influence dans les élections ecclésiastiques, en abolissant la Pragmatique; irrite le duc de Bretagne, en essayant de lui ôter les droits régaliens; le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, en rachetant à son père les villes de la Somme, et en voulant lui retirer le don de la Normandie; enfin il mécontente tous les nobles, en ne tenant nul compte de leurs droits de chasse, l'offense la plus sensible peut-être pour un gentilhomme de ce temps.

[*Ligue du bien public*.] Les grands n'éclatèrent pas avant que l'affaiblissement du duc de Bourgogne eût mis toute l'autorité entre les mains de son fils, le comte de Charolais, depuis si célèbre sous le nom de Charles le Téméraire. Alors le duc Jean de Calabre, le duc de Bourbon, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois, et beaucoup d'autres seigneurs, se liguèrent *pour le bien public* avec le duc de Bretagne et le comte de Charolais. Ils s'entendirent, par leurs envoyés, dans l'église de Notre-Dame de Paris, et prirent pour signe de ralliement une aiguillette de soie rouge. A cette coalition presque universelle de la noblesse, le roi essaya d'opposer les villes, et surtout Paris. Il y abolit presque toutes les aides, se composa un conseil de bourgeois et de membres du parlement et de l'université; il confia la reine à la garde des Parisiens, et voulut qu'elle fît ses couches dans leur ville, *la ville du monde qu'il aimait le mieux*. Il y eut peu d'ensemble dans l'attaque des confédérés. Louis XI eut le temps d'accabler le duc de Bourbon. Le duc de Bretagne ne joignit l'armée principale qu'après la bataille de Montlhéri. On avait si bien oublié la guerre depuis l'expulsion des Anglais, qu'à l'exception d'un petit nombre de corps, chaque armée s'enfuit de son côté. Alors le roi entama des négociations insidieuses, et la dissolution imminente de la ligue décida les confédérés à traiter (à Conflans et à Saint-Maur, 1465). Le roi leur accorda toutes leurs demandes; à son frère, la Normandie, province qui faisait à elle seule le tiers des revenus du roi; au comte de Charolais, les villes de la Somme; à tous les autres, des places fortes, des seigneuries et des pensions. Pour que le *bien public* ne parût pas entièrement oublié, on stipula, pour la forme, qu'une assemblée de notables y aviserait. La plupart des autres articles ne furent pas exécutés plus sérieusement que le dernier; le roi profita d'une révolte de Liége et de Dinant contre le duc de Bourgogne, pour reprendre la Normandie, fit annuler par les états du royaume (à Tours, 1466) les principaux articles du traité de Conflans, et força le duc de Bretagne à renoncer à l'alliance du comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne.

[*Entrevue de Péronne*. 1468.] Louis XI, qui espérait encore apaiser ce dernier à force d'adresse, alla lui-même le trouver à Péronne (1468). Il y était à peine, que le duc apprit la révolte des Liégeois, soulevés contre lui par les agents du roi de France. Ils avaient emmené prisonnier Louis de Bourbon, leur évêque, massacré l'archidiacre, et, par un jeu horrible, s'étaient jeté ses membres les uns aux autres. La fureur du duc de Bourgogne fut telle, que le roi craignit un instant pour sa vie. Il voyait, dans l'enceinte du château de Péronne, la tour où le comte de Vermandois avait fait autrefois périr Charles le Simple. Il en fut quitte à meilleur mar-

ché. Le duc se contenta de lui faire confirmer le traité de Conflans, et de l'emmener devant Liége pour voir ruiner cette ville. Le roi, de retour, ne manqua pas de faire annuler encore par les états tout ce qu'il venait de jurer.

[*Mort du duc de Guienne.* 1472.] Alors se forma contre lui une confédération plus redoutable que celle du *bien public*. Son frère, à qui il venait de donner la Guienne, et les ducs de Bretagne et de Bourgogne, y avaient attiré la plupart des seigneurs, auparavant fidèles au roi. Ils appelaient le roi d'Aragon, Juan II, qui réclamait le Roussillon, et le roi d'Angleterre, Édouard IV, beau-frère du duc de Bourgogne, qui sentait le besoin d'affermir son règne en occupant au dehors l'esprit inquiet des Anglais. Le duc de Bretagne ne dissimulait point les vues des confédérés. « J'aime tant le bien du » royaume de France, disait-il, qu'au lieu d'un roi » j'en voudrais six. » Louis XI n'avait pas à espérer d'être soutenu cette fois par les villes, qu'il écrasait d'impôts. La mort de son frère pouvait seule rompre la ligue : son frère mourut. Le roi, qui se faisait instruire des progrès de la maladie, ordonnait des prières publiques pour la santé du duc de Guienne, et faisait avancer des troupes pour s'emparer de son apanage. Il étouffa la procédure commencée contre le moine qu'on soupçonnait d'avoir empoisonné le prince, et fit répandre le bruit que le diable l'avait étranglé dans sa prison.

[*Descente d'Édouard IV.* 1475.] Débarrassé de son frère, Louis XI repoussa Juan du Roussillon, Charles le Téméraire de la Picardie, et s'assura de tous les ennemis qu'il avait dans le royaume (trêve de Senlis, 1472). Mais le plus grand danger n'était point passé. Le roi d'Angleterre débarqua à Calais, en réclamant, comme de coutume, *son royaume de France*. La nation anglaise avait fait de grands efforts pour cette guerre. *Le roi*, dit Comines, *avoit dans son armée dix ou douze hommes, tant de Londres que d'autres villes, gros et gras, qui étoient les principaux entre les communes d'Angleterre, et qui avoient tenu la main à ce passage, et à lever cette puissante armée.* Au lieu de recevoir les Anglais à leur arrivée, et de les guider dans ce pays où tout était nouveau pour eux, le duc de Bourgogne s'en était allé guerroyer en Allemagne. Cependant le temps était mauvais; quoique Édouard *eût soin de faire loger en bonne tente les hommes des communes qui l'avoient suivi, ce n'étoit point la vie qu'ils avoient accoutumée, ils en furent bientôt las; ils avoient cru qu'ayant une fois passé la mer, ils auroient une bataille au bout de trois jours.* Louis trouva le moyen de faire accepter au roi et à ses favoris des présents et des pensions, traita tous les soldats à table ouverte, et se félicita de s'être ainsi défait, pour quelque argent, d'une armée qui venait conquérir la France.

[*Guerre de Charles le Téméraire contre l'Allemagne.*] Dès cette époque, il n'eut plus rien à craindre de Charles le Téméraire. Ce prince orgueilleux avait conçu le dessein de rétablir dans de plus vastes proportions l'ancien royaume de Bourgogne, en réunissant à ses États la Lorraine, la Provence, le Dauphiné et la Suisse. Louis XI se garda bien de l'inquiéter; il prolongea les trêves, et *le laissa s'aller heurter contre l'Allemagne*. En effet, le duc ayant voulu forcer la ville de Neuss de recevoir un des deux prétendants à l'archevêché de Cologne, tous les princes de l'Empire vinrent l'observer avec une armée de cent mille hommes. Il s'obstina une année entière, et ne quitta ce malheureux siége que pour tourner ses armes contre les Suisses.

[*Défaite de Granson.* 1476.—*Défaite de Morat.*] Ce peuple de bourgeois et de paysans, affranchis depuis deux siècles du joug de la maison d'Autriche, était toujours haï des princes et de la noblesse. Louis XI, encore dauphin, avait éprouvé la valeur des Suisses à la bataille de Saint-Jacques, où seize cents d'entre eux s'étaient fait tuer plutôt que de reculer devant vingt mille hommes. Néanmoins, le sire d'Hagenbach, gouverneur du duc de Bourgogne dans le comté de Ferrette, vexait leurs alliés et ne craignait pas de les insulter eux-mêmes. *Nous écorcherons l'ours de Berne*, disait-il, *et nous nous en ferons une fourrure.* La patience des Suisses se lassa; ils s'allièrent avec les Autrichiens, leurs anciens ennemis, firent décapiter Hagenbach, et battirent les Bourguignons à Héricourt. Ils essayèrent d'apaiser le duc de Bourgogne; ils lui exposaient qu'il n'avait rien à gagner contre eux : *Il y a plus d'or*, disaient-ils, *dans les éperons de vos chevaliers, que vous n'en trouverez dans tous nos cantons.* Le duc fut inflexible. Ayant envahi la Lorraine et la Suisse, il prit Granson, et fit noyer la garnison qui s'était rendue sur sa parole. Cependant, l'armée des Suisses avançait : le duc de Bourgogne eut l'imprudence d'aller à sa rencontre, et de perdre ainsi l'avantage que la plaine donnait à sa cavalerie. Placé sur la colline qui porte encore aujourd'hui son nom, il les vit fondre du haut des montagnes, en criant : *Granson! Granson!* En même temps on entendait, dans toute la vallée, ces deux trompes d'une monstrueuse grandeur, que les Suisses avaient, disaient-ils, reçues autrefois de Charlemagne, et qu'on nommait le taureau d'Uri et la vache d'Underwalden. Rien n'arrêta les confédérés. Les Bourguignons essayèrent, toujours inutilement, de plonger dans cette forêt de piques qui s'avançait au pas de course. La déroute fut bientôt complète. Le camp du duc,

ses canons, ses trésors, tombèrent entre les mains des vainqueurs. Mais ceux-ci ne savaient pas tout ce qu'ils avaient gagné. L'un d'eux vendit pour un écu le gros diamant du duc de Bourgogne; l'argent de son trésor fut partagé sans compter, et mesuré à pleins chapeaux. Cependant, le malheur n'avait point instruit Charles le Téméraire. Trois mois après il vint attaquer les Suisses à Morat, et éprouva une défaite bien plus sanglante. Les vainqueurs ne firent point de prisonniers, et élevèrent un monument avec les ossements des Bourguignons. *Cruel comme à Morat*, fut longtemps un dicton populaire parmi les Suisses (1476).

[*Défaite de Nancy*. 1477.] Cette défaite fut la ruine de Charles le Téméraire. Il avait épuisé ses bonnes villes d'hommes et d'argent; depuis deux ans il tenait ses gentilshommes sous les armes. Il tomba dans une mélancolie qui approchait du délire, laissant croître sa barbe et ne changeant plus de vêtement. Il s'obstinait à vouloir chasser de Lorraine le jeune René qui venait d'y rentrer. Ce prince, qui avait combattu pour les Suisses, qui se plaisait à parler leur langue, qui prenait quelquefois leur costume, les vit bientôt venir à son secours. Le duc de Bourgogne, réduit à trois mille hommes, ne voulut point fuir *devant un enfant*, mais il avait lui-même peu d'espérance; au moment de combattre, l'Italien Campo-Basso, auprès duquel Louis XI marchandait depuis longtemps la vie de Charles le Téméraire, arracha la croix rouge, et commença ainsi la défaite des Bourguignons (1477). Quelques jours après, on retrouva le corps du prince; on l'apporta en grande pompe à Nancy; René vint lui jeter de l'eau bénite, en lui prenant la main : *Beau cousin*, lui dit-il, *Dieu aie votre âme! vous nous avez fait moult maux et douleurs*. Mais le peuple ne voulut pas croire à la mort d'un prince qui depuis si longtemps occupait la renommée. On assurait toujours qu'il ne tarderait pas à reparaître; et, dix ans après, des marchands livraient gratuitement des marchandises, sous condition qu'on les leur payerait le double au retour du grand duc de Bourgogne.

La chute de la maison de Bourgogne affermit pour toujours celle de France. Les possesseurs des trois grands fiefs, Bourgogne, Provence, Bretagne, étant morts sans enfants mâles, nos rois démembrèrent la première succession (1477), recueillirent la seconde en vertu d'un testament (1481), et la troisième par un mariage (1491).

[*Guerre contre Maximilien*.] D'abord, Louis XI espérait acquérir tout l'héritage de Charles le Téméraire, en mariant le Dauphin à sa fille, Marie de Bourgogne. Mais les états de Flandre, las d'obéir aux Français, donnèrent la main de leur souveraine à Maximilien d'Autriche, depuis empereur et grand-père de Charles-Quint. Ainsi commença la rivalité des maisons d'Autriche et de France. Malgré la défaite des Français à Guinegate, Louis XI resta du moins maître de l'Artois et de la Franche-Comté, qui, par le traité d'Arras (1581), devaient former la dot de Marguerite, fille de l'archiduc, promise au Dauphin (Charles VIII).

[*Charles VIII*.] Lorsque Louis XI laissa le trône à son fils encore enfant (1483), la France, qui avait tant souffert en silence, éleva la voix. Les états, assemblés en 1484 par la régente, Anne de Beaujeu, voulaient donner à leurs délégués la principale influence dans le conseil de régence; ne voter l'impôt que pour deux ans, au bout desquels ils seraient de nouveau assemblés; enfin, régler eux-mêmes la répartition de l'impôt. Les six *nations* entre lesquelles les états étaient divisés commençaient à se rapprocher, et voulaient se former toutes en pays d'états, comme le Languedoc et la Normandie, lorsqu'on prononça la dissolution de l'assemblée. La régente continua le règne de Louis XI par sa fermeté à l'égard des grands. Elle accabla le duc d'Orléans qui lui disputait la régence (guerre folle, 1485), et réunit la Bretagne à la couronne, en mariant son frère à l'héritière de ce duché (1491). Ainsi fut accompli l'ouvrage de l'abaissement des grands. La France atteignit cette unité qui allait la rendre redoutable à toute l'Europe. Aux vieux serviteurs de Louis XI succède une génération jeune et ardente comme son roi. Impatient de faire valoir les droits qu'il a hérités de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, Charles VIII apaise, à force d'argent, la jalousie du roi d'Angleterre, rend le Roussillon à Ferdinand le Catholique, à Maximilien, l'Artois et la Franche-Comté : il n'hésite point à sacrifier trois des plus fortes barrières de la France. La perte de quelques provinces importe peu au conquérant futur du royaume de Naples et de l'empire d'Orient [1].

[1] *Situation de la France à l'avénement de Louis XI*. — Trois grandes puissances féodales subsistent encore : la maison d'Anjou qui possède la Provence, l'Anjou, le Maine et la Lorraine; mais ses domaines sont trop isolés les uns des autres pour former une puissance redoutable; d'ailleurs elle tourne toutes ses vues vers l'Italie et l'Espagne.

Le duc de Bretagne, dont les États plus compactes sont moins riches; enfin le duc de Bourgogne, le plus riche et le plus puissant. Le traité d'Arras lui a donné l'Auxerrois, le Boulonnais et les villes de la Somme : il vient d'ajouter à la Flandre la Hollande, le Hainaut, Namur et le Brabant; enfin il est maître de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Mais ses États ne sont

CHAPITRE XVI.

PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE. 1494-1516.

Lorsqu'on traverse aujourd'hui les Maremmes de Sienne, et que l'on retrouve en Italie tant d'autres traces des guerres du seizième siècle, une tristesse inexprimable saisit l'âme, et l'on maudit les barbares qui ont commencé cette désolation. Ce désert de Maremmes, c'est un général de Charles-Quint qui l'a fait; ces ruines de palais incendiés sont l'ouvrage des landsknechts de François Ier. Ces peintures dégradées de Jules Romain attestent encore que les soldats du connétable de Bourbon établirent leurs écuries dans le Vatican. Ne nous hâtons pas cependant d'accuser nos pères. Les guerres d'Italie ne furent le caprice ni d'un roi ni d'un peuple. Pendant plus d'un demi-siècle, une impulsion irrésistible entraîna au delà des Alpes tous les peuples de l'Occident, comme autrefois ceux du Nord. Les calamités furent presque aussi cruelles, mais le résultat fut le même : les vainqueurs furent élevés à la civilisation des vaincus.

[*Louis le More appelle les Français.*] Louis le More, alarmé des menaces du roi de Naples, dont la petite-fille avait épousé son neveu, Jean Galéas, se détermina à soutenir son usurpation par le secours des Français; mais il était loin de savoir quelle puissance il attirait dans l'Italie. Il fut lui-même saisi d'étonnement et de terreur, lorsqu'il vit descendre du mont Genèvre (septembre 1494) cette armée formidable, qui, par la variété des

ni continus, ni homogènes. C'est à la fois un prince français et allemand. La Champagne empêche ses États de Bourgogne de toucher à ceux des Pays-Bas. — Les ducs de Bourgogne et de Bretagne et les mécontents de Guienne ne cessent d'appeler les Anglais. S'ils obtiennent la Normandie, ils seront maitres de toutes les côtes occidentales du royaume. Indépendamment de ces grandes puissances, entre lesquelles le roi se trouve comme enfermé, il trouve encore des ennemis du côté de la Flandre, dans Saint-Pol; du côté de la Bretagne, dans le duc d'Alençon; au centre, dans le duc de Bourbon, lié avec les mécontents du Midi.

Dans la France du sud-ouest (autrefois espagnole et anglaise), Bordeaux et la plupart des villes restent favorables aux Anglais; la plupart des seigneurs tiennent pour la France. Puissantes maisons de Foix, d'Albret et d'Armagnac. Les Armagnacs, qui ont contribué à assujettir la Guienne au roi de France, veulent en vain la ramener sous la domination anglaise ou la rendre indépendante sous un frère du roi. — Le roi d'Aragon possède encore le Roussillon de ce côté des Pyrénées.

Le roi de France a des domaines compactes, des troupes réglées, et la haine du peuple contre les Anglais. Les villes se défient des grands plus que du roi. Reconnu pour la source de toute justice, il doit attirer toutes les juridictions seigneuriales dans celles de ses parlements. Il a pour alliés l'Écosse et le Danemarck contre l'Angleterre : la Castille, Gênes et Florence contre la maison d'Aragon; les Liégeois, les Suisses et la maison d'Autriche contre le duc de Bourgogne. En outre les ducs de Milan et de Savoie. Louis XI consomme la ruine de la haute féodalité en réunissant neuf provinces à la couronne (Roussillon et Cerdagne, 1462; Picardie, Bourgogne, 1477; Provence, Maine, Anjou, 1481; Perche, Artois, Franche-Comté, 1482). Il limite la juridiction des seigneurs, et fonde le pouvoir monarchique dans l'orient et le midi de la France, par l'institution de trois parlements (Grenoble, 1451; Bordeaux 1462; Dijon, 1477). Il abat l'audace des grands dans la personne du comte d'Armagnac et du sire d'Albret, 1473; du connétable de Saint-Pol, 1475; du duc d'Alençon, 1476, et du duc de Nemours, 1477. Il facilite l'action du gouvernement sur les provinces éloignées par l'établissement de la poste royale. — A l'infanterie nationale des francs archers il substitue l'infanterie mercenaire des Suisses. — Les impôts qui, sous Charles VII, n'allaient point à deux millions, sont portés à cinq par Louis XI.

Des lettres, des sciences et des arts depuis les croisades jusqu'à Louis XII. — Au onzième siècle, s'est déterminé dans la théologie un grand mouvement dialectique (réalisme, nominalisme), dominé par la double influence de l'Église et d'Aristote. L'esprit de liberté se produit au Nord par Abailard, au Midi par son disciple, Pierre de Bruys (en Italie, Arnoldo de Brescia). Organisation de l'Université, 1200-1215. L'histoire commence avec éclat dans la Champagne (Ville-Hardouin, Joinville). Au onzième et au douzième siècle, littérature brillante des troubadours (langue d'oc) : au douzième principalement, rédaction des grandes épopées chevaleresques. Au treizième, trouvères (langue d'oyl). — Au treizième siècle, chefs-d'œuvre de l'architecture gothique, cathédrale de Paris, Reims, Amiens, Chartres, Rouen. Découvertes importantes de la poudre à canon, de la boussole et du papier de linge.

Anselme, m. 1117. — Gilbert de Nogent, 1124. — Guillaume IX de Poitiers, 1127. — Foucher de Chartres, vers 1127. — Abailard, 1142. — Robert Wace, 1150. — Suger, 1151. — Saint Bernard, 1153. — Pierre le Vénérable, 1156. — Orderic Vital, vers 1141. — Guillaume de Tyr, 1194. — Richard Cœur-de-lion, 1199. — Bernard de Ventadour, Chrétien de Troyes, Aubain de Sezane, au douzième siècle. — Pierre de Blois, 1200. — Pierre Vidal, vers 1200. — Ville-Hardouin, 1212. — Rigord, vers 1220. — Guillaume le Breton, vers 1224. — Le dauphin d'Auvergne, 1234. — Pierre Mauclerc, 1237. — Thibaut IV de Champagne, 1253. — Guillaume de Saint-Amour, vers 1256. — Guillaume de Lorris, 1260. — Guillaume de Nangis, 1306. — Joinville, 1318. — Nicolas Orême, 1382. — Nicolas de Clémengis, vers 1400. — Froissard, vers 1400. — Pierre d'Ailly, 1425. — Gerson, 1429. — Monstrelet, 1467. — Gaguin, 1501. — Comines, 1509.

costumes, des armes et des langues, semblait à elle seule l'invasion de toutes les nations de l'Europe : Français, Basques, Bretons, Suisses, Allemands, et jusqu'aux Écossais; et cette invincible gendarmerie, et ces pesants canons de bronze que les Français avaient rendus aussi mobiles que leurs armées. Une guerre toute nouvelle commençait pour l'Italie. L'ancienne tactique, qui faisait succéder dans les batailles un escadron à l'autre, était vaincue d'avance par l'impétuosité française, par la froide fureur des Suisses. La guerre n'était plus une affaire de tactique. Elle devait être terrible, inexorable; le vainqueur ne comprenait pas même la prière du vaincu. Les soldats de Charles VIII, pleins de défiance et de haine contre un pays où ils craignaient d'être empoisonnés à chaque repas, massacraient régulièrement tous les prisonniers.

[*Savonarole.*] A l'approche des Français, les vieux gouvernements d'Italie s'écroulent d'eux-mêmes. Pise se délivre des Florentins, Florence, des Médicis. Savonarole reçoit Charles VIII comme le *fléau de Dieu*, envoyé pour punir les péchés de l'Italie. Alexandre VI, qui, jusque-là, négociait à la fois avec les Français, avec les Aragonais, avec les Turcs, entend avec effroi les mots de concile et de déposition, et se cache dans le château de Saint-Ange. Il livre en tremblant le frère de Bajazet II, dont Charles VIII croit avoir besoin pour conquérir l'empire d'Orient; mais il le livre empoisonné. Cependant le nouveau roi de Naples, Alphonse II, s'est sauvé dans un couvent de Sicile, laissant son royaume à défendre à un roi de dix-huit ans. Le jeune Ferdinand II est abandonné à San-Germano, et voit son palais pillé par la populace de Naples, toujours furieuse contre les vaincus. Les gens d'armes français, ne se fatiguant plus à porter d'armures, poursuivent cette conquête pacifique en habit du matin, sans autre peine que d'envoyer leurs fourriers devant eux pour marquer les logements. Bientôt les Turcs voient flotter les fleurs de lis à Otrante, et les Grecs achètent des armes.

Les partisans de la maison d'Anjou, dépouillés depuis soixante ans, avaient cru vaincre avec Charles VIII. Mais ce prince, qui se souciait peu des services qu'ils avaient pu rendre aux rois provençaux, n'exigea aucune restitution du parti opposé. Il mécontenta toute la noblesse, en annonçant l'intention de restreindre les juridictions féodales, à l'exemple de celles de France. Il nomma des Français pour gouverneurs de toutes les villes et forteresses, et décida ainsi plusieurs villes à relever les bannières d'Aragon. Au bout de trois mois les Napolitains étaient las des Français, les Français étaient las de Naples; ils avaient oublié leurs projets sur l'Orient. Ils étaient impatients de revenir conter aux dames leurs brillantes aventures.

[*Fornovo.* 1495.] Cependant une ligue presque universelle s'était formée contre Charles VIII. Il fallait qu'il se hâtât de regagner la France, s'il ne voulait être enfermé dans le royaume qu'il était venu conquérir. En redescendant les Apennins, il rencontra, à Fornovo, l'armée des confédérés, forte de quarante mille hommes; les Français n'étaient que neuf mille. Après avoir demandé inutilement le passage, ils le forcèrent, et l'armée ennemie, qui essaya de les arrêter, fut mise en fuite par quelques charges de cavalerie. Ainsi le roi rentra glorieusement en France, ayant justifié toutes ses imprudences par une victoire.

[*Mort de Savonarole.*] Les Italiens, se croyant délivrés, demandèrent compte à Savonarole de ses sinistres prédictions. Son parti, celui des *Piagnoni* (Pénitents), qui avait affranchi et réformé Florence, vit tomber tout son crédit. Les amis des Médicis, qu'ils avaient poursuivis avec acharnement, le pape Alexandre VI, dont Savonarole attaquait les excès avec une extrême liberté, saisirent l'occasion de perdre une faction qui avait lassé l'enthousiasme mobile des Florentins. Un moine franciscain, voulant, disait-il, prouver que Savonarole était un imposteur, et qu'il n'avait le don ni des prophéties ni des miracles, offrit de passer avec lui dans un bûcher ardent. Au jour marqué, lorsque le bûcher était dressé, et tout le peuple dans l'attente, les deux partis firent des difficultés, et une grande pluie qui survint mit le comble à la mauvaise humeur du peuple. Savonarole fut arrêté, jugé par les commissaires du pape, et brûlé vif. Lorsqu'on lui lut la sentence par laquelle il était retranché de l'Église : *De la militante*, répondit-il, espérant appartenir dès lors à l'Église triomphante (1498).

L'Italie ne s'aperçut que trop de la vérité de ses prophéties.

[*Louis XII.* 1498. — *Partage du royaume de Naples.*] Le jour même de l'épreuve du bûcher, Charles VIII mourait à Amboise, et laissait le trône au duc d'Orléans, Louis XII, qui joignait aux prétentions de son prédécesseur sur Naples, celle que son aïeule, Valentine Visconti, lui donnait sur le Milanais. Dès que son mariage avec la veuve de Charles VIII eut assuré la réunion de la Bretagne, il envahit le Milanais, de concert avec les Vénitiens. Les deux armées ennemies étaient en partie composées de Suisses; ceux de Ludovic ne voulurent point combattre contre la bannière de leur canton, qu'ils voyaient dans l'armée du roi de France, et livrèrent le duc de Milan. Mais en reprenant le chemin de leurs montagnes, ils s'emparèrent de Bellinzona, que Louis XII fut obligé de leur céder, et

qui devint pour eux la clef de la Lombardie. Le Milanais conquis, Louis XII, qui n'espérait pas conquérir le royaume de Naples malgré les Espagnols, partagea ce royaume avec eux par un traité secret. L'infortuné don Frédéric, qui régnait alors, appelle les Espagnols à son secours, et lorsqu'on a introduit Gonzalve de Cordoue dans ses principales forteresses, le traité de partage lui est signifié (1501). Cette odieuse conquête n'engendra que la guerre. Les deux nations se disputèrent la gabelle qu'on levait sur les troupeaux voyageurs qui passent, au printemps, de la Pouille dans l'Abbruzze; c'était le revenu le plus net du royaume. Ferdinand amusa Louis XII par un traité, jusqu'à ce qu'il eût envoyé des forces suffisantes à Gonzalve, bloqué dans Barlette. L'habileté du *grand capitaine* et la discipline de l'infanterie espagnole l'emportèrent partout sur le brillant courage des gens d'armes français. La vaillance de Louis d'Ars et de d'Aubigny, les exploits de Bayard qui, disait-on, avait défendu un pont contre une armée, n'empêchèrent pas les Français d'être battus à Seminara, à la Cerignola, et d'être chassés pour une seconde fois du royaume de Naples par leur défaite du Garigliano (déc. 1503).

[*Mort d'Alexandre VI.* 1503.] Cependant Louis XII était encore maître d'une grande partie de l'Italie; souverain du Milanais et seigneur de Gênes, allié de Florence et du pape Alexandre VI, qui ne s'appuyaient que sur lui, il étendait son influence sur la Toscane, la Romagne et l'État de Rome. La mort d'Alexandre VI et la ruine de son fils ne lui furent guère moins funestes que la défaite du Garigliano. Cette puissance italienne des Borgia, qui s'élevait entre les possessions des Français et celles des Espagnols, était comme la garde avancée du Milanais.

César Borgia mérita d'être l'idéal de Machiavel, non pour s'être montré plus perfide que les autres princes de cette époque : Ferdinand le Catholique eût pu réclamer; non pour avoir été l'assassin de son frère et l'amant de sa sœur : il ne pouvait surpasser son père en dépravation et en cruauté; mais pour avoir fait une science du crime, pour en avoir tenu école et donné leçons. Cependant le héros même du système lui donna, par son mauvais succès, un éclatant démenti. Allié de Louis XII et gonfalonier de l'Église, il déploya pendant six ans toutes les ressources de la ruse et de la valeur. Il croyait travailler pour lui; il avait tout prévu, disait-il à Machiavel; à la mort de son père, il espérait faire un pape au moyen de dix-huit cardinaux espagnols nommés par Alexandre VI; dans les États romains, il avait gagné la petite noblesse, écrasé la haute; il avait exterminé les tyrans de Romagne; il s'était attaché le peuple de cette province, qui respirait sous son administration ferme et habile. Il avait tout prévu, hors le cas où il se trouverait malade à la mort de son père, et ce cas arriva. Le père et le fils, qui avaient, dit-on, invité un cardinal pour s'en défaire, burent le poison qu'ils lui destinaient. « Cet homme si prudent semble avoir perdu la tête, » écrivait alors Machiavel (14 novembre 1503). Il se laissa arracher par le nouveau pape, Jules II, l'abandon de toutes les forteresses qu'il occupait, et alla ensuite se livrer à Gonzalve de Cordoue, croyant *que la parole des autres vaudrait mieux que la sienne* (lettre du 4 novembre). Mais le général de Ferdinand le Catholique, qui disait « que la toile » d'honneur devait être d'un tissu lâche, » l'envoya en Espagne, où il fut enfermé dans la citadelle de Medina del Campo.

[*Jules II.*] Jules II poursuivit les conquêtes de Borgia avec des vues moins personnelles. Il voulait faire de l'État pontifical l'État dominant de l'Italie, délivrer toute la péninsule des *barbares*, et constituer les Suisses gardiens de la liberté italienne. Employant tour à tour les armes spirituelles et temporelles, ce pontife intrépide consuma sa vie dans l'exécution de ce projet contradictoire; on ne pouvait chasser les barbares qu'au moyen de Venise, et il fallait abaisser Venise pour élever l'Église au rang de puissance prépondérante de l'Italie.

D'abord Jules II voulut affranchir les Génois ses compatriotes, et encouragea leur révolte contre Louis XII. Les nobles, favorisés par le gouvernement français, ne cessaient d'insulter le peuple; ils marchaient armés de poignards, sur lesquels ils avaient fait graver : *Castiga-villano*. Le peuple se révolta, et prit un teinturier pour doge. Louis XII parut bientôt sous les murs avec une brillante armée; le chevalier Bayard gravit sans peine les montagnes qui couvrent Gênes, et il leur criait : « Ores, » marchands, défendez-vous avec vos aulnes, et » laissez les piques et lances, lesquelles vous n'avez » accoutumées. » Le roi ne voulant pas ruiner une ville si riche, fit seulement pendre le doge et quelques autres, brûla les priviléges de la ville, et fit construire à la Lanterne une forteresse qui commandait l'entrée du port (1507).

[*Ligue de Cambrai.* 1508.] La même jalousie des monarchies contre les républiques, des peuples pauvres encore contre l'opulence industrieuse, arma bientôt la plupart des princes de l'Occident contre l'ancienne rivale de Gênes. Le gouvernement de Venise avait su profiter des fautes et des malheurs de toutes les autres puissances; il avait gagné à la chute de Ludovic le More, à l'expulsion des Français de Naples, à la ruine de César Borgia. Tant de succès excitaient la crainte et la jalousie des puissances italiennes elles-mêmes, qui auraient dû souhaiter la grandeur de Venise. « Vos seigneuries.

» écrivait Machiavel aux Florentins, m'ont toujours » dit que c'étaient les Vénitiens qui menaçaient la » liberté de l'Italie. » Dès l'an 1503, M. de Chaumont, lieutenant du roi dans le Milanais, disait au même ambassadeur : « On fera en sorte que les » Vénitiens ne s'occupent plus que de la pêche; » quant aux Suisses, on en est sûr. » Cette conjuration contre Venise, qui existait dès 1504 (Traité de Blois), fut renouvelée en 1508 (Ligue de Cambrai), par l'imprudence de Jules II, qui voulait à tout prix recouvrer quelques villes de Romagne. Le pape, l'empereur et le roi de France offrirent au roi de Hongrie d'entrer dans la confédération pour reprendre la Dalmatie et l'Esclavonie. Il n'y eut pas jusqu'aux ducs de Savoie et de Ferrare, jusqu'au marquis de Mantoue, qui ne voulussent aussi porter un coup à ceux qu'ils avaient craints si longtemps. Les Vénitiens furent défaits par Louis XII à la sanglante bataille d'Aignadel (1509), et les boulets des batteries françaises volèrent jusqu'aux lagunes. Dans ce danger, le sénat de Venise ne démentit pas sa réputation de sagesse. Il déclara qu'il voulait épargner aux provinces les maux de la guerre, les délia du serment de fidélité, et promit de les indemniser de leurs pertes au retour de la paix. Soit attachement à la république, soit haine des Allemands, les paysans du Véronais se laissaient pendre plutôt que d'abjurer Saint-Marc, et de crier Vive l'Empereur. Les Vénitiens battirent le marquis de Mantoue, reprirent Padoue, et la défendirent contre Maximilien, qui l'assiégea avec cent mille hommes. Le roi de Naples et le pape, dont les prétentions étaient satisfaites, se réconcilièrent avec Venise, et Jules II, ne songeant plus qu'à chasser les *barbares* de l'Italie, tourna sa politique impétueuse contre les Français.

[*Sainte ligue.*] Les projets du pape n'étaient que trop favorisés par l'économie mal entendue de Louis XII, qui avait réduit les pensions des Suisses, et qui ne leur permettait plus de s'approvisionner dans la Bourgogne et le Milanais. On sentit alors la faute de Louis XI, qui, en substituant aux francs archers l'infanterie mercenaire des Suisses, avait mis la France à la discrétion des étrangers. Il fallut remplacer les Suisses par les landsknechts allemands, qui furent rappelés par l'empereur la veille de la bataille de Ravenne. Cependant le pape avait commencé la guerre; il appelait les Suisses en Italie, et faisait entrer dans la *sainte ligue* contre la France Ferdinand, Venise, Henri VIII et Maximilien (1511-1512). Tandis que Louis XII, ne sachant s'il peut sans péché se défendre contre le pape, consulte des docteurs et assemble un concile à Pise, Jules II assiége la Mirandole en personne, se loge sous le feu de la place, au milieu de ses cardinaux tremblants, et y fait son entrée par la brèche.

[*Gaston de Foix.*] L'ardeur de Jules II, la politique des alliés, furent un instant déconcertées par la courte apparition de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, à la tête de l'armée française. Ce jeune homme de vingt-deux ans arrive en Lombardie, remporte trois victoires en trois mois, et meurt, laissant la mémoire du général le plus impétueux qu'ait vu l'Italie. D'abord il intimide ou gagne les Suisses et les fait rentrer dans leurs montagnes; il sauve Bologne assiégée, et s'y jette avec son armée à la faveur de la neige et de l'ouragan (7 février); le 18, il était devant Brescia, reprise par les Vénitiens; le 19, il l'avait forcée; le 11 avril, il périssait vainqueur à Ravenne. Dans l'effrayante rapidité de ses succès, il ne ménageait ni les siens, ni les vaincus. Brescia fut livrée pendant sept jours à la fureur du soldat; les vainqueurs massacrèrent quinze mille personnes, hommes, femmes et enfants. Le chevalier Bayard eut bien peu d'imitateurs.

Gaston, de retour en Romagne, attaqua Ravenne, pour forcer l'armée d'Espagne et du pape à accepter la bataille. La canonnade ayant commencé, Pedro de Navarre, qui avait formé l'infanterie espagnole, et qui comptait sur elle pour la victoire, la tenait couchée à plat ventre, attendant de sang-froid que les boulets eussent haché la gendarmerie des deux partis. Les gens d'armes italiens perdirent patience et se firent battre par les Français. L'infanterie espagnole, après avoir soutenu le combat avec une valeur opiniâtre, se retirait lentement. Gaston s'en indigna, se précipita sur elle avec une vingtaine d'hommes d'armes, pénétra dans les rangs, et y trouva la mort (1512).

Dès lors, rien ne réussit plus à Louis XII. Les Sforza furent rétablis à Milan, les Médicis à Florence. L'armée du roi fut battue par les Suisses à Novarre, par les Anglais à Guinegate. La France, attaquée de front par les Espagnols et les Suisses, prise à dos par les Anglais, vit ses deux alliés d'Écosse et de Navarre vaincus ou dépouillés. La guerre n'avait plus d'objet. Les Suisses régnaient à Milan, sous le nom de Maximilien Sforza; la France et Venise étaient abaissées, l'Empereur épuisé, Henri VIII découragé, Ferdinand satisfait par la conquête de la Navarre, qui découvrait la frontière de France. Louis XII conclut une trêve avec Ferdinand, abjura le concile de Pise, laissa le Milanais à Maximilien Sforza, et épousa la sœur de Henri VIII (1514). — *Voy.* plus bas son administration.

[*François Ier*. 1515.— *Marignan.*] Pendant que l'Europe croit la France abattue et comme vieillie avec Louis XII, elle déploie des ressources inattendues sous le jeune François Ier, qui vient de lui

succéder (1er janvier 1515). Les Suisses, qui pensent garder tous les passages des Alpes, apprennent avec étonnement que l'armée française a débouché par la vallée de l'Argentière. Deux mille cinq cents lances, dix mille Basques, vingt-deux mille lands-knechts, ont passé par un défilé qui n'avait jamais été pratiqué que par les chasseurs de chamois. L'armée française avance en négociant jusqu'à Marignan : là, les Suisses, qu'on avait crus gagnés, viennent fondre sur les Français avec leurs piques de dix-huit pieds et leurs espadons à deux mains, sans artillerie, sans cavalerie, n'employant d'autre art militaire que la force du corps, marchant droit aux batteries, dont les décharges emportent des files entières, et soutenant plus de trente charges de ces grands chevaux de bataille, couverts d'acier comme les gens qui les montaient. Le soir, ils étaient venus à bout de séparer les corps de l'armée française. Le roi, qui avait combattu vaillamment, ne voyait plus autour de lui qu'une poignée de gens d'armes. Mais, pendant la nuit, les Français se rallièrent, et le combat recommença au jour, plus furieux que jamais. Enfin, les Suisses entendent le cri de guerre des Vénitiens, alliés de la France: *Marco! Marco!* Persuadés que toute l'armée italienne arrivait, ils serrèrent leurs rangs et se retirèrent avec une contenance si fière qu'on n'osa pas les poursuivre. Ayant obtenu de François Ier plus d'argent que Sforza ne pouvait leur en donner, ils ne reparurent plus en Italie. Le pape traita aussi avec le vainqueur, et obtint de lui le traité du concordat, qui abolissait la pragmatique sanction. L'alliance du pape et de Venise semblait ouvrir à François Ier le chemin de Naples. Le jeune Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui venait de succéder, en Espagne, à son aïeul, Ferdinand le Catholique, avait besoin de la paix pour recueillir ce vaste héritage. François Ier jouit de sa victoire au lieu de l'achever. Le traité de Noyon rendit un instant le repos à l'Europe, et donna aux deux rivaux le temps de préparer une guerre plus terrible (1516).

CHAPITRE XVII.

GUERRES DE FRANÇOIS Ier ET DE CHARLES-QUINT. 1516-1547.

A ne voir que la suite des guerres et des événements politiques, le seizième siècle est un siècle de sang et de ruines. Il s'ouvre avec la dévastation de l'Italie par des troupes mercenaires de François Ier et de Charles-Quint, avec les affreux ravages de Soliman qui dépeuplent annuellement la Hongrie. Puis viennent ces luttes terribles des croyances religieuses, où la guerre n'est plus seulement de peuple à peuple, mais de ville à ville, d'homme à homme, où elle s'introduit jusqu'au foyer domestique, et jusque entre le fils et le père. Celui qui laisserait l'histoire dans cette crise, croirait que l'Europe va tomber dans une barbarie profonde. Et loin de là, la fleur délicate des arts et de la civilisation grandit et se fortifie au milieu des chocs violents qui semblent près de la détruire. Michel-Ange peint la chapelle Sixtine l'année de la bataille de Ravenne. Le jeune Tartaglia sort mutilé du sac de Brescia pour devenir le restaurateur des mathématiques. La grande époque du droit chez les modernes, l'âge de L'Hôpital et de Cujas, est celui de la Saint-Barthélemy.

Le caractère du seizième siècle, ce qui le distingue profondément de ceux du moyen âge, c'est la puissance de l'opinion; c'est alors qu'elle devient véritablement *la reine du monde*. Henri VIII n'ose point répudier Catherine d'Aragon avant d'avoir consulté les principales universités de l'Europe. Charles-Quint cherche à prouver sa foi par la persécution des Mores, pendant que ses armées prennent et rançonnent le pape. François Ier élève les premiers bûchers où soient montés les protestants de France, pour excuser, aux yeux de ses sujets et aux siens, ses liaisons avec Soliman et les luthériens d'Allemagne. Ces actes mêmes d'intolérance étaient autant d'hommages rendus à l'opinion. Les princes courtisaient alors les plus indignes ministres de la renommée. Les rois de France et d'Espagne enchérissaient l'un sur l'autre pour obtenir la faveur de Paul Jove et de l'Arétin.

Pendant que la France suit de loin l'Italie dans les plus ingénieux développements de l'intelligence, deux peuples, d'un caractère profondément sérieux, leur laissent les lettres et les arts, comme de vains jouets ou de profanes amusements. Les Espagnols, peuple conquérant et politique, tirent leur force, ainsi qu'autrefois les Romains, de leur attachement aux vieilles maximes, aux anciennes croyances. Occupés de vaincre et de gouverner l'Europe, ils se reposent en toute matière spéculative sur l'autorité de l'Église. Tandis que l'Espagne tend de plus en plus à l'unité politique et religieuse, l'Allemagne, avec sa constitution anarchique, se livre à toute l'audace des opinions et des systèmes. La France, placée entre l'une et l'autre, sera, au seizième siècle, le principal champ de bataille où luttèrent ces deux esprits opposés. La lutte y sera d'autant plus violente et plus longue que les forces sont plus égales.

[*François Ier*, *Charles-Quint*.] Avec quelque sévérité qu'on doive juger François Ier et Léon X,

il faut se garder de les comparer à cette ignoble génération de princes qui a fermé l'âge précédent (Alexandre VI, Louis XI, Ferdinand le Catholique, Jacques III, etc.). Dans leurs fautes même il y a au moins quelque gloire, quelque grandeur. Ils n'ont pas fait leur siècle, sans doute, mais ils s'en sont montrés dignes; ils ont aimé les arts, et les arts parlent encore pour eux aujourd'hui, et demandent grâce pour leur mémoire. Le prix des indulgences, dont la vente souleva l'Allemagne, paya les peintures du Vatican et la construction de Saint-Pierre. Les exactions de Duprat sont oubliées : l'Imprimerie royale, le Collége de France subsistent.

Charles-Quint se présente à nous sous un aspect plus sévère, entouré de ses hommes d'État, de ses généraux; entre Lannoy, Pescaire, Antonio de Leyva, et tant d'autres guerriers illustres. On le voit traversant sans cesse l'Europe pour visiter les parties dispersées de son vaste empire, parlant à chaque peuple sa langue, combattant tour à tour François Ier et les protestants d'Allemagne, Soliman et les Barbaresques, c'est le véritable successeur de Charlemagne, le défenseur du monde chrétien. Cependant l'homme d'État domine en lui le guerrier. Il nous offre le premier modèle des souverains des temps modernes; François Ier n'est qu'un héros du moyen âge.

Lorsque l'Empire était vacant par la mort de Maximilien Ier (1519), et que les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre demandaient la couronne impériale, les électeurs, craignant de se donner un maître, l'offrirent à l'un d'entre eux, à Frédéric *le Sage*, électeur de Saxe. Ce prince la fit donner au roi d'Espagne, et mérita son surnom. Charles-Quint était, des trois candidats, celui qui pouvait menacer le plus la liberté de l'Allemagne, mais c'était aussi le plus capable de la défendre contre les Turcs. Sélim et Soliman renouvelaient alors les craintes que l'Europe avait éprouvées du temps de Mahomet II. Le maître de l'Espagne, du royaume de Naples et de l'Autriche, pouvait seul fermer le monde civilisé aux barbares de l'Afrique et de l'Asie.

Ainsi éclata, avec leur concurrence pour la couronne impériale, la sanglante rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Le premier réclamait Naples pour lui, la Navarre pour Henri d'Albret; l'Empereur revendiquait le fief impérial du Milanais et le duché de Bourgogne. Leurs ressources pouvaient passer pour égales. Si l'empire de Charles était plus vaste, il n'était point arrondi comme la France. Ses sujets étaient plus riches, mais son autorité plus limitée. La gendarmerie française n'avait pas moins de réputation que l'infanterie espagnole. La victoire devait appartenir à celui qui mettrait le roi d'Angleterre dans son parti. Henri VIII avait raison de prendre pour devise : *Qui je défends est maître.* Tous deux font des pensions au cardinal Wolsey, son premier ministre; tous deux demandent Marie, sa fille, l'un pour le Dauphin, l'autre pour lui-même. François Ier obtient de lui une entrevue près de Calais, et, ne se souvenant plus qu'il a besoin de le gagner, il l'éclipse par sa grâce et sa magnificence. Charles-Quint, plus adroit, avait prévenu cette entrevue en visitant lui-même Henri VIII en Angleterre. Il avait gagné Wolsey en lui faisant espérer la tiare. La négociation était d'ailleurs bien plus facile pour lui que pour François Ier. Henri VIII en voulait déjà au roi de France, qui gouvernait l'Écosse par le duc d'Albany, son protégé et son sujet, au préjudice de Marguerite, veuve de Jacques IV et sœur du roi d'Angleterre. En s'unissant à Charles-Quint, il avait la chance de recouvrer quelque chose des domaines que ses ancêtres avaient autrefois possédés en France.

Tout réussit à l'Empereur. Il mit Léon X de son côté, et eut ensuite le crédit de faire élever à la papauté son précepteur, Adrien d'Utrecht. Les Français qui pénétrèrent en Espagne, arrivèrent trop tard pour donner la main aux insurgés (1521). Le gouverneur du Milanais, Lautrec, qui, disait-on, avait exilé de Milan près de la moitié des habitants, fut chassé de la Lombardie. Il le fut encore l'année suivante; les Suisses, mal payés, demandèrent *congé ou bataille*, et se firent battre à la Bicoque. L'argent destiné aux troupes avait été détourné par la reine mère, en haine du général.

[*Le connétable de Bourbon.*] Au moment où François Ier songeait à rentrer en Italie, un ennemi intérieur mettait la France dans le plus grand danger. Il avait fait un passe-droit au connétable de Bourbon, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la victoire de Marignan. Charles, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, tenait de son épouse, petite-fille de Louis XI, le duché de Bourbon, les comtés de Clermont, de la Marche et d'autres domaines, qui faisaient de lui le plus grand seigneur du royaume. A la mort de sa femme, la reine mère, Louise de Savoie, qui avait voulu se marier au connétable, et qui en avait éprouvé un refus, voulut le ruiner, ne pouvant l'épouser. Elle lui disputa cette riche succession, et obtint de son fils que provisoirement les biens seraient mis en séquestre. Bourbon, désespéré, prit la résolution de passer à l'Empereur (1523). Un demi-siècle auparavant, la révolte n'emportait aucune idée de déloyauté. Les chevaliers les plus accomplis de France, Dunois et Jean de Calabre, étaient entrés dans la *ligue du bien public*. Récemment encore, on avait vu en Espagne don Pedro de Giron, mécontent de Char-

les-Quint, lui déclarer en face qu'il renonçait à son obéissance, et prendre le commandement des *communeros*. Mais ici il ne s'agissait point d'une révolte contre le roi; en France, elle était impossible à cette époque. C'était une conspiration contre l'existence même de la France, que Bourbon tramait avec les étrangers. Il avait promis à Charles-Quint d'attaquer la Bourgogne dès que François Ier aurait passé les Alpes, de soulever cinq provinces où il se croyait le maître; le royaume de Provence devait être rétabli en faveur du connétable, et la France, partagée entre l'Espagne et l'Angleterre, eût cessé d'exister comme nation. Il put jouir bientôt des malheurs de sa patrie. Devenu général des armées de l'Empereur, il vit fuir les Français devant lui à la Biagrasse; il vit le chevalier Bayard frappé d'un coup mortel et couché au pied d'un arbre, « le » visage devers l'ennemi, et dit audit Bayard qu'il » avoit grand'pitié de lui, le voyant en cest estat, » pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine » Bayard lui fit response : Monsieur, il n'y a point » de pitié en moy, car je meurs en homme de bien. » Mais j'ai pitié de vous, de vous veoir servir con- » tre vostre prince et vostre patrie et vostre ser- » ment. »

Bourbon croyait qu'à sa première apparition en France ses vassaux viendraient se ranger avec lui sous les drapeaux de l'étranger. Personne ne remua. Les Impériaux furent repoussés au siége de Marseille; et ils ne sauvèrent leur armée épuisée que par une retraite qui ressemblait à une fuite. Au lieu d'accabler les Impériaux en Provence, le roi aima mieux les devancer en Italie.

[*Pavie*. 1525.] A une époque de science militaire et de tactique, François Ier se croyait toujours au temps de la chevalerie. Il mettait son honneur à ne point reculer, même pour vaincre. Il s'obstina au siége de Pavie (1525). Il ne donna point le temps aux Impériaux, mal payés, de se disperser d'eux-mêmes. Il s'affaiblit en détachant douze mille hommes vers le royaume de Naples. Sa supériorité était dans l'artillerie, il voulut décider la victoire par la gendarmerie, comme à Marignan, se précipita devant son artillerie et la rendit inutile. Les Suisses s'enfuirent, les landsknechts furent écrasés, avec la *Rose blanche*, leur colonel. Alors tout le poids de la bataille tomba sur le roi et sa gendarmerie. Les vieux héros des guerres d'Italie, la Palisse et la Trémouille, furent portés par terre; le roi de Navarre, Montmorency, l'*Adventureux*, une foule d'autres furent faits prisonniers. François Ier se défendait à pied : son cheval avait été tué sous lui; son armure, que nous avons encore, était toute faussée de coups de feu et de coups de pique. Heureusement un des gentilshommes français qui avaient suivi Bourbon l'aperçut et le sauva; mais il ne voulut point se rendre à un traître, et fit appeler le vice-roi de Naples, qui reçut son épée à genoux. Il aurait écrit le soir, selon la tradition, un seul mot à sa mère : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*.

[*Captivité du roi. — Traité de Madrid*. 1526.] Charles-Quint savait bien que *tout n'était point perdu;* il ne s'exagéra point son succès, il sentit que la France était entière et forte, malgré la perte d'une armée. Il ne songea qu'à tirer de son prisonnier un traité avantageux. François Ier était arrivé en Espagne, croyant, d'après son cœur, qu'il lui suffisait de voir son *bon frère* pour être renvoyé honorablement dans son royaume. Il n'en fut pas ainsi. L'empereur maltraita son prisonnier pour en tirer une plus riche rançon. Cependant l'Europe témoignait le plus vif intérêt pour ce *roi soldat*. Érasme, sujet de Charles-Quint, osa lui écrire en faveur de son captif. Les nobles espagnols demandèrent qu'il fût prisonnier sur parole, s'offrant eux-mêmes pour caution. Ce ne fut qu'au bout d'un an, lorsque Charles craignait que son prisonnier ne lui échappât par la mort, lorsque François Ier eut abdiqué en faveur du Dauphin, qu'il se décida à le relâcher, en lui faisant signer un traité honteux. Le roi de France renonçait à ses prétentions sur l'Italie, promettait de faire droit à celle de Bourbon, de céder la Bourgogne, de donner ses deux fils en otage et de s'allier, par un double mariage, à la famille de Charles-Quint (1526).

A ce prix il fut libre. Mais il ne sortit pas tout entier de cette fatale prison; il y laissa cette bonne foi, cette confiance héroïque, qui, jusque-là, avaient fait sa gloire. A Madrid même, il avait protesté secrètement contre le traité. Redevenu roi, il ne lui fut pas difficile de l'éluder. Henri VIII, alarmé de la victoire de Charles-Quint, s'était allié à la France. Le pape, Venise, Florence, Gênes, le duc même de Milan, qui, depuis la bataille de Pavie, se trouvaient à la merci des armées impériales, ne voyaient plus dans les Français que des libérateurs. François Ier fit déclarer par les états de Bourgogne qu'il n'avait point le droit de céder aucune partie de la France, et lorsque Charles-Quint réclama l'exécution du traité en l'accusant de perfidie, il répondit qu'il en avait *menti par la gorge!* le somma d'*assurer le champ*, et lui laissa le choix des armes.

[*Prise de Rome*. 1527.] Pendant que l'Europe s'attendait à une guerre terrible, François Ier ne songeait qu'à compromettre ses alliés pour effrayer Charles-Quint et améliorer les conditions du traité de Madrid. L'Italie restait en proie à la guerre la plus hideuse qui pût déshonorer l'humanité. C'était moins une guerre qu'un long supplice infligé

par une soldatesque féroce à un peuple désarmé. Les troupes mal payées de Charles-Quint n'étaient point à lui, n'étaient à personne ; elles commandaient à leurs généraux. Dix mois entiers, Milan fut abandonné à la froide barbarie des Espagnols. Dès qu'on sut dans l'Allemagne que l'Italie était ainsi livrée au pillage, treize ou quatorze mille Allemands passèrent les Alpes sous Georges Frondsberg, luthérien furieux, qui portait à son cou une chaîne d'or destinée, disait-il, à étrangler le pape. Bourbon et Leyva conduisaient ou plutôt suivaient cette armée de brigands. Elle se grossissait, sur sa route, d'une foule d'Italiens qui imitaient les vices des barbares, ne pouvant imiter leur valeur. L'armée prit son chemin par Ferrare et Bologne; elle fut sur le point d'entrer en Toscane, et les Espagnols ne juraient que *par le sac glorieux de Florence;* mais une impulsion plus forte entraînait les Allemands vers Rome, comme autrefois les Goths leurs aïeux. Clément VII, qui avait traité avec le vice-roi de Naples, et qui voyait pourtant approcher l'armée de Bourbon, cherchait à s'aveugler lui même, et semblait comme fasciné par la grandeur même du péril. Il licencia ses meilleures troupes à l'approche des Impériaux, croyant peut-être que Rome désarmée leur inspirerait quelque respect. Dès le matin du 6 mai, Bourbon donna l'assaut (1527). Il avait mis une cotte d'armes blanche pour être mieux vu des siens et des ennemis. Dans une si odieuse entreprise, le succès pouvait seul le relever à ses propres yeux ; s'apercevant que ses fantassins allemands le secondaient mollement, il saisit une échelle, et il y montait lorsqu'une balle l'atteignit dans les reins ; il sentit bien qu'il était mort, et ordonna aux siens de couvrir son corps de son manteau et de cacher ainsi sa chute. Ses soldats ne le vengèrent que trop. Sept à huit mille Romains furent massacrés le premier jour ; rien ne fut épargné, ni les couvents, ni les églises, ni Saint-Pierre même : les places étaient jonchées de reliques, d'ornements d'autels, que les Allemands jetaient après en avoir arraché l'or et l'argent. Les Espagnols, plus avides et plus cruels encore, renouvelèrent tous les jours, pendant près d'une année, les plus affreux abus de la victoire ; on n'entendait que les cris des malheureux qu'ils faisaient périr dans les tortures pour leur faire avouer où ils avaient caché leur argent. Ils les liaient dans leurs maisons, afin de les retrouver quand ils voulaient recommencer leur supplice.

[*Lautrec. Doria.*] L'indignation fut au comble dans l'Europe, quand on apprit le sac de Rome et la captivité du pape. Charles-Quint ordonna des prières pour la délivrance du pontife, prisonnier de l'armée impériale plus que de l'Empereur. François Ier crut le moment favorable pour faire entrer en Italie les troupes qui, quelques mois plus tôt, auraient sauvé Rome et Milan. Lautrec marcha sur Naples, pendant que les généraux impériaux négociaient avec leurs soldats pour les faire sortir de Rome ; mais on le laissa manquer d'argent, comme dans les premières guerres. La peste consuma son armée. Cependant rien n'était perdu, tant que l'on conservait des communications par mer avec la France. François Ier eut l'imprudence de mécontenter le Génois Doria, le premier marin de l'époque. *Il sembloit*, dit Montluc, *que la mer redoutast cet homme.* On lui avait retenu la rançon du prince d'Orange, on ne payait point la solde de ses galères, on avait nommé à son préjudice un amiral du Levant; ce qui l'irritait encore davantage, c'est que François Ier ne respectait point les priviléges de Gênes, et voulait transporter à Savone le commerce de cette ville. Au lieu de le satisfaire sur ces divers griefs, le roi donna ordre de l'arrêter. Doria, dont l'engagement avec la France venait d'expirer, se donna à l'Empereur, à condition que sa patrie serait indépendante, et dominerait de nouveau dans la Ligurie. Charles-Quint lui offrit de le reconnaître pour prince de Gênes, mais il aima mieux être le premier citoyen d'une ville libre.

[*Traité de Cambrai.* 1528.] Cependant les deux partis souhaitaient la paix. Charles-Quint était alarmé par les progrès de la réforme, et par l'invasion du terrible Soliman, qui vint camper devant Vienne. François Ier, épuisé, ne songeait plus qu'à s'arranger aux dépens de ses alliés. Il voulait retirer ses enfants, et garder la Bourgogne. Jusqu'à la veille du traité, il protesta à ses alliés d'Italie qu'il ne séparerait point ses intérêts des leurs. Il refusa aux Florentins la permission de faire une paix particulière avec l'Empereur, et il signa le traité de Cambrai, par lequel il les abandonnait, eux, et les Vénitiens, et tous ses partisans, à la vengeance de Charles-Quint (1528). Cet odieux traité bannit pour toujours les Français de l'Italie. Dès lors, le principal théâtre de la guerre sera partout ailleurs, en Savoie, en Picardie, aux Pays-Bas, en Lorraine.

[*Charles-Quint en Afrique.* 1535.] Tandis que la chrétienté espérait quelque repos, un fléau, jusque-là ignoré, dépeuplait les rivages de l'Italie et de l'Espagne. Les Barbaresques commencèrent vers cette époque à faire la *traite des blancs.* Les Turcs dévastaient d'abord les contrées qu'ils voulaient envahir ; c'est ainsi qu'ils firent presque un désert de la Hongrie méridionale et des provinces occidentales de l'ancien empire grec. Les Tartares et les Barbaresques, ces enfants perdus de la puissance ottomane, la secondaient, les uns à l'Orient, les autres au Midi, dans ce système de dépopulation.

Les chevaliers de Rhodes, que Charles-Quint avait établis dans l'île de Malte, étaient trop faibles pour purger la mer des vaisseaux innombrables dont la couvrait Barberousse, dey de Tunis et amiral de Soliman. Charles-Quint résolut d'attaquer le pirate dans son repaire (1535). Cinq cents vaisseaux transportèrent en Afrique une armée de trente mille hommes, composée en grande partie des vieilles bandes qui avaient fait les guerres d'Italie. Le pape et le roi de Portugal avaient grossi cette flotte. Doria y avait joint ses galères, et l'Empereur y était monté lui-même avec l'élite de la noblesse espagnole. Barberousse n'avait point de force capable de résister à l'armement le plus formidable que la chrétienté eût fait contre les infidèles depuis les croisades. La Goulette fut prise d'assaut. Tunis se rendit, et vingt mille chrétiens, délivrés de l'esclavage, et ramenés dans leur patrie aux frais de l'Empereur, firent bénir dans toute l'Europe le nom de Charles-Quint.

[*Alliance de François Ier avec Soliman.*] La conduite de François Ier présentait une triste opposition. Il venait de déclarer son alliance avec Soliman (1534). Il négociait avec les protestants d'Allemagne, avec Henri VIII, qui avait répudié la tante de Charles-Quint et abandonné l'Église. Il ne tira d'aucun d'eux les secours qu'il en attendait. Soliman alla perdre ses janissaires dans les plaines sans bornes de l'Asie. Henri VIII était trop occupé chez lui par la révolution religieuse qu'il opérait avec tant de violence. Les confédérés de Smalkalde ne pouvaient se fier en un prince qui caressait les protestants à Dresde, et les faisait brûler à Paris. François Ier n'en renouvela pas moins la guerre en faisant envahir la Savoie et menaçant le Milanais (1536). Le duc de Savoie, alarmé des prétentions de la mère du roi de France (Louise de Savoie), avait épousé la belle-sœur de Charles-Quint. Le duc de Milan, accusé par l'Empereur de traiter avec les Français, avait essayé de s'en disculper en faisant décapiter sous un vain prétexte l'ambassadeur de François Ier. Charles-Quint annonça dans Rome, en présence des envoyés de toute la chrétienté, qu'il comptait sur la victoire, et déclara, que, « s'il n'avait pas plus de ressources que son » rival, il irait à l'instant, les bras liés, la corde » au cou, se jeter à ses pieds et implorer sa pitié. » Avant d'entrer en campagne, il partagea à ses officiers les domaines et les grandes charges de la couronne de France.

[*Légions provinciales.*] En effet, tout le monde croyait que François Ier était perdu. On ne savait pas quelles ressources la France avait en elle-même. Depuis 1533, le roi s'était enfin décidé à placer la force militaire de la France dans l'infanterie, et dans une infanterie nationale. Il se souvenait que les Suisses avaient fait perdre la bataille de la Bicoque, et peut-être celle de Pavie; que les landsknechts avaient été rappelés par l'Empereur la veille de la bataille de Ravenne. Mais donner ainsi des armes au peuple, c'était, disait-on, courir un grand risque. Dans une ordonnance sur la chasse, rendue en 1517, François Ier avait défendu le port d'armes sous des peines terribles. Néanmoins il se décida à créer sept légions provinciales, fortes chacune de six mille hommes, et tirées des provinces frontières. Ces troupes étaient encore peu aguerries lorsque les armées de Charles-Quint entrèrent à la fois en Provence, en Champagne et en Picardie. Aussi François Ier, ne se reposant pas sur leur valeur, résolut d'arrêter l'ennemi en lui opposant un désert. Toute la Provence, des Alpes à Marseille, et de la mer au Dauphiné, fut dévastée avec une inflexible sévérité par le maréchal de Montmorency : villages, fermes, moulins, tout fut brûlé, toute apparence de culture détruite. Le maréchal, établi dans un camp inattaquable entre le Rhône et la Durance, attendit patiemment que l'armée de l'Empereur se fût consumée devant Marseille. Charles-Quint fut contraint à la retraite, et obligé de consentir à une trêve dont le pape se fit le médiateur (trêve de Nice, 1538). Un mois après, Charles et François se virent à Aigues-Mortes, et ces princes, qui s'étaient traités d'une manière si outrageante, dont l'un accusait l'autre d'avoir empoisonné le Dauphin, se donnèrent toutes les assurances d'une amitié fraternelle.

[*Épuisement de Charles-Quint et de François Ier.*] L'épuisement des deux rivaux était pourtant l'unique cause de la trêve. Quoique Charles-Quint eût tâché de gagner les cortès de Castille, en autorisant la députation permanente imitée de celle d'Aragon, et en renouvelant la loi qui excluait les étrangers des emplois, il n'avait pu obtenir d'argent ni en 1527, ni en 1533, ni en 1538. Gand avait pris les armes plutôt que de payer un nouvel impôt. L'administration du Mexique n'était pas encore organisée; le Pérou n'appartenait encore qu'à ceux qui l'avaient conquis, et qui le désolaient par leurs guerres civiles. L'Empereur avait été obligé de vendre une grande partie des domaines royaux, avait contracté une dette de sept millions de ducats, et ne trouvait plus à emprunter, dans aucune banque, à 13 ni à 14. Cette pénurie excita, vers 1539, une révolte presque universelle dans les armées de Charles-Quint. Elles se soulevèrent en Sicile, pillèrent la Lombardie, et menacèrent de livrer la Goulette à Barberousse. Il fallut trouver à tout prix de quoi payer leur solde arriérée, et en licencier la plus grande partie.

Le roi de France n'était guère moins embarrassé. Depuis l'avénement de Charles VIII, la richesse nationale avait pris un développement rapide par l'effet du repos intérieur; mais les dépenses surpassaient de beaucoup les ressources. Charles VII avait eu dix-sept cents hommes d'armes. François Ier en eut jusqu'à trois mille, sans compter six mille chevau-légers, et souvent douze ou quinze mille Suisses. Charles VII levait moins de deux millions d'impôts; Louis XI en leva cinq; François Ier près de neuf. Pour subvenir à ces dépenses, les rois ne convoquaient point les états généraux, depuis 1484. Ils leur substituaient des assemblées de notables (1526), et le plus souvent levaient de l'argent par des ordonnances qu'ils faisaient enregistrer au parlement de Paris; Louis XII, *le Père du Peuple*, diminua d'abord les impôts, et vendit les offices de finances (1498); mais il fut contraint, vers la fin de son règne, d'augmenter les impôts, de faire des emprunts, et d'aliéner les domaines royaux (1511, 1514). François Ier établit de nouvelles taxes (particulièrement en 1523), vendit et multiplia les charges de judicature (1515, 1522, 1524), fonda les premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville, aliéna les domaines royaux (1532, 1544), enfin institua la loterie royale (1539).

Il avait une sorte d'avantage sur Charles-Quint dans cette facilité de se ruiner. Il en profita, lorsque l'Empereur eut échoué dans sa grande expédition contre Alger (1541-42). Deux ans auparavant, Charles-Quint, passant par la France pour réprimer la révolte de Gand, avait amusé le roi de la promesse de donner au duc d'Orléans, son second fils, l'investiture du Milanais. La duchesse d'Étampes, qui gouvernait le roi, le voyant s'affaiblir, et craignant la haine de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin, s'efforçait de procurer au duc d'Orléans un établissement indépendant, où elle pût trouver un asile à la mort de François Ier. Joignez à cette cause principale de la guerre, l'assassinat de deux envoyés français qui, traversant l'Italie pour aller à la cour de Soliman, furent tués dans le Milanais, par l'ordre du gouverneur impérial, qui voulait se saisir de leurs papiers. François Ier comptait sur l'alliance des Turcs, et sur ses liaisons avec les princes protestants d'Allemagne, de Danemarck et de Suède; il s'était attaché particulièrement Guillaume, duc de Clèves, en lui faisant épouser sa nièce, Jeanne d'Albret, qui fut depuis mère de notre Henri IV. Il envahit presque en même temps le Roussillon, le Piémont, le Luxembourg, le Brabant et la Flandre. Soliman joignit sa flotte à celle de France; elles bombardèrent inutilement le château de Nice. Mais l'odieux spectacle du croissant uni aux fleurs de lis indisposa toute la chrétienté contre le roi de France. Ceux même qui jusqu'alors l'avaient favorisé, fermèrent les yeux sur l'intérêt de l'Europe pour s'unir à Charles-Quint. L'Empire se déclara contre l'allié des Turcs. Le roi d'Angleterre, réconcilié avec Charles depuis la mort de Catherine d'Aragon, reprit parti contre François Ier, qui avait donné sa fille au roi d'Écosse. Henri VIII défit Jacques V (1543), Charles-Quint accabla le duc de Clèves (1543), et tous deux, n'ayant plus rien à craindre derrière eux, se concertèrent pour envahir les États de François Ier. La France, seule contre tous, déploya une vigueur inattendue; elle combattit avec cinq armées, et étonna les confédérés par la brillante victoire de Cérisoles; l'infanterie gagna cette bataille, perdue par la gendarmerie. Charles-Quint, mal secondé par Henri VIII, et rappelé par les progrès de Soliman en Hongrie, signa, à treize lieues de Paris, un traité par lequel François renonçait à Naples, Charles à la Bourgogne; le duc d'Orléans devait être investi du Milanais (traité de Crépy, 1544). Les rois de France et d'Angleterre ne tardèrent pas à faire la paix, et moururent tous deux la même année (1547).

La longue lutte des deux grandes puissances de l'Europe est loin d'être terminée, mais elle se complique désormais d'intérêts religieux qu'on ne peut comprendre sans connaître les progrès de la Réforme en Allemagne. Nous nous arrêterons ici pour regarder derrière nous, et pour examiner quelle avait été la situation intérieure de la France pendant la rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

[*Administration.*] Le règne de François Ier est l'apogée du pouvoir royal en France, avant le ministère du cardinal de Richelieu. Il commença par concentrer dans ses mains le pouvoir ecclésiastique par le traité du concordat (1515), restreignit les juridictions ecclésiastiques (1539), organisa un système de police, et imposa silence aux parlements. Celui de Paris avait été affaibli sous Charles VII et Louis XI, par la création des parlements de Grenoble, Bordeaux et Dijon (1451, 1462, 1477); sous Louis XII, par celle des parlements de Rouen et d'Aix (1499, 1501). Pendant la captivité de François Ier, il essaya de reprendre quelque importance, et commença des poursuites contre le chancelier Duprat. Mais le roi, de retour, lui défendit de s'occuper désormais d'affaires politiques, et lui ôta encore de son influence en rendant les charges vénales et en les multipliant.

[*Progrès de la Réforme.*] François Ier s'était vanté d'avoir mis désormais les rois *hors de pages*. Mais l'agitation croissante des esprits, qu'on remarquait sous son règne, annonçait de nouveaux troubles.

L'esprit de liberté se plaçait dans la religion, pour rentrer un jour, avec des forces doublées, dans les institutions politiques. D'abord les réformateurs s'en tinrent à des attaques contre les mœurs du clergé : les *Colloquia* d'Érasme, tirés à vingt-quatre mille exemplaires, furent épuisés rapidement. Les Psaumes, traduits par Marot, furent bientôt chantés sur des airs de romances par les gentilshommes et par les dames, tandis que l'ordonnance en vertu de laquelle les lois devaient être désormais rédigées en français, mettait tout le monde à même de connaître et de discuter les matières politiques (1538). La cour de Marguerite de Navarre et celle de la duchesse de Ferrare, Renée de France, étaient le rendez-vous de tous les partisans des nouvelles opinions. La plus grande légèreté d'esprit et le plus profond fanatisme, Marot et Calvin, se rencontraient à Nérac. François Ier avait d'abord vu sans inquiétude ce mouvement des esprits. Il avait protégé contre le clergé les premiers protestants de France (1523-1524). En 1524, lorsqu'il resserrait ses liaisons avec les protestants d'Allemagne, il invita Melanchton à présenter une profession de foi conciliante. Il favorisa la révolution de Genève, qui devint le foyer du calvinisme (1535). Cependant, depuis son retour de Madrid, il était plus sévère pour les protestants de France. En 1527 et en 1534 la fermentation des nouvelles doctrines s'étant manifestée par des outrages aux images saintes, et par des placards affichés au Louvre, plusieurs protestants furent brûlés à petit feu, en présence du roi et de toute la cour. En 1535, il ordonna la suppression des imprimeries, sous peine de la hart, et, sur les réclamations du parlement, révoqua la même année cette ordonnance pour rétablir la censure.

[*Vaudois.* 1545.] La fin du règne de François Ier fut marquée par un événement affreux. Les Vaudois, habitants de quelques vallées inaccessibles de la Provence et du Dauphiné, avaient conservé d'anciennes hérésies, et semblaient près d'adopter celles de Calvin. La force des positions qu'ils occupaient au milieu des Alpes inspirait des inquiétudes. Le parlement d'Aix ordonna, en 1540, que Cabrière et Mérindol, leurs principaux points de réunion, fussent incendiés. Après la retraite de Charles-Quint (1545), l'arrêt fut exécuté, malgré les réclamations de Sadolet, évêque de Carpentras. Le président d'Oppède, l'avocat du roi Guérin et le capitaine Paulin, ancien agent du roi chez les Turcs, pénétrèrent dans les vallées, en exterminèrent les habitants avec une cruauté inouïe, et changèrent toute la contrée en désert. Cette effroyable exécution peut être considérée comme l'une des premières causes de nos guerres civiles.

[*Abdication de Charles-Quint.*] Le luthéranisme fit peu de progrès chez nous, mais il fut utile à la France en provoquant l'abaissement de l'Empereur. Henri II s'était institué le protecteur des princes de l'Empire, tandis que Maurice de Saxe marchait sur Inspruck (1552), pour y saisir Charles-Quint. L'Empereur échoua au siége de Metz, défendue par le grand Guise. Abandonné de la fortune, *qui n'aime point les vieillards*, il laissa l'Empire à son frère, ses royaumes à son fils, et alla cacher ses derniers jours dans la solitude de Saint-Just. Les funérailles qu'il se fit faire de son vivant n'étaient qu'une image trop fidèle de cette gloire éclipsée à laquelle il survivait.

Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint, ne joignait pas, comme lui, l'Empire à la couronne d'Espagne, mais il disposait en grande partie de l'Angleterre par son mariage (1554) avec Marie, fille de Henri VIII. Le roi de France avait à combattre en lui le maître de l'Espagne et des Pays-Bas, le dominateur de l'Italie et de l'Angleterre, le possesseur des mines d'Amérique. Il attaqua pourtant Philippe. Les Guises, branche cadette de la maison de Lorraine, revendiquaient, comme héritiers de René d'Anjou, le royaume des Deux-Siciles; ils obtinrent de conduire une armée en Italie. La route semblait frayée : Brissac, maître du Piémont, avait entamé le Milanais; le Gascon Montluc défendait opiniâtrément la ville de Sienne. Mais personne en Italie ne croyait plus aux succès durables des Français; aucune puissance italienne ne se déclara pour Guise. Le duc d'Albe, qui l'attendait dans les Abbruzzes, usa l'impétuosité des Français. Guise lui-même demanda son rappel, et vint réparer, par la prise de Calais, la défaite de Saint-Quentin (1557). La France rassurée crut voir en lui un sauveur. Le connétable de Montmorency, prisonnier des Espagnols, négocia la paix de Cateau-Cambrésis (1559). Henri II ne garda de ses conquêtes que Calais (pour huit ans), les trois évêchés et quelques places de Savoie. C'était perdre l'espoir des conquêtes lointaines; mais le royaume se trouvait fermé aux invasions étrangères; ce traité lui assurait ses trois portes d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie [1].

[1] *Des lettres, des sciences et des arts sous François Ier.* — Au seizième siècle la France suit de loin l'Italie. François Ier fonde le Collége de France et l'Imprimerie royale. Il encourage le poëte Marot (1544) et les frères du Bellay (1543, 1560), négociateurs et historiens. Sa sœur, Marguerite de Navarre (1549), cultive elle-même les lettres. François Ier honore le Titien, attire en France le Primatice et Léonard de Vinci. Il bâtit ou

CHAPITRE XVIII.

CALVIN. LA RÉFORME, JUSQU'A LA SAINT-BARTHÉLEMY, 1555-1572 [1].

La réconciliation des rois de France et d'Espagne n'était qu'une ligue contre la Réforme, qui prenait chaque jour un caractère plus alarmant. La Réforme, à son premier âge, n'avait guère fait que détruire; dans le second, elle essaya de fonder. A son début, elle avait composé avec la puissance civile; la réforme luthérienne avait, sous plusieurs rapports, été l'ouvrage des princes auxquels elle soumettait l'Église. Les peuples attendaient une réforme qui fût à eux; elle leur fut donnée par Jean Calvin, protestant français réfugié à Genève. La

agrandit Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord, et commence le Louvre. A cette époque fleurissent Jean Cousin (1598), dessinateur et peintre, Germain Pilon, Philibert de Lorme, Jean Goujon (1572), sculpteurs et architectes; les érudits Guillaume Budée (1540), Turnèbe (1565), Muret (1585), Henri Étienne (1598), célèbre imprimeur; enfin les illustres jurisconsultes Dumoulin (1566), et Cujas (1590). Après François Ier, le poëte Ronsard jouit d'une estime peu durable. Rabelais (1553) commence une chaîne de libres penseurs qui se continue par Montaigne (1592), et ses amis la Boëtie (1563) et Charron (1603).

[1] *État intérieur de la France depuis le milieu du quinzième siècle*, 1450-1559. — *Troubles de religion.* — *Guerres civiles et étrangères*, 1559-1610.

Le pouvoir royal, relevé par Charles VII et par Louis XI, après les guerres des Anglais, devient absolu entre les mains de leurs quatre successeurs, et se dissout dans les guerres de religion, jusqu'à ce que, relevé de nouveau par Henri IV et par Richelieu, il triomphe et s'affermisse sous Louis XIV. — Développement rapide de la richesse nationale, après les périodes des troubles: sous Louis XII, sous Henri IV, sous Louis XIV. — Augmentation des dépenses, nécessitées surtout par celles des forces militaires. — *Augmentation des forces militaires.* Charles VII, mille sept cents hommes d'armes, *francs archers.* François Ier, trois mille *lances,* six mille chevau-légers, et souvent de douze à quinze mille Suisses. — Louis XI a substitué l'infanterie mercenaire des Suisses à l'infanterie nationale des francs archers. François Ier substitue les landsknechts aux Suisses, et lorsque les landsknechts ont été détruits à Pavie, il forme une infanterie nationale, sous le nom de *légions provinciales* (1534). — *Augmentation des impôts.* Charles VII, moins de deux millions. — Louis XI, cinq millions. — François Ier, presque neuf millions. (Dépense: neuf millions et demi). — Les ressources ont considérablement augmenté, mais non pas en proportion des dépenses. — *Moyens et ressources.* — Pour subvenir à ces dépenses, les rois ne convoquent point les états généraux, depuis 1484 (assemblés une seule fois à Tours, en 1506, et seulement pour annuler le traité de Blois). Ils leur substituent des assemblées de notables (1526, 1558), et le plus souvent lèvent de l'argent par des ordonnances qu'ils font enregistrer au parlement de Paris. — Le parlement de Paris, affaibli sous Charles VII et Louis XI par la création des parlements de Grenoble, Bordeaux et Dijon (1451, 1462, 1477); sous Louis XII, par celle des parlements de Rouen et d'Aix (1499, 1501). Il reçoit de François Ier la défense de s'occuper d'affaires politiques (1527). D'ailleurs, la vénalité et la multiplication des charges lui ôtent de son influence. — Quatre moyens d'obtenir de l'argent: augmentation des impôts, emprunts, aliénation du domaine royal, vente des charges de finances et de judicature. — Louis XII, *le Père du peuple,* diminue d'abord les impôts et vend les offices de finances (1499); mais il est forcé, vers la fin de son règne, d'augmenter les impôts, de faire des emprunts, et d'aliéner les domaines royaux (1511, 1514). — Le règne de François Ier est l'apogée de pouvoir royal, avant Richelieu. — 1515, Concordat. 1539, Ordonnance qui restreint les juridictions ecclésiastiques. — Police organisée. 1517, Ordonnance sur la chasse. — Nouveaux impôts (particulièment en 1523). Vente et multiplication des charges de judicature (1515, 1522, 1544). Premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville. 1532, 1544. Aliénation des domaines royaux. Loterie royale. — Henri II, forcé d'abolir la gabelle dans les provinces au delà de la Loire, impose les églises, aliène les domaines (1552, 1559), crée un grand nombre de tribunaux (1552, 1555, 1559), double toutes les charges du parlement, tous les offices de finances (1553), et fait des emprunts aux villes. Dette de quarante-trois millions. La dépense excède la recette de deux millions et demi par an. — Les progrès du calvinisme sont une cause de révolution encore plus active que l'embarras des finances. 1535, Premières persécutions, 1545, Massacre des Vaudois. 1551, Édit de Châteaubriant. 1552, Arrêt du parlement contre les *écoles buissonnières.* Établissement de l'Inquisition. 1558, Les protestants font une procession publique dans Paris. 1559, Le roi saisit lui-même, dans le parlement, plusieurs conseillers.

Troubles de religion. 1re période. 1559-1670, Crise religieuse et financière; rivalité de puissance entre les Guises, les Bourbons et Catherine de Médicis. II. 1570-1577, Lutte des deux religions; elle est moins mêlée, dans cette période, d'intérêts politiques. III. 1577-1594, Faction anarchique de la Ligue. Philippe II porte son ambition sur la couronne de France. La monarchie française est sur le point de se dissoudre ou de dépendre de l'Espagne. Henri IV la sauve de ce double danger. IV. 1594-1610, Henri IV réunit la France, la rend de nouveau formidable, et se prépare à achever l'abaissement de la maison d'Autriche, lorsqu'il est assassiné. — François II. 1559, Les Guises gouvernent par l'ascendant de leur nièce Marie Stuart sur le jeune roi. Leurs intelligences avec Philippe II. Opposition des Bourbons (le roi de Navarre et le prince de Condé), appuyés des Châtillons (Coligni et Dandelot), de la petite noblesse et des protestants. Versatilité de Catherine de Médicis,

première avait conquis l'Allemagne du nord, la seconde bouleversa la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse. Partout elle rencontra un opiniâtre adversaire dans la puissance espagnole, que partout elle vainquit.

[*Calvin.*] Lorsque Calvin passa de Nérac à Genève [1535], il trouva cette ville affranchie de son évêque et des ducs de Savoie, mais entretenue dans la plus violente fermentation par les complots des *mamelus* (serviles), et par les insultes continuelles des gentilshommes de la *Confrérie de la Cuiller*. Il en devint l'apôtre et le législateur (1541-64), se portant pour juge entre *le paganisme de Zwingli et le papisme de Luther*. L'Église fut une démocratie, et l'État s'y absorba. Le calvinisme eut, comme la religion catholique, un ter-

modération de l'Hôpital, également impuissantes. Embarras des Guises. Ils reprennent les domaines aliénés, mais sont forcés de supprimer l'impôt qui entretenait les cinquante mille hommes, c'est-à-dire de désarmer le gouvernement au moment où la révolution éclate. — Conjuration d'Amboise. L'Hôpital, chancelier. Il adoucit l'édit de Châteaubriant par celui de Romorantin. Arrestation du prince de Condé. — 1560-1574, Charles IX. Régence de Catherine de Médicis. États généraux d'Orléans. Colloque de Poissy. Édit de janvier (favorable aux protestants). Guise, profitant de l'indignation des catholiques, ressaisit, comme chef de parti, le pouvoir qu'il a perdu, comme ministre, à la mort de François II; le parti opposé a perdu son unité par l'abjuration du roi de Navarre et la défection de Montmorency. Massacre de Vassi. *Première guerre civile,* 1562-1563. — *Force des deux partis.* La cour domine dans l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Guienne. Les protestants dominent dans l'Occident et le Midi, surtout dans les villes de Rouen, Orléans, Blois, Tours, Angers, le Mans, Poitiers, Bourges, Angoulême, la Rochelle, Montauban et Lyon. Ainsi isolés, ils ne peuvent facilement donner la main aux protestants de l'Allemagne et des Pays-Bas. Les catholiques reçoivent des secours de Philippe II et du pape, des ducs de Savoie, de Ferrare, de Mantoue, de Toscane. Ils louent des troupes allemandes; mais l'Empire favorise les protestants, dans l'espoir qu'ils livreront les Trois-Évêchés, comme ils livrent le Havre aux Anglais. Les protestants reçoivent des troupes de la reine d'Angleterre, du landgrave de Hesse, surtout de l'électeur palatin. — 1562, Siége de Rouen, bataille de Dreux. — 1563, Assassinat de Guise. La reine ne craint plus que les protestants, et conclut avec eux la convention d'Amboise. — 1563-1567, Les catholiques de la Guienne et du Languedoc forment, sous l'inspection du parlement de Toulouse, une association qui sera le premier modèle de la Ligue. Détresse de la cour, qui vend pour cent mille écus de rente de biens ecclésiastiques. — Dépense, dix-huit millions; recette, dix millions. — La paix est troublée par les poursuites des Guises contre Coligni, par l'augmentation des gardes-suisses et la création des gardes-françaises, par l'ambassade du pape, de Philippe II et du duc de Savoie, par le complot tramé pour livrer à Philippe II Jeanne d'Albret et son fils; enfin par l'édit de Roussillon, qui modifie la convention d'Amboise, 1564. Voyage du roi et de sa mère dans les provinces méridionales, 1564-1565. Entrevue de Catherine de Médicis avec le duc d'Albe à Bayonne. — 1567, 1568, La cour lève des troupes et appelle six mille Suisses. *Seconde guerre.* 1567, Les protestants veulent s'emparer du roi, perdent Orléans; ils sont défaits à Saint-Denis, ne peuvent prendre Chartres, et la cour les amuse par la paix de Longjumeau, qui confirme celle d'Amboise, 1568. Elle ne renvoie point les troupes étrangères, et les protestants ne rendent point les places dont ils sont maîtres. La tentative de faire payer aux chefs des protestants les frais de la guerre, et de saisir en Bourgogne Condé et Coligni, décide la *Troisième guerre*, 1568-1570. L'Hôpital rend les sceaux. L'armée protestante paye elle-même ses auxiliaires allemands. La Rochelle devient leur point d'appui. — 1569, Les protestants vaincus à Jarnac (mort de Condé), et à Moncontour (blessure de Coligni). Henri de Béarn à la tête du parti protestant, dont Coligni est le véritable chef. — Le roi abandonné par les troupes italiennes et espagnoles, les protestants sur le point de l'être par les troupes allemandes, concluent la paix à Saint-Germain, 1570. Conditions avantageuses pour les protestants : culte libre dans deux villes par province, places de sûreté (la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité); mariage projeté du roi de Navarre; espérance donnée à Coligni de commander les troupes que la cour enverrait au secours des protestants des Pays-Bas. — 1570-1577. Les protestants attirés à Paris par le mariage du roi de Navarre. 1572, Saint-Barthélemy. La cour laisse aux protestants le temps de reprendre courage, et constate sa faiblesse en assiégeant inutilement la Rochelle, 1573. Création du parti des *Politiques*, qui devient bientôt l'auxiliaire des protestants. Des deux frères du roi, l'aîné est éloigné pour un an de la France (par la royauté de Pologne); le plus jeune se met à la tête des *politiques*. 1574, Mort de Charles IX.—1574-1589, Henri III. Fuite de Henri de Navarre et du duc d'Alençon. — La versatilité de Henri III, la conduite du duc d'Alençon, qui se met à la tête des protestants de France, et ensuite de ceux des Pays-Bas, décident le parti catholique à chercher un chef hors de la famille royale. Le traité de 1576 détermine la formation de la Ligue. Par ce traité le roi cède à son frère l'Anjou, la Touraine et le Berri; liberté du culte partout, excepté à Paris; chambre mi-partie dans chaque parlement; villes de sûreté, Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières, où les protestants mettront des garnisons payées par le roi. (Pour tout ce qui suit, voyez mes Tableaux synchroniques, nos XII et XIII). — 1577-1594. 1577, Formation de la *Ligue*. Henri de Guise *le Balafré*. Politique de Philippe II. États de Blois. Henri III se déclare chef de la Ligue. — 1577-1579, *Cinquième et sixième guerre*. Prise de Cahors. — 1580, *Septième guerre*. — 1584, Mort du duc d'Anjou (auparavant duc d'Alençon). Pré-

rain indépendant de toute puissance temporelle. L'alliance de Berne et de Fribourg permettait au réformateur de prêcher à l'aise derrière les lances des Suisses. Posté entre l'Italie, la Suisse et la France, Calvin ébranla tout l'Occident. Il n'avait ni l'impétuosité, ni la bonhomie, ni les facéties de Luther. Son style était triste et amer, mais fort, serré, pénétrant. Conséquent dans ses écrits plus que dans sa conduite, il commença par réclamer la tolérance auprès de François Ier, et finit par faire brûler Servet.

[*Progrès de ses doctrines.*] D'abord les Vaudois, et toutes les populations ingénieuses et inquiètes du midi de la France, qui avaient les premières essayé de secouer le joug au moyen âge, se rallièrent à la nouvelle doctrine. De Genève et de la Navarre, elle s'étendit jusqu'à la ville commerçante de la Rochelle, jusqu'aux cités alors savantes de l'intérieur, Poitiers, Bourges, Orléans; elle pénétra jusqu'aux Pays-Bas, et s'associa à ces bandes de *Rederikers* qui couraient le pays en déclamant contre les abus. De là, passant la mer, elle vint troubler la victoire de Henri VIII sur le pape, elle s'assit sur le trône d'Angleterre avec Édouard VI (1547), tandis qu'elle était portée par Knox dans la sauvage Écosse, et ne s'arrêtait qu'à l'entrée des montagnes, où les *Highlanders* conservèrent la foi de leurs ancêtres avec la haine des *Saxons* hérétiques.

[*Assemblées de Paris.* 1550.] Les assemblées furent d'abord secrètes. Les premières qui eurent lieu en France se tinrent à Paris, rue Saint-Jacques (vers 1550); bientôt elles se multiplièrent. Les bûchers n'y faisaient rien; c'était pour le peuple une trop grande douceur d'entendre la parole de Dieu dans sa langue. Plusieurs étaient attirés par la curiosité, d'autres par la compassion, quelques-uns tentés par le danger même. En 1550, il n'y avait qu'une église réformée en France; en 1561, il y en eut plus de deux mille. Quelquefois ils s'assemblaient en plein champ au nombre de huit ou dix mille personnes; le ministre montait sur une charrette ou sur des arbres amoncelés, le peuple se plaçait sous le vent pour mieux recueillir la parole, et ensuite tous ensemble, hommes, femmes et enfants, entonnaient des psaumes. Ceux qui avaient des armes veillaient alentour, la main sur l'épée. Puis venaient les colporteurs qui déballaient des catéchismes, des petits livres et des images contre les évêques et le pape.

Ils ne s'en tinrent pas longtemps à ces assemblées. Non moins intolérants que leurs persécuteurs, ils voulurent exterminer ce qu'ils appelaient l'*idolâtrie*. Ils commencèrent à renverser les autels, à brûler les tableaux, à démolir les églises. Dès 1561, ils sommèrent le roi de France d'abattre les images de Jésus-Christ et des saints.

[*Philippe II.* 1556.] Tels étaient les adversaires que Philippe II entreprit de combattre et d'anéantir. Partout il les rencontrait sur son chemin; en Angleterre, pour l'empêcher d'épouser Élisabeth (1558); en France, pour balancer la puissance des Guises ses alliés (1561); aux Pays-Bas, pour appuyer de leur fanatisme la cause de la liberté publique.

tentions du cardinal de Bourbon, espérances secrètes de Henri de Guise et de Philippe II. 1585, Traité de Henri III avec les ligueurs, conclu à Nemours. — 1586-1598, *Huitième guerre*. 1587, Bataille de Coutras. Succès de Henri de Guise. Organisation de la Ligue. Conseil des *Seize*. 1588, Journée des *Barricades*. États de Blois. Assassinat de Henri de Guise. 1589, Alliance de Henri III et du roi de Navarre. Siége de Paris. Assassinat de Henri III. Extinction de la branche de Valois (1528-1589). Dissolution imminente de la monarchie. — 1589-1610, Henri IV, roi de France et de Navarre, premier roi de la maison de Bourbon. Charles X, roi de la Ligue. Mayenne. Combat d'Arque. — 1590-1592, Bataille d'Ivri. Siéges de Paris, de Rouen. Savantes campagnes du prince de Parme, qui sauve ces deux places. Combat d'Aumale. — 1593, États de Paris. Philippe II demande le trône de France pour sa fille. Abjuration de Henri IV. 1594, Il entre à Paris. — 1594-1610, Soumission de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Provence et de la Bretagne; des ducs de Guise, de Mayenne et de Mercœur. 1594-1598, Henri IV reconnu par le pape. — 1595, 1598, Guerre contre les Espagnols. Ils prennent Cambrai, Calais, Amiens. 1598, *Paix de Vervins* (malgré Élisabeth et les Hollandais). Philippe II perd ses conquêtes, excepté le comté de Charolais. — Édit de Nantes; les réformés obtiennent l'exercice public de leur culte, et tous les droits civils; ils conservent leur importance comme parti politique. — 1600-1610. — 1600-1601, Conquête sur le duc de Savoie. Mariage du roi avec Marie de Médicis. 1602, Conspiration de Biron. 1604, Conspiration de la famille d'Entragues. — Médiation du roi entre le pape et Venise, 1607; entre l'Espagne et les Provinces-Unies, 1609. Ses projets pour l'abaissement de la maison d'Autriche, et pour l'organisation de la république européenne. 1610, Assassinat de Henri IV. — *Administration de Henri IV*. État des finances à son avénement. Tentative de réforme. — 1596, Assemblée des notables à Rouen. Le roi confie les finances à Sully. Ordre et économie. Agriculture protégée (Olivier de Serres). Manufactures nouvelles. Encouragements donnés au commerce et aux arts. 1604, Traité de commerce avec le sultan. Canal de Briare. Embellissements de Paris. — Réforme de la Justice. 1603, Édit contre les duels. 1604, Institution de la *Paulette*. Colonies (1557, au Brésil; 1564, dans la Floride); à Cayenne, au Canada, fondation de Quebec, en 1608. — Prospérité de la France, et son état formidable à la fin du règne de Henri IV.

Au caractère cosmopolite de Charles-Quint avait succédé un prince tout Castillan, qui dédaignait toute autre langue, qui avait en horreur toute croyance étrangère à la sienne, qui voulait établir partout les formes régulières de l'administration, de la législation, de la religion espagnole. D'abord il s'était contraint pour épouser Marie, reine d'Angleterre (1558), mais il n'avait pas trompé les Anglais. Le verre de bière qu'il but solennellement à son débarquement, les sermons de son confesseur sur la tolérance, ne lui donnèrent aucune popularité. On en crut plutôt les bûchers élevés par sa femme. Après la mort de Marie (1558), il ne dissimula plus, il introduisit des troupes espagnoles aux Pays-Bas, y maintint l'inquisition, et, à son départ, déclara en quelque sorte la guerre aux défenseurs des libertés du pays dans la personne du prince d'Orange. Enfin il s'unit avec Henri II contre les ennemis intérieurs, qui les menaçaient également, en épousant sa fille, Élisabeth de France (paix de Cateau-Cambrésis, 1559). Les fêtes de cette paix menaçante furent marquées d'un caractère funèbre. Un tournoi fut donné au pied même de la Bastille, où le protestant Anne Dubourg attendait la mort. Le roi fut blessé, et le mariage se fit la nuit à Saint-Paul, pendant son agonie. Philippe II, revenu dans ses États pour n'en plus sortir, fit construire, en mémoire de sa victoire de Saint-Quentin, le monastère de l'Escurial, et y consacra cinquante millions de piastres. De sept lieues on découvre le sombre édifice, tout bâti de granit. Nulle sculpture n'en pare les murailles. La hardiesse des voûtes en fait toute la beauté. La disposition des bâtiments présente la forme d'un gril.

[*Jésuites.*] A cette époque, les esprits étaient parvenus en Espagne au dernier degré d'exaltation religieuse. Le progrès rapide des hérétiques dans toute l'Europe, la victoire du traité d'Augsbourg qu'ils avaient remportée sur Charles-Quint, leurs violences contre les images, leurs outrages aux saintes hosties, que les prédicateurs retraçaient aux Espagnols épouvantés, avaient produit un redoublement de ferveur. Ignace de Loyola avait fondé l'ordre des jésuites, tout dévoué au saint-siége (1534-40). Sainte Thérèse de Jésus réformait les carmélites, et embrasait toutes les âmes des feux d'un amour mystique. Les carmes, les ordres mendiants, suivirent bientôt la même réforme. La constitution de l'inquisition fut fixée en 1561. Si l'on excepte les Moresques, l'Espagne se trouva unie, comme un seul homme, dans un violent accès d'horreur contre les mécréants et les hérétiques. Étroitement liée avec le Portugal, que les jésuites gouvernaient, disposant des vieilles bandes de Charles-Quint et des trésors des deux mondes, elle entreprit de soumettre l'Europe à son empire et à sa foi.

[*Élisabeth.* 1559.] Les protestants dispersés se rallièrent au nom de la reine Élisabeth, qui leur offrit asile et protection. Partout elle encouragea leur résistance contre Philippe II et les catholiques. Absolus dans leurs États, ces deux monarques agirent au dehors avec la violence de deux chefs de parti. La dévotion fastueuse de Philippe, l'esprit chevaleresque de la cour d'Élisabeth se concilièrent avec un système d'intrigue et de corruption; mais la victoire devait rester à Élisabeth : le temps était de son parti. Elle ennoblissait le despotisme par l'enthousiasme qu'elle inspirait à la nation. Ceux même qu'elle persécutait étaient pour elle, en dépit de tout. Un puritain condamné à perdre la main, l'eut à peine coupée, qu'il prit son chapeau de l'autre, et le faisant tourner en l'air, il s'écria : *Vive la reine!*

Il fallut trente ans avant que les deux adversaires se prissent corps à corps. La lutte eut lieu d'abord en Écosse, en France et aux Pays-Bas.

[*Marie Stuart.*] Elle ne fut pas longue en Écosse (1559-1567). La rivale d'Élisabeth, la séduisante Marie Stuart, veuve à dix-huit ans de François II, se voyait comme étrangère au milieu de ses sujets, qui détestaient en elle les Guises, ses oncles, chefs du parti catholique en France. Ses barons, soutenus par l'Angleterre, s'unirent avec Darnley, son époux, et poignardèrent sous ses yeux le musicien italien Riccio, son favori. Peu après, la maison qu'habitait Darnley, près d'Holyrood, sauta en l'air; il fut enseveli sous ses ruines, et Marie, enlevée par le principal auteur du crime, l'épousa de gré ou de force. La reine et le parti des barons se renvoyèrent mutuellement l'accusation. Mais Marie fut la moins forte. Elle ne trouva de refuge que dans les États de sa mortelle ennemie, qui la retint prisonnière, donna à qui elle voulut la tutelle du jeune fils de Marie, régna sous son nom en Écosse, et put dès lors lutter avec moins d'inégalité contre Philippe II.

[*Guillaume d'Orange.*] Mais c'était surtout dans la France et dans les Pays-Bas qu'Élisabeth et Philippe se faisaient une guerre secrète. L'âme du parti protestant était, dans ces deux contrées, le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, et son beau-père l'amiral Coligni, généraux malheureux, mais politiques profonds, génies tristes, opiniâtres, animés de l'instinct démocratique du calvinisme, malgré le sang de Nassau et de Montmorency. Colonel de l'infanterie sous Henri II, Coligni rallia à lui toute la petite noblesse, il donna à la Rochelle une organisation républicaine, tandis que le prince d'Orange encourageait la confédération

des *Gueux*, et jetait les fondements d'une république plus durable.

[*Fr. de Guise.*] Le grand Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, gouvernaient la France sous François II, époux de leur nièce Marie Stuart (1559-60). Guise était l'idole du peuple depuis qu'il avait pris Calais en huit jours sur les Anglais. Mais il avait trouvé la France ruinée. Il s'était vu obligé de reprendre les domaines aliénés et de supprimer l'impôt des *cinquante mille hommes*, c'est-à-dire de désarmer le gouvernement au moment où la révolution éclatait. Des milliers de solliciteurs assiégeaient Fontainebleau, et le cardinal de Lorraine, ne sachant que leur répondre, faisait afficher que l'on pendrait ceux qui n'auraient pas vidé la ville dans les vingt-quatre heures.

[*Conspiration d'Amboise.* 1560.] Les Bourbons (Antoine, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé), qui ne voyaient pas volontiers la chose publique entre les mains des deux cadets de la maison de Lorraine, profitèrent du mécontentement général. Ils s'associèrent aux calvinistes, à Coligni, aux Anglais, qui venaient la nuit négocier avec eux à Saint-Denis. Les protestants marchèrent en armes sur Amboise, pour s'emparer de la personne du roi. Mais ils furent dénoncés aux Guises, et massacrés sur les chemins. Quelques-uns, qu'on avait réservés pour les exécuter devant le roi et toute la cour, trempèrent leurs mains dans le sang de leurs frères déjà décapités, et les levèrent au ciel contre ceux qui les avaient trahis. Cette scène funèbre sembla porter malheur à tous ceux qui en avaient été témoins, à François II, à Marie Stuart, au grand Guise, au chancelier Olivier, protestant dans le cœur, qui les avait condamnés et qui en mourut de remords.

[*Charles IX. — L'Hôpital.*] A l'avènement du petit Charles (IXe du nom, 1560), le pouvoir appartenait à sa mère, Catherine de Médicis, si elle eût su le garder; elle ne fit que l'ôter aux Guises, chefs des catholiques, et le gouvernement resta isolé entre les deux partis. Ce n'était pas une Italienne, avec la vieille politique des Borgia, qui pouvait tenir la balance entre les hommes énergiques qui la méprisaient : elle n'était pas digne de cette époque de conviction, l'époque elle-même s'accordait peu avec le caractère du chancelier de l'Hôpital, noble image de la froide sagesse, impuissante entre les passions. Guise ressaisit, comme chef de parti, le pouvoir qu'il avait perdu. La cour lui fournit un prétexte, en adoucissant les édits contre les réformés, par ceux de Saint-Germain et de Janvier, et en admettant leurs docteurs à une discussion solennelle dans le colloque de Poissy. En même temps que les calvinistes se soulevaient à Nîmes, le duc de Guise passant par Vassi en Champagne, ses gens se prirent de querelle avec quelques huguenots qui étaient au prêche, et les massacrèrent (1562). La guerre civile commença. *César*, disait le prince de Condé, *a passé le Rubicon.*

[*Première guerre civile.* 1562-1563.] A l'approche d'une lutte si terrible, les deux partis n'hésitèrent pas à appeler l'étranger. Les vieilles barrières politiques qui séparaient les peuples tombèrent devant l'intérêt religieux. Les protestants demandèrent secours à leurs frères d'Allemagne; ils livrèrent le Havre aux Anglais, tandis que les Guises entraient dans un vaste plan formé, disait-on, par le roi d'Espagne pour écraser Genève et la Navarre, les deux siéges de l'hérésie, pour exterminer les calvinistes de France, et dompter ensuite les luthériens dans l'Empire. De tous côtés les partis s'assemblaient, avec un farouche enthousiasme. Dans ces premières armées, ni jeux de hasard, ni blasphème, ni débauche; les prières se faisaient en commun le matin et le soir. Mais sous cette sainteté extérieure, les cœurs n'étaient pas moins cruels. Montluc, gouverneur de Guienne, parcourait sa province avec des bourreaux : *On pouvoit cognoistre*, dit-il lui-même, *par où il étoit passé, car par les arbres sur les chemins on en trouvoit les enseignes.* Dans le Dauphiné c'était un protestant, le baron des Adrets, qui précipitait ses prisonniers du haut d'une tour sur la pointe des piques.

[*Mort de Fr. de Guise.* 1563.] Guise fut d'abord vainqueur à Dreux : il fit prisonnier Condé, le général des protestants, partagea son lit avec lui, et dormit profondément à côté de son ennemi mortel. Orléans, la place principale des religionnaires, ne fut sauvée que par l'assassinat du duc de Guise, qu'un protestant blessa par derrière d'un coup de pistolet (1563). Quelles qu'aient été son ambition et ses liaisons avec Philippe II, la postérité pardonnera beaucoup à l'homme qui disait à son assassin : « Or çà, je veux vous montrer combien la reli-
» gion que je tiens est plus douce que celle de quoi
» vous faites profession : la vôtre vous a conseillé
» de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi au-
» cune offense; et la mienne me commande que je
» vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de
» m'avoir voulu tuer sans raison. »

[*Traités d'Amboise*, 1563; — *de Longjumeau*, 1568; — *de Saint-Germain*, 1570.] La reine mère, délivrée d'un maître, traita avec les protestants (à Amboise, 1563), et se vit obligée, par l'indignation des catholiques, de violer peu à peu tous les articles du traité. Condé et Coligni essayèrent en vain de s'emparer du jeune roi; défaits à Saint-Denis, mais toujours redoutables, ils imposèrent à la cour

la paix de Longjumeau (1568), *surnommée boiteuse et malassise*, laquelle confirma celle d'Amboise. Une tentative de la cour pour saisir les deux chefs décida une troisième guerre. Toute modération sortit des conseils du roi avec le chancelier l'Hôpital. Les protestants prirent la Rochelle pour place d'armes, au lieu d'Orléans; ils se cotisèrent pour payer leurs auxiliaires allemands, que le duc de Deux-Ponts et le prince d'Orange leur amenaient à travers toute la France. Malgré leurs défaites de Jarnac et de Moncontour (1569), malgré la mort de Condé et la blessure de Coligni, la cour n'en fut pas moins obligée de leur accorder une troisième paix (Saint-Germain, 1570). Leur culte devait être libre dans deux villes par province; on leur laissait pour places de sûreté la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Le jeune roi de Navarre devait épouser la sœur de Charles IX (Marguerite de Valois). On faisait même espérer à Coligni de commander les secours que le roi voulait, disait-on, envoyer aux protestants des Pays-Bas. Les catholiques frémirent d'un traité si humiliant après quatre victoires; les protestants eux-mêmes, y croyant à peine, ne l'acceptèrent que par lassitude, et les gens sages attendaient de cette paix hostile quelque épouvantable malheur.

[*Persécution en Flandre.*] La situation des Pays-Bas n'était pas moins effrayante. Philippe II ne comprenait ni la liberté, ni l'esprit du Nord, ni l'intérêt du commerce; tous ses sujets, Belges et Bataves, se tournèrent contre lui: et les calvinistes, persécutés par l'inquisition; et les nobles, désormais sans espoir de rétablir leur fortune ruinée au service de Charles-Quint; et les moines, qui craignaient les réformes ordonnées par le concile de Trente, ainsi que l'établissement de nouveaux évêchés dotés à leurs dépens; enfin, les bons citoyens, qui voyaient avec indignation l'introduction des troupes espagnoles et le renversement des vieilles libertés du pays. D'abord l'opposition des Flamands force le roi de rappeler son vieux ministre, le cardinal Granvelle (1565); les plus grands seigneurs forment la confédération des *Gueux*, et pendent à leur col des écuelles de bois, s'associant ainsi au petit peuple (1566). Les calvinistes lèvent la tête de tous côtés; impriment plus de cinq mille ouvrages contre l'ancien culte, et, dans les seules provinces du Brabant et de la Flandre, pillent et profanent quatre cents églises.

Ce dernier excès combla la mesure. L'âme barbare de Philippe II couvait déjà les pensées les plus sinistres : il résolut de poursuivre et d'exterminer ces ennemis terribles, qu'il rencontrait partout, et jusque dans sa famille. Il enveloppa dans la même haine et l'opposition légale des nobles flamands, et les fureurs iconoclastes des calvinistes, et l'opiniâtre attachement des pauvres Moresques à la religion, à la langue et au costume de leurs pères.

[*Saint-Barthélemy.* 1572.] Le faible et honteux gouvernement de la France ne voulut pas rester en arrière. L'exaspération des catholiques était devenue extrême, lorsqu'aux noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois, ils virent arriver dans Paris ces hommes sombres et sévères qu'ils avaient souvent rencontrés sur les champs de bataille, et dont ils regardaient la présence comme leur honte. Ils se comptèrent et commencèrent à jeter des regards sinistres sur leurs ennemis. Sans faire honneur à la reine mère ni à ses fils d'une dissimulation si longue et d'un plan si fortement conçu, on peut croire que la possibilité d'un tel événement avait été pour quelque chose dans les motifs de la paix de Saint-Germain. Cependant un crime si hardi ne serait pas entré dans leur résolution, s'ils n'eussent craint un instant l'ascendant de Coligni sur le jeune Charles IX. Sa mère et son frère, le duc d'Anjou, qu'il commençait à menacer, ramenèrent à eux par la peur cette âme faible et capricieuse, où tout se tournait en fureur, et lui firent résoudre le massacre des protestants aussi facilement qu'il aurait ordonné celui des principaux catholiques. Le 24 août 1572, sur les deux ou trois heures de la nuit, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois sonna; et le jeune Henri de Guise, croyant venger son père, commença le massacre en égorgeant Coligni. Alors on n'entendit plus qu'un cri : *Tue! Tue!* La plupart des protestants furent surpris dans leurs lits. Un gentilhomme fut poursuivi, la hallebarde dans les reins, jusque dans la chambre et dans la ruelle de la reine de Navarre. Un catholique se vanta d'avoir racheté des *massacreurs* plus de trente huguenots pour les torturer à plaisir. Charles IX fit venir son beau-frère et le prince de Condé, et leur dit: *La messe ou la mort!* On assure que, d'une fenêtre du Louvre, il tira avec une arquebuse sur les protestants qui fuyaient de l'autre côté de l'eau. Le lendemain une aubépine ayant refleuri dans le cimetière des Innocents, le fanatisme fut ranimé par ce prétendu miracle, et le massacre recommença. Le roi, la reine mère et toute la cour allèrent à Montfaucon voir *ce qui restait du corps de l'amiral.* Il faut ajouter l'Hôpital aux victimes de la Saint-Barthélemy; lorsqu'il apprit l'exécrable nouvelle, il voulait qu'on ouvrît les portes de sa maison aux *massacreurs* qui viendraient; il n'y survécut que six mois, répétant toujours: *Excidat illa dies ævo*!

Une chose aussi horrible que la Saint-Barthélemy, c'est la joie qu'elle excita. On en frappa des médailles à Rome. Philippe II félicita la cour de

France. Il croyait le protestantisme vaincu. Il associait la Saint-Barthélemy et les massacres ordonnés par le duc d'Albe au glorieux événement de la bataille de Lépante, dans laquelle les flottes d'Espagne, du pape et de Venise, commandées par don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, avaient, l'année précédente, anéanti la marine ottomane. Les Turcs vaincus sur mer, les Moresques réduits, les hérétiques exterminés en France et aux Pays-Bas, semblaient frayer la route au roi d'Espagne vers cette monarchie universelle à laquelle son père avait en vain aspiré.

CHAPITRE XIX.

SUITE DES GUERRES DE RELIGION. HENRI IV. 1572-1610.

[*Mort de Charles IX*. 1574.] « Le roi Charles, » oyant, le soir du même jour et tout le lendemain, » conter les meurtres et tueries qui s'y étoient faits » des vieillards, femmes et enfans, tira à part » maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, » qu'il aimoit infiniment quoiqu'il fust de la reli- » gion, et lui dit : Ambroise, je ne sçay ce qui m'est » survenu depuis deux ou trois jours, mais je me » trouve l'esprit et le corps grandement esmeus, » voire tout ainsi que si j'avois la fièvre, me sem- » blant à tout moment, aussi bien veillant que dor- » mant, que ces corps massacrez se présentent à » moy les faces hydeuses et couvertes de sang ; je » voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbé- » ciles et innocents. » Dès lors il ne fit plus que languir, et dix-huit mois après un flux de sang l'emporta (1574).

[*Henri III*.] Le crime avait été inutile. Dans plusieurs villes les gouverneurs refusèrent de l'exécuter. Les calvinistes, se jetant dans la Rochelle, dans Sancerre, et d'autres places du Midi, s'y défendirent en désespérés. L'horreur qu'inspirait la Saint-Barthélemy leur donna des auxiliaires en créant parmi les catholiques le parti modéré, qu'on appelait celui des *politiques*. Le nouveau roi, Henri III, qui revint de Pologne pour succéder à son frère, était connu pour un des auteurs du massacre. Son propre frère, le duc d'Alençon, s'enfuit de la cour avec le jeune roi de Navarre, et réunit ainsi les *politiques* et les calvinistes.

[*Philippe perd la moitié des Pays-Bas*.] Aux Pays-Bas, la tyrannie du duc d'Albe n'avait pas mieux réussi. Tant qu'il se contenta de dresser des échafauds, le peuple resta tranquille; il vit, sans se révolter, tomber les têtes les plus illustres de la noblesse. Il n'existait qu'un moyen de rendre le mécontentement commun aux catholiques et aux protestants, aux nobles et aux bourgeois, aux Belges et aux Bataves, c'était d'établir des impôts vexatoires, et de laisser le soldat mal payé rançonner les habitants : le duc d'Albe fit l'un et l'autre. Les *gueux marins* (c'est ainsi qu'on désignait les fugitifs qui vivaient de piraterie), chassés des ports de l'Angleterre sur la réclamation de Philippe II, s'emparèrent du fort de Brielle en Hollande (1572), et commencèrent la guerre dans ce pays coupé par tant de bras de mer, de fleuves et de canaux. La licence des troupes espagnoles, qui pillèrent Anvers, força les provinces wallones de s'unir, dans la révolte, à celles du nord (1576); mais cette alliance ne pouvait être durable. La révolution se consolida en se concentrant dans le nord par l'union d'Utrecht, fondement de la république des Provinces-Unies (1579). Les insurgés avaient offert successivement de se soumettre à la branche allemande de la maison d'Autriche, à la France, à l'Angleterre. L'archiduc Mathias ne leur amena aucun secours. Don Juan, frère et général de Philippe II, le duc d'Anjou, frère de Henri III, Leicester, favori d'Élisabeth, qui voulurent successivement se faire souverains des Pays-Bas, se montrèrent également perfides (1577, 1582, 1587). La Hollande, regardée comme une proie par tous ceux à qui elle s'adressait, se décida enfin, faute d'un souverain, à rester en république. Le génie de cet État naissant fut le prince d'Orange, qui, abandonnant les provinces méridionales à l'invincible duc de Parme, lutta contre lui par la politique, jusqu'à ce qu'un fanatique, armé par l'Espagne, l'eût assassiné (1584).

[*La Ligue*. 1577. — *Bataille de Coutras*. 1587.] Pendant que Philippe perdait la moitié des Pays-Bas, il gagnait le royaume de Portugal (1580). En France tout lui réussissait. La versatilité de Henri III, celle du duc d'Alençon, qui se mit à la tête des protestants français et ensuite de ceux des Pays-Bas, avaient décidé le parti catholique à chercher un chef hors de la famille royale. Par le traité de 1576, le roi avait accordé aux calvinistes la liberté du culte dans tout le royaume, excepté Paris : il leur donnait une chambre mi-partie dans chaque parlement, et plusieurs villes de sûreté (Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières), où ils devaient tenir des garnisons payées par le roi. Ce traité détermina la formation de la Ligue (1577). Les associés juraient de défendre la religion, *de remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'elles avaient au temps de Clovis*, de procéder contre ceux qui persécuteraient l'Union, *sans acception de personne*, enfin de *rendre prompte obéissance et fidèle service au chef qui serait nommé*. Le roi crut devenir maître de l'association en s'en

déclarant le chef. Il commençait à entrevoir les desseins du duc de Guise ; on avait trouvé dans les papiers d'un avocat, mort à Lyon en revenant de Rome, une pièce dans laquelle il disait que les descendants de Hugues Capet avaient régné jusque-là illégitimement et par une usurpation maudite de Dieu; que le trône appartenait aux princes lorrains, vraie postérité de Charlemagne. La mort du frère du roi encourageait ces prétentions (1584). Henri n'ayant point d'enfant, et la plupart des catholiques repoussant du trône le prince hérétique auquel revenait la couronne, le duc de Guise et le roi d'Espagne, beau-frère de Henri III, s'unirent pour détrôner le roi, sauf ensuite à se disputer ses dépouilles. Ils n'eurent que trop de facilité pour le rendre odieux. Les revers de ses armées semblaient autant de trahisons : le faible prince était à la fois battu par les protestants et accusé par les catholiques. La victoire de Coutras, où le roi de Navarre s'illustra par sa valeur et par sa clémence envers les vaincus (1587), mit le comble à l'irritation des catholiques. Pendant que la Ligue s'organisait dans la capitale, Henri III, partagé entre les soins d'une dévotion monastique et les excès d'une débauche dégoûtante, donnait à tout Paris le spectacle de sa prodigalité scandaleuse et de ses goûts puérils. Il dépensait douze cent mille francs aux noces de Joyeuse, son favori, et n'avait pas de quoi payer un messager pour envoyer au duc de Guise une lettre de laquelle dépendait le salut du royaume. Il passait le temps à arranger les collets de la reine et à friser lui-même ses cheveux. Il s'était fait prieur de la confrérie des pénitents blancs. « Au » commencement de novembre, le roy fit mettre » sus par les églises de Paris, les oratoires, autrement dits les paradis, où il allait tous les jours » faire ses aumônes et prières en grande dévotion, » laissant ses chemises à grands godrons, dont il » était auparavant si curieux, pour en prendre à » collet renversé à l'italienne. Il allait ordinairement en coche avec la reine sa femme, par les » rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens » damerets, se faisait lire la grammaire et apprenait à décliner. »

La crise devenait imminente en France et dans tout l'Occident (1585-1588). Elle semblait devoir être favorable à l'Espagne : la prise d'Anvers par le prince de Parme, le plus mémorable fait d'armes du seizième siècle, complétait la réduction de la Belgique (1585). Le roi de France avait été obligé de se mettre à la discrétion des Guises (même année), et la Ligue prenait pour foyer une ville immense, où le fanatisme religieux se fortifiait du fanatisme démocratique (1588). Mais le roi de Navarre résista, contre toute vraisemblance, aux forces réunies des catholiques (1586-7) ; Élisabeth donna une armée aux Provinces-Unies (1585), de l'argent au roi de Navarre (1585) : elle déjoua toutes les conspirations (1584-5-6) ; et frappa l'Espagne et les Guises dans la personne de Marie Stuart.

[*Mort de Marie Stuart.* 1587.] Longtemps Élisabeth avait répondu aux instances de ses conseillers : ***Puis-je tuer l'oiseau qui s'est réfugié dans mon sein ?*** Elle avait accepté des broderies et des robes de Paris que lui offrait sa captive. Mais l'irritation croissante de la grande lutte européenne, les craintes qu'on inspirait sans cesse à Élisabeth pour sa propre vie, la puissance mystérieuse du jésuite Persons, qui, du continent, remuait l'Angleterre, portèrent la reine aux dernières extrémités.

Malgré l'intervention des rois de France et d'Écosse, Marie fut condamnée à mort par une commission, comme coupable d'avoir conspiré avec les étrangers pour l'invasion de l'Angleterre et la mort d'Élisabeth. Une salle avait été tendue de noir dans le château de Fotheringay ; la reine d'Écosse y parut couverte de ses plus riches habillements ; elle consola ses domestiques en pleurs, protesta de son innocence et pardonna à ses ennemis. Élisabeth aggrava l'horreur de cette résolution cruelle par des regrets affectés et des dénégations hypocrites (1587).

[*Barricades.* 1588.] La mort de Marie ne fut nulle part plus ressentie qu'en France. Mais qui l'aurait vengée? Son beau-frère, Henri III, tombait du trône : son cousin, Henri de Guise, croyait y monter. ***La France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse.*** Depuis ses succès sur les Allemands, alliés du roi de Navarre, le peuple ne l'appelait plus que le ***nouveau Gédéon***, ***le nouveau Machabée;*** les nobles le nommaient ***notre grand.*** Il n'avait qu'à venir à Paris pour en être le maître; le roi le lui défend, et il arrive: toute la ville court au-devant de lui en criant : ***Vive le duc de Guise! Hosanna filio David!*** Il brave le roi dans son Louvre, à la tête de quatre cents gentilshommes. Dès lors les Lorrains croient avoir cause gagnée : le roi sera jeté dans un couvent; la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, montre les ciseaux d'or avec lesquels elle doit tondre le *Valois.* Le peuple élève partout des barricades, désarme les Suisses que le roi venait de faire entrer dans Paris, et il les eût massacrés sans le duc de Guise. Un moment d'irrésolution lui fit tout perdre : pendant qu'il diffère d'attaquer le Louvre, la vieille Catherine de Médicis l'amuse par des propositions, et le roi se sauve à Chartres. Guise essaya en vain de se rattacher au parlement. ***C'est grand' pitié, monsieur,*** lui dit le président Achille de Harlay, ***quand le valet chasse le maître; au reste,***

mon âme est à Dieu, mon cœur au roi, mon corps entre les mains des méchants.

[*États de Blois.*] Le roi, délivré, mais abandonné de tout le monde, fut obligé de céder : il approuva tout ce qui s'était fait, livra au duc un grand nombre de villes, le nomma généralissime des armées du royaume, et convoqua les états généraux à Blois. Le duc de Guise voulait un plus haut titre : il abreuva le roi de tant d'outrages, qu'il arracha au plus timide des hommes une résolution hardie, celle de l'assassiner.

« Le jeudi 22 décembre 1588, le duc de Guise se mettant à table pour dîner, trouva sous sa serviette un billet dans lequel était écrit : « Donnez- » vous de garde, on est sur le point de vous jouer » un mauvais tour. » L'ayant lu, il écrivit au bas : ***On n'oserait;*** et il le rejeta sous la table. « Voilà, » dit-il, le neuvième d'aujourd'hui. » Malgré ces avertissements, il persista à se rendre au conseil ; et comme il traversait la chambre où se tenaient ***les quarante-cinq gentilshommes ordinaires***, il fut égorgé.

[*Destruction de l'armada.*] Pendant cette tragédie, qui favorisait plutôt qu'elle ne contrariait les desseins de l'Espagne, Philippe II entreprenait la conquête de l'Angleterre et la vengeance de Marie Stuart. Le 3 juin 1588 sortit de l'embouchure du Tage le plus formidable armement qui eût jamais effrayé la chrétienté : cent trente-cinq vaisseaux d'une grandeur jusque-là inouïe, huit mille matelots, dix-neuf mille soldats, la fleur de la noblesse espagnole, et Lope de Vega sur la flotte pour chanter la victoire. Les Espagnols décorèrent cette flotte du nom d'***invincible armada.*** Elle devait rejoindre aux Pays-Bas le prince de Parme, et protéger le passage de trente-deux mille vieux soldats ; la forêt de Waes en Flandre s'était changée en bâtiments de transport. L'alarme était extrême en Angleterre : on montrait aux portes des églises les instruments de torture que les inquisiteurs apportaient sur la flotte espagnole. La reine parut à cheval devant les milices assemblées à Tewkesbury, et promit de mourir pour son peuple. Mais la force de l'Angleterre était dans sa marine. Sous l'amiral Howard servaient les plus grands hommes de mer du siècle, Drake, Hawkins, Frobisher. Les petits vaisseaux anglais harcelèrent la flotte espagnole, déjà maltraitée par les éléments ; ils la troublèrent par leurs brûlots ; le prince de Parme ne put sortir des ports de Flandre, et les restes de cet armement formidable, poursuivis par la tempête sur les rivages d'Écosse et d'Irlande, vinrent se cacher dans les ports de l'Espagne.

Le reste de la vie d'Élisabeth ne fut qu'un triomphe : elle rendit inutiles les entreprises de Philippe II sur l'Irlande, et poursuivit sa victoire sur toutes les mers. L'enthousiasme de l'Europe, exalté par de tels succès, prit la forme la plus flatteuse pour une femme, celle d'une ingénieuse galanterie. On oublia l'âge de la reine (55 ans). Henri IV déclarait à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il la trouvait plus belle que sa Gabrielle. Shakspeare la proclamait ***la belle vestale assise sur le trône d'Occident.***

Philippe II, repoussé de la Hollande et de l'Angleterre, tourna toutes ses forces contre la France ; le duc de Mayenne, frère de Guise, non moins habile, mais moins populaire, ne pouvait balancer l'or et les intrigues de l'Espagne.

[*Assassinat de Henri III.* 1589.] Dès que la nouvelle de la mort de Guise parvint à Paris, le peuple prit le deuil, les prédicateurs tonnèrent ; on tendait de noir les églises ; on plaçait sur les autels les images du roi en cire, et on les perçait d'aiguilles. Mayenne fut créé chef de la Ligue, les états nommèrent quarante personnes pour gouverner. Bussi-Leclerc, devenu, de maître d'armes et de procureur, gouverneur de la Bastille, y conduisit la moitié du parlement. Henri III n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les bras du roi de Navarre : tous deux vinrent assiéger Paris. Ils campaient à Saint-Cloud, lorsqu'un jeune moine, nommé Clément, assassina Henri III d'un coup de couteau dans le bas-ventre. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, qui attendait la nouvelle sur la route, l'apporta la première, presque folle de joie. On offrit dans les églises l'image de Clément à l'adoration du peuple ; sa mère, pauvre paysanne de Bourgogne, étant venue à Paris, la foule se porta au-devant d'elle en criant : ***Heureux le sein qui vous a porté et les mamelles qui vous ont allaité!*** (1589.)

[*Henri IV.— Arques.— Ivri.*] Henri IV, abandonné de la plupart des catholiques, fut bientôt serré de près par Mayenne, qui se faisait fort de l'amener aux Parisiens, pieds et poings liés. Déjà on louait des fenêtres pour le voir passer. Mais Mayenne avait affaire à un adversaire qui ne dormait pas, et ***qui usait***, comme disait le prince de Parme, ***plus de bottes que de souliers :*** il attendit Mayenne près d'Arques en Normandie, et combattit avec trois mille hommes contre trente mille. Henri, fortifié d'une foule de gentilshommes, vint à son tour attaquer Paris et pilla le faubourg Saint-Germain.

L'année suivante (1590), nouvelle victoire à Ivri sur l'Eure, où il battit Mayenne et les Espagnols. On sait les paroles qu'il adressa à ses troupes avant la bataille : ***Mes compagnons, si vous courez***

ma fortune, je cours aussi la vôtre. Je veux vaincre et mourir avec vous... Gardez bien vos rangs, je vous prie, et si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire (Péréfixe). D'Ivri, il vint bloquer la capitale : cette malheureuse ville, en proie aux fureurs des Seize et à la tyrannie des soldats espagnols, fut réduite aux dernières extrémités de la famine : on y fit du pain avec les ossements des morts ; des mères y mangèrent leurs enfants. Les Parisiens, opprimés par leurs défenseurs, ne trouvaient de pitié que dans le prince qui les assiégeait. Il laissa passer une grande partie des bouches inutiles : *Faudra-t-il donc*, disait-il, *que ce soit moi qui les nourrisse? Il ne faut point que Paris soit un cimetière : je ne veux point régner sur des morts.* Et encore : *Je ressemble à la vraie mère de Salomon ; j'aimerais mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir déchiré en lambeaux.* Paris ne fut délivré que par l'arrivée du prince de Parme, qui, par ses savantes manœuvres, força Henri de lever le siége, et retourna ensuite aux Pays-Bas.

[*Abjuration de Henri IV.* 1594.] Cependant le parti de la Ligue s'affaiblissait de jour en jour. Le lien de ce parti était la haine du roi : il avait préparé sa propre dissolution en assassinant Henri III. Il s'était divisé alors en deux factions principales : celle des Guises, appuyée surtout par la noblesse et le parlement, et celle de l'Espagne, soutenue par d'obscurs démagogues. La seconde, concentrée dans les grandes villes, et sans esprit militaire, se caractérisa par la persécution des magistrats (1589-91) : Mayenne la réprima (1591), mais en ôtant à la Ligue son énergie démocratique. Cependant les Guises, deux fois battus, deux fois bloqués dans Paris, ne pouvaient se soutenir sans l'appui de ces mêmes Espagnols dont ils proscrivaient les agents. Les divisions éclatèrent aux états de Paris (1593) ; Mayenne y fit échouer les prétentions de Philippe II, mais non pas à son profit. La Ligue, véritablement dissoute dès ce moment, perdit son prétexte, par l'abjuration et surtout par l'absolution de Henri IV (1593-95); son principal point d'appui, par l'entrée du roi dans la capitale (1594). Il pardonna à tout le monde, et fit, le soir même du jour de son entrée, la partie de madame de Montpensier. Dès lors, la Ligue ne fut plus que ridicule, et la satire Ménippée lui porta le coup de grâce. Henri racheta son royaume pièce à pièce des mains des grands qui se le partageaient.

[*Paix de Vervins.* 1598.] En 1595, la guerre civile fit place à la guerre étrangère. Le roi tourna contre les Espagnols l'ardeur militaire de la nation. Dans la mémorable année 1598, Philippe II fléchit enfin ; tous ses projets avaient échoué, ses trésors étaient épuisés, sa marine presque ruinée. Il renonça à ses prétentions sur la France (2 mai), et transféra les Pays-Bas à sa fille (6 mai). Élisabeth et les Provinces-Unies s'alarmèrent de la paix de Vervins, et resserrèrent leur alliance ; Henri IV avait mieux vu que rien n'était plus à craindre de Philippe II (mort le 13 septembre). Le roi de France termina les troubles intérieurs en même temps que la guerre étrangère, en accordant la tolérance religieuse et des garanties politiques aux protestants (Édit de Nantes, avril).

[*Épuisement de l'Espagne.*] La situation des puissances belligérantes, après ces longues guerres, présente un contraste frappant. C'est le maître des deux Indes qui est ruiné. L'épuisement de l'Espagne ne fait que s'accroître sous le règne du cardinal de Lerma et du comte-duc d'Olivarès, favori de Philippe III et de Philippe IV. L'Espagne ne produisant plus de quoi acheter les métaux de l'Amérique, ils cessent de l'enrichir. De tout ce qu'on importe en Amérique, un vingtième au plus est manufacturé en Espagne. A Séville, les seize cents métiers qui travaillaient la laine et la soie en 1556, sont réduits à quatre cents vers 1621. Dans une même année (1609), l'Espagne chasse un million de sujets industrieux (les Mores de Valence), et se voit forcée d'accorder une trêve de douze ans aux Provinces-Unies.

Au contraire, la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, prennent un accroissement rapide de population, de richesse et de grandeur.

[*Prospérité de l'Angleterre, des Pays-Bas, et de la France.*] Dès 1595, Philippe II, en fermant aux Hollandais le port de Lisbonne, les avait forcés de chercher aux Indes les denrées de l'Orient, et d'y fonder un empire sur les ruines de celui des Portugais. La république fut troublée au dedans par les querelles du stathouder et du syndic (Maurice d'Orange et Barnevelt), par la lutte du pouvoir militaire et de la liberté civile, du parti de la guerre et de celui de la paix (Gomaristes et Arminiens) ; mais le besoin de la défense nationale assura la victoire au premier de ces deux partis. Il en coûta la vie au vénérable Barnevelt, décapité à soixante et dix ans (1619).

A l'expiration de la trêve de douze ans, ce ne fut plus une guerre civile, mais une guerre régulière, une guerre savante, une école pour tous les militaires de l'Europe. L'habileté du général des Espagnols, le célèbre Spinola, fut balancée par celle du prince Frédéric-Henri, frère et successeur de Maurice.

Cependant la France était sortie de ses ruines

sous Henri IV. Malgré les faiblesses de ce grand roi, malgré les fautes même qu'un examen attentif peut faire découvrir dans son règne, il n'en mérita pas moins le titre auquel il aspirait, celui de restaurateur de la France. « Il mit tous ses soins à policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis : les troupes inutiles sont licenciées; l'ordre dans les finances succède au plus odieux brigandage; il paye peu à peu toutes les dettes de la couronne sans fouler les peuples. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait qu'*ils eussent une poule au pot tous les dimanches*, expressions triviales, mais sentiment paternel. Ce fut une chose bien admirable que, malgré l'épuisement et le brigandage, il eût, en moins de quinze ans, diminué le fardeau des tailles de quatre millions de son temps; que tous les autres droits fussent réduits à la moitié; qu'il eût payé cent millions de dettes. Il acheta pour plus de cinquante millions de domaines; toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus : c'est la gloire éternelle de Sully et celle du roi qui osa choisir un homme de guerre pour rétablir les finances de l'État, et qui travailla avec son ministre.

[*Administration.*] « La justice est réformée [1], et, ce qui était beaucoup plus difficile, les deux religions vivent en paix, au moins en apparence. L'agriculture est encouragée, *le labourage et le pâturage*, disait Sully, *voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou*. Le commerce et les arts, moins protégés par Sully, furent cependant en honneur; les étoffes d'or et d'argent enrichissent Lyon et la France. Henri établit des manufactures de tapisseries de haute lice en laine et en soie rehaussée d'or : on commence à faire de petites glaces dans le goût de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré les oppositions de Sully. Henri fait creuser le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et la Loire. Paris est agrandi et embelli : il forme la Place Royale; il restaure tous les ponts. Le faubourg Saint-Germain ne tenait point à la ville, il n'était point pavé, le roi se charge de tout. Il fait construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. Saint-Germain, Mouceaux, Fontainebleau, et surtout le Louvre, sont augmentés et presque entièrement bâtis. Il donne des logements dans le Louvre, sous cette longue galerie qui est son ouvrage, à des artistes en tout genre, qu'il encourageait souvent de ses regards comme par des récompenses. Il est enfin le vrai fondateur de la Bibliothèque royale. Quand don Pèdre de Tolède fut envoyé par Philippe III en ambassade auprès de Henri, il ne reconnut plus cette ville qu'il avait vue autrefois si malheureuse et si languissante : *C'est qu'alors le père de la famille n'y était pas*, lui dit Henri; *et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent.* » (Voltaire).

[*Projets du roi.*] La France était devenue l'arbitre de l'Europe. Grâce à sa médiation puissante, le pape et Venise avaient été réconciliés (1607); l'Espagne et les Provinces-Unies avaient enfin interrompu leur longue lutte (1609-1621); Henri IV allait abaisser la maison d'Autriche; si nous en croyons son ministre, il prétendait fonder une paix perpétuelle, et substituer un état légal à l'état de nature qui existe encore entre les membres de la grande famille européenne. Tout était prêt, une nombreuse armée, des approvisionnements de tout genre, la plus formidable artillerie du monde, et quarante-deux millions dans les caves de la Bastille. Un coup de poignard sauva l'Autriche. Le peuple soupçonna l'empereur, le roi d'Espagne, la reine de France, le duc d'Épernon, les jésuites. Tous profitèrent du crime; mais il suffit, pour l'expliquer, du fanatisme qui poursuivit, pendant tout son règne, un prince que l'on soupçonnait d'être toujours protestant dans le cœur, et de vouloir faire triompher sa religion dans l'Europe. Le coup avait été tenté dix-sept fois avant Ravaillac.

[*Sa mort.* 1610.] « Le vendredi 14 du mois de may 1610, jour triste et fatal pour la France, le roy, sur les dix heures du matin, fut entendre la messe aux Feuillants : au retour, il se retira dans son cabinet, où le duc de Vendôme, son fils naturel, qu'il aimoit fort, vint lui dire qu'un nommé La Brosse, qui faisoit profession d'astrologie, lui avoit dit que la constellation sous laquelle Sa Majesté étoit née le menaçoit d'un grand danger ce jour-là :

[1] Sous le règne déplorable de François II, Charles IX et Henri III, d'importantes réformes furent faites dans la législation par le chancelier Olivier, et surtout par l'Hôpital. — Ordonnance de Moulins, 1566, qui sert de base à la législation française jusqu'à la Révolution. Elle consacre le droit de remontrance des parlements, rétablit l'inspection des tribunaux supérieurs sur les tribunaux inférieurs, règle la nomination aux offices vacants, l'âge des juges, les examens de capacité, les ressorts et les attributions des présidiaux, baillis, prévôts, etc., prescrit des règles uniformes de procédures, enlève toute juridiction en matière civile aux magistrats municipaux, contient enfin plusieurs dispositions sur les créanciers, les mineurs, les substitutions qu'elle ne permet pas d'étendre au quatrième degré, les donations qu'elle soumet à l'enregistrement et à la publicité. Code du roi Henri III, premier essai d'une codification générale.

ainsi, qu'il l'avertit de se bien garder. A quoi le roy répondit en riant à M. de Vendôme : « La Brosse » est un vieil matois qui a envie d'avoir de votre » argent, et vous un jeune fol de le croire. Nos » jours sont comptez devant Dieu. » Et sur ce le duc de Vendôme fut avertir la reine, qui pria le roy de ne pas sortir du Louvre le reste du jour. A quoi il fit la même réponse.

» Après dîné, le roy s'est mis sur son lit pour dormir, mais ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps, et s'est jeté de rechef sur le lit. Mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé, et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure il étoit. L'exempt des gardes lui a répondu qu'il étoit quatre heures, et a dit : « Sire, je » vois Votre Majesté triste et toute pensive; il vau» droit mieux prendre un peu l'air : cela la réjoui» roit.—C'est bien dit. Hé bien, faites apprêter mon » carrosse; j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully, » qui est indisposé, et qui se baigne aujourd'hui. »

» Le carrosse étant prêt, il est sorti du Louvre, accompagné du duc de Montbazon, du duc d'Espernon, du maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mireheau et Liancourt, premier écuyer. En même temps il chargea le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes, d'aller au palais faire diligenter les apprêts qui s'y faisoient pour l'entrée de la reine, et fit demeurer ses gardes au Louvre. De façon que le roy ne fut suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, et quelques valets de pied. Le carrosse était malheureusement ouvert de chaque portière, parce qu'il faisoit beau temps, et que le roy vouloit voir en passant les préparatifs qu'on faisoit dans la ville. Son carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva d'un côté un chariot chargé de vin, et de l'autre côté un autre chargé de foin, lesquels faisoient embarras; il fut contraint de s'arrêter, à cause que la rue est fort étroite, par les boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière des saints Innocents.

» Dans cet embarras, une grande partie des valets de pied passa dans le cimetière pour courir plus à l'aise, et devancer le carrosse du roy au bout de ladite rue. De deux seuls valets de pied qui avoient suivi le carrosse, l'un s'avança pour détourner cet embarras, et l'autre s'abaissa pour renouer sa jarretière, lorsqu'un scélérat sorti des enfers, appelé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit eu le temps, pendant cet embarras, de remarquer le côté où étoit le roy, monte sur la roue dudit carrosse, et d'un couteau tranchant de deux côtez, lui porte un coup entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur, qui a fait que le roy s'est écrié : « Je suis blessé! » Mais le scélérat, sans s'effrayer, a redoublé et l'a frappé d'un second coup dans le cœur, dont le roy est mort, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. Ce second a été suivi d'un troisième, tant le parricide étoit animé contre son roy, mais qui n'a porté que dans la manche du duc de Montbazon.

» Chose surprenante! nul des seigneurs qui étoient dans le carrosse n'a vu frapper le roy : et si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'eût sçu à qui s'en prendre. Mais il s'est tenu là comme pour se faire voir, et pour se glorifier du plus grand des assassinats. »

CHAPITRE XX.

TROUBLES DES COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE LOUIS XIII. RICHELIEU. 1610-1643.

Le caractère général du dix-septième siècle, c'est le progrès commun de la royauté et du tiers état. Le progrès de la royauté n'est suspendu que deux fois par les minorités de Louis XIII et de Louis XIV. Celui du tiers état ne s'arrête que vers la fin du règne de Louis XIV. A cette époque, le roi n'ayant depuis longtemps rien à craindre de la noblesse, lui livre l'administration. Jusque-là tous les ministres, Concini, Luynes, Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois, sortaient de la roture, tout au plus de la petite noblesse. Quelques-uns des amiraux et des officiers supérieurs des armées de Louis XIV appartenaient aux derniers rangs du peuple.

Dans la première partie de ce siècle, l'action politique est pour ainsi dire négative. Il s'agit d'annuler ce qui fait obstacle à la centralisation monarchique, les grands et les protestants; c'est l'œuvre de Richelieu. Dans la seconde moitié, il y a sous Colbert une tentative d'organisation législative, et surtout administrative; la production industrielle prend l'essor. La France agit puissamment au dedans et au dehors, elle produit, elle combat. Mais la production ne marche point du même pas que la consommation. La France s'épuise à compléter son territoire par des conquêtes nécessaires et glorieuses. Le cours de sa prospérité intérieure est aussi retardé par la grandeur des guerres et des conquêtes; elle l'est par la réaction aristocratique. La noblesse s'empare du pouvoir monarchique, se place partout entre le roi et le peuple, et communique à la royauté sa propre décrépitude.

[*Louis XIII. — Marie de Médicis, régente. — Concini.*] Henri IV avait eu grand'peine à se tenir

entre les protestants et les catholiques. Lorsqu'il mourut, cette indécision ne pouvait plus continuer; il allait se jeter d'un côté, et c'eût été du côté protestant. La grande guerre d'Allemagne qui commençait, lui offrait le rôle magnifique de chef de l'opposition européenne contre la maison d'Autriche, le rôle que prit vingt ans plus tard Gustave-Adolphe. Le roi mort, un enfant, Louis XIII, une régente italienne, Marie de Médicis, son ministre italien, Concini, ne pouvaient continuer Henri IV. Cet enfant, cette femme, ne pouvaient monter à cheval pour guerroyer contre l'Autriche. Ne pouvant combattre l'Autriche, il fallait l'avoir pour amie. Ne pouvant mener les grands et les protestants en Allemagne à une croisade protestante, il fallait, s'il était possible, gagner les grands et affaiblir les protestants. Cette politique de Concini, tant blâmée des historiens, reçoit sa justification du premier juge en cette matière, de Richelieu lui-même, dans un de ses écrits. Les grands à qui Henri IV n'avait pu ôter leurs places fortes, un Condé, un d'Épernon, un Bouillon, un Longueville, se trouvaient tous armés à sa mort, ils exigèrent de l'argent, et il fallut, pour éviter la guerre civile, leur livrer le trésor de Henri IV (douze millions, et non trente, selon Richelieu). Puis ils demandèrent les états généraux (1614). Ces états qui du reste ne firent rien, répondirent peu à l'attente des grands; ils se montrèrent dévoués à la couronne, le Tiers réclama une déclaration de l'indépendance de la couronne à l'égard du pape. Les grands n'ayant rien pu tirer des états, eurent recours à la force, et s'allièrent aux protestants (1615); bizarre alliance du vieux parti féodal avec la réforme religieuse du seizième siècle. Concini, lassé des moyens termes, fit arrêter le prince de Condé, chef de la coalition; cette démarche hardie annonçait une nouvelle politique; il venait de s'attacher le jeune Richelieu (1616).

[*De Luynes.* 1617.] Une intrigue de cour renversa Concini au profit du jeune Luynes, domestique favori du petit roi, qui lui persuada de s'affranchir de son ministre et de sa mère (1617). Concini fut assassiné, sa veuve Léonora Galigaï exécutée comme sorcière. Leur vrai crime était le brigandage et la vénalité. Luynes ne fit guère que continuer le ministère de Concini. Il avait un ennemi de plus, la mère du roi, qui par deux fois fit craindre une guerre civile. Les protestants se montraient chaque jour plus menaçants. Ils réclamaient, les armes à la main, l'exécution de ce dangereux édit de Nantes qui laissait subsister une république dans le royaume. Luynes les poussa à bout en réunissant le Béarn à la couronne, et déclarant que dans cette province les biens ecclésiastiques seraient rendus aux catholiques. C'est précisément ce que l'empereur voulait faire en Allemagne, et ce qui fut la cause principale de la guerre de Trente ans. Richelieu s'y prit mieux plus tard. Il n'inquiéta point les protestants pour les biens usurpés, il ne toucha qu'à leurs places fortes. Leur assemblée de la Rochelle, en 1621, publia une déclaration d'indépendance, partagea en huit cercles les sept cents églises réformées de France, régla les levées d'argent et d'hommes, en un mot organisa la république protestante. Ils offraient cent mille écus par mois à Lesdiguières pour qu'il se mît à leur tête et organisât leur armée. Mais le vieux soldat ne voulut point, à quatre-vingts ans, quitter sa petite royauté du Dauphiné pour accepter la conduite de ce parti indisciplinable. Luynes, qui avait pris le commandement des armées, et le titre de connétable, échoua honteusement devant Montauban, où il avait conduit le roi. Il mourut dans cette campagne (1621).

[*Richelieu.—Guerre contre le pape et les protestants.—Intrigues de Gaston.*] Ce ne fut que trois ans après que la reine mère parvint à introduire au conseil sa créature, Richelieu (1624). Le roi avait de l'antipathie pour cet homme, dans lequel il semblait pressentir un maître. La première pensée de Richelieu fut de neutraliser l'Angleterre, seule alliée des protestants de France. Cela fut fait de deux manières. D'une part, on soutint la Hollande, on lui prêta de l'argent pour en obtenir des vaisseaux; de l'autre, le mariage du roi d'Angleterre avec la belle Henriette de France, fille de Henri IV, augmenta l'indécision naturelle de Charles I[er] et la défiance des Anglais pour son gouvernement. Le cardinal commençait ainsi par une alliance avec les Anglais et les Hollandais hérétiques, et une guerre contre le pape; on put juger d'après cela quelle liberté d'esprit il portait dans la politique. Le pape, livré aux Espagnols, occupait pour eux le petit canton suisse de la Valteline, leur gardant la porte des Alpes, par où leurs possessions d'Italie communiquaient avec l'Autriche. Richelieu achète des troupes suisses, les envoie contre celles du pape, et rend la Valteline aux Grisons, non sans s'être assuré, par une décision de la Sorbonne, qu'il peut le faire en sûreté de conscience. Après avoir battu le pape, il bat l'année suivante (1625) les protestants qui ont repris les armes; il les bat et les ménage, ne pouvant encore les écraser. Il était entravé dans l'exécution de ses grands projets par les plus misérables intrigues. Des femmes excitaient des jeunes gens; les domestiques de Gaston, duc d'Orléans, aiguillonnaient sa paresseuse ambition. Ils voulaient lui donner un appui au dehors en lui faisant épouser une princesse étrangère.

Richelieu essaya d'abord de les gagner. Il donna le bâton de maréchal à d'Ornano, gouverneur de Gaston. Ils s'enhardirent par là, et complotèrent sa mort. Richelieu fit encore venir leur principal complice, le jeune Chalais, et n'obtint rien. Alors, changeant de moyens, il livra Chalais à une commission du parlement de Bretagne, et le fit décapiter (1626). Gaston, pendant qu'on coupait la tête à son ami, épousa, sans mot dire, mademoiselle de Montpensier. D'Ornano, enfermé à la Bastille, y mourut bientôt, sans doute empoisonné. Les favoris de Gaston étaient sujets à mourir à la Bastille (Puylaurens, en 1635). Telle était la politique du temps, telle nous la lisons dans le Machiavel du XVII[e] siècle, Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin. La devise de ces politiques, telle que la donne Naudé, c'est : ***Salus populi suprema lex esto.*** Du reste, ils s'accordent sur le choix des moyens. C'est cette doctrine atroce qui inspira nos terroristes de 93. Elle semble n'avoir laissé à Richelieu ni doutes ni remords. Comme il expirait, le prêtre lui demanda s'il pardonnait à ses ennemis. « Je n'en ai jamais eu d'autres, répondit-il, que ceux de l'État. » Il avait dit à une autre époque ces paroles qui font frémir : « Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé; mais, quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. »

[*Prise de la Rochelle*. 1628.] Effectivement, il marcha en ligne droite, avec une inflexibilité terrible. Il supprima la charge de connétable. Celle d'amiral de France, il la prit pour lui sous le titre de surintendant général de la navigation. Ce titre voulait dire d'avance : destructeur de la Rochelle. Sous prétexte d'économie, il ordonna la réduction des pensions et la démolition des forteresses. La forteresse du protestantisme, la Rochelle, fut enfin attaquée. Un fat qui gouvernait le roi d'Angleterre, le beau Buckingham, s'était déclaré solennellement amoureux de la reine de France; on lui ferma l'entrée du royaume, et il fit déclarer la guerre à la France. L'Anglais promit des secours à la Rochelle, elle se souleva, et tomba sous la serre de Richelieu (1627-28). Buckingham vint avec quelques mille hommes se faire battre dans l'île de Rhé. Charles I[er] eut ensuite bien d'autres affaires. Avec la fameuse ***pétition des droits*** (1628) commença la révolution d'Angleterre; Richelieu n'y fut rien moins qu'étranger. Cependant la Rochelle, abandonnée des Anglais, se vit isolée de la mer par une prodigieuse digue de quinze cents toises; on en distingue encore les restes à la mer basse. Le travail dura plus d'un an, la mer emporta plus d'une fois la digue. Richelieu ne lâcha pas prise. L'Amsterdam française, dont Coligni avait cru se faire le Guillaume d'Orange, fut saisie dans ses eaux, et méditerranisée; isolée de son élément, elle ne fit plus que languir. Le protestantisme fut tué du même coup, au moins comme parti politique. La guerre traîna encore dans le Midi. Le fameux duc de Rohan lui-même finit par s'arranger pour cent mille écus.

[*Guerre d'Italie*. 1629-30.] Après avoir brisé le parti protestant en France, Richelieu battit le parti catholique en Europe; il força les Espagnols dans leur Italie où ils régnaient depuis Charles-Quint. Il trancha par une vive et courte guerre le nœud de la succession de Mantoue et de Montferrat, petites possessions, mais grandes positions militaires. Le dernier duc les avait léguées à un prince français, au duc de Nevers. Les Savoyards, fortifiés au Pas de Suze, se croyaient inexpugnables; Richelieu lui-même le pensait ainsi. Le roi emporta de sa personne cette terrible barrière; le duc de Nevers fut affermi, la France eut un avant-poste en Italie, et le duc de Savoie sut que les Français passaient chez lui quand ils voulaient (1630).

[*Journée des dupes*.] Pendant cette belle guerre, la mère du roi, les courtisans, les ministres mêmes en faisaient une sourde et lâche à Richelieu. Ils crurent l'avoir détrôné. Il revit Louis, lui parla un quart d'heure, et se retrouva roi. Cette journée fut appelée la ***journée des dupes***. Ce fut une comédie. Le cardinal fit ses paquets le matin, et ses ennemis en firent autant le soir. Mais la pièce eut son côté tragique. Le cardinal fit prendre les deux Marillac, le maréchal et le surintendant, tous deux ses créatures, qui avaient tourné contre lui. Sans parler du crime de péculat et de concussion, si commun à cette époque, ils étaient coupables d'avoir essayé de faire manquer la guerre d'Italie, en retenant les sommes qui y étaient destinées. L'un d'eux eut la tête tranchée. Ce qu'il y eut d'odieux, c'est qu'il fut jugé par une commission, par ses ennemis personnels, dans une maison particulière, dans le palais même du cardinal, à Ruel.

[*Révolte de Gaston.—Montmorency décapité*.] La reine mère, plus embarrassante, avait été arrêtée, intimidée. On l'avait décidée à s'enfuir à Bruxelles avec son fils Gaston. Celui-ci, aidé par le duc de Lorraine, dont il avait épousé la fille en secondes noces, rassemble quelques troupes de vagabonds, et se jette en France. Il y était appelé par les grands, entre autres par Montmorency, gouverneur du Languedoc. Les grands voulaient cette fois jouer quitte ou double. Pour aller joindre Montmorency, il fallait traverser le royaume. Les soldats mal payés de Gaston se payèrent de leurs mains sur la route. Partout les villes fermèrent leurs portes à ces brigands. La jonction eut lieu à Castelnaudary,

et ils n'en furent pas moins battus (1632). Gaston jeta les armes et fit encore la paix en livrant ses amis; il jura expressément *d'aimer les ministres du roi, en particulier M. le cardinal.* Montmorency, blessé et pris, fut impitoyablement décapité à Toulouse. On plaignit ce dernier représentant du monde chevaleresque et féodal. Déjà son parent le duc de Bouteville, père du célèbre Luxembourg, avait eu la tête tranchée en 1627, pour s'être battu en duel. Lorsque de pareilles têtes tombaient, les grands commençaient à comprendre qu'il ne fallait plus se jouer de l'État et de la loi.

[*Guerre de Trente ans.*] C'était alors le plus fort de la guerre de Trente ans. Richelieu ne pouvait y intervenir directement, tant qu'il avait les grands sur les bras. L'empereur avait alors frappé le parti protestant; le Palatin était ruiné (1625), le roi de Danemarck quittait la partie (1629). Les armées catholiques avaient à leur tête les plus grands généraux, le tacticien Tilly et ce démon de la guerre, Waldstein. Pour relever les protestants, pour remuer cette lourde Allemagne, il fallait un mouvement du dehors. Richelieu fouilla le Nord au delà du Danemarck, et de Suède il tira Gustave-Adolphe. Il le débarrassa d'abord de la guerre de Pologne; il lui donna de l'argent, lui ménagea l'alliance des Provinces-Unies et du roi d'Angleterre. En même temps, il fut assez adroit pour décider l'empereur à désarmer. Le Suédois, pauvre prince qui avait plus à gagner qu'à perdre, se lança dans l'Allemagne, fit une guerre à coups de foudre, déconcerta les fameux tacticiens, les battit à son aise pendant qu'ils étudiaient ses coups; il leur enleva d'un revers tout le Rhin, tout l'occident de l'Allemagne. Richelieu n'avait pas prévu qu'il irait si vite. Heureusement, Gustave périt à Lutzen, heureusement pour ses ennemis, pour ses alliés, pour sa gloire. Il mourut pur et invaincu (1632).

[*Période française.* 1635-48.—*Bernard de Weimar.*] Richelieu continue les subsides aux Suédois, ferme la France du côté de l'Allemagne en confisquant la Lorraine, et déclare la guerre aux Espagnols (1635). Il croyait la maison d'Autriche assez matée pour pouvoir entrer en partage de ses dépouilles. Il avait acheté le meilleur élève de Gustave-Adolphe, Bernard de Saxe-Weimar. Cependant cette guerre fut d'abord difficile. Les Impériaux entrèrent par la Bourgogne et les Espagnols par la Picardie. Ils n'étaient plus qu'à trente lieues de Paris. On déménageait, le ministre lui-même semblait avoir perdu la tête. Les Espagnols furent repoussés (1636). Bernard de Weimar gagna, au profit de la France, ses belles batailles de Rhinfeld et de Brisach; Brisach, Fribourg, ces places imprenables, furent prises pourtant. La tentation devenait forte pour Bernard; il souhaitait, avec l'argent de la France, se former une petite souveraineté sur le Rhin; son maître, le grand Gustave, n'en avait pas eu le temps; Bernard ne l'eut pas davantage. Il mourut à trente-six ans, fort à propos pour la France et pour Richelieu (1639).

[*Catalogne et Portugal.* 1640. — *Cinq-Mars.*] L'année suivante (1640), le cardinal trouva moyen de simplifier la guerre. Ce fut d'en créer une à l'Espagne chez elle, et plus d'une. L'est et l'ouest, la Catalogne et le Portugal, prirent feu en même temps. Les Catalans se mirent sous la protection de la France. L'Espagne voulait faire comme Richelieu, lui ménager chez lui une bonne guerre intérieure. Elle traitait avec Gaston, avec les grands. Le comte de Soissons, qui fit feu avant l'ordre, fut obligé de se sauver chez les Espagnols, et fut tué en combattant pour eux près de Sedan (1641). La faction ne se découragea pas; un nouveau complot fut tramé, de concert avec l'Espagne. Le jeune Cinq-Mars, grand écuyer et favori de Louis XIII, s'y jeta avec l'étourderie qui avait perdu Chalais. Le discret de Thou, fils de l'historien, sut l'affaire et ne dit mot. Le roi lui-même n'ignorait pas qu'on tramait la perte du ministre. Celui-ci, qui était alors bien malade, semblait perdu sans ressource. Ayant pourtant réussi à se procurer une copie de leur traité avec l'étranger, il eut encore le temps de faire le procès à ses ennemis avant de mourir. Il fit couper la tête à Cinq-Mars et à de Thou; le duc de Bouillon, qui avait déjà le couteau sur la gorge, se racheta en rendant sa ville de Sedan, le foyer de toutes les intrigues. A l'autre bout de la France, Richelieu prenait en même temps Perpignan aux Espagnols. Ces deux places furent un legs du cardinal à la France, qu'elles couvrent au nord et au midi. La même année mourut le grand homme (1642).

CHAPITRE XXI.

TROUBLES SOUS MAZARIN. COMMENCEMENT DE COLBERT. LOUIS XIV. 1643-1661.

[*Louis XIV.* 1643.—*Mazarin.*] La mort de Richelieu fut une délivrance pour tout le monde. On respira. Le peuple fit des chansons. Le roi les chanta lui-même, tout mourant qu'il était. Sa veuve, Anne d'Autriche, fut régente au nom du nouveau roi, Louis XIV, alors âgé de six ans. La France, après Richelieu et Louis XIII, se trouvait, comme après Henri IV, sous une molle main de femme qui ne savait résister ni retenir. Il n'y avait plus, dit un

contemporain, que trois petits mots dans la langue française : « La reine est si bonne ! » Le Concini de cette nouvelle Marie de Médicis fut un Italien de beaucoup d'esprit, le cardinal Mazarin. Son administration, aussi déplorable au dedans que glorieuse au dehors, fut troublée par la ridicule révolution de la Fronde, et couronnée par les deux traités de Westphalie et des Pyrénées ; le premier est resté la charte diplomatique de l'Europe jusqu'à la révolution française. Le bien, le mal, c'était également l'héritage de Richelieu. Richelieu avait tendu à l'excès le ressort du gouvernement ; il se détendit tout naturellement sous Mazarin. Richelieu, ayant à rendre chaque jour quelque combat à mort, avait vécu, en finances, d'expédients tyranniques. Il avait mangé le présent, l'avenir même, en tuant le crédit. Mazarin, recevant les choses en cet état, augmenta le désordre, laissa prendre et prit lui-même. Il laissait à sa mort deux cents millions de biens. Il avait toutefois trop d'esprit pour ne pas sentir le prix de l'ordre. Au lit de la mort, il dit à Louis XIV qu'il croyait s'acquitter de tout envers lui, en lui donnant Colbert. Du reste, une partie de cet argent volé fut employé honorablement. Il envoya Gabriel Naudé par toute l'Europe pour acheter à tout prix des livres précieux ; il forma ainsi son admirable *bibliothèque Mazarine*, et il l'ouvrit au public. Ce fut la première bibliothèque publique à Paris. En même temps il faisait donner à Descartes, retiré en Hollande, une pension de mille écus, qu'il lui fit payer exactement.

[*Rocroy*. 1643.] Le nouveau règne fut inauguré par des victoires. L'infanterie française prit pour la première fois sa place dans le monde par la bataille de Rocroy [1643]. Cet événement est bien autre chose qu'une bataille, c'est un grand fait social. La cavalerie est l'arme aristocratique, l'infanterie l'arme plébéienne. L'apparition de l'infanterie est celle du peuple. Chaque fois qu'une nationalité surgit, l'infanterie apparaît. Tel peuple, telle infanterie. Depuis un siècle et demi que l'Espagne était une nation, le fantassin espagnol régnait sur les champs de bataille, brave sous le feu, se respectant lui-même, quelque déguenillé qu'il fût, et faisant partout respecter le *senor soldado* ; du reste, sombre, avare et avide, mal payé, mais sujet à patienter en attendant le pillage de quelque bonne ville d'Allemagne ou de Flandre. Ils avaient juré, au temps de Charles-Quint, « par le sac de Florence ; » ils avaient pillé Rome, puis Anvers, puis je ne sais combien de villes des Pays-Bas. Parmi les Espagnols, il y avait des hommes de toutes nations, surtout des Italiens. Le caractère national disparaissait. L'esprit de corps, et le vieil honneur de l'armée les soutenaient encore, lorsqu'ils furent portés par terre à la bataille de Rocroy. Le soldat qui prit leur place, fut le soldat français, l'idéal du soldat, la fougue disciplinée. Celui-ci, loin encore à cette époque de comprendre la patrie, avait du moins un vif sentiment du pays. C'était une gaillarde population de fils de laboureurs, dont les grands-pères avaient fait les dernières guerres de religion. Ces guerres de partisans, ces escarmouches à coups de pistolet, firent toute une nation de soldats ; il y eut dans les familles des traditions d'honneur et de bravoure. Les petits-fils, enrôlés, conduits par un jeune homme de vingt ans, le grand Condé, forcèrent à Rocroy les lignes espagnoles, enfoncèrent les vieilles bandes aussi gaiement que leurs descendants franchirent, sous la conduite d'un autre jeune homme, les ponts d'Arcole et de Lodi.

Depuis Gustave-Adolphe, la guerre s'était inspirée d'un plus libre génie. On croyait moins à la force matérielle, davantage à la force morale. La tactique était, si je puis dire, devenue spiritualiste. Dès qu'on sentait le dieu en soi, on marchait, sans compter l'ennemi. Il fallait en tête un homme audacieux, un jeune homme qui crût au succès. Condé à Fribourg jeta son bâton dans les rangs ennemis ; tous les Français coururent le ramasser.

[*Traité de Westphalie*. 1648.] La victoire engendre la victoire. Les lignes de Rocroy forcées, la barrière de l'honneur espagnol et impérial fut forcée pour jamais. L'année suivante (1644), l'habile et vieux Mercy laisse emporter les lignes de Thionville, Condé prend Philipsbourg et Mayence, la position centrale du Rhin. Mercy est de nouveau battu, et complétement, à Nordlingen (1645). En 1646, Condé prend Dunkerque, la clef de la Flandre et du détroit. Enfin, le 20 août 1648, il gagne dans l'Artois la bataille de Lens. Le 24 octobre fut signée la paix de Westphalie. Condé avait simplifié les négociations.

[*Condé*.] Ces cinq années de succès inouïs furent fatales au bon sens de Condé. Il ne se douta pas du peuple qui avait gagné ses victoires ; il les prit pour lui même, et tout le monde, il est vrai, pensait comme lui. Voilà ce qui lui fit jouer dans la Fronde ce rôle de matamore, de héros de théâtre ; puis trompé, désappointé, impuissant et ridicule, il se fâcha, passa à l'ennemi ; mais il fut battu dès qu'il ne commanda plus à des Français.

[*La Fronde*.] L'année même de ce glorieux traité de Westphalie, qui terminait la guerre européenne et donnait l'Alsace à la France, éclata la plus ridicule des révolutions. La *Fronde* (cette guerre d'enfants, nommée fort bien du nom d'un jeu d'enfant) fut sans doute comique dans ses événements, mais bien plus dans son principe : c'était, au fond, la

révolte des légistes contre la loi. Le parlement s'arma contre l'autorité royale, dont il procédait. Il prit pour lui le pouvoir des états généraux, et se prétendit le délégué de la nation, qui n'en savait rien. C'était le temps où le parlement d'Angleterre, véritable parlement dans le sens politique du mot, coupait la tête à son roi (1649). En récompense, la populace de Naples se faisait un roi d'un pêcheur (Masaniello, 1648). Notre parlement, composé de gens de loi qui achetaient leur charge, n'en voulait pas à la dynastie, à la royauté, mais seulement au pouvoir royal. Leur conduite depuis deux siècles ne faisait prévoir rien de semblable. Ils avaient montré pendant les guerres de religion beaucoup de frayeur et de docilité. Favorables pour la plupart aux idées nouvelles, ils avaient pourtant enregistré la Saint-Barthélemy. Sous Richelieu, même docilité; les parlements lui avaient fourni des commissions pour ses justices sanguinaires, et n'en avaient pas moins été maltraités, violentés, interdits (Paris, 1635; Rouen, 1640). Ils portaient alors la tête bien basse. Quand ils la relevèrent, qu'ils la sentirent encore sur leurs épaules, et virent que le maître était bien mort, ils se sentirent braves, ils parlèrent haut. Ce fut une gaie et vive échappée d'écoliers entre deux maîtres sévères, entre Richelieu et Louis XIV, entre la violence et la force.

[*Molé. — Retz.*] Dans cette tragi-comédie, les plus amusantes figures après celles du *Mars français*, comme on appelait Condé, ce sont les chefs opposés des deux partis du parlement: l'immobile président Molé, simple barre de fer, qui ne mollissait contre aucun homme ni aucune idée; d'autre part, la mobilité elle-même personnifiée dans le coadjuteur, le fameux cardinal de Retz. Ce pétulant jeune homme avait commencé par écrire à dix-sept ans une histoire de la conjuration de Fiesque; puis, pour joindre la pratique à la théorie, il était entré dans une conjuration contre le cardinal de Richelieu. Sa joie était de s'entendre appeler le petit Catilina. Quand il entrait au sénat parisien, il laissait passer un poignard de sa poche. Ayant su que César avait eu des dettes, il eut des dettes. Comme César, il a laissé des Commentaires. Il ne lui manquait que Pharsale.

L'extrême misère du peuple ne permettant guère de nouvel impôt, Mazarin vivait de ressources fortuites, de vexations. Son surintendant des finances, Émeri, autre Italien, ayant retranché quatre années de traitement aux compagnies souveraines en compensation d'un droit onéreux, il exempta le parlement. Le parlement ne voulut pas être exempté seul, et refusa l'enregistrement des édits. Il déclara son *union* avec les compagnies souveraines, en invitant les autres parlements à y accéder (13 mai, 15 juin 1648). Mazarin crut frapper un grand coup en faisant arrêter quatre conseillers, pendant qu'on apportait dans Notre-Dame les drapeaux pris à la bataille de Lens, et qu'on chantait le *Te Deum*. Ce fut le commencement de l'insurrection. Des quatre prisonniers, le plus cher au peuple était un vieux conseiller imbécile, qui plaisait par sa rudesse et ses beaux cheveux blancs. Il s'appelait Broussel. Le peuple s'ameute devant sa porte. Une vieille servante pérore. Peu à peu le bruit gagne. Cent mille âmes se mettent à crier : « Liberté et Broussel! »

[*La cour à Saint-Germain.*] Les princes, les grands, le parlement, le petit peuple, tout le monde se trouve d'accord contre *le Mazarin*. La reine est obligée de sortir de Paris avec son fils enfant. Ils couchent à Saint-Germain sur la paille. C'était un mauvais temps pour les rois. La reine d'Angleterre, réfugiée à Paris, restait l'hiver au lit, faute de bois. Cependant le parlement lève des troupes, les procureurs montent à cheval, chaque porte cochère fournit un laquais armé. Le vicomte de Turenne, qui était de cette intrigante maison de Bouillon, croit le moment venu de recouvrer Sedan, et se fait un instant le général de la Fronde. Cet homme, froid et grave, faisait aussi en cela sa cour à madame de Longueville; tout général, tout chef de parti, tout vrai héros de roman ou d'histoire, devait alors nécessairement avoir une dame de ses pensées, et être amoureux.

[*Arrestation des princes.* 1650. — *Traité des Pyrénées.* 1659.] Les Espagnols, qui entrèrent en France pour profiter de cette crise (1649), réconcilièrent un moment les deux partis par la crainte. Condé, jusque-là resté fidèle à la cour, sentit qu'on ne pouvait se passer de lui, et devint d'une exigence insupportable. C'est alors que fut créé pour lui et les jeunes gens qui l'environnaient le nom de *petits-maîtres*. Il se faisait marchander par les deux partis en même temps; il fallut l'arrêter (1650). Ce fut un prétexte pour Turenne, qui venait de passer aux Espagnols, et qui déclara combattre pour sa délivrance. Le parti des princes, celui des frondeurs, se trouvant unis et soutenus de l'Espagne, Mazarin dut céder. Il se mit de côté, laissa passer l'orage; l'année suivante il revint, gagna Turenne, et essaya en vain de ramener le roi dans Paris (combat de la Porte Saint-Antoine, 1652). Un an de plus, et la lassitude des partis étant devenue complète, ce furent les Parisiens eux-mêmes qui pressèrent le roi de revenir (1653). Les frondeurs s'étouffaient dans les antichambres de Mazarin. Condé et les Espagnols furent battus par l'armée royale, alors commandée par Turenne. Mazarin, s'alliant sans scrupule avec la république

d'Angleterre, avec Cromwell, accabla les Espagnols. Turenne gagna sur eux la bataille des Dunes (1658), qui donna Dunkerque à l'Anglais, et à la France la paix des Pyrénées (1659). Le traité de Westphalie lui avait garanti ses barrières de l'Artois, de l'Alsace et du Roussillon; celui des Pyrénées lui donna de plus Gravelines, Landrecies, Thionville, Montmédy. Le jeune roi de France épousa l'infante avec cinq cent mille écus de dot qui ne furent point payés. L'infante renonçait à toute succession aux États d'Espagne. Mazarin ne disputa pas, il prévit ce que vaudraient les renonciations (1659).

Il y eut alors le plus complet triomphe de la royauté, le plus parfait accord du peuple en un homme, qui se soit trouvé jamais. Richelieu avait brisé les grands et les protestants; la Fronde avait ruiné le parlement en le faisant connaître. Il ne resta debout sur la France qu'un peuple et un roi. Le premier vécut dans le second; il ne pouvait vivre encore de sa vie propre. Quand Louis XIV dit: « L'État, c'est moi, » il n'y eut dans cette parole ni enflure ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait.

[*Louis* XIV.] Le jeune Louis était tout à fait propre à jouer ce rôle magnifique. Sa froide et solennelle figure plana cinquante ans sur la France avec la même majesté. Dans les trente premières années, il siégeait huit heures par jour aux conseils, conciliant les affaires avec les plaisirs, écoutant, consultant, mais jugeant lui-même. Ses ministres changeaient, mouraient; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté, avec la régularité du soleil qu'il avait choisi pour emblème.

[*Colbert.*] L'une des gloires de Louis XIV, c'est d'avoir gardé vingt-deux ans pour ministre l'un des hommes qui ont fait le plus pour la gloire de la France; je parle de Colbert. C'était le petit-fils d'un marchand de laine de Reims, à l'enseigne du *Long-vêtu;* un esprit quelque peu pesant et dur, mais solide, actif, invincible au travail. Il réunissait les attributions de l'intérieur, du commerce, des finances, celles même de la marine qu'il plaça entre les mains de son fils; il ne lui manquait que les ministères de la guerre et de la justice pour être roi de France. La guerre était dirigée (depuis 1666) par Louvois, exact, violent, farouche administrateur, dont l'influence balança celle de Colbert. Louis XIV semblait placé entre eux, comme entre son bon et son mauvais génie; et toutefois, l'un et l'autre étaient nécessaires; à eux deux, ils formèrent l'équilibre du grand règne.

Lorsque Colbert entra aux affaires, en 1661, les impôts étaient de quatre-vingt-quatre millions, et le roi en touchait à peine trente-deux. En 1670, malgré les guerres, il avait élevé le revenu net à soixante-dix millions, et réduit les charges à vingt-cinq. Sa première opération financière, la réduction des rentes, donna une grave atteinte au crédit. Ses règlements industriels furent singulièrement vexatoires et tyranniques. Mais il porta sur le commerce le regard le plus éclairé. Il créa des comités consultatifs de marchands, établit des entrepôts francs, fit des routes, assura le commerce de mer par la destruction des pirates. En même temps il portait dans l'administration politique une main hardie. Il défendait de rien vendre ou léguer à fonds perdu aux communautés (1661). Il restreignit les exemptions d'impôts que les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois des villes franches étendaient à leurs fermiers, en les présentant comme simples valets. Il révoqua en 1664 toutes les lettres de noblesse expédiées depuis 1630. Il déclara casuels tous les offices comptables, afin de les supprimer peu à peu. On reproche à Colbert d'avoir encouragé le commerce plus que l'agriculture. Cependant il défendit de saisir pour payement de la taille les lits, habits, chevaux, bœufs et outils des laboureurs, et seulement le cinquième du bétail. Il maintint le blé à bas prix en défendant l'exportation. Il faut considérer que la plus grande partie des terres étant alors entre les mains des grands et de la noblesse, les encouragements donnés à l'agriculture auraient moins profité au peuple qu'à l'aristocratie. Au contraire le commerce était entre les mains de la classe moyenne qui commençait à s'élever.

Cet homme, sorti d'un comptoir, avait le sentiment de la grandeur de la France. Il oubliait son économie pour toutes les dépenses glorieuses. « Il faut, écrivait-il à Louis XIV, épargner cinq sols aux choses non nécessaires, et jeter les millions quand il est question de votre gloire. Un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable, et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir. » Les principaux monuments de Louis XIV, ses plus beaux établissements, Observatoire, Bibliothèque, Académie, reviennent en grande partie à Colbert. Il fit donner des pensions aux gens de lettres, aux artistes de France et même des pays étrangers. « Il n'y avait point de savant distingué, dit un contemporain, quelque éloigné qu'il fût de la France, que les gratifications n'allassent trouver chez lui. » — « Quoique le roi ne soit pas votre souverain, écrivait-il au Hollandais Isaac Vossius, il veut néanmoins être votre bienfaiteur. »

Quelques reproches qu'on puisse faire à Louis XIV,

ce sont de belles justifications que de telles lettres. Joignez-y les Invalides, Dunkerque, et le canal des deux mers. Joignez-y encore Versailles. Ce prodigieux monument, auquel aucun pays du monde n'a rien à opposer, exprime dignement cette grandeur de la France, unifiée pour la première fois au dix-septième siècle.

CHAPITRE XXII.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XIV. 1661-1715 [1].

Une et forte, quand la plupart des États faiblissaient, la France réclama, obtint la suprématie. Le pape ayant laissé insulter d'une manière grave

[1] *Administration de Louis XIV.*

Finances. Développement de la richesse nationale sous le ministère de Colbert, 1661-1685. Règlements multipliés. Encouragements donnés aux manufactures (draps, soieries, tapisseries, glaces, etc.). 1664-1680, Canal du Languedoc. Embellissements de Paris. 1698, Description du royaume. — 1660, Entraves mises au commerce des grains. 1664, Retranchement des rentes. Vers 1691, dérangement des finances. 1695, Capitation. 1710, Dixième et autres impôts. 1715, La dette monte à deux milliards six cents millions. — *Marine.* Nombreuse marine marchande. Cent soixante mille marins. 1672, Cent vaisseaux de guerre; 1681, deux cent trente. 1692. Premier échec à la Hogue. — *Guerre.* 1666-1691. Ministère de Louvois. Réforme militaire. Uniformes. Établissement des haras. 1671, Usage des baïonnettes. Compagnies de grenadiers. Régiments de bombardiers et de hussards. Corps des ingénieurs. Écoles d'artillerie. 1688, Milices. Service régulier des vivres.—Invalides. 1693, Ordre de saint Louis.—L'armée monte jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes.— *Législation.* 1667, Ordonnance civile. 1670, Ordonnance criminelle. 1673, Code de commerce. 1685, *Code Noir.* Vers 1663, répression du duel. — *Affaires de religion.* Querelles du jansénisme, qui se prolongent pendant tout le règne de Louis XIV. 1648-1709, Port-Royal des Champs. 1661, Formule rédigée par le clergé de France. 1713, Bulle *Unigenitus.* — 1673, Troubles au sujet de la régale. 1682. Assemblée du clergé de France. — 1685-1699. Quiétisme. — 1685, Révocation de l'édit de Nantes. 1701-1704, Révoltes des Cévennes.

Des Lettres, des Sciences et des Arts au siècle de Louis XIV.

Le génie des lettres et des arts brille encore dans les États du Midi pendant la première moitié du dix-septième siècle. Le génie de la philosophie et des sciences éclaire les États du Nord, surtout dans la seconde. La France, placée entre les uns et les autres, réunit seule cette double lumière, étend sur tous les peuples policés la souveraineté de sa langue, et se place désormais à la tête de la civilisation européenne.

La France, comme l'Italie, a son grand siècle littéraire après de longues agitations. — Un monarque, objet de l'enthousiasme national, anime et encourage le génie. — L'*esprit religieux* est, à cette époque, la première inspiration des lettres. La religion, entre les attaques du seizième siècle et celles du dix-huitième, anime ses défenseurs d'une force toute nouvelle. — Les lettres reçoivent en outre une impulsion particulière de l'*esprit social*, naturel aux Français, mais qui ne peut se développer que par les progrès de l'aisance et de la sécurité; c'est à ce caractère que la littérature française doit sa supériorité dans la poésie dramatique et dans tous les genres de peinture de mœurs. — Une capitale, une cour, sont l'arbitre du mérite littéraire; il y a moins d'originalité, mais l'on atteint la perfection du goût. Le dix-septième siècle présente deux périodes distinctes. En France, la première s'étend jusqu'en 1661, époque à laquelle Louis XIV commence à régner par lui-même, et à exercer quelque influence sur les lettres. Les écrivains qui ont vécu ou qui se sont formés dans cette période ont encore pour la plupart quelque chose de l'âpreté du seizième siècle; la pensée est plus hardie et souvent plus profonde. Le goût est encore le privilége de quelques hommes de génie. A cette période appartiennent (outre les peintres le Poussin et le Sueur) un grand nombre d'écrivains : Malherbe, Racan, Brébœuf; Rotrou et le grand Corneille; Balzac et Voiture; Sarrasin et Mézerai; Descartes et Pascal. La Rochefoucauld, le cardinal de Retz et Molière, marquent le passage de la première période à la seconde.

La France, au siècle de Louis XIV, ne produisit pas d'épopée; son grand poëme est écrit en prose. — Éclat de la poésie dramatique. La tragédie atteint d'abord la noblesse, la force et le sublime; elle y joint ensuite la grâce et le pathétique. — La comédie de caractère, sans rivale chez les autres nations. Trois âges de la comédie française : philosophie profonde et gaieté naïve, gaieté sans philosophie, intérêt sans gaieté. — L'opéra s'élève au rang des ouvrages littéraires. — Élégance et sagesse de la poésie didactique. — La satire attaque les ridicules plus que les vices, et surtout les ridicules littéraires. — L'apologue devient un petit poëme dramatique. — La poésie lyrique ne fleurit que tard, et déploie plus d'art que d'enthousiasme. — La pastorale reste faible ou trop spirituelle. — La poésie légère est plus gracieuse que piquante.

POËTES DRAMATIQUES.

Rotrou, mort en . .	1650	Thomas Corneille, m. en	1709
Molière.	1673	Regnard	1709
Pierre Corneille. . .	1684	Brueys.	1723
Quinault	1688	Campistron	1723
Racine.	1699	Dancourt	1726
Boursault.	1708	Crébillon	1762

AUTRES POËTES.

Malherbe, mort en. .	1626	Segrais, mort en . .	1701
Brébœuf	1661	Boileau.	1711
Racan	1670	La Fare.	1713
Benserade.	1691	Chaulieu	1720
Mme Deshoulières . .	1694	J.-B. Rousseau . . .	1741
La Fontaine. . . .	1695		

l'ambassadeur de France, et violer son hôtel, Louis XIV exigea la plus éclatante réparation. Le pape fut obligé de chasser son propre frère, et d'élever une pyramide pour perpétuer son humiliation (1664). En même temps qu'il traitait si sévèrement le chef spirituel de la chrétienté, il défendait sur mer et sur terre l'intérêt chrétien ; il purgeait la mer des pirates barbaresques (1664). Il envoyait à l'empereur Léopold, engagé dans une guerre contre les Turcs, des troupes qui prirent la part la plus brillante à la bataille de Saint-Gothard.

[*Espagne.*] Cette force que la France annonçait ainsi, contre qui allait-elle la déployer ? Deux puissances étaient seules en Occident, l'Angleterre étant

L'éloquence du barreau ne peut prendre l'essor (le Maistre, 1658 ; Patru, 1681 ; Pélisson, 1693). — L'éloquence de la chaire surpasse tous les modèles de l'antiquité. L'oraison funèbre reparait sous une forme inconnue aux anciens.

ORATEURS.

Cheminais, mort en	1689	Fléchier, mort en	1710
Mascaron	1703	Fénelon	1715
Bourdaloue	1704	Massillon	1743
Bossuet	1704		

L'histoire peu fidèle et froidement élégante, ou bien de pure érudition. Le *Discours sur l'Histoire universelle* ouvre à l'histoire une route nouvelle. — D'abondants matériaux sont déposés dans d'admirables mémoires et dans les correspondances des négociateurs. — Une foule d'autres genres sont cultivés avec succès. — Le roman de caractère rivalise avec la comédie. — Les femmes rencontrent, dans la négligence d'une correspondance intime, la perfection du style familier. — La traduction fait quelques progrès. — Enfin la critique littéraire prend naissance.

HISTORIENS.

Sarrasin, mort en	1654	Amelot de la Houssaie	1706
Péréfixe	1670	Boulainvilliers	1722
Le cardinal de Retz	1679	Fleury	1723
Mézerai	1683	Rapin de Thoiras	1725
Le P. Maimbourg	1686	Daniel	1728
Mme de Motteville	1689	Vertot	1735
Saint-Réal	1692	Dubos	1742
Varillas	1696	Saint-Simon	1755
Le P. d'Orléans	1698		

HISTORIENS-ÉRUDITS.

Th. Godefroy, mort en	1646	Herbelot, mort en	1695
Sirmond	1651	Tillemont	1698
Pétau	1652	Cousin	1707
Labbe	1667	Mabillon	1707
Valois	1676	Ruinard	1709
Moréri	1680	Baluze	1718
Godefroy	1681	Basnage	1723
Ducange	1688	Le Clerc	1736
Pagi	1695	Montfaucon	1741

LITTÉRATEURS EN DIVERS GENRES.

Voiture, mort en	1648	De Sacy, mort en	1684
Vaugelas	1649	Chapelle	1686
Balzac	1654	Ant. Arnauld	1694
Du Ryer	1656	Lancelot	1695
Scarron	1660	Mme de Sévigné	1696
D'Ablancourt	1664	Mlle de la Fayette	1699
Arnauld d'Andilly	1674	Bachaumont	1702
Le Bossu	1680	Bouhours	1702
Perrault, mort en	1703	La Motte-Houdard, m. en	1731
Saint-Évremont	1703	Mme de Lambert	1733
Fénelon	1715	Dubos	1742
Tourreil	1715	Mongault	1747
Mme de Maintenon	1719	Le Sage	1747
Hamilton	1720	Fontenelle	1757
Dufresny	1724		

La métaphysique donne une impulsion nouvelle à l'esprit humain. — Les moralistes accumulent les observations sans essayer de donner à la morale un ensemble, une forme scientifique. — On commence à porter l'esprit philosophique dans les sciences naturelles. — Quelques sceptiques, isolés dans ce siècle, forment la liaison du seizième siècle avec le dix-huitième.

PHILOSOPHES.

Descartes, mort en	1650	Bayle, mort en	1706
Gassendi	1655	Malebranche	1715
Pascal	1662	Huet	1721
La Motte le Vayer	1672	Buffier	1737
La Rochefoucauld	1680	L'abbé de Saint-Pierre	1743
Nicole	1695	Fontenelle	1757
La Bruyère	1696		

Les sciences ne sont pas négligées. — Essor des mathématiques. — Naissance de la géographie. — Commencement des Voyages scientifiques.

SAVANTS ET MATHÉMATICIENS.

Descartes, mort en	1650	L'Hôpital, mort en	1704
Fermat	1652	Jacques Bernouilli	1705
Pascal	1662	Nicolas Bernouilli	1726
Pecquet	1674	Jean Bernouilli	1748
Rohault	1675		

GÉOGRAPHES ET VOYAGEURS.

Samson, mort en	1667	Tournefort, mort en	1708
Bochard	1669	Chardin	1713
Bernier	1688	De L'Isle	1726
Vaillant	1706		

L'érudition classique n'est pas moins cultivée qu'au seizième siècle ; mais elle est moins remarquée.

ÉRUDITS ET POËTES LATINS.

Saumaise, mort en	1653	Jouvency, mort en	1716
Lefèvre	1672	Mme Dacier	1722
Rapin	1687	Dacier	1722
Furetière	1688	De la Rue	1725
Ménage	1691	De la Monnaie	1728
Santeuil	1697	Le cardinal de Polignac	1741
Commire	1702		
Danet	1709	Brumoy	1742

Quoique la culture des arts du dessin ne fasse pas le

annulée par le retour des Stuarts. Il y avait l'Espagne et la Hollande, les vaincus et les vainqueurs. L'Espagne était encore ce prodigieux *vaisseau dont la proue était dans la mer des Indes, et la poupe dans l'océan Atlantique;* mais le vaisseau avait été démâté, désagréé, échoué à la côte, dans la tempête du protestantisme. Un coup de vent lui avait emporté sa chaloupe de Hollande, un second lui avait enlevé le Portugal et découvert son flanc, un troisième avait détaché les Indes orientales. Ce qui restait, vaste et imposant, mais inerte, immobile, attendait sa ruine avec dignité.

[*Hollande.*] D'autre part, il y avait la Hollande, ce petit peuple dur, avare, taciturne, qui fit tant de grandes choses sans grandeur. D'abord ils vécurent malgré l'Océan, ce fut le premier miracle; puis ils salèrent le hareng et le fromage, et transmutèrent leurs tonnes infectes en tonnes d'or; puis ils rendirent cet or fécond par la banque, leurs pièces d'or *firent des petits.* Au milieu du dix-septième siècle, ils avaient recueilli à plaisir les dépouilles de l'Espagne, lui avaient pris la mer, et les Indes par-dessus. Les Pays-Bas espagnols étaient tenus en état de siége, en vertu d'un traité. L'Espagne avait signé la fermeture de l'Escaut, et la ruine d'Anvers (1648). Il était défendu aux Belges de vendre les produits de leur sol. La Hollande était déjà un vampire couché sur la Belgique, suçant sa vie, engraissant de sa maigreur.

[*Conquête de la Flandre.*] Telle était la situation de l'Occident, quand la France atteignit le point de sa force. La terre était encore à l'Espagne, la mer à la Hollande. L'œuvre de la France au dix-septième siècle devait être le démembrement de l'une, l'affaiblissement de l'autre. La première chose était plus facile que la seconde. La France avait des armées, pas encore de vaisseaux. On commença donc par l'Espagne. D'abord la France s'allia en apparence avec la Hollande contre l'Espagne et l'Angleterre, qui se battaient pour la domination des mers. La France promet secours aux Hollandais, mais elle laisse les trois puissances heurter leurs vaisseaux, user leur marine dans les batailles navales les plus obstinées qui se fussent encore livrées. Puis, Philippe IV étant mort (1667), Louis XIV, alléguant la loi civile des Pays-Bas, prétendit que sa femme, fille aînée du défunt, devait succéder de préférence au fils cadet (droit de dévolution). Elle avait, il est vrai, renoncé à la succession, mais la dot promise n'avait pas été payée. L'armée française entre en Flandre dans toute la pompe du nouveau règne : Turenne en tête, puis le roi, les ministres, les dames dans les carrosses dorés de la cour; puis Vauban, qui, à mesure qu'on avance, s'établit dans les places et les fortifie. La Flandre fut prise en deux mois, et nous l'avons gardée. L'hiver même, quand on croyait la guerre suspendue (janvier 1668), les troupes filent par la Champagne en Bourgogne, et tombent sur la Franche-Comté. L'Espagne ne s'attendait à rien. Les autorités du pays étaient achetées d'avance. Tout fut fini en dix-sept jours. La cour d'Espagne indignée écrivait au gouverneur « que le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de la province au lieu d'y venir lui-même. »

[*Paix d'Aix-la-Chapelle.* 1668.] Ces succès rapides réconcilient l'Espagne et la Hollande. Celle-ci ne se souciait pas d'avoir pour voisin le grand roi. Voilà les Hollandais qui s'intéressent à l'Espagne, qui la défendent, qui s'unissent en sa faveur avec l'Angleterre et la Suède : les Hollandais ont l'adresse de se faire demander cette union par l'Angleterre. Trois États protestants s'arment pour défendre l'Espagne catholique contre la France catholique. Ce curieux événement montre à quelle distance nous sommes déjà du seizième siècle et des guerres de religion (triple alliance de la Haye, 1668). Il fallut que Louis XIV se contentât de la Flandre française et rendît la Franche-Comté.

La Hollande avait protégé l'Espagne, et fait reculer la France. Un bourgeois, un échevin d'Amsterdam était venu signifier au roi, au milieu de toute sa gloire, qu'il n'irait pas plus loin. Des médailles outrageantes avaient été frappées. On pré-

caractère principal du siècle de Louis XIV, ils contribuent aussi à la splendeur de cette brillante époque. L'architecture y jette le plus grand éclat. La peinture, cultivée d'abord avec génie, éprouve une décadence qui doit s'accélérer dans le siècle suivant.

PEINTRES.

Le Sueur, mort en .	1655	Mignard, mort en. .	1695
Le Poussin.	1665	Jouvenet	1717
Le Brun	1690	Rigaud.	1744

SCULPTEURS.

Puget, mort en. . .	1695	Girardon, mort en. .	1715
Coysevox, mort en. .	1720	Coustou, mort en. .	1733

ARCHITECTES.

Fr. Mansard, mort en.	1666	Claude Perrault, m. en	1703
Le Nôtre.	1700	H. Mansard	1708

GRAVEURS.

Callot, mort en. . .	1635	Audran, mort en . .	1703
Nanteuil	1678		

MUSICIEN.

Lulli, mort en. . .	1687

tendait que l'échevin d'Amsterdam s'était fait représenter avec un soleil, et cette devise : « *In conspectu meo stetit sol.* »

Le débat était dès lors en Europe entre la France et la Hollande. La première ne pouvait plus avancer d'un pas sans rencontrer la seconde. D'abord, le roi achète argent comptant l'alliance de l'Angleterre et de la Suède. Charles II, qui avait déjà trahi l'Angleterre en vendant Mardick et Dunkerque à la France, vend encore une fois l'intérêt du pays. On promet à la nation quelques-unes des îles hollandaises, au roi de l'argent pour ses fêtes et ses maîtresses. La jeune et séduisante duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, sœur de Charles II, négocia dans un voyage triomphal la honte de son frère. C'est celle qui mourut si jeune, si regrettée, pour qui Corneille et Racine firent chacun une Bérénice, et Bossuet la fameuse oraison funèbre.

[*Création d'une marine.*] Cependant l'armée de Louis XIV avait été portée à cent quatre-vingt mille hommes. Elle recevait de Louvois la plus formidable organisation. Pour la première fois la baïonnette, cette arme si terrible entre des mains françaises, fut mise au bout du fusil. L'infatigable génie de Colbert avait créé une marine. La France, obligée naguère d'emprunter des vaisseaux à la Hollande, en eut cent en 1672. Cinq arsenaux de marine furent bâtis, Brest, Rochefort, Toulon, Dunkerque, le Havre. Dunkerque est malheureusement ruiné, mais Toulon, mais Brest avec ses vastes constructions, avec ses montagnes écartées pour faire place aux vaisseaux, témoignent encore de l'effort herculéen que fit alors la France, de l'immortel défi qu'elle porta à la Hollande pour la domination des mers.

La Hollande tenait la mer, et croyait tout tenir. Le parti de la mer gouvernait, les de Witt au conseil, et Ruyter sur les flottes; les de Witt, hommes d'État, géomètres, pilotes, ennemis jurés du parti de la terre, de la maison d'Orange, du stathoudérat. Ils semblaient oublier que la Hollande tient au continent; ils n'y voyaient qu'une île. Les forteresses tombaient en ruines, la Hollande avait vingt-cinq mille mauvais soldats, et cela lorsque la frontière française s'avançait et touchait presque la leur.

[*Conquête de la Hollande.* 1672.] Tout à coup cent mille hommes s'ébranlèrent de la Flandre vers la Hollande (1672). « Ce fut, dit Temple, un coup de foudre dans un ciel serein. » Ils laissent derrière eux Maestricht sans s'amuser à le prendre, s'emparent de la Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel; les voilà à quatre lieues d'Amsterdam. Rien ne pouvait sauver la Hollande. Ses alliés d'Espagne et de Brandebourg, les seuls qu'elle eût, n'auraient pas fait lâcher prise à Louis XIV. Le vainqueur seul pouvait la sauver par ses fautes, et il le fit. Condé et Turenne voulaient qu'on démantelât les places, Louvois qu'on y mît des garnisons, c'est-à-dire qu'on dispersât l'armée. Le roi crut Louvois. On se fia aux murailles, on crut prendre la Hollande en mettant la main sur des pierres; la Hollande échappa. Dans le premier moment, la république amphibie voulut se jeter à la mer, et s'embarquer pour Batavia avec son or. Puis la guerre se ralentissant, elle reprit l'espoir de résister sur terre, le peuple se jeta furieux sur les chefs du parti de la mer, les de Witt; ils furent mis en pièces; Ruyter pensa être traité de même. On confia toutes les forces de la république au jeune Guillaume d'Orange.

[*Guillaume d'Orange.*] Ce général de vingt-deux ans qui, pour son coup d'essai, entreprit, presque sans armes, de faire tête au plus grand roi de la terre, avait, dans un corps faible et comme mourant, la froide et dure obstination de son aïeul le Taciturne, l'adversaire de Philippe II. C'était un homme de bronze, étranger à tout sentiment de nature et d'humanité. Élevé par les de Witt, il fut leur ruine; Stuart par sa mère, il renversa les Stuarts; gendre de Jacques II, il le détrôna, et cette Angleterre qu'il avait prise aux siens, il la laissa à ceux qu'il haïssait, aux princes de la maison de Hanovre. Il n'eut qu'une passion, mais atroce : la haine de la France; on assure qu'à la paix de Nimègue, quand il essaya de surprendre Luxembourg, il avait déjà connaissance du traité, mais il avait encore soif du sang français. Il n'y gagna pas plus qu'à l'ordinaire. Chose remarquable, ce grand et intrépide général fit presque toujours la guerre à reculons, mais ses retraites admirables valaient des victoires.

[*L'Europe liguée contre Louis XIV.* 1674.] D'abord, pour défendre la Hollande, il la noya, il ouvrit les écluses, pendant que Ruyter assurait la mer en battant les Français et les Anglais, et venait ranger sa flotte triomphante dans la plaine inondée d'Amsterdam. Puis Guillaume arma contre la France, l'Espagne et l'Autriche. Il détacha l'Angleterre de Louis XIV; Charles II fut forcé, par son parlement, de signer la paix. Les voisins catholiques de la Hollande, l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne, puis le Brandebourg, puis le Danemarck, puis l'Empire, l'Europe entière, se déclarèrent contre Louis XIV (1674).

Il fallut bien alors abandonner les places de Hollande, il fallut reculer. Les dédommagements furent pris, comme à l'ordinaire, aux dépens de l'Espagne. Louis XIV s'empara de la Franche-Comté, qui depuis est restée à la France. Aux Pays-Bas, Condé, plus

faible de vingt mille hommes, livrait au prince cette furieuse bataille de Senef. Condé vainquit, mais c'était une victoire pour le prince d'Orange d'avoir, à perte égale, tenu devant Condé. Sur le Rhin, Turenne, qui, selon Bonaparte, eut cela de particulier de croître toujours d'audace en vieillissant, tenait en échec tout l'Empire. Deux fois il sauva l'Alsace, deux fois il pénétra en Allemagne. C'est alors que, sur un ordre de Louvois, le Palatinat fut incendié. Le Palatin était secrètement allié avec l'Empereur; on voulut ne laisser qu'un désert aux Impériaux.

[*Mort de Turenne.* 1675.] Turenne, rentrant en Allemagne, allait porter un coup décisif, lorsqu'il fut tué à Saltzbach (1675). Condé malade se retira la même année.

[*Duquesne.* 1677.] On vit alors que le destin de la France ne tenait point à un homme. Les alliés qui la croyaient désarmée par la retraite des deux grands généraux, ne purent entamer la frontière du Rhin, et perdirent dans les Pays-Bas les places de Condé, Bouchain, Aire, Valenciennes, Cambrai, Gand, Ypres. Duquesne, envoyé au secours de Messine, révoltée contre l'Espagne, livra à Ruyter une terrible bataille navale en vue de l'Etna; les alliés seuls y perdirent douze vaisseaux, six galères, sept mille hommes, sept cents pièces de canon, et, ce qui valait plus que tout cela, Ruyter. Duquesne anéantit leur flotte dans une seconde bataille (1677).

[*Paix de Nimègue.* 1678.] Les alliés souhaitèrent la paix alors; la France et la Hollande étaient également épuisées. Colbert voulait se retirer, si la guerre ne finissait point. Cette paix de Nimègue fut encore avantageuse pour la France. Elle garda la Franche-Comté et douze places des Pays-Bas, elle eut Fribourg pour Philipsbourg. Le Danemarck et le Brandebourg restituèrent ce qu'ils avaient pris à la Suède alliée de la France. La Hollande seule ne perdit rien, et la grande question européenne resta tout entière (1678).

C'est ici l'apogée du règne de Louis XIV. L'Europe s'était armée contre lui, et il avait résisté, il avait grandi encore. Alors il se laissa donner le nom de *grand*. Le duc de la Feuillade alla plus loin. Il entretint un luminaire devant sa statue, comme devant un autel. On croit lire l'histoire des empereurs romains.

[*Littérature.*] La brillante littérature de cette époque n'est autre chose qu'un hymne à la royauté. La voix qui couvre les autres, est celle de Bossuet. C'est ainsi que Bossuet lui-même, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, représente les rois d'Égypte loués par le prêtre dans les temples en présence des dieux. La première époque du grand règne, celle de Descartes, de Port-Royal, de Pascal et de Corneille, n'avait pas présenté cette unanimité; la littérature y était animée encore d'une verve plus rude et plus libre. Au moment où nous sommes parvenus, Molière vient de mourir (1673), Racine a donné Phèdre (1677), la Fontaine publie les six derniers livres de ses Fables (1678), madame de Sévigné écrit ses Lettres, Bossuet médite la Connaissance de Dieu et de soi-même, et prépare le Discours sur l'histoire universelle (1681). L'abbé de Fénelon, jeune encore, simple directeur d'un couvent de filles, vit sous le patronage de Bossuet, qui le croit son disciple. Bossuet mène le chœur triomphal du grand siècle, en pleine sécurité du passé et de l'avenir, entre le jansénisme éclipsé et le quiétisme imminent, entre le sombre Pascal et le mystique Fénelon. Cependant le cartésianisme est poussé à ses conséquences les plus formidables; Malebranche fait rentrer l'intelligence humaine en Dieu, et tout à l'heure dans cette Hollande protestante en lutte avec la France catholique, va s'ouvrir, pour l'absorption commune du catholicisme, du protestantisme, de la liberté, de la morale, de Dieu et du monde, le gouffre sans fond de Spinosa.

[*Chambre de réunions.*] En attendant, Louis XIV règne en Europe. Le signe de la royauté, c'est la juridiction. Il veut que les puissances reconnaissent les décisions de ses parlements. Les chambres de *réunions* interprètent le traité de Nimègue et *réunissent les dépendances* des places qui lui ont été cédées. L'une de ces dépendances n'était rien moins que Strasbourg (1681). On hésite à obéir; il bombarde Luxembourg (1684). Il bombarde Alger (1683), Tripoli (1685); il bombarde Gênes; il l'aurait écrasée dans ses palais de marbre, si le doge n'était venu demander grâce à Versailles (1684). Il achète Casal, la porte de l'Italie; il bâtit Huningue, celle de la Suisse. Il intervient dans l'Empire; il veut faire un électeur de Cologne (1689). Il réclame, au nom de sa belle-sœur, duchesse d'Orléans, une partie du Palatinat, invoquant dans cette affaire, comme dans celle de la Flandre, le droit civil contre le droit féodal. Les décisions de droit étaient soutenues par la force, l'Europe avait désarmé, et Louis XIV restait armé; il portait sa marine à deux cent trente vaisseaux; vers la fin de son règne, ses armées montèrent à plus de quatre cent mille hommes.

[*Déclaration du clergé.* 1682.] A la même époque, la monarchie atteignait la plus haute centralisation. Les deux obstacles furent brisés : la puissance pontificale, et l'opposition protestante. Dès 1673, un édit avait déclaré tous les évêchés du royaume sujets à la régale. En 1682, une assemblée de trente-cinq évêques, dont Bossuet était l'âme, décida « que le pape n'a autorité que dans

les choses spirituelles, que dans ces choses mêmes les conciles généraux lui sont supérieurs, et que ses décisions ne sont infaillibles qu'après que l'Église les a acceptées. » Le pape refusa dès lors des bulles à tous les évêques et abbés que le roi nomma, de sorte qu'en 1689 il y eut vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. On parlait de faire un patriarche. En 1687, le pape ayant voulu abolir le droit d'asile dont les ambassadeurs jouissaient à Rome pour leurs hôtels et leurs quartiers, Louis XIV refusa seul; l'ambassadeur français entra à Rome à la tête de huit cents hommes, et maintint son privilége à main armée.

[*Révocation de l'édit de Nantes.* 1685. — *Madame de Maintenon.*] Ce qui rassurait en cette affaire la conscience religieuse de Louis XIV, c'est que pendant qu'il humiliait le pape, il écrasait les protestants. Richelieu les avait anéantis comme parti politique; mais il leur avait laissé leurs voix aux parlements, leurs synodes, enfin une partie de leur organisation intérieure. Il se flattait vainement de les ramener par la persuasion. Louis XIV y employa l'argent, et crut avoir fort avancé l'ouvrage; on lui annonçait chaque matin qu'un canton, une ville, s'étaient convertis; il ne fallait plus, disait-on, qu'agir avec un peu de vigueur, et il allait accomplir l'unité de l'Église et de la France (Révocation de l'édit de Nantes, 1685). C'était la pensée des plus grands hommes du temps, en particulier de Bossuet. L'emploi de la violence en matière de foi, l'application d'un mal temporel pour procurer un bien éternel, ne répugnait alors à personne. Il faut dire encore qu'à cette époque il y avait une grande exaspération contre les protestants. La France, bornée dans ses succès par la Hollande, sentait une autre Hollande en son sein, qui se réjouissait des succès de l'autre. Tant que Colbert vécut, il les défendit; exclus des charges, ils avaient tourné leur activité du côté de l'industrie et du commerce; ils ne troublaient plus la France, ils l'enrichissaient. Après Colbert, Louis XIV fut gouverné par Louvois, l'ennemi de Colbert, et par madame de Maintenon qu'il épousa secrètement vers 1685. Née calviniste et petite-fille du fameux Théodore Agrippa d'Aubigné, l'un des chefs de l'opposition protestante contre Henri IV, cette discrète et judicieuse personne avait abjuré elle-même et aurait voulu faire abjurer ses coreligionnaires; âme froide, que la misère de ses premières années semblait avoir endurcie et séchée, elle avait été la femme de l'auteur de l'*Énéide travestie*, de Scarron, *le cul-de-jatte*, avant d'être femme de Louis le Grand. Elle n'eut point d'enfants, elle ne connut point l'amour maternel. C'est elle qui conseilla la plus odieuse mesure de cette persécution, d'enlever les enfants à leurs parents pour les convertir. Les cris des mères ont monté au ciel.

La puissance de Louis XIV avait rencontré sa limite au dehors dans l'opposition protestante de la Hollande. Au dedans, il la trouva dans la résistance des calvinistes. Désobéi pour la première fois, le gouvernement montra une violence farouche qui n'était point dans l'âme de Louis XIV. Les vexations de tout genre, les confiscations, les galères, les roues, les gibets, tout fut employé. Les dragons mis à discrétion chez les calvinistes aidaient les missionnaires à leur manière. Le roi ne sut que la moindre partie des excès qui furent commis. Aussi l'on eut beau fermer le royaume, confisquer les biens des fugitifs, envoyer aux galères ceux qui favorisaient leur évasion, l'État perdit deux cent mille sujets, selon d'autres cinq cent mille. Ils échappèrent en foule, ils s'établirent en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, surtout en Prusse. Ils furent désormais pour la France des ennemis acharnés. Guillaume chargea plus d'une fois les Français à la tête d'un régiment français. Il dut en grande partie le succès de la guerre d'Irlande au vieux maréchal de Schomberg, qui avait préféré sa croyance à sa patrie. La machine infernale qui faillit faire sauter Saint-Malo, en 1693, avait été inventée par un réfugié.

[*Expulsion de Jacques II.* 1688.] C'est précisément à ce moment que la plupart des puissances européennes formèrent la ligue d'Augsbourg (1686). Catholiques et protestants, Guillaume et Innocent XI, Suède et Savoie, Danemarck et Autriche, Bavière, Saxe, Brandebourg, tout le monde était d'accord contre Louis XIV. On l'accusait, entre autres choses, d'avoir, par ses intelligences avec les Hongrois révoltés, ouvert l'Allemagne aux Turcs, et amené cette effroyable invasion dont Vienne fut sauvée par Jean Sobieski. Louis XIV n'avait pour lui que le roi d'Angleterre, Jacques II; une révolution imprévue renversa Jacques, et mit l'Angleterre entre les mains de Guillaume. La seconde et définitive catastrophe des Stuarts, préparée depuis si longtemps par l'indigne gouvernement de Charles II, éclata sous son frère. Celui-ci n'imita pas les tergiversations hypocrites de Charles; Jacques était un homme de cœur, brave, borné, opiniâtre; il se déclara catholique et jésuite (ceci était littéralement exact), il fit tout ce qu'il fallait pour tomber, et tomba. Son gendre Guillaume, appelé de Hollande, prit sa place sans coup férir (1688).

Louis XIV accueillit magnifiquement Jacques II. et prit sa cause en main; il jeta le gant à l'Europe. il déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Empire, à l'Espagne, au pape. Pendant que les

calvinistes français fortifiaient les armées de la ligue, une foule d'hommes de toutes nations vinrent prendre parti dans les armées de Louis XIV. Il eut des régiments de Hongrois, d'Irlandais. Un jour qu'on le complimentait sur les succès de l'armée française: « Dites plutôt, répliqua-t-il, l'armée de France. »

Cette seconde période du règne de Louis XIV va être remplie par deux guerres de succession : la succession d'Angleterre, la succession d'Espagne. La première guerre se termine honorablement pour la France, par le traité de Ryswick (1698), et cependant le résultat est contre elle, elle reconnait Guillaume. Dans la seconde (terminée par les traités d'Utrecht et de Rastadt, 1712-4), elle éprouve les plus humiliants revers, et le résultat lui est favorable. L'Espagne, assurée à un petit-fils de Louis XIV, est désormais ouverte à l'influence française. L'Angleterre, l'Espagne, gagnent à cette double révolution. L'ère de la liberté anglaise est l'avénement de Guillaume (1688); depuis celui de Philippe V (1701), la population, décroissante en Espagne, y a toujours augmenté.

Ajoutez à ces résultats l'élévation de deux États secondaires, désormais indispensables à l'équilibre européen : la Prusse et le Piémont, qu'on peut définir la résistance allemande et la résistance italienne. La Prusse, allemande et slave à la fois, agglomère peu à peu l'Allemagne du Nord et contre-balance l'Autriche. Le royaume de Savoie-Piémont gardera les Alpes et les fermera, italien contre la France, français contre l'Italie.

On a besoin de marquer d'avance ces beaux et utiles résultats pour se consoler de tant de revers de la France qui restent à raconter.

[*Luxembourg.*] En 1689, elle porte à l'Allemagne un cruel défi. Elle met un désert entre elle et ses ennemis. Tout le Palatinat est brûlé pour la seconde fois; Spire, Worms, plus de quarante villes et villages sont incendiés. Deux généraux font tête en Flandre et aux Alpes, Luxembourg et Catinat; c'est encore Condé et Turenne. Luxembourg, général d'inspiration et de mouvements soudains, faisant la guerre en grand seigneur, souvent surpris, jamais vaincu. Après ses belles batailles de Fleurus, Steinkerque et Neerwinden [1690-92-93], d'où il remporta tant de drapeaux, on l'appelait le *Tapissier de Notre-Dame*. Ce brillant général était disgracié de la nature. Guillaume disait toujours : « Ne pourrai-je donc battre ce petit bossu? »

[*Catinat.*] Catinat prenait la guerre comme science. C'était un officier de fortune, sorti d'une famille de robe, d'abord avocat, premier exemple du général plébéien. Il y avait en cet homme quelque chose d'antique. Il fit son chemin lentement, à force de mérite; il commanda tard et ne fut jamais en faveur. Il ne demandait rien, recevait peu, souvent refusait. Les soldats, qui aimaient sa simplicité et sa bonhomie, l'appelaient le Père la Pensée. La cour s'en servait à regret. Quand il eut battu le duc de Savoie à Staffarde, pris Saluces et forcé l'ennemi à Suze (1690), Louvois lui écrivait : « Quoique vous ayez fort mal servi le roi cette campagne, Sa Majesté veut bien vous conserver votre gratification ordinaire. » Catinat ne se rebutait de rien; il endurait, avec la même patience, les rudesses de Louvois et les difficultés de cette dure guerre des Alpes.

[*La Hogue.* 1692.] Les plus grands coups se portèrent en Irlande et sur mer. Louis XIV voulait ramener l'Angleterre sous l'influence française. Il fit passer Jacques en Irlande; il lui envoya renfort sur renfort, flotte sur flotte. Jacques échoua. Le secours odieux des Français et des Irlandais confirma les Anglais dans leur haine contre lui. Au lieu de soulever l'Écosse qui l'attendait, il resta en Irlande, s'amusa aux siéges, et fut battu à la Boyne. Louis XIV ne se rebuta pas; il lui donna de quoi armer et équiper trente mille hommes, et il tenta d'en envoyer vingt mille; Tourville et d'Étrées devaient les escorter avec soixante-quinze vaisseaux. Le vent arrêtant d'Étrées, Tourville se trouva avec quarante-quatre vaisseaux contre quatre-vingts. Il demanda des ordres à la cour. Louis XIV crut à sa fortune, et ordonna de forcer le passage. Cette terrible bataille de la Hogue ne nous coûta que dix-sept vaisseaux, mais l'assurance, la fierté de notre marine y périt. Elle était réduite, en 1707, à trente-cinq vaisseaux; elle ne s'est relevée qu'un instant sous Louis XVI. La bataille de la Hogue est pour les Anglais l'ère de la domination des mers (1692). Louis XIV avait mis sur une de ses médailles un Neptune menaçant, avec le mot du poëte : « *Quos ego...* » Les Hollandais en frappèrent une qui portait pour légende : « *Maturate fugam, regique hæc dicite vestro : Non illi imperium pelagi...* »

[*Paix de Ryswick.* 1698.] Les ravages terribles de nos corsaires, des Jean-Bart, des Duguay-Trouin, la sanglante bataille de Neerwinden gagnée par Luxembourg, celle de Catinat à la Marsaille (1693), devaient peu à peu rendre les alliés plus traitables. Le duc de Savoie céda le premier. La guerre était finie pour lui : toutes ses places fortes étaient entre les mains des Français. On lui offrait restitution, et pour sa fille l'expectative du trône de France; elle devait épouser le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, héritier de la monarchie. La défection de la Savoie (1696) décida peu à peu les autres. La France garda le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté et Strasbourg; mais elle reconnut Guillaume. Au fond, c'était être vaincu (Paix de Ryswick, 1698).

[*Testament de Charles II.* 1700.] Cette paix n'était qu'une trêve accordée aux souffrances du peuple. Une grande affaire occupait l'Europe. Il ne s'agissait plus de telle ou telle province d'Espagne, mais de la monarchie espagnole tout entière, avec Naples, les Pays-Bas, les Indes. On sait que Charles-Quint s'était couché vivant dans son cercueil, et qu'il avait assisté à ses funérailles; Charles II, le dernier de ses descendants, assistait à celles de la monarchie. Ce vieillard de trente-neuf ans, gouverné par sa femme, par sa mère, par son confesseur, influencé par tout le monde, faisait et défaisait son testament. Le roi de France, l'Empereur, le prince électoral de Bavière et le duc de Savoie, tous sortis de princesses espagnoles, se disputaient d'avance ses dépouilles. On s'accordait tantôt pour le Bavarois, tantôt pour l'Autrichien, on parlait aussi de démembrement. Le pauvre roi voyait, vivant, tout cela; il en était indigné. Tout ce qu'il savait, ignorant et incertain qu'il était, c'est qu'il voulait garantir l'unité de la monarchie espagnole. Il s'arrêta au prince le plus capable de maintenir cette unité; il choisit un petit-fils de Louis XIV; puis faisant ouvrir les tombeaux de l'Escurial, il exhuma son père, sa mère, sa première femme, et baisa leurs os. Il ne tarda pas à les rejoindre (1700).

Louis XIV accepta le legs et le péril. Il envoya en Espagne le second de ses petits-fils, le duc d'Anjou, qui fut Philippe V; il lui adressa au départ cette noble parole, qui, de siècle en siècle, paraîtra plus vraie et plus profonde : « Il n'y a plus de Pyrénées. » La conséquence immédiate était une guerre européenne. Aussi, malgré l'avis de son conseil, se décida-t-il à reconnaître le fils de Jacques II comme prince de Galles, et à soutenir à la fois la succession d'Espagne et celle d'Angleterre.

[*Affaiblissement de la France.*] Il était pourtant bien tard pour commencer une telle guerre. Il y avait cinquante-sept ans qu'il régnait. Il avait vieilli, tout avait vieilli. La France semblait pâlie de la vieillesse de son roi. Toutes ses gloires finissaient peu à peu. Colbert était mort, Louvois était mort (1682, 1691), Arnauld aussi, et Boileau, et Racine, et la Fontaine, et madame de Sévigné; tout à l'heure va tomber et s'éteindre la grande voix du siècle, Bossuet (1704). La France, au lieu de Colbert et Louvois, avait Chamillart, qui cumulait leurs ministères; Chamillart était dirigé par madame de Maintenon, madame de Maintenon par Babbien, sa vieille servante. Chose bizarre, une autre femme gouvernait l'Angleterre après le roi Guillaume; je parle de la reine Anne, fille de Jacques II, et petite-fille, par sa mère, de l'historien Clarendon, comme madame de Maintenon l'était d'Agrippa d'Aubigné. Pour être placé entre les mains de bourgeois anoblis (Chamillart, le Tellier, Pontchartrain, etc.), le gouvernement n'en était que plus favorable à la noblesse. Prodigieusement multipliée dans les derniers temps, étrangère au commerce et à l'industrie, dédaigneuse et incapable, elle avait envahi l'antichambre, l'armée, et surtout les bureaux. Les petits nobles étaient à leur choix officiers ou commis. Il y avait bientôt autant d'officiers que de soldats, autant de commis que d'administrés. Les grands seigneurs achetaient des régiments pour leurs enfants en bas âge, commandaient les armées, et se faisaient prendre à Crémone, à Hochstedt.

[*Marlborough et Eugène.*] Il y avait alors à la tête des armées alliées deux hommes capables de profiter de tout cela. Un Anglais et un Français, Marlborough et Eugène. Ce dernier, cadet de la maison de Savoie, mais fils du comte de Soissons et d'une nièce de Mazarin, peut être appelé Français. Marlborough, le *bel Anglais*, était un esprit froid et fin, qui avait étudié sous Turenne, et qui nous rendait nos propres leçons. Eugène, quoique Vendôme l'appelât un *mauvais finassier*, était un homme d'un tact extraordinaire, qui s'inquiétait médiocrement des règles, mais qui savait à fond les lieux, les choses et les personnes, connaissait le fort et le faible, et profitait du faible. Ses plus éclatants et plus faciles succès furent sur la barbarie ottomane. Cet homme d'esprit, qui vint toujours à point, alterna ses victoires aux deux bouts de l'Europe, sur le grand roi et sur les Turcs, et il eut l'air d'avoir sauvé la liberté et la chrétienté.

Ces deux généraux avaient une chose commode pour la guerre, c'est qu'ils étaient rois dans leur pays; ils combattaient l'été, et l'hiver gouvernaient, négociaient. Ils avaient carte blanche, et n'avaient pas besoin, la veille d'une bataille, d'envoyer à Versailles pour obtenir l'autorisation de vaincre.

[*Villeroi. — Vendôme.*] En 1701, Catinat cède l'armée au magnifique Villeroi, que le prince Eugène prend dans son lit à Crémone. Eugène n'y gagna pas. Villeroi fut remplacé par Vendôme, petit-fils de Henri IV, et vrai soldat, avec les mœurs d'une femme. Vendôme, comme son frère le grand prieur, restait couché jusqu'à quatre heures après midi. C'était l'un des plus jeunes généraux de Louis XIV; il n'avait que cinquante ans. Les soldats l'adoraient aussi pour ses mauvaises qualités. Il y avait peu d'ordre, de prévoyance, de discipline dans cette armée; mais beaucoup d'audace et de gaieté. On réparait tout à force de courage.

[*Villars.*] Catinat commandait du côté de l'Allemagne, et sous lui Villars. Celui-ci, impatient de la prudence de son chef, gagne témérairement la bataille de Fridlingen (1702); puis, perçant dans

l'Allemagne, il gagne encore, malgré l'électeur de Bavière, allié de Louis XIV, la bataille de Hochstedt (1703). Villars excitait l'enthousiasme des soldats par sa bravoure, ses vanteries, sa belle figure militaire. A Fridlingen, ils le proclamèrent maréchal de France sur le champ de bataille.

La route de l'Autriche était ouverte, lorsqu'on apprit que le duc de Savoie venait de prendre parti contre la France et l'Espagne, contre ses deux gendres (1703). Jusqu'à cette époque, les alliés n'avaient eu aucun avantage signalé sur la France. Elle combattait pourtant sur toutes ses frontières et au dedans, contre tout le monde et contre elle-même. Les calvinistes des Cévennes, exaspérés par les rigueurs de l'intendant Basville, étaient en armes depuis 1702. On envoya contre eux, entre autres généraux, Villars et Berwick. Ce dernier était un Stuart, un fils naturel de Jacques II, qui devint un des premiers tacticiens du siècle.

[*Défaite de Hochstedt.* 1704; — *de Turin, de Ramillies.* 1705-1706.] Villars était éloigné en Languedoc, Catinat retiré, lorsque l'armée d'Allemagne, confiée à MM. de Marsin et Tallard, éprouva à Hochstedt, sur le théâtre même de la victoire de Villars, une des plus cruelles défaites qu'ait essuyées la France. Ils s'étaient jetés à l'aveugle dans l'Allemagne, sur la route de Vienne, lorsque Marlborough et Eugène leur coupèrent le chemin. Les dispositions étaient faites de sorte qu'indépendamment des morts il y eut quatorze mille hommes qui se rendirent sans avoir pu combattre (1704). Villars accourut à temps pour couvrir la Lorraine, tandis que Vendôme gagnait l'avantage sur Eugène à la sanglante affaire de Cassano (1705). En 1706, Vendôme est remplacé par la Feuillade en Italie. La France éprouve deux grandes défaites. Par celle de Turin, Eugène lui enlève l'Italie entière; par celle de Ramillies, Marlborough l'expulse des Pays-Bas espagnols.

[*Défaite d'Oudenarde.* 1708. — *Misère de la France.*] En 1707, les alliés pénétrèrent en France par la Provence, en 1708 par la Flandre (défaite d'Oudenarde). 1709 fut une année terrible; d'abord un hiver meurtrier, puis la famine. La misère se fit sentir à tous. Les laquais du roi mendièrent à la porte de Versailles, madame de Maintenon mangea du pain bis. Des compagnies de cavalerie tout entières désertaient enseignes déployées, pour gagner leur vie par la contrebande. Les recruteurs faisaient la chasse aux hommes. L'impôt prenant toutes les formes pour atteindre le peuple, les actes de l'état civil furent taxés, on paya pour naître et mourir. Les paysans, poursuivis dans les bois par les traitants, s'armèrent et prirent d'assaut la ville de Castres. Le roi ne trouvait plus à emprunter à quatre cents pour cent; la dette monta, avant la mort de Louis XIV, à près de trois milliards.

Les alliés souffraient aussi. L'Angleterre se ruinait pour ruiner la France. Mais l'Europe était conduite par deux hommes qui voulaient la guerre, et c'était d'ailleurs un trop doux spectacle que l'humiliation de Louis XIV. Ses ambassadeurs ne recevaient pour réponse que des propositions dérisoires. Il fallait, disait-on, qu'il défît lui-même son ouvrage, qu'il détrônât Philippe V. Il descendit jusqu'à offrir de l'argent aux alliés pour entretenir la guerre contre son petit-fils. Mais non, ils voulaient qu'il le chassât lui-même, qu'une armée française combattît un prince français.

[*Victoire de Malplaquet.* 1709.] Le vieux roi déclara alors qu'il se mettrait à la tête de sa noblesse, et qu'il irait mourir à la frontière. Il s'adressa pour la première fois à son peuple, il le prit pour juge et se releva par son humiliation même. La manière dont les Français combattirent cette année (1709), indique assez combien la guerre était devenue nationale. C'était le 9 septembre, près du village de Malplaquet; le soldat qui avait manqué de vivres un jour entier, venait de recevoir son pain, il le jeta pour combattre. Villars, grièvement blessé, est emporté du champ de bataille; l'armée se retire en bon ordre, n'ayant pas perdu huit mille hommes, les alliés en laissaient sur la place quinze ou vingt mille.

[*Victoire de Denain.* 1712. — *Traité d'Utrecht.* 1712.] En Espagne, le trône de Philippe V, fondé par Berwick à Almanza (1707), fut affermi à Villaviciosa par Vendôme (1710); il fit coucher le jeune roi sur un lit de drapeaux. Cependant l'élévation de l'archiduc Charles à l'Empire (1711) faisait craindre à l'Europe la réunion de l'Empire et de l'Espagne. Ce n'était pas la peine d'abaisser Louis XIV pour élever un Charles-Quint. L'Angleterre se lassait de payer, elle voyait Marlborough, gagné par les Hollandais, faire la guerre à leur profit. Enfin la victoire surprise par Villars à Denain, faisait tort à la réputation du prince Eugène (1712). Cette guerre terrible, dans laquelle les alliés avaient cru démembrer la France, ne lui ôta pas une province (Traités d'Utrecht et de Rastadt, 1712; de la Barrière, 1715).

Elle ne céda que quelques colonies. Elle maintint le petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne. La monarchie espagnole perdit, il est vrai, ses possessions en Italie et aux Pays-Bas; elle céda la Sicile au duc de Savoie, les Pays-Bas espagnols, Naples et le Milanais à l'Autriche; mais elle gagnait à se resserrer en soi, à perdre l'embarras de ces possessions lointaines qu'elle ne pouvait ni défendre ni gouverner; les Deux-Siciles devaient

d'ailleurs bientôt revenir à une branche des Bourbons d'Espagne. La Hollande eut plusieurs places des Pays-Bas, pour les défendre à frais communs avec l'Autriche. L'Angleterre fit reconnaître sa nouvelle dynastie; elle prit pied à Gibraltar et à Minorque, à la porte de l'Espagne et dans la Méditerranée. Elle obtint pour elle et pour la Hollande un traité de commerce désavantageux pour la France. Elle exigea la démolition de Dunkerque, et empêcha la France d'y suppléer par le canal de Mardick. Elle entretint, et ce fut là le plus honteux, un commissaire anglais pour s'assurer, par ses yeux, si la France ne relevait pas les ruines de la ville de Jean-Bart. « On va travailler, dit un contemporain, à la démolition de Dunkerque; on demande huit cent mille livres pour en démolir le tiers seulement. » Aujourd'hui encore on ne peut lire sans douleur et indignation la triste supplique adressée par les habitants de Dunkerque à la reine d'Angleterre elle-même.

[*Mort de Louis XIV.* 1715.] Telle fut la fin du grand règne. Louis XIV survécut peu au traité d'Utrecht (mort en 1715). Il avait vu presque tous ses enfants mourir en quelques années, le Dauphin, le duc, la duchesse de Bourgogne, et un de leurs fils. Il ne restait dans ce palais désert qu'un vieillard presque octogénaire, et un enfant de cinq ans. Tous les grands hommes du règne avaient précédé, un nouvel âge commençait. Dans la littérature, comme dans la société, les ressorts allaient se détendre. Cette époque de relâchement et de mollesse s'annonce de loin par le doux quiétisme de madame Guyon, qui réduit la religion à l'amour. Dans ses discours, l'habile et éloquent Massillon effleure le dogme, et s'attache à la morale. Les hardiesses politiques de Fénelon appartiennent déjà au dix-huitième siècle.

CHAPITRE XXIII.

DISSOLUTION DE LA MONARCHIE. 1715-1789.

Entre Louis le Grand et Napoléon le Grand, la France descendit sur une pente rapide, au terme de laquelle la vieille monarchie, rencontrant le peuple, se brisa, et fit place à l'ordre nouveau qui prévaut encore. L'unité du dix-huitième siècle est dans la préparation de ce grand événement. D'abord la guerre littéraire et philosophique pour la liberté religieuse, puis la grande et sanglante bataille de la liberté politique, une victoire ruineuse sur l'Europe, et, malgré une réaction passagère, l'affermissement définitif de l'ordre constitutionnel et de l'égalité civile.

Au point de départ, au terme, apparaît la maison d'Orléans.

[*Le régent. — Law.*] Pendant que le feu roi s'en va tout seul et sans pompe à Saint-Denis, le duc d'Orléans fait casser son testament par le parlement. La politique du régent, sa vie, ses mœurs, toute sa personne, était un démenti pour le règne précédent. Toutes les vieilles barrières tombent; le régent invite les particuliers à donner leur avis sur les affaires, il proclame les maximes de Fénelon, il fait imprimer le Télémaque à ses frais, il ouvre au public la bibliothèque du roi. Les traitants qui, sous le dernier règne, se sont engraissés des maux de la France, sont jugés par une Chambre ardente, rançonnés, condamnés à tort et à travers; cette terreur contre les financiers ne fait qu'ajouter à la popularité du prince. Cependant il ne suffit pas de les condamner, il faut les remplacer par d'autres moyens, faire face à cette dette de trois milliards que laisse Louis XIV. Alors une grande chose est tentée; un banquier écossais, nommé Law, disciple, à ce qu'il dit, de Locke et de Newton, vient faire en France la première épreuve des ressources du crédit. Il ouvre une banque, substitue les billets à l'argent, hypothèque ses billets sur l'entreprise immense de la perception des impôts du royaume, sur les richesses coloniales d'un monde inconnu. Il crée la compagnie du Mississipi. L'on voit, pour la première fois, les hommes repousser l'or; la valeur des billets croît d'heure en heure. On s'étouffe dans la rue Quincampoix, aux portes des bureaux où l'on échange, pour du papier, ce métal incommode. Le régent devient un des directeurs de l'entreprise, et se fait banquier. Cependant la confiance s'ébranle, cette religion du papier a ses incrédules : il tombe rapidement. Malheur aux derniers possesseurs; d'étranges bouleversements s'opèrent, le riche devient pauvre, le pauvre riche. La fortune qui jusque-là tenait au sol et s'immobilisait dans les familles, s'est, pour la première fois, volatilisée; elle suivra désormais les besoins du commerce et de l'industrie. Un mouvement analogue a lieu par toute l'Europe; les esprits sont, pour ainsi dire, détachés de la glèbe. Law, s'enfuyant au milieu des malédictions, a du moins laissé ce bienfait (1717-1721).

[*Albéroni.*] Le régent, dans sa facilité pour les idées nouvelles, dans sa curiosité scientifique, dans ses mœurs effrénées, est un des types du dix-huitième siècle. Il impose la Bulle par égard pour le pape, mais n'en est pas moins impie. Ses *roués* sont des nobles; mais son homme, son ministre, le vrai roi de la France est ce drôle de cardinal Dubois,

fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde. Le régent est naturellement uni avec l'Angleterre, qui, sous la maison de Hanovre, représente aussi le principe moderne, comme en Allemagne la jeune royauté de Prusse, dans le Nord la Russie créée par Pierre le Grand. L'ennemi commun est l'Espagne, aux dépens de laquelle s'est faite la paix d'Utrecht. L'Espagne et la France, d'autant plus ennemies qu'elles sont parentes, se regardent d'un œil hostile. Le ministre espagnol, l'intrigant Albéroni entreprend de relever le vieux principe par toute l'Europe. Il veut rendre à l'Espagne tout ce qu'elle a perdu, et donner la régence de France à Philippe V; il veut rétablir le prétendant en Angleterre. Pour cela Albéroni compte louer la meilleure épée du temps, prendre à sa solde le Suédois Charles XII; ce roi aventurier sera payé par l'Espagne, comme Gustave-Adolphe le fut par la France. Cet immense projet manqua partout : Charles XII fut tué, le prétendant échoua, l'ambassadeur espagnol en France fut pris en flagrant délit de conspiration avec la duchesse du Maine, femme d'un fils légitimé de Louis XIV; la petite et spirituelle princesse avait cru, de son académie de Sceaux, changer la face de l'Europe. Les Mémoires de la Fronde, qui venaient de paraître, lui avaient donné de l'émulation. Le régent et Dubois, qui n'avaient ni haine ni amitié, trouvèrent cela si ridicule, qu'ils ne punirent personne, sauf quelques pauvres gentilshommes bretons qui s'étaient mis en avant (1718). La France, l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur, unis contre Albéroni, forment la quadruple alliance. Cependant, en 1720, l'Espagne obtient pour consolation la Toscane, Parme et Plaisance, et l'Empereur, en lui donnant l'investiture de ces États, force le duc de Savoie de prendre la Sardaigne en échange de la Sicile. L'Europe était obstinée à la paix, et l'on s'arrangeait à tout prix.

[*Ministères du duc de Bourbon et de Fleury.* 1723-43.] Le dur et maladroit ministère du duc de Bourbon, qui gouverna après la mort du régent (1723-1726), fut bientôt remplacé par celui du prudent et circonspect Fleury, ex-précepteur du jeune roi, qui, sans bruit, s'empara et du roi et du royaume (1726-1743). Louis XV, qui jusqu'à sept ans marchait à la lisière, qui jusqu'à douze ans porta un corps de baleine, devait être mené toute sa vie. Sous le gouvernement économe et timide du vieux prêtre, la France ne fut troublée que par l'affaire de la Bulle, les *convulsions* du jansénisme, et les réclamations des parlements. La France, endormie sous Fleury, était unie à l'Angleterre endormie sous Walpole; union inégale, où la France n'avait l'avantage en aucun sens. L'Angleterre était alors l'admiration des Français; ils allaient étudier auprès des *libres penseurs* de la Grande-Bretagne, comme autrefois les philosophes grecs auprès des prêtres égyptiens. Voltaire y allait chercher quatre mots de Locke, de Newton, et sa tragédie de Brutus (1730). Le président de Montesquieu, devenu plus circonspect, après le brillant scandale des *Lettres Persanes* (publiées en 1721), prenait en Angleterre le type qu'il devait proposer à l'imitation de tous les peuples. Personne ne songeait à l'Allemagne, où Leibnitz était mort, ni à l'Italie, où vivait Vico.

Il y avait tant de causes de guerre au milieu de ce grand calme, qu'une étincelle partie du Nord mit l'Europe en flammes.

[*La France soutient Stanislas.—Stanislas obtient la Lorraine.*] Sous le duc de Bourbon, une intrigue de cour avait par hasard marié le roi de France à la fille d'un prince sans État, Stanislas Lesczinski, ce palatin que Charles XII avait fait un instant roi de Pologne, et qui s'était retiré en France. A la mort d'Auguste II (1733), le parti de Stanislas se réveilla, en opposition à celui d'Auguste III, électeur de Saxe, fils du feu roi. Stanislas réunit jusqu'à soixante mille suffrages. Villars et les vieux généraux poussaient à la guerre; ils prétendaient qu'on ne pouvait se dispenser de soutenir le beau-père du roi de France. Fleury se laissa forcer la main. Il en fit trop peu pour réussir, assez pour compromettre le nom français. Il envoya trois millions et quinze cents hommes contre cinquante mille Russes. Un Français, qui se trouvait par hasard à l'arrivée de nos troupes, le comte de Plélo, ambassadeur en Danemarck, rougit pour la France, se mit à leur tête, et se fit tuer.

L'Espagne s'était déclarée pour Stanislas contre l'Autriche, qui soutenait Auguste. Cette guerre lointaine de Pologne était pour elle un prétexte de recouvrer ses possessions d'Italie; elle y réussit en partie par le secours de la France. Pendant que Villars envahissait le Milanais, les Espagnols reprenaient les Deux-Siciles, et y établissaient l'infant don Carlos (1734-5). Ils gardèrent cette conquête au traité de Vienne (1738). Stanislas, en dédommagement du trône de Pologne, reçut la Lorraine, qui, à sa mort, dut passer à la France; le duc de Lorraine, François, gendre de l'Empereur, époux de la fameuse Marie-Thérèse, eut en échange la Toscane, comme fief de l'Empire. Le dernier des Médicis étant mort sans postérité, Fleury s'empressa de traiter pour assurer les Deux-Siciles aux Bourbons d'Espagne, malgré la jalousie des Anglais. Ajoutez que dix mille Russes étaient parvenus jusqu'au Rhin. On s'aperçut, pour la première fois, que cette Asie européenne pouvait,

par-dessus l'Allemagne, étendre ses longs bras jusqu'à la France.

Ainsi, la France décrépite avec Fleury et Villars, sous un ministre octogénaire et un général octogénaire, avait pourtant gagné la Lorraine. L'Espagne, renouvelée par la maison de Bourbon, avait gagné deux royaumes sur l'Autriche. Celle-ci, encore sous la maison de Charles-Quint, représentait le vieux principe européen, destiné à périr pour faire place au principe moderne. L'empereur Charles VI, inquiet, comme Charles II d'Espagne en 1700, avait, au prix des plus grands sacrifices, essayé de faire garantir ses États à sa fille Marie-Thérèse, épouse du duc de Lorraine, devenu duc de Toscane.

[*Force croissante de la Prusse. — Frédéric II.*] En face de la vieille Autriche, s'élevait la jeune Prusse, État allemand, slave, français, au milieu de l'Allemagne; aucun n'avait reçu plus de réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes. La Prusse était destinée à renouveler l'ancienne opposition saxonne contre les empereurs. Cet État, pauvre et sans barrière naturelle, qui n'opposait à l'ennemi ni les canaux de la Hollande ni les montagnes de la Savoie, n'en a pas moins crû et grandi, pure création de la politique, de la guerre, c'est-à-dire de la volonté, de la liberté humaine triomphant de la nature. Le premier roi, Guillaume, dur et brutal soldat, avait passé trente ans à amasser de l'argent et à discipliner ses troupes à coups de canne; ce fondateur de la Prusse conçut l'État comme un régiment. Il craignait que son fils ne continuât pas sur le même plan, et il eut la tentation de lui faire couper la tête, comme fit le czar Pierre pour son fils Alexis. Ce fils, qui fut Frédéric II, plaisait peu à un père qui n'estimait que la taille et la force, qui faisait enlever partout des hommes de six pieds pour composer des régiments de géants. Le jeune Frédéric était petit, avec de grosses épaules, un gros œil dur et perçant, quelque chose de bizarre. C'était un bel esprit, un mucisien, un philosophe avec des goûts immoraux et ridicules; grand faiseur de petits vers français, il ne savait pas le latin, et méprisait l'allemand; pur logicien qui ne pouvait saisir ni la beauté de l'art antique, ni la profondeur de la science moderne. Il avait pourtant une chose, par quoi il a mérité d'être appelé le Grand : *il voulait*. Il voulut être brave; il voulut faire de sa Prusse l'un des premiers États de l'Europe; il voulut être législateur; il voulut que ses déserts de Prusse se peuplassent. Il vint à bout de tout. Il fut l'un des fondateurs de l'art militaire, entre Turenne et Napoléon. Quand celui-ci entra à Berlin, il ne voulut voir que le tombeau de Frédéric, prit pour lui son épée, et dit : « Ceci est à moi. »

La Prusse, État nouveau, qui devait ses plus industrieux citoyens à la révocation de l'édit de Nantes, devait tôt ou tard devenir le centre du philosophisme moderne. Frédéric II comprit ce rôle; il se déclara, en poésie, en philosophie, disciple de Voltaire; c'était faire sa cour à l'opinion : les goûts futiles de Frédéric servirent en cela ses projets les plus sérieux. L'empereur Julien avait été le singe de Marc-Aurèle, Frédéric fut celui de Julien. D'abord, en l'honneur des Antonins que Voltaire lui proposait pour modèle, il écrit un livre sentimental et vertueux contre Machiavel. Il ne régnait pas encore. Voltaire, dans son naïf enthousiasme, revoit les épreuves, exalte le royal auteur, et promet au monde un Titus. A son avénement, Frédéric voulut faire détruire l'édition.

[*Marie-Thérèse et Frédéric.* 1740.] La même année, l'empereur Charles VI meurt, et Frédéric devient roi (1740). Tous les États qui ont garanti sa succession à sa fille Marie-Thérèse, prennent les armes contre elle. Le moment semble venu de dépecer le grand corps de l'Autriche; tous accourent à cette curée. Les droits les plus surannés sont ravivés. L'Espagne réclame la Bohême et la Hongrie; le roi de Sardaigne, le Milanais; Frédéric, la Silésie; la France ne demande rien, sinon l'Empire même pour l'électeur de Bavière, client de nos rois depuis plus d'un demi-siècle. L'électeur, élu empereur sans difficulté, est nommé en même temps généralissime du roi de France.

Les frères Belle-Isle, petits-fils de Fouquet, remuent la France de leurs projets chimériques. Fleury fait, pour la seconde fois, la guerre malgré lui, et, comme la première, il la fait manquer. L'armée française, mal payée, mal nourrie, se disperse, après de faciles succès, partout où elle peut vivre. Elle laisse Vienne de côté et s'enfonce en Bohême. D'autre part, Frédéric, vainqueur à Molwitz, met la main sur la Silésie (1741).

Marie-Thérèse était seule; sa cause semblait perdue. Enceinte alors, elle croyait « qu'il ne lui resterait pas une ville pour y faire ses couches. » Mais l'Angleterre et la Hollande ne pouvaient voir de sang-froid le triomphe de la France. Le pacifique Walpole tombe, des subsides sont donnés à Marie-Thérèse, une escadre anglaise force le roi de Naples à la neutralité. Le roi de Prusse, qui a ce qu'il veut, fait la paix. Les Français se morfondent en Bohême, perdent Prague, et reviennent à grand'peine à travers les neiges. Belle-Isle en fut quitte pour se comparer à Xénophon (1742).

Les Anglais, descendus sur le continent, se mettent, à Dettingen, entre les mains de l'armée française, qui les lâche et se laisse battre (1743). Voilà nos troupes rejetées en deçà du Rhin, et notre

pauvre empereur de Bavière abandonné à la vengeance de l'Autriche.

Ce n'était pas là le compte du roi de Prusse. Marie-Thérèse, redevenue si forte, n'aurait pas manqué de lui reprendre la Silésie. Il se met du côté de la France et de la Bavière, revient à la charge, entre en Bohême, s'assure de la Silésie par trois victoires, envahit la Saxe, et force l'impératrice et les Saxons de signer le traité de Dresde. Le Bavarois étant mort, l'Autrichienne avait fait son époux empereur (François Ier, 1745).

Cependant les Français avaient l'avantage en Italie. Secondés par les Espagnols, le roi de Naples et les Génois, ils établissent l'infant don Philippe dans les duchés de Milan et de Parme. Aux Pays-Bas, sous le maréchal de Saxe, ils gagnent les batailles de Fontenoi et de Raucoux (1745-6). La première, tant célébrée, était perdue sans remède, si l'Irlandais Lally, inspiré par sa haine contre les Anglais, n'eût proposé de rompre leur colonne avec quatre pièces de canon. Un courtisan adroit, le duc de Richelieu, s'appropria l'idée et la gloire du succès. L'Irlandais entra le premier dans la colonne anglaise, l'épée à la main. La même année, la France lançait sur l'Angleterre son plus formidable ennemi, le Prétendant. Les Highlanders de l'Écosse l'accueillirent, fondirent des montagnes avec un irrésistible élan, enlevant les canons à la course, et démolissant les escadrons à coups de poignard. Il eût fallu que ces succès fussent soutenus par la France. Notre marine était réduite à rien. Lally obtint quelques vaisseaux, mais les Anglais gardaient la mer, ils empêchèrent les Écossais de recevoir aucun secours. Ils avaient sur les Écossais l'avantage du nombre, de la richesse, une bonne cavalerie, une bonne artillerie. Ils vainquirent à Culloden (1745-6).

[*Paix d'Aix-la-Chapelle.* 1748.] Cependant les Espagnols se retirent de l'Italie. Les Français en sont chassés. Ils avancent dans les Pays-Bas. L'Angleterre craint pour la Hollande, et y rétablit le stathoudérat. Les succès de la France contre la Hollande servirent du moins à décider la paix. Elle avait perdu sa marine, ses colonies; les Russes paraissaient pour la seconde fois sur le Rhin. La paix d'Aix-la-Chapelle rendit à la France ses colonies, assura la Silésie à la Prusse, Parme et Plaisance aux Bourbons d'Espagne. Contre toute espérance, l'Autriche subsista (1748).

[*Histoire philosophique et littéraire.*] La France avait fait une dure expérience de sa faiblesse, mais elle n'en pouvait profiter. Au gouvernement du vieux prêtre avait succédé celui des maîtresses. Mlle Poisson, marquise de Pompadour, régna vingt années. Née bourgeoise, elle eut quelques velléités de patriotisme. Sa créature, le contrôleur Machaut, voulait imposer le clergé; d'Argenson organisait l'administration de la guerre avec le talent et la sévérité de Louvois. Au milieu de la petite guerre du parlement et du clergé, le philosophisme gagnait. A la cour même, il avait des partisans; le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin, Quesnay, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué. Tous ces projets n'aboutissaient qu'à de vaines conversations; les vieilles corporations résistaient; la royauté, caressée par les philosophes qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès. Voltaire préparait une histoire générale antichrétienne (Essai sur les Mœurs, 1756). Peu à peu la philosophie nouvelle sortait de cette forme polémique à quoi Voltaire la réduisait. Dès 1748, le président de Montesquieu, fondateur de l'Académie des Sciences naturelles à Bordeaux, donna, sous forme, il est vrai, décousue et timide, une théorie matérialiste de la législation, déduite de l'influence des climats; telle est du moins l'idée dominante de l'Esprit des lois, ce livre si ingénieux, si brillant, quelquefois si profond. En 1749, apparut la colossale Histoire Naturelle du comte de Buffon; en 1751, les premiers volumes de l'Encyclopédie, monument gigantesque où devait entrer tout le dix-huitième siècle, polémique et dogmatique, économie et mathématiques, irréligion et philanthropie, athéisme et panthéisme, d'Alembert et Diderot. Le tout fut dit par Condillac en un mot, qui contint le siècle : Traité des Sensations, 1754. Cependant la guerre religieuse était continuée par Voltaire, qui venait de se poster en observation au point central de l'Europe, entre la France, la Suisse et l'Allemagne, aux portes de Genève, au chef-lieu des anciens Vaudois, d'Arnaldo de Brescia, et de Zwingli et de Calvin.

[*Guerre de Sept ans.* 1756.] C'était l'apogée de la puissance de Frédéric. Depuis sa conquête de Silésie, il avait perdu tout ménagement. Dans son étrange cour de Postdam, ce bel esprit guerrier se moquait de Dieu, des philosophes et des souverains, ses confrères; il avait maltraité Voltaire, le principal organe de l'opinion; il désolait de ses épigrammes les rois et les reines; il ne croyait ni à la beauté de madame de Pompadour, ni au génie poétique de l'abbé Bernis, principal ministre de France. L'occasion parut favorable à l'impératrice pour recouvrer la Silésie; elle ameuta l'Europe, les reines surtout; elle entraîna celle de Pologne et l'impératrice de Russie; elle fit sa cour à la maî-

tresse de Louis XV. La monstrueuse alliance de la France avec cette virile Autriche contre un souverain qui maintenait l'équilibre de l'Allemagne, réunit contre lui toute l'Europe. L'Angleterre seule l'aida et lui donna des subsides. Elle était gouvernée alors par un avocat goutteux, le fameux William Pitt, depuis lord Chatam, qui s'éleva à force d'éloquence, à force de haine contre les Français. L'Angleterre voulait deux choses : le maintien de l'équilibre européen, et la ruine des colonies françaises et espagnoles. Ses griefs étaient graves : les Espagnols avaient maltraité ses contrebandiers, et les Français voulaient l'empêcher, au Canada, de bâtir sur leur territoire. Aux Indes, la Bourdonnaie et son successeur Dupleix menaçaient de fonder une grande puissance, en face de la puissance anglaise. Les Anglais, pour déclaration de guerre, nous confisquèrent trois cents navires (1756).

Ce fut une merveille, dans cette guerre, de voir l'imperceptible Prusse, entre les masses de l'Autriche, de la France et de la Russie, courir de l'une à l'autre et faire face de tous côtés. C'est la seconde époque de l'art militaire. Les ineptes adversaires de Frédéric crurent qu'il devait tous ses succès à la précision des manœuvres des soldats prussiens, à leur habileté à faire l'exercice et à tirer cinq coups par minute. Frédéric avait certainement perfectionné la machine-soldat. Cela pouvait s'imiter : le czar Pierre III, et le comte de Saint-Germain formèrent des automates-guerriers à coups de bâton. Ce qu'on n'imita pas, c'est la célérité de ses manœuvres, l'heureuse disposition de ses marches, qui lui donnait une grande facilité de mouvoir, de concentrer des masses rapides, de les porter au défaut de l'armée ennemie.

Dans cette chasse terrible que les grandes et grosses armées des alliés faisaient à l'agile Prussien, on ne peut s'empêcher de remarquer l'amusante circonspection des tacticiens autrichiens, et la fatuité étourdie des grands seigneurs qui conduisaient les armées de France. Le Fabius de l'Autriche, le sage et pesant Daun, se bornait à une guerre de position ; il ne trouvait pas de camps assez forts, de montagnes assez inaccessibles ; Frédéric battait toujours ces armées paralytiques.

[*Rosbach*. 1757.] D'abord, il se débarrassa des Saxons. Il ne leur fit pas de mal, il les désarma seulement. Puis il frappa un coup en Bohême. Repoussé, délaissé de l'armée anglaise qui convient à Closter-Seven de ne plus se battre, menacé par les Russes vainqueurs à Jægerndorf, il passe en Saxe, et y trouve les Français et les Impériaux combinés. Quatre armées entouraient la Prusse. Il se croyait perdu. il voulait se tuer ; il l'écrivit à sa sœur et à d'Argens. Il n'avait peur que d'une chose, c'est que, lui mort, le grand distributeur de la gloire, Voltaire, ne poursuivît son nom ; il lui écrivit une épître, pour le désarmer ; ainsi Julien, blessé à mort, tira de sa robe et débita un discours qu'il avait composé pour cette circonstance. « Pour moi, disait Frédéric,

Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi. »

L'épître faite, il battit l'ennemi. Le prince de Soubise, croyant le voir fuir, se met étourdiment à sa poursuite ; alors les Prussiens démasquent leurs troupes, tuent trois mille hommes, et en prennent sept mille. On trouva dans le camp une armée de cuisiniers, de comédiens, de perruquiers, quantité de perroquets, de parasols, je ne sais combien de caisses d'eau de lavande, etc. (1757).

Le tacticien seul peut suivre le roi de Prusse dans cette série de belles et savantes batailles[1]. La guerre de Sept ans, quelle que soit la variété de ses événements, est une guerre de politique et de straté-

[1] 1756, Le roi de Prusse prévient ses ennemis en attaquant la Saxe ; il occupe Dresde, bat les Autrichiens à Lowositz, et fait poser les armes aux Saxons à Pirna. — La France s'empare de Minorque, et fait passer des troupes dans la Corse ; mais bientôt elle néglige la guerre maritime pour attaquer l'Angleterre dans le Hanovre. 1757, Succès des Français. Victoire de Hastenbech. Convention de Closter-Seven. La Suède, la Russie et l'Empire accèdent à la ligue contre le roi de Prusse. — Frédéric entre en Bohême, gagne la bataille de Prague ; il est repoussé et défait à Kolin. Un de ses lieutenants est battu par les Russes à Jægerndorf. Danger de sa situation. Il évacue la Bohême, passe en Saxe, et bat les Français et les Impériaux à Rosbach.

Frédéric retourne en Silésie, et répare la défaite de Breslaw par la victoire de Lissa. Il envahit successivement la Moravie, la Bohême, empêche la jonction des Autrichiens avec les Russes. 1758, Il remporte sur ceux-ci la victoire longtemps disputée de Zorndorf. Il est surpris à Hochkirchen par les Autrichiens. 1759, Les Prussiens battus par les Russes à Palzig ; par les Russes et les Autrichiens à Kunersdorff ; par les Autrichiens à Maxen. Les vainqueurs ne profitent pas de leurs succès. Les Prussiens, battus de nouveau à Landshut, sont vainqueurs à Liegnitz et à Torgau. 1760. Ils reprennent la Silésie, et envahissent de nouveau la Saxe.

1758-1762, Campagnes malheureuses des Français. 1758, Ferdinand de Brunswick, les ayant chassés du Hanovre, passe le Rhin, et gagne la bataille de Crevelt. Les Français occupent la Hesse, et Ferdinand repasse le Rhin. 1759, Victoire de Broglie à Berghen. Défaite des Français à Minden. 1760, Victoire des Français à Cor-

gie; elle n'a pas l'intérêt des guerres d'idées, des guerres de la religion et de la liberté au seizième siècle et au nôtre.

[*Pacte de famille*. 1761.] La défaite de Rosbach renouvelée à Crevelt, de grands revers balancés par de petits avantages, la ruine totale de notre marine et de nos colonies, les Anglais maîtres des mers et conquérants de l'Inde, l'épuisement, l'humiliation de toute la vieille Europe en face de la jeune Prusse, voilà la guerre de Sept ans. Elle se termina sous le ministère de M. de Choiseul. Ce ministre, homme d'esprit, crut frapper un grand coup en ménageant le *pacte de famille* entre les diverses branches de la maison de Bourbon (1761).

Au milieu des humiliations de la guerre de Sept ans, et par ces humiliations mêmes, le drame du siècle s'acheminait rapidement vers sa péripétie. Qui avait été vaincu dans cette guerre et dans la précédente? la France? Non, mais la noblesse, qui seule fournissait les officiers, les généraux. Les ennemis de la France ne pouvaient nier la bravoure française après Chevert et d'Assas. N'avait-on pas vu, au combat d'Exiles, nos soldats, escaladant les Alpes sous la mitraille, s'élancer aux canons ennemis par les embrasures, pendant que les pièces reculaient. Quant aux généraux, les seuls qu'on ose nommer à cette époque, Saxe, Broglie, étaient des étrangers. Celui qui s'appropria la gloire de Fontenoi, le grand général du siècle, au dire des femmes et des courtisans, le *vainqueur de Mahon*, le vieil Alcibiade du vieux Voltaire, Richelieu, avait suffisamment prouvé, pendant cinq campagnes de la dernière guerre, ce qu'on devait penser de cette réputation si habilement ménagée. Ces campagnes furent du moins lucratives; il en rapporta de quoi bâtir sur nos boulevards l'élégant pavillon de Hanovre.

[*J.-J. Rousseau.*] Vers la fin de cette ignoble guerre de Sept ans, où l'aristocratie était tombée si bas, éclata la grande pensée plébéienne. C'était comme si la France eût crié à l'Europe : Ce n'est pas moi qui suis vaincue. Dès 1750, le fils d'un horloger de Genève, Jean-Jacques Rousseau, vagabond, scribe, laquais tour à tour, avait maudit la science, en haine du philosophisme et de la caste des gens de lettres; puis maudit l'inégalité, en haine d'une noblesse dégénérée (1754). Cette fièvre de dissolution niveleuse coula par torrents dans les lettres de la Nouvelle Héloïse (1759). Le naturalisme fut posé dans l'Émile, le déisme dans la Profession de foi du vicaire savoyard (1762). Enfin, dans le Contrat social apparurent les trois mots de la Révolution, tracés d'une main de feu.

La Révolution, elle s'avançait tellement irrésistible, que le roi, qui l'entrevoyait avec épouvante, travaillait pour elle en dépit de lui, et lui frayait la voie. En 1763, il lui fonda son temple, *le Panthéon*, qui devait recevoir Rousseau et Voltaire. En 1764, il abolit les jésuites; en 1771, le parlement. Instrument docile de la nécessité, il abattait d'une main indifférente ce qui restait encore debout des ruines du moyen âge.

[*Abolition des jésuites*. 1764.] La société des jésuites, qu'on croyait si profondément enracinée, fut anéantie sans coup férir dans toute l'Europe. Ainsi avaient péri les Templiers au quatorzième siècle, quand le système auquel ils appartenaient eut fait son temps. On livra les jésuites aux parlements, leurs ennemis acharnés. Mais de même que les pierres de Port-Royal étaient tombées sur la tête des jésuites, la chute de ceux-ci fut fatale aux parlements. Ces corporations, entraînées par leur popularité croissante et par leur récente victoire, voulaient sortir de leurs anciennes voies. L'imparfaite balance de la vieille monarchie tenait à l'élastique opposition des parlements qui remontraient, ajournaient, et finissaient par céder respectueusement. Quelques têtes hardies et dures, entre autres le Breton la Chalotais, entreprirent de les mener plus loin. Dans le procès du duc d'Aiguillon, ils tinrent ferme, ils furent brisés (1771). Ce n'était pas aux juges de Lally, de Calas, de Sirven et de Labarre, qu'il appartenait de faire la Révolution, encore moins à la coterie qui les renversa. Le spirituel abbé Terray et le facétieux chancelier Maupeou, alliés du duc d'Aiguillon et de madame

bach et à Clostercamp; dévouement du chevalier d'Assas. 1761, Les Français vainqueurs à Grunberg, vaincus à Fillingshausen.

1759, Mort du roi d'Espagne, Ferdinand VI; il a pour successeur son frère, le roi de Naples, Charles III, qui laisse le trône de Naples à son troisième fils, Ferdinand IV. 1761, *Pacte de famille*, négocié par le duc de Choiseul entre les diverses branches de la maison de Bourbon (France, Espagne, Naples, Parme). L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre et au Portugal. — 1760, Mort du roi d'Angleterre, George II. George III. 1762, Démission de Pitt. — 1762, Mort d'Élisabeth, impératrice de Russie. Pierre III. Catherine II rappelle les troupes russes de la Silésie, et se déclare neutre.

1762, *Paix de Hambourg* entre la Prusse et la Suède. *Paix de Paris* entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Le roi de Prusse, par la victoire de Freyberg et la prise de Schweidnitz décide l'impératrice et le roi de Pologne, électeur de Saxe, à signer la *Paix à Hubertsbourg*. Le premier et le dernier traité rétablissent les choses en Allemagne dans l'état où elles étaient avant la guerre.

du Barry, n'étaient pas assez honnêtes gens pour avoir droit de faire le bien. Terray, qui eut les finances, remédia un peu au désordre, mais par la banqueroute. Maupeou abolit la vénalité des charges, rendit la justice gratuite; mais personne ne voulut croire qu'elle fût gratuite entre les mains des créatures de Maupeou. Tout le monde se moqua de leur réforme, personne plus qu'eux-mêmes. Un rire inextinguible éclata à l'apparition des Mémoires de Beaumarchais. Louis XV les lut comme tout le monde, et y prit plaisir. L'égoïste monarque distinguait mieux que personne le péril croissant de la royauté, mais il jugeait avec raison qu'après tout, elle durerait encore plus que lui (mort en 1774).

[*Louis XVI.* 1774]. Son infortuné successeur, Louis XVI, héritait de tout cela. Beaucoup de gens avaient conçu de tristes présages à l'occasion des fêtes de son mariage, où plusieurs centaines de personnes furent étouffées. Cependant l'avénement de l'honnête jeune roi, s'asseyant avec sa gracieuse épouse sur le trône purifié de Louis XV, avait rendu au pays un immense espoir. Ce fut pour cette vieille société une époque de bonheur et de naïf attendrissement; elle pleurait, s'admirait dans ses larmes, et se croyait rajeunie. Le genre à la mode était l'idylle; d'abord, les fadeurs de Florian, l'innocence de Gessner, puis l'immortelle églogue de Paul et Virginie. La reine se bâtissait dans Trianon un hameau, une ferme. Les philosophes conduisaient la charrue, par écrit. « Choiseul est agricole, et Voltaire est fermier. » Tout le monde s'intéressait au peuple, aimait le peuple, écrivait pour le peuple; la bienfaisance était de bon ton, on faisait de petites aumônes et de grandes fêtes.

Pendant que la haute société jouait sincèrement cette comédie sentimentale, continuait le grand mouvement du monde, qui dans un moment allait tout emporter. Le vrai confident du public, le Figaro de Beaumarchais, devenait plus âcre chaque jour; il tournait de la comédie à la satire, de la satire au drame tragique. Royauté, parlement, noblesse, tout chancelait de faiblesse; le monde était comme ivre. Le philosophisme lui-même était malade, de la morsure de Rousseau et de Gilbert. On ne croyait plus ni à la religion, ni à l'irréligion; on aurait voulu croire pourtant; les esprits forts allaient incognito chercher des croyances dans la fantasmagorie de Cagliostro et dans le baquet de Mesmer. Cependant continuait autour de la France et à son insu, l'éternel dialogue du scepticisme rationel: au nihilisme de Hume répondait le dogmatisme apparent de Kant, et par-dessus, la grande voix poétique de Goëthe, harmonieuse, immorale et indifférente. La France, émue et préoccupée, n'entendait rien de tout cela. L'Allemagne poursuivait l'épopée scientifique; la France accomplissait le drame social.

[*Turgot. — Necker.*] Ce qui fait le triste comique de ces derniers jours de la vieille société, c'est le contraste des grandes promesses et de la complète impuissance. L'impuissance est le trait commun de tous les ministres d'alors. Tous promettent et ne peuvent rien. M. de Choiseul voulait défendre la Pologne, abaisser l'Angleterre, relever la France par une guerre européenne, et il ne pouvait suffire aux dépenses de la journée; s'il eût voulu exécuter ses projets, les parlements qui le soutenaient l'auraient abandonné. Maupeou et Terray ôtent les parlements, et ne peuvent rien mettre à la place; ils veulent réformer les finances, et ils ne s'appuient que sur les voleurs du trésor public. Sous Louis XVI, le grand, l'honnête, le confiant Turgot (1774-1776) propose le vrai remède : l'économie et l'abolition du privilége. A qui les propose-t-il? aux privilégiés, qui le renversent. Cependant la nécessité les oblige d'appeler à leur aide un habile banquier, un éloquent étranger, un second Law, mais plus honnête. Necker promet merveille, il rassure tout le monde, il n'annonce point de réforme fondamentale, il va procéder tout doucement. Il inspire confiance, il s'adresse au crédit, il trouve de l'argent, il emprunte. La confiance, la bonne administration vont étendre le commerce, le commerce va créer des ressources. De rapides emprunts sont hypothéqués sur des ressources fortuites, lentes, lointaines. Necker finit par jeter les cartes sur la table, et revenir aux moyens proposés par Turgot, l'économie, l'égalité d'impôt. Son compte rendu est un aveu triomphant de son impuissance (1781).

[*Guerre d'Amérique.* 1778-84.] Necker avait eu, il faut l'avouer, à soutenir un double combat. Il lui fallut, par-dessus les dépenses de l'intérieur, suffire à celles de la guerre que nous faisions en faveur de la jeune Amérique (1778-1784). Nous aidâmes alors à créer contre l'Angleterre une Angleterre rivale. Quoique celle-ci ait prouvé qu'elle en gardait peu le souvenir, jamais argent ne fut mieux employé. On ne pouvait trop payer les dernières victoires navales de la France, et la création de Cherbourg. C'était alors un curieux moment de confiance et d'enthousiasme. La France enviait Franklin à l'Amérique; notre jeune noblesse s'embarquait aux croisades de la liberté [1].

[1] *Colonies françaises.* Les Français suivent un système moins exclusif que les autres nations; mais leurs colonies principales ne sont d'abord que des pêcheries, des comptoirs pour le commerce des pelleteries, ou des

[*Notables*. 1787.] Le roi ayant essayé en vain des ministres patriotes, de Turgot et de Necker, il crut la reine et la cour, il essaya des ministres courtisans. On ne pouvait trouver un ministre plus agréable que M. de Calonne, un guide plus rassurant pour s'enfoncer gaiement dans la ruine. Quand il eut épuisé le crédit que la sage conduite de Necker avait créé, il ne sut que devenir et assembla les notables (1787). Il fallut leur avouer que les emprunts s'étaient élevés en peu d'années à un milliard six cent quarante-six millions, et qu'il existait dans le revenu un déficit annuel de cent quarante millions. Les notables, qui appartenaient eux-mêmes aux classes privilégiées, donnèrent, au

plantations de denrées coloniales qui ne sont pas encore en Europe l'objet d'une consommation universelle.

1534, Premiers voyages français au Canada. 1555, Protestants français au Brésil.—1625-1635, Établissements particuliers aux Antilles, à Cayenne et au Sénégal. Colbert achète au nom du roi tous les établissements des Antilles. 1630, Origine des boucaniers et des flibustiers. 1664, La France prend sous sa protection leur établissement à Saint-Domingue; cette partie de l'île lui reste à la paix de Ryswick, 1698. 1664-1674, Première compagnie privilégiée des Indes occidentales. 1661, L'Acadie, disputée par l'Angleterre à la France, reste à cette dernière jusqu'à la paix d'Utrecht, 1713. 1680, Entreprise sur la Louisiane.

1679, 1685, Compagnie d'Afrique. — 1664, Compagnie des Indes orientales. Tentatives sur Madagascar. 1675, Comptoir à Surate. 1679, Fondation de Pondichéry. défense d'importer les produits industriels de l'Inde. Ruine de la compagnie.

Grandeur croissante des colonies, surtout des anglaises et des françaises, à la faveur du calme dont elles jouissent au commencement du dix-huitième siècle. Immense accroissement du débit des denrées coloniales. Relâchement du système de monopole, surtout en Angleterre, depuis l'avénement de la maison de Hanovre. — Les colonies deviennent pour l'Europe une cause de guerre fréquente, jusqu'à ce que les principales se séparent de leur métropole.

La prépondérance maritime est assurée à l'Angleterre par l'abaissement de la France (traité d'Utrecht), et surtout par l'ascendant qu'elle a pris sur la Hollande. Cependant la lutte recommence bientôt entre la France et l'Angleterre. Le théâtre de cette lutte est le nord de l'Amérique, les Antilles et les Indes orientales, où la chute de l'empire du Mogol ouvre un vaste champ aux Européens. La France succombe d'abord dans l'Amérique septentrionale. Mais les colonies anglaises, n'ayant plus à craindre le voisinage des Français ni des Espagnols, s'affranchissent, avec le secours des premiers, du joug de l'Angleterre. Celle-ci trouve une compensation dans les établissements indiens des Hollandais auxquels elle succède, et dans la conquête du continent de l'Inde.

Division. I. 1713-1739, Histoire des colonies, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la première guerre.—II. 1739-1765, Guerres des métropoles, à l'occasion de leurs colonies.—III, 1765-1783, Première guerre des colonies contre leurs métropoles. —IV. 1739-1789, Fin de l'histoire des colonies dans le dix-huitième siècle.

I. 1713-1739, Histoire des colonies depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la première guerre. — Commerce de contrebande des Français, et surtout des Anglais, entre eux, et avec les colonies espagnoles. — Nouvelle liberté de commerce accordée aux colonies par l'Angleterre, 1739-1731; et par la France, 1717. — Introduction de la culture du café à Surinam, 1718; à la Martinique 1728; dans l'île de France et dans l'île de Bourbon, vers 1736; dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, 1732.

1711, Compagnie *anglaise* de la mer du Sud. 1732, Formation de la province de Géorgie.—Nouvelle importance des Antilles *françaises*. 1717, Compagnie française du Mississipi et d'Afrique, à laquelle on réunit celle des Indes orientales. 1720, Les Français acquièrent l'île de France et l'île de Bourbon. 1736, La Bourdonnaie en est nommé gouverneur. 1722-1733, Différends entre les Français et les Anglais au sujet des îles *neutres*. — Décadence des colonies orientales des *Hollandais*. — Prospérité de Surinam.—Riches produits de la colonie *portugaise* du Brésil. — 1719-1733, Agrandissement des possessions *danoises* dans les Antilles. — 1734, Fondation d'une compagnie danoise des Indes occidentales. — 1731, Commerce de la *Suède* avec la Chine.

II. 1739-1765, Premières guerres des métropoles à l'occasion des colonies.—1739, Guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, à l'occasion du commerce de contrebande que faisait cette dernière puissance avec les colonies espagnoles. Les Anglais prennent Porto-Bello, et assiégent Carthagène. Cette guerre se mêle à celle de la succession d'Autriche. 1740, Expédition de l'amiral Anson. 1745, Prise de Louisbourg. — 1746-1748, Succès des Français aux Indes. La Bourdonnaie prend Madras aux Anglais; Dupleix les repousse de Pondichéry. 1748, Restitution mutuelle des conquêtes, au traité d'Aix-la-Chapelle. — Nouvelles conquêtes de Dupleix.

Différends qui subsistent au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, et relativement aux îles *neutres*. 1754, Assassinat de Jumonville, et prise du fort de la Nécessité. 1758, Bataille de Quebec; mort de Wolf et de Montcalm. Perte du Canada, des Antilles, des possessions dans les Indes orientales. 1762, Par le traité de Paris, la France recouvre ses colonies, excepté le Canada et ses dépendances, le Sénégal, et quelques-unes des Antilles; elle s'engage à ne plus entretenir de troupes au Bengale; l'Espagne cède la Floride à l'Angleterre, et la France dédommage l'Espagne par la cession de la Louisiane.

1757-1765, Conquêtes de lord Clive dans les Indes orientales. Acquisition du Bengale, et fondation de l'empire anglais dans les Indes.

III. 1765-1783, Première guerre des colonies contre leurs métropoles. — Étendue, population et richesse

lieu d'argent, des avis et des accusations. Brienne, élevé par eux à la place de Calonne, eut recours aux impôts ; le parlement refusa de les enregistrer, et demanda les états généraux, c'est-à-dire sa propre ruine et celle de la vieille monarchie.

[*États généraux*. 1789.] Les philosophes avaient échoué avec Turgot, les banquiers avec Necker, les courtisans avec Calonne et Brienne. Les privilégiés ne voulaient point payer, et le peuple ne le pouvait plus. Les états généraux, comme l'a dit un éminent historien, ne firent que décréter une révolution déjà faite (Ouverture des états généraux, 5 mai 1789).

des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Leurs constitutions démocratiques. Elles sentent moins le besoin de la protection de la métropole, depuis que le Canada n'appartient plus aux Français, ni la Floride aux Espagnols. Leur assujettissement au monopole britannique. Le gouvernement anglais entreprend d'introduire des taxes dans ces colonies.

1765, Acte du timbre. 1766, *Bill déclaratoire*. 1757, 1770, Impôt sur le thé. 1773, Insurrection de Boston. Acte coercitif. 1774, Congrès de Philadelphie. 1775, Commencement des hostilités. Washington, général en chef des troupes américaines. 1776, Déclaration d'indépendance. Établissement du gouvernement fédératif des *États-Unis d'Amérique*. 1777, Capitulation de Saratoga.

Ambassade de Franklin. 1778, La France s'allie aux Américains ; guerre entre la France et l'Angleterre. La France met dans ses intérêts l'Espagne et la Hollande. 1780, *Neutralité armée*. L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande. — 1778, Combat d'Ouessant. Les Français s'emparent de plusieurs des Antilles anglaises et du Sénégal, les Anglais, de plusieurs des Antilles françaises et hollandaises, et des possessions hollandaises à la Guiane. 1779-1782, L'Espagne prend Minorque et la Floride occidentale, mais assiége inutilement Gibraltar. 1782, Victoire de Rodney sur le comte de Grasse, dans les Antilles. — 1779-1783, Les Anglais s'emparent des possessions françaises et hollandaises sur le continent de l'Inde. Victoires de Suffren.

1777-1781, Campagnes peu décisives des Anglais et des Américains secourus par les Français. 1781, Capitulation de Cornwallis dans Yorck-Town (1782, Ministère de Fox en Angleterre). 1783-1784, *Traité de Versailles et de Paris ;* l'indépendance des États-Unis d'Amérique est reconnue par l'Angleterre ; la France et l'Espagne recouvrent leurs colonies, et gardent, la première, le Sénégal et les îles de Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Pierre et Miquelon ; la seconde, Minorque et les Florides. La Hollande cède aux Anglais Negapatnan, et leur assure la libre navigation dans les mers de l'Inde.

Acquisitions territoriales faites par les rois de France, depuis Louis XI. Après Louis XI les réunions à l'intérieur sont presque sans importance politique, l'autorité royale ne rencontrant aucune résistance dans les domaines non réunis.

1491, Réunion de la Bretagne. 1552, Conquête sur l'Empire des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. 1558, Conquête de Calais. Réunion de l'Alsace, 1648 ; de Philipsbourg et de Pignerol rendu en 1696 (traité de Westphalie). 1659, Le Roussillon, l'Artois (rendus par Charles VIII à Ferdinand et à Maximilien). Le Hainaut et le Luxembourg. 1668, la Flandre (traité d'Aix-la-Chapelle). 1679, La Franche-Comté (Fribourg à la place de Philipsbourg.—Paix de Nimègue). 1698, Strasbourg (Paix de Ryswick). 1768, La Corse cédée par Gênes.— 1768, Lorraine.

PROGRAMME

DU

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

ARRÊTÉ

PAR LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES COLLÉGES ROYAUX DE PARIS ET VERSAILLES. 1833-1834.

COURS DE RHÉTORIQUE.

1. Résumer l'histoire de la Gaule, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête de Jules-César. *Voy.* page 451.

2. Résumer les principaux faits de l'histoire de la Gaule pendant l'administration romaine, depuis la conquête de Jules-César jusqu'à la grande invasion des peuples barbares. 454

Présenter le tableau détaillé de l'état politique, civil, religieux et intellectuel de la Gaule, à la fin du IVe siècle, et au commencement du Ve. 457

Exposer en détail l'établissement des barbares dans la Gaule, et en particulier des Francs sous Clovis et sous ses fils, jusqu'à la conquête de la Bourgogne. 458

3. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la conquête de la Bourgogne par les Francs exclusivement jusqu'au traité d'Andelot inclusivement. 461

4. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis le traité d'Andelot jusqu'à la bataille de Testry inclusivement. 463

5. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la bataille de Testry jusqu'à l'avénement de Pepin le Bref inclusivement. 465

Exposer l'histoire du gouvernement, de la législation, des sciences et des arts, en France, depuis le commencement de la domination des Francs jusqu'à la chute des Mérovingiens. 460

Exposer en détail les guerres de Pepin et de Charlemagne, le gouvernement, la législation, les établissements littéraires de Charlemagne, l'état des lettres et des arts sous son règne. 466

6. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la mort de Charlemagne jusqu'au traité de Verdun inclusivement. 470

7. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis le traité de Verdun jusqu'à la déposition de Charles le Gros. 472

8. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la déposition de Charles le Gros jusqu'à l'avénement de Hugues Capet inclusivement. 473

9. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe Ier. 476

Exposer l'histoire de la féodalité en France, depuis son origine jusqu'au règne de Louis le Gros exclusivement. 479

Faire connaître en détail l'histoire de France, depuis l'avénement de Louis le Gros jusqu'à la mort de Philippe le Hardi; l'établissement et le progrès des communes, l'administration et la législation de saint Louis. 482

10. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis le commencement du règne de Philippe le Bel jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois exclusivement. 497

11. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis l'avénement de Philippe de Valois jusqu'à la mort de Charles V. 501

12. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, pendant le règne de Charles VI. 504

13. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la mort de Charles VI jusqu'à la mort de Charles VII. 508

Développer l'histoire des états généraux, des insti-

tutions législatives et judiciaires, de l'Église de France, depuis l'avénement de Philippe le Bel jusqu'à la mort de Charles VII. 509

14. Présenter la série chronologique des différentes acquisitions territoriales faites par les rois de France, depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Charles VII. 511

15. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts, en France, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la fin des croisades. 482

16. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts, en France, depuis la fin des croisades jusqu'à la mort de Charles VII. 509

17. Résumer l'histoire de France, depuis l'avénement de Louis XI jusqu'à la mort du duc de Guienne et à la trêve de Senlis. 510

18. Résumer l'histoire de France, depuis la mort du duc de Guienne et la trêve de Senlis jusqu'à la mort de Louis XI. 513

Faire connaître l'état politique et l'étendue territoriale de la France à l'avénement et à la mort de Louis XI. Retracer le gouvernement et l'administration de ce prince. 514

19. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis la mort de Louis XI jusqu'à la mort de Charles VII. 515

20. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis l'avénement de Louis XII jusqu'à la formation de la Sainte-Ligue. 516

21. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis la formation de la Sainte-Ligue jusqu'à la mort de Louis XII. Tableau sommaire du gouvernement et de l'administration de la France sous Louis XII. 518

22. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis l'avénement de François Ier jusqu'au traité de Madrid. 518

23. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis le traité de Madrid jusqu'aux traités de Crespy et d'Ardres. 521

Faire connaître en détail le gouvernement et l'administration de la France sous François Ier. 524

24. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts en France, depuis l'avénement de Louis XI jusqu'à la mort de Louis XII. 514

Exposer l'histoire des lettres, des sciences et des arts, en France, pendant le règne de François Ier. 524

25. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France sous Henri II. 525

Développer l'origine et les progrès de la Réforme en France, depuis le règne de François Ier inclusivement jusqu'à la mort de François II. 524

26. Résumer l'histoire des guerres civiles et religieuses, depuis 1560 jusqu'à l'origine de la Ligue, en 1577. 526

27. Résumer l'histoire des guerres civiles et religieuses, depuis l'origine de la Ligue jusqu'à l'entrée de Henri IV dans Paris. 532

28. Résumer l'histoire du gouvernement et de la législation de la France, depuis la mort de Henri II jusqu'au règne de Henri IV exclusivement. 535

29. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts en France, depuis la mort de François Ier jusqu'au règne de Henri IV exclusivement. 525

Développer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis l'entrée de Henri IV dans Paris jusqu'à la mort de Louis XIV. 534

30. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. 553

31. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la convocation des états généraux de 1789. 556

32. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts en France, depuis la mort de Louis XIV jusqu'en 1789. 556

33. Retracer la série chronologique des différentes acquisitions territoriales faites par les rois de France, depuis la mort de Charles VII jusqu'en 1789, et des colonies fondées par la France, depuis le règne de François Ier jusqu'en 1789. 559

LIVRES A CONSULTER [1].

Philosophie de l'histoire. — Bossuet; Voltaire; Montesquieu; Turgot (second volume des œuvres complètes); Condorcet; Guizot et Cousin (Cours de 1828); Michelet (Introduction à l'Histoire universelle). — Vico (Science nouvelle); Herder (Idées); Kant (quelques opuscules); Lessing (Éducation du genre humain).

Secours : *Géographie.* Malte-Brun; Balbi; Piquet (Dictionnaire); Brué (Atlas). — *Géographie de la France :* D'Anville, Valois, d'Expilly, Bailleul, etc. — *Chronologie.* Art de vérifier les dates; Kruse (Atlas géographique et chronologique, traduit par Ansart et Lebas); Koch (Révolutions de l'Europe). — *Biographie :* Moréri (édit. de 1759); Biographie universelle de Michaud. — *Glossaires :* Ducange, Laurière, Raynouard, Roquefort, etc.

Europe : Histoires générales. — Schœll; Desmichels (Histoire du moyen âge, et Précis de l'histoire du moyen âge); Hallam (l'Europe au moyen âge); Heeren (Manuel de l'histoire moderne).

Empire : Schmidt, Pfeffel. — *Suisse :* Müller. — *Angleterre :* Hume, Lingard, Hallam, Augustin Thierry. — *Italie :* Sismondi, Giannone, Daru. Saint-Marc. — *Espagne :* Mariana, Ferreras, Conde, Lemske, Saint-Hilaire; Sismondi (Littérature). — *Empire Ottoman :* Hammer. — *Nord :* Abrégé de Lacombe. Ampère (Littérature et religion). — *Russie :* Levesque, Karamsin. — *Danemarck :* Mallet.

France. — *Histoires générales :* Sismondi, Guizot (Essais et Cours), Aug. Thierry, Michelet. — *Abrégés :* Hénault, Cayx et Poirson, Michelet.

Histoires spéciales. — *Église :* Lecointe. — *Droit :* Fleury, Bernardi, Henrion de Pansey, Laferrière. — *Littérature :* D. Rivet et ses continuateurs, Villemain, Sismondi (1er vol. des Littératures du midi de l'Europe), Raynouard, Roquefort, etc. — *Art :* De Caumont, etc. — *Histoires de provinces et de villes.* Bretagne : D. Morice, Lobineau. Languedoc : D. Vaissette. Béarn : Marca, Oihenart. Provence : Papon. Bourgogne : D. Plancher. Alsace : Schœpflin. Lorraine : D. Calmet. Paris : Félibien et Lobineau, Sauval. etc.

Collection d'écrivains originaux : D. Bouquet (Scriptores rerum francicarum, jusqu'au XIIIe siècle. en partie traduits par Guizot). — Buchon et Dacier (Chroniques françaises, XIVe et XVe siècles). — Petitot (Collection des Mémoires, etc., du XIIIe au XVIIe siècle). La plupart des Chroniques et Mémoires, auxquels nous renverrons plus bas, sont contenus dans cette grande collection et dans les deux précédentes. — Martène (Thesaurus anecdotorum, etc.). — *Collections d'actes officiels.* Baluze (Capitulaires des rois de la première et de la seconde race). Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race, édité par Laurière, Secousse, etc.

Ouvrages particuliers aux diverses périodes de l'Histoire de France : *Chapitres I et II de ce Précis.* Gaule celtique et romaine. — Strabon, César. Suétone, Tacite, Historia augusta, Codex Theodosianus. Gallia christiana; Amédée Thierry.

Chapitre III. Invasion des barbares. Mérovingiens. — Priscus, Procope; Jornandès, Sidonius Apollinaris. Gregorius Turonensis, Fredegarius, Annales Metenses, etc. Guizot (Cours, Essais); Aug. Thierry (Lettres).

Chapitres IV, V, VI. Carlovingiens. — S. Bonifacii Epistolæ, Eginhard, Poeta saxo, Annales Fuldenses, Monachus Sancti Galli, Theganus, Astronomus, Nithardus, Frodoardus, Hincmarus. Guizot (Cours, Essais); Aug. Thierry (Lettres).

Chapitre VII. Premiers Capétiens. — Raoul Glaber, Gerberti Epistolæ, Helgaldus, Ordericus Vitalis. Guizot, Thierry.

Chapitre VIII. — Bongars, Gesta Dei per Francos. Michaud (Histoire des Croisades, avec notes de Reinaud), Hammer (Histoire des Assassins). Gibbon, Guizot, Thierry.

Chapitres IX et *X.* De Louis VI à saint Louis.

[1] Cette liste étant dressée pour les jeunes élèves de nos écoles, on a cru ne devoir y admettre parmi les ouvrages écrits en langues modernes que ceux qui ont été traduits en français.

— Suger; Abælardi et sancti Bernardi opera; Rigordus; Ville-Hardouin; Guillaume de Tyr; Pierre de Vaux-Sernay; Chronique languedocienne. Guizot; Thierry (Conquête de l'Angleterre, et Lettres).

Chapitre XI. Saint Louis. — Joinville; le Confesseur; Mathieu Paris; Guillaume de Nangis; Établissements. Guizot, Thierry.

Chapitre XII. De Philippe III à Philippe VI. — Chroniques de Saint-Denis; les continuateurs de Nangis; le Chanoine de Saint-Victor; Dupuy (Preuves du différend, et Condamnation des Templiers); Mathieu de Westminster; Meyer et Oudegherst (Chroniques de Flandre). Consulter aussi la collection anglaise des *Acta publica*, de Rymer.

Chapitres XIII et *XIV.* De Philippe VI à Louis XI. —Froissard; les continuateurs de Nangis; Thomas Walsingham; Anonyme de Saint-Denis; Juvénal des Ursins; le Religieux de Saint-Denis; Monstrelet; Journal d'un bourgeois de Paris; Le Laboureur (Histoire de Charles VI); Théodore et Denys Godefroy (Histoire de Charles VI et de Charles VII); Secousse (Histoire de Charles le Mauvais); Barante (Histoire des ducs de Bourgogne).

Chapitres XV et *XVI.* De Louis XI à François Ier. — Comines; Jean de Troyes; Jean d'Auton; Mémoires de la Trémouille; Amelgard; Burchard (Diarium Alexandri VI); Belcarius; Guichardin; Machiavel; Théodore Godefroy (Histoire de Louis XII); le Bilbiophile Jacob (Histoire de Louis XII).

Chapitres XVII, XVIII, XIX. De François Ier à Louis XIII. — Martin Dubellay; Guillaume Champier; les Gestes de Bayard; Fleuranges; Blaise de Montluc; Sandoval; La Place; La Planche; La Popelinière. Mémoires de Vielleville, Condé, Tavannes, l'Étoile, Lanoue, Marguerite de Valois, Miron, Palma Cayet, Sully, d'Aubigné; Satire Ménippée. Bossuet (Les Variations). Giannone, Paul Jove, Meteren, Ferreras, Davila, Bentivoglio. Mathieu; de Thou; Robertson (Histoire de Charles V).

Chapitres XX, XXI, XXII. De Louis XIII à Louis XV. — Richelieu; madame de Motteville, le cardinal de Retz; Saint-Simon, Dangeau. Voltaire, Lémontey, Forbonnais, etc.

Chapitre XXIII. Louis XV et Louis XVI. — Voltaire, Lémontey, Lacretelle, Frédéric (OEuvres du roi de Prusse); Chatam (Discours); Franklin (OEuvres), etc.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE MODERNE.

MÉMOIRES DE LUTHER.

ORIGINES DU DROIT FRANÇAIS.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] of the Turks

Dukes of Savoy & Piemonte.

Vittorio Amedeo 2nd born in May 1666. His father Carlo Emanuele [illegible] 1675. His mother was Giovanna Battista di Savoia, ultima della linea di Savoia-Nemours, la quale gli portò in dote la Ducea del Genevese e le baronie del Fossignì e di Belfort. She governed, rather did what Louis 14 suggested, until 1684 when Vittorio Amedeo took the government. In 1685 the edict of Nantes was revoked & Louis made Amedeo to make war on the Valdesi, [illegible] for a time, but in 1689 he joined the confederation against France. Catinat came against him, defeated his forces & took Susa & all Savoy, again Oct 1693 beat him & the allies at Marsaglia. This led to peace & then in Aug 1696 Amedeo sided with France. At the general peace of Ryswick in 1698 Amedeo had gained by the destruction of the forts of Casale & freedom from French interference. In the war of Spanish succession which in 1701 Amedeo doubted, but sided with France. [As early as 1684 he had mar Anna Maria daughter of Philip duke of Orleans and in the year 1696 his daug Adelaide (only 12 years old) was betrothed to the Duke of Burgundy (afterwards [illegible]) and his second daughter Maria Luigia Gabriella was given in 1701 to Philip of Anjou proclaimed King of Spain.] [illegible] in 1703 Amedeo made a sec treaty with the Emperor. After this he suffered some defeats, but in the year 1706 with aid of Prince Eugene he defeated the French at Turin & removed from them Italy. At the peace of Utrecht 1713 he regained Savoy and obtained Sicily, with this came the first title of King. About this time he lost both his daughters the Duchess of Burgundy & Queen of Spain. In 1718 a Spanish fleet took Sicily, this led to another war but at the end Sicily was given to the Emperor & Sardinia to Amedeo 1720.

In 1730 Amedeo abdicated in favour of his son Carlo Emanuele 3rd. [illegible] troubles [illegible] imprisoned him when he died in Oct 1732.



